Utrecht University Library
Partner in Science
Universiteit Utrecht

L'histoire de France.

https://hdl.handle.net/1874/425889

anno 1327 Iuin
mourt vn d. Edouard
troiſieme dungh[illegible] roy

LE QVATORZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE Roy Charles le Bel mourant ſans enfans, & laiſſant Ieanne d'Eureux ſa femme enceinte, laiſſa la France en vne crainte de grands troubles, car incontinent debat ſeſmeut à qui durant la groſſeſſe de la Royne vefue, & l'attante du ſexe de ſon fruict, ſeroit donnee l'adminiſtration du Royaume, le maniement des affaires, & le gouuernement de l'enfant, ſ'il aduenoit que ce fuſt vn maſle. Edvvard troiſieſme du nom Roy d'Angleterre fils d'Edvvard deuxieſme & d'Yſabel de France fille de Philippes le Bel, & ſœur de Loys Hutin, de Philippes le Long, & de Charles le Bel Roys de France, aduerti de la mort de Charles ſon oncle maternel enuoya ſes Ambaſſadeurs deçà la mer qui en ſon nom treſinſtamment demanderent l'vn & l'autre, & requirent que la vefue fut bien gardee & eſpiee, à fin qu'il n'y eut aucune fraude au part, & qu'au cas ſuppoſitiõ n'y fut iouee, diſans que ſi vn enfant maſle naiſſoit, leur Roy en deuoit eſtre le tuteur & curateur, & par conſequent Regent au Royaume. Les François qui ne pouuoient lors endurer le gouuernement d'vn eſtranger ſ'oppoſerẽt à l'vne & à l'autre demande des Anglois, diſans que l'aage d'Edvvard qu'eſtoit bien ieune auoit plus de beſoing d'eſtre gouuerné que de ſuffiſance pour gouuerner. Que ceſte tant ardante pourſuitte de commander eſtoit non ſeulement treſſuſpecte mais auſſi du tout reiectable, & que par toutes les loix de toutes nations ceux qui ardamment pourſuiuoient & brigoient vne tutelle en eſtoient deboutez. Les Anglois remuoient la meſme queſtion & debat qui ſ'eſtoit eſmeu au cõmencemẽt du regne du Roy Philippes le Long, entre ledit Roy & le Duc de Bourgogne oncle maternel de la fille du Roy Loys Hutin, (cõme cy deſſus il a eſté dit) & diſoient que ſi le fruict que la Royne vefue auoit au ventre venoit à deceder, ou ſ'il aduenoit qu'elle ne fit rien, leur Roy par le droit de ſa mere & par la proximité du ſang qu'il auoit auec le feu Roy Charles dernier, de uoit ſucceder à couronne de France. Au contraire Philippes Comte de Valois fils de Charles Comte de Valois, lequel eſtoit frere du Roy Philippes le Bel, ſe fondant ſur la Loy Salique, ſouſtenoit que les femmes n'auoient & ne pouuoiẽt pretendre aucun droit à la couronne de France, & qu'Edvvard ſ'appuyant & fiãt ſur le droit de ſa mere eſtoit ſi mal fondé qu'autant luy eut vallu n'auoir rien. Que les François n'endureroient iamais que les femmes Angloiſes euſſent au-

Nulle de E. du[illegible] troiſ. Gyen[illegible] tens de la personne de ſon[illegible]

Debat ſur le gouuernement.

Pretentiõ de l'Anglois.

Ardante pourſuitte de tutelle.

Queſtion de ſucceſsion.

L'Anglois pretend à la France.

Droict de l'Anglois nul.

cune authorité ny droit au Royaume de France, qui auoit esté desnié aux femmes Bourguigonnes & combien qu'elles soient demy-Françoises, & iamais n'auoit esté accordé aux femmes de France, & lequel ne le peut estre par la deffence & inhibition des loix de France, & des coustumes de sa nation. Que depuis le grand Clouis pere de la religion Chrestienne en France, la couronne d'icelle auoit par deux fois fait reuolution & change de famille. La premiere quand les François esleuerent à la Royauté, Pepin pere de Charles le Grand, & la seconde quand le Royaume fut par le consentement & election des François donné à Hues Capet. Qu'en l'vn & l'autre changement les François eussent plustost enduré que tout eust esté renuersé sans dessus dessous que permis que la Loy Salique fut abrogee, ny que les femmes & leurs descendans vinssent à ceste Couronne. Et bien qu'il y eut en France plusieurs grands, vaillans, & riches Princes qui peussent par le droit de leurs meres & ayeulles aucunement pretendre audit Royaume si la Loy Salique ne les en empeschoit tãt soit peu, si est ce que luy (disoit Philippes) qui estoit cousin germain du Roy Charles dernier, & le plus prochain de sang, deuoit plustost estre admis au gouuernement des affaires & auoir la charge du mineur (cas aduenant qu'il nasquit vn fils) qu'Ysabel sa tante, ou Edvvard son cousin du costé de la mere. Que ladite Loy Salique excluant les femelles de la succession du Royaume, en excluoit pareillement leurs enfans, & qu'à ceste occasiõ Edvvard ne pouuoit pretendre aucun droit audit Royaume. Que si les femmes y succedoient Ieanne, fille de Loys Hutin, Ieanne, Marguerite, Marie, & Blanche filles de Philippes le Long, & Blanche fille de Charles le Bel estoiẽt plus aptes à succeder comme filles des derniers Roys morts, que luy fils d'vne fille de Philippes le Bel, mais que la loy les en auoit debouttees. Que luy (disoit Philippes) qui estoit cousin germain de feu Charles le Bel du costé du pere, estans eux deux enfans des deux freres, estoit le plus prochain, & le plus habile à succeder, mettant en auant les mots de la loy Salique ou des susdites loix Saliques & Ripuaires, desquelles nous auõs parlé cy dessus, tant au premier liure de ceste histoire, qu'au commencemẽt de la vie de Philippes le Long, qui disent AVCVNE FEMMELLE NE SVCCEDERA. Mais l'Anglois qui ne pouuoit rien pretendre deuant les susdites filles de Loys Hutin, de Philippes le Long, & de Charles le Bel publia par toute la Chrestiẽté, sema par la France, & annonça à Philippes de Valois que c'estoit à luy à qui le Royaume de Frãce appartenoit, ne voulant aduouer ceste loy Salique, la disant auoir esté au preiudice des filles inuentee par Philippes le Long, & maintenãt sousténue contre luy par ledit Philippes, qui n'estoit que cousin germain du dernier Charles, & disoit que par ces mots de la Loy, la couronne luy appartenoit, d'autant que plus prochain est le neueu que le cousin, & que si les filles des trois Rois precedens, Loys, Philippes, & Charles n'auoient voulu, ou peu, ou sceu debattre leur droit, c'estoit pour ce qu'elles estoient filles, petites, mineures, & foibles parties contre des puissans hõmes qui auoiẽt ou par force, ou par menasses, ou par promesses, ou par dons gagné la liberté & les volõtez des hommes, & icelles attirees à leur deuotiõ. Que luy qui estoit hõme fondé sur bon droit, ne vouloit faire le semblable, ny laisser par autruy rauir ce que Nature luy auoit acquis, & que la fortune presente luy presẽtoit. Puis se fõdãt mesmes sur les mots de la loy Salique qui dit. AVCVNE FEMMELLE NE SVCCEDERA, LE PLVS PROCHAIN MASLE SVCCE-

La Couronne de France deux fois changee.

Les Francois ne veulent femmes.

Qui exclut les femmes.

Deffence de Philippes de Valois.

Mots de la Loy Salique.

Reffusee par l'Anglois.

Vsurpation sur filles.

L'Anglois repete son droit.

CEDERA, penſoit auoir prins Philippes par le bec, & diſoit que la loy par le-dit Philippes miſe en auant, faiſoit pour luy. Car elle chantoit que le plus prochain maſle ſuccedera. Il diſoit donc qu'il eſtoit le plus prochain maſle comme neueu, & que quant à ce que Philippes diſoit que la mere eſtant excluſe de la ſucceſſion, le fils par conſequent en deuoit eſtre exclus, il ſouſtenoit que la Loy n'exprimoit point cela, & que ceſtoit vne interpretation fantaſtique qu'on luy auoit donée pour maſque. Mais que pour la faire veoir en ſõ naturel, il s'eſt ſouuẽt veu en pluſieurs Royaumes, que bien que les meres euſſent eſté excluſes de la ſucceſſion de leurs peres, pour cela neantmoins leurs fils n'õt pas laiſſé de ſucceder: allegant ſur ce l'exemple de Thierri Roy des Oſtrogots, lequel mourant laiſſa vne fille nommée Amalaſunte qu'il auoit mariee à Eutaric, & de ce mariage eſtoit iſſu Athalaric qui fut depuis Roy deſdits Oſtrogots. Eutaric mourut deuant ſon beau-pere Thierry, lequel decedant laiſſa heritier de ſon Royaume, Athalaric ſon petit fils. Edvvard auſſi remparoit ſa cauſe des armes & de la deffence des loix, & les tirant du droit ciuil, diſoit que la nature des choſes ne failloit point quand elle faiſoit des femmes, & que par le droit elles eſtoient appellees aux ſucceſſiõs. Que le droit diuin le teſmoignoit en vn paſſage des Nombres qui dit, QVAND L'HOMME MOVRRA SANS FILS, QVE SA SVCCESSION VIENNE A SA FILLE. Car (diſoit Edvvard) quelle faute a commis ma mere, veu qu'eſtant race, fille, & ſœur de Roys, elle doiue eſtre priuee du droit du Royaume de France, & de l'eſperance d'iceluy, & ne puiſſe laiſſer ny l'vn ny l'autre à ſon fils? Or Robert d'Artois Comte de Beaumont beau frere de Philippes de Valois auoit de longue main apprins à debattre le droit des hommes contre le droit pretendu des femmes, ayant vn grãd proces contre Mahault ſa tante pour raiſon du Comté d'Artois, & eſtimoit que la querelle du Royaume fut ſemblable à celle d'vn Comté pour lequel il eſtoit en debat. Luy doncques en vne aſſemblee ſolennelle de Prelats, de Nobleſſe, & de peuple (qui ſont les trois eſtats) & en laquelle ceſte cauſe fut longuement debattue d'vne part & d'autre, reſpondit aux Ambaſſadeurs Anglois de ceſte façon.

Cauteleuſe interpretatiõ de Loy.

Fils ont ſuccedé ſur les meres.

Exemple d'Athalaric

L'Anglois ſe deffend des Loix.

Sa plainte.

Proceż pour le Comté d'Artois.

Harangue de Robert d'Artois.

- Meſſieurs les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre treſpuiſſant & treſvaleureux
- Prince, grand amy, & proche parent & allié de nos Roys, ce que vous demandez
- & pretendez eſt bien aiſé à iuger, decider, & entẽdre. Cela cõſiſte en ce ſeul point
- qui eſt que veu qu'Edvvard voſtre Roy eſt fils d'Yſabel fille du Roy Philippes le
- Bel de Frãce, & neueu du coſté de ſa mere de nos trois derniers Rois freres, & en
- fans dudit le Bel, vous dites ſi aucũ accident aduiẽt à la groſſeſſe de la Roine vef-
- ue de feu Charles le Bel noſtre Roy, il doit ſucceder à la courõne de Frãce, d'au-
- tant (dites vous) que le dernier Roy n'a point laiſſé vn plus proche parent que
- luy, qu'il eſt le plus habille à ſucceder, & qu'il n'y a aucune femme plus proche
- de ſang audit dernier Roy mort qu'Yſabel mere de voſtredit Roy. Voila (meſ-
- ſieurs les Ambaſſadeurs) voſtre propoſition. Moy au contraire ie dis & main-
- tiens que les femmes ne peuuent pretendre aucun droict en ce Royaume, & que
- puis que la mere de voſtre Roy n'en a aucun ſur la France, elle ne le peult auſſi
- nullement ny en ſa vie donner, ny apres ſa mort laiſſer à ſon fils pour en iouyr.
- Ie dis bien d'auantage, que ſi les femmes ſuccedoient à la Couronne de France,
- nous en auons eu depuis quelques annees de plus proches qu'Yſabel, leſquelles
- il eut fallu appeller à ceſte ſucceſſion, ſi nous & elles euſſions penſé qu'el-
- les y euſſent eu aucun droict. Si cela euſt eu lieu, la fille du Roy Loys Hutin eut

Pretention de l'Anglois

Pour la proximité.

Sa mere a droit à la France.

exclus Philippes le Long ſon oncle, & les filles dudit Philippes euſſent reiectés bien loing du Royaume, Charles le Bel leur oncle, & ce qui fut iugé contre la fil-

Arreſt pour le Comte de Valois.

le de Loys Hutin, lors que le Comte de Bourgongne ſon oncle voulut remuer ceſte meſme pierre doit ſeruir à vous, & à tous autres d'vn arreſt & preiugé pour ne pretendre plus à ce droit. Vous demandez que c'eſt qu'ont fait les femmes pourquoy elles ſoient debouttees de noſtre ſiege Royal. A cela ie reſpondray qu'il a pleu ainſi à nos maieurs nous baſtir vne loy, par laquelle elles ſont debouttees de ceſt honneur. Nous obſeruons inuiolablement ceſte loy, & recepuons les hommes qu'elle nous donne, & eſtans hommes nous ne pouuons endurer l'Empire ny le commandement que de ce qui eſt ſemblable à nous, c'eſt à dire des hommes, non des femmes, le commandement deſquelles nous eſt inacouſtumé, & ſeroit inſuportable. Les exemples des anciens vous en feront foy, car bien que durant le Paganiſme, & depuis au commencement du Chriſtianiſme pluſieurs Rois de France ſoient morts ſans hoirs maſles, laiſſans ſeulement des filles, ſi eſt-ce que iamais elles ne ſont entrees à ceſte couronne. Childebert Roy de la Frãce Occidẽtale fils du premier Clouis premier Roy Chreſtien, laiſſa ſeulement deux filles, qui toutesfois ne ſuccederent, ains ce fut Clotaire ſon frere premier du nõ. Cherebert fils dudit Clotaire laiſſa trois filles, & toutesfois elles ne ſuccederent, ains ce fut Sigiſbert ſon frere. Guntran Roy de Bourgogne & d'Orleans fils dudit Clotaire, laiſſa ſa fille vnique Clotilde qui ne ſucceda, ains ce fut ſon neueu le Roy Childebert fils du Roy Sigiſbert ſon frere. Ces exemples ont eſté ſuiuis apres la mort de Loys Hutin, & de Philippes le Long, & maintenant ſi noſtre Royne vefue ne fait qu'vne fille nous le voulons auſſi en ſuiure. Quant à ce que vous alleguez le droit diuin qui dit que les filles ne doyuent eſtre excluſes de la ſucceſſion paternelle, ie diray auſſi qu'il commande aux femmes de recognoiſtre leur ſexe & leurs conditions, de ſe contenir & comporter en iceluy & en ce qui eſt de leur vocation, ſans ſe meſler de commander aux peuples ains ſeulement de garder leur honneur & leur meſnage. Que ſi vous dites qu'en certains endroits le droit diuin a dit tout autrement, ie vous confeſſeray bien qu'il la dit pour vne maiſon & famille particuliere, & quand il l'auroit dit pour vn Royaume, il ne l'a pas dit pour tous les Eſtats, Empires, Royaumes, & nations, qui ont baſti leurs loix particulieres, ſelon leſquelles elles ſe gouuernent. Et ne fault que pour ceſte allegatiõ nous perdiõs noſtre cauſe, car au contraire la ſainte Eſcriture dit, que la poſſeſſion d'vne Tribu ne ſoit donnee à vn autre affin que l'heritage demeure aux familles. Quant au droit de nature & celuy des gens, la reſponce en eſt aiſee. Si nous voulons ſuiure le priuilege de la Nature, induditablement nous ſommes tous libres, & ne ſont les hommes contraincts d'obeir au commandement des autres hommes, ou il fault qu'vn chacun commande ou obeiſſe aux ſiens, non aux eſtrangers. Le droit des Loix & les conſtitutions des Royaumes ne ſont pas ſemblables à tous, ny par tout. En voſtre Royaume d'Angleterre les filles de vos Roys & les fils des filles d'iceux y ſuccedent. Ainſi regnent & commandent ſur vous les femmes & leurs enfans, auſſi le droit maternel & feminin a commandement & puiſſance ſur vous. Voz Rois ſont venuz d'vne famille de France depuis que Mahaut fille du premier Henry d'Angleterre eſpouſa Geoffroy Comte d'Aniou l'vn des plus braues & vaillans ſeigneurs de ce Royaume. Ceſte loy & couſtume eſt bõne entre vous, & ne voudrions pas vous conſeiller de les changer ains ſommes

François ne peuuent obeir aux femmes.

Exemples de cela.

Rois de la premiere race.

Exemples anciens ſuiuis.

Chacun eſtat a ſes loix.

Poſſeſſiondes Tribus.

Par la nature ſommes libres.

Diuerſes loix des royaumes

d'aduis

d'aduis (comme il eſt treſraiſonnable) que chaſqu'vn pays conſerue ſes loix, cou-
ſtumes, & priuileges. Nous auons vne autre loy & couſtume, & d'autres exem-
ples que nous obſeruons, & ſommes ſi bons François, que quant à ce qui tou-
che noſtre loy Salique, nous ne voulons aucunement y deroger, ny nous eſloi-
gner de l'exemple de noz anceſtres. Chacune nation a ſes couſtumes qu'elle gar-
de comme choſe ſainte & inuiolable. La ville de Rome eſtant en ſa liberté fit la
loy Voconie par laquelle les femmes eſtoient excluſes des riches ſucceſſions &
heréditez. Quelques ſiecles apres, elle meſme lors qu'elle commença à perdre
ſa liberté auec ſes loix anciennes & libres, n'enſuiuit plus ceſte loy, & les Empe-
reurs Romains ny meſmes Iuſtinian qui a reduit les loix en ordre, ne la mirent
point en auant, d'autant que quelques vns d'entr'eux ſe reſſouuenoient d'eſtre
montez à la dignité imperialle par le benefice & faueur des femmes. Nous auõs
dit auant que Iuſtinian vint au monde, baſty la loy Salique qui exclud les femmes
de la ſucceſſion de ce Royaume, affin qu'il ne tombaſt en main eſtrangere par le
mariage d'vne femme, ains qu'il vint touſiours à vn homme de noſtre nation.
Puis donc que la mere d'Edvvard n'a aucun droit en la couronne de France, en
peut elle par la loy Salique donner quelqu'vn à ſon fils? O Royne Yſabel, vous
demandez ce Royaume pour vous & pour voſtre fils Edvvard ſ'il aduient qu'il
ne nous vienne aucun enfant de Charles le Bel, pour ce (dites vous) que vous e-
ſtes ſa ſœur? Poſez le cas que le ventre de la veufue dudit Charles ne nous porte
rien, ie ſuis d'aduis que Philippes Comte de Valois couſin germain dudit Roy
dernier mort ſuccede à la Couronne. Vous eſtes veritablement ſœur germaine
du Roy Charles le Bel, & par ainſi d'vn degré plus prochaine, & par ce droit
vous voulez auoir le ſceptre de ce Royaume? Si noz loix, noz conſtumes, & le
droit diuin & humain appellent les femmes au Royaume, ie vous demande, ô
Royne Yſabel, auez vous demandé & preten du le Royaume de France apres la
mort du Roy Philippes le Bel voſtre pere? Vous ne l'auez pas demandé, & ne
le pouuiez demander auſſi, car vous euſſiez perdu voſtre temps, & aucun ne
vous y euſt preſté les oreilles, ny les volontez, ny les faueurs. Doncques, par iu-
ſte & legitime droit Loys Hutin voſtre frere fils aiſné dudit Roy voſtre pere y
ſucceda. D'auantage ie vous demande aſſauoir ſi apres la mort de Hutin & de
ſon fils Poſthume qui ne veſquit que huict iours, Philippes le Long frere dudit
Hutin & le voſtre ſucceda il à bon droit ou non, veu que Hutin laiſſa Ieanne ſa
fille qui vit encore? S'il ſucceda à bon droit, il faut par là conclurre & iuger que
les femmes n'y en ont aucun. Si Philippes le Long y vint iniuſtement, il euſt dõc
fallu appeller Ieanne fille de Hutin, & euſt eſté plus raiſonnable qu'elle euſt ſuc-
cedé à ſon pere Hutin, que vous qui n'eſtiez que ſa ſœur. Que ſi le Long fut iniu-
ſtement Roy, & ſ'empara d'vn Royaume qui ne luy appartenoit point, dites
moy ie vous prie comment eſt ce que Charles le Bel voſtre frere, auquel par
droit & raiſon vous dites deuoir ſucceder, ſucceda plus iuſtement audit le Lõg
lequel laiſſa quatre filles? Aſſauoir ſi elles vous euſſent excluſe de l'heredité pa-
ternelle, ou vous elles? Vous voyez dõc (ô Royne) que vous n'auez aucun droit
en ce Royaume & que vous n'y pouuez auoir aucune eſperance, & d'auantage
croyez qu'on pourueut à ceſt affaire incontinent apres la mort de Loys Hutin
voſtre frere, & de ſon fils Poſthume. Agnes Princeſſe treſuertueuſe fille du Roy
Saint Loys ſouſtenant le droit des femmes comme femme qu'elle eſtoit, plaida
& debatit la cauſe d'icelles, & vouloit que Ieanne fille dudit Hutin fut appellee

Faut garder ſes loix.

Chacune nation a les ſiennes.

La loy Voconie.

Antiquité de la Salique.

Philippes Comte de Valois.

Royne d'Angleterre ſeur de Charles le Bel pretend à la France.

Droit des hommes.

Iuſte ſucceſſion des Rois.

Droit des fẽmes debatu.

& admise à la succession du Royaume, mais apprenãt que les hõmes non les fem-
mes auoient accoustumé de nous cõmander, elle desista de sa poursuitte. I'alle-
gueray aussi (ô Royne, & vous Roy Edvvard) vostre arrest de condẽnation con-
tre vous par vostre mesme iugement & confession, lors que vous (ô Royne) pre-
mierement fistes que vostre fils presta le serment de fidelité au Roy Philippes le
Confession dõmageable. Long, puis à Charles le Bel voz freres pour le Duché de Guyenne, & que vostre
fils en prestant ledit serment se mit à genoux deuant l'vn & l'autre Roy. Qu'est
ce qu'il leur declara, confessa, promist, & iura? Ne fut ce pas qu'il confessa qu'ils
estoient iustes & legitimes Rois, & que Ieanne leur niepce n'auoit aucun droit
pour les exclurre & deboutter de leur couronne? Ne leur iura il pas de ne con-
treuenir iamais au contraire de sa confession? Quoy, les filles ne succederent pas
au pere, & vous voulez (vous dis-ie qui estes sœur) succeder à vostre frere? Nous
Denegation au Roy Anglois. ne voulons point auoir Edvvard pour tuteur de nostre fruit à naistre, pour ce
qu'il est trop ieune, & ne l'aurõs iamais pour Roy, pour ce qu'il n'est pas du sang
Royal & masculin de noz Rois. Bien est vray que nous luy desirons toute grã-
deur & felicité, comme à nostre voisin, amy & allié, & à son accroissement luy
ayderons de tout ce que nous pourrons, moyennãt que ce soit hors l'interest de
nostre Royaume & de nostre reputation.

Honneste fin de harangue. Ceste harangue estant finie les Ambassadeurs Anglois voyans toutes les vo-
lontez des François incliner du costé de Philippes Comte de Valois desisterent
de leur poursuitte, & adonc fut ledit Philippes declaré gouuerneur & Regent
du Royaume de France & ensemble du Royaume de Nauarre, durant que la
Philippes de Valois Regẽt. Royne Ieanne veufue dudit feu Charles le Bel seroit enceinte, mettant en ces til
tres: Philippes Comte de Valois, cousin des Rois de France, Regent des Royau
mes de France & de Nauarre. Ceste Regence ne dura gueres, car le premier iour
La Royne veufue accoucha d'vne fille. d'Auril ensuiuant ladite Royne Ieanne veufue, au bois de Vincennes accoucha
d'vne fille nommee Blanche, laquelle depuis (comme il sera dit par apres) par
dispence du Pape fut mariee à Philippes Duc d'Orleans second fils dudit Philip
pes de Valois.

PHILIPPES DE VALOIS 6. ROY 49. Apres la naissance de ceste fille, PHILIPPES Cõte de Valois parauant Re-
gent au Royaume, fut appellé, salué, & proclamé Roy, & le iour de la Trinité
ensuiuant fut sacré & courõné à Rheims par Guillaume de Trie lors Archeuef-
que dudit Rheims, auecques autant de ioye & de magnificence qu'autre Roy
qu'on eust veu long temps auparauant. De Rheims il vint à Saint Denys, la ou
apres auoir fait les ceremonies accoustumees à la nouuelle promotion des Rois
de France, il fit son entree dedans la ville de Paris capitalle de son Royaume. Au
deuãt de luy iusques aux fauxbourgs vindrẽt les Ecclesiastiques vestuz de leurs
chappes & surplis, les Docteurs de l'Vniuersité, la Cour de Parlement vestue
d'escarlatte, le Preuost des Marchans, & les Escheuins auecques leurs robbes
my-parties de rouge & tané, les Maistres des Comptes, les enfans de ladite ville,
Magnificence d'entree. & tous les Estats, ordres, & mestiers d'icelle, les vns à cheual & les autres à pied.
Le Roy accompagné des Princes de France, d'vne grande Noblesse des gentils-
hommes de sa maison & de ses gardes tous richement vestuz de couleurs diuer
ses, estant armé à blanc monté sur vn cheual blanc dessouz vn riche dais entra
dedans sadite ville capitalle, en laquelle il fut receu auecques cris, chansons, &
Ioye cõmune. battemens de mains en signe d'allegresse incroyable, & auecques prieres de tou-
tes personnes pour son heureuse entree & long regne. Les rues (comme la sai-
son de

son de l'annee le portoit) eſtoiēt pauees de brāches, de fleurs & d'herbes, le deſſus eſtoit couuert de toilles, & de draps, & le deuant des maiſons paré de riches tapiſſeries, de beaux tableaux, & d'exquiſes peintures, & les feneſtres des maiſons ornees d'vn nombre infiny de femmes qui eſtoiēt la pour regarder, & pour ſe faire regarder auſſi. Il n'y eut aucune eſpece de ioye & de magnificence qui en ceſte entree ne fut miſe en auant. Il alla en la grande Egliſe noſtre Dame faire les ceremonies accouſtumees, & de là au Palais Royal (l'vn & l'autre baſtimēt aſſis dedans l'Iſle de la Seine) la ou fut fait le plus ſuperbe & magnifique feſtin qu'on eut iamais auparauant veu. Toutes les ceremonies furent en ceſte entree obſeruees (ſelon leur dignité & inſtitution), par le peuple François, mais ſur tous autres Rois ils louoient, aymoient, & honoroient ce nouueau Roy, diſans qu'il eſtoit le vangeur de l'iniure que les eſtrangers auoient voulu faire à la couronne de France, & le reſtaurateur de la loy Salique, comme celuy qui l'auoit fait renaiſtre, & remis la France en ſon ancienne prerogatiue par la force de ladite loy, par laquelle la liberté & la dignité du nom François eſtoient ſouſtenuz, empeſchant que les François qui auoient accouſtumé de donner Rois & loix aux autres nations ne vinſſent à eſtre attachez au ioug, à la ſeruitude, & à l'Empire des nations eſtrangeres. Incontinent le Roy deſtina pour femme à Philippes Duc d'Orleans ſon fils, Blanche fille Poſthume du Roy Charles le Bel.

Rues bien ornees.

Palais & noſtre Dame.

Reſtaurateur de la loy Salique.

Ces ioyeuſes, honorables, & accouſtumees ceremonies eſtant acheuees, le Roy voulut aduiſer aux affaires de ſon Royaume, lequel les Rois Loys Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel ſes predeceſſeurs luy auoient laiſſé bien embrouillé, tant pour ce qu'en peu d'annees le Royaume auoit changé par quatre fois de Roy que pour ce que les ſuſdits trois Rois eſtoient ieunes & meſmemēt enfans Loys Hutin, & que durant leurs regnes les finances de France auoient eſté mal adminiſtrees, les monnoyes alterees, grandes exactions miſes ſur le peuple, les gouuerneurs en diſſenſion, les guerres contre les Anglois & les Flamans grandes, & en ſomme la France fort deſchiree. Pour remedier à ces maux il fit pluſieurs belles loix & ordonnances ſur le fait de la iuſtice & pollice, & ſur le reglement des finances, puis voulant pouruoir à tous affaires des plus grands iuſques aux plus petits, par l'aduis d'vn conſeil des plus grands Prelats & ſeigneurs de ſon Royaume, il reſtitua à Philippes fils de Loys Comte d'Eureux & à Ieanne ſa femme fille de Loys Hutin, le Royaume de Nauarre qui leur appartenoit à cauſe d'elle, ſelon le droit cy deſſus declaré, & en recompenſe des Comtez de Champagne & de Brie qui ſemblablement deuoient appartenir à ladite Ieanne, luy bailla quelques terres & ſeigneuries au Comté de la Marche. Ce qu'il fit pour ne vouloir permettre que leſdits Comtez de Champagne & de Brie qui eſtoiēt ſi voiſins de ſa capitalle ville de Paris fuſſent en autres mains qu'aux ſiennes & à celle des Rois, pour couurir ladite ville, & pluſieurs autres pays de ce coſté là. Et comme il penſoit auoir vne bonne paix au cōmencement de ſon regne pour peu à peu donner vn bon ordre à tous les affaires deſcouſus de ſon Royaume, ceux de Flandres le firent entrer en vne nouuelle guerre.

Maux precedens de la France.

Ordonnances ſur la iuſtice.

Champagne & Brie annexez à la couronne.

Pour couurir Paris.

Les Comtes de Flandres par vn Traitté fait entre les Rois de France & eux deuoient payer pour l'eſpace de vingt ans par chacun an auſdits Rois la ſomme de cinquante mille eſcus. Loys Comte de Flandres contre lequel les Flamans s'eſtoient ſouuent reuoltez, & meſmes l'auoient prins priſonnier comme nous auons dit cy deſſus en Charles le Bel, auoit enuoyé par toutes les terres de ſon

Affaires de Flandres.

Eſtat ſes collecteurs pour leuer ladite ſomme, mais ſouz couleur de ce on auoit leué vne plus grande ſomme qu'il ne failloit pour le payement d'icelle. Ce qui aduient ordinairemẽt que l'ombre de la collecte d'vne ſomme arreſtee en fait le uer vne plus grande. Les Flamans voyans que chaqu'vne annee la leuee de ceſte ſomme leur enleuoit toutes leurs ſubſtances, biens & moyens, & conſiderans que ſ'ils enduroient longuement ceſte exaction & la cruauté dont on vſoit en- uers eux pour la leuee de ceſte ſomme, elle deuiendroit perpetuelle, ſupplierent leur Comte de faire rendre compte auſdits Collecteurs des deniers par eux le- uez, affin qu'on vit ce qu'ils auoient leué d'vn chacun, & combien ils en auoiẽt donné au Roy. Le Comte leur accordant leur demande fit aſſembler en la ville de Tournay tous les deputez des Prouinces qui ſe plaignoiẽt de ceſte exaction, & y vint luy meſme pour ouyr leurs plaintes, & leur faire droit. Luy, ſa maiſon, ſes officiers & leſdits financiers contre leſquels eſtoit faite l'aſſemblee eſtoient logez dedans la ville en ſeureté, & les deputez des Prouinces aux fauxbourgs. Il aduint qu'vn feu (ſoit que ce fut par cas fortuit ou à eſcient) ſe print de nuict aux fauxbourgs, deſquels il bruſla vne grande partie, eſtant fauoriſé par vn grãd vent qui pourmenoit la flamme. Les Flamans penſerent incontinent que veu qu'on les auoit fait loger aux fauxbourgs ſeparez de ceux contre leſquels ils e- ſtoient venuz, & que le Comte auoit fait loger leurs ennemis pres de luy dedãs la ville, & que le feu ſ'eſtoit prins aux fauxbourgs la ou ils eſtoient logez, que cela euſt eſté fait par la permiſſion du Comte & par la malice de leurs aduerſai- res pour les bruſler. Adoncques ils ſ'en retournerent en leurs Prouinces la ou ils firent entendre au peuple d'icelle la faueur que le Comte portoit aux larrons de financiers & collecteurs, de les auoir logez pres de luy, & d'auoir fait loger leſdits deputez dehors, & comme le feu par l'intelligence du Comte & de leurs aduerſaires ſ'eſtoit mis dedans les fauxbourgs ou ils eſtoient, là ou ils auoient penſé eſtre tous bruſlez. Ils firent leur Comte tant iniuſte & cruel, & leur cau- ſe ſi iuſte qu'ils animerent leurs peuples à vne reuolte & ſedition, ioint qu'ils a- uoient deſia vne mauuaiſe volonté audit Comte, comme nous auons dit en la vie de Charles le Bel. Ils ſ'armerent & ſe rallierent enſemble en certain lieu aſ- ſigné, & eſtans ioints allerent contre le Comte, auquel ils donnerent vne batail- le, & le prindrent priſonnier, & ne voulurẽt le laiſſer aller ny ſortir hors de leurs mains que premieremẽt par capitulatiõ faite entre luy & eux il n'euſt auecques pluſieurs ſolennitez promis d'oublier & aſſopir la memoire de toutes iniures paſſees, & que par luy ny par ſes ſucceſſeurs Comtes il ne leur pourroit ny à eux ny aux leurs eſtre demandee ou imputee aucune choſe de ce qu'ils auoient fait ſoit pour auoir pris les armes, villes, ou finãces, ou pour autre choſe en quelque ſorte & maniere que ce ſoit. Que tous priſonniers d'vne part & d'autre ſeroient renduz ſans payer rançon, & que chacun rentreroit en ſes biens & Eſtats. Que de la en auant il n'entreprendroit aucun affaire de conſequence ſans l'aduis de l'aſſemblee generalle des deputez de ſes Prouinces. Le Comte obeit à la neceſſi- té preſente & leur accorda tout ce qu'ils voulurent, ſe reſeruant à vne meilleure commodité pour ſe vanger d'eux, & leur faire cognoiſtre que les Princes ont certaines maximes qui les diſpenſent de l'obſeruation de toutes capitulations faites auecques leurs ſubiects, & de la foy & obligation promiſe à ceux qui la leur doiuent. Auſſi la plus part de ceux qui ont obligé leurs Princes à capitula- tions & à Traittez, articles, & conditions de paix, & à Edits de pacification de troubles

Plainte des Flamans au Comte.

Le Comte fauoriſe les Collecteurs.

Plainte cõtre les financiers.

Et contre le Comte de Flandres.

Prins priſonnier.

Faut obeir à la neceſſité.

Maximes des Princes.

troubles & à choſes contraintes & forcees par la neceſſité du temps ſ'en ſont à la fin mal trouuez, ſ'ils n'ont par vne autre voye preuenu leurs Princes au reſſentiment qu'ils ont de la force & contrainte de leurs ſubiects.

Comme il ſe vit en liberté, il ſe retira vers Philippes de Valois nouuellement Roy de Frãce & mena auecques ſoy vne grande compaignie de Seigneurs de ſes pays entre leſquels eſtoit Robert ſon oncle paternel auec lequel auparauant il auoit eu vn grand debat & guerre pour la ſucceſſion du Comté que neãtmoins en ceſte cauſe ſecourut fidellement le Comte ſon neueu. Le Comte venu vers le Roy luy fit hommage de ſon Comté & comme ſon vaſſal le ſupplia de luy donner ſecours contre les rebelles de ſon eſtat qui l'auoient guerroyé, prins priſonnier, & contraint de deſcendre à conditions indignes d'vn Prince: & leſquelles il auoit eſté force d'accorder par la neceſſité du temps & de ſes affaires. Le Roy vſant de puiſſance Eccleſiaſtique enuoya incontinent fulminer & excommunier le peuple de Flandres par l'Eueſque de Senlis en l'Egliſe de Tournay reſeruant de ladite excommunication ceux de Gand & d'Audenarde pour ce que ils continuoient en leur foy & loyauté enuers leur Comte. Mais le Roy voyant que les Flamans faiſoient bien peu de cas de ſes fulminations & preſſé des inſtances requeſtes du Comte qui iournellemẽt ſupplioit de vouloir proceder en ceſt affaire par la voye de la force, & ne ſ'amuſer ſeulement aux interdictions Eccleſiaſtiques, deſquelles (diſoit il) ceux qui ne portent aucun reſpect ny reuerence à leur Prince ne fait pas grand cas, aſſembla ſon conſeil en la ville de Paris pour aduiſer au moyen de remedier aux troubles de Flandres. Il auoit vne extreme enuie d'y faire la guerre tant pour ce qu'il eſtoit ieune & d'aage floriſſant que pour le deſir qu'il auoit d'acquerir gloire, & ſe rendre par quelque bel acte redoutable à ſes voiſins, meſmement à l'Anglois qu'il voyoit deſia appreſter vne guerre contre la France, & la reputation duquel auoit ſemé quelque volonté & affection ſecrette & cachee dedans les cœurs d'aucuns François. Mais lors les Roys eſtoient ſi reſpectueux qu'ils ne vouloient rien entreprendre ſans l'aduis du Conſeil, & toutesfois le plus ſouuent ils ſe diſpenſoient bien de le croire, & ſauroiẽt la barriere de tous les aduis & conſeils quand ils auoient quelque entrepriſe en fantaſie. La plus part des ſeigneurs de ce conſeil ſupplia le Roy de ne vouloir entreprendre ceſte guerre, & ce pour pluſieurs occaſions & principalement pour le peu de temps qu'il y auoit qu'il eſtoit Roy de ce Royaume, auquel il y auoit (diſoient ces Seigneurs) quelques perſonnes qui ſecrettement fauoriſoient & de leurs volontez adiugeoient ceſte Couronne au Roy d'Angleterre. Que ſ'il ſ'en alloit hors de ſon Royaume ſon ſceptre qui n'eſtoit encore bien eſtably pourroit eſtre agité par les factions, menees & ſeditions de ceux qui n'eſtoient pas bien affectez enuers luy, & que l'Anglois ne demanderoit pas meilleure occaſion pour auoir par menees ſourdes & par armes ouuertes ce qu'il auoit tant pourſuyui par parolles, par Ambaſſadeurs & remonſtrances. D'auantage que ſon Royaume eſtoit pauure & foible ſe ſentant encore des guerres, pertes, & calamitez endurees durant les regnes des Roys precedens. D'autres qui le voyoient fort deſireux d'entreprẽdre ceſte guerre qui ſe deliberoit ſur la fin de l'Eſté, & qui ne pouuoiẽt pas rompre ceſte deliberation, ains ſeulemẽt la vouloient tordre, le ſupplierẽt de la vouloir remettre iuſques au printemps prochain, penſans par ceſte remiſe faire en ſorte

Comte de Flandres fait hommage de ſon Comté.

Se plaint de ſes ſubiects au Roy.

Le Roy le veut ſecourir

Peu de cas des fulminations.

Deſir de ieune Roy.

Rois ſe diſpenſent de croire aduis.

Aduis donné au Roy.

Se deuoit craindre de l'Anglois.

que possible elle ne sentreprendroit iamais, & qu'entre le temps de ceste assemblee & le prin-temps ensuiuant, le temps ameneroit vn tel changement d'affaires que celuy la demeureroit là sans qu'on s'en entremit plus auant.

Le temps ameine changement.

Le Roy voyant qu'il ne trouuoit en ces seigneurs aucune opinion conforme à sa volonté s'adressa à Gaultier de Cressy seigneur de Chastillon Connestable de France, & soit que le Roy luy fit quelque signe, ou soit que ledit Gaultier congnut la volonté de son maistre fit vn tour de bon courtisan, ou de hardi Cheualier, car comme le Roy luy vint à demander son aduis, assauoir s'il seroit bon d'entreprendre ceste guerre ou non. Ledit Gaultier se leua sur les pieds & dit tout hautement, Sire le temps est tousiours conuenable à celuy qui a bon cœur à la bataille. Ceste responce fut tant aggreable au Roy qu'estant suiuie de tous les autres, il se leua de son siege, & alla embrasser ledit Gaultier le louant grandement de son hardi courage, & dit aux autres que qui l'aimeroit le suiuit. Il fit par tout son Royaume assembler gens, & ordonna que dans la fin d'Aoust qui estoit bien prochaine tous le vinssent trouuer en la ville d'Arras. Estãt donques la guerre resolue il s'en alla en l'Eglise Sainct Denys, & des mains de l'Abbé d'icelle print l'Auriflambe ou Oriflamme, qu'il donna en garde à vn braue & vaillant Cheualier nommé Milles de Noyers.

Acte de courtisan ou de guerrier.

Temps propre à qui a bon cueur.

Armee leuee.

Les Flamans rebelles estoient au mont de Cassel d'autant que en ce quartier la Flandres est fort descouuerte du costé de la France, & pour ce que la Noblesse s'estoit separee d'eux, ils n'auoient point de Chef dont par iceux furent esleuz leurs Chefs & Capitaines: Nicolas Zennequin, Guiesanne le Chanu, Zegher Ianssonne, Winoch de Fiere, & Lambrecht Boouen, vaillans hommes mais issus de bas lieu. Le Roy ayant assemblé son armee, la mena au deuant du mont de Cassel. Les ennemis laissant bonne garnison dedans la ville, se vindrent pres d'icelle camper sur vn hault lieu d'ou ils ne pouuoient estre tirez au combat. Le Roy commença de battre la ville en laquelle les habitans auoient dressé sur vne potance vn cocq de laine, autres disent paint vn cocq en vne bãniere qu'ils dresserent sur leurs murailles, & qu'autour dudit cocq y auoit en derision escrits ces deux vers.

Chefs de Flamans.

Mont Cassel battu.

Quand ce Cocq icy chantera
Le Cocq trouué cy entrera.

Derision cõtre le Roy.

Appellans ledit Roy trouué, d'autant qu'ils disoient que n'estãt point né pour pouuoir par aucun droit attaindre à la courõne de France, il y estoit neãtmoins paruenu par hazard & comme trouué. Ils se deffendoient vaillamment par l'esperance du secours de l'armee Flamande qui estoit la pres à la veuë de ladite ville. Le Roy vouloit tousiours attirer au combat les Flamans qui au contraire attendoient vne meilleure occasion. Le Roy auoit ordonné ses batailles de ceste façon. La premiere bataille estoit conduitte par les Mareschaux de France & le grand maistre des Arbalestiers ayans six bannieres les gens de pied & tout le charroy & bagage. La seconde bataille estoit menee par le Comte d'Alençon frere du Roy qui auoit vingt-vne bannieres. La troisiesme estoit conduitte par le grand maistre de l'hospital d'outre mer & seigneur de Beaulieu. La quatriesme conduisoit Gaultier de Chastillon Connestable de France, & en la cinquiesme estoit le Roy en personne ayant vingt-neuf bannieres, & en sa compagnie estoit le Roy Philippes de Nauarre Comte d'Eureux, le Duc de Lorraine, & le

Le Roy desire combattre

Belle ordonnance.

Comte

Comte de Bar, & y auoit vne aisle de vingt-six bannieres que conduisoit Milles de Noyers qui portoit l'Auriflambe. La sixiesme bataille conduisoit le Duc de Bourgongne & y auoit dix-huict bannieres. La septiesme estoit sous la charge du Daulphin de Viennois qui auoit douze bannieres. La huictiesme estoit menee par Robert d'Artois Comte de Beaumont ou il y auoit dix-huict bannieres, & y auoit vne aisle des gens du Roy de Boheme qui faisoient l'vnziesme. Voila l'ordonnance de l'armee du Roy deuant le Mont de Cassel. Comme il vit qu'il ne les pouuoit auoir, il enuoya vne bonne partie de son armee pour faire le degast au pays, affin que les ennemis indignez & irritez de ceste ruine fussent contraincts de venir aux mains. Ils regardoient leurs pays, maisons & biens, bruler, ruiner, saccager, piller, & emporter. Neantmoins ils ne se bougeoient de leur place & ny les cris entremeslez des femmes & des petits enfans, ny les craquemens, les sons, & les grands bruicts des edifices tombans par terre, ny les feus bruslans vn grand pays, ny la flamme d'iceux luisante, ny tant & tant de ruines qu'ils regardoient ne peurent esmouuoir ces courages felons & obstinez, ny flechir à aucune pitié, ny attirer au combat, ny diuertir de leur entreprise & oppiniastreté, si bien qu'ils ne s'aduancerent ny d'vn point ny d'vn pas pour abandonner le lieu qu'ils auoient prins plustost qu'ils n'auoient deliberé. Ils enduroient facilement que deuant leurs yeux les ennemis courussent, pillassent, bruslassent, & ruinassent le pays. Quand ils virent que les gens du Roy n'eurent laissé en leurs pays aucune chose sur laquelle ils peussent exercer leur rage & fureur, & qu'ils s'estoient retirez en leur camp couuerts de sueur & de poudriere & s'estoient desarmez, alors eux espians ceste bonne occasion & voyans du lieu hault ou ils estoient tout ce qui se faisoit au Camp du Roy, & sçeuhans fort bien en quel lieu estoit sa tente, ils saillirent si furieusement & promptement de leur fort, qu'ils furent plustost dedans le Camp du Roy qu'on ne sceut qu'ils fussent partiz de leur coustau, & esleuans vn grand bruict ils donnerent dedans la tente du Roy, lequel la fortune de France ce iour là pretenta. Il auoit à l'entree d'icelle l'Auriflambe plantee, & peu de gens armez pour sa garde, lesquels repousserent vaillamment le premier effort des ennemis en attendant que le Camp se fut mis en armes. D'vne telle viteste chacun de tous les costez du camp accourut à la tente du Roy comme au Chef de toutes choses & au principal & plus important nœu de la matiere, & auecques telle diligence & prouesse on vint aux mains contre les ennemis, qu'estans les tentes soudainement abbattues, il fut là combattu comme en vne bataille assignee. Le Roy monté à cheual, exhortant & encourageant les siens tant de ses parolles que de son bon exemple, vendit aux ennemis bien chere la temerité de laquelle ils estoient venus l'assaillir. Nicolas Zennequin l'vn des principaux Chefs des rebelles combattit vaillamment, & tint longuement les gens du Roy en suspens de la victoire, gardant fort bien les siens de receuoir aucun dommage. En fin chargé de coups il fut porté par terre, & lors la victoire fut sur les siens gagnee par les nostres, & luy & les siens tuez. La bataille fut si aspre qu'il fut tué de Flamans de vingt à vingt-deux mil. Les François poursuiuans les ennemis prindrẽt la ville du mont de Cassel & la pillerent & bruslerent. Ce qui aduint le 24. iour d'Aoust l'an 1328.

1328

Deuant mõt Cassel.

spectacle de pays ruiné.

Oppiniastreté de Flamãs

Leur stratageme.

Se ruent sur le camp du Roy.

Le Roy secourt.

Combat entre Flamans & François

Flamans defaits à mont Cassel.

Mont Cassel prins.

Ceste victoire fit mourir grande partie des rebelles, & contraingnit les autres

à ſe venir rendre à mercy au Comte, lequel les receut en ſa bonne grace à la priere & remonſtrance du Roy, qui le pria de ne refuſer ſa miſericorde à aucun de ceux qui ſe viendroient ſous-mettre à icelle, & l'exhorta de ſe comporter & gouuerner par apres ſi ſagement & doucement enuers ſes ſubiects, qu'il ne luy donnaſt par apres aucune occaſion de retourner en Flandres, & de reparer ſes folies qui ſont pluſtoſt faites que reparees. Luy remonſtrant qu'il eſt bien raiſonnable & neceſſaire à vn Prince de punir ſes rebelles, mais deuant que venir là, il ſe doit garder de donner occaſion à ſes ſubiets de ſe rebeller, car le plus ſouuent les rebellions des ſubiects naiſſent des mauuais deportemens des Princes. Apres ceſte defaite ceux de Bruges, d'Ypre & du Franc, & toutes les autres villes rebelles ſous-mirent leurs corps biens & pays à la miſericorde du Comte, luy donnans oſtages pour l'aſſeurer de l'accompliſſemẽt de tout ce qui par luy leur ſeroit commandé. Vne hiſtoire de Flandres dit que le Roy laiſſant le Comte paiſible en ſon eſtat luy conſeilla de faire cruellement punir les rebelles, & que le Comte ſe reſſouuenant de ceſte remonſtrance en fit executer iuſques à cinq cents. Ce qui fut cauſe que Guillaume le Chanu craingnant ſa peau ſe retira vers le Duc de Brabant, lequel il ſolicita de mener guerre au Comte, l'aſſeurant (ſelon la couſtume que les traiſtres ont de promettre ce qui n'eſt pas en leur puiſſance à ceux qu'ils veulent faire venir en leur pays) que ſi vne fois il eſtoit entré en Flandres il trouueroit vn grand nombre de Flamans qui le ſecouroyent de leurs perſonnes, d'armes, d'argent, de cheuaux, de viures, & d'autres choſes neceſſaires pour ſouſtenir vne guerre. Aquoy le Duc ne voulut preſter l'oreille ſoit qu'il ne voulut trop ſ'arreſter aux belles parolles & promeſſes d'vn traiſtre qui euſt eſté bien aiſe de faire de ſa cauſe particuliere vne generalle, ou ſoit qu'il n'en euſt pas le moyen, & qu'il voyoit bien qu'il auroit non ſeulemẽt affaire contre le Comte de Flandres mais auſſi contre le Roy de France trop puiſſant ennemi pour luy. Au contraire le Duc enuoya lié & garroté ledit Chanu au Roy, qui à Paris luy fi couper les deux poings, puis mettre ſus vne roüe, ou on le laiſſa iuſques à ce qu'on le vit prochain de la mort, & lors il fut trainé à la queuë d'vne charette, & en fin pendu au gibet. Ceſte exemplaire iuſtice donna vn tel effroy pouuentement aux complices dudit Chanu, que le plus ſecrettement & ſoudainement qu'ils peurent ils ſortirent hors du pays de Flandres, ce pendant que le Comte procedoit à l'execution de ſes rebelles, & à la punition tant ciuille que corporelle d'iceux, & de ceux qui les auoiẽt receuz fauoriſez ou ſecouruz, ſi bien qu'en moins de trois mois il fit mourir de dix à douze mille hommes.

Remonſtrance ſage du Roy au Cõte.

Cauſes de rebellions.

Autre conſeil au Cõte.

Promeſſe des traiſtres.

Qui de leur cauſe en font vne generalle.

Traiſtre puni.

Grande punition de Flamans.

Quelques hiſtoires nous veulent faire croire que le Roy eſtant apres ceſte guerre de retour en la ville de Paris, alla remercier Dieu en la grande Egliſe de celle, & y entra tout armé à cheual tout le long de la nef iuſques deuant le Crucifix, & qu'il preſenta ſon cheual & ſes armes à noſtre Dame, en luy attribuant l'honneur & la gloire de ſa victoire, & qu'en ſigne de ce eſt encore ſa preſentation à cheual en la nef de ladite Egliſe. Mais toutes les veritables hiſtoires d'vn commun conſentement attribuent ladite effigie qui eſt auiourd'huy dedans ladite Egliſe à cheual à Philippes le Bel à ſon retour d'vne guerre de Flandres ſ'comme nous auons amplement dit en ſa vie.

Statue du Roy en l'Egliſe de Paris

Courts Eccleſiaſtiques tiẽnent tout.

Le Roy Philippes de Valois eſtant de retour en France, la Cour de Parlement de Paris & les autres iuges Royaux vindrent vers luy & luy remonſtrerent que

que toute la iuriſdiction eſtoit coulee des ſieges Royaux aux cours Eccleſiaſtiques, & que beaucoup plus de cauſes profanes entre perſonnes profanes eſtoiēt iugees par les Eueſques & leurs Officiaux & autres officiers d'Egliſe que par les iuges royaux. Que celuy qui pour la moindre occaſion n'acquieſçoit aux ſentēces des Eccleſiaſtiques incontinent eſtoit excōmunié & priué des ſacremens, & que leur puiſſance & authorité eſtoit venue à ce poinct que pour vne ſimple debte vn homme qui ne la pouuoit payer eſtoit interdit. Le Roy deſirant entendre les cauſes & raiſons des Eccleſiaſticques & de ſes iuges manda les vns & les autres venir à luy, & eſcriuit ſes patentes aux Prelats de ſon Royaume addreſſees ſingulierement à l'Eueſque d'Authun, la teneur deſquelles nous auons icy miſe, qui eſtoit telle.

Leurs rigoureux iugemens.

Conuocation des Eccleſiaſtiques.

" Philippes par la grace de Dieu Roy de France, à noſtre bien amé & feal " l'Eueſque d'Authun ſalut. De tant plus vous auez la congnoiſſance des cho- " ſes diuines, & que l'experience des autres vertuz reluit en vous plus qu'au re- " ſte des hommes, tant mieux congnoiſſez vous auſſi combien & en quelle ſor- " te noz ſubiets de ce Royaume tant clercs que laiz, comme eſtans pluſieurs & " diuers membres viuans enſemblement vnis en vn corps ſe doiuēt entreſouffrir " & ſe ſecourir les vns les autres pour la deffence & entretiē de la paix, & pour re- " ietter toute diſcorde, chacun ſe contenant en ſon office & ſe contentant de ce " qui luy eſt deu iuſtement. Comme donc nous ayons eſté informez que vous & " voz Officiaux vous plaignez de noz Baillifs & Officiers, & que ceux-cy enco- " reforment complainte, & ſe diſent greuez par vous, voz officiaux, curſeurs & " ſergents, & des le temps iadis, comme encore ils ſeuffrent en ce qui eſt de la iu- " ſtice & iuriſdictiō, tellemēt que par ce moyē, ceſte indiſſoluble vnion qui deuſt " eſtre entre vous eſt diſſoulte & anneantie: Ne fault ſ'eſbahir ſi tels deportemēs " nous deſplaiſent, qui aimons la paix, amitié & concorde d'entre noz ſubiets, & " qui ſouhaittons que tant le clergé que le reſte des noſtres viuent amiablement " enſemble. A ceſte cauſe y voulans pouruoir auec l'aide de Dieu, auec tout con- " uenable remede, nous vous prions, voire vous commandons par ces preſentes " de comparoiſtre en perſonne à Paris le huictieſme iour apres la feſte de Sainct " André prochainement venant, auec inſtructions des griefs que vous pretendez " que noz Officiers ſuſnommez vous facent, auſquels, & à noz barons auōs auſſi " mandé des patentes de venir perſonellement au iour aſſigné pour expoſer leurs " doleāces, àfin que nous & noſtre conſeil y puiſſiōs remedier ſi ſalutairemēt que " par cy apres, vous & nos ſuſdits barons & Officiers puiſſiez viure amiablement " enſemble. Donné à Paris le premier iour de Septembre l'an 1329.

Laiz greuez par les Eccleſiaſtiques.

Concorde entre ſubiects.

Deſir de remede.

Au mandement du Roy les Eueſques qui ſ'enſuiuent ſe preſenterent au Palais à ſa maieſté, à ſçauoir les Archeueſques de Bourges, d'Aux, Tours, Rouen, & Sens: les Eueſques de Beauuais, Chaalōs, Laon, Paris, Noyon, Chartres, Conſtāces, Angers, Poictiers, Meaux, Cambray, Sainct Brieu, Sainct Flour, Chaalōs en Bourgongne, & d'Authun. L'aſſemblee dreſſee, ſe leua noble homme Pierre de Cuignieres cheualier, Conſeiller du Roy & Aduocat general en ſa Cour de Parlement par deriſion appellé depuis du Cugnet, lequel concluant & compre- " nant ſon diſcours en deux points, mit en auant que les ſubiets doiuent obeiſſan- " ce & honneur au Roy & qu'au reſte il y doit auoir diſtinction en leur offices & " actiōs, tout ainſi que leur premiere inſtitution a ſa fin en chacun toute particu- " liere. Que les Eccleſiaſtiques ſe meſlēt ſeulemēt de ce qui cōcerne les choſes ſpi-

Archeueſques & Eueſques.

Deuoir des ſubiets.

rituelles, & exercice de la religion s'empeschent sur la cognoissance de ceux de
Deuoir du Roy & de l'Eglise. leur sorte, & sus la iurisdictiõ des ames & extirpatiõ des heresies, laissant au Roy
& aux Barons ce qui touche la iustice de la tẽporalité. En somme ayant amene
plusieurs raisons tant du droit que de la coustume (car il estoit vn fort suffisant
Charge du clergé. hõme) & conclud que le clergé se deuoit contẽter de ce qui est spirituel, & en la
libre administration duq̃l il mettoit en auant que le Roy estoit tenu de le defen
dre & maintenir, mais que les negoces temporels estoient du tout interdits à
l'Ecclesiastique, protestãt là dessus que cõtre toute raison les Prelats se mettoiẽt
Sans se mesler du seculier. de la iustice seculiere, suiuant ce qui est en l'Euangile: Rẽdez à Cæsar ce qui est à
luy, & à Dieu ce qui luy appartient. Neantmoins (dit-il) que messieurs du Cler-
gé estans bons & fidelles subiets du Roy le deuoient conseiller, veu que sa ma-
iesté les auoit assemblez pour auoir leur aduis sur ceste affaire. Et pource que sa
harangue fut longue, nous n'en auons tiré que la substance, à fin de vous mettre
Poincts de la remonstrance de Cuignieres en auant la plus part des articles que ledit de Cuignieres proposa contenant les
poincts, esquels les Barõs & Officiers du Roy se sentoient interessez par le Cler
gé. Et premiement dit que comme ainsi soit que la commune iurisdiction ap-
partiẽne de droit cõmun au Roy & à la iustice tẽporelle en la cognoissance des
causes reelles, soit qu'elles se rapportent à la possession ou à la proprieté, toutes
fois les Officiaux des Eueques empeschans le cours de ceste iurisdiction du
bras seculier s'attribuoient la cognoissance de ces causes, & mesmement sur la
possession & tous les interdits. D'auantage que si vn du clergé empeschoit à
vn lay la iouissance de sa terre, & que cestuy offencé le feit conuenir deuant
le iuge Royal sur faict de nouuelleté, ou autrement, tant s'en fault que l'Eccle-
censures de l'Eglise. siastique cõparust que plustost le lay estoit cité pour cõparoir par deuant son offi-
cial, où ne comparoissant on procede contre luy par censures & soubs gran-
des peines pecunieres, trouuant mauuais le susdit de Cuignieres que les Of-
ficiaux entreprinssent sur les iuges Royaux, & qu'ils contraignissent ainsi les
parties à venir plaider deuant eux. Comme aussi il disoit que le Roy estoit beau
coup interessé, & sa grandeur diminuee en ce que les iuges Ecclesiastiques fa-
uançoient iusques là que de vouloir entreprendre & vsurper la cognoissance
Vsurpation des Ecclesiastiques. sur les contrats passez és cours temporelles, & mesmement vsent de censures,
monitions, & excommunications vers ceux qui s'obligent en vertu de telles
lettres. Oultre ce que és Sinodes & Conciles prouinciaux que messieurs les E-
uesques tenoient, ils faisoient des statuts & ordonnances fort preiudiciables
à la iurisdiction du Roy & des Seigneurs de ce Royaume, combien qu'en sor-
te quelconque cela ne soit de leur estat, & ne soit soubs-mis à leur puissance. Se
plaignoit semblablement que les Officiaux osoiẽt bien entreprendre de cogno
stre des crimes des laiz, & les faisoient detenir prisonniers sans vouloir souffrir
qu'ils eussent leur renuoy par deuant leurs ordinaires, comme ainsi soit que ny
Leur puissance limitee. l'emprisonnement ny la detention ne sont à la iurisdiction à eux donnee, &
quoy que lesdits prisonniers soient du tout trouuez innocens des charges pour
lesquelles ils sont detenuz captifs, si est-ce qu'encore on les rançonne de grãdes
Leurs rançonnemens. sommes de deniers tant pour les procedures que pour payer l'enqueste, com-
bien que ce fust aux absouls que ces despens deussent estre adiugez. Estimoit
en oultre le susdit Aduocat que c'estoit aussi contre tout droit & equité que
les Officiaux ayans cognoissance des dettes des laiz les cõtraignissent soudain à
payer

payer sur peine d'excommunication, & ne payans sans aucun delay reaggra-
uoient les peines contenues en la censure, & qui plus est enioignoient aux iu-
ges Royaux sous mesme peine de contraindre lesdits excommuniez à payer ces
sommes tant par saisie de leurs biens qu'empriſonnement de leurs personnes. Et
(ce qui ressentoit sa tyrannie) si les iuges ou leurs sergents ayans obey à ce de-
cret n'auoient trouué que saisir és maisons des susdits excommuniez, ils estoiẽt
contraints d'aller à leurs propres cousts & despens se purger deuant l'Official
de n'auoir trouué chose quelconque, & s'ils y failloient, l'excommunication tõ-
boit sur leur teste, estans forcez de satisfaire à la somme du detteur principal,
disant que le Roy estoit griefuement preiudicié par ces retentions des causes
decidees és Cours des Officiaux, comme si la souueraineté de iustice estoit de
l'Eglise. Ce que ceux cy taschoient de luy attribuer en ce, que si vn citoyen en
vne ville Royalle fait adiourner son creancier deuant le iuge du lieu, & que ce-
luy qui est arresté pour la dette en apelle en Cour d'Eglise les Officiaux en veul
lent auoir la cognoissance. Que si le iuge royal s'oppose à cecy, on n'oyt soudain
que fulminations & censures. Et qui plus est, les Preuosts des Eglises font des ci
tatiõs de viue voix par le Domaine du Roy cõtre personne en chacun estat sans
cõmission aucune, & faut que les bonnes gens citez sans cause se rachetẽt par ar
gent des mains des chiquaneurs au grand preiudice de la iurisdiction du Prince,
comme aussi cela est entreprendre sur le Roy que les Officiaux facent seeller les
biens & maisons des clercs & lieux du Domaine du Roy, encore qu'ils n'ayẽt au
cune iurisdictiõ és fonds Royaux ny és terres appartenãs aux Barõs & seigneurs
de ce Royaume. Se plaignoit que les Ecclesiastiques fissent inuentaire des biens
des laiz decedez, & prinssẽt cognoissãce des hipoteques reelles, ce qui est du pro
predroit & iurisdiction du Roy ou de ceux à qui il donne la puissance d'en co-
gnoistre. Se faschoit que les inquisiteurs feissent saisir pour vn seul soupçon les
pauures gens, les accusans de mal sentir de la foy, & les detenant en prison bien
que (quãd ils seroient tels) c'est au Roy à les auoir en ses prisons, iusqu'à ce qu'ils
soient conuaincus d'heresie. Et en somme il proposa qu'il n'y auoit action qu'el-
le que ce fut iusques aux dettes des manouuriers, & au salaire que les maistres de
uoient à leurs seruiteurs dont ils ne vouluſſent auoir la cognoissance, qui ap-
partient seulement au Roy, & seigneurs ayans iustice, & que les Officiaux
se deuoient bien raisonnablemeut contenter de la iurisdiction qui concerne
purement & simplement les choses spirituelles : concluant comme il y a deux
puissances, l'vne sacerdotale, & l'autre Royalle, la premiere pour se mesler
des choses diuines & y commander, l'autre pour manier les affaires & la police
des Royaumes: qu'aussi les iurisdictions d'icelles doiuent estre proprement di-
stinguees, si que l'Eglise ne s'empesche aucunement du temporel, comme aus-
si les officiers du Roy ne deuoiẽt s'vsurper aucune chose sur l'authorité & puis-
sance des Ecclesiastiques, & que le droit du fisch estant sans aucune prescription,
il n'estoit aussi en la puissance du Roy de s'en pouuoir deffaire, ny de diminuer
chose quelconque qui fut ou concernast à la maiesté Royalle, tant pour garder
ce qui de long temps est estably par les Rois ses predecesseurs que pour ne frau-
der de telle authorité ses successeurs à la couronne. Et pour ce (dit il en fai-
sant fin) ayant le Roy iuré venant à la couronne qu'il sera protecteur, & def-
fendra de tout son pouuoir les droits & preeminences du Royaume, & ne
souffrira iamais que rien en soit aliené ny aucunement alteré, & que s'il y en a

Enionction aux iuges Royaux.

Le Roy greué en cela.

Cognoissance de dettes.

Preiudice de la iurisdictiõ du Prince.

Accusez d'heresie.

Deux puissances.

Droit du fisch.

Iuremens du Roy.

qui le ſoit, qu'il ſefforcera de les retirer de quelque main que ce ſoit & fut de l'Egliſe meſme. Ie ſupplieray ſa maieſté de voir ſi ce que i'ay dit preiudicie à ſa grandeur, ſi le cours de ſa iuſtice y eſt empeſché, ſi ſes ſubiets en ſont intereſſez, & ſi la Nobleſſe y ſent diminution. Car ſ'il eſt ainſi, il me ſemble (dit il) que le Roy doit recouurer ſelon ſon ſerment, ce que les Eccleſiaſtiques ont vſurpé ſans autre tiltre que de bien-ſeance, & dequoy n'eſtãs fondez de droit commun il ſera bien de les deſſaiſir, & le mettre en ſa main, n'eſtant conuenable que ceux qui ſont obligez à l'autel & dediez pour le diuin ſeruice, ſemployent ny arreſtent aux affaires de ce monde, & ſe meſlent de manier les negociations, ny les plaidoyers, ſinon és cauſes de la foy, & de la police Eccleſiaſtique, concluant comme il auoit commencé: Rendez à Cæſar ce qui appartient à Cæſar, & à Dieu ce qui luy appartient, comme au ſouuerain de toute creature.

Supplication au Roy.

Office des Eccleſiaſtiques.

Autant que ceſte remonſtrance (de laquelle nous auons eſcrit les principaux points) fut agreable à la Nobleſſe & aux Baillifs & autres Officiers Royaux, autant fut elle deplaiſante aux Eccleſiaſtiques, leſquels ayants bon nez, ſentoient ou ſadreſſoit tout cecy, & que le coup n'eſtoit point rué ſimplement cõtre l'authorité des Officiaux pour l'augmentation des Cours Royalles, ains que la Nobleſſe vouloit induire le Roy à ſe ſaiſir du temporel de l'Egliſe, & qu'on commençoit par la iuſtice, affin que leur oſtant la iuriſdiction qui eſt vn des principaux pour maintenir leur credit, on vint puis apres à les priuer d'autre choſe. A ceſte cauſe l'Eueſque d'Authun ayant charge de tout le reſte du clergé, demanda delay pour reſpondre, qui luy fut ottroyé au Vendredy enſuiuant que le Roy leur donneroit audience, comme il feit au bois de Vincennes. Pierre Bertrand Eueſque d'Authun commis du clergé, ſentant qu'il auoit affaire aux grands, & voyant que la Nobleſſe ſe fondoit ſur le donner à entendre par l'Aduocat du Roy, & que ſa maieſté ſembloit flechir à la partie peu fauorable au clergé, il luy propoſa premierement l'exemple du Roy Philippes Dieu-donné, qui comme Roy vray zelateur de la Religion Chreſtienne, & protecteur de l'immunité, pour teſmoigner quel il eſtoit, & quels auoient eſté ſes predeceſſeurs, & deuoient eſtre ſes ſucceſſeurs, receut en ſon Royaume, ſouſtint, nourrit, & authoriſa Sainct Thomas de Cantorbie ou Canturberi banny d'Angleterre pour auoir fait teſte à ſon Roy qui vouloit abolir l'authorité du clergé, & diminuer le droit des libertez de l'Egliſe. Mit en auant que ſi ce bon Roy ſ'eſtoit monſtré ſi deuotieuſement affectionné à l'immunité Eccleſiaſtique en l'endroit d'vn eſtranger, qu'à plus forte raiſon la maieſté de Philippes de Valois Roy de France deuoit deffendre les priuileges confirmez à l'Egliſe par ceux qu'il auoit en la couronne. Accuſa l'Aduocat de Cuignieres de crime de leze maieſté, diſant qu'il faiſoit iniure au Roy, & cõmettoit felõnie en ce qu'il l'induiſoit à outrepaſſer les limites & les bornes poſees par ſes predeceſſeurs, & le blaſma de ſottiſe, en ce qu'il diſoit que le Roy ne pouuoit point permettre telles immunitez à l'Egliſe, entãt que par ce moyen il limitoit la puiſſance Royalle, que l'Egliſe recognoiſſoit pour telle & ſi grãde, qu'il n'y auoit qu'vn ſeul Dieu, qui luy peuſt eſtablir loy, & que les Rois ont les mains ſi liees, & le pouuoir ſi petit, qu'ils ne pouuoient donner ny terre, ny ville, ny maiſon pour le ſalut de leurs ames. Propoſa encore vn inconueniẽt de grande conſequence, qui ſ'enſuiuroit la où le Roy eſcoutteroit ce conſeil ſi deteſtable, car luy, portant le nom de Treſchreſtien, & ce pour auoir eſté ſes predeceſſeurs les vrais pilliers, & deffenſeurs

Pour le clergé

Le Roy doit deffendre l'Egliſe.

Cuignieres accuſé.

Pouuoir des Rois limité.

Rois de France treſchreſtiens,

deffenſeurs de l'Egliſe, ſi à preſent il ſe monſtroit perſecuteur, ce ſeroit ſe rendre ſubiect non à calomnie, ains à reprehenſion, & à expoſer ſon nom à eſtre diffamé par les Hiſtoriens, qui n'oublieroient de rediger par eſcript ceſte hiſtoire comme fort remarquable: entant que les anciens Roys de France s'eſtans eſtudiez & efforcez à enrichir & acroiſtre & les biens, & l'authorité de l'Egliſe, ſi le Roy donnoit vn pareil exemple aux autres Princes, on ſeroit en danger que les Empereurs comme ſucceſſeurs de Conſtantin, & de Charles ſurnommez grands, nevouluſſent oſter à l'Egliſe, ce que les princes ſuſdits luy ont iadis donné, comme auſſi chacun Roy en pourroit vſer es terres ſubiettes à ſes ſeigneuries. Luy mit en auant que le Roy ne pouuoit ſuyure le conſeil de ſon Aduocat ſans offenſer ſa conſcience, veu que à ſon aduenement à la couronne il auoit promis & iuré de garder & deffendre les Eueſques, & leurs Egliſes, & de maintenir leurs droits & priuileges, ſuyuant la loy ancienne, & la iuſtice obſeruee de tout temps en ce Royaume: puis adiouſta ce qu'encore le Roy auoit promis & iuré ſolennellement, vſant de telles parolles.

Obſeruations de l'Egliſe.

Conſtantin & Charles grands.

" Vous promiſtes (Sire) que de tout voſtre pouuoir vous feriez que tout le peu
" ple Chreſtien ſubiect à voſtre Maieſté viuroit en vnion ſoubz l'obeiſſance de
" Dieu, & de ſon Egliſe: que vous empeſcheriez toutes violences & rapines, qu'en
" tous iugemens vous feries garder equité & miſericorde, que autant qu'il vous
" ſeroit poſſible vous chaſſeriez & exterminieriez tous heretiques de voz iuriſdi-
" ctions & ſeigneuries qui vous ſeroient declarez eſtre tels par l'Egliſe. C'eſt ce
" que vous iuraſtes, & non autre choſe, ſauf la grace du ſeigneur de Cuignieres,
" qui vous dit auoir fait vn ſerment tout au contraire, & n'y a point des articles
" par luy propoſez qui preiudicient à voſtre Maieſté, & leſquels ne ſoient deuz à
" l'Egliſe, ſans pour cela endommager ny vous, ny la nobleſſe de ce Royaume.
" Et conclud qu'il y auoit fort peu de Nobles qui fuſſent d'aduis que l'Egliſe fut
" deſpouillee de ces droits, priant le Roy de la maintenir en ces droits, couſtumes,
" franchiſes, authoritez, immunitez, & priuileges, proteſtant que tout le Cler-
" gé eſtoit pluſtoſt reſolu de ſouffrir la mort, que voir l'aboliſſement de ce que les
" Rois leur auoient donné, & que la Nobleſſe & le droit commun auoit autho-
" riſé des vn temps preſque immemorial, ſe ſoumettans neantmoins de corriger
" les abus qu'on verroit eſtre euidens es Eccleſiaſtiques, & par leſquels le peuple
" ſ'offençant, Dieu auroit permis qu'on euſt dreſſé ceſte partie pour le chaſtimẽt
" des miniſtres de l'Egliſe.

Sommation de promeſſe.

Promeſſe du Roy.

Cuignieres accuſé.

D'auoir parlé contre les Egliſes.

Le clergé ſe deffend.

Il ne fut rien conclud pour lors, mais le vendredy enſuyuant qui fut le neufieſme de Decembre l'aſſemblee ſe feit au palais de Paris, ou le Roy ſeant en ſon lit de Iuſtice, aſſiſté de ſes Conſeillers, Pairs, & Barons, l'Eueſque d'Authun propoſa de rechef pour le clergé, & reſpõdit à tous les points & articles qu'auparauant le ſeigneur de Cuigieres auoit mis en auant au preiudice des Eccleſiaſtiques, confirmant ſon dire par les conſtitutions, de Theodoſe le grand & de l'Empereur Charles le Grand, monſtrant que les deux glaiues appartenoient à l'Egliſe, non en ce qui touche l'effuſion de ſang, ains en ce qui concerne l'inſtitution des preeminences, eſtans la Roiauté, & la preſtriſe en meſme ſubiect, authorité & puiſſance. Et à la fin ſupplia la maieſté du Roy qu'il luy pleut de reuoquer les proclamations faictes contre les droits de l'Egliſe, en ce qui touchoit l'adiournement de lay à lay par deuant les iuges Eccleſiaſtiques, entant qu'aboliſſant ceſte iuriſdictiõ, c'eſtoit oſter du tout la liberté à l'Egliſe, non que

Le Roy propoſa pour le Clergé.

Dire de Cuignieres confirmé.

Roiauté & preſtriſe enſemble.

(diſoit-il) ſa maieſté n'aye quelque raiſon de ce faire, mais d'autant que ces proclamations eſtoient cauſe de troubler l'authorité de l'Egliſe & de faire que deſormais aucun ne face compte des cenſures, & que pour ceſte occaſion les Roys predeceſſeurs de ſa maieſté auoient ordonné telles deffẽces faites aux Officiaux, & ſi on leur en faiſoit, ils les rẽdoient nulles & ſans effet. Encore pour ceſte fois ne fut il rien conclud, à cauſe que les Eccleſiaſtiques auoient vne trop forte partie que l'Aduocat de Cuignieres, lequel ſe mõſtrãt ſeuere deffenſeur des droits de ſon maiſtre, il ne fault ſ'eſtonner ſi on faiſoit tant de difficulté de decider de ce doubte, eſtant le Roy en ſuſpens pour voir vn chemin ouuert pour ſa grandeur, & cognoiſtre que ceſte nouuelleté pourroit donner vn faux-bond à ſon honneur, & cauſer troubles en ſon Royaume. Quelques iours apres, le conſeil eſtant aſſemblé au chaſteau de Vincennes, comme de rechef le ſeigneur de Cuignieres ſe mit à diſcourir comme aux iours precedens il auoit faict, ſur la diſtinction des puiſſances, il dit que la raſure que les gens d'Egliſe portoient ſur la teſte, ſignifioit qu'ils deuoient eſtre deſpouillez de toute affection temporelle, & par conſequent de toute iuriſdiction autre que ſpirituelle. Mais l'Eueſque d'Authun ſ'adreſſant au Roy le pria de ne donner occaſion à chacun de fouiller à ſa fantaſie les Egliſes, & que les Prelats n'eſtimoient point que ſa Maieſté vouluſt rien innouer qui fut au preiudice d'icelles. A quoy le Roy reſpondit, que ſa deliberation n'eſtoit point d'abolir les droits & couſtumes de l'Egliſe, moyẽnant qu'il fut aſſeuré auoir eſté accordees à ladicte Egliſe par ſes predeceſſeurs. Ceſte reſponce eſtant doubteuſe ne contenta point les Eueſques, & pour-ce, le dimenche d'apres ils vindrent au bois de Vincennes, ou l'Archeueſque de Sens preſenta la derniere requeſte, ſuppliant le Roy de parler clerement, & ſans ambiguité. Il luy fut reſpõdu de la part du Roy par l'Archeueſque de Bourges, que les Prelats ſ'aſſeuraſſent de la volonté du Roy, lequel deſiroit les deffendre & maintenir, & ne pretẽdoit rien diminuer de l'authorité, droits, couſtumes, & priuileges de l'Egliſe Gallicane, & que ia à Dieu ne plaiſe que ce fut de ſon temps, & par luy, qu'aucun print cauſe & argument à ſon exemple, de tourmenter l'Egliſe, & troubler le repos des Eccleſiaſtiques. Ce que depuis le Roy confirma de ſa propre bouche. Et comme le meſme Archeueſque de Sens requiſt que les proclamations faites à ſon de trõpe au preiudice de l'Egliſe fuſſent reuocquees, alors le Roy reſpondit de ſon mouuement que iamais cela n'auoit eſté fait de ſon commandement, & qu'il n'en ſçauoit rien, ny le vouloit authoriſer ou approuuer, concluant que ſi les Prelats corrigeoient ce qui eſtoit digne damendement, il ne feroit aucun remuement de meſnage en l'eſtat de l'Egliſe. Mais ſ'ils differoiẽt de ce faire, il ſe faiſoit fort d'y remedier de telle ſorte que Dieu y ſeroit ſerui, le peuple content, & la Nobleſſe ſans ſcandale.

Rien de cõclu

Roy en ſuſpens.

Raſure de gẽs d'Egliſe

Reſponce du Roy.

Douteuſe.

Claire reſpõce de luy.

Veut amãder l'Egliſe.

Fin de ceſte aſſemblee.

Et ainſi print fin ceſte partie dreſſee par ledit Pierre de Cuignieres ſans que plus il en fut parlé, ſoit que le Roy ne voulut ou n'oſaſt inuouer l'eſtat Eccleſiaſtique qui deuoit eſtre manié & reformé auec autre ſolennité, ou que les guerres qui bien toſt apres ſuruindrent l'empeſchaſſent de ce faire.

Debat du Comte de Flandres.

Durant ce Colloque des iuges Eccleſiaſtiques & des iuges Royaux, grand debat & different ſ'eſmeut entre le Comte Loys de Flandres & la Royne Iaanne vefue de Philippes le Long de France, & mere de Marguerite Comteſſe de Flandres femme du Comte. La Royne vouloit que le Comte conuertit les quarante mil liures des ſoixãte mil à luy dõnees en mariage auecques la Comteſſe ſa

sa femme en quatre mille liures parisis par an selon le contenu de leur Traicté de mariage, & pour ce pour ce que le Comte n'y voulut entendre mesmes à cause que lesdits soixante mille liures qui luy auoient esté assignees sur Flandres il n'en auoit iamais receu aucune chose. Ce debat saigrit de telle sorte que la Royne voulut que sa fille femme du Comte fut separee de luy. Et bien que Roy Philippes fit tout ce qu'il peut pour accorder la belle mere & le gendre auquel il portoit vne singuliere affection il n'en peult iamais pourtant venir à bout, tant ceste femme estoit obstinée, prenant d'vne petite cause vne grande hayne, selon le naturel des femmes qui pour la moindre occasion qu'elles ayent, conçoiuent vne grande inimitié & vengeance, & d'vn grand plaisir ont petite gratuité & soudaine venance.

Mere veut separation de sa fille.

Naturel des femmes.

En ce mesme temps sourdit different & guerre entre le Comte de Flandres & le Duc de Iehan de Brabant pour l'occasion qui s'ensuit. Ledit Comte auoit acheté d'Adolph Eueſque du Liege & de son Chapitre tout le droit qu'ils auoient en la ville de Malines pour la somme de cent mil liures tournois, ou selon d'autres, de quatre vingts six mil cinq reaux d'or, à payer en deux termes entre eux accordez. Ceſt achapt esmeut guerre entre le Comte acheteur & le Duc de Brabant qui pretendoit maintenir que l'Eueſque ne pouuoit faire ceſte vendition, mais il disoit cela par enuie qu'il portoit à ce marché qu'il eut bien voulu auoir fait. Les voila dõc tous deux en forte guerre, laquelle le Roy voulut esteindre par son authorité, mais il n'y peut iamais mettre ordre. Le Comte eut de son parti l'Eueſque de Cologne, les Comtes de Hainault, de Namur, de Gueldres, & de Iulliers, & plusieurs seigneurs, auec l'aide desquels il fit de grands maux au pays de Brabant, ou il brusla plusieurs places & villages. Le Roy qui auoit veu qu'il auoit tenu à l'oppiniastreté du Duc que la paix ne se fit entre eux, se resolut de secourir le Comte, & luy enuoyer forces soubs la conduitte du Comte d'Alençon son frere, mais ledit Comte marcha si lentement que quand il arriua au lieu au estoit le Comte de Flandres, il trouua qu'ils estoient en quelques termes de paix, de sorte qu'estant ledit Comte d'Alençõ arriué, les deux parties se soubmirent de leur different à l'arbitrage du Roy, lequel oyant les raisons appaisa leur different par les mariages qu'il moyenna entre le Duc de Brabant & la fille du Comte Guillaume de Hainault, & vn autre du fils du Comte de Iuilliers auec la fille dudit Duc de Brabant, & de Henry fils dudit Duc auecques la fille du Comte Regnauld de Gueldres. Il voulut & ordonna que moyennant ledit mariage la ville de Thielt fut rendue au Comte Regnauld, reseruant à soy la declaration touchant le fait dudit Malines, par lequel neantmoins fut depuis entre lesdits Comte de Flandres & Duc de Brabant fait vn appointement sans en empescher aucunement le Roy qui auoit assez d'affaires à desmesler ailleurs.

Debat entre Comte de Flandres & Hainault.

Acheteur et opposant.

Le Roy les veut accorder.

Veut secourir le Comte

Se soubsmettent à l'arbitrage du Roy

Accord par mariages.

Ce pendant le ieune Roy Edvvard d'Angleterre troisiesme du nom ayant dedans le cœur le rebut du gouuernement, puis de la succession de la couronne de France, n'auoit iamais enuoyé vers le Roy Philippes aucun Ambassadeur, ny pour se conioüir auec luy (comme font les Roys aux autres Roys leurs amis & voisins) de son nouuel aduenement à la couronne, ny pour luy faire entendre le desir qu'il auoit de luy faire hommage de son Duché de Guyenne, & autres terres qu'il tenoit en France mouuantes & relleuantes de la couronne. Le Roy qui ne pouuoit supporter ceſt orgueil & ceſte brauerie d'vn sien vassal, luy manda doucement qu'il eut à passer la mer, & à le venir trouuer en sa ville d'Amyens

Desp it du Roy d'Angleterre.

Ne fait compte du Roy de France.

Commandement fait de venir en Frãce.

pour luy faire & preſter le ſerment de fidelité pour ledit Duché de Guyenne & autres terres. L'Anglois qui eſtoit ſuperbe & qui auoit vn certain meſpris & vne grande haine contre le Roy Philippes, eut volontiers deſnié à plat aux Ambaſſadeurs François le ſerment de fidelité, & le paſſage en France, ſ'il n'eut craint que ce reffus luy eut fait perdre les terres qu'il auoit deça la mer. Et à la verité, le Roy Philippes n'euſt pas demandé mieux qu'vn reffus de venir & vne denegation de l'hommage, car il eut ſur cela fondé vne nouuelle guerre & vne ſaiſie de toutes ſes terres pour crime de felonnie, comme auoit au parauant fait le Roy Philippes Auguſte ſur celles que le Roy Iehan d'Angleterre ſurnommé ſans terre poſſedoit en France pour les cauſes deduites en la vie dudit Auguſte. Ainſi ſouuent les Princes ſouhaittent que leurs vaſſaux & ſubiets les brauent pour auoir occaſion de ſe ſaiſir de leurs terres & les confiſquer ſe fondans ſur le crime de felonnie par eux commis. Ce qui a eſté vne pantiere qui a ſouuent prins des terres des ſubiects, & qui les a iointes & annexees à la couronne qui ſ'en eſt enflee. L'Anglois modera vn peu ſa colere, & ſeruant plus à ſon proffit qu'à ſa paſſion, obtempera doucement au mandement du Roy. Il paſſa la mer & vint à Amyens auec belle & honnorable troupe de Cheualiers & ſeigneurs Anglois, pour monſtrer ſa grandeur, puiſſance, & magnificence à Philippes, & pour luy en donner ou crainte ou admiratiõ. Philippes auoit auec ſoy les Rois de Nauarre, de Maiorque & de Boheme, & grand nõbre de Nobleſſe Françoiſe. Voila donc en la ville d'Amyens cinq Rois, aſſauoir ceux de France, & d'Angleterre, & les trois deſſuſdits. A la premiere rencontre, veuë, & ſalut de ces deux Rois, ils ſe firent bonne mine, chacun tenant ſon rang & reſpect, meſmement Philippes qui faiſoit bien le ſeigneur ſur l'Anglois, lequel tantoſt rougiſſant, tãtoſt ſenflant d'enuie & de deſpit, aualloit bien contre ſon gré ceſte ſoubsmiſſiõ, cõme ſi c'euſt eſté vne violẽte medecine. Deux iours apres ſõ arriuee, il preſta le ſermẽt au Roy pour le Duché de Guyẽne, le Cõté de Ponthieu & autres terres qu'il auoit en Frãce. Il auoit vne robbe longue iuſqu'à terre de velours cramoiſi ſemee de Leopards d'or, la couronne en la teſte, l'eſpee au coſté, & les eſperõs dorez aux pieds. Le Roy Philippes eſtoit veſtu d'vne robbe de velours violet ſemee de fleurdelis d'or, & la couronne en la teſte, & eſtoit ſeant dedãs vne chaire, au pied de laquelle y auoit vn oreiller ſur lequel eſtãt de genoux l'Anglois tenant les mains eſtẽdues & iointes entre celles du Roy, luy fit en la preſence de tous les autres Rois, Princes, & ſeigneurs là preſens, ledit ſerment de fidelité. Le Vicomte de Meleun grãd Chambellan de France eſtoit au coſté droit du Roy qui ſelon le pouuoir & authorité des grands Chambellans diſoit audit Roy Anglois. Vous deuenez homme Lige au Roy Monſeigneur qui icy eſt comme Duc de Guyenne & pair de France, luy promettez foy & loyauté porter, & lors diſoit audit Roy Anglois, dites vous re, & ledit Roy dit, Voire. Le Roy Anglois creuoit de deſpit de ſe voir ſoubsmis & à genoux deuant celuy auquel il ſeſgalloit, & contre lequel il auoit cõtendu d'vn grand droit, & vouloit par apres par armes debattre la couronne de France ce, mais ce nonobſtant il paſſa par là. Apres ce ſerment preſté, il pria le Roy Philippes de luy vouloir faire rendre les places que le Comte de Valois pere dudit Roy de France auoit prinſes en Guyenne ſur le Roy Edvvard premier ſon grãd pere. Dequoy le Roy le remit à vne autre fois. Ce qui irrita & offẽça encore dauantage l'Anglois, qui deſlors minuta en ſon eſprit vne vengeance de ce reffus ioint au rebut de la couronne qu'il auoit touſiours ſur le cueur, ne pouuant oublier

Sa crainte.

Ce que Philippes eut de ſiré.

Ce que les Princes deſirent.

Brauerie de l'Anglois.

Cinq Rois à Amyens.

Habillemens des deux Rois

Hommage de l'Anglois au roy de France.

Façon de l'hommage.

Deſpit de l'Anglois.

L'Anglois refuſe.

blier vne ſi grande iniure. Ainſi mal content il ſ'en retourna en Angleterre & le Roy Philippes à Paris, là ou les affaires de l'Empire luy en donnerent de nouueaux.

Le Pape Iean vingt-troiſieme auoit declaré Shiſmatique & heretique Loys de Bauiere Empereur, pour ce qu'apres auoir eſté eſleu par quelques Electeurs de l'Empire contre l'election de Federic d'Auſtriche, il auoit prins le gouuernement d'iceluy ſans luy auoir preſté aucun ſerment de ſubiection, deſdaignant le nom & tiltre d'Empereur de la main du Pape, comme Clement cinquieſme l'auoit ordonné. Auſſi pource qu'il maintenoit & deffendoit contre luy, certains moynes leſquels ledit Empereur auoit condamnez comme heretiques. Mais la plus grande haine de ce Pape contre ceſt Empereur venoit de ce que ledit Empereur ne l'auoit recognu pour ſouuerain iuge, comme il deuoit eſtre du different qui eſtoit entre luy & ledit Federic d'Auſtriche ſur l'election en l'Empire. Le Roy Philippes deſirant que ces deux potentats (deſquels en partie dependoit le repos de l'Europe) fuſſent bons amis enuoya ſes Ambaſſadeurs vers l'vn & l'autre les prier d'entrer en accord. L'Empereur auoit quelque volonté d'y entendre, mais le Pape n'y voulut onc preſter l'oreille, tant il portoit de haine audit Loys qu'il auoit reſolu de le ruiner. Au Pape Iean vingt-troiſieſme, ou ſelon d'autres 22. ſucceda Benoiſt 12. qui pareillement ſucceda à la haine de ſon predeceſſeur, comme il ſera dit cy deſſous.

Loys de Bauiere ennemi de Pape.

Cauſes de ceſte haine.

Debat en l'Empire.

Haine de Papes cõtre Lois

Le Roy Philippes ſe voyant en quelque repos, eut enuie de faire vn voyage en la terre Sainte à l'exẽple des Roys le Lois Ieune, Philippes Auguſte, & le Roy Sainct Loys ſes predeceſſeurs. Pour ceſt effect il fit dreſſer vne armee de mer à vn port de prouence, par la permiſſion des Roys de Naples lors Comtes de Prouence, & paſſant par la ville d'Auignon communiqua ſon entreprinſe audit Pape Benoiſt, qui ne faillit pas de la trouuer bonne. Car la plus honorable choſe qui lors aduenoit du temps d'vn Pontificat d'vn Pape eſtoit vn voyage des Princes Chreſtiens en la terre Sainte. Voila doncques Philippes reſolu de faire ce voyage, mais à fin que durant iceluy & ſon abſence loingtaine, ſes voiſins ou ſes ſubiets meſmes ne remuaſſent aucune choſe en ſon Royaume, il donna le Duché de Normandie à Iean ſon fils aiſné aagé de 14. ans, & le fit ſon lieutenãt general & Regent au Royaume durant ſon abſence, luy faiſant preſter le ſermẽt de fidelité, & promettre & iurer obeiſſance par tous les ſeigneurs de France. Or voulut il premierement ſçauoir ſi le Roy d'Angleterre ſe voudroit mettre de la partie en ce voyage, car il n'auoit en ſon abſence à craindre autre choſe que luy, & faſſeuroit de cognoiſtre par ſa reſponce ſon intentiõ. Les Ambaſſadeurs que Philippes enuoya vers Edvvard le prier & encourager à la guerre Sainte cognurent & à ſon lãgage & à ſes menees & deſſeins qu'il dreſſoit ſes preparatifs pour celle de France. Adonc retournez vers Philippes, ils luy conſeillerent de remettre ceſte entreprinſe de la guerre Sainte à vn autre temps, & de reſeruer ſoy & ſes forces pour la conſeruation de ſon Royaume.

La Roy veut aller en la terre Sainte.

Honneur des Pontificats des Papes.

Conſideratiõ

Qui fait deſſein ſur la France.

Voila le Roy Philippes en la malle grace du Pape pour ne luy auoir tenu la promeſſe qu'il luy auoit faite d'aller en la terre ſainte, & ne ſe ſoucioit le Pape ſe Philippes auoit iuſte occaſion au nom de demeurer en France pour ſe deffendre contre l'Anglois qui le venoit aſſaillir, car le Pape eut voulu à quelque pris qu'il euſt couſté à Philippes, que ſon Pontificat euſt eſté honnoré de ce voyage. Il deſcria par tout le monde la reputation du Roy Philippes, l'appellant deſ-

Inconſideration de Pape.

loyal & perfide à la cauſe des Chreſtiens & infracteurs de ſa foy. Philippes
Menaſſe du Roy au Pape. ne pouuant endurer les iniures que le Pape ſemoit de luy en tous les endroicts
de la Chreſtienté, enuoya vers luy ſes Ambaſſadeurs luy dire que ſ'il ne ſe deſi-
ſtoit de ſon mauuais langage, il iroit en perſonne vers luy pour le faire taire à
bon eſcient. Le Pape craignant que Philippes vint courir ſus luy, & enuahir
les terres du Papat, veu meſmement qu'il demeuroit en ſon Royaume (car ce-
ſtoit en Auignon) fit ſon accord auecques l'Empereur Loys de Bauiere, lequel
au parauãt il haiſſoit de mal de mort (cõme auoit fait le Pape Iean ſon predeceſ-
ſeur,) car ledit Pape voyant que le Roy de France eſtoit ſon ennemy ſe rendit
Pape ſe rend amy de Loys de Bauiere. expreſſement ami de l'Empereur, non de bonne affection ny de bon courage,
mais à cautelle, ſe ſeruant de ceſte amitié fainte pour ſa deffence, à fin que ſi Phi-
lippes le venoit aſſaillir, il eut l'Empereur pour amy, & que ceſte intelligence
mutuelle d'entre luy & l'Empereur donnaſt crainte au Roy, ſi d'aduenture il
Reproche du Roy au Pape vouloit attenter & entreprendre quelque choſe contre luy. Les Ambaſſadeurs
de France enuoyez vers le Pape luy reprocherent auecques parolles rudes qu'au
lieu qu'il deuoit (comme chef ſouuerain & deffenſeur de l'Egliſe) eſtre le perſe-
cuteur des heretiques, il en eſtoit neantmoins le protecteur, en ce que tournant
Fineſſes de Princes. ſa robbe il ſouſtenoit l'Empereur Loys qui auoit par ſon predeceſſeur eſté de-
claré heretique. Mais le Pape qui pour ſon proffit auoit fait ceſte paix entre luy
& l'Empereur ne ſe ſoucioit pas beaucoup des reproches du Frãçois, lequel auſſi
ne ſe ſoucioit pas tãt de ce que le Pape ſouſtenoit vn heretique, que de ce qu'il
ſ'eſtoit lié auec vn puiſſant Prince qui oſtoit les moyẽs audit Roy de ſe pouuoir
venger dudit Pape.

Durant ces nouueaux debats nez entre le Pape & le Roy de France, Edward
faiſoit ſes preparatifs pour venir en France, eſtant fondé ſur vne certaine eſperan
ce d'y faire bien ſes beſongnes, & tout fier des richeſſes de ſon Royaume, de ſes
Grandeur de l'Anglois victoires, & de ſon floriſſant aage. Il eſtoit ieune & opulent Prince, il auoit pacifié les troubles & affaires de ſon Royaume, & fait vne forte guerre contre le
Roy d'Eſcoſſe, en laquelle il auoit fait preuue de ſa vaillance & valeur. Ses yeux
eſtoient tournez de trauers ſur la France, comme ſur choſe dont il auoit vn grãd
regret. Il eſtoit extremement faſché & deſpit du reffus de la couronne de Fran-
ce, & de ce que le Roy Philippes ne luy fit aucune certaine reſponce ſur la de-
mande la reddition de quelques places de la Guyenne qu'il luy auoit deman-
Son courage. dees à Amyens. Son courage eſtoit grand, haultain, & ambitieux, & treſconuoi-
teux d'Empire & de renõmee, à quoy il fut encore plus animé par Robert d'Ar-
Robert d'Artoiſe deſpite tois, qui au parauant par vne longue oraiſon auoit deffendu la loy Salique &
cauſe & le droit de Philippes de Valois contre les Ambaſſadeurs du Roy d'An-
gleterre. Au parauant il auoit deffendu & ſouſtenu auecques parolles ce que
par apres il vouloit oppugner & debattre par armes eſtrangeres, veu qu'il n'
ſtoit pas aſſez fort pour le faire auecques les ſiennes. Il eſtoit fils de Philippes
fils de Robert Comte d'Artois qui fut tué en la bataille de Courtray, & auoit
eu procez contre ſa tante, comme nous auons dit pour raiſon dudit Comté, qui
Auoit querellé le Comte d'Artois. par arreſt de la Cour de Parlement de Paris auoit eſté adiugé à Mahault, laquel-
le auoit eſpouſé Othon Comte de Bourgongne, & de ce mariage eſtoient iſ-
ſus (comme auſſi nous auons dit) deux Roynes de France, Iehanne & Blanche:
& audit Robert fut adiugé le Cõté de Beaumõt de beaucoup moindre valeur &
dignité que l'autre. Robert quelque temps apres recommença ce proces contre

sa tante, maintenant que les lettres de Conuenance du mariage d'entre Philippes d'Artois son pere & Blãche de Bretaigne sa mere, par lesquelles ledit Comté d'Artois luy appartenoit, & qui par fraude auoiẽt esté mussees, estoient trouuees, & les produisit en iugement contre le Duc de Bourgogne frere de la Royne, qui tenoit ledit Cõté d'Artois à cause de sa femme fille du Roy Philippes le Long & de la Royne Ieanne fille de ladite Comtesse Mahault. Mais ces lettres par luy produittes furent trouuees faulses, & adonc fut de rechef ce Cõté adiugé à Mahault. Et bien que le Roy qui aimoit Robert cõme son beau frere & tres-fidelle seruiteur, luy remonstrast qu'il cognoissoit biẽ que ces lettres estoiẽt fauces, & qu'il deuoit desister de ceste poursuitte, si est ce que Robert se sentant offencé & piqué en son honneur, pour estre accusé de faulceté, ne peult se contenir qu'il ne dist publiquement que quiconque voudroit dire que lesdites lettres fussent faulses, il luy dõneroit vn demẽtir, & le combattroit. Le Roy qui voyoit que par ceste parolle il estoit luy mesme touché & dementi, fut si fort irrité qu'il en conceut vne haine mortelle cõtre Robert, laquelle iamais depuis ne se peult appaiser, ains porta vn grand dommage aux deux Royaumes de France & d'Angleterre. Il fut trouué & veriffié que ces lettres auoient esté nouuellement faites & dressees, lesquelles portoient que Robert fils de Robert Comte d'Artois frere du Roy Sainct Loys, & de Mahault fille du Duc de Brabant le iour que son fils Philippes espousa Blanche fille de Pierre Duc de Bretaigne donna à luy & aux siẽs le Comté d'Artois, & dit on qu'vne Damoiselle de Bethune appellée la Damoiselle de Diuion ou de Dunon, femme subtille & ingenieuse auoit fait lesdites faulses lettres, ausquelles elle auoit placqué le seel d'vne autre vieille lettre dudit Robert. Dont ceste Damoiselle fut bruslee au marché aux pourceaux à Paris, ioint aussi qu'elle fut conuaincue d'estre sorciere. Et bien que Robert eust espousé vne sœur du Roy, de laquelle il auoit des enfans, si est-ce que ceste affinité n'adoucit aucunement leurs inimitiez. Car entre Princes plus a de force la haine, lambition & la vengeance, que la proximité du sang. Gascon Comte de Foix mit en prison sa mere qui estoit sœur de Robert la faisant conuaincre de paillardise.

Lettres faulces produites

Remonstrance de faulceté

Dementir dõne sur iniure

Haine du Roy contre Robert d'Artois.

Faulceté faite par Damoiselle.

Bruslee à Paris

Robert se voyant menassé du Roy dit telles parolles de luy. Par moy & par mes poursuittes & diligences fut fait Philippes Roy de France, mais par moy en sera desmis. Incontinent il fit secrettement porter ses plus precieux meubles à Bordeaux & puis se retira premierement vers Guillaume Comte de Hainault & apres vers le Duc de Brabant. Le Roy luy feit faire son proces, & par arrest de la Cour de Parlement de Paris condamner vie & biens, cõme attaint & conuaincu de crime de leze-maiesté. De Brabant il s'en alla en Angleterre vers le Roy Edvvard, là où il alluma la torche qui mit le feu des guerres dedãs ce Royaume & qui anima l'Anglois à les commẽcer. Les Princes voisins de ces deux Royaumes auoient vn grand desplaisir de voir que ces deux Rois commençassent vne guerre, la fin de laquelle ils cognoissoiẽt douteuse & loingtaine, & les Ambassadeurs de ces deux Princes alloient d'vne part & d'autre pour tascher de mettre la paix entre eux.

Menassé de Robert d'Artois.

Condamné de crime de leze maiesté.

L'Anglois ce pendãt faisoit vne forte guerre à Dauid Roy d'Escosse ami et allié du Roy de France, & sur luy auoit prins la tresopulente & ancienne ville de Waruich. Le Roy Philippes ami de l'Escossois pẽsa qu'il ne deuoit aucunemẽt per-

Escossois ami du François.

mettre qu'vn ſien amy & parẽt fut ainſi tourmenté par leur commun ennemy. Robert d'Artois qui eſtoit deſia en Angleterre en grande authorité & credit, & qui eſtoit appellé aux plus priuez & ſecrets affaires, eſtoit d'aduis que le Roy Anglois recommençaſt la guerre à l'Eſcoſſois, auquel le Roy de France enuoya vn bon ſecours de mer. Charles Comte d'Alençon frere du Roy de Frãce eſtant en Guyenne fit abbattre le Chaſteau de Xaintes, ſur lequel il congnoiſſoit les Anglois auoir les yeux. Les Anglois en contr'eſchange prindrẽt en Xainctõge quelques places ſur les François, & gaſterẽt le plat pays. Les Comtes de Foix & d'Armaignac tenoiẽt le parti du Roy de Frãce, & le Sire d'Albret celuy du Roy d'Angleterre. Les vns & les autres feirent pluſieurs courſes, prindrent pluſieurs villes & places les vns ſur les autres, & l'armee nauale des François alla rodant la coſte d'Angleterre faiſant pluſieurs maux & rauages le lõg d'icelle. L'vn & l'autre Prince pour ſe fortiffier practiquoit nouuelles amitiez & intelligences, & par nouueaux traictez & accords confirmoit les anciennes. Ieanne Comteſſe de Bourgogne fille du Roy Philippes le Long auoit (comme nous auons dit) eſté mariee à Odon ou Eudes Duc de Bourgongne, & tout ainſi qu'elle auoit au Comté de Bourgongne ſuccedé à Othon ſon ayeul maternel, ainſi auoit elle ſuccedé au Comté d'Arthois à Mahault ſon ayeulle maternelle. Ainſi Eudes eſtãt grãd & opulent Prince tãt de ſon coſté que de celuy de ſa femme eſtoit auſſi grand en alliance, pour ce que ſa ſœur eſtoit Royne de France. Iean ſire de Chaalons ſur la Saone ſecouru des forces des Allemans & de pluſieurs François luy faiſoit la guerre, ſe plaignant de ce que ledit Eudes luy oſtoit le proffit des ſalines qui ſe faiſoient aux marais d'vne fontaine qui eſtoit en ſon pays. Les voila tous deux en vne grande & forte guerre en laquelle mourut Charles d'Eureux Comte d'Eſtampes, mais en fin le Roy fit la paix entre eux à la charge que le Sire de Chaalons ſortit lons iouiroit des proffits de ladite fontaine. De ceſtuy Iean de Chaalons ſortit la race des Princes d'Aurange qui a duré iuſques à Philibert de Chaalons qui mourut deuant Florence. D'autre coſté le Comte de Hainault qui auoit quatre filles dont l'vne eſtoit mariee au Roy d'Angleterre l'autre à Lois de Bauiere Empereur, & la troiſieſme au Duc de Iuilliers, auoit promis la quatrieſme au fils du Duc de Brabant, acquerant par ces mariages nouuelles alliãces, amitiez, faueurs & ſupports à ſon gendre le Roy d'Angleterre.

Chaſteau de Xainctes abbattu.

Partiſãs des deux Rois.

Intelligences practiquees.

Odon Duc de Bourgongne

Guerres pour les ſalines.

4. filles du Comte de Hainault.

Mais le Roy Philippes rompant le mariage promis dudit Duc de Brabant luy donna l'vne de ſes filles, & par ce moyen le tira de ſon coſté. Il enuoya querir ſecours de toutes parts, iuſques au plus loingtains Princes & noublia rien de ce qu'il penſoit pouuoir ſeruir au ſouſtien d'vne longue guerre, & au ſecours de la France. Iean de Luxembourg Roy de Boheme fils de l'Empereur Henry ſeptieſme apres que Loys de Bauiere euſt quitté l'Italie, fut en icelle appellé & requis par les factions des Lombards.

Secours recherché.

Mais eſtant arriué en Italie, & ny trouuant pas ce que les Lombards luy auoyent promis, ny ne voyant aucun moyen d'y faire bien ſes beſongnes, fut bien aiſé d'auoir, par les prieres que luy feit le Roy de France de le venir ſecourir, occaſiõ de tirer ſes forces de l'Italie & les mener en France.

Roy de Boheme en France

Le Daulphin de Viennois auoit guerre auec le Comte de Sauoye (car lors Sauoye n'eſtoit que Comté) pour les confins de leurs terres & ſeigneuries (cõme il aduient ſouuent entre voiſins.) Le Daulphin eſtoit bien grãd guerrier mais grãd cor-

Guerre entre le Daulphin & Comte de Sauoye.

corrupteur des femmes de ses subiets. Le Roy de Boheme ayãt delibere d'aller en passant secourir ledit Dauphin, son fils Charles qui fut depuis Empereur sous le nom de Charles quatrieme (comme dit le Pape Pie) vit en dormant vn beau ieune homme mené en vn lieu esleué, & despouillé tout nud, auquel on auoit couppé les parties honteuses. Et comme on luy demandoit qui estoit ce beau ieune hõme & pour quoy si villainement on l'auoit mutilé, il fut respondu que c'estoit le Dauphin, leql pour estre coustumier de souiller les lits d'autruy estoit ainsi puny par la vengeance diuine. Le fils racomptãt à son pere ce songe le pere alors s'en mocqua, mais au bout de deux iours en marchant tousiours, il entendit que le Daulphin ayãt esté blessé au siege d'vne ville estoit decedé. Ce qui sceroit peu digne de memoire & peut estre vain & ridicule, si les historiens du pays de Daulphiné n'asseuroiẽt qu'en ce mesme temps le Daulphin mourut au dit siege. Et lors le Roy de Boheme fit bastir vne Eglise en l'honneur de la vierge Marie pres de Parme, au lieu ou ce songe estoit aduenu à son fils, affin qu'elle fut marque perpetuelle de ce songe, & dota ceste Eglise de bon reuenu. Ce que ledit Pape asseure auoir veu & leu en vne Chartre de ce Roy. Au Daulphin succeda son frere. Le Roy de France qui auoit accoustumé de faire paix entre tous les Princes, s'allia de tous d'eux, & de tous deux tira secours en payant. Le Roy Iean de Boheme vint en France auec son fils Charles & donna sa fille Bone en mariage à Iean Duc de Normandie fils aisné du Roy, nee de luy & de Beatrix de Bourbon sœur de Loys Comte de Clermont. Ce Comte fils de Robert fils de Saint Loys ayant à son ayeul maternel succedé à la seigneurie de Bourbon, fut par le Roy Philippes creé premier Duc de Bourbon & d'iceluy est descẽdue la tresillustre race de la maison de Bourbon.

Vision de l'Empereur Charles.

Mort de Daulphin.

Eglise bastie par le Roy de Boheme.

Race de Bourbon.

Le Roy craignoit que les Flamans tinssent le party des Anglois. Ils auoient receu beaucoup d'incommoditez & dommages des François, desquelles ils se sentoient encore de telle façon que pour pouuoir auoir par apres vne asseuree paix auecques le Roy de Frãce ils enuoyerent leurs Ambassadeurs en Auignon vers le Pape luy promettre & iurer par serment solennel que de la en auant ils se roient fidelles & loyaux seruiteurs audit Roy, & que s'ils failloient à leur serment ils se soubsmettoient à estre excommuniez & à estre condamnez à payer audit Roy la somme d'vn million d'or. Le Roy receut volontiers ceste offre par l'aduis du Pape. Les moyens d'Espagne ne furent pas mesprisez. Les Rois de Nauarre & d'Aragon auoiẽt guerre ensemble, mais par l'entremise de Philippes ils firent paix deuant qu'auoir mis les armes au vent. Le Roy de Nauarre qui estoit aussi Comte d'Eureux & proche parent du Roy, se mit sans aucun doute de son costé, & le Roy d'Aragon ne refusa aussi l'amitié du François ny à luy donner secours. Ainsi Philippes laissant enuieillir ceste premiere ardeur & deliberation de faire vne guerre sainte se fortiffioit d'amitiez d'intelligences, d'alliances, de faueurs & de secours de tous costez pour resister à Edvvard, preuoyant bien qu'il auroit vne forte guerre à soustenir. Car iamais au parauant l'Angleterre n'auoit preparé vn tel orage contre la France qu'à celle fois elle auoit fait, aucune autre guerre n'auoit esté si lõgue ny ne fut faite auecques plus de soing & de debat ny tant de fois recommencee, ny si peu aduantageuse & proffitable à l'vn & à l'autre Roy & nation que ceste cy. Laquelle fut en outre tresdommageable aux affaires des Chrestiens, lamentable aux gens de bien, & trescommode & aduantageuse aux ennemis de la foy Chrestienne. L'Anglois estant esmeu & me-

Se soubsmettent aux François.

Grosse guerre Angloise.

Plus grande qu'autre precedente.

né par Robert d'Arthois, ne vouloit pas ſ'amuſer à reprẽdre le chaſteau de Xain
tes, ny tant d'autres petites places & chaſteaux que les François auoient prins
ſur ſes gens, & ne braſſoit ny ne proiectoit dedans ſon courage rien de petit ny
de bas, ains diſoit & publioit par tout que le Royaume de France luy appar-
noit. Que luy qui eſtoit fils d'vne fille de Philippes le Bel deuoit pluſtoſt eſtre
Roy de France, & ſucceder à ſon grand pere, & à ſes oncles, que Philippes de
Valois qui n'eſtoit que neueu dudit le Bel, & couſin germain des autres trois
derniers Rois, & qui par ceſte raiſon eſtoit plus eſloigné d'vn degré. Se plaignoit
auſſi que ledit Philippes l'auoit exclus de ladite ſucceſſion & de ce droit, lors
qu'il eſtoit encore ieune Prince & abſent, & que luy retenant & deſmolliſſant
en Guyenne pluſieurs places & chaſteaux il monſtroit bien qu'il n'auoit aucune
enuie d'entretenir la paix entre eux iuree à Amiens. Qu'auparauant il auoit bien
peu ſe laiſſer tromper, & deceuoir lors qu'il eſtoit encore ieune, mais que main-
tenant eſtant deuenu homme, & ayant l'experience des affaires du mõde, & des
guerres, il vouloit par armes & ſelon la raiſon pourſuiure viuement ſon droit.
Voila ce que le Roy Edvvard diſoit publiquement, à ce ſuſcité (comme dit a e-
ſté) par Robert d'Arthois qui diſoit auſſi qu'il ſuiuroit en ceſt affaire le iugemẽt
de Philippes de Valois donné contre luy en faueur de Mahaut ſa tante ſur le pro
cez meu entre eux pour raiſon du Comté d'Arthois, ceſt aſſauoir qu'il deffen-
droit le droit des femmes, & meſmement celuy de la mere d'Edvvard, & que ce-
ſtoit à Edvvard qui eſtoit grand, vaillant, & à dextre Prince à pluſtoſt debattre
le fondemẽt de ce debat, c'eſt à dire du Royaume de France, que de la prinſe ou
deſmollition de certaines petites villes. Le Roy Edvvard incité & eſmeu par
Robert enuoya les plus grands perſonnages de ſon Royaume au continent de
deça vers les Princes d'Allemagne & des Gaules, pour requerir leur aide & ſe-
cours en ceſte guerre. Ils vindrent en Hollande, & de la paſſerent en Flandres la
ou ils allerent de ville en ville, ſolliciter les villes & peuples à quitter le party de
France, & à ſe mettre du coſté d'Angleterre. Ils eſtoient venuz en grande com-
pagnie, bien montez, ſuiuis, & veſtus, & auecques beaucoup de meubles, vi-
uoient ſplendidement, faiſoient ordinairemẽt banquets & feſtins magnifiques,
conuioient vn chacun à boire & manger auec eux, ornans les tables & buffets
de grands vaſes d'or & d'argent, beuuans auec grãd ioye & allegreſſe auecques
les Flamans, faiſans caroux auecques eux, & bref les attirans par toutes les voyes
dont les yeux & les entendemens & volontez des peuples ſe laiſſent corrompre,
attirer & gaigner.

Comme ces Ambaſſadeurs eſtoient en Flandres, le Roy de France eſcriuit let-
tres aux Flamans par leſquelles il les prioit de luy donner ſecours, mais ces let-
tres vindrent à vne mauuaiſe heure, d'autant qu'elles arriuerent lors que les
Ambaſſadeurs Anglois eſtoient en Flandres, & qu'elles n'eſtoient accompa-
gnees de magnificences, dons, feſtins, & cheres telles que leſdits Ambaſ-
ſadeurs faiſoient. Les Flamans reſpondirent aux lettres du Roy de Franc
& à ceux qui les portoient qu'ils ne pouuoient luy donner ſecours contre
l'Anglois, à cauſe de l'entre-cours de marchandiſe qui eſtoit entre eux & les
Anglois, duquel ils diſoient ne ſe pouuoir departir ſans manifeſte ruine de
leurs pays, entant meſme que la layne des Anglois leur eſtoit trop plus ne-
ceſſaire que la guerre contre eux. Et bien que le Comte Loys qui preſque
ordi-

Se vante d'auoir droit en France.

Se plaint du Roy.

Droit des femmes deffendu.

Ambaſſadeurs magnifiques.

Moyens pour attirer le peuple.

Lettres mal à propos.

Flamãs pour l'Anglois.

ordinairement se tenoit en France tint le parti du Roy, & fit tout ce qu'il peut pour disposer les Flamans ses subiects à le tenir, si ne peult il rien faire en cela qui peut seruir aux François. Iacques d'Arteuelle homme de bas lieu, & brasseur de biere, qui auoit plus de puissance & d'authorité en Flandres que le Comte mesme, estant gaigné par les presens de l'Anglois tenoit apertement son party, & attiroit beaucoup de personnes à sa deuotion. Le Comte ne pouuoit luy nuire ny dresser aucune embusche à sa vie, cõme il eut bien desiré, pource qu'il auoit ordinairement des gardes autour de soy, & estoit conserué & gardé des yeux, de l'affection, & de la garde du peuple, qui l'honoroit comme s'il eust esté son seigneur. La noblesse fauorisoit Philippes ce pẽdant que par le moyen de ce beliſtre d'Arteuelle le peuple soustenoit Edvvard. Il y eut vn gentilhõme François braue & vaillant hõme nõmé Courteson qui estant à Gãd estoit ordinairement auec les Anglois, & secrettement auec eux faisoit plusieurs menees & pratiques. Le Comte craignant que ce gentilhõme ne fit quelque mauuais seruice au Roy son maistre & à luy, l'appela, & luy fit trãcher la teste. Le peuple trouuãt cela fort mauuais, accourut aux armes, & tuant quelques seruiteurs particuliers du Comte, le contraignit de se sauuer & retirer en France. L'armee nauale des Anglois ayant prins terre de deça assiegea le fort de Chagant place maritime & tresforte y ayant vne garnison que le Comte y auoit mis, & le prit & ruina, là ou combattant vaillamment Henry oncle bastard du Cõte, tomba entre les mains des ennemis. Iacques d'Arteuelle fit assembler les iuges & magistrats des principales villes de Flandres, en l'assemblee desquels, comme les Anglois demandassent que les Flamans eussent à faire vn nouueau Traitté auecques eux & se declarassent ennemis des François ils refuserent publiquement cela, & fut seulement respondu & resolu que le trafic & commerce ancien d'entre les Anglois & Flamans seroit continué, & que les vns & les autres pourroient auec tel equipage qu'il leur plairoit aller sur les pays des vns & des autres sans aucun dommage ou empeschement, & que veu que tout le plus grand bien, gaing, & profit des Flamans consistoit au traficq d'entre eux & les François & Anglois, ils ne vouloient se declarer ennemis des vns ny des autres. Mais Iaques qui estoit tout du costé de l'Anglois voyoit bien que la Flãdres auroit à soustenir vne forte guerre, & que bien tost vne armee nauale des Anglois non de vaisseaux de marchans viendroient surgir à la coste de Flandres qui dõneroit beaucoup d'affaires aux Flamans.

Cõte de Flandres francois

Iaques d'Arteuelle.

Factions en Flandres.

Le Cõte faict punir vn suspect.

L'Anglois assiegea Chagant.

Flamans suscitez contre les Francois.

Preuoyance d'Arteuelle.

Guillaume Comte de Hainault offencé contre le Roy de France de ce qu'il luy auoit suborné le fils du Duc de Brabant son gendre promis, fit tãt que Ieanne sœur dudit Duc fut promise à son fils. Le Duc de Gueldres auoit espousé la sœur de l'Anglois. L'Empereur Lois de Bauiere gendre du Comte de Hainault estoit fort irrité contre le Roy Philippes pour ce que ledit Roy auoit mesdit de luy enuers le Pape, & auoit contre luy fait tout ce qu'il auoit peu. Adoncques il fut aisé de le disposer à se mettre du parti de l'Anglois, de se ioindre auecques luy, & de se declarer ennemi du François. Edvvard ayant par ses ministres donné ceste ordre aux affaires de deça la mer, la passa, & arriuant à Anuers, y laissa la Roine sa femme, & de là tirãt vers Cologne y alla trouuer ledit Empereur, auec lequel il confirma les Traittez & accords peu auparauant faits entre ledit Empereur & ses Ambassadeurs. Quelques vns disent q̃ lors à la requeste de l'Anglois l'Empereur erigea les Comtez de Gueldres & de Iulliers en Duchez. Or l'An-

Alliance de Princes.

L'Empereur contre le Roy.

glois qui vouloit en quelque façon que ce fut faire declarer les Flamans pour
Luy & l'anglois ensemble. luy contre les François enuoya le Duc de Gueldres auecques quelques autres
siens Ambassadeurs en Flandres pour faire en sorte que les Flamans se tournassent de son costé. Le Duc & ses Ambassadeurs arriuez en la ville de Gand
Flamans pratiquez contre le Roy. feirent tant par allees & venues, dons, & promesses & par le moyen de Iacques d'Arteuelle que tout le pays de Flandres se declara resoluëment pour l'Anglois, nonobstant l'empeschement que le Comte Lois y fit, qui fut cause que Philippes enuoya l'Eueſque de Senlis & l'Abbé de Sainct Denys en Flandres pour y mettre l'interdiction & la fulmination. Dequoy les Flamans firent bien peu de cas. Le Comte feit tenir vne diette en la ville de Bruges pour aduiser aux moyens qu'il y auroit de retirer les Flamans de l'amitié des Anglois, & premierement pour y paruenir restitua ceux du Franc en leurs priuileges dont ils
Restitutiõ de priuileges. auoient vsé & iouy du temps de Philippes Comte de Flandres & de Vermandois, sauf à luy & à ses successeurs Comtes de Flandres la rente de trois mille liures en laquelle il les auoit au parauant condamnez, reserué aussi que d'an en an ils rendroient compte de leur administration. Mais nonobstant tout cela lesditz du Franc persisterent auecques les autres en leur intelligence, qui fut cause qu'il se transporta à Gand pensant la tirer du costé du Roy Philippes,
Opiniastreté de ceux du Franc. veu principallement le bon parti que par charge expresse & lettre dudit Roy il leur portoit, par lesquelles il receuoit ceux de Flandres soubs sa protection & sauuegarde, leur quittoit toutes les restes qu'ils luy pouuoient deuoir à cause des traittez & appointemens precedents, & sur tout le seruice de six cents hommes qu'ils estoient tenuz de luy faire par la capitulation de la paix 1305. Il reuocquoit semblablement par ses Eueſques toutes censures & interdits fulminez
Opiniastreté de ceux de Gand. sur le pays de Flandres, consentant mesmement quils fissent, exerçassent & continuassent leurs marchandises, tant en vn Royaume qu'en l'autre. Cela neantmoins n'eut aucun pouuoir de diuertir ceux de Gand de la premiere resolution qu'ils auoient faite de tenir le parti de l'Anglois, ains qui pis est firent commandement que les portes de leur ville fussent serrees, & que le Comte fut arresté dedans icelle. Le Comte doutant la fureur de ses subiets fit bonne mine & semblant de vouloir estre de leur faction, s'accoustra d'vn habillement de leur couleur qui lors luy fut presenté. Ce pendant le Roy Edvvard par les menees de Iaques d'Arteuelle, ou selon aucuns, d'Arteuelde, pratiqua vne perpetuelle
Ligue de l'Anglois en Flandres. alliance & confederation entre le Duc Iehan de Brabant & les cõmunes de ses villes de Louuain, Bruxelles, Anuers, Bolduch, Niuelles, Thielmont, & Leuue d'vne part, & le Comte Loys de Flandres auecques les communes de ses villes de Gand, Bruges, Ypre Courtray, Alloſt, Audenarde, & Grandmont d'autre auecques plusieurs conditions portees par leur Traitté

Durant que ces affaires se passoient en Flandres le Roy d'Angleterre estoit auecques l'Empereur Loys de Bauiere, auecques lequel il fit tant que ledit Loys le declara Vicaire de l'Empire en Allemagne & en Gaule, affin que par la puissance de ceste dignité Imperiale, il peult contraindre tous les vassaux & feudataires de l'Empire à luy donner pour ledit Empire secours d'hommes & d'argent contre Philippes Comte de Valois (car il ne le nommoit Roy) lequel ledit Empire auoit ia declaré ennemy de soy & de l'Empire, pource qu'il disoit
Cambray contre l'Empereur. que le Roy tenoit quelques villes de l'Empire, entre lesquelles estoit Cambray & les pays des enuirons. Ceux de Cambray estoient contre l'Empereur, & re-
noient

noient le parti du Pape qui l'auoit excommunié. L'Empereur & l'Anglois enuoyerent deffier la guerre mortelle au François au meſme temps que le Comte Guillaume de Hainault treſpaſſa, auquel ſucceda ſon fils de meſme nom, lequel enſemble Iean Comte de Beaumont ſon oncle paternel tenoient fort & ferme le parti de l'Anglois. Mais les plus forts amis d'iceluy eſtoiẽt les Ducs de Gueldres & de Iulliers, & l'Archeueſque de Cologne. L'Anglois n'eſtoit pas biẽ aſſeuré du Duc de Brabãt, dont pour ſ'en aſſeurer il alla iuſques ſur ſes terres, & le contraignit moitié par force, moitié par douceur de tenir le parti de l'Empereur. L'Anglois entra dedans le pays du Roy de France ſon ennemy, courut aux enuirons de Cambray, & de la alla à Sainct Quentin, mettãt tout ce qu'il trouuoit en chemin au feu & à l'eſpee, & peu apres par le pays de Thierache ſe retira en Flãdres, ou il fit quelque ſeiour, tãt pour refreſchir ſes gens, que pour confirmer les Flamans en la promeſſe qu'ils luy auoiẽt faite de le ſecourir, & leur promit de leur enuoyer vn bon ſecours, comme de fait des qu'il fut retourné en Angleterre il leur enuoya ſoubs la conduitte du Cmote de Saliſberi, lequel venu en la ville de Gãd, receut le ſerment de ceux de Flãdres pour & au nõ du Roy d'Angleterre ſon ſeigneur, & ſuiuant ce la Royne d'Angleterre qui auoit quelque temps eſté en la ville d'Anuers, ſe trãſporta à Gand. Ce pendant les François faiſoiẽt d'eſtranges courſes ſur le plat pays des enuirõs d'Audenarde & Courtray, bruſlãs & ſaccageãs tout ce qui leur pouuoit tomber entre mains ſans obmettre aucun exploict de guerre dont vn capital ennemi a accouſtumé de ſ'aider. En contr'eſchange de ce fut enuauté, le Comte Guillaume de Hainault fit auſſi pluſieurs courſes au pays de Cambreſis, de ſorte que le poure pays auoit de tous coſtez merueilleuſement à ſouffrir, meſmes la Chaſtellenie de l'Iſle en laquelle les Flamans auec quelques Anglois eſtoient entrez ſoubs la cõduitte dudit Cõte de Saliſberi & auoient deſia prins & ſaccagé la ville d'Armentieres, faiſoiẽt pluſieurs dommages au quartier d'Ypre, & ſe preparoient pour venir aſſieger la ville de l'Iſle. Mais paſſans par Marquette, leſdits Flamans & Anglois furent aſſaillis à l'impourueuë & mis en fuitte par la ruſe & vaillance du ſeigneur de Roubaix capitaine de la garniſon de l'Iſle, qui print en ceſte rencontre priſonniers le Comte de Saliſberi lieutenãt du Roy d'Angleterre en Flandres, le Comte de Suffolk, Guillaume ſeigneur de Montaigne, & autres qui furent menez à Paris vers le Roy qui les feit mettre en diuerſes priſons. Les Anglois enuoyerent en toute diligence vers leur Roy pour l'aduertir de ceſte fortune, à fin qu'il donnaſt ordre à ſes affaires, de peur que les Flamans deſtituez de leur chef, & eſtonnez de ceſte perte ne fuſſent contraints de laiſſer ſon parti, & prendre celuy de France. Veu meſmement les pourſuittes ardantes que deſia leur faiſoit leur Comte & quelques autres hommes tenans le parti François qui ſe ſeruoient à propos de ceſte occaſion pour tirer les Flamãs de la volonté qu'ils luy portoient.

L'Anglois ſur la Frãce

Puis en Flandres.

Courſes des François.

Cruauté de guerre.

Anglois & Flamans enſemble.

Deffaits & prins.

Le Roy Edvvard aduerti de ceſte deffaite ſe mit ſur mer pour repaſſer en Flãdres mais il fut ſi viuemẽt & à l'impourueue aſſailli des nauires Frãçoiſes que Philippes auoit mis au guet ſur la mer pour luy ẽpeſcher le paſſage en Flãdres, qu'il fut contraint de les combattre, & là fut donnee l'vne des plus cruelles batailles nauales dont on eut long temps au parauant ouy parler, de laquelle la victoire demeura aux Anglois, & en ceſte rencontre mourut Hugues Quieret Admiral de France, & trente mil que François, Normans, Geneuois, & autres qui eſtoient venus au ſecours de Philippes, encore que ce ne fut pas ſans vne treshonnorable

Bataille nauale.

François deffaits.

Perte d'Anglois en leur victoire.

perte du Roy Edvvard, lequel acheta si cherement ceste victoire qu'il eut plus d'occasiõ de s'en plaindre que de s'en resiouir, car il y perdit la fleur de la no bleſſe Angloiſe, & bien neuf mille bons ſoldats. Luy meſme fut fort bleſſé en la cuiſſe, & deſcendit iuſqu'à l'Ecluſe, ſe tenant aucuns iours en ſes nauires, ou le vint viſiter la Royne ſa femme accompagnee de Iacques d'Arteuelle capitaine des Gãtois, à la requeſte duquel le Roy Edvvard deſcẽdit peu apres de ſes nauires & alla en pluſieurs villes de Flandres, eſquelles il fut fort honnorablemẽt receu, appellant en toutes les aſſemblees & conſeils des affaires les capitaines des Flamans, par l'aduis deſquels il delibera d'aſſaillir le Royaume de France par deux coſtez, aſſauoir par celuy de Tournay & par celuy de S. Omer. Philippes aduerti de ce deſſein de ſon ennemi, aſſembla haſtiuement ſes forces, & enuoya le Comte d'Eu Conneſtable de France, le Comte de Foix, & le Mareſchal Bertran auec quatre mil hommes à Tournay, & puis enuoya le Duc de Bourgogne & le Cõte d'Armignac auec ſix mil-homme à S. Omer demeurant auec ſa bataille entre eux & Arras, pour pouruoir à tout ce dont l'accident preſent des affaires l'aduertiroit.

Sa reception en Flandres.

Armees de deux Rois.

Ce pendant Edvvard accompaigné du Duc de Brabant, du Comte de Hainault, de pluſieurs Princes & ſeigneurs d'Allemaigne, & de Iacques d'Arteuelle & de ceux de Gand alla auec ſon armee vers Tournay & l'aſſiegea. Qui fut cauſe que Philippes qui eſtoit demeuré pres d'Arras auec le principal de ſon armee deſcendit pour ſecourir ceux de Tournay iuſqu'au pont de Bouines, ayant en ſa cõpagnie le Roy Iean de Boheme, le Roy Loys de Nauarre, le Roy d'Eſcoſſe, le Duc Iean de Normandie ſon fils, les Ducs de Bretaigne & de Lorraine, & quatre autres, les Cõtes d'Alençon ſon frere, de Sauoye, & de Flandres, & pluſieurs autres Comtes qui eſtoient en nombre 26. auec cẽt mil combattans. L'Anglois n'auoit pas tant de Rois, de Ducs, ny de Cõtes mais il auoit pluſieurs ſeigneurs tant d'Angleterre que de Flandres & 60. mil combattans. Vn cheualier François fut prins & mené vers luy. Il l'interrogea de ce que faiſoiẽt les Frãçois & ce qu'ils auoient intention de faire. Le cheualier luy reſpondit que le iour de deuant le Roy de France auoit commandé que toute ſon armee ſe tint preſte pour combattre, & que deſlors chacun ſe mit en armes. Que chacun ſe preparoit au combat, que l'Auriflamme eſtoit plantee deuant la tente du Roy, que tout le camp reluiſoit de la ſplendeur & lueur des armes, que les vns encourageoient les autres par honneſtes remonſtrãces, cris, & chanſons à la bataille. Que le Roy auec ſes Roys, Princes, & ſeigneurs de ſon conſeil auoit deſia ordonné du lieu, de l'ordre, & du rang qu'il deuoit donner à chacun capitaine, & de l'ordonnance de l'armee & de la bataille. Ce cheualier fut recognu de Iean Comte de Beaumont oncle paternel du Comte de Hainault qui aſſeura le Roy Anglois que ledit cheualier ne mentoit point, & que pour le congnoiſtre de longue main homme veritable, il penſoit qu'il falloit adiouſter foy à ce qu'il diſoit, & eſtant cautionné de ſa rançon par ledit Comte, eut ſon congé dudit Roy Anglois de s'en retourner vers le Roy de France, auquel il racompta tout ce qu'il auoit veu, diſant que les ennemis eſtoient tous preſts de combattre, que les yeux d'Edvvard eſtoient tous rouges & ardans d'ardeur qu'il auoit de venir aux mains, que les enſeignes des Anglois, des Flamans, & des Allemans eſtoient deſployees au vent, que l'õvoyoit en pluſieurs endroits les enſeignes de l'Empire marquees l'Aigle, que chacun monſtroit auoir le cœur & le bras diſpoſez à bien frapper, & qu'il

Preparatifs d'Edvvard

Va vers Tournay.

Armee de Philippes.

Cheualier prins interrogé.

Trouué veritable.

Renoyé auec caution.

Dit ce qu'il a veu au cãp ennemy.

ſembloit qu'il ne leur reſtoit plus autre choſe que de ſe ioindre. Philippes ayant ceſt aduertiſſement, eſtoit d'aduis qu'õ deuoit aller au deuant de l'Anglois & l'attaquer. Les Roys, Ducs, Capitaines, Princes, & Seigneurs & les vieils Capitaines qui eſtoient auec luy le prierent de ne vouloir expoſer le ſalut public à la diſcretiõ de la fortune, & à l'euenement d'vne bataille, de laquelle la fin eſtoit treſdouteuſe. Que quand bien il defferoit & vaincroit l'Anglois, pour cela il n'oſteroit pas l'Angleterre à Edvvard, ny la Germanie à l'Empereur, ny à l'Empire, ny n'acquerroit l'vn ny l'autre: & ſ'il aduenoit le cõtraire, il ſe pouoit aſſeurer de perdre la Frãce, ou pour le moins de la mettre en euident danger. Qu'il laiſſaſt les ennemis auec leurs menaſſes, braueries, pompes, mõſtres, & ſuperbes, que biẽ toſt elles ſabbattroient d'elles meſmes, & que le temps de ſoy meſme luy appreſteroit vne braue occaſion pour combattre & deffaire ſon ennemi.

Hazard d'vne bataille.

En ce meſme tẽps vindrẽt au Roy les Ambaſſadeurs de Robert Roy de Naples & de Sicile ſages & biẽ aduiſez hõmes, qui de la part de leur maiſtre vindrẽt ſupplier le Roy de ne vouloir ſe hazarder à dõner vne bataille. Aucuns diſent que ledit Roy Robert eſtoit grãd Mathematicié, & que par l'Aſtrologie il auoit trouué que Philippes en vne bataille contre Edvvard receuroit la plus grande perte que iamais auparauant les Frãçois auoient receue. Ceſte perte, & ſi ainſi fault dire, ce deſtin menaſſoit Philippes cõme quelques annees apres elle ſaccõplit par l'effect qui ſ'en enſuiuit. L'Anglois voyant qu'il ne pouuoit aucunemẽt tirer au combat le Roy de France qui bien qu'il eut vne extreme ardeur de combattre preferoit le cõſeil de ceux qui eſtoient auec luy à ſon appetit particulier enuoya auec partie de ſon armee Robert d'Artois aſſieger la ville de S. Omer, qui eſtoit detenue par l'ennemi. Robert approchant de ladite ville rencontra les François qui eſtoiẽt ſortis d'icelle, cõtre leſquels il enuoya premieremẽt ſa caualerie qu'il feit de bien pres. Les François ne refuſerẽt point le cõbat, ains receurẽt ſi courageuſement la caualerie de Robert qu'ils la deffirent, & la contraignirent de ſe mettre à vau de routte. Mais Robert venãt auec le reſte de ſes forces recommença l'eſcarmouche en laquelle il fut cõbattu du matin iuſques au ſoir, & peu d'hiſtoriens ſ'accordent à qui demeura la victoire, car les vns diſent qu'au commencement les Frãçois rẽbarrerent leurs ennemis, & qu'en la fuitte ils en deffirẽt enuiron 4800. & en prindrent 400. Les Annalles d'Angleterre diſent que Robert fut par deux fois mis en routte, mais qu'à la fin raſſemblant ſes gens il retourna charger les François deſquels il fit vne grande tuerie, bien que la nuit leur donna vne belle commodité de ſe ſauuer. Les hiſtoires Flamandes diſent reſolumẽt que Robert fut deffait ſans qu'il en euſt aucune reuanche. Apres ceſte deffaicte Robert retourna trouuer Edvvard qu'il trouua au ſiege de Tournay, là où il faiſoit fort mal ſes beſongnes, d'autant que ceux de dedans ayãs eſté peu au parauãt ſe courus par le Roy Philippes ſe deffẽdoiẽt courageuſemẽt, tãdis que ledit Roy leur amenant nouueau ſecours, eſtoit deſia pres d'Arras. Le Roy Edvvard eſtant deuant Tournay eſcriuit au Roy Philippes des lettres en forme de cartel, deſquelles nous auons bien voulu inſerer la teneur.

Ambaſſadeurs du Roy de Sicile.

Grand Mathematicien.

Siege de S. Omer.

Victoire de François.

Contrarieté ſur icelle.

Es hiſtoires Flamandes & Angloiſes.

Secours de Philippes.

Cartel de l'Anglois à Philippes.

De par le Roy de France & d'Angleterre ſeigneur d'Yrlande. Sire Philippes de Valois par long temps vous auõs pourſuiui par meſſagers & en pluſieurs autres manieres, affin que vous nous fiſſiez raiſon, & que vovs nous rẽdiſſiez noſtre heritage du Royaume de France, lequel vous nous auez de lõg tẽps occupé à force. Et pour ce que nous voyõs biẽ que c'eſt à grand tort, & que vous entendez

perſeuerer à noſtre iniure detenue, & ſans nous faire raiſõ droicturiere, no⁹ ſommes entrez aux terres de Flãdres cõme ſouuerain ſeigneur d'icelles, & paſſez par mi le pays, & vous ſignifions que prins auõs l'aide de noſtre ſeigneur Ieſuchriſt & du droit auec le pouuoir dudit pays, & auec nos gẽs & alliez regardãt le droit qu'auõs en l'heritage que vous nous detenez à grand tort nous nous retirõs deuers vous, pour mettre fin à noſtre droicturiere demãde & calenge, ſi nous vous lõs approcher. Et pour ce que ſi grande multitude de genſdarmes qui viennent de voſtre parti, ne ſe pourroient mie tenir ſi longuemẽt enſemble ſans faire grãde deſtructiõ au peuple & à tout le pays (laquelle choſe chacun bon Chreſtien doit euiter & ſpecialemẽt Prince à autre Prince qui ſe tient pour gouuerneur & principal capitaine de genſ-darmes) nous deſirõs moult qu'à bref iours ſe prinſ la fin, pour euiter mortalité & occiſion de gens (auſſi que la querelle eſt apparoiſſante à vous & à nous, à la deſtructiõ de noſtre calenge) & ſe ceſſaſt entre nous deux, laquelle choſe nous vous offrons pour les choſes deſſuſdites, cõbien que nous penſons bien la grande Nobleſſe de voſtre corps ſens & aduiſement. Et au cas que vous ne voudriez ceſte choſe qu'adõc fut mis en noſtre calenge pour affirmer bataille de vous meſmes auec cẽt perſonnes de voſtre part des plus ſuffiſans, & nous meſmes à autre tout pareillemẽt, & ſi vous ne voulez vne voye ou autre que vous nous aſſignez certain iour deuãt la ville de Tournay pour combattre puiſſance contre puiſſance dedans dix iours apres la datte de ces preſentes lettres. Et les choſes deſſuſdites voulons eſtre cogneues parmi tout le monde, & qu'en ce eſt noſtre deſir non pas par orgueil ne par outrecuidãce, mais à celle fin que noſtre Seigneur mette repos de plus en plus entre les Chreſtiens, & la voye que ſur ce voudriez eſlire des choſes deſſuſdites, reſcriuez nous par le porteur de ces lettres en luy faiſant haſtiue deliurance. Donné ſoubs noſtre grand ſeel à l'Eſclus ſur l'Eſcau pres Tournay en l'ã de grace 1340. le 25. iour de Iuillet. Sur leſquelles lettres ledit Roy Philippes renuoya à Edvvard la ſuiuante reſponce.

Philippes par la grace de Dieu Roy de Frãce à Edvvard Roy d'Angleterre. Nous auons veu vnes lettres enuoyees à Philippes de Valois apportees à noſtre Cour, eſquelles lettres eſtoient aucunes requeſtes. Mais pource que leſdites lettres ne venoiẽt pas à nous leſdites requeſtes auſſi n'eſtoient pas faites à nous comme il appert par la teneur deſdittes lettres, & pourtant ne vous en faiſons aucune reponce, toutesfois pour ce que nous auõs entendu tãt par leſdittes lettres qu'autrement, que vous eſtes embattu & entré en noſtre Royaume de France, en portant grand dommage à nous & à noſtre Royaume & au peuple, meu de volonté ſans point de raiſon, non regardant ce que homme lige doit regarder à ſon droit ſeigneur, car vous eſtes entré en noſtre hommage, & nous cognoiſſant (ſi comme raiſon eſt) Roy de France, & promis obeiſſance telle qu'on la doit promettre à ſon ſeigneur lige, ſi comme il appert par vos lettres patentes ſeellees de voſtre grand ſeel, leſquelles nous auons par deuers nous. Noſtre entente eſt telle qu'à bon vous ſemblera de vous chaſſer hors de noſtre Royaume à l'honneur de nous & de noſtre maieſté Royalle, & au proffit de noſtre peuple, & de ce faire auons ferme eſperance en Ieſus Chriſt dõt tous biẽs nous viennent. Car par voſtre entrepriſe qui eſt de volonté & non pas raiſonnable a eſté empeſché le ſainct voyage doutremer, & grande quantité de Chreſtiens miſe à mort, & le ſeruice de Dieu appetiſſé, & ſaincte Egliſe ornee de moins de reuerence, & de ce que vous cuidez auoir les Flamans à voſtre aide nous cuydons eſtre certains que les bons

Enuahiſſemẽt de l'Anglois.

Deſiré le cõbat.

Deffié Philippes.

A certain iour.

Le ſomme de reſponce

Reſponce de Philippes.

L'Anglois vaſſal de France.

Reproche à l'Anglois.

De pluſieurs maux.

nos

1340 ou Juillet

nes villes & communes ſe porteront en telle maniere par deuers & enuers nous & noſtre couſin le Comte de Flandres qu'ils garderont leur honneur & loyauté, & de ce qu'ils ont meſprins iuſques à ceſte heure cy, à eſté par mauuais conſeil de gens qui ne regardoient le proffit du commun, mais au proffit d'eux ſeulement. Donné ſur les champs au Prieure Saint Andry ſous le ſeel de noſtre cachet ſecret en l'abſence de noſtre grand ſeel le 30. iour de Iuillet 1340.

Flamans excuſez.

Sur ces entrefaites ceux de Tournay qui eſtoiẽt reduits en extreme neceſſité de viures & de toutes autres choſes requiſes & neceſſaires à vne ville aſſiegee, enuoyerent deuers le Roy Philippes, le prier de leur donner ſecours. Il leur enuoya le Duc d'Athenes, les Vicomtes de Thouars & d'Aunay, les ſeigneurs de Sanxerre, de Craon, de Cliſſon, de Beauieu, de Sainct Venand, & le Daulphin d'Auuergne, & pluſieurs autres Princes & Barons auecques bien deux mille hommes pour rauitailler la ville, leſquels neantmoins proffiterent bien peu. Au moyen dequoy le Roy Philippes enuoya leſdits ſeigneurs auecques renfort d'autres quinze cents ſoldats vers le mont de Caſſel, ordonnant qu'ils miſſent par tout le feu ſous eſpoir qu'il auoit que le Roy Edvvard pour aſſiſter ſes confederez leueroit ſon ſiege, & ſe tranſporteroit vers Caſſel. En quoy neantmoins le Roy Philippes de Valois ſe trouua deceu, pour ce que nonobſtant ce que deſſus, le Roy Edvvard continuoit ſon ſiege, qui fut cauſe que le François approcha de plus pres auecques deliberation ou de faire leuer le ſuſdit ſiege, ou de liurer la bataille aux Anglois & Flamans. Et ſe tindrent les deux armees par pluſieurs iours preſtes à combattre. Ce qui en fin fut aduenu au grand danger des deux Royaumes & dudit pays de Flandres, pour ce que là eſtoit la fleur de la Cheualerie Chreſtienne, ſans la diligence de Ieanne de Valois Comteſſe de Hainaut, veufue de feu Guillaume de Hainaut ſœur dudit Roy de France, & mere de la femme du Roy d'Angleterre. Elle ſ'eſtoit depuis la mort de ſon mary rendue religieuſe à Fontenelles, mais laiſſant le repos qu'elle auoit deſia commencé de prendre à la contemplation dedans ſon Conuent, elle alla & vint tant de fois au camp de l'vn & de l'autre Roy pour faire quelque bon accord & appointement entr'eux que finablement ils ſ'accorderent du iour auquel ils deuoient ſ'aſſembler pour en parlementer. Le iour aſſigné venu, Iacques d'Arteuelle capitaine des Flamans qui ne deſiroit rien moins que la paix entre ces deux Rois, pour ce que par icelle il preuoyoit ſa ruine prochaine & aſſeuree, dit au Roy Edvvard que ſi les Flamans & meſmement ceux de ſa faction n'eſtoient cõprins en ceſt appointement qui ſ'alloit faire, luy ny eux ne le quitteroient iamais du ſerment & de la promeſſe de la quelle il ſ'eſtoit obligé enuers eux, de les ſouſtenir, maintenir, & deffendre. Surquoy la Cõteſſe Ieanne de Hainaut deſireuſe de faire la paix, qui craignoit que quelque empeſchement ſe mit à trauers le bon œuure qu'elle auoit entreprins, par les menees de Iacques d'Arteuelle remonſtra au Roy d'Angleterre le grand tort qu'il auroit & la notable perte & dommage dont il ſeroit cauſe ſi pour auoir eſgard à vn vilain tel qu'eſtoit Arteuelle, il ſouffroit que le ſang de la plus grande Nobleſſe du monde fut en danger d'eſtre lors eſpandu, & que ce ſeul reſpect l'empeſchaſt d'entrer à vne paix tant neceſſaire à l'vn & à l'autre Royaume. Elle fit & pratiqua tant que les deux parties aſſignerent lieu à leurs deputez pour aduiſer aux articles de l'appointement, aſſauoir de la part du Roy de France, le Roy de Boheme, le Comte d'Armaignac, le Comte de

Tournay ſecouru.

Philippes deceu de ſon opinion.

Deuoir de femme à faire la paix.

Femme deſireuſe de paix

Sa ſage remõſtrance.

Deputez des deux Rois.

Sauoye, Loys de Sauoye, le ſeigneur des Noyers, & autres, & de la part du Roy d'Angleterre, & des Flamãs, Guillaume de Thionne, l'Eueſque de Lincole, Iean de Hainaut oncle du Cõte Guillaume, Godefroy Scarcq, & les ſeigneurs de Cu ne, & d'Antoing, leſquels aſſemblez traitterent vne trefue d'vn an ſur les condi tions ſuiuantes.

Trefues d'vn an.

A tous ceux qui les preſentes verront Salut, & cognoiſſance de la verité par nous Iean par la grace de Dieu Roy de Boheme, & Comte de Luxembourg, Ar noult Eueſque du Liege, Raoul Duc de Lorraine, Amé Comte de Sauoye, & Iean Comte d'Armaignac, ſçauoir faiſons que pour donner, ottroyer, & ſtablir trefues entre treshauts & treſpuiſſans Princes, les deux Rois de Fran ce & d'Angleterre, pour eux, leurs amis, & confederez, ſoient Princes, Pre lats, Barons, ou autres de quelque eſtat ou condition que ce ſoit ou Eccleſia ſtiques ou ſeculiers, & leſquelles trefues nous auons iurees confirmees & pro miſes, mettans les mains ſur le ſaint Euangile pour & en teſmoignage de la ra tification d'icelles pour le Roy de France comme auſſi ont fait pour le Roy d'Angleterre hauts & puiſſans ſeigneurs, les Ducs de Brabant, de Gueldres, & de Iuilliers, les ſeigneurs de Hainaut & de Beaumont, chacun iurant pour ſon Roy, ſes amis, & confederez, de tenir ferme & inuiolable le preſent accord de ce iour iuſqu'au lendemain au point du iour. Or fut il traitté, accordé & pro mis & affermé, par ſerment & par le conſeil & conſentemẽt des deux Rois & de nous en la forme & maniere qui ſenſuiuent. Et premierement que rien ne ſera innoué ny entreprins pour ſentre dommager l'vn l'autre au preiudice de la foy iuree eſdites trefues. Eſt accordé que leſdits ſeigneurs Rois leurs alliez & con ducteurs demoureront en ſaiſine & poſſeſſion des places, terres, & poſſeſſions qu'à preſent ils tiennent, ſans que rien y ſoit deſſus querellé durant leſdites trefues, leſquelles ſeront marchandes d'vne part & d'autre, & les alliez de toutes parts pourront aller librement par les terres des deux ſeigneurs Rois, les marchans auront libre accez, & par mer & par terre, pour exercer leur commerce & traficq de marchandiſe comme auſſi toutes perſonnes iront li brement tout ainſi qu'ils faiſoient ains que la guerre fut commencee, payans neantmoins les peages, rouages, ports, & paſſages accouſtumez de tout temps, ſauf que de ce priuilege ne iouiront les bannis pour les deux Rois eſtans chaſſez pour autre fait que pour ceſte guerre. Neantmoins les Barons de Gaſcogne & autres terres de Guyenne, & autres perſonnes des ſuſdits pays eſtans bannis, ſeront comprins en l'accord de ces trefues, durant leſ quelles ils pourront aller & venir ſeurement de l'vn à l'autre Royaume. Ne pourront les Rois procurer par ſoy ny par perſonne interpoſee que rien ſoit innoué en Cour de Rome, ny és autres Cours Eccleſiaſtiques ſur le ſecour quel que que ce ſoit de l'vn ny de l'autre des deux Rois, ny de leurs amis & con federez, ny pour deſtourner aucunes terres ſouz ceſte occaſion de tel ſeruice, ou ce, ou pourſuiure par cenſures aucuns de ceux qui leur auront fait ſeruice, ou à leurs amis, ſubiects, & confederez. Que ſi le ſaint pere ou autre vouloit vſer de ce deportement, que les deux Rois ſeront tenus ſans dol ny malice aucune, d'y donner empeſchement de toute leur puiſſance, durant le temps prefix à ces trefues & faut ſçauoir que leſdites trefues ont eſté criees & publiees à ſon de trõ pe és camps des deux Rois, & ſont obligez tous tant abſens que preſens qui le ſçauront & le deuront faire de les garder & obſeruer inuiolablement.

Entre les deux Rois.

Comprins en ladite trefue.

Rien innoué par la terre.

Libre paſſage par tout.

Ce que les deux Rois ne feront.

Peront garder les trefues.

A eſté

" A esté accordé que dans vingt iours comptant du iourd'huy chacun des Rois se
" ra tenu de faire publier le present Traitté en Gascogne & Duché de Guyenne és
" terres qu'à present chacun d'iceux y possede, affin qu'elles y soiẽt sceues & qu'au-
" cun n'en pretende ignorance. A esté accordé que s'il y a aucunes places assiegees *Sieges leuez.*
" en Gascogne, Guyenne, ou autre part, par les gens de quel que ce soit des deux
" Rois, les sieges seront leuez en aduertissant ceux qui assiegent, entrant sept hõ-
" mes pour chacun Roy esdites places assiegees, lesquels verront le nombre d'hõ-
" mes & quantité de viures esdites places, pour les rẽdre en la mesme forme apres
" les trefues. D'auantage a esté accordé que les bannis & fugitifs de Flandres qui *Bannis ne re-*
" sont & ont esté suiuant le party du Roy de France ne pourront entrer ny venir *treront.*
" en Flandres durant lesdites trefues. Que si aucuns estoient trouuez venans au
" contraire de ceste accord iustice en sera faite quelque part que trouuez seront, &
" leurs biens confisquez s'ils sont en la terre & seigneurie de Flandres. A esté arre-
" sté que les dettes & sommes deuës à Arras ne seront redemandees ny poursui- *Dettes non*
" ties par execution durant le temps de ces trefues. Et que les prisonniers pris en *demandees.*
" ceste guerre seront deliurez sur leur foy & parolle, iurants neantmoins que la
" trefue expiree ils se reuiendront à ceux desquels ils sont captifs, si ce n'est qu'a-
" uant ceste accord ils eussent transigé de leur rançon, car ainsi ils ne seront tenuz *Sur le fait*
" à l'effect de ceste article, sauf que ne payant le prix accordé ils sont obligez de ve *des rançons.*
" nir se rendre prisonniers suiuant leur foy & conuention, s'ils n'auoient payé la
" somme promise. Et aduenant qu'aucun des prisonniers refusast de reuenir se
" purger de sa foy, & se mettre és mains de son maistre, les seigneurs és terres des-
" quels sera ledit prisonnier, le contraindront sans aucun delay de ce faire. Est *Ce qui est*
" ordonné que tout ce qui a esté pillé, enleué, & rauy, soit des Eglises ou d'ailleurs *prins point*
" durant ceste guerre, ne sera point repeté ains demourera és mains de quiconque *repeté.*
" en est le detenteur sans qu'aucun soit obligé ny forcé de le rendre durant les tref
" ues. En outre a esté accordé qu'il y aura souffrance de guerre, & cesseront les *Souffrance de*
" combats qui sont entre les Rois d'Escosse & d'Angleterre, entre leurs amis, se- *guerre.*
" coureurs, & confederez, iusques à la feste de Sainct Iean Baptiste prochaine, &
" que l'on deputera certaines personnes de la part des deux Rois pour s'assembler
" à certain iour & lieu deputé entre les pays & limites des deux Royaumes d'Es-
" cosse & d'Angleterre pour la confirmation des trefues susdites sous telle condi-
" tion & ainsi qu'on a de coustume audit pays: mais tellemẽt que les François ny
" leur seigneur Roy ne pourront durant ledit temps les fortiffier ny fournir ou
" d'armes ou de gens pour s'en preualoir la trefue estant expiree. Et aduenant que
" les Escossois & leur Roy ne voulussent entendre à ceste cessation & surseance *Seiour non*
" d'armes, ou qu'ils taschassent de rompre la trefue, le Roy de France ou ses sub- *donné à*
" iets ne pourront leur donner secours ny faueur quelconque. Et est dict que ce- *l'Escossois.*
" pendant les presentes lettres d'accord seront enuoyees en Angleterre & Escos-
" se vingt cinq iours apres la ratiffication d'icelles entre les deux Princes & leurs
" deputez. Esquelles trefues sont comprins les Espagnols, Castillans, Geneuois,
" & Prouençaux, l'Eueſque & Chapitre de Cambray, & le chasteau de Cambray *Comprins en*
" auecques tous les Bourgeois & habitans de ladite ville, le Seigneur d'Albret, *la trefue.*
" le Vicomte de Fronsac, Gaston de l'Isle, les seigneurs de Veruin & de Roye. En
" testmoignage dequoy nous auons seellé de noz sceaux les presentes faites & ac-
" cordees en l'Eglise d'Espechin le Lundy vingtieme iour de Septembre mil trois
" cens quarante.

Voila la teneur du ſuſdit Traitté que nous auons voulu tout du long inſerer pour n'obmettre rien de ce qui touche à ceſte hiſtoire.

Durant que l'Anglois tenoit la ville de Tournay eſtroittement aſſiegee & que le Roy de France ſe preparoit pour la ſecourir, & faire à ſon ennemy leuer le ſiege à quelque pris que ce fut, les Eſcoſſois ſe reſſentans de l'extraitte que les Anglois leur auoient donnee, & voyans que cependant que le Roy Edvvard eſtoit en pays eſtrange il feroit bon ſe ruer ſur l'Angleterre, ſe mirent en campagne ſouz la conduitte de Guillaume de Donglas, des Comtes de Moray, de Patris, & deSurthiland qui ſe tenoient en la foreſt deGedeours, leſquels courans le plat pays aſſaillirent les garniſons Angloiſes. Ainſi ſ'eſtans aidez de l'occaſion entrerent en Northombelland qu'ils pillerent, & reconquirent tout le pays que l'Anglois leur auoit oſté, ſauf la ville de Waruich, puis prindrẽt d'emblee le fort de Haidembourg & autres places de conſequence, ſi bien que ce bon heur fut cauſe que le Roy d'Eſcoſſe qui ſ'eſtoit retiré en France lors qu'il ne pouuoit reſiſter à la grande puiſſance des Anglois, ſe retira en ſon pays pour y iouir de ceſt aiſe, & pour ſe fortiffier à l'aduenir contre ſes ennemis. Les trefues cy deſſus mẽtionnees faites entre les deux Rois vindrent bien à propos pour la pauure ville de Tournay, car quelque bon cueur qu'euſſent les aſſiegez ſi eſt ce qu'ils euſſent eſté contraints de ſe rendre, n'ayans plus de muuitiõs ny viures pour le ſouſtien de leur ville, ny pour la nourriture de ceux qui la gardoient.

Eſcoſſois batuz par l'Anglois.

Entrent en Angleterre.

Siege de Tournay leué.

Ces trefues eſtãt accordees le Roy Phillippes reprint le chemin de ſon Royaume, & le Roy Edvvard d'Angleterre, qui apres auoir tenu le ſiege deuant la ville de Tournay vnze ſemaines moins trois iours, ſ'en alla en Flãdres là ou il fut acompagné du Comte dudit pays qui le feſtoya & receut fort honorablemẽt en ſes terres. Edvvard fit tout ce qu'il peut pour diſtraire le Comte de l'amitié & obeiſſance du Roy de France, & pour le tirer de ſon coſté, mais il ne le peut iamais faire, tant le Comte auoit d'amitié & obligation à Philippes. Les Princes & ſeigneurs Allemans qui eſtoient venuz au ſecours de l'Anglois en deſir & eſperance de grande gloire & de faire vn grand butin, voyans que ceſte guerre ſe tiroit en longueur, & que les trefues nouuellement faites oſtoient le moyen d'y acquerir ny l'vn ny l'autre, delibererẽt deſ'en retourner chacun en ſa maiſon & de ſe preparer à leur depart. L'Anglois voyant aux viſaiges des eſtrangers vne pareſſe painte, & ne recognoiſſant en eux ceſte allegreſſe & ardeur premiere de combattre qu'ils auoient, leur donna bien volontiers le congé qu'ils luy demanderent, & taſchant ſur tout de tirer de ſon coſté le Comte de Flandres & les Flamãs qui eſtoient encore à la deuotion du François, il leur promit de leur rendre les trois places qui ſouz le tiltre d'engagement eſtoient detenues par les François, & qui eſtoient comme ſeparees du corps de l'Eſtat du pays de Flãdres. Il voyoit bien qu'ils craignoient d'eſtre condamnez par leur Traitté de paix fait auec les Frãçois & leur promeſſe à eux iuree, qui eſtoit qu'au cas qu'ils ſe departiſſent de l'amitié & obeiſſance des Frãçois, ils ſe ſouzmettoient à vouloir endurer vne excommunication, & à payer vn million d'or, & d'auantage que ſ'ils entroiẽt en parti auecques l'Anglois, & que ſi quelque Traitté de paix ſe faiſoit par apres entre les deux Rois, ils ne fuſſent abandonnez, & demeuraſſent (comme on dit) entre deux ſelles le cul à terre, & ne fuſſent expoſez à la cruauté, rage, & vengeance des François. Or affin que ce doute & ſcrupule fut oſté du cœur & de la penſee des Flamans, Iacques d'Arteuelle conſeilla le Roy Anglois que de là en

Allemãs auides de butin.

Crainte des Flamans.

Ne veullent offencer les Francois.

l'Anglois en Flandres.

là en auant il s'intitulaſt Roy de France & d'Angleterre, & qu'en ſes enſeignes armoiries, ſeels, & cachets il mit les armoiries eſcartellees de l'vn & de l'autre Royaume. Iacques donnoit ce cõſeil pour d'auantage irriter & animer les deux Roys l'vn contre l'autre à ne faire iamais paix, ny contracter alliance, intelligence, & amitié. Et voyoit bien que ſi vne fois ledit Roy Anglois prenoit les tiltres, armoiries, marques, enſeignes, & ſeels de Roy de France & d'Angleterre, il ne voudroit iamais les quitter, & que ce ſeul poinct ſeroit ſuffiſant pour empeſcher de tout point la paix qui ſe pourroit braſſer entre-eux, & d'auantage il remonſtroit aux Flamans que aucun mal, interdiction, peine, ny amende ne leur pourroit aduenir de ſe declarer du coſté des Anglois, veu qu'ayns iuré leur foy & loyauté au Roy de France ils la tiendroient lors qu'ils obeiroient à Edvvard Roy de France & d'Angleterre. Ceſte ſuppoſition de nom & colluſion renuerſa les volontez d'aucuns Flamans, & l'Anglois ſans auoir prins vn ſeul poulce de terre en France commença à ſe ſigner, nommer, & inſcrire Roy de France & d'Angleterre, & à prendre les armoiries eſcartellees de l'vn & de l'autre Royaume, mettant les Fleurdelis de France auecques les Leopards d'Angleterre. Le Pape excommunia les Flamans pour leur foy violee. L'Anglois laiſſant ſa femme à Gand auecques le Comte de Saliſberi repaſſa en Angleterre pour recouurer argent dont il auoit vn grand beſoing, d'autant que ceſte guerre l'en auoit eſpuiſé. Le Roy Philippes ſe ſceut bien ſeruir du depart de l'Anglois, car incontinent il enuoya quelques grands ſeigneurs François pour ſes Ambaſſadeurs vers la femme de l'Empereur Lois de Bauiere fille de ſa ſœur la prier de faire en ſorte auecques ſon mari qu'il eut à quitter le parti de l'Anglois, & à ſe mettre du ſien, luy remonſtrant qu'entre les Empereurs & Roys de France y auoit de tout temps vne amitié & intelligence qu'il deſiroit de ſa part entretenir par tous offices à luy poſſibles. L'Empereur ſolicité par ſa femme voyant que l'Anglois ne luy payoit pas la ſomme qu'il luy auoit promiſe, & que le François requeroit auecques beaucoup de promeſſe & de preſens ſon amitié rompit la paille auecques l'Anglois, & ſe liguant auecques le François, oſta à l'Anglois le tiltre & qualité de Vicaire de l'Empire. Quelques hiſtoriens mettent ceſte venue d'Edvvard en Flandres & ce paſſage en Angleterre deuant les trefues ſuſdites, quelques vns apres. Mais il eſt plus vray ſemblable que ce fut apres, car il n'euſt pas laiſſé en France la guerre à demy pour repaſſer en Angleterre, & ne fit ces trefues qu'à cautelle, pour auoir durant le temps d'icelles moyen d'aller viſiter ſon Royaume d'Angleterre, recouurer argent, & pouruoir à ſes affaires. Le Roy Philippes, & le an Roy de Boheme retournerent en France. Iean troiſieſme Duc de Bretaigne retournant en ſon pays mourut en chemin. Le Comte d'Eureux Roy de Nauarre ſ'en alla en Eſpaigne contre les ennemis de noſtre foy.

Conſeil d'Arteuelle.

Pour irriter les deux Rois

Pour acquiſter les Flamans de leur ſerment.

L'Anglois ſe dit Roy de France.

Se ſeruir du depart de l'ennemy.

L'Empereur pratiqué par le François.

Trefues faites à cautelle

Princes ſe retirent.

Ce pendant que l'Anglois eſtoit en ſon Royaume d'Angleterre, & que les trefues continuoient entre le Roy Philippes de France & luy, nouuelles vindrent de deça que les Eſpaignols ayans eſté en pluſieurs batailles vaincus & deffaits par les Sarrazins demandoient ſecours des Roys Chreſtiens. Trois grands & puiſſants Rois d'Affrique, le plus puiſſant deſquels auoit nom Balmarin, eſtãs paſſez en Eſpaigne, & ſeſtans ioints auec les anciens Sarrazins qui poſſedoient la Grenade, auoient donné par mer & par terre bataille aux Chreſtiens, & les auoient deffaicts, ſeſtans rendus maiſtres de la campagne, & ayans chaſſé les habitans du pays, ils ſ'amuſoient à prendre & aſſieger les villes.

Guerre en Eſpaigne.

Le Comte d'Eureux Roy de Nauarre auoit mené en Eſpaigne vn bon nombre de François & Nauarrois, la venue deſquels eſleua les courages des Roys de Caſtille & de Portugal, ayans tous deux nom Alphonſe, ſi bien que remettans ſus leur eſperance, & louans Dieu de ce nouueau ſecours, ils donnerent vne bataille à ces Barbares, les deffirent, en tuerent la plus grande partie, & pillerẽt leur Camp, auquel ils trouuerent de grandes richeſſes. Ceux qui peurent eſchapper ſe ſauuerent en Grenade, qui n'a peu eſtre purgee de ceſte vermine de monſtres que depuis quelques annees. Les enſeignes prinſes ſur les Sarrazins furent apportees au Pape demeurant en la ville d'Auignon, & pẽdues dedans les Egliſes.

Feux de ioye par toute la France.

Par toute la France on fit feux de ioye & proceſſions generalles, & louanges, graces, & prieres furent faites à Dieu. Le Roy de Nauarre mourut de maladie en Eſpaigne.

Deſpit d'vn mari contre ſon Roy.

Quelques hiſtoires diſent que durant leſdites trefues ſourdit grand different entre le Roy d'Angleterre & le Comte de Saliſberi, pour ce que le Comte auoit eſté aduerti que le Roy en ſon abſence lors que pour ſon ſeruice il eſtoit empeſché aux guerres auoit fait l'amour à ſa femme, laquelle le Cõte repudia, & pour ſe venger du Roy, laiſſa ſon parti, & ſ'alla rendre au Roy de France auquel il reuela pluſieurs menees des affaires dudit Roy Anglois, & les ſecrettes intelligẽces qu'il auoit en Normandie, Bretaigne, & autres endroits de la France. Cela mit le Roy Edvvard en grand eſbahiſſement, crainte, & fureur, & à ceſte occaſiõ quelque temps apres fit decoller pluſieurs gentilshommes François attaints & conuaincus deſdites intelligences, comme nous dirons cy apres, & par ceſte rebellion du Comte de Saliſberi on peut voir combien vn homme de grand cœur ſe ſent offencé en ſon honneur, quand celuy de ſa femme eſt violé, & que pour ſe venger de ceſt outrage, il ne craint d'oublier tout deuoir diuin & humain, juſques à attenter à la vie & à l'eſtat de ſon Prince.

Qui ſe rend à l'ennemy.

Combien touche au mari l'honneur de ſa femme.

La guerre de Bretaigne remua bien les affaires de deça, & dõna aux deux Rois de France & d'Angleterre vne belle matiere de prolonger leur guerre. Iean Duc de Bretaigne fils de Iean le Roux fils de Pierre fut tué à Lyon au temps de Philippes le Bel de la ruine d'vne muraille qui tomba ſur luy à l'entree du Pape Clement cinquieſme, (comme nous auons dit en la vie dudit Philippes.) Mourant il laiſſa ſon fils Artus, lequel eut deux femmes, & de toutes deux enfans. De la premiere qui fut Beatrix Viſcomteſſe de Lymoſin & Dame d'Auenes en Hainault, il eut Iean troiſieme, & Guy. Et de la ſeconde Yolande Comteſſe de Montfort Lamaulri, il engendra Iean qui eſpouſa la ſœur de Loys Comte de Flandres. Guy qui fut Comte de Pentheure eſpouſa Ieanne dame d'Auaugour, qui eſtoit boiteuſe, & mourant deuant le Duc ſon frere, luy laiſſa en garde ſa fille Ieanne. Iean troiſieme deuant qu'aller au voyage de la guerre de Flandres auecques le Roy Philippes de Valois maria ſe niepce auecques Charles de Chaſtillon ſurnommé de Blois ſecond fils du Comte de Blois & de Marguerite ſœur dudit Roy Philippes. Ledit Iean troiſieſme mourãt laiſſa ſon Duché à ſadite niece comme ſa plus prochaine heritiere, veu meſmement que par le mariage d'elle auecques Charles de Blois fut dit expreſſement qu'iceluy de Blois & ceux qui de luy naiſtroient porteroient le nom & armes de Bretaigne, & pluſieurs Barons firent foy & hommage audit de Blois, durant le viuant dudit Duc Iean & de ſon conſentement, pource qu'il voyoit qu'il n'auroit aucuns enfans, & ſe doutoit bien que

Guerre de Bretaigne.

Pour laquelle la guerre.

Charles de Blois.

Declaré Duc de Bretaigne

que Iean Comte de Montfort ſon demy-frere du coſté du pere y pretendroit droit apres ſa mort. Doncques eſtant decedé ledit Duc troiſieme ſans enfans Iean Comte de Montfort ſ'en alla en la ville de Nantes, là où ſe declarant Duc de Bretaigne, il receut la foy, ſerment, & hommage des principaux Seigneurs du Duché, puis ſ'en alla en la ville de Lymoges querir les threſors de ſon frere, & mettre la place en ſes mains comme à luy appartenante à cauſe de la ſucceſſion du Duc ſon frere, lequel auoit eu ledit Vicomté par eſchange pour le Comté de Pentheure.

Iean de Mõt fort ſ'en dit Duc.

Eſtant de retour de Lymoges en Bretaigne auecques ſon threſor, il alla aſſieger la ville de Breſt, de laquelle pour Charles de Blois eſtoit gouuerneur Garnier de Cliſſon qui à la prinſe d'icelle fut tué. Apres la prinſe de Breſt il alla delà receut les enſeignes & marques de Duc de Bretaigne & y receut la foy & hommage de quelques autres ſeigneurs, pour ce que ladite ville eſt la capitalle du Duché. Puis apres auoir pris la ville de Vẽnes & le Chaſtel d'Aulroy, & pluſieurs places de la baſſe Bretaigne, hormis la Roche d'Erien, ou Darian au pays de Tregner, dont Oliuier de Cliſſon pere de celuy qui fut Conneſtable de Frãce eſtoit Capitaine, il vint à Paris trouuer le Roy, & luy offrit faire ſousmiſſion & hommage du Duché de Bretaigne comme ſes predeceſſeurs auoient fait. Il bailla au Roy ſa requeſte tendant à ces fins. Mais Charles de Blois en eſtant aduerti ſe trouua auſſi à Paris, & l'empeſcha, baillant pareillement au Roy ſa requeſte pour eſtre au nom de luy & de ſa femme receu au ſerment, foy, & hommage dudit Duché.

Print Breſt & Rennes.

Là où il fut declare Duc.

Fait hommage au Roy.

Oppoſition de Charles de Blois.

Le Roy pour decider de ce fait renuoya les parties en ſa Cour de Parlement deuant ſa propre perſonne & ſes Pairs à certain iour. Le Duc ſe retira en Bretaigne pour pouruoir à ſes autres affaires, & à ſon conſeil qu'il auoit à Paris laiſſa la charge de ceſtuy là. Les parties au iour aſſigné comparurent en ladite Cour par procureurs, & y plaiderent, & ſur le plaidoyé & les requeſtes & tiltres que ils produiſirent, fut au mois de Septembre de l'an mille trois cens quarante-vn donné arreſt qui eſt enregiſtré au greffe dudit Parlement lequel contient en effect & ſubſtance ce qui ſ'enſuit. Iean Comte de Montfort fit entendre à la Cour de Parlement garnie des Pairs de France, Prelats, Barons & gens du grand conſeil & autres ſuppoſts d'icelle ſelon l'ordonnance qui pour lors eſtoit, qu'Artus Duc de Bretaigne pere du feu Duc Iean & d'iceluy Comte de Montfort auoit à cauſe de ſon ayeul & de ſon pere tenu & poſſedé en ſa vie iuſques à ſa mort le pays & Duché de Bretaigne auecques ſes appartenances, & de ce auoit eſté paiſiblement en la ſousmiſſion & ſimple hommage du Roy de France comme auoient leurs predeſſeurs Ducs ſelon le Traicté d'entre Loys neufieſme dit Saint, & le Duc Pierre Mauclerc. Que iceluy Duc Ieã fils dudit Artus eſtoit auſſi paiſible Duc dudit Duché, & treſpaſſa ſans heritier de ſon corps, & d'iceluy Duc ledit Comte de Mõtfort eſtoit frere naturel & legitime & ſon plus prochain en degré & conſanguinité, & par ce moyen eſtoit heritier vniuerſel dudit feu Duc Iean en toutes les choſes dõt il eſtoit ſaiſi au tẽps de ſon treſpas. Diſoit auſſi le Comte de Montfort que par la generalle couſtume de France & de Bretaigne, par laquelle le mort ſaiſit le vif, iceluy Comte, comme heritier vniuerſel eſtoit reputé ſaiſi du Duché, & de ſes appartenances & de toutes les autres choſes deſ-

Arreſt pour ledit Duché.

Raiſons de Iean de Mõt fort.

Bretaigne en hommage de France.

Droit de Ieã de Montfort.

Couſtume de Bretaigne.

quelles iceluy Duc eſtoit treſpaſſé ſaiſi & veſtu. A celle cauſe requeroit au Roy
Sa requeſte au Roy. de ſon noble office comme autresfois luy auoit requis eſtre par luy receu en foy & hommage ſimple du pays & Duché de Bretaigne tel qu'il deuoit auecques ſes appartenances, en luy offrant la bouche & les mains, & toutes autres choſes à ce de raiſon appartenantes, comme les Ducs de Bretaigne ſes predeceſſeurs auoient accouſtumé de faire depuis le temps deſſuſdit. En proteſtant par iceluy
Sa proteſtation. Comte de Montfort qu'il n'entendoit prendre à partie Charles de Blois, lequel à cauſe de ſa femme tendoit à eſtre par le Roy receu à foy & hommage dudit Duché & ſes appartenances, & qu'iceluy Comte n'entendoit par ſon propos auoir dit ny dire choſe qui fut au proffit de Charles de Blois & à ſa femme, ne à iceluy Comte nuiſible.

Plaidoyer de Charles de Blois. Charles de Blois pour ſa femme propoſoit au contraire que par les vſances & couſtumes notoires de Bretaigne en ſucceſſiõs feodalles entre nobles perſonnes quand il y a pluſieurs freres, l'aiſné ſuccede à tous les fiefs de quelques grandeur ou nobleſſe qu'ils puiſſent eſtre, ſoient Baronnies, Comtez, ou Vicomtez, & ſeul & pour le tout comme heritier proprietaire eſt receu en foy & hommage des deſſuſdits fiefs, & eſt tenu de faire prouiſion de viure à ſes freres puiſnez,
Couſtume de Bretaigne pour les fiefs ou iceux appannager ſelon leur eſtat & la valeur de la terre, en maniere que l'eſtat de l'aiſné & l'aiſneſſe ſoient perpetuellemẽt conſeruez en leur entier. Diſoit auſſi que ſi le frere aiſné treſpaſſe ſans enfans, les droits & primogenitiue ſont transferez au frere ſecond apres luy engendré, & que les enfans du premier ſoiẽt maſles ou femelles, & ſemblablement les enfans du ſecond né, ſi l'aiſné meurt
En ſucceſſiõs feodalles. ſans enfans procreez de ſon propre corps repreſentent leurs peres, & viennent à tel droit d'aiſneſſe es ſucceſſions feodalles que leurs peres feroient s'ils viuoyent, en excluant leurs oncles ſoient paternels ou maternels ſelon la generalle & notoire couſtume du pays de Bretaigne qui y eſt ainſi gardee toutes les fois que le cas y aduient. Et eſt obſeruee celle couſtume par tant de fois qu'il ſuffit pour induire bonne ſaiſine & vſage tant en ſucceſſions venantes de ligne directe que
La fille ſuccede en fiefs. de ligne collateralle. Et que d'vſage & couſtume deſſuſdits qui ſont conformes à la generalle couſtume de France, la fille ſuccede en fiefs, ſoient Duchez, Comtez, Pairries, ou Baronnies de quelque grandeur ou nobleſſe qu'ils ſoient, comme il eſt aduenu es Comtez d'Artois, Champagne, & Thouloufe, & ſemblablement au Duché de Bretaigne, auquel la femme de Pierre Mauclerc ſans doute
Exemple de cela. ny empeſchement quelconque ſucceda. Et ſemblablement en pluſieurs autres Seigneuries du Royaume de France. Diſoit auſſi que la femme d'iceluy Charles de Blois fut fille de feu Guy frere germain du feu Duc Iean qui fut frere aiſné d'iceluy Comte de Montfort. Et que ſi Guy viuoit qui eſtoit frere de pere &
Si le pere viuoit. mere dudit feu Duc Iean dont le Comte de Montfort n'eſt frere que de pere ſeulement, iceluy Duc precederoit au Duché ledit Comte de Montfort, & par conſequent la femme de Charles de Blois comme heritiere naturelle & prochaine du Duc Iean, en enſuiuant celle couſtume par laquelle le mort ſaiſit le vif & eſt ſaiſie des pays & Duché de Bretaigne. Propoſa auſſi ledit Charles de Blois
Le mort ſaiſit le vif. pluſieurs autres raiſons, tendant & concluant à ce qu'il fut à cauſe de ſa femme receu par le Roy en ſes foy & hommage du pays & Duché de Bretaigne qu'il offroit faire, ou qu'il en fut mis en ſouffrance, nonobſtant choſe propoſee par le Comte de Montfort.

Ledict

Ledit Comte en repliquant disoit attendu que le pays & Duché de Bretaigne a esté sousmis à la couronne de France entant que par ladite soubsmission les appellations dudit pays & Duché ressortissent au Parlement de France sans moyen, & que de raison, commun vsage, & obseruance notoire du Royaume veu que les fiefs recognus d'aucunes chastelenies sans moyẽ ressortissans à icelles sont iugez & determinez selon l'vsage & coustume du lieu dont ils sont recognus, & les vsances & coustumes de France, & en special du Parlemẽt de Paris, comme chef dudit Pays & Duché de Bretagne doiuent totalement quant à ce estre obseruez. Or est il que par l'vsance & coustume generale de ce Royaume le mort saisit le vif son plus prochain lignager du costé d'ou viennent les heritages en excluant tous autres estans de plus loingtain degré, iaçoit ce qu'ils soient parens de l'vn & de l'autre costé, & que par la coustume notoire de France la femme ne doit point estre receuë à succession ny à eschoitte de costé, pour ueu qu'il y ait masle plus ꝓchain ou aussi ꝓchain qu'elle du costé d'où telle succession descend, & par special es fiefs des Pairries, Duchez, Baronnies & autres fiefs quelconques : car s'il y a masle en ligne collaterale & en plus prochain degré il succedera & exclurra toutes femmes, iaçoit ce qu'elles soient en pareil degré, & semblablement tous autres qui sont de plus loingtain degré, neantmoins ce qu'ils soient parens des deux costez. Disoit aussi qu'au pays & Duché de Bretaigne toutes les fois qu'il y a eu masle il a exclud toutes femmes, cõbien qu'elles fussent en pareil degré, & plusieurs fois y est aduenu le cas, & n'est point de memoire que femme au cas dessusdit y ait succedé. Disoit aussi que le Duché de Bretaigne ne deuoit point estre iugé selõ les coustumes des subiets d'iceluy, mais selon la coustume du Chef qui est France, ainsi qu'il a esté obserué, iugé & practiqué du Duché de Bourgongne, & en pusieurs autres cas, iaçoit ce que lesdits autres Duchez soient tenuz & subiects de la Couronne autrement que Bretaigne. Par lesquelles raisons il apparoissoit qu'entre le Duché de Bretaigne & les subiects du pays y a bien grãdes diuersitez, & au surplus proposoit iceluy Comte plusieurs autres coustumes, faicts, & raisons de droict diuin, naturel, moral, canon, & ciuil, tendant & concluant comme dessus, offrant informer le noble office du Roy, & sa Cour sur sa requeste & les faicts d'icelle, & prouuer à la fin ou il concluoit.

Replique du Comte.

Coustumes de France.

Femme exclüse de succession.

Par le masle.

Pour la succession du Duché.

Charles de Blois pour sa duplique disoit que les coustumes de Bretaigne par luy alleguees au cas dessusdit, & aussi les coustumes de France & de toutes les parties du Royaume en successions des subiects & des chefs, soient Pairie, Duché, Comté ou Baronnie, vne mesme coustume, vn mesme droict sont & doiuẽt estre gardez nonobstant les diuersitez & autres choses pour la partie dudit Comte proposees. Et plusieurs autres coustumes, faicts, & raisons de droict diuin, naturel, moral, canon, & ciuil de sa part proposees pour prouuer son intention offrant la prouuer. Voila les mesmes mots du plaidoyer, lesquels nous n'auons voulu innouer.

Duplique de Charles de Blois.

Les parties sur leur plaidoyer furent appoinctees à bailler par escript par deuers la Cour leurs faits, causes, & raisons par maniere de memoire pour iceux veuz en ordonner comme de raison. Ce qu'ils firent, & iceux veuz auoit esté ordonné qu'aucuns faicts & coustumes seroient extraits de leurs escritures sur lesquels la Cour s'informeroit sommairement & de plain. Et pour lesdictes informations furent par ordonnance du Roy, des Pairs, & de ladite Cour, com-

Ordonnance du Roy.

mis & deputez certains Prelats, Pairs, Clercs, Cheualiers, & Conſeillers en ladi-
Cheualiers en la Cour. te Cour, par leſquels en ce temps là elle eſtoit tenue ſuiuant l'inſtitution de Phi-
lippes le Bel, leſquels y vacquerent, les Procureurs des parties à ce appellez.
Et les informations apportees par deuers le Roy & la Cour qui eſtoit lors mu-
nie de Pairs & autres Conſeillers & veuës, & examinees par arreſt d'icelle Cour,
le Roy preſent enſemble ſes Pairs & autres deſſuſdits, fut dict que la reque-
ſte de Charles de Blois ſeroit admiſe & receuë, & fut le Comte de Montfort
debouté de ſa requeſté. Et qu'iceluy Charles ſeroit à cauſe de ſa femme receu
Arreſt notable donné à Conflans. par le Roy à luy faire foy & hommage du pays & Duché de Bretaigne, non-
obſtant choſes propoſees par partie aduerſe comme de tout ce il appert, qui fut
donné & prononcé à Conflans le Parlement deſſuſdit tenant le ſeptieme iour
de Septembre l'an 1341.

Iean de Montfort aduerti de l'arreſt donné & prononcé contre luy au proffit
de Charles & de ſa femme vit bien que plus en cela auoit eu de force l'alliance
d'entre le Roy & ledit Charles que le droit qu'il penſoit auoir au Duché, & en-
tendant que le Roy donnoit des gens de guerre audit Charles pour aller en Bre-
taigne executer à main armee ledit arreſt, il donna ſoudainement ordre à tous
affaires, & laiſſa ſon fils nõmé Iean cõme luy, aagé de ſix ans ſeulemẽt en la ville
Ordre donné par Iean de Montfort. de Nãtes auec quelques ſiens plus fidelles ſeruiteurs pour la garde de ſon Eſtat,
& paſſa en Angleterre auec le meſme deſpit qui quelques annees au parauant
y auoit fait paſſer Robert d'Artois. Il alla trouuer le Roy d'Angleterre, auquel
apres auoir ſes plaintes du tort que le Roy de France luy tenoit de ſouſtenir
Charles de Blois contre luy au droit & ſucceſſion du Duché de Bretaigne, le re-
quit de luy donner ſecours pour la deffenſe de ſon Eſtat. Le Roy d'Angleterre
qui ne pourroit auoir meilleure commodité d'entrer en France que par la Bre-
te de la Bretaigne promit ſecours audit de Montfort qui ſur ceſte eſperance re-
L'Anglois aiſe de l'occaſion. paſſant la mer ſ'en retourna en Bretaigne, ce pendant que Charles de Blois fai-
ſoit ſes plaintes au Roy Philippes de Valois de ce que ledit Iean auoit par forces
d'armes conquis tout le pays de Bretaigne. Le Roy oyant ſes complaintes mit
la matiere en deliberation de conſeil, & pour ce aſſembla les Pairs de France,
& autres notables Seigneurs & Conſeillers. Il fut en iceluy ordonné que le Cõ-
te de Montfort qui ſe nommoit & portoit Duc de Bretaigne ſeroit adiourné à
Adiournement ordonné comparoir en Parlement pour ſur ce que deſſus reſpondre aux deſſuſdits Char-
les de Blois & ſa femme, & au procureur general du Roy. Le premier huiſſier
de la Cour de Parlement ſe tranſporta par deuers le Comte de Montfort qui ſe
trouua à Nantes, & l'adiourna, & telle eſtoit lors la reuerence de la iuſtice que
le Comte receut, careſſa, & feſtoya fort honorablement ledit huiſſier comme
Miniſtre de iuſtice receu, miniſtre de iuſtice, n'vſant de ceſte licence qui depuis eſt venuë en France de
meſpriſer & quelques fois outrager les miniſtres & ſimples executeurs d'icelle.
Le Comte reſpondit à l'huiſſier qu'il obeiroit au commandement du Roy, & à
iuſtice, & qu'il comparoiſtroit au iour aſſigné ſi inconueniẽt ne luy aducnoit.
Comte de Montfort adiourné. Quinze iours deuant le iour de l'aſſignation il vint à Paris acompagné de 400.
hommes nobles de ſes pays. Eſtant venu le Roy luy demanda pourquoy il a-
uoit eſté ſi hardi d'auoir par force d'armes oſé enuahir & vſurper le Duché de
Bretaigne, attẽdu que par l'ordonnance du dernier Duc, & auſſi par droit &
Reproches par le Roy. ſon Charles de Blois à cauſe de ſa femme y auoit meilleur droict que luy, ſuy-
uant l'arreſt qui ſur ce en auoit eſté donné en faueur dudit Charles. Auſſi luy
dit

dit le Roy qu'il s'esmerueilloit bien fort de ce que ledit Comte pour paruenir à ses fins contre l'arrest de la Cour s'estoit retiré par deuers le Roy d'Angleterre son capital ennemi, lequel auoit mis vne grande armee sus pour descendre en Bretaigne. Et disoit le Roy qu'on luy auoit rapporté que ledit Comte auoit fait hommage de son Duché au Roy d'Angleterre, & qu'il l'auoit releué de luy. Ce qui estoit vn crime capital, veu mesmement que le Roy d'Angleterre est ancien ennemi de la couronne de France. Le Comte respondit qu'il auoit esté mal informé de ceste affaire, qu'il n'y auoit point plus prochain heritier que luy pour succeder au duché de Bretaigne, & que le Roy & sa Cour luy auoient fait grãd tort de l'auoir adiugé à Charles de Blois. Et quãt à l'hõmage qu'on auoit rapporté qu'il auoit fait au Roy d'Angleterre, il dit qu'on auoit fait à sa maiesté vn faux & mauuais rapport. Surquoy le Roy de sa propre bouche luy deffẽdit de partir hors de Paris iusqu'à quinze iours sur peine de perdition de cause. Ce pẽdant le Cõte estãt aduerti qu'on luy vouloit faire quelque desplaisir, de nuict se desroba de Paris deuant le iour de l'assignation venu, & s'en alla à Nantes. Le Roy aduerti de son soudain depart, enuoya en Bretaigne vne grosse armee sous la charge de Iean son fils aisné, Duc de Normandie, qui fut depuis Roy de France, pour mettre par armes à execution l'arrest donné contre le Comte, & luy bailla pour conseil le Comte d'Alençon son frere, le Duc de Bourbon, Loys d'Espagne, Iacques de Bourbon, le Comte d'Eu Connestable de France, le Comte de Guines son fils, le Vicomte de Rohan, & plusieurs autres grands personnages. Ceste armee entrant en Bretaigne print le Chasteau de Chantoceaux sur Loire appartenant audit Comte, & desiors fut ceste place tenue par le Roy de France comme le Comté d'Aniou, disant le Roy la tenir par faulte d'homme, & a long temps esté ceste Chastelenie entre les mains du Roy de France comme Comte d'Aniou. Depuis le Roy Iean erigeant le Comté d'Aniou en Duché lors qu'il le bailla en Apannage à Loys son second fils, il comprint par erreur en ceste eretion la chastellenie de Chantoceaux tout ainsi que si elle eust esté de l'Apannage de France. Toutesfois depuis le Roy Charles le Quint aduerti de ceste erreur rendit à Charles de Blois comme Duc de Bretagne sa Chastelenie de Chantoceaux, & pource qu'en ce faisant il auoit diminué le partage de son frere Lois Duc d'Aniou, il luy donna pour recompense la Chastelenie de Loudun dont les Ducs d'Aniou iouirent depuis.

1345

Accusé de fauoriser l'Anglois.

Iustification.

S'euade de Paris.

Prinse de chãtonceaux

Cõté d'Aniou en Duché

Recompense pour chantõceaux.

Pour retourner au fil de nostre histoire apres la prinse de Chantoceaux le Duc de Normandie alla assieger la ville de Nantes deuant laquelle il fut assez longuement, sans qu'il y eust esperance d'y entrer, quand il aduint que l'vne des portes de la ville vn iour se trouua ouuerte, par laquelle les François y entrerent à puissance, & tirerent droit au chasteau, ou estoit le Comte de Montfort, briserent & rompirent lesdictes portes, prindrent ledit Comte, & liurerent la ville à Charles de Blois. Le Duc de Normandie donnant quelques forces audit Charles pour conquerir le reste de la Bretaigne, se retira à Paris, menant auecques soy le Comte prisonnier qui fut mis dedans la grosse tour du Louure, qui lors estoit destinee pour les prisons des grands, & y fut iusques à l'an ensuiuant, qui fut l'an mille trois cens quarante cinq qu'il en sortit, & vn an apres trespassa à Hannebout.

Prinse de Nantes.

Cõte de Mõtfort prisonnier au Louure.

Durant la prison du Comte, sa femme nommee Claude & son fils nommé

Iean comme le pere ſ'eſtoient retirez à Rennes, & elle apres la priſon de ſondit mari ne perdit courage, ains amaſſant gens & argent de tous coſtez alloit de prouince en prouince & de ville en ville gaigner places, villes, cueurs, & affections des Bretons, ce pendant que le Roy enuoyoit de iour à autre nouueau ſecours à Charles. La Conteſſe voyant que les forces de Charles ſ'augmentoient tous les iours, & que ia le ſiege eſtoit deuant la ville de Rennes, enuoya Emeri de Cliſſon vers le Roy d'Angleterre Edvvard, le ſupplier de luy enuoyer ſecours, & traitter le mariage de la fille dudit Roy nommee Marie auec le ieune Comte de Montfort fils d'elle, à la charge que ledit Roy aideroit ledit ieune Prince au recouurement du Duché de Bretaigne. L'Anglois enuoya bon ſecours à la Comteſſe ſoubs la charge de Gaultier de Mauny. Mais eſtant ledit Gaultier auecques ſes forces ſus mer, la tourmente le tranſporta ſi loing de la coſte de Bretaigne, qu'il n'y arriua que quarante iours apres ſon depart d'Angleterre. Durant l'attante de ce ſecours, Charles de Blois print la ville de Rennes par compoſition, puis alla deuãt la ville de Hennebont, en laquelle la Comteſſe & ſon fils eſtoient. Ce pendant que d'vn coſté les François auecques toutes leurs forces vouloient donner vn aſſaut à la ville, la Comteſſe ayant laiſſé en ceſt endroit vn bon nombre de braues hommes, de l'autre coſté ſaillit de ladite ville, & entra dedans le camp deſdits François, lequel trouuant deſnué d'hommes, elle bruſla les tantes. Les Chronicques de Bretaigne diſent que le troiſieme iour apres que Charles de Blois eut aſſis le ſiege deuant la ville de Hennebont, vn iour enuiron ſoleil leuant il y donna l'aſſault bien aſprement, auquel ceux de la ville ſe deffendirent d'vne grande vaillance, & y eut en iceluy plus de gens tuez de la part des aſſaillans que de ceux de la ville. Pendant l'aſſault, la Comteſſe qui eſtoit armee eſtant montee ſur vn courſier alloit par la ville de rue en rue, pour donner courage à ſes gens, & n'y auoit dame, damoiſelle, ny autre femme qui ne ſeruit de quelque choſe, les vnes portoient pierres ſur les murs, & les autres huilles & greſſes bouillantes pour ietter ſur les aſſaillans. La Comteſſe fit encore vne plus grande entreprinſe, car elle monta ſur vne haulte tour pour voir la contenance des ennemis, & veit que toutes leurs tentes eſtoient vuides, & que tous les François eſtoient à l'aſſault. Lors elle ainſi armee mõta ſur ſon courſier, & menant auecques elle ſoixante hommes d'armes par vne poterne ou il n'y auoit point de ſiege, ils ſortirent de la ville, & tirãs vers les pauillons & tantes des François, auſquelles ne trouuãs que garçons & varlets qui ſ'en fuirent, elle fit mettre le feu dedans, & bruſler leurs loges & tantes. Quand Charles de Blois & les François veirent le feu eſpris en leurs tantes ils ſe retirerent de l'aſſault, cuidans eſtre trahis & ſurprins, & adoncques ceſſa l'aſſault. Voila ce que dit ladite hiſtoire de Bretaigne. Charles de Blois laiſſant deuant Hennebont moitié de ſon armee, alla mettre le ſiege deuant Aulroy qui fut baſty par le Roy Arthus le Preux & y fit mener de grands engins pour abbattre les murs de ladite ville. Ces engins battirent & eſbranlerent de telle ſorte les murs de ladicte ville que le grand effroy qu'en eurent les citoyens leur fit tenir vn conſeil auquel ils delibererent de rendre la ville & le chaſteau audit Charles, moyennant que leurs corps & biens fuſſent ſaufs. La Comteſſe aduertie de ce conſeil & deliberation, les pria de vouloir tenir encore pour trois iours ſeulement, leur remonſtrant que d'heure à autre elle attendoit le ſecours

Roy d'Angleterre attiré.

Prinſe de Rennes.

Siege de Hennebont

Comteſſe armee & montee ſur vn courſier.

Fit bruſler les tentes & pauillons des ennemis.

Siege d'Aulroy.

Effroy fait conſulter de ſe rendre.

secours d'Angleterre. A quoy les habitans ne voulurent aucunement entendre, estans las du long siege, faschez de la disette des viures, & effroyez de la furieuse batterie. Le lendemain les principaux de la ville supplierent la Comtesse de vouloir prester l'oreille à vne honneste reddition veu qu'ils n'auoient aucun moyen de resister à la grande puissance de Charles. Comme ils estoient sur ces remonstrances & prieres ausquelles la Comtesse ne pouuoit donner aucun remede, elle ouurant vne fenestre du chasteau qui regardoit sur la mer vit le secours d'Angleterre conduit par Gaultier de Mauny, duquel nous auons cy dessus parlé. Cela fit changer de volōté & de deliberation aux assiegez, & les recōforta d'vne nouuelle esperāce. Les Anglois ayans mis pied en terre allerent brusler les gros engins des François, si bien qu'eux voyans ne pouuoir prendre ceste ville de Hennebont, leuerent le siege de deuant, & s'allerent ioindre aux autres qui estoient deuant Aulroy. Estans arriuez deuant Aulroy, Charles en enuoya vne partie au Conquet qui fut prins, & vne autre partie à Guinguamp. La Comtesse aduertie de cela enuoya Gaultier de Mauny pour recouurer la place du Conquet ce qu'il fit. Guinguamp fut prinse par les François qui de là allerent à Guerrande, là ou ils trouuerent grande resistance, car ceux du Croisic s'y estoient retirez, pource qu'audit lieu du Croisic n'y auoit lors chasteau ny ville. Le siege fut deuant Guerrande bien longuement, & tellement que la ville fut prinse d'assault, en laquelle tout passa au fil de l'espee. De la ils tirerent au Croisic qu'ils prindrent sans aucune resistance. Lors il y auoit au haure du Croisic plusieurs naues de diuers pays, lesquelles ils deschargerent, & se mit dedans icelles Loys d'Espagne auec ses Espaignols & Geneuois qui estoiēt pour ceste armee iusques à sept mille hommes de guerre, qui tindrēt la mer pour vn temps. & le Vicomte de Rohan & autres tirerent à Aulroy où les gens de Charles de Blois tenoient le siege. La plus part de dedans contraints par la faim, de nuict abandonnerent la place, & tirerent à Hennebont vers la Comtesse. La ville de Vennes se rendit à Charles ce pēdant que Lois d'Espagne auec ses Espagnols & Geneuois rodoit la coste de Bretaigne, faisant infinis maux à Sainct Mahé & ailleurs aux enuirōs. La Cōtesse en estant aduertie enuoya contre eux les Cheualiers Bretons & Anglois qui estoiēt à Hennebont, lesquels trouuerēt les Espagnols & Geneuois en terre hors leurs nauires & les deffirent, tellement que de sept mil hommes n'en demeura que trois cents qui se sauuerent par mer auec Loys d'Espaigne, & tirerent à Vennes, & les Bretons & l'Anglois à Hennebont.

citoyens fascheż du long siege.

Siege de Hennebont leué.

Prinses de plusieurs places.

contrainte de la faim.

Guerre sur la mer.

Espaignols et Geneuois deffaits.

Pour touſiours fortifier les affaires de Charles de Blois, le Roy luy enuoya nouueau secours sous la charge des Comtes de Poictiers, de Valēce, d'Auxerre, de Portian, de Iuigni, & de Boulogne. Estans arriuez deuant la place d'Aulroy que Charles tenoit assiegee, leur arriuee donna telle frayeur aux assiegez qu'ils vuiderent la place & s'en departirent leurs vies sauues. Puis apres Charles alla prendre Iugon, Carehez, Ploermel, Dinan, & Guerrāde. Le Pape Clement sixieme succesſeur du Pape Benoist, & natif du pays de Limosin qui tenoit son siege en la ville d'Auignon, fit tant par vn sien Legat que trefues furent faictes pour deux ans entre Charles de Blois & la Comtesse, qui y consentit tresfacilement, d'autāt que le Roy d'Angleterre par l'aduis duquel elle se gouuernoit, luy auoit mandé qu'elle eut à s'y accorder, & que ce pendant elle passast en Angleterre auecques son fils, comme elle fit incontinent apres les trefues accordees.

Reddition d'Aulroy.

Trefues entre les deux parties.

La comteſſe en Angleterre.

Elle fut fort honnorablement receuë & traictee en Angleterre, & fut audit ieune Comte de Montfort promiſe la fille encore bien ieune dudit Roy Anglois. Le temps des trefues expiré la Comteſſe acompagnee du ſecours que ledit Roy luy auoit donné ſous la conduitte de Robert d'Artois, paſſa en Bretaigne. Charles de Blois aduerti du paſſage de la Comteſſe ſe mit ſur mer auecques ſes forces, & ſe rencontrerent les deux armees de mer pres l'Iſle de Grenelle, leſquelles combattirent depuis le veſpre iuſques au ſoir, & iuſques à ce que la nuict toute noire les ſurprint qui les contraignit de ſe ſeparer, & auſſi qu'vne groſſe tẽpeſte ſ'eſleua qui ietta la Cõteſſe au port de Morbihan pres de Vennes, & les Frãçois au large. Des qu'elle fut deſcẽdue en terre elle alla mettre le ſiege deuant la ville de Vennes qu'elle print d'aſſaut, & la pilla. Robert d'Artois auec 3000. cheuaux & trois mille hommes de pied tira droit à Rennes, dont quatre iours deuant Charles de Blois eſtoit parti. Il fiſt le gaſt parmi le pays, & mit le ſiege deuant ladite ville, ce pendant que Lois d'Eſpagne auecques ſon armee de Geneuois tenoit la mer de ſi pres que nul n'oſoit paſſer d'Angleterre en Bretaigne ſans vn apparent danger. Les François bien irritez de la prinſe de Vennes, allerent derechef mettre le ſiege deuant, & la reprindrent, faiſans vne cruelle boucherie des Anglois qui eſtoient dedans. Robert d'Artois y alla auecques quelque bon nõbre de gens pour cuider leuer le ſiege, mais il y fut cruellement bleſſé en vne eſcarmouche, dont il fut contraint ſe retirer à Hennebont, & de là en Angleterre (pour ſe faire penſer plus loing des dangers de la guerre) là ou bien toſt apres il deceda au grand regret des Anglois qui auoient en luy planté toute l'eſperance qu'ils auoient de la conqueſte de la couronne de France, & ainſi mourut ce miſerable rebelle à ſa patrie & à ſon Roy, ayant deuant ſa mort fait pluſieurs maux à la France, ayant à cela eſté contraint par l'indignité qu'on luy fit receuoir, de laquelle ſ'engendra le deſpit qui luy fit faire ce qu'il fit. Ceſt exemple qui en a aſſez d'autres ſemblables, doit enſeigner les Princes de n'offencer iamais vn grand (ny meſmes vn petit) car vn grand offencé a moyen & courage de ſ'en reſſentir, & apporte vn grand mal à ſa patrie. Edvvard ayant perdu ce grand Capitaine qui ſelon la couſtume des ennemis de leur patrie le repaiſſoit de tant de belles eſperances, delibera de cõduire en perſonne la guerre de Bretaigne. Il paſſa la mer & vint mettre le ſiege deuant Vennes là ou il profita ſi peu qu'il fut contraint le leuer, & ſ'en alla à Rennes, puis à Nantes, là ou il ne fit pas mieux ſes affaires qu'il auoit fait deuant Vennes, toutesfois laiſſant deuant l'vne & l'autre ville bon nombre de forces, alla aſſieger Dinan qu'il print & pilla. Charles de Blois ayant aduerti le Roy Philippes de la venue du Roy Anglois en Bretaigne, ledit Philippes luy enuoya derechef nouueau ſecours de trois mil hommes d'armes & de 3000. hõmes de guerre ſous la charge de Iean Duc de de Normandie ſon fils, accompagé du Comte d'Alençon ſon frere, du Comte de Blois ſon oncle, du Duc de Bourbon, des Comtes de Ponthieu, de Boloigne, de Vendoſme, & de Dampmartin. Ceſte armee tira à Nantes, & le Roy d'Angleterre enuoyant ſes gens pour leuer le ſiege de ladite ville fit renforcer le ſiege de Rennes, & ſe retira à Vennes pour eſtre plus pres de ſes nauires. Ceux qui eſtoient deuant Rennes y donnerent vn grand aſſaut, mais ils n'y peurent entrer, eſtans repouſſez par la vaillance de pluſieurs ſeigneurs Bretons qui eſtoient dedans, entre leſquels eſtoit Bertrand du Gleſquin lors ieune Eſcuyer

Battaille naual.

Prinſe de Vennes.

Repriſe par les Francois.

Mort de Robert d'Artois.

Ne fault irriter vn grand

L'Anglois en Bretaigne.

Secours de Philippes en Bretaigne.

Siege de Rennes.

Escuyer. L'armee des François laissant la ville de Nantes alla deuant celle de Vennes ou le Roy d'Angleterre estoit, & sçauoit bien le Duc de Normandie que ceux de Vennes estoient en plus grand danger que ceux de Rennes. Les deux armees de France & d'Angleterre estans parquees l'vne pres de l'autre se donnerent plusieurs belles escarmouches. Ce pendant le Pape Clement sixiesme susdit fit allonger les trefues entre les deux Rois, selon aucuns, pour quelques mois, & selon d'autres, pour trois ans. Ce qui fut l'an mille trois cens quarante trois. Ceste trefue estant allongée & faicte, le siege se leua deuant les villes de Vennes & Rennes. Le Duc de Normandie s'en reuint trouuer le Roy son pere à Paris, & le Roy d'Angleterre s'en retourna en son Royaume, de là ou (selon que disent les histoires Angloises) il enuoya ses Ambassadeurs vers le susdit Pape en Auignon, là ou peu au parauant estoient arriuez ceux de Philippes. Car le Pape qui desiroit infiniement que quelque bon accord se peult faire entre ces deux Roys, s'asseuroit que si tous deux luy en donnoient la puissance, il les feroit descendre à vne bonne composition & à honnestes conditions. Mais quand il ouyt les raisons & demandes de l'vn & de l'autre si hautes qu'il d'esperoit de pouuoir pour l'heure les accorder, il remit ceste affaire à vne autre fois.

Les deux armees prochaines.

Trefues allongees.

Le Pape veut accorder les deux Rois.

Et ne peult.

FIN DV QVATORZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE QVINZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Desespoir de paix preparatifs de la guerre.

LE Roy Philippes voyant que les propos de paix d'entre luy & l'Anglois si souuent entamez ne portoient aucun fruict, ne l'amusa plus à l'esperance qu'il auoit qu'elle se feroit, ains seulement à tous preparatifs de guerre, ce pendant qu'vne question bien douteuse s'esmeut, à sçauoir si les oncles paternels ou les fils des freres doiuẽt succeder aux Empires & Royaumes, laquelle par toute la Chrestienté esmeut de grands troubles. Charles premier Roy de Naples, comme nous auons dit, engẽdra Charles le Boiteux, lequel de Marie de Hongrie sa femme eut plusieurs enfans, à sçauoir, Martel, Lois, Robert, & Philippes. Martel engendra Charles Roy de Hongrie, Lois sa-

Grande question sur la succession.

donna tout à la deuotion, Robert ayant exclus Charles de Hongrie fils aisné de son frere ia decedé succeda au Royaume de Naples, & au Cõté de Prouence en

Prudence de Robert.

France, & regna 33. ans auec grande prudẽce & reputation. Il auoit deux petites filles de son fils Charles qu'il survesquit. Le nom de la plus ieune ne se dit point, & l'aisnee nõmee Ieanne fut par luy mariee à André fils puisné de Charles Roy de Hongrie auec esperance de luy laisser apres sa mort le Royaume de Naples, estant picqué de sa conscience, affin que le Royaume tõbast à la posterité de Martel, laquelle il sembloit auoir frustree dudit Royaume. Il mourut cõme aucuns disent l'an 1343. Lois fils de ce Philippes Prince de Tarante qui estoit le quatrieme fils de Charles le Boiteux, Prince de belle & forte stature & de grand & genereux courage, soy disant estre plus prochain & habille à succeder au Royaume de son ayeul que le Hõgre, veu qu'il estoit fils d'vn fils dudit Boiteux, & que Robert estoit mort sans enfans masles, fit en la ville d'Atela estrangler ledit Hõgre l'an ensuiuãt la mort dudit Robert. Ieanne incontinent apres la mort de son mari espousa ledit Lois Prince de Tarãte, voulãt premieremẽt estre declaree innocente du meurtre cõmis en la personne de sondit mari, & pour cest effect enuoya à Loys Roy de Hõgrie frere dudit André des lettres pleines de dueil & tristesse de la mort d'iceluy, de laquelle elle se purgeoit le plus qu'elle pouuoit.

Ieanne roine de Naples.

Le Hongre estranglé.

Ieanne s'excuse de la mort de son mari.

Le Roy luy respondit en ceste sorte: Les meschantes actions de ta vie precedẽte, l'inuasion du Royaume, la vengeance de la mort de ton mari mise en arriere, ton mariage fait incontinent apres icelle, & ta deffence & purgation mise en auant sans qu'aucun t'accusast, monstrent clairement que tu as fait faire ce meurtre. Il mena doncques vne armee en Italie, & Ieanne & le Prince de Tarante aduertiz de

Ses meschancetez.

tiz de sa venue, s'enfuyans en la ville de Marseille en Prouence il s'empara facilement du Royaume de Naples, & fit apprehender Charles Duc de Durazzo, & Loys & Robert ses freres, & Charles & Philippes fils du frere de Loys nouueau mari de Ieanne. Ayant fait faire le procez au Duc il luy fit trancher la teste. Et laissant en Italie à la garde de son Royaume nouuellement conquis Estienne Vaiuode, il mena les autres en Hongrie, & pour ce qu'ils estoient Princes nez & issus de race des Roys, & ses proches parens, il les traicta comme il conuient à Princes, & seulement leur deffendit sur peine de la vie de sortir nullemẽt hors de Hongrie.

Surprise du Royaume de Naples.

Princes prisonniers traictez en Princes.

Le Pape Clement sixieme estoit grand ennemy de l'Empereur Loys de Bauiere, lequel desirant se rendre le Pape amy vint à Franc-fort, & estant prest de faire de tout son pouuoir ce qui luy auoit esté enioint, requit par ses Ambassadeurs ledit Pape qu'il le receut en grace. Le Pape respondit aux Ambassadeurs qu'il ne pardonneroit iamais à Loys, que premierement il ne confessast toutes ses erreurs, & heresies, & qu'il ne se demit de sa dignité Imperiale, & mit entre les mains soy, ses enfans, & tous ses biens, & qu'il promit qu'il ne reprendroit rien de toutes ces choses, sinon du gré & consentement d'iceluy. Et en donna vn formulaire aux Ambassadeurs & leur commanda de le presenter à Loys, lequel monstra ce formulaire aux Princes d'Allemaigne aux Electeurs & aux Ambassadeurs des villes Imperialles. Les Princes eurent en detestation quelques articles, d'autant qu'ils auoient esté couchez par escrit par le Pape à la ruine & destruction de l'Empire. Ils prierent neantmoins Clement par leurs Ambassadeurs qu'il se deportast de tels articles inuentez au dommage & detriment de l'Empire, mais les Ambassadeurs s'en retournerent sans rien faire.

Nota voyez la marchande du pape contre l'empereur

Le Pape ne veut pardonner.

Sa rigueur contre Loys.

A la ruine de l'Empire.

Clement reiettant la cause de toutes ces choses sur Loys machinoit la ruine totalle de luy & de ses enfans. Parquoy le Ieudy deuant Pasques il l'excommunia fort cruellement, & renouuella tous les procez rigoureux faicts contre luy par le Pape Iean, & le declarant heretique & Schismatique, solicita tous les Electeurs d'eslire vn autre Empereur qui fut bõ Catholique. Il priua l'Archeuesque de Maiance de sa dignité, & du priuilege & authorité d'Electorat pour ce que congnoissant l'innocence de l'Empereur, il ne vouloit pas violer sa Maiesté, ny proceder à autre election de nouueau Empereur. Quant aux autres Electeurs, le nouueau Archeuesque de Maiance auecques celuy de Trieues & de Cologne estans corrompuz à force de dons & de presens par Charles Roy de Boheme fils de Iean qui mourut en la bataille de Crecy (de laquelle nous parlerons cy apres) le declarerent Empereur, & fut courõné à Bonne durant l'Empire de Loys, mais il n'a point esté tenu pour Empereur legitime mesmes apres la mort dudit Loys.

Loys declaré heretique.

Esleurent vn nouueau Empereur.

Ces menees du Pape Clemẽt contre l'Empereur Loys de Bauiere durerent longuement, ce pendant que durant les trefues qui estoient entre les deux Roys, celuy de France s'amusoit à faire faire le procez contre les rebelles & criminels de leze-maiesté de son Royaume, accusez d'auoir eu intelligence auec le Roy Anglois pour le mettre dedans la Normandie, & de là le faire venir ailleurs en France. Il fit donner adiournement personnel à Paris à plusieurs Seigneurs de la Normandie & Picardie lesquels estans conuaincus dudit crime eurent la teste trenchee. Geoffroy de Harcourt frere du Comte en estant conuaincu ne peult estre apprehendé pour ce qu'il se sauua en Angleterre, là où il fut la seconde torche apres Robert d'Artois, qui alluma vne guerre Angloise en Frãce, & fut par les An-

Procez cõtre criminels de leze maiesté.

glois creé leur Conneſtable. Oliuier de Cliſſon pere de ceſt Oliuier de Cliſſon qui fut depuis Conneſtable de France du tẽps du Roy Charles 6. Baccon, Perſe, Geoffroy de Maleſtroit, & ſon fils, & pluſieurs autres Cheualiers furent decapitez. La neceſſité du temps eſtoit telle qu'elle contraignit le Roy de mettre ſus la gabelle du ſel, & de faire empirer tellement ſa monnoye que le denier en valloit cinq. Les changeurs billonneurs, banquiers, faulx-monnoyeurs, & vſuriers ſceurent bien ſe ſeruir de cela, car ils retiroient toutes les bonnes eſpeces d'or & d'argent & ne voyoit on courir que monnoye de mauuais aloy, lauee, rognee, & regrattee, faiſans fondre les autres pour en faire d'vne piece bonne d'eux, & trois mauuaiſes. Ce qui en pluſieurs endroits de la France eſmeut le peuple à grandes ſeditions. Auſſi en ce meſme temps le Roy Edvvard 3. du nom Roy d'Angleterre inſtitua l'ordre du Bleu Iartier pour la raiſon qui ſenſuit. Il eſtoit grandement enamouré d'Elips ou Alix Cõteſſe de Saliſberi, & pour l'amour d'elle il fit crier à Londres vn Tournoy à tous venans, ou il porta le iartier bleu de la maiſtreſſe de ſon cœur. Or comme la pourſuitte ne luy ſeruit de rien à cauſe de la grande chaſteté de ceſte dame, il chãgea ſon deſir ſenſuel en vne amitié hõneſte, & ayãt en fantaſie de faire rebaſtir le chaſteau de Windeliſore iadis fondé par le grand Artus, il voulut auſſi y renouueller les conqueſtes amoureuſes par vn nouueau ordre de Cheualerie, rapportant à celuy de la table ronde pour y enrooller les plus braues de ſon Royaume. Et bien qu'on les nommaſt de Sainct George, ſi eſt ce que la Comteſſe de Saliſberi eſtoit celle qui en auoit cauſé l'inſtitutiõ, par le iartier, qui en dõnoit aſſez de ſignifiãce, auquel encore iuſques à preſent ſont miſes en broderie ces lettres d'or : *Honni ſoit qui mal y penſe*, donnant à entendre que quelque faueur ou amitié qu'il monſtraſt à ceſte Dame, ſi eſt ce que c'eſtoit ieu ſans villenie. Ceſte hiſtoire eſt par d'autres autrement racõptee, & diſent que ledit Edvvard faiſant l'amour à ceſte Comteſſe eſtoit vn iour deuiſant auec elle en vne chambre, ou il y auoit vne grande troupe de ſeigneurs & Dames. La iartiere de la Cõteſſe qui eſtoit bleue luy tõba, & le Roy ſe baiſſant pour la relleuer en la leuant de terre leua auſſi la robbe & cotte de la Cõteſſe de telle façon qu'il luy fit monſtrer le genoux nud. Les ſeigneurs qui là eſtoient ſ'en prindrent à rire, ce qui ſcandaliſa tellement la Comteſſe qu'elle en deuint rouge & honteuſe & en fit quelque reproche au Roy, luy diſant que par ceſte trop grande liberté il l'auoit ſcandaliſee, & donné ſubiect à ſes ſeigneurs là preſens de ſe mocquer d'elle & de ſa iartiere. Le Roy luy reſpondit en vieil François : *Honni ſoit qui mal y penſe*, & l'aſſeura que tel ſ'en mocquoit qui ſe ſentiroit bien honnoré de porter ceſte iartiere pour marque d'honneur. Alors donc il inſtitua ledit ordre au chaſteau de Windeliſore, & voulut qu'il ſe celebraſt chacun an le iour S. George 23. d'Auril, & qu'il y euſt 40. Cheualiers qui ſe nõmeroiẽt les Cheualiers du bleu iartier à l'exẽple & ſemblance des Cheualiers de la table rõde que le Roy Artus lõg temps deuant auoit fait faire audit lieu de Windeliſore qu'il auoit fait cõſtruire & ediffier. Mais pour reuenir au fil de noſtre hiſtoire, Iacques d'Arteuelle eſtoit tellement paſſionné pour les Anglois, que publiquemẽt il oſa en la ville de Gand preſcher & exhorter les Flamans que non ſeulement ils euſſent à quitter le parti des François, mais auſſi de leur Comte qui leur eſtoit treſaffectionné, & qu'ils deuoiẽt en eſlire vn autre tel qu'ils choiſiroiẽt, ou tel qu'il plairoit au Roy d'Angleterre leur donner. Les Flamans ayans en horreur ceſte remonſtrance deteſtable coururent ſus luy & le maſſacrerent, & ne ſaoullans pour cela la haine cruelle

La neceſſité faict impoſitions.

Alteration de monnoyes

Ordre du iartier d'Angleterre.

Cauſe de ſon inſtitution.

Honni ſoit qui mal y penſe.

La iartiere d'vne dame.

Qui tomba à terre.

Moquerie à honneur.

Ordre du iartier celebré.

Langage de Iacques d'Arteuelle.

le qu'ils portoient à ce meschãt homme, ils le trainerẽt,& ietterẽt son corps à la voirie exposé aux bestes, monstrans qu'ils n'auoiẽt rien en plus grãde reuerence & honneur que la race de leurs anciens Comtes. L'Anglois aduerti du mauuais traictement qu'on faisoit à ceux qui en France tenoiẽt son parti & de ce que Philippes Roy de France les faisoit ainsi deffaire,ne voulant tromper ceux qui luy estoient affectiõnez de l'esperance qu'ils pouuoient auoir de son secours, ny les abandonner en cest extreme besoin,enuoya ses capitaines en Guyenne pour remuer besongnes & allumer la guerre, veu mesmement que le tẽps des Trefues expiroit. Geoffroy de Harcourt l'incitoit fort à ce renouuellement de guerre. Ia estoit ledit tẽps expiré quãd le Duc de Lãclastre & Gaultier de Mauni en Guyenne attaquerent les François,& en deffirent vne bõne partie, prenãs sur eux Ville franche d'Agenois, Angoulesme, Rions, S. Bazille, & plusieurs autres places & chasteaux. Iean Duc de Normãdie fils aisné du Roy voulant aider les siens, vint en Guyenne & reprint les villes d'Angoulesme & de Ville-franche. Ce pendant que la Guyẽne est en ceste façon embrasee de la flãme de la guerre, Edvvard repassa en Normãdie au mois de Iuillet l'an 1346, y menant toute la fleur de la Noblesse d'Angleterre & d'Yrlande. Il vint surgir à la coste de Cotantin auec plus de mil nefs mettãt à feu & à sang tout ce par ou il passoit. Il print la ville de Carẽtan, & de colere & de rage qu'il auoit contre les François, la rasa, d'autant que le Roy Philippes apres auoir fait executer à Paris, Baccon, & Perse, auoit fait mettre leurs testes sur les murs de ladite ville au lieu le plus eminẽt d'icelle, pour faire peur aux autres qui voudroient appertement tenir le parti de l'Anglois. Il fit enterrer bien honnorablement lesdites testes, & leur fit faire vne oraison funebre, par laquelle leur vertu & valeur fut fort recommandee. Auec moindre colere il pilla seulement la ville de S. Lo, en laquelle ils auoient esté prins, s'estans rendus à la premiere sommation qui leur fut faite par les gens du Roy, non sans vn grand blasme de Raoul Connestable de France qui estant pres d'eux ne leur auoit porté aucun secours. Il alla deuant la ville de Caen qui estoit gardee par le dit Raoul, & par Iean Cõte de Tancaruille, mais nonobstãt leur garde & leur defence il entra dedans pesle mesle auec eux en vne saillie qu'ils firent contre luy. Le Cõte de Tancaruille & le Connestable auec quelques gẽtils hõmes se sauuerent dedans vne tour qui est au cõmencement du pont sur la riuiere, mais en fin ils furent contraints de se rendre quand ils veirent qu'on faisoit plus de tuerie en la ville, qu'on n'eust sceu faire en vne bataille, d'autant que du haut des fenestres & maisons, les hõmes, femmes, & petis enfans iettoiẽt sur les Anglois pierre, poix chaude, huille, tuilles, meubles, busches, & autres choses pour les tuer & tourmenter. Ia l'Anglois auoit perdu cinq cens hommes & la tuerie pour cela ne cessoit. Estant indigné & irrité de la perte des siens, il commanda à Geoffroy de Harcourt qu'il eut à mettre le feu par tous les coings de la ville & à la brusler & destruire. Geoffroy respondant au Roy Anglois qu'il feroit bien volontiers ce que sa Maiesté luy commandoit, le pria de considerer si cela se pourroit faire sans aucune perte des siens. Qu'il y auoit vn grãd nombre d'habitans dedans la ville, lesquels (s'ils voyoient le feu courir ainsi par leur ville,) entreront en plus grand rage, & desespoir que deuãt, & quand ils se verront en danger de la mort, la vendront bien chere, & estaindrõt ce feu plustost par le sang des Anglois mesmes que par le leur. Que iusques alors la guerre faite en France auoit esté faicte sans aucune cruauté, qu'il falloit auoir soin de la vie de ses soldats, & qu'il ne fal-

Massacre.

L'Anglois veut secourir les siens.

Guerre en Guyenne.

Edvvard repasse en Normandie.

Carentan rasee de colere.

Prise de S. Lo.

L'Anglois dedans Caen

François se rendent.

Anglois tuez.

Remonstrance sage.

En vne fureur de guerre.

loit acheter la mort de plusieurs ennemis par la mort d'vn seul soldat Anglois. Que si on propose vn pardon general aux habitans de Caen, ils cesseront leurs cruautez & fureurs par lesquelles ils se deffendoient.

Bon office de patriote rebelle.

Le Roy approuuant & receuant le conseil de Geoffroy fit crier qu'on eut à receuoir à mercy ceux qui se rendroient, & voila le bon office que ledit Geoffroy qui estoit Normand fit à sa patrie, sur laquelle il auoit amené lorage de la guerre, & lors cessa la boucherie & le carnage qui se faisoit dedans la ville de Caen, laquelle ne fut point bruslee, ains seulement pillee. Le chasteau fut si bien gardé par ceux qui estoient dedans que sans s'estonner de la cruaulté qu'on exerçoit dedans la ville, ne le voulurent iamais rendre.

Prise de Caen

Philippes qui ne laissoit couler aucun espace de tẽps sans l'employer aux affaires qui le pressoient, & desirant reparer les grands dommages qu'ordinairement l'Anglois luy faisoit, assembla vne grosse armee en laquelle y auoit douze mille Arbalestiers Geneuois, & en dressa vne de mer pour passer en Angleterre, sur laquelle il vouloit iecter tout lorage & la tempeste de la guerre qui se faisoit en France, ayant (comme il est aisé à coniecturer) vne certaine esperance de faire le mesme que firent les Rommains, qui s'aduiserent de ne pouuoir iamais chasser de l'Italie ny des portes de Romme la guerre que Hannibal leur faisoit, qu'en enuoyant en Affrique vne grande armee soubs la charge de Scipion. Mais Philippes voyant que l'Anglois prenoit toutes les villes de Normandie l'vne apres l'autre, changea de dessein & d'aduis, & delibera d'employer les forces qu'il auoit dressees pour passer en Angleterre, à la deffence de son Royaume, & à aller assaillir l'Anglois. D'autre costé Edvvard voulant poursuiure la premiere pointe de son bon heur, & considerant que le fruict des victoires consiste en la celerité, apres la prinse de Caen print les villes de Falaize, de Lisieux, de Honfleur & plusieurs autres. Il assiegea Cherebourg, mais ce fut en vain, & se seruant de tous les instrumens & outils propres à gaigner pays, villes, & prouinces, il enuoya ledit Geoffroy de Harcourt auecques sa caualerie legere par tout le pays de la Normandie, pour mettre vne frayeur aux cœurs des peuples d'icelle, pour les soliciter à se rendre à sa mercy, & pour faire prouisions de viures, & ledit Roy suiuant Harcourt auecques le reste de son armee tira vers Rouen, en intention de l'assaillir comme ville capitale du Duché de Normandie, & de la prendre ou par force, ou la contraindre à se rendre. Mais estant aduerti que ceux de dedans estoient si bien garnis de munitions & de viures, & si resolus de se bien deffendre qu'il leur seroit tresmalaisé de faire l'vn ny l'autre il tira droit au Pont de l'Arche petite ville assise sur la riuiere de Seine au dessus de Rouen. Et pour ce qu'elle estoit lors tenue par les François, il ne voulut pour l'heure l'assaillir ains passant la riuiere de Seine du costé Chartrain, alla à Vernon, Mante, & Meulant, & de là à Poissy, là où il logea, & son fils logea à Sainct Germain en Laye (dessors lieu de plaisance,) mais non en tel artifice qu'il a esté depuis orné & embelli par le Roy François premier. Geoffroy allant tousiours deuant menant les auant-coureurs, brusloit & gastoit le pays, & faisoit l'Anglois faire tous les maux & toutes les cruautez dont il se pouuoit aduiser pour esmouuoir le Roy de Frãce qui estoit à Paris par la ruine de son pays à venir sur la coste de la mer, là où l'Anglois desiroit luy dõner la bataille, tãt pour ce que de là il pourroit auoir soudainement prõpt secours d'Angleterre, que pour ce que ses soldats estãs desia las du long chemin & chargez de butin ne vouloiẽt gueres plus auant marcher.

Deſſein de Philippes.

Iecter la guerre loing.

Fruit des victoires.

Deſſein de l'Anglois.

Sur la ville de Rouen.

Son chemin par la Normandie.

Ses cruautez

Veut combatre Philippes

Quel-

Quelques vns disent que comme l'Anglois fut arriué aux enuirons de Rouen & du Pont de l'Arche, le Roy Philippes luy escriuit vn Cartel par lequel il luy offroit bataille, mais que l'Anglois la refusa disant qu'il se vouloit combattre à luy deuant Paris & non ailleurs, voulant que ladite ville fut comme spectatrice de leur combat, & de la decision de leur querelle. *Deuant Paris*

Tandis que le Roy Anglois estoit à Poissy & son fils à Saint Germain en Laye ou ils furent par l'espace de six iours, leurs coureurs gasterent & bruslerent tout le pays du Vau de Gallie & des enuirons iusques à Sainct Cloud. Philippes voyant les maux que faisoient les Anglois aux enuirons de Paris sortit de ladite ville auecques son armee & se logea à l'Abbaye Saint Germain des Prez, faisant camper son armee és enuirons pour attendre le Roy Anglois qui luy auoit mãdé qu'il se combattroit à luy deuant ladite ville, & non ailleurs, & luy manda qu'il y vint. Et voyant Philippes que l'Anglois ne venoit point, il delibera de l'aller combattre à Poissy ou il estoit, mais il fut aduerty que l'Anglois auoit fait reparer le Pont de Poissy (que peu auparauant les François auoient rompu affin que les Anglois ne s'en peussent aller sans cõbattre) pour fuir la bataille, & qu'à son depart il auoit fait brusler l'hostel du Roy à Poissy, & tout le bourg, reserué l'Abbaye & le chasteau & l'Eglise de Saint Germain en Laye, la maison du Roy en la forest de Raiz, Montioye, & autres lieux qui lors estoient tenus & reputez les plus beaux, singuliers, & principaux domiciles qui fussent en France pour le deduit & soulas des Rois. *Ruine les enuirons de Paris.* *Lieux de plaisance de noz Rois.*

Le Roy Anglois print son chemin vers Beauuais, & auoit deliberé de tirer vers la Picardie pour mettre le siege deuant la ville de Calais, quand le Roy Philippes voyant que l'autre ne vouloit point manger de la bataille quelque braue ne qu'il eut faite de dire qu'il la vouloit donner deuant Paris, commença à le suiure aux plus grandes iournees qu'il peut, cherchant lieu, temps, & occasion de le combattre. Son armee estoit belle & gaillarde, composee tant de ses forces que du secours des estrangers. Iean Roy de Boheme & Charles son fils (duquel nous auons parlé cy dessus) qui quelques iours deuant seulement auoit esté esleu Empereur par quelques Princes d'Allemagne par la priuation de Loys de Bauiere, y estoient auecques bon nombre de cauallerie. Raoul Duc de Lorraine y auoit mené 300. braues hommes de cheual, Loys Comte de Flandres (bien qu'apres la mort de Iacques d'Arteuelle ses subiects se fussent fort humiliez à luy & qu'il fut assez bien auecques eux) ne voulut pourtant tirer de son pays grande Noblesse, affin que lors que les gentilhommes en seroient dehors quelque nouueau trouble ne s'y esmeut par les reliques des factions dudit Arteuelle & de ses adherens. Peu au parauant le Comte de Hainaut faisant guerre contre les Frisons, lesquels contre leur volonté il vouloit sousmettre à son obeissance, auoit par eux esté tué en vne bataille. Ieã son oncle paternel qui touſiours auoit tenu le parti des François alors se declara pour eux plus apertement que deuãt. Le Roy Philippes auoit fait venir douze mille arbalestiers Geneuois. Adonques auecques ceste belle & gaillarde armee il suiuit de si prez l'Anglois qui s'en fuyoit ou sembloit fuyr, qu'il l'attaignit en vn village nommé Araynes ou selon d'autres Rames, ou Raines, mais la plus part des historiens s'accordent que ce fut à Araynes. L'Anglois eut si grand peur de la soudaine venue & poursuitte des François qu'il deslogea soudainement, & passant vn ruisseau qui est là prez s'en alla à vn lieu appellé la Blanquetaque, là ou il passa la riuiere de Somme. Là *L'Anglois recuille à la bataille.* *Princes au secours de Philippes.* *Son sage aduis.* *La belle armee de Philippes.*

y eut grand fait d'armes entre les deux armees, les vns deffendans le paſſage, & les autres ſe voulans faire voye à force d'armes. De ceſte troupe Françoiſe eſtoit chef vn ſeigneur Bourguignon (ou ſelon Froiſſard) Normand appellé Godemar de Faye, ayant mille cheuaux, ſix mille hommes de pied, grand nombre de paſſans, & la plus part des citoyens d'Abbeuille, & bien que Godemar eut bordé la riuiere d'Arbaleſtiers, ſi eſt ce que le Roy Anglois ayant ſon fils le Prince de Gal les pres de luy ſe fourra en l'eau, comme auſſi firent les François, mais en fin la fortune leur fut contraire, & ce rencontre ſembla ſeruir de preſage à celle gran de & ſanglante bataille qui fut depuis donnee à Crecy. Godemar & ſes troupes ſen fuirent à Abbeuille & à Sainct Riquier non ſans vne grande perte & deſcon fiture de François, laquelle fut cauſe que le Roy Philippes rebrouſſa chemin, & ſen alla loger à Abbeuille ou on fit reparer le Pont qui eſtoit trop foible pour porter le faix de ſon armee, & de ſon charroy. Il demeura là tout vn iour entier pour aſſembler ſon armee, & le lendemain eſtãt aduerty que les Anglois eſtoiẽt bien pres de là, delibera de les aller aſſaillir & combattre, bien que tous les prin ces & capitaines qui eſtoient auec luy le priaſſent de laiſſer encore repoſer pour vn iour ou deux ſon armee laſſee & trauaillee du long chemin, mais comme ſi Dieu luy oſtaſt l'entendement, & luy bouchaſt les oreilles pour ne receuoir au cun aduis, & le preparaſt à ſa perte, il ne voulut croire le conſeil d'aucun, ains ſe reſolut d'aller attaquer ſon ennemy, & luy donner la bataille, la victoire de la quelle il tenoit toute aſſeuree entre ſes mains, ſe fiãt en ſa vaillãce ſeule ſans vou loir ſe fier en la prudence de ceux qui cognoiſſoient bien que le iour n'eſtoit pas opportun pour le combat. Auſſi la mauuaiſe fin qu'il en eut luy peult faire co gnoiſtre que les grandes entrepriſes ne ſexecutent pas ſeulemẽt auec les forces la hardieſſe, la vaillance, & la celerité, mais auſſi par le conſeil & par la ſageſſe qui iamais ne faillent, au lieu que la vaillance & les forces peuuent quelquefois faillir, quand elles ne ſont guidees des autres deux qui ſont les vraiz & aſſeurez timons de toutes noz actions.

Paſſage deffendu & aſſailly.

Preſage de perte.

Perte de Frãçois.

Ne veut croire conſeil.

L'effect de la ſageſſe.

Le Roy Philippes de France qui vouloit en quelque ſorte que ce fut combat tre le Roy d'Angleterre, ſans vouloir croire le conſeil des Princes & Seigneurs qui eſtoient auprez de luy, les pria ſeulement de ſe tenir preſts pour le combat, & pour mieux les y encourager, loua hautement leur valeur & leur vaillance qu'il diſoit auoir tant de fois eſprouuee en tãt de guerres & combats, & ſur tout les exhortant à la concorde mutuelle, les pria d'vſer en la bataille l'vn enuers l'au tre d'vne charité fraternelle, & de ſentredonner vn reciproque ſecours, leur re monſtrant qu'ils auoient à combattre contre l'Anglois non ſeulement comme contre vn commun ennemy de la France, mais comme contre l'ennemy d'vn chacun François. Les deux armees eſtoient ſi pres l'vne de l'autre qu'elles ſe voyoient, & l'Anglois cependant tuoit, maſſacroit, bruſloit, & ruinoit tout ce qu'il trouuoit, ſans eſpargner aage, qualité, ſexe, ny lieu, ſeulement il eſpargna les terres qui appartenoient à Marguerite ſœur de Robert d'Arthois, voulant re pres la mort dudit Robert qui pour ſon ſeruice auoit perdu la vie, luy porter ceſt honneur & reſpect de ne vouloir faire aucun mal à ce qui appartenoit aux ſiens. Eſtant l'Anglois arriué au Comté de Ponthieu dont il eſtoit ſeigneur, il ſalla loger & camper au village de Crecy, lequel il fortiffia & rempara de foſſez & de gros arbres couppez en la foreſt dudit Crecy prochaine de là, remonſtrãt aux ſiens qu'ils euſſent à ſe bien garder & defféndre contre ceux qui les vien droient

Encourage les ſiens.

L'Anglois bruſle tout.

L'Anglois en Ponthieu.

1346

droient assaillir, & qu'ils se ressouuinssent qu'ils estoiẽt au Comté de Ponthieu, lequel par la confession mesme des ennemis estoit son propre, comme donné en dot par les Rois de France à sa mere. Il dõna aussi à chacun son lieu & son rang & prepara & disposa par belles exhortations & harangues leurs corps & courages au combat, les priant d'auoir leurs enseignes, armes, arbalestes, traits, chevaux, cueurs, & personnes prestes, affin qu'ils ne fussent surpris à l'impourueuë, & que rien ne se fit à la haste ny en confusion. Il donna l'auantgarde à mener à Edvvard son fils encore bien ieune, non pas pour opinion qu'il eut d'aucune experience & vaillance de luy (les rayons & l'esperance de laquelle pourtant on voyoit desia reluire en ce ieune aage) mais affin que les seigneurs les plus braues & vaillans, lesquels il mit pres de sondit fils pour l'assister, le conseiller, & ordonner des affaires selon qu'ils en verroient le besoing, se ressouuinssent de leur valeur, deuoir, & fidelité, & sur tous luy auoit donné pour Gouuerneur de sa personne & pour principal Conseiller Geoffroy de Harcourt. Il donna la bataille de son armee en charge à quelques seigneurs, & les mit pres de la foreſt. Luy il se mit en l'arrieregarde qu'il rengea sur vn tertre, affin que de la il peut voir comment tout iroit, donner promptement le secours la ou il en seroit besoing, & estre spectateur & iuge de la vaillãce ou de la couardise de cestuy cy ou de cestuy là. Ce qui estoit vn grand esguillon pour encourager vn chacun à bien faire & mesmes pour eschauffer la timidité des plus couards. Les Arbalestiers estoient les premiers pour de loing attaindre les ennemis, & s'ils venoient de pres aux mains, ils estoient garniz de bons coutelas, & armez de bonnes armes. Apres estoient les gensdarmes qui auoient les haches & les masses, puis les lanciers bien armez & montez. Sur ce mesme point arriua au camp du François, le Comte de Sauoye auecques mille hommes d'armes. Ce qui augmenta au Roy le desir du combat, & l'esperance de la victoire, du gain de laquelle le Roy Anglois ne doutoit aucunement.

Encourage les siens.

Par belle remonstrance.

Deuoir de Roy capitaine

Sa presence dequoy elle seruoit.

Quelque bruit courut parmy l'armee du Roy Philippes que l'Anglois s'estoit mis en fuitte, dont pour le suiure il deslogea des le point du iour sans prendre le chemin de Crecy, pour ce qu'il pensoit que l'Anglois en fut deslogé, mais alloit à la trauerse pour le surprendre. Il enuoya quatre hommes d'armes pour descouurir ce que les ennemis vouloient faire & quel chemin ils tenoient, lesquels ayans recognu & leur intention & leur chemin, rapporterent au Roy que tant s'en falloit que les ennemis fuissent, qu'au contraire ils estoient bien appareillez de combattre, & estoient ia rangez en bataille. Le Roy Philippes qui ne demandoit pas mieux, se hastant le plus qu'il peut, alla attaindre les Anglois. Comme il fut bien pres d'eux, Iean de Luxembourg Roy de Boheme le conseilla de mettre son Infanterie qui estoit derriere, la meilleure partie de laquelle consistoit aux archers Geneuois, sur la pointe à la premiere rencontre des ennemis qui auoient vne grande esperance en leurs Arbalestiers, & qu'il seroit bon deuant qu'attaquer l'ennemy fraiz, repeu, & dispos, de faire repaistre ses gens las & trauaillez du chemin, & encore à ieun. La maiesté de la remonstrance de ce Prince, & la raison perſuaderent au Roy de faire repaistre son armee. Par son commandement les gens de pied furent mis sus la pointe, bien aises de l'honneur qu'ils receuoient en cela par l'aduis du Roy de Boheme, & oublians tout le trauail & les inconueniẽs qui leur pourroient aduenir au cõbat se mirent à mãger. Les gens de cheual resolus de bien iouer des cousteaux, promirent au Roy de

L'Anglois fait semblant de fuir.

Philippes veut combattre.

Gẽs resoluz de combattre.

faire si bien leur deuoir que ce iour la ou ils mourroient, ou ils luy acquerroient la victoire de ceste bataille. Les Princes & Seigneurs voyans ceste commune & bonne volonté de tous les gens de guerre du Roy, lors changeans d'aduis le conseillerent de ne laisser refroidir ceste ardeur des François, considerans le naturel du François estre tel que si on ne se sert de sa chaleur & qu'on la laisse ou tiedir ou refroidir, par apres il est mal aisé & souuent impossible de la reschauffer par quelque artifice que ce soit. Le Roy diuisant son armee en trois parties commit à chacune d'icelles vn chef. Il se mit à la bataille, donna la charge de l'auantgarde au Comte d'Alançon son frere, & l'arrieregarde au Comte de Sauoye. Le Comte d'Alançon soit qu'il portast enuie au Roy de Boheme, ou qu'il ne trouuast pas fort bon le conseil qu'il auoit donné au Roy son frere, n'osa pas publiquement le condamner, toutesfois voyant que suiuant l'aduis dudit Roy de Boheme, l'Infanterie s'alloit mettre à la pointe & mesmement les Geneuois, il les blasma & reprint aigrement de ce qu'ils s'estoient mis là deuant, & les fit retourner en leur premier lieu. Ceste reprimande les fascha de telle façon que ceste ardeur de combattre qu'ils auoient se rallentit, & deslors ils commencerent d'auoir vne mauuaise opinion, & de prendre vn mauuais augure de leuenement de ceste bataille, d'autant qu'vne grande pluye qui suruint auoit amolly, allongé, & relasché les cordes de leurs arcs & de leurs arbalestes, & incontinent comme si le Ciel fauorisast l'ennemy, vne chaleur forte & piquãte nasquit des nuees de ce temps obscur & pluuieux, & le Soleil clair & ardant donnoit dans la veuë & les visages des François, au lieu qu'il ne donnoit aux Anglois qu'à dos. Mais l'aueuglé desir de combattre, & la rage, & le malheur auoient osté l'entendemẽt aux François, & l'Infanterie contrainte & commandee par le Comte d'Alançon fit tout le contraire de ce qui auoit esté conseillé par le Roy de Boheme, & commãdé par le Roy. Les Geneuois assis au milieu de l'Infanterie irritez de ce qu'on les auoit ostez du lieu ou ils auoient esté destinez esleuerent vne grande huee & haut cry, comme s'ils eussent voulu quasi par iceluy attirer l'ennemy, qui commanda à ses gens de ne crier aucunement. Mais peu apres les Geneuois esleuerent vn autre cry. L'Anglois s'approchant peu à peu bien pres des François, jetta vne grosse nuee de fleches contre eux beaucoup plus espesse que celle que les Geneuois firent auecques leurs arbalestes, lesquels voyans qu'au premier effort ils n'auoient nulle esperance en leurs arbalestes, dont les cordes estoient mouillees, tournerent le dos, & en fuyant tousiours tiroient des fleches. Le Comte Charles d'Alançon frere du Roy se voyant priué de la grande confiance qu'il auoit en ses arbalestiers, ausquels le Roy son frere l'auoit pareillement bien grande, entra en vne bien grande colere & despit, & retournant vers ses gens de cheual leur dit: Allons mes amis, faisons nous les chemins aux ennemis sur le ventre de ces Geneuois qui nous l'empeschent. Cela dit, sa Cauallerie donna à trauers ceste Infanterie Geneuoise. L'Anglois sceut bien prendre ceste bonne occasion aux cheueux, & voyant les François d'eux mesmes en desordre, leur en donna encores vn plus grand. Les Geneuois de despit & de rage qu'ils auoient voulurent rompre leurs arcs & arbalestes, mais ils en rompirent bien peu, & la plus grande partie d'iceux desesperee commença de se mettre en fuitte, & de faire le chemin au Comte d'Alançon, qui fut suiuy par le Duc de Lorraine, par le Comte de Sauoye, & par le Daulphin de Viennois auecques leur Cauallerie qui courroient de telle furie, qu'eux & leurs cheuaux perdirent

Naturel du François.

Ialousie du Comte d'Alançon.

Ardeur de combattre refroidie.

Cry de gens despitez.

Attaque de combat.

Francois en desordre.

Perdre force à force de courir.

rent la force, deuant qu'ils fussent venus pres des Anglois. L'Infanterie Angloise armee d'arts & de traits les receut d'vne telle façon qu'elle deffit vne grande partie de ceux qui comme vn torrent desbordé estoient venus les charger. Les gensdarmes François venans à iouer leur ieu le iouerent longuement, & fort bien, mais les gensdarmes Anglois venans à iouer le leur, allongerent la partie, entre lesquels suruint le ieune Prince Edvvard auec plusieurs braues gentilshomes & vn gros hocq de cauallerie. Là commença le combat esgal en forces, en vaillance, & en courage entre les deux armees. Le Roy Philippes voyant son fiere le Comte d'Alençon bien auant en la meslee, & iugeant qu'il estoit temps qu'il s'y mit aussi, mena au combat la troupe des Seigneurs & Cheualiers qu'il auoit aupres de soy, entre lesquels estoient les Comte de Blois, & de Sancerre, lesquels firent tout leur effort pour despetrer le Comte d'Alençon de la meslee ou il estoit à trauers les Anglois. Comme chacun se sent estre de noble lignee, & de grande & illustre race, ainsi desire-il de monstrer sa valleur en la presence du Roy combattant. Les Comtes de Blois & de Sancerre furẽt la tuez, & le Roy faisant non seulement le deuoir de braue & vaillant capitaine, mais aussi de hazardeux soldat, n'auoit crainte ny de traits, ny de fleches, ny de lances, ny de haches, ny de masses. Comme il combattoit vaillamment, son cheual fut tué soubs luy, & auec grand peine estant releué, par le Comte de Beaumont fut remonté sur vn autre cheual. Et tout ainsi que les François voyans leur Roy en eminent danger de sa personne le supplient treshumblemẽt de vouloir auoir pitié d'eux, d'autant les Anglois deuiennent fiers & orgueilleux, & conçoiuent vne bonne esperance de la victoire. Le Comte Charles d'Alençon & les autres grands capitaines auecques luy combattoient contre le ieune Prince Edvvard, & les Seigneurs Anglois qui estoient pres du Prince le voyans chargé des François, enuoyerent vers le Roy Edvvard pere le supplier de vouloir donner promptemẽt secours à son fils & à eux. A ce message le Roy Edvvard respõdit. Qu'elle playe, quel coup a receu mon fils? a il esté porté par terre? Comme celuy qui estoit venu au faire ceste priere, dit que Dieu merci l'vn ny l'autre accident n'estoit suruenu à son fils, mais qu'il y auoit à craindre qu'il luy suruint quelque inconuenient ou honte. Donc (dit le Roy) à ce messager retourne t'en, & luy dis que tout son secours consiste en sa valleur, & en celle des Seigneurs & Capitaines qui sont pres de luy, & que l'esperance du bon succez de ce iour est plantee en eux. Ceste response rapportee au ieune Prince aguisa d'auantage sa ieune ardeur de cõbattre & la vaillance de ceux qui estoient pres de luy. La bataille des Anglois qui estoit encore entiere & fresche vint au secours du ieune Prince, lequel elle trouua biẽ embarassé parmi les François, & pres de receuoir vne escorne ou vn grand dõmage, mais se voyans les Anglois plus forts que les François, sans aucune resistãce les deffirent & se meslans parmi eux en firent vn cruel & furieux carnage, sans auoir esgard à personne.

Conflit de la bataille de Crecy.

Chacun s'efforce à bien faire.

Vaillance de Philippes.

Orgueil des Anglois.

Le ieune Edvvard chargé.

Response du pere au fils.

Vaillance de ieune Prince.

Le Roy Edvvard voyant la cruelle & sanglante boucherie qu'on faisoit des François en eut quelque horreur & compassion, & eut mieux desiré que sa victoire eust esté illustree de la prinse de plusieurs Princes & Seigneurs François que sanglante de leur mort, & de leur sang. La mourut le Comte d'Alençon frere du Roy. Lors les Anglois se ruerent sur l'escadron que menoit le Roy Philippes, & ce qui plus augmenta le dommage & la peur aux François, est que par my leur perte & desastre ils virent du hault d'vne coline fondre en bas le Roy

Vainqueur esmeu en pitié.

Peur aux François.

Edvvard auec vn gros eſcadron qui les venoit tous deffaire. Le Roy de Boheme eſtant à l'arrieregarde, aduerti que Charles ſon fils combattoit ſi obſtinement & vaillamment qu'il ſembloit que ſa vaillance & fureur ne prendroient fin qu'auec ſa vie, pria le Cõte de Sauoye de faire haſter le reſte des François qui eſtoyent derriere, & bien que ledit Cõte fit en toute diligẽce ce que ledit Roy de Boheme l'auoit prié de faire, ſi eſt ce que cela ne ſecondoit pas l'ardent deſir dudit Roy qui deſiroit ou mourir là où gaigner la victoire ou ſecourir ſon fils. Il rencontra quelques troupes de ceux qu'il auoit menez auec ſoy (car la pluſpart eſtoit combattant auec ſon fils) & leur dit. Mes amis nous ſommes nez & eſleuez en meſme pays & ſous meſme ſoleil. Ie ne vous abãdõneray point ce iourd'huy mort, ou vif, quelque accident ou fortune qui vous aduienne. Donnez moy la main & me promettez que vous ferez le ſemblable. S'eſtans ainſi entredonnez la main, & la foy qui fut ſaintement gardee ils brocherent leurs cheuaux des eſperons, & ſ'atachãs à la premiere troupe des Anglois qu'ils trouuerent, firent ce que gens de bien peuuent faire, mais leur vaillance cedant à la bonne fortune Angloiſe, ils furent tous tuez combattans vaillamment, non ſans vendre leur mort bien chere à ceux qui l'acheterent. Aucuns des ſiens ne ſenfuit, & ne peut eſtre tiré de ſon lieu pour quelque accident qu'il vit aduenir aux ſiens ny pour coup qu'il receut. La mourut ledit Roy de Boheme. Son fils Charles combattoit en vn autre endroit ne ſachant rien de ce qui eſtoit aduenu à ſon pere. Le Comte de Sauoye ſuruenant en vain ſ'efforça d'arracher la victoire des mains du vainqueur, l'Anglois mena ſa troupe contre luy, & les deux autres troupes Angloiſes victorieuſes ſe rallians auec leur Roy, donnerent dedans la troupe dudit Comte. Loys Comte de Flandres fut la deffaict & tué & lors les François commencerent à fuyr & la nuict à venir qui apporta la confuſion & deſordre & augmenta la peur aux François. Les Anglois voyans la terre toute boſſue & amoncellee de monceaux & tas des morts & dès armes, ne voulurẽt paſſer deſſus, pour pourſuiure les ennemis & penſerent que veu que la nuict ſuruenoit il ne ſeroit pas bon d'abandonner ny perdre de veuë leur Roy, lequel pareillement ne vouloit ſe commettre aux tenebres de la nuict ny ſ'eſlongner des ſiens, veu meſmement qu'il y auoit encore autant de troupes Françoiſes ſaines & entieres, qu'il y en auoit eu de deffaites & tuees en ceſte bataille, en laquelle y eut la plus grande perte, deffaite & confuſion que iamais fut au parauant aduenue, dont on eut memoire, mourut la fleur de la Cheualiere & Nobleſſe de France, & principalement y moururent Iean de Luxembourg Roy de Boheme, Charles Comte d'Alençon frere du Roy Philippes, le Comte de Blois neueu dudit Roy de par ſa mere, Raoul Duc de Lorraine. Les Comtes de Flandres, de Harcourt de Sancerre, ou ſelon d'autres d'Auxerre, le Daulphin de Viennois, & autres pluſieurs Barõs, ſeigneurs & Cheualiers iuſques au nombre de douze à quinze cents & trente milles autres hommes. Quelques hiſtoriens racomptent que les François ſe corderent ſi mal enſemble que non Edvvard Anglois gaigna la bataille, ainſi le Comte d'Alençon frere du Roy Philippes là luy mit en main, ayant querelle contre le Comte de Flandres & ayant peruerti l'ordre qui auoit eſté reſolu par le Roy ſuiuant l'aduis du Roy de Boheme, de ſorte que les Normans & Flamans combattans pluſtoſt contre eux meſmes que contre l'Anglois, & quelques Princes du Royaume eſtans corrompus par les dons & preſens de l'Anglois ils luy donnerent la victoire.

Charité de pere au fils.

Priere en deſeſpoir.

Combattre vaillamment

Vendre ſa mort bien chere.

Victoire des Anglois

Comte de Flandres tué

La nuict apporte confuſion.

Perte de la bataille de Crecy.

Morts en icelle.

Ialouſie cauſe de malheur.

Princes corrompus.

Mais

Mais ceſte opinion ſemble eſtre menſongere, veu que tous les Princes combatirent vaillãment & la plus part y moururent, leſquels s'ils euſſent voulu, ſe pouuoient diſpenſer d'aller à la guerre. D'autres hiſtoriẽs alleguent vne ou deux raiſons de ceſte deffaite, la premiere eſt celle qui cy deſſus eſt miſe que le Roy y alla trop haſtiuement & ſans laiſſer reffrechir ſes gens, ou les mettre bien en ordre, & l'autre que le temps eſtant pluuieux & humide les Arbaleſtiers Geneuois à cauſe de la laſcheté des cordes de leurs arcs & arbaleſtes ne peurent faire leur deuoir. Apres ceſte deffaicte le Roy auec ſi peu de gẽs qu'il peut ramaſſer ſe ſauua à Amyens, autres diſent à Bray. Les portes de laquelle eſtãs fermees & le Roy y battant pour ſe faire ouurir, le capitaine vint ſur les murs, & demãda qui eſtoit qui à celle heure venoit là. Le Roy ne luy reſpondit autre choſe, ſinon que c'eſtoit la fortune de France. Le capitaine recognoiſſant la voix du Roy, luy ouurit les portes, & ayant le Roy prins vn peu de repos & de reffection, ſe retira à Amyens.

Raiſon de ceſte deffaite.

Philippes ãpres la routte ſe ſauua.

Ceſte bataille de Crecy qui fut la plus cruelle & la plus dommageable qu'auparauant les François euſſent ſentie fut donnee au mois de Septembre 1346. Le lendemain d'icelle fut auſſi bien malheureux, car comme le brouillas du matin dura ſt iuſques à neuf ou dix heures du iour, les Anglois ayans planté ſur vn haut les enſeignes qu'ils auoient prinſes ſur les François en deceurent & tromperent beaucoup par la, car le brouillas ſ'eſtant diſſipé & le Soleil venant à luire, les ſoldats François qui ne ſçauoient ou ils alloient, voyãs de loing leſdites enſeignes & penſans que ce fut le camp du Roy, ſ'allerent ietter dedans le camp des Anglois, ſe mettans dedans les filets, & la furent cruellement tuez en plus grand nõbre qu'on n'en auoit tué en la bataille le iour de deuant. Les principaux chefs furent enterrez à Monſtrueil par commandement du Roy Edvvard, & furent employez trois iours à l'enterrement des corps morts. Le Roy Philippes ſ'eſtãt ſauué à Amyens, eſperoit raſſembler les reliques de ceſte deffaite pour donner vne ſeconde bataille. Mais il n'y peut onc paruenir, quelque commandement ou requeſte qu'il fit à ſes gens, qui eſtoient ſi effrayez, & leur cœur ſi abbattu de leur perte, qu'ils ne ſe peurent iamais reſoudre d'en retenter vne ſeconde. Le Roy voyant ſon malheur ſe retira à Paris & Charles de Luxembourg en ſon pays.

Cruelle bataille de Crecy.

Frãcois trompez & tuez

Les principaux enterrez à Monſtrueil.

La force de la peur & du malheur.

Tous les hiſtoriens d'vn commun accord reiettent la cauſe de ce malheur à la temerité du Roy Philippes, lequel ne voulant eſcouter ny enſuiure le conſeil de ſes vieils Capitaines ſ'eſtoit inconſiderément rué ſur ſes ennemis, ſeruant d'exẽple aux autres d'eſtre moins eſchauffez en affaires tant importans, & d'eſtre plus enclins à obeyr au conſeil des ſages principalement en matieres de batailles, ou l'on ne doit eſperer aucun pardon ny grace d'vne faute commiſe, & la perte deſquelles eſt irreparable.

Temerité cauſe de mal.

Le corps du Comte de Flandres fut premierement enterré à Sainct Requier, & de la tranſporté à Bruges, ou il eſt enterré en l'Egliſe de Sainct Donaſt, celuy de Iean Roy de Boheme à Luxembourg, & celuy du Comte d'Alençon aux Iacobins de Paris, & furent auſſi apportez les enfans de cinquante Cheualiers de ſa terre qui eſtoient morts auec luy, leſquels ſont figurez autour de ſa ſepulture.

Princes enterrez.

Ceſte perte aggrandit d'auantage les maux de la France, l'eſtat pitoyable de laquelle & le peu de moyen qu'on auoit de continuer le traffic auec les eſtrangers, & aux eſtrãgers de venir en ce Royaume fut cauſe que chacũ ſe reſſentit pl⁹ que iamais des impoſts, ſubſides, gabelles du ſel, & des Maletoſtes q̃ le Roy eſtoit

Exactions ſur le peuple

Monnoyes alterees. contraint de faire ſur ſon peuple, mais tout cela ne faſchoit point les pauures ſubiets que les monnoyes deſcriees, & l'vſage de celles qui au parauant eſtoient receues mis à neant, & les pieces ciſaillées, tellement que le peuple ne ceſſoit de

Decimes. crier & ſe plaindre. Le Roy auſſi leuoit les decimes ſur le clergé par le conſentement du Pape, & toutesfois quelques exactiõs ou leuees indeues qu'on fit, ſi eſt ce que de iour à autre le Roy alloit en appouriſſant, en tant que les officiers ſ'enrichiſſans à la ruine du Prince & du peuple, ne payoient aucunement les gens de

Gens de guerre nõ payez. guerre, ains employoient l'argent à leur proffit qui eſt vne faute ſouuent aduenue en France, & trop longuement tolleree.

Apres ceſte grande victoire, le Roy Anglois ſ'en alla à Monſtrueil ſur la mer, puis à Boulogne, & de la deuant la ville de Calais de laquelle le paſſage eſt commode & court en Angleterre. Et bien qu'il la battiſt furieuſement & que ſouuẽt

Siege de Calais. il propoſaſt aux habitans de dedans pluſieurs douces & honneſtes conditions pour ſe rendre, ſi eſt ce qu'il gagnoit bien peu, ny aux efforts de ſa force ny à ſes ſolicitations & remonſtrances. Voyant que ce ſiege ſeroit long, & qu'il tireroit tout le lõg de l'hyuer, il fit baſtir des maiſons & loges pour loger & mettre à cou-

Oppiniaſtreté de ſiege. uert ſon camp, & luy meſmes y hyuerna, & y feit venir ſa femme, iurãt de ne partir iamais de deuant ladite ville qu'il ne l'emportaſt, & qu'il n'euſt fait paſſer au fil de l'eſpee tous ceux de dedãs. De la ville eſtoiẽt gouuerneurs pour le Roy de France, Iean de Vienne Bourguignon & le Seigneur d'Andreghen, ou d'Andrehan qui fut depuis Mareſchal de France. Le ſiege dura depuis le troiſieme iour de Septembre 1346. iuſques au mois d'Aouſt enſuiuant, & durant que l'Anglois

L'Eſcoſſois ſolicite cõtre l'Anglois. ſ'oppiniaſtroit deuant ladite ville, Philippes enuoya ſoliciter le Roy d'Eſcoſſe de courir ſus aux terres Angloiſes, à fin qu'Edvvard fut contraint pour deffendre

Roy d'Eſcoſſe prins. Royaume de leuer le ſiege de deuant Calais, mais il alla bien autrement, car Dauid ayãt couru, pillé, & gaſté les finages d'Angleterre aboutiſſans à l'Eſcoſſe ſans pardonner à lieu ſacré ny profane, fut en fin vaincu en bataille pour eſtre compagnon de la miſere Frãçoiſe, & en ceſte iournee fut prins par vn ſimple Eſcuyer nommé Capeland, & conduit à Londres là où il demeura neuf ans priſonnier.

Ce pendant Philippes ſur l'hyuer diſpoſa ſes garniſons par les villes voiſines de Calais, eſperant au printemps enſuiuant contraindre l'ennemi de leuer le ſiege,

Garniſons aux places. car à S. Omer il mit le Comte de Mõtbeliard, & auec luy Guy de Neelle, & Morel de Fiennes. A Arras eſtoit Arnoul qu'on nommoit Duc d'Athenes, à Boulogne le Comte de Ioigni, & Charles d'Eſpaigne qui fut depuis Conneſtable, & à la garniſon de Monſtrueil il mit le Comte de Salebruch auec pluſieurs autres

Guyenne cõquiſe par l'Anglois. tant pour faire teſte aux Anglois, que pour ſaſſeurer des courſes des Flamãs. Ledit Duc de Normandie eſtoit en Guyenne lequel pour ſecourir ſon pere fut contrainct d'en tirer toutes les forces qui y eſtoient. Son depart de Guyenne la rendit ſi foible, que Henry de Lanclaſtre Lieutenant general du Roy Anglois audit pays ſempara d'vne bõne partie d'iceluy, cõquit les pays de Poictou, & de Xainctonge, & amena vn grand butin dedans la ville de Bordeaux. Auſſi durant que l'Anglois eſtoit deuant Calais les Flamans receurent pour leur Comte, Loys dit

Nouueau Comte de Flãdres. de Malle fils du dernier Loys leur Comte tué à la bataille de Crecy, & luy promirent & iurerent loyauté, meſmement qu'ils ne le contraindroient point à prẽdre femme contre ſa volonté, ny à faire choſe qui fut contre le deuoir qu'il deuoit au Roy de France ſon ſeigneur, & adonc les Flamans qui auoient commencé de porter viures au camp des Anglois deuant Calais, ceſſerent d'en porter.

Il

Il y auoit desia vnze mois que le Roy Edvvard estoit deuant la ville de Calais, & le Roy Philippes estoit bien pres de là auec vne bonne armee en bon desir de le combattre pour tascher de reparer sa perte, recouurer son honneur, & deliurer la ville de Calais de la peine & extreme necessité ou elle estoit reduite. Mais l'Anglois qui se contentoit d'auoir gagné vne bataille ne voulut iamais mordre de la seconde, & le Roy Philippes ayant seulement donné vne brefue esperance à ceux de Calais de les secourir sans leur porter aucun proffit, & sans pouuoir le faire à cause de l'estroit siege des ennemiz, ils furent contraints par la necessité & par la faim de se rendre. L'Anglois irrité du long temps qu'il auoit demeuré deuant la ville de Calais, & du mespris que ceux de dedans faisoient de ceux de dehors, leur fit tenir quelques propos de paix & de reddition auecques bien dures conditions, demandant entre autres choses que les six principaux de la ville luy fussent liurez entre mains pour en faire iustice, & que les autres citoyens sortissent de la ville auec ce seulement qu'ils pourroient emporter sur eux. Comme ces conditions fussent proposees en l'hostel commun de ladite ville, & que les cueurs des habitãs fussent d'vn costé esmeuz de la necessité, & de l'autre de la rigueur desdites conditions, tous se teurent, comme si vn profond sommeil les eut assommez, mais parmy ce general silence l'vn des principaux d'entre eux se leuant, dit qu'il s'offroit liberalement d'estre l'vn de ceux que le Roy Anglois demandoit pour le sacrifier pour ladite ville. La prodigue volonté de ceste homme donna aux autres vne ialousie de sa grande pieté enuers sa patrie, car vn autre se leuant s'offrit à faire le mesme, & puis d'autres se presenterent iusques à ce que le nombre de ceux que l'Anglois demandoit fut complet pour mourir pour la patrie. Leur pieté & Dieu les garderent, & rendirent plus doux enuers eux le Roy, soit que cela procedast de sa Royalle & bonne nature, ou que leur miserable condition & fortune l'y esmeut. La Royne Philippe sa femme estant grosse, les voyant mener liez & garrottez à son mary, le pria de leur vouloir donner la vie. Ce qu'il fit bien volontiers pour ne desplaire à sa femme, & mesmement estant à ce conseillé par les seigneurs tant Anglois que Flamans qui estoient auecques luy, qui luy conseillerent de n'vser d'aucune cruauté enuers les François ny ceux de Calais, car comme les accidens des choses humaines sont muables & inconstans, il pourroit aduenir que s'il traittoit mal lesdits François, vne autre fois les siens pourroient tomber entre leurs mains, ausquels ils rendroient la pareille du mauuais traittement qu'il leur feroit. La garnison Françoise qui estoit dedans fut emmenee en Angleterre & mise à rançon, & le Roy d'Angleterre enuoya vne colonie d'Anglois dedans ladite ville pour y habiter, & a esté par eux tenue 210. iusques à l'an mille cinq cens cinquante huict, qu'au mois de Ianuier elle fut reprinse sur eux par les François au regne du Roy Henry deuxieme. Le Roy Philippes de Valois receut humainement les pauures bannis de Calais, & les enuoya en plusieurs villes de son Royaume, leur faisant plusieurs biens & aumosnes.

L'Anglois gaigne Calais

L'Anglois ne veut point de bataille.

Assiegez contrains de se rendre.

Courage d'assiegez.

Qui se veullet sacrifier.

Pardonnez.

Faut craindre la reuanche.

Ces guerres longues & malheureuses reduisirent la France en piteux & desolé estat, & le Roy en grande necessité d'argent, si qu'il fut contraint demander aux Moines de Sainct Denis en France qu'ils luy prestassent quelque somme d'argent pour le fait de ses guerres, & entre autres choses demandoit le grand Crucifix d'or qui y est. Mais l'Abbé le luy refusa, & pour ce qu'on ne pouuoit

Malheur des longues guerres.

trouuer argent pour fournir aux guerres, Pierre des Essars Normand Threso-
Financiers prins. rier garde & dispensateur des tresors du Roy en partie, fut prins prisonnier, &
mené en diuerses prisons de l'vne en l'autre. Et luy estant son proces fait peu
s'en fallut qu'il ne fut condamné à mort, mais elle luy fut commuee en vne
amende de deux cents mille florins, laquelle apres à la priere du Comte de
Flandres luy fut moderee à cinquante mille, & fut priué de ses Estats. Aussi
plusieurs autres financiers qui durant les guerres auoient pillé les finances du
Roy, ayans (comme on dit) pesché en eau trouble, furent prins, & accusez
de larcins & les biens de quelques vns confisquez, & les autres condamnez à
grosses amendes. Ces recherches ne se faisoient pas tant pour le deuoir de la
iustice que pour l'extreme necessité d'argent qui faisoit inuenter des moyens
licites & illicites à tort & à trauers. Apres ce, les Abbez de Marmonstier &
de Corbie furent establiz gouuerneurs des finances de France & aucun temps
apres leur furent adioints auecques eux pour gouuerneurs desdites finances
Grandes recherches. quatre Eueſques & quatre Cheualiers. Aussi en ce mesme temps furent prins
tous les Lombards, Banquiers & vsuriers qui estoient en France, & furent
chassez & bannis du Royaume pour la grande euacuation qu'ils faisoient des
finances de France, dont le Royaume estoit appoury, & par procez fait con-
tre eux fut ordonné que quiconque seroit tenu enuers eux en aucunes vsures
en baillant au Roy le sort principal il ne payeroit rien des arrerages. Il fut
lors trouué que les dettes qu'on leur deuoit montoient outre vingt & qua-
Ordonnances sur vsures. tre mille liures d'vsures, desquelles le sort principal ne montoit point outre dou
ze vingts mille liures.

Le Roy ne sçachant plus de quel pied marcher fit en sa ville de Paris vne
grande assemblee de Prelats, Nobles, & gens du tiers Estat pour auoir con-
seil sur les affaires de son Royaume & ayde sur iceux & comment il pourroit
mettre fin à ses guerres. Les Nobles luy promirent le seruice de leurs perso-
nes & les Ecclesiastiques & le tiers Estat luy offrirent grande somme d'argent
Amas d'argent. Adoncques de tous costez on assembloit gens & argent & pour ce que la
guerre estoit plus forte en Picardie qu'ailleurs, d'autant que l'Anglois y auoit
nouuellement prins la ville de Calais & plusieurs autres forts, il enuoya pour
Gouuerneur audit pays de Picardie Geoffroy de Charni, lequel acompagné du
seigneur de Montmorency & autres braues & vaillans Cheualiers auecques
quinze cents lances allerent audit pays & là eurent intelligence sur le Chasteau
de Calais par vn Geneuois qui en estoit Chastellain, & au iour qui leur estoit
Intelligence en Calais. assigné allerent deuant ladite ville, mais le Geneuois auoit reuellé l'entreprise au
Roy d'Angleterre qui estoit dedãs, lequel accompagné du Prince de Galles son
fils saillirent à grande puissance sur les François qui se cõbattirent vaillamment,
mais en fin ils furent contraints se mettre en fuitte & y fut prins ledit seigneur de
Charni, Eustache de Richemont & autres.

Comme d'vn costé le Royaume de France s'accourcissoit par la diminu-
Diminution de la France. tion de la plus grande partie de la Picardie prinse par les Anglois, de l'autre il
s'allongeoit par vne donation ou vẽdition du pays de Daulphiné faite par Hum
bert Daulphin de Viennois au Roy Philippes de France. Ceſt Hũmbert ou Yn
Daulphiné ioint à la France. bert estant extrememẽt dolent de la perte de son fils vnique auoit deliberé de se
rẽdre Cordelier, & de dõner ou vendre à petit pris, & à certaines conditions son
pays

pays de Daulphiné aux Papes & à l'Egliſe Romaine. Les gentilshommes de ce pays là aimoient mieux eſtre ſoubs la puiſſance des Rois que des Papes, & pour ce que le pais de Daulphiné eſtoit continuellement guerroyé par les Comtes de Sauoye, ils perſuaderent leur Seigneur qu'il eut à ſe mettre en la protection & ſauuegarde des Rois de France. Surquoy les vns diſent que ledit Humbert vendit ledit pays au Roy Philippes, pour le pris de quarante mille eſcus pour vne fois, & dix mille florins chacun an ſa vie durant, & autres pactions faictes entre eux, à la charge que les Roys de France ne le pourroient aliener, & que le fils aiſné du Roy incontinent apres ſa natiuité porteroit le nom & tiltre de Daulphin. Voila ce que diſent tous les hiſtoriens. Mais nous auons trouué que ledit Daulphiné fut donné non vendu par ledit Daulphin audit Roy & leu au contract de ceſte donation que ſe voyant hors d'eſperãce de pouuoir auoir des enfans il donna ledit Daulphiné hereditablement à touſiours, mais tant en poſſeſſion qu'en proprieté à Philippes fils ſecond du Roy Philippes de Valois, ou en cas de la mort dudit Philippes ou autre legitime empeſchement à vn des fils de Iean Duc de Normandie fils aiſné dudit Roy ou de leurs ſucceſſeurs Rois de France, tel que ledit Roy ou ledit Duc Iean, ou leurs ſucceſſeurs voudroient eſlire par donation, à la charge que celuy qui ſeroit inueſti dudit Daulphiné & ſes hoirs & ſucceſſeurs audit pays, ſeroient tenus de ſe faire appeller Daulpins de Viennois, & porter les armes dudit Daulphiné eſcartelees auec les armes de France, ſans pouuoir laiſſer le nom de Daulphin ny leſdites armes : & que ledit Daulphiné ne pourroit eſtre vni au Royaume de Frãce que l'Empire n'y fut pareillemẽt vni. Ceſte donatiõ faite auec pluſieurs autres terres enclauees auiourdhuy dedans ledit pays, eſt faite auec pluſieurs conditions inſerees audit contract de donation. Mais depuis nos Rois ne voulans qu'vn pays ſi voiſin de l'Italie & de l'Empire fut en autre main qu'en la leur, l'ont ioint & lié inſeparablemẽt à la couronne, & ont voulu que leurs fils aiſnez heritiers preſumptifs d'icelle, durant la vie de leurs peres, ſ'appellaſſent Daulphins & le premier d'iceux qui ſ'appella Daulphin fut le Roy Charles le Quint durant la vie du Roy Iean ſon pere. Voila ce qui eſt porté par ledit Contract.

Diuerſes opinions ſur ce.

Fils aiſné du Roy Dauphin

Donation du Daulphiné.

Dauphiné nõ vni à la France.

En apres vni à icelle.

Ce qui eſmeut ledit Daulphin à ſe ietter és mains du Roy, fut que le Comte de Sauoye retenant pluſieurs de ſes terres refuſoit de luy en faire hommage, & le Comte de Geneue ne vouloit pareillemẽt le recognoiſtre pour ſon ſeigneur, bié que de luy il tint la Baronnie de Geis. Cela eſmeut de grandes guerres entre le Comte Amé ſixieme Duc de Sauoye & le Daulphin Humbert. Mais la partie eſtant mal faicte, le Daulphin ſe delibera de ſe mettre en la protection d'vn plus grand pour faire teſte audit Comte, & de donner ſon pays de Daulphiné à vn bon protecteur. Or tandis qu'on traittoit & negocioit ceci le Comte de Sauoye en ſentant le vent, & ſe faſchant d'vn ſi puiſſant voiſin depeſcha ſoudainement Guillaume de la Baume fils de Galois de la Baume (qui eſtoit lors Gouuerneur de Languedoc & maiſtre des arbaleſtiers de France, & braue & vaillant Chevalier, duquel eſt deſcendue la maiſon illuſtre des Comtes de Monreuel) affin d'empeſcher ce marché. Mais arriuant en Cour, trouua que le Contract eſtoit paſſé, & que deſia le Roy ſ'eſtoit inueſti du pays de Dauphiné aux charges cy deſſus deſcriptes & mentionnees. Depuis pour euiter les diſcordes qui euſſent peu aduenir pour les finages de la Sauoye & du Daulphiné furent faicts pluſieurs eſchanges des terres enclauees des ſeigneuries voiſines, ſ'entr'acõmodant

Ce qui eſmeut le Dauphin à ceſte donation.

Maiſon de la Baume.

Le Roy & le Comte de Sauoye s'accommodent.

ensemble le Roy & le Comte qui depuis espousa Bonne sœur du Duc Loys de Bourbon.

Les affaires de Flandres en apporterent de nouueaux à la France. Lois Cõte de Flãdres fils de celuy, qui cõme nous auõs dit fut tué en la bataille de Creci, auoit succedé à son pere. Il estoit fort ieune Prince, & n'auoit que 16. ans quãd il vint à estre Seigneur de ce grãd Estat. Et cõme il succeda en iceluy à son pere, ainsi luy succeda-il en la bõne volõté qu'il portoit aux Frãçois. Cela luy dõna beaucoup d'affaires, tant contre ses subiets que contre le Roy d'Angleterre. La plus grande partie de ses villes & pays le supplierent de vouloir tenir auec eux le parti du Roy d'Angleterre, à quoy neant moins il ne voulut condescendre, leur remonstrant le peu d'honneur que ce luy seroit de s'allier à celuy par le moyen duquel le feu Comte Lois son pere auoit esté tué en la iournee de Creci. Ceste response fut cause que les Flamans ne luy en voulurent pour quelque temps tenir autre propos, iusques à ce que le Roy Edvvard d'Angleterre aduerti du mariage que le Roy de France vouloit faire dudit Lois auecques Marguerite seconde fille du Duc Iean de Brabant, craignant par ce moyen perdre l'alliance dudit Duc Iean ensemble celle des Flamans, peu de temps apres la prinse de Calais se transporta en personne en la ville de Gand, en intention de praticquer par le moyen des villes de Gand, Bruges & Ypre, le mariage dudit Comte Lois (qui aussi estoit à Gand) auecques Ysabeau sa fille. Ce que ledit Roy sceut tellement persuader ausdites trois villes qu'elles vouloient resolument que leur Comte acceptast ce mariage, disans que de là leur aduiendroit vne grande commodité par le seur commerce qu'il y auroit entre Flandres & Angleterre. Neantmoins le Comte qui estoit tout François, & qui ne vouloit rien faire sans l'aduis du Roy de Frãce, n'y vouloit point entendre. Dequoy les trois villes s'apperceuãt firent estroittement garder ledit Comte, l'asseurant que iamais il ne partiroit de Gand que premierement il n'eust satisfait à leur volonté, & prins à femme la fille du Roy d'Angleterre. Le Comte se voyant reduit en ceste extreme necessité, & faignant son desir, leur promit d'y entendre, mais vn iour faisant semblant de vouloir aller voler vn heron, il monta à cheual, & auec ceux qui l'auoiẽt en garde sortit de ladicte ville de Gand, & estant sur les champs trouua moyen de passer luy troisieme la riuiere, & en grande diligence vint trouuer le Roy Philippes en la ville de Paris, là ou estant honorablement & fauorablement receu fut conclud & solennisé le mariage de luy & de ladite Marguerite de Brabant au Palais de Paris, non sans vn grand despit du Roy Edvvard & des Flamans. Car Philippes ne vouloit permetrre que ses amis & alliez s'alliassent de son ennemi. Lors il acheta de ses propres deniers du seigneur de Neelle, la ville & le pays de Tenremonde, qu'il donna audit Comte Lois, & depuis ce temps là, la ville de Tenremonde a tousiours esté vnie & incorporee au Comté de Flãdres. Deuant l'accompliſſement de ce mariage le Roy auoit aussi praticqué auec le Comte que soubs pretexte de certaine recompense qui lors par ledit Roy luy fut promise, il quitta & transporta à Henri fils aisné du Duc de Brabant tout le droit qu'il auoit en la ville de Malines. Ce qu'il fit franchement sans aucune reseruatiõ, mesmes sans riẽ toucher des 86500. reaux d'or dõt est parlé cy dessus, ny de la feauté & hommage que ledit Duc de Brabant estoit tenu faire au Comte de Flandres, ains seulement de la feauté qu'il feroit à l'Eueſque du Liege, dont furent dõnees lettres à Sainct Quẽtin sous le seel dudit Roy Philippes au mois de Iuing 1347.

Comte de Flandres Francois.

Ne veut s'allier à l'Anglois.

Anglois en Flandres.

Veut praticquer le Cõté.

Le comte arresté par les siens.

Se desroba.

Se maria.

Tenremonde vnie en Flãdres.

Cession de Malines.

Philip-

Philippes auſſi à fin de rompre les alliances du Roy d'Angleterre & diminuer ſes forces, moyẽna le mariage de Wencelin, ou Winceſlas Duc de Luxembourg frere du Roy Charles de Boheme auec Ieanne de Brabant fille aiſnee dudit Duc Ieã, lequel par le moyẽ de ce mariage fut du tout diſtraict de l'affectiõ qu'il portoit au parauant au Roy Anglois. Cela ſe faiſoit durant que ledit Roy Anglois eſtoit au ſiege de Calais, ſur la fin duquel le Roy Philippes voyant qu'il n'y auoit ordre de ſecourir ladite ville, proiecta en ſoy meſme que pour contraindre l'Anglois de leuer le ſiege de deuant, il ſeroit bon d'enuoyer aſſieger la ville de Caſſel que les Flamãs depuis quelque temps auoient fortiffiee, penſant que le Roy Edvvard laiſſant Calais iroit au ſecours de ceux de Caſſel. Adonc il enuoya Ieã Duc de Normandie ſon fils deuant Caſſel, & neantmoins il ſe trouua abuſé en ſon deſſein pour ce que pour cela l'Anglois ne bougea de deuant Calais. Les Flamans ſous la conduitte d'vn tiſſeran leur capitaine ſaillirent de Caſſel, & mirent les François en fuitte & deſarroy. Peu apres le Duc de Normandie ayant rallié ſes gens retourna au quartier d'Ypre, là où les habitans de ladite ville ſaillirent ſur luy, & deffirent vn grand nombre de François dedans des chemins eſtroits entre des foſſez, là où ils ne ſe pouuoient aider de leurs cheuaux. Mais les autres qui eſtoient plus loing à la campaigne mirent les Flamans en fuitte, les pourſuiuans iuſques à Caſſel, ou ſ'eſtoient auec les habitãs d'icelle ioints quelques Wallons leſquels commencerent à frapper ſur les pourſuiuans qui eſtoient fort trauaillez & mattez, à raiſon de leur ditte pourſuitte & deſquels partant leſdits Flamans eurent bon marché. Au moyen dequoy le Duc de Normandie retourna à Paris ſans auoir fait autre choſe que perdre beaucoup de gens.

Diminuer les forces de l'ennemy.

Par mariage

Diuertir l'ẽnemi d'vn ſiege.

Francois deffaits.

Flamans en fuitte.

Toutes ces choſes ſe paſſoient durant que le ſiege eſtoit deuant Calais, & peu apres, ce pendant que les affaires de Bretaigne augmentoient de plus en plus les malheurs de la Frãce. L'Anglois eſtãt audit ſiege enuoya Thomas d'Agourne, & Thomas de Harteuelle auec 200. hõmes d'armes & 4000. archers en Bretaigne au ſecours de la Cõteſſe de Montfort & de ſon fils qui eſtoiẽt lors à Hẽnebont, pour ce que la trefue iuree & promiſe entre eux pour trois ans eſtoit faillie. Les Seigneurs eſtans arriuez en Bretaigne ſe delibererent d'aſſieger le chaſteau de la Roche d'Erien ou d'Ariã en la baſſe Breraigne pays de Triguier, dãs lequel Taſſart de Guynes eſtoit capitaine pour Charles de Blois. Ils aſſaillirent la place qui fut ſi vaillamment deffendue que les Anglois n'y gaignerent rien, combien qu'ils fuſſent trois fois plus d'Anglois que de François, mais ils praticquerent ſi bien le capitaine Taſſart qu'il rendit la place au Comte & à la Comteſſe de Mõt fort ſa mere, & neantmoins ledit Taſſart demeura comme deuant capitaine d'icelle auec grand nombre d'Archers, & d'Arbaleſtiers qui luy furent laiſſez. Charles de Blois eſtant à Nantes aduerti de ces nouuelles aſſembla ſix cents hommes d'armes & ſept mil hommes de pied, & venant aſſieger la Roche d'Erien la batit iour & nuit. Ceux de dedans enuoyerent vers la Comteſſe de Montfort pour auoir ſecours comme on leur auoit promis. Elle aſſembla mil hommes d'armes & huit mil archers & autres ſoldats qu'elle enuoya ſous la cõduitte de Dagourne, Harteuelle, & Tauuegny du Chaſtel, braues Cheualiers leſquels marcherent iuſques ioignant le ſiege des François pres de la Roche d'Erien ou ils arriuerent ſur le tard & ſe logerent ſur vne petite riuiere qui y eſt, deliberez de combattre le lendemain.

Affaires de Bretaigne.

Secours d'Anglois en Bretaigne.

Siege de la Roche d'Eriẽ

Depuis raſſiegee.

Enuiron la minuict Dagourne & Harteuelle firent armer la moitié de leurs

Combat contre les Anglois.

forces, & ſe ruans ſur l'armee de Charles de Blois frapperent ſur l'vn des coſtez, & tuerent vn grand nombre de ſes gens. La furent d'Agourne & Arteuelle enclos & durement combattus, tellement qu'ils ne peurent porter le faix des Frãçois, ſinon à grand peine, toutesfois ils combattirent toute la nuit & en la fin les

Qui furent bleſſez.

Anglois ſe retirerent en leur camp fort naurez & blecez. Ceſte nuict meſme arriua à l'oſt des Anglois le Sire de Cadudal auec cẽt hommes d'armes, deſquels la venue fut fort aggreable aux Anglois. Dequoy les François ne ſceurẽt riẽ, & vn peu apres le point du iour toute la bande des Anglois & ceux que le Sire de Cadudal auoit amenez ſe vindrent ietter ſur l'armee de Charles de Blois qui eſtoit lors endormi dedãs ſon lict, car les François ne penſoient pas eſtre cõbattus

Mauuais guet de Francois.

pour ce iour d'autãt qu'ils ſçauoient biẽ que les Anglois ſ'en eſtoient retournez fort bleſſez. D'vn coſté les Anglois & Bretons ſe prindrent à abbattre tantes, & pauillons, & à tuer & maſſacrer gens de toutes parts, & à les ſurprendre, pour ce qu'ils ne faiſoient point de guet. La furẽt tuez le Vicomte de Rohan, le ſeigneur de Laual & ſon frere, les ſeigneurs de Chaſteaubriant, de Raiz, de la Roche, de Derual, de Rieux, de Maleſtroit, de Montfort, de Quintin, de Roſtrenan, de Ma-

Grande tuerie.

checoul, de Loheac, de la Iaille, de Tournemine, de Boiſbeſſel, & plus de 200. autres Cheualiers auec quatre mil hommes tenans le parti de Charles de Blois, & tous les autres Barons de Bretaigne & de Normandie qui eſtoient auec luy lors furent tuez ou prins, meſmes y fut prins Charles de Blois, & Iean & Guy ſes enfans qui ſe rendirẽt à Tannegny du Chaſtel, lequel par ſus tout les autres eſtoit

Charles de Blois prins.

nõmé braue & vaillãt Cheualier, & furent amenez priſonniers à Hẽnebont. Ainſi fut deffait le ſiege de la Roche d'Eriẽ le 20. iour de Iuing l'an 1347. Nonobſtãt ceſte deffaite, les villes qui tenoient pour Charles de Blois tindrent bon, car la femme qui ſe diſoit Ducheſſe de Bretaigne print la conduitte de ceſte guerre auec plus de grandeur de courage que les femmes n'ont accouſtumé de faire, dõt bien toſt apres elle reprint ladite place de la Roche d'Erien. Le Roy Anglois aduerti de la prinſe de Charles, l'enuoya querir à Hennebont auec ſes enfans Iean & Guy, leſquels furent menez à Londres ou ils furent detenus en vne gracieuſe priſon, car ledit Charles eſtoit couſin germain de la Royne d'Angleterre.

Malheurs de la France.

La France, le Roy, & ſes parens amis & alliez eſtoient ainſi tourmentez de guerres, quand pour combler la France de tous malheurs, vne famine, puis vne peſte ſi horrible luy ſuruint que la plus grande partie du mõde mourut. Le Roy eſtoit ia vieil, caſſé, maladif & ennuyé de tant de guerres, de tant de malheurs, & de tant de pertes, & ſe remettoit de tous affaires à ſon fils Ieã, lequel en l'an 1348. fit l'appointement entre la Comteſſe mere de Loys Comte de Flandres & Ieanne Comteſſe de Boulogne, qui auoit eſté femme de Philippes de Bourgogne fils du Duc de Bourgongne, & de la ſœur de ladite Comteſſe de Flandres qui vouloit auoir le bail de Philippes, & de ladite Comteſſe de Boulogne, en ce qui touchoit le Comté d'Arthois, & autres differents qu'ils auoient enſemble.

Mort de Royne.

En celle meſme annee mourut à noſtre Dame des Champs pres Paris, Ieanne Royne de France femme du Roy Philippes & fille du Duc de Bourgogne, & le troiſieme iour d'Aouſt enſuiuant ledit Roy eſpouſa pour ſeconde femme en la

Mariages de Princes.

ville de Brays, Blanche fille de Philippes d'Eureux Roy de Nauarre, qui eſtoit mort contre les Sarrazins en Eſpagne. Auſſi le Comte de Foix eſpouſa vne autre fille du Roy de Nauarre & de Ieanne ſa femme fille du feu Roy Loys Hutin. En celle meſme annee treſpaſſa Bonne de Luxembourg femme de Iean Duc de

Normandie

Normandie & fille de Iean de Luxembourg Roy de Boheme, & pareillement deceda Ieanne Royne de Nauarre fille de Loys Hutin & femme de Philippes Comte d'Eureux, duquel elle eut cinq enfans, deux femelles, assauoir Blanche que le Roy Philippes de Valois espousa, & l'autre qui fut mariee à Gaston de Foix, & les masles furent Charles qui fut Roy de Nauarre & qui fit tant de maux à la France, & Loys & Philippes: Peu apres ledit Iean Duc de Normandie espou sa Ieanne Comtesse de Boulogne, qui auoit esté femme de Philippes fils du Duc Eude de Bourgogne & en auoit eu vn fils aussi nommé Philippes qui deceda en l'aage de 13. ans au chasteau de Rouuré pres Dijon.

1347 et 1348 et 1350 mesme le roy philippe

Charles roy de nauarre fils de philippe mari de marie sœur du roy et fourni au jeune fils de loys hutin

Mariage du Daulphin.

Le Roy estoit ia vieil, la France ne pouuoit plus supporter le faix de tant de guerres & l'an 1350. vint quand le Pape Clement 6. ayant compassion des calamitez de la France, enuoya deux Cardinaux vers les Rois de France & d'Angleterre, par la negotiation desquels fut entre lesdits Roys accordees trefues sous esperance d'appointement, & de leurs differens se sousmirent au Pape, deuers le quel Philippes enuoya ses Ambassadeurs, mais Edvvard n'y enuoya point les siens, ains touſiours reculloit auec vne grande dissimulation. Durant ces trefues le Roy estant à Nogent fut surprins d'vne grosse maladie de laquelle le Dimenche 22. du mois d'Aouſt de l'an 1350. il deceda le 23. de son regne. Ce bon & vertueux Prince se voyant voisin de la mort, fit venir à luy ses deux enfans assauoir Iean l'aisné qui fut depuis Roy, & Philippes Duc d'Orleans, ausquels il monstra les patentes, & les publiques & solennelles ordonnances auec les raisons perẽptoires suiuãt la sentence des Pairs, Princes & Seigneurs de ce Royaume, l'aduis des Docteurs tant en Theologie qu'en droits, par lesquelles il estoit manifestement prouué comme la couronne de France luy appartenoit de droit hereditaire, comme au legitime successeur des Rois ses cousins & predecesseurs, & qu'à tort Edvvard luy en querelloit l'heritage. Les admõnestoit de deffendre leur cause & qu'encores que le droit fut de leur costé si auoient ils besoin de defence. En outre les exhorta d'aimer & craindre Dieu sur toute chose, de bien gouuerneur le Royaume, & faire iustice à chacun & de s'entretenir vnis ensemble, se souuenans que leur discorde suffisoit pour leur oster ce que la loy & ancienne coustume luy auoient mis en main, ordonna que Iean son fils aisné luy succedast à la couronne, & que Philippes eut pour apannage le Duché d'Orleãs & possedast le Comté de Valois, duquel le Roy (parlant lors) auoit deuant qu'estre Roy porté le tiltre, comme Apannage de son pere.

Le Roy vieil.

Sa mort. de philippe roy de frãce

Anno 1350 et Jehan son fils roy de france

Ce qu'il monstra à ses enfans.

Fut declaré legitimemẽt Roy.

Remonstrances de pere à fils.

Testament du Roy.

Il estoit fils de Charles Comte de Valois frere du Roy Philippes le Bel, son pere fut fils de Roy, frere de Roy, oncle de trois Rois, & pere de Roy & si iamais ne fut Roy, pour ce qu'il mourut deuant que la couronne qui vint à son fils luy escheut. Ledit Philippes fut bon & deuotieux Prince, vaillant, & hardy de sa personne. Il estoit soudain, hastif, & colere & par sa temerité perdit la bataille de Crecy, par aucuns il est appellé Philippes le bon Catholique, & par autres le bien fortuné, car ce luy fut vne grande & bien belle fortune de paruenir à la couronne de France, veu que deuãt luy il y auoit trois hoirs masles enfãs de feu Philippes le Bel; qui tous moururent sans hoirs masles, & ne durerent que treize ans. Au commencement de son regne fut faicte vne assemblee des gens des trois Estats de ce Royaume, en laquelle en la presence dudit Roy fut conclud qu'on ne pourroit imposer ne leuer taille sur le peuple si vrgente necessité ou euidente vtilité ne le requeroit & ce de l'aduis & octroy des trois Estats. Mais

Qualitez de Philippes de Valois.

Ordonnance sur les tailles

cela ne dura gueres, car depuis les tailles ont esté mises en ordinaire.

Collations des deputez.

Du temps de ce Roy, le Pape Benoist 12. fut le premier qui vsurpa les collations de toutes les Prelatures, Eueschez, & autres benefices, tant pour soy que pour ses successeurs, priua ceux qui estoient indoctes & ingnorans de leurs benefices, & ordonna que tous les Chapellains chantassent leurs heures canoniales à note, qu'ils couchassent en vn mesme dortoir, & qu'ils n'eussent point d'autres biens que ce qui leur estoit necessaire pour viure, & pour se vestir. Il compossa plusieurs estrauagãtes, & la benedictine pour les moynes de l'ordre sainct Benoist. Ocham, Dantes, & François Petrarque florissoient en ce temps. Clement sixieme succeda audit Benoist, de son temps l'Empire Romain fut reduit en grande calamité, car Charles Roy de Boheme & Empereur afin de laisser l'Empire à son fils, corrompit tellement les Electeurs à force de dons & promesses qu'il leur engagea le reuenu publiq de l'Empire, lequel ils detiennent encore auiourd'huy & partant l'Empire Romain ne se peut relleuer, car pour lors les electeurs contraignirent Charles que iamais il ne pourroit reuoquer ce qu'il leur auoit engagé. Or l'Empire estant abbattu, le Turc a assailli les Eglises de Iesus Christ, & en a ruiné plusieurs d'icelles en l'Europe, mettãt tout à feu & à sang en imposant ce miserable ioug de Mahomet. Le Pape Clement reduisit au cinquantieme an, le Iubilé.

Reglemẽt des Ecclesiastiques.

Calamité de l'Empire.

Force du Turc.

IEAN. 1. ROY 50.

IEAN premier de ce nom fils du Roy Philippes de Valois, & son successeur, commença à regner l'an 1350. & mourut le 14. an de son regne l'an 1364. Le Dimenche 26. iour de Septembre audit an 1350. luy & Ieanne sa seconde fẽme furent sacrez en l'Eglise de Rheims, là où il fit plusieurs nouueaux cheualiers assauoir Charles son fils aisné & Daulphin de Viennois, Loys son second fils Duc d'Anjou, Philippes Duc de Bourgogne fils de la Roine Ieanne sa fẽme & de Philippes Duc de Bourgogne son premier mari, les Cõtes d'Alençon, d'Estãpes, & de Dampmartin, Iean d'Artois & plusieurs autres. Apres ceste ceremonie du sacre acheuee il vint à Paris pour mettre ordre à ses affaires durant les trefues qu'il auoit auec l'Anglois, & la premiere chose qu'il fit, fut qu'il fit faire le procez à Raoul de Neesle Comte d'Eu & de Guynes, Connestable de France qui nouuellement estoit venu d'Angleterre de prison ou il auoit esté depuis l'ã mil trois cens quarante-six qu'il fut pris par les Anglois en la ville de Caen ou il estoit, lequel par plusieurs fois auoit esté eslargi par les Anglois pour venir en France, & à ceste occasion fut soupçonné d'auoir intelligence auec les Anglois, & de trahir les affaires du Roy, qui l'ayant fait conuaincre de trahison luy feit coupper la teste en la prison mesme ou il estoit. Plusieurs trouuerent mauuais ceste execution, comme estant vn sinistre presage des meurs de ce Roy qui donnoit vn si piteux & cruel commencemẽt à son regne. Deuant que le tẽps des trefues expirast entre les deux nations la Françoise & l'Angloise, les Anglois corrompirent le Capitaine du chasteau de Guynes qui leur vendit la place. Et comme le Roy Iean se plaignit de ce que durant les trefues on auoit fait ceste surprinse & corruption, les Anglois respondirent que par lachapt & vente des choses la religion des trefues n'estoit point violee, mesmes par la confession des François, qui durant lesdites trefues auoient voulu corrompre le Capitaine de Calais, pour leur vendre la place & que le bon succez de son commerce luy auoit defailli, & que le leur auoit mieux reussi.

Son Sacre.

Cheualiers nouueaux.

Proces au Comte d'Eu.

Soupçonné de trahison.

Piteux commencemẽt de regne.

Cauteleuse responce.

Les histoires d'Angleterre disent que Geoffroy de Charni Capitaine de Saint Omer

1352 H351

Omer voulant par argent corrompre Amaulri de Pauie gouuerneur de Calais, & acheter ladite place à purs deniers, ſa tromperie le trompant tomba ſur luy meſme, car eſtant ledit Geoffroy venu pres de la ville de Calais en eſperance de la prendre, il fut luy meſme prins & mené en Angleterre & fut contraint de ſe racheter de meſme argent dont il auoit voulu acheter Calais. Mais qu'enuiron ce meſme temps les Anglois furent plus heureux que les François quand ils prindrent la ville & le chaſteau de Guynes qui eſt pres Calais.

Trompeur trompé.

Guynes rendue.

Voila ce que diſent les Chroniques Angloiſes, mais les Françoiſes diſent que le gouuerneur de la ville corrompu par argent la vendit, & les autres aſſeurent qu'vn priſonnier Anglois eſtant detenu & gardé là dedans, ce pendant que ſes gardes & les ſentinelles dormoient, monſtra à d'autres Anglois qui eſtoient dedans, le chemin par lequel il failloit mõter dedans la place, & que de nuict ils y monterent, & que de ceſte façon les Anglois la ſurprindrent. C'eſt ce que diſent les Anglois.

Par quel moyen ſurpriſe.

Le Roy Iean le deuxieme an de ſon regne qui fut l'an mille trois cens cinquante & vn, au mois d'Octobre inſtitua en ſon noble hoſtel de ſaint Ouen lez Paris, autrement dict l'hoſtel de Clichy l'ordre des cheualiers de l'eſtoille à l'imitation (non comme aucuns penſent des Anglois, d'autant que peu deuant le Roy Edvvard auoit inſtitué l'ordre de la Iartiere) ains de ſes predeceſſeurs qui iuſques alors auoient honnoré leurs fidelles ſeruiteurs & vaillans capitaines de ceſte marque en anneaux (iadis vraye & vnique marque de Cheualerie), & ce dés le temps de Hues Capet. Et voulut le Roy Iean que les Cheualiers portaſſent l'eſtoille en leur chaperon ſur le col ou au chapeau ou ſur les eſpaulles en memoire de l'eſtoille qui apparut aux trois Sages qui allerent adorer Ieſus Chriſt apres ſa natiuité. L'intention du Roy eſtoit d'honorer les grands, excellens & vaillans perſonnages, mais en fin ceſt honneur vint à meſpris, & chacun vouloit eſtre recompenſé de ſes ſeruices durant les troubles de France, puis apres aduenus par la prinſe dudit Roy. Charles Daulphin ſon fils n'ayant autre moyen de recompenſer vn chacun qu'ẽ leur donnant ceſt ordre de l'Eſtoille, en fit vn grãd marché, & ne la reffuſoit à aucun. Mais voyant que les grands perſonnages ſe fâchoient d'auoir pour freres & compaignons des hommes de baſſe qualité & de peu de merite, pour rendre du tout inutile & vituperable ceſt ordre, ayant en fantaſie d'en dreſſer vn tout nouueau, fit le iour des Rois vne feſte ſolennelle en l'hoſtel de ſainct Ouen lez Paris ou ceſt ordre auoit prins ſon commencement, & là ledit Daulphin le premier laiſſa l'eſtoille, & la donna à porter au Cheualier du guet, ainſi qu'encore on voit qu'à Paris les Archers du guet la portent en leurs hocquetons.

L'ordre de l'eſtoille.

Eſtoille portée.

Honneur à meſpris.

L'eſtoille au Cheualier du guet.

Auſſi en ce meſme temps le Roy Iean fit & renouuella l'ordonnance ſur la nonalienation du dommaine de la couronne à laquelle les Rois auoient contre uenu par le moyen des grãdes guerres precedẽtes, durãt leſquelles ils auoiẽt eſté cõtraints de ſe prendre au domaine, au peuple, & à l'Egliſe, meſme le Roy fit forger les florins à l'aignel de 52. au marc comme auoit fait le Roy Philippes le Bel. En ce meſme temps le Duc de Lanclaſtre qu'aucuns ſans aucune raiſon appellent fils du Roy Anglois, & vn Prince de Boheme ſe deuoient cõbattre à outrance à Paris deuant le Roy de France, par deuant lequel le Prince de Boheme l'auoit appellé pour certaines parolles que le Duc de Lanclaſtre auoit dictes

Domaine inalienable.

Dueil deuãt Paris.

touchant ſon honneur, & comparurent les parties deuant le Roy hors Paris au pré aux Clercs pres Sainct Germain des Prez. Apres qu'ils eurent faits les ſermens & monté à cheual l'eſpee au poing preſts de combattre, le Roy print leur queſtion à iuger & les appointa ſans bataille.

Conneſtable nouueau.

Au lieu de Raoul de Neeſle fut fait Conneſtable de France Charles d'Eſpaigne petit fils du fils de Ferrand Roy de Caſtille, le fils duquel auoit eſpouſé Agnés fille du Roy Sainct Loys. Quelques vns veulent dire que la maiſon de Mõteſpan en Gaſcogne eſt ſortie de luy, mais cela eſt faux, ains eſt ladite maiſon ſortie de Roger d'Eſpaigne qui auſſi touchoit de parenté à la famille d'Arragon, d'autant qu'on ne trouue que dudit Charles ſoit ſortie lignee ny hoir pour ſucceder aux terres qu'il auoit en France, leſquelles ſont retournees à la couronne.

Maiſon de Monteſpan.

Il auoit eſpouſé la fille du Comte de Blois, & entre luy & Charles Roy de Nauarre gendre du Roy y auoit vne ſecrette inimitié & ialouſie procedante de la faueur que ledit Conneſtable auoit du Roy, & à ceſte ialouſie s'attacha vne haine ouuerte de ce que le Roy auoit donné audit Charles d'Eſpaigne le Comté d'Angoumois que le Roy de Nauarre pretendoit luy appartenir, & penſoit qu'il n'auoit point vn plus grand ennemy à la Cour ny pres du Roy que ledit d'Eſpaigne. Le Nauarrois diſoit que l'autre luy faiſoit vne infinité de mauuais offices, & meſmes qu'il l'auoit voulu faire tuer. Ce Roy de Nauarre (comme nous auons dit cy deſſus) eſtoit fils de Philippes Comte d'Eureux & de Ieanne Royne de Nauarre fille de Loys Hutin, par le droit de laquelle il auoit ledit Royaume, & n'eſtant contant d'iceluy, diſoit que les Comtez de Champaigne & de Brie, luy appartenoient par le meſme droit qu'il auoit le Royaume de Nauarre, d'autant que Ieanne Royne de Nauarre & Comteſſe Palatine de Champagne & de Brie & femme de Philippes le Bel Roy de France, eſtoit Royne dudit Royaume & Comteſſe deſdits Comtez par droit ſucceſſif & legitime de ces anceſtres. Pour appaiſer les demandes & pretenſions de ce grand perſonnage, on luy auoit donné les villes de Mante & de Meulan, & quelques autres petites terres, auecques quelque ſomme d'argent, partie payee comptant, partie payable à certains termes. Ce qu'on penſoit qui le deut contenter ce fut cela meſme qui l'irrita, car il voyoit que par là, luy & les ſiens eſtoient totallement fruſtrez de l'eſperance & de la poſſeſſion de ces deux beaux Comtez, & penſant que ce qu'on luy faiſoit procedaſt du conſeil du Conneſtable qui eſtoit fort fauori du Roy, il tourna tout ſon deſpit & meſcontentement contre luy. Il ſ'en alla dõc à Eureux dont il eſtoit Comte, & la monta à cheual ayant en ſa compagnie Philippes de Nauarre ſon frere Iean Comte de Harcourt & ſes freres, Geoffroy de Harcourt leur oncle, & pluſieurs autres Cheualiers, & autres tant Normãs que Nauarrois, & alla à l'Aigle en Normandie ou eſtoit lors le Conneſtable, & quand ils furent aux fauxbourgs le Roy de Nauarre ſ'arreſta à vne grange, & fit entrer dedans la ville ſes gens, qui allerent au logis du Conneſtable qu'ils trouuerent encore au lit, & la le tuerent puis ſ'en vindrent au Roy de Nauarre qui les attẽdoit aux fauxbourgs en la grange cy deſſus dite. Apres ce meurtre ils ſ'en retournerent en la ville d'Eureux, ou ledit Roy ſe fortiffia & auec luy ſe retirerent pluſieurs gentils hommes de Normandie entre leſquels eſtoient le Comte de Harcourt, Ieanmalet Seigneur de Grauille, les Seigneurs de Maubué & autres.

Haine entre grands.

Roy de Nauarre ennemi du Conneſtable.

Pretenſions dudit Roy.

Appaiſer par terres donnees.

Ses embuſches.

Conneſtable tué.

Seigueurs prins priſonniers.

Le Roy de Nauarre apres cela eſcriuit des lettres aux bõnes villes du Royaume &

& aux gens du conſeil du Roy, par leſquelles il vouloit monſtrer & prouuer que ce meurtre auoit eſté iuſtement & legitimement fait, & qu'il auoit fait mettre à mort le Conneſtable comme ſon ennemi, d'autant que ledit Conneſtable luy auoit dreſſé des embuſches pour le faire tuer. Puis il enuoya le Comte de Namur vers le Roy pour ſ'excuſer de ce fait. Le crime fut trouué grãd & trop hardi & ſem bla que par iceluy commis en la perſonne du premier officier de la couronne, la maieſté du Roy fut offencee. Le Roy enuoya vers luy pluſieurs grands perſonnages, c'eſt aſſauoir Guy de Boulongne Cardinal, Robert le Cocq Eueſque de Laon, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendoſme & pluſieurs autres auſquels tant ſ'en faut que le Roy de Nauarre parlaſt d'aucun pardon ny grace du meurtre qu'il auoit commis en la perſonne du Conneſtable, qu'aucontraire il fit pluſieurs grandes demandes de quelques choſes qu'il vouloit auoir du Roy Iean. Cela pouuoit amener de grãdes guerres entre ces deux Rois beaux freres & proches parens, car le Nauarrois auoit fait de grandes alliances, & auoit grandes intelligences en diuers pays, & garniſſoit ſes villes & places qu'il auoit en Normandie & ailleurs, toutesfois en fin fut fait vn appointement par lequel entre autres choſes le Roy de France promit au Roy de Nauarre & luy aſſigna trente huict mil liures de rente, tant pour acquitter certaine rente que le Nauarrois prenoit ſur le threſor du Roy, qu'auſſi pour autre rente que le Roy luy deuoit aſſigner par aucuns traictez faits long temps parauant entre les predeceſſeurs des deux Rois, pour raiſon des Comtez de Champaigne & de Brie, à cauſe du mariage du Roy de Nauarre Comte d'Eureux ſon pere, qui eſpouſa la fille du Roy Loys Hutin fils de Philippes le Bel, à laquelle ledit Royaume & les Comtez de Chãpaigne & de Brie deuoient appartenir, & pour l'aſſiette deſdits 38. mille liures tournois de rente luy furent baillez les Vicõtez de Beaumõt le Roger, Breteuil, Conches, Orbec, le Põteaudemer, le Bailliage & le pays de Cõſtãtin. Oultre ce luy fut accordé que leſdits alliez de Normãdie luy feroient hommage de leurs terres ſi faire le vouloient, autrement non, & qu'il tiendroit toutes leſdites terres auec celles qu'il tenoit parauant en Pairrie, & pourroit en icelles tenir ſon Eſchiquier auſſi noblemẽt que le Duc de Normandie. Auſſi le Roy pardõna auſdits de Harcourt, de Grauille, & à tous ceux qui eſtoiẽt conſentans & aidans au meurtre dudit Cõneſtable. Nonobſtant tout cela, deuant que le Roy de Nauarre voulut venir vers le Roy, il luy contraignit de luy donner pour oſtage Loys Cõte d'Anjou ſon ſecõd fils, lequel ledit Nauarrois enuoya en ſa ville d'Eureux en la garde de ſon frere. Ainſi au lieu de dõner bõnes & ſuffiſantes cautiõs, il receut oſtage du Roy qui fut plus offẽcé de ceſte ſuperbe & audace qu'il ne l'auoit eſté de la mort du Cõneſtable. Aucuns diſent que le Roy faiſant informer de ce fait, & ayãt fait donner adiournemẽt perſonnel audit Nauarrois, il ne voulut cõparoiſtre ſans ledit oſtage. Il vint à Paris vers le Roy eſtãt accõpagné d'vne grande troupe d'hommes armez. En la preſence du Roy il plaida luy meſme ſa cauſe (car il eſtoit fort eloquẽt) & dit qu'ayãt deſcouuert les embuſches qui luy auoiẽt eſté dreſſees par ledit Cõneſtable, il l'auoit voulu preuenir, & le tuer de peur d'eſtre tué par luy, & que par toutes les loix il eſtoit permis de repouſſer la force par la force. Que ce qu'il en auoit fait n'eſtoit pour meſpris de la Maieſté du Roy, ny de ce grãd office de Cõneſtable, ains pour deliurer ſa perſonne propre du dãger de la mort, & que le Roy ne deuoit eſtre ſi offencé de ce meurtre, qu'il ne deut conſiderer qu'il eſtoit ſon proche parent du coſté du pere, & de la mere.

Maieſté du Roy offencé.

Braude du Nauarrois.

Appointement.

Rente aſſignee au Nauarrois.

Terres à luy données.

Iuyes par les Pairrie & Echiquier accordez.

Contrainte de donner oſtage.

Excuſe du Nauarrois.

Repouſſer la force par la force.

Crime de leze-Maieſté.

Le Roy cognut bien qu'il auoit commis vn villain crime & que veu qu'ille confeſſoit, il eſtoit condemnable, & par ſon conſeil fut dit que c'eſtoit vn crime de leze-maieſté. Mais le reſpect de l'oſtage donné, fut cauſe qu'on ne voulut & qu'õ n'oſa proceder ſi rigoureuſemẽt cõtre luy, qu'on eut fait autremẽt, & toutesfois à fin que quelque forme de iuſtice & de iugement fut obſeruee, Iacques de Bourbon Comte de la Marche nouuellement creé Conneſtable luy mit la main ſur le collet, & le fit prendre & mener priſonnier par ſes archers. Il ſembloit que ce ieu fut ioué tout expres, car tout incontinent entrerent dedans la chambre du Roy trois Roynes, aſſauoir Ieanne vefue du Roy Charles le Bel & tante dudit Nauarrois, Blanche ſa ſœur & vefue du feu Roy Philippes de Valois & & maraſtre du Roy Iean, & Ieanne fille dudit Roy Iean & femme dudit Roy de Nauarre. Toutes trois ſe ietterent aux pieds du Roy, le ſupplians hũblement de vouloir dõner grace & pardon audit Nauarrois. Sur toutes ſa fẽme ſupplioit ſon pere de ne vouloir luy oſter ſon mari, lequel il luy auoit donné en eſperance & deſir de viure longuement auecques luy. Auſſi le Roy de Nauarre qui eſtoit gẽdre & couſin du Roy, le ſupplioit de luy pardonner. Ainſi eſtant le Roy Iean eſmeu de prieres de ces trois Roynes & de ce Roy ſon couſin & gendre, il luy pardonna. Mais le Roy de Nauarre congnoiſſant bien que la colere du Roy eſtoit pluſtoſt dilayee & remiſe, que bien vengee ny appaiſee ſe prepara pour ſ'en venger en temps & lieu & pour la preuenir comme nous dirons cy apres.

Forme de iuſtice.

Trois Roynes prient pour le Nauarrois

Priere pour pardon.

Vengeance couuee.

Ce pendant que le Roy Iean eſtoit en ces brouilleries auecques les ſiens, le Pape Innocent ſixieme qui auoit ſuccedé à Clement ſixieme eſtant extremement dolent de voir que les deux Roys de France & d'Angleterre eſtoiẽt preſts d'entrer en vne grande guerre, enuoya ſes Legats vers l'vn & vers l'autre, les prier de vouloir entendre à quelque bonne paix, & à ioindre leurs forces enſemble pour vne guerre ſainte. Les hiſtoires Angloiſes diſent que ledit Roy Edvvard troiſieme enuoya vers ledit Pape en Auignon Henry de Lanclaſtre, luy remonſtrer ſon droit & ſes demandes ſur la France, & le prier de vouloir interpoſer ſon authorité pour les accorder. Le Roy Iean de France y enuoya auſſi ſes Ambaſſadeurs pour deffendre ſa cauſe.

Le Pape deſireux de paix

Remonſtrance de droit.

Le Pape ayant entendu les Ambaſſadeurs d'vne part & d'autre, & voyant que veu que les Anglois demandoient le Royaume de France, & les François ne le vouloient point donner, il ſeroit mal aiſé de les mettre d'accord, leur reſpondit ſeulement que l'vn & l'autre Roy deuoit mettre fin à ſon oppiniaſtreté, & poſer les armes ſans vouloir plus eſprouuer le hazard de la guerre, de laquelle l'vn & l'autre auoit deſia receu tant de dommages qu'ils leur pouuoiẽt ſeruir d'aduertiſſemẽt pour n'y retourner plus, & pour craindre qu'il leur en aduint d'auãtage. Ceſte reſponce du Pape ne contenta ny l'vn ny l'autre Roy, & tãt ſ'en fault que cela adoucit leurs fureurs qu'au contraire ils firẽt plus forts que deuant leurs apreſts pour ſ'entreguerroyer l'Eſté enſuiuant (car ils eſtoient en Yuer.) Edvvard ayant fait amas de gẽs enuoya ſon fils Edvvard Prince de Galles aagé de 24. ans Prince braue, vaillant & courageux, en Guyenne auec vne armee, & luy donna pour l'aſſiſter de conſeil & de forces Iean Chandos, Robert ou Robin Canole, François Hali, & Iean d'Audel, ſages & vaillans Cheualiers. Le ieune Prince de Galles entrant dedans la Guyẽne lors que les trefues cõmençoiẽt d'expirer, alla courir le pays iuſques à Thoulouſe, & de la courut iuſques à Narbõne ſans trouuer aucune reſiſtẽce, puis chargé de proye & de butin ſ'ẽ retourna à Bordeaux.

Sage perſuaſion.

Prince de Galles en Guyenne.

Ses courſes.

D'autre

D'autre coſté vne groſſe troupe d'Anglois ſortans de Calais faiſoient des courſes par la Picardie, mettans le feu par ou ils paſſoient. Le Roy Iean ſe voyant auoir ſur les bras deux fortes guerres à ſouſtenir, fit à Paris aſſembler les gens des trois Eſtats (l'aſſemblee deſquels a touſiours eſté le ſeul remede que les bõs Rois ont trouué à leurs affaires) comme nous auons cy deſſus dit en la vie de Charles le Bel, & par Meſſire Pierre de la Foreſt Archeueſque de Rouen lors Chancelier de France, les pria de conſiderer l'Eſtat de ſes affaires, & pour le ſouſtien d'iceux aduiſer quel ſecours d'argent ils luy pourroient donner. Et pour ce qu'il auoit entendu que ſes ſubiects ſe tenoient greuez de la mutation qu'il auoit faite de la monnoye, il ſoffrit à la faire plus forte & durable, moyennant qu'on luy donnaſt ſuffiſant ſecours d'argent pour ſouſtenir ſes guerres. Le Roy de Nauarre qui eſpioit (comme nous auons dit) vne bonne occaſion pour ſe vanger du Roy, par ſourdes pratiques & menees faiſoit tout ce qu'il pouuoit en uers les gens des trois Eſtats pour les empeſcher de donner ſecours au Roy, deſirant par ceſt artifice le mettre tãt au bas, qu'il euſt moyen de luy nuire, & de l'expoſer à la fureur des Anglois. Nonobſtant toutes ces malices, les gens des trois Eſtats luy firent vne honneſte reſponce. Iean de Craon Archeueſque de Rheims reſpondit pour l'Egliſe, le Duc d'Athenes pour la Nobleſſe, & Eſtienne Marcel lors Preuoſt des Marchans de Paris pour le tiers Eſtat, qu'ils eſtoient preſts de viure & mourir auec le Roy & de le ſeruir de leurs corps & biens. Toutesfois ils requirent delay pour deliberer enſemble dequoy ils le pourroient ſecourir. Apres ceſte deliberation ils firent reſponce qu'ils feroient au Roy chacun an 30. mille hommes d'armes, pour le payement & ſolde deſquels fut ordonné que la gabelle du ſel & l'impoſition de vingt deniers pour liure auroient cours & ſeroient leuees ſur toutes manieres de gens, tant d'Egliſes, Nobles, qu'autres. Mais pour ce qu'on ne ſçauoit lors combien leſdites impoſitions & gabelles pourroient monter, & ſi elles ſuffiroient bien audit payement & ſolde deſdits gens de guerre, fut ordonné qu'ils ſaſſembleroient au premier iour de Mars enſuiuant pour voir l'Eſtat de la valeur d'iceux aydes. Auquel iour aſſigné ils trouuerent que leſdites gabelles & impoſitions ne pourroient fournir audit payement & à ceſte occaſion fut ordonné que toutes manieres de gens du Royaume, fuſſent du lignage du Roy, Prelats, religieux, hoſpitalliers, officiers, marchãs, labourcurs, ou autres quelconques qui auroient cent liures de rente ou de reuenu en benefices ou de gaiges d'offices, feroient ayde au Roy de quatre liures & au deſſous, & au deſſoubs au feur l'emplage, & les gens de meſtier ou laboureurs qui n'auoient nul heritage ou rente, feroient chacun dix ſols. Cõme les Receueurs, & collecteurs vouloient leuer ceſte impoſition au pays d'Artois, les habitans de la ville d'Arras ſe plaignans que la cottiſation eſtoit mal faite, que les riches eſtoient ſoulagez d'icelle, & les pauures chargez, ils eſmeurent vne ſedition en laquelle prenans les armes ils tuerent 22. hõmes des principaux de la ville. Le Roy y enuoya Arnoul d'Endrehan ou de Deuchan Mareſchal de France auec 200. cheuaux qui fit punir les principaux autheurs de la ſedition, & appaiſa tous les troubles eſmeuz en la ville & au pays. Ce qui fut cauſe que puis apres ceſte impoſition fut leuee aiſeement par tout ſans qu'aucun trouble ſ'eſleuaſt.

Pour ſecourir le Roy.

Malice du Nauarrois.

Offre des 3. Eſtats.

Gabelles.

Grande impoſition.

Qui eſmeut des plaintes.

Puis ſeditions.

Nous auõs dit cy deſſus que le Prince de Galles alla faire des courſes iuſques pres de Narbõne ſans trouuer aucune reſiſtãce, & que plein de butin & de proye il ſen retourna à Bordeaux. Le Pape Innocent 6. demeurant en Auignon aduer-

Butin du Prince de Galles.

ty de ceſte ouuerture de guerre entre ces deux Rois, eſtant extremement faſché de voir que ſes prieres & remonſtrances n'auoient aucun poix ny authorité en leur endroit enuoya incontinent deux Cardinaux en Guyenne vers le Prince Edvvard, & de là vers le Roy Iean pour les diſpoſer à quelque accord, ou pour le moins à quelque ſurſeance d'armes attendant que auecques plus de loiſir il y eut moyen de faire quelque bonne paix entre eux. Mais le ieune Prince Edvvard affriandé à ſes premieres victoires qu'il auoit euës ſur quelques troupes de François, ne vouloit ouyr parler de paix, comme ieune homme qu'il eſtoit qui demandoit pluſtoſt vne occaſion de continuer la guerre que moyen de la terminer, & le Roy Iean eſtant irrité & picqué de ſes pertes n'y pouuoit entendre. Il auoit deux grands ennuis en ſa teſte, l'vn procedoit de ce que Dauid Roy d'Eſcoſſe, duquel il eſperoit beaucoup de ſecours en ceſte guerre, eſtoit detenu priſonnier en Angleterre, & l'autre venoit des menees, pratiques & ſeditions que Charles Roy de Nauarre faiſoit en ſon Royaume, leſquelles renuerſoient tous ſes deſſeins, brouilloit ſes affaires, alteroit les affections de ſes ſubiets, & luy dõnoit beaucoup de faſcheries. Le Roy de Nauarre apres auoir receu le pardon du Roy auoit (comme nous auons dit) ſuſcité les trois Eſtats du Royaume à ne donner aucun ſecours au Roy en l'vrgente neceſſité de ſes affaires. Mais voyant qu'il n'auoit peu empeſcher la bonne volonté des François enuers leur Roy, il ſe retira aux places qu'il auoit en Normandie & de là ſ'en alla ſecrettemẽt en Auignon, puis en Nauarre, faiſant par tout des menees contre le Roy. Lequel aduerty de ce ſecret depart du Nauarrois fit prendre & ſaiſir en ſes mains les terres que ledit Roy de Nauarre auoit en Normandie, reſerué Eureux, Ponteau de mer, Cherebourg, Gauray, Auranches & Mortaing, pour ce que ceux qui eſtoient dedans dirent qu'ils ne les bailleroient à autres qu'audit Roy de Nauarre qui les leur auoit baillees en garde. Peu de temps apres le Roy de Nauarre retourna en France & deſcendit à Cherebourg en Conſtantin pays de Normandie, auecques bien deux mille hommes qui pillerent le pays, & prindrent le Chaſtel de Conches ſur les gens du Roy. Mais en fin fut fait appointement, & ſ'en vint le Roy de Nauarre par deuers le Daulphin qui le mena vers le Roy à Paris. Eſtant le Nauarrois mené deuant le Roy, il iura & afferma que depuis la mort du Conneſtable il n'auoit fait choſe qui peut deſplaire au Roy & requeroit que ſ'il y auoit quelques vns qui l'euſſent accuſé, on les nommaſt afin qu'il peut ſe iuſtiffier. Il ſupplia le Roy qu'il pleut à ſa maieſté luy pardõner, promettant d'eſtre par apres ſi bon & loyal ſubiet, qu'il n'auroit aucune occaſion de ſe plaindre de luy. Le Roy luy fit dire par le Duc d'Athenes Conneſtable de France qu'il luy pardonnoit, mais qu'il ſe gardaſt d'y recheoir. Voila ce que diſent noz chroniques touchãt le voyage du Roy de Nauarre en Auignon, puis en Nauarre, & de ſon retour en France, mais nous ne pouuons pas bien penſer comment elles peuuẽt accorder que Gaulthier ou Gauchier Duc d'Athenes (lequel aucuns diſent auoir eſté du ſang des Comtes de Brenne & ſelon aucuns ſouche de la race de la Trimouille) fut alors Conneſtable, veu que Iacques de Bourbon eſtoit encore en vie, & tenoit ceſt eſtat, & eſtoit lors ledit Duc d'Athenes en Guyenne contre les Anglois. Mais il faut icy conſiderer que ce Duc d'Athenes auoit eſté fait Conneſtable des l'an mille trois cens vingt & huict, par le Roy Philippes de Valois & qu'eſtant appellé en Grece à la ſucceſſion de ſes anceſtres au Duché d'Athenes, & des tiltres vains du Royaume de Hieruſalem, il y alla,

Pape veut faire paix.

Faſcheries du Roy.

Menees du Nauarrois.

Ses terres ſaiſies.

Deſtend en Normandie.

Ses excuſes.

Fut pardõné.

Dus d'Athenes

Va en Grece.

il y alla, & y fut lõg temps, puis reuint en France, ou il fut reintegré & remis en son estat de Connestable.

Le Roy de Nauarre estant pour la seconde fois eschappé des mains du Roy Iean alla en Normandie, là ou retournant à son mauuais naturel, il commença à brouiller les cartes cõme deuant, & à auoir intelligence auec les Anglois pour les faire venir en France, Iean ayant recouuert son fils Loys Comte d'Aniou, qu'il luy auoit donné en ostage, donna le Duché de Normandie au Daulphin Charles son fils aisné depuis Roy de France, soubs le nom de Charles le Quint, lequel fut le premier fils de Roy qui a porté le nom de Daulphin suiuant le contract fait entre le Roy Philippes de Valois, & Humbert Daulphin de Viennois, comme cy dessus nous auons dit en la vie dudit Philippes. Il enuoya sondit fils Charles à Rouen, sous couleur de prendre possession dudit Duché, & receuoir les hõmages des vassaux, mais c'estoit pour faire assembler à Rouẽ le Roy de Nauarre & ses partisans, & les prẽdre à la pipee, cõme il fit. La plus part des vassaux dudit pays y vindrent, entre lesquels fut le Roy de Nauarre pource qu'il estoit Comte d'Eureux en Normandie, le Roy Iean aduerti que ledit Roy de Nauarre estoit à Rouen auec son fils, partit hastiuement de Paris acompagné du Duc d'Orleans son frere, du Comte d'Aniou son fils, du Comte de Tancaruille, d'Arnoul de Deuchan Mareschal de France, & vint à Rouen, là ou il trouua à disner auec son fils le Roy de Nauarre, & les seigneurs de Grauille & de Clere, Lois & Guillaume de Harcourt freres du Comte, Fricquet de Fricamp, les seigneurs de Tournebu, de Maubué & de Mainemares Cheualiers, Colinet Doublet, & Iean de Bantabu Escuyers & aucuns autres, & les fit mettre en diuerses prisons. Apres disnee le Roy & les seigneurs qui estoient en sa compaignie allerent derriere le chasteau, ou furẽt menez en deux charettes les deux freres de Harcourt & le seigneur de Maubué & Colinet Doublet, & là leur furent les testes coupees & puis portees auec leurs corps au gibet de Rouẽ. Le lendemain le Roy fit deliurer les autres, hormis le Roy de Nauarre, Friquet & Bantabu, qui furent menez prisonniers à Paris. Le Roy vouloit se saisir des fortereresses & chasteaux que le Nauarrois & ceux de Harcourt auoient en Normandie, mais mal aisẽement en peut il venir à bout, d'autant que le Nauarrois les auoit bien fortifiez. Cela fit entrer la Normandie en esperance de nouueaux troubles & les parẽs de ceux qui auoient esté executez & des prisonniers en fureur. Philippes frere du Nauarrois & Geoffroy de Harcourt oncle des autres deux decollez appellerent l'Anglois, & luy donnerent ports & haures au pays de Constantin pour y descendre à leur aise. Le Duc de Cloceſtre y passa auec quatre mille hommes & à luy se ioignirent lesdits Philippes & Geoffroy auecques les leurs. Estans ioints en France ils entrerent en pays, & brusloient tout par ou ils passoient. Ils tirerent vers Lisieux, Orbec, Becheloin, & Ponteau de mer où Robert de Hocquetot maistre des Arbalestiers de France auoit ia bien tenu le siege par huict sepmaines, lequel ils surprindrent tellement qu'il fut contraint s'en fuir auec ceux de sa compaignie, & laisser ses engins & machines de guerre. Apres ils allerent vers Breteuil & refreschirent le chasteau de gens & de viures, & pource qu'ils auoient sceu que depuis peu de iours la ville & le chasteau d'Eureux auoit esté liuré aux gens du Roy de France, qui auoient bruslé la plusgrande partie d'icelle ville & la grande Eglise, ils tirerent à Vernueil au Perche, & la prindrent & pillerent, puis en brusslerent vne grande partie. Le Roy Iean suruenant là auec ses forces

Le Nauarrois ioint à l'Anglois.

Le premier Daulphin fils de Roy.

Daulphin à Rouen.

Le roy va, Jean roy de France est hors, grand trompent et tyran

Grands seigneurs prisonniers.

Decolez.

Vengeance.

L'Anglois en Normãdie

Fuite de chef de guerre.

Villes prises.

les empescha de passer oultre, & reprint Bretueil & Tuillieres, & eust facilemẽt reprins sur les Anglois tout ce qu'ils auoient prins en Normandie, si lesdits Anglois n'eussent contraints les François de courir ailleurs.

Nous auõs desia dit qu'Edvvard Prince de Galles fils du Roy Edvvard troisieme estoit en Guyenne. Ce pendant que le Duc de Cloceſtre accompagné des seigneurs Normans susdits estoit en Normandie, ledit Prince auec vne gaillarde armee sortit de Bordeaux & se mit en campaigne pour donner occasion au Roy Iean de quicter la Normandie, & d'y laisser ledit Duc de Cloceſtre. Il auoit deux mille cheuaux & huict mille arbalestiers de sa nation & bon nombre de Seigneurs gentilshommes & soldats Gascons volontaires. Entre les seigneurs Gascons estoient le Captal de Buch, & le seigneur de Grailli, desquels deux par deux branches ioinctes en vne est descendue la maison de Candale qui est aujourd'huy le Sire de l'Esparre, les seigneurs de Mussidan, de Montferrad, de Duras, & de Pardillan de Segur. Les Anglois vindrent en Poictou & Berri faisant tous les maux dont ils se pouuoient aduiser: d'arriuee prindrent la ville de Romorantin & mirent en route quelque petite troupe de François qui leur vouloient donner sur la queuë. Le Roy Iean laissant en Normandie quelques forces suffisantes pour tousiours tenir teste au Duc de Cloceſtre, print le chemin du Maine & de Touraine, pour aller en Poictou alencontre du Prince de Galles, lequel estant bien aise d'auoir donné occasion au Roy Iean d'abandonner la Normandie & de ce qu'il auoit destourné le present orage qui menassoit ledit Duc de Cloceſtre, les seigneurs de Harcourt & ses autres partisans, delibera de reprendre lẽ chemin de Gascongne. Les histoires Angloises disent que le Prince ce entendant que le Roy venoit alencontre de luy l'attendit de pied coy, comme n'ayant autre desir que de le combattre. Sur cela suruint au camp du Prince le Cardinal de Perigort Legat du Pape, qui de la part d'iceluy estoit venu vers le Roy & le Prince, pour leur proposer diuerses conditions de paix, desirant les destourner du combat. Quand il vint vers le Prince, il auoit desia parlé au Roy & raconta au Prince les choses que le Roy auoit proposees en ses demandes. Or demandoit le Roy plusieurs choses deshonnestes pour en obtenir d'honnestes & entre autres que le Prince luy donneroit quatre ostages, & que comme vaincu il rendroit soy & son armee à sa merci. Au contraire le Prince se disoit estre prest de rendre au Roy toutes les places, chasteaux, & pays qu'il auoit auparauant prins sur le Roy auecques les prisonniers. Le Roy qui estoit comme guidé de son mauuais Genie, ne vouloit entendre à aucun accord si les susdites conditions ne passoient, mais n'y voulant entendre, ains tirant d'icelle vne fureur & vne grande ardeur de combattre, se resolut au combat, & le Legat sans pouuoir rien faire se retira dedans la ville de Poictiers. Le Prince estoit campé à quatre mille pas du Roy, en lieu fort aduantageux, & si bien fortifié qu'il ne pouuoit estre assailli ny par derriere ny par les costez, & y auoit à ses flancs & derriere luy des vignes, des buissons, des halliers, & des taillis qui empeschoient qu'il ne peut estre assailli de la cauallerie Françoise, qui estoit lors estimee la meilleure de l'Europe, & au demeurant il s'estoit fortifié de tout ce que le trauail des soldats & l'industrie & conseil des Capitaines auoient peu faire & inuenter. Le Prince irrité des cruelles & rigoureuses conditions que le Roy auoit mises en auant fit vne belle harangue aux siens, par laquelle il leur remon-

Prince de Galles en Guyenne.

Son armee.

Seigneurs Gascons.

Le Roy en Poictou.

Abandonnãt la Normãdie.

Cardinal mediateur de paix.

Demãdes iniques du Roy.

Son mauuais genie.

Le prince biẽ campé.

ſtra la ſuperbe, la cruauté, l'inſolence & la malice des François, & les exhorta au combat. Il leur fit auſſi acroire qu'il auoit eſté aduerti que les François auoient deliberé (ſ'il aduenoit qu'ils gaignaſſent la victoire de laquelle ils ſ'eſtoient forgez vne aſſeurance) de faire cruellement & par diuerſes ſortes de tourmens mourir partie des Anglois, & à ceux qu'ils voudroient plus doucement traicter de leur coupper les pouces des mains droites, puis les fouetter à grãds faiſſeaux de verges, & ainſi les laiſſer aller. Leur remonſtrant que biẽ ſouuent la valeur d'vne petite troupe bien choiſie auoit gaigné la victoire ſur vne groſſe trouppe enflee de vaine gloire & de ſuperbe. Que ſi eux qui eſtoient en petit nombre eſtoient vaincus & deffaits, ils laiſſoient en leurs pays vne grande multitude de parens, d'amis, de freres & d'enfans qui les vengeroiẽt. Que ſi au cõtraire ils vainquoiẽt, ils ne l'airroient aucun moyen aux François de ſe releuer de ceſte perte, d'autãt que toutes leurs forces eſtoient en ceſte armee. Ayant par ceſte petite remonſtrance donné le courage aux ſiens, leur vaillance ſ'eſchauffa en eux par la neceſſité, & ce qu'ils voient en eux deffaillir, ſoit pour les forces, ſoit pour le nombre, ils y ſuppleent par aduis, reſolutiõ & diligence. Ils ne delibererent à tenir aucun moyen, ains à l'vne des deux choſes ou à mourir ou à vaincre. Les ſoldats font entre eux des alliances de freres, & ſe reſoluent d'obeyr aux commandemens de leurs capitaines, & les capitaines n'ont autre ſoing que du commun ſalut & de leur gloire particuliere. Ils regardent & aduiſent de tous coſtez, ce qui pourra porter commodité aux leurs, & incommodité aux ennemis, & ne ceſſent de trauailler à ce qui leur ſemble eſtre neceſſaire pour affaire de telle importance.

Sa harangue aux ſiens.

Belle remonſtrance.

Vaillance eſchauffee.

Reſolution de combattre.

Les François ſ'eſtans campez bien pres de l'Anglois, voyãs qu'il ſ'eſtoit fortifié & retranché dedans vn camp bien clos & fermé, penſerent qu'il ſeroit bien aiſé d'enuironner & gaigner tous les chemins & aduenues par leſquelles on leur pourroit les viures & à ceſte occaſion de les affamer & reduire en vne extreme neceſſité. Dont eſtans impatiens du long retardement, & ne pouuans prendre le tẽps bien à propos delibererẽt de les cõbattre en quelque ſorte que ce fut & de iouer à quitte & à double quand bien l'ennemi ne voudroit hazarder ſes forces, & cõme ſ'ils euſſent tenu la victoire au poing, fondent toute l'eſperance d'icelle & l'aſſeurance de leurs forces en leur caualerie à fin que tout l'honneur demeuraſt à la nobleſſe & mirent loing derriere leur infanterie.

Aduis des Francois.

Reſolution de combattre.

Le Roy Iean diuiſa ſa caualerie en trois parties donnant la premiere à mener à Gautier Duc d'Athenes Conneſtable de France & à Arnoult d'Endrehan ou de Deuchan & Iean de Clermont Mareſchaux de France. Charles Duc de Normandie & Daulphin aiſné fils du Roy menoit la ſeconde, le Roy la troiſieme. Ayant ainſi ordonné ces trois bataillons il ordonna que de chacun fuſſent choiſiz cent cheuaux, & que ce bataillon de 300. cheuaux de la plus grãde furie qu'il peult donnaſt dedans les ennemis à fin que rõpãt les premiers rãcs d'iceux il ouurit le chemin aux autres qui le ſuiuroient & que les cheuaux du premier bataillon alors enfõçaſſent auec leurs lãces les Anglois ia troublez & mis en deſordre par ceſte tempeſte des 300. cheuaux. Comme les capitaines regardoient leurs hommes d'armes pour d'iceux tirer & choiſir le nombre de 300. qui auoient eſté ordonnez, chacun faiſoit bonne mine, chacun leuoit la teſte & le bras hault pour le deſir qu'il auoit d'eſtre mis de ce nombre, chacun premierement deſiroit d'eſtre le premier de ces trois cens, puis pour le moins demandoit & requeroit eſtre du nom d'iceux. Chacũ mõſtroit ſes harnois, ſes cheuaux, & ſes mains,

Ordonnance d'armee.

Premier choq

Nõbre choiſi.

Desir d'hommes. & vantoit sa valeur, sa maison, & les faits de ses ancestres. L'ambition les pouſſoit à leur ruine & mort, & les auoit tellement aueuglez qu'ils penſoient auoir la victoire certaine, au lieu que la mort leur estoit prochaine, & ne fut iamais possible aux capitaines de les renger à la discipline militaire, comme il est mal aisé que les cœurs espris de la fureur & ardeur de la gloire y puissent estre rengez. Les 300. hommes d'armes furent choisiz, non pas selon leur merite, mais par la faueur de cestuy cy & de cestui la, & par l'importunité de ceux qui auoyent plus de credit. Ceux qui n'estoient pas de ce rang & qui le pensoient mieux meriter que ceux qui y auoient esté mis, s'en sentirent bien offencez, mais le Roy par vn honneste langage tascha d'appaiser leur despit, leur remonstrant qu'il ne failloit pas qu'ils s'estimassent estre refusez pour n'auoir esté mis au nombre de ces trois cens lesquels n'auoient pas esté esleuz pour estre estimez les plus vaillans, mais par sort & hazard, comme il aduient souuent. Qu'il louoit la volonté de ceux qui auoient desiré d'estre de ce nombre, & que puis que chacun auoit desiré de l'estre & faire en iceluy preuue de sa vaillance, les prioit de la monstrer ailleurs là où il en seroit aussi bon besoing que là où lesdits 300. seroient. Mais ceste remonstrance & consolation ne guerit pas la playe du despit des autres. Ces trois cents estans deuenuz orgueilleux, fiers, & superbes pour auoir esté esleus par sur tous les autres & pour se penser estre estimez par sur tous, furét menez par Eustace de Ribemont. Comme on sonna les trompettes pour venir aux mains, ces trois cens brochans leur cheuaux des esperons se iettent dedans des vignes, dedans des eschalats, & paisseaux, dedans des fossez, des creux, des pierres, & des taillis, là où estans suiuis de l'autre caualerie, l'infanterie Angloise les receut tant à son aduantage que ne pouuans les cheuaux tourner ny ça ny là, ils furent tous deffaits, ce pendant qu'Edvvard sortant de son fort vint assaillir le bataillon que le Roy menoit, la presence duquel fut cause que les siens ne se mirent point en fuitte quand ils se virent si mal traictez de leurs ennemis. Le Roy faisoit nõ seulement acte de capitaine à commander, encourager, & crier, mais aussi de vaillant homme à combattre. Le Prince Edvvard voyant mort par terre le fils du frere du Cardinal Legat du Pape, cõmanda que son corps fut mis dessus des escus & porté à son oncle, & luy dire qu'il auoit violé le droit des gens en ce qu'il auoit armé le fils de son frere contre ceux vers lesquels il estoit venu Ambassadeur & mediateur de paix. Que ledit Prince luy rendoit la pareille en luy renuoyant le corps de son dit neueu. Il fit ce commandement au milieu des coups & fut executé. Toutesfois quelques Seigneurs considerãs que cela pourroit offencer ledit Cardinal, conseillerent le Prince de sçauoir premierement si l'oncle auoit donné commandement à son neueu de combattre pour les François contre les Anglois, & fut sceu que long temps deuant ladite Legation du Cardinal, le pere de ce ieune gentil-homme l'auoit donné au Roy Iean.

Despit adonci.

Par belles paroles.

Choq commencé.

Nul effet des cheuaux

Roy capitaine

Droit des gens violé.

Carnage de Francois.

Seigneurs Francois pris

Ce pendant les Anglois frappent, tuent, & massacrent les François, & de leurs corps font vn grand tas de morts. Toutes les forces des Anglois apres auoir fait çà & là vn grand carnage de François, se ruerent tous sur le bataillon du Roy, là où fut fait grande tuerie & prinse des Seigneurs qui seront cy dessouz nommez. Philippes fils du Roy, Duc de Touraine & depuis Duc de Bourgongne, & surnommé le Hardi, combattant vaillamment pres de son pere ne pouuoit estre arraché d'aupres de luy, ains le couuroit touſiours de tous les coups qu'on luy vouloit donner, mais apres que ledit Philippes eut fait plusieurs coups de la main

main, il fut prins. Aucun ne mit la main sur le Roy qu'il ne luy couſtaſt la vie, à la fin las de frapper & tuer, il fut prins par Denys de Morbecq natif du pays d'Artois, lequel ayant fait en ſon pays quelque meurtre dõt il n'auoit peu auoir grace, ſ'eſtoit mis au ſeruice de l'Anglois, & auoit bon eſtat & honnorable charge en ſon armee. Le Prince ſe reſſouuenant des bons ſeruices que Robert d'Artois auoit faicts à ſon pere & à ſa patrie, aimoit ſingulierement les Artheſiens & meſmement ledit Denys, lequel au milieu de la meſlee recognut le Roy, & ſe faiſant auecques ſon eſpee faire place ſ'approcha de luy & en François luy dit que veu qu'il eſtoit enuironné d'vne ſi grande troupe d'Anglois, & en danger de ſa vie parmi tant de fleſches Angloiſes il eut à obeir à la neceſſité à ceder au temps, & à ſauuer ſa vie, & que puis qu'il la hazardoit tellement qu'il ſembloit ne l'eſpargner, au moins il ſe reſeruaſt pour les ſiens & pour la France. Le Roy demandoit eſtre mené au Prince qui eſtoit empeſché en vn autre chamaillis. Il ſe rendit doncques à Denys & luy donna la main. Mais que la bataille fut finie pour cela le danger ne finiſſoit, car les vainqueurs debattoient entre eux ſur la prinſe des priſonniers & non ſeulement les particuliers debattoient cela, mais auſſi les nations, comme les Anglois, Gaſcons, & les autres nations de la France qui ſuiuoient le parti de l'Anglois.

Fils du Roy prins.
Denys de Morbecq.
Prie le Roy de ſe ſauuer.
Le Roy prins ſe rend.

Le Roy eſtoit çà & là tiré des vns & des autres & en danger de ſa vie comme il eſt ſouuent aduenu en ſemblables accidẽs, & voyoit deuant ſes yeux tuer, & tiraſſer pluſieurs Seigneurs François, car ceux qui parmi ce tiraſſement de mains ne pouuoient eſtre les maiſtres des priſonniers, aimoient mieux les tuer entre les mains de pluſieurs, que ſouffrir qu'il demeuraſt entre celles d'vn. Le Roy effrayé de ce ſpectacle, & craignant que ce ſort meſme tombaſt ſur luy faiſoit tout ce qu'il pouuoit tant des mains que des ſignes & parolles pour appaiſer ces querelles & là où ſa voix pouuoit eſtre entendue, il fit entendre que les Anglois n'auoient aucune occaſion de tant crier & tuer, & qu'il eſtoit aſſez ſuffiſant pour payer les rançons de tous les priſonniers, & recompẽſer ceux qui les auoient prins.

En danger de ſa vie.
Priſonniers tuez.
Remonſtrance du Roy aux Angloiz

Le Prince aduerti de la prinſe du Roy, enuoya vers luy quelques Seigneurs Anglois & Gaſcons auecques vne bonne troupe de caualerie & vn Herault, qui cria de par le Prince que ſur peine de la hart, chacun eut à ſe retirer loing de la perſonne du Roy Iean, & que chacun ſeroit par le Roy d'Angleterre & le Prince ſon fils recompenſé de ſon merite. A ce cri ceſte tourbe importune ſe retira & les Seigneurs Anglois & Gaſcons enuoyez vers le Roy & le rencontrans, mirent pied à terre luy allerent humblement baiſer les mains, & le menerent honnorablement au Prince, lequel le ſentant approcher accourut auecques grande reuerence vers luy, & le mena en ſa Tante, luy faiſant tout l'honneur & courtoiſie dont il ſe peut aduiſer. De la en auant il n'y eut plus de tuerie. La bataille ne fut pas ſi cruelle qu'auoit eſté celle de Crecy bien que pluſieurs grands Seigneurs y fuſſent tuez & prins priſonniers. Les tuez furent Pierre ſecond Duc de Bourbon Comte de Clermont & de la Marche qui auoit eſté creé Pair & grand Chãbrier de France (duquel eſtat nous auons parlé au quatrieme liure de noſtre œuure de l'eſtat & ſuccez des affaires de France). Le Duc d'Athenes Conneſtable de France, Iean de Clermont Mareſchal, Geoffroy de Charni qui portoit l'Auriflambe ou l'Auriflamme, Regnauld Chameau Eueſque de Chaalons, le ſeigneur de Pons, & pluſieurs nobles Eſcuyers, Cheualiers & autres iuſques au nombre

Cri militaire
Le Roy priſonnier receu honnorablement.
Seigneurs Frãcois tuez.

de ſept à huict cens & cinq mille (ou ſelon les Anglois) ſix mil ſoldats François. Le bagage François plein de beaucoup d'or & d'argent fut prins auecques cent enſeignes tant de caualerie que d'infanterie. Les priſonniers furent, le Roy, Philippes ſon fils depuis Duc de Bourgogne ſurnommé le Hardi, Iacques de Bourbon Comte de Ponthieu frere du Duc de Bourbon, Iean d'Artois Comte d'Eu, Charles d'Artois ſon frere Comte de Longueuille, le Comte de Tancaruille, Ieã de Meleun, & ſon fils l'Archeueſque de Sens, les Comtes de Vendoſme, de Salebruche, de Naſſau, & de Dampmartin, le Mareſchal de Deuchan ou d'Endrehé, & pluſieurs autres Seigneurs, gẽtilshommes, Cheualiers & Eſcuyers iuſques au nombre de dix-ſept cents. Entre les morts & priſonniers y auoit cinquante deux Cheualiers Bannerets. Mais ce qui plus honnora ceſte victoire, & la reputation d'icelle & du Prince fut la priſe du Roy & celle de ſon fils Philippes.

Seigneurs Francois pris

Nombre de priſonniers.

Poictiers retire les fuyans.

La ville de Poictiers au commencement receut les premiers fuyans & ſe ſauuans, mais puis apres craignant qu'auec eux le vainqueur n'entraſt dedans auec les vaincus elle ferma ſes portes. Charles Daulphin, Duc de Normandie & fils aiſné du Roy cõbattãt loing de ſon pere auec ſes deux autres freres, Loys & Ieã depuis Ducs d'Anjou, & de Berri, & du Duc Philippes d'Orleans ſon oncle paternel, ſe voyant trop foible pour renuerſer la victoire que ſes ennemis auoient obtenue par la deffaite des Frãçois, & par la priſe de ſon pere ſe retira doucemẽt. Ceux qui ſe peurent ſauuer de ceſte bataille remplirent la Frãce d'vn eſmerueillable dueil. Le Daulphin enuoya quelques troupes de ceux qu'il peult ramaſſer, dedãs la ville de Poictiers pour l'aſſeurer. Le Prince appreſta au Roy vn ſouper en apparat militaire, & tel qui ſe peut dõner vn ſoir d'vne bataille, & ſ'il n'eſtoit exquis & magnifique pour le moins fut il donné auec vn grand honneur & reuerence du Prince. Le Roy d'vn cœur Royal (& cõtre ſon naturel qui ne pouuoit rien diſſimuler) diſſimuloit ſa douleur & la remachoit, ne ietant hors de ſa bouche aucune parolle qui mõſtraſt ſa calamité, mais veu le piteux eſtat de ſes affaires, il eſtoit mal aiſé qu'il peut ſi bien diſſimuler ſon malheur qu'õ ne cognut bien en ſon viſage vn grãd combat de ſon deſaſtre auecques la magnanimité de ſon courage. Le Prince le voyant ainſi penſif & faiſant bonne mine, auecques vne grande reuerence qu'il luy fit, le ſupplia de luy dõner liberté de parler, & luy tint ce langage.

Le Daulphin ſe retire.

Soupper d'vne bataille.

Roy non diſſimulateur.

Langage du Prince à Ieã.

Sire vous qui eſtes le plus braue & vaillant Roy de tous les Roys Chreſtiens, n'auez aucune occaſiõ de vous faſcher ny ennuyer. Les armes ſont iournalieres & les victoires incertaines. Il a pleu à Dieu de vous auoir fait perdre ceſte bataille, toutesfois voſtre dignité Royalle & voſtre perſonne ſont demeurees ſaines & ſauues, & voſtre nobleſſe à peu pres ſauuee. Le Dieu tout puiſſant a remis en ſa main & diſpoſition la fin des batailles comme de toutes autres choſes. Vos anceſtres ont par mer & par terre fait de belles choſes, toute l'Europe tout l'Orient, & tous les pays tant loingtains que prochains ſont pleins des trophees & victoires des François. La religion Chreſtienne & la dignité & grandeur du nom Chreſtien a eſté par vos anceſtres & par vos ſubiects deffendue, & loin eſtendue contre de grands & vaillans capitaines, & contre de treſpuiſſans Roys & Empereurs. Le nom des voſtres eſt celebré par tout le monde. Il n'y a nation qui ne confeſſe d'auoir quelque obligation aux François, & n'en y a aucune qui ne penſe auoir quelque iour affaire d'eux & luy eſtre beaucoup obligee. Et bien Sire? vous & les voſtres auez perdu vne ou deux batailles apres tant d'autres gagnees

Fin des batailles à Dieu

Louange des Francois.

Conſolation à affligé.

" gagnees & tant & tant de triomphes. La fortune l'a voulu ainſi; laquelle tou- 1350
" tesfois n'a ſceu vaincre voſtre courage inuincible & voſtre magnanimité, & ne
" pourra ce iour oſter aucune de ces choſes ny à vous, Sire, ny aux voſtres.
" Vous promettant, Sire, que toute la France en laquelle nous ſommes qui a
" procrée & nourry pluſieurs de mes anceſtres cognoiſtra que i'ay bonne ſou- *Promeſſe de vainqueur.*
" uenance de leur naiſſance, & que ie veux enuers elle vſer d'vn deuoir de la pie-
" té & de la charité d'vn bon fils & eſtre humble ſeruiteur de voſtre maieſté, &
" ſon proche parent, ſi vous me permettez de me gloriffier de ce tiltre. Entre
" vous & mon pere y a grande affinité & parentage, ie cognois ſon cœur, ſes affe-
" ctions & ſes volontez, & m'aſſeure que vous & luy vous accorderez aiſeement,
" & qu'il ne me voudroit aduouer pour ſon fils ſi ie ne vous honorois & reſpe-
" ctois auec tout tel honneur & reuerence que ie fais à luy.

Le Roy Iean par ce langage cognut le Prince eſtre vn genereux vainqueur, & *Genereux vainqueur.*
puis apres par effect il monſtra ſon honneſteté auſſi grande que ſa parolle auoit eſté honneſte. Il ceſſa de bruſler la France, & menant le Roy priſonnier à Bordeaux manda à ſon pere en Angleterre ces bonnes nouuelles. Chacun peut penſer ſi le pere ia vieil fut bien aiſe de ceſte victoire, pour laquelle il fit huict iours entiers faire proceſſions generalles pour rendre graces à Dieu. *Ioye de victoire.*
Ceſte bataille fut donnee le Samedy dix-ſeptieme iour de Septembre mille trois cens cinquante ſix. Ayant le Prince mené le Roy Iean priſonnier à Bor- 1350
deaux, debat ſ'eſmeut entre les Anglois & Gaſcons qui ne vouloient permettre que le Roy fut mené en Angleterre qu'ils n'euſſent beaucoup de preſens du Prince. Il feit donner à Morbecq cinq mille eſcuts comptans pour ſon entre-
tenement, & luy promit qu'il luy feroit faire vn plus grand preſent que ce- *Deſolation de la France.*
luy là par le Roy Edvvard d'Angleterre ſon pere, puis auecques vne forte armee de mer mena le Roy Iean en Angleterre, car il craignoit que les Fran-
çois ſe miſſent ſur la mer pour le recouurer. La France eſtoit en grande deſo-
lation, & le Roy arriuant en Angleterre fut par le vieil Edvvard le pere fort honorablement receu & conſolé de ſon deſaſtre. Edvvard le pere le pria de ne ſe faſcher point, & de ſe reſiouir de ce, que puis que Dieu l'auoit reduit en ceſt eſtat il eſtoit pour le moins tombé entre les mains des hommes qui co- *Conſolation de Roy à Roy.*
gnoiſſans le changement & la reuolution des choſes deſiroient de le traitter auecques grand honneur & faueur: puis le pere ſe tournant vers le fils l'em-
braſſa auecques vne ioye qui ne ſe peut exprimer. Le Roy Iean auecques ſon fils Philippes fut mené à Londres à l'hoſtel du Duc de Lanclaſtre, là ou il fut mis en garde. Ceſt hoſtel eſtoit iadis aſſis ſur la Thamiſe aux fauxbourgs *Hoſtel de Lanclaſtre.*
de Weſtmeſtre lez la ville de Londres, là ou de la memoire de noz peres Hen-
ry ſeptieme Roy d'Angleterre fit vn hoſpital deſdié à Sainct Iean Baptiſte, & le nomma Sauoye du nom d'vn Pierre de Sauoye homme excellent qui eſtoit pere de Boniface Archeueſque de Cantorbie oncle maternel de Leo-
nor femme de Henry troiſieme.

Ce Pierre de Sauoye alla en Angleterre vers ſon fils l'an de ſalut mille deux cens quarante-vn. Le Roy Henry à cauſe de ſa grande ſageſſe & vertu le re- *Nómé l'hoſtel de Sauoye.*
ceut fort honorablement, & l'admit au conſeil de tous les plus grands affaires, & à ceſte occaſion luy fit de ſi grands biens qu'il fit au lieu ſuſdit baſtir ceſt ho-
ſtel magnifique lequel du nom de ſa patrie il nomma l'hoſtel de Sauoye. Les autres priſonniers les vns furent reſerrez ça & là, & les autres pour leſquels le

Roy Iean auoit promis de payer leur rançon, furent deliurez.

Apres ceſte deffaicte & prinſe du Roy Iean, le Daulphin Charles ſon fils faiſant office d'vn pitoyable & charitable fils & vſant de grande pieté & ſageſſe, tanta tous les moyens qu'il peut pour racheter ſon pere. Il fit aſſembler à Paris les trois Eſtats pour aduiſer auecques eux aux affaires du Royaume, aux moyens d'y remedier & de rauoir ſon pere. Cinquante hommes d'entre eux furent eſleuz & deputez, leſquels ſe retirans à part des autres au Conuent des Cordeliers, premierement parlerent entre eux du moyen de recouurer argent, puis des autres affaires du Royaume, mais ſe deffians du ieune aage du Daulphin le ſupplierent de vouloir iurer qu'il ne reuelleroit aucune choſe qu'ils luy diroient. Le Daulphin conſiderant qu'il ſ'abbaiſſeroit par trop de ſ'obliger par aucun ſerment à ceux qui luy deuoient le leur, leur dit qu'il ne iureroit point, ains leur commanda par la puiſſance qui luy eſtoit donnee de luy dire franchement ce qu'ils auoient ſur le cœur. Ils luy remonſtrerent qu'il y auoit en Cour pluſieurs grands perſonnages qui auoient eu des dons immenſes au deſpens du peuple, & pluſieurs financiers, Treſoriers, Maiſtres des comptes & des finances, qui du temps de ſon pere auoient mal adminiſtré les finances, & requeroient que commiſſion fut decernee à l'encontre d'eux & qu'ils fuſſent prins & leurs biens confiſquez, & qu'il changeaſt tous officiers, meſmement ceux dont les noms ſ'enſuiuent: Pierre de la Foreſt Archeueſque de Rouen Chancelier de France, Meſſire Symon de Bray Cheualier Conſeiller au grand Conſeil du Roy & premier Preſident au Parlement, Meſſire Robert de Lorris Cheualier premier Chambellan du Roy, Meſſire Nicole de Braque Cheualier, Treſorier de France & Maiſtre des comptes, Enguerrand du petit Celier Bourgeois de Paris Treſorier de France, Iean de Poulleuillain General des monnoyes, Ieã Chauueau de Chartres Treſorier des guerres, & autres. Leſdits Eſtats requirent que tous les deſſuſdits fuſſent prins par ceux qu'ils nommeroient, & ſ'ils eſtoient innocents ſi vouloient ils qu'ils perdiſſent leurs biens & demeuraſſent ſans offices. Outre luy requeroient qu'il voulſiſt deliurer le Roy de Nauarre que ſon pere auoit fait empriſonner, & que ledit Daulphin ſe gouuernaſt par le conſeil de quatre Prelats, douze Cheualiers, & douze Bourgeois, & qu'il ne fit rien ſans eux. Autres diſent qu'ils requirent que de chacun deſdits Eſtats fuſſent eſleuz ſix qui ſeroient en nombre de dix-huict par leſquels il ſe gouuerneroit,

Pieté & ſageſſe de fils.

Eſtats aſſemblez à Paris.

Leurs noms.

Requiſition des Eſtats.

Inſupportable au Daulphin

Ces paroles ſemblerent au ieune Prince n'eſtre pas luy donner aucun ſecours, ains impoſer la loy, & donner aux ſeditieux & à ceux qui aimoient la nouuelleté vn chef treſpuiſſant temeraire & audacieux. Mais pour ce qu'il n'eſtoit pas temps de repliquer & conteſter, ains qu'il failloit conniuer & chaler la voile, il ſepara doucement ces cinquante hommes leur commandant de ſe trouuer à certain iour qu'il leur aſſigna pour eſtre reſpondu à ce qu'ils auoiẽt mis en auãt. Ce iour venu & eux comparoiſſans il ſ'excuſa de ne pouuoir vacquer à les ouyr & à leur reſpondre, faignant d'auoir receu de ſon pere priſonnier en Angleterre des lettres concernantes certains affaires auſquelles il failloit reſpondre ſur le champ ſans les pouuoir mettre en longueur. Et puis les remettant & dilayant de iour à autre, ceſte propoſition ſi ardamment miſe en auant ſe refroidit, & ces cinquante hommes ſe faſchans d'attendre ſi long temps ſans leur eſtre reſpondu & ſen-

Sa fineſſe.

Fainte à propos.

& ſennuyans d'eſtre eſloignez de leurs maiſons ſe ſeparerent & ſ'en retournerent chacun chez ſoy. Lors on vit bien que le peuple ſe voyant ſans Roy eſtoit bien diſpoſé à receuoir toutes impreſſions & ſeditions. Quelques hiſtoires diſent qu'apres que les gens des trois Eſtats euſſent requis que la ieuneſſe du Daulphin fut gouuernee par les dix-huict hommes cy deſſus nommez, il leur dit qu'il auroit ſur ce aduis de ſon conſeil, mais pour ce que le ſecours d'argent qu'il demandoit pour la deliurance de ſon pere requeroit celerité, il les pria de dire promptement de quel ayde ils luy voudroient faire ottroy. Lors ils luy dirent qu'ils luy feroient vn dixieme & demy pour vn an ſur les Nobles & gens d'Egliſe, & que les gens des bonnes villes feroient pour cent feus vn homme d'armes, & ſe monteroit ceſt ayde à trente mille hommes d'armes, leſquels toutesfois ils payeroiẽt par leurs mains pour euiter le larcin des finãciers. Sur ces requeſtes & offres, le Daulphin tint conſeil par deux ou trois iours, & enuoya par deuers les deputez aux Cordeliers les prier de ſe vouloir deporter de leurs requeſtes qui touchoient l'honneur du Roy ſon pere. Les deputez n'en voulurent pourtant rien faire, & pour ce que ledit Daulphin ne pouuoit auoir l'ottroy dudit ayde, il fut conſeillé leur accorder ſecrettement ce qu'ils demandoient, mais ils voulurent qu'il le leur promit & dit publiquement en la chãbre de Parlement. Ce qu'aucuns particuliers deſdits Eſtats pourchaſſoient en intention & deſir que tous les affaires du Royaume fuſſent par eux gouuernez, mais le Daulphin fut conſeillé de ne le faire pas. Et pour ce qu'alors il y auoit vne grande aſſemblee de peuple en la chambre du Parlement, & en la ſalle du Palais ou deuoient eſtre faites ces requeſtes au Daulphin par la bouche de Robert le Cocq Eueſque de Laon, le Daulphin ſe conſeilla de la façon de laquelle il pourroit faire departir le peuple, & par le conſeil qu'il eut il enuoya querir en ladite chambre de Parlement pour venir à ſa maiſon qui eſtoit en la pointe du Palais au bout des iardins de la conciergerie, aucuns de ceux des trois Eſtats & principalement Raymond Sacquet Archeueſque de Lyon, Iean de Craon Archeueſque de Rheims, & ledit Eueſque de Laon pour le Clergé, & pour les Nobles y furent Valentin de Luxembourg, Iean de Conflans Mareſchal de Champagne & Iean de Pinquigny Gouuerneur d'Artois, & pour les bonnes villes y furent Eſtienne Marcel, Preuoſt des Marchans de Paris, Charles Rouſſac, Eſcheuin & pluſieurs autres. Ce fut là que le Daulphin leur fit à croire qu'il auoit receu quelques nouuelles & lettres d'Angleterre du Roy ſon pere, qui requeroient vne ſi ſoudaine reſponce qu'il ne pouuoit pour l'heure reſpondre à leurs articles & demandes. Les Pariſiens qui ſe ſont touſiours à bon droit attribué le premier lieu entre les François, & qui ont voulu ſeruir aux autres de regle & de formulaire ſelon lequel toute la France ſe deuoit gouuerner, vouloient que les affaires du Royaume fuſſent gouuernez par eux, & que le Daulphin ne fit rien ſans leur aduis, conſeil, & congé. Celà aduint l'an 1356. Quelques hiſtoires diſent qu'alors le Daulphin ſen alla à Mets vers Charles de Luxẽbourg Roy de Boheme & Empereur de Rome (duquel nous auons parlé cy deſſus) & ſon oncle maternel, pour luy demander conſeil ſur les affaires de ſon Eſtat, & ſur les moyens qu'il y auroit de la deliurãce de ſon pere. Durãt ſon abſence il laiſſa ſon Lieutenant à Paris, Loys Cõte d'Aniou ſon frere. Eſtãt de ſon voyage de retour à Paris, les Pariſiẽs en grãd nõbre ſe vindrẽt plaindre à luy de la monnoye qu'il auoit fait crier, c'eſt aſſauoir deniers blãcs de

1356

Deputez faſchez de longueur.

Ottroy des trois Eſtats.

Peine du Daulphin.

Sa ſageſſe.

Deputez des trois Eſtats.

Faincte du Daulphin.

Retour du Daulphin à Paris.

ſix ſols huit deniers pariſis de taille, & de trois deniers d'alloy, & auoit cours cha-
Monnoyes. cun denier pour douze deniers, & le mouton d'or fut mis à trente ſols tour-
nois. Car ceux qui gouuernoient dedans Paris ne vouloient permettre que le
Daulphin maniaſt finance que pour leur diſtribution. Les Pariſiens non con-
tans de cela firent tant que le Roy de Nauarre qui eſtoit priſonnier au chaſteau
d'Alleux en Cambreſis fut par trahiſon & ſans le ſceu du Daulphin deliuré par
Iean de Picquigny lors Gouuerneur d'Artois, auquel le Roy l'auoit baillé en
garde. La deliurance de ce Prince troubla encore plus que deuant les affaires de
l'eſtat de la France, & y renforcea l'eſperance de l'Anglois qui print ceſte occa-
ſion aux cheueux pour ſ'en ſeruir à ſes affaires. Le Nauarrois eſtant deliuré vint
Deliura autres priſonniers. à Amyens, là ou il mit hors des priſons tous les priſonniers, ce pendant que la
Royne Blanche ſa ſœur & la Royne Ieanne ſa tante luy faiſoient expedier vn
ſaufconduit du Daulphin, pour pouuoir librement & ſeurement venir à Paris,
lequel luy fut accordé en la ſorte & maniere qu'il voulut pour amener en ſa
compagnie tant & telles gens que bon luy ſembleroit, armez ou deſarmez. De
Sa licence. cela fut la principalle cauſe l'Eueſque de Laon principal conducteur des menees
plaintes & remonſtrances des gens des trois Eſtats, ayant fait la praticque de la
deliurance du Roy de Nauarre, & de ſon ſaufconduit, auecques l'intelligen-
ce & ayde du Preuoſt des Marchans, qui auoit plus de ſoing de la deliurance
dudit Roy, que de celle de ſon Roy priſonnier en Angleterre. Le Daulphin
forcé par la neceſſité du temps donna au Nauarrois ce ſaufconduit & le luy
Neceſsité du temps. enuoya honorablement iuſques à Amyens. O miſerable ſaiſon en laquelle
les volontez de ceux auſquels il appartenoit de commander eſtoient forcees
d'obeir au temps, & de rappeller leurs ennemis. Pluſieurs deputez des trois
Eſtats eſtans encore à Paris, entendans que le Roy de Nauarre y deuoit bien
Deputez s'en vont. toſt arriuer, ſ'en allerent ſans prendre congé, ſe doutans que contre leur vo-
lonté & deuoir on leur voulut faire aduouer ſa deliurance. Yſabel de Fran-
ce fille de Philippes le Bel & mere du Roy Edvvard troiſieme d'Angleterre
pour le droict de laquelle ſon fils combattoit & querelloit la couronne de
France, deceda enuiron ce temps, apres la mort de laquelle au meſme temps
que le Nauarrois fut deliuré ſon fils fit trefues auecques les François pour deux
ans, mais auecques ceſte clauſe qu'il luy ſeroit neantmois permis de donner
ſecours audit Roy de Nauarre, & au fils de Iean de Montfort pour la que-
relle du Duché de Bretaigne. Il n'y eut que Dieu qui lors gardaſt la France.
Dieu garde la France. Le Roy de Nauarre vint à Paris, au deuant duquel iuſques à Sainct Denis al-
lerent l'Eueſque de Laon & le Preuoſt des Marchans, & alla loger à l'Abbaye
Sainct Germain des Prez, ſur les murs de laquelle du coſté du pré aux Clercs
il fit redreſſer l'eſchaffault que le Roy long temps deuant auoit fait faire pour
voir combattre les gaiges des batailles qui quelquesfois ſe faiſoient en des
lices dreſſees audit pré. Il fit ſçauoir aux Pariſiens qu'il vouloit parler à eux,
& eux eſtans aſſemblez au pré ledit Roy monta ſur ledit eſchaffault, la ou (com-
Le Nauarrois harangue les Pariſiens. me il eſtoit fort eloquent) il ſe plaignit auecques parolles eſmouuantes & pic-
quantes de ſa priſon, en laquelle il diſoit auoir eſté detenu dix-neuf moys,
ſe plaignit des autres iniures, indignitez, & villennies qu'on luy auoit faites,
blaſma le mauuais gouuernement du Daulphin & de ceux qui le conſeilloient,
& en parolles couuertes accuſa & taxa les mauuais deportemens du Roy
meſme.

meſme. Il paſſa bien plus oultre, car il dit tout hault & clair qu'il auoit droict à la couronne de France beaucoup meilleur que ceux qui ſe fondans ſur vn droit mal fodé, la querelloient par les armes. Il n'y eut aucun en l'aſſemblee qui n'entendit bien ou il tendoit & dequoy il vouloit parler. Car ſi les femmes euſſent deu ſucceder à ceſte couronne, Ieanne mere dudit Nauarrois & fille de Loys Hutin deuoit y entrer deuant Yſabel mere du ſuſdit Edvvard, & ſœur dudit Hutin, ou ſi les loix en excluoient les femmes & y receuoient les fils des filles il deuoit y venir pluſtoſt que le ſuſdit Edvvard. Et ſi le Nauarrois euſt eſté né deuant la mort de Charles le Bel ſans aucun doute il euſt debattu ce droit contre l'Anglois & contre Philippes de Valois.

Pretend à la couronne.

Sa genealogie

Ceſte harangue troubla fort le Daulphin & ſes partiſans, & le lendemain d'icelle, le Preuoſt des Marchans accompagné des ſiens alla vers le Daulphin qui eſtoit logé au Palais, & le ſupplia de vouloir faire raiſon & iuſtice au Roy de Nauarre, pour euiter le grand malheur qui pourroit aduenir du meſcontentement que ledit Roy auoit des indignitez qu'on luy auoit faictes.

Daulphin troublé.

Lors l'Eueſque de Laon qui eſtoit le premier du conſeil du Daulphin & qui auoit intelligence auecques ledit Roy & le Preuoſt, reſpondit pour ledit Daulphin ſans auoir congé ny charge de faire ceſte reſponce, que le Daulphin feroit au Roy de Nauarre grace & courtoiſie, comme bon frere à autre doit faire. Le Daulphin n'auoit aucun homme au pres de ſoy qui oſaſt contredire à ceſt Eueſque, lequel fit deſcendre ſi bas le Daulphin qu'il le contraingnit le lendemain d'aller vers le Roy de Nauarre en l'hoſtel de la Royne Ieanne, & y alla auecques peu de gens. Le Roy de Nauarre qui n'auoit encore daigné aller vers le Daulphin ſçachant qu'il venoit, alla au deuant de luy iuſqu'à la porte de l'hoſtel, accompagné de pluſieurs hommes armez, & dés que le Daulphin fut entré, les gens dudit Roy oſterent ceux du Daulphin de la garde de la porte du dit hoſtel. Ils ſ'entreſaluerent aſſez froidement, ne pouuans l'vn ny l'autre diſſimuler ſon mal talent, & parlerent bien peu enſemble. La fin de leurs diſcours fut que certains Conſeillers ſeroient deputez pour ouyr les requeſtes que le dit Roy de Nauarre vouloit faire dreſſer. Le l'endemain furent leſdictes requeſtes rapportees en la preſence du Daulphin & de ſon Conſeil, compoſé des gens de la faction dudict Roy, tels que l'Eueſque de Laon, le Preuoſt des Marchans, Regnauld de Corbie, & Iean de l'Iſle auoient fait venir. Tous furent d'opinion que le Daulphin deuoit accorder audit Roy de Nauarre tout ce qu'il demandoit, & ledit Preuoſt en opinant luy dit telles parolles : Monſeigneur accordez amiablement au Roy de Nauarre ce qu'il demande, car il conuient qu'il ſoit ainſi.

Mauuais Eueſque de Laon.

Le Daulphin s'abaiſſe trop

Va vers le Nauarrois.

Leur entreueue.

Le Daulphin n'oſant repliquer au Preuoſt, fut contrainct de rendre au Roy de Nauarre toutes les terres qu'il tenoit en Normandie lors qu'il fut prins, & de pardonner à luy & à tous ſes adherans tout ce qu'ils auoient meffaict au Roy, & au Royaume de France, & ſi fut ordonné que les corps du Comte de Harcourt & des Seigneurs de Grauille & de Maubué, & de Colinet Doublet que le Roy Iean auoit fait decapiter & pendre au gibet de Rouen ſeroient deſpendus, & rendus à leurs parens pour les mettre en terre, & que toutes leurs terres qui auoyent eſté confiſquees ſeroient rendues à leurs enfans ou heritiers. Et pour ce que ledit Roy de Nauarre demandoit pour ſes iniures & intereſts gran-

Accord contrainct.

Penduz enterrez.

de somme de florins, & qu'il ne pensoit pas moins auoir pour iceux que le Duché de Normandie ou le Comté de Champaigne, ceste demande fut remise à vne autre fois.

Reddition de places.

Apres ceste conclusion le Daulphin enuoya Commissaires pour faire deliurer audit Roy de Nauarre ses places qui estoient tenues au nom du Roy de France. Cela estant accordé, ledit Roy & le Daulphin se faisans bonne mine

Conseillers trahistres.

s'entreuisiterent souuent, beuuans & mangeans ensemble. Voyez le piteux estat de la France, & la miserable condition de ce ieune Prince Dauphin qui estoit cõtraint de faire tout ce que vouloient ceux qui estoient pres de luy, qui estoient tous contre luy, & à la deuotion de son ennemi. Durant que le Roy de Nauarre faisoit ses menees & ses vãteries du droit qu'il auoit sur la couronne de Frãce, l'Anglois cognoissant le fol naturel de ceste hõme, & aduerti du langage que ledit Nauarrois auoit tenu aux Parisiens, ne luy voulut pas donner au commencement

Sagesse de l'Anglois.

vn grand secours, de peur qu'il auoit que s'il en enuoyoit vn bien fort grand ledit Nauarrois auecques iceluy & les bonnes volontez de plusieurs François se

Secourut lẽtement le Nauarrois.

fit Roy d'vne partie, voire de toute la France, ains luy enuoya seulement quelque petit nombre de soldats, & iceux encore bien pietres, affin que ceste guerre d'entre le Daulphin & le Nauarrois consumast peu à peu (comme vne maladie lente & longue) ce peu d'esperance & de moyens qui restoient aux François, & que ledit Anglois peust donner telles loix & conditions qu'il voudroit au Roy Iean de France & au Daulphin son fils. Dix ans au parauant il auoit prins Dauid Roy d'Escosse qu'il tenoit encore prisonnier. Alors il le deliura à la priere

Roy d'Escosse deliuré.

de sa sœur femme dudit Escossois pour la somme de dix mille escus, & luy fit iurer & promettre de faire tout ce qu'il pourroit enuers les Escossois ses subiects qu'ils eussent à declarer le Royaume d'Escosse mouuant & releuant de celuy d'Angleterre, & les Escossois subiects à obeyr à ses commandemens. Il

Magnanimité du Roy Iean.

proposa presque pareilles conditions au Roy Iean, lequel d'vn courage non prisonnier comme son corps, ains libre, ne refusa pas la condition du payement de l'or & l'argent que l'Anglois luy demanda, mais quant au Royaume il respondit qu'il le vouloit laisser à ses enfans tel qu'il l'auoit receu de ses peres, & protesta de ne dire ny faire iamais autre chose, quelque calamité ou necessité qui luy aduint, ou menasse qui luy fut faite, ou tourment qui luy fut donné, non

Inflexible.

mesmes s'il estoit menassé de la mort. Disant en outre que la vie de luy de son fils & de quelques autres Seigneurs qui estoient tous mortels n'estoit pas si grãd cas

Son soin de la France.

qu'il ne fallut & voulut aduiser à l'immortelle conseruation de la France qui estoit deuant eux, & dureroit apres eux. Ces demandes exorbitantes rapportees en France remplirent les cœurs des François d'vn incroyable despit & regret.

Le Daulphin voyant que les Parisiens estoient de mauuaise volonté enuers le Roy son pere & luy, & qu'ils ne vouloient octroyer aucune chose pour la deliurance de son dit pere, estans à ce suscitez par le Roy de Nauarre, par le Preuost des Marchans & ses adherans, abandonna la ville de Paris, & alla de ville en ville

Pieté de fils.

implorer leurs secours à la deliurance de son pere, & au secours des affaires de France. Il obtint de quelques vnes ce qu'il n'auoit peu de toutes obtenir par lettres & Ambassades. Les trois Estats du pays de Languedoc de l'authorité du

Liberalité du Languedoc.

Comte d'Armaignac qui estoit gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy audit pays s'assemblerent à Thoulouse, & liberallement octroyerent vn grand ayde

ayde au Roy, promettans ſoudoyer pour vn an cinq mille hommes d'armes, mille hommes à cheual armez, mille Arbaleſtiers, & deux mille partuiſenniers tous à cheual. En outre ordonnerent qu'audit pays ſi le Roy n'eſtoit deliuré durant ladite annee homme ny femme ne porteroit en abillemens, or, argent, ne perles, couleurs de vert ny de gris, robbes ny chaperons decouppez ny autres abillemens ſignificatifs de ioye, & que durant ledit an les iongleurs & meneſtriers ſeroient inhibez de iouer. Ils firent auſſi des loix ſomptuaires, ſur le reiglement des viures & deſpence. Ceux du pays de Châpaigne en feirent de meſme, & quelque priere que le Daulphin enuoyaſt faire aux Pariſiens de vouloir à l'exemple de ceux de Languedoc & de Champagne le ſecourir, ils n'en voulurent rien faire, ſ'il ne faiſoit de rechef raſſembler les gens des trois Eſtats.

ſpreſſe et loux dangreb yontaux partuiſanneb

Loix ſomptuaires.

Le Roy de Nauarre leur faiſoit iouer ce ieu, par ſes menees refroidiſſoit leurs volontez, & rendoit le Daulphin odieux & meſpriſé, & la deliurance du Roy peu deſiree. Le Daulphin ne vouloit ſaſtraindre à vne nouuelle cõuocatiõ d'Eſtats, & eſtant de retour à Paris fit entendre à ceux de la ville qu'il vouloit parler à eux & qu'à ceſte occaſion ils euſſent à ſaſſembler aux Halles. Mais l'Eueſque de Laon & le Preuoſt des Marchans qui fauoriſoient le Roy de Nauarre & auoient le gouuernement des finances, le voulurent diuertir de ceſte entrepriſe, diſans qu'il ſe mettoit en grand danger de commettre ſa perſonne au milieu d'vn ſi grand nombre de peuple qu'il voyoit preſt à ſ'eſmouuoir, neantmoins il ne les creut pas, & ſ'y en alla. Il remonſtra aux Pariſiens qu'ils ne deuoient pas croire ce qu'on leur auoit donné à entendre touchant les gens de guerre qu'il faiſoit aſſembler, car ce n'eſtoit pas (diſoit il) pour les greuer ny fouler, mais pour garder le poure peuple qui auoit beaucoup à ſouffrir, les aſſeurant qu'il vouloit viure & mourir auec eux. Quant à ce qu'on leur auoit dit qu'il les faiſoit venir pour les piller, il n'y auoit oncques penſé, & en outre que de toute la finance qui auoit eſté leuee au Royaume depuis que ceux des trois Eſtats en auoient eu le gouuernement, il n'en auoit veu ny touché denier ny maille, mais il entendoit bien en faire rendre bon compte à ceux qui l'auoient touchee, & meſmement, comme raiſon eſtoit. D'auantage qu'il auoit intention de gouuuerner doreſnauant le Royaume, & que ſi pieça il en eut eu le gouuernement il en eut chaſſé ſes ennemis, & n'euſt pas tant attendu à les chaſſer, & que ceux qui auoient eu & prins le gouuernement n'y donnoient point remede. Il remonſtra pluſieurs autres choſes qui rendirent le peuple fort content, & qui practiquerent pluſieurs Pariſiens à eſtre de ſon parti. Le Preuoſt des Marchans & ſes adherans craingnans que le peuple en faueur du Daulphin ſ'eſmeut contre eux, firent le l'endemain vne aſſemblee en l'Egliſe Sainct Iacques de l'Hoſpital, mais le Daulphin en eſtant aduerti y alla, & menant auecques ſoy l'Eueſque de Laon feit remonſtrer au peuple ce que le iour de deuant aux Halles il luy auoit propoſé, diſant qu'il ne tenoit pas à luy ſi on ne tenoit au Roy de Nauarre ce qui luy auoit eſté promis, en ſ'excuſant que ceux qui auoient la garde des places de par le Roy ſon pere ne les vouloient bailler ne deliurer à ſon ſimple mandement ſ'ils n'en auoient vn ſpecial du Roy ſon pere.

Pariſiēs mal affectez au Roy.

Factieux pour le Nauarrois.

Remonſtrance du Daulphin.

Son bon zele

Aux affaires.

Pariſiens pour le Daulphin.

Autre remonſtrance du Daulphin

Cela dit, le Daulphin ſe ſepara auecques vn grand tumulte qui ſ'eſleua parmy le peuple, & apres qu'il fut parti, le Preuoſt des Marchans & quelques vns de ſes partiſans dirent quelques villaines parolles contre luy. Lors vn nom-

Tumulte de peuple.

mé Charles Rouſſac ou Conſac homme ſeditieux, louant & approuuant ce que ledit Preuoſt auoit dit, cria publicquement que ſ'il cuidoit que ceux qui là eſtoient & les autres de Paris ne le vouluſſent porter & ſouſtenir, il chercheroit ailleurs ſa ſeureté ou il pourroit. Alors pluſieurs de ceux qui eſtoient là de leur ligue crierent à haulte voix qu'ils le porteroient & ſouſtiendroient enuers & contre tous. Le Daulphin eſtant aduerti de ceſte nouuelle faction manda venir en ſon logis pluſieurs des principaux de la ville, & les attirant à luy le plus qu'il pouuoit, les requit de luy vouloir eſtre bons & loyaux ſubiects, & il leur promit de leur eſtre bon Seigneur. Ils luy promirent de viure & mourir auecques luy, & le prierent de vouloir prendre le gouuernement auquel il auoit trop tardé.

Seditieux.

Nouuelle faction.

En ce meſme temps qui fut l'an mille trois cens cinquante-ſix, ſe deuoient aſſembler les gens des trois Eſtats à Paris, & y eſtoient venus pluſieurs deputez du tiers Eſtat, mais aucun gentil-homme n'y vint, & bien peu de gens d'Egliſe. Ils ſ'aſſemblerent pluſieurs fois, mais ne pouuans ſ'accorder ils ſe departirent ordonnans qu'au mois de Feburier enſuiuant ils retourneroient, & par prouiſion ordonnerent qu'on feroit nouuelle monnoye beaucoup plus foible que celle qu'on auoit faicte au parauant, & que le Daulphin en auroit du proffit le cinquieme denier, & les quatre ſeroient pour la guerre, & lors le mouton fut mis à trente ſols pariſis.

3. Eſtats à Paris.

Reglement ſur la monnoye.

Auſſi durant en ce temps Philippes frere du Roy de Nauarre auecques grand nombre de gens de guerre fit des courſes iuſques à trois lieues de Paris, gaſtant tout le pays, & ledit Roy eſtant à Mante fit venir à luy tous les capitaines des places du Roy de France en Normandie, leſquels il entretint & feſtoya fort gracieuſement, ſans pouuoir toutesfois auoir aucune choſe d'eux que belles parolles. Le Daulphin fit aſſembler des gens de guerre pour fortifier Paris & les villes des enuirons. Dont les Pariſiens eſtonnez penſans que ce fut pour les greuer ne voulurent iamais permettre qu'aucun homme de guerre entraſt dedans leur ville.

Degaſt autour de Paris

Le Roy de Nauarre aduerti par l'Eueſque de Laon de tout ce que le Daulphin faiſoit, aſſembla de ſon coſté pluſieurs hommes de guerre, car les Capitaines qui eſtoient pour le Roy de France es places d'Eureux, Bretheuil, Ponteau de mer, & autres ne les voulurent rendre audit Roy de Nauarre ſans expres commandement du Roy de Frãce, & à ceſte cauſe diſoit le Roy de Nauarre, qui ne demandoit qu'occaſion de dire qu'on ne luy tenoit pas ce qu'on luy auoit promis, que ſon intention eſtoit de pourchaſſer ſon droit. Alors ceux de Paris qui tenoient le parti du Nauarrois commanderent que tous ceux de ladite ville euſſent à porter chaperons my-partis de rouge & de pers, ce qui apporta puis apres vn grand mal: comme on a veu touſiours que ces partialitez & diuiſions ſur les habits, couleurs, & marques ont apporté de grandes occaſions de diſcordes, teſmoings les Blancs & les noirs de Florence, les chaperons blancs de Flãdres ſ'eſleuans contre leur Comte, les plumes des Gramontans & Luxetans en Bearn, ces chaperons à Paris, & les marques diuerſes des Guelfes & Gibellins en Italie.

Faction à Paris.

Malice du Nauarrois.

Chaperõs de rouge & pers.

Marques de factions.

Les deux Roines Ieanne & Blanche l'vne ſœur & l'autre tante du Nauarrois, eſtans à Paris faiſoient tout ce qu'elles pouuoient pour accorder ces deux Princes

ces, mais ce n'estoit point ouurage de femmes, ains de telle difficulté que le plus habille homme de ce temps là se trouua bien empesché de le faire. *Zele de femes.*

L'annee mille trois cens cinquante sept commença quand le peuple de Paris qui les deux annees precedentes auoit esté continuellement sollicité à esmotiõs & seditions par le Roy de Nauarre & ses partisans, voulut mettre les armes en œuure & à faire des meurtres & massacres. Iean Baillet Tresorier du Daulphin fut tué en la ruë neufue Sainct Merry par vn changeur nommé Perrin Marc, lequel incontinent s'en alla en l'Eglise Sainct Iaques de la Boucherie, pour s'y sauuer, mais le Daulphin irrité de ce meurtre, le fit de nuict tirer hors ladite Eglise par Robert de Clermont son Mareschal, par Iean de Chaalons, & Guillaume Staise Preuost de Paris, & le lendemain fut ledit Perrin trainé iusques au lieu ou il auoit fait le coup, & là eut le poing coupé, puis fut mené pendre au gibet de Paris. Mais l'Eueque de Paris fit tant que ledit Perrin fut despendu, & son corps rapporté en ladite Eglise en laquelle il fut enterré.

Nom les mutimens et rebellion des parisiens.

Massacre de Paris.

Seditieux puni.

Durant ces troubles & esmotions de Paris, le Roy Iean de France qui estoit prisonnier en Angleterre enuoya vers le Daulphin son fils, l'Eueque de Thelouëne son Chãcellier, le Comte de Vendosme, le seigneur d'Orual, le seigneur Iean de Seintré Cheualier, & Iean de Champeau pour luy faire entendre la response qu'il auoit faicte au Roy Edvvard sur les demandes qu'il luy faisoit de vouloir recognoistre pour luy & ses successeurs Rois de France ledit Royaume de France releuant & mouuant de celuy d'Angleterre, & au demeurant pour prier ledit Daulphin de vouloir trouuer moyen de le tirer de prison & de bien gouuerner le Royaume durant son absence & prison. Comme ces Seigneurs estoiẽt à Paris, y vint aussi de la part du Roy de Nauarre, Iean de Pinquigni Cheualier, lequel en la presence des deux Roines Ieanne & Blanche fit audit Daulphin requeste de la part du Roy de Nauarre qu'il eust à tenir audit Roy les choses qu'il luy auoit promises, à sçauoir de luy faire rendre les places & fortereresses de Normandie, les quarante mille florins qui luy auoient esté promis à Paris, & les bagues & ioyaux qui luy furent prins lors qu'il fut mené prisonnier. En outre ledit de Pinquigni en la presence de ces deux Roines dit que le Roy de Nauarre auoit de sa part tenu tout ce qu'il auoit promis au Roy & au Daulphin, & que si aucun à qui il fust tenu de respondre vouloit soustenir le contraire, il diroit qu'il mentiroit. Le Daulphin voyant l'outrecuidance de Pinquigni se leua du siege ou il estoit assis, & faisant vne grande reuerence aux deux Roines, dit qu'il auoit bien tenu au Roy de Nauarre ce qu'il luy auoit promis, & que Pinquigni qui auoit plus auant dit qu'il ne deuoit, n'estoit pas homme à qui il deut respondre. Lors l'Eueque de Laon respondit que le Daulphin auroit plus grãd aduis sur les requestes du Roy de Nauarre, & en respondroit tant qu'il suffiroit. Le Preuost des Marchans & ceux de l'vniuersité se liguans ensemble allerẽt vers le Daulphin au Palais, & par vn Iacobin nommé Symon de Langres, luy firent dire qu'il eust à rendre au Roy de Nauarre les places qui luy auoient esté promises, & qu'ils auoient deliberé de poursuiure ceste promesse et la faire executer. Qu'il eust à pouruoir sur les autres requestes, et appointast auecques luy, autrement ils seroient à lencontre de celuy qui ne voudroit venir à appoinctement. En quoy on peut voir l'outrecuidãce d'vn moyne, qui fut choisi pour instrument de la rebellion et desobeissance des Parisiens.

Deputez du roy Iean.

pour faire remonstrance.

Sommation de promesse.

outrecuidãce

Modestie du Daulphin.

Insolence du preuost des Marchans.

& d'vn moyne.

Les gens des trois Estats se rassemblerent à Paris au moys de Feurier de l'an

mille trois cens cinquante sept comme ils auoient fait parauant, & ordonnerét
Imposition. que les gens d'Eglise payeroient vn demi-dixieme pour vn an, & les villes fe-
mees feroient pour 76. feuz vn homme armé. Lors le Preuost des Marchans fit
armer & assembler les gens de mestier de Paris à Sainct Eloy deuant le Palais,
là ou se trouuerent trois mille hommes armez. Le Preuost estant venu là auec
ses adherans, ils monterent en la chambre ou estoit le Daulphin, auquel le Pre-
Autre inso. uost dit qu'il ne s'esbahit de chose qu'il veit, car ce qui se faisoit auoit esté ainsi
lence du pre- ordonné, & falloit qu'il se fit. Cela estãt dit quelques vns de sa compaignie cou-
uost. rurent sus à Iean de Conflans Cheualier Mareschal de Champaigne, & en la pre
sence du Daulphin ioignant son lict le tuerent. Quelques autres coururent sus
Mareschaux à Robert de Clermont Mareschal dudit Dauphin, lequel se deffendant le mieux
tuez. qu'il pouuoit se sauua dedans le cabinet dudit Dauphin, mais estant poursuiuy
il y fut tué. Le Dauphin se voyant en euident danger de sa personne, veu mesme
ment que partie de ses plus feaux seruiteurs auoient esté tuez, autres mis en fuit-
Daulphin en te se rendit à la merci du Preuost des Marchans, & le pria de le vouloir sauuer.
danger, prend Lors le Preuost le reconfortant d'vne bonne esperance, & le priant de ne croire
le chaperon. que ce n'estoit à luy à qui on en vouloit, ains à ceux qui auoient esté ainsi accou-
strez, luy bailla son chaperõ mi-parti de rouge & de pers à la liuree de ceux de la
ville. Le Daulphin le mit en sa teste, & le Preuost print celuy du Daulphin, qui
estoit de brunette noire, orfaueriſé d'or, & le porta tout le long du iour en sa te-
ste. Lors quelques vns de sa compaignie prindrent les corps de ceux qui auoiét
esté tuez, & en la presence du Daulphin, les trainerent inhumainement iusques
deuant la pierre de Marbre, & de là en la court du Palais, là ou ils demeurerent
Cruauté du estendus & descouuerts iusques à l'apresdisnee bien tard, sans qu'aucun les o-
preuost. sast oster. Le Preuost & ses partisans s'en allerent à l'hostel de ville en Greue,
& dit au peuple que ceux qui auoient esté tuez estoient desloyaux & traistres, &
qu'ils auoient esté ainsi accoustrez pour le bien de la chose publique, & leur re-
quit qu'ils ne l'abandõnassent point. Lors la populace criãt, dit, qu'elle aduouoit
le faict, & qu'elle soustiendroit le Preuost iusques à la mort. Le Preuost apres ce
la auecques grande compaignie de gens armez alla au Palais iusques à la cham-
bre du Daulphin qu'il trouua fort triste & fasché, & luy dit qu'il ne deuoit s'es-
bahir de chose qu'il auoit veuë, car c'estoit pour euiter plus grand inconuenié-
Veut forcer le Il requit le Dauphin de vouloir aduouer ce faict, d'estre tout vn auec eux, & si
Daulphin. mestier estoit d'aucun pardon, le leur donner. Ce que le Dauphin n'osa refuser,
ains luy octroya, & pria le Preuost de faire en sorte enuers les Parisiens qu'ils
fussent ses bons amis, luy promettant qu'il seroit le leur, sur l'heure le Preuost
enuoya au Dauphin vne piece de drap rouge & vne de pers pour faire faire à luy
Les liurees & à ses gens des chapperons de la liuree des Parisiens. Voila le piteux estat au-
des Parisiens quel estoit reduit le Dauphin par l'insolence du peuple qui est vne beste à plu-
sieurs testes, & qui ne se peult manier par la bride de la raison, ains semble vn
Peuple fu- torrent desbordé qui froisse & casse tout ce qui ne luy fait aucune resistance &
rieuse beste. ne s'arreste que lors qu'il a espandu toute son eau & qu'il ne peut passer outre.
Alors les corps de ces deux Mareschaux furẽt par le cõmandement du Preuost
des Marchans enuiron l'heure de vespres enuoyez en vne charette à Saincte Ca-
Cruauté con- therine du val des Escolliers, & la furent laissez en la court deuant l'Eglise. Les
tre les morts. religieux n'y osans toucher allerent vers le Preuost des Marchans pour sçauoir
de luy ce qu'il vouloit qu'ils en fissent. A quoy il leur respõdit qu'ils le sceussent

du

du Dauphin qui les pria de les enterrer ſans aucune ſolennité, mais incontinent apres l'Eueſque de Paris fit deffendre auſdits religieux d'enterrer le corps dudit Robert de Clermont, pour ce qu'il le tenoit pour excõmunié, d'autãt qu'il auoit aidé à mettre hors de l'Egliſe Sainct Iaques de la Bouchęrie Perrin Marc, qui auoit tué Iean Baillet Treſorier. Le lendemain de ce cas aduenu ledit Preuoſt fit aſſembler les gens des trois Eſtats qui eſtoient à Paris au Conuẽt des Auguſtins, & leur fit par maiſtre Renauld de Corbie remonſtrer que ce qui auoit eſté faict eſtoit pour le bien de la choſe publique, & fit tant que quelques vns d'iceux adauecques aucuns de ſes Cõſeillers qui luy eſtoiẽt demeurez, & au deuant de luy alla le Preuoſt des Marchãs auec vn grand nõbre d'hõmes armez le requerir de garder & entretenir les premieres ordonnances qui auoient eſté faictes par les gens des Eſtats, & que leurs cõmis gouuernaſſent les finãces. Auſſi qu'il eut à mettre en ſon Conſeil quelques vns qu'ils luy nommeroient. Le Dauphin qui n'auoit aucune liberté, ains duquel la perſonne, la langue, & la volonté eſtoient ſerues & priſonnieres, accorda au Preuoſt tout ce qu'il luy demanda. Toutesfois à ſa priere & à celle des trois eſtats, Robert ſeigneur de Sãzay iſſu en ligne maſculine de la maiſon royalle des Ducs de Bourgongne de la premiere race, & de celle des Comtes de Poictiers ſage & vaillant Cheualier fut eſleu lieutenant general dudit Dauphin, & Capitaine general des guerres ſans autre titre d'office, pource qu'ils eſtoient odieux au peuple, mais bien toſt apres il mourut.

Le preuoſt deuint ſi fier & orgueilleux de ce qu'il auoit faict, qu'il manda à toutes les autres villes ſubiectes au Roy de France qu'elles euſſent à ſe liguer auec les pariſiens & à porter les couleurs du Dauphin, leſquelles le Roy de Nauarre, le Duc d'Orleans frere du Roy & pluſieurs princes auoient prinſes. Sur ce poinct retourna à Paris le Roy de Nauarre, la venue duquel augmenta l'audace du preuoſt & la fureur de ſes complices, le preuoſt l'alla trouuer & prier de vouloir aduouer de ſa part tout ce qui auoit eſté faict, d'autant que c'eſtoit pour ſon ſeruice. Les villes auſquelles le preuoſt auoit mãdé qu'elles euſſent à ſe liguer auec les Pariſiens, & à prendre les couleurs du Dauphin, ne voulurent faire ny l'vn ny l'autre, ains chacune à par ſoy commença à ſe tenir ſur ſes gardes & à garder ſa fidelité enuers le Roy. Le Dauphin & le Roy de Nauarre eſtãs à Paris ſe faiſoient bonne mine, & beuuoient & mangeoiẽt ſouuent enſemble. Le viſage du Dauphin eſtoit triſte & melancolicq, monſtrant le deſpit graué au dedans, & celuy du Roy de Nauarre eſtoit ioyeux & effrené faiſant declaration de l'aiſe qu'il ſentoit en ſon cueur. Ceux de Paris augmentoient tous les iours leurs mutineries, dont pluſieurs officiers tant du Dauphin que du Roy de Nauarre preuoyans vn plus grand trouble que deuant, ſ'abſenterent de la ville, & meſmement Guillaume de Montagu Eueſque de Terouenne Chancellier de France qui nouuellement eſtoit retourné d'Angleterre, & auoit laiſſé les ſeels de France au Roy. Il ſ'en alla en Allemaigne pource qu'il veit qu'on vouloit vſer d'autres ſeels que de celuy du Chaſtellet, duquel on vſoit en l'abſence du grand. Le Roy de Nauarre auoit grande puiſſance en France, tant par la faueur du peuple & ſecours des Anglois, que pour auoir fait venir dix mille Nauarrois qu'il auoit mis en garniſon es villes plus prochaines de Paris. Eſtant à Paris il expedioit toutes commiſſions de leuees de gens, de deniers, & de viures & ſauf-conduits & paſſeports pour aller, venir, negotier, comme ſ'il euſt eſté luy meſme

Excõmunié.

Aſſẽblee des trois eſtats.

Dauphin au palais.

Seigneur de Sanzay eſleu chef.

Orgueil du preuoſt.

Refus des villes.

Mutineries de Paris.

Puiſſance du roy de Nauarre par deſſus celle du Dauphin.

Roy de France, & on obeiſſoit beaucoup plus à ſes cõmiſſions, lettres, & mandemens qu'à ceux du Dauphin qui eſtoit fils aiſné du Roy, & heritier preſumptif de la Couronne. Le Roy de Nauarre laiſſant Paris ſ'en alla en Normandie y remuer les cartes, & le Dauphin demeurant à Paris de ſa propre authorité premierement ſe declara Regent au Royaume de France, puis fut pour tel approuué & declaré par les Eſtats, car auparauant depuis la prinſe de ſon pere, il ne ſ'eſtoit nommé que Lieutenant general, & fut ordonné que d'oreſnauant on ne ſeelleroit plus du ſeel du Chaſtellet ainſi qu'on auoit fait depuis ladite prinſe, mais qu'on ſeelleroit des ſeels dudit Regent. Es arreſts de la Cour de Parlement & aux lettres de Chancellerie parloit ledit Regent, & eſtoit ſon titre tel, CHARLES AISNE FILS DV ROY DE FRANCE REGENT DV ROYAVME. Au Conſeil dudit Regent furent mis le Preuoſt des Marchans, maiſtre Regnauld de Corbie, Charles Rouſſac, Iean de l'Iſle, & pluſieurs autres. Cela faiſoit penſer à pluſieurs que l'authorité du Dauphin ſ'augmenteroit par ceſte nouuelle qualité de Regent, & que les fureurs du peuple ſe rabaiſſeroient, mais à fin que nul malheur ne manquaſt à la France & qu'elle fuſt tourmentee de tous les maux qui affligent les Eſtats, par toute la France le peuple ſ'eſtoit bendé contre les gentilshõmes, diſant que par leur inſolence la France ce eſtoit gaſtee & perdue, & qu'ils tenoient le menu peuple cõme eſclaue, l'ayãt reduit à vne extreme pauureté.

Dauphin regent.

Son tiltre.

Malheur de la France.

cõtre les gentilshommes.

Au pays de Beauuoiſin la populace ſ'eſmeut & courut à tous les gentilshommes qu'elle peut trouuer, & tuant eux, leurs femmes, & enfans, pilla, deſmolit & bruſla leurs maiſons. Ceſte commune auoit fait ſon Capitaine vn nommé Guillaume Caillet qui la menoit de ville en ville, ruinant & gaſtant le plat pays. Ceux de Compiegne leur fermerent les portes, & ceux de Senlis & de Beaumont ſur Oiſe les leur ouurirent, là ou ils ruinerent les chaſteaux de l'vne & de l'autre ville. Le Dauphin les pourſuiuant iuſques en Beauuoiſis en deffit trois mille. Ceſte aſſemblee ſ'appelloit Iacquerie, par ce que tous ces beliſtres eſtoient habillez de Iacques. Voila vne raiſon de ce nom. D'autres diſent que ces villains dreſſans leur compaignie appellerent leur Chef Iacques bon homme, en deriſion & mocquerie des Gentils-hommes qui allans à la guerre, & ſe mocquans du paiſant, diſoient, allons loger chez Iacques bon homme, & qu'ayans iuré la ruine de la Nobleſſe, ils nommerent leur chef Iacques, & de ſon nom leur bande la Iacquerie. Deuant que ce mal de ceſte ſedition alaſt plus auant, le Dauphin iettant les couleurs des Pariſiens, & quittant la ville de Paris, aſſembla incontinent le plus de forces qu'il peult, & alla à Prouins, ou il manda les gens des trois Eſtats du pays de Champaigne. Et combien que le Roy de Nauarre eut promis de ſ'y trouuer, toutesfois il n'en fit rien, & y alla de la part de la ville de Paris, Robert de Corbie, Pierre de Roſny, ou ſelon d'autres Rouſſi Archidiacre de Brie & pluſieurs autres.

Iacquerie de Beauuoiſin.

Veſtuz de Iacques.

Leurs inſolences.

Le Dauphin quitte Paris.

Le Regent (ainſi d'oreſnauãt l'apellerons nous) de ſa bouche remõſtra auſdits Eſtats le danger auquel le Royaume de France eſtoit expoſé, & les affaires qu'il auoit, les requerant d'y vouloir donner remede, & l'aider en ſa grande neceſſité & l'ouable entrepriſe. Les gens deſdits Eſtats par la bouche de Symon de Rouſſi Cõte de Briẽne, luy firent reſponſe qu'ils eſtoient preſts de le conſeiller, ſeruir, & aider de corps & de biens, cõme bons & loyaux ſubiects, mais pource que les plus grands perſonnages du pays de Champaigne n'eſtoient pas là, ils requirent

Sa remonſtrãce.

Offre des trois eſtats.

quirent qu'ils se peussent assembler en la ville de Vertus, s'excusans de ne pouuoir plus aller à Paris. Ce que le Regent leur ayant accordé, il alla deuant la ville de Montereau Faultyonne, le chasteau de laquelle estoit pour la Royne Blanche sœur du Roy de Nauarre gardé par vn Cheualier nommé Toupin ou Taupin, lequel le Regent fit sommer de mettre ledit chasteau en ses mains. Apres plusieurs difficultez & remises ce Cheualier rendit le chasteau au Regent, qui estant dedans eut nouuelles que ceux de Paris de rechef s'esmouuoient & auoient intention de se saisir du marché de Meaux, & de le faire garder. Le Regent pour obuier à cest inconuenient alla à Meaux, & se saisit dudit marché, & comme il vouloit partir de ladite ville pour aller à Compiegne ou il auoit mandé assembler les Estats de Picardie & de Vermandois, il eut aduis que les Parisiens s'estoient saisis du chasteau du Louure & auoient mis gens dedans apres en auoir tiré les munitions & machines de guerre que le Regent y auoit fait mettre, & les auoient fait mener en leur hostel de ville en Greue. Le Regent voyoit bien le mal que son absence portoit à la ville de Paris, & preuoyoit le mal qui pourroit aduenir à sa personne s'il y alloit. De tous costez il auoit nouuelles que toutes les villes subiettes au Roy son pere commençoient de s'esmouuoir à l'exemple de celle de Paris. Il ne pouuoit y remedier, bien qu'il le desirast, estant empesché par les menees du Roy de Nauarre & du Preuost des Marchans, qui par leurs despesches & turbulentes actions esmouuoient les troubles, & empeschoient les moyens de les pacifier.

Montereau Faultyonne.

Tumulte des Parisiens.

Perplexité du Regent.

Cependant les trois Estats de Champagne s'estoient assemblez en la ville de Vertus pour faire au Regent la responce qu'ils luy auoient promise faire en l'assemblee peu au parauant faite à Prouins. Mais le Regent qui estoit allé en Picardie pour appaiser les troubles dudit pays, n'y pouuant assister, y enuoya le Comte de Brienne qui au nom du Regent leur fit vne requeste semblable à celle que le Regent leur auoit faite à Prouins. Lesdits Estats luy promirent de faire vn ayde c'est à sçauoir de septante feuz és bonnes villes vn homme d'armes, les gens d'Eglise vn dixieme, & les Nobles de cent liures de rente cent sols lesquels aydes ils leueroient par leurs mains, reserué le dixieme des gens d'Eglise que le Regent auroit pour sa despence. Et pource qu'à l'assemblee faite à Paris des gens des trois Estats, il auoit esté ordonné qu'ils s'assembleroient en ladite ville au mois de May ensuiuant, le Regent qui ne vouloit qu'elle se fit à Paris manda & ordonna qu'elle se feroit à Compiegne. Ce qui se fit au grand mescontentement de ceux de Paris, & au contentement des autres villes, & la fut par lesdits Estats accordé vn pareil ayde à celuy que les Champenois auoient ottroyé. Le Roy de Nauarre d'autre costé tenoit les champs auecques grand nombre d'hommes qui de toutes parts accouroient à luy comme à celuy qui proposoit au peuple plusieurs beaux images & fantosmes de liberté, ausquels les ignorans & les fols ont accoustumé d'accourir. Ledit Roy estoit à Merlou, & le Regent vint à Clermont en Beauuoisin en intention de parler à luy. Quelques iours apres ces deux Princes chacun d'eux accompagnez d'hommes armez s'assemblerent au marché de Clermont, & là le Roy de Nauarre parla fort en faueur des Parisiens, louant leur bon deuoir à la conseruation de leur ville & au repos de ce Royaume, priãt le Regent de vouloir s'accoder auec eux & les receuoir en sa bõne grace. Le Regent qui auoit touſiours dedans le cœur la fresche souuenance des iniures que

Assemblee d'Estats.

de 70 feus en bon poids pour certaines marchandises

de cent fleurs 500 pesant est le 20e denier.

Le Regent n'aime Paris.

Autre ottroy de secours.

Pourparler des deux Princes.

les Parisiens luy auoient faites, respondit bien doucement qu'il aymoit la ville de Paris, comme capitale du Royaume du Roy son pere, qu'il sçauoit bien qu'en icelle ville y auoit des gens de bien, mais qu'aussi il y auoit de mauuais hommes qui luy auoient fait plusieurs outrages, qui l'auoient mis en extreme danger de sa personne, tué deuant luy deux Mareschaux de France, & freschement prins dedans le chasteau du Louure les munitions de guerre qu'il y auoit mises. D'auantage le Regent dit au Nauarrois qu'il n'auoit pas intention d'entrer en la ville de Paris qu'il n'eut premierement aux autres villes & affaires du Royaume donné vn bon ordre. Le Nauarrois fit vne grande exclamation du piteux estat de la France, offrant au Regent tous ses moyens pour l'aider à la remettre en sa premiere dignité & honneur. Ainsi se separerent ils sans rien resoudre, puis le Nauarrois s'en retourna à Paris là ou les Parisiens le receurent à grande ioye.

Follies des Parisiens.

En ce temps la ville de Paris n'estoit point close de murs du costé deuers la Bastille Sainct Anthoine, & à ceste occasion deslors le Preuost des Marchans & ses adherans qui vouloient entreprendre tout le gouuernement de ce Royaume, & se voyans mal vouluz du Regent firent fermer ladite ville de petis murs sangles & de fossez, tout au long depuis la riuiere du costé des Celestins tout outre les portes Sainct Anthoine, le Temple, Sainct Martin, Sainct Denis, & Montmartre iusques à la tour du bois qui est sur la riuiere pres du Louure, & ainsi il fit enclorre ledit chasteau du Louure & luy estopper l'issue hors la ville. La Chronique de Nangis dit que l'an mille trois cens cinquante-huict on mura la porte d'Enfer ainsi nommee à Paris celle qui estoit allant vers les Chartreux entre les Iacobins & les Cordeliers maintenant nommee la porte S. Michel, comme aussi on ferma celle de Sainct Victor, & celle de Sainct Germain. Et d'autant qu'il n'y auoit point de fossé pour la deffence de la ville du costé des Codeliers on demolist les maisons que les Iacobins auoiét dehors la ville, & autant en fut fait aux Cordeliers.

Paris non close.

Murs de Paris bastiz.

Portes murees.

Fossez faits.

Le Regent croissant en aage croissoit aussi en experience des affaires du monde, & en la cognoissance de ceux qui luy estoient fidelles seruiteurs ou non. Il s'apperceut que l'Eueſque de Laon qui estoit le premier en son Conseil luy estoit traistre, & que les aduertissemens qu'il donnoit ordinairement au Roy de Nauarre & aux Parisiens auoient esté en partie cause des maux aduenuz à la France. L'Eueſque s'apperceuant que le Regent auoit descouuert ses trahisons & craignant que quelque outrage luy fut faite par le Regent, se desrobba secrettement, & se retira à Paris vers le Roy de Nauarre qui du commencement n'en fit pas grand compte (selon la coustume des Princes qui ne font pas grand cas des traistres quand ils voyent que lesdits traistres n'ont plus de moyen de leur faire seruice). Toutesfois quelque temps apres il se seruit de luy non pour conseil, mais comme d'instrument de trahisons. Les Nauarrois coururent le pays de Gastinois, & bruslerent la ville de Nemours & toutes les places & villages des enuirons, bien que ledit pays fut assigné en douaire à la Royne Blanche sœur dudit Roy.

Traistres mal venuz.

Parisiens irritez.

Les Parisiens estoient grandement irritez de ce que le Regent ne vouloit plus retourner en leur ville. Ils assemblerent huict cents hommes desquels ils firent Capitaine vn Espicier nommé Pierre Gille, & vn autre homme populaire nommé

nommé Iean Vaillant & les enuoyerent à Meaux la ou ils furent receus par le Maire de ladite ville contre la promesse que les habitans auoient faite au Regẽt de ne faire iamais chose contre sa volonté & commandement. Estans entrez dedans ladite ville ils se saisirent du marché, mais ils furent deffaits par le Comte de Foix, & la ville de Meaux fut bruslee. Le reste de la Iaquerie fut aussi deffaite par quelques troupes du Regent, de façon qu'en moins de trois mois on deffit de ces belistres plus de vingt mille. Le Roy de Nauarre dedans la ville de Clermont fit coupper la teste à leur capitaine Caillet. Les Parisiens ne pouuans estre sans ledit Roy le prierent de venir en leur ville. Il y vint à sa façon accoustumee bien, receu, veu, & honoré. Le lendemain de sa venue selon sa coustume, au lieu mesme ou il auoit fait l'autre harangue, il en feit vne au peuple, luy disant qu'il aimoit le Royaume de France comme il deuoit, d'autant que des deux costez il estoit des fleurs-de-lys de si prez que si sa mere qui estoit seule fille du Roy Loys Hutin eut esté homme, elle eust esté Roy. Qu'il vouloit viure & mourir auec les Parisiens pour la deffence du Royaume & de leur ville, & les prioit de s'en asseurer sur sa parolle. Apres cela se tournant vers le Preuost des Marchans & Charles Roussac les deux plus seditieux hommes de la ville de Paris, les exhorta de continuer en leur bon deuoir. Roussac se leuant sur pieds fit vne autre harangue au peuple, disant plusieurs choses contre les officiers du Roy & du Regent, remonstrant que le Royaume estoit si mal gouuerné qu'il ne pouuoit estre remis que par les Parisiens, & les conseilla d'eslire vn capitaine qui les releuast de leurs pertes & calamitez, leur disant qu'ils ne pourroient en eslire vn plus sage ny plus experimenté aux affaires ny plus affectioné au Royaume que le Roy de Nauarre, & les persuada de telle façon que la plus part du peuple qui se laisse mener par les oreilles & piper aux belles parolles, en signe de vouloir que ledit Roy fut leur capitaine, cria, Nauarre, Nauarre, mais la plus grande partie se teut & ne l'oserent contredire. Lors ledit Roy fut creé & esleu capitaine de Paris, & le Preuost luy dit qu'il falloit que tous deux escriuissent aux autres villes du Royaume à ce qu'elles eussent à l'eslire Lieutenant general au Royaume. Ce qu'ils faisoient pour d'autant amoindrir l'authorité & puissance du Regent, & pour aduancer ledit Roy de Nauarre à la promotion du Royaume de France s'ils pouuoient, luy mettant mesmement en main les forces dicelluy qui estoient les vrais outils pour y paruenir facilement. Le Roy de Nauarre iura & promit à ceux de Paris de les garder soigneusemẽt & les deffendre enuers & contre tous, & les asseura aussi de donner bien tost au Royaume de France vne bonne medecine, de laquelle il auoit bon besoing. Luy qui ne taschoit qu'à ruiner ledit Royaume de France & attirer & esmouuoir le peuple à luy contre le Regent, faisoit tousiours courir ses gens d'armes sur le pays, & auoit fait venir des Anglois dont il fit mettre plusieurs dedans la ville de Paris, lesquels à vne esmeute & sedition qui fut dedans ladite ville furent tuez. Il fit aussi secrettement mourir & tuer plusieurs seigneurs, gentilshommes, & autres notables hommes qui tenoiẽt le party du Regent. Ce qui en irrita plusieurs autres qui le suiuoient & les contraignirent de l'abandonner.

Marché de Meaux saisi.

La Iacquerie deffaicte.

Ses promesses attrayantes.

Facilité du peuple.

Ses belles offres.

Veut ruiner la France.

Le Regẽt ce pendant auec ses petites forces tenoit la cãpagne, tantost assaillãt ceux de la Iacquerie de Beauuoisin, tãtost les Anglois & Nauarrois qui tenoiẽt le pays és enuirons de Sens, Prouins, Chasteautierry, & Gandelus. Le Roy An-

Forces du Regẽt petites

glois estoit aux escouttes en Angleterre attendant la ruine de l'vn ou de l'autre Prince ou de tous deux, pour alors venir se ietter sur la France & s'en faire le maistre. La Royne Ieanne tante du Nauarrois faisoit tout ce qu'elle pouuoit pour accorder ces deux princes. Elle alla vers le Regent qui estoit aux enuirons de Meaux attendant nouuelles forces qui luy venoient, bruslant & saccageant les maisons des Parisiens, de façon qu'il n'y auoit homme qui s'osast dire Parisien, tant ce nom estoit hay du Regent & de ceux de ses troupes. Plusieurs gentils-hommes qui estoient auec le Roy de Nauarre & mesmement des Bourguignõs voyans qu'il auoit esté par les parisiens esleu leur capitaine, l'abandonnerent, dissans qu'ils ne vouloient porter les armes contre le Regent. Le Nauarrois auec ses forces alla vers Senlis, & le Regent qui auoit desia auec luy trente mille hõmes s'approcha de Paris, & la susdite Royne Ieanne qui estoit allee vers le Roy de Nauarre apres auoir laissé le Regent pres de Meaux, retourna encore vers ledit Regent, lequel elle trouua bien disposé à venir à la raison, mais elle n'en pouuoit trouuer aucune ny au Roy de Nauarre ny aux Parisiens. Le Regent voyãt qu'il ne falloit point parler de paix, ains mettre la main aux armes, s'empara du bois de Vincennes, & du Pont Charenton, la ou il fit faire vn pont sur basteaux pour passer la riuiere de Seine, & tint de ce costé la ville de Paris si estroittement pressee qu'elle ne pouuoit auoir viures ny de la riuiere de Seine ny de celle de Marne. Le Nauarrois vint à Sainct Denis en France à la priere des parisiens qui estimoient amy celuy qui estoit leur ennemy, & furent cause que non seulemẽt leur pays fut ruiné, mais aussi les pays Chartrain, de Touraine, du Maine, & d'Aniou.

L'Anglois espie la France.

Nom des Parisiens hay.

Armees des deux Princes.

Paris pressee.

Cependant que toutes les forces du Royaume de France bandees les vnes contre les autres soubs deux Chefs ennemis estoient prochaines les vnes des autres prez de Paris, les Anglois qui guettoient les bonnes occasions qui se presenteroient pour bien faire leurs besongnes, prindrent les villes de Meun & de Baugency sur Loyre, sans qu'aucun se mit en deuoir de les en empescher. La Royne Ieanne chasque iour alloit à Conflans vers le Regent, & à Sainct Denis vers le Nauarrois pour tascher de les mettre d'accord. En fin elle fit tant qu'elle fit assembler ces deux Princes en vn pauillon qui à cest effect fut tendu prez la porte Sainct Anthoine. Durant leur pourparler les deux armees estoient en bataille prestes à combattre, toutesfois par certain appointement qu'ils firent fut promis audit Roy de Nauarre que pour toutes choses qu'il pourroit demander luy seroient baillees dix mille liures de rente, & quatre cents mille florins à l'escu, en quatre annees, chacun an cent mil. Et à ceste occasion ledit Roy promit d'aller à Paris pour mettre ladite ville en l'obeissance du Regent, de disposer les Parisiens à le recognoistre pour leur seigneur, & à luy payer trois cents mille escus pour la deliurance de son pere, pourueu que ledit Regent quittast toute peine criminelle. Il promit audit Regent de luy en faire le lendemain responce. Mais au lieu d'aller à Paris & tenir sa promesse il s'en retourna à Saint Denis, & le lendemain ne retourna point faire sa responce au Regent, lequel tout à escient auoit tasché par les entremises de la Royne Ieanne de parlementer auec le Roy de Nauarre, pour le mettre en soupçon & deffiance des parisiens, comme il aduint. Car tout incontinent qu'il eut parlementé auec le Regent les Parisiens craignans ou que ces deux Princes se fussent accordez au preiudice de la ville de Paris, ou

Pourparler des deux Princes.

Sa perfidie.

Ruse du Regent.

ris, ou marris de ce que ledit Nauarrois parlementoit & accordoit quelques articles sans leur aduis & conseil, conceurent vne deffiance de luy & du Preuost, & n'eurent plus d'esperance ny en eux ny en leurs forces, mesdisans sur tout du Roy de Nauarre & l'appellans traistre quand ils virent qu'il ne vouloit en tout suiure leur fureur. En quoy se monstra le naturel du peuple volage qui se fasche incõtinẽt d'vn homme si en toutes choses il ne sert à ses passions. Le Roy de Nauarre tout le support duquel consistoit en l'amitié & faueur que les Parisiens luy portoient, aduerti de ceste deffiance alla vers eux & pour mieux les asseurer de sa bõne volõté, il iura auecques eux la ruine du Regent, & mit pour leur garde & seurté plusieurs Anglois dedans leur ville. Le lẽdemain les Parisiens fortifiez de ce nouueau secours, firent auec les Anglois vne saillie sur quelques troupes du Regent, hors la porte Sainct Anthoine pres la grange aux merciers, mais le Regent aduerti de ceste charge y accourut auec ses forces, & deffit les Parisiẽs & les Anglois qui auoient chargé les siens.

Parisiens cõtre le Nauarrois.

Naturel du peuple.

Saillies des Parisiens.

Le Regent voyant que le Roy de Nauarre ne luy faisoit pas la responce qu'il luy auoit promise, l'enuoya sommer de la luy faire. L'autre respondit qu'il n'estoit tenu de respondre, d'autant (disoit il) que le Regent auoit enfraint le Traicté en ce que le iour de deuant les gens dudit Regent auoient assailli & deffaict les siens. Ce qui estoit faux, car comme nous auons dit, les Parisiens & les Anglois assaillirent les gens du Regent. Les Parisiens & les Anglois delibererent d'assaillir secrettement le Regent par le pont qu'il auoit fait du costé de Sainct Victor, & deuant que le Regent & ses gens s'en apperceussent il y en eut plusieurs qui estoient ia bien auant sur le pont, mais quand ils furent apperceus ils furent lourdement repoulsez, & plusieurs d'iceux tuez. Les gens du Regent mirent le feu à tous les villages des enuirons de Paris, & pour cela la Royne Ieanne ne cessoit d'aller & venir tousiours pour trouuer moyen de renouer ce Traicté. Plusieurs saillies furent faictes, esquelles les Parisiens auoient tousiours du pire, si que tous ceux qui sortoient de leur ville pour assaillir les gens du Regent n'y retournoient pas. Ils commencerent de s'ennuyer de ces guerres & discordes, de la perte de leurs hommes, de l'intermission de leur trafiq & gain, de la famine qui se mettoit en leur ville, de leurs fatigues & trauaux, de dormir sur le rampart & aux portes, de faire leurs corps de garde, & sentinelles, & bref de voir leur condition de viure de tout temps paisible & tranquile changee en trauail & peine. Auec leur ennuy ils conceurent de rechef vne mauuaise opinion & mescontentement du Roy de Nauarre, disans qu'il estoit vn brouillon & perfide, brouillant tout, & ne tenant rien de ce qu'il promettoit. Ils proietterent de faire à part leur appointement auec le Regent par l'entremise de la Royne Ieanne, & adonc quelques vns d'entre eux allerent vers ledit Regent auec elle & l'Archeuesque de Lyon qui estoit enuoyé par le Pape pour accorder ces deux Princes. Ils parlementerent auec le Regent en l'vn des basteaux qu'il auoit fait faire pour passer la riuiere de Seine, & le supplierent treshumblement de leur pardonner leurs faultes, & les receuoir à merci & en sa bonne grace, se soubsmettans à receuoir de luy telles conditions qu'il luy plairoit, & qui seroient amiablement aduisees par ladite Royne Ieanne, par le Duc d'Orleans, le Roy de Nauarre, & le Comte d'Estampes. Le supplierent aussi que les intelligences qu'ils auoient contractees auec ledit Roy & plusieurs bonnes villes de ce Royaume demeurassent en leur

Perfidie du Nauarrois.

Dessein des Parisiens.

Feu aux villages.

Parisiens se faschent des guerres.

Forme de viure changee.

Parisiens veulent s'accorder au Regent.

Demandent pardon.

force & vertu. Ce que le Regent leur accorda & pareillement de faire ouurir les passages des riuieres, à fin que viures & marchãdises peussẽt estre amenees à Paris, & fut ordonné iour au Mardy ensuiuant pour faire les choses dessusdites en la ville de Laigni sur Marne. A ceste cause se leua l'armee du Regent, mais ce neãtmoins les Parisiens ne voulurent laisser entrer aucun des siens dedans leur ville. Dont on s'apperceut bien que le Preuost des Marchans n'alloit que cauteleusement & frauduleusement en besogne, & qu'il y auoit quelque secrette intelligence fraude & tromperie entre le Roy de Nauarre & luy, grandement prejudiciable aux affaires du Royaume, à la deliurance du Roy prisonnier & au Regent. En quoy on peut considerer quel malheur suit vn estat agité de guerres ciuiles, puis que la ville Capitalle du Royaume estant maniee par deux ou trois mauuais & seditieux citoyens desnioit l'obeissance à son seigneur pour s'allier de celuy qui souspretexte du biẽ public (cõmune couuerture des perturbateurs d'iceluy) & de l'alliance & proximité qu'il auoit à la maison de France, taschoit d'en priuer ceux qui en estoiẽt les legitimes heritiers. Ainsi le Regent sans auoir aucune asseurance des Parisiens se retira au val la Comtesse auec la plus grande partie de son armee, pour ne donner occasion de mal penser de luy à ceux qui n'vsoient point de mesme en son endroit, & lesquels ne tendoient qu'à le priuer de son heritage. Le 21. Iour du mois de Iuillet de l'an 1357. estoit le iour assigné pour se trouuer à Laigni, mais il fut remis à Corbeil à vn autre iour.

Octroy du Regent.

Cautelle du Preuost des Marchans.

Malheur des guerres ciuiles.

Bien public couuerture ordinaire.

Assemblee remise.

FIN DV QVINZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1357

LE SEIZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

VRant ces allees & venues de la Royne Ieanne, ces perfidies du Roy de Nauarre, & ces menees du Preuoſt & des Pariſiens, en la ville de Paris ſ'eſmeut vne grande ſedition entre les habitans & les Anglois qu'y auoit laiſſez le Roy de Nauarre, les menees & fineſſes duquel deſcouuertes par le peuple l'auoient extrememẽt rendu odieux, car le peuple commẽça à cognoiſtre que ce Prince vouloit faire ſes beſongnes aux deſpens du publicq, & que ſe voulant ſeruir des Anglois, il les fauoriſoit & ſouſtenoit en leurs violences. La cauſe de ceſte eſmeute vint de ce que les Pariſiens ſe plaignoient que les Anglois qui eſtoient à Sainct Denys & à Sainct Cloud pilloient & gaſtoient le pays. La commune de Paris prenant les armes courut auſdits Anglois, en tua 24. ou 25. & en print quarante ſept qui auoient diſné auec le Roy de Nauarre, & quatre cents autres en diuerſes maiſons priuees de la ville, & les conſtituerent priſonniers dans le chaſteau du Louure. Le Roy de Nauarre, le Preuoſt des Marchans, & l'Eueſque de Laõ duquel alors ledit Roy ſe ſeruoit en ſes cauteleuſes menees, qui eſtoient tous Anglois de volonté, furent fort irritez de voir ainſi mal traicter ceux qui eſtoient venus à leur ayde, & ne ſçauoient plus à qui auoir recours, voyans leurs partiſans les plus foibles & maſſacrez, & le peuple contre eux. Le lendemain ledit Roy faiſant venir le peuple en la place de Greue, ſe plaingnit du meurtre cõmis es perſonnes des Anglois & de l'empriſonnemẽt des autres, d'autãt (diſoit il) qu'il les auoit fait venir là ſous ſa foy, & en vertu de ſon ſaufcõduit, & que en cela ſon honneur eſtoit foullé en ce que contre ſa promeſſe ſes partiſans eſtoient cruellement meurtris & empriſonnez. Le peuple poſſedé de la fureur & qui auoit imprimé en ſa teſte vne rage & vne nouuelle haine contre les Anglois, ne voulãt entendre les plaintes dudit Roy ny aucune raiſon ny remonſtrance, cria qu'il vouloit tuer tous les autres qui reſtoient, & aller à Sainct Denys pour maſſacrer ceux qui y eſtoient & qui auoient pillé le plat pays, puis pria ledit Roy & le Preuoſt de les y mener pour mettre leur entrepriſe à fin.

Sedition à Paris.

Sa cauſe.

Anglois tuez.

Leurs partiſans eſbahis.

Plainte du Nauarrois.

Peuple irrité contre les Anglois.

Ledit Roy & le Preuoſt qui eſtoient en la puiſſance de ceſte populace ne luy oſerent rien refuſer, ains contre leur volonté luy promirent qu'ils l'y meneroient le iour meſme, mais d'autant qu'il eſtoit bien tard quand ils partirent, cela fit pẽſer à pluſieurs que tout à eſcient ledit Roy differoit leur partemẽt pour ce pẽdãt aduertir les Anglois de la fureur populaire à fin qu'ils ne fuſſent ſurprins & tuez.

Ceder au peuple.

Mené par le Nauarrois. Lors ledit Roy menãt la populace ſe mit en chemin & diſoit on qu'ils eſtoiẽt biẽ enuiron ſeize cents hommes de cheual & huict mille homme de pied, les vns ſail lirent par la porte S. Honoré, & ledit Roy & le Preuoſt ſortans par la porte Sainc Denis ſe tindrent longuement plantez en vn champ entre Montmartre & les moulins à vent. Quelques coureurs dirent qu'ils auoient veu quelque trouppe d'Anglois au bois de Boulogne. Les Pariſiens ayans ceſt aduis y accoururẽt, & virent à l'oree dudit bois quarãte ou cinquante Anglois, & cuydans qu'il n'y en eut point d'autres derriere ils les allerent aſſaillir, mais vne groſſe troupe d'Anglois qui eſtoit en embuſcade dedans le bois ſaillans ſur les Pariſiens peu aguerris à la campaigne, & braues au logis, les menerent battans iuſques au portes de la ville, & en tuerent enuiron ſix cents deuant les yeux du Roy de Nauarre & du Preuoſt qui demeurerent ſpectateurs de ceſte boucherie, ſans ſe remuer ny ſecourir les Pariſiens. Cela fait ledit Roy ſ'en alla à Sainct Denis, & le Preuoſt à Paris, là où par les rues comme il paſſoit le peuple l'appelloit traiſtre de ce qu'il auoit laiſſé deffaire les Pariſiens ſans les ſecourir. Deſlors le peuple commença à murmurer contre ledit Roy & contre le Preuoſt. Ce neantmoins deux iours apres le Preuoſt accompaigné de deux cents hommes armez alla au Chaſteau du Louure, & en tira les priſonniers Anglois qui y eſtoient, & luy meſme les mena au Roy de Nauarre à Sainct Denis, là où il fut trois iours ſans oſer retourner à Paris de crainte qu'il auoit de la fureur du peuple. Au troiſieme iour il alla diſner à la Baſtille à la porte ſaint Anthoine, & là commanda à ceux qui auoient les clefs de ladite porte qu'ils euſſent à les donner à Ioſſeran de Maſcon qui eſtoit Threſorier du Roy de Nauarre, mais eux reſpondans qu'ils n'en feroient rien, vn gros debat ſ'eſmeut entre eux, dont vn nommé Iean Maillard qui gardoit vn quartier des murs de la ville pres la porte, oyant le bruict y accourut incontinent, & apres auoir dit au Preuoſt que les clefs ne ſeroient point donnees audit Threſorier print vne banniere aux armes du Roy de France, & courant par la ville en criant Monioye Sainct Denis, attira vne grande partie du peuple à le ſuiure. Le Preuoſt craignant la fureur de la populace print quelques lettres que le Roy de Nauarre luy auoit eſcrittes, & ſe retira à la Baſtille accompagné de Philippes Guyphart, & de Symon Paulmier. Ceux qui eſtoient en ladite Baſtille prierent le Preuoſt de leur monſtrer ces lettres dudit Roy de Nauarre, tant qu'vne querelle ſ'eſmeut entre eux, tuerent le Preuoſt & ſes autres deux adherans, & les deſpouillerent & trainerent de la Baſtille deuant l'Egliſe Sainte Catherine du Val des Eſcolliers là où ils les laiſſerent au meſme lieu ou le dit Preuoſt auoit fait trainer les corps des deux Mareſchaux de France tuez en la chambre du Daulphin.

Anglois au bois de Boulogne.

Pariſiens battus.

Nauarrois et Preuoſt hays

Malice du Preuoſt.

Eſmotion contre luy.

Sa crainte.

Sa mort.

Fureur de peuple. Le peuple renforçant ſa rage alla aux maiſons des autres adherans du Preuoſt & les tua & traina par les rues, puis les laiſſa tous nuds deuant l'hoſtel de la ville. Charles Rouſſac Eſcheuin homme factieux (duquel nous auons cy deſſus parlé) & ledit Ioſſeran de Maſcon Threſorier du Roy de Nauarre furent decapitez en greue, & leurs corps iettez en la riuiere.

Fol qui ſe fie à luy. Ceſte furie populaire doit ſeruir d'exemple à ceux qui pour gratifier les grãds Seigneurs ſont ſi fols de ſe fier à la fortune, & de ſ'enorgueillir pour quelque grandeur en laquelle ils ſe voyent aduancez. Ce Preuoſt ceſt Eſcheuin & les autres qui furent ſivillainement tuez auoient commis double faulte en ce qu'ils auoient offencé la Maieſté du nom Royal, & qu'ils ſ'eſtoient fiez en l'inconſtãce du

" du peuple, auquel il n'y a non plus de fiance qu'à la mer, qui par opinion esti- 1358
" ment beaucoup de choses, & bien peu par la verité, & qui ne se conduit nulle-
" me par la raison, ains se laisse agiter par la fureur, par les passions, & par ce *Ne se conduit par raison.*
qui apparoist, non par ce qui est. Ceux qui dedans Paris auoient le iugement
purgé de toute passion voyoient bien que les deportemens de ce Preuost estoi-
ent tous contraires au deu de sa charge, & que non le bien public, mais l'ambi-
tion d'autruy & sa propre gloire le poussoient à vser de telles violences, & le co-
gnurent bien lors qu'il voulut oster les clefs à vn bon citoyen pour les donner à *Folie du Preuost.*
celuy qui n'auoit esgard qu'au proffit de son maistre. Ainsi ne pouuans les Pari-
siens endurer vne telle insolence du Preuost, il ne fault s'esbahir si d'vne folle se-
dition ils firent naistre vne equitable iustice, punissans ceste homme temeraire, &
ceux qui s'estoient reuoltez contre le fils aisné de leur Roy & heritier legitime
du Royaume. Ils voulurent aussi deuant que le Regent entrast en la ville de Pa-
ris, oster les obiects mal plaisans à ses yeux, & les causes de toutes seditions & re
uoltes tels qu'estoient ledit Preuost & ses adherans, d'autant que ledit Regent *Colere du Regent.*
auoit iuré de n'entrer iamais en la ville de Paris, & de ne faire iamais paix ny ac-
cord auecques les citoyens d'icelle qu'ils ne luy liurassent à sa discretion douze
tels hommes qu'il demanderoit pour en faire à sa volonté. Froissart recite tout
autrement la mort de ce Preuost, disant que Iean Maillard accusant Marcel de
trahison, & passant sur ceste noise quelque dementir, Maillard donna vn coup *Mort du Preuost.*
de hache d'armes audit Marcel, & de là vint la noise & la ruine des seditieux.
Apres la mort desquels les Parisiens allerent supplier le Regent de vouloir re-
nir en sa bonne ville de Paris, & conseiller & deffendre ses subiects contre leurs
aduersaires (selon le grand besoin qu'ils en auoient) l'asseurans qu'il trouueroit
en icelle toute fidelité & obeissance, & que la mort des deux Mareschaux tuez *Offres des Parisiens.*
en sa presence auoit esté vengee par l'immolation du Preuost & de ses compli-
ces faicte aux vmbres des autres le Vendredi deuxieme iour d'Aoust, l'an mille
trois cens cinquante-huict.

Le Regent entra dedans Paris auecques son armee à la grand ioye du peuple.
Le lendemain le Roy de Nauarre l'enuoya deffier & se declara son ennemy. Et
bien que ce Roy fust homme cault & malicieux, si est-ce qu'il estoit plus ani-
mé par Philippes son frere à faire ce qu'il faisoit que par son propre naturel. Son
frere luy remōstra comme il estoit impossible que de là en auant il y peut auoir
aucune amitié ny accord entre luy d'vne part, & le Roy & le Regēt d'autre, veu *Les causes d'iceluy.*
la haine que ledit Roy & le Dauphin luy portoiēt, veu les choses que ledit Roy
de Nauarre auoit faictes contre eux, veu leurs reconciliations si souuent reite-
rees & rompues, & sur tout veu le tort qui luy auoit esté fait en la mort du Pre-
uost principal agent & ministre de ses entreprises, & que puis que ledit Preuost
& ses adherans apres leur mort estoient blasmez de trahison & de felonnie, il
pouuoit s'asseurer que cela le touchoit particulierement, & qu'on s'attaquoit à
luy, le chargeant d'estre autheur de ceste mence. Il falloit que pour soustenir sa *Qui l'esmeuuent.*
cause & pour ne souffrir ainsi reuoquer son honneur en doubte qu'il fit la guer
re aux François, & ostast le masque d'obeissance & d'humilité, & oster tous ces
respects que iusques alors il auoit portez en son visage, & tenuz en son langage
d'estre bon & fidelle seruiteur, parent, & subiet du Roy. Voila l'occasion du suf-
dit deffy, & le conseil du frere du Roy de Nauarre.

Quelques iours apres que le Regent fut entré dedans la ville de Paris plu- *Traistres decapitez.*

sieurs traistres d'icelle furent decapitez, entre lesquels fut Pierre Gilles, Pierre Caillard cheualier natif d'Orleans qui estoit Chastelain du Louure, deux Aduocats, & plusieurs autres, rapportans le vray sallaire de leur grande trahison.

Peuple tancé. Ce mesme iour le Regent alla à l'hostel de ville, & parlant au peuple qu'il fit venir desarmé, le reprint aigrement de ses follies, luy remonstrant les grandes trahisons qu'auoient voulu faire contre son pere & contre luy les trahistres qui estoient morts, & aussi l'Euesque de Laon & plusieurs autres qui encores viuoient, lesquels auoient faict tout ce qu'ils auoient peu pour faire le Roy de Nauarre Roy de France, & mettre les Anglois & Nauarrois dedans la ville de Paris, & piller & tuer tous ceux qui tenoient le parti de son pere & de luy, ayant fait marquer les maisons de tous ceux qui en estoient.

D'auoir fauori traistres.

Les Anglois & Nauarrois voyans ce changement de choses, les Parisiens ennemis du Roy de Nauarre & remis à l'obeissance du Regent se ioignirent ensemble, & ne voulans demeurer si pres de Paris, allerent à Meleun, là ou la Roine Blanche les mit dedans le chasteau, & prenans vne partie de ladite ville du costé du Gastinois, le Regent enuoya gens qui se saisirent de l'autre partie. Les Nauarrois bruslerent l'abbaye du Lis & tous les lieux des enuirons du costé de la forest de Biere & de Gastinois, & en apres prindrent Poissy, Sainct Germain en Laye, Creil sur Oise, Raiz, & plusieurs autres places auecques grand nombre de prisonniers, & couroient tous les iours iusques aux portes de Paris. Le Roy de Nauarre partant de Mante auecques deux mille hommes alla à Meleun rafreschir ses gens, & voir la Roine Blanche sa sœur. En passant par Chastres sous Montlehery il le pilla & brusla, & en fit autant par tous les autres lieux ou il passa, iouant à la desesperade, & n'vsoit plus de ces mots respectueux dont il auoit au parauant vsé. Thomas du Ladit son Chancelier qui auoit esté mis prisonnier au Palais de Paris fut tué par quelques belistres de ladite ville, ainsi qu'on le menoit lié & garrotté dudit Palais en la prison de l'Eueſque de Paris, auquel par bulles du Pape il deuoit estre rendu. Iean de Pinquigni ayant laissé le seruice & le parti du Roy & du Regẽt son fils pour quelque mescontentemẽt qu'il eut de n'auoir eu vn estat qu'il auoit demandé, s'alla mettre du costé du Roy de Nauarre, & pour se venger de l'iniure qu'il pensoit luy auoir esté faicte, auecques grande compaignie de gens armez alla en la ville d'Amiens, moyennant l'intelligence qu'il auoit auec quelques bourgeois traistres de ladite ville qui luy auoient promis de la luy liurer, mais estant son entreprinse descouuerte par les fidelles bourgeois d'icelle, il faillit à sadite entrepriſe, & Maurel de Fiennes Comte de Ioigni Conneſtable de France, & le Comte de Sainct Pol qui estoient à Corbie venans à leurs secours empeschерent le succes de ceste trahison, les ministres de laquelle furent prins & decapitez.

Parisiens ennemis du roy de Nauarre.

Cõqueſtes des Anglois & Nauarrois.

Son Chancelier tué.

Vengeance d'iniure.

Traison empeschee.

Enuiron ce temps arriua au secours des Nauarrois, le Captal de Buch en Medoc pays de Bourdelois grand & puissant seigneur, de la ligne masculine duquel est descendue la maison de Candale, dont l'aisnesse est depuis peu de temps finie en fille par la mort de feu Henry de Foix Comte de Candale, qui a laissé seulement deux filles. Ledit Captal se ioignant en Normandie auecques Philippes de Nauarre print Clermont en Beauuoisin par surprinse. Il n'y auoit en ce Royaume aucun lieu si escarté auquel le Roy de Nauarre n'euſt des ministres & des intelligences, par le moyen desquelles ses gens se saisissans des lieux les plus forts couroient le plat pays, & ruinoient & rançonnoient le peuple. Cela chassa

Maison de Candale.

les

les hommes de l'habitation des champs, & de là aduint que les terres demeu-
roient en friche ſans eſtre cultiuees ny enſemencees, dont ſ'enſuiuit vne extre-
me famine & vne ſi grande & exceſſiue cherté qui dura par l'eſpace de quatre
ans, que la plus grande partie du peuple mourut. Et d'autant que le Regent n'a-
uoit autre moyen de recouurer argẽt pour la ſolde de ſon armee que des gabel *Gabelles chan-*
les du ſel, le ſel deuint ſi cher qu'on n'en pouuoit auoir qu'auec grande ſomme *té de ſel.*
de deniers, & auec vne eſpece de ſedition. Les Anglois & Nauarrois tenans
les enuirons de Paris, empeſchoient qu'aucuns viures n'y peuſſent entrer, telle-
ment que la cherté y deuint ſi grande que de memoire d'homme on ne l'auoit
iamais veuë au parauant telle. Or le peuple en pluſieurs endroits tacitement fa- *Cherté extre-*
uoriſoit le Roy de Nauarre, d'autant qu'il promettoit vn vain nom de liberté, *me.*
& la plus part de la Nobleſſe mal contente du Roy & du Regent, pour la mau-
uaiſe diſtribution qui eſtoit faicte des honneurs, ſouſtenoit ou de volonté ſe-
crette ou de force ouuerte le party du Nauarrois.

Robin ou Robert Canolle Capitaine de pluſieurs fortereſſes Angloiſes en *Courſes des*
Bretaigne & Normandie, auec vne troupe de voleurs & rauageurs courut con- *Anglois.*
tremont la riuiere de Loire, & alla iuſques en l'Auxerrois, & pillant & bruſlant
villes & villages emmena vn grand nombre de priſonniers. Le Regent enuoya
contre luy quelques trouppes qui deffirent les ſiennes, & le mirent en routte,
& ce pendant ne bougeant de Paris fit prendre pluſieurs habitans de ladite vil-
le pour auoir eſté aduerti qu'ils auoient machiné pluſieurs choſes contre luy en
faueur du Roy de Nauarre. Le peuple voyant que d'vn mal il entroit en vn au- *Seditieux*
tre, & que le Dauphin pourroit ſ'accouſtumer à la vengeance voulut ſ'eſmou- *prins.*
uoir, ſi qu'vne grande multitude de gens de meſtier parens & amis des empri-
ſonnez alla au Louure vers le Regent, lequel ils firent requerir par vn Aduocat *Leur faueur*
de les deliurer. Le Regent reſpondit que le lendemain il iroit à l'hoſtel de ville,
& quand les Pariſiens l'auroiẽt ouy parler, il les deliureroit ſ'il leur ſembloit rai
ſonnable. Le lendemain le Regent y alla, & montant ſur les degrez de la Croix *Harãgue du*
qui eſt en la place de Greue, il fit vne belle & longue harangue, par laquelle il *regent au*
declara les trahiſons que les empriſonnez auoient machinees à la ſuſcitation du *peuple.*
Roy de Nauarre. Il ſceut par ſon langage tellement diuertir les cueurs du peu-
ple de la pourſuitte qu'il faiſoit des empriſonnez, que quand il eut acheué de
parler, il n'y eut aucun qui voulut de la en auant pourſuiure leur deliurance ny
en dire mot, ains tous crierent merci de la pourſuitte qu'ils en auoient faite. Si *La force d'i-*
" grande eſt la force de l'eloquence que c'eſt le plus propre outil, qui ſoit à rom- *celle.*
" pre la durté de la colere & de la vengeance. Toutesfois pource que l'entrepriſe
des empriſonnez eſtoit ſi ſecrette qu'on ne la peut auerer, quelques iours apres *Priſonniers*
ils furẽt deliurez ſans faire aucun bruit. Le Pape auoit enuoyé deux Cardinaux *deliurez.*
vers les deux princes pour les accorder, mais n'ayans peu rien faire, ils ſ'en re-
tournerent comme ils eſtoient venuz, ce pendant que les Anglois & Nauarrois
bruſloiẽt villes, villages, & Egliſes, pilloient & gaſtoient tout le pays, & rancon
noient vn chacun.

Il y a long temps que nous n'auons parlé du Roy Iean de France, lequel du- *Iean priſon-*
rant ces guerres & diuiſions d'entre le Regent ſon fils & le Roy de Nauarre, e- *nier en An-*
ſtoit touſiours priſonnier en Angleterre. Le Roy Edvvard le fit mener auec ſon *gleterre.*
fils Philippes Duc de Touraine, & depuis Duc de Bourgongne au chaſteau de
Winſor ou Windeliſore, là ou on luy entama quelques propos de paix, de la-

Cõditions de paix bien rigoureuſes.

quelle eſtoient les conditions telles: C'eſt à ſçauoir que le Roy d'Angleterre auroit les pays de Normandie, Guyenne, Xaintonge, Agenois, Tarbe, Perigort, Limoſin, Cahors, Bigorre, Poictou, Aniou, le Maine, Touraine, les Comtez de Bouloigne, Guynes, Ponthieu, Monſtrueil ſur la mer, Calais, & toute la terre de Merq en toute ſouueraineté & ſeigneurie: & vouloit par ce Traitté auoir la ſouueraineté du Duché de Bretaigne, & quatre millions d'eſcuz d'or fin de la monnoye du Roy Philippes, & ſi vouloit auoir la poſſeſſiõ des villes & chaſteaux de Rouẽ, Caen, Vernõ, le Põt de l'Arche, Goulet, Giſors, Mormeaux, Arques, Gaillard, Vire, la Rochelle, & cent mil liures ſtrelins, & auec ce qu'on luy baillaſt les Ducs d'Aniou & de Berri ſes enfans, les Comte d'Alençon, & Duc de Bourbon,

Oſtages demandez.

& dix autres ſeigneurs pour oſtages, & ce fait il mettroit le Roy en ſon Royaume, toutesfois loyal priſonnier, iuſques à ce que toutes ces choſes fuſſent accomplies. Voila les choſes que le Roy Anglois demãdoit au Roy Iean de France, leſquelles il enuoya au Regẽt ſon fils par Guillame de Meleun Archeueſque de Sens, par le Comte de Tancaruille ſon frere, par le Comte de Dampmartin, & par Raoul de Deuchan, ou d'Endrehen Mareſchal de France tous priſonniers

Aduis demandé.

des Anglois pour auoir ſur leſdites conditions l'aduis dudit Regent & de ſon conſeil. Le Regẽt ayant veu les cõditions de paix propoſees par le Roy Edvvard d'Angleterre au Roy ſon pere, mãda aux gens des trois Eſtats de ſe trouuer à Pa-

Trois Eſtats aſſemblez à Paris.

ris pour ſur icelles auoir leur aduis & cõſeil. Peu de gens ſe peurent trouuer à ceſte aſſemblee, pource que de nulle part on ne pouuoit venir à Paris pour le danger des ennemis qui tenoient les villes d'alentour. Le Regent au iour aſſigné alla au Palais là ou ſur le Perron de marbre emmy la court, & en la preſence des trois Eſtats, fit par Maiſtre Guillaume des Dormans alors Aduocat du Roy en Parlement, & depuis Chancelier de France, lire ledit Traicté, & leur remonſtra

Remonſtrance à eux faite

ledit Dauphin les rigoureuſes conditiõs que l'Anglois demandoit. Il deſiroit le retour & la deliurance de ſon pere, le biẽ du Royaume & le repos de ſon peuple. Mais ces deux choſes enſemble ne pouuoient ſortir effect, veu la rigueur des demandes des ennemis. Les trois Eſtats les ayans entendues apres auoir ſur icelles aſſez longuement conſulté & aduiſé, reſpõdirent que telles demãdes ne pouuoient ſ'accõplir ny accorder, cõme eſtans plus que deſraiſonnables, & à ceſte occaſion delibererẽt d'employer toutes leurs facultez pour ſouſtenir la guerre, aimans mieux la faire iuſte que ſe ſouſmettre à vne paix tant iniuſte & deſauãtageuſe. Pour le ſouſtien de la guerre leſdits trois Eſtats offrirent vne grãde ſomme de deniers, & que les Nobles ſeruiroient à leurs deſpens ſans cõpter leurs allees & venues, & outre ce ſeruice fourniroient aux cõtributions ordonnees par

Rigueur des demandes.

Offres des Eſtats pour ſoudoyer gẽs

les bonnes villes, cõme auſſi les Eccleſiaſtiques de leur bon gré ſ'offrirent de faire le ſemblable, & la ville de Paris ſe ſouſmit à ſoudoyer ſix cens lãces, quatre cẽs archers, & mille brigans, c'eſt à dire mille hõmes de pied armez de brigandines, armures alors fort vſitees. Sur ceci il faut noter que l'Eſtat du royaume eſtoit ſi alteré que bien que l'inſtitution des Bans & Arrierebans fut en nature, ſi eſt ce que les troubles l'auoient tellement peruertie que la Nobleſſe penſoit faire vne grande grace au Roy ſi elle luy offroit comme pour ſecours ce qu'elle luy deuoit de deuoir lige, naturel, & legitime. Nous diſons ceci à cauſe qu'ayans en la vie de Hue Capet parlé des Bans & Arrierebans il ſembloit que la choſe fut autre, veu ce que l'hiſtoire dit en ce paſſage, mais qui regardera le fait de pres verra que la couſtume des anciens courant ſur les modernes leur faiſoit tenir cel an-

Alteration d'eſtat.

Condition ancienne des fiefs

gage

gage de presenter le seruice d'vn mois duql les fiefs tenus par la Noblesse l'obligeoit à telle redeuãce, encore qu'il semblast que le malheur l'eut affranchie, tout ainsi que si chacun n'eust rien deu sinon ce qu'il luy plaisoit dõner pour le salut du public. Et pour monstrer que ceci estoit du deuoir, l'histoire adiouste cest extraordinaire de la fourniture aux cõtributiõs. D'auãtage pour trouuer argẽt en toutes sortes on fit peur à ceux qui auoient manié les finãces du Royaume de leur faire leur procez, coustume assez practiquee en France, mais elle leur fut ostee, & tout crime remis, moyennant quelque somme d'argent qu'ils donnerent pour les fraiz de ceste guerre, & ainsi furent ils à bõ marché quittes de leurs mal uersations & larcins. Mais ce a esté tousiours la punition qui a esté donnee à tels gens en temps troublé, auquel tout est tellement permis que les mauuais ne craignent de mal faire pour le peu de crainte qu'ils ont de la punition, laquelle ils sasseurent d'eschapper en donnant la vingtieme partie de ce qu'ils ont dessrobbé.

Peur aux financiers.

Quittes à bõ marché.

Adoncques estans ces trefues finies les François & les Anglois recoururent aux armes. Edvvard fit deffendre à tous François l'entree en Angleterre, & enuoya à Calais le Duc de Lanclastre auecques quatre cẽs cheuaux & mil Archers, & peu apres ayant mis des forces tant sur mer que sur terre auec infinité de vitures, ledit Edvvard le suiuit auec vne grosse armee. Estant arriué à Calais il consulta auec ses capitaines de la façon de laquelle ils deuoiẽt manier la poursuitte de ceste guerre. Les vns estoient d'aduis que premierement on entrast dedans le Pays de Flandres pour donner des affaires au Comte Loys qui auoit succedé à Loys son pere mort en la bataille de Cressy, & qu'apres on allast en France. Mais le Roy Anglois qui estoit resolu ou d'entrer par force en la possession du Royaume de France, ou de la destruire & ruiner totallement, n'approuua point ceste aduis, & marcha droit deuant la ville d'Arras qu'il print en trois iours, puis passant apres de Rheims sans s'y amuser entra dedãs la Champagne. De là marchant plus auant vers les villes de Sens & de Neuers, s'en empara facilement. Cela fait il tirant en Bourgogne & donna vne telle frayeur aux Bourguignõs qu'ils luy enuoye rent quelques milliers d'escus pour sauuer leur pays à fin qu'il ne fut destruict. Comme il seiournoit en Bourgogne & y faisoit reposer son armee lasse de tant de trauaux, les Ambassadeurs du Pape arriuerent vers luy qui de rechef entame rent les propos de paix, mais sentans les cœurs des Anglois & des François tous vlcerez de mortelles haines, à leur grand regret s'en retournerent sans rien faire. L'Anglois se remettant aux champs print le chemin droit à Paris là où il sçauoit que le Daulphin Regẽt estoit auec vne armee, en deliberation ou de le cõbattre ou d'assaillir la ville, & s'estant campé dedans les fauxbourgs d'icelle, l'enuoya par plusieurs fois sommer de venir aux mains. Mais le Daulphin se ressouuenãt de la fresche perte de la bataille de Poictiers, & ne voulant en l'absence de son pere prisonnier hazarder au ieu douteux d'vne bataille sa vie & le Royaume, n'en voulut point manger. Edvvard voyant ne pouuoir attirer le Daulphin au combat, alla en Normandie, & de la en Bretaigne en intention de la conquerir, & l'ayant conquise par le droit de là guerre la rendre tributaire à soy & à la couronne d'Angleterre, & la rendre entiere au Duc Iean de Montfort son gẽdre qui luy en auoit fait hommage.

Fin de treues guerre.

Aduis demandé.

Resolutiõ de l'Anglois.

L'Anglois vers Paris.

Sagesse du Daulphin.

Dessein de l'Anglois.

Comme il passoit son esté en Bretaigne, & que plus de difficultez qu'il n'auoit pensé se presentoient à ses entreprinses, il laissa reposer son armee

Daller à Paris. pour quelques iours, affin qu'elle fut vigoureuſe & gaillarde au ſiege & à l'expugnation de la ville de Paris, deuant laquelle il retourna bien toſt apres, & ſe campant à mille pas d'icelle conuia le Daulphin au combat. Mais les François qui n'auoient autre deſir ny beſoing que de garder la ville, fermans fort bien leurs portes ne voulurent comparoiſtre deuant l'orgueil des Anglois tous fiers & eſleuez de leur recente victoire, ains ſe tenans ſur leurs gardes faiſoient bon guet & *Deffence des Pariſiens.* ſe preparoient de ſe bien deffendre contre l'ennemy. L'Anglois penſant que la perte recente des François leur eut fait perdre le cœur, & aduerti de leur reſolution ſe vint camper dedãs le faux-bourg ſainct Marcel pres la ville, mais ny pour cella il ne peut en façon quelconque attirer ceux de dedans à ſortir dehors, bien que les Anglois vinſſent courir iuſques ſur le bord du foſſé & des ponts des portes, & qu'il mit le feu dedans les maiſons plus prochaines des murs. Les Anglois *L'Anglois deuant Paris* ſe vantent que le Daulphin Charles ſe voyant preſſé de telle façon, & commençant de ſe deſeſperer du bõ ſuccez de ſes affaires enuoya vers Edvvard ſes Ambaſſadeurs luy recommencer les propos de paix, & qu'Edvvard les ayant doucement receus & eſcouttez, leur reſpondit qu'il entendroit volontiers à la paix *Sarigueur.* aux conditions qu'il auoit en Angleterre propoſees au Roy Iean. L'Anglois voyant qu'il ne pouuoit tirer le Daulphin hors la ville pour le combat, & qu'il n'y auoit pas grande eſperance de la prendre, leua le ſiege & print le chemin de Chartres, faiſant le degaſt au pays Chartrain, ce pendant que le chef de l'armee *Coſte d'Angleterre pillee* de la mer de Normandie ſurgiſſant à la coſte d'Angleterre, de nuit y print terre, & ſurprint la ville de Winceſtre, & apres l'auoir pillee & bruſlee ſe rembarqua & print le large de la mer.

Durant le tẽps qu'Edvvard ſeiournoit au pays Chartrain vne ſi horrible tẽpeſte cheut du ciel meſlee de greſle tõnerre, eſclairs, & foudre, que pluſieurs hommes *Tempeſte effrayante.* & cheuaux de ſon armee moururẽt. Dequoy il fut ſi eſpouuenté qu'il fit vœu à Dieu de faire la paix auec le Roy Ieã & le Daulphin ſon fils, & outre l'effroy qu'il receut de ceſt orage qui le fleſchit & diſpoſa à ladite paix, de beaucoup y ſeruit la remõſtrãce que luy en fit le Duc de Lãclaſtre ſon couſin qui l'exhortãt de vouloir quitter la guerre de Frãce luy dit. Vous pouuez biẽ laiſſer aux Frãçois leur *Sage remonſtrance.* terre gaſtée, bruſlee, & deſerte, mais eux naiſſãs cõme reiettõs des troncs coupez & abbatus de leurs peres tuez en ces guerres, & eſtans enragez & deſeſperez, & par la lõgueur de leurs miſeres rendus indõptables vous tiendrõt toute voſtre vie en Frãce ſans y faire autre choſe qu'à voir tuer vous ſubiets. Ce propos ioint à l'orage precedẽt diſpoſa le Roy Edvvard à entendre biẽ volõtiers les Ambaſſa- *Propos de paix.* deurs du Pape & du Dauphin qui vindrẽt vers luy pour luy recõmencer les premiers propos de paix. Ceux du Daulphin eſtoiẽt Ieã des Dormans Eueſque de Beauuais ſon Chãcelier, Ieã de Meleun Cõte de Tancaruille priſonniers des Anglois, les ſeigneurs de Bouciquault Mareſchal de Frãce, de Mõmorency, & de Vignay, meſſire Ieã Groſlee, Maiſtre Symõ de Buſſy, maiſtre Ieã des Mares Aduocat *Deputez pour icelle.* en Parlemẽt, Ieã Maillard & Eſtienne de Paris Bourgeois de Paris, & auec ledit Edvvard prindrent lieu pour aſſẽbler à vne lieue pres la ville de Chartres en vn village appellé Bretigny, auquel iour & lieu les ſuſnõmez ſe trouuerẽt pour le ſe gẽt, & pour le Roy Anglois y furẽt le Duc de Lãclaſtre, les Cõtes de Norãtõne, de Waruich, & de Suffolk, Renauld de Coleſtã, Gaultier de Mauny cheualier & pluſieurs autres, & par tãt de iours ſ'aſſẽblerent q̃ le 8. de May 1360. ils vindrẽt à faire *Traicté de Bretigni.* le Traicté qui ſ'enſuit, depuis appellé le Traicté de Bretigni, par leq̃l fut baillé au

Roy

Roy d'Angleterre pour la rançon du Roy le pays de Poictou, les fiefs de Touars & Belleuille, les pays de Gascogne, Agenois, Perigort, Lymosin, Cahors, Tarbe, Bigorre, Gaure, Rouergue, Angoulmois en toute souueraineté auec les hõmages des Seigneurs estãs en iceux, Monstrueil sur la mer, Põthieu, Calais, Guynes, le pays de Merq, Sãgate, Boulogne, Hames, Vales, & Onis. Et outre ce fut promispayer la sõme de trois millios descus d'or, dõt les deux valoiẽt vn noble d'Angleterre, & par ce moyẽ ledit Roy d'Angleterre & son aisné fils renõcerẽt pour eux & leurs successeurs aux droits & tiltre qu'ils pretẽdoient auoir en la courõne de Frãce & du Royaume, à la souueraineté & ordõnãce du Duché de Normãdie, des pays de Touraine, Anjou, & le Maine, à la souueraineté & hõmages du Duché de Bretaigne & Cõté de Flandres: & rendroit ledit Roy d'Angleterre le Roy de France à Calais, dedãs 3. sepmaines apres la S. Iean ensuiuant, aux despens dudit Roy d'Angleterre, hors les frais de l'hostel du Roy de France, & audit lieu de Calais seroient payez audit Roy d'Angleterre six cents mil escus cõtans, & quatre cents mil dedãs l'an prochain ensuiuãt, & le surplus dedans ladite ville de Calais à certains termes, & ne pourroit ledit Roy de Frãce soy armer contre ledit Roy d'Angleterre, iusques à tant qu'il eut accõpli tous les points dudit traicté: & demourroiẽt pour ostages en Angleterre Mõseigneur Loys Cõte d'Aniou, Monseigneur Leã Cõte de Poictiers, qui apres fut Duc de Berry, enfans du Roy de Frãce, Mõseigneur Philippes Duc d'Orleãs frere du Roy, le Duc de Bourgogne, le Cõte de Blois, & son frere, le Cõte d'Alençõ, & son frere, le Cõte de S. Pol, les Cõtes de Harcourt, de Porcian, de Valẽtinois, de Grãd pré, de Brẽne, de Forests, les seigneurs de Vaudemont, de Coucy, de Fyẽnes, de S. Venãt, de Preaux, de Garencieres, de la Roche Guyõ, Destouteuille, de Hangest, le Daulphin d'Auuergne, les seigneurs de & Mõmorẽci, d'Andregel, Guillaume de Craõ, Loys de Harcourt & autres: & furẽt faites & publiees trefues de la iusques à la S. Michel de l'ã ensuiuãt, lequel appointemẽt fut confermé par mõdit seigneur le Regent estãt à Paris, ou le Roy d'Angleterre enuoya six Cheualiers pour luy voir faire le sermẽt sur le corps de Dieu: & semblablement fit pareil serment & confirmation le Prince de Galles estant à Louuiers, promettant tenir ledit Traicté ferme & stable.

Pays donnez.

En souueraineté.

Obligation de payement

Ostages dõnez.

Tous grands seigneurs.

Appointemẽt confirmé

L'Anglois incontinẽt apres cest accord fait & passé depescha des patentes dont la teneur est en Froissard, par lesquelles il faisoit cõmãdemẽt à tous capitaines & gens de guerre tenãs places appartenãtes au Roy de Frãce que soudain ils en eussent à vuider: mais cõme cela fut par luy & les siens mal obserué s'en ensuiuit depuis la rõpure de la paix & vne guerre pire que deuant, les effets de laquelle on ne sentoit que trop en France. Ce neantmoins le Daulphin de France & le Prince de Galles chacun en son endroit fit publier des patentes sur la confirmation du Traicté, celles du Daulphin estans de telle substance.

Commandement mal obserué.

Lettres du Daulphin.

Charles aisné fils du Roy de France Regent le Royaume Duc de Normãdie & Daulphin de Viẽnois. A to⁹ ceux qui ces lettres verrõt salut. Sçauoir faisõs q̃ no⁹ auõs veu, & leu mot à mot le Traicté de bon accord & paix finale fait & accordé pour Mõseigneur & pour nous, & le Royaume de Frãce, pour nos aliez, adherãs, amis & pour nos amez & feaux Cõseillers de Mõseigneur & les nostres, messagers & procureurs especialemẽt par nous enuoyez & de ce faire ayãs plain pouuoir: c'est assauoir Messire Iean Eueque de Beauuais pair de France nostre Chãcelier, maistre Pierre de Paris Chanoyne, Pierre de la Charité Chãtre de nostre Dame de Paris, Iean Dogerãt Doyẽ de Chartres, Messire Iean le Maingre dit Bouciquault,

Pour obseruer la paix.

Mareſchal de France Charles de Mõmorẽcy, Emard de la Tour Sire de Vignay: Iean de Groiſlee, Symon de Bucy, Pierre Dromont, Maiſtre Guillaume des Dormãs, Maiſtre Iean des Marez, & Iean Maillart Bourgeois de Paris d'vne part, & certains autres procureurs & meſſagers de la part de noſtre couſin le Prince de Galles fils aiſné au Roy d'Angleterre noſtre couſin, ayans à ce pouuoir & mandement eſpecial de par luy, & autres gens traicteurs pour leſdits Roys d'Angleterre & Prince de Galles, pour leurs adherãs, amis, & aliez d'autre part, leql traicté nous auõs eu & auõs pour ferme & aggreable & auõs iuré ſur les ſaintes Euangiles touchees de noſtre main, & ſur le corps precieux de noſtre Seigneur l'autre main dreſſee vers luy, ledict accord tenir, & garder, de noſtre partie le faire tenir & garder à noſtre pouuoir ſans mal engin à touſiours. En teſmoing de laquelle choſe auons fait mettre à ces lettres noſtre ſeel de ſecret, en l'abſence du grand. Donné à Paris le 10. iour de May 1360.

Procureurs de l'Anglois

Serment ſur Euangiles

Les lettres du Prince de Galles confermans le ſuſdit accord & traicté eſtoient de telle teneur.

Lettres du Prince de Galles.

Edvvard fils du noble Roy de France & d'Angleterre prince de Galles, Duc de Cornouaille, Comte d'Oiſtre. A tous ceux qui ces preſentes lettres verront, ſalut. Sçauoir faiſons que nous auons veu par eſcrit le Traicté de bonne paix fait pour noſtre treſredouté ſeigneur & pere le Roy & nous, & pour les ſubiets, aliez, aydans, & adherans de noſtre dit Seigneur, & les autres par les traicteurs à ce deputez de par noſtre dit pere, & nous: & ayans ſur ce plain pouuoir d'vne part, & noſtre couſin le Regent de France pour ſon pere, pour leurs ſubiects, aliez, aydans, amis, & adherans par les traiteurs, procureurs, & meſſagers ayant de ce faire ſuffiſant pouuoir d'autre part. Lequel traicté nous auons pour ferme & aggreable, auons iuré ſur ſaintes Euãgiles, touchees de noſtre main deuant le ſainct corps de Ieſus Chriſt ſacré & l'autre main tendue vers luy, tenir ledit accord, le faire garder & tenir à touſiours à noſtre pouuoir ſans nul mal engin. En teſmoin de laquelle choſe nous auons fait mettre noſtre priué ſeel à ces preſentes lettres, Donné à Louuiers le 16. iour de May 1360.

Procureurs des deux Princes.

Son ſerment

Nous euſſions peu mettre encore icy la forme des lettres ſur l'ordonnance des treſues tant de la part du Regent que du Prince de Galles, & publication d'icelles, mais il nous ſuffira qu'on voye la ratiffication faicte par les ſuſdits princes en la maniere & langage qu'elle eſt eſcripte es vieux exemplaires pour n'y rien changer, & furent faits les ſermens comme dit eſt par les ſuſdits Seigneurs Princes es preſences des depputez de chacun coſté, & ſoudain publiez par vn Herault aux feneſtres de leurs logis, & puis par les carrefours des rues où ils eſtoient. Cela fait le 20. iour de May audit an le Roy d'Angleterre, ſes enfans & leurs gens auec les oſtages monterent ſur mer à Honnefleur, & ſen allerent en Angleterre, & grande partie de leurs gens allerent paſſer la riuiere de Seine au pont de l'Arche du conſentement du Regent & de là tirerent à Calais, & demeura le Comte de Waruich en France pour le Roy d'Angleterre pour faire tenir les treſues, mais il ſen acquita mal, car les Anglois ſe meirent à eſpier les chemins, & pilloient & tuoient les gens, faiſans plus de maux que du temps que la guerre eſtoit ouuerte. Quand le Roy Anglois, ſes enfans & oſtages furent arriuez en Angleterre, le Roy Iean de France les feſtoya grandement à vn diſner en la Tour de Londres, & apres le repas les deux Roys promirent l'vn à l'autre garder & entretenir le Traicté de paix qui auoit eſté fait à Bretigny. Cela fut l'an de ſalut. 133.

Publication de traicté.

Inſolence d'Anglois.

Serment des deux Rois.

Veu

1360 1362

Veu les sermens faits par les deux Princes & leurs deputez, il sembloit que ceste paix ne se deut iamais rõpre, & que la loy d'oubliãce auoit passé par dessus leurs haines & rancunes, mais autrement en aduint. Au mois de Iuillet ensuiuãt ce Traicté, le Roy Iean de France fut amené à Calais, ce pendant qu'Edvvard passoit en Angleterre, & que le Dauphin partant de Paris alloit à S. Omer pour acõplir ce qu'il pourroit du contenu audit Traicté, à fin que son pere fust à plain deliuré. Sur cela furẽt faits de grans emprunts par le royaume, la plus grãde partie desquels tomba sur les Parisiens, qui pour le premier payement payerent cent mille royaux d'or. Au mois d'Octobre ensuiuant le Roy Anglois retourna à Calais, là ou encore estoit le Roy Iean qui fit auecques ledit Roy la paix du Comte de Flandres. Ces deux Roys ayans amolli leurs anciennes haines se firent bõne mine, & oyans ensemble messe en vn oratoire, sur le corps de IESVS CHRIST qu'ils vserent ensemble, iurerent qu'ils tiendroient ferme & stable la paix, & n'allerent point a l'offrande, ny ne voulurent baiser la paix pour l'honneur que l'vn deferoit à l'autre. Là fut l'accord entre Charles Roy de Nauarre absent & Philippes de Nauarre son frere present, & Iean donna à Iean son fils les Duchez de Berry & d'Auuergne, à Philippes son autre fils le Comté de Touraine, & en faueur de Lois son secõd fils erigea le Comté d'Aniou en Duché, combien que les Annales d'Aniou disent que lors que ledit Roy Iean vint à la couronne, l'an 1350. il erigea Aniou en Duché.

Le roy Iean deliuré.

Accord des deux Rois.

Accords faits

Apannages donnez.

Peu apres ceste entreueuë de ces deux Rois, le Roy Iean fut à plain mis hors de prison & en pleine liberté, apres auoir demeuré quatre ans prisonnier. Alors le Roy Edvvard partant de Calais passa en Angleterre menant auec luy ses ostages qui luy auoient esté baillez pour seureté du payement du reste de la rançon du Roy Iean, c'est à sçauoir Lois Duc d'Aniou & Comte du Maine, Iean Duc de Berri & d'Auuergne enfans dudit Roy Iean de Frãce, Lois Duc de Bourbon Pierre Cõte d'Alençon, Ieã frere du Comte d'Estãpes tous Princes du sang, Guy frere du Cõte de Blois, les seigneurs de Montmorẽci, de Hangest, de S. Venant, d'Andresel, de la Rocheguyõ, & les Cõtes de S. Pol, de Brẽne, de Couci, de Harcourt, & de Grand Pré. Le Roy Iean estant arriué à Hedin fit de belles ordõnances sur le fait de sa maison, ordõna six maistres des Requestes trois clercs & trois laiz, & six maistres de ses comptes, 3. seculiers & 3. clercs, puis prenãt le chemin de S. Denis le Roy de Nauarre le vint trouuer auec les ostages que le Dauphin luy auoit donnez, & se fiant en la foy & parole du Roy, en laquelle il auoit vne grãde & asseuree confiãce, il luy rendit lesdits ostages, & luy iurãt toute fidelité & obeissance, le Roy le reprint en grace, oubliant toutes les choses passees.

le roy Iean 4 ans prisonnier en Angleterre.

Ostages de Iean.

Ses belles ordonnances.

Le Roy Iean venant à Paris les habitans d'icelle le receurent auec grãde ioye & allegresse & luy feirent don de mille marcs d'argent en vaisselle. Il alla tenir son lict de iustice en la Cour de Parlement qui auoit vacqué par l'espace d'vn an, durant lequel temps les proces se vuidoient par commissaires. Or les villes qui par le Traicté de Bretigni deuoient estre rendues à l'Anglois, ne vouloiẽt l'estre, ny entrer sous leur obeissance, & les garnisons Angloises & Frãçoises tirees des villes, qui deuoient estre donnees à l'vn ou à l'autre prince, tenoient les champs, pillans & rauageans le plat pays, & estoient en si grand nombre qu'elles espouuentoient les plus fortes villes. Au mois d'Aoust 1362. le Roy Iean print le chemin d'Auignon pour voir le Pape Innocẽt, mais estant ledit Innocẽt mort, & en son lieu esleu Vrban, Iean poursuiuit son chemin & alla visiter ledit Pape, lequel

Lict de iustice

Iean en Auignon.

bien aiſe de la venue de Iean l'exhorta à lentrepriſe d'vne guerre ſaincte, laquel-
Entreprit vne guerre ſaincte. le Iean entreprint aſſez legerement, veu les grands affaires qu'il auoit à ſouſte-
nir, & la calamité de laquelle ſon Royaume ne faiſoit que ſortir, mais c'eſtoient
des paſſions de ce temps là, deſquelles les Princes & autres hommes eſtoiét tel-
lement agitez qu'ils penſoient n'eſtre point ſauuez ſans vne entrepriſe & voya-
ge de la terre ſaincte, le zele de laquelle eſtoit bien louable, mais il falloit con-
ſiderer comment & en quel temps on l'entreprenoit, Vrban conſtitua ledit Roy
Capitaine general d'icelle. capitaine general en ladite guerre, & bailla la Croix à luy & au Roy de Cypre, &
à pluſieurs autres princes & ſeigneurs là preſens, mais ceſte entrepriſe ne print
fin, pource que Iean n'en eut ny le moyen ny le loiſir. En celle meſme annee
Fin des anciẽs Ducs de Bourgongne. mourut à Rouuré pres Dijon Philippes Duc & Comte de Bourgongne, Com-
te d'Artois & de Bouloigne, aagé de treize ou ſelon d'autres de quinze ans, le
dernier de la ligne des premiers Ducs de Bourgongne iſſus de Hues Caper, &
eſt enterré en l'Abbaye de Ciſteaux en Bourgogne. Il auoit eſpouſé celle Mar-
guerite fille du Comte de Flandres que Philippes quatrieme fils dudit Roy Iean
premierement Comte ou Duc de Touraine puis Duc de Bourgongne depuis
Duché de Bourgongne au Roy. eſpouſa. A ce Duché le Roy Iean ſucceda à cauſe de ſa mere Ieanne fille de Ro-
bert Duc de Bourgongne grand pere du ſuſdit Philippes & ſa grand' tanté, &
donna ce Duché à Philippes ſon quatrieme fils parauant Comte ou Duc de
Touraine. De celle race maſculine des Ducs premiers de Bourgongne ne reſta
lors que celle des Comtes de Poictou, & toutes les deux ſont tombees en ligne
maſculine en la maiſon de Sanzay en Poictou, auec changemẽt de nom & meſ-
lange d'armoiries ſuiuant les contrats faits entre vn puiſné des Comtes de Poi-
ctou iſſu de la maiſon de Bourgogne & l'heritiere de Sanzay.

Or aux Cõtez de Bourgogne & d'Artois ſucceda audit Philippes Ieanne fille
aiſnee de Philippes le Long & de Ieanne fille du Comte Othelin de Bourgogne.
Quatre fils du roy Iean. Quelques vns diſent que ce ne fut le Roy Iean qui donna le Duché de Bourgo-
gne à ſon quatrieme fils, ains que ce fut Charles le Quint frere dudit Philippes
qui le luy dõna en faueur du mariage de luy & de Marguerite Cõteſſe de Flãdres.

Il y auoit pluſieurs ſeigneurs de ce Royaume, & nõmement en Guyenne qui
qui ſe faſchoient de ce que le Roy les aſſubiettiſſoit à l'Anglois, & ſe baiſſoiét
cõme les Eſtats le ſouffroiẽt, eu eſgard que la ſouueraineté eſtoit inſeparable de
Empire Anglois facheux la couronne, & ſur tout contrediſoient les Comtes de la Marche, de Perigort &
de Cõminges, & le Vicõte de Caſtillon ſur Dordonne, & le Cõte de Carmain,
& pluſieurs ſeigneurs, qui onc ne voulurent faire l'homage. Ce que fit le Comte
Aux ſeigneurs Gaſcons. d'Armignac, & le Sire d'Albret, & autres voiſins des terres Bordeloiſes qui en fu
rent ſollicitez par le Roy meſme, & par le Duc de Bourbon, à fin que l'Anglois
n'euſt opiniõ que cela procedaſt de malice, & que ce fuſt luy qui les deſtournaſt
de ce deuoir. Durant celle ſaiſon eſtant le Royaume fort apoury & le Roy bas
de poil, chacun auſſi ſembloit eſtre ſouuerain chez ſoy, ſans reſpecter le ſouue-
uerain que bien à poinct, & ainſi ſ'eſmouuant guerre entre les maiſons de Foix
Guerre entre Foix & Armaignac. & d'Armignac, dés que la paix fut conclue entre les Rois on commença à ſe bat-
tre en Gaſcongne. Le Cõte de Foix eſtoit grand terrien, riche en deniers, & bien
allié, comme celuy qui auoit eſpouſé la ſœur du Roy de Nauarre, ayant ſoubs
ſa main les pays de Bearn & de Foix, & pluſieurs barõnies, qui ſ'eſtoient tenues
Leurs partiſſans. neutres durant les affaires de Frãce. Il auoit pour partie le Comte d'Armaignac
auſſi grand ſeigneur, qui tenoit les Comtez de Gaure & de l'Iſle, & ayant à ſon
ſecours

1363

secours le Comte de Comminges, le Sire d'Albret & plusieurs autres. A la fin fut donnee la bataille le cinquieme de Decembre 1362. à l'Isle en Iourdain, ou le Comte de Foix emporta la victoire & print le Comte d'Armaignac son aduersaire, le Comte de Comminge, le Sire d'Albret & presque tous les seigneurs Gascons qui luy auoient esté contraires. *Armaignac deffaict.*

Le Roy Iean desireux de mettre ordre aux affaires de son Royaume, deuant qu'entreprendre le voyage de la terre sainte que le Pape Vrban luy auoit mis en teste, l'an mille trois cens soixante trois alla premierement à Calais vers les Anglois, puis passa en Angleterre, & alla à Londres vers le Roy Edvvard pour traitter la deliurance de ses ostages, & estant surprins d'vne forte maladie tant de l'aage que des ēnuis soufferts trespassa en l'hostel de Sauoye aux fauxbourgs de ladite ville le huictieme d'Auril l'an mil trois cens soixāte quatre. Son corps fut rapporté en France & enterré en l'Eglise Sainct Denis. Les Anglois disent que non tant le bien de son Royaume que l'affection qu'il portoit à la Comtesse de Salisberi du mary de laquelle il estoit prisonnier le fit retourner en Angleterre. Ceste femme durant sa prison le visitoit souuēt, & le Roy oubliant toutes ses calamitez & miseres, & vaincu de la beauté de la Comtesse s'enamoura d'elle, & à son partement d'Angleterre luy promit de retourner la voir quelque Traitté de paix qui fut fait entre luy & les Anglois. Ce qui est cause qu'on dit qu'il ne retourna pas en Angleterre tant pour le zele du bien public de son Royaume que pour la particuliere affection qu'il portoit à ceste Dame, & y estant de retour, il y mourut. Voila quel a esté l'estat de la Frāce durant le regne de ce Roy trop cogneu par ses calamitez & fortunes aduerses. Il fut d'vn cœur si noble & genereux & tant esloigné de dissimulation qu'il ne monstra iamais à homme aucun signe d'amour de semblant ou de parolles, qu'il ne l'aymast. Ce qui est vne vertu trop heroique à vn Prince. Il institua l'ordre de l'Estoille autrement dit de la vierge Marie, en la Noble & ancienne maison de Sainct Ouen lez Paris autremēt nommé l'hostel de Clichy. Les Cheualiers de cest ordre portoient vne estoille en leur chaperon, ou au chapeau, ou en vn autre lieu de la robbe, qu'on pouuoit facilement voir, & à son imitation le Roy d'Angleterre fit l'ordre de la Iartiere. Iean fit ceste ordre pour honorer les grands excellens, & vaillans personnages, & pour leur donner par sus les autres vne marque de leur valeur, mais chacun s'estimant estre tel & digne de ceste honneur, il se vit tant importuné de le donner qu'on ne voyoit plus à la Cour autre chose que Cheualiers de l'ordre. Dequoy luy mesme qui en auoit esté l'inuenteur se trouua fort scandalisé, voyant auoir exposé à l'ābition, ce qu'il auoit destiné au merite, dōt pour le faire hair d'vn chacun il fit vne ordonnāce par laquelle il ordonna que de la en auant les sergēs de Paris, autres disent les Archers du guet porteroient sur le haut de l'estomach & derriere sur le dos vne estoille pour estre par ceste marque recognus pour sergēs Et est depuis ceste marque demeuree aux Archers du guet. Ce qui fut cause que tous les gentilshōmes qui portoient l'estoille pour marque d'honneur & de vertu la laisserent. De son temps la cherté des viures fut extreme en France pour les guerres des Anglois, tellement que le septier du bon froment vint à dix liures parisis. De ce temps là viuoient Sainct Yues & Balde Iurisconsulte, les ordres des Iesuites & de Saincte Brigide commencerent, & l'Empereur Charles quatrieme fit la bulle d'or, en laquelle il a recuilly plusieurs choses necessaires pour entretenir la paix publique.

Le roy Iean mort 1364 Charles V roy

Mort du Roy Iean.

Sa promesse à elle.

L'ordre de l'estoille.

Prophané.

Cherté extreme.

La bulle d'or.

CHARLES 5. ROY 51.

Au regne deſaſtré de Iean ſucceda le regne ſage de CHARLES ſon fils cinquieme du nom, pour ſa ſageſſe ſurnommé le SAGE, qui commença à regner l'an 1364. La premiere choſe qu'il fit dés qu'il fut paruenu à la Couronne, fut qu'il fit apporter d'Angleterre le corps de ſon pere, & iceluy honorablement enterrer en l'Egliſe S. Denis. Apres cela il alla à Rheims pour ſe faire ſacrer. Quelques vns diſent que Ieãne de Bourbon ſa femme fut ſacree auec luy, mais cela ne peut eſtre, d'autãt que aſſez lõg tẽps apres l'aduenemẽt dudit Roy à la Couronne il eſpouſa ladite Ieãne de Bourbon, la beauté de laq̃lle il prefera à l'vtilité de l'heritiere de Flãdres qu'il fit eſpouſer à Philippes Duc ou Cõte de Touraine ſon frere, auq̃l pour ceſte occaſion il donna le Duché de Bourgogne. Par ainſi ne peult conuenir que la Royne Ieãne fut ſacree auec luy, veu qu'il fut ſacré incontinent apres la mort de ſon pere. Apres l'enterremẽt de ſondit pere & ſon ſacre, il ſe retira à Paris là ou il demeura preſque tout le temps qu'il regna, faiſant ſes guerres par ſes freres & par ſes capitaines & Lieutenans Generaux, & ſ'adonnãt plus aux affaires qu'aux armes, de ſon cabinet deſpeſchoit tous les affaires, & combattoit ſes ennemis. Bertrand du Gueſclin ou du Gueaquin Breton braue Cheualier ſur le Roy de Nauarre print les villes de Mante & de Meulan, & en vne petite bataille qu'il luy donna, le deffit. Pareillement ſans enfraindre le Traitté de Bretigny on pouuoit faire la guerre en Bretagne, d'autant que par iceluy il n'eſtoit faite aucune mention de la querelle d'entre Iean de Mõtfort & Charles de Blois, ny deffendu à l'vn ny à l'autre de pourſuiure leur droit ſur ledit Duché, ny de chercher ſecours & intelligences ou bon leur ſembleroit. Cela eſtoit fait tout à eſcient pour purger la France de tant de vagabonds & voleurs qui reſtoient des precedentes guerres, & pour les enuoyer en Bretagne. Mais Pierre de Luſignen Roy de Cypre venãt nouuellemẽt du païs de Leuãt ſollicitoit le Roy & les Frãçois d'entreprẽdre vne guerre ſainte, deſtinee & reſoluee par le feu Roy Iean, leur remõſtrãt que pour la mort dudit Roy ils ne deuoiẽt laſcher ceſte bõne volõté, ains au cõtraire laiſſer toutes autres guerres à part pour entreprẽdre ceſte cy. Il diſoit cela non tant pour le fait de la Religion, que pour ſon particulier intereſt. Mais ceux qui en Frãce tenoiẽt le party des François allerent en Bretagne, au ſecours & à la ſolde de Charles de Blois, & ceux qui eſtoiẽt de la faction Angloiſe allerẽt ſeruir Iean de Mõtfort, lequel accõpagné de pluſieurs ſeigneurs Anglois tenoit le ſiege deuãt Aulroy, ou eſtoiẽt les gẽs de Charles de Blois, & y auoit vn bon nõbre de nauires du haure du Croiſic, qu'auoit amenez Nicolas Bouchart, qui alors eſtoit ſous Iean de Mõtfort Admiral de Bretagne, lequel auec ſes nauires tenoit par la mer aſſiegee ladite place d'Aulroy cõtre les gens de Charles de Blois. Et bien que ledit Charles par pluſieurs lettres priaſt le Roy Charles de luy enuoyer ſecours, il ne le luy enuoya que bien tard, & ce ſoubs la conduitte de Bertrãd du Gueſclin qui en Normãdie faiſoit la guerre aux Nauarrois. Bertrand fut bien aiſe de ceſte cõmiſſion, car d'autant qu'il eſtoit Breton & qu'il penſoit le Duché de Bretagne de droit appartenir à Charles de Blois, il cuidoit faire vn bõ ſeruice à ſon naturel ſeigneur. Luy auec bonne compagnie arriué en Bretagne donna telle frayeur à Iean de Montfort qu'incontinent ledit Iean deſpeſcha meſſagers & lettres vers le Prince de Galles eſtãt en Guyenne, le priãt de luy enuoyer ſecours ſous la charge de Iean Chandos Anglois. Chandos allãt en Bretagne cõforta le cueur de Ieã de Mõtfort & de ſes partiſans. D'autre coſté y arriuerent au ſecours dudit de Montfort des troupes Angloiſes ſouz la charge de Iean de Cliſſon,

Ne bouge de Paris.

Guerre en Bretaigne.

Roy de cypre

Siege d'Aulroy.

Secours Francois en Bretagne.

Le ſecours Anglois.

de Cliſſon, de Robert Canolle & autres. Charles de Blois qui lors eſtoit à Nantes aduerti du ſecours qui de Guyenne & d'Angleterre eſtoit venu à ſon ennemy, enuoya prier tous ſes partiſans & amis de le venir ſecourir.

Le Vicomte de Rohan & ſon fils, & les Sires de Leon, de Dinan, de Chaſteau briand, de Rieux, de Tournemine, de Raiz, de Maleſtroit, de Quintin, d'Auaugour, de Loheac, d'Ancenis, du Pont & pluſieurs autres vindrent trouuer à Nantes ledit Charles & firent le nombre de mille cinq cents lances. Charles accompaigné & fauoriſé de ces forces marcha droit à Breſt, puis à Vennes, de là où peu apres il alla à Aulroy ou eſtoit ſon ennemi qui fut bien aiſe de ſa venue, car il ne demandoit qu'à terminer par les armes leur different, & au contraire Charles qui eſtoit ia vieil & ennuyé de tant & de ſi longues guerres eut bien deſiré venir à quelque bon appointement, ſi ſa femme y eut voulu condeſcendre. Alors fut aduiſé en l'armee de Iean de Montfort de la diſpoſition & ordre de la bataille. Iean Chandos par le conſeil duquel ledit Iean auoit deliberé de ſe gouuerner, d'autant qu'il eſtoit vn vieil, ſage, & experimẽté capitaine, auec le conſeil de quelques autres ſeigneurs Anglois & Bretons, reſolut de partir de bon matin de ſon logis, & de prendre place en la campaigne. Il fit crier par le camp que chacun eut à ſe tenir preſt pour le matin enſuiuant, & ce pendant à la faueur de la Lune qui luiſoit celle nuict, les gens qui gardoient la mer prindrent terre, & ſe ioignirent à l'armee terreſtre qui fut grandement fortiffiee de ce nouueau ſecours, & n'auoit aucune crainte du coſté de la mer. Le lendemain qui fut le Samedy 25. d'Octobre de l'an 1364. les Bretons & Anglois de grand matin ſe mirent en bataille, & apres ſe camperent derriere le chaſtel d'Aulroy reſolus d'attendre Charles de Blois, lequel ayant celle nuict couché à trois lieues de la ſ'approcha ſur les neuf heures du matin de ſon ennemi auec vne belle & gaillarde armee, & par le conſeil de Bertrand du Gueſclin qui eſtoit deſlors eſtimé vn grand capitaine ordonna ſon armee en trois parties, l'vne deſquelles eſtoit menee par ledit Bertrand, la ſeconde par les Comtes d'Auxerre & de Ioigny, & la troiſieme par Charles accompagné des plus grands ſeigneurs de Bretaigne & l'arrieregarde eſtoit menee par quelques autres Barons Bretons. Iean Chandos trouua fort belle l'ordonnance de l'armee de Charles, & à ſon exemple ordonna la ſienne de meſme, donnant la premiere troupe à Robert Canolle, la ſecõde à Oliuier de Cliſſon, la troiziẽme audit Comte de Montfort, & l'arrieregarde à Hugues de Caurellee, toutes icelles garnies d'autres Cheualiers & Seigneurs Anglois & Bretons. Les deux armees eſtoient plantees l'vne deuãt l'autre en ces beaux apparats de guerre, de laquelle les apparats ſont les beaux du monde à voir tant d'armes reluire, tant de cheuaux hannir, tant de formes de geometrie obſeruees en l'ordonnance des batailles, tant de bannieres, d'eſtandars, de fanons, d'enſeignes, de lances, de picques, d'arbaleſtes, de pannaches, de caſaques, de deuiſes, & autres diuerſes choſes. Elles eſtoient preſtes à iouer leur tragedie, & ſe regardoient l'vne l'autre, ce pendant que le Sire de Beaumanoir gentilhomme Breton ſage & aduiſé Cheualier alloit tãtoſt à l'vne tantoſt à l'autre armee pour traicter de la paix, preuoyãt le grand malheur qui pourroit aduenir à ſa patrie par la definition & iugement d'vne bataille. Il fit tant que pour ce iour il ſepara les deux armees, & remit leur different au iour enſuiuant, penſant que la nuict qui eſtoit entre deux apporteroit quelque negotiation de paix, mais elle n'apporta aucun fruict, ains ne ſeruit qu'à attiedir pluſieurs courages qui ce iour là auoiẽt eſté bien eſchauffez. Le Di-

Secours à Charles.

Ennemis pro chains.

Ordre de bataille.

Pres d'Aulroy.

Autre ordonnance de bataille.

Apparat de bataille.

On veut traicter de paix.

Armees en bataille.

menche matin venu, Charles de Blois mit de rechef ſon armee en bataille, & le de Montfort pareillement la ſienne.

Voila doncques ces deux armees de rechef preſtes à combattre, quand de rechef le Sire de Beaumanoir alla vers Montfort & Chandos, les prier d'aduiſer à vne paix, & ne vouloir ſouiller la terre où ils eſtoient du ſang de tant de gens de bien qui eſtoient auec eux. Mais ces parolles de Beaumanoir ne furent aucunement receuës ny eſcoutees, ains luy fut rigoureuſement reſpondu par Chandos, qu'il ſe retiraſt ſ'il ne vouloit eſtre tué, & que Iean de Montfort eſtoit reſolu ou d'eſtre ce iour là Duc de Bretaigne, ou mourir ſur la place. Beaumanoir retourné vers Charles luy fit ceſte reſponce, laquelle le fit reſoudre au combat. Adonc marcherent les deux armees l'vne contre l'autre, là où du premier effort eut dure rencontre. Les Archers Anglois au commencement tirerent fort, mais leurs traits ne firent pas beaucoup de mal aux Frãçois, car ils eſtoient bien armez. La bataille de Charles de Blois ſ'addreſſa droictement à celle du Comte de Montfort qui eſtoit fort eſpeſſe, laquelle au commencement fut fort endommagee, mais Hues de Caurellee qui eſtoit ſur l'vne des aeſles frappa dedãs auec toute ſa bande & repouſſa les François. D'autre part combattoit Oliuier de Cliſſon à la bataille du Cõte d'Auxerre & de Ioigny. Là eut maint beau fait d'armes exploicté, mainte prinſe & mainte recouſſe, & là combattoient vaillamment les François & les Bretons auec des haches qu'ils portoient, & Charles de Blois fit de ſa main & par ſa diligence pluſieurs beaux faits d'armes. Iean de Montfort ne faiſoit pas moins de ſon coſté, car tous deux eſtoient braues Cheualiers, & à beau ieu beau retour. Iean Chandos faiſoit le deuoir de bon & hardi capitaine, & encourageoit à tous coups Iean de Montfort. Bertrand du Gueſclin & les autres partiſans de Charles de Blois iouans à quitte & à double, rembarrerent la bataille du Comte de Montfort, & la ietterent ſur les bras des Anglois, la bataille deſquels ne ſeruoit qu'à ſecourir & à dreſſer ceux qui branloient. Entre les autres Oliuier de Cliſſon y fit vne grande preuue de ſa vaillance. Les autres batailles combattoient vaillamment, & en fin celle de Charles de Blois eſtant aſſaillie furieuſement par les Bretons & Anglois, ſa trouppe fut deffaicte, ſa banniere getee par terre, celuy qui la portoit occis, & luy meſme tué, & porté par terre la face ſur ſes gens. Pluſieurs ſeigneurs furẽt auſſi tuez pres de luy, & entre autre Ieã de Blois ſon frere baſtard, les Seigneurs de Dinan, d'Auaugour, de Loheac, de Maleſtroit, du Põt de Quergourlay & pluſieurs autres, & furẽt prins le Vicõte de Rohã, Guy de Leon, le Seigneur de Raiz, Henry de Maleſtroit, Oliuier de Mauny, le Comte de Tonnerre, & les ſeigneurs de Rouille, de Frainuille, de Rainual, de Rochefort & pluſieurs autres. Ceſte bataille fut pres d'Aulroy vn Dimenche 29. de Septembre l'an ſuſdit 1364. Apres ceſte victoire Ieã de Montfort victorieux permit aux vainqueurs & aux vaincus d'enterrer leurs morts, & auſdits vaincus d'emporter le corps de Charles de Blois qui fut enterré aux Cordeliers de Guingamp pays de Triguer, & depuis canonizé & reueré pour Saint.

Propos de Paix repouſſé.

Bataille d'Aulroy.

Fureur d'icelle.

Vaillance des deux chefs.

Celle d'Oliuier de Cliſſon.

Charles de Blois.

Bataille d'Aulroy.

Ceſte nouuelle eſtonna fort le Roy de France, & au contraire reſiouit grandement le Roy d'Angleterre. Charles Roy de France enuoya vers la vefue de Charles de Blois, Loys Duc d'Anjou ſon frere qui auoit eſpouſé la fille dudit Charles pour la conſoler en ceſte grande perte de mari & de Duché. Les deux fils de Charles de Blois l'vn nommé Iean, l'autre Guy furent menez priſonniers en Angleterre. Iean fut depuis marié à Marguerite fille d'Oliuier de Cliſſon Cõneſta-

Nouuelle de bataille.

neſtable de France, de laquelle il eut Oliuier, Iean, Charles & Guillaume. Oliuier fut Comte de Penthieure apres la mort de ſon pere, & Iean fut Seigneur de l'Aigle. Apres ceſte victoire ceux qui eſtoient dedans le Chaſteau d'Aulroy ſe rendirent au vainqueur qui ſe retira au Croiſic, & quelque temps apres enuoya prier le Roy Charles de le receuoir à hommage dudit Duché, luy promettant toute fidelité & ſeruice. A ceſte cauſe Charles enuoya en Bretaigne vers le Duc nouueau, Iean de Craon Archeueſque de Rheims, & Iean le Maingre dit Boucicquault Mareſchal de France pour traicter appoinctement entre luy & la vefue de Charles de Blois, & pour diſpoſer ledit de Montfort (à ce que diſent les Annales de Bretaigne) à condeſcendre & conſentir que ledit Duché fut party en deux parts, deſquelles il auroit l'vne, & ladite vefue l'autre, pour ce que du viuãt de Charles de Blois quelques entremetteurs d'accord luy auoient offert pareil party, lequel Charles de Blois auoit refuſé. Montfort reſpõdit à cela qu'il ne vouloit accepter ceſt offre ny partager ce qui de droit eſtoit tout à luy, & qu'il auoit par armes conquis. En fin apres pluſieurs remonſtrances & diſputes qui aduiennent ordinairement en tels affaires, en la preſence & du conſentement des deputez des Roys de France & d'Angleterre, il fut dit, conclu, & arreſté entre le Comte de Montfort & Ieanne de Bretaigne vefue de Charles de Blois, que pour tout & tel droict qu'icelle Dame pretendoit au Duché de Bretaigne, le Comte de Montfort luy bailloit pour eſtre ſon propre heritage, & de ſes enfans & heritiers le Comté de Penthieure, les terres & ſeigneuries d'Auaugour, de Goello, de Guingamp, de la Roche-derien, de Lannuion, de Chaſteaulin ſur Trieu, de Chaſteaulin en Cornouaille, de Duault, de Vhelgoct, & de Roſpredẽ auecques pluſieurs autres terres & ſeigneuries declarees par iceluy Traicté iuſques à vingt mil liures de rẽte. Et fut en outre accordé que icelle Dame porteroit durãt ſa vie les plaines armes de Bretaigne, mais apres ſon treſpas ſes enfãs les porteroiẽt à vne bordure de gueulles. Et ſi le Comte de Montfort n'auoit enfans maſles ou ſi ſes hoirs maſles de luy, ou des ſiens yſſus & deſcendus n'auoient hoirs maſles procreez d'eux en loyal mariage, que le Duché de Bretaigne aduiendroit à ladite vefue ou à ſes enfans, ou enfans de ſes enfans procreez de loyal mariage, à l'aiſné d'eux fut maſle ou femelle, lequel Traicté de paix fut ainſi accordé entre les parties en l'Egliſe de noſtre Dame la Blanche, en la ville de Guerrãde la veille de Paſques l'an mil trois cens ſoixante quatre.

Enfans de Charles de Blois.

Vainqueur s'offre à hommage.

Ambaſſadeurs du Roy en Bretaigne

Vainqueur ne veut rien ceder.

Accord entre les parties

Terres dõnees

Fils ou filles heritiers au Duché.

Par ceſt appoinctement. Bertrand du Gueſclin & le Comte d'Auxerre & pluſieurs autres qui auoient eſté pris à la bataillé d'Aulroy furent deliurez en payãt rançon. Auſſi fut deliuré le Captal de Buch en Bourdelois qui auoit eſté prins en la bataille de Cocherel, & fit hommage au Roy de ſes terres, & par ſon moyẽ fut fait appoinctement en la ville de Vernon ſur Seine entre les Rois de France & d'Angleterre ſur la guerre qui eſtoit encommencee pour la prinſe qu'auoit fait ledit du Gueſclin des villes de Mante & de Meulan, & fut rendu au Roy de Nauarre le Comté de Longueuille que le Roy auoit donné audit du Gueſclin, & pareillement luy furent rendues les Baronnies de Montpellier & de Hanelas. Loys Duc d'Aniou frere du Roy qui auoit eſpouſé la fille de Charles de Blois ne fut pas fort content de l'appoinctement fait entre la vefue dudit Charles & Iean de Montfort, & ſans l'expreſſe deffence & commandement du Roy Charles ſon frere il l'eut enfraint par vne nouuelle gueree qu'il vouloit faire audit de

Priſonniers deliurez.

Depit du Duc d'Anion

Montfort, & en print vne telle haine contre l'Archeueſque de Rheims, & le Mareſchal de Bouciquault qui auoient negotié ledit Traicté que de là en auant ils ne ſ'oſerẽt plus trouuer deuãt luy. Voila la peine en laquelle ſe trouuent les negotiateurs des grands affaires des grands Princes, que ce qui plaiſt à leurs maiſtres ne plaiſt pas à leurs plus proches, & qu'il fault que pour bien ſeruir leurſdits maiſtres ils ſoient mal voulus des autres. Apres ce Traicté fait, Iean de Montfort ſe voyant Duc paiſible du Duché de Bretaigne vint trouuer le Roy Charles de France en la ville de Paris, & le 13. iour de Decembre de l'an mil trois cens ſoixante ſix, eſtant de genoux deuant le Roy, le mantel & le chappel oſtez, fit audit Roy hommage dudit Duché, & du Comté de Montfort, & des autres terres qu'il auoit en France, & apres ce, la vefue de Charles de Blois en la preſence du Roy & de ſon conſeil ratiffia en perſonne l'appoinctement qui par ſes procureurs & deputez auoit eſté fait auec Montfort, par lequel elle renõçoit au droit par elle pretendu au Duché, & alors le Roy confirma ceſt appoinctement en force & vertu d'arreſt & de choſe iugee. Par le moyen de ce Traicté le Roy rendit à Oliuier de Cliſſon toutes les terres que le Roy Philippes ſon grand pere auoit confiſquees à ſoy, quand il fit coupper la teſte à Oliuier de Cliſſon pere de ceſtuicy, qui par apres fut Conneſtable de France.

Negotiateurs des Princes.

Hommage de Bretaigne.

Arreſt confirmatif.

Or eſtant par ceſt appoinctement toutes cauſes de guerre oſtees aux François il y en auoit pluſieurs qui accouſtumez au pillage, & au butin des guerres ne pouuoient bien viure parmi le repos. Il falloit donc les tirer hors du Royaume, & qu'il ſ'en preſentaſt quelque bonne occaſion.

Licence de guerre.

Pierre Roy de Caſtille fils d'Alphons du commencement auoit contracté auec les François amitié, puis alliance, en eſpouſant Blanche fille de Pierre premier de ce nom Duc de Bourbon, & ſœur de Ieanne femme du Roy Charles le Quint de France, mais peu apres tournant ſa robbe, & ſe mettant du coſté de l'Anglois, traictoit indignement ſa femme à la ſuſcitation d'vne ſienne paillarde nommée Padille, qui auoit mis à ſus à ceſte Princeſſe que pour le deſplaiſir & ialouſie qu'elle auoit de ce que le Roy ſon mari aimoit ceſte Padille auoit fait faire par vn Iuif vne ceinture garnie de certains boutons ou plaques d'or, dedãs leſquelles y auoit certaine ſorcellerie & enchantement de telle force que ſi le Roy ſon mari prenoit de ſadite femme ceſte ceinture & ſ'ẽ ceignoit ſans ſçauoir ledit enchantement, il aduiendroit qu'il perdroit tellemẽt la force & la vigueur de ſon corps & de ſon eſprit, qu'il deuiẽdroit tout en la puiſſance de ſadite femme. Voila ce dont ceſte paillarde accuſoit ceſte Princeſſe, & dõt elle aduertit le Roy qui eſtoit vn treſvitieux Prince. Il eſtoit grand vſurpateur des biens des Egliſes, perſecuteur des Eccleſiaſticques, exacteur de ſon peuple, deſloyal enuers ſes voiſins, cruel enuers les ſiens, & ennemi de toute vertu. Dauantage il auoit intelligence auec le Roy de Grenade qui eſtoit More & auec deux autres Rois Sarrazins. Cela le rendit ſi hay des ſiens que le meſpriſans & hayſſans comme indigne d'eſtre leur Roy, & taſchans à ſe deffaire de luy, ils ouurirent leurs pays & leurs volontez à ceux qui y entrerent pour luy faire la guerre, comme vous verrez cy apres. Blanche de Bourbon ſa femme ce pendant mourut, non ſans ſoupçon d'auoir eſté empoiſonnee. Auſſi le Roy d'Arragon grand amy des François eſtoit guerroyé par ce Pierre Roy de Caſtille, & Henry frere baſtard dudit Caſtillan chaſſé de Caſtille par Pierre, & ſpolié des villes & ſeigneuries qu'Alphons leur pere

Roy de Caſtille.

Impoſture de paillarde.

Contre legitime femme.

Prince inique

pere luy auoit laiſſees du conſentement meſme de Pierre, & qu'il auoit longuement tenues ſans aucune contradiction, ſ'eſtoit retiré en France. Quelques hiſtoires diſent que le Pape Vrban reſidant en Auignon deſireux de mettre d'accord ces deux freres bien que l'vn fut legitime & l'autre baſtard, les fit citer à cõparoir par deuant luy en perſonne. Mais Pierre Prince vitieux outragea les Ambaſſadeurs du Pape, & à ceſte cauſe le Pape l'excommunia, & mettant ſon Royaume en interdiction, le declara ennemi de l'Egliſe, & indigne de porter couronne. Le Baſtard Henri comparut en Auignon, & fut par ledit Pape declaré legitime, & habile à tenir le Royaume. Charles le Quint le Roy de France ſe fondant ſur l'interdiction iettée par le Pape ſur le Royaume de Caſtille & ſur le droict par luy donné au baſtard, enuoya des forces Françoiſes à ſon ſecours ſoubs la charge de Bertrand du Gueſclin nouuellement reuenu de ſa priſon. Bertrand conuia à ceſte entrepriſe le Prince de Galles, mais il ſen excuſa, ayant intention de fauoriſer ledit Pierre ſil aduenoit qu'il eut du pis, pour touſiours d'autant plus diminuer la grandeur des François. Quelques vns diſent que Pierre de Bourbõ Comte de Marche couſin de la Royne Blanche ia decedée deſireux de venger l'outrage qui auoit eſté fait à ceſte Princeſſe eſtoit dit & nommé chef de ceſte entrepriſe pour ce qu'il eſtoit Prince du ſang, mais que d'autant qu'il eſtoit encore ieune Bertrand du Gueſclin par le conſeil duquel il ſe gouuernoit eſtoit le vray chef & conducteur d'icelle. Et toutesfois les communes hiſtoires ne parlent aucunement dudit Comte de la Marche, ains ſeulement de Bertrand, l'authorité, l'aage, l'experience & la valeur duquel a eſtouffé le nom de ce Prince. Ils dreſſerent leur armee en Languedoc, & paſſans par les terres du Roy d'Aragon entrerent en Caſtille, & apres auoir faict voir leurs enſeignes & leurs forces aux Caſtillans trouuerent leurs volontez bien diſpoſees à receuoir & recueillir les ennemis de leur Prince, & à ſe mettre du coſté du Baſtard pour la haine qu'ils portoient à Pierre, à cauſe des cruautez & iniuſtice dont il vſoit. Voila commẽt les mauuaiſes actions des Princes leur font perdre la bonne volonté de leurs ſubiects, de laquelle deſpend leur force & leur ſalut. Du Gueſclin trouua ſi peu de reſiſtence en Caſtille, que Pierre quelque commandement qu'il eut fait à ſes ſubiects de ſ'armer & de le deffendre, ne peut amaſſer forces & fut contraint de ſẽfuyr de ville en ville. En fin il ſe ietta dedãs la ville de Seuille la plus forte de ſon Royaume, mais encore (congnoiſſant la haine que les ſiens luy portoient) ne ſe ſentant aſſeuré il fit trouſſer tous ſes meubles & ſes finances en vne nef, & ſ'y embarquant auecques ſa concubine & trois filles de luy & d'elle ou ſelon aucun de la premiere femme fille du Roy de Portugal, & vn ſeul gentil-homme ſeul compagnon de ſa fortune, ſe retira en la ville de Coulogne en Galice. Ce pẽdãt le baſtard aidé des François ſemparoit de iour à autre du Royaume de Caſtille, & eſtoit auecques grande ioye receu par les habitans, qui reputoient à grand heur de ſe voir deliurez de ce cruel Tyrã de Pierre, leql ſe reſſouuenant de ſes tyrãnies & de la haine des ſiẽs cõtre luy, & eſtant pourſuiui & agité d'vne furie qui ne luy permettoit de trouuer ny foy, ny repos en aucun lieu ne ſçauoit ou ſe mettre. Ce Cheualier qui ſeul l'auoit accõpaigné l'aduiſa d'ẽuoyer vers le Prince de Galles luy demãder ſecours. Pierre trouuãt bõ ce conſeil enuoya prier ledit Prince lors reſidant à Bordeaux de le ſecourir en ſon extreme beſoin, luy faiſant toutes les belles promeſſes que les hommes reduits en telle neceſſité ont accouſtumé

Contre ſon frere.

Outragé Ambaſſadeurs.

Du Gueſclin en Caſtille.

Deſir de vengeance.

Du Gueſclin grand Cheualier.

Haine pour l'iniuſtice.

Miſeres du Roy de Caſtille.

S'enfuit.

Se deffie de tout.

de faire. D'autres disent que Pierre banni de son Royaume alla luy mesme en
Implore secours estranger. personne à Bordeaux implorer ce secours du Prince. Quoy qu'il en soit le Prince ennemi & ialoux des François, & desirant les trauerser en toutes leurs entreprises & leur retrancher tout moyen de grandeur dressa vne belle armee de dix
Prince de Gal les ennemy des François mille cheuaux la plus part de François & du pays de Guyenne, & non d'Anglois, entre lesquels estoient Loys de Harcourt, les Vicomtes de Chastelleraud & de Rochechouart, le Sire de Partenay, Eustache d'Auberticourt, les Seneschaux de Xainctõge, de la Rochelle, de Lymosin, de Quercy, d'Agenois, & de Bigorre,
Seigneurs de Guyenne. leurs Bãs & Arrierebãs, & plusieurs Cheualiers plein de vaillãce, fidelité, & diligẽce, entre lesquels furẽt les Seigneurs de Gontault & de Biró les races desquelles se sont depuis iointes & tõbees en vn, desquelles est à present chef portãt le nom des deux ensemble Armand de Gontault de Biron auiourd'huy grand maistre de l'Artillerie de France. Aussi y estoient les Seigneurs de Pierre Buffiere, & de
Le Sieur de Biron. Noailles anciennes maisons de Lymosin, & le seigneur de Segur en Perigort, duquel est descendue la maison de Pardaillan qui est auiourd'huy mere de tant d'enfans honorables qu'elle a produits. En vne autre troupe auec le Roy Iacques de Maiorque estoiẽt les Comtes d'Armaignac, de Perigort, & de Comminges, le Si-
Autres Seigneurs de Guyenne. re d'Albret, le seigneur de Gironde frere du Sire d'Albret, le Vicomte ou Comte de Carmain, le Captal de Buch, le Sire de Cliffon, les trois freres de Pomiers, les Seigneurs de Caumont, de Rohan, de Mussidan, de l'Esparre, de Coudõ, de Curton, de l'Estrade, de la Barde, de Candé, de Pincornet, de la Salle, de Lartigue, de Lanuch, & plusieurs autres. Quelques vns disent que le Roy de Nauarre mon-
Finesses du Roy de Nauarre. stroit le chemin à toutes les troupes, d'autres que bien qu'il promist audit Henry de l'aider moyennant grande somme d'argent que Henry luy donna, toutesfois il dõna passage par son Royaume de Nauarre au Roy Pierre & au Prince de Galles. Les Anglois louent fort ceste entreprise du Prince faite en faueur de Pierre, disãt que c'est le vray deuoir d'vn iuste guerrier & d'vn bõ Prince de soustenir
Deuoir de Prince. la cause d'vn Roy bãni par la trahison de son frere bastard, mais ils ne disent pas que c'est bien faict de chasser voire de tuer vn Tiran, & que mieux vault à vn peuple d'auoir vn bastard pour Prince moyennant qu'il soit bon, qu'vn legitime
Malice du Nauarrois. meschant. Le Roy de Nauarre se fit tout à escient prendre par Oliuier de Mauny Breton chef de la troupe des François & mener en Arragon, à fin qu'il allast auecques en Castille, & qu'il fit cognoistre aux Anglois qu'il auoit esté forcé à cela. Mais ceste ruse fut bien tost descouuerte par le Prince qui cognut bien que ledit Roy auoit fait faire cela pour le peu d'enuie qu'il auoit de cõduire plus auãt les Anglois. Pierre accõpagné & secouru du Prince de Galles pres la ville de S. Do-
Bataille entre freres. minique en vn lieu appellé Nauarret donna à son frere bastard Henri la bataille, en laquelle Hẽri fut vaincu. Bertrand du Guesclin, Arnoul d'Andrehé ou de Deschan Mareschal de France, le Begue de Villaines & plusieurs autres Frãçois, Bretons, Castillans, & Aragonnois furent prins prisonniers, & y eut vingt quatre mil hõmes morts. Henri eschappa, s'en vint en Frãce auec sa fẽme, & se tint longuement en la ville de Carcassonne là où estoit Marie de Bretaigne fille de Charles de Blois, & femme de Loys Duc d'Aniou frere du Roy gouuerneur au pays de
Pierre Vainqueur. Languedoc. Apres ceste bataille fut deliuré le Roy de Nauarre qui par faintise laissa son fils en ostage. Et cõbien que Pierre eut la victoire par le moyẽ du Prince de Galles, ce neantmoins il le laissa en ladite bataille, & l'abandonna & depuis ledit

ledit Prince ne le vit. Dequoy le prince extremement mal contant ſen retourna à Bordeaux, emmenant auecques luy priſonnier ledit Bertrand du Gueſclin, lequel eſtant priſonnier le Roy Henry d'Eſpaigne qui pour lors eſtoit à Carcaſſonne vint ſecrettement à Bordeaux en habit de pelerin, & ſadreſſa à vn des gẽs dudit Bertrand qu'il congnut, lequel dit à ſon maiſtre la venue du Roy Henry. Bertrand fut grandement eſbahy de ce que ledit Henry ſeſtoit mis en tel danger, & moyennant cent florins que Bertrand donna au Geolier, il conſentit que Henry le vit & diſnaſt auecques luy. Apres cela Henry ſen alla en Languedoc à Ville-neufue pres Auignon là où il trouua Loys Duc d'Anjou frere du Roy qui honnorablement le feſtoya. Apres le diſner ledict Loys luy donna toute la vaiſſelle d'or & d'argent en laquelle ils auoient eſté ſeruis au diſner. Dequoy Henry ſe trouua fort bien, car il en auoit vn grand beſoin, & apres ſen allerent par enſemble voir le Pape en Auignon qui les receut & feſtoya magnifiquement. Le Duc d'Anjou amaſſa gens de guerre, & bailla audit Henri deux mille hommes pour courir la terre du Prince de Galles en Guyenne. Le prince qui attendoit que le Roy Pierre luy euſt faict deliurer le payement de luy & de ſes gens cõme il luy auoit promis, fut biẽ trompé de ceſte eſperance, car Pierre n'en fit rien. Quand le prince fut aduerti que Henry gaſtoit ſes terres il balla la charge de ſes gens de guerre à Iean Chandos pour courir les terres du Roy de France: & retint auecques luy Bertrand du Gueſclin & autres priſonniers qu'il auoit menez d'Eſpaigne, & pour ce que ledit prince eſtoit pour lors en trefues auecques le Roy de France, par fiction il banniſt tous ſes gens de guerre leſquels ſe nommoient la grande compagnie. Pour la venue dudit prince, le Duc d'Anjou manda le Roy Henri d'Eſpaigne, & ſur ces entrefaites fut deliuré le Begue de Villaines, qui ſen vint deuers le Roy de France. Quelques familiers du prince de Galles qui eſtoient à Bordeaux luy dirent qu'il eſtoit bruict qu'il detenoit Bertrand du Gueſclin pour le doute qu'il auoit que ledit Bertrand luy fit la guerre ſi vne fois il eſtoit ſorti: & lors le prince par orgueil & deſpit fit venir Bertrand deuant luy & luy diſt que ſil luy vouloit promettre que iamais il ne ſarmeroit contre luy ny pour le Roy Henri d'Eſpaigne, il luy quitteroit ſa rançon & toutes ſes debtes, & luy donneroit dix mille florins pour ſe monter & armer. Mais Bertrand luy diſt qu'il aimeroit mieux mourir en ſa priſon que luy promettre cela. Apres pluſieurs propos tenus entre le Prince de Galles & Bertrand ſur le payement & la ſomme de ſa rançon, Bertrand fut deliuré pour aller faire finãce pour le payement d'icelle, promettant ne porter iamais armes qu'il ne l'euſt payee. Partant de Bordeaux il ſen alla trouuer le Duc d'Anjou qui tenoit la ville de Tarraſcon aſſiegee contre la Royne de Sicile, & auecques le conſeil de Bertrand ladite ville fut prinſe le troiſieme iour apres ſon arriuee. La ville d'Arles fut pareillement prinſe par compoſition, & peu apres Bertrand alla trouuer le Roy qui luy donna cent mil florins pour l'aider à payer ſa rançõ, & ayãt ledit Bertrãd de toutes pars cherché & recouuert deniers il retourna à Bordeaux vers le prince de Galles, & paya nõ ſeulemẽt ſa rançõ mais auſſi celle de tous les François priſonniers. Eſtãt quitte du payemẽt de ſa rançon & du fermẽt qu'il auoit fait de ne porter les armes qu'il ne l'eut payee, il ſen retourna en Languedoc, là où le Duc d'Anjou luy donna 1200. lances, leſquelles il mena au ſecours dudit Henri cõtre Pierre, qui ſe voyant abandonné du Prince de Galles print alliance auecques le

Du Gueſclin priſonnier.

Fuitte de Henry.

Secours à luy donné.

Court les terres de l'Anglois.

Villaines deliuré.

Orgueil du Prince de Galles.

Du Gueſclin deliuré.

Liberalité du Gueſclin.

Roy de Bellemarine Sarrazin, & eſpouſant ſa fille renia la loy de Ieſus Chriſt.
Impieté de Pierre. Henry eut cinq batailles contre Pierre, leſquelles il gaigna auecques l'ayde & conſeil de Bertrand, & à la ſixieme Pierre fut prins par le Begue de Villaines Cheualier François, duquel Henry l'acheta, & luy faiſant coupper la teſte, icelle enuoya mettre ſur vne des portes de la ville de Seuille. Ainſi finit malheureuſement ſes iours Pierre iniuſte & cruel Prince, meurtrier de ſa femme, & re-
Sa fin meritoire. nieur de la foy de Ieſus Chriſt, receuant la fin digne de ſa vie, & le iuſte guerdon de ſes meſchancetez. Apres ſa mort toutes les villes qu'il tenoit ſans aucune contradiction ſe rendirent au vainqueur Henry, qui par apres demeura paiſible Roy d'Eſpaigne à l'aide des François. Ceſte reuolution de la perte & fuitte de Henry hors d'Eſpaigne, de la victoire premiere de Pierre, puis du retour de Henry, & des pertes & de la prinſe & mort de Pierre fut en vn an & demy. Cela aduint l'an mille trois cens ſoixante-ſix & ſoixante-ſept. Le Duc de Cloceſtre frere du Prince eſpouſa la fille aiſnee de Pierre, & le Comte de Cambruch la puiſnee.

Heur du Gueſclin. Le Roy de France aduerti du bon & heureux ſuccez des affaires d'Eſpaigne moyennant la ſage conduitte & la hardieſſe de Bertrand du Gueſclin, l'enuoya querir pour eſtre de luy ſecouru es guerres que les Anglois luy appreſtoient ce pendant que ce ieu ſe iouoit en Eſpaigne.

Peine du Prince de Galles. Apres que le Prince de Galles fut de ſon voyage d'Eſpaigne retourné en Angleterre, les Capitaines & ſoldats qui l'auoient ſuiui en iceluy luy demanderent ce qu'il leur deuoit de leur ſolde, & ce qu'il leur auoit promis payer dés qu'il ſeroit arriué audit Bordeaux. Mais il leur remonſtra que durant cedit voyage il ſ'eſtoit tellement deſnué d'argent qu'il n'auoit aucun moyen de les ſatisfaire. Ceſte excuſe ne les contenta, ny ne les paya pas, car ils commencerent de courir & gaſter le pays de Bourdelois, & les autres pays circonuoiſins, le menaſſant de ne faire autre choſe iuſqu'à ce qu'ils fuſſent payez. Le peuple pillé & offencé de ces ſoldats vagabonds, & ia ennuyez du long Empire & de l'inſolence des
Inſolence de gẽs de guerre Anglois ſe plaignoit au Prince des courſes & pilleries des ſoldats, & menaſſoit vne reuolte generale ſ'il n'y remedioit. Les ſoldats le menaſſoient de ſe mettre du coſté des François ſ'il ne les payoit. Voila doncques le Prince entre deux grandes peines, car d'vn coſté le peuple, de l'autre les ſoldats le menaſſoient. Le ſeul moyen de remedier à l'vn & à l'autre poinct eſtoit ce luy ſembloit de payer les ſoldats, & de trouuer argent. Adoncques il impoſa ſur le peuple de Guyenne vne impoſition qu'il nomma fouage, pour ce qu'elle eſtoit impoſee ſur chaſque
Fouage impoſee. feu, à vne liure ſur chacun. Mais le Prince ſortant d'vn danger entra en vn plus grand, tout à l'oppoſite de ſon intention. Car le peuple de Guyenne ſe voyant chargé de ceſte nouuelle impoſition commença à murmurer, & à menaſſer vne ſouſleuation & vne reuolte ſ'il trouuoit vn chef.

Eſmeut el peuple. Les villes qui par le Traicté de Bretigny auoient eſté rendues à l'Anglois deſiroient merueilleuſement de retourner ſoubs les François, & ne cherchoient qu'vne bonne occaſiõ de ſe reuolter. Le Comte d'Armaignac, & le Sire d'Albret qui auoit nouuellemẽt eſpouſé Yſabel de Bourbõ, & par ceſte alliãce ſ'eſtoit ré-
Seigneurs reuoltez. du Frãçois, les Cõtes de Perigort & de Cõminges, le Vicõte ou Cõte de Carmain les Sires de la Barde, de Candé, de Pincornet, de Pardaillã d'Agenois, & autres ſe trouuerent propres inſtrumens à ſouſtenir la iuſte fureur du peuple, & ſur tous ledit

1367

ledit Comte d'Armaignac & le Sire d'Albret ſe plaignans de ce que le Prince de Galles ne maintenoit pas les trois Eſtats de Guyenne en leurs anciens priuileges & de ce qu'il les greuoit de nouuelles impoſitions interiecterent contre le Prince vne appellation par deuant le Roy de France, le requerant comme leur ſouuerain de les preſeruer & deffendre contre la violence & oppreſſion du Prince. *Se plaignent du Prince.*

Au commencement le Roy Charles qui ne vouloit enfraindre le Traitté de Bretigny meſpriſa ces queremonies. Mais des Dormans Chancelier de France, de la ſageſſe & du conſeil duquel il ſaidoit en tous ſes affaires perſuada aux complaignans qu'ils euſſent à pourſuiure deuant le Roy & au Parlement de Paris toutes les cauſes & proces commancez deuant ledit Traitté, diſant qu'eſtant ceſte feneſtre ouuerte, il aduiendroit que la lumiere ſeroit donnee à pluſieurs choſes obſcures. Le Roy ne voulut rien remuer que premierement il n'eut retiré les oſtages qui eſtoient en Angleterre. Comme les ſuſdits complaignans ne ceſſaſſent de ſe plaindre du Prince de Galles & d'appeller de luy au Roy de France, ledit Roy enuoya à Bordeaux vers ledit Prince vn gentilhomme Beauſſeron nommé Chapponneau, qui fut ſi hardy qu'il adiourna le Prince à comparoiſtre à certain iour pardeuant le Roy. Apres auoir fait ſon exploict, les Anglois le laiſſerent aller ſans luy faire aucun mal, mais comme il eſtoit en chemin pour ſ'en retourner vers le Roy, il fut ramené au Prince. Le Roy enuoya auſſi vn autre homme en Angleterre auecques lettres par leſquelles il denonçoit la guerre au Roy Anglois. Le porteur d'icelles ne ſçauoit ce qu'il portoit, & nonobſtant cela ledit Roy le laiſſa aller à ce que diſent noz hiſtoires, mais les hiſtoires Angloiſes diſent qu'il le retint de peur qu'il ne rapportaſt en France quelles forces il auoit. Voila doncques la guerre allumee entre ces deux grands Rois & leurs Royaumes. Les villes du Comté de Ponthieu ia pratiquees & ſollicitees par le Roy Charles ſe rendirent à Guy Comte de Sainct Pol, à Guy de Chaſtillon Maiſtre des Arbaleſtiers, & à d'autres Capitaines ce pendant que d'autre coſté les Comtes d'Armaignac & de Comminges & les autres Seigneurs cy deſſus nommez faiſoient ſoubs-leuer les peuples de Guyenne, que les Ducs d'Aniou & de Berry menoient leurs forces en Poictou, & que Iean de Bueil, Loys de Coetmen Breton, & Guillaume des Bordes capitaines François entroient en Touraine, au Maine, & en Aniou auec leurs troupes. Bertrand du Gueſclin reuenant d'Eſpaigne auec ſes troupes ſ'alla ioindre au Duc d'Aniou & enſemble prindrent Lymoges, Moiſſac, & autres places du Lymoſin & du Quercy. La ville de Cahors par les artifices de ſon Eueſque, & les autres villes du pays de Quercy par les menees des Seigneurs deſſuſdits ſe ſoubsmirent en l'obeiſſance du Roy Charles de France. Ainſi eſtoit le Prince de Galles aſſailly & guerroyé de tous coſtez attendant nouuelles & ſecours de ſon pere qui d'Angleterre luy enuoya à Bordeaux.

Sageſſe du Roy.

Deffy de guerre.

Reddition de villes.

Guerre de tous coſtez.

Quercy ſe rend.

De toutes parts il y auoit gens de guerre ſur les champs, grandes pilleries & courſes eſtoiẽt faites, mais peu de choſes ſignallees, & non ſeulemẽt eſtoient dreſſees des embuſches aux grands hommes, mais auſſi aux femmes, car Yſabel fille de Charles Cõte de Valois & frere du Roy Philippes de Valois, & mere du Duc de Bourbon et belle mere du Roy de France auecques vn grand nombre de Dames anciennes & de ieunes Damoiſelles fut prinſe dedans l'Abbaye de Belleperche, & peu apres racheptee auecques groſſe rançon. Le Roy Anglois fit deſcendre à Calais vne groſſe armee ſoubs la charge de Iean Duc de Lancla-

Armee Angloiſe à Calais.

ſtre ſon fils, laquelle apres auoir couru le pays de Ponthieu & de la Picardie vint
ſe camper à Villeiuifue prez Paris. Les Anglois ſe vantent que ledit Duc pres
Veut venir au combat. de Terouenne rencontra Philippes Duc de Bourgogne frere du Roy auec-
ques vne armee, & que celuy de Lanclaſtre le voulut attirer au combat, mais
que le Bourguignon ſ'en fuit iuſques pres Paris. Que l'Anglois ſe voyant pri-
ué de l'eſperance de la bataille ſ'en alla courir le pays de Caux iuſques aux
portes de Rouen, & que ſ'en retournant vers le pays de Ponthieu il print en
vne eſcarmouche Guy de Chaſtillon auecques quelques Cheualiers. Maurel
de Fiennes Conneſtable de France ſe depoſa de ſon Eſtat, lequel alors le Roy
donna à Bertrand du Gueſclin. Les Anglois entrerent és pays de Berry, d'Au-
uergne, & de Bourbonnois, & allerent paſſer la riuiere de Loyre à Marcigny
les Nonnains, & ſeiournerent aucun temps en Maſconnois, puis entrerent au
Duché de Bourgogne ou ils ne trouuerent nuls viures ſur les champs. Car
Philippes Duc de Bourgogne frere du Roy auoit tout fait retraire és forte-
courſes des Anglois. reſſes qui eſtoient bien gardees. De là paſſerent au pays de l'Auxerrois ou ils
ſe reffreſchirent de viures & d'habillemens dont ils auoient grand beſoing,
puis rebrouſſans au Gaſtinois ils ſe trouuerent enuiron huict cens hommes
d'armes Anglois & grand nombre de gens de pied, & ſ'amaſſans & renforçans
de iour & de lieu en autre ils firent le nombre de dix mille perſonnes, & vne
autre plus grande armee ou ils eſtoient bien vingt mille hommes paſſant la ri-
ſiege d'Eſpernay. uiere d'Aulbe alla mettre deuant Eſpernay le ſiege duquel ceux de dedans fu-
rent ſi preſſez qu'ils furent contraints rendre la ville & pour la rachepter du
feu donner deux mille francs d'or. Quelques troupes d'Anglois furent mi-
ſes à garder ladite ville d'Eſpernay, apres la prinſe de laquelle les Anglois allerét
Ay en champagne. deuant le Monſtier d'Ay qui eſtoit fort & deffendu par vingt hommes d'armes
François. Par tout ou les Anglois paſſoient ils pilloient & deſrobboient, & pre-
noiét priſonniers & faiſoient autres grands maux. Le Roy Charles voulát pour-
uoir à cela fit diligence de faire aſſembler gens pour les cõbattre. Adõc ceux qui
eſtoiẽt venuz en Gaſtinois rapaſſerẽt la riuiere d'Yonne à Põs, & paſſerẽt Seine à
Partois. Nogent ſur Seine & ſe retirerent à Eſpernay auec les autres, puis allerent vers
Chaalons & Vitry en Partois, & ſeiournerent en ces quartiers là iuſques enui-
ron le mois de Iuing. Charles auoit grand nombre de gensdarmes és bon-
nes villes pres d'eux comme à Sens, Troyes, Chaalons, Prouins, & autres qui
ſemblablement viuoient ſur les champs, & faiſoient pluſieurs grandes pilleries,
Cruauté de guerre. de façon que voyant que ces affaires ne ſe pouuoient terminer par les armes, il
fit ſouuent tenir propos auſdits Anglois pour trouuer moyen de les faire vui-
der hors de ſon Royaume. Mais ils faiſoient trop hautes demandes: C'eſt à ſça-
uoir quatorze cents mille francs d'or. Ils rapaſſerent la riuiere de Seine aſſez
pres de Troyes, & ſ'allerent loger à Marigny. La pres eſtoit le Duc de Bour-
gogne, mais il n'auoit pas aſſez de gens pour les combattre et aſſaillir. A-
doncques ils ſ'en allerent paſſer la riuiere d'Yonne vers Auxerre, puis tirans
vers Chaſtillon ſur Loin, allerent deuant Montargis, & par tout le pays de
Gaſtinois vers Eſtampes & Eſtrechy ou ils eſtoient logez au mois de Iuillet,
Feus par pays & bouterent le feu en pluſieurs villes & villages, & pource qu'on diſoit qu'ils
tiroient vers Paris, le Roy y manda ſes gensdarmes, mais les Anglois & les
Gaſcons qui eſtoient tous enſemble commencerent d'auoir quelque deffian-
ce & ſoupçon les vns des autres. Les Gaſcons voyans cela ſe departirent

des

des Anglois, & ſ'en allerent deuers Baugency. Les Anglois allerent en Normandie & prindrent d'arriuee en plain iour la ville de Vire: car il y alla cinquãte ou ſoixante hõmes habillez cõme gens de village ſur leurs harnois, & gaignerẽt les portes & tuerent les portiers, & puis leurs troupes qui eſtoient en embuſcade entrerent dedans, mais ils ne prindrent point le chaſteau. Puis vne partie d'eux alla en Aniou & prindrent Chaſteaugontier. Les Gaſcons qui eſtoient à Baugency y ſeiournerent enuiron trois ſepmaines, & alla le ſeigneur d'Albret pluſieurs fois deuers eux pour trouuer moyen de les faire vuider en eſperance de certain appointement, & combien qu'il ne fuſt encore accordé, leſdits Gaſcons paſſerent Loire du coſté de Souloigne, & ſi toſt qu'ils furent paſſez, la riuiere creut tellement qu'ils ne la peurent repaſſer, & ainſi demourerent vne piece en attendant le Traicté de l'appoinctement que ledit ſeigneur d'Albret auoit porté vers le Roy.

Surpriſe de Vire.

Gaſcons à Baugency.

La France eſtoit ainſi courue par les Anglois, mais du Gleſquin nouuellement Conneſtable de France ne fit rien à l'eſtourdie, ains les ſurprenant à ſon aduantage tantoſt deuant tantoſt derriere, & tantoſt d'vn coſté & d'autre, leur donna tant d'affaires qu'ils n'eurent autre loyer de leur temerité que la honte & la repentance. Les Anglois qui ſe peurent ſauuer des mains de Bertrand ſe retirent en Poictou auecques les bandes des leurs. Ils reprindrent la ville de Limoges, & pour ſe vanger contre elle de ce qu'elle ſ'eſtoit reuoltee contre eux & rendue aux François, ils la pillerent entierement, puis la bruſlerent.

Loyer de la temerité.

Limoges bruſlee.

Pluſieurs hiſtoires eſtrangeres diſent que Robert Canolle enuoyé du Roy d'Angleterre en France print terre à Calais, & qu'il ſe rua ſur le Comté de Ponthieu, puis de là tira en Picardie vers Amiens, & que d'autant qu'entre tous les Anglois il eſtoit le plus redoutable aux François, à ceſte cauſe du Gleſquin baſſant bõnes garniſons en toutes ſes places pourſuiuoit ledit Robert Canolle de telle façon & de ſi pres qu'il ne luy donnoit le loiſir de reſpirer, & le contraignit de ſe retirer dedans Calais. Voila ce qui ſe paſſa ſur la terre cependant que ſur mer pluſieurs beaux exploits de guerre ſe faiſoient. Le Roy Charles durant ces guerres terreſtres eſtoit à Rouen là ou durant l'hyuer il preparoit vne belle flotte de vaiſſeaux pour la ietter en mer des que le tẽps y ſeroit propre, & eſtant ioincte à l'armee naualle que Hẽri Roy d'Eſpaigne luy auoit enuoyee à ſecours, deffit vingt-cinq nauires Angloiſes pres la ville de la Rochelle, dedans laquelle ſ'eſmeut vne ſedition entre la garniſon Angloiſe & les habitans, pour vn ſoupçon & deffiance commune que les vns auoient des autres, & ſ'en fuſt enſuiui entre leſdits habitans & les Anglois vn grand meurtre, ſi l'armee Françoiſe n'eut prins la haulte mer, pour aller roder & gaſter la coſte d'Angleterre. Or les courages & volontez des Rochelois furent ſi bien confirmez en la bonne volonté qu'ils portoient à l'Anglois que ce pendant que du Gleſquin tenoit la ville de Saincte Seuere aſſiegee, l'armee Françoiſe ayãt tourné voile pour tenir en alarme les nauires Angloiſes, eux ſeuls ſouſtindrent tout l'effort contre les François, ſans que la garniſon Angloiſe ſ'en meſlaſt, ains ne bougea iamais de la ville. Les Anglois qui eſtoient en garniſon dedans les villes de Poictou vouloient ſecourir la ville de Saincte Seuere, mais ils ne peurent, & les Poicteuins ſe voyans hors de toute crainte des Anglois, ſe rendirent au Duc de Berry, & du Gleſquin repouſſant les ennemis print la ville de Saincte Seuere. Le Roy Charles donna au Duc de Berry les Comtez de Poictou & de Xaintonge

Robert Canolle.

Nauires Anglois deffaits.

Confirmatiõ de courages.

Secours des Anglois.

pour en iouyr ſa vie durant. Ledit Duc & luy & du Gleſquin mirent le ſiege de-
Siege de la Rochelle. uant la ville de la Rochelle, & à fin que toute eſperãce fuſt oſtee aux aſſiegez d'a-
uoir ſecours d'Angleterre ny de la Guyenne, ny des autres endroits, moyens, &
armees des Anglois, & que toute cõmodité de ſe ſauuer leur fut pareillement
oſtee, ils mirent à l'emboucheure du port tous les vaiſſeaux qu'ils peurent en di-
Port bouché. ligence trouuer. Le Roy Edvvard d'Angleterre aduerti du ſiegé de la Rochel-
le enuoya à ſon ſecours vne groſſe armee de mer ſoubs la charge du Comte de
Pembrok, qui peu au parauant eſtoit retourné en Angleterre auecques le Duc
de Lanclaſtre, & eſtant icelle arriuee deuant la Rochelle, l'armee Eſpaignolle
conduicte par Ambroiſe Bouchenoire braue capitaine de mer, attaqua & def-
fit l'Angloiſe, mettant à fonds pluſieurs vaiſſeaux Anglois, & ainſi eurent les
Eſpaignols leur reuanche ſur les Anglois, qui quelques annees au parauant a-
uoient ſur eux gaigné vne battaille. Ceſte deffaicte aduint ſelon les hiſtoires An
gloiſes, l'an mille trois cens ſeptante-vn, & ſelon les noſtres l'an mille trois cens
ſeptante deux ou ſeptante trois.

Les Rochellois ſe deffendent. Les Rochelois ſe voyans priuez de toute eſperance de ſecours par la deffai-
cte de l'armee Angloiſe, neantmoins ſouſtenoient vigoureuſement le ſiege,
tandis que le Roy Edvvard eſtant aduerti de ladite deffaicte ſe reſolut d'y al-
ler en perſonne ſecourir les aſſiegez, d'autant que le Prince Edvvard ſon fils e-
ſtant deuenu hydropique ſ'eſtoit fait de Bordeaux porter en Angleterre pour
prendre ſon aër naturel, & ſe mourant, comme il fit, peu apres ledit Roy ſe-
Maladie du Prince de Galles. ſtant mis ſur mer, & ayant deſia prins la volte de la Rochelle, & fait voile auec
vn bon vent qui luy fit perdre de veuë les coſtes de ſon Royaume, la nuict ſur-
uenant, vn vent contraire ſ'eſleua qui le rebrouſſa ſur ſes coſtes, ſi qu'il fut con-
traint de deſcẽdre en ſon Royanme. Et voyant que ce vent contraire tiroit touſ-
iours, il print pareillement vne reſolution toute contraire à la premiere, car il
donna ſa flotte à ſon fils le Duc de Lanclaſtre, luy commãdant de la paſſer à Ca-
lais, & de là prendre le chemin de la Rochelle, luy donnant treſexpreſſe charge
de ſe faire par l'effort de l'eſpee le chemin pour aller ſecourir les aſſiegez. Sur
quoy nous ne pouuõs aſſez no⁹ eſbahir de ce que les hiſtoires Angloiſes diſent
L'Anglois en Bourgegne. que ledit Duc print le chemin de la Bourgongne, laquelle il mit à feu & à ſang,
& que cependant qu'il y ſeiournoit les François auoient dreſſé des embuſches
ſur la riuiere de Loire, pour empeſcher ledit Duc & ſes gens de paſſer. Nonob-
ſtant cela le Duc paſſa Loire, & eſtant paruenu au pays de Berry comme il ſe
Armee partie en trois. vit approcher de ſes ennemis, partit ſon armee en trois, & marchant plus auant
rencontroit ſouuent les François, auec leſquels il ſ'eſcarmouchoit legerement,
ſans vouloir rien hazarder. Trauerſant le Pays de Poictou & de Xaintonge, il ar
riua ſain & ſauf à Bordeaux, faiſant par ſubtils moyens entendre aux aſſiegez de
la Rochelle ſon arriuee à Bordeaux. Ceſte nouuelle rapportee aux aſſiegez &
aux aſſiegeans, encouragea les vns de ſe deffendre viuement, & aux autres ab-
batit l'eſperance premiere de iouyr de la ville. Le Duc de Lanclaſtre arriuant à
la Rochelle, le Duc de Berry quitta le ſiege, & ſ'en alla en Poictou pour confir-
mer les volontez des Poicteuins eſtonnez des armes des Anglois. Or le Duc
de Lanclaſtre arriué à la Rochelle loua les Rochelois de leur fidelité, conſtance
L'Anglois à la Rochelle. & vaillance, & apres auoir donné double paye aux ſoldats pour recompenſe
de leur bon deuoir alla aux villes voiſines pour contenir leurs volontez ia eſ-
branlees & penchantes du coſté des François. Voila ce que diſent les hiſtoires
Angloi-

Angloiſes, mais les noſtres diſent que les Rochelois rendirent leur ville au Duc de Berry apres auoir entendu que le Captal de Buch en Bourdelois grand capitaine entre les Anglois venant à leurs ſecours auoit eſté par les François prins & toute ſon armee deffaicte, & les autres diſent qu'elle ſe rendit à Loys Duc d'Anjou qui fit abbattre le chaſteau d'icelle, & pource que ceux de la ville par le conſeil & aſtuce du Maire, luy auoient par l'intelligence qu'ils auoient auecques luy durant le ſiege donné le moyen de la prendre il leur octroya priuilege de battre & forger monnoye, lequel fut peu apres ratiffié par le Roy ſon frere. Toutes ces choſes ſe faiſoient en l'an 1366. 67. & 68. 69. & 70. durant leſquelles le troiſieme de Decembre 1368. naſquit Charles premier fils du Roy qui fut depuis le Roy Charles ſixieme, qui le 11. iour dudit mois enſuiuant fut baptiſé en l'Egliſe Sainct Paul à Paris, & ſ'y trouua vn grand peuple. Il y auoit deux cents hommes qui portoiẽt deux cens torches, puis marchoit meſſire Hues de Chaſtillon grãd Maiſtre des Arbaleſtiers & Cranequiniers de France qui portoit vn cierge, & le Comte de Tancaruille portoit vne couppe d'or en laquelle y auoit du ſel. Apres eſtoit la Royne Ieanne ou Blanche d'Eureux vefue du Roy Philippes de Valois qui portoit l'enfant, & meſſire Charles de Dampmartin qui la coudoyoit, puis marchoiẽt les Ducs d'Orleãs oncle du Roy, de Berry, & de Bourgogne freres du Roy, & le Duc de Bourbõ frere de la Royne & pluſieurs autres. Des fẽmes y eſtoiẽt la ſuſdite Royne Blãche, Blãche Ducheſſe d'Orleãs fille vnique du Roy Charles le Bel, la Cõteſſe de Harcourt ſœur de la Royne, la Dame d'Albret, & pluſieurs autres Dames & Damoiſelles toutes abillees en courõnes flocars, & autres ioyaux. Des Dormans Eueſque de Beauuais & Chancelier de France alors prononcé Cardinal le baptiſa, aſſiſté & accompaigné de Guy Eueſque de Paris Cardinal, des Archeueſques de Lyon & de Sens, des Eueſques d'Eureux, de Conſtances, de Troyes, d'Arras, de Meaux, & de Noyon, & de pluſieurs Abbez veſtus en leur Pontificat de Chappes, Mitres, & Croſſes. Le Parrain fut Meſſire Charles Seigneur de Mommorency qui luy bailla ſon nom. Alors fut trouué aſſez eſtrange que en la preſence de tãt de Ducs, Princes, freres, oncles, beaufreres, & parẽs du Roy vn gentilhomme eut ceſt honneur de tenir ſur les fonds de bapteſme le fils du Roy. Ce qui fut par aucuns attribué à la ſinguliere affection que le Roy portoit à ce Seigneur de Mommorency, & par d'autres à la ſageſſe du Roy qui pour oſter toute occaſion de ialouſie entre ſes oncles, freres, & beaux freres ne voulut faire l'vn ny l'autre d'eux parrain de ſon fils, ains choiſit vn gentilhomme de bõne maiſon, & ſon fauori. Au bapteſme de ceſt enfant fut faite vne largeſſe de vingt deniers Pariſis à chacun qui y voulut aller, & le Roy deſlors nomma ſon fils Daulphin de Viennois.

1373

Reddition de la Rochelle.

Naiſſance de Charles 6.

Sõ bapteſme

Dames atour-nees.

Charles de Mõmorency parrain.

Conſideratiõ de Roy.

Largeſſe au bapteſme.

Le Roy de Nauarre qui longuement auoit demeuré en priſon vint par mer deſcendre au pays de Conſtantin, & fit entendre au Roy qu'il viendroit vers luy ſ'il eſtoit aſſeuré de ſa perſonne, & qu'il auoit à luy faire quelques remonſtrances & requeſtes, leſquelles deuant ſa venue il voudroit bien faire à aucun du cõſeil dudit ſieur Roy ſ'il plaiſoit à ſa Maieſté les luy enuoyer. Le Roy qui ne deſiroit qu'adoucir le Roy de Nauarre, enuoya vers luy à Cherebourg en Normandie le Comte de Sallebruch, le Doyen de Paris, Iacques le Riche, & Pierre Blanchet pour ſçauoir de luy ce qu'il vouloit dire. Le principal & vnique poinct de ſes remonſtrãces & requeſtes fut ſur la demande des villes de Mante & de Meulan que le Roy tenoit en ſa main, & à ceſte occaſion les Roynes Blanche & Iean-

Le Nauarroꝭ en Normãdie

Ses remonſtrances.

ne firent plusieurs voyages vers les deux Roys, & ce pendant le Roy de Nauarre qui ne se fiant gueres au Roy vouloit auoir deux cordes en son arc, auoit enuoyé quelques siens ministres vers le Roy d'Angleterre, auec lequel s'il eust peu negotier quelque asseurance de sa personne & quelque auantage pour ses affaires, il n'eust voulu negotier auecques le Roy Charles. Froissard dit que le Seigneur d'Auberticourt qui paisiblemẽt gouuernoit le Roy de Nauarre & qui estoit tout à l'Anglois, fit tant que son maistre passa en Angleterre, là où il fit estroicte alliance auec ledit Roy Anglois, tellement que luy estant de retour en France, il fit deffier le Roy, & fit tous efforts pour luy nuire, mais on ne sçait si le depart dudit Auberticourt le refroidit, ou s'il se deffia de sa fortune voyãt les affaires du Roy prosperer, ou s'il craignoit que les Comtes de Comminges, d'Armaignac, de Carmain, & autres se iettassent en ses terres de Nauarre, & qu'ils fussent en leur entreprinse soustenus du Comte de Foix qui ne luy estoit pas ami, encores que ledit Comte eust espousé sa sœur. Car quoy que ce fut ledit Roy de Nauarre ne se remua point, ains bõ-gré ou mal-gré il fit la paix auec le Roy de France & pour asseurance d'icelle luy donnant ses enfans en ostage, se retira en son pays de Nauarre. La seule necessité contraignit son mauuais naturel & sa mauuaise volonté à faire ceste paix, car s'il eut eu moyen de faire le contraire, il n'y eut pas failli. En ce temps fut cõmencée la Bastille à Paris, & la premiere pierre d'icelle assise par Hugues Aubriot natif de Dijon alors Preuost de Paris, & fut fait par procuration le mariage de Ieanne de France fille du Roy Philippes de Valois & de Blanche de Nauarre à Iean Duc de Geronne fils aisné du Roy d'Aragon, mais ainsi qu'on la menoit en Aragon elle mourut en la ville de Beziers en Languedoc. Aussi en ce mesme temps le Roy fit conuocation des prelats, Nobles, & bõnes villes de son Royaume qui sont les trois Estats pour auoir d'eux conseil & aide sur le fait de la guerre, & apres ses remonstrances faites, luy fut octroyé vne aide, c'est assauoir l'impositiõ de douze deniers pour liure de toutes denrees vendues, la gabelle du sel, & quatre frãcs pour feu es bonnes villes, vn franc au plat pays, le quatrieme du vin vẽdu en broche, douze deniers parisis pour queuë de vin François qui entroit à Paris, & 24. solz pour queuë de vin de Bourgogne. L'an 1370. ou selon d'autres 71. nasquit Iean Duc de Bourgogne, flambeau qui alluma le feu en Frãce, & les liures des Turelupins furent brulez à Paris en la place de Greue, & leur religiõ condamnee & du tout abolie. Ces heretiques, à ce que quelques vns ont escrit, estoient des restes de ceux qui sous le nom des Poures commettoient plusieurs abominables meschanchetez, & estoient venus à telle insolence & oubli de ce que la mesme honnesteté enseigne aux hommes qu'ils maintenoient que l'homme ne deuoit auoir honte de chose à quoy la nature l'incitast & poussast, & à l'imitatiõ des Philosophes anciens qu'õ nommoit Ciniques portoient leurs parties honteuses à descouuert, & ne faisoient conscience quelconque d'auoir affaire aux femmes deuant tout le monde: ne se soucioient de payer qu'en esprit, & maintenoient que la liberté d'esprit les dispensoit de l'obseruation des commandemens de Dieu, mais ceste vermine fut tout aussi tost estainte que nee. Voila ce qu'on a escrit d'eux.

Sa deffiance

Va en Angleterre.

Ses considerations.

Contrainte de la necessité.

La bastille bastie.

aide octroyé.

Naissance de Iean de Bourgogne.

Turelupins heretiques.

Estaints.

Pour reuenir au fait des guerres que nous auons laissé à la prinse de la Rochel, apres icelle prinse, le Duc de Berry print les villes de Saint Iean d'Angeli, d'Angoulesme, & de Xainctes, & presque toutes les autres villes & places des pays de Poictou, Angoumois, & Xainctonge. Le iour de la feste Sainct André ensuiuant les

les Ducs de Berri & de Bourgogne & le Conneſtable allerent deuant la ville de Tours, auecques quatre mille hommes d'armes. Ils attendirent là deuant tout le iour, car parauant il auoit eſté traicté entre les deputez du Roy de France & les Nobles de Poictou qui encore tenoient le parti du Roy d'Angleterre, que ſi audit iour ils ſe trouuoient deuant la ville, & que les Anglois ne les vinſſent combattre, ils ſe mettroient en l'obeiſſance du Roy, mais nul ne vint pour ledit Roy Anglois, & adonc fut la ville baillee aux François, & ceux de Poictou ſe rendirent. Les Nobles firent hommage au Duc de Berri, auquel le Roy auoit donné le Comté de Poictou en Apannage, & le pays de Xainctonge à vie, retenue la ſouueraineté. Pour nettoyer les pays de Poictou & de Xainctonge encore reſtoient trois fortereſſes Angloiſes, aſſauoir Mortaigne, Luſignen, & Sanzay, qui furent prinſes auecques grande perte d'hommes & de munitions de guerre.

Reddition de Tours.

Fortereſſes Angloiſes.

Tout ce qui le plus deſplaiſoit au Roy parmi tant d'affaires eſtoit qu'il voyoit le Duc de Bretaigne grandement fauorable aux Anglois & au Roy de Nauarre, duquel il auoit eſpouſé la ſœur nommée Ieanne. Le Roy par pluſieurs fois manda audit Nauarrois qu'il euſt à faire ſon deuoir enuers luy comme ſon vaſſal & homme lige, & qu'il ne laiſſaſt entrer les Anglois en ſon pays, ne les fauoriſer. Mais le Nauarrois homme cault, touſiours reſpondoit qu'ainſi le feroit, toutesfois dedans la feſte de Paſques enſuiuant ledit Duc contreuenant à ſes promeſſes fit venir en Bretaigne grand nombre d'Anglois, que les Nobles ne les autres dudit pays ne voulurent receuoir, & luy diſant qu'ils ne ſeroient ia Anglois luy remonſtroient que le Roy de France eſtoit leur ſouuerain ſeigneur. Adoncques ils requirent audit Duc qu'il vouſiſt faire vuider leſdits Anglois hors de Bretaigne. Ce qu'il ne voulut faire, ains les mit en pluſieurs villes & places, deſquelles il mettoit hors les Bretons, leſquels à ceſte cauſe enuoierent deuers le Roy leur ſouuerain Seigneur le ſupplier d'y vouloir mettre remede. Le Roy enuoya en Bretaigne Meſſire Bertrand du Gueſclin ſon Cõneſtable, les Seigneurs de Craõ, & de Cliſſon, & autres. Ce qui eſtonna tellement le Duc qu'il abandonna ſon pais & ſ'en alla en Angleterre.

Duc de Bretaigne Anglois.

Anglois en places de Bretaigne.

Ledit Duc abandonnant ſon pays donna toute charge, puiſſance, & authorité en iceluy à Robert Canole grand Cappitaine Anglois qui y auoit beaucoup de biens patrimoniaux. Le Conneſtable du Gueſclin & les autres Seigneurs François ſe ſeparans en diuerſes troupes, les vns allerent aſſaillir certaines places, & les autres d'autres. Les Comtes, Barõs, Bãnerets, Cheualiers, les Nobles, les gens d'Egliſe & toutes les bonnes villes & places du bas pays ſe rendirent à luy, hormis Breſt, Aulroy, Derual, & quelques autres. Hennebont fut prinſe par force. Le ſiege fut mis deuant la place de Breſt aſſiſe ſur la mer dedans laquelle ſ'eſtoit ſauué Robert Canole. Ceux qui l'aſſiegeoient par terre ne voyoiẽt pas qu'il y eut grãd moyen de la pouuoir prendre, & ce pendant d'autre coſté eſtoit aſſiegee la place de Derual appartenante audit Canole, & deffendue par Hugues ſon couſin, lequel promit de rendre la place dedans deux mois ſi dedans iceluy il ne venoit tant de forces d'Angleterre qu'ils peuſſẽt auecques icelles cõbattre les aſſiegeãs, & ſe deliurer du ſiege, & qu'en attendant ils ne receuroient dedans la place aucunes nouuelles forces ny viures. Eſtans ceſte condition arreſtee, ils donnerent douze oſtages. Meſme condition fit Robert Canole de la place de Breſt. Dedãs les iours prefix, d'Angleterre vindrent des troupes, leſquelles ſ'eſtant ſaiſies d'vn lieu fort commode pour elles, vouloient là attirer au combat les François, qui

Robert Canole.

Places de Bretaigne priſes

Siege de Derual.

Condition de reddition.

ne demandoient autre choſe, mais les Anglois ne vouloient pas trop ſeſloigner de leurs vaiſſeaux, & les François ſ'offroient à venir aux mains, ſi (ſelon leur accord precedent) ils pouuoient combattre pareil à pareil, & ſi les Anglois taſchoiẽt par leur valeur deliurer les aſſiegez du ſiege. Le iour eſtãt expiré Robert Canole receut dedans la place de Breſt les Anglois. Et comme les François deſpits & irritez de ceſte perfidie, menaſſaſſent ceux de dedans de ſ'en venger ſur les oſtages que le Capitaine de Derual leur auoit donnez, Canole leur manda que luy qui eſtoit chef en Bretaigne n'eſtoit tenu de tenir les promeſſes de Hugues capitaine d'vne ſeule place, & quant à luy il n'auoit aucunement enfraint ny violé la capitulation faite auecques Hugues, d'autant que le ſecours d'Angleterre luy eſtoit venu deuant le terme expiré, & que les Anglois auoiẽt prouocqué les François au combat, & n'eſtoient entrez dedans la place qu'apres ledit iour expiré, apres lequel ils pouuoient faire d'vne part & d'autre ce que bon leur ſembloit. Qu'il ne vouloit pour quelque menaſſe qu'on luy fit liurer entre les mains des ennemis la ville de Derual qui eſtoit à luy appartenante comme eſtant ſon vray patrimoine, & que ſi les François faiſoient aucun mal aux oſtages, il ſ'éngeroit ſur autant de priſonniers François qu'il auoit, & que par apres il prendroit.

A certain iour.

Perfidie d'Anglois.

Fondee ſur raiſons.

Menaſſe de reuanche.

Les hiſtoires Angloiſes & Bretonnes ne font aucune mention de ceſte capitulation, & racomptent preſque autrement ceſte guerre de Bretaigne. Les Bretonnes diſent que le Duc Iean de Bretaigne voyant que le Cõneſtable du Gueſclin eſtoit entré en Bretaigne, entra en telle frayeur que pour ſe voir menaſſé des François, & pour auoir peu de fiance en la plus part des villes de ſon Duché, il ſe reſolut de ſe ſauuer en Angleterre, laiſſant la charge & ſuperintendance de ſon Duché à Robert Canole, auquel (ce diſent les hiſtoires Bretonnes) peu de gens voulurent obeyr. Alors le Roy de France enuoya le Conneſtable du Gueſclin en Bretaigne, là où il print pluſieurs places. Les hiſtoires Angloiſes diſent que le Roy Anglois ayant compaſſion de la fortune du Duc Iean de Bretaigne enuoya auec luy audit pays ſon fils Emond ou Aimon, leſquels eſtans arriuez en Bretaigne & ſe ioignans auecques Robert Canole reprindrent pluſieurs places qui en l'abſence du Duc auoient eſté contrainctes de ſe rendre aux François, mais d'autres tindrent bon. Toutesfois ayant le Duc fait eſtrangler quelques priſonniers à la veuë de ceux qui tenoient quelques villes contre luy, il donna par ceſte punition telle frayeur à pluſieurs, que preſque toutes les villes maritimes en meſme iour ſe rendirent à luy. Loys Duc d'Aniou peu apres arriua en Bretaigne pour ſecourir les ſiens, mais comme il ſentit que le Duc Breton auecques ſes forces ſ'approchoit de luy pour l'attaquer, & que les volõtez des Bretons eſtoient tournees du coſté dudit Duc, & ne ſe cognoiſſant aſſez fort pour luy reſiſter retourna arriere, priant & exhortant ceux qu'il laiſſoit en garniſon aux places de tenir bon iuſqu'à ce qu'il retournaſt auecques plus grandes forces. Mais eux ne pouuans attendre ſi longuement furent contraincts de rendre pluſieurs villes aſſiſes au milieu du pays. Les Anglois voulans vſer du fruict de leur victoire aſſemblerent toutes les forces qu'ils peurent pour chaſſer de Bretaigne les François qui ſe deffendoient treſuaillamment. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes.

Peur du Duc Breton.

Secours Francois en Bretaigne.

Loys Duc d'Aniou en Bretaigne.

Vſer de la victoire.

Ces guerres durerent iuſques en l'an 1374. durant leſquelles le 24. de Iuillet mil trois cens ſeptante trois, naſquit à Paris en l'hoſtel de Sainct Pol Madame Yſabel

Naiſſance de fille de Frãce

1374 & 1369.

Ysabel fille du Roy Charles & de Madame Ieanne de Bourbon, & fut baptisee en l'Eglise Sainct Pol par le Cardinal des Dormans Eueſque de Beauuais, la tenans ſur les fonds le Daulphin Charles, Marguerite d'Artois Comteſſe de Flandres & Ysabel Ducheſſe de Bourbon, & au mois de Nouembre de celle annee meſme mourut à Eureux Ieanne de France ſœur du Roy, & eſpouſe du Roy de Nauarre, & peu apres treſpaſſa Iean des Dormans Eueſque & Comte de Beauuais qui commença à fonder le College de Sainct Iean de Beauuais à Paris, & giſt ſon corps aux Chartreux lez ladite ville. Ce fut vn ſage miniſtre des Rois bien aymé de ſes maiſtres & qui pour ſa ſageſſe & grand ſçauoir fut choiſi à eſtre Chancelier de France, & à ceſt Eſtat luy ſucceda ſon frere.

College de S. Iean de Beauuais.

Sage Chancelier.

Durant toutes ces guerres & affaires, le Pape Gregoire vnzieme deſireux de compoſer les differents qui eſtoiẽt entre ces deux Rois, les pria d'enuoyer leurs Ambaſſadeurs à Bourges, autres diſent à Bruges, la ou pareillemẽt il enuoya les Archeueſques de Rauenne & de Rouen. Le Roy Charles y enuoya Loys Duc d'Aniou & Philippes depuis Duc de Bourgogne ſes freres, & l'Anglois y enuoya le Duc de Lãclaſtre, & le Cõte de Cãbrugk ſes enfãs. Les Ambaſſadeurs Anglois taſchoient de rendre, non ſeulemẽt audit Pape, mais auſſi à tout le mõde odieux les François, & de les faire declarer pour les plus deſloyaux & perfides hommes de la terre en ce qu'ils auoient (diſoient leſdits Ambaſſadeurs) violé le Traitté de Bretigny, & ſupplioient le Pape que puis qu'en faiſant ledit Traitté il auoit eſté entre les deux parties cõuenu que le premier des deux qui y cõtreuiendroit ſe ſoubsmettroit à l'excommunication de l'Egliſe, & que ledit Pape auoit approuuee ceſte ſoubsmiſſion, il luy pleut la fulminer ſur les François qui les premiers l'auoient enfraint. Les Ambaſſadeurs François purgerent la memoire du feu Roy Iean & les actions du Roy Charles de tout crime, pariure, & perfidie. Le reſte de la legation des Anglois eſtoit vne diſpute du droit du Royaume & de la cauſe de la guerre, mais le Pape ne voulut prendre cognoiſſance de le fait, ſeulement il eſcoutta les deputez François ſur le fait du mariage de la fille du Comte de Flandres, le Comte de Creſſy & de la fille du Roy Philippes le Long, n'ayant qu'vne ſeule fille nommee Marguerite qu'il auoit promiſe à Aimon ou Emond Comte de Cambrugk fils du Roy d'Angleterre, le Comte deſiroit qu'à cauſe que les deux partiz eſtoient proches parens ils euſſent diſpenſe du Pape. Le Roy Charles qui cognoiſſoit que ce mariage eut beaucoup aggrandy l'Anglois & luy eut donné vn grand pied en France, ſupplioit le Pape de ne donner ceſte diſpenſe, luy remonſtrant que d'autant que par la confeſſion meſme des Anglois le Comte de Flandres tenoit en foy & hõmage de la Courõne de France, il ſeroit plus raiſonnable que l'heritiere dudit Cõté fut mariee au frere de ſon ſouuerain, & à vn hõme de ſa nation qu'à vn eſtrãger & ennemy, & que ſi l'Anglois l'eſpouſoit, ce mariage apporteroit matiere & cõmancement à vne nouuelle guerre. Les hiſtoires Flamandes diſent que ce mariage fut premierement pratiqué par le Roy Iean pere dudit Charles mais qu'il ne peut eſtre cõſommé iuſques au regne dudit Charles lequel fit tant enuers le Pape qu'il ne voulut accorder la diſpenſe du mariage dudit Anglois & de la fille du Comte de Flandres.

Deputez des deux Rois.

Leur excuſe.

Le Pape s'excuſe.

Sageſſe de Charles.

En l'an 1368. Le Roy Charles deſireux de mettre fin à ce mariage vint à Tournay ou il mãda au ſuſdit effect le Duc Wencelin de Brabant oncle de ladite Marguerite, le Duc Albert, Mambour de Hainaut & pluſieurs autres, mais à cauſe

Charles à Tournay.

que le Comte Loys de Flandres qui estoit lors malade à Malines, où selon au-
cuns contrefaisoit le malade ne vint à Tournay, ceste iournee & communica-
tion fut transmise à Gand au septieme d'Auril ensuiuant. Le Roy voyant que
l'Anglois luy faisoit des empeschemẽs à ce mariage, en fin par le moyen de Mar
guerite d'Artois mere dudit Comte Loys trouua moyen d'effectuer ledit maria
ge au grand regret & mescontentement de ceux de Flandres, lesquels auoient le
plus qu'ils auoiẽt peu rõpue la cõsommation de ceste alliãce par l'espace de sept
Malice des Flamans. à huict ans cõtinuels, mais en fin ils y consentirent. Peu apres les Pasques de l'an
1369, s'assemblerent en la ville de Gãd du costé du Roy Charles Pierre Euesque
d'Auxerre, Gautier seigneur de Chastillon, & Eurard de Corbie, & de la part du
Deputez du Roy & du Comte. Comte Loys de Flandres, Henri de Beuere seigneur de Dixmude, Baudouin sei
gneur de Praet & Rolland seigneur de Ponckes, lesquels arresterẽt conclurent,
& traicterẽt ledit mariage desdits Philippes de France & de Marguerite de Flã-
dres aux conditions & de la maniere suiuante. Premierement que pour satisfai-
re audit Comte Loys de Flandres, tant de dix mille liures par an que le Roy luy
auoit promis donner & assigner par ses lettres patẽtes, que de cent mil escus que
ledit Comte demandoit en recompense de sa monnoye de Clanecy, ensemble
pour payement de certain nombre de gens de guerre qu'il auoit entretenu du-
rant les guerres passees, en la ville de Greueninghe, le Roy Charles de France,
luy donneroit & restitueroit l'Isle, Douay & Orchies, auec toutes leurs appar-
Articles. tenances & Chastellenies pour les tenir en fief de la Couronne auec la Comté
de Flandres, sans aucun escliſſemẽt, mais vnis, & d'icelles en iouir par luy, la Cõ-
tesse Marguerite sa fille, & leurs hoirs masles en droitte ligne. Soubs condition
que si cy apres le Comté de Flandres escheoit à vne fille, qu'en tel cas le Roy de
Frãce ou ses successeurs pourroiẽt rauoir lesdites villes & Chastellenies, moyen
nant l'assignation qu'ils seroient tenuz faire à celle qui lors seroit Cõtesse de dix
Sur la succession. mille liures parisis de rente perpetuelle par an, mõnoye de Flãdres, telle qui cou-
roit le 6. de Nouembre mil trois cens cinquante cinq, l'vne moitié entre la riuie
re de la Somme & Flãdres, & l'autre moitié, autour des Comtez de Neuers & de
Rethel. Bien entendu qu'audit cas le Comte ou Cõtesse de Flãdres ne sera tenu
Conditions. soy deffaire desdites villes & Chastellenies, auant que lesdits dix mille liures par
an seront assignees & bien ypothequees, mesmes qu'ils soyẽt en paisible posses-
sion d'icelles. A cõdition aussi que lesdites villes & Chastellenies seroiẽt reunies
& incorporees audit Cõté de Flãdres. Mesme que si ladite consignation des dix
mille liures de rente deuement faite, la Cõtesse de Flandres estoit en deffault de
Pour le Roy. restituer audit Roy de France lesdites villes, pourroit le Roy proceder pour la re-
stitution de sa iurisdiction tẽporelle, & à ce cõtraindre ladite Cõtesse par execu-
tion de iustice & point autrement, fut aussi dit & accordé que pour ce que ledit
Comte Loys par la restitution desdites villes n'estoit totallement satisfait de son
Argent dõné au Comte. deu, le Roy de France luy donneroit outre ce deux cents mille francs, en cinq
payemens, dont le premier qui seroit de cent mille francs escherroit huict iours
apres la cõsommation dudit mariage, & les autres cẽt mille, deux ans apres à qua-
tre payements. Moyennant lesquelles choses on proceda auãt audit mariage, &
A 2. termes. quitta ledit Comte Loys tout ce que autremẽt ledit Roy de France luy pouuoit
deuoir iusques lors. Ce fut arresté & cõclu en la ville de Gand le douzieme d'A-
uril mil trois cens soixante neuf, apres Pasques presenté & consentans les depu-
tez des trois villes de Gand, Bruges, & Ypre.

Le 19.

1374 et 1375

Le 19. de Iuin audit an soixante neuf pour consommation dudit mariage furent les dessus nommez espousez en l'Eglise Sainct Bauon de Gand par l'Archeuesque de Tournay, & se trouuerent esdites nopces plusieurs grands Princes & seigneurs de France, & les Duc & Duchesse de Brabant. Durãt ces nopces furent faites plusieurs iousles & tournois, & vne infinité d'autres passetemps & esbattemens. Par le susdit moyen doncques retournerẽt lesdites villes & chastellenies qui long temps en auoient esté esclissees au Comté de Flandres, qui succesſiuement deuint à la grandeur & estendue en laquelle il a tousiours depuis demeuré, & est encore presentement.

Nopces de la Comtesse de Flandres.

Grandeur de Flandres.

Plusieurs personnes de ce temps là & d'autres qui sont venuz depuis ont dit que le Roy Charles qui pour sa sagesse a rapporté le nom de Sage en cest affaire perdit ceste qualité, car ayant au commencement eu le choix d'espouser ou la fille du Duc de Bourbon qui estoit tresbelle, ou la Comtesse de Flandres belle à la verité, mais non tant que l'autre, il ne fit pas vn acte de sage homme de preferer ses affections & la passion de l'amour à l'vtilité publique, veu que ceste Flamande enrichit tellement son mary par tant de belles seigneuries qu'elle luy apporta, que sa posterité fut non seulement redoutable aux Rois de France, mais aussi les cuida renuerser & ruiner, comme on verra au cours de ceste histoire.

charles peu sage.

Le Roy de France fit quelque accord auecques Charles Roy de Nauarre, mais il ne dura gueres, car peu apres il fut aduerty que ledit Nauarrois auoit machiné de le faire empoisonner par vn nommé Iacquet Rue son Chambellan, qui fut prins prisonnier, & confessa ledit cas pour lequel fut prins Pierre du Tertre Secrettaire dudit Roy de Nauarre, & furent condamnez par le Parlement à estre trainez iusqu'aux Halles, & à auoir les testes & les quatre membres coupez. En celle mesme saison Charles aisné fils du Roy de Nauarre qui lõgue ment auoit esté en Nauarre auec son pere par sauf conduit vint à Senlis deuers le Roy, qui luy fit remonstrer en la presence de plusieurs Princes & Seigneurs gens de son conseil, les grands troubles & maux que le Roy de Nauarre son pere auoit faits en France tant du temps du feu Roy Iean son pere que depuis. Parquoy le Roy deliberoit de faire mettre en sa main les places qu'il tenoit en Normandie, & de fait y enuoya le Duc de Bourgogne son frere qui les print toutes, & dedans la tour de Breteuil fut prins Messire Pierre de Nauarre & sa sœur, lesquels le Roy fit mener dedãs la tour de Bernay, les faisant tenir en seure garde. Apres que ledit Duc de Bourgogne eut prins & mis toutes les places du Roy de Nauarre en l'obeissance du Roy, les vnes par force, les autres par composition, le Roy fut conseillé pour obuier pour l'aduenir à semblables inconueniens qui en estoient aduenuz parauant par la malice dudit Roy de Nauarre, de les faire abbattre, & fit desmollir les chasteaux de Breteuil, Derual, Orbec, Beaumont le Roger, Vacy, Annet: & abbattit les murailles des villes, la tour & chastel de Nogent le Roy, les chasteaux d'Eureux, le Pontheau de mer, Mortaigne, Gauray & plusieurs autres en Constantin: mais le Chastel de Cherebourg demeura entier, par ce que les Nauarrois qui estoient dedans ne le voulurẽt bailler, ains firent venir dedans plusieurs Anglois, qui estans dedans & se voyans les plus forts en chasserent lesdits Nauarrois.

Empoisonneurs punis.

Maux des Rois de Nauarre.

Autres desmolies.

places de Constantin.

L'an 1375. ou selon aucuns 76. au mois de Iuillet trespassa le Prince Edvvard de Galles aagé de 46. ans, & dix mois apres le vingt-troisieme iour de Iuin le Roy

Edvvard ſon pere aagé de 65. aus mourut de regret & d'ennuy de la mort de ſon fils, laiſſant pour ſucceſſeur en ſon Royaume Richard fils de ſondit fils aagé de douze ans ſans aucune controuerſe des Ducs de Clarence, & de Lanclaſtre, & des Comtes de Langley, de Cambruch & de Bokingamp ſes oncles paternels.

Preuoyance de Charles.

En ce meſme temps le Roy Charles ſe reſſouuenant que lors qu'il eſtoit Daulphin & ſon pere priſonnier en Angleterre, les trois Eſtats tenuz à Paris auoient voulu donner des Gouuerneurs à ſa ieuneſſe, & que pluſieurs choſes auoient eſté inſolemment tantees par quelques factieux, & par le peuple, conuoqua vne aſſemblee des plus grands Princes, ſeigneurs, & Prelats de ſon Royaume, & par leur aduis fit vne Loy ou Edict irreuocable par leql eſtoit porté que aduenant vn Roy de France à mourir, ſon fils aiſné incontinent ſuccederoit, & qu'iceluy entré au quatorzieme an de ſon aage ſeroit mis hors de tutelle, couronné Roy, & gouuerneroit luy ſeul les affaires. Il fit ceſte loy affin que la longue tutelle d'vn ieune Roy ne donnaſt à ceux qui l'auroient, & aux autres occaſions d'attenter nouuelles choſes par l'ambition qui ſe pourroit mettre tant aux cueurs des commandans que des commandez, & eſtoit ceſte loy faite à bonne intention, mais il ne deuinoit pas qu'il lairroit vn fils fol & inſenſé, ſoubs la ieuneſſe & folie duquel la France deuoit ſen aller ſan deſſus deſſoubs, & eſtre tiree en pieces par la faction des Princes qui vouloient commander.

La cauſe d'icelle.

Armees en Guyenne.

Le Duc d'Aniou frere du Roy & du Gleſquin allerent en Guyenne auec vne groſſe armee de terre & vne de mer qui les fauoriſoit, ce pendant que la Picardie eſtoit bien garnie de gens, que le Duc de Berry tenoit la ville de Carlat en Quercy aſſiegee, & que le Roy Charles en meſme tẽps auoit cinq armees ſur les bras garnies de pluſieurs Ducs, princes, Barons, Seigneurs, Cheualiers, Eſcuyers & gentilshommes de diuerſes Prouinces. Ledit Duc accompagné du Conneſtable, du Mareſchal de Sancerre, des Seigneurs, de Coucy, de Montfort, de la Hunaudaye, de Roye, de Mõtauban, de Rochefort, de Mauny, de Chaſteauguyon, du Begue de Villaines & de pluſieurs autres iuſques au nombre de ſeize cents lances print Nantron, Couduc, les Bernardieres, & Bordeille, la ou Iean de Bueil Seneſchal de Thoulouſe, Lieutenant du Duc d'Aniou és parties de Rouergue, Quercy, Agenois, Bigorre, & Bazadois amena cinq cens hommes d'armes, & deux cẽs Arbaleſtiers auec leſquels ledit Duc alla aſſieger Bergerac ſur Dordonne, & pour pluſtoſt la prendre il fit venir de la Reolle ſur Garonne l'artillerie qui y eſtoit. Amanieu de Montferrant Seneſchal de Bordeaux aduerty que Iean de Bueil auoit eſté enuoyé par le Duc d'Aniou à la Reolle pour faire venir ladite artillerie à Bergerac, auecques ſes forces ſ'alla mettre entre leſdites villes de Bergerac & de la Reolle, pour empeſcher ledit de Bueil de paſſer, mais le Duc aduerty ſoudainement de l'entreprinſe dudit Seneſchal, fit par Pierre de Bueil ſon frere dudit Iean prendre trois ou quatre cents hommes d'armes pour l'aller ſecourir. Pres d'Aymet il trouua le Seneſchal accompagné de bonnes troupes d'Anglois & de Seigneurs de Guyenne qu'il deffit, & furent en ceſte deffaicte prins ledit Seneſchal, les Seigneurs de Pardaillan en Agenois, de Langoyran, de Muſſidan, de Duras, de Roſan, & du Boſquat grand ayeul maternel de l'autheur de ceſt œuure, gẽtilhomme du pays de Bourdelois, & les autres furent tuez ou noyez en la riuiere du Drot, ou mis en fuitte. Apres ce, Verdun, ou ſelon Froiſſart, Perdicas óu Perduccas d'Albret mit ſoy & ſes terres en l'obeiſſance du Roy Charles, & ledit Duc d'Aniou print les places de Bergerac, Aymet, Caſtillon,

Cinq armees de Charles.

Seneſchal de Bordeaux.

Accõpagné d'Anglois.

Grand ayeul maternel.

Castillon, Libourne, Saint Milion, Sauueterre, Montsegur, Cadoyn, Saint Macaire, Saint Andras, Langon, Duras, & plusieurs autres iusques au nombre de six vingts & quatorze. Comme le Duc d'Anjou estoit deuant Libourne, les Seigneurs de Pardaillan, de Langoyran, de Mussidan, & de Duras, luy estans amenez, luy firent serment d'estre de là en auant bons & loyaux seruiteurs & subiets au Roy de France, mais peu apres les seigneurs de Duras & de Rosan tournerent leur robbe, & se retirerent vers l'Anglois à Bordeaux. *Places de Guyenne.* *Promesse violée.*

Durant que ces choses se passoient en Guyenne, le chasteau d'Aulroy en Bretaigne se rendit aux François, le Duc de Bourgogne fit vne course deuant la ville de Calais, print la ville d'Ardres & plusieurs chasteaux du Comté d'Oye, & l'armee naualle du Roy de France prenant terre en Angleterre pilla les costes d'icelles sans faire autre chose, puis l'hyuer suruenant se retira en France.

De tous les endroicts de la France on n'oyoit que guerres, plaintes, cris clameurs, plusieurs vmbres & images de la mort, & calamitez, & greuances de peuple, mais la sagesse de Charles peu à peu remettoit les choses en bon Estat, & toute la Bretaigne hormis Brest recognoissoit pour son seigneur le Roy Charles, & son regne estoit florissant par sa prudence quand les Anglois ialoux de sa grandeur enuoyerent par toute la Chrestienté leurs Ambassadeurs pour faire des pratiques & menees contre luy & pour diuertir les Princes Chrestiens de son amitié. Ces Ambassadeurs furent si bien receus en Allemaigne que bien que l'Empereur Charles quatrieme du nom lors regnant, fut oncle maternel du Roy Charles, si est ce que luy & son fils Wenceslas par luy associé à l'Empire furent presque esbranlez de se tourner contre luy. Adoncques le Sage enuoya ses Ambassadeurs en Allemaigne auecques charge de confirmer & renouueller l'ancienne fraternité amitié & intelligence d'entre les François & les Allemans si longuement conseruees & entretenues entre ces deux nations, & pour refuter & obiecter les calomnies par les Anglois intentees contre luy. A vne diette qui fut tenue en vne ville d'Allemaigne en la presence des deux Empereurs, le chef de la Legation Angloise fit la harange suiuant. *Malice de la guerre.* *Ialousie de l'Anglois.* *Qui esbranle les Empereurs.* *Ambassadeurs Francois en Allemaigne.*

Harangue Angloise.

" I'ay proposé ceste mesme cause (sacrees & Cesarees Maiestez) deuant le Pa-
" pe, laquelle il fault qu'à present ie mette au deuant de vous, & les tressaints or-
" dres du sacré Empire, qui estes non moins saints par vostre iustice, qu'inuinci-
" bles par vos armes. Or d'autant que nostre debat est conioint aux loix de la guer
" re, la saincteté a trouué bon que ce qui estoit de sa cognoissance fut rapporté au
" iugement des grands Cappitaines, des Roys & des Empereurs plustost que voir
" que les armes des Princes de l'Empire fussent reuoquees au saint siege, n'y à la
" paix faite par l'authorité du Saint Pere. Doncques comme ainsi soit, & que le Pa
" pe & que tout le monde est en attente de voir ce que vous en pensez, & tous
" tenans les yeux fichez sur vous pour en auoir la fin, & moy me souuenant &
" des personnes, & du lieu, ou, & deuant qui ie parlé, & sçachant que vos Maiestez,
" lesquelles iamais aucun foudre de guerre ne peut estonner, n'ont rien de tant re-
" commandé que la religion & l'immortalité de vostre nom, & reputation: nous
" nous sommes presentez deuant ce throsne pour auoir raison sur nos doleances.
" Il fault que vous ayez cognoissance, & que vous iugiez de la paix faite à Breti-
" gny qui fut bastie pour la recõciliatiõ, & paix d'ẽtre deux puissans Royaumes &
" belliqueuses nations, & si elle est rõpue, il fault que renaissent les mesmes maux

Plaintes des Anglois.

& miseres, pour l'extirpation desquels elle auoit esté praticquee. Que si auec-
ques la mesme pieté & religion qu'elle fut faite on la garde & conserue, & qu'o-
restitue par vostre moyen ce qui est vsurpé, vous serez aussi cause (sacrees Maie-
stez) destaindre de grãds feux, & empescherez d'horribles massacres auant qu'o-
vienne à se mettre en cãpagne, si biẽ que nostre aage se dira vostre redeuable de
ceste paix, & la posterité se cõfessera tenir de vous son asseurãce. Nous auõs sou-
uent surmontez les François par bataille, encore qu'ils fussent en plus grand nõ-
bre que nous, & toutes les fois que nous sommes venus aux mains, nous auons
senti l'assistance diuine combattant pour nous, en ce que sans force nous bat-
tions ceux qui nous surpassoient en nombre, forces, & puissances: vsans mode-
stement de la victoire, sans vser de la licence & rigueur que la loy de la guer-
re nous permettoit, contens de ce que seulement on nous satisfaisoit des frais de
la guerre, & requerans le renouuellement de l'accord que feit le Roy Saint Lois
auecques nos ancestres nous ayans vaincus, par lequel nous voulions que la
Guyenne nous fust rendue, puis qu'elle auoit esté l'heritage de nos maieurs. Et
ne voulions que gratuitement on nous rendit le nostre, ains en recompense de
ce, & comme par eschange, estions contens de quitter le droict que nos prede-
cesseurs ont eu par plusieurs aages sur les pays, terres, & seigneuries de Norman-
die, le Maine, Touraine, & Aniou, qui est le plꝰ beau plꝰ riche & fertil pays de tou-
te la Frãce. Requeriõs encore le Comté de Ponthieu, lequel par la cõfessiõ mes-
me des François est le douaire maternel & l'heritage de nos Roys. Et d'autant
que la possession de cecy nous estoit donnée auecques le droit de souuerainete,
la raison vouloit que nous feissions cession aussi de tout le droit pretendu sur le
Royaume, succession, & couronne de France. Enquoy nous auions plus iuste
raison qu'eux, comme aussi nous auiõs l'auãtage à la guerre, ioint que plusieurs
Roys & Royaumes appellent & reçoiuent les Dames aux successions des cou-
ronnes Royalles, ou bien les enfans qui sortent d'icelles. A nostre Roy Henry
premier du nom ne succeda point Mahault sa fille, ains Henri le fils de ceste Prin-
cesse, si bien que les Cõtes subiects du Roy de France peuuent venir à estre nos
Roys: & ce pendant le sang royal d'Angleterre perdra il l'esperance de comman-
der par succesion aux Royaumes estranges? Mais le François respond que l'An-
glois ayant le droit & la raison pour soy du temps qu'on disputoit du Royau-
me, lors que Philippes de Valois vint à la couronne, il quitta son droit en luy fai-
sant hommage. Ie luy respons que si i'eusse iuré sans exception quelconque,
encore mon aage me dispenseroit, & me releueroit de ce serment deuant vn iu-
ge entier & non passionné, là où mon serment estoit conditionnel, pourueu que
cela ne me tournast à plus grand preiudice, & ne me priuast de l'esperãce de pou-
uoir venir à la couronne. A ceste cause en la paix de Bretigny, lors que ie promis
de quitter le droit pretendu sur le Royaume & couronne de France, ie sçay
que ie faisoy ce que plus le François auoit en fantasie. Ie quitte la Normandie, le
Maine, Aniou, & Touraine, me rẽdez vous pour cela ce qui m'est accordé par le
Traicté fait du temps de S. Loys, & durant nostre bonne fortune? Ie vous cede le
droit certain que i'ay au Royaume, & à present vous vous plaignez de l'iniquité
des conditions, & refusez de me rendre les ostages que i'ay donnez au temps pre-
fix pour ce faire, violant le droict & la loy obseruee par toutes nations. Vn Roy
deffiant vn autre on enuoye des Heraults pour redemander publiquement ce de-

François vaincus par l'Anglois.

Anglois modestes en victoires.

Guyẽne leur heritage.

Et Ponthieu aussi.

Mahault.

Relief d'aages

L'Anglois s'excuse du serment fait

Ses plaintes.

" dequoy on eſt fraudé, & au cas du refus, ils denõcent la guerre. Ie vous prie quels
" ſont les Herault s que Charles no⁹ a enuoyez? C'eſt (ſacré Empereur) noſtre plain
" te, qui ayans pris le Roy Iean en bataille, l'auons auſſi bien traitté & honoré que
" ſ'il euſt eſté en ſon propre Royaume, luy faiſans la plus douce & equitable com
" poſition qu'on ſçauroit ſouhaitter, & prenans de luy oſtages tous les Princes de
" France iurerent de tenir & garder la paix faite à Bretigny: & ainſi nous rendiſ-
" mes Iean, & le repos aux François: lequel eſtant chez luy appaiſa les troubles de
" ſes ſeigneuries, & ſ'aſſubiettit le Duché de Bourgogne, eſtabliſſãt vne paix ioyeu
" ſe & deſiree par tout ſon Royaume. Il a eſté floriſſant en enfans & richeſſes, & a
" commandé auec autant d'heur que Prince de ſon temps & que Roy qui onc ait
" regné en France. Et retournant vers nous, il mourut entre les bras de ſes enfans
" & des Princes que nous auions en oſtages. Apres ce, ſon fils a violé & rompu
" l'accord iuré par le Roy ſon pere, & par toute la Nobleſſe du Royaume, recou-
" urant ſes oſtages par dol & cautelle, & ſans nous denõcer aucunement la guerre,
" ſuiuant la couſtume des autres nations, ſe ſaiſit du Comté de Ponthieu, & du
" Duché de Guyenne, heritages l'vn de la mere de mon Roy & l'autre des Roys
" ſes predeceſſeurs pour la ſucceſſion d'Eleonor Comteſſe de Poictiers & Ducheſ
" ſe de Guyenne. S'il y auoit quelque plus grãde & Auguſte Maieſté que la voſtre
" (ſacré Empereur) ſous le ciel, ie luy adreſſerois auſſi ma cõplainte en vn cas de
" telles & ſi grande conſequence: pour ce vous eſtãs les plus ſaints, inuincibles, &
" reſpectez de tout le monde, & chacun attendant à voir qu'elle eſt voſtre integri
" té, religion & iuſtice, nous vous prions de faire cognoiſtre que comme ſainte-
" ment vous auez gardé vos alliances, vous vouliez auſſi que les autres les con-
" ſeruent inuiolables, faiſans venir à raiſon ceux qui nous font vn ſi grand tort &
" iniure tant remarquee.

Le Roy Iean prins.

Son heur.

Son fils accuſé de perfidie.

Terres des Anglois en France.

Grãdeur des Empereurs.

L'Ambaſſadeur François, prenant la parolle apres que l'Anglois eut mis fin à ſon dire luy reſpondit en ceſte maniere.

" Nous ne voulons point diſſimuler (ſacré Empereur) que nous n'ayons iuree la
" paix de Bretigny, & que les accords ne doiuent eſtre ſaints & inuiolables, à cau-
" ſe que par la religiõ d'iceux les cœurs des hommes ſont aſtraints, & la foy en eſt
" adiouſtee & rendue ferme deuant les celeſtes. Or ſi le Traicté de Bretigny (Sei-
" gneur Ambaſſadeur Anglois) vous eſt de ſi vil pris, & duquel ie fais ſi grand
" compte, pourquoy eſt ce qu'en la tranſaction que nous auons faicte d'vn com-
" mun conſentement, vous voulez qu'on vous garde inuiolable la foy que vous
" ne priſez en ſorte quelconque? Eſperez vous de faire voſtre cauſe bonne deuant
" l'Empereur & le Roy des Romains, laquelle n'a peu par le Pape eſtre approu-
" uee? Au reſte ces Princes ne ſ'aſſeent pas icy comme nos iuges, ains pour voir
" ce qu'il leur ſemble de noſtre querelle, comme auſi ie ne reſpons point pour
" me purger de choſe que veniez de dire, voulant neantmoins & nous purger &
" ſatisfaire tant à leurs Maieſtez qu'à tout le reſte des hommes. Et ſi l'Empereur
" & le Roy des Rommains trouuent noſtre cauſe ſuffiſante de ſoy pour noſtre
" iuſtice, auſi auons nous fiance que leur faueur aura plus deffort pour deffen-
" dre noſtre innocence de toute calomnie, que n'aura la crainte qu'ils auront
" qu'on ne penſe qu'ils nous ayent eſté par trop fauorables, nous faiſans droit
" & iuſtice, laquelle ils departent aux plus eſtranges de la terre. Vous nous ac-
" cuſez d'auoir rompu les conueutions. S'il vous le ſemble ainſi & en vſez, ie ne
" ſçaurois en vous imitant violer aucun pacte. Que ſi vous le rompez, c'eſt mal

Harangue des François.

Force de la foy.

Empereurs non iuges de ces differens.

La France en cuur.

Anglois accuſez de perfidie.

fait à vous d'accuſer aucun autre, ce que vous trouuez bon en vous meſme.
Ne faut ceſſer la guerre. Vous promiſtes de retirer vos forces dés que la paix fut faite: & ce pendant du viuant du Roy Iean les compagnies de vos ſoldats nous rendirent la paix plus fascheuſe que n'eſtoit la guerre: & nous couſta plus à dechaſſer ces trouppes, que nous n'auions deſpendu à la pourſuitte d'vne iuſte guerre: & voila quant à ce qui vous touche. Au reſte il failloit qu'en l'aſſemblee publique des Eſtats voſtre Roy cedaſt & quittaſt les droicts & tiltres qu'il pretend ſur la couronne de France, ou eſt ce qu'il en a faite la ceſſion? La paix de Bretigny doncques n'eſtant en rien par vous reſpectee, qui vous meut, ſi mon Roy pourſuit ſon droict & redemande ce qui luy appartient? Les Comtes d'Armaignac & de Perigort vous firent donner aſſignation, ſans que vous ayez aucunement comparu, ny enuoyé homme pour y reſpondre, c'eſt pourquoy on vous enuoya
L'Anglois vaſſal de France. l'arreſt par lequel vous eſtiez declaré ennemy du Royaume de France. Attendiez vous que le Herault, ou quelcun des principaux de France allaſt vers vous pour vous l'anoncer, puis qu'eſtant vaſſal, & homme lige du Roy vous deuez comparoiſtre à ſon ſimple mandement? Ie voy bien que c'eſt vne victoire ou deux qui vous rendent ainſi hault à la main & farouche. Ie confeſſe
Francois vaincus. que, bien que l'Orient & l'Occident ſoient pleines des victoires, & trophees des François, quelques fois nous auons eſté ſurmontez en bataille: mais que ce ait eſté par vous, nous ne voulons vous l'accorder à fin que trop arrogamment vous ne confondiez le droict de la guerre, auecques la iuſtice de ceſte cauſe: comme ainſi ſoit que cecy a eſté vuidé par la commune ordonnance
Serment d'Anglois au Roy de France. de tous les Eſtats du Royaume, par laquelle le droit de ſucceſſion a eſté denié aux femelles. Quant au ſerment de fidelité faict au Roy Philippes, vous ne l'auez point fait en enfance, ny eſtant circonuenu, ny ne l'auez fait entre gens qui vouluſſent endurer qu'on vous vſaſt de tromperie quelconque: & n'auez de tant deterioré voſtre cauſe, qu'il ſoit beſoing de vous en releuer ny n'eſtiez ſolicité d'aucun que vous puiſſiez accuſer d'infidelité ou de peu de preuoyance.
Aſſemblee d'Amyens. Vous eſtiez à Amyens, voſtre pere y eſtoit preſent (ô Empereur) & les Roys de Nauarre, & de Maiorque, & le Duc de Lorraine, & à fin que ie laiſſe à part nos Princes il y auoit quatre mille cheuaux: & ne feiſtes oncques le ſerment qu'apres auoir receu le Duché de Guyenne. Vous vſaſtes de pareille façon de faire
Hommage de l'Anglois. que le reſte de nos vaſſaux, & vous obligeaſtes ſous vn meſme ſerment: & laiſſant le baiſer (ſelon que le porte la couſtume) diſant en vouloir demander conſeil aux voſtres en voſtre pays, nous vous l'accordaſmes volontiers: & vous eſtant en Angleterre, & ayant cecy en deliberation tout bien eſpluché, à la fin vous renuoyaſtes gens, qui offriſſent le baiſer pour parfaire la ceremonie de l'hommage, & leſquels proteſtaſſent d'auoir accompli legitimement tout ce
Subiect aux Francois. qu'vn ſubiect & vaſſal doit à ſon Prince naturel. Oſez vous requerir que ces Maieſtez condamnent la foy & authorité d'vn Roy leur parent, laquelle voſtre Angleterre meſme confeſſe pour ſainte, & dequoy vous ne vous plaignites onc iuſqu'à ce que Robert d'Artois banni vous en feit l'ouuerture, vous conſeillant de pourſuiure par armes ce que iamais n'euſſiez ſceu gaigner par iuſtice: Ce
Recours à la force. fut lors que vaincu par la loy, euſtes tout ainſi recours aux armes comme maintenant ne pouuant vous preualoir de la force auez voſtre garant à lequité. Si le Roy Charles a repris ſur vous le Comté de Ponthieu, bien qu'il fut voſtre de droit maternel: ſi eſt ce que par voſtre cõfeſſion vous l'auouez confiſqué ayant

pris

" pris les armes contre celuy auquel vous en auez fait hommage, eſtant plus aſſeu
" ré ce voſtre teſmoignage pouſſé de l'effort de la conſcience qui vous accuſe,
" que ſi ſix mille teſmoings auoiẽt depoſé contre vous. Si vous requerez les pays
" de Normandie, Guyenne, Aniou, le Maine, & Touraine, ſelon l'accord fait par
" le Roy Sainct Loys, il faut auſſi qu'il vous ſouuiẽne que ce ſainct Roy ſ'en retint
" la ſouueraineté que vous pretendez vous vſurper, & par meſme moyen vous
" decheez de voſtre cauſe: & ſi vous regardez le premier droit que vous auiez en
" Guyenne vous verrez auſſi que madame Eleonor voſtre mere, n'eut que trois
" Seneſchauſſees, à ſçauoir Bourdelois, Agenois & Bayonnois, & icelles ſubiettes
" à noſtre ſouueraineté. Des le commencement ces pieces vindrent es mains de
" ſes anceſtres, mais depuis les Guillaumes Comtes de Poictou ont enuahi le reſte
" par force, tout ainſi que Raoul en fiſt ſur la Neuſtrie, la laiſſant à ſon baſtard
" Guillaume contre les loix de France, comme auſſi les Martels, Foucques & Thi
" baults en ont pratiqué ſur le Maine & Touraine lors que noz Rois eſtoient oc-
" cupez à la guerre, & en ont laiſſé la poſſeſſion comme hereditaire à leur poſteri-
" té. Et puis que vous parlez du Roy Sainct Lois, iceluy eſtant prins auec ſon frere
" & preſque toute la nobleſſe de France par les infidelles, il ne paya iamais ſi gran
" de rançon pour tous que vous en auez arraché de nous pour le ſeul rachapt du
" Roy Iean voſtre Seigneur, en tirant autant que de luy, de la Nobleſſe priſonnie-
" re. Or le Roy Iean eſtant mort chez vous, il ſ'eſt deliuré, comme auſſi il nous a
" abſous de toute obligation, veu que c'eſt choſe bien aiſee à iuger, ſi les droits
" de guerre ont encores lieu ſur les treſpaſſez. Quant aux oſtages renduz en vie,
" bien que vous les ayez obligez au retour, ſi eſt-ce que la paction premiere les
" abſoult de ceſte ancienne obligation, & eſtans deliurez en temps de paix, vous
" n'auez raiſon quelconque de les redemãder, le Roy mon maiſtre vous ayant de-
" noncé la guerre. Et pour parler en ſomme, la ſouuraineté Royale de France, & les
" droits & puiſſance des Rois ne peuuent & ne doiuent eſtre eſchantillonnez, eſ-
" garez, ny diminuez: & (laiſſant à part le droit de Ponthieu) il ne ſe peut faire ſui-
" uant la loy Salique que vous ayez la Guyẽne, ſuiuãt ce que vous la limitez, ſans
" alterer de plus de la moitié le Royaume de France. Ainſi (ſacrees maieſtez) vous
" pouuez clerement voir ſi nous ſommes les premiers qui auons violé le Traitté
" & accord de Bretigni. Au reſte nous nous ſommes aſſez purgez deuant le Pape
" du crime de pariure que ceux cy nous ont mis en auant, & auõs eſpluché la que
" relle du Royaume: nous auons racheptez plus que de raiſon nos ſeigneurs pri-
" ſonniers, l'Anglois faiſant vne marchandiſe de la guerre, il n'y a raiſon pour la-
" quelle les oſtages qui ſont de retour ſoient obligez de ſe rendre en Angleterre.
" C'eſt noſtre purgation, laquelle eſtant receuë par voz maieſtez nous penſerons
" auoir ſatisfait à tout le monde, vous proteſtant que ſi le Roy Treſchreſtien eut
" eſté à ſon aiſe, que luy meſme euſt faict l'office que pour ſon ſeruice ie fais en
" voz preſences, & cecy auec plus grande prudẽce, amitié, & efficace, comme ce-
" luy qui aime le Roy Anglois, à cauſe que c'eſt ſon proche parent, & que ceſte
" querelle eſt pour l'eſgard des cauſes & du temps, non pour inimitié qu'ils ſ'en-
" treportent. Le Duc de Normandie eſt venu vers vous, le Roy y viendroit ſ'il e-
" ſtoit beſoin pour viſiter ſes amis, & renouueller le nom fraternel des ſiens auec
" les voſtres, & cecy publiquement, honorant en preſence ceux qu'affectueuſe-
" ment il reuere en leur abſence.

Conuiction par teſmoignage.

Vſurpation.

Grãde rãçon de Iean.

Les droits de France.

Qui a violé la foy.

L'Anglois accuſé.

Cauſe de querelle.

Ceſte remonſtrance des Ambaſſadeurs François fit ſembler la cauſe du Roy

de France plus iuſte en l'endroit des Princes d'Allemaigne & leur fit trouuer bó
que les deux Empereurs vinſſent en France pour taſcher d'accorder ces deux
Rois, pour terminer les guerres d'entre ces deux grans Royaumes tant preiudi-
ciables à toute la Chreſtiẽté, & pour entamer quelque propos d'vne guerre fain-
cte, l'intermiſſion de laquelle auoit ia eſté trop longue. Comme les Empereurs
Les Empereurs viennẽt en France. furent en chemin, le Roy enuoya pluſieurs ſeigneurs & honnorables perſon-
nes au deuant d'eux iuſques à Cãbray ville d'Empire, & y firẽt la feſte de Noel,
pour obſeruer les anciennes ceremonies des Empereurs, qui ont accouſtumé de
Ceremonies des Empereurs à Noel. dire vne leçon à matines la nuict de Nol en leurs terres d'Empire, & faire autres
grandes ceremonies, habillez de leurs habits imperiaux. De Cambray l'Empe-
reur vint aux villes de Sainct Quentin, Han, Noyon, & Compiegne, les habitãs
deſquelles par le commandement du Roy allerent au deuant de luy, & luy fi-
rent pluſieurs grans hõneurs & preſens, toutesfois à l'entree deſdites villes on ne
ſonna point les cloches ny on ne luy porta point de poiſle, ceremonies qui ſe
Sont en Frãce font ſeulement aux Rois & non aux autres Princes, ſi ce n'eſt par l'expres com-
mandement deſdits Rois. Toutefois depuis elles ſe font à tous Princes. A Com-
piegne le receurent ceux que le Roy auoit enuoyez au deuant de luy pour le
bienueigner, aſſçauoir le Duc de Bourbon frere de la Royne, le Comte d'Eu ſon
couſin, les Eueſques de Paris & de Beauuais, & pluſieurs Barons, Cheualiers &
grands perſonnages tous veſtus de liuree de chaperõs my partiz de blanc & de
Feſtoyez. bleu. Le Duc de Bourbon au ſouper feſtoya le Roy des Romains Wenceſlas
fils de l'Empereur, & l'Empereur courtois & gracieux Prince manda audit Duc
qu'il fut volontiers allé à ce ſouper, bien qu'il n'y eut pas eſté semonds, ſans vne
goutte qui l'auoit ſurprins. Le lendemain il vint à Senlis là ou vindrent au de-
uant de luy les Ducs de Berri & de Bourgongne freres du Roy, le Comte de
Harcourt, l'Archeueſque de Sẽs, l'Eueſque de Laon, & pluſieurs ſeigneurs, Che
ualiers, & Eſcuyers. De Senlis l'Empereur vint à Louure en Pariſis, là ou le Roy
aduerti de la goutte dudit Empereur, luy enuoya vn chariot tout doré de fin or,
richement appareillé & attelé de quatre cheuaux blancs, & la litiere du Dau-
L'Empereur Charles gouteux. phin ſon fils richement ornee & attellee de deux groſſes mules. L'Empereur
tourmenté de ſes gouttes monta dedans ladite litiere pour aller plus à l'aiſe, &
vint iuſqu'à Sainct Denis, là ou il eut au deuãt de luy les Archeueſques de Roué,
Sẽs, & Rheims, & les Eueſques de Laon, Beauuais, & Paris. Et pource qu'il eſtoit
tellement tourmenté des gouttes qu'il ne pouuoit cheminer, eſtant arriué à
Eſt à Sainct Denis. Sainct Denis depuis la porte de l'Egliſe iuſques au grand autel d'icelle il fut por-
té ſur les bras des hommes, & apres auoir faict les ceremonies Eccleſiaſtiques,
il vit les reliques & les ſepultures des Rois qui ſont en ladite Egliſe. Le Lundi en
ſuiuant quatrieme iour de Ianuier, Bureau de la Riuiere premier Chambellan,
& le grand Eſcuyer vindrent de la part du Roy au deuant de luy amenãs deux
Preſens de cheuaux. beaux courſiers richement accouſtrez & couuerts des armes de France, l'vn
deſquels ils preſenterent à l'Empereur, & l'autre au Roy des Romains ſon fils.
De Sainct Denis iuſques à la Chapelle l'empereur alla en litiere, & la vindrent
au deuant de luy le Preuoſt de Paris, & les ſeigneurs habillez de liurees, le Pre-
uoſt des Marchãds, les Eſcheuins, & les bourgeois de Paris tous veſtus de robbes
L'Empereur pres de Paris mi-parties de blanc & de violet. L'Empereur eſtant arriué à la Chapelle, apres a-
uoir receu les harangues de ceux qui de la part du Roy eſtoient allez au deuant
de luy, monta ſur vn des courſiers que le Roy luy auoit enuoyez. Le Roy Char
les

les accompagné de Charles Dauphin de France ſon fils, des Ducs de Berry, de Bourgongne, de Bourbon, & de Bar, des Comtes de Sallebruch, de Tancaruille, de Sanxerre, de Harcourt, de Blois, de Dampmartin, de Porcian, de Grand-pré, de Fiennes, & d'vn nombre infini de Nobleſſe marchant hors la ville rencontra l'Empereur entre la Chapelle & le moulin à vent ou les deux Monarques ſe firẽt grand honneur l'vn à l'autre. Partans de la Chapelle pour venir à Paris, l'Empereur & le Roy debattirent longuemẽt par courtoiſie ſur le poinct de l'honneur & du premier rang. En fin l'Empereur marcha au premier lieu, le Roy au ſecõd, & le Roy des Romains au troiſieme, marchãs tous trois de front. Et eſt à noter que l'Empereur eſtoit monté ſur vn cheual noir, & le Roy ſur vn blanc. Ce que le Roy auoit fait tout expres, car d'autãt que l'ancienne couſtume ou ceremonie de France porte qu'vn Roy de Frãce faiſant ſon entree en la ville de Paris, capitale de ſon Royaume, doit eſtre monté ſur vn cheual blanc, ledit Roy pour oſter audit Empereur tout droit, opiniõ, & pretẽſion de ſouuraineté ſur le Royaume de France, auoit voulu faire monter ledit Empereur ſur vn cheual noir, couleur du tout contraire à la blanche, pour luy monſtrer qu'il ne faiſoit pas ſon entree à Paris comme en ville Imperiale ny de ſa iuriſdictiõ & authorité, ains en ville amie, & ſubiette à vn Prince ſon ami & parent. Le Roy feſtoya l'Empereur & ſon fils tant à Paris qu'au Bois de Vicennes, & au chaſteau de Beauté, leur fit monſtrer ſes cabinets d'armes & de pierreries, deſquelles il donna vn grand nombre au Roy des Romains, & l'Empereur en reuenche fit pluſieurs dons de pierreries au Dauphin fils du Roy, & le fit vicaire de l'Empire irreuocable ſa vie durant, & luy donnant les chaſteaux de Pompel & Chamaux en Dauphiné luy en bailla ſes lettres ſeellees en ſeel d'or.

Le Roy au deuant de luy.

Ceremonie.

A l'entree de Paris.

Dõs mutuels

Sur quoy quelques autheurs Allemans ont prins occaſiõ de blaſmer ce Charles Empereur, diſans que pour ſe reuancher de la bonne chere que le Roy de France luy auoit faicte à Paris, il donna au fils dudit Roy pluſieurs terres appartenantes à l'Empire, & Thierri Eueſque de Nien dit faulſement de luy que pour vn ſeul diſner que luy fit Lois Duc d'Aniou à Villeneufue lez Auignon, il donna audit Duc tout le Royaume d'Arles qui auoit eſté ſous la iuriſdictiõ de l'Empire depuis Othon le Grand iuſques alors. Outre cela ceſt Eueſque dit auec vne grande menſonge & impoſture que ceſt Empereur vendit aux Rois de France le pays de Dauphiné. Ce qui eſt faux, car comme nous auons cy deſſus dit en la vie de Philippes de Valois, ce fut Imbert ou Humber, Dauphin de Viennois qui vendit ledit pays audit Roy. Bien eſt vray à ce quelques autheurs notables diſent que ceſt Empereur faiſant donation de ces places cy deſſus nommees au Dauphin, affranchit auſſi le pays du Dauphiné de la ſubiection de l'Empire & ne voulut qu'il fut en rien recognoiſſant l'Empereur ny la chambre, comme font les autres Princes de l'Empire, & que le Dauphiné auſſi bien que le Royaume de France ne tient que de Dieu & de l'eſpee, car de dire que la proprieté en fut à l'Empire, l'hiſtoire de Sauoye y contredit, & les hiſtoires & pãchartes nous en donnent bon garant.

L'Empereur blaſmé.

D'auoir trop donné.

Le Daulphiné

Les deux Empereurs eſtans à Paris auoient commencé quelques moyens de paix entre les deux Rois de France & d'Angleterre, mais tout cela fut rompu par la mort de la Roine Ieanne de Bourbon femme du Sage qui treſpaſſa le ſixieme iour de Feurier 1378. en l'hoſtel de S. Pol à Paris, & quelques iours apres vne fille dont elle eſtoit acouchee deux iours deuant. Le Sage eſtoit ſi addoloré

Mort de la Royne Ieanne.

de la mort de ſa femme qu'il ne penſoit à autre choſe, dõt les Empereurs voyãs
Depart des Empereurs. le Roy & la Cour en dueil ſe retirerent, & le Sage enuoya ſes deputez à Gand,
autres diſent à Bruges, là ou pareillemẽt ſe trouuerent les deputez de l'Anglois,
pour parler de la paix en lieu neutre & commode aux vns & aux autres. Auſſi
ſ'y trouuerent les Archeueſques de Rauenne & de Rouen Legats du Pape, mais
Schiſme en l'egliſe. ce pourparler de paix fut rompu par vn nouueau remuement des affaires de
tout le monde qui fut vn ſchiſme nouuellement ſuruenu en l'Egliſe, en laquelle
il dura par l'eſpace de 30. ans.

Le ſiege des Papes eſtãt par le Pape Clement cinquieme trãsfere de Rome en
Auignon tetourna à Rome ſeptãte ou ſeptãte vn an apres qu'il en eut eſté com-
me banni. Mais il n'y fut pas longuement ſtable & en repos, car il commença
Le papat à Rome. d'eſtre agité de nouuelles tempeſtes. Le Pape Gregoire vnzieme ſeeant en Aui-
gnon voyant l'Italie embraſee de guerres renaiſſantes les vnes ſur les autres, &
qu'il ne ſe trouuoit aucun remede pour les eſtaindre, ſe reſolut de remettre &
rapporter le ſiege Papal à Rome. A quoy il fut d'auantage aiguilonné de la reſ-
Pape taxé. põſe d'vn Eueſque, lequel eſtãt par ledit Pape interrogé pourquoy c'eſtoit qu'il
ne ſe tenoit en ſon Eueſché, reſpondit, Nous ſuiuõs voſtre exemple (Pere ſainct)
chacun ſe compoſe à vous imiter, & la Chreſtienté a beſoin non de voſtre remõ
ſtrance, ains de voſtre exemple. Si les Chreſtiens vous demandent pourquoy
De n'eſtre à Rome. c'eſt qu'en fin vous n'allez demeurer en voſtre ville, & ſiege de Rome ia par tãt
d'annees deshabitee, & abandonnee par les Papes, vous ſçaurez auſſi peu que
reſpondre que moy qui ne ſuis pas colloqué en vn ſi haut theatre que vous, ſur
lequel tant d'hommes ont les yeux dreſſez & ouuerts, comme ils ont ſur vous.
Ceſte hardie & piquante reſpõſe ſemblant eſtre dite nõ de la bouche d'vn hom
me, ains de celle d'vn ange picqua ſi auãt le cueur du Pape qu'il penſa qu'il com
mettroit vne grande meſchãceté ſ'il ne ſe purgeoit & deliuroit du meſme crime
Se reſolut d'y aller qu'il auoit condamné en vn autre. Eſtant accompagné d'vne bonne troupe de
Cardinaux, laiſſant les autres en Auignon, il ſ'en alla en Italie, là ou il fut receu
auec telle ioye que iamais les Italiens ne receurent vne ſi grande allegreſſe que
lors qu'ils le virent, & paſſant le reſte de ſon Pontificat à Rome, il treſpaſſa l'an
1380.

Apres ſa mort le ſiege Romain eſtant vacquant, les ſeigneurs & magiſtrats Ro-
mains craignans que Rome vint à eſtre derechef abandonnee, & que le ſiege
Papal retournaſt en Auignon, ſ'aſſemblerent en grand nombre, & auec grande
magnificence allerent trouuer les Cardinaux, leſquels ils prierent treſinſtam-
Les Italiens veulent vn Pape Italien. ment & humblement de vouloir rendre au ſiege Romain vn Pape Romain, ou
pour le moins vn qui fuſt Italien, diſans que ſi cela ne ſe faiſoit, le peuple Ro-
main eſtoit tellement eſmeu, qu'il eſtoit à craindre que quelque grand trouble
& ſcãdale aduint en la ville. Il n'y auoit à Rome que quatre Cardinaux Italiens,
& y en auoit treize François, leſquels n'eſtoient pas bien d'accord entre eux.
Papes Limoſins Les quatre derniers Papes Clemẽt ſixieme, Innocent ſixieme, Vrban cinquieme
& Gregoire vnzieme, eſtoient Limoſins & par l'eſpace de 32. ans auoiẽt tenu le
ſiege Papal, ayans fait tant de Cardinaux Limoſins qu'il y en auoit encore beau-
Cardinaux Limoſins. coup de viuans qui auoient grande force & authorité en l'election d'vn Pape.
Ils vouloient, comme on diſoit, faire vn cinquieſme Pape Limoſin, & les autres
Cardinaux François ne ſe ſoucioient pas de quelle nation il fut. Le peuple Ro-
main ſ'eſleua en armes, & n'eut on ouy par la ville qu'vne ſeule voix qui eſtoit:

Nous

1380

« Nous voulons auoir vn Pape Romain, ou vn Italien, & sembloit que le peuple qui estoit armé ne lairroit les armes & ne sabstiendroit de faire quelque folie s'il n'auoit ce qu'il demandoit. En fin apres plusieurs disputes vn nommé Barthelemi gentilhomme Neapolitain Archeuesque de Barri fut esleu & proclamé Pape, & nommé Vrban sixieme. Du temps que les Papes residoient en Auignon il auoit esté fort fauory d'eux, estoit estimé vn treshabille hõme, & aymé & honoré tant des François que des Italiens, de façon que les vns & les autres le pouuoient estimer estre tout à eux. Balde duquel le nom est en grande reputation entre les hommes, & qui est vn tresdocte interprete du droit Ciuil & Canon, estant sur ce fait prié de dire son aduis, peu apres declara par escript que Vrban luy sembloit estre le vray & legitime Pape, d'autant que les Cardinaux auoient en son election declaré que pour le desir qu'ils auoient de donner à la Chrestienté vn bon pasteur, & pour la cognoissance qu'ils auoient de la valeur & des merites dudit Barthelemi digne de supporter la charge Pontificale, & bien versé aux affaires de la Cour Romaine, ils l'auoient à ceste cause esleu Pape. D'auantage Balde qui estoit natif de Perusse en Italie est esmeu à dire cela, d'autant que Vrban auoit choisi sa demeure & son siege au lieu natal & naturel du siege Romain, & qu'apres sa creation, comme entre le tumulte general de la ville de Rome les Cardinaux s'en fuissent, les vns au chasteau Sainct Ange, les autres dehors la ville, les autres chacun en sa maison, en fin le tumulte s'appaisant ils retournerent vers ledit Vrban, & luy donnans les ornemens Pontificaux l'approuuerent & honorerent pour Pape auecques grande ceremonie, & de ce qu'ils firent entẽdre à tout le monde leurs opinions, leurs volontez, leurs parolles, & l'honneur qu'ils auoient porté audit Vrban, & que tout le monde auoit approuué cela.

Vrban 6.

Balde grand personnage.

Vrban à Rome.

Reueré pour Pape.

Voila presque les mesmes mots de Balde. Iean de Ligny ou de Lignan Docteur en droit Canon deffend par ses escripts la cause d'Vrban, & au contraire l'Abbé de Saint Vaast Conseiller du Roy de France par les siens condamne Vrban disant que trois mois apres son election, les Cardinaux estans encore en trouble & en doute pour icelle, auoient par toute la Chrestienté escrit des lettres desquelles on voit encore les coppies, que pour euiter le danger de la mort de laquelle ils estoient menassez, ils auoient esleu Pape ledit Barthelemy, pensans qu'il seroit si homme de bien, qu'il ne se planteroit point sur le sainct siege Apostolicq. Iean Froissard qui estoit de ce temps là, dit qu'incontinent apres que Vrban eust esté esleu Pape, le Cardinal de Geneue qui fut depuis appellé Pape Clement septieme qui auoit assisté à l'election d'Vrban, & luy auoit donné sa voix, auoit escrit au Comte de Flandres qu'il auoit esté iustement & solennellement esleu. Aussi incontinent apres les Cardinaux de Rome escriuirent aux Cardinaux qui estoient en Auignon le mesme par des lettres communes, desquelles on voit encores les copies. Le Duc de Bretagne & le Comte de Flandres se fondans sur ce que ledit Cardinal leur auoit escrit, tout le temps de leur vie tindrent le party d'Vrban ayans plus de foy au dire & à l'affirmation dudit Cardinal deuant qu'il fut esleu Antipape, & n'estant trãsporté d'aucune passion que à sa negation alors qu'il cõtendoit de la Papauté, mais ce fut auec protestation de chãger d'opinion lors qu'autrement en seroit ordonné par vn saint Concile. Ceux qui ont escrit les

Lettres des Cardinaux.

Clement 7.

Cause du schisme.

vies des Papes disent que comme Vrban vouloit corriger les vices de son siecle
tresconrompu, & amander les meurs deprauees, & eut commandé aux Cardi-
naux de sabstenir des dons, brigues, corruptions, & de la Symonie, alors eux
se faschans de ceste seuerité & correction non accoustumee, & se repentans
Est mal voulu. d'auoir esleu ce Pape si seuere, la plus grande partie d'iceux partans de Rome
soubs pretexte des grandes chaleurs & de la peste de la saison, se retirerent en
la ville d'Anagnia, & de là en la ville de Fundi appartenante à la Royne Ieanne
de Naples yssue du sang de France. Quelques histoires disent que plusieurs
Est par aucuns reietté. Cardinaux incontinent apres l'election d'Vrban escriuirent au Roy de France
qu'il n'eust à adiouster aucune foy aux lettres ny aux ambassades d'Vrban se
vantant d'auoir esté esleu Pape, & que des qu'ils furent arriuez en ladite ville
de Fundi, ils creerent Pape ledit Cardinal de Geneue que quelques vns faulse-
ment disent estre Cathalan. Que ledit Roy faisant assembler en son Chastel du
Bois de Vincennes vne grande compagnie de Prelats, de Princes, & seigneurs &
Mesme par le Roy. de gens de l'Vniuersité, auroit par leur aduis reietté & improuué l'election
d'Vrban comme ayant esté esleu par corruption & par force, & receu & reueré
pour pasteur vniuersel ledit Clement, comme ayant esté iustement, saintement,
& librement esleu en l'assemblee des Cardinaux à Fundi, lequel esleut sa de-
Clement 7. receu. meure en la ville d'Auignon qui desia auoit par l'espace de septante-vn an esté
la demeure des Papes, & contendoit auec Rome de grandeur & d'authorité.
Les Cardinaux qui estoient en Auignon, ensemble les Rois de Castille & d'Es-
cosse tous deux alliez des François le recognurent & receurent pour Pape, &
fut en ceste volonté le Roy d'Escosse tant qu'il vesquit, quelque chose qui
fut decidee & ordonnee au contraire. Le Roy d'Aragon changea la sienne,
car premierement il approuua l'election faite à Fundi comme auoient fait
les Cathalans qui sont Espagnols, puis la reiettant il approuua la Romaine
qui fut approuuee & honoree par les Portugois, Italiens, Allemans, Hongres,
& Anglois. Les Hannuyers ne voulurent approuuer ny l'vne ny l'autre, &
à ceste cause le Chantre de l'Eglise de Paris accusa par quelques lettres qui
Diuision en l'Eglise. sont en estre, l'Euesque de Cambray qui disoit qu'il ne failloit receuoir ny
honorer l'vn ny l'autre Pape, & le blasmoit de ce que ayant par plusieurs fois
esté assemblé à Paris vn Concile de l'Eglise Gallicane, auquel ledit Euesque
auoit assisté, il sembloit neantmoins qu'il eust oublié ce qui auoit esté or-
donné en iceluy, car en la premiere assemblee qui auoit esté faite au mois
de Septembre par l'ordonnance de six Archeuesques, de trente Euesques,
& de plusieurs Abbez & Docteurs tant en Theologie qu'en droit Ciuil & Ca-
non, il auoit esté ordonné qu'on ne soustiendroit point le party des Cardi-
Assemblee generalle. naux qui disoient qu'il ne failloit auoir esgard à l'election de Rome iusques
à ce qu'il en fut autrement ordonné par le meur aduis d'vn Concile general.
L'autre assemblee fut tenue au mois de Nouembre ensuiuant, en laquelle n'y
auoit pas tant de Prelats & Docteurs, & qu'à ceste occasion il failloit s'arrester
& tenir à la premiere, & que pour cela il ne failloit dire encore qu'il y eut deux
Papes qu'il ne failloit honorer ny suiure le party de l'vn ny de l'autre. Car
Remonstrance sur ce. (disoit ce Chantre à l'Euesque) si tu crois aux Cardinaux tu ne peux nulle-
ment estre neutre, si tu n'y crois point il faut que tu te treuues à la premie-
re assemblee faite à Paris. Toutesfois ce Chantre premierement approuuant

Cle-

Clement comme faisoit le Roy, puis Vrban, s'en alla à Rome. Vrban voyant que Clement auoit plus grand nombre de Cardinaux que luy en crea trente d'vne vollee, affin que sa Cour ne fut pas moins esclairante en chapeaux rouges que l'autre. Ce Schisme qui selon aucuns dura trente ans, & selon d'autres quarante esbranla presque toute la Chrestienté, car outre plusieurs maux qu'il apporta, il empescha que la paix pour l'heure ne se fit entre les Rois de France & d'Angleterre.

Erection de Cardinaux.

Mal du Schisme.

Les histoires Angloises disent que le Pape Vrban voyant son ennemy soustenu par le Roy Charles de Frãce pria le ieune Richard deuxieme du nom nouuellement paruenu à la Couronne d'Angleterre par la mort d'Edvvad troisieme son grand pere, de le vouloir ayder de sa faueur, de ses moyens, & armes contre son dit ennemy, & pour luy en donner meilleure volonté & moyen il luy permit de leuer les decimes sur les biens d'Eglise, & donna remission des pechez à tous ceux qui combattroient pour vne si iuste cause & guerre. Richard à la priere du Pape leua quinze mille hommes de pied & deux mille cheuaux, desquels il donna la charge & conduitte à Guillaume de Beauchamp grand Capitaine de guerre, auquel pareillement il donna pour coadiuteurs quelques autres seigneurs vaillans Capitaines. Ceste armee ayant passé la mer de Douure à Calais, ces Seigneurs & Capitaines consulterent entre eux en quel lieu ils deuroient marcher & commencer la guerre, & d'autant que Richard leur auoit commandé de guerroyer seulement les peuples qui tiendroient l'election & le party du Pape Clement, tous ces Capitaines estoient d'aduis de se ruer sur la France, le Roy de laquelle tenoit apertement ce party. D'autres furent d'aduis qu'on deuoit plustost aller en Flandres qu'ailleurs d'autant que peu au parauant le Comte Loys aduerty du Traitté que le Roy Richard auoit fait auecques les Gantois auoit chassé de toutes ses terres les Anglois. Ceste aduis estant suiuy, incontinent ces forces Angloises mirent le siege deuant Grauelines & la prindrent, & de là tirans vers le Dam, prez de là combattirent les Flamans, en desfirent neuf mille, & prindrent la ville. Les Anglois mirent le siege deuant Ypre pour ce que le Comte auoit reprins peu au parauant les villes d'Ypre & du Dam sur le Roy d'Angleterre, mais estant ceste place bien viuement deffendue par les habitans, lesdits Anglois abandonnerent le siege & le remirent à vne autre fois. Ils prindrent la ville du Mont-Cassel, & la pillans y firent vn grand butin, puis s'emparans de Borbrech y mirent garnison, & ainsi se firent seigneurs de tout ce qui est depuis l'Escluse iusques au Dam, & apres cela fait, retournerent vers Ypre, y mirent de rechef le siege, & à leur secours appellerent les Gantois. Le Comte Loys se deffiant de ses subiets & de ses forces recourut au secours du Roy Charles de France, le suppliant de le secourir contre les Anglois. Charles au parauant aduerty de la descente des Anglois en Flandres, amassant vne belle armee alla en personne vers le Dam, & le print sans grande resistance sur les Anglois qui l'abandonnerent, & s'allerent ioindre à leur armee, puis tira vers Borbrech, là ou les Anglois abandonnans le siege d'Ypre s'estoient retirez. Comme il estoit là deuant tenant la place assiegee il pactisa auec les Anglois qu'ils eussent à abandonner le pays de Flandres, & à rapporter à Calais tout leur butin prins en iceluy, & ainsi print fin ceste guerre, en laquelle il ne fut rien fait pour la deffence d'Vrban, pour lequel elle auoit esté entreprise. Voila ce que disent les histoires Angloises.

Armee de l'Anglois.

Va en Flandres.

Villes assiegees.

Siege d'Ypre.

Prinse du Dam.

Ce pendant les Seigneurs de Bretagne allerent querir en Angleterre leur Duc qui par le congé du Roy dudit Royaume retourna en ſon pays, la ou il fut honorablement receu de la plus part des ſeigneurs & Prelats d'iceluy. Apres ce la il alla à Gand chef de l'Ambaſſade d'Angleterre, pour traitter la paix entre ces deux Rois, mais voyant qu'elle ne ſe pouuoit faire à cauſe des grandes & immortelles haines qui eſtoient entre eux d'auantage aigries par l'accident de ce Schiſme, il ſ'arreſta en Flandres auecques le Comte Loys duquel il eſtoit oncle. Le Roy trouua fort mauuais que le Comte de Flandres ſon parent, & vaſſal de la Couronne de France auoit retiré vn homme declaré ennemy d'icelle, & y eut vne autre cauſe qui irrita ledit Roy contre ledit Comte. Il enuoyoit Ambaſſadeur en Eſcoſſe vn gentilhomme nommé Pierre Boiſſeau ou Bonceau, homme treſriche & grand oſtentateur de richeſſes. Il demeura quinze iours à l'Eſcluſe attendant le vent, & durant ce temps là n'alla iamais à Bruges vers le Comte. A lors le Duc de Btetagne dit au Comte : Pourquoy ne faites vous venir à nous ce glorieux qui ne daigne venir vous voir ? Le Gouuerneur de l'Eſcluſe luy commanda d'aller vers le Comte à Bruges, & luy fit mener. Comme il fut deuant le Comte & le Duc, il leur dit : me voicy, ie ſuis voſtre priſonnier. Le Comte reprenant ſa parolle luy reſpondit. Pour ce que i'ay eu enuie de vous voir, & que ie vous ay fait venir icy, vous dictes que vous eſtes priſonnier. Le Duc repliqua : voicy de mes braues & orgueilleux qui par leurs faux rapports & par mauuais artifices poſſedent les oreilles du Roy & le deſtournent de l'affection qu'il deuroit porter aux Princes ſes parens. Ils monſtroient bien qu'ils eſtoient irritez que ceſt hõme n'auoit voulu venir à eux que par force, mais par vne humble reſponce & harangue il modera & adoucit pour l'heure leur courroux, diſant qu'il auoit touſiours attendu ſur le haure de l'Eſcluſe ſi le vẽt ſe tourneroit pour ſ'embarquer incontinent & paſſer en Eſcoſſe pour faire ce que le Roy ſon maiſtre luy auoit commandé. Le Duc & le Comte le laiſſans aller, il ſ'en retourna à l'Eſcluſe, mais comme il vit que ſon depart & paſſage eſtoit guetté par des eſpions Anglois, au lieu de prendre la routte d'Eſcoſſe il ſ'en retourna vers le Roy Charles, auquel il ſe plaignit aigrement du Duc & du Comte. Le Roy enuoya menaſſer le Comte, ſ'il tenoit plus longuement auec luy l'ennemy de la France chaſſé par les autres, ny ſ'il l'aidoit d'aucune choſe. Ledit Duc paſſa en Angleterre, d'ou peu apres il repaſſa en Bretagne, de laquelle les Annalles ne font aucune mention de ce voyage en Flandres.

Duc Breton en ſon pays.

Pierre Boiſſeau.

Amené au Comte.

Reſpond doucement.

Retourné vers le Roy.

En ce temps pour les grands maux & felonnies que Iean de Montfort ſoy diſant Duc de Bretagne auoit commis cõtre le Roy & le Royaume pour auoir fauoriſé les Anglois, & iceux amenez en France auecques le Duc de Lanclaſtre, & fait tous actes d'hoſtilité, fut par diuerſes fois adiourné à cõparoir perſonellement en Parlemẽt, auquel il ne cõparut point, & pour ce fut dit par le Roy ſeant en ſondit Parlement garny des Pairs de France, & de pluſieurs Cõtes, Archeueſques, Eueſques, grands & notables Conſeillers, que ledit de Montfort auoit cõmis crime de leze maieſté & felonnie enuers le Roy ſon ſouuerain ſeigneur, & à ceſte occaſion fut priué de to⁹ droits, hõneurs, dignitez, & nobleſſe de Pairrie, & ſon corps enſemble to⁹ ſes biẽs terres & ſeigneuries eſtãs au Royaume tant au Duché de Bretagne cõme autres cõfiſquez. Biẽ toſt apres le Roy fit venir de Bretagne les Sires de Laual, Gueſclin Cõneſtable, de Cliſſon, de Rohan, & pluſieurs autres Barons de Bretagne, & en ſon Palais de Saint Pol à Paris en la preſence de pluſieurs

Iean de Montfort adiourné.

Conuaincu de felonnie.

1380

plusieurs Princes seigneurs & gens de son conseil, leur remõstra les grãds maux & felonnies dudit de Montfort, & l'arrest qui auoit esté donné cõtre luy, les priãt de vouloir l'aider, & tenir la main à faire mettre les places dudit de Montfort en son obeissance. Ce qu'ils promirent & iurerent faire, & par ce moyẽ leur octroya plusieurs requestes qu'ils luy firent, tãt pour leur particulier que pour ledit pays de Bretaigne, mais neantmoins le Seigneur de Rohan & plusieurs autres Seigneurs de Bretaigne contreuenans à leur foy & promesse enuoyerent en Angleterre querir ledit de Montfort, qui reuint d'Angleterre en Bretaigne comme il sera dit cy apres.

Contre Iean de Montfort

Enuiron Pasques de l'annee commençant 1380. ceux de Languedoc, autres de Lengres, autres d'Auuergne, firent supplier le Roy de leur enuoyer vn bõ capitaine pour les deffendre contre l'insolence des gens de guerre qui gastoient leur pays, & pour ceste cause octroyerent vn grãd aide au Roy qui leur enuoya Bertrand du Guesclin Connestable de France, lequel y estant arriué mit le siege deuãt vne place appellé le Chastel de Rancõ ou Chasteau Randon, & tellement tourmẽta ceux de dedãs qu'il les cõtraignit de leur rẽdre la place, quand vne grefue maladie le surprint & en mourut. Cela n'empescha pas la reddition de la place, car le iour de son trespas qui fut le 13. de Iuillet 1380. ceux de la place se rendirent & apporterẽt les clefs de leur ville sur le cercueil dudit Cõnestable. Ledit Roy receut vn extreme dueil & perte de la mort de ce vaillant Cheualier & sien fidelle seruiteur, & en reuanche de sa valleur & de ses bons seruices fit apporter & enterrer son corps en l'Eglise Sainct Denis en France en la chapelle en laquel le Roy auoit fait bastir sa sepulture, au pied de laquelle est celle dudit du Guesclin, qui a vne lampe deuant elle perpetuellement ardante & fondee par ledit Roy nommée la Lãpe de du Guesclin. Froissart qui est assez croyable aux lieux là où il ne s'affectionne point aux Anglois (car il est tout à eux) dit que le lieu de la mort dudit Connestable fut à Chasteau-neuf de Randon à trois lieuës de Mãde, & quatre du Puy en Auuergne, & que son corps fut porté au Conuent des Cordeliers en ladite ville du Puy, & de là en l'Eglise Sainct Denis en France.

Aide octroié au Roy.

Mort de du Guesclin.

Enterré à S. Denis.

Sa Lampe.

Les Autheurs varient sur le nom de celuy qui luy succeda en son estat, & combien qu'il mourut sans enfans masles ou femelles, si est ce que quelques races de ce Royaume pour beaucoup s'illustrer se ventent d'estre issues de luy du costé de ses filles, si grande est la cupidité & la gloire aux hommes de vouloir paroistre issus de bons parens plus que de desirer de leur ressembler.

Qui luy succeda.

La rigueur de ceste saison estoit telle que tout le Ponant estoit agité de seditions & guerres ciuilles pour vne mesme cause, qui estoit pour les impositions. La France & l'Angleterre en estoient troublees & la Flandres plus que toutes les autres.

Impositions cause de troubles.

Ceux de Gand se plaignoient que leur Comte auoit mis de de nouueaux & non accoustumez subsides sur les marchandises apportees par mer en leur pays, & aussi de ce que de luy seul à sa volonté il prenoit congnoissance & iugeoit des crimes contre les coustumes des siecles passez & les Edits & ordonnances des Comtes ses predecesseurs lesquelles il auoit iuré d'obseruer. Il estoit plus doux à ceux de Bruges qu'à ceux de Gand, & ceux de Bruges faisoient vn canal pour faire venir en leur territoire la riuiere du Lis qui passe à trauers la ville de Gand, & dedans le territoire d'icelle, & de la sourdit vne guerre. Les Gantois

Plainte de Gantois.

Guerre pour vn Canal.

irritez tant des daces que de ce canal prindrent les armes & firent & constituerent leur chef vn nommé Iean Leon, & pour se recongnoistre entre eux fut ordonné qu'ils porteroient tous des chappeaux blancs, à fin que ce fut la marque de leur faction contre le Comte & ceux de Bruges, lesquels aduertis que ces forces marchoient contre eux quitterent leur canal commencé, & leur remuement de terre. Les Gantois enuoyerent vers le Comte leurs deputez le supplier d'oster ceste dace nouuelle, & de leur rendre vn marchãt de leur ville trafiquant sur la mer qu'il auoit fait mettre en prison, affin qu'ils iugent de son faict selon les loix & son delict. Le Comte le tirant hors de prison, le rendit aux depputez, & leur promit d'abbattre les daces, moyennant que lesdits Gantois mettent les armes bas, & ostent leurs chappeaux blancs. Leon craignant que tout le dessein du Comte fut à sa ruine particuliere, & voyant que le Comte ne taschoit qu'à l'attrapper, respondit aux deputez : Ces chappeaux blancs ont esté cause de vostre salut, & tout ainsi que comme les ayant prins ils ont esté cause de vostre liberté, ainsi si vous les laissez ils vous remettront en seruitude. Les chappeaux blancs (ainsi s'appelloient ils) demeurerent obstinez en leur sous leuation & tuerent Roger Gouuerneur pour le Comte qui auecques deux cens cheuaux vouloit s'emparer de la place de la ville. La populace ignorante & turbulante, les biens & les vies de laquelle consistoit en ses mains & en son gain iournalier, faisoit ceste folie. Les hommes qui auoient dequoy perdre choisirent douze d'entre eux qu'ils enuoyerent à Bruges vers le Comte. Eux se iettans à ses pieds le supplierent qu'en la faueur d'eux qui estoient innocens de ces fureurs il luy pleut auoir pitié de ceste ville desolee, & que s'il vouloit l'auoir plustost entiere que ruinee, il se trouueroit assez de remede pour guerir ces furieuses passions de ce peuple forcené. Les l'armes de ces honnestes Bourgeois qui n'auoient rien fait indigne d'eux amollirent la colere du Comte. De rechef Leon entrant en soupçon que le Comte n'en vouloit qu'à luy seul, deuant que les deputez s'en retournassent anima les chappeaux blancs d'aller à vn Palais que le Comte auecques vne grande despence & vn bel artifice auoit fait bastir aux faulxbourgs de Gand, & qu'il auoit enrichi d'vne infinité de beaux & precieux meubles & le piller, à fin que le Comte irrité d'vne nouuelle cause & d'vn nouueau crime fut esmeu à faire la guerre contre tout le peuple.

Chappeaux blancs de Flandres.

Requestes des Gantois au Comte.

Response à ses deputez.

Populace.

Le peuple crie merci au Comte.

Irrité par le cheffactieux

Palais du Comte pillé.

Leon faisoit cela à fin que le danger auquel il estoit se peult mieux eschapper en vne cause commune. Le Palais fut pillé & bruslé, & ainsi estant toute esperance de pardon & de grace ostee, ceux de Bruges furent contraincts lors que le Comte estoit à Tenremonde receuoir en leur ville, Leon venant auecques vne grosse armee de chappeaux blancs, & luy donner des ostages. Ces chappeaux blancs partans de Bruges & allans au Dam furent receus par les habitans. Leon y mourut non sans soupçon d'auoir esté empoisonné, & pour cela ceste guerre ne print pas fin.

Courses des chappeaux blancs.

Ces chappeaux blancs se vouloient emparer de toute la Flandres. Quelques gens de cheual & de pied du Comte tenoient la ville d'Ypre & la soustindrent vaillamment cõtre le siege des Gantois, iusque à ce que la populace ouurant les portes aux chappeaux blancs, ils furent contraincts de ceder au temps, & se sauuer le mieux qu'ils peurent. Audenarde se deffendit contre eux estant deffendue par vne bonne garnison du Comte. Le Duc de Bourgogne frere du Roy & gen-

dre

dre du Comte voyant que tout le mal qui aduenoit audit Comte tomboit pareillement sur luy, supplia le Roy de luy donner congé & forces pour aller en Flandres pour repousser la fureur de ces chappeaux blancs, ou trouuer moyen de pacifier le Comte auecques son peuple. Il alla à Tournay de là où il enuoya ses Ambassadeurs vers les chappeaux blancs qui se monstrerent plus doux & obeissans audit Duc leur Comte futur qu'à leur ancien Comte, & fit ledit Duc vn appoinctement entre le Comte & eux aux conditions suiuantes. Que le Comte de Flandres pardonnoit à tous ses subiets qui l'auoient offencé pour l'honneur de Dieu & en faueur de Monsieur de Bourgongne qui luy en faisoit requeste. Que le Comte promettoit de leur laisser leurs anciens priuileges & immunitez selon ce qu'il auoit iuré venant à la seigneurie du pays, & s'il y auoit lettre aucune qui preiudiciast à leurs priuileges & faites depuis, qu'elles seroient cassees & du tout abolies. Que les Allemans qui auoient suiui le Comte en sa derniere guerre iureroient de n'aller iamais au preiudice & dommage des Flamans. Que la iustice passera sous l'ordonnance de vingt-cinq hommes esleus des trois villes capitalles du pays, lesquels senquerront du tout à la verité, & la plus grande voix deux l'emportera, & la cause seroit rapportee deuant le Comte qui en feroit faire l'execution. Que les portes & murs de la ville d'Audenarde seroient mis à bas, & rasez à fleur de terre, & que le Preuost de Bruges ne seroit oncques receu au conseil de Flandres, & qu'il en fut banny. Tout cela leur fut accordé. Aussi fut dit que le Palais du Comte seroit rebasti aux despens du publicq. Le Comte s'en alla à Gand là ou en apparence il fut honnorablement & auecques grand ioye receu des habitans. Il fit assembler le peuple en la place de la ville, qui y vint à grande foule. Il fit vne longne remonstrance qui fut attantiuement escouttee par laquelle il discourut de quelle douceur deuoient vser les Princes enuers leurs subiects, & comment ils se deuoient comporter auecques eux. Il requeroit que les marques de ces factions fussent osees, mais les chappeaux blancs n'en voulurent rien faire. Le Comte trouua bien estrange que le nom de la guerre fut osté, & que les irritemens & les marques d'icelle demeurassent.

Duc de Bourgogne en Flandres.

Appoinctement du Comte & des Flamans.

Faict de iustice.

Palais rebasti.

Remonstrance du Comte

Les nobles tenoient son parti, & Oliuier Gentilhomme de bonne part & riche, cousin de Roger Gouuerneur pour le Comte, qui auoit esté tué par les chappeaux blancs estant accompaigné d'vne bonne trouppe d'hommes, & se ressouuenant du meurtre commis en la personne de sondit cousin surprint quarante vaisseaux qui par la riuiere portoient marchandises & viures à Gand & peu à peu s'alluma vne nouuelle guerre entre la Noblesse & les chappeaux blans. Cela aduint l'ã 1378. ou 79. Il y a quelques histoires Flamãdes qui ne parlẽt point de ceste guerre ny de ces chapeaux blancs, & d'autres qui la racomptent d'autre façon & en disent vne autre cause.

Factions en Flandres.

Guerre entre nobles & chappeaux blancs.

Les affaires de France commençoient à se bien porter, car les seditions des Flamans furent à leur naissance estaintes, & la licence du peuple rigoureusemẽt punie. L'an mille trois cens septante-huict, pour ce qu'on demandoit vn ayde pour le fait de la guerre à ceux de Montpellier, ils se rebellerent contre les officiers du Roy, & contre ceux du Duc d'Aniou Gouuerneur & Lieutenant general audit pays, & y eut si grãde esmotiõ de peuple qu'ils tuerẽt Iacques Poinsel Cheualier, & Chancelier dudit Duc, Guy de Seeri Seneschal de Rouergue,

Rebellion de Montpellier.

Plusieurs hõmes tuez.

Arnault du Laur Gouuerneur de ladite ville, & pluſieurs autres officiers tant du Roy que du Duc iuſques au nombre de quatre vingts, puis ietterét leurs corps dedans les puys. Le Duc eſtant abſent de la ville aduerti de ceſte ſedition y alla auecques forces, & au deuant de luy allerent les officiers d'icelle les Colleges, les Mendians, les Egliſes, & l'Vniuerſité, & par les rues ou il paſſoit le peuple eſtoit à genoux criant miſericorde. Apres eſtoient les Conſuls de ladite ville chacun vn licol au col, & apportoient deuant le Duc les clefs d'icelle, & toutes les femmes en piteux habits crioyent miſericorde & grace. Le Duc fit porter en vn certain lieu toutes les armes des habitans, & le l'endemain monta ſur vn Eſchauffaut en vne des places de ladite ville, & de ſa bouche prononça vn arreſt par lequel il declara que ceux de la ville auoient perdu leur Vniuerſité, leur conſulat, maiſons, arches communes, ſel cloches, & toute la iuriſdiction qu'ils auoient, & les condamna enuers le Roy & luy en ſix vingt mille francs d'or & à ſes deſpens, & qu'il y en auroit ſix cents mis à mort, aſſauoir deux cents decapitez, deux cents bruſlez, & deux cents pendus aux gouttieres & feneſtres de leurs maiſons, leurs enfans declarez infames à perpetuelle ſeruitude, tous leurs biens confiſquez, toutes les armes deſdits habitans bruſlees la moitié de leurs biens confiſquez, les conſuls & les plus habitans de ladite ville condamnez à tirer les morts des puys ou ils auoient eſté iettez, & que l'Vniuerſité fonderoit vne Egliſe ou il y auroit ſix Chappelles chacune de ſoixante liures de rente de fondation, & là ſeroit miſe la cloche dont on ſonna le toxin, & ſeroient abbatus les murs & portaux de ladite ville. Mais à l'interceſſion du Cardinal de la Lune(qui fut depuis Antipape) & d'autres Prelats qui furent par le Pape ſeant en Auignon vers le Duc, la rigueur de ceſte ſentence fut mitiguee, le nombre de ſix cents condamnez moderé à vn moindre, la ſomme de ſix vingts mille francs d'or, à ſix vingts mille d'argent, le Conſulat & l'Vniuerſité fut rendue auſdits habitans, & les murs & portaux ne furent abbatus. Cela aduint l'an mille trois cens ſeptante neuf.

Duc d'Anjou à Montpellier.

Son arreſt.

Contre les ſedirieux.

Rigoureuſe amande.

Moderee par le Pape.

Pour recompenſe de ceſte execution le Roy donna à ſon frere le Duc d'Anjou le Comté ou Duché de Touraine, & le Gouuernement de Languedoc en tiltre, & fut à ce qu'on dict ledit Loys le premier Gouuerneur de Prouince en tiltre qui iamais eut eſté en France. Car au parauant les Roys y enuoyoient qui bon leur ſembloit & auſſi toſt les retiroient quand ils vouloient. D'autres diſent qu'il donna ce gouuernement au Duc de Berry ſon frere, puis d'autant que ledit Duc ſ'y comportoit fort mal, & qu'il faiſoit des exactions ſur le peuple, il l'en oſta, & le donna au Comte de Foix qui eſtoit grandement aymé de ce peuple là.

Gouuernement de Languedoc.

Le Duc de Iuilliers vint trouuer au Bois de Vincennes le Roy Charles, duquel il fut receu à l'hommage de ſon Duché, moyennent qu'il proteſtaſt de ſuiure la ligue du Pape Clement ſeeant en Auignon, & le Cardinal d'Aigreſeuille allant en Allemaigne pour induire l'Empereur & les Electeurs de l'Empire à preſter obeiſſance au Pape d'Auignon, fut contrainct de ſe tenir vn long temps a Mets, à cauſe qu'il ne pouuoit nullement auoir ſaufconduit pour paſſer outre, eſtant grandement empeſché par les menees de ſon competiteur.

Duc de Iuilliers.

Cardinal de Poictiers.

Et le Cardinal de Poictiers ſemblablement allant vers l'Anglois fut contrainct ſarreſter à Tournay & en Cambreſis, pour ce que les miniſtres d'Vrban

d'Vrban qui manioient ledit Anglois empeschoient le passage & rompirent les desseings de Clement. L'annee mesme que le Roy Charles le Quint mourut qui fut l'an mil trois cens octante, Thomas fils du feu Edvvard Roy d'Angleterre auecques six mille Anglois en sa compaignie descendit à Calais & fit à trauers le Royaume vne course comme auoient fait le Duc de Lanclastre & Iean de Montfort Duc de Bretaigne. Ils passerent la riuiere de Somme à Cleri pres Peronne, & tirans vers Soissons passerent les riuieres d'Oise & d'Ainé, puis marchans vers Chaalons passerent Marne, puis à Plancy, Aube, & allerent deuant Troyes. De la entre Villeneufue & Sens passerent Seine, & tirans vers la Beause & le Gastinois mettans le feu par tout, prenans & emmenans prisonniers, & sans estre combattuz ny rencontrez allerent iusques en Bretaigne, là ou Iean de Montfort les receut. Et bien que les deputez du Roy & dudit de Montfort, puis le Comte de Flandres & le seigneur de Clisson par plusieurs fois s'entremissent de vouloir mettre vn accord entre eux, si est-ce que iamais ils n'y peurent rien faire.

1380 mort du Roy

Course de l'Anglois en France.

Leur chemin.

Sans resistãce

Le Roy Charles ia vieil & cassé de tant de guerres trauaux & affaires, au mois de Septembre de l'an mille trois cens octante fut surprins d'vne grieue maladie, & comme les medecins virent bien qu'elle s'aggrauoit, & qu'ils n'y pouuoient donner remede, on manda les Ducs d'Aniou, de Berri, & de Bourgongne ses freres, & le Duc de Bourbon frere de la feuë Roine Ieanne, qui estoient sur les frontieres à la deffence du Royaume contre les ennemis. Eux apres auoir donné ordre ausdites frontieres arriuerent vers le Roy qu'ils trouuerent extremement malade. Apres qu'il eut sainctement & sagement disposé du salut de son ame, des affaires de son Royaume, fait son testament, & ordonné les executeurs d'iceluy les plus notables personnages de son cõseil le seizieme iour de Septembre audit an, il trespassa au chasteau de Beauté pres le bois de Vincennes, & le mesmes iour peu deuant son trespas fit deliurer ausdits executeurs huict vingts mille florins d'or qu'il auoit mis en reserue pour l'execution de son testament. Son cueur fut porté en l'Eglise Cathedrale de Rouen, ses entrailles à Maubuisson, & son corps à Sainct Denis pres celuy de la Roine sa femme en la Chapelle qu'il auoit fait edifier, & en laquelle il auoit parauant fait mettre le corps de Bertrand du Guesclin. La maladie de ce bon Roy estoit fort ancienne & inueteree, car des sa ieunesse & lors qu'il n'estoit que Dauphin, Charles Roy de Nauarre, duquel nous auons souuent parlé cy dessus, fort malicieux Prince, lyu fit donner du poison si apparant que les poils & ongles tant des pieds que des mains luy tomberent, & deuint sec comme vne anatomie. Et n'y pouuant trouuer aucun remede, l'Empereur Charles quatrieme son oncle maternel luy enuoya vn tressçauant Medecin, qui fit si bien que ledit Charles estant Dauphin reuint en conualescence, ne luy restant qu'vne fistule au bras par laquelle (suintant tousiours) s'escouloit ordinairement le venin, & alors le medecin dit que dessors que ceste defluxion cesseroit le Roy mourroit bien tost apres. Adonc voyant le Roy que ceste fistule ne couloit plus, & s'asseurant de sa mort, il appella ses freres, & leur fit la harangue qui s'ensuit, laquelle nous auons bien voulu inserer mot à mot tiree de Froissard, sans y auoir changé aucun mot de son antiquité.

Charles 5e mort

Sa mort.

Fut empoisonné.

Vne fistule.

Mes beaux freres par l'ordonnance de nature ie sens bien & cognoy que ie ne puis longuement viure. Si vous recommande & encharge mon fils Charles,

Derniers propos de charles.

& en vſez ainſi cõme bons oncles doiuent vſer de leur neueu & vous en acquit-
tez loyaument, & le couronnez Roy au pluſtoſt apres ma mort que vous pour-
rez, & le conſeillez en tous ſes affaires loyaumẽt. Toute ma fiance giſt en vous.
L'enfant eſt ieune & de leger eſprit, & aura bien meſtier qu'il ſoit bien conduit
Enſeigner vn Roy. & gouuerné de bonne doctrine, & luy enſeignez ou faictes enſeigner tous les
poincts & eſtats Royaux qu'il doit & deura tenir, & le mariez en lieu ſi haut que
le Royaume en vaille mieux. I'ay eu long temps vn maiſtre Aſtronomien qui
diſoit & affermoit qu'en ſa ieuneſſe il auroit moult à faire & eſchapperoit de
grands perils & aduentures. Parquoy ſur ces termes i'ay eu pluſieurs imagina-
Aduis de Charles. tions, & moult penſé comment ce pourroit eſtre, ſi ce ne vient & naiſt de la par-
tie de Flandres. Car Dieu mercy, les beſongnes de noſtre Royaume ſont en bon
poinct. Le Duc de Bretaigne eſt moult cauteleux & diuers, & a touſiours eu le
courage plus Anglois que François : pource faut que teniez les Nobles de Bre-
Bretons mauuais. taine & les bonnes villes en amour, parquoy luy romprez ſes ententes. Ie me
loue des Bretons: car touſiours ils m'ont ſerui loyaument & aydé à garder mon
Royaume contre mes ennemis. Or faictes le Sire de Cliſſon Conneſtable: car
tout bien conſideré ie n'y voy nul plus propice que luy. Enquerez vous auſſi
pour le mariage de mon fils Charles en Allemaigne à fin que les alliãces y ſoiẽt
plus fortes. Vous auez entendu comment noſtre aduerſaire ſ'y doit & veult
Alliance d'Allemaigne marier pour auoir plus d'alliances. Les pauures gens de noſtre Royaume ſont
fort greuez & tourmentez par aides & ſubſides. Oſtez les le pluſtoſt que vous
pourrez, car ce ſont choſes (nonobſtant que ie les aye ſouſtenues) qui moult
me grieuent & poiſent en mon courage. Mais les grandes affaires que nous a-
Oſter daces. uons euës en toutes les parties de noſtre Royaume m'y ont fait entendre.

Telles parolles & autres pluſieurs tint ledit Roy deuant ſon treſpas, & ordon
Ordonnances ſur le gouuernement. na que Lois Duc d'Aniou ſon frere auroit le gouuernement des affaires & fi-
nances du Royaume, & ſeroit dit Regent, & que les Ducs de Bourgogne & de
Bourbon oncles paternel & maternel du Roy futur auroient la charge de ſa per
ſonne & de Lois ſon autre fils qui fut Duc d'Orleans & de Catherine ſa fille, &
que pour leur entretenement & nourriture leſdits Ducs prendroient les proffits
ordinaires & extraordinaires tant de Normandie que du bailliage de Sens, Me-
leun, ville & Vicomté de Paris, excepté le Palais, le Parlement, les Requeſtes, &
les officiers du Theſor que le Roy vouloit demeurer entre les mains du Duc
d'Aniou. Ce Roy fut fort vertueux & ſage: dés ſa ieuneſſe il craignit & ſeruit
Vertus de Charles. Dieu, reuera ſon Egliſe, aima les gens ſages & experimentez aux conſeils & af-
faires, & eut vn grand zele au faict, conduicte & direction de la iuſtice & po-
lice de ſon Royaume, comme on peult voir par pluſieurs beaux Edicts & or-
donnances qui ſont encore auiourd'huy obſeruees. Il aima fort les lettres, & eut
Aima les lettres. pour ſon inſtructeur Maiſtre Nicole Oreſme Eueſque de Bayeux grand Theo-
logien, qui à la requeſte du Roy fit pluſieurs beaux œuures, & tranſlata les
Oeconomiques, Ethiques, & Politiques d'Ariſtote, & pluſieurs liures de Cice-
Nicolas Oreſme. ron & d'autres autheurs de Latins en Frãçois, deſquels on voit encore quelques
vns en la librairie qui eſtoit à Fontainebleau & qui eſt maintenant à Paris. Il fit
auſſi traduire fidellement la Bible, & ayma & honora les hommes excellens
en quelque choſe, comme les vaillans, les ſages, & les lettrez, tellement que
Exemple des Princes pour ce qu'on voyoit qu'il prenoit plaiſir aux ſciences, chacun ſ'y eſtudioit à
qui

qui ſeroit le plus ſçauant. Souuent il alloit en ſa Cour de Parlement, & en ſa chambre des Comptes pour voir comment la iuſtice ſ'adminiſtroit, & quelques iours de la ſepmaine donnoit audience puplique à tous, receuoit les placets & requeſtes de ſes ſubiets, & à pluſieurs auſſi leur faiſoit droit ſur le champ. Si quelques vns de ſes ſeruiteurs domeſtiques ou autres hommes de merite auoient des filles à marier, & n'auoit argent pour leur donner, il les faiſoit venir à luy, & ſecrettement leur en donnoit pour ce faire. Il laiſſa ſon Royaume riche, fiſt baſtir les Celeſtins de Paris, & à pluſieurs autres Egliſes fiſt de grands biens & dons de reliquaires & de meubles, fiſt pluſieurs baſtimens, entre autres les Chaſteaux de Montargis, Creil, Sainct Germain en Laye tel qu'il eſtoit deuant que le Roy François premier le fit baſtir de la façon qu'il eſt auiourd'huy, & partie du Louure, & nonobſtant il laiſſa en mourant vn grand theſor, & pour ſa ſageſſe rapporta apres ſa mort le nom de Sage, combien qu'il ait eſté blaſmé d'auoir faict les deux actes de peu de ſageſſe, deſquels nous auons cy deſſus parlé. De ſon temps Amurath troiſieme Empereur des Turcs fut le premier qui entra en l'Europe, car il donna ſecours à l'Empereur de Conſtantinople, & luy enuoya douze mille hommes qui paſſerent en Grece, & fut cela cauſe de la prinſe du pays d'Aſie, en l'an mille trois cens ſoixante-trois. Planudes Grec, & Iean Wiclef, Petrarque, Bocace, Sainct Bonauenture, & Pierre de Premonſtré floriſſoient de ce temps là, & le ſiege Papal d'Auignon retourna à Rome.

Iuſtice de Charles.

Ses Baſtimẽs

Surnommé le ſage.

Doctes hommes.

FIN DV SEIZIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE DIXSEPTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES SIXIEME, ROY 52.

CHARLES 6. ROY 52.

AV Roy Charles les Quint ſucceda ſon fils CHARLES ſixieme à l'aage de 13 ou 14. ans, & commençant à regner en l'an 1380. regna 42. ans. Son regne fut long & miſerable, gouuerné par la paſſion & ambition de ſes oncles, de ſa femme, & de ſon frere, & vn vray mirouer, exemple, & patron de tous regnes miſerables & deſolez, de façon que quand depuis on a voulu parler d'vn miſerable regne on l'acompare à ceſtuy cy qui a eſté touſiours mis en auant pour exéple & cõparaiſon. Incontinẽt apres la mort du Sage, Lois Duc d'Aniou, Iean Duc de Berri, & Philippes Duc de Bourgongne oncles paternels du ieune Roy firent à Paris aſſembler les trois Eſtats generaux (cõme au parauãt on auoit acouſtumé de faire quand vn ieune Roy venoit à la Couronne) en l'aſſẽblee deſquels fut aduiſé à l'orde & gouuernemẽt du Royaume, & pour ce qu'on voyoit ia ſourdre q̃lques ſecrettes enuies & diſcordes entre leſdits ſeigneurs pour le deſir que chacun auoit de gouuerner (cõme il aduient touſiours aux regnes des Rois enfans que telles querelles ſ'eſmeuuẽt) pour obuier aux inconueniens qui en pourroient aduenir, il fut par leſdits Eſtats ordonné en la preſence deſdits ſeigneurs que non obſtant que le ieune Roy n'eut encore quatorze ans acõpliz, neãtmoins il ſeroit ſacré & courõné Roy. Iean des Marais aduocat du Roy, hõme eloquent pour le tẽps, & qui auoit ſon eloquence venale & diſpoſee à cõplaire aux grans, pour complaire à quelques vns d'iceux, & meſmement au Duc d'Aniou, ſur ce allegua pluſieurs raiſons, entre leſquelles il dit que pluſieurs Rois en plus bas aage auoient eu le gouuernemẽt de leurs Royaumes & ſeigneuries, comme le Roy S. Lois, & remonſtra que quelque loy & ordonnance qui au parauant euſt eſté faicte, elle ſe pourroit neantmoins changer, pour obuier aux maux qui en pourroient aduenir, qui pourroient eſtre (diſoit il) biẽ grans en France pour la diuiſion qu'on voyoit deſia naiſtre es cueurs des ſeigneurs. Il chantoit ce langage à la ſuſcitation de Lois Duc d'Aniou qui craignoit que les trois Eſtats du Royaume vouluſſent ordonner des gouuerneurs & vn Conſeil à la perſonne & aux affaires du ieune Roy, & voulant commãder ſeul ſous ſa ieuneſſe, vouloit leur perſuader que la loy faite par le feu Roy Charles le Quint eſtoit bonne, & que ledit ieune Roy eſtoit en aage pour cõmander.

Miſerable regne.

Les 3. Eſtats

Leur ordonnance.

Rois ieunes gouuernent.

Ambition du Duc d'Aniou.

Mais

1388

Mais ledit Duc faiſoit cela pour commander ſous l'vmbre & l'image de ce ieune Roy. Ainſi touſiours les regnes des ieunes Roys ont trouué des grands qui par les hommes eloquens & populaires ont fait chanter au peuple telle chanſon qu'ils ont voulu & bien ſouuent ces hommes populaires ont en fin eu le guerdon de leur complaiſance & piperie, ayans eſté punis comme ils meritoient, & comme il ſe verra en ceſt Aduocat qui pour auoir ſouſtenu ce faict fut tant hay du Duc Iean de Bourgongne qu'il en perdit la vie par vne mort ignominieuſe.

Regnes de Roys enfans.

Les affaires de ce ieune Roy & de ſon regne dés ſon commencement commencerent à ſe brouiller, qui fut vn prognoſtique d'vn piteux regne comme il fut, car il ne fut iamais que plain de diuiſions, de cruautez, de maſſacres, de vengeances, de perfidies, & de toutes deſolations cauſees de l'ambition des grands, de la folie & imbecilité de ce Roy, des diuiſions des deux maiſons d'Orleans & de Bourgogne, & des brouilleries, haines & diſcordes ſemees entre elles par la Royne Eliſabeth ou Yſabel de Bauiere feſme dudit Roy, qui ſont cauſes plus que ſuffiſãtes pour brouiller voire pour ſubuertir vn Eſtat. Apres ceſte cõcluſion prinſe il fut mis en deliberation de pouruoir à l'Eſtat de Cõneſtable de France, car depuis le treſpas de Bertrand du Gueſclin il n'y auoit eſté pourueu. Le Duc d'Anjou nouuellement Regent ſe voulant attribuer l'authorité de toutes choſes diſoit que c'eſtoit à luy à y commettre, mais les Ducs de Berry, de Bourgongne, & de Bourbon ne voulans laiſſer gaigner vn ſi grand pied au Regent en ſa puiſſance y cõtredirent, diſans auoir eſté reſolu par l'aduis des Eſtats que tous les grãds affaires du Royaume ſe deuoient conduire au nom du Roy, & fut cõclud qu'ainſi ſe feroit. Pour y pouruoir fut aſſemblé vn grand cõſeil de Princes, Seigneurs, barons, & Cheualiers, par l'aduis duquel le Roy donna ledit Eſtat de Conneſtable à vn braue Cheualier Breton nommé Oliuier de Cliſſon, duquel nous auons cy deuant parlé. Or d'autant que les guerres continuoient entre les François & les Anglois, & que les chemins eſtoiẽt interceptez par les ennemis, Cliſſon nouuellement Cõneſtable aſſembla des forces pour mener le Roy ſacrer à Rheims. Le Roy en y allant paſſa par Meleun pour voir le cabinet d'armes du feu Roy ſon pere, à la veuë duquel il print vn grand plaiſir, monſtrant deſlors vn grand indice d'aymer les armes.

Brouillez.

Regne de Charles broüille.

Oppoſition au Regent.

Conneſtable Cliſſon.

Cabinet d'armes.

Le Duc d'Anjou ne ſe mit ſi toſt en chemin pour accompaigner le Roy ſon neueu à Rheims, ains demeura pour quelques iours à Paris pour contraindre le ſeigneur de Sauoiſi grand Gouuerneur & Threſorier des finances de France, de luy donner le threſor du feu Roy Charles qui ſe montoit ſelon aucuns dix-ſept cents mille eſcus, autres mettent plus ou moins, & en lingots d'or & bagues, mais pour ce que Sauoiſi faiſoit difficulté de donner ce threſor au Regent ſans l'expres commandement du Roy & de ſon conſeil, le Regent luy voulut faire coupper la teſte, ſi qu'il fut contraint de le luy donner.

General des finances.

Deſia le Regent commençant de gouſter le plaiſir du gouuernement, vouloit en vſer ſelon ſa fantaſie, & luy ſembloit que tout luy eſtoit permis. Le Roy fut ſacré & couronné à Rheims le Dimenche deuãt la feſte de Touſſaints l'ã mil trois cens octante, & y aſſiſterent les Ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgongne, & de Bourbon oncles du Roy, Wencelin Duc de Brabant, les Ducs de Bar, & de Lorraine, les Comtes de Sauoye, de la Marche, & d'Eu, & pluſieurs autres grands Seigneurs. Les ceremonies du Sacre acheuees à l'Egliſe, le Roy ſ'en vint en la ſalle du Palais Archiepiſcopal ou le feſtin ſe preparoit, auquel les Pairs de

Gouſt de gouuernement.

Feſtin du ſacre. France ſelon leur rang ſont aſſis à la dextre du Roy. Là ſeſmeut vn grand differ-
rent entre les Ducs d'Anjou Regent & de Bourgongne freres à qui ſe ſeerroit
le premier, car eſtant le Roy aſſis, le Duc d'Anjou diſoit que pour eſtre le plus
aiſné oncle du Roy & Regent en France, il deuoit eſtre le premier aſſis deuant
le Duc de Bourgogne. Quelques hiſtoires diſent que le Duc de Berry ſon au-
Debat ſur la preſſeance. tre frere vouloit auſſi preceder le Duc de Bourgogne qui eut auecques eux dif-
pute touchant le rang. Mais les plus aſſeurees diſent que ledit Duc de Bourgo-
gne n'eut debat pour le rang qu'auecques le Duc d'Anjou, & diſoit que d'autant
que le Duc de Bourgogne eſt le premier des Pairs Laiz, & Doyen d'iceux, il de-
uoit en ceſte ceremonie eſtre le premier aſſis, ſans reſpect d'aiſneſſe de frere, ny
de Regent ny de Regence, d'autant qu'en la ceremonie du ſacre, les Ducs d'An-
Prerogatiue du Duc de Bourgogne. jou n'ont aucun rang. Ce different qui eut peu troubler la feſte fut mis au con-
ſeil, par l'aduis duquel ſur le champ le ieune Roy prononça de ſa bouche, que
pour ce qu'au Sacre des Roys, les Pairs de France doiuent tenir le premier lieu
Rang à luy donné. en toutes ceremonies & lieux, ce iour là, le Duc de Bourgongne deuoit pre-
ceder.

Deſia le Duc d'Aniou ſeſtoit mis au coſté gauche du Roy, dont le Bourguignó
audacieuſement les fendant ſe mit entre eux deux, & print ſon rang, reculant
ſon frere aiſné au deſſous de luy. Ceſt acte ſelon aucuns luy apporta le ſurnom
Nom de Hardi audit Duc de Hardy, combien que quelques vns diſent qu'il l'acquiſt à la bataille de Poi-
ctiers en laquelle alors que le deſaſtre commençoit à tomber ſur l'armee des
François, & que le Daulphin Charles ſon frere aiſné & le Duc d'Anjou ſe ſau-
uoient, il combattit iuſques à l'extremité, deffendant le Roy Ieã ſon pere tãt que
la fortune le permit, & fut prins priſonnier des Anglois. D'autres diſent qu'il ac-
quit ce tiltre pour ce qu'eſtãt en Angleterre priſonier, & iouant aux eſchets auec
vn fils du Roy dudit Royaume, il luy fit quelque brauade. Mais la plus aſſeuree
opiniõ de ce nom vient de ce qu'il fit à Rheims. Cela irrita le Duc d'Anjou cõtre
luy & les rendit de là en auant ennemis. Dequoy ſe ſentant offencé ledit Regẽt,
vn certain prognoiſtiqueur luy dit que à cent ans de là la race dudit Regent ſ'en
Prognoſtique vengeroit ſur celle dudit Philippes, & l'exterminеroit. Ce qui depuis aduint,
car René Duc de Lorraine fils de la fille de l'arriere fils dudit Regent deffit & tua
en bataille pres Nancy en Lorraine, le Duc Charles de Bourgongne iſſu dudit
Duc de Bourgogne. Et à fin que tout le Royaume ſe reſſentiſt du ioyeux adue-
Impoſitions abolies. nement de ce ieune Roy, toutes impoſitiõs, aides, gabelles, fouages, & ſubſides
furent oſtees & ſupprimees. Ce qui dõna vne merueilleuſe ioye au peuple qui e-
ſtoit extremement foulé des guerres paſſees, mais cela ne dura gueres, car bien
toſt apres l'ambition du Regent les fit mettre ſus, plus grandes qu'elles n'auoient
eſté, comme nous dirons cy deſſous.

Apres le Sacre, le Roy reuint à Paris là où apres auoir fait ſon entree, il fallut
Soing des affaires. aduiſer aux affaires du Royaume. Le Comte de Sainct Pol fut chargé & accu-
ſé de ce qu'eſtant allé en Angleterre il auoit eſpouſé la ſœur du Roy dudit Royau
me ſans le ſceu & congé du Roy, mais apres ſes iuſtifications ouies tout luy fut
pardonné.

Vous auez cy deſſus entendu la guerre des Flamans contre leur Comte Lois,
Guerre de Flandres. & cõme par le moyẽ du Duc Philippes de Bourgogne la paix fut faite entre eux
& ledit Comte, laquelle ne fut de longue duree, car le Cõte ne pouuant oublier
les iniures que ſes ſubiects luy auoient faictes ſ'en voulut reſſentir, & faiſoit peu
à peu

à peu punir les chefs des rebelles non fut la cauſe de leur rebellion (le nom de laquelle eſtoit eſtaint par l'Edit de leur pacification) mais ſoubs autres pretextes comme de volleurs, ou de meurtriers, ou d'autres crimes, mais le motif eſtoit le deſir de vengance. Et d'autant que pluſieurs des plus grands qui auoyent eſté de la rebellio voyoient que ce mal les menaſſoit, eſmeurent de rechef le peuple contre le Comte, & mirent en auant quelque eſpece du bien publicq, fortiffians leur cauſe particuliere du ſecours de la generalle. Ceſte ſoubſleuation de peuple commença à Bruges, là où le Comte alla, & prenant plus de cinq cents des factieux les fit tous mourir, tant ceux qui auoient ſuſcité le peuple, qu'autres qui eſtoient ſoupçonnez de tenir le parti de ceux de Gand, leſquels aduertis de cecy reprindrent les armes. Apres l'execution faite à Bruges, le Comte menaſſant d'en faire autant en la ville d'Ypre, ceux de dedans en eſtans aduertis requirent les Gantois de leur donner ſecours. Ce qu'ils firent, & enuoyerent à Ypre trois mille hommes. Incontinent ſe trouuerent huict mille hommes en armes tant de ceux de Gand que d'Ypre, mais le Comte les deffit entre Courtray & Pourprigné, & y eut bien trois mille hommes tuez ſur la place. Iean Bou le chef des Gantois eſtant de retour à Courtray & accuſé d'auoir trahy ladite ville, fut mis en pieces par les habitans d'icelle, & les principaux bourgeois rendirent la ville au Comte, comme firent auſſi ceux d'Ypre, & en furent ſept cẽts du menu peuple decolez. Les affaires des Gantois alloient de mal en pis, car ayans deſia perdu pluſieurs Cappitaines, & ne pouuans plus finer de viures, ils furent en deliberation de ſe rẽdre, ſans vn nommé Pierre du Bois l'vn des chefs de la ſedition qui preuoyant que la paix ſeroit ſa ruine les en diuertit, vouloit ſe couurir par la continuation de leur folie. Le Comte aſſiegea la ville de Gand, laquelle il ne peut ſi bien enclorre que trois ou quatre portes ne demeuraſſent touſiours ouuertes. Ces Gantois firent vne ſaillie en laquelle ils tuerent le Comte d'Anghien couſin du Comte de Flandres, & fort aymé de luy, & apres cela ſortans en campaigne, prindrent & bruſlerent les villes de Tenremonde, & Gramont. Le Comte aduerti qu'ils eſtoient pres la ville de Nieulle, les alla trouuer & les combattit. Eux ne pouuans reſiſter à ſa grande force ſ'en fuirent vers laville, & voyans leur Comte leur eſtre à dos & eſtre entré peſle meſle auecques eux en la ville, ſe fortiffierẽt en l'Egliſe apres auoir pour quelque temps fait reſiſtance deuant la porte d'icelle. Là aduint vn miſerable ſpectacle, car le Comte ayãt fait enuironner l'Egliſe de faſcines & fait mettre le feu dedans, ceux de Courtray & eux auecques vn nombre infini de ceux de Nieulle ſ'eſtãs ſauuez en ladite Egliſe, ainſi qu'ils ſe deffendoient les vns furent miſerablement bruſlez, les autres en cuidans ſortir d'icelle pour euiter le feu tomboient entre les mains des gens du Comte qui les tailloient en pieces, ou il les reiettoient dedans le feu. Les miſerables cris & les hurlemens eſpouuentables des poures gens, hommes, femmes, & petis enfans que le Comte faiſoit roſtir tous vifs dõt la pluſpart n'eſtoient point coupables ne peurẽt aucunemẽt eſmouuoir ſon cœur à pitié, & de ſes yeux voioit ioieuſemẽt ce piteux ſpectacle cõmandé par ſa cruauté. Auſſi ne iouit il pas longuement du fruict d'icelle, car peu de tẽps apres il mourut miſerablement receuant le guerdõ que les Princes cruels reçoiuẽt ordinairemẽt de leurs maſſacres & cruautez. Iean de Launoy capitaine des Gãtois voyãt que le feu le preſſoit monta à la Tour du Clocher, & encore que monſtrant vne bourſe

Vengeance de Prince.

Bien public.

Le Comte ſe vange des factieux.

Les deffaict.

Saillies de Gantois.

Miſerable ſpectacle.

Cruauté.

Du Comte de Flandres.

Contre ſes ſubiects.

pleine d'eſcus, il priaſt d'eſtre prins à rançon, ſi eſt ce que les gens du Comte ſe mocquans de luy, crioient qu'il falloit qu'il fit le ſault. Se voyant preſſé de la flamme de ſi pres que deſia ſes abillemens eſtans bruſlez elle ſ'attachoit à ſon corps, il aima mieux eſtre tué que bruſlé tout vif, & ainſi ſauta par la feneſtre du clocher, receu ſur les picques & hallebardes de ſes ennemis, & haché en mille pieces. Voila comment furent deffaits les Gantois combattans pour leur liberté qui eſt vn picquant aiguillon pour faire mourir les hommes, & de ſix mille qui eſtoient en campaigne il n'en eſchappa pas trois cens. Vne autre trouppe apres auoir priſe l'Abbaye de Chent fut toute miſe en pieces, de ſorte que de douze cents il n'en demeura pas cent.

Gantois deffaits.

Les Gantois conſiderans que la multitude des capitaines eſtoit cauſe de leurs diuiſions, eſleurent pour leur chef vnique Philippes d'Arteuelle fils de ce Jacques d'Arteuelle qui au temps du Roy Philippes de Valois auoit ſuſcité les Flamans contre ledit Roy & qui depuis fut tué par les communes de Flandres. Il donna cõſeil aux Gãtois d'appaiſer leur Comte, pour aquoy paruenir il pria l'Eueſque du Liege, le Duc de Brabant, & Albert Comte de Hainault de ſ'y employer, & pour ceſt effect fut faite vne aſſemblee à Tournay. Les Gantois ſupplioyent leur Comte de les prendre à merci, & d'auoir pitié du ſang de ſes pouures ſubiects qui ſoubsmettoient leurs vies & biens à ſa miſericorde, à ce qu'il ſaiſit les biens de ceux que bon luy ſembleroit, & ſ'accordoient d'abandonner le pays de Flandres, & que tous ceux que le Comte voudroit bannir de ſes terres ſ'en iroient en exil ou pour certaines annees ou à perpetuité. Et ſeulement retenoient les Flamans par ces capitulations leurs corps & vies ſauues. Cela ſembloit bien raiſonnable aux ſeigneurs preſens à ceſte aſſemblee, & le prierent de vouloir accepter ces offres, mais il eſtoit tant irrité contre eux que bien qu'on luy remonſtraſt qu'vn Prince bien aduiſé ne doit iamais laiſſer faillir ſes ſubiects en deſeſpoir & fureur, ſi eſt ce qu'il ne voulut ſe laiſſer à gaigner à aucune raiſon ny couler à aucune douceur. Et bien qu'il eut promis de ſe trouuer en ceſte aſſemblee il ne le fit pourtãt, & fallut enuoyer vers luy pour ſçauoir les conditiõs qu'il vouloit propoſer aux Flamans, leſquelles furent reſoluement qu'il vouloit qu'ils ſe rendiſſent à luy ſimplement ſans aucune condition ou exception, & que tous habitans de la ville de Gand hommes & femmes deſſus l'aage de quinze ans ſortiſſent de la ville pieds & teſtes nues, tous en chemiſe, la hard au col, & qu'ils ſe vinſſent ſoubsmettre à ſa miſericorde, & qu'alors il aduiſeroit de faire d'eux ce qu'il luy plairoit. Ceſte dure & trop arrogante reſponce rapportee à ceux de Gand, de fols qu'ils eſtoient les rendit enragez & deſeſperez: car ils eſcouterent parler Philippes d'Arteuelle qui leur propoſa que la fortune ou le malheur du tẽps, ou pour parler plus Chreſtiennement, leurs pechez & l'ire de Dieu les auoit reduits à ceſte neceſſité d'eſlire l'vne de ces deux choſes, aſſauoir de ſe faire rendre pour hommes morts le licol au col, nuds chefs, & en chemiſe pour receuoir tel iugement qu'il plairoit au Comte ordonner, ou ſ'armer à la deſeſperade & aller à Bruges aſſaillir le Comte ne ſe doutant de rien moins, & faire derniere preuue de leurs forces. Et l'vn des deux partis qu'ils aduiſeroient de ſuiure il leur promit qu'ils l'auroient pour fidelle chef, & que de bon cœur il ſe ſacrifieroit pour ſa patrie. A ceſte propoſition les Gantois deſeſperez reſpondirent à Arteuelle que puis qu'il leur auoit propoſé l'election de ces deux extremitez, ils le

Multitude de capitaines en deriſion.

Requeſtes au Comte.

Soubsmiſsion de ſubiects.

Fureur de Prince.

Contre ſes ſubiects.

Deſeſpoir de ſubiects.

Conſeil de deſeſpoir.

le supplioient d'en prendre luy mesme le choix & qu'en la cause & vengeance de leur liberté ils mourroient tous à ses pieds, & que quelque parti qu'il vouluſt suiure ils courroient tous auecques luy vne mesme fortune. Sur ceste responſe Arteuelle dit qu'il vouloit choisir ce que les hommes courageux & magnanimes deuoient eſlire & choisir, assçauoir les armes, & dit qu'il aimoit mieux vaillamment mourir auecques sa patrie que suruiure à la ruine d'icelle en grand deshonneur & desplaisir, adiouſtant à cela qu'il esperoit que Dieu auroit pitié d'eux, puis qu'ils estoient destituez du secours des hommes. Ceste deliberation estant prinse, il print auecques luy cinq mille hommes choisis de tout le grand nombre des Gantois & blancs chapperons, qui estoient la fleur des gens de guerre des Flamans: les autres demeurerent à la garde de la ville de Gand, lesquels auoient prins resolution que si leurs gens estoient vaincus, ils mettroient le feu dedans la ville, & que chacun se sauueroit le mieux qu'il pourroit. Arteuelle auecques sa petite troupe desesperee s'en alla camper pres de Bruges: dequoy estant le Comte aduerti sortit de la ville auecques si grosse armee que de ceux du Comte ils estoient dix contre vn Gantois, & à ceste cause le Comte mespriſa tellement son ennemi estant en si petit nombre qu'il estimoit que les trois mille Gantois ne pourroient faire teste aux lacquais des gentils-hommes de son armee. Adoncques il les vint charger estans campez en vn lieu fort & fortifiez, & parquez d'vne infinité de charettes, si bien qu'ils ne pouuoient estre forcez qu'auecques grand dommage des ennemis. Au ioindre de l'armee du Comte, les Gantois mirent le soleil aux yeux de leurs ennemis, puis entrerent dedans l'armee du Comte, laquelle ne pouuant supporter la violence & roideur des Gantois qui entroiẽt en eux comme loups enragez, par desespoir tournerent visage, & quelque menasse que fit le Comte leur seigneur ne voulurent faire teste, ne cessans de tourner le dos, & de fuir iusques à ce qu'ils fussent rentrez en leur ville de Bruges, mais les Gantois voyans que leur ennemy estoit en routte, ne faillirent à leur occasion, & pesle mesle entrerent auecques les Brugelins, & ceux du Comte de Flandres faisoient par les champs grande tuerie des fuyans, & dura ceste chasse des l'heure de la bataille iusques à la nuict. Alors furent ceux de Gand maistres de la ville de Bruges, & alloient à belles torches & flambeaux parmy la ville de maison en maison, mettans à mort tous ceux qu'ils estimoient estre du conseil du Comte de Flandres, lequel estant aduerti que les portes de la ville estoient gaignees par les Gantois qui le cherchoient par tout, il sortit de son chasteau & donna incontinent son riche accoustrement à vn sien vallet, & prenant celuy dudit vallet s'en alla tout seul, tout esgaré & perdu par la ville, essayant s'il se pourroit sauuer des mains des Gantois qui le cherchoient à cor & cri. Tant alla le Comte de rue en rue qu'enuiron la minuict il vit les flambeaux auec vne grosse trouppe d'hõmes armez venans la part ou il estoit, de sorte qu'il fut contraint de se serrer en vne petite & pauure maisonnette d'vne pauure femme en laquelle y auoit vn plancher auquel on montoit par vne eschelle couliſſe & dessus estoit vn petit lict ou estoient couchez les petits enfans de ceste pauure femme, laquelle sçachant que le Comte son seigneur cherché par les Gantois pour le tuer s'estoit retiré chez elle, elle le cacha dedans la paille de ce petit lict de ses enfans sur vn plancher salle & enfumé, & à peine eut elle le loisir d'oster l'eschelle de ce plancher que voicy venir vne bande de Gantois qui entrent en ceste maison

Pris par les desesperez.

Et executez.

Resolution.

Mespris des ennemis.

Battaille entre le Comte & les siens.

cõte vaincu.

Gantois maistres de Bruges.

Calamité du Comte.

Se cache chez vne pauure femme.

auecques grand bruict, & demanderent à ceſte pauure femme qui eſtoit ce-
Cherché par les Gantois. luy qu'ils auoient veu entrer en ſa maiſon. Elle reſpondit que perſonne n'y e-
ſtoit entré, mais qu'elle en eſtoit ſortie pour ietter l'eau de ſes eſcuelles, & puis
apres elle eſtoit rentree & auoit fermé ſa porte. Eux ne ſe contentans de ce qu'el
le leur auoit reſpondu luy demanderent que c'eſtoit qu'il y auoit ſur ce plan-
cher. Elle dit qu'il n'y auoit qu'vn petit lict ou ſes petits enfans eſtoiét couchez.
Ils demanderent vne eſchelle qu'elle auoit oſtee & l'vn d'eux monta audit plá-
cher, mais n'y voyant que les petits enfans endormis deſcendit à bas vers ſes cō-
paignons, leur dit qu'il n'y auoit rien. Conſiderez en quel danger ſe trouua alors
le Comte, & en quel piteux eſtat eſtoit reduit vn grand Prince qui apres auoir
deſnié ſa miſericorde à ſes ſubiets, eſtoit contraint de mettre ſa vie entre les
Miſere du Comte. mains d'vne pauure femme, qui pour dix eſcus (ſi elle euſt voulu) l'euſt faict
mourir. Le Comte l'ayant eſchapee ſi belle, ſortit de ce logis en accouſtrement
de vallet, & fit tant qu'il ſortit de la ville de Bruges tout ſeul à pied, & chemi-
Qui s'en va à pied. nant bien longuement à l'aduenture, ſe trouuant laſſé ſe mit ſoubs vn buiſſon,
tant pour ſe repoſer que pour ſçauoir quel chemin il tiendroit, car il ne con-
gnoiſſoit aucunement l'endroit ou il ſe retrouuoit pour lors, & ſi ce n'eſtoit
pas ſon meſtier d'eſtre lacquais. Ayant quelque temps croupi ſoubs ce buiſ-
ſon, il ouit venir vn homme, dont il eut vne grande frayeur, mais eſtant ceſt
Se cache en vn buiſſon. homme approché, le Comte congneut bien que c'eſtoit vn ſien Cheualier
qui auoit eſpouſé vne ſienne fille baſtarde nommé Robert Mareſchal, la veuë
duquel le conſola grandement & l'appella par ſon nom, & ſ'entrecongnoiſ-
ſans marcherent enſemble toute celle nuict iuſques au l'endemain heure de pri-
me qu'ils trouuerent vne iument chez vn pauure homme, laquelle n'auoit ny
ſelle, ny paneau, ny bride. Ainſi monta le Comte de Flandres à dos nud, &
menoit la iument auecques vn licol de corde ſans bottes, ſans eſperons, & ſans
autre equipage d'homme de cheual. Voila vn grand Prince reduit en eſtat e-
ſtrange. Le iour precedent il auoit bien au tour de luy plus de huict cens hom-
mes d'armes & plus de quarante mille hommes de guerre à ſa deuotion: main-
tenant n'a vn ſeul cheual pour ſe ſauuer deuant des ennemis. Alors fut eſtran-
Orgueil de Prince rabbaiſſé. gement rabbaiſſé l'orgueil de ce grand Prince, qui ne faiſoit compte d'vn Roy
de Frāce, qui ſ'acomparageoit aux grands Rois, & qui ne vouloit prendre à mer
cy ſes pauures ſubiects qui luy promettoient tous leurs biens & fortunes, ſof-
frans de receuoir banniſſement au lieu qu'il voudroit.

Adoncques ſur ceſte monture arriua le Comte Loys de Flandres en ſon cha-
ſteau de l'Iſle, & là fut à ſauueté. Ceux de Gand ſe voyans maiſtres de la ville
Conqueſtes des Gantois. de Bruges abbatirent les portes, & remplirent les foſſez, & apres auoir mis
à mort tous les partiſans du Comte, & pillé le chaſteau auquel eſtoit vne infi-
nité de precieux & riches meubles, ſe retirerent aux autres villes & places du-
dit Comte de Flandres, & les prindrent tant par force que autrement, entre
leſquelles furent Ypre, Caſſais, le Dam, Bergues, Bourbourg, Furnes, l'Eſcluſe,
Pourprigné, & Courtray, & ne leur reſtoit des fortes villes qu'Audenarde,
Siege d'Audenarde. laquelle ne voulant obeir à eux, fut incontinent aſſiegee de plus de cent mille
hōmes. Le Cōte voyāt ſon pays & heritage eſtre ainſi occuppé par les Gātois, &
ſe reuolter de iour en iour, ne trouua lors meilleur parti que de recourir à l'aide
Le Comte requiert ſecours du Duc de Bourgōgne ſon gēdre, duquel il ſe promettoit grād ſecours, ſçachāt
q̄ ledit Duc eſtoit l'vn des principaux gouuerneurs du Roy de Frāce ſon neueu,
& qu'il

& qu'il tireroit de France tout le ſecours qu'il voudroit. Les Gantois ayans fait des courſes iuſques à l'Iſle, ne ſe contenterent de faire le gaſt dedans le Comté de Flandres, mais coururent iuſques bien auant ſus les terres de l'obeiſſance du Roy de France. Ce qui ayda grandement au Cõte, car le Duc de Bourgogne ne pouuoit perſuader au Roy Charles ſon neueu qu'il donnaſt ſecours audit Comte, d'autãt que ledit Comte eſtoit ſi orgueilleux qu'il n'auoit iamais fait compte du Roy, & auoit le cueur plus Anglois que François. Mais quand le Roy ſceut que les Gantois pilloient la frontiere de France, il ſe delibera à l'inſtante requeſte de ſon oncle le Duc de Bourgogne de ſecourir le Comte, & de repouſſer les Gantois. *Son orgueil.*

Le peuple de Flãdres voyant le ſuccez & les victoires de Philippes d'Arteuelle, ſuiuoit le vent, & enuoyoit gens de toutes parts au ſiege d'Audenarde, auquel ſe trouuerent bien cent mille Flamans. Continuant ainſi ce ſiege deuant Audenarde, Meſſire Daniel Heluin Capitaine de la ville faiſoit ſi grand deuoir & diligence que les Flamans ne peurent rien gaigner ſus luy, ains au contraire faiſoit & ordonnoit pluſieurs ſaillies eſquelles les Flamans auoient du pire. Et de toutes les ſaillies emporterẽt l'honneur & proffit deux gentilshommes d'Artois freres, Lambert & Triſtan de Lambres, qui d'heure en heure haraſſoient le camp des Flamans, emmenans dans la ville leurs viures & munitions de guerre en deſpit de tout le camp. Quoy voyans les Flamans firent dreſſer pluſieurs gros engins pour endommager la ville, entre autres firent faire vn mouton à getter pierres de faiz, qui auoit vingt pieds de large, & quarãte pieds de lõgueur. Ceſt engin effondroit les maiſons de ſorte qu'on ne ſ'y oſoit tenir, & ſe retirerent les habitans aux Egliſes pour eſtre à ſauueté. D'auantage les Flamans firent faire vne bombarde eſtrangement grande, car elle auoit cinquante pieds de longueur & gettoit pierres prodigieuſement peſantes, & quand lon la tiroit lon oyoit de iour le bruit de cinq lieuës & la nuict de dix. Auſſi les Gantois firent vn autre engin monſtrueux qui portoit carreaux de cuyure tout bouillant. Cependant que ces batteries ſe faiſoient contre la ville d'Audenarde il ſe deſbanda vne troupe de vnze cens hommes dn camp des Flamans qui allerent deſmollir & raſer toutes les maiſons & chaſteaux des gentilshommes de Flandres, & n'en laiſſerent vn ſeul à ruiner, & meſmement entrerent au Chaſteau de Merle, auquel le Comte eſtoit nay, & baptiſé, & apres l'auoir deſmoly prindrent le berceau auquel il auoit eſté nourry, & la cuue en laquelle il auoit eſté laué, & eſtoient ledit berceau & la cuue de fin argent. Ils briſerent tout & emporterent les pieces. Ils mirent la Chappelle du Chaſteau par terre, & emporterent la cloche, mais ayans iceux prins le chemin de l'Iſle, furent rencontrez, & en fut prinſe & attrappee vne grande partie, leſquels eurent tous les teſtes trenchees en la ville de l'Iſle, & les autres ſe ſauuerent à la courſe. *Secours par le Roy.* *Audenarde battue.* *Engins de batterie.* *Chaſteaux demoſliz.* *Seditieux puniz.*

Le Duc Philippes de Bourgogne faiſoit tous ſes efforts pour mettre ſus vne entrepriſe contre les Flamans pour le ſecours du Comte ſon beau-pere. Mais les autres oncles du Roy & les grands ſeigneurs du Conſeil ne voulurent ſ'y accorder pour ce que le Comte de Flandres eſtoit mauuais François, & trop partiſan de l'Anglois. Sur ces entrefaites eſtant le ieune Roy Charles à Senlis il eut en ſonge vne viſion qui luy fit ſonger qu'il eſtoit en la ville d'Arras, en laquelle pourtant il n'auoit iamais eſté, & qu'y eſtant, le Comte de Flandres *Sõge du Roy.*

l'y eſtoit venu trouuer & luy aſſeoit ſur le poing vn faucon pelerin tresbeau, luy diſant qu'il luy en faiſoit don. Dequoy le Roy eſtoit treſcontent & en remercioit le Comte, & luy eſtoit aduis que alors regardant Oliuier de Cliſſon Conneſtable de France il luy auoit dit qu'il vint auecques luy aux champs pour eſprouuer ledit faucon, & que montans eux deux à cheual ils allerent aux chãps & y trouuerent force herons. Que le Roy ayant commandé au Conneſtable de ietter le heron pour voir comment l'oyſeau volleroit, ledit oiſeau móta ſi haut qu'on ne le pouuoit choiſir en l'aer. Qu'alors le Roy cõmanda au Conneſtable de piquer apres l'oiſeau qu'il ne vouloit perdre, & picquerent tous deux ſi fort apres luy qu'ils ſ'abbattirent ſus vn grand marais ou eſtoit vn grand bois. Que là ils ſe mirent tous deux à pied pour le paſſer, & là vindrent des vallets qui prindrent leurs cheuaux pour paſſer ce fort hallier, & auec grand peine vindrẽt en vne grande lande la ou ils virent le faucon qui abbattoit force herons, & les cõbatoit ſi haut qu'il en perdoit la veuë. Le Roy eſtoit extrememẽt faſché qu'il ne pouuoit ſuiure ſon oiſeau, & diſoit au Conneſtable que d'autãt qu'il n'auoit leurré pour le reclamer il l'alloit perdre. Eſtant le Roy en ceſt ennuy voicy ſailler de la foreſt vn des beaux Cerfs volans du monde, ayant deux aiſles, & ſ'approchant du Roy ſinclinoit deuant luy comme le conuiant, faiſant ſigne de monter ſur luy auec ſi bonne grace qu'il ſembloit ſe preſenter au Roy pour ſuiure le faucon. Qu'alors le Roy dit au Conneſtable qui eſtoit ſpectateur de ceſte grande merueille qu'il l'attendit, & que le Roy monta ſur ce beau Cerf, & par l'air ſ'en alla ſur luy ſuiuant le faucon. Le Cerf deliberé de complaire au Roy le portoit par deſſus les grandes foreſts, & auoit le Roy ce plaiſir de voir ſon faucon abbattre toutes manieres d'oiſeaux, en ſi grand nõbre que c'eſtoit grande merueille, & ayant le Roy longuement iouy de ce deduict, en fin il reclama le faucon qui auſſi toſt ſe vint raſſeoir ſus ſon poing, & eſtoit aduis au Roy qu'il prenoit le faucon par les longes, & le mettoit à ſon deuoir, & le Cerf reuoloit par deſſus les bois, au grand plaiſir & contentement du Roy, & le rendit en la lande propre ou il l'auoit chargé, ou le Conneſtable l'attendoit qui auoit grande ioye de ſa venue, & ſi toſt que le Roy fut de retour & deſcendu, ce beau & gracieux Cerf volãt ſ'en retourna incontinẽt au bois & ne fut plus veu. Telle fut la viſiõ & ſonge du Roy Charles laquelle il ne ſe pouuoit ſaouler de raconter & deduire à tous & à toutes heures, tant il auoit receu de plaiſir à cheuaucher ce celeſte Cerf volant qui l'auoit porté ſi doucement en l'air que depuis ne monta ſus monture ſi belle, ne qui euſt les allures ſi plaiſantes & douces. Le Roy auoit grand merueille de ceſte viſion, & alors en furent faites diuerſes interpretations, tendans toutes au voyage de Flandres, duquel on luy promettoit heureuſe iſſue & victoire. Aucuns mal affectez au Duc Philippes le Hardy qui pourſuiuoit ce voyage à cors & à cry, diſoient que toutes ces interpretations eſtoient faites par flatteries. Tant y a que le ieune Roy print tant de plaiſir à ce ſonge & viſion que de là en auant il ordõna le Cerf volant pour ſa deuiſe & la faiſoit touſiours peindre auec ſes armes. L'on eſcrit auſſi que de ſon regne fut pris vn Cerf qui auoit au tour du col vn colier de cuiure doré auec telle inſcription. *Hoc munere Cæſar me donauit*. Mais c'eſtoit ſans autre nom ny datte, parquoy on ne peut iuger lequel des Empereurs on eut peu entendre veu que tous ſont nommez Cæſars. Et dit-on que ce Roy pour ceſte raiſon fit peindre le Cerf volant, mais il n'eſt pas inconuenient qu'il l'ait fait pour l'vne & l'autre raiſon.

Du vol du heron.

Se trouue en vn marais.

Cerf volant.

Le Roy monte ſur luy.

Fin du ſonge.

Cerf volant pour deuiſe.

Empereurs tous Cæſars.

Ayant

1382

Ayant doncques ce voyage de Flandres esté mis sus, l'armee du Roy força les aduenues de Flandres, que Philippes d'Arteuelle faisoit garder mesmement le pont du Lys pres de Commines, dont les Flamans furent chassez & mis en route par la cauallerie Françoise qui passa auec les barques la riuiere du Lys en tresgrand danger & malaise: car estans les François contraincts de passer à la file au desceu de l'ennemy ils furẽt toute vne nuict dedãs vn marais en la bouë iusques par dessus la cheuille du pied, attẽdãs que les autres troupes eussent passé. Ce qui fut vne autant honorable entreprinse & autant sagement & hautement executee, qu'il est possible d'imaginer: car c'estoit au mois de Decembre que les nuicts sont les plus longues de l'annee, les iours plus cours, les eaues plus grandes, & les marais plus fangeux. Ce neantmoins apres auoir conquis ce pont & ce pas de Commines, ils deffirent six mil Flamans qui gardoient le pont, estimans que les François ne pourroiẽt iamais passer autre part: & fut le feu mis en la ville de Cõmines. Aussi fut la bonne ville de Verrain arse, & les habitans mis à mort. Ceux d'Ypre qui estoient grandement estonnez de telle execution, & craignans d'en auoir autant que ceux de Commines & de Verrain qui tous auoient passé par le fil de l'espee, prierent leur capitaine & gouuerneur Pierre Vauclair qui estoit là pour les Gantois d'enuoyer les clefs de la ville au Roy, & demander merci. Ce que nevoulant faire le capitaine, ils le tuerent en plain marché, & enuoyerent les clefs de leur ville au Roy par douze des plus aparens bourgeois d'icelle, & payerent au Roy quarante mil francs de composition. Et pour lors estoit le Roy auec son armee campé dessus le mont d'Ypre. Il fault sçauoir que les autres villes & plusieurs Chastellenies de Flandres voyans que les habitans de la ville d'Ypre s'estoient reduits à l'obeissance du Roy, & qu'ils auoient tué leur chef & gouuerneur à eux donné par Arteuelle, firent vn conseil par ensemble: assauoir la Chastellenie de Cassel, Bergues, Bourbourg, Grauelines, Furnes, Dunquerque, Propingné, Tourront, Vaillant, Messine, & autres villes, chastellenies & Mairries, & prindrent resolution de demander mercy au Roy, luy rendre leurs forts & vilers, & entrer en son parti. Et affin qu'ils donnassent entendre qu'ils estoient tenus par force, ils prindrẽt leurs capitaines & gouuerneurs & les menerẽt au Roy pieds & poings liez, ausquels le Roy fit trẽcher les testes, & fit misericorde à tous ceux qui se rendirent.

Voyage en Flandres.

Maunais passage.

Ce neantmoins.

Estonnement de ceux d'Ypre.

Leur soumission.

Villes se veulent rendre au Roy.

Misericorde.

Philippes d'Arteuelle voyant les villes se reuolter, s'estonna, & se voyant en danger se hasta de donner la bataille au Roy, esperant la gaigner comme il auoit fait deuãt Bruges. Ainsi il vint assaillir l'armee du Roy estãt sur le mõt d'Or, entre Courtray & Rosebecque le vingt-septiesme iour de Nouembre l'an de salut 1382. ou les Flamans vindrent la teste baissee, & comme bestes furieuses donnerent sus la bataille du Roy de telle force que l'auantgarde du Roy fut de prime face reculee, & esbranlee, mais la bataille & l'arrieregarde s'approchans enfermerent les Flamans si estroictement qu'ils furent tous chappellez & mis en pieces au milieu des batailles Françoises, & en eschappa bien peu que tous ne fussent prins ou morts. Apres la bataille le corps de Philippes d'Arteuelle fut trouué, qui respiroit encores: mais le Roy le fit pendre à vn arbre. Telle fut la fin du Prince des rebelles & seditieux, & qui estoit fils de maistre, car Iacques d'Arteuelle son pere auoit longuement fait la guerre aux François & au Comte son seigneur, & en fin fut tué des siens.

Bataille de Rosebecque.

Flamans defaits.

Apres la bataille de Rosebecque, le Roy pour se rafreschir vint à Courtray &

y entra le premier iour de Decembre ou il y eut encore grand carnage & maſ-
ſacre de Flamans qui ſ'y eſtoient retirez apres la bataille, car l'on n'en prenoit
Bataille de Courtray. pas vn ſeul à mercy. Ioint que les François reduiſans en memoire la bataille de
Courtray en laquelle ils auoient eſté rompus & deffaits, en vouloient prendre
vengeãce. Ce fut celle bataille ou mourut toute la fleur de la cheualerie de Fran
ce, en l'an 1312.

Le Roy ſeiournant à Courtray on luy fit entendre que les habitans de ladite
ville faiſoient tous les ans à ſemblable iour que fut ladite bataille, vne grande
ſolennité & reſiouiſſance pour la grande victoire qu'ils auoient obtenue ſus les
François. Auſſi fut le Roy aduerti qu'en l'Egliſe noſtre Dame de Courtray y a-
Solẽnité pour victoire. uoit vne chappelle en laquelle eſtoient encores iuſques à ce iour cinq cens eſpe-
rons dorez qui eſtoit le monument de la mort des Cheualiers François qui de-
mourerent en celle bataille. Dequoy le Roy ſe ſentit fort picqué, & fut tellemẽt
animé contre ceux de Courtray, qu'il proteſta qu'ils le payeroiẽt, & qu'ils ſe ſou
Vengeance contre ceux de Courtray. uiendroient que le Roy de France y auroit eſté. Peu de iours enſuiuans vin-
drent nouuelles au Roy des nouuelletez que les Pariſiens braſſoient, & comme
ils auoiẽt fait faire des maillets & quelques autres preparatifs dõt on n'auoit pas
bonne opinion. Ce qui le fit reſoudre de partir de Flandres pour retourner en
France, ce qui fut au mois de Decembre & eſtans venues les grandes pluyes &
Tumulte à Paris. neiges il n'eſtoit plus poſſible de continuer la guerre en ce pays de Flandres. Le
Roy partant de la ville de Courtray commanda qu'elle fut toute miſe en feu &
en cendre: ce qui fut fait apres auoir eſté pillée & ſaccagée. Eſtant le feu en la
ville, le Duc de Bourgongne fut aduerti qu'il y auoit le plus beau & le plus ri-
Horologe ſauué. che horologe qui fut en Chreſtienté, lequel il fit en grande diligence prendre &
deſaſſembler par toutes ſes pieces, puis le fit tresbien empacqueter ſur charrois,
enſemble la cloche, & commanda le tout eſtre mené à Dijon, ou il fut raſſem-
blé & raſſis, comme teſmoigne Froiſſart, & auſſi la tapiſſerie qui eſt à Dijon en
la maiſon du Roy. Ainſi demeura Courtray deſtruict & deſolé en vengeance
Courtray ruinee. des eſperons dorez des François qu'ils gardoient, qui furent gaiges & oſtages de
leur ruine.

Apres la bataille gagnee à Roſebecque par le Roy Charles & le Duc de Bour-
Gantois rebelles. gogne ſur les Flamans rebelles, ledit Duc voyant que les Gantois n'eſtoiẽt point
encores entierement ſubiuguez, & que quelques pertes qu'ils euſſent faictes, ils
ne ſe vouloient neantmoins renger à l'obeiſſance de leur Comte, & ſe mettoiẽt
de plus en plus en armes, feit tant qu'il perſuada au Roy ſon nepueu d'entrepren
dre de rechef de courir ſus aux Flamans qui de nouueau ſ'eſtoient alliez aux An-
glois, & en auoient mis vne armee en leur pays, laquelle vint aſſieger la ville d'I-
pre auecques telle force qu'il ny auoit plus deſpoir de reſiſter aux Anglois, n'euſt
Charles à ſe cours d'Ipre. eſté le Roy qui feit ſi grand appareil pour leuer le ſiege, que les Anglois aduer-
tis des forces de ſa Maieſté furent bien conſeillez de ne les point attendre, ſça-
chans bien que le Duc de Bourgogne qui attendoit l'heritage de Flandres ne ceſ
ſeroit d'allumer la fureur du Roy al'encontre des Flamans, qu'ils ne fuſſent ame-
Siege leué. nez à raiſon. Les Anglois doncques ſ'eſtans deportez du ſiege d'Ipre ſe retire-
rent à la ville de Belghes, qui n'eſtoit fermee que de foſſez & palis: & ſe voyans
eſtre là en danger pour la puiſſance du Roy ne ſe voulurent fier en ces marais &
palis. Doncques deſlogeans de Belghes ſ'en allerent en grande diligence à Bour
bourg, là où ſ'eſtans enfermez ſe reſolurent d'attendre le Roy de France qui ne
faillit

faillit de les y aller assieger auecques la plus belle & plus superbe gendarmerie que lon vit de ce temps. Le iour que le Roy arriua deuãt Bourbourg, Attreman chef des Gantois surprint d'emblee la ville d'Audenarde par escalade, & trouuant ceux du guet de la porte iouans aux dez, leur couppa la gorge, puis s'en vint au corps de garde du marché & mit tout au fil de l'espee. Ainsi fut il maistre de la ville de laquelle il mit le lendemain toutes les femmes & enfans dehors: car quant aux hommes ils s'estoient sauuez la nuict de la prinse, dont y en eust vn grand nombre de noyez dans l'estang & les fossez. Les Anglois considerans la diligence que faisoit le Roy pour liurer l'assault à Bourbourg, composerent, & luy rendirent la ville, apres la reddition de laquelle le Roy Charles s'en retourna en France. Les Ducs de Bourgogne & de Bretaigne seiournerent à S. Omer auecques le Comte de Flandres qui pour lors menoit vne praticque de paix auecques les Anglois entre Bologne & Calais, mais ils ne peurent, conclurre pour les excessiues demandes des Anglois, sinon vne trefue d'vn an, en laquelle les Gantois estoient compris. Le Comte de Flandres en fut si faſché auecques les regrets qu'il auoit de se voir ainsi tourmenté de ses subiects de Gand qu'il fut surprins d'vne grosse maladie, de laquelle estant pressé en la ville de Sainct Omer, il deceda de ce siecle, le vingtiesme iour du mois de Ianuier l'an mil trois cens octante-trois, & fut son corps ensepulturé en l'Eglise de nostre Dame d'Isle. Le Duc Philippes de Bourgogne son gendre & heritier vniuersel feit faire vn solennel conuoy funebre, & comme il appartenoit à tel Prince. Au Comte Lois de Flandres surnommé de Malain succeda en toutes ses terres & heritages sa fille vnique Marguerite de Flandres femme dudit Duc de Bourgogne. Or se voyãt le Duc estre subrogé en la place & heritage de son beau pere ne se voulut fier aux trefues des Anglois, mais establit fortes garnisons par les villes de Flandres qui estoient demeurees en obeissance & apres y auoir mis ordre, & disposé de tous les affaires de Flandres s'en retourna en France, laissant la Duchesse sa femme en Artois.

Attreman chef des Gantois.

Audenarde prise.

Pratique de paix.

Mort du Cõte de Flandres.

Sa fille vnique heritiere

Philippes Cõte de Flãdres

En ce temps le seigneur d'Estournay ayant sa terre assez voisine d'Audenarde & pensant comment il se pourroit venger des Gantois qui luy auoient couru & saccagé ses places & pillé tout ce qui se pouuoit emporter, voire iusques à leuer les chapons qu'il auoit de rente, s'aduisa de reprendre Audenarde par vne ruse qui fut telle. Il fit vne embuscade de quatre cents cheuaux, gens deslite, & se vint mettre au bois de Lart, deuers la porte de Grammont assez pres de la porte d'Audenarde, puis attira deux chariots chargez de viures que menoient quatre soldats habillez de bureau gris en habit de payſans charetiers, au reste bien armez dessous le bureau, qui estoient des plus vaillãs hommes qu'il peust choisir. Ces charretiers s'en vindrent iusques au portes d'Audenarde. Les gardes visiterent les chariots, & voyans que c'estoient viures ne pensans nulle tromperie, ouurirent la porte couliſſe pour les faire entrer. Les chartiers ne se hastoient pas fort, & faisoient les lourdaux en attendant quelque espace de temps: & sans faire semblant de rien ce pendant que les gardes se retiroient arriere, desattellerent les cheuaux faisans semblant d'auoir par ignorance perdu les cheuilles & marteaux seruans à lattelage, lesquels ils auoient gettez dans les fossez. Les gardes crient aux charretiers, que ne tirez vous auant: les charretiers disent qu'ils ont perdu ce qui tenoit lattellage. Les gardes prenans les cheuaux frappoient dessus & les tirerent auant. Ce pendant les charretiers saiſiſſent la porte, & sur ces ter-

Stratageme.

Desattellent leurs cheuaux.

Pour se saisir d'Audenarde.

mes voicy arriuer le Seigneur d'Eſtournay auecques ſa cauallerie, qui ſe rue aux portes, que l'on ne pouuoit fermer à cauſe des deux chariots eſtans à trauers icelles. Et ſoudain les gardes crient l'alarme fort effrayablement, mais les charretiers tuerent incontinent deux des gardes. Les autres ſ'enfuyrent crians, Tra-

Qui fut priſe

hy, trahy: mais par ce qu'il eſtoit bien matin la pluſpart de ceux de la ville eſtoyent encore au lict, dont n'y eut pas grande reſiſtence ny deffaicte. Et entra le ſeigneur d'Eſtournay auecques ſa troupe de cauallerie, mettant à mort tous ceux qui ſe preſentoient en armes. Ainſi fut Audenarde reprinſe ſur les Gantois, deſquels en y eut bien que tuez que noyez enuiron trois cens. Et y trouua le Seigneur d'Eſtournay grandes richeſſes qui appartenoiẽt à François Attremã chef des Gantois, & y auoit bien quinze mil francs en argent. Les Gantois enuoyerẽt incontinent gẽs deuers le Duc Philippes pour ſe plaindre du Seigneur d'Eſtournay, qui leur auoit pris d'emblee leur ville d'Audenarde pendant les trefues. Le Duc iura qu'il ne ſçauoit rien de l'entrepriſe d'Eſtournay, & luy manda qu'il rédit Audenarde aux Gantois. Il fit reſponce au Duc qu'il n'auoit nulles trefues aux Gantois, ny eux à luy, & qu'ils luy auoient touſiours fait la guerre tant en trefues qu'en autre temps. De maniere qu'il eſtoit deliberé de garder ſa conqueſte, car les Gantois luy auoient ſurprins & pillé toutes ſes terres. Ainſi demeurerent les choſes.

Grand butin dedans.

Plainte des Gantois.

Mais d'autant que ceſte guerre & ſa cauſe eſt par d'autres racomptee d'vne autre façon & qu'elle eſt deduite du temps du Comte, il ne ſera hors de propos de le dire. C'eſt Oliuier duquel au liure precedent nous auons parlé, couſin de ce Roger Gouuerneur de Gand tué par les Gantois print 40. baſteaux chargez de viures & de munitions qui alloient à Gand. Iean Prunel l'vn des Eſcheuins de Gand penſant que cela euſt eſté fait par le commandement du Cõte mena à Audenarde vne groſſe trouppe de chappeaux blancs, ce pendant que le Cõte eſtoit à l'Iſle, & trouuãt les portes de ladite ville ouuertes, cõme en vn tẽps auquel on ne ſe doutoit de rien, entra furieuſement dedans, abbatit deux portes & les murs qui eſtoiẽt entre elle & qui regardoiẽt vers Gand, rẽplit les foſſez ſur leſquels leſdits murs eſtoiẽt aſſis, & fut vn mois dedans ladite ville à la difformer de ruine & de demolitiõs qu'il y faiſoit. Le Cõte aduerti de cecy enuoya à Gand remõſtrer & accuſer ce fait, & faire entendre aux Gantois que c'eſtoit contreuenir au Traicté de paix fait par le moyen du Duc de Bourgogne ſon gendre. Les Gãtois reſpondirent que cela auoit eſté fait ſans leur cõmandement, & que Iehã Prunel n'auoit de ceſte entrepriſe cõmuniqué aucune choſe au cõſeil ny au peuple de leur ville, & qu'ils n'en ſçauoiẽt riẽ. Ceux que le Cõte auoit enuoyez vers eux reſpõdoiẽt à cela que bien qu'il y eut deſia vn mois que Prunel fut à Audenarde auec les chapeaux blãcs à ruiner la ville, ils le laiſſoiẽt faire & ne luy auoiẽt iamais cõmandé qu'il ceſſaſt ou ſe retiraſt. Les Gantois accuſoiẽt le Cõte de pareille faute, diſans qu'il ne faiſoit point punition de la volerie qu'Oliuier auoit faite ſur eux, & que ledit Oliuier n'eut iamais eſté ſi hardi de la faire, ny n'eut eu moyen de gaigner vn tel butin ſans le commandement, la faueur, & ſupport du Comte, & que ledit Comte qui ne chaſtioit point les coulpables, monſtroit bien qu'il les ſouſtenoit. que quãd il feroit chaſtier le larcin d'Oliuier, alors il ſeroit raiſonnable qu'ils mandaſſent à Prunel qu'il eut à ſe retirer d'Audenarde & le fiſſent punir comme ils feroient, & non autrement. Ceſte reſponce ſembla treſſuperbe au Comte ſe voyant par ſes ſubiects mis & traicté à l'egal auec eux, mais beuuãt ceſt

Autre cauſe de guerre.

Audenarde ruinee.

Excuſe des Gantois.

Accuſe le Comte.

De ne punir.

ceſte colere, & en reſeruãt la vẽgeance à vn autre tẽps, il delibera ſeulemẽt pour l'heure de reprẽdre Audenarde. Auparauãt par pluſieurs Traictez faits entre luy & ſes ſubiets, les crimes qui auoient eſté cõmis par les vns & par les autres auoient eſté aſſopis, & les vns cõpenſez par les autres, à fin que la memoire des iniures fut eſtainte, mais le Cõte & les Gantois chacun endroit ſoy cherchoiẽt le bãniſſemẽt de leurs ennemis par celuy de leurs amis, & fut accordé entre eux que Iean Prunel & Oliuier ſeroient bannis de Flandres auec rigoureux & ſolẽnel Edit de faire punir celuy qui parleroit ou mettroit en auãt aucũ article de les rappeller. Le Cõte reprint Audenarde & la faiſant reparer y mit bõne garniſon. Prunel ayant choiſi ſon exil en Brabãt, le Cõte obtint du Duc du pays qui eſtoit ſon parent, grand ami, & cõpaignon d'armes de le pouuoir prẽdre dedans ſes terres. Le Cõte le fit prendre & mener lié & garroté en la ville de l'Iſle, là où apres luy auoir fait couper la teſte il fit mettre ſon corps ſur vne rouë. Apres cela to⁹ ceux qui à Bruges & aux autres villes eſtoiẽt conuaincuz, ou ſoupçonnez d'auoir intelligence auec les chappeaux blancs eſtoient par le Comte les vns apres les autres apprehẽdez & punis. Enquoy le Cõte monſtra auoir vne tãt aigre ſouuenãce des choſes paſſees que les Gantois qui auoiẽt eſté les chefs de ce remuement d'affaires auoiẽt à bõ droit vne grãde crainte de tõber entre ſes mains, & n'eſperoiẽt pas pouuoir iamais trouuer aucune foy, aucune paix, ny aucũ aſſeuré Traicté au Cõte, ny qu'aucune eſperãce leur fut donnee de pouuoir viure en paix & en repos auec luy. Ils cognoiſſoiẽt que leur Prince, cõme la pluſpart des Princes ont, auoit dedãs l'eſtomach vne arriereboutique de vengeance, & qu'il ne deſiroit que faire vne paix fourrée auec eux qui luy ſeruiroit d'vne panthiere pour les attraper. Au parauãt la menue populace ſ'eſtoit ſeparée d'auec les plus riches d'entre le peuple & auoiẽt querelle enſemble, mais alors en ceſte cõmune crainte les vns & les autres ſe rallians enſẽble auoiẽt meſme volõté & reſolution, chacun contribuoit à ceſte guerre ſelõ ſes facultez, chacun y apportoit tout ce qu'il auoit de moy ẽ, de cõſeil, de ſecours, d'induſtrie, & de force, pour deffendre leurs perſonnes, patrie, liberté, biens, & vies d'eux, & des leurs. Ils ſ'encourageoiẽt les vns les autres de repoulſer & euiter les indignitez mocqueries, inſolences, ſupplices, & tourmens qui leur eſtoiẽt menaſſez par les ennemis, & de les faire tõber ſur les chefs de ceux qui les leur menaſſoient. Ils pilloiẽt & raſoiẽt les maiſõs des gentilshõmes qui tenoient le parti du Cõte, & inſtituãs vne forme de choſe publique eſleurẽt des principaux d'ẽtre ceux qui eſtoiẽt cõme les Senateurs, & firẽt d'autres officiers nouueaux tant pour la guerre q̃ pour la iuſtice & police, & pour la diſtributiõ de leurs finãces. Chacũ ſçauoit à qui & à cõbien de gẽs il deuoit cõmãder, & à qui il deuoit obeir, & ny auoit aucũ qui n'eut q̃lque charge & vacatiõ. Ceſte guerre qui dura plus de ſept ans fit mourir plus de 200000. hõmes: La ville d'Ypre tenoit pour les chappeaux blãcs & n'y auoit aucũ doute que le Cõte ne l'allaſt aſſieger. Les Gãtois enuoyerẽt à ceux d'Ypre 3000. hõmes de ſecours, & eux faiſans pareillemẽt le nõbre de neuf mille hõmes allerent vers Courtray, & de la à Rolliers pour aſſaillir d'vn coſté le Comte allant vers Ypre auec vingt mil hommes, ce pendant que ceux d'Ypre ſortans auec leurs forces de leur ville l'aſſaudroient de l'autre, affin qu'eſtant ainſi le Comte aſſailli de deux coſtez ils le peuſſent ſurprendre ou deffaire. Mais leur deſſein leur ſucceda mal, car le Comte l'ayant deſcouuert mit des forces en embuſcade qui ſurprindrent ceux d'Ypre, & en tuerent deux mille quarante, mit le reſte en fuitte, & donna telle

Vengeance de Prince.

Accord.

Audenarde repriſe.

Punition.

Vengeance.

Crainte de rebelles.

Panthiere pour attraper les hommes.

Cruauté en Flandres.

Longue guerre.

Contre le Comte.

frayeur aux vns & aux autres ennemis que les ville d'Ypre & de Courtray se
Ceux d'Ypre surpris. rendirent à luy. Dedans Ypre il fit mourir sept cents hommes, & de ceux de
Courtray print deux cents ostages, & peu apres auecques plus grandes forces il
assiegea la ville de Gand, comme nous auons dit, mais il ne la peut iamais si biẽ
enclorre que tousiours deux portes de la ville ne fussent en la disposition des
assiegez pour en receuoir secours, mesmemẽt celuy que ceux de Bruxelles & du
Siege de Gãd Liege leur enuoyerent, & fut le succez du reste du siege tel que cy dessus nous
l'auons escript, assauoir que les assiegez apres la remonstrance qui leur fut faite
par Philippes d'Arteuelle sur les conditions proposees par le Comte, il les mena
Peur du Comte. à Bruges là où le Comte eut la peur cy dessus mentionnee, & apres cela les affai-
res continuerent en l'estat que nous auons dit, & fut la iournee de Rosebecque
donnée, apres laquelle le Roy vint à Paris bien courroucé de la sedition esmeue
par les Parisiens comme nous dirons cy apres, apres auoir parlé de la guerre de
Bretagne, qui fut selon aucuns faite durant que d'ailleurs celle de Flãdres se con
duisoit, & selon d'autres deuant, & incontinent apres la mort du Sage.

Affaires de Bretaigne. Ce pendant que les affaires de Flandres estoient en cest estat ceux de Bretai-
gne en donnoient de nouueaux au Roy de France. Les Anglois (comme nous a-
uons dit) ayans trauersé toute la Frãce la craye en la main, estoiẽt entrez en la Bre
tagne, & vindrent à Cossé là où ils furent quatre iours, attendans nouuelles du
Duc de Bretaigne. Duc dudit pays qui estoit à Hennebont, esperant apres la mort du Roy Char-
les le quint pouuoir auoir paix auec Charles sixieme, mais d'ailleurs il failloit
qu'il sacquitast enuers les Anglois qui estoient venus deça la mer à sa requeste.
Il mãda dire au Cõte de Bokingãp que biẽ tost il seroit à Rẽnes, & qu'il fit tenir
ce chemin à ses Anglois, car il ne trouuoit pas ceux de Nãtes biẽ deliberez de luy
vouloir bien obeir. Les Anglois tirerent à Rẽnes, dedans laquelle estoient plu-
sieurs seigneurs du pays qui ne voulurent les laisser entrer dedans. Apres auoir
seiourné quinze iours aux enuirons de Rennes, cõme ils deslogeoient le Duc les
Anglois audit pays. vint trouuer s'excusant de sa longue demeure, & fut entre luy & le Cõte accordé
d'aller mettre le siege deuant la ville de Nantes, & promit le Duc faire mõter par
Siege de Nãtes. la riuiere forces barges & basteaux. Apres ceste conclusion le Cõte & son armee
entrerent en la ville de Rennes là où il fut bien quinze iours, & le Duc tira à Hẽ-
nebont pour faire ses apprests pour le siege de Nantes. Le Cõte s'alla loger aux
faulxbourgs de ladite ville garnie de plusieurs gentilshõmes de Bretaigne, d'An-
jou, & du Maine qui de nuit firent vne si braue saillie sur les Anglois qu'ils les cui
Garnie de noblesse. derent deffaire. Les gentils-hommes du pays irritez de l'insolence dont les An-
glois vsoient à piller le pays, & le peuple iurerent de ne s'armer pour leur Duc tãt
que lesdits Anglois seroient en Bretagne, & le supplioient de faire la paix auec le
Roy de France, & protestans de ne porter les armes contre les François, le menas-
Gentilshommes contre le Duc. soient s'il continuoit la guerre de quitter son parti & de se mettre du costé du
Roy de France. Le Duc ne sçachant de quel costé se tourner pour se voir menas-
sé des siens, guerroyé des François, & en subiection des Anglois, remõstroit à la
noblesse qu'il auoit fait venir les Anglois à son secours contre les François, quãd
il auoit veu n'en pouuoir trouuer en ses mesmes subiects. Quand le Comte de
Bokingamp eut esté deuãt Nãtes par l'espace de quatre mois sans auoir secours
Siege leué. du Duc, il leua le siege, & delibera de l'aller trouuer.

Le Duc aduerti que les Anglois alloiẽt deuers luy se mit en chemin pour les aller
recueillir, & pria ceux de Vẽnes de les vouloir receuoir, ce qu'ils promirẽt faire.

Adonc

Adonc le Duc les mena dedans la ville de Vennes, à la charge qu'ils n'y prendroient rien sans payer, comme aussi ils ne firent & s'y comporterent fort modestement, & passerent en ladite ville & aux enuirons vne bonne partie de l'hyuer y laissans grandes sommes d'or & d'argent. *Anglois à Vennes.*

Ce pendant le Duc qui se voioit en plusieurs perplexitez secrettement practiquoit la paix auec le Roy Charles, & au desceu dudit Cõte de Bokingãp & des Anglois enuoya vers luy le seigneur de Laual, Charles de Dinã seigneur de Mõtafillant, Guy de Rochefort seigneur d'Asserac, Hẽri Philippes, & Guillaume l'Euesque, Cheualiers ses Procureurs pour traicter ladite paix. Le Roy & les seigneurs de son conseil estoiẽt bien aduertis que l'intẽtiõ du Cõte & des Anglois estoit de passer l'hyuer à Vẽnes & aux enuirõs, & que sur l'Esté ils retourneroiẽt en France, & feroient venir nouuelles forces d'Angleterre pour se ioindre à elle & pour venir fondre sur la Normãdie & de là entrer plus auãt en France, y faire beaucoup de mal. Les Ambassadeurs & Procureurs du Duc estãs venus à la Cour du Roy declarerẽt au Duc d'Aniou Regẽt & maniãt tous les affaires, tous les desseins de l'Anglois, & n'estoient en aucũ doute de faire la paix entre le Roy & leur maistre, sinon sur le moyen de rõpre l'entreprise desdits Anglois & les cõtenter. Alors il fut aduisé que ledit Duc pouuoit sans interest de son hõneur aider les Anglois de nauires pour retourner en Angleterre, & les Anglois estãs partis de Bretaigne le Duc deuoit aller trouuer le Roy & luy faire foy & hõmage de son Duché, cõme ses predecesseurs Ducs auoient fait aux autres Rois, & fut fait le Traicté qui sera cy dessous escrit. Le Cõte de Bokingãp aduerti de ceste menee alla trouuer le Duc, & luy fit reproche de ce qu'il auoit la mené les Anglois & abusez. Le Duc s'excusãt disoit que ses subiets ne luy vouloiẽt obeir s'il cõtinuoit la guerre cõtre le Roy de Frãce, & qu'il auoit esté cõtraint de faire la paix auec luy. Que ses Barõs luy auoiẽt ouuert vn moyẽ plus gracieux pour demeurer paisible Duc de Bretaigne auql il estoit deliberé d'entẽdre, par ainsi prioit ledit Cõte de ne le trouuer mauuais. Les Annales de Bretaigne disent q̃ le Cõte entendãt cela, trousa bagage, & apres auoir fait payer par tout où l'on deuoit, repassa en Angleterre auec ses gẽs & au grãd cõtentemẽt du Duc, mais nos histoires disent que les Anglois irritez de ceste accord coururẽt toute la basse Bretagne faisans to⁹ les maux dõt ils se pouuoiẽt aduiser, mais la Noblesse du pays secourue de quelq̃s forces q̃ le Roy leur enuoya les deffit, & cõtraignit de se rẽcoigner en leur Isle d'Angleterre. Ce pendãt fut entre les deputez du Roy & du Duc fait le Traicté qui s'ensuit.

Deputez du Duc.

Dessein de l'Anglois.

Moyẽ de paix entre le Roy & le Duc.

Hommage de son Duché.

Ses excuses à l'Anglois.

Anglois irritez de la paix.

Faites entre le Roy & le Duc.

» Premierement que ledit Duc de Bretaigne viendra deuers le Roy, accõpagné » de gens de son pays comme il luy plaira, & supplira & requerra treshumblemẽt » au Roy en disant: Mon trefredouté seigneur ie vous supplie que me vueillez par » donner de ce que ie vous ay courroucé, dõt il me poise fort & de tout mõ cœur. » Et apres ces parolles le Roy luy pardonnera, & le mettra en sa bonne grace & a- » mour, à la priere de ses amis. Que apres le Duc de Bretaigne fera hommage au » Roy de la Duché de Bretaigne & de tout ce qu'il tiẽt du Roy en la maniere que » ses predecesseurs ont accoustumé de faire. Que la Cõté de Mõtfort luy sera rendue & en fera hommage au Roy ainsi qu'il appartiendra. Que apres lesdits hommages faits le Duc de Bretaigne promettra & iurera au Roy d'estre son bõ & loyal » subiect & à ses successeurs Roy de France, comme ses predecesseurs Ducs ont e- » sté: & garder leur hõneur, leurs corps, leur estat, & la couronne de France en la » maniere que ses predecesseurs Ducs de Bretaigne estoient & sont tenus de faire. » Que le Duc de Bretagne s'alliera pour luy & son pays au Roy & au Royaume con-

Le Duc demande pardõ

Ses promesses

tre le Roy d'Angleterre, le Roy de Nauarre & tous autres. Et auſſi le Roy pour luy & ſon Royaume ſalliera au Duc de Bretaigne & à ſon pays cõtre leſdits Rois d'Angleterre & de Nauarre & to⁹ autres qui audit Bretaigne voudrõt mouuoir & cõmẽcer guerre pour greuer ſa perſonne, dõmager ſon pays, & empeſcher ſes heritages. Et ne fera le Roy accord au Roy d'Angleterre de leurs debats que le Duc de Bretaigne & ſes heritages n'y ſoiẽt cõpris. Et ſi le Duc de Bretaigne a fait aucunes alliãces, accords, cõfederations, cõuenãces, ou ſermẽs cõtre le Roy ou ſes ſucceſſeurs au cõtraire des choſes deſſuſdites ou aucunes d'icelles, il y renõcera & ſẽ departira, & les tiẽdra pour nulles. Que le Duc de Bretaigne promettra & iurera de tenir les libertez, nobleſſes, droits, & franchiſes des Egliſes, Barõs, nobles, & autres gens & ſubiets du pays de Bretaigne cõme il eſt accouſtumé. Qu'il ne tiẽdra nuls Anglois qui ſoiẽt capitaines en fortereſſes ne en ſon conſeil, & s'il en tiẽt aucuns qui ne ſoiẽt ſeulemẽt que officiers & ſeruiteurs en ſon hoſtel & tels qu'ils ne puiſſent porter nuiſance au Roy de Frãce ne au Royaume. Que le Roy viſera en la Duché de Bretaigne de ſes droits royaux, ſouueraineté, & reſſort en la maniere que luy & ſes predeceſſeurs faiſoiẽt, & pouuoiẽt faire au tẽps dudit Ieã de Bretaigne dernier treſpaſſé. Et auſſi ledit Duc de Bretaigne tiẽdra le Duché de Bretaigne en la maniere que ſes predeceſſeurs Ducs de Bretaigne l'õt tenu, enſemble toutes les ſouuerainetez & nobleſſes appartenãtes audit Duché. Que quãt au fait de la mõnoye il la pourra faire en la maniere que faiſoit ledit Duc Ieã. Que le Duc de Bretaigne fera à Mõſeigneur d'Anjou l'hõmage & deuoir en quoy il y eſt tenu pour chaſtel, chaſtellenie, & appartenances de Chãptoceaux. Et par ainſi iceluy chaſtel, chaſtellenie, & appartenãces ſerõt audit Duc de Bretaigne rendus & deliurez. Que ledit Duc de Bretaigne aura le retour dedãs le Royaume de ſes terres de Nyuernois & Rhetelois qui firent le partage de ſa feuë mere fille de Flandres de ce qu'elles peuuẽt valoir en valeur de preſent, ou le Roy l'acquitera de tant q̃ leſdites terres vallent à preſent enuers Madame la Ducheſſe Ieanne de Bretaigne, & luy ſeront rendues toutes les autres terres qui luy appartiennent & peuuent appartenir en quelque lieu qu'elles ſoient au Roiaume. Que pour les frais & miſes que ledit Roy de Frãce a faits, luy ſeront payez deux cẽs mil frãcs aux termes qui ſenſuiuẽt. C'eſt aſſauoir vingt cinq mil francs à la S. Ieã Baptiſte prochaine-mẽt venãt: Soixãte quinze mil à Noel apres enſuiuãt: & les autres cent mil à l'autre Noel qui ſera dudit Noel en vn an. Que quãt aux faits du Sire de Cliſſon, & auſſi du debat de la terre du Huillac, le Duc de Bretaigne & ledit de Cliſſon ſe mettront du tout à la volõté & ordõnance du Roy ſauf à chacun d'eux ſon honneur & ſon heritage & nobleſſe. Que pour plus grãde ſeurté les gẽs d'Egliſe, nobles & autres perſonnes notables du pays iurerõt & promettrõt de tenir & faire tenir par le Duc de Bretaigne la paix & autres choſes deſſuſdites, ne ne viendront ne ſouffrirõt venir ou faire à l'encõtre par ledit Duc de Bretaigne à leur pouuoir, & ſ'il aduenoit q̃ Dieu ne vueille que le Duc ſe rẽdiſt ennemi du Roy ou fiſt au cõtraire ils ne le ſouſtiendrõt, aiderõt ou cõforterõt, mais tiendrõt le parti du Roy cõtre Anglois, Nauarrois, & tous autres qui tiẽdrõt le parti cõtraire du Roy. Que pour acõplir toutes les choſes deſſuſdites & chacune d'icelles ſobligerõt leſdits Ducs de Bretaigne, les Prelats, gẽs d'Egliſe, Barõs, & autres des bõnes villes au pays par les meilleures lettres & obligatiõs qu'il ſe pourra faire. Que to⁹ ceux qui aurõt tenu le parti du Roy, & ceux auſſi qui aurõt eſté de la partie du Duc reuiendrõt à leurs droits, terres & poſſeſſions qu'ils auoiẽt auant le debat, & qui depuis leur peuuẽt appartenir en aucune maniere, ſans ce que pour occaſiõ dudit debat on leur

Promeſſe du Roy.

Celles du Duc

Chaſſe a les Anglois.

Sa monnoye.

Places rendues à luy.

Frais du Roy rembourſez

Souſmiſſion au Roy.

Sermẽt pour ſeurté.

Serment publie.

" on leur puiſſe mettre empeſchement és choſes deſſuſdites, & ſ'aucun y auoit e-
" ſté mis il leur ſera oſté ſans contredit. Que tous ceux qui ont eſté de la partie du
" Roy & dudit Duc de Bretagne, comme deſſus ſeront & demourront quittes &
" paiſibles de tous cas, crimes, & malefices, ſoiẽt crimes de leze maieſté, meurtres, *Partiſans quittes.*
" aſſures de maiſons, rauiſſemens de femmes, pilleries, roberies, & de quelſcon-
" ques autres crimes & choſes commiſes & perpetrees par eux, ſemblablement
" des demolliſſemens & empiremens & nouueaux edifices de fortereſſes par eux
" faits durant ledit debat, & pour occaſion d'iceluy ſans ce que l'on en puiſſe de-
" mander à eux ne à leurs hoirs ores ne pour le temps aduenir aucune choſe cri-
" minellement ne ciuilement. Et auec ce toutes rancunes & maltalens quelscon-
" ques ſeront remis & pardonnez d'vne partie & d'autre: & de ces choſes auront
" lettres particulierement tous ceux qui les requerront. Que tous ceux de quel-
" que eſtat ou condition qu'ils ſoient, Receueurs, Officiers, ou autres qui ont eſté *Haines aſſo-pies.*
" auec le Roy à tenir ſon party tant en Bretagne, qu'en la Chaſtellenie de Cham-
" ptoceaux ſeront & demoureront pour eux & leurs hoirs quittes & paiſibles per
" petuellement, ſans rendre aucun compte enuers le Duc de Bretagne & tous au-
" tres de par luy, de tout ce qu'ils ont prins receu & leué de tout le temps du debat
" & pour occaſion d'iceluy, & par eſpecial depuis que le Duc de Bretagne ſe par-
" tit du pays de Bretagne, & que des fortereſſes du Domaine du Duché, ledit ſei-
" gneur de Cliſſon & autres ont eu la garde & gouuernement pour le Roy, tant
" des meubles que des reuenuz ordinaires, ſoient fouaiges, tailles, rançons, & au-
" tres choſes & biens quelsconques, & de ce auront lettres particulierement tous
" ceux qui les voudront demander. Que ſi ledit Duc de Bretagne auoit donné *Nul empeſché en don.*
" aucunes rentes ou reuenuz à aucuns qui ont tenu le party du Roy parauant ce
" debat, ils ne leur ſeront empeſchez pour occaſion d'auoir ſeruy le Roy. Que
" tous les proces, obligations, & contracts faits par la Cour de Nantes & autres
" appartenans au Duché de Bretagne pour ce qu'ils ont eſté donnez par icelle
" Cour, vaudront & tiendront ainſi que ſ'ils euſſent eſté faits parauant le departe-
" ment du Duc hors de Bretagne, pourueu que par ce ne ſoit fait aucun preiudice
" aux Nobleſſes du Duché de Bretagne. Que le Sire de Derual & de Roye iouy- *Seigneurs remis.*
" ront de toutes leurs terres comme faiſoient ſes predeceſſeurs & de toutes autres
" qui depuis luy ſont aduenues & peuuent appartenir, pourueu qu'il en fera hom-
" mage à qui & comme il appartiendra. Auſſi le Chaſtel de la Rocheguyon ſera
" rendu à celuy à qui il appartient. Que quant aux impoſitions & ſubſides du *Impoſitions.*
" pays de Bretagne le Duc & les Barons, ſeigneurs, & Dames dudit pays, en de-
" moureront en l'eſtat qu'ils eſtoient parauãt le debat. Que pour la reſtitution des
" fortereſſes & ſeurté de la venue du Duc de Bretaigne le Roy enuoyera haſti-
" uement au pays de Bretagne de ſes gens & Commiſſaires, leſquels receuront du
" Duc des gens d'Egliſe, Barons, Nobles, & autres perſonnes nobles des bonnes
" villes les ſermens, & prendront les autres obligations & ſeurtez dont cy deſſus
" eſt faite mention, & iceux ſermens faits, les ſeurtez & obligations donnees par le
" Duc, ne le pays de Bretagne n'ayderont ou conforteront en aucune maniere les *Les Anglois non aydez.*
" Anglois d'illec en auant. Que outre leſdits ſerments faits, ſeuretez, & obligatiõs
" donnees le Duc iurera & promettra encores & auſſi le iureront & promettront
" les gens d'Egliſe, Barons, Nobles, & autres perſonnes notables des bonnes villes
" que faite au Duc de Bretagne la reſtitution des fortereſſes cy deſſoubs nõmees,
" il viendra ſix ſemaines apres icelle reſtitution faite (comme dit eſt) en perſonne *Le Duc vers le Roy.*

deuers le Roy pour faire ſes hommages, & ce qu'il eſt tenu de faire au Roy par ce preſent Traitté, & luy ſeront leſdites fortereſſes comme Conq, Saint Aubin, le Lou & toutes les autres fortes places du Domaine de la Duché que tient le Si re de Cliſſon pour le Roy baillez & deliurez reallement & de fait par ceſte ma- niere. C'eſt aſſçauoir que la ville & Chaſtel de Montrelais luy ſeront premiere- ment deliurez, & apres le ſeront à celuy à qui appartient la ville & Chaſtel de Pouencé, & apres ſera baillé Aulroy audit Duc de Bretagne, & en enſuiuant la Roche-derié à celuy à qui elle eſt, & tantoſt apres les autres fortereſſes de Maine ſerõt deliurees & baillees au Duc. Et incõtinent luy & tout le pays de Bretagne ſeront à l'ayde du Roy & de ſa partie contre les Anglois pour les greuer en tou- tes manieres qu'ils pourront. Que ſeront baillez oſtages pour plus grande ſeure- té de la venue dudit Duc de Bretagne, le Comte de la Marche, Meſſire Philippes d'Artois, le Mareſchal de Blainuille & Meſſire Iean de Bueil. Que quand ledit Duc de Bretagne viendra deuers le Roy pour faire ſeſdits hommages comme deſſus eſt dit, Monſeigneur de Bourbon, le Conneſtable de France, Meſſire Iean de Vienne Admiral de la mer iront à l'entree de Bretagne pour amener & cõduire ſeurement le Duc de Bretagne deuers le Roy, & auſſi ramener iuſques à l'en- tree de ſondit pays, & au cas que le Duc de Bretagne auroit empeſchement ils ſe rendront en vne des villes ou chaſteaux tel qu'il ſera ordonné, & ainſi le iurerét & donnerent leurs lettres. Que les ſermens & obligations deſſuſdits ne ſeront tirez à conſequence enuers les ſucceſſeurs dudit Duc de Bretagne & des ſubiets du pays de Bretagne, ne ſeront tenuz de faire aucune choſe que l'hommage que les predeceſſeurs dudit de Bretagne ont accouſtumé & eſtoiẽt tenus de faire par auant ce debat, & ne ſera fait aucun preiudice pour le temps aduenir par ce pre- ſent Traitté aux droits, frãchiſes & libertez des Ducs & ſubiets de Bretagne, mais demoureront aux ſucceſſeurs deſdits Duc & ſubiets, les droits Royaux, franchi- ſes & libertez deſſusdites en l'eſtat qu'ils eſtoient parauant ledit debat. Qu'il ne ſera aucunement preiudicié par ce preſent Traitté à l'accord que l'on dit auoir eſté fait entre le Duc de Bretagne & Madame la Ducheſſe Ieanne de Bretagne. Toutes leſquelles choſes deſſus eſcrites & chacune d'icelles nous Sire de Laual, Charles de Dinan, Guy de Rochefort, Hẽry Philippes, & Guillaume l'Eueſque, deſſus nõmez comme Procureurs dudit Monſeigneur le Duc de Bretagne pour & ou nom de luy & par vertu du pouuoir qu'il nous a donné ſur ce, auons iuré & promis ſur la vraye Croix & ſur les ſaintes Euãgiles de noſtre Seigneur, tenir, garder, entretenir, & accomplir, & non venir ne faire venir à l'encontre en aucune maniere. En teſmoing de ce nous auons mis nos ſeels ou ſignets à ces preſentes le 15. iour du mois de Ianuier 1380. Et ſemblablement nous Sire de Coucy Sire de Rayneual, & Arnault de Corbie, Anceau de Salins, & Iean de Rie pour & au nom du Roy par vertu du pouuoir à nous ſur ce dõné de par luy toutes les choſes deſſusdites & chacune d'icelles auons iuré & promis ſur la vraye Croix & les ſaintes Euangiles deſſuſdites, tenir, garder, entretenir, & accomplir, & non venir ou faire venir en aucune maniere à l'encontre. Et en teſmoing de ce nous auõs mis nos ſeels ou ſignets àces preſentes le 15. iour du mois d'Auril l'an 1380.

Montrelais ou Morlais.

Duc conduit à ſeureté.

Obligation.

Priuileges. gardez.

Iuremens des deputez.

Deputez du Roy.

Leur ſerment

Durant ces guerres de Flandres & de Bretagne le Schiſme aduenu en l'Egliſe par les deux elections des Papes Vrban 6. & Clement ſeptieme trauailloient la Chreſtienté. Le Duc de Bretagne ne peut en façon quelconque par les perſua ſions du Roy & du Regent & de leurs miniſtres eſtre induit à recognoiſtre Cle- ment

Schiſmes de deux Papes.

ment pour ſouuerain paſteur de l'Egliſe, diſant que quãt à ſa dignité de Duc de Bretagne il eſtoit tenu de faire foy & hõmage pour icelle au Roy de Frãce, mais que quant au faict de la religion & de ſa conſcience, il n'en deuoit riẽ qu'à Dieu ſeul. Le Regẽt eſtoit tout à Clemẽt, qui luy promettoit de le faire Roy de Sicile, l'inueſtiture de laquelle ledit Clement diſoit appartenir au ſiege Romain. Cela fut au meſme tẽps qu'Vrban ſollicitoit les Hongres de deſcendre en Italie pour ruiner la Roine Ieanne de Naples, par les menees & brigues de laquelle il diſoit le Schiſme eſtre aduenu en l'Egliſe, d'autant qu'elle auoit fait ſecrettemẽt venir en ſa ville de Fũdi les Cardinaux qui auoient eſleu Clement, auoit ſouſtenu leur election & leurs deſſeins, & promis ſes moyẽs & les forces de ſon Royaume de Sicile. Ceſte femme (comme nous auons dit) accuſee d'auoir fait tuer ſon mari, fuyant la fureur & les forces des Hongres qui vouloient vanger ceſte mort, ſe-ſtoit par mer tranſportee en ſon Cõté de Prouence, qui luy appartenoit de droit hereditaire & paternel. Elle auoit donné la ville d'Auignõ lors aſſiſe au Cõté de Prouence, au Pape Clemẽt pour payement de la groſſe ſomme qu'elle deuoit au ſiege Romain & au Pape des arrerages du tribut de pluſieurs annees q̃ les Rois de Sicile doiuent annuellemẽt audit ſiege. Et ainſi deuint Auignon terre de Pape, & ſeparee du Cõté de Prouẽce, cõbien qu'aucuns diſent q̃ ce ne fut pas alors, & Ieanne fut par le Pape declaree Roine. L'annee que Charles le Quint deceda, Lois de Hongrie enuoya en Italie vne armee cõtre les Venitiens ſous la conduite de Charles ſon proche parent yſſu de la race de Charles le Boiteux & de Marie de Hongrie. Vrban remonſtra au Hongre qu'il deuoit pour quelque tẽps remettre la guerre Venitienne, & ſe reſſouuenir de venger la mort de ſon frere André tué par ſa femme. Qu'il deuoit enuoyer ledit Charles pour repeter le Royaume de Sicile qui luy appartenoit, & le conquerir par les armes, & le rachepter de la ſuperbe & inſolente domination d'vne femme. Au cõtraire Clemẽt affin que ceſte femme à laquelle il eſtoit tant obligé, & qui luy auoit fait tant de bons offices ne fut abandonnee, luy perſuada d'adopter en l'eſperance de ſon Royaume Lois Duc d'Aniou Regent en France, oncle du ieune Roy Charles. Il ſembla au Duc q̃ le nom de Roy eſtoit plus beau & ſpecieux que celuy de Duc, & qu'eſtre appellé Sire eſtoit bien autre choſe qu'eſtre appellé Mõſieur ou Mõſeigneur. Il ſe delibera de leuer vne groſſe armee pour la mener en Italie, & auoit biẽ beſoin qu'elle fuſt telle, d'autant qu'il auoit les Hõgres & Vrban pour ennemis, & il falloit beaucoup d'argẽt, pource qu'il falloit faire la guerre biẽ loing, & en pays ou il n'auoit ny amis ny intelligence, ny faueurs, & toutefois il n'y auoit point d'argẽt en Frãce qui ne fut iamais ſi pauure qu'elle eſtoit alors. Les autres ſeigneurs François n'eſtoient pas marris que ſous couleur de la conqueſte d'vn nouueau Royaume le Duc d'Aniou ſ'en allaſt bien loing, car deſia le nom de Regẽt commẽçoit d'eſtre faſcheux, odieux, & inſupportable. Pour l'enuoyer hors de France, il fut entre eux accordé de luy donner ſecours d'hommes & d'argent pour la conqueſte dudit Royaume, & pour le ſouſtien de Clemẽt. On diſoit que le Roy Charles le Quint auoit en mourant laiſſé dixhuict cens mille eſcus, autres diſent d'auantage, & n'eſt pas de petite importance de faire parmi les ennemis & voiſins d'vn grand eſtat courir vn grand bruict d'vn grand threſor & de grands moyens. Car cela les met en admiration ou en crainte. Mais pour mener vne nouuelle armee en Italie il n'eſtoit point beſoing d'vn vain bruict, ains d'vne vraye & bonne ſomme d'argent, & en trouuer en quelque part ou il fuſt caché.

Inueſtiture de Sicile.

Ieanne roine de Naples.

Auignon au Pape.

Armee Hongre contre les Venitiens.

Nom de Roy beau.

Argent pour armee.

Nom de Regent odieux.

Faut trouuer argent.

Au temps du Roy Charles le Quint, le Cardinal d'Amiens auoit eu vne grande authorité, & eſtoit accuſé d'auoir eſté autheur de pluſieurs grieues impoſitions, & nouueaux ſubſides, & de ſ'en eſtre enrichy. Charles ſixieme ſe reſouuenant que durant la vie du Roy ſon pere ledit Cardinal ne l'auoit pas reſpecté ny honoré comme il deuoit, alors qu'il fut paruenu à la couronne dit vn iour au ſeigneur de Sauoiſi grand intendant des finances: Nous ſommes maintenant deliurez des mains de ce preſtre le Cardinal d'Amiens, & en deſpit de luy ferons ce que nous voudrons. Comme ledit Cardinal eut eſté aduerti que le Roy auoit dit cela, & ſ'en fuit, il ſ'en alla en Auignon vers le Pape Clement, & Sauoiſi auoit ia eſté contraint (comme nous auons dit) de donner le Theſor laiſſé par le Roy Charles le Quint, au Duc d'Aniou Regent.

Cardinal d'Amiens.

Threſor donné au Duc d'Anion.

Pour tout cela, les gens de guerre anciens n'eſtoient point payez, tous les iours on en faiſoit nouuelles leuees, le peuple eſtoit vexé & foullé, le plat pays ruiné, & les villes eſtoiēt en combuſtion pour les exactions. A Paris ſ'eſmeut vne groſſe ſedition de peuple qui alla en la maiſon du Preuoſt des marchans, & le tirant d'icelle, luy commanda de les mener vers le Regent, & faire enuers luy que les impoſitions nouuelles fuſſent abolies. Quelques ſeigneurs de la Cour ſuruindrent là & ſe preſenterent à la populace, leſquels taſcherent par douces & honneſtes remonſtrances de la diuertir de ceſte ſoudaine fureur, & la prierēt de vouloir remettre au lendemain la remonſtrance qu'elle vouloit faire au Regent, penſans par ceſte remiſe de temps mitiguer ceſte premiere bouttee & furie populaire, mais vn rauaudeur ſ'aduançant de parler par ſur les autres alla dire que le peuple eſtoit eſpuiſé de ſa ſubſtance pour en engreſſer certains fauoris & mignons de Cour, & qu'il falloit aller vers le Regent pour luy faire entendre la calamité du menu peuple. Dōc le peuple alla vers le Duc & les ſeigneurs, & luy fut faicte vne longue remonſtrance des foulles & impoſitions dont le peuple eſtoit chargé, eſtās icelles nōmees Subuētiōs, d'vn nom beau & ſpecieux qui ſembloit eſtre plus doux & plus trompeur que le nom d'impoſitiōs, & que le peuple eſtoit ſi eſpuiſé de moyens, qu'il n'auoit plus dequoy ſe ſouſtenir. Que du temps du Roy Charles le Quint, ils l'auoient ſupplié qu'ils ne fuſſent de là en auant greuez d'aucunes choſes extraordinaires, & que ledit Roy le leur auoit gracieuſement promis. Supplioient ce ieune Roy de tenir la foy & la promeſſe faicte par le Sage Prince ſon pere, & ne permettre que la memoire & les cendres de ſondit pere fuſſent chargees de ceſte obligation. Des Dormās Chancellier de France reſpondit qu'il ne falloit ſ'eſbahir des foulles que le Roy eſtoit contrainct de mettre ſur ſon peuple, & que le lendemain on leur feroit certaine reſponce. La nuict ſuruint, laquelle pourtant ne diminua en rien la premiere intention & reſolution du peuple, & le lendemain par commandement du Roy Pierre des Maraiz Aduocat au Parlement de Paris homme eloquent ſelon le temps, fit au peuple qui reuint vne belle remonſtrance, diſant que les guerres qui auoient eſté iuſtement & neceſſairement faites par cy deuant auoient eu beſoin du ſecours & de l'argent du peuple. Que la conſeruation & la grandeur des Royaumes conſiſtoit en la prouidence des Rois, & en la foy, bienueillāce & ſecours de leurs peuples. Qu'il auoit fallu plier & obeir au temps, & que du regne de Charles le Quint il auoit eſté neceſſaire d'entretenir de groſſes armees pour conſeruer ceſt Eſtat, affin que la France expoſee à la proye, ne fut ouuerte aux ennemis. Que maintenant il eſtoit auſſi grand beſoing de gens de guerre qu'il

Mauuais gouuernement.

Sedition pour les impoſitiōs

Subuentions.

Impoſitions.

Excuſes pour le Roy.

Remonſtrāce au peuple.

Plier au tēps.

qu'il fut oncques, & que toutesfois le Roy remettoit beaucoup d'impositions. Que par ainsi chacun retournast en sa maison, plein de bonne esperance, & qu'en ce nouueau regne de ce Roy nouueau il y auroit de nouuelles loix, & nouuelle ioye pour vn nouueau restablissement fait sur le repos du peuple. L'intention de ceux qui s'estoient esmeuz, estoit de ne se laisser vaincre à aucune raison, ny douce parolle, ains de faire le pis qu'ils pourroient. Ils allerent aux maisons des Iuifs, des changeurs, & des vsuriers, là où ils firent toutes les insolences dont ils se peurent aduiser, rompans huis, portes, fenestres, grilles, bancs, & autres meubles, & bref tout ce qu'ils trouuoient, & fut cest exẽple suiui de toutes les villes de France, qui ne voulans payer les tributs ordinaires, attenterent en plusieurs endroits contre les personnes de leurs Gouuerneurs.

Confort de promesse.

Insolence de peuple.

Le Comte de Foix estoit Gouuerneur de Languedoc. Le Roy donna ce gouuernement à Iean Duc de Berry son oncle pour le contenter pour ce qu'il se plaignoit que ses autres freres auoient des honneurs & charges, & qu'il n'en auoit point. Mais d'autant qu'il estoit auare homme & exacteur de peuple, ayant exigé plusieurs deniers sur les Comtez de Poictou & de Xainctonge que le Roy Charles le Quint son frere luy auoit donnez, le peuple du Languedoc ne le vouloit receuoir, & le Comte soustenu du peuple de Lãguedoc, s'opposa à luy quãd il entra audit pays. Mais à la fin ledit Comte conseilla le peuple de le receuoir, & de ne s'opposer à la volonté de son Roy.

Gouuernement de Languedoc.

Cõte de Foix

Ce pendant le Regent n'auoit autre chose en sa teste ny en ses desseins ny en son esperance, que l'Italie. A quoy Clement le suscitoit & incitoit, & à ceste occasion luy auoit donné les decimes des Eglises, au grand criemẽt des Ecclesiastiques, qui interiettoiẽt mille appellations & protestations contre le Duc, & contre le Pape. Et ce qui plus animoit les hommes estoit que la seule France estoit exposee & subiecte à l'ambition de Clement & de trente six Cardinaux de sa faction, veu que presque toute la Chrestienté recongnoissoit Vrban pour souuerain Pasteur. Et les Cardinaux de Clement auoient tous les meilleurs benefices & les reserues de tous ceux de ce Royaume, sans auoir esgard ny à vie, ny à sçauoir, ny à religion, ny à qualité. Iean Gerson Theologien fit vne belle harangue en la presence du Roy, pour l'Vniuersité de Paris, parlant hardiment contre les decimes, contre la malice, & corruption du temps, & contre les meurs des grãds, taxant secrettement l'ambition du Regent. Ce qui offença tellement ledit Regent (pour ce que cela estoit contraire à ses desseins de l'Italie) que de nuict il le fit tirer de son college & mettre en prison. Le matin toute l'Vniuersité s'assembla preste à faire vne sedition, si Gerson n'eust esté mis dehors. Gerson deliuré se retira vers Vrban, duquel il fut fort bien receu. Aussi le Regent commanda que le Recteur de l'Vniuersité fust prins pour ce qu'il auoit fait lire publiquement vn Bref que le Pape Vrban luy auoit enuoyé, mais le Recteur se sauua, dõt plusieurs Escoliers indignez des insolences du Regent se retirerent de Paris.

Ambitiõ du Duc d'Anjou

Cardinaux de Clement.

Iean Gerson.

Contre le Recteur.

Vrban.

Mais parmi ces brouilleries la cause de Clement ne pouuoit estre renuersee combien que la plus forte partie des Rois Chrestiens fut pour Vrban. Les Ambassadeurs des Rois de Castille & de Hongrie en mesme temps arriuerent à la Cour de France, & remonstrerent au Roy Charles & aux Seigneurs de son conseil, que leurs Rois par l'aduis des Ecclesiastiques, par les Nobles, & par le tiers Estat de leurs Royaumes auoient iugé sainct le droit d'Vrban, & supplioient ledit Roy de vouloir en cela s'accorder auec les autres Rois, & par ce moyen coup-

Causes des deux Papes.

Schiſme.

per la racine à ce grand Schiſme qui eſtoit nourri par ſon opinion. Luy remonſtrerent auſſi qu'il n'eſtoit pas bien ſeant aux Rois Chreſtiens d'auoir intelligence & amitié auec les Schiſmatiques, & auec les fauteurs des Schiſmes, ou l'ayãt auparauant, de l'entretenir. Le Regent ami & partial de Clement leur reſpondit que le feu Roy Charles le Quint ſon frere Prince ſage & aduiſé auoit deuant ſa mort ſur ce faict aſſemblé les trois Eſtats de ſon Royaume, & que par l'aduis d'iceux il auoit eſté dit que Vrban auoit eſté eſleu par les menaſſes & frayeurs des Romains, & que l'election faite en la ville de Fundi en laquelle Clement auoit eſté eſleu Pape par les voix libres des Cardinaux qui y eſtoient aſſemblez ſans aucune contrainɛte ſembloit plus ſolennelle & iuſte que celle qui auoit eſté faite à Rome. Que le Roy Charles ſixieme vouloit imiter les actions & l'opinion de ſon pere. Voila la reſponce qui fut en general faite à ces Ambaſſadeurs, & en particulier il fut reproché au Roy de Caſtille que veu qu'il auoit eſté remis en ſon Royaume par le benefice & ſecours des François, neantmoins il ſouſtenoit vne opinion contraire à la leur. Il fut auſſi dit à l'Ambaſſadeur du Roy de Hongrie qu'il y auoit vne ancienne amitié & intelligence entre les François & les Hongres non pour eſperance d'aucun proffit veu la longue diſtance de pays qui eſtoit entre ces deux nations, mais pour les alliances, & pour le reſpect de la Nobleſſe de l'vne & de l'autre nation.

Le Regent ſouſtient Clement.

Contre les autres Rois.

Mais Charles chef de l'armee Hongreſſe enuoyé par le Roy Lois de Hongrie contre les Venitiẽs ayant fait paix auec eux eſtoit ia arriué en Thuſcane, & auoit facillement ſurpris la ville d'Arezzo agitee de ſeditions ciuiles. Il fut à Rome couronné Roy par le Pape Vrban l'an de ſalut 1381. Ieanne auoit planté toute ſon eſperance au Duc d'Anjou, & en fin auoit eſpouſé Othon Duc de Brunſuich, lequel contre la volonté de ſa femme tenoit le parti d'Vrban, mais en la guerre il ſouſtenoit celuy de ſa femme contre le Hongre, la felicité duquel fut admirable, car comme il ſe preſentoit auec ſon armee deuant les villes elles ſe rendoiẽt ioyeuſement à luy, en luy chantant chanſons & hymnes de victoires. Eſtant receu dedans la ville de Naples il aſſiegea la Royne Ieanne qui ſ'eſtoit enfermee dedans le chaſteau Neuf. Othon aſſiegea la ville & celuy qui tenoit ſa femme aſſiegee. Le Hongre fit vne braue ſaillie contre luy & luy liurant la bataille le combattit valeureuſement. En fin Othon fut prins ſoubs ſon cheual bleſſé, & Ieanne ſe voyant priuee de toute eſperance de ſecours, ſe rendit, & fut miſe en priſon. La prinſe de Ieanne & d'Othon apporta vn grand droit & authorité à la cauſe d'Vrban, ſi qu'il ſembloit que le Ciel fut pour luy, & qu'il condamnaſt celle de Clement. Pour cela le Regent ne perdit cœur ains plus ardamment que deuant deſiroit le Royaume de Sicile. L'ã 1381. il delibera de paſſer en Italie auecques vne groſſe armee, & penſant que les cœurs de la populace fuſſent remis de la premiere ſoubſleuation, au nom du Roy il fit vne impoſition de la vingtieme partie de toutes choſes qui ſe vendoient. Les habitans de Paris, d'Amyens, & de Roüen ne voulurent ſubir ny endurer ceſte impoſition, & les autres villes ſuiuirent leur exemple. Neantmoins le Regent taſcha par autre voye de tirer de l'argent, par les entremiſes & menees de Iean des Marais & de Pierre de la riuiere, l'vn treſeloquent homme, & l'autre gentilhomme Pariſien, & les pria de prier le peuple de ſecourir le Roy de quelque bonne ſomme d'argent, non ſoubs le nom de tribut, impoſition, ou peage, ains ſoubs celuy de ſubuentiõ duquel, comme non hay, le Roy Charles le Quint auoit vſé. Et bien que ces deux hommes fuſſent fort

Hongres en Thuſcane.

Othon mari de Ieanne.

Prins en bataille.

Ambition du Regent.

Eſmotiõ pour impoſition.

aggreables

aggreables au peuple, si est ce que leur harãgue ne le fut pas beaucoup, car le peuple sçauoit bien que le Regent entreprenoit vne guerre loingtaine, de grãde despence, & non necessaire. Neantmoins le Regent ayant desia leué son armee, & declaré son intention à tout le monde pensa qu'il ne seroit pas honneste à luy qui vouloit combattre vne nation loingtaine & belliqueuse, de se laisser vaincre par vne populace de France. Il se resolut de faire leuer ceste imposition à Paris. Ce pendant que le Roy estoit à Meaux, le commencemẽt de ladite sedition ne vint pas des homes. Au marché des Halles le collecteur de cest impost demanda vn denier à vne femme nõmée Perrette ou Peronnelle Morel pour vn panier d'herbes qu'elle portoit. Comme ceste homme par iniures, menasses, & force vouloit arracher d'elle ce denier, elle s'escria, & demãda l'aide & le secours des hõmes. Le peuple s'estant esmeu & assemblé au cri de ceste femme, ce collecteur fut par luy mis en pieces, & cõme ceste troupe ne fut cõposee que de poures gens, comme crocheteurs & autres semblables qui ne demãdent que desordre, ils s'en allerent en l'hostel de ville, là où ils rõpirent les portes, & prindrent toutes les armes d'icelluy entre autres des Maillets de plõb qui auoiẽt esté faits par le cõmandemẽt de Hugues Aubriot Preuost de Paris pour enuoyer au Cõnestable, pour armer ses gens de guerre, & à ceste occasiõ ladite esmotion fut appellée, l'assemblee des Maillotins. Les maisons de fermiers furẽt pillees & rõpues, leur papiers bruslez, & les vins deffõcez parmi les caues. Il n'y eut fermier ny exacteur qui ne fut tué à coups de Maillets. Et d'autant que plusieurs d'iceux pour euiter ceste furie populaire s'en estoient fuis en l'Abbaye S. Germain des prez, ceste enragee multitude sortit dehors, & alla assieger l'Abbaye, sommant les Religieux de leur rendre ceux qui s'y estoient retirez, mais les assiegez se deffendirẽt si vaillãment que ce fe canaille fut contrainte de s'en retourner dedans la ville. Vn des fermiers s'estant sauué s'en alla en l'Eglise S. Iacques de la Boucherie pour estre en franchi se, mais ce nonobstant le peuple y alla, & bien qu'il fut sur le grand autel tenant l'image de la vierge Marie embrassee, il le tua. Ils tẽdirẽt les chaines par les rues, & allerent aux prisons du Chastellet & du Four l'Euesque, de là où ils tirerent tous les prisonniers qui y estoient. Ils rẽplirẽt la ville d'vne telle fureur & frayeur que de nuit l'Euesque d'icelle, les officiers du Roy & les plus gẽs de bien s'absenterent, emportans leurs plus precieux meubles. Le l'endemain matin le peuple se rassemblant en plus grand fureur que deuant alla à la prison de l'Euesque, & en tira Hugues Aubriot natif de Dijon au parauant Preuost de Paris, qui estoit cõdamné à perpetuelle prison, & le fit son capitaine. Ce que sagement il accorda à ces enragez, auec lesquels il fut tout le iour, & ordõna ledit peuple que Hugues se saisiroit des confluens des riuieres de Seine & de Marne, affin que les gens du Roy (cõme autresfois ils auoient fait de ce costé là) n'enfermassent la ville de Paris. Mais la nuict ensuiuant Hugues preuoyant le danger qui luy aduiendroit de cela, il se desrobba du peuple, & se retira à Dijon dont il estoit natif. Dequoy la populace fut fort irritée. Ce Hugues Aubriot auoit tenu vn grãd rãg à la Cour, & eu le Gouuernement des finances de France, & par le moyen du Duc de Bourgogne auoit esté fait Preuost de Paris, la police & iustice de laquelle il gouuerna tresbien, & auoit fait faire plusieurs beaux ediffices à Paris, comme le pont S. Michel de bois, les murs de la porte S. Anthoine le long de la riuiere de Seine, le petit pont de pierre, & le petit Chastellet. En apres il fut accusé d'estre heretique d'autant qu'il se mocquoit des gens d'Eglise, & ne leur portoit aucune reuerẽce

Obstination du Regent.

Collecteur tué.

Assemblee des Maillotins

Fermiers assiegez.

Insolence de peuple.

Gens d'Estat s'absentent.

Hugues Aubriot tiré de prison.

Edifices par Aubriot.

Accusé d'heresie.

& principallement estoit fort contraire à l'Vniuersité & aux Escoliers qui auoiēt conceu vne grande haine contre luy à cause qu'il auoit fait bastir ledit petit Chastellet pour obuier aux courses & pilleries que de nuit ils faisoient, & pour les apprehender. Adonc ils firent informer contre sa vie qui fut trouuee salle & deshonneste, & fut par eux conuaincu dudit crime d'heresie, de ne se confesser point, de ne receuoir point le Sacremēt, d'auoir habité auec des Iuifues, & d'auoir par pro messes, dōs, authorité, & puissance deceu plusieurs femmes. Il fut premierement empriſonné au Chastellet, puis aux prisons de l'Eueſque de Paris, par lequel il fut declaré heretique & digne d'estre brusle, mais à la priere des Princes & Seigneurs, ceste sentence fut moderée, & fut presché publiquemēt au paruis de l'Egliſe noſtre Dame de Paris comme heretique, declaré estre de la loy des Iuifs, & contempteur des saints Sacremens, & condamné à perpetuelle prison au pain & à l'eauë fut mis en la prison dudit Eueſque de laquelle puis apres il fut tiré par l'esmotion populaire cy dessus descrite.

Ses accusations.

Sa condamnation.

Sedition à Rouen.

A Rouen le peuple se sousleua en sedition qui fut appellee la Harelle cōpoſée d'vne infinité d'hōmes qui esleurent pour Roy vn marchant nōmé le Gras, le mirent sur vn chariot, le menerent par la ville, & le couronnerent, quelque resistance qu'il en fit, & luy cōmanderent de faire suiuant sa puiſſance de nouuelles ordonnances & nouueaux Edits, d'abolir les impoſitions, & oster le nom des subsides. Ils pillerent les bonnes maisons de la ville, & tuerent plusieurs de ceux qui contrarioient à leurs follies. Et sçachās qu'en l'Abbaye S. Ouen y auoit plusieurs priuileges qui preiudicioient à la ville, ils y allerēt, & les deschirerēt, mais depuis le Roy les restablit aux Religieux. C'estoit vn siecle de seditions, & vne peste qui couroit non seulement par la France, mais aussi par la pluspart de Prouinces de la Chrestienté, comme en ce temps mesme il aduint en Angleterre & en Flandres.

Maisons pillees.

Temps de sedition.

Pour reuenir aux Parisiens eux voyans que Hugues Aubriot les auoit abandonnez, & recognoissans leur faulte se sousmirent à l'authorité des lean de Marais, & le prierent de vouloir remedier à leurs maux. Luy & les plus gēs de bien, & de biens qui estoient demeurez dedans la ville & qui n'auoient adheré aux fureurs du peuple ensemble les suppoſts de l'Vniuersité allerent trouuer le Roy estant au bois de Vincennes, habillez en habits de gens dolens, triſtes, & demandans miſericorde, & se iettans à ses pieds auec grande effusion de l'armes le supplierent de vouloir pardonner à ceux qui auoient failli, ou conduits de l'erreur, ou poſſez par la fureur. On leur donna esperāce de pardō à la charge qu'ils payeroient soixante mil escus, & que les chefs de la sedition & ceux qui auoient ouuert les prisons seroiēt mis à mort. Autres disent que le Roy leur pardōna, & promit que ses aides ne seroient point leuees en ladite ville, moyennāt qu'ils payaſſent cent mil liures, & qu'il y auroit quarāte hōmes par luy choiſis executez. Des Marais estant de retour à Paris rapporta audit Parisiens la reſponce & volōté du Roy, hormis l'article de la punitiō des chefs des seditieux. De nuit le Preuoſt des Marchās en fit prendre plusieurs, & ietter en la riuiere de Seine. Dont le peuple ce pendāt que chacun se craignoit se cuida de rechef esmouuoir. Ce qui fut cause que le Roy manda qu'on ceſſaſt, & qu'on laiſſaſt cela en ſuſpens iuſques à vne autrefois. La somme fut leuee, & le reſte de la punition des coupables remis iuſques au retour de ſon voyage de Flandres, comme nous dirons cy apres.

Repentance de peuple.

Demande pardon.

Colere du Roy.

Amande pecuniere.

Le Regent se voyant si mal voulu en France s'en alla en Auignon vers le Pape

pe Clement qui le couronna Roy de Sicile, & de Hieruſalem. Il pria les Prouençaux de mettre leurs pays & Comté entre ſes mains, d'autant que ledit Comté appartenoit à la Royne Ieanne qui l'auoit adopté à l'eſperance de ſa ſucceſſion. Mais eux ne le voulãs faire de leur bon gré, il les y contraignit par force. Il mena en Italie trente mille cheuaux & le nombre des gens de pied eſt incertain, & ne voulut marcher droit contre Vrban, affin que du commencement & de gayeté de cueur il ne ſe rendit ennemie toute l'Italie. Il entra droit dedans le Royaume de Naples, & penſoit que ſon ennemy le viendroit attaquer & en auoir promptement la victoire veu les grandes forces qu'il auoit au pris de luy. Au contraire Charles le Hongre penſa que d'autant plus que Loys eſtoit venu auecques grand nombre d'hommes & d'autant pluſtoſt pourroit il eſtre affamé, & reduit à la diſette & neceſſité de toutes choſes ſ'il le tenoit en longueur, & ſ'il l'ennuyoit & le conſumoit de la tardité & dilation. Ce que ledit Loys ne deſiroit aucunement, ains vouloit venir aux mains. Ce pendant Ieanne eſtant entre les mains des Hongres fut eſtouffee entre deux coittes, & eſtant morte, Loys n'auoit plus de mere pour la vie de laquelle il peut combattre. Or eſtoit ceſte cauſe de la deffence de Ieanne la plus ſpecieuſe & la plus honorable qu'il eut pour faire ceſte guerre, & eſtoit grandement loué de ce qu'il menoit en Italie vne armee pour la deffence de ſa mere. Doncques il ne luy reſtoit aucun pretexte de guerre que pour la conqueſte de ſon Royaume. Il manda à Charles qu'il eut à vuider du Royaume qui luy auoit eſté donné par Ieanne, & qu'il euſt à obeir au commandement du Pape Clement, par lequel il auoit eſté creé & couronné Roy de Sicile. Charles reſpondit que Ieanne n'auoit eu aucun pouuoir ny droit d'exhereder de l'eſperance du Royaume la race viuante de Charles premier du nom Roy de Sicile duquel il eſtoit deſcendu, & que Clement n'auoit pas ceſte puiſſance de donner ou oſter vn Royaume, & qu'il n'eſtoit pas le vray Pape, ains l'ennemy du vray. Comme les choſes tiroient en longueur, Loys eſtant en la Pouille mourut de maladie ou de poiſon, car l'vn & l'autre ſe dit. Les Seigneurs François rapporterent ſon corps en France, ſans trouuer en chemin à leur retour aucun deſtourbier. Son armee ſe diſſipa, & chacun ſ'en retourna en ſa maiſon. Dix mille hommes de cheual venans au ſecours de Loys paſſans par la Thuſcane ſemparerent de la ville d'Arezzo, par le moyen de quelques forbannis, mais aduertis de la mort de celuy au ſecours, duquel ils venoient, vendirent ladite ville aux Florentins pour quarante mille eſcuts. Le Chaſteau eſtoit tenu par vn gentilhõme Hongre partiſan de Charles, & luy voyant la vente de la ville vendit le Chaſteau pour vingt mille eſcus. Et voila la fin de la guerre de Loys d'Aniou en Italie. Il laiſſa deux fils, aſſçauoir Lois, & Charles le Hnogre regna quatre ans en Italie. Lois Roy de Hongrie apres auoir donné en mariage ſa fille aiſnee nõmee Marie à Sigiſmond fils de l'Empereur Charles 4. pour faire tõber ledit Royaume entre les mains de Sigiſmõd, deceda. Elizabeth ſa femme Royne dudit Royaume le ſuruiuãt, ſuiuãt le iugemẽt & la volonté de ſon mary vouloit que ſon gẽdre qui eſtoit biẽ ieune regnaſt. La plꝰ grande partie des ſeigneurs du pays deſirãs auoir vn Roy qui eut aage pour cõmãder & gouuerner, nõ obeir à vn ieune hõme inexpert, enuoyerẽt prier ce Charles, la renõmee duql eſtoit grãde pour les choſes qu'il auoit faites en Italie, & pour auoir cõquis vn Royaume par ſa vaillãce, de vouloir accepter celuy de Hõgrie. Il ſembla à Charles qu'il ne deuoit refuſer ceſt offre, & laiſſant à Naples ſa femme & ſes

Prend la Prouence.

Va en Italie.

Longueur à la guerre.

Mort de Ieãne.

Mort de Loys

Vente d'Arezzo.

Enfans de Loys.

On veut vn Roy experimenté.

deux petits enfans Ladiſlas & Ieãne auec quelques ſiens fidelles ſeruiteurs, il ſ'en alla en Hongrie là ou il fut couronné Roy dudit Royaume. Elizabeth arma ſa douleur feminine d'vne diſſimulation & d'vne tromperie, car faiſant bonne mine à Charles elle fit ſemblant de trouuer bon ſon courõnement, & l'honora cõme les autres, l'appellant le ſoulas de ſon veufuage, mais ayant attiltré en ſa chãbre vn meurtrier, comme ce poure Prince la fut allé trouuer pour cõuniquer auec elle de quelques affaires d'importance du Royaume, elle le fit tuer preſque dedans ſon ſein. Alors fut Sigiſmond recognu Roy de Hongrie par les Hõgres, & Ladiſlas fut couronné à Naples Roy dudit Royaume.

Malice de femme.

Roy tué.

Ces choſes ſe paſſoient en ces pays là durant les guerres de Flandres apres leſquelles finies par la iournee de Roſebecque, le Roy ayãt dedans la ville de Courtray trouué quelques lettres que les Maillotins de Paris auoiẽt eſcrites aux chapeaux blãcs de Flãdres ſur le fait des aydes, fut mal cõtent deſdits Pariſiẽs, & delibera de le leur faire ſentir chaudemẽt. Il ſ'en vint en la ville de Cõpiegne là ou les Ducs de Berry & de Bourgogne ſes oncles oſterent à l'Eueſque de Beauuais les grands ſeels de la Chancellerie, qui furent mis és coffres du Roy, & fut dit que iuſques à ce que le Roy eut fait vn autre Chancellier, on ſeelleroit du petit ſeel ordonné en l'abſence du grand. Ce petit ſeel fut donné en charge à l'Eueſque de Laon, à maiſtre Roger de Corbie premier Preſident en Parlement, & à maiſtre Philippes de Moulins Chanoine de Paris. Puis le Roy faiſant Chãcellier Meſſire Pierre d'Orgemõt vint en la ville de S. Denis en France, en l'Egliſe de laquelle il fit remettre l'Auriflãme que Meſſire Pierre de Villiers auoit portee à la guerre de Flandres, & à la bataille de Roſebecque. Le Roy eſtant à Saint Denis tint pluſieurs conſeils pour aduiſer à ce qui eſtoit à faire pour abbattre l'orgueil, la rebellion, & la felonnie des Pariſiens, leſquels eſtans aduertis de la mauuaiſe volonté que le Roy leur portoit eſtoient bien eſtonnez, & ne faiſoient plus tant les braues qu'au parauant. La vindrent vers le Roy le Preuoſt des Marchãs & les plus notables hõmes de la ville pour demãder pardon, & pour l'aſſeurer que les Pariſiens ayans repentance & regret de leur folie vouloient viure & mourir en l'obeiſſance qu'ils deuoiẽt à ſa maieſté. Quelques Princes & ſeigneurs du cõſeil du Roy mal affectez enuers les Pariſiẽs, ſur ce reſpõdirẽt audit Preuoſt & à ceux qui eſtoiẽt auec luy qu'ils ne croioiẽt pas que les Pariſiẽs euſſent telle repentãce, que le peuple de Paris eſtoit mutin & rebelle, qu'il les deſauoueroit, & qu'il ne leur auoit point dõné charge de dire ce qu'ils diſoient. En outre pour ſe vãger deſdits Pariſiẽs qui n'auoiẽt voulu endurer ceſte impoſition nouuelle partie des deniers de laquelle venoiẽt à leur proffit par la liberalité ou pluſtoſt prodigalité de ce ieune Roy, & pour l'accouſtumer à faire de nouueaux impoſts ſur ſon peuple, la plus grãde partie deſquels tõboient dedans les bourſes deſdits Princes & d'autres fauoris ou par dõ ou ſous vne belle couleur de recõpenſe de ſeruices, ils aigriſſoiẽt le ieune Roy cõtre eux. Toutesfois le Roy cõtrepoiſant les opinions des ẽnemis des Pariſiẽs à celles de ceux qui le vouloiẽt diſpoſer à la douceur, reſpõdit pour l'heure doucemẽt audit Preuoſt que biẽ toſt apres il entreroit dedãs la ville de Paris. Quelq̃s iours apres partãt de la ville de S. Denis auec ſon armee il la diuiſa en trois parties. En la premie eſtoit le Cõneſtable Cliſſon, & le Mareſchal de Sancerre. En la ſecõde eſtoit le Roy accõpagné de ſes oncles les Ducs de Berry & de Bourgogne, & de pluſieurs autres Princes & ſeigneurs, armé & monté ſur vn beau Courſier, & eſtant arriué à la porte Sainct Denis de la ville de Paris

Haine contre eux.

Dons dõnez aux fauoris.

Le Roy armé à Paris

Seellee du petit ſeel.

Chancelier creé.

de Paris fit en sa presence rompre les barrieres et portes d'icelle, la de rechef vindrent en grande humilité le Preuost des Marchans, les Escheuins, & les plus notables Bourgeois de Paris qui luy voulurent faire quelque remonstrance, mais ne les voulant escoutter il passa outre, & vint iusques en l'Eglise Nostre Dame, là ou il fit ses oraisons, puis allant loger au Palais il fit pres sa personne loger partie de son armee, & crier par la ville qu'on ne fit nulle iniure de fait ny de parole à aucun d'icelle. Deux mutins ne pouuans contenir leur langue, profererent quelques villaines parolles contre le Roy & les Princes & Seigneurs de son conseil, lesquels les firent pendre aux fenestres de leurs maisons. Les Ducs de Berry & de Bourgogne marchans par la ville firent prendre prisonniers plusieurs personnages, entre lesquels estoient Guillaume de Sens, Iean Filleul, Martin Doublet, & plusieurs autres iusques au nombre de trois cens. Ces empriſonnemens effrayerent les habitans, mesmement quand ils virent que plusieurs desdits prisonniers estoiẽt menez aux Halles & decapitez sans faire lõg proces. Les chaisnes furent arrachees des rues, & portees au bois de Vincennes, les maisons visitees, & toutes les armures trouuees en icelles transportees partie au Louure, partie au Palais, & partie à la Bastille, & fut deffendu aux Parisiens de plus creer Preuost des Marchans ny Escheuins. L'Vniuersité vint supplier le Roy de vouloir faire proceder contre ceux qui auoient failly, non contre la generalité de ladite ville, mais en cela elle perdit son Latin, car le Roy luy respondit qu'il adviseroit à ce qu'il auroit à faire. Le Roy fit faire vn siege au haut du degré du Palais deuant la statue du Roy Philippes le Bel, auquel il s'assist, & fit pres de luy seoir ses oncles les Ducs de Berry, de Bourgogne, & de Bourbon, & les autres Princes & seigneurs de son conseil. La populace de Paris estoit là bas en la Cour toute desarmee, enuironnee des gens de guerre du Roy, & remplie d'vne grande frayeur. Le Roy commanda à Messire Pierre d'Orgemont nouuellement creé Chancelier de France, de prononcer à ses rebelles Parisiens ce qu'il luy auoit commandé de leur dire. Le Chancelier commença par les louanges du feu Roy Charles le Quint, disant qu'il auoit doucement & fauorablement trait és les Parisiens, encores qu'ils l'eussent grandement offencé durant la prison du Roy Iean son pere, fauorisans le party du Roy de Nauarre contre luy. Que le Roy son fils là present, voulant imiter la bonté & douceur de son pere auoit bien voulu les traitter doucement, mais que leur ingratitude, leur perfidie, leur desloyauté, leur cruauté, leurs fureurs, leurs seditions, leur felonnie, & leur rebellion alteroiẽt le bon naturel & la bonne volonté de leur Prince, & les rendoiẽt dignes non de sa douceur, mais de sa rigueur & de sa iustice. Qu'on ne se deuoit esbahir des executions qui se faisoient à Paris, sinon en ce qu'elles estoiẽt beaucoup moindres que leurs follies ne meritoient, & que si le Roy faisoit son deuoir il en feroit bien punir d'auantage. Quand le Chancelier eut dit ces parolles il fit vne grande reuerence, & tout haut demanda au Roy s'il ne luy auoit pas cõmandé de dire ce qu'il auoit dit. A quoy le Roy respõdit qu'il le luy auoit voirement commandé, & qu'encore n'en auoit il pas assez dit au pris de son intẽtion & du merite de leur rebellion. Alors les Ducs de Berry & de Bourgogne oncles du Roy se mettans de genoux à ses pieds, le prierent de vouloir auoir pitié de sa poure ville, les gẽs de bien & les nobles de laquelle n'auoient en ceste seditiõ eu aucune intelligẽce auec les meschãs & les belistres. Les Dames & Damoiselles de la ville toutes descheuelees & plorãtes firẽt pareille reqste au Roy.

Peuple de Paris prins en chaines aussy

Deffence de faire mal.

Nota du punition des parisiens

Punition des Parisiens.

Peuple desarmé.

Remonstrance du Chancelier.

Parisiens accusez.

Colere du Roy.

Priere pour les Parisiens.

Le peuple enuirõné de gens de guerre, à genoux & nues teſtes à haute voix cria, miſericorde, & l'aer ne retentiſſoit que cris, pleurs, & hurlemens de femmes, hommes, & petits enfans, eſpouuentables aux oreilles & aux yeux des aſſiſtans. Alors le Roy amolliſſant ſa colere, reſpondit qu'il eſtoit content que la peine criminelle qu'ils auoient meritee fut conuertie en ciuile, & à ceſte cauſe tous priſonniers furent mis hors de priſon, & fut l'amande ciuile impoſee ſur les coupables, qui fut telle qu'il falloit qu'ils baillaſſent la moitié de ce qu'ils auoient vaillant. La finance qui prouint de cela fut donnee aux gens de guerre, affin qu'ils ne pillaſſent le pays, non toutesfois toute, car la plus part des Courtiſans en eurent vne lippee. Cela aduint l'an 1383.

Le Roy appaiſé.

Peine pecuniaire.

Durant ce tumulte, Pierre des Marais, duquel nous auons parlé au commencement de ce liure, fut mis priſonnier en Chaſtellet, & bien qu'il ne fut aucunement conſentant de la folie des Pariſiens, ſi eſt ce que ſon proces luy eſtant ſommairemẽt fait il fut decapité aux Halles. Ce qui fut fait à la ſuſcitation des Ducs de Berry & de Bourgogne qui luy vouloient mal de ce qu'il auoit au commencement du regne de ce ieune Roy tenu publiquement en l'aſſemblee des Eſtats vn langage tel qu'il auoit pleu au Duc d'Aniou Regent, comme nous auons dit cy deſſus.

Sedition à Rouen.

Apres la punition des Pariſiens le Roy enuoya à Rouen Iean de Vienne Admiral de France, Iean Paſtourel, & le ſeigneur de Noniant auecques vne armee pour punir leur rebellion. Ces ſeigneurs eſtans entrez dedans ladite ville firent abbattre les portes d'icelle, prendre grand nombre des habitans, & meſmemẽt les chefs de l'eſmotion, pluſieurs deſquels furent decolez & penduz, & le reſte fut condamné à payer argent comme auoient fait ceux de Paris. Cependant le Roy alla en perſonne à Orleans là ou il fit abbattre les portes, punir corporellement les principaux chefs des rebelles, & condamna le reſte à vne amande pecuniaire.

Et à Orleans

Le Roy eſtoit empeſché à punir les ſeditions de ſon Royaume ce pendant que les Flamans & meſmement les Gantois Chapeaux Blãcs receuoient en leur pays les Anglois qu'ils auoient fait venir d'Angleterre, & qui eſtans deſcenduz en Flandres faiſoient maux infinis en Picardie prochaine dudit pays. Quelques vns mettent ceſte intelligence des Flamans auec les Anglois & la deſcente deſdits Anglois en Flandres deuant la mort du Comte Loys, les autres la diſent auoir eſté apres. Mais la plus part tiẽt que ce fut biẽ toſt apres, ou en meſme tẽps. Le Roy aduerty de ladite deſcente & des maux que les Anglois faiſoient en Picardie, aſſembla gens pour y mener vne groſſe armee contre eux. Les Gantois aduertis de cela furent bien eſtonnez, et voulans abuſer le Roy de belles paroles et ce pendant ſe fortiffier enuoyerẽt vers luy le ſupplier de ſ'abſtenir de ceſte guerre, mais d'autant qu'il cognut que c'eſtoit pour l'amuſer en attendant qu'ils feroient leurs appreſts pour le trouuer plus foible il ne voulut ouir leur Ambaſſadeur. Quand l'armee fut toute preſte il alla à Saint Denis, la ou ſelon l'ãcienne couſtume des Rois de France il print congé des Martirs, et print l'Auriflamme qu'il donna à porter à Guy de la Trimouille Cheualier. Son armee eſtoit complette de vingt mil hommes d'armes François ſans le ſecours que le Duc de Bretaigne luy auoit enuoyé. Les Anglois qui eſtoient en Flandres à la requeſte des Gantois tenoient le ſiege deuant Ypre là ou le Roy tira, et le Cõneſtable Cliſſon et le Duc de Bretagne qui menoiẽt l'auantgarde le ſuiuirent. Apres marchoit la bataille

Armee du Roy.

Pour aller en Flandres.

Siege d'Ypre.

bataille fournie de dix mille lances en laquelle eſtoiẽt les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbõ, de Lorraine, & de Bar qui ſe logerent à Blãdelle à deux lieuës pres de Caſſel ou eſtoient les Anglois qui mirent le feu dedans & ſ'en fuirent. Les François prenans pluſieurs fortereſſes firent telle peur aux Anglois qu'ils leuerent le ſiege de deuant Ypre, & mettans le feu dedans leurs tentes ſe retirerent les vns à Grauelines, les autres à Bergues, mais bien toſt apres Grauelines fut reprinſe ſur eux. Apres la prinſe de Grauelines, le Conneſtable & le Duc de Bretaigne menerent leur armee à Bergues (autres diſent à Bourbourg) ou les Anglois ſ'eſtoient retirez, & fut la ville aſſiegée de toutes parts. Vn iour il fut aduiſé de donner l'aſſault, auquel les François firẽt des grans faits d'armes, meſmement Philippes d'Artois Comte d'Eu qui print vne banniere du Roy à Fleurs de Lis, & monta iuſques ſur le hault de la muraille. L'aſſault dura iuſques à la nuit qui le fit ceſſer. 1383

Conqueſtes des François

Le l'endemain le Roy fit pluſieurs Cheualiers pour recompenſe de leur vaillance & bon ſeruice. Les Anglois ſe voyans preſſez demanderent à parlementer auecques le Duc de Bretaigne. Ce qui leur eſtant accordé, ils luy ramenteurent les ſeruices qu'ils luy auoient faits, luy diſans haultement que ſans eux il ne ſeroit Duc de ſon Duché. Que d'autant que luy & les ſiens auoient receu pluſieurs biens, plaiſirs & bons offices des Roys d'Angleterre, ils le prioient de trouuer moyen enuers le Roy de France qu'ils ſ'en peuſſent honneſtement retourner en leur pays. Le Duc eſmeu de leur priere & du langage qu'ils luy auoient tenu, parla au Roy non en forme de priere, mais en façon de remonſtrance & d'admonneſtement, luy remonſtrant que les ſuccez des guerres eſtoient doubteux, que les Anglois eſtoient puiſſans, & qu'à les prendre d'aſſault on pourroit perdre beaucoup de gens, & acquerir perte & honte. Et d'auantage que l'hyuer ſ'approchoit, & que le pays de Flandres eſtant aquatique, humide, & froid, il ne pourroit en telle ſaiſon continuer la guerre. Ces remonſtrances diſpoſerent le Roy à accorder aux Anglois qu'ils ſ'en iroiẽt en Angleterre, leurs vies & biens ſauſs, & qu'ils luy quitteroient la ville. Cela leur eſtant accordé ils abandonnerent la Flandres, & repaſſerent les vns en Angleterre, & les autres ſe retirerent à Calais. Ce Traicté ne fut pat fort aggreable aux gens de guerre qui eſperoient en la prinſe de ceſte ville faire vn grand butin tant au pillage qu'à la prinſe des priſonniers. Le Roy voyant l'hyuer approcher ſ'en retourna à Paris, & ledit Duc demeurant derriere accorda auſdits Anglois quelques Trefues ſous eſperance de paix, & en apporta le Traicté à Charles qui ne le trouua pas bon, cognoiſſant que le Duc ne faiſoit ces choſes que pour ſon particulier proffit & intereſt, non pour celuy de la France. Le Duc ſ'apperceuant que le Roy auoit deſcouuert ſa fineſſe, ſe retira en ſon Duché. Les Anglois qui ſ'eſtoient retirez en Angleterre vindrent en ſoupçon à leur Roy Richard deuxieme du nom, qui les accuſoit ſelon le cõmun bruict, d'auoir à beaux deniers contans vendu aux François le Cõté de Flandres qu'ils tenoiẽt en leur puiſſance, de ſorte que tous les chefs & capitaines furent decolez. Or d'autant que les Trefues ſuſdites eſtoient accordees en eſperance de paix le 6. de Decembre 1383. entré Boulogne & Calais ſe trouuerent les deputez des deux Rois pour la traicter, aſſauoir pour Charles le Duc de Berry, & pour Richard, le Duc de Lanclaſtre, mais ne ſe pouuãs accorder ſur les conditions d'icelle ils ne firent autre choſe ſinon qu'ils continuerent les Trefues, la continuation deſquelles ne dura pas longuement.

Cheualiers faits.

Les Anglois au Duc Bretõ

Sa remonſtrance au Roy.

Les Anglois quittent Flandres.

Soupçõ d'vn Roy.

Deputez des deux Rois.

Mariage du Roy.

Charles iouiſſant du plaiſir des trefues auec ledit Anglois, & de la paix auec les Flamans en l'an 1384. eſpouſa Elyſabeth fille d'Eſtienne Duc de Bauiere & de la fille de Barnaboué Duc de Milan, Princeſſe hautaine, ſuperbe, pompeuſe, vindicatiue, & malicieuſe, qui apporta en France le luxe des habillemẽs, & des pierreries, & qui par ſes menees, & par ſa malice fut cauſe de pluſieurs grands maux en France, comme on verra au fil & diſcours de ceſte hiſtoire. Apres ces nopces,

Nopces de Princes.

auſſi furent faites celles de Iean Comte de Neuers fils aiſné de Philippes le Hardi Duc de Bourgogne auec Marguerite fille d'Albert de Bauiere Comte de Hainault, Hollande, & Zelande, & Guillaume de Bauiere fils dudit Duc Albert eſpouſa Marguerite fille dudit Duc de Bourgogne. La plus grande partie de ceſte année ſuſdite ſe paſſoit en nopces, & en feſtins, dances, pompes, maſquarades & toutes ſortes de ioye, ce pendant qu'en Flandres, en Auuergne, Poictou, & Lymoſin les troubles & guerres ſ'eſmouuoient. Et premierement nous parlerons de celle de Flandres.

Guerres de Flandres.

Apres la mort du Cõte Lois de Flandres, les Gantois recommencerent la guerre au Duc Philippes de Bourgogne Comte de Flandres, reſolus de ne luy eſtre pas plus obeiſſans qu'ils l'auoient eſté à ſon beau pere & predeceſſeur. Ils ſ'eſtoient de longue main preparez à ceſte guerre, car Iean le Bourſier gouuerneur de

Rebellion des Gantois.

Gãd pour le Roy Richard d'Angleterre auoit durãt les trefues fait grãde prouiſiõ de viures & de toutes les choſes neceſſaires à la guerre, deſquelles il auoit merueilleuſement pourueu toutes les places de leur obeiſſance. Pluſieurs gens deſperez qui auoient eſté chaſſez de leurs maiſons, ſ'eſtoiẽt retirez au bois nõmé Reſpaille, ſe nommans les Porcelets de la Reſpaille, & Compourcelets, viuoient de larcins, pilleries, brigandages, & aſſaſſinemẽs, & eſtoient aduouez de ceux de Gãd, ſous le nom & vmbre deſquels ils commettoient vne infinité de meurtres & de volleries. On ne les pouuoit prendre, car dedãs ces bois ils auoiẽt fortifié vne maiſon qu'ils auoiẽt rendue preſque imprenable. Ils tindrent longuemẽt les frontieres de Hainault & de Brabãt en telle ſubiection qu'õ n'oſoit ſe mettre aux

Se fortifierẽt

chãps. D'autre part le Duc de Bourgogne auoit garni ſes villes & places de bons capitaines & ſoldats. De ces garniſons ſ'aſſẽblerent 200. combattãs en deliberation de dreſſer vne embuſcade aux Gãtois leurs ennemis, & ſ'eſtãs mis en ordre pour combattre tirerent vers le pays qu'on appelle Quatre-meſtiers pour le deſtruire, pour ce que les Gantois receuoient tous leurs viures & cõmoditez de ce coſté là. D'auanture ce iour là & ſans autre aduertiſſement eſtoit ſorti de Gand,

Attreman chef des Gantois.

François Attreman chef des Gãtois, accõpaigné d'enuiron 2000. Gantois, leſqls ſans ſçauoir l'entrepriſe des gẽs du Duc ſe vindrent loger en meſme village, & ſe ſtãs les vns & les autres rencontrez de ſi pres ſans ſe chercher ils cõbattirẽt auec

Cõbat cruel.

telle haine & oppiniaſtreté qu'ils ne pardonnoient à aucun, ne prindrent aucun priſonnier, ains mirent tout au fil de l'eſpee. D'autre coſté le Baillif de Flandres faiſoit guerre mortelle aux Gantois, & tant qu'il en pouuoit attraper ils les chaſtioit ſi cruellement qu'ils craignoient de tomber entre ſes mains. Le pays eſtoit en grand trouble pour ce que tous les iours les Gantois ſurprenoient des places qui tenoient pour le Duc.

Le Roy ennuyé des guerres.

Le Roy Charles qui commençoit à ſe faſcher de tant de guerres de Flãdres, & qui vouloit employer ſes armes ailleurs, eut bien deſiré que quelque moyen ſe fut preſenté pour faire la paix auec les Gãtois, & le Duc de Bourgogne ſage Prince le deſiroit auſſi, cognoiſſant bien qu'vn Prince ne gaigne rien de faire la guerre à

" rea ſes ſubiets, & q̃ les ruinãt il ſe ruine auec eux. Et pour ce q̃ ceux qui deſirẽt la paix la trouuẽt, il aduint q̃ deux des plus apparẽs hões de la ville de Gãd, ſ'accoſterẽt, & entrerent en diſcours de ceſte guerre. Entrãs de propos en propos eux deux entreprindrẽt de manier & negotier ceſt affaire ſi ſagemẽt qu'ils ſe faiſoiẽt forts de reconcilier la ville auec le Duc leur ſeigneur, ſans le ſceu des Anglois qui y cõmandoient, ny de François Atreman ny de Pierre du Bois & d'autres mutins & rebelles qui entretenoiẽt la cõmune à la cõtinuatiõ de ceſte guerre. Car ſi ces deux hõmes euſſent eſté deſcouuerts les autres les euſſent fait mourir. Adonc ils enuoyerent vers le Roy & le Duc leur Cõte, Iean Delle Cheualier Flamand pour le ſupplier de vouloir entendre à vne pacification des trouples de ſon Eſtat, l'aſſeurant que la pluſpart des habitãs de la ville de Gãd deſiroient le recognoiſtre pour leur ſeigneur, mais que deux ou trois partiaux & ſeditieux les tenoient en telle crainte que ſur peine de la vie ils n'oſoient ouurir la bouche pour parler de la paix. Le Duc fut treſaiſe du langage du Cheualier, & luy dõna bonne eſperance d'y entendre. Durant le voyage dudit Cheualier ces deux Bourgeois de Gand firent tant qu'ils gaignerent leurs amis & parens & les meſtiers, meſmement les bouchers & baſtelliers auſquels d'eux conſiſtoient toutes les forces de la ville de Gand, tellemẽt que tous eſtoient diſpoſez à receuoir la paix. Le Duc apres auoir conferé de ceſt affaire à ſon conſeil fit à ce Cheualier vne tant aggreable reſponce que l'ayant ledit Cheualier rapportee à ceux de Gãd, ils en receurent vne merueilleuſe ioye. Les partiſans des Anglois aduertis de ceſte menee & negotiation faite entre quelques habitãs de Gand & le Duc, la voulurent rõpre par vne nouuelle ſouſleuatiõ de peuple, mais il eſtoit ſi las de la guerre qu'au lieu de ſ'armer pour ſouſtenir la malice de ces factieux, il ſ'arma pour les tuer ſ'il les eut peu trouuer. Le peuple ſe trouua ſur le grand marché de Gand, la banniere de Flandres deſployée, crians tous d'vn accord les louãges de leur Prince & le bien de la paix. Ces hommes ramaſſez du peuple rencontrerent ſur le marché Iean le Bourſier qui eſtoit venu à Gand pour le Roy d'Angleterre, & le cuiderent mettre en pieces, n'euſt eſté qu'il leur remonſtra qu'eux meſmes auoient requis le Roy d'Angleterre de l'ẽuoyer. Et en cela peut on voir quelle aſſeurance il y a en vn peuple " autãt prõpt & leger à ſe mouuoir contre ſon Prince que cõtre ceux qui l'ont eſ" meu contre luy. En ceſte aſſẽblée furẽt leuës quelques lettres particulieres que le Duc leur enuoyoit pleines de toute hõneſteté & douceur par leſquelles il promettoit impunité à ceux qui l'auoiẽt offencé. Dequoy le peuple eut vn merueilleux contentement, car les guerres l'auoiẽt tãt abbatu qu'il ne ſçauoit de quel coſté ſe tourner, & d'autre part il voioit biẽ qu'ils auoiẽt affaire à plus forte partie que lors qu'ils faiſoient la guerre au Comte Lois. Car le Duc de Bourgogne leur Comte eſtoit vn grand Prince, & vn grand capitaine. Apres pluſieurs allees & venues fut en la ville de Tournay la paix conclue par le Traicté ſuiuant.

" Philippes fils & frere de Rois de Frãce, Duc de Bourgogne, Cõte de Flãdres, d'Ar" tois, & Palatin, Sire de Salins, Cõte de Rethel & Seigneur de Malines: & Margue" rite Ducheſſe & Cõteſſe deſdits pays & lieux. A to⁹ ceux qui ces preſentes lettres " verrõt ſalut. Sçauoir faiſons, cõe nos bien amez & ſubiets, les Eſcheuins, Doyẽs, " Conſaulx, & cõmunautez de noſtre bonne ville de Gãd ayent hũblemẽt ſupplié à " noſtre Sire le Roy, & à nous, q̃ d'eux vouſiſſions auoir pitié, merci & miſericorde, " & que noſtredit ſeigneur & nous leur vouſiſſiõs pardõner toutes leurs offẽſes & " meffaits par eux & leurs cõplices cõmis & perpetrez, cõtre noſtredit ſeigneur &

Rebelles chefs de peuple.

Remonſtrance à ſon Prince.

Gantois diſpoſez à paix

Ce mot eſt ſurcharge dans

Malice des Anglois.

Le peuple cõtre eux.

Legereté de peuple

Traicté de pacification.

Pitié des Princes.

nous: Ayant pitié & compaſſion de noſdits ſubiects, par les autres lettres dudit
ſeigneur, & les noſtres, & pour les autres lettres contenues en icelles auõs remis
& pardõné à noſdits ſubiets de Gãd, & leurs cõplices, leurſdites offences & meſ-
Conſeruatiõ de priuileges faits, & auſſi leur auons confirmé leurs priuileges, franchiſes, couſtumes, & vſa-
ges: au cas qu'ils viendront plainement à l'obeiſſance de noſtredit ſeigneur, &
la noſtre. Laquelle grace & pardon leſdits de Gand & leurs complices ont re-
ceuë treshumblement de noſtredit ſeigneur & de nous par leurs lettres & meſ-
ſagers qu'ils ont enuoyez deuers nous en grand nõbre, & noſtredit ſeigneur e-
ſtant à Tournay: ont renoncé à tous debats & guerre, & ſont retournez de bon
cœur à la vraye obeiſſance de noſtredit ſeigneur & nous. En promettãt que do-
Promeſſes de ſubiects. reſnauãt ils ſerõt bõs amis, & vraiz ſubiets à noſtredit ſeigneur le Roy cõe à leur
ſeigneur ſouuerain, & à nous comme à leur ſeigneur legitime & naturel, à cauſe
de Marguerite noſtre cõpaigne, cõme leur Dame naturelle & heritiere. Parquoy
Prince les reçoit en grace. noſtredit ſeigneur & nous, noſdits ſubiets de Gãd & leurs cõplices, auons receu
à noſtre grace miſericorde & obeiſſance, & dõné lettres de grace pardõ & remiſ-
ſion purement & abſoluemẽt, auec la reſtitutiõ de leurs priuileges couſtume &
vſages: ſi cõme ces choſes & autres plus à plein peuuent apparoir par le contenu
deſdites lettres. Apres leſquelles graces & remiſſiõs noſdits ſubiets de noſtredite
bonne ville de Gãd ont fait pluſieurs ſupplicatiõs, leſquelles nous auõs receues,
fait voir & viſiter diligẽment par les gens de noſtre conſeil, par grande & meure
deliberatiõ, leſquelles veuës pour le cõmun de tout le pays eſcheuer toutes diſ-
ſentions qui doreſnauãt ſe peuuent enſuiure, de noſtre grace pour amour & con-
tẽplation de nos bons ſubiets auõs ordõné ſur leſdites ſupplications, à la manie-
re qui ſenſuit. Premierement ſur ce qu'ils nous ont ſupplié que vous iſſions con-
Priere pour priuileges. fermer les priuileges de Tournay, d'Audenarde, de Grãmont, Meule, Tẽremon-
de, Ruplemoni, Abſt, Atarcle, Breueliez, Douze & des Chaſtellenies & plat pais
d'icelles villes: No⁹ auõs ordõné que les habitãs d'icelles villes viẽdrõt pardeuãt
nous, & nous apporterõt leurs priuileges leſquels nous ferons voir par les gẽs de
noſtre conſeil: & iceux veus nous en ferõs tãt que noſdits ſubiets de Gãd & ceux
des bonnes villes en deurõt eſtre contẽs. Et ſi aucuns deſdits priuileges eſtoient
perdus par cas de fortune ou autremẽt nous en ferons faire bonne information,
Pour marchandiſe. & icelle veuë, nous y pouruoirons cõme dit eſt. Itẽ ſur ce qu'ils nous ont ſupplié
du fait de la marchãdiſe, nous auõs conſenti qu'elle ait cours par noſtre pays de
Flandres en payãt les deniers accouſtumez. Itẽ ſur ce qu'ils ſupplient q̃ ſi aucuns
des habitãs de noſtredite ville de Gand ou de leurs cõplices eſtoient arreſtez au
Pour debats. tẽps aduenir en aucun pays & hors de noſtredit pays de Flãdres pour occaſion
des debats, & diſſentions deſſuſdites, que d'icelles fiſſions tenir paiſibles chacun
d'eux. Nous leur auons octroyé que ſi aucuns d'ẽtre eux eſtoient arreſtez cõme
dit eſt, nous les aiderons, conforterons, & deffendrons de tout noſtre pouuoir
contre ceux qui par voye de fait les voudroiẽt empeſcher cõme bons ſeigneurs
doiuẽt faire à leurs loyaux ſubiets. Itẽ ſur ce qu'ils nous ont ſupplié que tous les
pour priſonniers. priſonniers qui ont tenu leur parti qui ſont detenus par nous ou nos ſubiets fiſ-
ſions deliurer: Nous auons ordonné & ordonnons que leſdits priſonniers, s'ils ſe
ſont mis à rançon, ſoient deliurez en payant leur rançon & deſpens raiſonnables
Priſonniers deliurez. parmi ce q̃ ſi aucũs deſdits priſõniers ou de leurs parẽs & amis charnels tiẽnẽt cõ
tre no⁹ aucunes fortereſſes, les mettẽt (auãt tout œuure) en noſtre main. Et ſerõt
deliurez nos priſonniers detenus par noſdits ſubiects de Gãd, ou leurs cõplices.

Item

" Item en ampliant noſtredite grace auons ordonné & ordonnons que tous ceux
" qui pour occaſion des debats & diſſentions qui ont dernierement eſté en no-
" ſtredit pays de Flandres auroient eſté bannis de noſdites bonnes villes de Bru-
" ges, d'Ypre, du pays du Franc, & d'autres villes & lieux, deſquels ils ont eſté ban
" nis, & auſſi tous ceux qui ont eſté bannis par la iuſtice, & loy de noſtre dite vil-
" le de Gand, ou mis & iugé hors loy, & qui ſe ſont abſentez, ſeront reſtituez, &
" pourront retourner & demourer en ladite ville : pourueu que ceux qui ont te- *Bannis remis.*
" nu la partie d'iceux de Gand ſeront reſtituez es villes & lieux du pays comme
" dit eſt, & feront en la ville de Gand le ſerment cy deſſous eſcript, es mains de
" noz officiers, quand ils deuront entrer es villes eſquelles ils doiuent eſtre reſti-
" tuez. Et en outre ils iureront qu'ils garderont la paix & ſeureté deſdites villes,
" & aux habitãs d'icelles ne porteront par aucune voye directe ou publique, mal *Leur ſerment.*
" ne dommage, ne auſſi à ladite ville, ny aux habitans d'icelle. Et pareillement le
" iureront ceux qui entreront en noſtredite ville de Gand. Item que tous ceux qui
" entreront en noſtredite ville de Gand & leurs complices, auec tous ceux de la
" ville obeiront à la grace de noſtredit ſeigneur, & nous, & viẽdront preſentemẽt
" à noſtre obeiſſance. Et quant aux abſens, dedans le temps qui ſera cy apres or-
" donné, ſeront reſtituez à leurs fiefs, maiſons, rentes, & heritages en quelque lieu *Abſens reuiendront.*
" qu'ils ſoient, nonobſtãt quelconques forfaitures, ou malices pour occaſion des
" diſſentions deſſuſdites, ainſi qu'ils les tenoient auant icelles diſſentions. Item
" que ſi aucuns deſdits habitans de ladite ville de Gand, ou leurs complices ſont
" hors la ville deſſuſdite, & pays de Brabant, Hainault, de Hollande, de Zelan- *Feront ſermens.*
" de, de Cambreſis, & de l'Eueſché du Liege, & ils viendront en l'obeiſſance de no
" ſtredit ſeigneur & de nous, & feront les ſermens qui icy apres ſeront declarez à
" nous ou à ceux que nous commettrons, dedans deux mois apres la publication
" de la paix deſſuſdite, ils iouyront des pardons & graces deſſuſdits. Et ceux qui
" ſont es pays d'Angleterre, de Friſe, d'Allemaigne, & autres deça la grand mer, &
" viendront en noſtre obeiſſance dedans quatre mois apres la publication deſſuſ- *Iouyront de grace.*
" dite, & ceux qui ſont outre la grand mer à Rome, ou à ſainct Iaques, viendront
" à celle obeiſſance dedans vn an apres ladite publication ſans fraude, & iureront
" comme cy deſſus eſt dit, ils iouyront des pardons & graces deſſuſdits. Et auſſi
" qui auront eſté bannis, iugez hors de loy, ou abſens de noſtredite ville pour oc-
" caſion des diſſentions deſſuſdites ſeront reſtituez en leurs fiefs, maiſons, rentes,
" & heritages, toutesfois qu'il leur plaira. Item que des biens meubles qui ont e-
" ſté prins d'vne part & d'autre ne ſera faicte aucune reſtitution : mais en demou-
" reront quittes tous ceux qui les ont prins. Item que les poſſeſſeurs ou detẽteurs
" des maiſons deſſuſdites, auſquelles ſeront reſtituez tant ceux de l'vne partie, cõ-
" me de l'autre, ne pourront d'icelles maiſons rien oſter, tenant à plomb, à cloux, *Biẽs reſtituez.*
" ou à cheuilles, & ſeront tenuz les poſſeſſeurs d'icelles maiſons, cens, rentes &
" & reuenus des heritages demourans ſans reſtitution à ce qui en eſt deu. Et ainſi
" d'oreſnauant les fruicts, rentes, reuenuz d'heritages, & ſeront leuez pour ceux
" paiſiblement à qui ils doiuent appartenir. Item iaçoit ce que noz ſubiects de
" Gand pluſieurs & leurs complices, ayent faict hommage des fiefs qu'ils tiennẽt *Hommage.*
" aux autres ſeigneurs, qu'à ceux à qui ils appartiẽnẽt, & pource leurſdits fiefs leur
" demeurent, en faiſant les hommages à nous de ce qui auoit eſté de nous ſans
" moyen, & à nos vaſſaux, de ce qui auoit eſté tenu d'eux. Et auſſi nous octroyõs
" de grace eſpecial les desheritemens, & recognoiſſances faites par loy entre par-

ties presentes. Item que nosdits subiets de Gand, Escheuins, Doyés, Consaux, & toutes les cõmunautez de Gãd, & leurs cõplices par nostre ordõnance & de leur bõne volonté, ont renoncé & renoncent à toutes leurs alliãces, sermens, obligatiõs, & hõmages, qu'eux & aucũs d'eux auoiẽt fait au Roy d'Angleterre, ou à ses cõmis & deputez, ou à leurs officiers, & à tous autres qui ne seroiẽt bienueillans de nostredit seigneur & de nous, & nous ont fait serment d'estre d'oresnauant bons, vrais, & loyaux subiets obeissans de nostredit seigneur, comme leur souuerain, & de ses successeurs Roy de France & de nous comme leur droiturier seigneur & Dame & de nos successeurs Cõtes de Flandres, & de nous faire tels seruices & à noz successeurs comme bons & loyaux subiects doiuent faire à leurs seigneurs & Dames, de garder leurs corps, honneurs, heritages & droits, & empescher tous ceux qui pourchasser voudroient le contraire, & le faire sçauoir à nous, & à noz officiers sauf leurs priuileges & frãchises. Item à fin que noz subiets de nostre bonne ville de Gand demeurent a tousiours en bonne paix en la vraye obeissance de nostredit seigneur le Roy & de nous & de nos hoirs Cõtes de Flandres, pour escheuer tous debats & dissentions qui pourroient suruenir, nous voulons & ordonnons que tous les articles & poincts dessusdits soiẽt bien tenus & gardez sans les enfraindre. Et deffendons à noz subiects sur tant qu'ils veulẽt meffaire enuers nous, que pour occasion des debats & dissentions dessusdites, ils ne meffacent ou facent meffaire par voye directe ou oblique de faict ne de parole aux dessusdits de Gand ne à leurs complices, & ne leur en diẽt aucunes opprobres, reproches ne iniures. Item si aucun faisoit le contraire de ce que dessus est dit, & que pour nous il iniuriast ne portast dommage à aucuns des dessusdits de Gand ou à leurs complices ou aucuns qui ont tenu nostre parti pour occasion d'aucuns debats ou dissentions dessusdites de telle offense que par telle cognoissance des officiers du seigneur & des loix à qui il appartiendra le faict soit criminel, le malfaicteur, ses aidans & complices, & ceux qui les receleront, sans fraude soient punis en corps & en biens, comme de paix enfrainte, tant par la iustice de noz officiers ou d'autres seigneurs commis par les loix du pays, si comme à luy appartiendra, & soit faict satisfaction raisonnable à la partie blecee des biens du malfaicteur, & le surplus appliqué à nous ou aux seigneurs à qui il appartiendra sauf les priuileges des villes. Item si aucun des bourgeois de nostredite ville de Gand estoient faits hors loy ne bannis pour fractiõ de ladite paix, suppose que par les priuileges d'icelle ville parauant ces presentes ne deussent perdre leurs biẽs, neantmoins pour mieux tenir ceste presente paix, ils les perdront, & sur iceux biens sera faict à la partie satisfaction qui aura esté blecee, comme dit est. Et le residu viendra aux droits hoirs d'iceux, comme s'ils fussent trespassez, sauf en tous les priuileges de nostre ville de Gand. Et si tels malfaicteurs ne peuuent estre prins, ils soient bannis, & faits hors de loy et priuez de leurs biens, et en soit ordonné comme dit est. Item si aucun par paroles ou autrement que dessus est dit, à la cognoissance des officiers et loix des lieux viendroient contre nostre ordonnance, nous voulons et ordonnons qu'il soit puni d'amende arbitraire, telle et si grande qu'il soit exemplaire à tous autres par les officiers et loy des lieux, ainsi qu'à chacun par droit peut appartenir sauf les priuileges et frãchises des lieux. Item que si aucune personne d'Eglise venoit contre la paix dessusdite, elle soit baillee à son ordinaire, et il prenne vne vengeãce comme de paix enfrainte, selon que le cas le requiert. Item que ceste-dite paix

Renonciation d'alliances.

Sermens à leur Prince

De le seruir.

Articles obseruez.

Sãs reproche.

Punition des infracteurs.

Bannis pour fraction perdront leurs biens.

Ecclesiastiques punis.

" paix d'entre nous, & de nos bons ſubiets de noſtre dite ville de Gãd & leurs cõ-
" plices ſera criee & publiee ſolennellement en icelle ville, & en noz autres vil-
" les de noſtredit pays de Flandres. Item que ſi aucuns doubtes ou difficultez
" venoient au temps aduenir ſur les articles & poincts deſſuſdits, circonſtances,
" & dependances d'iceux, nous declarerons & ferons declarer & interpreter par
" noſtre conſeil raiſonnablement, & tellement que tous ceux à qui il appartien-
" dra en deuront eſtre contens. Et nous Doyens & communautez de la ville de *Interpreta-*
" Gand pour nous & noz complices quelconques auons receuës & receuons hũ- *tion d'Edict.*
" blement les graces, pardons, & clemences deſſuſdites à nous faictes par le Roy
" Charles noſtre ſouuerain ſeigneur, & par leſdits Duc & Ducheſſe, Comte &
" Comteſſe de Flandres noz droituriers & naturels Seigneur & Dame, & deſdi-
" tes graces & pardons nous remercions de bon cœur tant que plus ne pouuons
" le Roy noſtre ſouuerain ſeigneur, & ſes ſucceſſeurs Rois de France, & noz droi
" turiers Seigneur & Dame deſſuſdits & leurs ſucceſſeurs Comtes de Flandres, &
" ferons les fermẽs que bons & loyaux ſubiets doiuent faire à leur droit ſeigneur,
" & ſi garderons leurs corps & honneurs. En teſmoing deſquelles choſes, nous
" Duc & Ducheſſe deſſuſdits auõs fait mettre noz ſeaux à ces lettres. Et nous Eſ- *Oppoſition de*
" cheuins, Doyens & communautez deſſuſdits de la ville de Gãd, y auõs auſſi mis *ſeels.*
" le grand ſeel de la ville. Et en outre nous Duc & Ducheſſe deſſuſdits auons prié,
" prions, & requerons noſtre treſchere & aimee tante la Ducheſſe de Luxem-
" bourg & de Brabant, & noſtre treſcher et treſaimé frere le Duc Aubert de Ba- *Priere mu-*
" uiere, et auſſi Eſcheuins, Doyens, Conſaux et communautez de la ville de Gãd. *tuelle.*
" Item treshaute et puiſſante Princeſſe Madame la Ducheſſe de Luxembourg, et
" de Brabant, et treshaut et puiſſant Prince le Duc Aubert de Bauiere deſſus nom
" mé. Et outre nous Duc & Ducheſſe de Bourgogne, & nous Eſcheuins, Doyens,
" Conſeil & communautez de Gand, prions les Barons, & nobles du pays de Flã-
" dres cy apres nommez, les bonnes villes de Bruges, d'Ypre, terroüer du Franc, *Des vns aux*
" & bonnes villes de Malines, et d'Anuers, que pour le bien de paix, pour plus *autres.*
" grande ſeureté et teſmoignage de toutes les choſes deſſuſdites, et de chacunes
" d'icelles, veullent mettre leurs ſeaux et les ſeaux deſdites villes à ces preſentes.
" Et nous Ieanne par la grace de Dieu Ducheſſe de Luxembourg de Brabant,
" et de Lembourg, & nous Duc Aubert de Bauiere, gouuerneur et heritier des
" pays de Hainault, de Hollande, de Zelande, et de la ſeigneurie de Friſe,
" Nous Guillaume fils aiſné du Comte de Namur, ſeigneur de l'Eſcluſe, Hue ſei-
" gneur d'Antoing, et chaſtelain de Gand, Iean ſeigneur de Guiſtelles et de Har-
" ues, Henry de Bruges ſire de Diſquemue et du Haure, Iean ſire de Gonuſeber-
" ge, et de la Iẽtoiſe, Arnould de Iouſte, ſire d'Eſtournay, Philippes ſeigneur d'A- *Seigneurs*
" xalle, Lois de la Halſe, Baſtard de Flandres, Girard de Roſenehen ſire de Baſe- *prins.*
" ronde, Gaultier ſire de Halim, Philippes de Namur, ſire d'Eque, Iean Villain ſei-
" gneur de Sainct Iean d'outre Chaſtelain d'Ypre Lois ſire de Lambers, Cheua-
" liers. Et nous Bourghe maiſtre auecques les Eſcheuins de Bruges et d'Ypre,
" nous Philippes de Rhedehen, Montferrant des Eſcheuins, Montfranc de Mon-
" tamar Cheualier, Eſcheuin du Terroir du Franc, pour et au nom d'iceluy Ter-
" roir, lequel n'a point de ſeel cõmun, et conſeil des villes de Malines et d'Anuers, *Seurté appo-*
" auons à ladite priere et requeſte pour bien de paix, et en plus grande ſeureté et *ſee.*
" teſmoignage de verité, de toutes les choſes deſſuſdites et de chacune d'icelles,
" fait mettre et mis noz ſeaux des villes deſſuſdites à ces preſentes lettres faictes

& donnees à Tournay le dixhuictieme iour du mois de Decembre, l'an de grace mille trois cents quatrevings & cinq.

Telle fut la chartre de ceſte paix, apres laquelle le Duc & la Ducheſſe ſe retirerent à l'Iſle, & la Ducheſſe de Brabant en ſes pays, & les citoyens de Gand en leur ville pour leſquels eſtoit audit Traitté François Attreman qui auoit eſté vn des chefs de la reuolte de Gand, mais parce qu'il ne fut point opiniaſtre comme les autres le Duc de Bourgongne luy portoit bonne volonté, & voulut qu'il aſſiſtaſt au Traitté de Tournay, & le gratifia de faueur & preſens. Mais quant à Pierre du Bois principal moteur & chef de ceſte rebellion voyant que ceſte paix eſtoit faicte & concluë tout à bon eſcient, print parti de ſe retirer hors des pays & obeiſſance du Roy de France & du Duc de Bourgogne, ſe promettant bien qu'eſtans les affaires pacifiez on le rechercheroit ſans faire ſemblãt de rien, & que ceux de la ville de Gand, deſquels il auroit fait leuer finances, ſeroient pareillement recherchez, au moyen de quoy ils ſeroient apauuris, & que le Duc qui en voudroit auſſi auoir reſſentiment, dont ce voyant en ce danger de ſa vie, ne ſe voulut fier aux pardons que le Duc faiſoit à tous: conſiderant bien que ſous quelque autre couleur & pretexte, le Duc taſcheroit de ſe venger de luy & que tels moyens ne defaillent iamais aux grands Princes. Auſſi il cognoit les humeurs du peuple de Gand, qu'il ſçauoit eſtre leger, variable, & inconſtant, ſelon la couſtume de chacun peuple qui de meſme legereté deprime & ruine le meſme perſonnage que n'agueres il auoit ſans diſcretion enleué & enrichi, ſans conſideration ny reſpect de ſes vices ou vertus. Pour ces cauſes ſe retira Pierre du Bois en Angleterre, ou le Roy dudit Royaume luy fit bon traittement, & luy donna cent marcs de reuenu par an.

Attreman receu en grace

Pierre du Bois factieux.

Ne ſe fie aux pardons.

Va en Angleterre.

Ces choſes ſe faiſoient en Flãdres en meſme tẽps & aux meſmes iours que les populaces des pays d'Auuergne, Limoſin, & Poictou ſ'eſtãs ſouſleues en armes auoiẽt choiſi pour leur chef vn nõmé Pierre de Bruyers. Il n'y auoit mal au mõde qu'ils ne fiſſent & entre autres quand ils trouuoient quelques gentils-hõmes ou Bourgeois des villes, ils les mettoient à mort. Ils rencontrerent vn Chevalier Eſcoſſois, ſur la teſte duquel ils mirent vn baſſinet ardant, & ainſi le firent mourir. Auſſi ils prindrent vn preſtre, auquel ils coupperent les doigts, luy eſcorcherent la couronne, puis le mettans au feu le firent roſtir. Ils firent pendre vn gentilhomme de Rouergue à vn arbre par ſous les aiſſelles, puis luy tiroient traits d'arbaleſtes & de dards, & luy firent cruellement finir ſa vie. Ces inhumanitez ſont les moindres de celles qu'ils firent entre vne infinité d'autres. Le Duc de Berri oncle du Roy allant en Auignon pour viſiter le Pape rebrouſſa chemin en Auuergne, Poictou, & Limoſin, & deffit ces brigans les vns apres les autres au grand contentement du Roy & au grand proffit du peuple, qui luy donna vne grande louange pour ce bel acte. Ceſte guerre qui eſtoit plus vne deffaicte de brigans qu'vne vraye guerre aduint en l'an 1384. apres laquelle on recommença la guerre contre les ennemis de la France, comme nous dirons bien toſt, apres auoir parlé d'vne guerre faicte par les François en Eſcoſſe.

Soubſleuatiõ de peuples

Leurs cruautez.

Leur deffaicte.

Le Roy d'Eſcoſſe durant noz guerres guerroyé par les Anglois, pria Charles de luy enuoyer ſecours. Charles enuoya en Eſcoſſe au ſecours dudit Roy ſon ami & confederé, Iean de Vienne Admiral de France auec vne armee de mer, complete de mille hõmes d'armes, & de ſoixante vaiſſeaux qui partit du port de l'Eſcluſe en Flandres. Outre les grandes prouiſions de guerre qu'il auoit en ſes nauires

Guerre en Eſcoſſe, ſoubs Iean de Vienne

1384

naires, il porta des armes & des harnois pour armer douze cens hommes d'armes Escossois, d'autant qu'il auoit entendu qu'ils estoient mal garniz d'armes. Vne grande troupe de Noblesse de Bourgogne alla auec luy en ce voyage, & estant arriué en Escosse au commencement il fut le bien venu & receu, puis ioignant ses forces auec celles des Escossois, tous ensemble s'accordans fort bien firent quelques beaux exploits de guerre & print ledit Admiral sur les Anglois plusieurs villes & places qui au parauant auoient aux Escossois semblé imprenables. A la longue les meurs differentes de ces deux nations ne se pouuans comporter ensemble, & ces Insulaires ne pouuans (selon leur ancienne coustume & humeur naturelle) endurer les estrangers en leur pays, & encores moins leurs forces, firẽt tant enuers leur Roy qu'il cõceut haine cõtre les Frãçois, & sur tout cõtre l'Admiral, de façon que les Escossois leur dresserent des embusches secrettes pour les deffaire. L'Admiral ayant descouuert leur malice par le moyen d'vne Dame Escossoise qui l'aimoit, se retira en France auec les François, qui furẽt bien aises d'y retourner, & quitter aux Escossois la pauureté de leur Isle & leur fierté naturelle qui est venue en Prouerbe. Il y a deux opinions du retour de Iean de Vienne en France. Car Froissart qui viuoit de ce temps là, dit qu'il fut arresté en Escosse, iusques à ce qu'il eut recompensé aux particuliers le degast que ses gens de guerre auoient fait. D'autres disent, entre lesquels est Gaguin, que le Roy & les seigneurs d'Escosse se faschans de voir si long temps les François en leurs terres, combien que ce fut pour les deffendre, delibererẽt de leur iouer vn mauuais party, duquel il fut aduerty par ceste Dame, pour laquelle on dit que procedoit la haine du Roy & des seigneurs Escossois, marris de ce qu'vn Frãçois abusoit d'vne grande Dame de leur pays à la veuë de tout le monde. Enquoy se monstra l'insolence Françoise. L'Admiral estãt de retour en Frãce auec les Francois qu'il auoit menez par delà, & interrogé des meurs & des façons de faire & de viure & des forces de l'vne & de l'autre nation parla de ceste façon au Roy.

Ses prinses.

Superbe des Escossois.

Insolence Francoise.

« Sire nostre arriuee en Escosse fut au cõmencement tresagreable aux gens du « pays, mais bien tost apres elle cõmença à estre desplaisante premieremẽt au Roy « dudit Royaume, puis aux seigneurs d'iceluy, & en fin à tout le reste de la nation. « Ils auoient cõiuré contre nous François de nous tuer, mais en ayans esté aduer- « tis par vne Dame qui nous aymoit, nous nous sauuasmes, & pouuons dire que « nous luy deuõs la vie, & par son seul benefice nous sommes pardeça de retour. « L'Escosse ne peut longuement endurer les estrangers, car en fin les Escossois se « departans de leur dissimulation retournerent à leur naturel. Toutes les for- « ces de ceste nation consistent en cinq cens cheuaux, & trente mille homme de « pied à demy armez, & mal en point. Ayant combattu contre toutes les forces « d'Angleterre, & icelles bien considerees, i'ay veu qu'elles ne peuuent estre tout « au plus que de soixante mille hommes de pied, & de huict mille cheuaux. Les « Anglois peuuent facilement estre vaincus & deffaits en leur pays, & non hors « d'iceluy. Maintenant le Duc de Lanclastre qui a espousé la fille aisnee de Pierre « Roy de Castille tué par Henry son frere bastard secouru par les François a ame- « né auec soy en Espagne toute la fleur des forces Angloises pour remettre audit « Royaume de Castille l'heritiere legitime d'iceluy. »

Remonstrãce

Forces d'Escosse.

Forces Angloises.

Le langage de l'Admiral estimé grand Capitaine donna vne enuie au Roy de mener en Angleterre pl⁹ de forces que l'Admiral n'auoit dit y auoir. Le Duc de Bourgongne mieux que nul autre eut aggreable ce langage de l'Admiral, &

Desir du Roy.

l'intention du ieune Roy en laquelle de là en auãt il l'entretint le plus qu'il peut pour ſe vanger des Anglois qui tenoient la main aux Gantois ſes ſubiets contre luy, & contre le Roy ſon neueu comme nous dirons maintenant.

A la ſuſcitation.

Le ieune Roy Charles deſiroit ardamment aſſaillir le Roy Richard d'Angleterre pour ſe vanger des iniures qu'il luy faiſoit, tant de ce qu'il auoit fait ſouſleuer les Flamans, les Poicteuins, les Lymoſins, & les Auuergnats, que de ce qu'il auoit ſouſtenu le Duc de Bretagne. Aquoy le Duc de Bourgogne animoit d'auantage ledit Charles pour le deſir qu'il auoit de ſe reſſentir (comme nous auons dit) dudit Anglois qui à tous coups ſolicitoit les Flamans à ſe rebeller contre leur ſeigneur. Le Duc pour rendre à Charles ceſte entrepriſe aiſee luy remonſtroit que d'autant que le Duc de Lanclaſtre pretendant droit au Royaume de Caſtille à cauſe de ſa femme auoit eſpuiſé l'Angleterre d'argent & d'hommes, pour les mener en Eſpagne, & qu'à ceſte occaſion eſtãt ledit pays tout deſgarny il ſeroit aiſé d'entrer en Angleterre, & rendre aux Anglois les bons tours qu'ils font ordinairemẽt aux François. Et remonſtroit le Duc au Roy que la paix nouuellement faite auec les Gantois leur venoit grandement à propos, d'autant que les Anglois n'auroiẽt deça la mer perſonne qui les fauoriſaſt. La menee du Duc de Bourgogne fut ſagement entrepriſe, car cognoiſſant l'inquietude des Gantois qui ne ſe pouuoient longuement tenir en vne affection, il conſeilla le Roy de dreſſer ceſte armee au port de l'Eſcluſe, à celle fin que les villes de Flandres n'oſaſſent rompre la paix, ny ſ'eſleuer quand elles verroient en leurs pays ſi grandes forces du Roy, leſquelles luy donneroiẽt moyen de ſe vanger d'aucuns des chefs des rebelles de Gand, ſi les choſes venoient à propos, & par ce moyen ledit Duc ſe vangeroit des Anglois & des Flamans. Et quand bien il ne feroit aucune punition d'eux, ſuiuant le Traitté de Tournay, ſi eſt ce que les Flamans ſeroiẽt aſſez punis d'auoir l'aſſemblee d'vne telle armee en leur païs. Le ieune Roy Charles preſta l'oreille au cõſeil du Duc de Bourgogne ſon oncle qui luy auoit tellement imprimé ces opinions qu'il bruſloit de deſir d'aller en Angleterre. Le Duc de Berry Prince ſage & aagé, cognoiſſant l'ambitiõ du Duc de Bourgogne ſon frere qui pour le reſpect de ſon profit & pour tenir la bride haute à ſes Flamans mettoit ſus ce voyage d'Angleterre, ne le trouuoit pas bõ, toutesfois il ny voulut au cõmencement cõtrarier en public. Il eſtoit bien aiſe qu'on menaſt l'armee en Flandres pour tenir ſi bien les Flamans en ſuiection qu'ils n'euſſent plus enuie de ſe reuolter, mais il ne vouloit conſentir au voyage d'Angleterre pour pluſieurs bonnes raiſons & conſiderations qu'il mettoit en auant, tant pour le peu d'argent & de gens qu'il y auoit en France, que pour le danger de la perſonne du ieune Roy. Toutesfois voyant le Roy & le Duc de Touraine ſon frere depuis Duc d'Orleans bruſler d'enuie de faire ce voyage, ne voulut apertemẽt leur contredire, ains taſchoit par autres raiſons & remonſtrances deſtournees, les en diuertir. Ainſi commença ceſte armee de mer à ſe dreſſer au port de l'Eſcluſe, complette de neuf cens nauires, autres diſent douze cens quatre vingts & ſept, qui furent preſts en diligence. Car quãd la Nobleſſe de Frãce fut aduertie de ce voyage elle ſ'eſmeut de telle ſorte qu'il ſembloit que toute la France ſe deuoit tirer & arracher hors de ſes fondemẽs, en eſperãce de faire en Angleterre vne nouuelle Colonie de Frãçois. Le Bourguignon pour plus aiſement cõduire ſon deſſein à ſa fin, auoit fait trouuer bõ ce voyage au Cõneſtable, au Cõte de S. Pol, au Seigneur de Couſſy, & à quelq̃s autres ſeigneurs auſquels le Roy auoit creance, leſquels

Du Duc de Bourgogne.

Sa remonſtrance.

Pour la guerre.

Aduis du Duc de Berry.

Armee à l'Eſcluſe.

Fineſſe du Bourguignon

lesquels l'animerent d'auantage à ceſte entrepriſe & luy remonſtroient que les François pouuoient auſſi bien paſſer en Angleterre, que les Anglois en France. Que le Royaume de France n'eſtoit pas moindre que l'autre, & que les Frãçois auoiẽt le cueur en auſſi bon lieu que les Anglois qui eſtoiẽt tous les iours à noz portes. Qu'il n'y auoit nulle comparaiſon entre la petite Iſle d'Angleterre & ce grand, riche, & floriſſant Royaume de France, ſoit en hommes ou en commodité de viures & grandeur de richeſſes. Que Iean de Vienne Admiral de France auoit rapporté que les Anglois eſtoient plus aiſez à deffaire en leur pays qu'en pays eſtrangers. Que les Saxons auoient conquis l'Angleterre auecques moindres forces que le Roy pour lors n'en auoit, & que Guillaume Baſtard de Normandie ſe fit Roy d'Angleterre auecques peu de gens. Que pourra doncques faire (diſoient ils) vn Roy de France au pris de ceux là? Par ces perſuaſions & autres, ces ſeigneurs mettoient en teſte au Roy ce voyage, & le luy firent tellement apprehender qu'eſtant reſolu de paſſer en Angleterre, il donna ſi bon ordre par le moyen & pourchas du Duc de Bourgogne, que Froiſſart dit que depuis que Dieu crea le monde on ne vit tant de nefs ny de gros vaiſſeaux enſemble qu'en ceſte annee la on en vit aux haures de l'Eſcluſe & de Blanquerge, car au mois de Septembre en l'an 1486. on y vit quatre cens quatre vingts ſept vaiſſeaux, ſi que les maſts & arbres des nauires de loing reſſembloiẽt vn grand bois. Pour faire ce voyage furent leuez grand ſubſides, tailles, & emprunts, & plus grands que de cent ans au parauant on n'auoit fait en ce Royaume, car aucun n'y fut eſpargné, & n'y eut cité, ny ville, ny plat pays qui ne fut cottiſé, & la plus part des hommes y contribuoient volontairement, tenans deſia l'Angleterre pour prinſe, attendu les grands preparatifs des forces qu'on mettoit ſus, & du grand appareil des viures & de toutes ſortes de munitions qu'on menoit à l'Eſcluſe. Car toute ceſte annee iuſques au mois de Septembre l'on ne fit que moudre farines, & cuire biſcuit, meſmement és villes proches de l'Eſcluſe, Tournay, l'Iſle, Douay, Arras, Amyens, Bethune, & Sainct Omer, & autres ſur ceſte frontiere.

1485 ou 1386

Pour animer le Roy.

Contre l'Angleterre.

Armee de mer.

Prouiſions.

Ceſte entrepriſe fut grandement dommageable à pluſieurs, & meſmement à quelques riches perſonnages, qui pour l'ayde de ce voyage & pour auoir grãd nombre de vaiſſeaux, eſtoient taillez & cottiſez au tiers ou au quart de leurs biens & pluſieurs autres payoient plus qu'ils n'auoient vaillant. De toutes parts venoient viures en Flandres, en ſi grande abondance que ſ'il euſt eſté queſtion de la conqueſte de Hieruſalem, il n'eſtoit poſſible d'en faire vne plus grande, tant il arriuoit à l'Eſcluſe de pains, de vins, chairs ſalees, de foins, de bons vins, d'auoynes, de biſcuyt, de farines, de greſſes, de moyeux d'œufs battuz en tonneaux, de vinaigre, aux, oignons, verjus, mouſtarde, ſuif, chandelles & bref de toutes choſes requiſes à la vie commune des hommes. Il en fut ſerré en ſi grande abondance, que ceux qui (comme dit Froiſſard) ne le veirent ne le pourroient croire. Quand toutes choſes furent preſtes, le Roy manda les Princes & ſeigneurs ſes vaſſaux & ſubiets & pluſieurs autres ſes voiſins & amis, comme le Comte de Sauoye, qui fut retenu à cinq cens lances & pluſieurs Princes Allemans, qui furent priez de venir accompagner le Roy à ce voyage d'Angleterre. D'ailleurs y vindrẽt le Comte d'Armaignac, le Comte Dauphin d'Auuergne, & pluſieurs autres Princes & Barons qui firent grans appreſts, car il y auoit entre eux vne enuie & emulation d'eſtre les mieux pourueus

Exaction.

Doyen van Eyck

En abondance.

Preparatifs.

& equippez. Tellement qu'on ſeſbahiſſoit d'ou pouuoient ſortir tant de biens qui iournellement arriuoient en Flandres, tant par terre que par mer, & vindrét au port de l'Eſcluſe tous les gros vaiſſeaux eſtãs en ceſte mer de Flãdres, Hollande, & Zelande, & ceux qu'y enuoya le Roy d'Eſpagne lors amy du Roy. Le Conneſtable de France Meſſire Oliuier de Cliſſon eſtoit lors en ſon pays de Bretagne ou il dreſſoit vne autre armee de mer, & vn grand equippage pour amener auec l'autre qui ſe dreſſoit à l'Eſcluſe. Mais entre toutes les choſes cy deſſus racomptees ledit Admiral en faiſoit dreſſer vne qui excedoit toute admiration: car il auoit aſſemblé tous les charpẽtiers & tailleurs de bois qu'il auoit eſté poſſible de trouuer en ſes quartiers, auſquels il fit baſtir vne cloſture d'vne grande ville de bois, le tout ſi proprement & ſubtilemẽt fabriqué, qu'en peu d'heure ceſte grande & admirable machine ſe dreſſoit, & ſe pouuoient toutes les pieces rapporter en leurs mortaiſes, & cõmiſſures, & fort aiſemẽt aſſeurer, ſi bien qu'il faiſoit ſon cõpte (mais c'eſtoit ſans l'hoſte) qu'ayant pris terre en Angleterre, l'armee du Roy ſeroit ẽcloſe en ceſte cloſture de bois cõme en vne forteresſe, car il y auoit des Tours, des baſtiõs, des boulleuars flanguez de tous endroits, & toutes manieres de defences, ſi bien que les gẽs de guerre eſtans pourueus de viures auoient moyen d'attendre leans vn ennemy auſſi fort que leur armee. D'auantage leCõneſtable auoit fait baſtir en ceſte ville de bois, vn beau logis pour le Roy & d'autres pour les Princes, ſelon leur eſtat, leſquels eſtoient de meſme eſtoffe, aiſez à dreſſer, & encore plus à trouſſer, & plier par pieces, & à trãſporter de lieu en autre, ſelõ qu'ils euſſent gagné pays en Angleterre. Et eſtoit ceſte cloſture de telle longueur & eſtendue, que toute l'armee & camp du Roy y pouuoit eſtre logee, ſans eſtre à l'eſtroit, & ſ'y pouuoiẽt faire les loges des ſoldats, tendre les pauillons des gentilshõmes, & y eſtoient aſſignez les quartiers des Princes, de ſorte que leur compagnie & tous officiers pouuoiẽt eſtre commodement logez, tout ainſi qu'en vne ville bien ſpacieuſe. Elle eſtoit toute ronde comme vne couronne, & charpentee de pieces d'extreme groſſeur, pour eſtre plus aſſeuree & forte. Froiſſart a bonne grace de dire que qui eut veu faire ceſt appareil pour ce voyage, ſ'il euſt eu la fieure, ou le mal des dens, il l'euſt perdu. Tous ceux qui delibe-roient aller à ce voyage, tenoiẽt pour tout aſſeuré que le Royaume d'Angleterre eſtoit tout perdu ſans remede: mais Dieu rabat beaucoup des pẽſees des hommes. Pendant que ce merueilleux equippage ſe dreſſoit tant en Flandres qu'à Lantreguier en Bretagne, les gens de guerre ſe rendoient ordinairement à leurs vaiſſeaux, qui les attendoient à tous les haures de France, pour tous ſ'aller aſſembler à l'Eſcluſe, ou le Roy vouloit que ſe fit l'ẽbarquement. Les Flamans voyans ces grands appreſts de guerre auoient diuerſes imaginations, car les vns diſoient que c'eſtoit pour aller aſſieger Calais par mer & par terre: les autres diſoient que c'eſtoit pour deſtruire la ville de Gand, qui faiſoit eſtat de ſe rebeller contre leur ſeigneur, & que le Duc de Bourgongne faiſoit faire ceſte groſſe armee de mer. Mais il n'en eſtoit rien, car le Duc Philippes n'en vouloit qu'aux Anglois. Quand toutes choſes neceſſaires pour la nauigation & pour la guerre furent preſtes, les Princes & grands ſeigneurs ne ſe contentoient pas, mais attendans le Roy à l'Eſcluſe, firent chercher par tout des peintres & doreurs, leſquels tout le monde mettoit en œuure pour embellir chacun ſon nauire, d'enſeignes, de pennons, bannieres, eſtandars, banderoles, & autres ſignes de guerre, tãt que c'eſtoit merueille àvoir. Les vns faiſoient peindre leurs vaiſſeaux de leurs

Cloſture de ville de bois.

Aiſee à ioindre.

Maiſons en icelle.

Sa forme.

Merueilleux equipage.

Sa pompe & magnificence.

1385

leurs armoiries fort richement, & estoit à qui auroit les plus riches nauires: & les masts estoiẽt peints de riche estoffe, de fõds en comble. Il y en eut quelques vns qui entierement furent couuerts de feuilles d'or pour monstrer plus grande opulence. Et fut dit que messire Guy de la Trimoille qui lors estoit le premier, & le plus fauori de la maison du Duc de Bourgogne, fit tellemẽt estoffer & embellir sa nef que les peintures & embellissemens seuls cousterent plus de deux mille francs: & par là on peut considerer ce que les armes & viures qui luy estoient necessaires pour la guerre pouuoient couster. Les ingenieurs ne pouuoient inuenter chose degaillardise que les seigneurs ne fissent faire en leurs nauires, sans respect de la coustange: car l'on n'estimoit les escus non plus que poudre. Toutesfois les poures gẽs & le pouure peuple payoient tout cela par ce Royaume de France, car les tailles estoient tant excessiues qu'on n'oioit par tout que plaintes des plus riches. Quant aux poures, ils estoient contraints en plusieurs lieux d'abandonner leurs maisons, pour les grandes contrainctes & violences qu'on leur faisoit.

En peintures & dorures.

Apparat d'vn seigneur.

Le peuple paye tout.

Les Anglois estans assez aduertis de ceste admirable entreprinse, s'estonnoient fort, & recouroient au plus asseuré refuge, faisans processions, prieres, & ieusnes par tout le Royaume d'Angleterre: & ce pendant munirent leurs ports de gens de guerre pour attendre la fortune que Dieu leur enuoyeroit. Ce pendant on disoit en Flandres, le Roy viendra demain, car les seigneurs & leurs trouppes arriuoient de iour en iour. Le Roy estant à Paris print cõgé solennel enuiron la my Aoust, laissant la Royne en la cõpagnie de la Royne Douariere, de la Ducheſſe d'Orleans, & autres Princesses & Dames en France: & estoit l'intention de sa Maiesté de ne les reuoir qu'il n'eust esté en Angleterre. En ce mesme temps le Duc Philippes de Bourgogne partit de ses pays de Bourgogne, & vint trouuer le Roy & venoient gens à si grosses trouppes que tout le pays de Picardie, d'Artois, & Flandres estoit entierement mangé & perdu: car les gens de guerre ne payoient pas vne maille: & de tous les biẽs que le pauure laboureur auoit recueilly de son trauail & sueur de toute l'ãnee, il ne luy en restoit que la paille, & ny pouuoit autre chose, sinon ietter chaudes l'armes qui penetroiẽt iusqu'aux oreilles de Dieu.

Anglois estonnez.

Dessein du Roy.

Ruine de pais

« O Princes cõsiderez d'ou viennẽt les punitiõs diuines, & vous asseurez que Dieu
« a son poure peuple en singuliere recõmandation, duquel il vous amir la charge
« entre les mains: mais ce n'est pas pour le manger & deuorer, ains pour le gouuer
« ner, & luy faire droit & iustice. Or arriua le Roy en Flãdres, auec ses deux oncles les Ducs de Bourgogne & de Bourbõ: car le Duc de Berri estoit encore derriere, & n'auoit point d'enuie d'entrer en mer, sinon à toute extremité & en son corps deffendãt, cõbien qu'il auoit fait appreſter son equipage à l'Ecluse cõme les autres. Ceux qui estoiẽt venus auec le Roy à l'Isle estoiẽt les Ducs de Bar & de Lorraine les Cõtes de Sauoye, d'Armaignac, de Geneue, de S. Pol, de Lõgueuille, d'Eu, le Daulphin d'Auuergne, le Sire de Coussy, & Messire Guillaume de Namur, auec tous les plus grãs Barõs de Frãce, & disoit on qu'il en passeroit bien vingt mil tãt Cheualiers qu'Escuyers & autant d'archers Geneuois, & bien autant de soldats gens de pied, & ce sans l'armee que le Connestable de Clisson dressoit en Bretagne ou estoit toute la noblesse de Bretaigne qui faisoit bien 500. hõmes d'armes tous gens d'eslite. En fin quand toutes choses furent prestes pour le voyage on disoit par le pays de Flandres, le Roy partira lundy, l'autre il partira mardy: & ainsi de iour en iour se remettoit l'embarquement de ceste grosse armee. Et ce pen-

Menasses aux Princes.

Le Roy à l'Ecluse.

Ceux qui sont auec luy

dant le tẽps se passoit tousiours, & tousiours alloit auant en la saison, & delia auoit le Duc de Touraine frere du Roy prins congé du Roy pour retourner vers Paris: car en l'absence du Roy luy auoit esté donné le gouuernement du Royaume auec le Chãcelier Eueſque de Beauuais. Le Duc de Berri oncle du Roy estoit encore derriere & differoit tant qu'il luy estoit possible, à ce que sa dilatiõ peust tirer les choses iusques en l'hyuer, taschant de tout son pouuoir de rompre ce voyage: dont le Roy & le Duc de Bourgongne s'ennuyans de si long seiour, luy enuoioyent tous les iours messagers pour le haster. Mais c'estoit simpleſſe, car il faisoit tant pis, & se hastoit le moins quand il estoit le plus solicité: & toutesfois il mandoit au Roy qu'il partoit de iour en iour. En ces dilations l'armee mangea tous les viures estans par le pays de Flandres, de façõ qu'on vendoit quatre frãcs ce qui n'en valoit pas vn & ne pouuoient plus les soldats de l'armee trouuer vures, ioint qu'ils n'estoient point payez, & maudissoient ceux qui auoiẽt esté cause de l'entrepriſe, & le peuple qui estoit mangé disoit tout hault & cler qu'il n'en viendroit iamais bien ny proffit.

Dilation du Duc de Berri

Est haste.

Maudisson du peuple.

En ce tẽps se trouua tant de monde à l'Ecluse, que le Roy & sa maison furent forcez d'en desloger, pour eslargir les gens de guerre, qui ne sçauoient ou loger, & s'en alla le Roy à Bruges attendant tousiours le Duc de Berri qui n'alloit ny venoit. En ces entrefaites, les iours deuenoient cours & pluuieux, & s'augmentoit la froidure, & les vents deuenoiẽt impetueux qui ont occoustumé d'empeſcher la nauigation en ceste mer Oceane. Les Princes & gentilshõmes se faschoiẽt fort de ce long seiour, car ils despendoient le leur, & ce qu'ils auoient preparé pour le voyage. A ceste cause ils estoient tous les iours à soliciter le Roy que l'on feist voile. L'on leur faisoit responce que dedãs trois iours le Duc de Berri arriueroit, que l'on attendoit d'heure, en heure & que luy arriué on leueroit les ancres. Apres tant de delays, finalement le Duc de Berri par tant de fois solicité par le Roy partit de Paris protestant en public qu'il ne retourneroit à Paris qu'il n'eust esté en Angleterre, mais en particulier il disoit à ses amis, qu'il ny entreroit ia. Et sur le partement dudit seigneur, le Conneſtable de Frãce partit de Lantriguier auec son armee de Bretaigne, ayant fait mettre en ses vaisseaux la ville de bois cy dessus mentionnee toute preste à dresser, & auoit ledit Conneſtable en son armee 72. vaisseaux.

L'hyuer suruenant.

Despence en attendant.

Partement du Duc de Berry.

Et apres auoir fait faire voile vers la volte de Flãdres, pour venir surgir au port de l'Escluse, il eut pour quelque temps le vent à souhait: mais aprochãt les ports d'Angleterre, les vents luy furent tellement contraires qu'en despit des patrons & gouuerneurs les vaisseaux furent separez, & iettez loin les vns des autres, de sorte qu'à l'entree de Megace sus l'embouchure de la Tamise le vent fut si contraire, que les mariniers ne peurent si bien faire que le vent n'emmenaſt deux ou trois nauires de ceux qui menoient la ville charpentee de bois auecques les maistres ouuriers & charpentiers qui l'auoient dressée, lesquels par la Tamise furent menez à Londres, dont le Roy d'Angleterre & les Londriens eurent grand ioye. Autres sept nefs de ceste armée du Conneſtable furent emmenees aual le vent, & prinses en Zelande toutes chargees de viures & de gens de guerre. Le Conneſtable fit tant qu'il eschappa & vint arriuer à l'Ecluse, ou il racompta sa fortune au Roy qui en fut fort desplaisant, mais pourtant il ne perdit ne cœur ne courage de partir & faire son voyage, & n'attendoit autre chose que le Duc de Berry qui ce pendant estoit à Paris à se donner du bon temps, & à le passer

Vent à souhait.

Tempeste horrible.

Iette les vaisseaux.

Duc de Berri à Paris.

passer en dances & masquarades auec son fils & sa bru. Il n'auoit iamais esté d'auis de ce voyage d'Angleterre, mais en fin estant par lettres, messages, & prieres du Roy contraint de le venir trouuer, il se mit en chemin pour aller à l'Escluse, toutesfois si lentement qu'il fut plus d'vn mois à faire son voyage. Y estant arriué il met de nouuelles difficultez sur ce passage en Angleterre, & finablement leuant le masque de toute dissimulation protesta deuant le Roy & son conseil qu'il ne consentiroit iamais que le Roy exposast à la fortune, au hazard d'vne bataille, aux perils de la mer, & d'vn autre monde, sa personne, sa noblesse, & toutes les forces de la France mesmement en ce commencement d'hyuer, car c'estoit au commencement de Nouembre, auquel tout à escient il auoit trainé ceste entreprise pour trouuer soubs couleur de l'incommodité de la saison, vne iuste occasion de la rõpre. Il remonstroit aussi qu'il sçauoit bien que les Anglois auoient contracté amitié, intelligence & paix auec le Roy de Castille par le mariage fait de la fille du Duc de Lanclastre auec Henry fils de Iean fils du Roy Henry le bastard, & que les Anglois aduertis de l'appareil de Charles auoient leué cent mille hommes de pied Archers, & dix mille cheuaux, nombre beaucoup plus grand que l'Admiral de Vienne n'auoit dit. L'authorité & la remonstrance du Duc Ieã eut telle force que la flotte de vaisseaux fut abandonnee, l'armee rompue, & les conseils & ardeurs de la guerre rallanties, non sans vne mauuaise reputation donnee audit Duc de Berry, de ce que deuant que faire tant de fraiz pour ceste entreprise il deuoit hardiment & librement dire ce qu'il en dit alors qu'elle fut preste à executer, & que la despence estoit desia faicte. Cela aduint l'an 1386.

1380 à 1387

Arriua à l'Escluse.

Met des difficultez.

Sur raison.

Blasme au Duc de Berri

L'annee ensuiuant qui fut l'an 1387. Lois Duc de Touraine frere du Roy espousa Valentine fille de Iean Galeas Duc de Milã, & y eut à Paris quelques Docteurs & moynes de l'ordre de Iacobins qui disoient publiquement que la vierge Marie auoit esté engendree & conceue en peché originel, & y en eust vn qui dit que il ne pouuoit monstrer & prouuer cela il vouloit qu'on l'appellast Huet. En derision de cela quand quelques Iacobins passoient par les rues de Paris on les appelloit Huets, & crioit on apres eux, aux Huets aux Huets. Ceste opinion fit assembler à Paris vn Concile par lequel elle fut declaree erronee.

Disputes de Docteurs.

Huet cri de Mocquerie.

Pareillement à la requeste de ceux de l'Vniuersité il fut ordonné que nul or ny argent ne fut transporté hors du Royaume, & qu'vne tierce partie du reuenu des benefices d'iceluy fut employee aux reparations des Eglises & desdits benefices, vne autre tierce partie à payer les charges, & vne autre tierce partie seroit donnee aux beneficiers pour leur viure & entretenemẽt. Ceste ordonnance fut faicte à cause que le Pape & les Cardinaux faisoient de grandes exactions sur l'Eglise de France, & prenoyent & emportoient tout le reuenu des benefices. Aussi iamais l'Eglise n'auoit esté plus mal regie que lors, d'autant que la seule conuoitise regnoit, l'ambition guidoit le cœur des grands, & les Rois ne sçauoient que c'estoit de gouuerner, les vns pour leur enfance, tel qu'estoit Charles sixieme, les autres pour ne sçay quel deffaut naturel, ainsi qu'õ le tenoit en Richard Roy d'Angleterre que les histoires estiment auoir esté faineant. Quant aux Espagnols, estans peu asseurez en leurs heritages pour estre nouueaux & vsurpateurs il falloit aussi qu'ils seruissent à la fantasie de ceux qui les surpassoiẽt en puissance. Et à fin que rien ne manquast au peruertissement de la pureté Ecclesiastique, ce Schisme causa que les Synodes tant Metropolitains que Diocesains, & les cõgregations & assemblees des Abbayes s'aneantissans, on ne voyoit que des

Requeste de l'Vniuersité.

Malheur du siecle.

Espaignols vsurpateurs

abus & defauts de corrections, reformations, & reintegrations de l'ancienne discipline Ecclesiastique. Et ne falloit s'estonner si les hommes doctes de ce temps la crioiẽt contre l'estat corrompu de l'Eglise, & s'ils escriuoient contre les abuz, veu qu'ils voioiẽt l'insolente licence des chefs qui s'emancipoient de l'ordinaire correction, & ostoient aux chapitres & Synodes la cognoissance de leurs fautes, ains vouloient que le seul Pape en cogneust, comme si telle voye de proceder fust canonique, & que plustost ils n'y allassent & procedassent par cautelle, sçachans que la saincteté n'auroit grand moyen de s'enquerir de leur vie, ny les accusateurs d'aller si loing se plaindre de telles insolences. Ce fut lors qu'on commença celle reformation de bourses de laquelle on vse depuis aux Sinodes, en lieu desplucher & la vie & la doctrine du Clergé pour y pouruoir, & ne souffrir que la bergerie foruoye par le mauuais exemple & pour lignorance de ses pasteurs. De cecy se plaignoit l'vniuersité, voyant les plus bestes emporter les benefices, & que tout se vuidant en la Cour du Pape, les voyes ordinaires n'auoiẽt plus de lieu, & que riẽ ne pouuoit escheoir auxgraduez nommez, & que tout venoit aux rançonneurs qui se tenoiẽt à la suite de Clemẽt en Auignon. Le pis de tout estoit, que le malheur estoit si grand qu'il ny auoit espece de benefice reserué ou non, fut par resignation ou autrement, qui ne fut vendu à beaux deniers cõptans, & au plus offrant & dernier encherisseur, & aucun ne mettoit la main à chastier ceste corruption, à cause que Clement faisoit d'exorbitans presens aux Princes, & ne se soucioit de donner les terres des patrimoines des Eglises aux seigneurs de sa ligue, lesquelles iadis les Roys & Empereurs meuz d'vn bon zele auoient donnees pour l'auancement du seruice de Dieu, & ainsi ne faut s'esbahir si tout alloit en decheant, & si la seuerité & discipline Ecclesiastique se cantona és maisons de quelques religieux & mendians, sur lesquels n'y ayant que mordre, s'arresta la modestie, & par consequent la liberté de condemner ceste symonie, & peruersité condemnee par la belle escole de l'vniuersité de Paris.

Abus des Ecclesiastiques.

Reformation de bourses.

Crocheteurs de benefices.

Symonie.

Discipline Ecclesiastique.

Le Roy estoit homme faict & marié, & auoit ia par long temps veu & entendu les affaires de son Royaume. Estant à Rheims il y fut tenu vn conseil auquel par la resolution prinse en la presence des Ducs de Berry & de Bourgongne ses oncles, du Cardinal de Laon, de l'Archeuesque de Rheims, & de plusieurs autres seigneurs il fut mis hos de tutelle & du gouuernemẽt de sesdicts oncles, & fut declaré maieur, & fut dit que veu son aage, son sens, & l'experiẽce qu'il auoit des affaires, il estoit capable de gouuerner soy mesmes son Royaume. Ceste resolution ne fut pas beaucoup aggreable ausdicts oncles qui eussent bien voulu que le Roy eut longuement demeuré en tutelle afin qu'ils eussent touſiours gouuerné, & mis la main dedans ses finances. Le Cardinal de Laon qui le premier mit en auant ce faict mourut bien tost apres, non sans soupçon d'auoir esté empoisonné par le moyen desdicts Ducs, & desiors on commençoit en France à faire empoisonner ceux ausquels on ne vouloit gueres de bien. Charles commençant à cognoistre ses affaires, & voulant les manier sans laduis de ses oncles enuoya doucement le Duc de Bourgongne en ses pays, & le Duc de Berry en Languedoc dont il estoit gouuerneur, les voulant ainsi esloigner de luy pour leur retrancher les occasions de faire (comme ils faisoient) leur profit à ses despens. Il retiroit pres de luy pour son conseil le seigneur de Noniant qu'il fit grand maistre, Iean le Mercier, & Iean de Montagu fils de Girard Malet dit Montagu l'vn de ses secretaires, & donna audit Iean de Montagu la superintendence de ses finances.

Maiorité de Roy.

Desplaisante aux grands.

Empoisonnemens.

Grands reculez.

De quoy

Dequoy le Duc de Bourgongne fut si fasché pour se voir priué des moyens de gaigner sur lesdites finances du Roy (fatalles à estre grattees par la plusspart de ceux qui les manient en France) que depuis il le fit mourir comme on verra cy apres. Le Seigneur de Noniant en peu de temps fit vn si bon mesnage & vne telle espargne des finances, qu'il amassa vn grand Thesor au Roy pour subuenir à ses affaires quand il en seroit besoin, & pource qu'il le congnoissoit non seulemẽt liberal prodigue, mais ledit de Noniant & les autres seigneurs du conseil resolurent qu'on ne garderoit plus d'or mõnoyé dedans les coffres du Roy, ains qu'on en feroit de gros lingots qui seroient gardez, & plus mal aisez à dõner & departir. Puis Noniant entreprenant de faire de ces lingots vn grand Cerf d'or massif, pour le Patron d'iceluy fit faire celuy qui est en la salle du Palais de Paris, esleué entre deux pilliers, & fut dudit Cerf faicte d'or la teste & le col, mais la matiere defaillant, le Cerf ne fut plus auant poursuiui en or. 1387

Prodigalité du Roy

Son retranchement.

Cerf d'or,

Il y auoit desia cinq ans que le Roy auoit osté aux Parisiens leur Preuost des Marchans & leur Escheuinage. Iean de Folleuille Conseiller en Parlemẽt & Preuost de Paris remonstra au Roy qu'il ne pouuoit seul gouuerner la iustice de ladite ville qui luy auoit esté donnee lors qu'elle fut ostee ausdits Escheuins. Adonques le Roy mitigant son ire & indignation conceuë contre les Parisiens leur rendit leur Escheuinage & leur iustice, & alors fut esleu Preuost des Marchans Iean Iuuenel des Vrsins gentilhomme Parisien issu, comme on disoit, de l'illustre maison des Vrsins de Rome, le pere duquel nommé Iuuenel vaillant gentilhomme Romain vint en France auec Neapolin Eueque de Mets son frere, & fit plusieurs bõs seruices au Roy Philippes de Valois & à Charles le Quint, & preuue de sa vaillance aux guerres tant contre les Anglois que contre les Flamans.

Escheuinage remis à Paris

Cause des Vrsins.

Le Royaume estant paisible iouissant d'vne treue auecques les Anglois, & estans assopies les guerres de Flandres, le Roy alla en Auignon, là ou il fut par le Pape & les Cardinaux receu en grand honneur. Là vint la vefue de feu Lois Roy de Sicile auec ses deux fils Lois & Charles consins germains du Roy. Clemẽt à sa requeste declara Roy & courõna ledit Lois fils du premier Roy de Sicile & de Hierusalẽ pour auoir vn prince qu'il peut opposer à Vrban & à Ladislas fils de Charles qui auoit esté par les seigneurs Neapolitains couronné Roy de Naples & de Sicile. Et bien que Clement & le nouueau Roy de Sicile eussent desir d'entreprendre incontinent vne guerre pour la conqueste dudit Royaume & contre le Pape Vrban, si est-ce qu'elle fut remise à vne autre saison. Cela aduint l'an 1387.

Paix en France.

Lois 2. d'Anjou.

Au partir d'Auignon le Roy alla en Languedoc, là ou il receut de grandes plaintes du gouuernement du Duc de Berri son oncle qui faisoit audit pays plusieurs grãdes exactiõs & iniustices. Les vns disent que le Roy excusa le plus honnestement qu'il peut sondit oncle, qu'il contenta pour l'heure ceux du pays, & qu'estant par apres de retour à Paris, ayant derechef plaintes de sondit oncle il luy osta ce gouuernement & le donna à messire Iean de la Capreuse simple chevalier, mais sage & aduisé. Aures disent que le Roy estant en Languedoc apres auoir entendu les plaintes faictes contre son oncle redonna ce gouuernemẽt au Comte de Foix qui l'auoit eu au parauant, & que ledit Comte ne le voulut receuoir sans le consentement & bon gré du Duc oncle du Roy, auquel il ne vouloit desplaire en quelque sorte que ce fust. Ce gouuernemẽt fut osté au Duc de

Le Roy en Languedoc.

Mauuais deportement du duc de Berri.

Cõte de Foix

Berry. Le Roy vit en Languedoc, autres disent à Thoulouse, ledit Comte vieil & sage seigneur qui fit au Roy & aux seigneurs de sa Cour plusieurs beaux presens de cheuaux & d'autres choses, & luy fit hommage de son Comté, & de tout ce qu'il tenoit en France. Il dit au Roy qu'il le vouloit faire son heritier pour quelques causes qui sont diuersement racomptees. Les vns disent que le Comte auoit vn fils, auquel pource qu'il le congnoissoit malicieux, il ne donnoit pas si grans moyẽs pour s'entretenir qu'il eut voulu. Le fils irrité de cela se retira vers le Roy de Nauarre frere de sa mere lequel (cõme il estoit meschãt) luy conseilla d'empoisonner son pere, mettant en la teste de ce ieune mauuais garson que faisant mourir son pere il seroit maistre & seigneur de ses grands biens. Ledit Roy luy donna du poison auecques lequel il s'en alla retrouuer son pere se composant malicieusement à vne mine d'vn bon & obeissant fils. Le vieil bon home de pere pipé de la malice de son fils cõmençoit ia à l'aimer & à le caresser plus que de coustume & à se fier dutout en luy, quand ce meschant fils allant de iour à autre à la cuisine de son pere pour veoir si le disner estoit prest, vn iour (apres auoir par plusieurs iours espié l'occasion de ietter le poison sur la viande) Dieu permit que la boëte ou estoit ledit poison luy tomba de sa manche, & fut leué par vn gentilhomme, & monstré aux medecins qui en firent l'espreuue sur vn homme condamné à mort, lequel en mourut. Le pere fit prendre le fils, auquel apres qu'il eut confessé le faict il fit couper la teste, à ceste occasion disent quelques vns qu'il vouloit faire le Roy heritier de son Cõté. D'autres, entre lesquels est le Chroniqueur de Foix & Froissard qui fut longuemẽt en la Cour dudit Cõte, disent qu'il est bien vray du poison, mais non que le fils le print comme poison, ains que sondit oncle le Roy de Nauarre luy auoit dit que c'estoit vne pouldre de laquelle si son pere mangeoit en ses viandes elle l'inciteroit à aimer sa femme sœur dudit Roy, que ledit Comte auoit chassee. Le fils ne pensant que ce fust poison, mais vne pouldre seruant à la reconciliation de son pere & de sa mere en mit sur la viãde de son pere. Quant à la mort du fils, on dit que les subiets du Comte s'opposerent à la sentence donnee par le pere pour luy faire couper la teste, & que le pere le fit mettre en prison à Ortais en Bearn, là ou en fin il le tua, faisant courir vn bruict que sondit fils de melencolie s'estoit luy mesme fait mourir de faim. Quelques autres peres meurtriers de leurs enfans ont ainsi couuert de ceste cause ou de presque semblables leur cruauté. Cela aduint l'an 1490. 1390

Ses presens au Roy.

Le fit son heritier.

Les causes de cela.

Meschanceté de fils.

Veut empoisonner son pere.

L'innocence du fils.

Ce Charles Roy de Nauarre qui auoit donné ce meschant conseil à ce ieune seigneur son neueu, qui auoit tant faict de maux en France durant les regnes des Rois Iean & Charles le Quint, & qui vn peu deuant sa mort auoit voulu empoisonner les Ducs de Berri & de Bourgongne, mourut miserablement. Il estoit deuenu extremement hay de ses subiects pour les cruautez dont il vsoit enuers eux, lesquels se plaignans d'icelles, les vns estoient mis en prison, & les autres tuez, & ceux qui craignoient le mesme, estoient tellement desesperez qu'ils cõmencerent à coniurer de le tuer, n'esperans autre salut & deliurance de leurs miseres qu'en la mort de leur Prince, qui s'ensuiuit bien tost apres par vn tel miracle qu'il semble que la creance d'iceluy soit vmbragee de la mensonge d'vne fable. Estant aagé de soixante ans ou plus, & extenué tant de l'aage que de la paillardise excessiue à laquelle il auoit esté addonné, il faisoit appliquer sur son corps des medicamens eschaufatoires pour le remettre en vigueur & chaleur. Il com-

Charles roy de Nauarre.

Ses meschancetez.

Le peuple contre luy.

Sa debilitatiõ de membres.

commanda qu'on mit dedans vne baſſinoire d'airain du feu pour eſchauffer ſes linſeux & ſon lict, mais comme par ſon impatience, par ſon commandement precipité, & par la trop grãde haſte de ſes ſeruiteurs, ceſte baſſinouere fut precipitément & inconſideremment miſe ſoubs les draps, vne bluette de feu par cas d'aduenture ſortant d'icelle & ſe iettant dedans ces medicamens eſchauffatoires, les enflamma, & mit vn tel feu au corps de ce meſchant Roy qu'il fut en ce tourment quinze iours entiers au bout deſquels il mourut. Les Annales de France comptent la façon de ceſte mort d'vne autre façon non toutesfois guieres diſſemblable. Elles diſent qu'eſtant ſurprins de maladie les medecins diſans qu'il auoit les membres refroidis ordonnerent qu'il fut enueloppé & couſu eſtroittement en vn drap mouillé en l'eau de vie qu'on appelle autrement eau ardant pour luy eſchauffer les nerfs. Celuy qui le couſoit auoit vne chandelle de bougie, & pour vouloir couper le fil dõt il l'auoit couſu, voulut bruſler le bout dudit fil auec la bougie ardante. Advint que le drap qui eſtoit mouillé de ceſt eau ardant ſ'enflamma de telle façon que ſans y pouuoir mettre remede, il mourut deux (ou ſelon d'autres) trois iours apres, criant continuellement en ce martire. Sa mort fut treſagreable à ſes ſubiets & à ſes parens pour auoir cruellement traitté les vns, & fait de mauuais offices contre les autres. Le Comte de Foix mary de ſa ſœur luy vouloit mal de mort, d'autant que ledit Comte ayant en guerre prins le Sire d'Albret, il l'auoit laiſſé aller ſous la foy & reſponce dudit Roy, apres toutesfois qu'Albret eut promis vne certaine ſomme d'argent entre eux accordee, laquelle à la verité puis apres il paya, mais ce fut au Roy de Nauarre, affin que luy qui en auoit eſté reſpondant fut quicte de ſa parolle & promeſſe. Ledit Roy eſtant meſchant & deſloyal, enueloppé de guerres & d'affaires, & touſiours entreprenant nouuelles meſchancetez retint ceſt argent, & de là naſquit la haine que ledit Comte de Foix cõceut contre ſa femme ſœur dudit Roy, & le deſaſtre qui aduint à leur fils d'auoir voulu ſans y penſer & par la malice dudit Roy empoiſonner ſon pere, comme cy deſſus nous auons dit.

139v

Sa cruelle mort.

Ioye de ſa mort.

Eau ardant bruſle

Ses deſloyautez.

La France receut vn ſingulier plaiſir de la mort de ce Roy de Nauarre, & enuiron le temps de ſa mort vint vers le Roy vn hermite, homme de bonne vie, & de grande abſtinence, portant en ſon bras dextre vne croix rouge. Apres pluſieurs empeſchemens qu'on luy eut fait deuant que pouuoir parler au Roy, enfin il y parla, & le ſupplia de vouloir rabbattre les aides, & autres nouuelles impoſitions, autrement le menaſſoit de l'ire & de la punition de Dieu. Ceſte remonſtrance eſmeut le cueur du Roy Charles de ſorte qu'il vouloit faire abbatre leſdites aydes, mais ceux qui tiroient proffit d'icelles luy firent entendre que ceſt hermite eſtoit vn fol, & qu'il ne ſçauoit ce qu'il diſoit: dont les aydes continuerent.

France ioyeuſe de ſa mort.

Remonſtrãce de l'hermite.

Guillaume Duc de Gueldres gẽdre de Iean Duc de Iulliers enuoya deffier le Roy Charles par ſes lettres. Deux raiſons l'eſmeurẽt à ce faire, la premiere fut à l'inſtante priere du Roy Richard d'Angleterre qui ſe vouloit venger de ce que Charles auoit fait en Eſcoſſe, en Guyenne, & en Eſpaigne, & vouloit de iour à autre ſuſciter des ennemis à Charles. L'autre eſtoit à cauſe que Philippes Duc de Bourgongne à qui deuoit eſcheoir le pays de Brabant auoit enuoyé ſecours à ſa tante Ieanne Ducheſſe de Brabant contre les Gueldrois qui tenoient aſſiegee Grauic ville dudit Duché. Ce ieune Duc de Gueldres faiſant de la cauſe du Bourguignon vne querelle commune contre le Roy, fut ſi temeraire qu'il le

Deffy du duc de Gueldres au Roy.

Inconſideremẽt faict.

deffia par vn cartel indigne de la qualité de celuy qui l'enuoyoit & de celle de celuy à qui il eſtoitenuoyé. Le Roy receut courtoiſement celuy qui luy porta ce cartel de deffy, & apres aſſembla ſon armee qu'il mena aux Ardennes. Il enuoya vers le Duc de Iulliers beau pere dudit Duc pour ſçauoir ſ'il aduouoit & vouloit ſouſtenir ſon gendre en ceſte guerre. Le Duc de Iulliers reſpondit que tant ſ'en fault qu'il le voulut faire, qu'au cõtraire il vouloit demourer ſeruiteur du Roy, & incontinent apres vint trouuer le Roy auquel il promit foy & loyauté, puis reconcilia le Duc de Gueldres ſon gendre auec luy.

Le Roy contre luy.

En celle meſme ſaiſon ſ'eſmeut guerre entre les Rois de Caſtille & de Portugal, à cauſe que Iean de Caſtille fils de Hẽri querelloit ledit Royaume de Portugal pour en auoir eſpouſé la fille cõtre vn Baſtard nommé Denis qui auoit vſurpé le Royaume, mais les Portugois ſ'aidans du choix fait par les Caſtillans lors qu'ils firent Henry Baſtard leur Roy, qui fut pere de ce Roy Iean, dirent qu'auſſi bien pouuoit regner ce Baſtard ſur eux que Henry auoit fait ſur les Caſtillans, lequel en auoit chaſſé le Roy legitime, & depuis priué les vrais heritiers de leur ſucceſſion. Les Portugois vouloiẽt bien que le Caſtillan eut ce Royaume comme appartenant iuſtement à l'eſpouſe du Roy Iean. Mais ceux de Liſbonne & de quelques autres villes ſ'y oppoſans firent ce Baſtard Roy, & les contraignirent de ratifier ceſte election, & de là naſquit la guerre en Eſpaigne. Le Caſtillan repetant ſon droict à force d'armes eſtoit ſecouru des François, & le Portugois ne ſe voyant aſſez forts pour ſouſtenir ce faix enuoya en Angleterre pour recommencer la querelle du droict pretendu en Caſtille par les filles du Roy Pierre qui eſtoient mariees en Angleterre. En ceſte guerre ſe fit cognoiſtre la force que l'enuie a en ceux qu'elle poſſede. Iean Roy de Caſtille ſe ſentant obligé grandement aux François, à cauſe que par leur moyen feu ſon pere le Roy Henry auoit cõquis l'Eſpaigne: les aimoit, careſſoit, & auançoit ſur tous autres en recognoiſſance des plaiſirs qu'il en auoit receuz. Les Eſpaignols imputans ce cy à deffaueur, & conceuans vne haine mortelle contre les François & Gaſcons qui eſtoient venus à leur ſecours ſe preualurent de ceſte enuie en vne battaille, ou les François eſtans venuz aux mains, & ayans fait tout deuoir de bons ſoldats furent delaiſſez par l'enuie Eſpaignole au grand meſcontentement du Roy & ruine de ceſte vaillante trouppe qui y fut toute taillee en pieces, à cauſe que les Portugois voyans qu'il falloit encore combattre l'Eſpaignol n'oſerent retenir les priſonniers en vie, craignans veu le grand nombre qu'il en auoit que par ceux cy ne vint leur deffaitte, ains d'vn commun accord leur couperẽt la gorge cruellemẽt, & contre leur promeſſe, les ayans receuz ſur leur foy & taillez à rançon honneſte, & violans tout droit de guerre & la vigueur de la foy promiſe. Auſſi furent punis les Eſpaignols de la deſloyauté & faulſe compaignie iouee à ceux qui leur donnãs ſecours ſ'oppoſoiẽt poureux à vn hazard ſi euident: car les Portugois & Anglois les deffirent aſſez legerement, & abbatirẽt ceſte gloire qui les detenoit en ſi grande opinion de leur vaillance qu'il leur ſembloit que ſeuls ils defferoient mieux leurs ennemis que ioints aux ſecours de France. Ceſte guerre print fin par vne trefue qui fut ſi deſplaiſante aux Anglois qu'ils ſe retirerent en Guyenne, ou recommença la guerre plus forte que iamais par ces nouuelles compagnies affameés qui venoient d'Eſpaigne.

Guerre entre Portugal & Caſtille.

Baſtards rois.

Guerre en Eſpaigne.

Force de l'enuie.

Vaillans François.

Punition de deſloyauté.

Guerre en Guyenne.

Alors ſuruint vne occaſion au Comte d'Armaignac d'aller faire guerre en Italie. Les Florentins guerroyez par Iean Galeas Duc de Milan, & craignans d'eſtre

Guerre en Italie.

d'eſtre par luy reduits en vne miſerable ſeruitude implorerent le ſecours du Roy Charles le ſupplians de ne vouloir permettre que leur ville qui de tout temps auoit eſté treſaffectionnée aux François fut priuee de ſon ancienne liberté, & vint à tomber ſous la puiſſance d'autruy. Loys Duc de Touraine qui fut depuis Duc d'Orleans frere du Roy preſſoit fort en faueur du Duc de Milā ſon beau pere de ne vouloir entendre les prieres des Florentins, & le prioit de vouloir pluſtoſt auoir cōſideratiō à l'affinité, voiſinage, amitié, & proximité de Ieā Galeas qu'aux importunitez des autres. Il remonſtroit que la memoire du Duc d'Aniou Regēt en France & Roy de Sicile deuoit ſeruir d'exēple & d'inſtructiō aux François de ne ſe fier par trop aux ruſes & à la perfidie des Italiens qui ſçauoient bien appeller à leurs ſecours les Frāçois quand ils en auoiēt beſoin, mais qu'ils les chaſſoiēt de l'Italie ou les empoiſonnoiēt apres qu'ils en auoiēt fait. Que ceſt exēple tout frais & tout ſanglant deuoit monſtrer aux François le peu de proffit qu'ils font à aller loin de la Frāce aguiſer leurs armes, & que les guerres eſtrangeres deuoient ſe faire & conduire par armes eſtrangeres non aux deſpens du ſang des François. Que Iean Galeas qui auoit eſté gendre d'vn Roy de France, & qui eſtoit maintenant beau pere d'vn fils & frere de Rois de France, auoit touſiours eſté bon & fidelle ami voiſin & allié deſdits Rois, officieux enuers ceſte couronne, & pour pluſieurs reſpets & conſiderations tant du ſang & de l'affinité que de ſes bons offices & de la fidelité & affection portee aux Rois eſtoit digne d'eſtre pluſtoſt ſecouru des armes Françoiſes que par icelles guerroyé. L'opiniō des oncles du Roy fut plus forte que celle du frere & fut reſolu que le Comte d'Armaignac qui eſtant attiré & corrōpu par vn grand preſent des Florētins deſiroit ceſte charge, tireroit de ce Royaume tous les vagabōs pour les mener en Italie. Car eſtans par la longueur des guerres precedentes les Rois de France & d'Angleterre & leurs capitaines las & ennuyez de tant de trauaux & iouiſſans leſdits Rois d'vne treſue qui leur auoit fait rōpre leurs armees, ceux qui auoiēt maiſons pour ſ'y retirer ſ'y eſtoient retirez, ſoulageans leurs corps du trauail & leurs eſprits du ſouci des guerres, & ceux deſquels, le bien, le gain, & la fortune conſiſtoient en l'inſolence d'icelles, & en la vaillāce de leurs mains ſ'eſtoiēt aſſemblez en groſſes troupes, dreſſoient en pluſieurs endroits de petites armees, auoiēt leurs chefs, & conducteurs, & leurs enſeignes, prenoient, & tous les iours aſſigeoient pluſieurs places fortes, & ruinoient le pays & le peuple. Et voulans paroiſtre & eſtre nōmez vrais & legitimes ſoldats & gēs de bien, ils ſe nōmoient les deffenſeurs des villes des contrees, des hōmes, & du biē publiq, à fin que par ce beau ſpetieux & ſainct nom ils ſe rēdiſſent redoutables à vn chacun, & que de la crainte generalle ils tiraſſent vn proffit en general & en partculier. Les Laboureurs achetoient d'eux la paix à beaux deniers, à fin qu'ils peuſſēt en ſeurté viure en leur labourage & maiſons auec leurs femmes & enfans, & ſemer & cultiuer leurs champs, & chacun leur donnoit de l'argent pour eſtre conſerué. Cela fit telle frayeur aux plus riches Seigneurs de France qu'ils donnerent au Comte d'Armaignac vne groſſe ſomme d'argent, outre & par deſſus ce que les Florētins luy auoient donné pour ſoudoyer ſes gens de guerre, & les mener hors de ce Royaume. Le plus grand nōbre d'eux eſtoit es pays de Lymoſin, Rouergue, & Quercy, deſquels ledit Cōte fit quinze mil hommes de cheual & dix mille de pied, & les fit paſſer en Italie. Les Ambaſſadeurs Florentins eſtoieut d'aduis qu'apres auoir paſſé le Pau, ils prinſſent le chemin de la Thuſcane pour ſe ioindre aux forces des Florentins.

Entre Florence & Milan.

Exēples des Italiens.

Pour Iean Galeas.

Amy des François.

Licence des longues guerres.

Gens vagabonds.

Leurs maux

Sont iettez hors de Frāce

Aduis du Comte d'Armaignac

Le Comte leur respondit qu'il ne vouloit laisser à costé vn si grand fleuue comme estoit le Pau, ny vn si fort ennemy comme estoit le Duc de Milan, ains qu'il vouloit droit marcher sur les terres d'iceluy, & luy presenter la bataille. Iacques Vermi chef des forces Milanoises considerant que ce ne seroit pas le meilleur pour le seruice de son maistre de venir aux mains auecques vn ennemy courageux & glouton de gloire & de reputation, se renfermant dedans la ville d'Alexandrie, endura d'estre assiegé par ledit Comte, & d'estre souuent par luy attiré au combat, sans y vouloir entendre. Le Comte ne trouuant aucune resistance, s'empara de plusieurs villettes & chasteaux qu'il pilla, & comme s'il eust acheué ceste guerre & vaincu tellemẽt son ennemy qu'il n'y eut plus rien à craindre, chargea ses soldats de proye & de butin, & commença de ne plus faire obseruer aucune discipline militaire, ains de permettre à ses soldats de se desbãder çà & là, tout ainsi que s'il eust esté en vn pays ia par luy conquis. Alors Vermi ayant aduisé l'ordre & la discipline du Comte, se rua à l'improuiste sur ceste armee desbandee & mal disciplinee, en tua bien six mille, & mit le reste en fuitte. Le Comte estant prins blessé peu apres mourut de ses playes. Morlet ou Meri de Fiennes ramena en France ce qui resta de ceste deffaite, non sans grande peine & danger, d'autant que les Montagnars des Alpes se vouloient venger des insolences que ces soldats auoient vsé enuers eux lors qu'ils les passerent auec le Comte en Italie. En fin estans de retour à sauueté ils se comporterent plus modestemẽt qu'auparauant ils n'auoient fait, & fut ceste deffaite proffitable à la France pour auoir esté purgee de ceste canaille.

Sagesse de guerre.

Insolence militaire.

Reuient à modestie.

Enuiron ce temps là, aduint vn faict au pays de Normandie qui ne sera indigne d'estre racõpté à la fin de ce liure, lequel toutesfois est racompté en deux façons que nous accommoderons le mieux qu'il nous sera possible. Deux gentilshommes de la maison de Pierre Duc d'Alençon, l'vn nommé Iacques le Gris, & l'autre Iean de Carrouges combattirent en camp clos à Paris, & la cause de leur combat fut telle. Carrouges esmeu d'vn sainct vœu (selon l'humeur du temps, ou desireux de voir le monde) delibera d'aller en la terre sainte, & laissant sa femme en la ville d'Argentan en Normandie ou selon d'autres en sa maison de Carrouges à quatre lieuës de ladite ville, la recommanda audit sieur de Gris comme à son voisin & ami. Autres disent qu'il ne la recommanda point, & qu'au contraire ils n'estoient pas bons amis, ains y auoit vne secrette haine entre eux, comme il aduient souuent entre gentilshõmes de mesme maison, & seruãs à mesme maistre. Estãt parti ledit sieur de Carrouges le sieur du Gris ou soit qu'il eut enuie de luy faire desplaisir, ou soit qu'il eust enuie de iouir de ceste femme pour ce que elle estoit belle, alla quelquesfois la visiter en sa maison de Carrouges, faignant estre amy de son mari, & estoit soubs ce nom & selon la coustume de la Noblesse de France qui s'entreuisitent courtoisemẽt, receu & traicté en ceste maison. Le Gris vn iour luy parla de l'amour, vsant de tous les artifices, remõstrances, langages, & persuasions dont vsent ceux qui veulẽt receuoir faueur d'vne belle Damoiselle esloignee de son mari. Elle ne veult entendre à cela, ains renuoye bien loin le Gris. Quãd il vit n'en pouuoir venir à bout par ces moyens il en inuẽta d'autres encore pl⁹ villains. Il s'adressa à la Damoiselle seruãte de la Damoille de Carrouges, & la corrõpãt par vn present, il entra de nuit chez elle en la façõ qui s'ẽsuit. Il estoit gẽtilhõme seruãt dudit Duc, & cõme il le seruoit de vin à souper en la ville d'Alẽçõ il laissa en la presence d'iceluy tõber la coupe à terre, & respandre le vin.

Cembat de deux gentils hommes.

Carrouges et & le Gris.

Perfidie du Gris.

Enuers la femme de Carrouges.

Corrompit la seruante.

Le

Le Duc & ceux qui estoient presens se mirent à rire de cela qui estoit fait tout à escient par le Gris à fin qu'il fut remarqué & luy seruit d'vn alibi. Cela estant remarqué, le Gris faisant semblant d'en estre faſché & de se vouloir retirer en son logis mõta incõtinent à cheual & s'en alla à Carrouges, là où trouuãt par l'intelligẽce de la Damoiselle susdite, vne eschelle dressee au iardin qui mõtoit dedãs la chãbre de la Damoiselle de Carrouges, il mõta dedãs, & la força. Autres disent qu'il alla la voir sous couleur de bõne foy & qu'apres auoir esté par elle biẽ traicté il la força par l'intelligence de la Damoiselle susdite. La Damoiselle forcee, cela cesse iniure iusqu'à la venue de son mari. Le Gris apres auoir fait cest acte meschãt remonta à cheual & se trouua au leuer du Duc son maistre auquel il porta le bassin & le sẽguiere à lauer les mains. Comme le Duc se vouloit lauer, il laissa cheoir le bassin. Cela ramenteut la cheute de la couppe & esmeut vne telle risee que le Duc voyant le Gris tout afreux (comme il estoit n'ayant dormi toute la nuict precedente) luy demanda ce qu'il auoit, & luy dit qu'il pensoit qu'il fut yure du vin qui le soir precedent luy auoit fait tomber la couppe des mains. Le Gris ne fut marri de ceste iniure & reproche, car il s'en vouloit seruir pour son Alibi, & estant las du trauail de la nuict se retira en son logis. Carrouges estant de retour sa femme se plaignit à luy de la violence & force du Gris. Il s'en alla trouuer le Duc & le supplia de vouloir ou faire prendre le Gris; ou de luy permettre de le combattre. Le Duc qui soustenoit le Gris & qui disoit qu'il n'estoit pas possible qu'il euſt cõmis ceſt acte veu que tout le iour il auoit esté auec luy, & que le soir il auoit laissé tomber la couppe, & le matin le bassin, ne voulut luy accorder le combat, lequel aussi il ne pouuoit, car cela n'appartient qu'à vn souuerain. Carrouges fit sa plainte à la Cour de Parlement de Paris, laquelle assigna iour & lieu à Paris, à ces deux gentils-hommes pour combattre.

Veut prouuer son alibi.

Forcé la Damoiselle.

Retourne vers son maistre.

Fait bonne mine.

Carrouges reuint.

Fait sa plainte.

Le Roy Charles fut spectateur de ce Duel, & la femme de Carrouges y vouloit assister montee sur vn chariot, mais par le commandement du Roy, elle en sortit; & monta sur vn Eschaffault. Carrouges auoit rapporté de son voyage vne fieure quarte, le iour de l'excez de laquelle estoit le mesme iour que le Duel auoit esté assigné. Nonobstant cela il voulut combattre. Comme les deux combattans furent prests de venir aux mains, Carrouges se retournant à sa femme luy dit: Ma femme vous estes le seul tesmoin de la force qui a esté commise en vostre corps & honneur pour la deffence & vengeance desquels i'entreprens ce combat. Dictes tout hault si iustement ie combats celuy que vous accusez l'auoir commise. A quoy elle respondit: Mon mari allez hardiment sur ma parolle, car ie ne vous ay menti de rien. Apres ces mots, Carrouges baisant sa femme, commença de marcher à l'encõtre de son ennemi. Les vns disent qu'ils combattirent à pied, mais la plus ferme opinion tient que ce fut à cheual. Carrouges fut blessé à la cuisse, mais pour cela ne se sentant ny plus foible ny vaincu il se rua de si grande violence contre le Gris qu'il le porta par terre, puis se iettant à terre, & luy mettant la dague à la gorge luy fit confesser son crime & le tua. Le Roy fit pendre le corps du Gris à vn gibet, & donna à Carrouges mille liures de don, & deux cents liures de pension annuelle.

Combat ordonné.

Sa femme.

Carrouges blessé.

Puis vainqueur.

FIN DV DIXSEPTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE DIXHVICTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Bandes du gensdarmes

LA deffaite des Bandouillers du Comte d'Armaignac en Italie n'auoit encore du tout purgé la France de tel les gens, car au pays de Lymosin vn Anglois ou selon d'autres vn Breton, tenant le parti d'Angleterre appelé Geoffroy Teste-noire s'estoit emparé de la place de Vantadour. Apres sa mort luy succederent deux siens neueuz enfans d'vn sien frere ieunes hommes hardis & vaillans, lesquels voulans prendre quelques places par finesse, laisserẽt par finesse prẽdre leurs personnes. Leur oncle vẽdoit à beaux deniers la paix aux paisans, mais eux volans plus haultemẽt ne s'estudioient qu'à surprendre par trõperie les plus grands capitaines. Comme ils furẽt aduertis que le Duc de Berry enuoyoit vers eux deux braues capitaines, ils praticquerent vn homme qui leur alla dire que s'ils luy vouloient dõner dix mille escus il leur liureroit ladite place, & leur ouuriroit la porte d'icelle. Ceste somme fut par lesdits capitaines promise à ceste homme practiqué par ces deux neueuz de Teste-noire, le dessein desquels estoit de se saisir des personnes de ces deux capitaines cõe ils entreroiẽt dedãs la place auec la sõme de dix mil escus promise à ceste hõme attitré, & de ne les laisser qu'ils ne donassẽt encore autres dix mil escus pour leur rançõ. Mais leur dessein vint au rebours, car ces deux capitaines estãs entrez se firẽt maistres de la porte, & ayãs dõné le signal à ceux que de nuit ils auoiẽt mis en ẽbuscade se saisirẽt de la place & de ces deux neueuz de Teste-noire, qui de preneurs & d'entrepreneurs furent pris & apres pẽdus & estranglez. D'autres disent que ce Teste-noire ayãt occupé en Lymosin la place de Chaalus se tenoit en icelle, & souuent faisoit des courses iusques en Auuergne. Auec quatre cens bons soldats choisis d'entre tous les siẽs il s'en alla vers la ville de Montferrant laquelle il sçauoit estre peu songneusement gardée, & mettant de nuict vne embuscade le plus pres des murailles qu'il peut il instruisit quelques siens soldats de contrefaire les marchans & d'aller sur le point du iour auec quelques asnes chargez de viures en ladite ville. Ces soldats estans suiuant leur instruction arriuez au bout du pont de la porte de la ville le prierent les portiers de les ouurir. Les portiers ne se craignans d'aucune surprise abbatirent le põt, & laisserẽt entrer ces faux marchans en leur ville à leur grãd dommage. Car ces faux marchans vrais soldats se saisissans de la porte & deployans leurs armes les tuerent. Incontinent ceux qui estoient en embuscade entrerent dedans la ville tuans tout ce qu'ils trouuoient, & la pillerent. Le

Teste-noire.

Paix vẽdue aux paisans.

Surprinse de capitaines.

Les surpreneurs prins.

Surprise.

De la ville de Mõtferrãt

Le Mareſchal de Sancerre qui eſtoit en Auuergne aduerty de cela aſſembla des armes pour aller aſſieger Montferrand, mais Teſte-noire ſe contentant d'auoir fait ce beau butin & ne voulant attendre vn ſiegé, chargea ſes chariots & mulets de proye & de bagage, & ſe retira à Chaallus. Ce qui aduint l'an mille trois cens nonante-vn. *Butin de Teſte-noire.*

Les hiſtoires Angloiſes diſent qu'apres ceſte deffaite, les deux Rois de France & d'Angleterre eſtans las & ennuyez de leurs longues guerres, & deſireux de quelque repos, Charles fit tant enuers Richard qu'il enuoya à Paris ou ſelon d'autres à Amiens le Duc de Lanclaſtre ſon oncle. Les Ambaſſadeurs des deux Rois ſ'eſtans trouuez là enſemble & cõferans entre eux des moyens de venir à la paix commencerent d'entrer en quelque contention quand ledit Duc de Lancaſtre commença à parler ainſi. Qu'eſt il beſoing (dit il) d'aduiſer aux moyens " noueaux & à la nouuelle forme de faire vn nouueau Traitté de paix, veu que " cela a de long temps eſté faict par le Roy Iean de France, & par le Roy Edvvard " mon pere? Que doncques ce Traitté arreſté & iuré ſolennellement par les deux " nations demeure en ſon entier, & ſoit obſerué, & que le Roy de France ſoit " contant d'iceluy, & l'obſerue, & ainſi en fin nous aurons moyens de mettre les " armes bas, & d'auoir vn bon repos. A cela les Ambaſſadeurs François reſpondirent qu'il n'auoit pas tenu à leurs Rois que ce Traitté n'euſt eſté obſerué, mais qu'il auoit eſté violé & enfraint par le Prince Edvvard contre la Religion de ſon ſerment, & qu'à ceſte occaſion les Rois Charles le Quint & Sixieme pere & fils auoient par apres deſiré ſouuent remettre ſus ce Traité, mais qu'on auoit taſché y adiouſter d'autres choſes qu'ils ne voulurent accepter, ſ'ils n'euſſent voulu faire vne telle pactiõ de paix qu'elle euſt eſté vne loy de ſeruitude. Que cela eſtoit aduenu par la faute des Anglois qui vouloient bien donner la paix non la receuoir ny obſeruer. Entre ces diſputes comme les vns & les autres ne refuſaſſent pas la paix qu'ils deſiroient ardamment, mais les conditions d'icelle, furent faites entre eux trefues pour trois ans. D'auantage diſent leſdites hiſtoires que le Roy Richard dõna à ſon oncle paternel Duc de Lanclaſtre, le Duché de Guyenne, la ou ledit Duc alla pour en prendre la poſſeſſion. Ceux de Guyenne voyans qu'en peu de temps ils ſeroient aſſailliz & guerroyez par les François ſ'ils n'auoient vn grand Prince qui les deffendit contre la violence & les iniures des autres, ne voulurent receuoir ledit Duc, & tant ſ'en faut qu'ils luy fiſſent recueil ny reception, ny qu'ils le vouluſſent aduouer pour leur ſeigneur, qu'au contraire ils luy declarerẽt qu'ils ne vouloient point le receuoir pour leur Duc, & enuoyerent quelques vns de leurs deputez à Richard, luy remonſtrer qu'eux qui auoient accouſtumé d'obeir à vn Roy ne vouloient ny ne pouuoient ſe ſoubsmettre à vn Duc particulier, ny obeir à autre qu'à vn Roy. L'excuſe de ceux de Guyenne fut receue par Richard, & ainſi ces deputez ſ'en retournerent auec ce qu'ils demandoient. La venue de ce Duc en Guyẽne apporta quelque ſoupçon nouueau aux François, combien que les trefues accordées entre eux & les Anglois ne fuſſent expirees, mais pour cela il n'y eut aucune guerre nouuelle. Voila ce que diſent les hiſtoires d'Angleterre. *Rois las de la guerre.* *Obſeruer l'ancien Traitté.* *Violẽment de foy.* *Trefues faites* *Leur excuſe receue.*

La Ligurie Prouince d'Italie de laquelle eſt chef la ville de Gennes ramena les deſſeins des François en l'entrepriſe d'vne plus ſainte cauſe, & fut par eux renouuellee la memoire d'vne guerre ſainte. Les Barbares d'Affrique tenoient auecques merueilleuſes forces en grãde ſubiection les coſtes de l'Italie. Les Ge- *Guerre de la Lygurie.*

neuois leur euſſent bien peu faire teſte, ſils n'euſſent eſté empeſchez ailleurs tant ils eſtoient forts & vaillans ſur la mer, mais ils ne pouuoient en meſme temps & tout enſemble combattre vn ennemy qui ordinairement faiſoit des prinſes, ny nauiguer, trafficquer, & faire voyages aux plus loingtains pays, d'autant que la principalle gloire & richeſſe de ladite ville conſiſte en ce trafficq.

Reſiſtãce des Genenois. Ils conſideroient que ſils transferoient de leur mer la guerre en Affrique, ils oublieroient leur trafficq & commerce de mer. Or ne pouuoient ils faire cela auecques leurs forces ſeules, & adoncques ils enuoyerent en Ambaſſade des principaux de leur ville vers le Roy de France, le plus ancien deſquels parla à luy de ceſte façon.

Grandeur des François. Sire il a eſté iadis vn temps qu'entre tous les autres Royaumes Chreſtiens la maieſté de ceſtuy cy de la grandeur & eſpouuentement de ſon nom & de ſa gloire non ſeulement comme vn foudre de guerre chaſſoit les Turcs & Sarrazins bien loing de l'Europe, mais auſſi les retenoit enfermez dedans les baricaues, deſtroits, & coupeaux du mont Taurus. Ou ſi quelquesfois leſdits Turcs & Sarraſins eſtãs aiguillonnez & reprins de leur couardiſe & eſtoient ſi hardiz que de ſortir hors de leurs pays, ils eſtoient preſque pluſtoſt battuz & deffaits par les armes Frãçoiſes amenees en Orient d'vne ſi longue diſtance de pays & de regiõs qu'ils ne ſe doutaſſent de leur entrepriſe. Voila pourquoy par pluſieurs annees ils ne cognoiſſoient autres Chreſtiens que les François, & leur ſembloit que le nom de France n'eſtoit pas vn nom de nation ains de religion. Or comme peu à peu voz autres affaires vo⁹ ont deſtourné des entrepriſes & du ſoing des affaires du Leuant, la religion Chreſtienne eſt d'autant deſcheuë & diminuee qu'auparauant elle ſ'eſtoit augmentee & fortifiee par la foy & par les armes des Françoiſ. Iadis elles contraignoient le fleuue Euphrate d'endurer leur effort, & tenoient le Nil en ſubiection, maintenant vos ennemis nez aux enuirons de l'Euphrate & du Nil, cependant que la France eſt treſfloriſſante, commandent à l'Aſie & à l'Affrique. De là paſſans en l'Europe, ils ont les yeux ouuerts & l'eſperãce grande ſur la ville de Cõſtantinople, & tiennent le pied ſur la gorge de la Hõgrie. Il y a long temps qu'ils ſont maiſtres du Royaume de Grenade. Ils ſe diſent ſeigneurs de la terre, & non contens de cela menaſſant noz mers, & à la barbe & à la veuë des François y viennent auecques vn grand nombre de vaiſſeaux. Ils rodent & pillent tous les iours les coſtes de Prouence & du Languedoc, iuſques à ietter auecques leurs auirons de l'eau de la mer ſur le riuage ou ſe pourmenent vos gens qui ſont ſpectateurs endurans de telle brauerie. Cela nous ſemble moins indigne, & toutesfois il eſt indigne & miſerable en ce que par leurs brigandages & pilleries ils tiennent en ſubiection nous & noſtre Prouince touchante & aboutiſſante à la Gaule, & ſeparee d'icelle ſeulement d'vn ruiſſelet, & les Iſles ſiſes à noſtre veuë & à la voſtre, comme ſi c'eſtoit vne choſe fatale que l'vne & l'autre fortune fut touſiours aux guerres ſaintes commune aux François & Geneuois. Car les François ayans aſſocié auec eux à moitié de gloire & de peril les Geneuois, prindrẽt la ſainte Cité de Hieruſalé ſur les meſcreãs, & depuis ce temps là nous n'auons iamais ceſſé d'ayder d'armes, de volonté, d'argent, & de tous bons offices les entreprinſes & les guerres que les François ont faites contre les infidelles. Nous ſommes yſſus de ceux qui eſtoient (comme vous diſiez, & cõme nous penſions) vos cõpaignons d'armes, & voz anceſtres ont fait auec grand honneur pluſieurs belles choſes pour la religion, & no⁹ par force &

Turcs par eux battuz.

Forces des Sarrazins.

Leurs courſes.

Iuſques à Gennes.

Compagnons d'armes.

" force & contrainte & par neceſſité auons fait vne guerre ſaincte contre les A- 1391
" fricans & les infidelles. Car ils nous agaſſent & irritent, & non ſeulement
" ils nous brauent, nous menaſſent, nous font peur, & nous monſtrent leurs for-
" ces, mais ils nous font maux infinis ſoit par armes ſoit par feu. La Ligurie leur
" eſt ouuerte & expoſee comme ils veulent, & ce qui les fait ſi hardis & ſi achar- *Cruauté des Barbares.*
" nez contre nous, & qui fait que nous ſommes bruſlez, pillez, & tourmentez
" c'eſt pour ce que nous ſommes Chreſtiens & que comme ils diſent nous ſom-
" mes François, car le nom de la Ligurie & de Gennes leur eſt incognu. La guer-
" re ſaincte qui nous eſt neceſſaire & domeſtique vous eſt prochaine & oppo- *Ne faut attendre neceſſité.*
" ſee à vos yeux, & bien qu'elle ne vous bruſle pas encore, ſi eſt ce que ſi pour vo-
" ſtre deuoir & pour le zele que vous portez à la religion Chreſtienne vous l'en-
" treprenez promptement, elle vous apportera beaucoup plus grande gloire &
" profit, que ſi la neceſſité eſt attenduë.

" Nous ſommes aſſez forts ſur mer, & les François ſont forts en toutes choſes,
" & meſmement ils ſont inuincibles en forces terreſtres. Et tout ainſi que faci-
" lement & auec peu de chemin & de traguect ils viennent de l'Afrique aux co-
" ſtes de Languedoc, & de Prouence, ainſi peut on aiſement paſſer de France en *Faut les aſſaillir.*
" Afrique, & peult ceſt ennemy commun eſtre auſſi bien aſſailly en ſon païs qu'il
" nous vient aſſaillir au noſtre. Ne permettez donc, Sire, que ceſt ennemy de
" Dieu & des Chreſtiens & meſmement de vous & du nom François vous braue
" & menaſſe, vous diſ-ie (Sire) qui eſtes d'aage floriſſant, qui auez vn grand & opu- *Examinatiõ.*
" lent royaume, tant de gentilshommes & de ſoldats, tant de valeur, ſageſſe, &
" vaillance, & tant d'exemples de vos anceſtres. Nous vous promettons ports,
" haures, deſcentes, coſtes, riuages, rades, villes, chaſteaux, fortereſſes, viures, nos
" armees nauales, nos forces, nos hommes, nous meſmes, noſtre vie, noſtre indu-
" ſtrie, noſtre ſeruice, & bref tout ce que vous pourrez deſirer de nous. Donc- *Promeſſe de ſecours.*
" ques Sire, entreprenez ceſte guerre ſaincte expoſee à voz yeux, & appoſee en
" voſtre ſein, à laquelle vous conuie la freſche memoire des ſaincts Roys vos
" ayeulx, & Dieu meſme de ſa voix, vous promettant vne non doubteuſe, ny dif-
" ficile, ny tardiue victoire des volleurs, des meſchans, des Barbares, de ceux qui *Contres les Africans.*
" ne viuans que de pillage ne peuuent ny faire vne iuſte guerre, ny la repouſſer, &
" qui fuyront des qu'ils verront les vrayes armes Chreſtiennes.

Ce Geneuois fut eſcoutté auec grande attantion & ſilence. Le Duc de Tou-raine frere du Roy deſireux de gloire & de reputation (comme ſont les grands ieunes princes) deſiroit auoir la charge de ceſte guerre. Mais les autres prin- *Deſir de ieune Prince.*
ces & ſeigneurs du conſeil remonſtrans qu'il failloit enuoyer vn vieil Cappi-taine contre ceſte gent cauteleuſe qui faiſoit ſes guerres plus par cautelles & perfidies que par vraye & ouuerte valleur, furent d'aduis que Pierre Duc de Bourbon qui ſ'offrit à ceſte guerre en fut le chef. Les gentilshommes François à l'enuy y vouloient aller & ſe firent enrooller. La ialouſie de ceſte entrepriſe *Ialouſie de deux natiõs.*
paſſa en Angleterre, dont furent entre ces deux Royaumes faictes, conti-nuees, & allongees trefues pour trois ans, autres diſent pour quatre. Pluſieurs ſeigneurs Anglois menez & conduits par le Comte de Saliſberi (les hiſtoi-res Angloiſes diſent par Henry Comte d'Erbi) paſſerent en France, & com-muniquerent leurs conſeils au Duc de Bourbon & aux François, & con- *Allerent à Gennes.*
ſocians leurs forces & courages enſemble, ſ'entrepromirent toute amitié & fidelité.

Tous enſemble paſſerent les Alpes, & allerent à Gennes, là ou ils virẽt vne belle flote de vaiſſeaux biẽ garnie & acõpagnee de celle des Venitiẽs qui eſtoiẽt ennemis des Geneuois, mais alors ils ſ'eſtoient reconciliez auec eux en ceſte cõmune cauſe de la religion. Et affin que les vns & les autres ne fuſſent retenuz du Schiſme Pontifical, ils iurerent entre eux & ſ'obligerent que durant ces guerres ils ne ſe reſſouuiendroient aucunement ny ne feroient aucune mẽtion des choſes paſſees ny de leurs differents precedens, & qu'ils ne penſeroient à autre choſe qu'à deffaire les Sarraſins, ou à les rembarrer dedans les limites de leur pays de Barbarie. Ils tirerẽt droit vers la ville de Thunes capitale de l'Afrique, & eſtans ſur mer ils virent de loing les Barbares campez ſur le riuage pour leur empeſcher la deſcente. Les Chronicques de France diſent que ceſte armee menee par le Duc de Bourbon n'alla pas vers la ville de Thunes mais vers la ville d'Affrique ainſi appellee du nom vniuerſel de la nation, & que par la vaillance de quelques archers Anglois leur fut donné le moyen de la deſcẽte en terre, ce qu'auſſi diſent les hiſtoires Angloiſes. Ces trouppes ayans prins terre, ia ſe penſoient eſtre maiſtreſſes de l'Affrique, d'autant qu'elles auoient prins la ville d'Affrique, laquelle ils penſoient leur deuoir couſter beaucoup plus cher qu'elle n'auoit faict.

Oubli d'inimitiez.

Thunes capitale d'Afrique.

Afrique ville.

Le Roy des Barbares auoit mis vne grande partie de ſes forces en garniſon dedans la ville, & auecques le reſte ſ'eſtoit campé bien pres de là, & ſ'eſtoit rendu fermé & fortifié dedans ſon camp. Comme il voyoit que les noſtres faiſoient des ſaillies il ne bougeoit, & ne vouloit rien hazarder. Si les noſtres faiſoient des courſes bien loing de la ville pour fourrager & bruſler, il iettoit aux champs des Numides hommes viſtes, adroicts, & vaillans à cheual, qui auecques leur viſteſſe arreſtoient bien court les noſtres chargez de peſantes & lourdes armes, & ne leur permettoient pas de courir bien loing. Le combat eſtoit bien inegal, car ces Numides fuyoient quand les noſtres leur faiſoient teſte, & les aſſailloient viuement quand les autres fuyoient, & par diuerſes ruſes de guerre (ſelon leur couſtume) ores ils ſouſtenoient vaillamment le choq des ennemis, ores les eſpouuentoient, ores les fuyoient, ores les chaſſoient, ores les attiroient plus loing, affin qu'eux en grand nombre peuſſent plus facilement deffaire les noſtres deſbandez & ſeparez des leurs en petit. Adoncques il ſembla bon aux Chreſtiens de ne ſ'amuſer plus à ces legeres eſcarmouches, puis que les Barbares ne vouloient combattre en battaille, & d'aſſieger & battre la ville de Thunes, dedans laquelle eſtoient pluſieurs bons & vaillans ſoldats. Ceſte ville fut fort vaillamment aſſaillie & vaillamment defendue. Le Roy de Barbarie premierement aſſailloit par le coſté & par derriere les noſtres, cependant qu'ils ſ'amuſoient à battre les murailles, puis voyant qu'eſtans les forces des noſtres diuiſees les vns alloient aux mines & aux trenchees, les autres rangez ſoubs les enſeignes marchoient contre les ſaillies de ceux de la ville, ſi quelque choſe luy reuſciſſoit mal, & ſ'il auoit du pis, il ſe retiroit doucement ſans paſſer plus auant. Toutesfois les noſtres ne ceſſoient pour cela de bien & viuement aſſaillir touſiours la ville, le gouuerneur de laquelle enuoya vn trompette au camp des Chreſtiens, pour les prier qu'il luy fut permis de parler à leur chef. Il luy fut mandé que ſ'il vouloit parler à leur chef qu'il ſortit, mais il ſ'en excuſa, diſant que par les loix de la guerre, iamais vn chef de guerre d'armee ou de ville ne doit ſortir pour parlementer.

Roy de Barbarie.

Viſteſſe des Numides.

Ruſes de guerre.

Siege de Thunes.

Defence du Roy d'icelle.

Chef ne doit ſortir de la ville.

Il manda au Duc de Bourbon qu'il eut à venir dedãs la ville, mais le Duc ſuiuãt les

les meſmes loix militaires propoſées par le Barbare ne le voulut faire, & manda qu'il n'iroit point ſans machines de guerre & grandes forces, d'autant qu'il ne vouloit eſtre bleſſé des murs de la ville, ou eſtre attrappé par les embuſches & fineſſes des ennemis.

Au camp des Chreſtiens eſtoient pluſieurs Geneuois qui entendoient fort bien la langue Affricane par la bouche deſquels le gouuerneur de la ville demãda quelle cauſe & quelle iniure auoit armé contre les Barbares les François & les Anglois ſi loingtains de l'Affrique. D'vn commun conſentement il leur fut reſpondu que la ville de Gennes eſtoit l'vne des principalles de la Chreſtienté & la porte de l'Italie, & que d'autant quelle eſtoit trauaillée par les Barbares, les François & les Anglois n'eſtoient pas moins irritez contre eux que s'ils faiſoient iniure à la ville de Paris, ou à celle de Londres, capitalles des deux Royaumes de ces deux nations. Alors les vns & les autres commencerent de parlementer de la paix pour le Traicté de laquelle le Roy Barbare enuoya ſes Ambaſſadeurs, & fut entre eux accordé que les Barbares d'Affrique ſe contiendroient dedãs leurs limites, qu'ils ne feroient plus courſes en la France ny en Italie, ny es Iſles aſſiſes entre l'Affrique & l'Europe. Qu'ils rendroient les priſonniers Chreſtiens & preſentement donneroient aux Chreſtiens là preſens la ſomme de dix mille eſcus. La paix eſtant faite de ceſte façon l'armee s'en retourna à Gennes, là où les François & les Anglois de retour d'vn beau voyage pluſtoſt que d'vne grande guerre ſ'en retournerent chacun en leur pays auec honneur, grand butin, & ioye. Cela aduint l'an mille trois cens nonante, ou nonãte-vn. En celle ſaiſon aſſauoir en l'an 1489. la Royne Yſabeau de Bauiere femme du Roy quelque temps deuant par luy eſpouſee en la ville d'Amyens fit ſon entree à Paris, & eſtoit ladite Royne en vne litiere couuerte & toute battue de drap d'or ſuiuie d'vn nombre infini de Dames & Damoiſelles, les vnes ſur hacquenees blanches, les autres en chariots dorez.

Le Roy tant pour encourager ſes bons ſeruiteurs à luy faire ſeruice & continuer en leurs deuoirs que pour monſtrer aux Rois qui viendroient apres luy comme il failloit recongnoiſtre les viuans & les morts, & ſe reſſouuenant de la grande & bonne reputation qu'auoit gaignée Bertrand du Gueſclin Conneſtable de France du viuant de Charles le Quint, & combien ce Sage Roy l'auoit eſtimé, voulut qu'on luy fit des obſeques & funerailles ſolennelles long temps apres ſon treſpas, ou aſſiſta ledit Roy, Cliſſon Conneſtable de France, le Cõte de Sanxerre Mareſchal de France, & pluſieurs autres grands Seigneurs, tous portans le dueil auec preſque autant de ceremonies qu'on en feroit à vn Roy. Exemple notable à vn ieune Prince qui louoit la vertu d'vn qui par ſes proëſſes eſtoit deuenu grand, & qui par ſes haults faits auoit fait regner les Roys, à fin qu'à ſon imitation les Princes ſes ſucceſſeurs reſpectent les vertueux, & honorent leur memoire tant en leur vie qu'apres leur treſpas.

Peu de temps apres aſſauoir l'an 1391. mourut Philippes Duc d'Orleans fils du Roy Philippes de Valois frere du Roy Ieã, par le treſpas duquel le Duché d'Orleans reuint à la couronne de France. Charles donna ce Duché à ſon frere Loys Duc de Touraine qui de là en auant fut appellé Duc d'Orleans. Les habitans d'Orleans ſ'oppoſerent à ceſte donation d'Apannage, diſans que par ancien priuilege ils ne pouuoient eſtre deſmembrez de la couronne, ſi vne fois ils y retournoient. Mais nonobſtant leur oppoſitiõ le Roy Charles fit paſſer & emologuer

Jean Froiſſart affirmant 1391

Geneuois parlent Affrican

Gennes porte d'Italie.

Traicté auec les Barbares.

Retour d'Affrique.

1389

Entree de la Roine à Paris

Funerailles du Gueſclin.

Vertu louee apres ſa mort

Loys Duc d'Orleãs frere du Roy.

Sa race.

ceſt Apannage en faueur dudit Loys, la race duquel eſt paruenue de pere en fils iuſqu'au Roy Loys douzieme & en ligne collateralle iuſqu'au Roy qui eſt à preſent, comme il ſera dit ailleurs.

Guerre de Bretaigne.

Le Roy Charles eſtoit à la fleur de ſon aage, la France en trefues auec l'Anglois, & les Prouinces voiſines en repos, alors que peu ſ'en fallut que les anciens troubles de la Bretaigne ne ſe renouuellaſſent, leſquels ſembloient auoir eſté eſtaints auec Charles de Blois mort en la bataille d'Aulroy ſur la conqueſte de ce Duché. Dequoy les cauſes ſont diuerſement recitees. Les vns diſent qu'Oliuier de Cliſſon Cõneſtable de Frãce natif de Bretagne eſtoit mal cõtẽt de ce que ſon Duc n'auoit à ſa priere voulu deliurer les enfans de Charles de Blois priſonniers en Angleterre laiſné deſquels auoit eſpouſé ſa fille, & que le Duc de Bretaigne ne luy auoit rendu ſes places, ny fourny à l'appointement fait entre le Roy & ledit Duc. Le Roy ayant enuoyé ſommer ledit Duc d'accomplir ſa promeſſe il n'en tint compte, & adonc le Roy enuoya Cliſſon en Bretaigne auec vne armee, & le Duc de Berry vers ledit Duc pour luy remonſtrer les points enſuiuans. Que le Roy ſe plaignoit de ce que le Duc faiſoit forger monnoye d'or & d'argent, & il ne luy appartenoit point, & ne la pouuoit ny deuoit faire que noire. D'auantage que ledit Duc n'auoit rendu à Cliſſon les places promiſes par leur Traicté. Il ſembla bien aux Barõs de Bretagne que le Roy auoit raiſon de ſe plaindre, mais le Duc ne voulant faire aucune reſponce preſente dit que bien toſt apres il viendroit vers le Roy (comme il fit) & qu'il eſperoit le cõtenter. Ledit Duc y vint biẽ accompaigné, & auec belles parolles amadoua le Roy, & luy promit que dés qu'il ſeroit de retour en Bretaigne il rendroit à Cliſſon les places promiſes. Mais eſtant de retour en Bretagne il n'en fit rien. Ce qui irrita le Roy contre luy. Voilà vne façon des cauſes de la haine du Roy contre le Duc, & voicy comme les autres la racomptent. Les deux enfans de Charles de Blois priſonniers en Angleterre prins en la ſuſdite bataille furent rachetez par vne grande ſomme d'argent que le Conneſtable Cliſſon donna pour leur rançon, & eſtans de retour, ledit Cliſſon donna à l'aiſné ſa fille en mariage, lequel fut ſuſpect au Duc, voyant que les enfans dudit Charles de Blois par le renfort de ces alliances pouuoient attenter quelque choſe contre luy. Mais diſſimulant pour l'heure ſa iuſte douleur & ſa vengeance, comme les Princes ſçauent fort bien faire, & faiſant ſemblant de vouloir vaquer à autres affaires, fit aſſẽbler les Eſtats de ſon Duché en la ville de Vẽnes auſquels il conuoqua tous les Seigneurs & Barõs de ſon Duché. Le Cõneſtable Cliſſon eſtant lors en ſa maiſon de Ioſſelin en Bretaigne ne ſe peult bonnement excuſer de ſe trouuer à ceſte aſſemblee, d'autant qu'il eſtoit ſubiect du Duc, & ſ'y trouua. Apres qu'elle euſt eſté finie, & que le Duc eut mis & reſolu en icelle pluſieurs affaires concernans ſon Eſtat, le Duc fit vn feſtin à tous ſes Barõs auquel eſtoit le Conneſtable qui ne ſe doutoit ny craignoit d'aucune ſurpriſe. Le feſtin fut beau & magnifique & accompaigné du bõ viſage & de la bonne chere du Duc, qui faiſoit baſtir à l'vn des bouts de la ville de Vennes vn treſfort chaſteau qu'il nomma le chaſteau de l'Hermine, & eſtoit preſque tout fait.

Plainte de Cliſſon.

Plainte du Roy.

Le Duc vers le Roy.

Autre cauſe

Les Princes diſſimulateurs.

Cliſſon au feſtin du Duc

Malice du Duc.

Apres le diſner le Duc pria Cliſſon de vouloir prendre la peine de viſiter ſondit chaſteau, le priant que puis qu'il eſtoit homme qui ſ'entendoit en l'Architecture il l'aduertit des faultes qui eſtoient en iceluy, & de ce qu'il ſeroit beſoin d'y racoutrer deuant qu'il fut acheué, ou d'y faire pour l'embellir & rendre agreable & parfait: d'autant (diſoit le Duc à Cliſſon) que ie ſçay que vous ne vous

Poter prendre Cliſſon.

entendez

entendez pas moins en l'architecture qu'au faict des guerres. Le Duc le mena de chambre en chambre, de tour en tour, & de lieu en lieu. Comme le Duc & le Cõneſtable furẽt à l'entree de la plus forte tour du chaſteau à laquelle le Duc auoit fait mettre vne porte de fer, il dit au Conneſtable qu'il entraſt le premier. Le Cõneſtable eſtant entré dedans ceſte tour trouua des hommes armez qui le prindrent au corps, & luy mettans les fers aux pieds, le laiſſerent leans, & l'enfermerent. Voila le Duc en partie vengé de la haine qu'il portoit au Conneſtable, & le Conneſtable en grande melencolie pour ſe veoir empriſonné entre les mains & en la puiſſance de ſon Prince ſon grand ennemi, & le Duc luy vouloit mal de mort tant à cauſe de ce que ledit Conneſtable par commandement du Roy Charles luy auoit fait la guerre, que pour ce qu'il auoit deliuré Iean de Bretaigne des priſons d'Angleterre, ou il auoit demeuré quarante ans priſonnier, depuis lors qu'il fut prins à la bataille de la Rochederien, en payant pour ſa rançon ſix vingt mille florins qui luy furent donnez par ledit Conneſtable à la charge qu'eſtant ledit Iean de retour en France il eſpouſeroit Marguerite ſa fille, comme il fit deſpuis. Le Duc pour ces deux raiſons vouloit mal au Conneſtable, & oultre la vengeance qu'il prenoit de luy, il vouloit par ceſte prinſe ſe rappointer auec le Roy d'Angleterre duquel il n'eſtoit gueres aymé, pour auoir à ſon deſceu fait auec le Roy Charles le Traicté de paix cy deſſus mentionné au 17. liure.

Le fit entrer le premier.

Eſt prins priſonnier.

La cauſe de la haine.

Le Duc ſe veut rallier à l'Anglois.

Le Duc enyuré de ioye & de contentement d'auoir fait empriſonner le Conneſtable commanda à Iean de Baualan gentilhomme Breton auquel il l'auoit donné en garde, de le ietter la nuict enſuiuante dedans la mer. Baualan prudent & aduiſé Cheualier cognoiſſant qu'vn ſage miniſtre d'vn Prince ne doit incontinent obeir à ſon commandement precipité ains laiſſer attiedir ſa colere, & penſer à ce qu'il commande durant icelle, luy remonſtra qu'il failloit bien qu'il aduiſaſt ſagement à ce qu'il faiſoit deuant que commettre vn tel cas. Que ſ'il eſtoit courroucé iuſtement ou non contre le Conneſtable il n'en fit faire aucune execution durant ſa colere, ains qu'il appaiſaſt ſon courage, vſaſt de prudence, & luy fit faire ſon proces par Iuſtice, non par fureur, & ſi par la iuſtice il eſtoit trouué que ledit Conneſtable eut merité la mort, qu'il la luy fit ſouffrir, à fin que perſonne ne luy en donnaſt aucun blaſme. Mais le Duc forcené de colere & de vengeance ne voulut eſcoutter les repliques & ſages remonſtrances de Baualã, ains luy commanda ſur peine de la vie de ietter le Conneſtable en l'eau. Baualan ne voulut pourtant obeir au commandement precipité du Duc, cognoiſſant bien que les Princes par vne ſoudaine fureur & precipitation commandent des choſes, deſquelles tout à loiſir puis apres ils ſe repentent. Le Duc ſ'alla coucher ſur ceſte colere & apres ſon premier ſommeil ſe reueillant & reuenant de ſa premiere fureur, ſe repentit d'auoir fait ce commandement à Baualan, & euſt bien voulu que le Conneſtable n'euſt point eſté noyé, mais il voyoit ny auoir plus de remede.

Sage miniſtre de Prince

Sage remonſtrance.

Repentances des Princes

Le Duc rẽpenti de ſon commandement.

Le matin faiſant venir Baualan luy demanda ſ'il auoit fait ce qu'il luy auoit commandé. A quoy ayant Baualan reſpõdu qu'ouy, il en receut vn merueilleux regret, & commença de faire les complaintes du mal que ceſt empriſonnement & ceſte mort luy apporteroient, & de la repentence de ce qu'il auoit commandé. Comme Baualan le vit en ces regrets il le conſola, & apres longs deſtours de propos par leſquels il cognut la repentance du Duc, il l'aſſeura de la vie du Conneſtable. Dont le Duc receut vne extreme ioye, & loua grandement la ſageſſe de

Sageſſe de Baualan.

Baualan, qui a donné vn tel exemple à ceux qui seruent les Princes de ne faire pas tousiours ce qu'ils leur commandent par vn soudain desir de vengeance ou par vne fureur precipitée. Le Roy manda au Duc qu'il auoit commis crime de leze Maiesté en ce qu'il auoit mis en prison le principal Officier de sa couronne. Mais le Duc pour ses raisons & pour sa deffence, disoit qu'il estoit à tort accusé de ce crime, & qu'il auoit iustement faict emprisonner Cliſſon d'autant que ledit Cliſſon qui estoit Breton son subiect faisoit des entreprinses meschantes & secrettes contre luy son souuerain Seigneur. Qu'il l'eut fait corporellement punir sans le respect de sa dignité de Connestable, & de celuy qu'il deuoit & vouloit tousiours porter à la Maiesté du Roy.

Excuse du Duc.

Sur la prise de Cliſſon.

Les histoires de Bretaigne disent qu'estant le Connestable prisonnier, le Cõte de Laual son beau frere composa de sa deliurance auecques le Duc en payant cent mille liures, & rendant audit Duc les places de Iosselin & de Iugon. Apres sa deliurance, le Connestable alla trouuer le Roy Charles, pres duquel il trouua les Ducs de Berri & de Bourgongne qui estoient rentrez en grace pres du Roy leur neueu. De laquelle ils auoient esté aucunement esloignez au parauant par les menees de quelques ieunes mignons fauoris de Cour, comme nous auõs dit cy dessus, lesquels aussi s'en trouuerent mal, & cognurent qu'il fait mauuais sattaquer aux Princes, & mesmement à freres & enfans de Roys. Le Connestable fit au Roy la plainte de son emprisonnement duquel le Roy luy promit la vengeance, mais lesdits Ducs dirent au Roy que le Connestable mesme en estoit la cause, & que si suiuant le commandement du Roy il fut allé à Lantriguier apprester les vaisseaux qui luy auoient esté commandez pour aller en Angleterre cela ne luy fut pas aduenu. Le Roy qui trouuoit cest emprisonnement bié mauuais, enuoya ses Ambassadeurs vers le Duc pour s'en plaindre, ausquels comme le Duc eut fait la responce cy dessus mentionnee accompagnee d'autres particularitez, le Roy luy en enuoya d'autres à deux diuerses fois. Le Duc estant pressé des demandes & queremonies des Ambassadeurs du Roy de France, & conseillé par les Seigneurs de son conseil, rendit au Connestable ses places, & se resolut d'aller trouuer le Roy. Premieremẽt il alla à Blois là où il trouua les Ducs de Berri & de Bourgogne, desquels il fut fort honnorablement receu. Le Bourguignõ sousteno it fort & ferme la cause du Duc de Bretaigne, d'autant qu'ils estoient anciens amis & compaignons d'armes, & que ledit Breton estoit cousin de la femme du Bourguignon. De Blois ces trois Ducs vindrent à Paris vers le Roy là où ledit Breton apres s'estre purgé sagement de l'emprisonnement du Connestable & appaisé le Roy, fit de son Duché hommage audit Roy, à la maniere que ses predeceſſeurs auoient accoustumé de faire, & estans les vns bien contens des autres ledit Duc s'en retourna en Bretaigne auec la bonne grace & plusieurs presens du Roy.

Le Connestable vers le Roy.

Accusé.

Le Duc sõme

Vient à la Cour.

Se purge.

Durant ce temps, le Comte de Harcourt grand seigneur en Normandie fut accusé d'auoir sans le consentement du Roy son souuerain, prins l'ordre d'Angleterre, & en la Cour aduint vne chose qui à peine sembleroit indigne d'estre recitée, si vn petit commencement n'euſt esté suiui d'vne grande trainée d'affaires importans, & de grandes guerres. Pierre de Craon grand Seigneur au pays d'Anjou, & parent & allié des plus grands Seigneurs dudit pays & de Bretaigne tenoit vn grand rang à la Cour, & estoit tant fauori du Roy & du Duc d'Orleans son frere que tous les courtisans qui auoient affaire à la Cour, ou besoing de la faueur

Harcourt accusé.

faueur du Roy ou de ſon frere, ſ'adreſſoient à luy. Mais comme il n'y a rien ſi leger ſi muable & tant incertain que la faueur de la Cour, qui cõme vn tourbillon ſe paſſe incõtinent, ce bon heur (ſi bõ heur y a à la Cour) ſe changea bien toſt en vn grand malheur. Le Duc d'Orleans frere du Roy ne ſe contentãt de ſa femme faiſoit l'amour à pluſieurs Dames, & meſmement à quelques vnes de la ville de Paris. Dequoy il ne ſe deſcouuroit qu'à Craon. La Ducheſſe qui eſtoit Italienne & fine fẽme, ſ'apperceut (à ce que les femmes cognoiſſent du changemẽt des affections des maris quand elles ne tirẽt d'eux ce qu'elles penſent leur appartenir) que ſon mari alloit ailleurs, & fit tant par fineſſes Italiẽnes enuers Craõ, qu'il luy deſcouurit les amours dudit Duc, & nõ cõtent d'auoir fait ceſte faute pria la Ducheſſe de ne dire point au Duc ſon mari que ce fut luy qui le luy auoit dit, cõme ſ'il ſeroit poſſible à vne fẽme de ſe tenir de reprocher à ſon mari ſes amours. En quoy Craõ fit vn tour de perfidie, & deux de ſot. Le premier de deſcouurir les ſecrets de ſon maiſtre, & les deux autres en ce qu'il prioit yne femme de celer vn ſecret, & meſmemẽt de ſe taire de ce quelle penſe toucher ſon hõneur ou ſon auantage, ou plaiſir, cõme de ne dire point à ſon mari qu'il ayme ailleurs. Car cõment eſt ce qu'vne fẽme pourroit celer à ſon mari ſa ialouſie ny le nom de celuy qui luy a dit que ſon mari a ſes affections ailleurs tranſportees? Craõ dit à la Ducheſſe le nom & le logis de la Dame que ſon mari aymoit, dont la Ducheſſe indignee enuoya querir la fẽme, & auec menaſſes & parolles conuenables à la fureur d'vne fẽme ialouſe & d'vne Princeſſe, cõmanda à ceſte femme qu'elle eut ſur peine de ſa vie à dõner cõgé au Duc. Le Duc retournãt voir ceſte fẽme, elle qui eſtoit menaſſee par la Ducheſſe ne faillit de luy faire vne mauuaiſe mine, & de le ſupplier de ne retourner plus chez elle, luy racõptant le langage que la Ducheſſe ſa fẽme luy auoit tenu. Luy bien eſtõné de ce que la Ducheſſe ſa femme auoit deſcouuert ſes amours qu'il n'auoit deſcouuertes qu'à Craon, fit tant qu'il ſceut d'elle que Craõ les luy auoit reuellees. Aduerti de cela, il en aduertit le Roy ſon frere qui auſſi eſtoit ieune & d'amoureuſe complexion, & mit tellement en ſa malle grace ledit Craon, que ſi Craon euſt eſté prins il euſt eſté en danger de ſa vie, ſi que par autres cauſes miſes à ſus à Craon, comme ces inuentions ne manquent iamais aux Princes qui veulent faire mal à ceux qu'ils haiſſent, il fut trompetté par la ville de Paris. Regardez que c'eſt d'offencer vn Prince en la moindre choſe que ce ſoit. Craon fut contrainct de ſ'abſenter & ſauuer en Aniou, & cognut bien que la Ducheſſe d'Orleans l'auoit decelé, & penſa que le Conneſtable de Cliſſon, auecques lequel il auoit quelques fois eu des querelles & des parolles picquantes luy auoit dreſſé ceſte partie, & auoit ſuſcité la Ducheſſe d'Orleans pour luy iouer ce tour. Adoncques apres auoir pour quelques temps demeuré en Aniou, il ſe retira vers le Duc de Bretaigne, lequel eſtant peu amy du Roy de France le retira volontiers. Cela irrita d'auantage contre ledit Duc le Roy qui d'ailleurs n'eſtoit pas fort bien affecté enuers luy. Les ennemis du Duc & de Craon qui eſtoient pres du Roy mirent en teſte au Roy que ledit Duc auoit commis acte de felonnie enuers le Roy ſon ſouuerain, en ce qu'il auoit retiré Craon ennemy du Roy & trõpetté par les carrefours de la ville de Paris. Charles eſtant à Tours, ledit Duc y vint vers luy, & y fut aſſez bien receu, plus de mine que de volõté, car Charles auoit pluſieurs occaſiõs pour ne vouloir pas beaucoup de biẽ au Duc, mais les Princes ſçauent mieux vſer de diſſimulatiõ que les autres hommes, & attendent à ſe reſſentir en temps & lieu des iniures receues.

Duc d'Orleãs amoureux.

Ialouſie de femmes.

Si les femmes ſont ſecrettes.

Meſmement qui luy touche.

Mari faſché.

Malice de Prince.

Soupçon de Craon.

Le Roy n'aime le Duc.

Diſſimulatiõ de Prince.

Suscitation cõtre le Duc. Le conseil du Roy remonstra au Duc qu'encore qu'il eust fait hommage de son Duché au Roy neãtmoins il luy estoit rebelle & desobeissant & en plusieurs points luy contrarioit, cõme à ne vouloir point honorer le Pape Clemẽt, ny à le receuoir pour souuerain pasteur de l'Eglise, de mesme façõ que le Roy le tenoit. Qu'il maintenoit aux benefices de sõdit Duché ceux qui estoiẽt pourueus par le Pape Vrban. Qu'il empeschoit la iurisdictiõ des Eueſques de son pays & que quelques cõmissions qu'ils ayent de la Cour de Parlement de Paris, ledit Duc empeschoit qu'on les mit à execution en son Duché. Et d'auantage qu'il empeschoit en iceluy l'execution des mandemens & exploits qui emanent de sadite Cour de Parlement. Ce sont les points dont le Duc fut accusé, desquels il se iustifia pertinemment enuers le Roy & son conseil, mais le ieune Roy qui auoit vne dent de laict sur le Duc vouloit en quelque sorte que ce fut l'attaquer & le poindre de tous costez, & luy eut declaré vne guerre sans le Duc de Bourgogne qui le soustenoit & qui l'auoit aduerti de ce dont on le deuoit accuser & de ce qu'il deuoit respondre. Ces affaires se demenoient entre le Roy & le Duc ce pendãt que deux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre vindrẽt prier Charles de se vouloir trouuer à Amyens pour aduiser auec le Roy leur maistre ou ses deputez aux moyens de faire vne paix. Charles promit ausdits Ambassadeurs de s'y trouuer incontinent apres qu'il auroit mis fin aux affaires qui estoient entre luy & le Duc, cõme il fit. Les Princes & Seigneurs du conseil du Roy desirans accorder les differens d'entre luy & le Duc, s'aduiserẽt d'vn moyen sans lequel on ne fut iamais venu à conclusiõ d'accord. C'est de promettre le mariage d'Ysabel fille aisnee du Roy auec Iean fils aisné du Duc, quãd les deux parties seroient d'aage pour le consommer. Mais ce mariage ne fut iamais accõpli, ains fut ladite fille dõnee au Roy Richard d'Angleterre, comme vous verrez cy apres. Aussi fut la fait le mariage de la fille dudit Duc & de Charles de Blois fils aisné du Comte de Pentheure. Voila ce que disent les Annales de Bretaigne. Ce qui aduint l'an 1391.

Accusé deuant le Roy.

Dent de laict

Pourparler de paix.

Accord par mariages.

En celle saison la Royne Ysabel de Bauiere femme de Charles accoucha d'vn fils qui fut nommé Charles, & le Roy donna à son frere le Duc d'Orleans pour supplément & augmentation de son Apannage les Chasteaux de Pierre-fons & de la Ferte Bernard. Aussi ledit Duc acheta de Guy Comte de Blois & de Marie de Namur sa fẽme le Cõté de Blois pour la sõme de 200000. florins, & ce des deniers qu'il auoit eu du mariage de Valentine sa femme. Et par ceste vendition fut Iean de Bretaigne fils de Charles de Blois priué du droit de la succession dudit Comté qui luy deuoit eschoir, car ledit Comte & Iean de Bretaigne estoient cousins germains enfans des deux freres. Autres disent que la Comtesse femme dudit Guy estoit aymée de Lois Duc d'Orleans, & qu'elle desroboit à son mari tout ce qu'elle pouuoit pour le donner au Duc, de façon que le Comte se trouua si endebté qu'il fut contraint à la suscitation mesmes de sa femme de vendre son Comté audit Duc pour le desir qu'elle auoit de luy complaire & de luy faire tomber ce Comté entre ses mains.

Supplément d'Apannage

Achapt du Comté de Blois.

Amours du Duc d'Orleãs

Le Roy Charles suiuãt ce qu'il auoit promis aux Ambassadeurs du Roy d'Angleterre se trouua en la ville d'Amyẽs, autres disẽt pres Calais, accompagné des Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles & de plusieurs Princes & Seigneurs de son conseil, & de la part du Roy d'Angleterre y vindrent les Ducs de Lanclastre, d'Yorch, & de Gloceſtre ses oncles. Les Frãçois demandoient que la ville de Calais detenue par les Anglois fut rasee, & quelle ne fut iamais habitee, car elle leur sembloit

Le Roy à Amyens.

sembloit vne espine en leur pied, ou vne paille en l'œil, & les Anglois demãdoiẽt que le Traicté de Bretigni fut accompli en tous ses points, & que le million d'or restant de la rançon du Roy Iean fut payé, & le Duché de Guyenne & le Comté de Poictou rendus iusques aux portes d'Orleans. Quant à Calais ils ne voulurent faire responce à la demande des François, par lesquels leur fut respondu qu'ils rendissent ledit Roy Iean & les ostages morts en Angleterre par leur faute, & qu'alors on aduiseroit à accomplir ledit Traicté. Aussi fut reproché ausdits Anglois qu'apres iceluy Traicté ils n'auoient pas fait vuider leurs gensdarmes des forteresses de France comme ils estoient obligez par iceluy, dont s'estoient ensuiuis maux innumerables, pour lesquels les François demãdoient audit Roy d'Angleterre trois millions d'or. Mais ne pouuans les deux parties s'accorder en leurs demandes & reproches, les vns & les autres apres auoir par l'espace de quinze iours debattu ensemble se separerent, les Anglois retournerent à Calais, & le Roy deuenu malade d'vne fieure chaude fut porté à Beauuais. Quelques histoires mettent ce pourparler entre les deux parties deuant l'armee nauale de l'Escluse autres apres.

Demandes des deux nations.

Responces à icelles.

Pourparler sans effect.

Le Sieur de Craon ce pendant se tenoit en Bretaigne pres du Duc espiant les occasions & moyens de se venger du Cõnestable de Cliſſon pour la cause cy dessus declaree. Il auoit vn bel hostel pres le Cimetiere S. Iean à Paris, autres disent pres S. Iean en Greue, là où il fit secrettement par son concierge apporter & assembler des armes, & luy entrant de nuit secrettemẽt à Paris accõpagné d'vn bõ nõbre d'hõmes perdus & de bons meurtriers se cacha dedãs son hostel. Vn soir cõme le Cõnestable, de l'hostel de S. Paul ou le Roy estoit logé se retiroit en son hostel qui est maintenant l'hostel de Guyse, estant auparauãt appellé l'hostel de Mséricorde, pres du coin de la closture de S. Catherine, autres disent pres le Cimetiere S. Iean, ledit de Craon caché auec 20. hommes dedãs vne petite maison, sortit, & assaillit le Connestable, lequel du commencement pensant que ce fut le Duc d'Orleans frere du Roy qui luy euſt dressé vne gaillarde escarmouche ne fit point en deffence, & en se iouant luy dit, par ma foy Mõseigneur c'est mal fait, mais ie le vous pardonne, car vous estes ieune. Mais Craon disant: Ie suis Craon, tue tue, à mort à mort, le Connestable cognoissant son ennemy se mit en deffence, & assailli & attaqué de vingt espees fut porté par terre. Toutesfois il se releua & selon aucuns ayant la teste couuerte d'vn haubergeon & garni d'vne bonne espee, autres disent seulement armé d'vne dague longue de deux pieds se deffendit le mieux qu'il peut, mais enuironné & assailli de tant de gens & secouru du peuple qui y accourut à son secours se sauua dedans la boutique entre ouuerte d'vn boulanger, & ainsi blessé, meurtri, & sanglant fut emporté en son hostel. Craon pensant l'auoir tué se sauua par la porte Sainct Anthoine, & trois de ses assassinateurs prins & interrogez & confessans l'auoir faict furent au bout de deux iours decolez. Craon se retira vers le Duc de Bretagne, & le Connestable ietta au cœur du Roy vne nouuelle colere & haine non seulement contre Craon mais aussi contre ledit Duc, par le conseil & les moyens duquel il pensoit que Craon l'auoit ainsi assassiné. Le Roy declara Craon ennemy de sa couronne & criminel de leze Maiesté, en ce qu'il auoit meurtri le premier officier de sa couronne le fit appeller à Ban, par contumace le declara banni du Royaume, & furent ses biens confisquez, & fit raser son hostel lequel comme nous auons dit quelques vns disent auoir esté en la place ou est maintenãt le Cimetiere saint

Craon en Bretaigne.

Guette le Cõnestable.

L'assaillit de nuict.

Cliſſon se deffend.

Est blessé.

Craon se sauue en Bretaigne.

Arrest contre luy.

Iean, autres en la place Sainct Iean en Greue. Cela aduint l'an mil trois cens nonante-deux au mois de May.

Charles fut tant irrité de ceſt acte, que ne penſant à autre choſe qu'à en prendre vengeance, & oubliant tous autres affaires ne pouuoit manger, ny boire. Adonc eſtant à Sainct Germain en Laye, il ſe reſolut de mener vne armee en Bretaigne contre le Duc & Craon, pour ſe venger par vn meſme moyen de tous deux, & meſmement du Duc auquel il en vouloit, lequel neantmoins par honneſtes lettres & Ambaſſades ſ'excuſoit fort de ce meurtre, diſant n'en eſtre aucunement conſentant, & que ledit Craon n'eſtoit point auecques luy ains ſ'eſtoit retiré en la ville de Sablé au Maine qui luy appartenoit. Toutesfois Charles ne pouuant prendre ces excuſes en payement, & reſolu du voyage de Bretaigne fit venir vers luy les Ducs de Berry & de Bourgogne auſquels il fit entendre la reſolution. Eux ne la trouuans bonne l'en voulurent deſtourner & diſoient que cela procedoit du cõſeil des Seigneurs de Cliſſon, de Noniãt, & de la Riuiere qui gouuernoient le Roy, & qui ne regardoient point aux incõueniẽs qui pourroiẽt aduenir de ce voyage. Alors l'Vniuerſité de Paris qui auoit vne grãde authorité en France & enuers les Rois, & qui ſe meſloit de faire des remonſtrances ſur les affaires d'Eſtat, enuoya vers le Roy ſes deputez pour luy faire des remonſtrances ſur ledit voyage & pour l'en diuertir, mais ny eux ny leſdits Ducs oncles du Roy ne le peurẽt faire, tant & ſi auãt auoit pris au cœur du Roy racine la haine qu'il portoit au Duc & à Craõ & la vengeance qu'il vouloit prẽdre de tous deux.

Colere du Roy.

Contre le Duc & Craon.

Leur veut faire guerre.

Authorité de l'Vniuerſité.

Charles reſolu d'aller en Bretaigne auec vne groſſe armee, accompagné de ſon frere le Duc d'Orleans ſ'en alla en la ville du Mans, là où il attendoit ſes oncles les Ducs de Berry & de Bourgogne qu'il auoit mandez pour luy faire compagnie, & ce pendant enuoya à Sablé vn Herault pour ſommer ceux qui le tenoient de le rendre, leſquels firent les ſourds & n'y obeirent pas, & diſoit on que Craon eſtoit dedans. Le Duc aduerti que le Roy tiroit en Bretaigne contre luy à ſi grãde puiſſance, enuoya vers ſa Maieſté luy faire nouuelles remonſtrances, ſe partit de Nantes là où il penſa n'eſtre aſſez fort, & auec ſa femme ſes enfans & ſes threſors ſ'en alla à Sainct Malo, en deliberation, ſi le Roy entroit en ſon pays, & ſi la neceſſité l'y contraignoit, de ſembarquer en nauires ia appreſtez pour ſe retirer & ſauuer en Angleterre. Toutesfois deuant que partir de Nantes il enuoya vers le Roy vne Ambaſſade de laquelle eſtoit chef vn Eueſque de ſon pays nommé le Barbu homme de bonne & louable vie, lequel eſtant arriué au Mans vers le Roy luy fit entẽdre que le Duc ſon maiſtre ſ'eſbahiſſoit grandemẽt de ce que ledit Sieur Roy luy vouloit faire la guerre à cauſe que ledit Duc auoit retiré le Seigneur de Craõ qui auoit offẽcé le Roy. Que le Duc aſſeuroit ledit Sieur Roy qu'il n'auoit veu ledit de Craõ ſinon deux mois apres que le Roy & le Duc d'Orleans ſon frere luy firent deffendre ſa Cour, & que ledit Duc auoit eſté aduerti qu'à ceſte occaſion ledit de Craon ſ'eſtoit retiré en ſa ville de Sablé, ou il ſ'eſtoit tenu vn mois ou deux, & de Sablé ſ'en eſtoit allé voir ledit Duc, pour ce qu'il eſtoit ſon parent, & qu'eſtant ledit de Craon pres ledit Duc il luy auoit fait entendre la cauſe pour laquelle il auoit eſté banny de la Cour ſans l'auoir merité. Que meſſire Oliuier de Cliſſon Conneſtable de France en auoit eſté la cauſe pour la grande haine qui de long temps eſtoit entre eux. Que ledit de Craon auoit dit audit Duc que de tout ſon cœur il haiſſoit de Cliſſon, & que de toute ſa puiſſance il luy feroit guerre à quelque fin que ſon entreprinſe deut venir. Qu'a

Le Roy s'achemine en Bretaigne.

Le Duc eſtonné.

s'excuſe vers le Roy.

De n'auoir veu Craon.

Ny retiré.

Menaſſes de Craon.

1392

Qu'apres que Craon eut dit cela au Duc, le Duc luy auoit demandé s'il auoit signifié cela audit Connestable, & que Craon auoit respondu qu'ouy, & qu'il l'auoit defié formellement iusques à le mettre à mort de nuict ou de iour, la ou il le pourroit rencontrer à son aduantage, & que Craon auoit dit audit Clisson ceste defiance de bouche, deuant qu'il partit de la Cour du Roy. Que bien tost apres Craon estoit parti de la Cour du Duc, & s'en estoit allé en Aniou, & que depuis le Duc ne l'auoit veu, que le Duc affermoit cela estre veritable, & que de ce il en appelloit Dieu à tesmoing, & qu'il s'esbahissoit de ce que ledit sieur Roy luy vouloit faire la guerre pour ceste cause, d'autant que ledit Duc ne vouloit enuers ledit sieur Roy faire ny attanter aucun mauuais acte, ny enfraindre les conuenances du mariage accordees entre la fille dudit sieur Roy, & le fils dudit sieur Duc promises & iurees entre le Roy & luy. A cela encore ledit Eueſque adiousta auec vehemantes parolles.

Auoit veu le Duc.

Protestation.

" Sire vous auez reçeu son hõmage & serment de fidelité, & estes par ce moyen
" selon la loy escripte tenu de le defendre contre tous autres, & vous mesmes
" sans cause quelconque luy venez faire la guerre? Sire, combien que vous soyez
" tellement par sur la loy que vous ny estes subiect aucunement s'il ne vous plaist,
" si estes vous subiect à la raison & vous & tous les princes du monde, en manie-
" re que si vous despriſez raison & que vous prenez volonté de faire raisonnable
" pour la loy absolue, vostre affaire ira tout au rebours, & au contraire de vostre
" intention ainsi que nous lisons ez escriptures saincte & autres histoires qu'il
" est aduenu aux pfinces desreglez que Dieu a griefuement chastiez & puniz, &
" celuy Dieu qui lors regnoit est celuy qui regne à present, & est autant à craindre
" qu'il fut oncques, & aussi puissant de faire miracle qu'il estoit lors. Sire, Dieu a
" touſiours voulu conseruer le païs de Bretaigne despuis que les princes Chre-
" stiens premierement y regnerent qui fut au temps de l'empire de Theodosius
" l'an de grace trois cens quatre vingts & vn. Et si depuis il a esté vsurpé soubs au-
" tre main, il n'y a gueres esté qu'il ne soit retourné, & touſiours retournera à sa
" droicte seigneurie qui n'est pas ouurage humain, mais de Dieu le tout puissant.
" Et pource, Sire vous plaise aduiser quel est le fondemẽt de vostre guerre, & aussi
" les pauuretez que la guerre produit, car à tout cela faut restitution si le fonde-
" ment n'est raisonnable. Et sur le tout vueillez moderer vostre malueillance, &
" remettre en vostre grace le bon Duc, ses subiects, & son païs, autrement nous
" serons tous contraints de nous allier & crier à haute voix au Roy des Roys qui
" est Dieu eternel, & luy supplier secours & ayde contre vostre guerre & inimi-
" tié. Voila les mesmes mots de la remonstrance de l'Eueſque, lesquels nous
" n'auons voulu changer.

Remonstrance au Roy.

Menasses au Roy.

Louanges de Bretaigne.

Priere au Roy.

Protestation.

Apres que ceſt Eueſque eust sagement fait sa charge & remonstrance, le Roy tout en colere & resolu de faire la guerre au Duc luy fit responce qu'il auroit aduis sur ce que ledit Eueſque luy auoit dit, & que bien tost en auroit la responce. Le Roy assembla son conseil auquel estoit les Ducs d'Orleãs, de Berry, de Bourgongne, & de Bourbon, & plusieurs autres. Ceste entrepriſe fut longuement debattuë, & les Ducs de Berry & de Bourgongne & quelques autres seigneurs se fussent assez contantez de ce que ceſt Eueſque auoit dit, mais ils n'osoient dire ce qui leur en sembloit pour ce qu'on auoit desia rapporté au Roy qu'ils soustenoient le Duc de Bretaigne, & que le Roy disoit qu'il sçauoit bien que Craon e-

Entrepriſe de Bretaigne debatue.

L'aage donne liberté de parler.

ſtoit auec ledit Duc. Toutesfois le Duc de Berry auquel l'aage auoit donné plus de hardieſſe de parler qu'aux autres, deſireux de rompre ceſte entrepriſe, luy remonſtra qu'il ne voyoit pas que le debat & la hayne d'entre Cliſſon & Craon fut ſuffiſante cauſe pour l'eſmouuoir à faire vne ſi cruelle guerre, & que d'icelle pourroient ſortir plus de maux qu'on n'en ſçauroit dire. Que les medecins ne trouuoient pas bon qu'il entreprint ce voyage en temps d'eſté chault & ardant qu'ils cognoiſſoient ledit Seigneur Roy mal diſpoſé, & empiré deſpuis ſon partement de Paris & ſon ſang eſchauffé. Que ledit ſieur Roy deuoit ſe purger, & repoſer ſoy & ſes humeurs non alterer luy & elles par le violent exercice de ſon voyage, d'auantage luy remonſtra que le Duc de Bretaigne ne ſouſtenoit ledit de Craon, & que pour les inimitiez de certains particuliers il n'y auoit raiſon de faire guerre à vn tel Prince & voiſin, que ledit Duc au fils duquel (en celle meſme annee) on auoit promis vne fille de France, faiſant paix finalle & alliãce auec luy, & que ledit Duc auoit grands moyens d'eſmouuoir de grands troubles en France par l'intelligence & voiſinage des Anglois. Telles & ſemblables remonſtrãces faiſoit le Duc de Berri au Roy, mais il auoit les oreilles bouchees à toutes raiſons & remonſtrances, & ſon cerueau deſia diſpoſé à la furie qui peu apres le ſurprint eſtant irrité à ceſte guerre par le conſeil de certains mignons de Cour qui eſperoient en icelle auoir des charges, & participer au butin qui ſe feroit de la conqueſte dudit pays.

Remonſtrance du duc de Berry au Roy.

Le Roy obſtiné

Adonc le Roy partit du Mans pour prendre le chemin de Bretagne, & au partir de ladite ville ainſi qu'il marchoit à la grande chaleur du Soleil au deſtour du chemin d'entre deux arbres ſortit vn homme de grande ſtature nud iambes, pieds & teſtes, & veſtu d'vne cotte de Bureau blanc. Il ſe lança à trauers le chemin & print les reſnes du cheual du Roy & l'arreſtant tout court ſ'eſcria effroyablemẽt & luy dit. Demeure Roy ne marche pas plus auant retourne t'en d'ou tu viens, car tu es trahi. Et ſoudain ſe diſparut ce pauure homme & onques puis ne fut veu. Quelques vns diſent que le Duc de Bretaigne auoit attiltré ceſt homme pour tenir ce langage, & faire ceſte peur au Roy. Ceſte parole l'effroya de telle façon que ſon cerueau commença à ſ'en troubler, & comme il picquoit plus auant auecques l'apprehenſion de la voix de ceſt homme il aduint qu'vn page du Roy qui portoit ſa lance dormant laiſſa tomber ladite lance ſur l'armet du Roy qu'vn autre page portoit deuant. Ce bruit du fer de lance ſur l'armet du Roy auecques la vehemente apprehenſion qu'il auoit de la voix de ceſt homme & le Soleil qui ce iour là eſtoit exceſſiuement ardant, luy affecterent & alterent tellement le cerueau qu'il auoit ia debile, qu'il tomba ſoudain en ſi furieuſe freneſie que tirant ſon eſpee il courut ſus à ſon frere le Duc d'Orleans, le chaſſant à toute bride, & tua quelques perſonnes qui ſe mettoient au deuant de luy pour le retenir. Comme le Duc de Bourgongne qui eſtoit loing de luy de trente ou quarante pas ſus la main gauche vit le Roy courant l'eſpee au poing et frapant à tort et à trauers, ſ'eſcria qu'on retint le Roy et qu'on ſauuaſt monſieur d'Orleans, et crioit audit Duc qu'il euſt à ſe ſauuer. En ceſte furie fut le Roy par vn cheualier de Normãdie nõmé Guillaume Martel qui ſauta ſur la croupe de ſõ cheual, et l'ẽbraſſant par derriere arreſté tout court. Mais ce fut apres q̃ luy et ſon cheual n'en pouuoiẽt pl⁹. Aucũs diſent qu'il ne tua perſõne, car chacũ fuioit deuãt luy. Alors luy eſtãt l'eſpee oſtee fut deſcẽdu de cheual, mis dãs vne litiere & ra-

Part du Mãs.

Surpris par vnhomme.

Effroyé & troublé, perdit le ſens.

Veut tuer Son frere.

Eſt ramené au Mans.

& ramené en la ville du Mans. Ses oncles les Ducs de Bourgogne de Berry & de Bourbon estoient tousiours pres de luy, mais il ne les recognoissoit point & ne faisoit semblant d'amitié ny de cognoissance à personne, ains tournant & renuersant ordinairement les yeux dedans la teste ne disoit mot. Il faisoit grande pitié à ceux qui le voyoient, la plus part desquels les plus sages pensoient que ce fut vne punition de Dieu pour auoir voulu à l'appetit & persuasion d'vn particulier troubler la personne & l'Estat d'vn grand Prince sien voisin & parant. De ceste maladie nasquirent infinies calamitez qui tomberent sur la France cõme nous dirons cy apres & pouuons dire qu'elles ont duré iusques à nostre temps. 139'

Maux de sa maladie.

Charles estant ramené au Mans l'armee qui marchoit pour aller en Bretagne fut licenciee & cassee, & rompu ce grand appareil qui auoit esté appresté à la ruine du Duc de Bretagne, & ledit Duc deliuré de la crainte & du mal d'vn grand danger. Les seigneurs de la Cour commencerent à murmurer, disans que ce iour là le Roy auoit esté empoisonné ou ensorcelé, & mesmes les oncles du Roy en donnerent le blasme à ceux qui le gouuernoient & possedoient entierement, & tous ceux de la Cour en accusoient les mignons qui estoient en credit, & qui auoient esloigné de luy ses oncles pour auoir tous seuls l'entier gouuernement du Royaume. Voila les preparatifs de vengeances contre les enuieux & malueillans des Ducs de Bourgongne & de Berry, car on disoit par tout qu'il eust mieux vallu que Clisson & tous ceux de sa sequelle fussent morts que telle maladie fut aduenue au Roy. Les medecins du Roy dirent à ses oncles qu'il n'estoit empoisonné ny ensorcelé que de mauuais cõseil de ceux qui pour leur passion particuliere, & en temps d'esté durant ces chaleurs à luy insupportables, luy auoient mis ce voyage en teste. Alors tant par les seigneurs que par les medecins fut aduisé que le Roy seroit amené au Chasteau de Creil sur Oyse qui est lieu de bon & salubre aer, de grand plaisir & de belle & fort grande veuë.

Armee rompue.

Preparatifs de vengeance

Aduis des medecins.

Apres que le Roy y eut esté amené il fallut pour pouruoir aux affaires, recourir à la conuocation des Estats generaux qui ont tousiours esté conuoquez en cas de neceſſité, comme estoit cestuy cy. Ils furent tenuz à Paris, ausquels le Duc d'Orleans frere du Roy comme le plus proche demandoit le gouuernement des affaires, mais ceste charge fut desniee à son ieune aage, & à luy qui auoit plus de besoing d'estre gouuerné que de gouuerner, & fut par lesdits Estats ordonné que les oncles du Roy auroient le gouuernement du Royaume & des affaires, mesmement le Duc de Bourgogne, car le Duc de Berry estoit alors en mauuaise reputation pour les cõcussions par luy faites en son gouuernemẽt de Languedoc. Il fut aussi par lesdits Estats ordonné que la Royne Ysabel de Bauiere femme de Charles auroit pour principale assistance & compagnie, la Duchesse de Bourgongne, femme superbe & hautaine qui tenoit telle rigueur à tous ceux qui auoient affaire à la Royne de France qu'ils ne parloient à elle sans son congé, & permission, & hayoit tellement le Connestable Clisson, qu'elle ne cessoit d'instiguer le Duc son mary contre luy. Or encore que le Duc fut sage, & mesmement qu'il cognut bien que les passions vehementes des femmes ne sont pas tousiours accompagnees de raison, & qu'il ne failloit en ce temps de la maladie du Roy par trop remuer les choses, si est ce qu'estant transporté de haine contre le Connestable & animé par sa femme, il delibera de faire vn mau-

Assemblee des 3. Estats.

Duchesse de Bourgongne superbe.

Passion des femmes.

uais tour au Conneſtable, auquel il vouloit vn mal de mort pour ce qu'il auoit eu plus de faueur du Roy qu'eux, & qu'il auoit bien fait ſes beſongnes, & amaſſé vn grand treſor. Et ce qui le rendit plus hay d'eux, fut que quand le Conneſtable fut bleſſé par Craon lors qu'il cuidoit mourir de ſes playes, il fit ſon Teſtament auquel il fit des legats de ſes meubles ſeulement iuſques à la concurrance de la ſomme de dix-ſept cents mille liures. Ce qui donna vn grand eſbahiſſement aux Ducs de Bourgongne & de Berry qui ſ'eſbahiſſoient ou c'eſt que Cliſſon en auoit peu tant amaſſer, car outre ce il auoit peu auparauant donné en mariage à ſa fille mariee à Iean de Bretagne deux cens mille liures ſans ce qu'il auoit donné aux Anglois pour la rançon dudit Iean. Leſdits Ducs diſoient qu'il n'eſtoit poſſible que Cliſſon en eut tant amaſſé ſans auoir meſlé celuy d'autruy auec le ſien, & que ceux qui ſont fauoriz des Rois ſe donnent toute authorité & licence de mettre la main dedans les finances du Royaume, & d'en remplir leurs bouges, pendant qu'ils ſont en faueur penſans auoir leur fortune bien aſſeuree, mais qu'apres le deffault de la faueur ou de la vie deſdits Rois, ceſte fortune de leurs fauoriz ſe caſſe comme voirre. Ce qui aduint audit Conneſtable de France.

Haine contre le Conneſtable

Qui ſ'eſtoit fait riche.

Fauoris des Rois.

Doncques eſtant l'eſtat des affaires du Royaume en ceſte façon durant la maladie du Roy & apres la routte du camp preparé pour la Bretagne, Cliſſon eſtant pourſuiuy de recouurer deniers pour le payement des gens de guerre, vint vn iour trouuer le Duc de Bourgongne en ſon hoſtel d'Artois à Paris à ce que finances fuſſent ordonnees pour payer leſdits gens de guerre. Comme Cliſſon fut entré dedans la chambre du Duc, le Duc changea de couleur, & tranſporté de colere apres que Cliſſon luy euſt fait entendre comme les gens de guerre le pourſuiuoient de les faire payer luy fit vne reſponce bien aigre, luy diſant qu'il n'auoit que faire de ſe meſler de cela ny des autres affaires du Royaume. Que ſans ſon office de Conneſtable duquel à la malle heure ſ'eſtoit il meſlé ils ſe roient bien gouuernez. Qu'il ne pouuoit auoir amaſſé tant d'argent declaré par ſon teſtament ſ'il ne l'auoit peſché dedans la bourſe du Roy, & que le Roy le Duc de Berry ſon frere & luy n'en pourroient tant trouuer. Sur ces reproches dites en extreme colere il luy commanda de ſortir de ſa chambre, le menaſſant de luy creuer l'autre œil. Cliſſon ainſi menaſſé ſortit non ſeulement du logis du Duc, mais auſſi de la ville de Paris & ſe retira à Montlehery qui eſtoit à luy. Le Duc de Bourgongne racompta puis apres au Duc de Berry ſon frere ce qu'il auoit dit à Cliſſon. Dequoy ledit Duc fut extremement aiſe, & dit à ſon frere qu'il auoit treſbien fait, & que Cliſſon, le Begue de Villaines, la Riuiere, Montagu, & le Mercier qui auoient manié la perſonne, les affaires & les finances du Roy l'auoient deſrobbé, & que qui le croiroit, ils y lairroient leurs vies. Montagu aduerty de ce qui eſtoit aduenu au Conneſtable ſ'en alla haſtiuement en Auignon. Mercier & le Begue de Villaines furent mis priſonniers au Louure, & on fit chercher Cliſſon & Mõtagu qui ſ'en eſtoient allez. Cliſſon aduerty qu'on le cherchoit, & ſe voyant mal aſſeuré ſi pres de la ville de Paris, ſe retira en Bretaigne en vn ſien fort chaſteau nommé Ioſſelin. La Riuiere ſ'eſtant retiré pres de Chartres en vne ſienne maiſon nommee le Mans, fut prins par le Barrois des Barres, & emmené priſonnier au Louure. Et ſelon ce qui aduient ordinairement aux miſerables & à ceux qui ſont ou priſonniers ou fuitifs, on ſemoit d'eſtranges

Eſtat de France.

Haine.

Contre Cliſſon.

Qui ſ'en fuit.

Malheur des miſerables.

ſtranges bruits contre ſes ſeigneurs, car on diſoit qu'ils eſtoient traiſtres à la couronne, qu'ils auoient empoiſonné le Roy, pillé ſes finances, & fait aux deſpens du peuple baſtir de beaux chaſteaux dont les girouettes doree s mõſtroiẽt leurs larcins & pilleries. Ainſi parle le peuple de ceux qui ont le vent au viſage, car il loue les hommes legerement & en meſme inſtant les loue ſans raiſon ſelon leur fortune bonne ou mauuaiſe. La Riuiere eſtoit aſſez eſtimé de pluſieurs gens de bien qui eſtoient marris de ſon deſaſtre, mais chacun eſtoit bien aiſe des autres, leſquels la proſperité de leur fortune auoit rendus ſuperbes & arrogans (vice cõmun à ceux qui ont beu au hanap de la bonne fortune) leſquels ſ'enyurent d'icelle les vns plus les autres moins, ſelon qu'ils ont d'entendement. La Riuiere & le Mercier furent tirez du Louure & mis entre les mains du Preuoſt de Paris, puis peu de iours apres furent leuez de là, & menez en la Baſtille S. Anthoine ou ils n'attendoient que l'heure de la mort, car on leur faiſoit dire tous les iours qu'ils euſſent à penſſer à leurs conſciences, combien que ceux qui faiſoient leurs procez ne trouuaſſent en eux aucune cauſe ſuffiſantepour les faire mourir. Mais quand les hommes ſont empriſonnez par la paſſion de ceux qui gouuernent, elle eſt plus que ſuffiſante cauſe pour faire vn Arreſt de condemnation de mort, car pluſieurs cauſes, preuues, faux-teſmoings & mauuais iuges ſe trouuent prompres à baſtir vn eſchaffaut contre eux.

Humeur du peuple.

Yures de la fortune.

Empriſonnez condamnez.

Le Begue de Villaines trouua de ſi bons amis qu'il fut deliuré & abſoubs à pur & à plain, & les autres demeurerent longuemẽt priſonniers en crainte de mort. Cliſſon abſent fut adiourné à comparoir en perſonne en la Cour de Parlement de Paris, mais eſtant bien conſeillé il n'y comparut point. Pluſieurs deffaults furent obtenus contre luy, deſquels le procureur du Roy requit le proffit qui luy fut adiugé, & par arreſt de ladite Cour en la preſence de pluſieurs Princes & Seigneurs, ledit Cliſſon Conneſtable de France fut degradé par figure de la qualité de Cheualier & de l'Eſtat de Conneſtable de France, & condamné enuers le Roy en cent mille marcs d'argent pour les extorſions & pilleries qu'il auoit faites, & fut banni du Royaume de France. Et quelque temps apres ſon eſtat de Conneſtable fut donné à Meſſire Philippes d'Artois Comte d'Eu, en mariage faiſant de luy & de la fille du Duc de Berri vefue de Lois fils du Comte de Blois. Voila le remuement d'affaires qui n'aſquit de la maladie du Roy Charles, & ce que gaignerent ces fauoris du Roy pour offẽcer les grãds, ſans preuoir que le Roy leur maiſtre leur pouuoit faillir, & que les Princes ſont touſiours Princes, & ont les bras de fer & les mains longues. Ce qui aduint l'an 1391.

Arreſt contre Cliſſon.

Sa condamnation.

Mal de la maladie du Roy.

On taſchoit de donner tous les iours quelque plaiſir au Roy pour le reſiouir, & quelques ieunes hommes fauoris inuentoient de nouueaux ieux & paſſetẽps ou faiſoient ce qu'il leur commandoit. Pluſieurs mariages furent faits à la Cour auſquels chacun ſ'efforça de faire nouueaux ieux & eſbattemens, mais comme la fin des ioyeuſetez exceſſiues eſt cõmunement accompaignée de triſteſſe, auſſi furent ces plaiſirs de nopces troublez par vn grand inconuenient qui y aduint ou ſoit que ce fut par inconuenient ou à eſcient. Vn gentilhomme nommé Hãgrignen de Genſay, homme de gentil eſprit, inuenta vne mommerie en maniere d'hommes ſauuages (autres diſent de Lyons) & pour accouſtrer ces hommes il fit faire des accouſtremens de toille toute couuerte de poil de lin fort delié & comme cheueux depuis la teſte iuſques aux pieds. Ces accouſtremens eſtoient faits ſi proprement qu'ils eſtoient ſi ioints à la chair que ceux qui en eſtoient ve-

plaiſirs donnez au Roy.

Maſcarades des ardans.

Leurs accouſtremens.

stus sembloient estre nuds, & estoit ce l'in attaché & colé auec de la poix. Le Roy Royant ceste belle mommerie en voulut estre auec d'autres qui estoient delia masquez & qui prierent le Roy de commander que toutes les torches qui seroient en la salle ou ils deuoient entrer se tirassent loin arriere d'eux pour le dãger du feu qui y estoit, car la toille deliee, le lin, & la poix estoient choses si subtiles à receuoir le feu qu'il y auroit danger que le feu se print à ces accoustremẽs dõt ils seroiẽt bruslez. Le Roy fit & fit faire par vn Herault d'armes tres estroictement ce commandement, mais le malheur voulut que le Duc d'Orleans n'estant point à la salle alors que ce commandement fut fait, & ne sçachant l'entreprinse de ceste mascarade y vint, & se mit à baller. Voicy entrer les six sauuages attachez à cordes l'vn à l'autre, hormis le Roy qui les menoit deuant. La nouuelleté de ces masques fut trouuee si belle que tous ceux qui estoiẽt en la salle ne se souuenans plus de la deffence faite des torches s'approcherent pour les voir & pour sçauoir qui ils estoient. Le Roy qui estoit le premier voyant les Dames laissa ses compagnons couplez ensemble qui balloient, & passant deuant la Royne s'addressa à la Ducheſſe de Berri qui estoit la plus belle de la compagnie & luy fit plusieurs caresses. Elle ne sçachant qui il estoit le print par la main, & luy fit iurer qu'il ne luy eschapperoit point qu'il ne luy eut dit qui il estoit. Sur cela le Duc d'Orleans ieune Prince folastre desirant aussi sçauoir qui estoiẽt ces hommes sauuages, empoigna vne torche de l'vn de ses pages, & la baissant, vouloit recognoistre ces mommeurs, mais le feu se print incontinent à ce lin sec & delié, & du lin à la poix qui fit enflamber la toille si soudainement que ces poures mõmeurs furent incontinẽt tous mis en feu sans que personne les peut secourir, car ils estoient liez ensemble & ne s'en pouuoient fuir. Toutesfois la Ducheſſe de Berri qui auoit fait parler le Roy voyãt toute ceste salle en feu, enueloppa le Roy de sa longue robbe, autres disent de son manteau, & le sauua.

Faits de toile

Sauuages en masques.

Deffence oubliee.

Torche malheureuse.

Bruſla les mommeurs.

Quand la Royne ouyt les miserables cris & grans hurlemens de ces poures gentils-hommes qui ardoient & rostissoient miserablement, & se ressouuenant que le Roy luy auoit dit qu'il seroit l'vn des six, elle tomba pasmee. Parquoy la Ducheſſe de Berry pria le Roy d'aller prendre vn autre habit pour mettre la Roine hors de peine. Le fils du Seigneur de Nantouillet qui estoit l'vn des masques s'estant deslié & descoupplé d'auecques les autres cinq, s'aduisa d'vne cuue pleine d'eau qui estoit en l'eschanssonnerie, ou on l'auoit la vaisselle, & s'allant ietter dedans, estaignit le feu qui s'estoit attaché à son abillement de sauuage. Les autres faisoient des cris horribles & espouuentables comme hommes bruslans tous vifs, & n'osoit on mettre les mains à eux pour les secourir, tant ils estoient en feu, & y auoit en la salle vn si horrible bruict qu'on ne sçauoit auquel courir. L'on crioit de toutes parts, sauuez le Roy, mais desia il estoit allé en sa chambre changer d'accoustremens, & de la trouuer la Royne sa femme pour la reconforter. De ces Mommeurs il y en eust deux morts en la place, & les autres deux l'vn desquels fut linuenteur, moururent deux iours apres en grãde cruauté. Ceste mommerie appellee la mommerie des Ardans fut faite à Paris en la salle de l'hostel Royal de Sainct Pol, autres disent aux fauxbourgs Sainct Marceau au mois de Ianuier l'an mil trois cens nonante-deux. Le Duc d'Orleans qui sans penser à mal auoit baissé la torche qui alluma ce feu, voyant qu'il estoit blasmé de ceſt inconuenient, en pleine salle s'escria publiquement & s'en purgea & excusa, & apres fit le mesme enuers le Roy.

Dueil de la Royne.

Eſchanſſon pſuſtata

Miſerable ſpectacle.

Cris horribles.

Mommeurs bruſlez.

Les

Les Ducs de Bourgogne & de Berri voyans ce soir là l'heure tardiue, & s'estãs retirez en leurs hostels ne virent pas ce miserable spectacle, & n'en sceurent rien iusques au l'endemain qu'il en fut vn si grand bruict par la ville de Paris que les Parisiens se cuiderent esmouuoir contre les Gouuerneurs du Roy, car le bruict courut par la ville que le Roy y auoit esté rosti auecques les autres, si bien qu'il fallut que les Ducs de Bourgongne & de Berri menassent le Roy à trauers la ville iusques à nostre Dame, & ainsi fut le peuple appaisé.

Excuse du Duc d'Orleãs

Esmeute à Paris.

Or depuis ceste accident aduenu au Roy pres la ville du Mans, il ne se porta iamais bien, & dura par l'espace de vingt cinq ans ceste folie, qui apporta à la France beaucoup de malheurs & de calamitez, comme on verra cy apres. Tout le monde auoit vne grande enuie d'appaiser le Schisme de l'Eglise. Apres la mort du Pape Clement septieme, les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourgogne qui manioient les affaires, enuoyerent par Ambassadeurs prier les Cardinaux d'Auignon de ne vouloir se haster deslire vn nouueau Pape, à fin que ce pendant on trouuast moyen de composer & terminer ce Schisme. Ces Cardinaux porterent telle reuerence à la priere & à l'authorité des Princes de France que chacun d'eux iura & protesta solẽnellemẽt que s'il estoit esleu Pape il refuseroit la dignité Pontificale & se desmettroit d'icelle, moyennant que celuy qui estoit esleu Pape à Rome fit le semblable, à fin que par l'assemblee generalle de tous les Chrestiens, vn certain & asseuré Pape fut mis en la chaise de la dignité Papale. Ils esleurent Pape Pierre de la Lune natif de Cathalogne gentilhomme de grande maison, & fut appellé Benoist ou Benedic. Les affaires alors vindrent à tel poinct qu'ils ne se pouuoient traicter par Ambassades ains fallut que les Ducs d'Orleans de Berry & de Bourgogne, l'Eueſque de Senlis, les suppostz de l'Vniuersité, & plusieurs docteurs allassent en personne vers le nouueau Pape en Auignon. Ils le prierent auecques toute humilité qu'il luy pleut donner la paix & le repos à la Chrestienté & à l'Eglise vniuerselle, & que se ressouuenãt du serment qu'il auoit fait deuant qu'estre Pape, & auquel il s'estoit obligé, il assemblast vn Concile general de Saincts Peres, à l'authorité & disposition desquels il se soubsmit, & que si bon leur sembloit il eust à se desmettre des ornemens pontificaulx. Aquoy il leur fit vne longue harangue du droit de sa cause, disant qu'il n'estoit deliberé d'abandonner l'Eglise ny la nef du Dieu viuant, au timon & gouuernail de laquelle il auoit esté esleu pilotte & gouuerneur. Et biẽ que ces Princes ne cessassent de le prier qu'il ne vousist s'oppiniastrer contre la volonté vniuerselle de tout le monde, si est ce qu'ils n'en peurent auoir autre chose, & ainsi se partirent d'Auignon tous courroucez.

Indispositiõ du Roy.

Desir d'appaiser Scisme

Vœu des Cardinaux.

Benedic Pape

son obstination.

ses raisons.

Le Pape craignant qu'ils luy fissent quelque mauuais tour, donna puissance au Roy de France de pouuoir leuer pour vn an vne decime sur les gens d'Eglise. Ce qui ne fut sans grande crierie du peuple, & mesmement des Ecclesiasticques & rendit de plus en plus odieux le nom de Benoist. En fin il fut assiegé en la ville d'Auignon par vne armee du Roy, & par Edict solemnel fut deffendu d'aller plus vers luy, ny de prendre ses Bulles & autres prouisions Apostoliques, & ceux qui tenoient son parti furent priuez de la perception de tous fruicts & reuenus Ecclesiastiques. De la en auant chacun l'abandonna & se retira de luy, si qu'il demeura tout seul. Benoist estonné de ceste honte, & craignant qu'on luy fit quelque outrage, s'arma du Sacrement de l'hostie qu'il print sur luy, & ainsi accompagné & muni, s'en alla en Cathalogne & en Aragon au lieu de sa naissance.

Fut assiegé.

s'en fuit.

Droit d'Aragon.

Race d'Aragon.

Droit d'Aniou en Aragon.

Droit en arbitrage.

Plainte du Duc d'Aniou

De son droit extorqué.

Wenceslas Empereur.

Maladie du Roy.

Pourparler de paix.

Le Roy Charles auoit enuoyé ses Ambassadeurs vers les Aragonois, leur remõstrer le droit que Lois Duc d'Aniou fils du premier auoit sur le Royaume d'Aragõ & les prier de le luy vouloir garder, & le receuoir en l'vn & en l'autre. Pierre le ieune Roy d'Aragõ auoit eu deux fils Ieã & Martin, & trois filles qui furẽt mariees aux Rois de Castille, d'Argel, & de Portugal. De ces enfans estoiẽt venus des enfans, & d'eux des autres. Ieã l'aisné fils du susdit Pierre ayãt au Royaume succede à son pere engendra Yolãd qui fut mariee à ce Lois second, & de ce mariage isfirẽt Lois 3. Duc d'Aniou, René qui fut apres la mort de Lois son frere Duc d'Aniou, & Roy de Sicile, & Charles Cõte du Maine. Apres la mort du Roy Iean, Yoland ne sẽpara pas du Royaume ains ce fut Martin frere dudit Iean, lequel apres auoir perdu tous ses enfans, mourut laissãt vne grãde querelle entre les maisons d'Aragõ & d'Aniou sur la succession dudit Royaume. On voioit bien que ce different s'alloit terminer par les armes, mais les seigneurs du pays preuoyans les grãdes calamitez qui en aduiendroient firent tant qu'il fut par les deux parties accordé qu'on esliroit quelques hommes sages, entiers, iustes & bien entendus aux affaires du monde, qui esplucheroient bien & meurement le droit de l'vn & de l'autre parti, iureroient d'en iuger saintement, & en donneroient leur arrest & iugement, & firent pareillement iurer aux contendans de se soubsmettre aux iugemens & arrestz donnez par ces hommes choisis & esleuz. Le droit du Royaume fut adiugé à Ferdinand fils puisné du Roy de Castille & de Leonor fille de Ieã Roy dudit Royaume, & l'aisné estoit decedé laissãt sõ Royaume à son fils Ieã. Le Duc d'Anjou se plaignoit grefuement de l'iniure qui par ce iugement auoit esté faicte à sa femme & à Loys leur fils, mesmes des le temps qu'ils furent exclus de la succession paternelle par Martin leur oncle paternel. On ne sçait & n'est point escrit sur quoy ny sur quel tiltre se fonderent ces hommes esleus & choisis à donner ce iugement, entre lesquels fut vn prescheur nommé Vincent fort celebré pour plusieurs miracles qui luy sont attribuez. Quelques autres ont escrit que le Pape Benoist auoit eu tel pouuoir & authorité enuers eux qu'il leur auoit fait faire ce qu'il auoit voulu, & ce qu'ils auoient fait, qu'il auoit fauoriré au Castillan, & qu'vn Espaignol auoit donné faueur à vn autre Espaignol.

L'Empereur Wenceslas estoit ce pendant spectateur des calamitez & du Schisme de l'Eglise sans se remuer ny sans y donner aucun ordre. Aussi durant les 22. ans qu'il regna ne fit il aucune chose memorable tant au faict de la religion & de l'Eglise qu'au reste du deuoir d'vn Empereur, ains vesquit en continuelle dissolutiõ d'yurõgnerie, & de paillardise & en toute cruauté & iniustice, seulement il crea Duc de Milan Iean Galeas Viscomte, beaupere de Loys Duc d'Orleãs auec grande estendue de pays, estant à cela conuié par vne grande somme d'or que ledit Galeas luy donna.

Durant ces troubles de l'Eglise & les affaires d'Aragon, le Roy Charles estoit malade de sa frenesie, & auoit bien peu de relasches & d'interualles d'icelle. Pour cela les Princes qui manioient tous les affaires ne laissoient d'aduiser aux moyẽs qu'il y auroit à mettre vne bonne paix entre les deux Roys de France & d'Angleterre. Dont furent faicts plusieurs voyages & courses pour assembler à ceste effect les deputez de l'vn & de l'autre. Les Ducs de Berry & de Bourgongne allerent à Abbeuille là où se trouuerent pareillemẽt quelques Seigneurs Anglois, & entamerent quelques propos & articles de paix, pour laquelle resoudre & accorder fut cõclu entre eux que le Roy de Frãce se trouueroit à Abbeuille, autres

1395

diſent à Boulogne, & celuy d'Angleterre à Calais, mais le mal ſe rengregea tellement en Charles qu'il ne peut aller à Abbeuille, & ainſi pour l'heure ſe rompit ceſte eſperance de paix. Bien furent prolongees pour quatre ans les trefues entre les deux Rois, à ce que diſent les Annalles d'Angleterre. *Conuertie en treſues.*

Charles deuint ſi extremement malade qu'il ne recognoiſſoit pas meſmes ſa femme ny perſonne hormis Valentine Ducheſſe d'Orleans, laquelle il appelloit belle ſœur. Ce qui dõna matiere à quelques meſdiſans de dire que le pere de Valentine Duc de Milan l'auoit fait enſorceler, car en ce temps les Italiens eſtoient en France fort ſuſpectz de ſorcelerie, & d'autres vices. Cela aduint l'an 1393. auquel an les Iuifs eſtans à Paris en deſpit de IESVS CHRIST tuerent vn Chreſtien dont pluſieurs d'eux furent prins & empriſonnez, puis pendus & autres fuſtiguez, & toute leur trouppe condamnee en la ſomme de dix-huict mille eſcus qu'ils payerent & qui furent conuertiz en l'achapt de la pierre dont le petit Chaſtellet & le petit Pont furent acheuez apres le commencement qu'en auoit fait Hugues Aubriot. Pareillement en celle meſme annee quelques vns de la ville de Paris qui ſe reſſouuenoient du temps paſſé, accuſerent Meſſire Iean Iuuenel des Vrſins (eſtimé fort hõme de biẽ) au Duc de Bourgogne qui eſtoit ſon capital ennemy, pour ce que ledit des Vrſins auoit pourchaſſé la deliurance de priſon des ſeigneurs de la Riuiere, & de Noniãt. A raiſon dequoy le Duc deputa quelques commiſſaires du Chaſtellet qui examinerent trente ou quarante teſmoings qui leur furent baillez tous ennemis dudit des Vrſins, & par ladite information le chargerent de ſi grands cas qu'il fut en fin adiourné à comparoir en perſonne de uant le Roy au bois de Vincennes, lieu fatal aux accuſations, & fut ordõné qu'il ſeroit là mis priſonnier en vne tour, mais le Roy auquel la maladie auoit donné quelque interualle fauoriſant la cauſe dudit des Vrſins, vouluſt qu'il ſe iuſtifiaſt en plain conſeil. Ce qu'il fit auec telle prudence qu'il fut renuoyé abſouz. Quelques mois apres vn Legat qui eſtoit à Paris cõdamna les faulx teſmoings qui l'auoient accuſé, & que l'Eueſque luy auoit mis entre mains, à aller le iour du grãd Vẽdredy au matin tous nuds, vn ſeul drap ſur eux en la maiſon dudit des Vrſins luy requerir mercy & pardon. Ce qu'ils firent. *Le Roy enſorcelé.* *Punition de Iuifs.* *Empriſonné.*

Le ſeigneur de Cliſſon apres auoir par le Duc de Bourgogne receu les indignitez cy deſſus declarees, ſceut ſi finemẽt iouer ſon perſonnage qu'il rentra en grace auec luy, & le Duc de Berry. Durãt ſon exil de la Cour, il ſe tenoit en ſa maiſon de Ioſſelin ſur les marches de Bretaigne & de Poictou qu'il auoit fait fortifier, affin qu'il ſe peut deffendre cõtre le Duc de Bretagne, ſi d'auãture ledit Duc luy vouloit courir ſus. Il fit tãt par l'entremiſe des ſeigneurs de Bretaigne ſes parens qu'il fut reconcilié auec ledit Duc, qui luy rendit toutes les terres qu'il luy auoit ſaiſies, car ledit Duc qui eſtoit vieil & qui auoit des enfans ieunes, ſ'aduiſa & fut par les ſuſdits ſeigneurs conſeillé de prendre en grace ledit Cliſſon, & ne laiſſer apres ſa mort vne haine hereditaire entre ſes enfans & ledit Cliſſon ou les ſiens, luy remonſtrans ſur ce le bien qui aduient à vn Prince, & à ſon Eſtat, de la bienueillance de ſes ſubiets. *Cliſſon en grace.* *Enuers ſon Duc.*

Ces trefues d'entre les deux Rois apportoient quelque relaſche aux maux de la France durant leſquelles ſe firent pluſieurs grands mariages, & entre autres ce luy de Meſſire Philippes d'Artois & de Marie fille du Duc Iean de Berry, & en faueur d'iceluy luy fut (comme nous auons dit) donné l'Eſtat de Conneſtable de France par la priuation d'Oliuier de Cliſſon exauctoré par arreſt de la Cour de *Mariages.*

Parlement de Paris. Auſſi fut fait le mariage de Marie fille du Duc Philippes le Hardy de Bourgongne & de Marguerite Comteſſe de Flandres auecques Amé dernier Comte & depuis premier Duc de Sauoye. Et par ce qu'il y auoit parantage proche entre les parties, il fallut auoir diſpenſe du Pape Clement ſeptieme ſeeãt en Auignon laquelle contre ſon gré il ottroya craignant le Roy de Frãce, duquel dependoit toute ſa puiſſance & authorité. Auſſi fut fait le mariage de Catherine de Bourgogne troiſieme fille dudit Duc de Bourgogne auecques Leopold fils de Leopold Duc d'Auſtriche.

Diſpence contrainte.

Treſue continuee.

Il y auoit deſia trois ans, ſelon les hiſtoires d'Angleterre ou vn ſelon les noſtres & autres, que duroit la treſue commencee ou cõtinuee par les deputez des deux Rois en la ville d'Abbeuille. Les Princes de France qui manioient l'Eſtat ſoubs l'imbecillité du Roy Charles & qui voyoient de loing la fin des affaires, deſiroient fort la paix, & meſmement le Duc de Bourgogne auoit vn grand deſir que ceſte treſue ſe terminaſt en paix finale, car il ſe voyoit grand heritier de pluſieurs pays d'embas, comme Flandres, Brabant, Artois, & autres, deſquels les habitans ne ſe pouuoient bonnement paſſer du commerce auecques les Anglois. Dequoy ledit Duc auoit ſouuent la teſte rompue par pluſieurs de ſes ſubiets qui auoient le cueur plus Anglois que François. A ceſte cauſe ne ceſſa ledit Duc qui gouuernoit tout qu'il n'euſt remis ſus la pratique de la paix finale, & fit tant que les Ducs de Lanclaſtre & d'Yorch oncles du Roy Richard d'Angleterre, & luy & le Duc de Berry oncles du Roy Charles, ſe trouuerent entre Calais & Boulongne, en vn lieu appellé Bolinghen (auquel autrefois y auoit eu aſſemblee pour ce meſme effect) & là fut entre ces quatre Princes oncles des deux Rois conclue la paix, par le moyen du mariage promis d'Yſabel de Frãce fille du Roy Charles aagee de ſept ou huict ans auec Richard Roy d'Angleterre aagé de trente. A ceſte concluſion de paix ſeruit grandement vn cheualier François nõmé Robert l'Hermite venant du pays de Leuant qui diſoit que prez de Rhodes luy eſtoit apparue vne viſion celeſte d'vne voix qui luy auoit cõmandé ſ'en aller vers les deux Rois de France & d'Angleterre & leur dire auec commination qu'ils n'euſſent plus à trauailler le peuple de Dieu, & qu'ils entendiſſent à faire paix, adiouſtant à cela que celuy des deux à qui il tiendroit que la paix ne ſe fit, le compareroit aigrement. De telles menaces eurent ces Rois & Princes grand frayeur, car ce Cheualier leur donnoit de telles enſeignes de ſa viſion qu'ils y adiouſterent foy.

Deſir de paix.

Viſion.

Frayeur d'icelle.

Les hiſtoires Angloiſes diſent que Richard Roy d'Angleterre voyant qu'il n'auoit aucuns enfans d'Anne fille de l'Empereur Wenceſlas ia decedee, enuoya demander à Charles Roy de France Yſabel ſa fille aagee de 8. ans. Que Charles preſtãt volontiers l'oreille à ce mariage promit ſa fille à Richard, & qu'apres enuoyãs Ambaſſades les vns aux autres on cõmença de parler de la paix entr'eux, laquelle en fin ne ſe peut faire, ains furent pour trois ans les treſues prolongees, mais aucun eſcriuain d'entre eux n'en a mis les conditions, non plus que les noſtres ne diſent point celles de la paix faite entre les deux Rois, hormis que quelques vns diſent que Richard rendit à Charles les villes de Cherebourg en Normandie & de Breſt en Bretaigne. La commune opinion tient que par le moyen d'vne paix faite en l'an 1394. fut fait ce mariage. Le Cõte de Canturberi eſpouſa à Paris ladite fille Yſabel au nom & comme procureur du Roy d'Angleterre, mais neantmoins elle demeura encore auecques le Roy ſon pere iuſques à ce qu'en l'an 1396. & le 19. an du regne de Richard il paſſa à Calais pour eſpouſer & pren-

Mariage.

Nopces à Paris.

Roy Anglois ſe marie.

& prendre ladite Ysabel. Charles vint à Ardres, la ou le lẽdemain vint Richard, 1396
& les Rois s'entrembrassans amiablement, & combattans non par armes mais par demonstration d'amitié à qui auroit la victoire en batailles de courtoisies, Richard appella Charles son pere, & Charles l'appella son fils. Ils s'entrefestoyerent & donnerent plusieurs beaux & riches presens l'vn à l'autre, puis furent faites les nopces de Richard & de la fille, biẽ qu'elle n'eust que dix ans, laquelle son mary premierement amena à Calais, puis en Angleterre auec grande pompe & magnificence. Et bien qu'il y eut beaucoup de François & d'Anglois qui se resiouissent de ce mariage esperans par le moyen d'iceluy vne longue & asseuree paix entre ces Royaumes, si est ce que Thomas Duc de Gloceſtre n'en estoit pas fort aise, disant que l'alliance de France estoit la ruine d'Angleterre, & qu'encore qu'il y eut alliance entre ces deux Rois, il ne pensoit pas que iamais il y eut aucune asseuree paix entre eux, ny asseurance, ny religion, ny verité en la parolle, ny aux promesses des François. Que le Roy Richard deuoit plustost demãder l'entretenement du Traitté de Bretigny & les places par iceluy accordees aux Anglois & tant de fois demandees, que rendre aux François des places, la reddition desquelles monstroit vne grande imbecillité, & se fermer la porte à la conqueste d'autres. Et d'autant que Richard prince mol, lasche, & voluptueux ne se souciоit plus que de se plaire auec sa nouuelle femme, de la mignotter & caresser, de la voir bien paree, & mesmes de luy deuiser ses habits, non de rabiller ses fautes, ny de demander & poursuiure son droit, & l'entretenement dudit Traitté, ledit Duc ne pouuoit se tenir que quelquesfois il ne l'accusast de paresse, & de nõchalance, & qu'il ne luy dit qu'il ne deuoit garder la foy aux ẽnemis qui l'auoiẽt tãt de fois rõpue. Mais cõme ce Roy ne s'esmeust ny ne s'eschauffast de toutes ces remonstrances, le Duc pour luy dõner des affaires & occasiõ d'y pẽser, & pour le retirer de ses voluptez, & l'animer aux armes, il pratiqua Guillaume Mor qui auoit celle annee esté esleu Maire de Lõdres, lequel auec les plus apparẽs de la vil le alla trouuer le Roy, & eux tous ensemble le supplierent que puis qu'il auoit fait auec les François trefues pour longues annees, & donné repos à son Royaume, il luy pleut leuer & oster vne imposition qui auoit esté imposee, & non encore du tout leuee pour le soustien de ceste guerre. Le Duc de Lanclastre à la requeste du peuple fit vne telle response, que luy cõtent d'icelle se desista de sa premiere entreprise, & paya puis apres l'imposition ordonnee. Peu de temps apres (selõ que disent les histoires d'Angleterre) Guy Cõte de Saint Pol fut par Chardit Richard, lequel estãt infatué par sa ieune femme & par les voluptez ausquelles par trop il s'adõnoit, racõpta audit Cõte cõme le Duc de Gloceſtre le pressoit fort de faire la guerre à Charles, & pour ce que ledit Richard ny vouloit entendre pour ne rompre le Traitté de la paix, ou (selon les Anglois) de la trefue faite entre eux, ledit Duc solicitoit & esmouuoit le peuple à sedition pour reietter en Angleterre la guerre qu'il desiroit repousser en France. Aussi ledit Richard racompta audit Comte comme ledit Duc sans son cõmandement auoit fait punir par mort plusieurs de ses plus fidelles seruiteurs, & que desia le Duc commençoit à brasser quelque chose contre luy. Le Cõte aduerty de cela par le Roy Richard, luy respõdit qu'il ne deuoit plus lõguement endurer vne telle brauerie d'vn sien subiet, ains la punir & vanger, & preuenir l'entreprise & la temerité de ce Duc, qui luy pourroit apporter beaucoup de dommage s'il n'y remedioit.

Caresses de Rois.

Alliance suspecte.

Prince mol.

Esueillé par ruse.

Requeste au Roy.

Roy idiot.

Dit ses secrets

Mauuais conseil.

Richard enflammé de la reſponce du Comte de Saint Pol qui ſe reſolut deſlors de ſe deffaire dudit Duc de Gloceſtre & du Comte d'Arondel comme des deux autheurs des ſeditions de ſon Royaume, & d'en faire autant de tous leurs adherans & de tous ceux qui pouſſez de la commiſeration du bien publicq & de l'eſtat luy ſaiſoient des remõſtrances contre ſes voluptez, & ſes mauuaiſes façons de viure, les vns deſquels il fit mourir, & les autres craignans le meſme ſ'en fuirent les vns en France vers Charles, comme Henry Duc de Lanclaſtre, & les autres en Italie. Ledit Duc de Lanclaſtre peu apres qu'il fut venu en France au deſceu de Charles & des François, ſ'en retourna en Angleterre, & eſtant par le peuple receu auec grande ioye & applaudiſſement print Richard priſonnier, le contraignit de luy quitter ſa couronne apres auoir regné vingt deux ans, & ſe fit par les Anglois receuoir & couronner Roy d'Angleterre & ſurnõmer Henry quatrieme. Yſabel fut renuoyee en France & depuis donnee en mariage à Charles fils de Loys Duc d'Orleans. Ce qui aduint l'an mille trois cents nonante neuf.

Cauſe de mal.

Au Roy. Richard.

Qui fut chaſſé.

Durant ces affaires de deça, vindrent en France lettres du Roy Henry de Hõgrie au Roy Charles portees par vn Eueſque du pays ſuſdit, auſquelles eſtoit contenue vne partie de l'Eſtat de l'Empereur des Turcs nommé Baiazet ſurnõmé l'Amorabaquin du nom d'Amurath qui menaſſoit ledit Roy de Hongrie de le venir combattre iuſques au milieu de ſon pays, & tant viendroit auant en Chreſtienté qu'il viendroit iuſques à Rome & feroit mãger à ſon cheual l'auoyne ſur l'autel Sainct Pierre, ameneroit l'Empereur de Conſtãtinople & toute la Nobleſſe de Grece auec luy, & là tiendroit ſon ſiege Imperial, promettant neãmoins de laiſſer viure vn chacun en liberté, en ſa foy. Le Roy de Hongrie prioit le Roy Charles de luy enuoyer ſecours pour reſiſter audit Baiazet. Charles deſireux de ſecourir le Roy Henry de Hongrie & de monſtrer en cela l'exemple aux autres Rois Chreſtiens fit par tout ſon Royaume publier les lettres du Roy de Hõgrie pour encourager les ieunes gentilshõmes d'entreprendre ce voyage contre les infidelles, & exercer leurs armes en la cauſe ſainte de la deffence de la Chreſtienté. Le Duc Philippes de Bourgongne eſtant pres du Roy ſon neueu quand ſes lettres luy furent apportees, eut incontinent enuie que le Roy fit ceſt honneur à Iean ſon fils Comte de Neuers & depuis Duc de Bourgogne apres la mort de ſon pere, de le faire chef des François qui iroient en Hongrie. Iean qui eſtoit ieune Prince aagé de vingt à vingt deux ans, cõuoiteux de gloire, adonné aux armes, & aimé de la Nobleſſe deſiroit auſſi ceſte charge, & en fit telle pourſuitte enuers ſon pere, puis enuers le Roy qu'elle luy fut donnee. Eſtant ce voyage accordé le bruit en courut incontinent par tout, dont tous les gentilshommes François aymans les armes, voyans la paix en France, ſe mirent en equipage pour accompagner le Comte de Neuers, auquel le pere donna pour gouuerneur & principal conſeil Enguerrand Sire de Couſſy, vieil, ſage, & experimenté Cheualier, & pour le ſouſtien de la deſpence de ce voyage mit vne arriere taille en ſes pays, outre la taille premiere que peu au parauant il auoit miſe pour la cheualerie de ſondit fils (deux cas auſquels les Princes peuuent impoſer nouuelles tailles ſur leurs peuples) à & tous Cheualiers, gentilshõmes & Dames qui tenoient de ſon fief fit faire commandement qu'ils euſſent à y aller à leurs deſpens, ou enuoyer audit voyage que ſon fils faiſoit en Hongrie pour l'accõpagner, ou que ceux qui n'y pourroient aller ou enuoyer payaſſent certaine ſomme de

Menaſſe du Turc.

Deſir de Charles.

Et du Duc de Bourgogne

Taille pour voyage.

1399 Jeanfils duc de bourgogne va Turs

ſomme de deniers qui eſtoit taxee ſelon leurs biens. De ceſte taille ſur les gentils hommes furent trouuees ſoixante mille couronnes d'or, & par ce moyen aucun ne fut exempt de ce voyage de quelque qualité qu'il fut. Auec ce ieune Prince allerent à ceſte entreprinſe, le Comte d'Eu Conneſtable de France, les Comtes de la Marche & de Sainct Pol, Henry & Philippes de Bar, le Sire de Couſſy, Guy de la Trimoille, Iean de Vienne Admiral de France, Iean de Maingre dit Boucicault depuis Mareſchal de Frãce, Regnauld de Roye, les Seigneurs de Mõterel & de S. Py, le Baſtard de Flandres, Loys de Brezé, & ſon frere le Borgne de Montguel & bien iuſques à 1000. Cheualiers & 1000. Eſcuyers & partans de France prindrent le chemin d'Allemaigne au mois de Mars 1396. Apres auoir mis en chemin le Comte de Neuers & deuant qu'aller plus auant, il faut entendre que durant que les Princes Chreſtiens ſe debattoient ainſi entre eux, que les anciennes ardeurs & affections des guerres ſainctes, & des affaires de l'Aſie vieilliſſoient entre nous, que les guerres les vnes ſur les autres nous diuertiſſoient de ces entreprinſes, & que le Schiſme de l'Egliſe aueugloit la Chreſtienté, les Turcs nos eternels ennemis voyans que nos maux leur donnoient vne belle occaſion de ſaggrandir & de nous ruiner, eſleuerent leurs courages qui auparauant auoient eſté abbatus par la valeur des Chreſtiens qui auoient fait les voyages contre eux. Comme les anciennes races vindrent à faillir ou à diminuer de forces entre eux, quatre autres nouuelles vindrent à naiſtre, leſquelles par l'effort de leurs bras ſacquirent vne grande reputation. C'eſtoient les Ambaſaques, les Candelores, les Caramanes, & les Othomans, mais la felicité des Othomans) la race deſquels commande encore auiourd'huy ſur les Turcs) à de bien loing ſurpaſſé & ſurueſcu celle des autres. Durant la guerre ciuile des Princes de Grece eux eſtans appellez par ceux qui eſtoient les plus foibles paſſerent en Europe ſous la charge d'Orchanes fils d'Othoman. Amurath fils d'Orchanes à la requeſte des Grecs, leur apporta ſecours en la guerre des Bulgares, & menant tout à eſcient longuement ceſte guerre ſous couleur de leur faire venir nouuelles forces & nouuelle aide de l'Aſie ſempara de Callipoli & de quelques autres places aſſiſes ſur l'embouchure de l'Helleſpont, puis marchant plus auant print vne grande partie de la Thrace, & y enuoya vne grande multitude de peuple pour là habiter en nouuelle colonie. Il prit pareillemẽt Andrinople ville capitale d'icelle, & fit en ſon nom guerre aux Bulgares. Auſſi ſon fils Paiazet, ou Pazait, ou Baiazet tourmentoit les Hongres d'vne guerre ordinaire, bruſlant les contrees voiſines & ſubiectes à la Hongrie, & auoit prins Nicopoli treſrenommee ville de la Bulgarie, du nom de la quelle il y en a d'autres en l'Europe & en l'Aſie.

Voyage dudit Comte en Turquie.

Qui allerent auec luy.

Affaires d'Aſie.

Grandeur des Turcs.

Othomans.

Amurath.

Andrinople priſe.

Nicopoli priſe.

Pour reuenir au Duc de Bourgogne qui continuoit ſon voyage il eſtoit deſia arriué à Bude, & auoit ioint ſes forces auecque le Roy Sigiſmõd, auec lequel il cõfera de la façõ de laquelle ils deuoiẽt manier & cõduire ceſte guerre. Il fut entre eux reſolu d'attaquer l'ẽnemi le pluſtoſt qu'ils pourroiẽt, & mettre en œuure l'ardeur des gens de guerre qui ne demandoient que voir l'ennemy & le charger. Adonc ils paſſerent le Danube, & comme ils furent arriuez en Bulgarie & aux pays des ennemis ils aſſiegerent quelques petites villes detenues par les Turcs. Ils entrerent en tel orgueil & preſumption de leur valeur que de iour en iour croiſſant en eux ceſte folle opinion, le meſpris des ennemis pareillemẽt ſ'augmentoit. Ces François ſe voyans vainqueurs en vne aſſez grãde bataille tuerẽt

Comte de Neuers en Bulgarie.

François vainqueurs.

les prisonniers, ne pardonnans à valeur ny à Noblesse quelconque des ennemis, & comme si desia la victoire de toute la guerre eust esté entre leurs mains, ils se laisserent glisser en toute volupté, paillardise, lascheté & delices. Aussi Iean de Hongrie a escrit que les nostres se vantoient publiquement que non seulement les lances qu'ils portoient contre les Turcs rendroient redoutables ceux qui les portoient, mais aussi que si le Ciel estoit en ruine & prest à tomber elles le pourroient estayer & soustenir. Mais ceste trop insolente vanterie fut en apres par l'ire diuine vangee & punie au sang & à la mort de plusieurs Chrestiens.

Leur Vãterie

Punie.

Les deux armees des ennemis & des nostres se camperent l'vne pres de l'autre bien pres de la ville de Nicopolis. Sigismond estoit d'aduis que les Hongres biẽ experimentez aux affaires & en la maniere de guerroyer des Turcs, fussent mis à la pointe de l'armee & que les François fussent derriere. Mais Ieã Duc de Bourgogne aussi hardi que son pere qui en auoit ia rapporté le nom, estimãt qu'estre à la queuë de l'armee fut vne ignominie & honte à luy & aux François, auec ques ses trouppes seules alla attaquer les ennemis menez selon aucuns par Baiazet, selon d'autres par Amurath, ou Lamorabaquin, ou selon d'autres par vn Bassa, ou pour mieux dire Passa, nom & qualité de ceux qui commandent sur les armees Turquesques, ledit Duc assaillit les Turcs deuant que Sigismond se fut mis en bataille & qu'il eut donné le signe d'icelle, toutesfois les François combattirent vaillamment. Et comme les gens de cheual virent que leurs cheuaux estoient assommez & lardez à coups de flesches, ils mirent pied à terre, & tuerent beaucoup plus grand nõbre d'ennemis qu'ils n'estoiẽt, & la victoire par eux n'estoit point douteuse si les Hõgres qui n'auoient encore cõbattu, & desquels les forces estoiẽt encore fresches, eussent chargé le second escadrõ des Turcs cependãt que les François tenoiẽt le premier. Mais les cheuaux des Frãçois abandõnez de leurs maistres & se voyans en liberté, & auec ruades & pannades tous effrayez retournans en leur camp, donnerent aux Hongres vne peur & vne opinion toute contraire à ce qui estoit. Car les Hongres pensans, veu la fuitte des cheuaux que les François eussent esté deffaits, ils se mirent à fuir. Ce qui donna tel courage aux Turcs que les poursuiuans à la fuitte, ils en mirent à mort la plus grande partie. Iean de Bourgogne fut prins auec grand nombre des siens. Sigismond se sauuant à la fuitte & trouuant vne nef sur le Dauube s'y embarqua, & ne cessa de fuir qu'il ne fut arriué au Pont Euxin. Le nombre des Turcs morts sur la place estoit beaucoup plus grand que celuy des Chrestiens, car des Turcs en moururent soixante mille, & des Chrestiens vingt mille. Toute celle nuict Baiazet fut piqué de telle furie contre les François prisonniers, qu'il disoit qu'il les feroit tous hacher en pieces sans en espargner vn pour grand Prince qu'il fut. Toutesfois la nuict luy apporta autre aduis, & se resolut en soy mesme de conseruer les plus grands Princes & Seigneurs plus apparens pour en tirer grande finance. Ainsi l'auarice dont il estoit plein fut cause que les prisonniers ne moururent point. Le l'endemain donc il commanda qu'on luy amenast tous les prisonniers Chrestiẽs qui estoiẽt en grand nombre, & desquels on ne peut sçauoir bõnement les noms sinon des Princes & grands Seigneurs, qui furent Iean de Bourgogne Cõte de Neuers fils aisné du Duc Philippes de Bourgogne, puis Philippes d'Artois Cõte d'Eu Prince du sang Royal de France, le Comte de la Marche, le Sire de Coussy, Henri de Bar, Guy de la Trimouille, le Seigneur de Suilly, & quelques autres. Baiazet les regardant d'vn œil furieux & les ayans fait iurer de luy

Punie.

Hardiesse du Comte de Neuers.

Grande temerité.

Cheuaux eschappez.

Comte de Neuers prins.

Victoire des Turcs.

Dessein de Baiazet.

Prisonniers Chrestiens.

luy dire leurs noms & leurs conditions, apres les auoir sceuz, ordonna que ceux qui estoient grands Seigneurs & qui pouuoient payer grande finãce seroiẽt gardez, & les autres seroient detranchez en pieces par les soldats. Ce qui fut fait en la presence & à la veuë des François. Aucuns escriuent que Baiazet vouloit faire mourir Ieã de Bourgogne, pour ce qu'il disoit que sans luy qui estoit le chef de tous les François les autres ne fussent iamais venus assaillir ses pays. Il debattit longuement ce fait en son conseil & se trouuerent plusieurs Bassats ou Passats de ceste opinion, mais ils furent destournez d'icelle par vn vieil Turc Negromãtien qui dit à Baiazet qu'il deuoit garder ce ieune homme d'autãt qu'il cognoissoit aux lineamens de son visage, qu'il feroit plus mourir de Chrestiens que les Turcs ne pourroient faire. Ceste prophetie fut par apres veritable, car ce fut luy qui donna commencement aux factions de Bourgogne & d'Orleans qui firent tant mourir d'hommes en France, cõme cy apres il sera dit. Cela sauua ledit Ieã, & les autres iusques aux nombre de 300. gentilshõmes furent deschirez en pieces & lopins. Entre les autres fut amené Bouciquault depuis Mareschal de France pour estre deschiré, mais à la requeste dudit Iean de Bourgongne Baiazet luy pardonna. Le Cheualier de Heli qui autresfois auoit esté en Turquie & parloit fort bon Turc, fut par Baiazet enuoyé en Frãce sur sa foy, à la charge de retourner, pour porter en France & ailleurs par les lieux de la Chrestienté la nouuelle de sa victoire sur les Chrestiens, & mesmement au Duc Iean Galeas de Milan effãmé homme Atheiste & partisan des Turcs, lequel auoit long temps deuant le partement du Comte de Neuers fait entendre son entreprinse audit Baiazet, & enuoyé la liste des noms de ceux & des forces qu'il amenoit. Les prisonniers Frãçois gardez par les Turcs estoient si mal & rigoureusement traictez par eux, tant de viandes que d'autres choses que quelques vns en moururent, & tous les autres furent extremement malades. La nouuelle rapportee en Frãce de ceste defaicte apporta vne grande tristesse au Roy, & à tous, & mesmement au Duc & à la Duchesse de Bourgogne pere & mere dudit Comte & à la Comtesse sa femme. Le Duc aduerti par le Cheualier de Heli que Baiazet aimoit fort les oiseaux & les chiens & qu'en Turquie on faisoit cas des belles tapisseries histoirees comme de celles de Flãdres & des belles toilles cõme celles de Hollãde, de Cãbray, & de Rheims, enuoya audit Baiazet vn bõ nombre de faucõs blãcs, & six mulets chargez de tapisseries de haulte lice historiees, & de belles toilles des lieux susdits. Ces presens furent enuoyez de la part dudit Duc & du Roy par messire Ieã de Chasteaumorant, & le Cheualier de Heli, & tãt à propos presentez à Baiazet que de là en auant il commença de faire meilleur traictemẽt qu'auparauant aux François, & le Cheualier de Heli deliuré sans payer rançõ. En prison moururẽt le Sire de Coussy, & Philippes d'Artois Comte d'Eu & Conneſtable de France.

Hachez en pieces.

Prediction du Duc de Bourgogne.

Cruse des maux de France.

Prisonnier deliure sur sa foy.

Duc de Milan mesehãt.

Mauuaise nouuelle.

Presens à Baiazet.

Prisonniers morts.

Or pour donner commencement à la deliurance des prisonniers, le Duc de Bourgogne qui auoit la matiere plus affectee que tous les autres Princes de Frãce pour le desir qu'il auoit du retour de son fils, fut aduerti qu'il y auoit en France vn Grec nommé Din de Risponde personnage qui auoit de grandes intelligence auec tous les marchans de tous les pays de Leuant, tellement que tous les trafficqs qui se faisoient pardeca pour les commerces de toutes choses, luy passoient par les mains, & se rapportoient à luy toutes lettres des banques d'Ægypte, du Caire, d'Alexandrie, de Constantinople, de Rhodes, de Cypre, de Tripoli, & de tous les lieux des pays d'Orient. Le Duc apres auoir eu communication

Desir de pere

Intelligences de marchans.

auec ce grand mercadent Din de Riſponde enuoya prier les ſeigneurs de Gênes qui pour lors auoient mis eux & leur ville en l'obeiſſance du Roy de France d'enuoyer par tous les lieux de leur obeiſſance en Leuãt pour pratiquer des reſpondãs qui ſe tinſſẽt deuers Baiazet, de la ſomme qui ſeroit accordee auec luy pour la rançõ des Seigneurs Frãçois priſonniers. D'auãtage ne voulãt le Duc de Bourgogne rien laiſſer en arriere qui peut ſeruir à ſon fils par le moyẽ des Geneuois il ſe mit en l'amitié du Roy Iacques de Cypre qui eſtoit ami de Baiazet, & pouuoit beaucoup enuers luy pour le fait des priſõniers. Mais pour entẽdre qui eſtoit ce Roy de Cypre, il faut ſçauoir que ceux de la maiſon de Luſignẽ auoient iuſques à ce tẽps tenu ceſte Iſle & ce Royaume de Cypre, tellemẽt qu'il ny auoit plus de ceſte race que ce Roy nõmé Iacques de Luſignen qui eſtoit baſtard, & auoit fait mourir ſon frere legitime vray Roy, ayant occupé le Royaume ſuſdit, lequel par bon droit & ſucceſſion legitime appartenoit au Duc de Bourbõ, au deffault des hoirs legitimes de Luſignen qui eſtoiẽt faillis en iceluy, que ce Baſtard Iacques auoit fait mourir. Ce Roy pour l'homicide cõmis en la perſonne de ſon frere, & auſſi pour le tort qu'il tenoit au Duc de Bourbon oncle du Roy de France eſtoit cõtinuellemẽt en crainte, cõme ſont ceux qui ont cõmis quelques inſigne faute, car il ſçauoit bien que le Roy de Frãce eſtoit aſſez puiſſant pour prendre vẽgeance de ſon forfait, & de le faire deſtituer & deſpouiller de ſon Royaume pour le faire rendre à celuy auquel il appartenoit: de maniere que ce Roy Baſtard cherchoit tous les moyens de complaire au Roy de France & à ſes oncles. En ce fait donc ſ'eſtoit preſentée grande occaſion au Roy de Cypre d'acquerir la faueur du Roy de France. Le Duc de Bourgogne ſçachant bien vſer de ceſte occaſion fit ſi bien que le Roy eſcriuit au Roy de Cypre lettres fort amiables & grandemẽt fauorables par leſquelles il luy preſentoit toute amitié, le priant de vouloir ayder à Iean de Bourgogne ſon couſin enuers le grand Turc Baiazet, à ce qu'il eut bon traictement & honeſte appoinctemẽt de ſa rançon. De ces lettres le Roy de Cypre fut tãt reſiouy, qu'il eſtima l'amitié & bienueillance du Roy Charles eſtre l'aſſeurance de ſon Eſtat, ſi biẽ qu'il mit incontinent orpheuures en œuure, & fit faire vne belle nef de fin or de Cypre auec l'equipage conuenant à vn nauire, comme maſt, voiles, ancres, antennes, & cordages, le tout de fin or & ingenieuſement elaboré. Eſtant ce nauire acheué le Roy de Cypre l'enuoya pour preſent à Baiazet Roy des Turcs, luy recommandant les Princes & Seigneurs Frãçois ſes priſonniers. Baiazet trouua ce preſent tant exquis & rare, qu'il n'en eut moins d'admiration que de contentement, & proteſta que ce preſent vaudroit beaucoup au Roy de Cypre, & deſlors cõmanda que les priſonniers fuſſent biẽ & honorablemẽt traictez, & promit faire de leur rançõ en ſorte que l'on cognoiſtroit qu'il eſtoit bien ami au Roy de Cypre. D'auãtage ſçachãt le Duc de Bourgogne que Baiazet auoit amitié auec Galeas de Milan pere de la Ducheſſe d'Orleãs il fit prier ledit Duc deſcrire à Baiazet en faueur de ſon fils: ce qu'il fit affectueuſement & à ceſte cauſe augmenta touſiours la bonne volonté de Baiazet enuers les priſonniers de France. Le Roy de France & le Duc de Bourgogne voyans le cœur du Turc bien preparé pour traicter auecques luy de la finãce pour la rançon des priſonniers enuoyerent en Turquie vers Baiazet vn Chevalier de Flandres nommé Guyſſebreth de Lirenghen grãd gouuerneur de Flandres & treſſage perſonnage, & auec luy meſſire Iacques de Heli qui deſia auoit ſouuẽt fait le voyage de Turquie, & en ſçauoit biẽ les façõs de viure & la langue.

Pere veut rachetter ſon fils

Race de Luſignen.

Roy Baſtard meſchant.

Sa crainte.

Se ſeruir de l'occaſion.

Neſt treſriche

Forces des preſens.

Prieres pour priſonniers.

Enuoye vers le Turc.

Ces

Ces Cheualiers trouuerent le Roy Baiazet tant à propos qu'ils compoſerent auecques luy fort amiablement à la ſomme de deux cens mille ducats, deſquels fut pleige & reſpondant audit Roy Baiazet vn gros marchant Geneuois demeurant en l'Iſle de Chio nommé Bartholomeo Pologrino, auquel Din de Riſponde en auoit eſcrit, luy promettant que luy meſme iroit à Veniſe porter la finance, incontinent qu'il ſeroit aduerti que les ſeigneurs priſonniers ſeroient arriuez à Veniſe, & de ce tous les marchans Geneuois & Venitiens firent foy & aſſeurance audit Bartholomeo Pologrino. Par ce moyen fut le Cõte de Neuers en pleine liberté. Le Turc Baiazet conſiderant combien de Rois & Princes auoient parlé & ſ'eſtoient employez pour la deliurance du Comte de Neuers auecques fraiz incroyables ſ'apperceuoit bien qu'il eſtoit fils d'vn grand Prince en France. Ce qui fut cauſe qu'il luy faiſoit grand honneur & honorable traictement, le mettant ſouuent au nombre des Princes qui mangeoient auecques luy & aux autres auſſi pour l'honneur dudit Comte eſtoient faictes grandes faueurs & priuautez.

Accord de rançon.

Pleige de rançon.

Adoncques les Princes & ſeigneurs François ſe voyans entierement en liberté commencerent à donner ordre, pour leur retour en France. Deux ſeigneurs Grecs l'vn ſeigneur de l'Iſle de Methelin & l'autre d'Amine qui auoient faict tous bons offices audits ſeigneurs François & beaucoup trauaillé pour leur deliurance leur amenerent deux galleres bien equippees pour les porter à Methelin, là ou le ſeigneur de ladite Iſle & ſa femme qui auoit eſté nourrie en la maiſon de l'Empereur de Conſtantinople auecques Marie de Bourbon, leur firent grandes courtoiſies & honorable traictement, donnans aux maiſtres habillemens & ioyaux, & aux vallets des acouſtremens, à chacun ſelon ſa qualité. Pendant qu'ils ſeiournoient en l'Iſle de Methelin ils firent entendre leur arriuee au grand maiſtre de Rhodes qui leur enuoya Iaques de Braſemont Cheualier Bourguignon & Mareſchal de la religion auec deux galleres, dedans leſquelles il les porta iuſques à Rhodes là ou le grand maiſtre les receut honorablement, & la attendans les galleres Venitiennes pour les porter à Veniſe, le changement de l'air & le traictement chãgé, cauſa à quelques vns d'eux de ſi groſſes maladies que Guy de la Trimouille en mourut, & fut enterré en l'Egliſe ſainct Iean de ladite ville. Les Galleres Venitiennes eſtans venues au port de Rhodes, leſdits ſeigneurs François ſ'embarquerent dedans pour prendre la volte de Veniſe, mais le deſir de veoir les ſingularitez des Iſles qui ſont entre Rhodes & Veniſe leur faiſoit ſouuent mettre pied à terre. Ils virent Modon, Corfou, Zara, Cephalonie, Negropont, Raguſe, Clarence, & autres, & en fin arriuerent à Veniſe, là ou ils furent honorablement receuz par le Duc & la ſeigneurie d'icelle. Là ſe trouua ce grand marchant de Conſtantinople Din de Riſponde qui auoit moyenné la deliurance des Princes au moyen de la caution qu'il en auoit fait faire à Baiazet par le Marchant de l'Iſle de Chio Bartholomeo Pologrino, pour auquel faire deliurer la finance eſtoit venu à Veniſe ce Din de Riſponde. Toutes perſonnes furent ſatisfaictes deuant que le Comte de Neuers partit de Veniſe, là ou mourut Henry de Bar fils du Duc de Bar & de par ſa femme heritier du Sire de Coucy. Ledit Comte de Neuers auec ſa troupe partant de Veniſe ſ'achemina en France en la plus grande diligence qu'il peut, & eſtant de retour le Roy donna à Loys de Sancerre Mareſchal de France l'Eſtat de Conneſtable vacquant par la mort de Philippes d'Artois Comte d'Eu decedé en Tur-

Priſonniers Francois deliurez.

Galleres enuoyees.

Arriuent à Veniſe.

Reſpondans ſatisfaits.

Offices diſtribuez par mort.

quie & la mareſchauſſee dudit Sancerre fut donnee au ſieur de Bouciquaut. Cela aduint l'an 1398.

Nous auons cy deſſus dit comme le Roy Sigiſmond de Hongrie apres la deffaicte de Nicopoli ſeſtoit ſauué au pont Euxin. De bonne fortune il trouua là Thomas Mocenigo general des galeres Venitiennes qui par cas d'aduanture eſtoit venu en ceſte mer, lequel non ſeulement receut honorablement ledit Empereur, mais auſſi en ſes galeres porta en ſeurté en Dalmatie luy & ſes ſeigneurs qui ſ'eſtoient ſauuez auec luy, apres auoir paſſé pluſieurs deſtroits & difficultez. Mais ce Roy ne fut pas plus heureux en ſes pays qu'il l'auoit eſté en la guerre contre les Turcs. Eſtant ieune il auoit eu pour cõpetiteur au royaume de Hõgrie Charles Roy de Naples. Nico de Garo, lequel pẽſant faire agreable ſeruice audit Sigiſmond loingtain de Hongrie, & ſans ſon ſceu & commandemẽt auoit tué à l'inſtigation de la Royne Yſabel ſa belle mere, mais peu apres ladite Yſabel & Nico furent tuez par quelques vns qui voulurent vanger la mort dudit Roy Charles. Durant ceſt interregne eſtans les choſes grandement troublees, pluſieurs cruautez furent exercees d'vne part & d'autre. Sigiſmond eſtant venu au deſſus de ſes affaires & maiſtre paiſible du Royaume de Hongrie fit coupper la teſte à vingt deux gẽtilshommes. Dequoy il ſuſcita contre luy la haine de beaucoup de gens, mais diſſimulant ſagement cela deuant la perte qu'il fit à Nicopoli, apres qu'il eut receu ceſte route & honte tant dommageable aux Chreſtiens, & qu'on vit ſes affaires ſe porter mal, il commença (comme il aduient ordinairement aux calamitez) d'eſtre de là en auant moins reueré de tous, & moins aimé & chery de ſon peuple, & encores beaucoup moins de la Noble ſſe. Dont eſtant prins par vne coniuration ſecrette & bien cõduitte par deux gentilshommees de la famille des Eſtiennes, grands & puiſſans ſeigneurs, fut mis entre les mains de deux ieunes hommes enfans de Nico, & comme le pere pour auoir tué le Roy Charles auoit acquis vne grande reputation, les enfans en ſe faiſans gardiens & geolliers de Sigiſmond ne le vouloient pas aquerir moindre. Ladiſlas Roy de Naples fils du ſuſdit Charles tué, eſtant d'Italie appellé en Hongrie par les coniurateurs, ſe reſſouuenant de ce qui eſtoit aduenu à ſon pere faiſoit le long. Ce pendant la mere de ces enfans de Nico leur commandoit de ſe reſſouuenir que ſi Ladiſlas pouuoit venir au deſſus de ſes affaires, & deffaire ou tuer Sigiſmond il ne fauldroit de ſe ruer ſur eux & les tuer, pour ſe venger du meurtre commis proditoirement par leur pere en la perſonne du ſien. Et d'auantage affin (diſoit elle) qu'ils ne laiſſaſſent à leur anciẽne Nobleſſe & à la poſterité ceſte ignominie perpetuelle d'eſtre dits ennemis & meurtriers de leurs Rois qu'ils miſſent ledit Sigiſmond en liberté, pour eſtre par apres appellez liberateurs de leur Roy (nom beaucoup plus honorable que tueurs & geolliers.) Donques eſtant Sigiſmond deliuré, fit prendre les Eſtiennes & leur fit couper la teſte. Derechef il pria les Princes Chreſtiens de vouloir le ſecourir contre Baiazet, mais eux voyans les pas par ou ledit Sigiſmond & le Comte de Neuers auoient marché n'y voulurent entendre.

Baiazet ſ'eſtimoit bien heureux & eſtoit bien fier d'vne ſi grãde victoire gaignee ſur les François, mais ceſt heur & ceſte fierté ne luy durerent guieres, car peu apres luy vainqueur d'eux ſe trouua beaucoup plus malheureux que ceux qu'il auoit vaincuz. Si peu il y a d'aſſeurance en la boule mobile des choſes & proſperitez de ce monde. Vne plus grande tempeſte qui vint fondre ſur la terre, arreſta

Sigiſmõd s'eſtoit ſauué.

Son competiteur en Hongrie.

Tueurs tuez.

Malheur fait meſpris.

Sigiſmond prins.

Peine de coniurateurs.

Remonſtrance à eux.

Bõheur court

arresta l'orage que les Turcs appreſtoiẽt contre les Chreſtiens. Tamerlã ou Tãburlã Scythe, ou ſelõ d'autres, Parthiẽ, hõme de grãd courage & de haute ſtature, de ſimple ſoldat qu'il eſtoit, ayãt par vne grande hardieſſe, par haultes entreprinſes & par difficiles executions, rencontré la fortune pareille à ſon induſtrie & à ſes deſſeings, paruint à telle grandeur & puiſſance qu'il auoit ſoubs luy quarante mille cheuaux & ſix cens mille hommes de pied. Il rendit le Royaume des Parthes tributaire à luy, & n'y auoit aucune nation qui peult ſupporter n'y arreſter la courſe de la fureur & puiſſance de ceſt homme. Tout l'Orient luy vint en proye. Les riches marchans des villes plus marchandes & opulentes auoient durant la commune crainte de l'Orient ſoubs la terre enfouy & caché leurs threſors, à fin qu'ils ne fuſſent expoſez à la proye & au pillage de ceſt ennemy auare & barbare, mais il les trompa par vne trõperie non auparauant ouye, ny trouuee, car deuant que les villes lointaines & entieres euſſent peur de ſa venue, il enuoya des hommes deſguiſez en marchans qui menoient des Chameaux chargez de grands & peſans fardeaux des marchandiſes riches & exquiſes pillees au ſac des riches & opulentes villes qu'ils vẽdoient à vil prix mais à argent comptant les choſes qui ne ſe pouuoient cacher en lieu obſcur, ou enfouir ſoubs terre. Ainſi eſtãt tout plein d'or & d'argẽt peu apres il reprenoit ſa premiere proye, & de ceſte façon furent trompees, pillees, & expoſees à la proye & au meutre pluſieurs riches villes, entre leſquelles fut Damas, & iuſques en Ægypte courut ceſte furieuſe tempeſte. Quand il ſe preſentoit deuant vne ville deuant qu'il commençaſt à la battre il faiſoit mettre en lieu bien apparent, & veu de ceux de dedans des enſeignes blanches, autres diſent tendre des pauillons blancs. Si ce iour là ceux de dedans ſe rendoient il les receuoit à mercy ſans faire aucune iniure à leurs perſonnes. S'ils ne ſe rendoient, le l'endemain il faiſoit dreſſer des enſeignes rouges ou tendre des pauillons rouges pour leur faire entendre qu'il falloit qu'ils receuſſent vne mort ſanglante. Le troiſieme iour il faiſoit tendre des tẽtes noires ou dreſſer des enſeignes noires pour ſignifier à ceux de dedans que tout ſeroit mis à feu & à ſang, & que par enſemble les hõmes & les maiſons ſeroiẽt reduittes en cẽdre & ruine. Ceſte cruelle & barbare humeur de ceſt homme ne pouuoit eſtre flechie ny deſtournee par aucunes prieres ny remonſtrances. Cõme les filles & les petits enfans venoient deuant luy pleurans & crians veſtus de noir ou de quelque autre habillement triſte pour le ſupplier de pardonner à leur patrie, à leurs peres & parens, ou pour luy demander pardon, tant ſ'en fault que ce barbare & felon courage les voulut iamais receuoir ny regarder quand ils ſe iettoient & proſternoient à ſes genoux, qu'au contraire il commandoit aux archers de ſes gardes de les fouller aux pieds, ou de les briſer, ou de les deſchirer en pieces. Il print auſſi en vne battaille Baiazet retournant d'Europe en Aſie pour garder ſes pays, & pour faire plus de honte & de deſpit à Baiazet & à ſa nation il le fit mettre & enfermer comme vne beſte brute dedans vne cage d'airain qui auoit auſſi ſes rayons d'airain, entre leſquels ce miſerable Baiazet voyoit le iour. Quand ce Barbare prenoit ſon repas, il faiſoit tirer Baiazet de ſa cage, & le faiſant attacher à vne groſſe chaine, le faiſoit mettre auecques des chiens ſoubs ſa table, & comme à vn chien luy iettoit des os & du pain. Quand il vouloit monter à cheual il montoit ſur le dos de Baiazet, & ſ'en ſeruoit de marchepied. Quand il alloit à la guerre il le mõſtroit aux ſiens & à ſes ennemis, eſpouuentant ſes ennemis par l'enſeignement de ce pre-

du Tamerlã 9tre turc
1399

Tamburlan.

Ses cõqueſtes

Ruze non ouye.

Ses trois pauillons.

Ses menaſſes aux ſieges des villes.

Sa cruauté.

contre les enfans.

Prit Baiazet

Sa cruauté contre luy.

ſent exemple & de ce triſte ſpectacle, & exhortant les ſiens à la vaillance par la memoire de ceſte grande victoire. Il auoit prins en affection & familiarité vn Geneuois (duquel on ne ſçait pas le nom) qui parloit & entendoit fort bien le langage Scythique, & parloit ce Geneuois aſſez priuément à luy. Comme vn iour ceſt homme auecques douces & humbles paroles luy demandoit pour quoy luy qui eſtoit homme n'vſoit enuers les hommes plus humainement de tant de victoires (qui eſtoient les dons des dieux) gaignees ſur tant de milliers d'hommes, ce barbare le regardant d'vn œil furieux & de trauers, luy dit en luy monſtrant ſa main: Cõment miſerable chetif ne ſçais-tu que la peſte, la ruine & la deſolation de la terre eſt en ma main? Va t'en hors de ma preſence à la malle heure de toy & des tiens, affin que tu ne portes la punition que merite ta folle demande. Ce barbare fit vn grand bien à ce Geneuois de le chaſſer & l'enuoyer ſans luy faire aucun mal, luy, eſtant pluſtoſt las que ſaoul de tãt de ſang humain reſpandu, & d'auoir tant deſtruict de pays, ſ'en retourna en Scythie, là ou il fit baſtir vne belle & ſuperbe ville nommee Mercantis en laquelle il enuoya vne grande colonie de quelques peuples de ceux qu'il auoit ſubiuguez, & la para, enrichit & orna des deſpouilles & trophees des natiõs & des Rois par luy vaincuz & debellez, mourant il laiſſa deux fils qui luy ſuccederent en ſes Eſtats non en la fortune ny en la grandeur de courage & de ſes entreprinſes, & ne ſ'accorderent pas bien entre eux.

Vn Geneuois fauori de luy.

Cruelle reſpõce de Tãberlã

Ville par luy baſtie.

Sa mort.

Apres ſa mort comme ſi le ciel eut voulu donner quelque relaſche & trefue de maux aux Empires Chreſtiens, Palæologue Empereur de Grece alla par mer à Veniſe, & de là par terre vint en France l'an 1400. en eſperãce d'auoir du Roy Charles quelque ſecours contre les communs ennemis des Chreſtiens. Pour la maieſté de ſon grand nom il fut fort honorablement receu & feſtoyé & traité aux deſpens du Roy, mais à cauſe de la recente perte receuë à Nicopoli, Charles ſ'excuſa de luy donner ſecours. Wenceſlas Empereur des Latins indigne & laſche Prince, attaint & conuaincu de corruption fut en la meſme annee par les Electeurs de l'Empire priué de la dignité Imperialle, comme la honte du throſne & du nom Imperial, & en ſon lieu fut eſleu Empereur Robert Duc de Bauiere, lequel incontinent apres ſon election mena vne armee en Italie contre Iean Galeas Duc de Milã, diſant que ledit Galeas n'eſtoit legitime Duc, pource qu'il auoit eſté creé par la corruption de celuy qui à cauſe de ſon indignité auoit eſté depoſé de l'Empire. Deux ans apres ledit Duc mourut laiſſant Valentine femme de Lois Duc d'Orleans, & deux fils legitimes Iean Marie, & Philippes, & vn baſtard auquel il donna la ſeigneurie de Peſaro. Ceſte Valentine apres la mort de ſes deux freres, meſmement de Philippes voulut & deuoit ſucceder au Duché de Milan, mais elle & ſes deſcendans en furent exclus par l'vſurpation de François Sforza qui vſurpa ledit Eſtat apres la mort de Philippes duquel il auoit eſpouſé la fille Blanche.

Empereur Grec en Frãce

Galeas Duc de Milan.

Vſurpation de Milan.

Les affaires de l'Aſie & de la plus grande partie de l'Europe ſe conduiſoient de telle façon, ce pendant que la maladie du Roy Charles continuoit touſiours auec peu d'intermiſſion. Les Geneuois ayans donné eux & leur ville à Charles, il y enuoya le ſieur de Bouciquault Mareſchal de France auecques douze mille cheuaux qui print les villes de Plaiſance, Pauie & Milan, & quelques autres places, & de là, à ce que quelques vns diſent, fit deux voyages contre les Sarrazins qui tenoient aſſiegee Conſtantinople dedans laquelle eſtoit vn Capitaine

Gẽes au roy

Vaillance de Bouciquault.

1399 et 1400

ne François nõmé Chasteau Morant, la ou Bouciquault fit tant d'exploits guerriers qu'il cõtraignit lesdits Sarrasins à leuer le siege, mais bien toſt apres ils ſeſleuerent en plus grand nõbre. Dequoy aduerty le Roy de Hongrie il alla à l'encontre d'eux auecques vne forte armee, & leur dõna vne fort grande bataille en laquelle l'Admiral, ſon fils, ſon neueu, & bien cent mille deſdits Sarrazins furent tuez. *Sarrazins deffaits.*

En ce meſme temps Yſabel de Bauiere femme du Roy Charles accoucha d'vne fille qui ſur les fonds de bapteſme fut appellee Michelle, & à cauſe de cela Charles Roy de Frãce voulut que celle porte de la ville de Paris qui eſt au bout de la rue de la Harpe par laquelle on ſort pour aller aux Chartreux & qui eſtoit alors appellee la porte d'Enfer, fut nommee la porte Sainct Michel. Cela aduint l'an 1396. auquel an la Ducheſſe de Brabant eſtant venue trouuer le Roy à Compiegne en ſa preſence declara au Duc Philippes de Bourgogne qu'apres ſon treſpas elle vouloit que ſon Duché reuint audit Duc, à la charge qu'apres la mort de luy il reuiendroit à Anthoine ſon ſecond fils, & peu apres la Royne accoucha d'vn fils qui fut nommé Loys. Auſſi en ce meſme temps fut fait le mariage de Iean Duc de Bretagne & de l'vne des filles du Roy, & Marie autre fille du Roy de ſon bon gré ſe rendit Religieuſe au Conuent de Poiſſy, duquel puis apres elle fut Prieuſe. *Porte S. Michel à Paris.* *Mariage.*

En celle meſme annee l'Eueſque & les manans & habitans de la ville de Verdun alors ville neutre & Imperialle tourmentez par le Duc de Lorraine & ſes officiers & par quelques autres leurs voiſins, firent ſupplier Charles de les vouloir prendre en ſa protection, & eſtre leur conſeruateur. Ce que Charles leur accorda à la charge que tous les ans à perpetuité ils payeroient à la recepte ordinaire de Vitry en Parthois la ſomme de cinq cens liures, & ledit Eueſque la ſomme de quarante. Ce qui fut entre eux accordé & de ce furent paſſees lettres reciproques.

L'an mille trois cens nonante-ſept, Charles Roy de Nauarre fils de ce Charles le Mauuais qui fit tant de maux en France durãt les regnes des Rois Iean & Charles le Quint, fit prier le Roy Charles de luy vouloir rendre les terres du pays de Normandie qui luy appartenoient, comme Eureux & autres. Surquoy le Roy tint vn conſeil auquel pluſieurs furent d'opinion qu'on ne les deuoit point rendre à ce ieune Prince, veu les grands maux que ſon pere auoit ſuſcitez en France, & qu'on ne ſçauoit ſi le fils ſeroit auſſi mauuais que ſon pere, pour faire autant de maux à la France que ſon pere en auoit faits. Les autres diſoient qu'il y auoit accord & appointement auecques le pere, & qu'à ceſte occaſion il luy failloit tenir promeſſe & la foy, & luy rendre ſes terres, ou luy en bailler recompenſe ſans regarder au paſſé. Les premiers repliquerent à cela qu'il ne failloit ſamuſer à la foy ny à la promeſſe, ny à la tenir quand il aduenoit dommage à celuy qui la tenoit, ſe fondans ſur vne maxime iadis & de noſtre temps aſſez practiquee par pluſieurs Princes, & par le conſeil de leurs miniſtres, laquelle enſeigne que les Princes doiuent garder leur foy quand cela leur proffite, & ſi cela leur nuit la rompre. Ceſte derniere opinion fut la plus forte, & fut reſolu qu'il n'auroit point leſdites terres de Normandie, attendu qu'elles eſtoient trop prochaines des Anglois & des limites de France, mais qu'on luy en feroit recompenſe iuſques à la ſomme de dix mille liures de rente. Pour donner ceſte recõpenſe, le Roy Charles erigea la ſeigneurie de Nemours en Duché, & y *Roy de Nauarre.* *Faut tenir ſa foy.* *Maxime ſur garder ſa foy* *Nemours en Duché.*

ioignit le Gastinois, Nogẽt, Pons sur Seine, Colomiers, & autres terres si prẽdre les vouloit iusques à ladite valeur.

Et d'autant que le Roy auoit quelquesfois des interualles de sa maladie frenetique, que quelquesfois il reuenoit en son bon sens, & d'autres rencheoit en sa frenesie, on pensa qu'il fut ensorcelé, & que quelques vns des siens luy *Roy ensorcelé.* eussent donné quelque poison de sorcelerie ou quelque charme. Adoncques on print par soupçon son barbier & deux des seruiteurs du Duc d'Orleans, pour sçauoir si on ne luy auoit point fait de sort, ou autre chose, d ont procedast sa maladie, mais n'en pouuant estre rien aueré, ils furent deliurez comme innocens. *Moines imposteurs.* Aussi il y eust à Paris deux Augustins imposteurs qui ayans entreprins de guerir le Roy, luy firent quelques incisions en la teste, dont il fut en tresgrand danger de sa vie. Il fut enquis de leurs vies, & fut trouué qu'ils n'estoient qu'abuseurs. A ceste cause estans empriſonnez & leur proces leur estãt fait, furent par l'Euesque de Paris amenez sur vn Eschaffault vestuz de leurs habits monachaux, & là furent degradez, puis mis nuds en chemises & liurez à la iustice laye qui leur fit coupper les testes. On disoit que le Duc de Bourgongne pourchassa la mort de ces deux Augustins qui s'aduouerent au Duc d'Orleans, pour ce qu'auparauant le Duc d'Orleans auoit pourchassé la mort de Iean de Bar seruiteur du Duc de Bourgongne accusé d'estre Negromantien, & luy auoit promis de luy *Vengeance de Princes.* faire venir le diable qui luy respondroit de tout ce qu'on luy demanderoit, & luy furent trouuez plusieurs liures, mirouers, drogues, vases, & autres instruments seruans à la Negromancie qui en sa presence furẽt bruslez en la place de Greue.

Deslors estoient commencees les haines & ialousies entre les Ducs d'Orleans & de Bourgongne neueu & oncle pour le gouuernement, cõme cy apres il sera plus amplement discouru. Cela aduint en l'annee mille trois nonante-six, en laquelle l'Empereur de Constantinople que nous auons dit cy dessus estre ve nu en France auoit enuoyé vers le Roy requerir ayde contre les Turcs, & combien que le Roy quelques annees auparauant y eut enuoyé des forces soubs la *Secours requis.* charge de Iean de Bourgongne Comte de Neuers (comme nous auons dit) neãtmoins il deliberoit d'y enuoyer encore des forces. Le Duc d'Orleans son frere desiroit fort ceste charge, mais le Roy ne voulut permettre qu'il y allast. Toutes ces choses cy dessus racomptees depuis le voyage de Bouciquaut à Gẽnes & en la Lombardie iusques à ce poinct se faisoient durant que les affaires de l'Asie, de Hongrie, & de Naples se conduisoient de la façon que nous auons recitee, & si *Excuse de l'Autheur.* les Lecteurs trouuent en cest endroit l'histoire des choses aduenues és annees mille trois cens nonante quatre, nonante cinq, & nonante six, recitees apres celles qui aduindrent l'an mille quatre-cens, & au deça, il ne faut qu'ils s'en esbahissent, car apres auoir recité les choses aduenues en l'an mille trois cens nonante six, nonante sept, nonante huict, & nonante neuf, & quatre cens qui requeroiẽt vn fil cõtinu d'histoire sans discõtinuation, no⁹ auõs reprins le discours des choses qui en France aduindrent durant ce tepms là, comme aussi presentement nous dirons ce qui durant ledit temps (assauoir l'an 1398) aduint en Angleterre.

Fil continu d'histoire.

Nous auons dit cy dessus comme ce Roy Richard d'Angleterre qui auoit espousé Ysabel fille du Roy Charles de France fut priué de sa dignité Royalle, & Henry de Lanclastre couronné Roy dudit Royaume, mais d'autãt que nous en sommes demeurez là, nous en ferons vn discours. Apres que ledit Roy Richard eut fait

eut fait mettre à mort le Duc de Gloceſtre & le Comte d'Arondel, grands troubles ſ'eſleuerent en Angleterre, & y eut vn Parlement aſſemblé à Londres au quel Henry de Lanclaſtre Comte d'Erby dit au Comte Mareſchal que comme traiſtre il auoit fait mourir ſon oncle le Duc de Gloceſtre, & qu'il auoit deſrobbé les deniers du Royaume & iceux appliquez à ſon proffit. Aquoy ledit Comte luy reſpondit qu'il auoit menty, & y eut gage de bataille. Ils ſe trouuerent au camp & coururent leurs lances, mais en vn moment tous deux ietterent leurs lances par terre. Parquoy ledit Richard les fit prendre & bannir d'Angleterre, aſſauoir ledit Comte à cent ans, & Henry de Lanclaſtre à dix. Henry ſ'eſtãt retiré en France vers le Roy Charles ſixieme qui le receut honorablement, le Roy Richard n'en fut pas fort content. Bien toſt apres le Duc de Lanclaſtre pere dudit Henry alla de vie à treſpas, & Richard ſ'eſtant ſaiſi de ſes terres irrita d'auantage contre luy ledit Henry auecques vne autre occaſion qui ſ'enſuit. Les Irlandois ſ'eſtans rebellez contre Richard, il mena en perſonne vne armee contre eux. Apres ſon partement pluſieurs conſpirations ſe dreſſerent contre luy en Angleterre par quelques conſpirateurs qui prindrent Yſabel de France fille de Charles, & femme dudit Richard encore ieune enfant, luy oſterent tous ſes ſeruiteurs & ſeruantes de la langue de France excepté vne Damoiſelle & ſon confeſſeur, & luy laiſſans ſeulement quelques Anglois qui parloient François, la mirent en ſeure & eſtroitte garde dedans vn chaſteau. Henry de Lanclaſtre Comte d'Erby qui eſtoit banny d'Angleterre pour dix ans (cõme dit eſt) & ſ'eſtoit retiré en France pour eſtre en ſeureté, ſ'en partit ſecrettement, & trouua façon de paſſer en Angleterre. On dit qu'auant ſon partement furent iurees & accordees grandes alliances entre Loys Duc d'Orleans & luy, & ſi toſt qu'il fut en Angleterre il ſe fit Duc de Lanclaſtre au lieu de Iean de Lanclaſtre ſon pere, & fit pluſieurs ſeditions & entreprinſes, & attrahit à luy grand nombre de gens, dont ſon oncle le Duc d'Yort le reprint fort, mais il n'en tint compte, ains fit prendre pluſieurs Seigneurs Nobles d'Angleterre ceſt à ſçauoir les Comtes de Kent, de Saliſberi, de Suffort, de Hontington, Hue le Deſpenſier, & autres, & leur fit coupper les teſtes & icelles enuoya à Londres, & ſe ſaiſit de pluſieurs places. Le Roy Richard fut grandement irrité de cela, & non ſans cauſe, dont le pluſtoſt qu'il peut ſ'en partit d'Yrlande, ou il eſtoit allé faire guerre & ſ'en vint vers Londres, mais il fut bien toſt apres delaiſſé de tous ſes gens, & qui pis eſt, ceux en qui il ſe fioit le prenans priſonnier le liurerent és mains de Henry de Lanclaſtre ſon ennemy. Là ſe monſtra la haine des peuples contre leurs mauuais Princes, car le peuple d'Angleterre tant Eccleſiaſtiques, Nobles, que tiers Eſtat, voyant Richard priſonnier à haute voix crioit qu'on le uoit deſappointer & priuer du Royaume, & mettre en chartre perpetuelle, attendu qu'il auoit fait mourir ſes parens ſans cauſe, & auſſi qu'il auoit baillé au Roy de France les places de Cherebourg & Breſt qui eſtoient deux entrees aux Anglois pour venir en France. Qu'il auoit fait alliance au Roy de France ſans y appeller les gens des trois Eſtats d'Angleterre, & qu'il auoit leué ſur le peuple grandes ſommes de deniers. Tous ſes fauoriz & bienueillans furent mis à mort & leurs hoſtels pillez. Alors commença Henry de Lancleſtre à ſe nommer Roy d'Angleterre, & ſe fit couronner, & eſt appellé Henry le quart. Il ne print le nom & le tiltre Royal que Richard n'euſt eſté degradé, bien eſt vray qu'il baſtit les menees pour le faire depoſer, à quoy auſſi tout le peuple

Querelles entre Princes.

combat entre eux.

Irlandois rebellez.

Dur traitemẽt à Royne.

Fit mourir Seigneurs.

Roy priſonnier.

Reproche contre luy.

preſta aiſement l'oreille: & ainſi Richard cognoiſſant le mauuais vouloir du peu
ple & de la Nobleſſe d'Angleterre pratiquee par Henry qui luy promettoit tout
bon traictement condeſcendit à ſe deſmettre de la couronne. Ce qui fut trouué
Richard renõce à la couronne. bon de tous qui ſ'eſiouiſſoient que Richard faiſoit gratuitement ce dequoy ils
l'euſſent forcé, & affin que les eſtrangers n'euſſent point occaſion de les blaſmer
d'auoir chaſſé par force leur Roy de ſon Royaume, ils ſ'aſſemblerent tous, & fi-
rent venir au conſeil le Roy Richard veſtu de ſes habits Royaux, & tenant le ſce
ptre en main & ayant la couronne ſur la teſte, il abiura & quitta la Royauté di-
ſant ces parolles: Ie Richard Roy d'Angleterre, Duc d'Aquitaine & ſeigneur "
Sa confeſſion. d'Yrlande, confeſſe (Meſſieurs) auoir par l'eſpace de ces vingt ans que i'ay tenu "
le Royaume, ſoit par mauuais conſeil ou conduit par ma folle ieuneſſe, mal gou "
uerné & conduit l'Eſtat public. Dequoy ie ſuis plus marry que pas vn d'entre "
vous, me voyant reduit en vne telle & ſi grande calamité que ie ne voy aucun "
De ſes maux lieu de pardon, ny moyen de m'excuſer des fautes que iuſqu'à preſent & en mon "
adoleſcence i'ay commiſes. A ceſte cauſe ne m'eſtant point permis de regner d'a "
uantage, à tout le moins faites que par ma ruine ie puiſſe relleuer ceſt eſtat ia "
Sa ceſsion de couronne. branſlant, & que me demettant de ce que nature m'a donné, & que mes fautes "
me tolliſſent, i'aye licẽce de declarer Roy Hẽry mon couſin icy preſent, auquel "
(comme Prince digne de commander) ie donne, cede, quicte, & tranſporte "
ceſte Royalle dignité & tous les droits que ie peux y pretendre, me deſpouillãt "
enſemble de mes habits, du ſceptre, & couronne, & de la puiſſance de cõmander "
ſur vous & ſur tout le pays d'Angleterre. "

Charles Roy de France aduerty de ce qui auoit eſté fait en Angleterre contre ledit Roy Richard ſon beau fils en fut extremement marry, car il cognut bien que toutes treſues & alliances entre eux eſtoient faillies, & qu'on eſtoit à la guer re comme deuant. Toutesfois Henry de Lanclaſtre ſoy diſant Roy d'Angleter- re luy enuoya dire que ſ'il vouloit enuoyer ſes deputez à Calais il y enuoyeroit les ſiens pour ouurir quelques propos de paix. Ce que Charles fit, & furent ac-
Comte d'Eſtampes. cordees treſues iuſques à la Penthecoſte enſuiuant. En ce temps le Comte d'E- ſtampes diſnant auec le Duc de Berry mourut de mort ſoudaine, & à ſon Com té luy ſucceda ledit Duc de Berry qui l'auoit parauant acheté, la iouiſſance refer uee audit Comte ſa vie durant. En celle annee aucuns Religieux de l'ordre Saint Bernard apporterent le Suaire ou noſtre Seigneur fut enſeueli au tombeau, & le mirẽt en vne Abbaye de leur ordre nommee Cadouyn au Dioceſe de Cahors.

Maux de la maladie du Roy. La longue maladie de Charles fut la mere qui engendra tous les maux de la France. L'ambition des Princes ſur le fait du gouuernement, leur auarice à faire leurs beſongnes, leurs vengeances & l'oppiniaſtreté des femmes, ou (ſelon quel- ques vns leur paillardiſe) furent les enfans qui allumerent le feu par les quatre coings de la France, & au milieu, & les outils qui donnerent commencement aux grandes & mortelles haines & diſſentions tragicques que conceurent les
En France. Ducs d'Orleans & de Bourgongne l'vn contre l'autre, l'oncle contre le neueu, & le neueu contre l'oncle, leſquelles continuerent entre leurs enfans & ſuccef- ſeurs (& poſſible durent & continuent encore) au grand preiudice de ceſt Eſtat. Ces guerres durerent entre ces Princes prochains parens ſoixãte douze ans, deſ- quelles cuida proceder l'entiere ſubuerſion & deſolation de ce Royaume, pour ce que les Anglois y furent appellez par les Bourguignons, & ſe meſlerent par- my ceſte querelle de laquelle fut la premiere matiere, forme, & cauſe Valentine

Ducheſſe

Ao 1400
guerres entre les Ducs de bourgongne et de orleans 12 ans

Ducheſſe d'Orleans qui eſtoit ſoupçonnee de tous ceux de la Cour de la maladie du Roy pour vn acte qui ſe fit vn iour à Paris en la chambre d'elle, en laquelle eſtoit Charles Daulphin fils aiſné du Roy & le fils aiſné de ceſte Ducheſſe ſe iouans enſemble comme font enfans d'aage pareil & couſins germains. Autour de ces enfans eſtoient leurs gouuerneurs qui ne les abandonnoient pas de fort loing, & aduint qu'vne pomme empoiſonnee fut iettee au milieu de ces enfans & du coſté du Daulphin, car ceux qui l'auoient iettee penſoient que le Daulphin la deut prendre, mais il n'en fit rien. L'Enfant de la Ducheſſe d'Orleans courant apres la mit en ſa bouche, & l'ayant mordue fut ſi ſoudainement & tellement empoiſonné qu'il en mourut. Les gouuerneurs du Daulphin voyans ceſt acte merueilleux, l'emporterent, & oncques puis ne voulurent permettre qu'il entraſt en la chambre de la Ducheſſe, qui de ceſt accident encourut vne mauuaiſe renommée. Surquoy ſ'eſleua vn bruict que voulant faire mourir le Roy & ſes enfans elle l'auoit deſia enſorcellé. Dequoy il y auoit grande apparence pour ce qu'eſtant le Roy en ſa freneſie il meſcognoiſſoit ſa femme, ſes oncles, ſon frere, ſes enfans, & toutes perſonnes fors ladite Ducheſſe, & la vouloit touſiours auoir pres de luy. Elle eſtoit femme fine & Italienne, & fille de ce Duc de Milan duquel nous auons parlé cy deſſus, homme ſoupçonné d'eſtre Atheiſte & d'eſtre grand Negromancien. On diſoit par toute la France que ſi on ne l'oſtoit d'aupres du Roy on l'iroit querre de faict & de force, & qu'on la feroit mourir. Dont les Princes furent contraincts de la tirer hors de la Cour & la faire retirer au Chaſteau d'Aſnieres ſur le chemin de Paris à Beauuais, ou elle fut longuement ſans ſortir hors des portes, & de la fut enuoyée à Chaſteau-neuf ſur Loyre. Le Duc ſon mari auoit ſa part de ceſte infamie, & à ceſte cauſe il eſtoit tant hay du peuple que les Eſtats generaux tenus & conuocquez à Paris auoient ordonné que le Duc de Bourgongne gouuerneroit le Royaume, & commanderoit aux finances.

Valentine mauuaiſe.

Pomme empoiſonnee.

Par Valētine

Malicieuſe femme.

Bannie de la Cour.

Eſtats generaux.

Le Duc d'Orleans qui ſe ſentoit offence de ce qui le plus offencé les grands courages qui eſt le meſpris qu'on faiſoit de luy en ce qu'on ne le tenoit au rang qu'il deuoit tenir en ce Royaume comme frere du Roy, & qu'vn autre plus eſloigné de la couronne que luy manioit tout, conceut telle haine contre le Duc de Bourgogne ſon oncle paternel, que de là en auant il chercha tous les moyēs qu'il peut pour ſe venger de luy, car il penſoit que le banniſſement de ſa femme hors de la Cour, & ceſte pomme empoiſonnée fuſſent des trames & impoſtures de ſondit oncle, qui vouloit eſtre le premier, voire le ſeul en l'adminiſtration des affaires d'Eſtat de ce Royaume, & ne pouuoit endurer pres du Roy aucun ſuperieur ny egal.

Deſir de vē-geance.

De neueu cōtre oncle.

Il eſtoit tellement irrité que pour ſe venger de ſon ennemy il recourut aux moyens extraordinaires de ceux qui ſe ſentent les plus foibles, car il ſe voulut fortifier de praticques & intelligences auec les Princes eſtrangers, & mettoit ſecrettement en campaigne gens de guerre pour faire quelque brauerie au Duc de Bourgogne. Il eſtoit auſſi irrité cōtre ledit Duc ſon oncle pour la correction verbale que ledit Duc luy fit quand à l'hoſtel Sainct Pol ou ſelon d'autres aux faux-bourgs Sainct Marceau, il mit le feu au lin de celle miſerable mommerie qui cuida roſtir le Roy ſon frere comme les autres. En outre la mort de ces deux Auguſtins cy deſſus mentionnez aduouez dudit Duc d'Orleans & mis à mort à la requeſte dudit Duc de Bourgogne irrita grandement ce Prince. Tou-

Les cauſes de leur haine

Animerēt le Duc d'Orlēs

tes ces choſes l'animerent ſi eſtrangement contre ſon oncle qu'il luy portoit inimitié capitale. Voicy encore vn autre cauſe de haine. En l'an mil trois cens nonante-neuf, le Duc de Bourgogne fut par le Roy enuoyé en Bretaigne pour prédre poſſeſſion du Duché, pour ce que le Duc Iean eſtoit decedé, apres la mort duquel Charles auoit prins le ieune Duc, depuis ſon gendre, en ſa protection, & auoit tant fait que ledit pays luy fut obeiſſant & qu'il promit toute foy & obeiſſance au ieune Duc. Ayant le Bourguignon prins ceſte poſſeſſion il alla à Nantes viſiter la Ducheſſe vefue, ia promiſe en ſecondes nopces au nouueau Roy Henry d'Angleterre. Ledit Duc aduerti de la promeſſe dudit mariage fit tant auecques elle qu'elle quitta ſon douaire à ſes enfãs, à la charge d'auoir d'eux tous les ans quelque ſomme d'argent. Ayant ainſi compoſé les affaires de Bretaigne mit garniſons es plus fortes places dudit pays au nom du ieune Duc, & apres l'emmena à Paris auecques ſes deux freres. Le Duc d'Orleans voyant ſon oncle le Duc de Bourgongne eſtre de retour du pays de Bretaigne auec heureux ſuccez de ſon voyage, en fut tant deſplaiſant que ſ'abſentent de la Cour, il ſen alla à Mouzon accompaigné de cinq cens hommes d'armes. Le Duc de Gueldres le vint trouuer là, auec lequel il iura confederation & alliance, & l'emmena iuſques à Paris auec ſes gens qui eſtoient quaſi en pareil nombre que ceux dudit Duc d'Orleans. Ce qui aduint l'an 1400. Et pour ce qu'il n'auoit rien communiqué à ſes oncles de ceſte venue du Duc de Gueldres en armes ils en furent treſmal cõtẽs, & y en eut de groſſes parolles & reproches entre eux. En quoy ſe deſcouurit appertement l'inimitié qui de long temps auoit eſté couuerte & diſſimulee. Et de fait le Duc de Bourgogne fit venir grand nombre de gẽſdarmes es enuirons de Paris, ou les vns & les autres porterent grands dommages, à cela pouſſez par l'ambition du gouuernement, lequel ledit Duc de Bourgongne ne vouloit lascher pour la douceur qu'il y trouuoit, car il l'auoit premieremẽt eu apres la mort du Roy Charles cinquieme ſon frere par le conſentement des trois Eſtats, puis apres luy auoit eſté vne autrefois donné par la declaration & ordõnance d'iceux, apres que le Roy Charles ſixieme ſon neueu fut tombé en ſa freneſie. En quoy le Duc d'Orleans ſe diſoit offencé & meſpriſé (comme cy deſſus il a eſté dit). Et comme vne haine deſia commencee amene d'elle meſme pluſieurs cauſes qui l'entretiennent & animent d'auantage, vne autre cauſe nouuelle d'inimitié ſattacha aux precedentes.

Autre cauſe de haine.

Vefue de Bretaigne.

Ialouſie.

Eſtrangers pour le Duc d'Orleans.

Pour le Duc de Bourgogne

3. Eſtats.

La Ducheſſe de Bourgogne Princeſſe hautaine & ſuperbe auoit eſté ordonnée pour eſtre la premiere apres la Royne, & à ceſte occaſiõ precedoit la Ducheſſe d'Orleans. Ce qu'elle portoit fort impatiemmẽt, (ſelõ le naturel des femmes) ſ'en plaignoit ſouuent à ſon mari, & ne ſe pouuoit tenir de dire que la Ducheſſe de Bourgogne ne la deuoit deuancer, veu qu'elle eſtoit femme du frere du Roy qui pouuoit eſtre Roy, & l'autre n'eſtoit que femme de l'oncle. Ce langage rapporté la rendit encore plus ſuſpecte auecques ce qu'on ramenteuoit les torches de la mõmerie. Tous ces propos rapportez aux faits rendirent le Duc d'Orleans ſi odieux que le peuple luy eut volontiers couru ſus, au lieu qu'il aimoit le Duc de Bourgongne qui durant le temps qu'il auoit gouuerné auoit tant auancé de grands hommes qu'il en eſtoit d'auantage aymé, ſouſtenu, & honoré, & au contraire le Duc d'Orleãs n'auoit auancé que certaines gens de baſſe qualité qui ne luy faiſoient aucun honneur, & ne le pouuoient aucunement ſouſtenir. Le Duc Iean de Berry frere de l'vn & oncle de l'autre, conſiderant que telles diſſenſions pou-

Femme ſuperbe.

Ambition de rang.

Auancemẽt d'hõmes

1400. 1402

pouuoient rapporter vn grand trouble à la France & au Roy ſon neueu, ſ'efforça de les accorder, & à ceſt effect en l'an mil quatre cens deux, vn iour leur donna à diſner en ſon hoſtel de Neelle à Paris, là où il les fit iurer paix & amitié, & les fit ſ'entrebaiſer à la charge que l'vn & l'autre deſlors licencieroit les gens de guerre qu'ils tenoient aux enuirons de Paris, mais leurs ſermens n'y leur amitié & reconciliation ne furent de longue duree, pour ce que toute puiſſance eſt impatiente de compaignon. L'indiſpoſition du Roy qui retomboit ſouuent en ſa frenesie, eſtoit le renouuellement de ces inimitiez, & le Duc de Bourgogne durant ladite maladie gouuernoit touſiours, ſuiuant l'ordonnance des Eſtats, mais quād le Roy reuenoit quelquefois en bōne ſanté & en ſon bō ſens, il vouloit que ſon frere print la charge des affaires, & eut toute authorité. Ainſi eſtoient les affaires en trouble par l'ambition de l'oncle & du neueu.

Ennemis reconciliez.

Celane dura gueres.

Vne fois eſtant le Roy en ſanté, le Duc d'Orleans ayant pris le gouuernemēt fit mettre ſus vne groſſe taille & impoſition, & vouloit que les Eccleſiaſticques contribuaſſent à icelle. A quoy Guy Archeueſque de Rheims ſ'oppoſa au nō du clergé. D'autre part l'Archeueſque de Sēs gratiffiant au Duc d'Orleans, comme iamais les princes n'ont faute de flatteurs, excōmunia tous ceux qui luy cōtrediſoiēt. En quoy on peut iuger cōbien eſtoit miſerable l'Eſtat de ce poure Royaume, & qu'elle playe ce fut quand ce Roy fut ainſi affligé des verges de Dieu, que d'eſtre priué de ſon ſens, meſmement par interualles, & eut beaucoup mieux valu que ceſte freneſie eut touſiours duré, car autant de fois qu'il retōboit autant receuoit la France d'alteration & de changemēt au gouuernemēt. Eſtant le peuple ainſi troublé de ceſte exceſſiue impoſitiō, les Ducs de Bourgogne & de Berry oncles du Roy publioient qu'ils n'eſtoient aucunement cauſe de ceſt impoſt, ains que c'eſtoit le Duc d'Orleans. Le Roy bien toſt apres venant à retomber malade on diſoit que ceſte inique impoſition eſtoit cauſe de ſa maladie, dont ſe leuoient de grands murmures contre le Duc d'Orleans, & de rechef le Duc de Bourgongne par le conſeil du Roy fut reſtabli en ſa charge de l'adminiſtration totale. Et pour trouuer argent fit expedier commiſſions extraordinaires pour faire rendre compte & reliqua à tous ceux qui auoient manié les finances, & pour reformer les abus qui ſ'y commettoient par les financiers. Il voulut ſemblablement ſe prendre à ceux qui auoient eu quelques dons du Roy outre leurs gages, & fiſt quelque faſcheux impoſt ſur le peuple. Mais voyant qu'on en crioit apres luy comme on auoit fait contre le Duc d'Orleās, il en ſuperceda les executions, pource qu'il en auoit eu de grandes plaintes iuſques en la chambre du cōſeil, & meſmes que l'Archeueſque de Rheims & pluſieurs autres grands & notables hommes ſ'y eſtoient oppoſez en la preſence dudit Duc.

Taille impoſee.

Calamité d'vn Royaume.

De la maladie du Roy.

Duc d'Orleās hay.

Rendre cōpte

Doncques ceſte commiſſion fut reuocquee au grand contentement du peuple, & ſur ce le Roy eſtant de rechef repris de ſa maladie, il fut aduiſé par le conſeil auquel eſtoient la Royne & les Ducs de Berry & de Bourbon, que les Ducs de Bourgogne & d'Orleans ſe deporteroient de tout maniemēt & adminiſtration des affaires & des finances de France, affin que ceſte ialouſie & friandiſe de gouuerner ne tiraſt eux & la France à quelque guerre ciuile, & que l'vn ny l'autre n'vſurpaſſent aucune authorité iuſques à ce que le Roy reuint à conualeſcence. Quand le Duc d'Orleans ſe vit ainſi priué de ceſte adminiſtration, il ſ'en alla au pays de Luxembourg, ſur lequel il auoit donné argent au Roy de Boheme iſſu de ladite maiſon, & en auoit l'vſufruict, & eſtant là print les villes

Impoſition reuocquee.

Princes depoſez du gouuernement.

Deſpit du Duc d'Orleās

de Mommedy, Yuox, Damuiller,& Ochemont,en intention(ce disoient quelques vns)d'acquerir terre en Allemaigne pour paruenir à l'Empire.

Autre cause de la querelle.

Ce qui fut vne nouuelle qui renforça le feu de querelle contre le Duc de Bourgongne qui pretendoit le Duché de Luxembourg appartenir à Anthoine de Bourgongne son second fils Comte de Rhetel à cause d'Ysabel fille vnique de Waleran de Luxembourg Duc dudit pays & Comte de Sainct Pol. Et pour entendre ceste affaire il fault noter que Wenceslas frere de Iean Duc de Luxembourg erigea le Comté de Luxembourg en Duché par octroy & permission de son frere Charles quatrieme de ce nom Empereur. Les enfans de Charles succederent à ce Duc Wenceslas lequel en faueur du mariage de sa cousine Ysabel de Guerrie ou Guerrich fille au Comte Valeran de Sainct Pol, engagea ledit Duché pour la somme de six vingt mille florins d'or, à la charge qu'estant desgagé par Anthoine de Bourgogne mari de ladite Ysabel & ses hoirs ou ayans cause le Duché de Luxembourg demourroit aux hoirs de ladite Ysabel. Le Duc de Bourgongne esperoit tousiours rendre l'argent au Duc d'Orleans pour le mettre hors de ceste action &le rendre son fils Anthoine Duc de Luxẽbourg:ce que toutesfois il ne peult faire de son viuant. Et demeura ceste action en controuerse iusques au temps que le Duc Charles dernier de ceste maison de Bourgogne rendit les deniers à ceux à qu'il appartenoit,au moyẽ dequoy demeura le Duché de Luxembourg en la maison de Bourgongne. Ces querelles les vnes sur les autres entre ces deux Princes engendroient vne haine capitalle, & sembloit que les choses se dressassent de guet à pans pour se ruiner l'vn l'autre. Ce qui aduint l'an 1403.

Luxembourg en Duché.

Debat pour iceluy.

Accord.

Le Duc d'Orleans estant au pays de Luxembourg mit d'accord le Duc de Lorraine, &les habitans de Mets qui auoient vne grãde guerre, & d'vne part &d'autre eut de grands dons pour recompense de ce bon office, & peu apres ledit Duc d'Orleans enuoya deffier Henry 4. du nom Roy d'Angleterre & nouuellement marié à la fille du Roy Charles de Nauarre vefue du Duc de Bretaigne, & par ses lettres de deffiance luy escriuoit les causes qui l'auoient esmeu à ce faire, qui estoient qu'il l'accusoit d'auoir fait mourir le Roy Richard son naturel seigneur, & n'auoit pas honoré sa niepce vefue dudit Richard, ains l'auoit desnuee de son douaire & despouillée de ses ioyaux. Henry fort irrité de ce deffi fit respondre au Duc d'Orleans que ce dont il l'accusoit n'estoit pas vray, ains en auoit menti & luy enuoya autres lettres de deffiance, les vnes & les autres inserees dedans Monstrelet. En celle mesme annee qui fut l'an mil quatre cens trois, ou seló d'autres mil quatre cens deux, nasquit Charles fils dudit Roy Charles sixieme & d'Ysabel de Bauiere sa femme, lequel depuis fut Roy & surnommé Charles septieme, & Charles d'Albret Comte de Dreux fut fait Connestable apres la mort du Comte de Sancerre.

Deffi du Duc en Roy.

Naissance de Charles 7.

La Chrestienté troublee.

Il n'y auoit gueres partie en la Chrestienté qui ne fut en trouble. Le siege Papal estoit parti en deux testes, l'vne se tenant à Rome, l'autre en Auignon. L'Empire venoit sortir de ses troubles à cause de la neantise de Wenceslas, au lieu duquel fut esleu Robert de Bauiere comme nous auons dit cy dessus. L'Espaignol & le Portugois debattoiẽt la couronne l'vn de l'autre. La Frãce estoit brouillee des diuisiõs des deux Ducs d'Orleãs & de Bourgogne, &l'Angleterre en auoit eu sa part par la priuatiõ du Roy Richard & par la nouuelle promotiõ de Hẽri 4. à la Royauté. Charles Roy de Frãce beau pere dudit Richard &les Princes Frãçois aduertis

En tous Empires.

aduertis de ce qui luy estoit aduenu trouuerent ceſt acte de mauuais exemple aux autres Princes & peuples, en ce qu'vn vaſſal ſubiect & parent du Roy de Angleterre l'auoit ainſi priué de ſa couronne & fait mourir, & auoit ledit Charles quelque enuie de faire la guerre au nouueau Roy Henry ſi ſa maladie reciue luy eut permis de continuer en ceſte deliberation, ou ſi les autres affaires de ſon Royaume le luy euſſent permis. Or comme le bruict de la priuation, puis de la mort de Richard fut paſſé en Guyenne, le peuple de ce pays là entra en grãde crainte & dueil, car les vns plaignoient la fortune des Anglois en ce que perpetuellement ils ſeroient diffamez d'auoir tué leur Roy, & les autres craignoient vne grande tempeſte deuoir tomber ſur eux du coſté de France par le changement de leur Roy, & des affaires d'Angleterre. Mais ſur tous les habitans de la ville de Bordeaux capitale de la Guyenne ennemis de Henry, & qui honoroient auec vne ſinguliere affection la memoire de Richard d'autant qu'il eſtoit né en ladite ville & à ceſte occaſiõ ſ'appelloit Richard de Bordeaux, abhorroiẽt ce cruel meurtre & en auoiẽt vn extreme deſplaiſir, crians (ſelõ leur paſſion) que iamais depuis la creation du monde n'auoit eſté commis acte plus cruellement, ny plus meſchamment, ny plus proditoirement que ceſtuy là, & eſtans enflammez de colere, de fureur, & de la vengeance de ceſt acte, & reduits en vne ſinguliere triſteſſe de la mort de leur Roy & Prince naturel, diſoient publiquement que ce bon Prince Richard (combien qu'il ne fuſt pas tel, mais l'eſtoit à leur opinion & paſſion ſelon leſquelles la plus part des choſes de ce monde ſe gouuernent) auoit eſté trahy & tué par des meſchans, & prioient ordinairemẽt le Dieu tout puiſſant de vouloir prendre la vengeance d'vne ſi grande deſloyauté. Surquoy les hiſtoires Angloiſes qui attribuent ceſte plainte & bonne affection aux habitans de la ville de Bordeaux, diſent que les François ayans ſenti le vent de la triſteſſe deſdits Bordelois, furent extremement aiſes de ce que les Anglois auoient auſſi bien qu'eux leur part des diuiſions & diſſentions, de ſorte que par le moyen d'icelles leſdits François conceurent eſperance de pouuoir en peu de temps ſemparer de toute la Guyenne, ſ'ils y enuoyoient des forces. Adonc Loys Duc de Bourbon incontinent ſ'en alla en la ville d'Agen, de là ou par lettres, meſſages, & menees il praticquoit & ſollicitoit les villes dudit pays à ſe rebeller contre les Anglois, & à ſe rendre à luy, leur promettant (comme on a accouſtumé de faire en tel cas) pluſieurs beaux priuileges & immunitez, mais il n'y proffita rien, car les peuples dudit pays accouſtumez à obeir aux Anglois leurs anciens & naturels ſeigneurs, & ſçachans (ce diſent les hiſtoires d'Angleterre) que leur domination & ſeigneurie eſtoit beaucoup plus douce que celle des François, d'autant qu'ils auoient autrefois eſprouué que leſdits François auoient acouſtumé d'vſer enuers leurs ſubiects de grandes inſolences, de beaucoup tourmenter leurs peuples, & de les charger dvne infinité de daces, impoſitions, & grauezzes, aimerent mieux ſe contenir en leur deuoir & fidelité que ſ'expoſer à nouueaux dangers, & ſe rendre à vn nouueau ſeigneur, pour le deſpit de la cruelle & indigne mort de leur prince. Henri aduerti de cela, incontinent enuoya Thomas Perſi auecques vne belle armee en Guyenne pour ſe ioindre à Robert ou Robin Canolle gouuerneur dudit pays, & pour contenir les peuples de ce pays là en leur foy & deuoir, cõme tous deux enſemble ſceurent ſi dextrement faire qu'il n'y eut aucune ville de la Guyenne qui vouluſt ſe rebeller, ny ſe departir de l'obeiſſance de ſon Prince naturel. Voila ce que di-

Mauuais exemple.

Paſſion peuple.

Plaint ſon Roy.

Force de l'opinion.

Ioye des Francois.

Promeſſe pour reuolte.

Anglois doux en Guyenne

Contre les Francois.

Deuoir des Guyennois.

ſent les hiſtoires d'Angleterre, & les noſtres diſent que Charles aduerty de la priuation & mort de Richard enuoya en Guyenne le Sire d'Albret Conneſtable de France auec cinq cens Cheualiers & grand nombre de gens de traict pour faire la guerre aux Anglois, qui print en Lymoſin vn fort Chaſteau nõmé Carbaſin, & quelques autres places detenues par les Anglois qui ne firent pas grande reſiſtance à cauſe du trouble qui eſtoit en Angleterre pour la mort de leur Roy Richard. Voila ce que diſent quelques vnes de noz chroniques, & d'autres diſent que deuant que le Conneſtable allaſt en Guyenne, Iean de Bourbon Cõte de Clermõt fils aiſné du Duc de Bourbon y eſtoit auec forces, lequel paſſant par le Languedoc courut ſur les Anglois qui faiſoient la guerre en Gaſcogne, & qu'apres que ceſte courſe fut faite par ce Prince, comme il ſ'en retournoit, ledit Conneſtable y alla faire ſon voyage.

Conqueſte des Francois en Guyenne.

Guerre en Guyenne.

En l'an mille quatre cens vn ou ſelon les hiſtoires d'Angleterre l'an mille quatre cens, Charles Roy de France enuoya en Angleterre le Seigneur de Hugueuille, & Pierre Blanchet maiſtre des Requeſtes, & les Annalles de Bretagne diſent les Sires d'Albret & de Hangeſt pour demander au nouueau Roy Henry, Yſabel ſa fille tenue ẽcore pucelle (car le Roy Richard ne l'auoit point cognue) pour luy eſtre renuoyee auec ſon douaire. Nos Annalles diſent que ledit Henry refuſa auſdits Ambaſſadeurs, Yſabel, & qu'il courut vn bruit que les Anglois les auoient fait empoiſonner pour ce que le Sieur de Hugueuille eut vn ſi grãd vomiſſement qu'il vuidoit iuſques au ſang, & que Blanchet y mourut. Mais que peu apres les Anglois ramenerent ladite fille iuſques à Calais, là ou ils la mirent entre les mains des deputez du Roy ſon pere. Les hiſtoires Angloiſes diſent que ledit Henry prié par les ſuſdits Ambaſſadeurs de leur rendre la Royne Yſabel leur reſpondit qu'il enuoyeroit bien toſt en France les ſiens pour terminer auec le Roy leur maiſtre tous leurs affaires, & que bien toſt apres il enuoya à Calais Edvvard Duc d'Yorch, qui auoit en ce Duché ſuccedé à ſon pere, & Henry Comte de Northombelland. L'Ambaſſade de Charles de laquelle le Duc de Bourbon eſtoit chef ſe trouua à Bouloigne. Sur tout & deuant toutes autres demandes le Duc de Bourbon demandoit inſtamment la petite Royne Yſabel, & au contraire les Anglois demandoient qu'elle fut mariee à Henry Prince de Galles. Ce qui ne ſe peult iamais accorder, d'autant que Charles diſoit ne vouloir iamais contracter affinité ny mariage auec l'Anglois, pour le malheur qui luy eſtoit aduenu de ce mariage, & de l'alliance d'entre luy & le feu Roy Richard. En apres on commença de parlementer de la paix, mais comme les deputez des deux Roys ne ſe peuſſent accorder ſur les articles d'icelle, les trefues qui quatre ans au parauant auoiẽt eſté faictes auec Richard pour trente ans, furent confirmees. Il y a quelques autres hiſtoires Angloiſes qui diſent que nouuelles trefues furent faictes pour peu de iours. Cela faict les deputez ſ'en retournerent d'ou ils eſtoient venuz, & quelque temps apres Henry renuoya en France la Royne Yſabel auec vne grande compagnie de ſeigneurs & dames, & beaucoup de beaux preſens, laquelle puis apres fut mariee auec Charles duc d'Orleans fils de Loys. Voyla ce que diſent les hiſtoires Angloiſes, leſquelles peu apres diſent que Charles Roy de France aduerti comme ceux du pays de Galles en Angleterre ſ'eſtoient reuoltez contre le Roy Henry (car comme elles & nous auons dict cy deſſus) les deux Rois auoient faict trefues, incontinent enuoya en Galles Iaques de Bourbon Comte de la Marche auec douze cens

Ambaſſade en Angleterre.

Yſabel refuſee.

Reſponce de l'Anglois.

Demande des Francois.

Refus d'alliance.

Trefues confirmees.

Yſabel mariee au duc d'Orleans.

cents cheuaux, & vn grand nombre de gens de pied auec commandement de se ioindre diligemment auec ceux dudict pays contre Henry. Le Comte suiuant le commandement qu'il auoit auec sa flotte de trente vaisseaux & vn bon vent vint surgir à la coste de Cornouaille, & de la tirant plus oultre print le port de Plenmue, puis laissant à l'ancre contre le port quelques vns de ses plus grans nauires, & de nuict mettant pied à terre, pilla, rasa, & brusla quelques villages. Mais ce pendant que les soldats s'amusoient au pillage en la campage, vne grande tempeste suruint qui fist perir & enfondrer douze nauires de ceux qui estoiẽt à l'ancre à la garde du port. Le Comte ayant receu ceste perte & desastre, & se voyant par icelle beaucoup affoibli, rassembla incontinent les soldats, & se retira en Bretaigne apres auoir perdu beaucoup des siens qui furent parmy le pillage tuez par les paysans. Henry aduerti de cela enuoya sur la mer son fils Thomas auec vne flotte de plusieurs vaisseaux, & commandement si l'occasion se presentoit, de vanger ceste iniure par la force, ou par le pillage. Thomas apres auoir rodé & pillé quelques ports de la coste de Normandie, & prins quelques nauires chargez de marchandise qu'il auoit de fortune rencontrez sur la mer, se voyant chargé & riche de butin s'en retourna aussi diligemment en Angleterre qu'il en estoit venu. En ce mesme temps Valeran Comte de sainct Pol fit vne course au Comté d'Oye, & pilla le village de March, mais cõme il eust esté aduerti que Richard Asethon gouuerneur de Calais, venoit vers luy auec vne bonne troupe d'hommes, il abandonna son pillage, & se retira, & les François trauaillez des guerres ciuiles furent contraints de la en auãt s'abstenir des estrangeres. Voila ce que disent les histoires Angloises.

Menees cõtre l'Anglois.

Tempeste.

Francois en Bretagne.

Ports de Normãdie pillez.

Cõté d'Oye.

Les dissentions entre les Ducz d'Orleans & de Bourgongne ayans desia duré enuiron trois ans, les autres Princes s'apperceuoient bien qu'elles apportoiẽt de grands malheurs à la France, car desia les deux parties auoient assemblé aux enuirons de Paris grand nombre de gens de guerre (qui faisoient vne infinité de maulx au peuple) & faict de toutes pars venir leurs partisans. Les autres Princes pour assopir ces discordes qui ne procedoient que de ce que chascun desdicts deux Ducs vouloit cõmander à l'Estat, en vn conseil solennel ordonnerent que tous les Princes du sang ensemble & sans diuision auroient le commandement & le maniment des affaires. Quelques autheurs y mettent la Roine Ysabel de Bauiere auec les Princes, & les autres non. Et en faisans ledict accord furent promis les mariages qui s'ensuyuent. Au fils aisné du Duc d'Orleans nommé Charles fut promise l'aisnee fille du Roy nommee Ysabel (de laquelle nous auõs n'agueres parlé) qui auoit esté mariee au Roy Richard d'Angleterre, & non iamais cognue de luy, & cousine germaine dudit Charles. A Loys Duc de Guienne & Daulphin de Viennois fils aisné du Roy fut donnee Marguerite de Bourgongne fille de Iean Comte de Neuers fils aisné de Philippes le Hardi Duc de Bourgongne. A Iean second fils du Roy, Duc de Touraine, fut promise la fille vnique de Guillaume de Bauiere Comte de Hainault. A Philippes de Bourgongne Comte de Charolois fils aisné dudit Duc Iean, Michelle fille du Roy Charles, & au ieune Duc de Bretaigne Iean (duquel le Duc de Bourgõgne estoit tuteur) fut donnee Marguerite secõde fille du Roy. Ces mariages ainsi traittez, les Princes firent retirer leurs gens de guerre, & demourerent en paix. Ce qui aduint l'an 1404. auquel ou selon d'autres 1405. le Duc Philippes de Bourgongne deceda en la ville de Hal, en l'Eglise de laquelle ses entrailles furẽt enterrees

Mal des dissentions.

Discorde de l'ambition.

Accord par mariage.

De grands Princes.

Paix entre Princes.

Mort du Duc de Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne.

Mariages non agreables à Orleans.

Suspeiz à iceluy.

Opposition au Duc de Bourgongne.

Flambeau de la France.

Raporteurs pres des Princes.

Duc d'Orleans voluptueux.

Se vante des faueurs des Dames.

Iniure d'estre cornard.

son cueur fut porté en l'Egliſe ſainct Denis en France, & ſon corps à Arras, puis quelque temps apres en l'Egliſe des Chartreux de Dijon qu'il auoit fondee. Sa mort n'appaiſa pas les querelles d'entre les maiſons, ains furent plus grandes entre les couſins germains qu'elle n'auoit eſté entre l'oncle & le neueu. Le nouueau Duc de Bourgongne nommé Iean, duquel nous auons cy deuant & tant ſouuent parlé ſoubs le nom de Comte de Neuers, apres auoir faict les funerailles de ſon pere, & donné à ſes freres ce qui leur appartenoit pour leur partage, vint vers le Roy Charles ſon couſin germain pour luy faire hommage de ſon Duché, & des autres terres qu'il tenoit de luy, & pour le ſolliciter de faire arreſter & conclurre les mariages cy deſſus mentionnez, meſmement celuy de Loys Duc d'Aquitaine & Daulphin de Viennois, fils aiſné du Roy auec Marguerite fille aiſnee dudit Duc, & de Philippes Comte de Charolois fils vnique & heritier dudit Duc Iean auec Michelle auſſi fille dudit Roy. De ces mariages furent treſcontens le Roy, la Roine, & les Princes, non le Duc d'Orleans, lequel portant en ſon cueur vne mauuaiſe volonté à la maiſon de Bourgongne, ne vouloit preſter à iceux ſon conſentement, voyant que par eux ſe faiſoit plus grande liaiſon d'amitié entre les maiſons de France & de Bourgongne, & pour celle de Bourgongne accroiſſement d'authorité pres la perſonne du Roy. Ce qui eſtoit ce que le plus le Duc d'Orleans craignoit, ſe reſſouuenant que le Duc Philippes le Hardi n'agueres treſpaſſé auoit ſi longuemẽt à ſa barbe gouuerné les affaires de France, & l'auoit deboutté du gouuernement, & par le moyen de ces mariages ce nouueau Duc l'en mettroit plus loing que iamais. Or cela le faiſoit oppoſer à toutes les entrepriſes dudit Duc Iean. Dequoy l'ambition eſtoit le ſeul motif, laquelle n'ayant eſgard à proximité de ſang, ny au repos publicq, n'auoit aucun reſpect pourueu qu'elle executaſt ſa vengeance aux deſpens de qui que ce fut. Le Duc de Bourgongne qui eſtoit Prince de hault courage, Prince du ſang, plus riche que le Duc d'Orleans, & au demeurant né au detriment & ruine de la France, comme la torche & le tourbillon d'icelle, ſuiuant ce que ce negromantien Turc auoit dit à Baiazet Empereur des Turcs, ne vouloit ceder en aucune ſorte audit Duc d'Orleans, & entreprint de ſ'oppoſer à toutes les trauerſes que l'autre luy feroit, & faire comme on dit, à beau ieu beau retour. Ces inimitiez & diſſentions inteſtines ſe couuoient es eſprits de ces deux grands Princes & eſtoiẽt nourries & entretenues par les ſeruiteurs des deux parties, car les Princes n'ẽt iamais en leurs maiſons faulte de rapporteurs & detracteurs qui les animent les vns cõtre les autres, ſoubs couleur de leur eſtre fort fidelles. Quelques vns ont mis en auant vne autre cauſe de haine entre leſdits deux Ducz. Loys Duc d'Orleans eſtoit vn ieune Prince adonné à la volupté & aux femmes, prenant preſque autant de plaiſir à ſe vanter des faueurs qu'il receuoit d'elles qu'à les receuoir. Il auoit dedãs ſon cabinet les portraitz des plus belles dames de la Cour, entre leſquels eſtoit celuy de la femme du Duc de Bourgongne, & ſe vantoit d'auoir iouy de toutes les dames deſquelles les pourtraitz eſtoient dedans ſon cabinet. Ceſte vanterie eſtant cõmune, & le Duc de Bourgongne entrant vn iour audit cabinet, y vit entre autres pourtraitz celuy de ſa femme. Dont ſe reſſouuenant de la vanterie du Duc d'Orleans, & ſentant par trop ſon cueur vlceré de voir que le Duc d'Orleans ſouilloit ſon lict (qui eſt la choſe du monde qui plus offence & irrite les hommes de grand cueur) delibera de le faire mourir. Mais cõme les plus aduiſez qui ont ce malheur d'auoir des fẽmes impudiques, & qui ſçauent

sçauẽt celuy ou ceux qui leur font ceste hõte ne veulẽt pas les quereller sur l'article de ceste iniure pour ne vouloir se faire declarer deshonorez par la villanie de leurs fẽmes, le Duc de Bourgogne ne voulut attaquer le Duc d'Orleans sur ce point, ains se fit son ennemi sur celuy du gouuernemẽt qui est le moindre, mais pour couurir sa hõte & celle de sa fẽme (cõme font les plus sages qui tombent en ces accidens) le print d'vn autre costé, cõme cy apres il sera deduit. Le Duc d'Orleãs pẽsant estre au dessus de tous ses souhaits & affaires par la mort du Duc Philippes le Hardi son oncle qui seul luy empeschoit sa grãdeur: ayant gagné le Roy son frere auoit seul le maniement des affaires, & bien que les Ducs de Berry & de Bourbõ ses oncles l'vn paternel & l'autre maternel, Lois Duc d'Anion, & Roy de Sicile & les autres Princes & Seigneurs eussẽt durãt la vie du Duc le Hardi eu quelque authorité en la Cour, si est ce que lors que ledit Duc d'Orleans entra au gouuernemẽt des affaires ils n'en eurent plus aucune. Ledit Duc se voyant seul gouuerneur tendit à l'auarice, & sans aucune consideration ou respect voulut amasser force argent pour acheter le Duché de Luxẽbourg, sur lequel, cõme no⁹ auõs dit cy dessus, il auoit desia presté grande somme de deniers au Roy de Boheme. Et pour ce faire, mit en deliberation au cõseil du Roy que pour les vrgens affaires du Royaume il failloit pour y subuenir, imposer sur le peuple vne grãde taille, & cõcluoit à ceste propositiõ cõme chef du cõseil. A quoy les autres Princes & seigneurs n'oserent contredire biẽ qu'ils cognussent ceste propositiõ mauuaise & l'effect d'icelle torsionaire, hormis le Duc de Bourgogne, lequel considerãt qu'il y alloit de l'interest du peuple & du Roy, qui est mesme chose s'opposa à cela, remonstrãt qu'il n'estoit aucun besoin de trauailler ainsi les subiets du Roy qui desia estoient mãgez iusqu'aux os, & qu'on auoit souuẽt eu plus grãds affaires sans qu'on eut iamais decerné cõmissions de si griefue impositiõ. Dit en outre que c'estoit mal fait aux gens de robbe longue qu'ils ne remonstroiẽt aux Princes l'iniquité & l'iniustice de telle commission, car les Princes qui iamais ne sentent les maux & charges du peuple, deliberẽt legeremẽt ce dõt ils ne sçauent l'importãce & consequence, mais que Dieu auoit son peuple en singuliere affection & recõmandatiõ, & se pouuoiẽt les Princes asseurer que s'ils faisoiẽt mauuais traictemẽt à leurs subiets Dieu en feroit la vẽgeãce, & que les Princes ne reçoiuẽt iamais punitiõ de Dieu q̃ pour les grãdes oppressiõs qu'ils font au peuple. Voila les belles remonstrances que faisoit ce mauuais garçon de Duc de Bourgogne plus pour gagner la bonne volonté du peuple & pour desir de gloire & de louãge, que pour aucun zele du bien du peuple. Quoy qu'il en fut, il vouloit faire reuocquer ceste fascheuse & inique commission: mais le Duc d'Orleans fit telle instance & eust tant de pouuoir que le conseil passa outre, & fut ceste imposition resolue. Le Duc de Bourgogne voyant cela, quitta la Cour & s'en alla prẽdre possession des Comtez de Flandres & d'Artois qui luy estoient escheuez par le trespas de sa mere, & les Parisiens aduertis du different qui auoit esté entre lesdits Ducs pour l'imposition d'vne grande taille, qui neantmoins auoit esté resolue par la seule authorité du Duc d'Orleãs contre la protestation & aduis du Duc de Bourgogne, conceurent vne telle haine contre ledit d'Orleãs qu'onc puis ne l'aymerent, & ne tascherent qu'à luy faire desplaisir.

Ce pendant que ledit Duc Iean estoit en Flandres, le Duc d'Orleans qui auoit transporté la haine qu'il auoit portee au Duc le Hardi son oncle en la personne dudit Duc Ieã fils dudit Hardi, se ressouuenãt que ledit Duc Ieã auoit esté celuy

Couurir sa honte.

Duc d'Orleãs gouuerne.

Tend à l'auarice.

Veut imposer taille.

Legereté des Princes.

Dieu vengeur des peuples.

Nota le dire [illegible] maũuais garçon [illegible] de Bourgogne [illegible]

Despit.

Haine des Parisiens cõtre Orleans.

Haine transportee.

seul qui en plein conseil luy auoit contredit en l'imposition de la nouuelle taille susdite, delibera de se venger de ceste opposition & contradiction, pretenant au point d'honneur d'auoir esté contredict, & (si ainsi fault dire) repoussé en plein conseil par le seul Duc de Bourgogne, attendu qu'il estoit frere vnique du Roy, & que tous les autres Princes & Seigneurs du cõseil auoiẽt suiui son opinió. A ceste cause ledit Duc d'Orleãs ne cessoit de faire trouuer mauuais au Roy les mariages promis & contractez auec la maison de Bourgogne, & luy remonstrer qu'estans iceux tresdangereux & pernicieux au Royaume, il n'estoit bõ ny proffitable de les accõplir. Et bien que lesdits mariages fussent arrestez & conclus, si est-ce que ledit d'Orleans taschoit de les rompre. Les negotiateurs que le Duc de Bourgogne auoit laissez à la Cour pour la poursuitte & accõplissement desdits mariages aduertirẽt leur maistre des menees du Duc d'Orleãs. Ledit Duc de Bourgogne irrité de ces trauerses enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy Charles pour luy faire quelques remonstrances sur ce fait, mais ils ne peurẽt auoir aucune bonne responce ny expedition. Ce qui le fit resoudre d'aller luy mesme en Cour cõsiderãt que sa presence feroit plus que tous les Ambassadeurs qu'il sçauroit enuoyer. Mais cõme il vouloit partir il fut aduerti que le Roy d'Angleterre estoit en mer auec vne grosse armee, & s'estoit presẽté deuãt l'Escluse en Flãdres dõt il auoit esté repoussé. Ceste nouuelle fut cause que ledit Duc rõpit son voyage de la Cour, & qu'il enuoya prier le Roy de luy enuoyer forces pour mettre le siege deuant Calais, mais il fut refusé de cela à la suscitation du Duc d'Orleãs. Le Duc de Bourgogne offencé de ce reffus, & desirant obuier aux entreprises de l'autre deffendit à tous ses subiets qu'ils n'eussent à payer la taille dernierement imposee à Paris. Ce qui plus irrita le Duc d'Orleãs cõtre la maisõ de Bourgogne, & ce pendãt les Parisiens voyãs que le Duc d'Orleãs poursuiuoit l'exactiõ de ladite taille auec toutes les rigueurs qu'il pouuoit, mãdoiẽt tous les iours au Duc de Bourgogne qu'il luy pleut venir à Paris pour empescher la rigueur de laquelle leur vsoit le Duc d'Orleãs, & luy promettoiẽt que les habitans & l'Vniuersité de Paris le receuroiẽt à grande ioye, & mettroiẽt leurs vies & biẽs pour luy. Ledit Duc auoit à Paris des hõmes à sa deuotiõ qui alloiẽt de boutique en boutique, de maison en maisõ, au Palais, à l'hostel de ville, & aux autres lieux, là où par faux bruits, par remõstrances du bien public, par les louanges dudit Duc, & par le reproche des mauuaises actiõs dudit Duc d'Orleans, ils animoient les Parisiẽs à la haine cõtre le Duc d'Orleãs, & à la faueur & amitié enuers le Duc de Bourgogne, lequel piqué des trauerses que luy iouoit le Duc d'Orleãs, pressé des cõtinuelles prieres des Parisiens, & accõpagné de 800. hõmes d'armes qu'il amassa hastiuement s'achemina en grande diligence vers Paris, à fin que le Duc d'Orleãs son ennemi ne fut aduerti de sa venue. Estant arriué à Louure en Parisis les Parisiens de rechef l'enuoyerent prier de se haster, & l'aduertissoient que la Royne & le Duc d'Orleans estoient partis de Paris pour aller à Meleun & qu'ils auoient donné charge à Lois de Bauiere frere de la Royne de mener apres eux Charles Duc d'Aquitaine ou Guyenne (car c'est mesme chose) & Daulphin fils aisné du Roy. Que lesdits de Bauiere & Daulphin deuoient partir ce iour mesme & qu'on disoit que ledit Loys vouloit mener ledit Daulphin en Allemaigne. Ceste nouuelle fut le commencement de la guerre ciuile d'entre les maisons d'Orleans & de Bourgogne. Le Duc de Bourgongne aduerti de cela arriua incontinẽt à Paris ou il trouua que Lois de Bauiere auoit desia enleué le Daulphin, & qu'ils estoient partis de

Point d'honneur.

Mariages empeschez.

Ambassadeurs mal ouys.

Rompture de voyage.

Offence du reffus.

Offre des Parisiẽs à Bourgogne.

Factions & menees.

A Paris.

Aduertissemens.

partis de Paris. Ledit Duc ſans ſarreſter à Paris gallopa par les rues d'icelles tant que cheuaux pouuoiẽt aller, & fit tant qu'il rataignit le Daulphin entre Iuuiſi & Ville-iuifue à vne lieuë & demie de Paris. L'ayant rattaint, il ſapprocha de la littiere ou il eſtoit auecques vne ſienne ſœur femme de Iacques de Bourbon ſeigneur de Preaux, & le ſupplia en toute humilité & reuerence de retourner à Paris, ou il ſeroit mieux & plus à ſon aiſe qu'en lieu on l'on le ſceut amener. Ioint qu'il auoit à luy communiquer pluſieurs choſes qui luy importoient. Le Duc Loys de Bauiere qui conduiſoit le Daulphin voyant que ſa volonté inclinoit à la requeſte du Duc Iean de Bourgongne luy dit auecques parolles aſſez aigres qu'il laiſſaſt aller ledit Daulphin apres la Royne ſa mere & le Duc d'Orleans ſon oncle, puis que telle eſtoit la volonté du Roy ſon pere. Et en apres ledit Duc de Bauiere dit qu'homme ne mit la main à la litiere du Daulphin, & ne l'empeſchaſt d'aller ou il luy eſtoit ordonné. Pluſieurs parolles furent dites d'vne part & d'autre, nonobſtant leſquelles le Duc de Bourgogne de fait mit la main luy meſme à la litiere, & la fit retourner & tirer vers Paris, au grand regret du Duc Loys de Bauiere, & fut ramené le Duc d'Acquitaine Daulphin à Paris par le Duc de Bourgongne auecques tout ſon train, fors le Marquis du Pont, le Comte de Dampmartin & autres de la maiſon du Duc d'Orleans qui tirerent outre, & venans à Corbeil racompterent à la Royne & au Duc d'Orleans la façon de faire dont auoit vſé le Duc de Bourgogne. Ces nouuelles eſtonnerent fort la Royne & le Duc d'Orleans qui ne ſçauoient ce que le Bourguignon vouloit faire. Si bien que le Duc d'Orleans ſe voulant mettre à table pour diſner laiſſa ſon repas, & ſẽ alla à grande haſte à Meleun, & la Royne apres luy & toute leur ſuitte. Le Daulphin & le Duc de Bourgogne retournans à Paris rencontrerẽt force ſeigneurs & nobleſſe qui leur vindrent au deuant, ou eſtoient le Roy de Nauarre, les Ducs de Berri, & de Bourbon, & grand nombre de grands perſonnages & bourgeois de Paris qui receurent treshonorablement ledit Daulphin & le Duc de Bourgogne, lequel eſtoit touſiours auec ſes deux freres tout au plus pres de la litiere du Daulphin. En ceſt eſtat vindrẽt iuſques au chaſteau du Louure. Ce iour meſme le Duc de Bourgogne fit vne depeſche enuoyãt lettres par toutes les villes de ſon obeiſſance, par leſquelles il faiſoit vn grand mandemẽt de gẽs de guerre, qu'il vouloit ſe rẽdre à luy aupres de Paris. Le lẽdemain le Recteur de l'Vniuerſité auec la plus honorable partie du corps d'icelle vint faire la reuerence au Duc de Bourgogne luy faiſant grands & honorables remerciemens de ce qu'il auoit ramené le Daulphin à Paris, eſtans biẽ aſſeurez que ce qu'il en faiſoit eſtoit pour le biẽ de la paix & à la grãde faueur de la ville, cité, & vniuerſité de Paris, le remerciant de la bonne amour & affection qu'il portoit au Roy & au Royaume, cõme Prince du ſang Royal, ne degenerant poinct de la Nobleſſe des Roys ſes ayeuls. Ladite vniuerſité le requit auſſi qu'il vouſiſt perſeuerer, & entendre à la reformatiõ du Royaume & ne ſe deſiſter pour choſe qui aduint, luy promettãt toute aide, faueur, aſſiſtence & obeiſſance. Le dimanche enſuiuant le Duc de Bourgongne deſlogeant du Louure ſe retira en ſon hoſtel d'Artois qu'on nomme la maiſon de Bourgongne, faiſant faire par les rues circonuoiſines grandes fortifications de palis, & barrieres, à ce qu'il ne peult eſtre greué ny forcé en ſon hoſtel. Auſſi fit en ſorte que les chaines des rues qui auoient eſté autresfois arrachees pour la rebellion des Pariſiens, leur furent rendues & tendues par les rues. Ce qui fut cauſe que les Pariſiens redoublerent la bonne affection & amour qu'ils luy portoient.

Prie de retourner.

Contradictiõ

Le Daulphin retourne à Paris.

La Royne eſtonnee.

Receu à Paris

Depeſche du Duc de Bourgogne.

Remercié par leſdits Pariſiens.

Ses louanges

Se fortiffie.

Amour des Pariſiens vers luy.

Le Duc Iean de Bourgogne eſtant aſſeuré de l'aſſiſtance que les Pariſiens luy promettoient au fait de la reformation du Royaume, & ſe voyant auoir le Dauphin en ſa puiſſance, ſen vint trouuer le Roy, accompaigné d'Anthoine de Bourgogne Duc de Lembourg, & de Philippes de Bourgogne Comte de Neuers ſes deux freres, & d'vne infinité de Seigneurs & Gentilshommes ſes vaſſaux & partiſans, & luy ayans fait tous trois la reuerence, luy preſenterent au nom d'eux trois vne requeſte de laquelle la teneur ſenſuit de mot à mot.

Vint trouuer le Roy.

Iean de Bourgongne, Anthoine Duc de Lembourg, & Philippes Comte de Neuers freres vos treshumbles ſubiects, parens, & obediẽs ſeruiteurs, vrayemẽt & feablement cognoiſſons par iugement de raiſon chacun cheualier de voſtre Royaume notoirement eſtre tenus & obligez apres Dieu vous aymer ſeruir & obeyr. Et ne ſommes point tenus de vous point nuire ſeulement, mais auec ce ſommes tenus de vous notiffier & à voſtre perſonne faire ſçauoir ce qu'on procure ou veult procurer encontre voſtre honneur & proffit. Et meſmement à ce ſont tenus ceux qui par prochaineté de voſtre ſang tiennent de vous grãdes ſeigneuries par le moyen deſquelles ſont obligez à vous. Et pourtant nous nous ſentons tenus comme il appert: car à vous ſommes ſubiets au Royaume, & de par voſtre dignité ſommes vos couſins germains. Et moy Iean par la grace de Dieu & de vous Duc de Bourgogne, Pair du Royaume de Frãce, & Doyen des Pairs, Comte de Flandres & d'Artois, & moy Anthoine Duc de Lẽbourg Comte de Rhetel, & moy Philippes Comte de Neuers & Baron de Douzi, & auec ce par le cõſentemẽt de vous noſtre treſredouté Seigneur, & de noſtre treſredoutée Dame la Royne & tout le ſang Royal, cõtract eſt de mariage entre le Duc d'Aquitaine Daulphin de Vienne voſtre fils, & de la fille de moy Duc de Bourgogne & auſſi entre la Dame de Charolois voſtre fille & Philippes Comte de Charolois mon fils: ſi ſommes à vous tenus par le commandement de feu noſtre treſredouté Seigneur & pere qui enuiron la fin de ſa vie nous commanda & fit promettre que deuers vous & voſtre Royaume toute feableté nous garderieſmes, laquelle choſe touſiours de noſtre vie accomplir nous deſirons & conuoitons, & à fin que les deuant dictes loyeux à aller au cõtraire par diſſimulatiõ ne ſoyõs veus & auſſi que nous n'encourions la diuine indignatiõ, il nous ſemble qu'il eſt neceſſité que nous vous declarions ce que ſouuent eſt traicté contre l'honneur de vous & de voſtre Royaume principalement en quatre points ſelon noſtre iugement. Le premier eſt de voſtre perſonne: car deuãt que de ceſte maladie de laquelle non mie ſeulemẽt eſtes greuez, mais tous les cœurs de vos amis que vous aymez ſe ſentent & ſouffrent treſgrande douleur, en voſtre conſeil ſouuentesfois ſont faits traictez contre voſtre honneur & proffit, coulourez par fiction de bien, & moult de choſes irreſonnables vous ſont demandees, iaçoit que par vos reſponces les refuſez. Toutesfois par aucuns de voſtre conſeil eſt donné & tant qu'on obtient ce qu'on demande. En autre point n'auez veſtemens ioyaux ny vaiſſelle comme il appartiẽt à voſtre eſtat Royal, & ſe aucuns en auez à peu d'occaſions ſont engagez. Auſſi vos ſeruiteurs n'ont nulle audience par deuers vous ne poinct de proffit, & auec ce que des choſes deuant dictes & pluſieurs autres qui touchent voſtre honneur n'oſeroient faire mentiõ ſelon qu'ils deſireroient. Le ſecond point eſt de la iuſtice de ce Royaume qui deuant tous autres Royaumes ſouloit tenir la ſouueraine execution de droict de Iuſtice, laquelle choſe eſt de voſtre Royaume le principal fondement, & du temps paſſé vos officiers ſeſtoient

Confeſſion de Princes.

Obligation vers les Princes.

Doyen des Pairs.

Mariages.

Deſir d'accõpliſſement.

4. Points.

Refus.

Belles remonſtrances.

" festoient faits par vraye & meure deliberation & eslection des plus notables, q̃ 1405
" voz droits grandement gardoient & à tous grands & moyens esgallement iusti-
" ce se faisoit. Maintenant il est le contraire, car voz officiers par dons & par pric-
" res ils sont faits, pourquoy vos droits sont grandement diminuez, & de iour en
" iour diminuent, parquoy le peuple est tresfort greué. Le tiers poinct est de vo-
" stre Domaine qui tresmal est gouuerné entant que plusieurs maisons, chasteaux *Sur le Domaine.*
" & edifices si vont à ruine: semblablement vos bois, vos moulins, vos riuieres, vi-
" tiers, & les reueues de vos franques festes, & generallemẽt tout vostre Domai-
" ne pour la grande diminution se perit & va à neant. Le quart poinct est de l'E-
" glise, des Nobles, & du peuple. Premierement quant à parler à la realle verité de *De l'Eglise.*
" ceux de l'Eglise, ils sont moult opprimez & tresgrands dommages & torts ils
" souffrent tant de iuges comme d'hommes d'armes & plusieurs autres qui leurs
" biens & leurs viures s'y prennent, & rauissent leurs maisons & leurs biens rãçon-
" nent, & pour ceste cause à peine ont ils dequoy viure ne faire le seruice diuin. Les
" Nobles souuentesfois sont mandez dessoubs l'ombre de vostre guerre, dõt nuls
" deniers ils ne reçoiuẽt, & pour achepter des cheuaux & armures & ce qu'à guer
" re appartient, souuent aduient qu'ils vendent leurs choses. Tant qu'est de vostre *Du peuple.*
" peuple il est tant clair que tous ou à peu prez tendent à perdition pour les dom-
" mages qu'ils reçoiuent de vos Baillifs, Preuosts, & speciallement des fermiers ou
" autres officiers, & auec ce des gens de guerre, lesquels sans cause trop lõguemẽt
" ont esté tenuz & encores sont, pourquoy on doit douter que Dieu encõtre vous *Courroux de Dieu.*
" ne se courrouce si autrement par vous n'y est pourueu. Et ce est tout notoire,
" comme voz ennemis du temps de Philippes & Iean tous deux Rois de France
" voz nobles predeceſſeurs les grãds dommages qu'ils firent en vostre Royaume
" & comme Richard Roy d'Angleterre à vous allié premierement de son Roy *Dommages de l'Anglois.*
" Royaume & sa femme vostre fille à l'encontre de sa volonté longuement ils tin-
" drent & de la vostre pareillement. Et pour l'amour d'elle tant nobles que mar-
" chans ils tuerent & noyerent dedans la mer, les trefues ils rompirent, & vostre
" Royaume en moult de lieux par feux & pilleries ils ont gasté, c'est à sçauoir en
" Picardie, en Flandres, Normandie, en Bretagne, en Aquitaine, ou dommages ir-
" reparables ils ont faits. Neantmoins tresnoble Sire, la guerre que vous auez en-
" treprise contre vos ennemis, ne disons point que la laissez, car s'il estoit ainsi tres- *Honte.*
" grande honte pourroit estre imputee à vostre grãd conseil pour la dissention la-
" quelle est entre vos ennemis, & aussi semblablemẽt la guerre qu'ils ont d'vne part
" contre les Gallois & d'autre part contre les Escossois, & s'ils estoiẽt pacifiez plus
" grand dõmage pourroiẽt faire en vostre Royaume que deuant. En apres il sem-
" ble & ce est verité grand chose auoir affaire pour maintenir vostre guerre tãt en
" vostre Domaine comme és aydes qui vous sont faites. De rechef deux grãdes tail
" les nouuellement sont taillees sur tiltre de la guerre en vostre Royaume, nonob
" stãt rien n'en est despẽdu pour vosdites guerres. Parquoy est à douter qu'ils n'en
" viennent de tresgrands maux, cõsideré la murmuration du clergé, des nobles, &
" du peuple. Car se tous ensemble se meuuent (que ia n'aduienne) chose plus pe- *Cas perilleux*
" rilleuse seroit qu'oncques mais ne fut iusques à l'heure presente, & chacun de vo
" stre Royaume qui feablement vous est subiet doit auoir grande douleur quand
" il voit en telle maniere tant d'argent de vostre Royaume perir. Et pour ce tresno *Argent du Royaume perir.*
" ble seigneur que nous (cõme deuant est dict) à vous tãt sommes obligez, & affin
" que n'encourõs l'indignation de vo⁹, de nostre Dame la Royne, & d'autres de vo

ſtre ſang Royal, & d'autres vos hommes feables de voſtre Royaume ſans ce que nous querons quelconques iniures, n'auoir aucun gouuernemẽt, mais ſeulemẽt tant pour nous acquitter enuers vous treshumblement ſupplions, que vo⁹ vueil lez mettre remede aux conuentions deſſuſdites, & appellez les non ſuſpectz en ceſte matiere, & qu'ils n'ayent point de doutance à vous dire verité, & qu'ils vo⁹ donnent bon cõſeil, & en bref ce ſoit mis à execution & effect. Et à ce faire nous offrons corps, richeſſes, & amis pour ce que veritablement nous ne pourrieſmes voir ne ſouffrir tels inconueniẽs eſtre faits cõtre vous & voſtre maieſté Royalle. Et n'eſt point noſtre intention de ceſſer à ceſte petition iuſques adonc que premier remede y ſera mis.

Supplication.

Offres.

Telle fut la requeſte du Duc Iean de Bourgongne laquelle nous auons bien voulu tranſcrire de mot à mot ſans y chãger aucune choſe affin que l'on y voye le ſtile duquel ce ſiecle vſoit, & combien il eſt different de celuy de ce temps icy, auſſi affin que l'on cognoiſſe que le Duc Iean de Bourgongne pretendoit par ceſte requeſte animer le Roy contre le Duc Loys d'Orleans ſon frere. Dont mal en print à l'vn & l'autre, car la preſente requeſte n'eſtoit dreſſee qu'alencõtre du Duc d'Orleans qui pour lors auoit tout le gouuernement, & ſ'en acquittoit bien en ieune hõme, d'autãt q̃ les affaires alloient aſſez mal. Et ne faut pas penſer q̃ ce que le Duc Iean en faiſoit fut pour mieux faire que le Duc d'Orleans, mais par enuie & emulation de gouuerner & pour ſatisfaire au peuple, duquel il ſuiuoit la faueur, & lequel il incitoit cõtre ſon aduerſaire ſoubz le pretexte du mauuais gouuernement. Enquoy l'on peut voir l'image des temps qui depuis quelques annees ont couru.

Requeſte pour animer.

Enuie & emulation.

A ceſte requeſte ne fut aucunement reſpondu par le conſeil à cauſe de l'indiſpoſition du Roy & pour l'abſence du Duc d'Orleans qui eſtoit chef dudit conſeil, & ſans lequel les autres nevoulurent deliberer. Quelques iours enſuiuãs les trois freres de Bourgogne voyans le Roy eſtre vn peu mieux de ſa ſanté qu'il n'auoit eſté les iours paſſez, vindrent par deuers luy en l'hoſtel de S. Pol accompagnez du Duc de Berry leur oncle & d'autres Princes, & de maiſtre Arnault de Corbie premier Preſident de la Cour de Parlement de Paris & de grãd nombre d'officiers Royaux, & trouuerent le Roy qui eſtoit deſcendu és iardins. Et apres l'auoir treshumblement ſalué luy firent les trois freres de Bourgogne les hommages des terres qui leurs eſtoient eſcheues par le decez de la Ducheſſe leur mere, ſçauoir des Comtez d'Artois, de Flandres, de Retheil, & de Neuers, puis ayans prins acte de leurs deuoirs, & ſur ce lettres du Roy ſ'en retournerent en leurs logis.

Iudiſpoſition du Roy.

Hommages faits.

Le Duc Loys d'Orleans fut incontinent aduerty de la requeſte preſentee au Roy & au conſeil, laquelle directement il diſoit eſtre contre luy, d'autant qu'il eſtoit chef du cõſeil du Roy, & ne pouuoit plus endurer les deportemẽs du Duc de Bourgogne, voyant que par force ou autrement il auoit mis le Daulphin en ſa puiſſance, & qu'il auoit fait groſſe aſſemblee de gens d'armes és enuirõs de Paris. Parquoy ne ſe voulant laiſſer opprimer par ſon aduerſaire qui auoit aſſemblé en l'Iſle de France ſix mille combattans ſoubs la conduitte de Iean Sans-pitié Eueſque du Liege Comte de Cleues, ne vouloit attendre la honte d'eſtre chaſſé du rang qu'il tenoit aupres du Roy ſon frere, ains enuoya meſſagers de toutes parts aux Princes ſes parens & alliez pour auoir ſecours. Premieremẽt luy vint le Cheualier Harpendanne qui des parties de Boulonnois luy amena gros

Duc d'Orleans irrité.

Cõtre le Duc de Bourgogne

gros nombre de caualerie. D'autre part vindrent au secours du Duc d'Orleans, Le duc de Lorraine, le Comte d'Alençon, & autres qui logerent en Brie & autour de Meleun, de sorte que tout autour de Paris tout estoit bouillant de gendarmes tant des vns que des autres. Et se declaroient manifestement estre ennemis les Ducz d'Orleans & de Bourgongne par leurs deuises: car les gens de guerre du duc d'Orleans portoient en leurs banderolles au bout des lances ces mots: IE L'ENVYE, auec vn baston espineux & noueux en peinture. Par ceste deuise le duc Loys vouloit dire qu'ou il frapperoit la buigne y leueroit. Ceux du duc Iean de Bourgongne portoient au bout de leurs lances des banderolles, auec telle inscription en langage Flamend, HIC HOVD, qui signifie, ie le tiens. Auec ce faisoit peindre en sa deuise vn rabot ou planon respondant au baston noueux du duc d'Orleans, voulant dire qu'il planeroit le baston noueux.

Gensdarmes autour de Paris.

Deuise d'Orleans.

Celle du Duc de Bourgongne.

Sur les entrefaites de ces querelles Loys d'Aniou Roy de Naples & de Sicile auoit mis ensemble vne armee auec laquelle il deliberoit passer à Naples, mais estant mãdé du duc d'Orleãs & de la Royne il laissa son voyage de Naples pour vne autre fois, & vint auec gros nõbre de gens de guerre au secours dudit Duc. Et ledit Roy de Sicile qui estoit sage & aduisé preuoyant que ces dissentions ciuiles pouuoient amener vne grande ruine à ce Royaume se resolut de traicter la paix entre ces deux Princes, & pour à ce paruenir laissãt la Royne & le duc d'Orleans à Meleun, & ses gẽs de guerre parmy la Brie, vint à Paris trouuer le duc Ieã de Berry oncle du Roy & des deux Princes contendans, & cõmença de traitter auec luy de la façõ de leur accord. Là aussi se trouua le duc de Bourbon. Ce pendant le duc d'Orleans escriuit lettres aux bonnes villes de ce Royaume, donnãt grãd blasme à aucuns qui en son absence auoient proposé plusieurs parolles diffamatoires contre son honneur & reputation, lesquelles il disoit ne deuoir estre creuës sans que premieremẽt il fut ouy en ses deffences. Aussi enuoya Ambassadeurs par deuers les suppostz de l'vniuersité de Paris, leur escriuãt qu'ils ne deuoient incliner leurs voix & suffrages en sa faueur, ny pour le duc de Bourgõgne auant qu'ils eussent bien & diligẽment examiné le droict ou le tort de l'vn ou de l'autre. Les lettres susdites veuës en pleine assẽblee de l'vniuersité, furẽt deleguez aucuns tresnotables hõmes de la part d'icelle qui allerẽt à Meleun deuers le duc d'Orleans, & luy exposerent leur venue estre fondee sur trois points. Premierement le mercioient de l'hõneur qu'il auoit fait à l'vniuersité d'auoir enuoyé par deuers eux ses Ambassadeurs: secondement qu'ils auroient tresagreable que la reformation du Royaume se fit: & tiercemẽt qu'ils seroient tresioyeux q̃ la paix fut entre luy & le duc de Bourgõgne. Le duc d'Orleans respõdit luy mesme aux Ambassadeurs de l'vniuersité en grãde colere, leur reprochãt qu'ils n'auoiẽt fait sagement d'accõpagner & assister le duc de Bourgõgne en ce qui auoit esté proposé par sa requeste, dont la plus part estoit cõtre luy: qu'ils ne pouuoient ny deuoient ignorer qu'il ne fut fils & frere de Roy, & q̃ le gouuernemẽt du Royaume luy auoit esté baillé par l'indispositiõ du Roy son frere, & le bas aage de son nepueu le duc de Guyenne Daulphin, cõme estãt le plus proche Prince du sang, & plus capable dudit gouuernemẽt. Oultre disoit que ceux de l'vniuersité sont gens estrangers qui ne se doiuent mesler ny entremettre du gouuernement du Royaume, & reformatiõ d'iceluy, dõt ils n'auoiẽt q̃ faire estãs de diuerses regiõs, aiçois s'en deuoiẽt attẽdre & raporter à luy & aux Prices du sãg Royal & au grãd cõseil du Roy, & qu'ils ne se deuoiẽt mesler q̃ de leurs liures, lettres, & disciplines.

Diuisions, mal du Royaume.

Desir de pacification.

Menees du Duc d'Orleans.

Remonstrãce de l'Vniuersité.

Responce d'Orleans.

En colere. cõtre l'Vniuersité.

D'auantage qu'il n'eſtoit point beſoing qu'ils ſe meſlaſſent d'accorder luy & le Duc de Bourgongne: pour-ce qu'il n'y auoit ny guerre ny deffiance entre eux. Ceſte reſponce faite par la bouche du Duc d'Orleans, les Ambaſſadeurs de l'vniuerſité ne repliquerent aucunement, & demeurans tous confus, ſ'en retournerent à Paris. Le ſamedy enſuyuant le Duc d'Orleans partit de Melun pour venir vers Paris, nonobſtant l'aſſemblee que les Princes faiſoient pour les mettre d'accord, comme nous auons dit. Quoyvoyant le Duc de Bourgongne móta à cheual, & alla remonſtrer aux Princes que le Duc d'Orleans ne faiſant compte de ce qui eſtoit conuenu de ne rien bouger pendant que leſdits Princes taſcheroient de les accorder, venoit en armes vers Paris, & proteſta quant à luy qu'il n'eſtoit cauſe ny infracteur dudit accord. Dequoy les Princes furent bien eſtonnez voyans qu'ils trauailloient en vain.

Duc d'Orleãs vers Paris.

Proteſtation de Bourgongne.

Sur ces entrefaictes la communaulté de Paris ſ'eſmeut ſoudainemẽt en armes pour reſiſter à la venue du Duc d'Orleans: car les Bourguignons (pour auoir le peuple de Paris pour eux) ſemoient vn bruict que le Duc d'Orleans auoit promis le ſac & pillage de Paris à ſes ſoldats. Adoncq ſe mirent en armes les Pariſiens, tant ceux de la Cité que de l'Vniuerſité, car les eſcoliers furent grandement indignez de la reſpõce que le duc d'Orleans auoit faite aux Ambaſſadeurs de l'Vniuerſité. Dauantage les Pariſiens firent abbatre pluſieurs appentis de quelques maiſons qui ſ'auançoient ſur les rues, affin qu'ils ne fuſſent empeſchez de tirer traitz, & ietter pierres, & autres choſes par les rues. Et ſe mõſtrerẽt plus fauorables à la partie de Bourgõgne que à celle d'Orleans, car ils ſe trouuerent en armes en nombre infini, & ſortirent aux champs contre le Duc d'Orleans. Les gens du Duc Iean de Bourgongne ſ'allerent mettre en bataille contre la venue des Orleanois au deſſus de Manfaulcon, ou ils furent longuement en belle ordonnance, & preſts à combatre leur aduerſaire ſ'il fut lors venu iuſques à Paris. Ce pendant le Chancellier de France voyant ceſte pernicieuſe eſmeute, ſ'accõpaigna des Preſidens de la Cour de Parlement, & tous enſemble allerẽt trouuer les Princes, & ce pendant deſpeſcherent meſſagers en grande diligẽce, pour aduertir le Duc Loys d'Orleans de la mutination des Pariſiens à l'encontre de luy. Dequoy eſtant aduerti ledit Duc conſeilla la Royne de ſe retirer au Bois de Vincennes, & luy ſ'en retourna à Corbeil auec ſes troupes de gens de gens de guerre. Mais le lendemain il reuint à Beauté. Et ſe logerent ſes gens au pont Charenton & es villages d'alentour, dont ſourdit grãd trouble à Paris: car lon n'attendoit d'heure à autre que le ſac de la ville, ou vn grand meurtre d'vne part & d'autre. Mais telle diligẽce fut faicte par les Princes & gens du conſeil des deux Princes contendans que les parties ſe raporterent de tous leurs differens & querelles aux deux Rois de Sicile, & de Nauarre, & aux deux Ducz de Berry, & de Bourbon, qui manierent les cueurs de ces deux Princes haultains ſi ſagement q̃ la paix fut faite entre eux & iuree, & ſe trouuans enſẽble ſ'entrebaiſerẽt, mais chacun cognut bien que ce ne fut pas de bon cueur. Toutesfois toutes manieres de gens de guerre furent renuoyez des deux coſtez, & ſ'en retournerẽt les trois freres de Bourgongne en Flandres, & en l'abſence du Duc Iean de Bourgõgne luy fut donné par le Roy le gouuernemẽt de Picardie, ou il enuoya pour luy Guillaume de Vienne ſeigneur de ſainct George.

Bruitz cõtre Orleans.

Rumeur des Pariſiens.

Contre Orleans.

Aduertiſſement.

Trouble à Paris.

Arbitrage de paix.

Paix entre les deux Ducz.

Or cõme les playes nouuellemẽt cloſes facilemẽt ſ'apoſtumẽt quãd il demeure dedãs quelq̃ ordure, ainſi aduintjil de l'amitié & recõciliatiõ des ducz de Bourgon-

Recõciliation fainɛte.

gogne & d'Orleans, car le Duc d'Orleans (bien qu'il euſt appointé auec le Duc Iean) ne pouuoit oublier le deſplaiſir qu'il receut quand il fut contrainct par le dit Duc Iean & les Pariſiẽs de retourner arriere à Corbeil, & l'ennuy qu'il auoit eu de ce que ledit Duc luy auoit par force oſté d'entre les mains le Duc de Guyẽne Daulphin, de maniere qu'oubliant tous accords, iuremens, embraſſemẽs & baiſers il ne ceſſoit de machiner ſecrettement au Duc de Bourgogne au conſeil du Roy tous les empeſchemens dont il ſe pouuoit ſouuenir, ainſi que les matieres ſe preſentoient. *Oubli de ſermens.*

Aduint donc qu'apres pluſieurs mariages faits à Compiegne de Charles aiſné fils du Duc d'Orleãs auec Yſabel de France fille aiſnée du Roy ſa couſine germaine, (laquelle auoit eſté fẽme du Roy Richard d'Angleterre) & de Ieã Duc de Touraine fils du Roy auec Iacqueline de Bauiere fille du Duc Guillaume de Bauiere Cõte de Hainault, Hollande, & Zelande, & de la ſœur du Duc Iean de Bourgogne, le ſuſdit Duc Iean qui ſ'eſtoit trouué aux feſtins nuptiaux à Cõpiegne, & auoit conuerſé familierement & ioieuſement auec le Duc d'Orleans, eſtima que toutes inimitiez fuſſent aſſopies & eſteintes, de ſorte qu'il ſ'ẽ retourna en ſes pays auec grande ioye de ceſte reconciliation, & fit les nopces de Marie ſa fille auec Adolph de Cleues, & d'Aulbine ſon autre fille auec le Cõte de Ponthieure. Les affaires domeſtiques paracheuez à ſon grand contentement le Duc Iean alla à Paris par deuers le Roy auec lequel il traicta en ſorte qu'il eut congé de leuer gẽs par tout le Royaume de France pour aller mettre le ſiege deuant la ville de Calais qu'il auoit bien enuie de prẽdre pour les ennuis & dõmages que les Anglois luy faiſoient ordinairement en ſes pays d'embas: & le Roy luy promit qu'il auroit aide de genſdarmes & de finances autant qu'on en pourroit finer par tout le Royaume de France. Ceſte concluſion ainſi priſe auec le Roy, le Duc ſ'en retourna en ſes pays de Flandres, & manda par tout toutes manieres de gens de guerre ſe rendre à luy en la plus grande diligence qu'ils pourroient autour de S. Omer. Et faiſoit par toutes ſes villes forger inſtrumens de guerre & abillemẽs pour aſſauts, & vne infinité dengins de ſiege, & meſmes en la foreſt de Beaulot fit edifier deux grandes baſtilles de bois preſtes à mener deuant la ville de Calais, leſquelles il faiſoit deſia cõduire à force de charroy. Auſſi en pluſieurs autres lieux furent faits & baſtis grand nõbre d'engins de ſiege iettans feu & pierre de faiz, cõme Fondeffles, Brigolles, Truyes, Teſtes de Belliers, Eſchelles, & autres inſtrumens de ſiege en telle multitude qu'il ſembloit qu'il n'y auoit muraille ny forteresſe qui deuſt durer deuant tels engins. D'autre part le Roy fit aſſembler nõbre incroyable de gẽs de guerre par tout le Royaume tãt de pied que de cheual, leſquels paſſans à trauers le pays de Picardie faiſoiẽt des maux & dõmages infinis par où ils paſſoiẽt, dõt le pays fut extremẽt foullé, & auec telles mãgeries & inſolences ſe rendirent autour de S. Omer. Entre autres y auoit 500. Geneuois gens de pied Arbaleſtiers, viuãs auec vne inſolẽce ſurpaſſant toutes les autres. Quãd tous furẽt aſſemblez il fut trouué qu'ils eſtoient 6000. cheuaux 3000. Archiers, & quinze cents Arbaleſtiers, tous gens deslite ſans les gens de pied des marches de Flandres, de Caſſel, & autres lieux dont y auoit grand nõbre. Sẽblablement y auoit grand attirail de charroy menãt bõbardes, & canons, artillerie, viures, & autres choſes neceſſaires pour la guerre. Cõme toutes ces choſes furent preſtes, & que le Duc eſtoit preſt de marcher, voicy arriuer meſſages de par le Roy Charles & ſon conſeil, deffendãt à tous chefs, & capitaines, & toutes manieres de gens

Mariages de Princes.

Autres mariages.

Deſir de rauoir Calais.

Leuee d'armee.

Engins de guerre.

Machines anciennes de guerre.

Nombre d'armee.

Deffence.

de guerre de ne paſſer outre, ny marcher plus auant en leur entrepriſe, ſur tant qu'ils craindroient d'encourir ſon indignation nonobſtant que le Roy meſmes euſt ordonné ce voyage par deliberation de ſon cõſeil & aduis de tous les Princes. Ces lettres receues, le Duc de Bourgogne aſſembla ſon conſeil auec tous les capitaines de l'armee auſquels il remonſtra qu'on luy faiſoit grand tort de luy faire receuoir telle honte enuers tout le Royaume de France & les Royaumes eſtrangers qui eſtoient tous abbreuuez de ſon entrepriſe, & que l'on ne luy pouuoit faire receuoir plus grande confuſiõ qui luy venoit à tel deſplaiſir & faſcherie que de iour de ſa vie ne receut nouuelles plus ennuyeuſes ny qui luy fuſſent tant importantes pour le fait de ſa reputation & honneur. Car il ſemblera (diſoit il) aux eſtrãgers & à tous ceux de ce Royaume de deux choſes l'vne, ou que i'aye cõmis quelques l'aſcheté enuers le Roy, ou qu'il ne m'eſtime eſtre ſuffiſant pour entreprendre & mener à chef ce deſſein, & la moindre de ces deux coniectures me cauſe tel deſplaiſir qu'il me ſemble que la mort m'euſt eſté moins deſplaiſante que de me faire boire telle honte deuãt Dieu & deuant le monde à tort & ſans cauſe. Mes ennemis ont bien eſpié le point de ſe venger de moy, car plus grande calamité ne me pouuoient ils enuoyer, ny cauſer plus extreme confuſiõ que de m'auoir mis en ieu en ce theatre pour m'expoſer à la fable & riſee de nos amis & ennemis. Ainſi ſe plaignoit le Duc Iean de Bourgogne à toute ceſte cõpagnie de capitaines en ſon conſeil, auquel fut remonſtré pour le conſoler que le Roy & ſon conſeil auoient conſideré quelque grande cauſe ſecrette entre eux qui les auoit meu de faire ceſte inhibition de tirer outre, & qu'il conuenoit obeir au Roy qui ne faiſoit pas telle choſe ſans grãd reſpect, & eſtãt cõclud de rõpre le cãp on dõna cõgé aux gẽs de guerre. Toutesfois le Duc de Bourgogne en grãd cholere iura en la preſence de pluſieurs de ſes gens que dedans le mois de Mars enſuiuãt il retourneroit à S. Omer auec grande puiſſance de gens, & de là iroit ſur les Anglois des frõtieres de Bolonois pour les mettre à obeiſſance, ou il mourroit à la peine. Pour ceſte routte de camp firent grand murmure ceux des marches de Picardie qui auoient eſté pillez & mangez par les paſſages des gens de guerre: diſans que ceſte aſſemblee n'auoit eſté faite ſinon pour manger les poures gẽs. Le Duc couuant en ſon courage vn grand mal talent cõtre le Duc Loys d'Orleans qu'il accuſoit ſeul du deſplaiſir qu'il receuoit, alla à Paris deuers le Roy & les Princes, auſquels il fit grandes plaintes du deshonneur & de la honte qu'il auoit receu, & du dommage qu'auoient eu les poures gens de Picardie, leſquels le conſolerent comme ils peurent, & ſ'appaiſa tellement quellement pour ceſte heure, mais oncq puis ne ceſſa de ſonger & machiner en ſon cœur la ruine du Duc Loys d'Orleans qui luy auoit fait iouer ce mauuais tour. Apres ceſte routte le Duc Iean ſe retirant en ſes pays, vne grande querelle ſ'eſmeut entre les Liegeois & luy laquelle fut hereditaire aux vns & aux autres. Elle commença en l'an 1406. pour le ſouſtien de l'Eueſque du Liege beaufrere dudit Duc, de laquelle nous ne parlerons point d'autant qu'elle appartient à l'hiſtoire de Bourgogne qui l'a amplement deſcrite, non à celle de France.

Deſpit de Bourgogne.

D'eſtre interrompu.

Vengeance d'ennemis.

Conſolation donnee.

Iurement en colere.

Plainte de peuple.

Duc de Bourgogne appaiſe.

Querelle contre les Liegeois.

FIN DV DIXHVICTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE DIXNEVFIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

OVS ces affaires amplement deduits au liure precedent se passoient en France en l'an mil quatre cẽs six, ce pendãt que Iean le Maingre Sieur de Bouciquault Mareschal de France qui estoit (comme nous auons dit) à Gennes en reuint, laissant pardela son lieutenant Gilbert de la Fayette qui fut depuis Mareschal de France, lequel selõ quelques vns se comporta plus sagement au gouuernement de Gennes que n'auoit fait Bouciquault qui par les Italiens est accusé d'arrogance, cruauté, & exactions & autres estranges deportemẽs. Toutesfois selon d'autres la Fayette ne fut gueres gouuerneur de Gẽes, car ce pendant que Bouciquault auec la plus grande partie des forces Françoises menees en Italie en ayant laissé bien peu à Gennes estoit allé vers la ville de Milan en esperance de plus grandes choses, en laquelle il fut receu, mais non au chasteau, les Geneuois se rebellerent contre la Fayette, le chasserent, & tuerent tous les François qui estoient dedans. Bouciquault aduerti de ceste mauuaise nouuelle vit bien qu'il ne faisoit pas fort bon pour luy de demeurer longuemẽt en Lombardie veu le peu d'affection que les Milannois portoient à luy & aux François, d'autant qu'ils estoient extremement irritez de ce qu'il auoit fait à Gẽnes coupper la teste à Gabriel Marie qui auoit prins argent des Florentins, abandonné Pise, & estoit par mer venu à Gennes. D'autres disent qu'apres auoir Bouciquault esté à Milan vers Galeas pour traicter auec luy de quelques affaires, cõme il pensa à son retour entrer dedans Gennes il trouua visage de bois, son lieutenant chassé, & la garnison deffaite. Tant y a qu'ẽ quelque sorte que ce fut, Bouciquault fut contraint s'en retourner en France auec le peu de forces qui luy restoient. Ce qui pourtant ne donna fin aux troubles de l'Italie croissans & naissans les vns sur les autres, estant l'Eglise deschiree de factions, diuisiõs, & partialitez depuis le commencement d'Vrban sixieme du nom, auquel succeda Bonifface neufieme Neapolitain au parauant nommé Pierre Thomacel, & apres sa mort fut esleu Innocẽt septieme natif de Sulmone auparauãt appellé Cosme de Peruse qui gouuerna les affaires auecques grãde confusion, & demanda tant en France qu'ẽ Angleterre la moitié des reuenus Ecclesiastiques, mais il en fut tout à plat refusé. Apres sa mort les Cardinaux de Rome ennuyez du long Schisme à l'exemple & imitation de ce que ceux d'Auignõ auoient auparauant fait (comme nous auons dit) solennellement iurerent chacun pour soy qu'au cas qu'il fut

1406

Bouciquault gouuerneur de Gennes.

Accusé.

La Fayette chassé.

Bouciquault mal voulu.

Retourne en France.

Troubles & schisme.

Soubmission de Cardinaux.

esleu, il se sousmettoit à l'authorité & iugement du Concile qui seroit assemblé & se deposeroit du Papal à fin que durant cest interregne on peut assembler les Cardinaux. Et s'il falloit de ce faire, il se sousmettoit à toutes peines & cẽsures ecclesiastiques. Ils esleurẽt Angelo Corraro ou Coruaro gentilhõme Venitien Patriarche de Cõstantinople, & fut nõmé Gregoire 12. Estãt esleu Pape il voulut que le serment qu'il auoit fait cõme Cardinal fut enregistré aux registres publics de l'Eglise Romaine cõme par luy cõfirmé & ratiffié. Toutesfois cõme les Cardinaux estoiẽt apres à eslire vn lieu pour assẽbler le Concile general, on n'en pouuoit eslire aucũ qui luy pleut, sinon celuy q̃ le Pape Benedic, ou Benoist qui estoit aussi mandé à s'y trouuer refusoit & reiettoit. Par là on cognut que c'estoit vne collusion bastie par Gregoire, & que luy & Benedic ne faisoient que troubler la cause de l'Eglise. Dont les Cardinaux de l'vn & de l'autre parti voyãs les finesses & trõperies de ces deux Papes s'acorderẽt entre eux de tenir vn Cõcile à Pise, là où l'vn & l'autre Pape ne cõparoissant, furẽt deposez & priuez de la dignité põtificale, & esleurent Pape Pierre Philarge Theologien natif de Candie premieremẽt Cordelier puis Euesque de Nouarre, & en apres Archeuesque de Milan & fut nommé Alexandre 5. Les Aragonois, & les Escossois recognoissoiẽt tousiours Benoist, & Charles Malatesta auoit sauué Gregoire en la ville d'Arimini. Ainsi par ce remede ne fut guerie l'Eglise, ains plus que deuant chargee de mal, car au lieu de deux Papes les Cardinaux les pensans priuer de leur dignité, en firẽt trois, & d'vn monstre de deux testes qui tourmentoit l'Eglise en firent vn de trois qui la cuida ruiner. Alexãdre declara ennemi de l'Eglise Ladislas Roy de Naples, pource qu'il se stoit emparé de quelques villes apartenãtes au siege Romain, & adiugea le droit dudit Royaume à Lois Duc d'Aniou fils du premier Lois mort à la guerre Neapolitaine, & l'inuestissant dudit Royaume, le courõna Roy & le receut à hommage d'iceluy. Ce Pape mourãt à Boulogne le 8. mois de son Pontificat en son lieu fut esleu Baltazar Cossa Neapolitain ou selon d'autres Iean Cossa, & fut nõmé Iean, 23. ou selon quelques vns 24. Incontinẽt il escriuit de belles lettres aux Princes Electeurs d'Allemaigne, par lesquelles il les prioit d'eslire Empereur Sigismõd Roy de Hõgrie qui auoit tãt saintemẽt & vaillãmẽt cõbattu cõtre les Turcs, & par ce iugemẽt & cõseil il acquit l'amitié & bõne grace dudit Sigismõd. Lois d'Aniou ayant amassé des forces de ses pays d'Aniou, du Maine, & de Prouence, & estant aidé & fortiffié de celle des Florẽtins & du Pape, chassa Ladislas des terres du siege Romain qu'il guerroioit, & le rembarra en celles du Royaume de Naples, & en fin le contraignãt de venir aux mains, luy fit receuoir vne si grande perte, & le reduisit en telle necessité, qu'il fut contraint de demander en toute humilité au Pape Iean, la paix, & telles cõditiõs qu'il pleut audit Pape & de quitter le parti de Gregoire qu'il auoit auparauãt tenu. Mais il ne demeura pas lõguemẽt en sa promesse ny en son deuoir. Il enuoya ses Ambassadeurs en Aragon vers Alphonse nouuellement Roy de ce Royaume apres la mort de Ferdinãd, tant pour se coniouir auec luy de sa nouuelle promotion à la couronne & luy offrir amitié, que pour l'attirer à l'association d'vne guerre contre Lois d'Aniou duquel il sçauoit ledit Alphonse estre ennemi pour le debat qui auoit esté longuement, & auec beaucoup de haine entre eux deux sur la succession dudit Royaume, cõme nous auons dit cy dessus. Alphonse Prince aduisé, & qui ne vouloit en ce fait suiure la passion d'autruy, respondit qu'il remercioit bien affectueusement Ladislas de sa visite & coniouissance, & des offres de son amitié, laquelle tãt s'en faut qu'il voulut

Gregoire douziesme.

Collusion de Papes.

Papes deposez.

Loys 2. Duc d'Aniou Roy de Naples.

Iean 23. ou 24.

Ladislas rembarré.

Manquemẽt de promesse.

Debat pour le Royaume d'Aragon.

" lut refuſer que meſmes il auoit enuie de la rechercher. Que quant au regard des
" Ducs d'Aniou Princes de France, eux & luy eſtoient parens de pluſieurs coſtez, *Sage reſponce d'ennemi.*
" que ledit Loys lors viuant eſtoit ſon couſin, & qu'il auoit bien eſté ſon com-
" petiteur ſur la pretenſion du Royaume d'Aragon, mais nõ iamais ennemi. Qu'il
" deſiroit pluſtoſt faire enuers tous deux l'office d'amy cõmun & les mettre d'ac-
" cord ſ'il eſtoit poſſible, que l'inſtigateur de leurs differens, ny ayder l'vn contre
" l'autre. Pour cela Ladiſlas ne laiſſa de remettre ſus des forces, eſtant ennemi des
Florentins & du Pape, & d'auantage la Lombardie eſtoit toute en armes d'au-
tãt qu'il n'y auoit ville d'icelle qui ne fut ſoubsmiſe à la puiſſance naiſſante d'vn *Forces de Ladiſlas.*
nouueau Tyran. Ladiſlas ayant conceu vne eſperance de ſe faire Roy de toute
l'Italie mourut, non ſans ſoupçõ d'auoir eſté empoiſonné, & luy ſucceda ſa ſœur
nommee Ieanne qui n'apporta pas plus d'heur ny de repos au Royaume de Na- *Ieanne 2. Royne de Naples*
ples que la premiere, & eſtãt couronnée Royne elle fut pourſuiuie & demandee
en mariage par pluſieurs Princes eſtrangers, mais elle prefera à tous Iean frere
du Roy d'Aragon auquel elle ſe promit.

Ce ieune Prince reſiouy & ſe ſentant fort grandement honnoré de ce maria-
ge, ſe mit en chemin en eſperance deſpouſer ceſte Princeſſe & de ſe voir Roy
d'vn grand Royaume, mais eſtant en chemin il fut contrainct de ſ'en retourner *Samalice.*
en ſon pays pource qu'il fut aduerti qu'elle auoit eſpouſé Iacques de Bourbon
Comte de la Marche Prince du ſang de France, beau, grand, ieune & vaillant *Eſpouſa Iacques de Bourbon.*
Prince qui auoit fait grande preuue de ſa vaillance en la guerre de Grenade que
Ferdinand Roy dudit pays auoit faite contre les ennemis de IESVS CHRIST.
Ceſte indignité ſera puis apres en temps & lieu vengee par les Aragonois.

L'Egliſe eſtoit touſiours tourmentee du Schiſme aduenu en icelle par l'ele-
ction de deux, puis de trois Papes. Les Prelats de France aſſemblez à Paris pour
ledit Schiſme, il fut par eux & par le conſeil du Roy ordonné que tous les be- *Ordonnance de Prelats.*
neſices du Royaume ne fuſſent donnez par leſdits contendans, ains par les pa-
trons & collateurs ordinaires, & que les finãces qu'on auoit accouſtumé de por
ter en la chambre Apoſtolique n'y fuſſent plus apportees, ainſi que iadis auoit e-
ſté fait deuant les reſeruations faites par le Pape Clement ſixieme. Surquoy *Sur les benefices.*
nous auons bien voulu inſerer les lettres patentes du Roy ſur ce faict deſpeſ-
chees à tous ſes ſubiects pour les induire à ſe ſubſtraire de l'obeiſſance de ces
Papes contendans, tirees de l'Eueſque de Nien allors viuant deſquelles la te-
neur eſt telle.

" Charles par la grace de Dieu Roy de France, à tous Chreſtiens fidelles, ſa-
" lut, & deſir de paruenir à celle vnion Eccleſiaſtique que ſur toutes choſes nous
" deſirons. Celle paix vniueſelle de l'Egliſe (laquelle doit ioindre & vnir ſous vn
" ſeul & certain vicaire de Ieſus Chriſt tous les membres de la Bergerie, ſuiuant le *Paix de l'Egliſe.*
" commandement de noſtre Seigneur & doctrine de ſes Apoſtres) ayant eſté trou-
" blee apres la mort de feu d'heureuſe memoire Gregoire vnzieme de ce nom &
" paſteur vniuerſel de l'Egliſe, & cõme le Schiſme monſtre horrible & pernicieux
" naſquit en icelle Egliſe, ayãt eſgard aux raiſons notoires pour lors à tout le mõde *Schiſme monſtre pernicieux.*
" noſtre treſchreſtiẽ & treshonoré de bonne memoire ſeigneur & pere Charles le
" Quint Roy de Frãce, ſe reſolut en ce tẽps là de preſter obeiſſance, ſolicité par les
" parolles & ſuaſions de pluſieurs grands perſonnages, à celuy que le ſaint college
" des Cardinaux afferma en la vie & en la mort par ſerment d'eſtre le vray paſteur
" Pape & Eueſque vniuerſel & vicaire de noſtre ſeigneur en terre, & lequel il pu-

blia auoir eſté canoniquement eſleu, & appellé à ceſte dignité par tout le
college aſſemblé, & cecy ſans nulle contraincte, ains tous y accordans volon-
tiers, & d'vn accord vnanime. Car feu noſtre ſeigneur & pere eſtimoit (comme
il eſtoit ardant au ſeruice de Dieu & pouſſé d'vn bon zele, & comme il iugeoit
Zele de Charles le Quint. & meſuroit la foy des autres par la ſienne) que les autres Princes, & le college, &
tout le peuple deuſſent faire comme luy, eſtans deuement aduertis de ceſte ele-
ction faicte deuëment, ſuffiſamment, & legitimement par tout le clergé des
Cardinaux, & que ſoudain ils preſtaſſent obeiſſance à celuy qui ſeroit eſleu:
mais veit vn effect contraire & dequoy nous ſommes marris, & en plorons &
lamentons pour vne occurence ſi miſerable, & ne ſçauons d'ou procede ce mal-
Dueil de Charles 6. heur, qu'il a eſté impoſſible iuſqu'à preſent à ces meſſieurs les Cardinaux de per-
ſuader cecy à la plus grande partie de la Chreſtienté, & leur faire croire ce qu'ils
vouloient, & que deſia ils auoient perſuadé à noſtre feu Seigneur & pere. Nous
doncques cognoiſſans par l'experiẽce, & le temps nous en faiſans certains com-
bien l'obeiſſance par nous preſtee ſeruoit peu pour oſter ce maudit Schiſme de
Son Zele à l'Egliſe. l'Egliſe, lequel eſt ſi pernicieux que par ſon moyẽ la paix qui eſt ſi ſainte & tãt de
chacun deſiree eſt aneantie & chaſſee du troupeau de Ieſus Chriſt: auons delibe-
ré de reduire & remettre la paix en ſon propre ſiege & domicile, à ſçauoir la redõ-
ner par quelque moyẽ & force que ſera beſoin en la ſainte Egliſe ſans y eſpargner
ny deuoir, ny labeur, fraiz, ou effort quelcõque. C'à eſté pour ceſte occaſiõ que
Ses aſſemblees nous auons tant de fois aſſemblé les eſtats de noſtre Royaume, fait conuoca-
tion de ſynodes & aſſemblée des Prelats de France, enuoyé auec grand peine
& deſpence infinie des Ambaſſadeurs à tous les Princes de Chreſtienté pour les
ſoliciter à ceſte vnion tant neceſſaire. Tellement que tout eſtant veu & diligem-
ment conſideré, n'auons trouué (Dieu nous y inſpirans) remede plus ſeur & prof-
Moyens pour remedier à l'Egliſe. fitable pour mettre fin à ces troubles que la voye de ceſſion de tous les deux cõ-
tendãs & ſoy diſans Papes & paſteurs vniuerſels, & pour vray c'eſt le plus court
chemin de la reformation & recouurance de celle paix de ſi long temps bannie
& malheureuſement chaſſee de la Chreſtienté, & lequel ſans doute on a eſtimé
le plus expedient & neceſſaire. Nous doncques ayans ſur ce la volonté des Rois
Chreſtiens nos freres, de nos loyaux ſubiets, & conſeil qui nous aſſiſte, auons
fait entendre & publier noſtre opinion auecques tout moyen & ſolennité re-
quiſe en tel affaire, le faiſans encore à ſçauoir au ſucceſſeur Pape de celuy à qui
Trouuez par luy. feu noſtre pere & ſeigneur auoit preſté obeiſſance, laquelle pour l'eſgard du tẽps
& occaſion nous auons deniee à cedit ſucceſſeur, & cecy d'autant que nous auõs
congneu auecques quelles ruſes & ſubterfuges il refuſoit de vouloir remettre
la paix en l'Egliſe, & denioit de ceder & quitter la Papauté de laquelle il ſe dit
Subterfuge de Pape. vray & legitime poſſeſſeur, vſant de mille enlacements & labirinthes de parol-
les & chicaneries indignes & de la matiere dont eſt queſtion, & de la perſonne
de celuy qui ſe vente d'eſtre aſſis ſur la chaire Sainct Pierre. De rechef voyans
que ſa ſainteté ſ'eſt ſoubmiſe à toute voye de droit, & à embraſſé nos prieres &
conſeils ſalutaires quelque ſuſpenſion que nous euſsions fait de noſtre obeiſ-
Souſmiſsion du Roy. ſance, ſi luy auons nous de rechef obey ſans encourir aucũ blaſme d'incõſtance,
mais auec cõdition toutesfois que touſiours nous no⁹ ſõmes reſerué ce point en
Son zele ſaint. noſtre eſprit que nous ne pretẽdions rien faire par telle recognoiſſance qui peut
preiudicier à l'vniõ & paix de l'Egliſe, ainſi q̃ manifeſtemẽt on a peu cognoiſtre
& entẽdre par la derniere aſſẽblee des Prelats faite en noſtre Royaume, & par no-
ſtre

" ſtre expres cõmãdemẽt. Car iamais de noſtré gré ny cõſentemẽt nous n'euſmes
" en fantaſie, comme auſſi la raiſon & equité ne le peurẽt ſouffrir, de preſter obeiſ-
" ſance à paſteur qui viue auec le preiudice de la paix & vnion de l'Egliſe vniuerſel
" le, ny pour ſeruir d'amorce & nourriture au Schiſme, & donner matiere & argu-
" ment aux autres de viure en diſcorde. Tu ſçais mõ Dieu & Sauueur Ieſus Chriſt
" combien de temps & auec quelle peine i'ay pourſuiui la paix ſans que i'aye eu le
" moyen de l'auoir & d'en iouir, i'ay attendu le tẽps que la conuention promiſe fut
" effectuee. & que les deux qui ſont en querelle pour la Papauté vſurpee ſ'aſſem-
" blaſſent pour la ceſsion : mais au lieu de voir les troubles appaiſez, voicy le feu
" plus en flãme que iamais & la guerre plus qu'auparauant allumee. Attendez à ce
" malheur vous Princes Chreſtiens qui vous ſentez de la douleur & angoiſſe des
" bons pour voir ainſi noſtre ſainte mere l'Egliſe diſſipee & ceſte grande Royne
" des nations miſe en proye. Et vous prelats ſaints & ſacrez mõſtrez vous les vrais
" ſurueillans & ſurintendants tant ſur vous que le peuple Chreſtien, ſur lequel le
" ſaint Eſprit vous à faits Eueſques & paſteurs pour regir celle Egliſe de Dieu, qu'il
" eſt acquiſe par l'effuſion de ſon ſang precieux. Il n'eſt plus temps que vous diſ-
" ſimuliez, attẽdez à vous meſmes, & regardez comme ceſte horrible tẽpeſte ga-
" ſte & ruine diuerſement la vigne de noſtre Dieu, & comme les orages fiers &
" vehemens aſſaillent la nacelle de Sainct Pierre, la mettans en danger d'eſtre a-
" biſmee. Que tout le peuple ſeſleue auecques vous & à noſtre ſuitte pour ex-
" terminer & arracher de ce monde vn monſtre ſi hideux que ce Schiſme, lequel
" nous rend contemptibles & dignes de riſee à nos ennemis les infidelles, & nous
" prepare la voye à vne dampnation certaine & perpetuelle de nos ames. Que
" nous cotraignions l'vn ou l'autre, ou pluſtoſt tous les deux de ces Papes que-
" relleux de laiſſer le ſiege Sainct Pierre qu'ils ont occupé pluſtoſt que ſouffrir
" que par leurs cõtentions & querelles l'vnion de l'Egliſe & la paix des Chreſtiens
" periſſe & ſ'en aille à neant. Car le peuple n'obeiſſant point ny à l'vn ny à l'autre,
" pas vn d'eux auſſi ne querellera la primatie, ou ſe portera pour le premier, &
" n'orra l'on plus la voix de celle femme treſcruelle ny à moy ny à toy, mais qu'il
" ſoit diuiſé ains pluſtoſt la parolle de mere pitoyable qui dit: Donnez luy l'enfant
" en vie. Comme doncques il n'y ait rien que tant nous deſirons (apres le ſalut de
" noſtre ame) que de voir celle treſſeraine & deſiree face de l'vnion de noſtre tẽps
" en l'Egliſe de noſtre Dieu: auſſi nous ſemble il eu eſgard à ce qui ſ'eſt paſſé que le
" remede meilleur qu'on puiſſe trouuer ou la maladie eſt tant deploree, c'eſt que
" deſormais nul Chreſtien n'aye à preſter la main & faire obeiſſance à pas vn de
" ces contendants, ou aucun de ceux qui ſuccederont à leurs querelles: car la ma-
" tiere defaillãt à ce feu infernal de diſcorde, il faudra auſſi (Dieu aidant) que tou-
" tes les eſtincelles d'iceluy ſoient eſteintes & du tout amorties. Ce que cõſiderãs
" & ayans eu ſur cecy pluſieurs & diuers cõſeils, aduis, & meures deliberatiõs auec
" les plus ſages ſçauans & hõmes de bien de nos terres & ſeigneuries qui ont Dieu
" deuant les yeux, aymẽt le ſalut de leur ame, & le proffit de noſtre republiq̃, nous
" & noſtre Egliſe Gallicane & celle du Daulphiné de Viẽnois, auõs deliberé & deſa-
" preſent deliberõs d'ẽbraſſer ceſte neutralité le iour de l'Aſcẽſiõ prochainemẽt ve
" nant, ſi ce pẽdant on ne procede à l'vniõ ſurnõmée, proteſtãs de ne ceſſer onc de
" ſoliciter tous les Princes & potentats de la Chreſtiẽté iuſqu'à ce que la paix ſoit
" viuement plantee par l'aboliſſement de ce pernicieux Schiſme. Et ſ'il y a quelcũ

Exclamation à Dieu.

Troubles pl⁹ grands que iamais.

Exhortion aux Prelats.

pour extirper le Schiſme.

Contre les deux Papes.

Ambitieux

Leur fault deſobeir.

Aduis d'vn bon conſeil.

qui trouue eſtrange ceſte noſtre façon de proceder, & veut ſ'enquerir pour quel
le raiſon celle voye no⁹ eſt loiſible, qu'il ſçache auſſi que celle là qui n'a point de
loy, à ſçauoir la neceſſité qui no⁹ contraint de ſuiure ceſte equitable procedure.
Neceſsité n'a point de loy. Voire & le deuoir & ſeruice que cõme bõ enfãt nous deuõs à noſtre ſainte mere
l'Egliſe, nous ſemont de paſſer parmi les fers & les flãmes pour la deliurer de ce-
ſte miſerable ſeruitude. Auſſi voyõs no⁹ que ceſte maladie ſ'enuieilliſſãt & pour
riſſant de peu de choſe ſ'eſpand par tout le corps & altere ſa ſanté tout ainſi qu'vn
chancre gangreneux & incurable. Que ſi on y vſe d'vn cautere pour empeſcher
le cours du mal ne faut que perſonne no⁹ blaſme cõme ainſi ſoit que mal aiſemẽt
Force de maladie. le Princes obeiſſans à tous les deux Papes pourroiẽt ſ'aſſembler pour en decider
& vuider leur querelle. Qu'aucun donc ne ſ'offence point ſi nous n'attendons
point celle aſſemblee tant promiſe, & ne condãpne noſtre cauſe & le droit d'icel
le pour nous voir à preſent neutres, eu eſgard que feu noſtre predeceſſeur & no⁹
meſmes auons iuſqu'à preſent ſuiuy le parti de celuy qui ſied en Auignon: entãt
Le Roy neutre. qu'à ceſte fois nous ne ſommes point ſur le droit de l'vn ou de l'autre, ains ten-
dons à ce que tous les deux ſoient depoſez du droit vray ou faux qu'ils preten-
dent en la Papauté, pour ſ'en ſoumettre au iugemẽt de l'Egliſe, deffendans à tous
& à chacun de nos ſubiets de n'aller en Cour ſoit de Rome ou d'Auignon pour
cauſe concernant le droit du Pape en la ſpiritualité, & matieres ſoient beneficia-
les ou autres ſur peine d'eſtre attaint de crime de leze Maieſté. Vous priant ce
Deffẽce d'aller à Rome. pendant vous tous fidelles Chreſtiens par la paſſion de Ieſus Chriſt & par celle
compaſſion que deuez auoir de la poure ſainte Egliſe noſtre mere cõmune, que
vous entrepreniez auec nous de remedier à ceſte peſte ſi dangereuſe & au Schiſ-
me tant pernicieux & preiudiciable, à fin que ayans denié l'obeiſſance à ces deux
Exortation. querelleux pretendãs à la papauté nous obteniõs la vraye & ſalutaire paix de no
Dieu ſous l'obeiſſãce d'vn ſeul & certain vicaire de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt.
Pour faire foy & teſmoigner de tout ce que deſſus nous auons fait ſeeller les pre
ſentes de noſtre ſeel. Donné à Paris le 12. de Ianuier mille quatre cens ſept, & de
noſtre regne le 28.

Or la haine & inimitié d'entre les deux Ducs d'Orleans & de Bourgongne e-
Haine de Bourgogne et d'Orleans. ſtoit de iour à autre & par nouueaux & malheureux accidens alimentee & ren-
forcee de nouuelles cauſes. Car outre l'enuie de dominer, l'amour des fẽmes, &
autres cauſes cy deſſus deduites, vne nouuelle cauſe la renforça d'auãtage, & fut
Nouuelle cauſe de haine. cõme du ſouffre mis au feu. Ce fut la liberalité de laquelle (à ce que diſent quel-
ques hiſtoires) le Roy vſa en l'endroit du Duc d'Orleans luy donnant le Duché
de Guyenne, duquel le fils aiſné du Roy auoit auparauant porté le tiltre. Donc
le Duc de Bourgogne voyant ſon aduerſaire enrichi & accreu d'vn grand Duché
penſa que par meſme moyẽ la puiſſance de luy nuire luy eſtoit accreue, veu qu'il
en auoit aſſez bon vouloir, comme il auoit monſtré en la roupture du voyage
de Calais auquel il auoit tant fait boire de honte & de deſplaiſir au Duc de Bour
Ennemi agrandi. gongne qu'il ne luy fut iamais poſſible de l'oublier, & penſa que le Duc d'Or-
leans n'auroit iamais repos qu'il n'euſt ruiné la maiſon de Bourgongne qui fut
occaſion que ſelon la couſtume de ceux qui ont cœur & moyen, il vouloit (com
me on dict) aller au deuant par le derriere. A quoy comme nous auons dit cy
deſſus, ſe mit le deſpit & le ſoupçon que ledit Duc de Bourgongne auoit que
Orleans faiſoit l'amour à ſa femme, qui eſt vn ver qui pique eſtrangement tous
hommes,

pourtant veſt le duc d'orleans vng mauuais garſon. pour le bourgoign

hommes mariez, & les vns plus que les autres selon qu'ils ont de courage. Adõc le Duc de Bourgogne commença à machiner la mort au Duc d'Orleans qui fut (ainsi que depuis il confessa) par l'instinct & suggestion du diable, & pour à ce paruenir attiltra plusieurs personnes qui portoient haine à son ennemy, car c'estoit de ceux là de qui il se falloit seruir en tel affaire, duquel fut conducteur vn nommé Raoullet d'Antouuille Normand, auquel le Duc d'Orleans auoit osté l'Estat & office de general de Normandie duquel à la faueur & requeste du feu Duc Philippes de Bourgogne il auoit esté pourueu. Les autres meurtriers coniurez & pratiquez par promesses & dons par le Duc de Bourgongne & animez d'ailleurs contre ledit Duc d'Orleans, furent Guillaume Courte-heuze, & Scas Courte-heuze natifs du Comté de Guynes, Iean de la Mothe & autres iusques au nombre de dix-huict, qui resolus de faire cest assassinat chercherent longuement l'occasion de l'executer. Il aduint que la Royne Ysabel de Bauiere estoit n'agueres accouchee en vn hostel qu'elle auoit acquis pres la porte Barbette, la ou le Duc d'Orleans plus que les autres l'alloit visiter, pour ce qu'elle auoit touſiours esté de son costé contre le Duc de Bourgongne à la maison, duquel elle vouloit mal, d'autant que du temps du Duc Philippes la Duchesse sa femme mere de ce Duc Iean auoit par ordonnance du conseil esté donnee à ladite Royne pour estre la seconde apres elle, & comme contreroolleuse de ses actions. Et pour ce que ladite Duchesse estoit femme hautaine & superbe la Royne qui l'estoit aussi ne pouuoit compatir auecques elle, & toutesfois elle estoit contre son naturel fier & hautain contrainte de l'endurer, & de luy faire bonne mine, pour ce que ledit Duc Philippes mary de ladite Duchesse auoit tout le gouuernemẽt & qu'elle ne le vouloit irriter. Mais à l'heure que ledit Duc Philippes estoit mort & qu'elle auoit à son secours le Duc d'Orleans son beau frere qu'elle auoit pratiqué pour faire teste audit Duc Iean, elle vouloit executer sa vengeance si long temps couuee dedans sa teste malicieuse (coustume propre aux femmes qui espient le temps & l'occasion de se vanger d'vne iniure longuement dissimulee.) Il aduint doncques que ces meurtriers se logerent pres la porte Barbette en vn logis ou pendoit pour enseigne l'Image nostre Dame, pour ce qu'ils sçauoient que le Duc d'Orleans passoit souuent deuant ce logis. Il fut tant espié que le 22. iour de Nouembre de l'an 1407. il vint voir la Royne & estãt là, fut enuoyé vers luy ce Scas de Courte-heuze par autres nommé Thomas de Courtẽsi vallet de Chãbre du Roy qui, faisant semblant de venir en grãde haste, luy dit que le Roy le prioit de venir hastiuement vers luy pour ce qu'il auoit à luy dire chose de consequence. A ce mandemẽt du Roy le Duc incontinẽt monta sur sa mule ayant en sa compagnie deux Escuyers sur vn cheual, & quatre ou cinq lacquais portans torches deuãt & derriere, & ainsi qu'il retournoit deuers le Roy & qu'il fut deuant l'hostel du Mareschal d'Eureux pres d'vn puys, voicy sortir d'vne maison les coniurateurs cy dessus nommez, lesquels frappans sur ce Prince du premier coup qu'ils ruerent luy coupperent la main dont il tenoit les resnes de sa mule. Luy se sentant blessé s'escria à haute voix. Ie suis le Duc d'Orleans, mais les autres seconderent, c'est ce que nous querons. Et tant luy donnerent de coups qu'ils l'abbattirent à bas de sa mule, & en ceste furie redoublerent les coups auecques haches & espees. Là se trouua vn ieune Escuyer Allemand qui desirant sauuer son maistre se ietta sur luy pour parer & destourner les coups, mais incontinent il fut accablé & tué sur ledit Duc qui à force de coups

1407

Cõiurateurs practiquez.

Cõtre le Duc d'Orleans.

Femmes superbes.

Malice de femmes.

Duc d'Orleans espié.

Guetté & frappé.

Tué & massacré.

fut mis à mort, & luy fut la teſte fendue en pluſieurs endroits & miſe en quartiers tellement que la plus part de la ceruelle fut eſpanchee ſur le paué.

Ceſte teſte caſſee pour ſa vengeance en fera par cy apres caſſer pluſieurs autres, & celle du Duc de Bourgongne la premiere qui en mourra, & durera ceſte vengeance pres de cent ans deuant qu'elle ſoit ſaoullee du ſang des François.

Vengeance de ceſte mort.

Le cheual qui alloit deuant, & qui portoit ces deux Eſcuyers du Duc d'Orleãs, paſſant deuant le lieu ou ces meurtriers eſtoient cachez à la faueur des tenebres de la nuict, ſ'eſtoit mis à ronfler horriblement comme ſentant quelque choſe (ce qui fut preſage de malheur) & ayant paſſé oultre ſe mit à courir ſi fort que ceux qui eſtoient deſſus ne le peurent iamais arreſter. Ces deux gentilshommes penſans que le Duc leur maiſtre les ſuiuit, alloient touſiours courans ſuiuans la fureur du cheual, mais regardans derriere eux ils virent la mule ſans maiſtre & ſans houſſe les ſuiure à bride abbattue. Eux cuidans que la mule euſt getté le Duc par terre, & reprenans la reſne d'icelle, retournerent tout court.

Preſage de malheur.

Cheual fuyant.

Ce pendant les aſſaſſinateurs laiſſans ce Prince mort eſtendu ſur la place ſ'en fuirent les vns ça, & les autres là, mais la plus part d'iceux ſe ſauuerent en l'hoſtel d'Artois autrement nommé l'hoſtel de Bourgongne, & affin qu'ils ne fuſſent ſuiuiz iettoient des chauſſes trappes apres eux pour enferrer ceux qui les ſuiuroient. Leur cas fut tellement ordonné & conduict qu'eſtant le meurtre fait l'vn d'iceux mit haſtiuement le feu en vne maiſon criãt à haute voix, au feu, au feu, affin qu'eſtant le peuple empeſché à eſtaindre le feu, on n'euſt loiſir de les ſuiure, & par ce moyen ſe ſauuerent les meurtriers. Les deux Eſcuyers qui ramenoient la mule au Duc d'Orleans leur maiſtre le trouuerent maſſacré, la teſte toute en pieces, & furent tellement eſperdus qu'ils ne pouuoient preſque ouurir la bouche pour crier au meurtre (tant leur auoit la douleur eſtoupé les conduits de la voix) & en eſtonnee & effrayee diligence ſ'en fuirent vers le logis du Roy à Sainct Pol. Et là commencerent à ſ'eſcrier au meurtre, & fut la Cour eſmeuë à leur clameur. Alors cõmença tout le monde à pleurer, & fut vne grande pitié de voir tous ſes gentilshõmes & autres ſeruiteurs & officiers eſperdus accourir ça & là pour trouuer le corps de leur maiſtre. De toutes parts y accouroient gens auec torches & flambeaux & l'ayãs trouué, les lamentations & cris recõmencerẽt plus fort que deuant. Les Cheualiers & gentilshõmes de ſa maiſon leuerent le corps ainſi decouppé, couuert de ſang, & ouuert de playes, & le porterent au logis du Sieur de Rieux Mareſchal de France, qui eſtoit là pres, & là le mirẽt en vn cercueil, puis le porterẽt honorablemẽt en l'Egliſe des Guillemins, maintenãt appellee les Blãcs-mãteaux qui eſtoit la pl' prochaine Egliſe du lieu ou fut fait le meurtre. Tãtoſt apres Loys d'Aniou Roy de Sicile acõpagné de pluſieurs Seigneurs & gentilshõmes vint voir le corps, tous ſ'eſbahiſſans comme vn ſi grand Prince frere vnique dn Roy auoit eſté de ceſte façon maſſacré, ſans qu'on euſt deſcouuert l'entrepriſe de ſon maſſacre, & ſans ſecours, & par toute la ville de Paris ſe demenoit vn grand dueil. Le lendemain matin la main qu'on luy auoit couppee fut trouuee, & la plus part de la ceruelle eſpãchee ſur les carreaux. Le tout fut remis & recuilly le plus diligẽmẽt & honorablemẽt qu'il fut poſſible, & mis en vn cercueil de plomb. Le iour enſuiuant les crieurs de Paris annoncerent ſon decez & l'heure qu'on apporteroit le corps en terre. Là ſe trouuerent beaucoup de perſonnes de tous Eſtats, & aucuns de ceux de

Crient au feu

Dueil des ſeruiteurs.

Corps enleué

Corps enterré

Paris

Paris qui le haioient à cauſe des grãdes tailles & impoſitions qu'à ſa ſuſcitation on auoit miſes ſur eux n'en furent gueres marris, & (ſelon la couſtume d'vn baſſault & vollage peuple) faiſoient vn iugement de ſa mort, diſans qu'il auoit eſté puny de ſes demerites pour auoir eſté cauſe des grandes grauezzes miſes ſur le peuple.

Iugement de peuple.

Tous les Princes qui eſtoient à Paris ſe trouuerent à ce conuoy pitoyable, aſſauoir le Roy Loys de Sicile, le Duc de Berry oncle du Roy, & autres, & le Duc meſmes de Bourgongne qui auoit fait faire ceſt aſſaſſinat ſ'y trouua, faiſant ſemblant d'en eſtre extremement dolent. Le corps leué de l'Egliſe des Guillemins fut apporté en l'Egliſe des Celeſtins fondee par le Roy Charles le Quint pere du treſpaſſé, & enterré en la chapelle que ledit Duc auoit fait baſtir audit Conuent.

Fainte du Bourguignõ.

Mourant il laiſſa trois fils cõceuz de Valentine Viſcomte de Milan, Charles qui apres luy fut Duc d'Orleans pere du Roy Loys douzieſme, Philippes Comte de Vertus, & Iean Comte d'Angouleſme qui fut pere de ce Charles Comte d'Angouleſme qui fut pere du Roy François premier.

Enfans du duc d'Orleãs.

Ce meſme iour que le corps de ce Prince fut mis en terre la Royne Yſabel de France qui auoit tenu ſon parti eſtant aduertie de ſa mort en fut ſi extrememẽt troublee, & entra en telle frayeur que combien que le temps de ſes couches ne fut expiré elle ſe fit apporter en vne litiere en l'hoſtel de Saint Pol, & ſe logea en vne chambre prochaine à celle du Roy ſon mary, car elle tout incõtinent ſouçonnant le Duc de Bourgongne de ce meurtre eut crainte qu'il en fit autant à elle. Et ne pouuant ceſte Princeſſe aſſeurer (comme les frayeurs des femmes ſont ſoudaines & violentes) ſe fit dreſſer des gardes pour ſa perſonne. Tous les ſeigneurs de la Cour eurent de prime face opinion qu'Aubert de Canni chevalier ſeigneur de Varennes auoit faict commettre ceſt aſſaſſinat, pour la grãde haine qu'il portoit audit Duc, pour ce que ledit Duc luy auoit ſuborné & ſouſtraict ſa femme & l'entretenoit publiquement ſans qu'elle retournaſt vers ſon mary, & d'elle eut vn fils baſtard nõmé Iean Baſtard d'Orleans, duquel ſera fort honorablement parlé cy apres. Toutesfois Canni fut bien toſt apres iuſtifié de ce ſoupçon. Ce meurtre donna vn tel trouble aux eſprits des hommes & aux affaires qu'on ne pouuoit preuoir quel inconuenient en deuoit aduenir, de ſorte que pluſieurs ſeigneurs ſ'armerẽt auec leurs gens pour garder le Roy, & pour crainte qu'ils auoiẽt qu'on luy voulut faire quelque violẽce. Sur ceſte nouuelle frayeur le Roy cõmãda que toutes les portes de la ville de Paris (hors mis deux) fuſſent fermees, que les deux ouuertes fuſſent ſongneuſement gardees, & qu'on ſceut qui entreroit & ſortiroit. Le lendemain de lenterrement du Duc d'Orleans, le conſeil ſ'aſſembla au logis du Roy logé en l'hoſtel de Sainct Pol, & la ſe trouuerent le Roy Loys de Sicile, les Ducz de Berry, de Bourgongne, & de Bourbon, & grand nombre de Prelatz & Cheualiers. Ainſi que ces ſeigneurs eſtoient tous aſſemblez le Duc de Berry demanda au Preuoſt de Paris quel ordre il auoit mis pour faire apprehender ceux qui auoient commis ce cruel aſſaſſinat. Le Preuoſt reſpondit que quelque diligence qu'il euſt faicte il n'auoit neantmoins peu en deſcouurir la verité. Mais que le moyen de le ſçauoir eſtoit qu'il luy fut permis d'entrer en toutes les maiſons de la ville de Paris, tant des Princes que d'autres, & que ſ'il plaiſoit aux Princes (les maiſons deſquels eſtoient de tel reſpect qu'on n'y oſoit entrer ſans leur permiſſion) de luy permettre d'y entrer, il mettroit peine d'auerer ce meurtre.

Frayeur de la Royne.

Dreſſe des gardes.

Iean Baſtard d'Orleans.

Frayeur pour ce meurtre.

Conſeil ſur iceluy.

Moyen pour ſçauoir les meurtriers.

Conſcience chargee.

Alors le Roy de Sicile, les Ducz de Berry, & de Bourbon, & les autres Princes luy permirent d'entrer en leurs hoſtelz, & par tous autres logis ſans excepter maiſon de Prince quel qu'il fut. Le Duc de Bourgongne oyant & voyant telle permiſſion donnee au Preuoſt de Paris ſentit ſa conſcience marteler ſon eſprit, & luy donner vne ſoudaine frayeur, & ſçachant bien que les aſſaſſinateurs par luy attiltrez & inſtruitz à faire ceſt aſſaſſinat eſtoient en ſon hoſtel d'Artois, co-

Du Duc de Bourgongne.

gneut qu'ils eſtoient en danger de leurs vies, & que ſils eſtoient prins, on ſçauroit d'eux que c'eſtoit luy à la ſuſcitation duquel ils auoient commis ceſt acte meſchant. Voulant obuier à cela il tira à part le Roy Loys de Sicile, & le Duc de Berry ſon oncle paternel, & ayant la larme à l'œil en peu de parolles leur con-

Confeſſe ce crime.

feſſa qu'à la ſuſcitation du diable il auoit faict commettre ce meurtre par Raulet d'Antouuille & ſes complices. Les Princes oyans ceſte confeſſion entrerent en vn tel eſbahiſſement qu'ils demeurerent comme muetz, ſans pouuoir luy faire aucune reſponce, puis reuenans à eux luy firent vn grand reproche de ce qu'il auoit faict executer vn cas ſi execrable en la perſonne de ſon Couſin germain frere du Roy. Ces deux Princes rentrerent au conſeil ſans rien dire aux autres de ce que le Duc de Bourgongne leur auoit confeſſé, & ainſi pour ce iour ſe

Aſſemblee de Princes.

partit ceſte aſſemblee. Le lendemain ſe raſſemblerent tous leſditz Princes & ſeigneurs pour tenir vn conſeil, & le Duc de Bourgongne y vint, mais comme il euſt mis le pied ſur le ſueil de la porte de la chambre ou eſtoit l'aſſemblee, le

Effroy du duc de Bourgongne.

Duc de Berry luy dit à l'oreille, Beau Couſin n'entrez pas au conſeil pour ceſte fois, car il ne plaiſt pas bien à aucuns que vous y entriez: & ayant le Duc de Berry dit cela il rentra dedans & fit fermer la porte. A ceſte parolle fut preſent le Comte Valeran de ſainct Pol, auquel le Duc de Bourgongne tout confus demanda ce qu'il auoit à faire. A quoy le Comte reſpondit qu'il ſe deuoit retirer en ſes pays. Le duc voulut mener auec luy ledit Comte, mais il ſ'en excuſa di-

Ne ſcait qu'il doit faire.

ſant qu'il deuoit aller au conſeil auquel les Princes l'auoient mandé. Le Comte ne voulut pas accompagner le Duc auquel il auoit veu refuſer la porte du conſeil, & ſe douta deſlors qu'on meſcreut ledit Duc de ce meurtre, & affin qu'on ne

Sa crainte.

le brouillaſt & enuelopaſt en ce ſoupçon il ne le voulut accompagner en ſon logis. Le Duc ſe voyant deſcouuert par ſa bouche & confeſſion meſme entra en vne grande crainte, en la plus grande diligence qu'il peult alla en ſon logis, & ſans aucun delay monta incontinent à cheual luy ſixieſme, & ſortant par la porte ſainct Denis piqua nuict & iour par cheuaux de relais. Paſſant le pont ſainct

prindrent chemin le preſent & remonterent les premiers

Maxence il fit apres luy oſter & enleuer quatre ou cinq ais, affin que ceux qui le voudroient pourſuiure fuſſent la arreſtez, & ne ceſſa d'aller qu'il ne fut arriué en

s'en fuit.

ſes terres au chaſteau de Bapaumes, là ou ayant vn peu repoſé & dormy remonta à cheual, & ſans delay ſe retira iuſques à l'Iſle en Flandres.

Les meurtriers ſe ſauuerent de Paris en habit diſſimulé, & firẽt en ſorte qu'ils

Meurtriers ſe ſauuent.

eſchapperent iuſques en Artois, ou par le vouloir & commandement du Duc de Bourgongne il furent mis en ſauueté & ſeurté au fort chaſteau de Lans. Ceux de la maiſon du Duc d'Orleans en nombre de ſix vingtz Gentils-hõmes aduertis du ſoudain partement du duc de Bourgonge & ſortãs de Paris le pourſuiuirent en intention de le tuer ſ'ils le rencontroient. Le Roy de Sicile aduerti de leur deliberation les enuoya contremander. Ce quils firent à treſgrand re-

Mocquerie des Pariſiens.

gret, car ils vouloient venger la mort de leur maiſtre. Les Pariſiens qui n'aymoient pas le Duc d'Orleans pour les cauſes cy deſſus deduites eſtoient ioyeux de ſa

de ſa mort & par mocquerie diſoient les vns aux autres, le baſton noueux eſt plané, faiſans alluſion aux deuiſes des deux Ducs, car comme nous auons dit le Duc d'Orleans portoit en ſa deuiſe vn baſton noueux, & le Duc Iean au contraire vn rabot pour rabotter ce qui eſtoit noueux. Ce meurtre aduint l'an mille quatre cens ſept. *Deuiſes des deux Ducs.*

Valentine Viſcomte de Milan abſente de Paris quand ſon mari fut tué, aduertie de ce cruel maſſacre vint incontinẽt à Paris, accõpaignée d'Yſabel iadis Royne d'Angleterre fille du Roy Charles de Frãce, & maintenant femme de Charles aiſné fils du Duc Lois & de ladite Valẽtine. Ces deux Princeſſes à genoux & auec l'armes abondamment reſpandues ſupplierent le Roy de leur faire iuſtice de ce maſſacre. Le Roy qui pour lors eſtoit relleué de ſa maladie, & eſtoit aſſez en bon ſens auec l'armes & doleances leur promit qu'il donneroit ordre que iuſtice en ſeroit faite, telle que chacun cognoiſtroit que l'iniure eſtoit faite à luy, eſtant le Duc deffunct ſon frere germain & vnique, lequel il aimoit vniquement. Quelques iours apres par le conſeil de la Cour de Parlement il retira en ſa main le Comté de Dreux, Chaſteau Thierry, le Mont d'Arcuelles, & toutes les autres terres qu'il auoit iadis donnees au feu Duc d'Orleans ſon frere pour en iouyr ſa vie durant tant ſeulement. Quelques autres iours apres ladite Ducheſſe accompaignee de ſa bru, de ſes fils, & des gens de ſon conſeil tous veſtus de dueil de rechef vint ſupplier le Roy de luy faire iuſtice du meurtre proditoire commis en la perſonne de ſon feu mari, & par la bouche d'vn Aduocat de la Cour de Parlement fit declarer au Roy la maniere de ceſt aſſaſſinat. Derriere ledit Aduocat eſtoit le Chancelier d'Orleans qui ſuggeroit audit Aduocat par ordre toutes les matieres que ladite Ducheſſe vouloit eſtre deduites en la preſence du Roy, & la fut expoſé au Roy l'heure & le lieu ou eſtoit ledit Duc ſon mari quand à faulces enſeignes il fut mandé au nom du Roy, & quelle diligence il fit de venir à ſon mandement comme on luy faiſoit entendre. A ceſte cauſe touchoit grandemẽt au Roy d'en prendre vengeance, encores que ledit Duc n'euſt eſté ſon propre & vnique frere, car il auoit eſté occis de guet à pans ſoubs le nom & pretexte du mandement du Roy & en luy obeiſſant. Concluant iceluy Aduocat que le Roy (comme choſe qui plus qu'à nul autre luy touchoit, eſtoit tenu d'en faire bonne, breue, & exemplaire iuſtice, tant à ladite Ducheſſe ſa belle ſœur qu'à meſſieurs ſes enfans qui eſtoient ſes neueux charnels, tãt pour la promixité du ſang que pour la ſouueraineté de la Maieſté Royalle. Alors le Chancelier de France eſtant aſſis aux pieds du Roy par l'aduis des Princes aſſiſtans au conſeil, reſpondit, que le Roy le pl⁹ toſt qu'il pourroit feroit faire iuſtice de la mort & du meurtre commis en la perſonne du feu Duc d'Orleans ſon frere. Apres la parolle du Chancelier le Roy de ſa propre bouche dit ces mots. A tous ſoit notoire que le fait à nous expoſé cy en preſẽt nous touche comme de noſtre ſeul frere, & reputõs ceſte iniure à nous eſtre faite. Apres ces mots le Roy aſſigna à ladite Ducheſſe & à ſes enfans iour dedans lequel il feroit iuſtice, & par ceſt honneſte langage & par ſes promeſſes contenta ces Princeſſes deſolees & affligees.

Dueil de femmes.

Promeſſe de iuſtice.

Iuſtice imploree.

Plainte de veſue.

Sur la mort du Duc ſon mari.

Demande iuſtice.

Parolle de bouche du Roy.

Il a eſté dit cy deſſus comme apres la mort du Duc Lois d'Orleans, le Duc Ieã de Bourgogne ſe retira en Flãdres, là où eſtant il fut aduerti par ceux qui tenoiẽt ſon parti à la Cour & à Paris cõme la Ducheſſe d'Orleans eſtoit venue à la Cour faire au Roy ſes clameurs, plaintes, & doleances de la mort de ſon mari, & de la reſponce que le Roy luy auoit faite deffauorable audit Duc de Bourgogne, le-

Assemblee du Duc de Bourgogne.

Remonstre ce meurtre.

Implore secours.

Est prié par ses parans.

Se trouuer à Amiens.

Va bien accompaigné.

Les autres Princes y võt

Orgueil dudit Duc.

Mauuaise opinion de Docteurs.

quel pour auoir sur ce vn bon cõseil manda tous les plus experimentez Gentilshommes & les plus sçauans & aduisez hommes de ses pays auec lesquels ayant tenu vn grãd conseil il fut de tous prié de ne se cõtrister, ains de s'asseurer de leur fidelité & secours enuers tous ses ennemis. Apres ceste assẽblee il s'en alla à Gãd, là où il conuoqua les trois Estats des pays de Flandres, ausquels il fit remonstrer par maistre Iean de Saneson son cõseiller cõme nagueres à Paris il auoit fait tuer le Duc Lois d'Orleans & les causes qui l'auoient esmeu à ce faire. Ces causes furẽt toutes mises par articles en vn escrit, & publiées & mises en lumiere au nõ du Duc à fin qu'elles fussent notoires & signifiees à toutes manieres de gẽs, puis pria lesdits Estats de le secourir de ce dõt il auroit besoin pour la deffence de sa personne. Ce que tresliberallement ils luy accorderent. Autant luy en firent ceux d'Artois & de Douay luy promettans de le secourir enuers & contre tous, excepté contre la personne du Roy & ses enfans. Cela fait le Duc commẽça à faire leuees de gens de guerre & d'argent, & de se fortifiier contre ceux qui luy voudroient courir sus. Dequoy aduertis le Roy Lois de Sicile & le Duc de Berry son oncle & parrain, enuoyerent pardeuers luy vn gẽtilhomme auec lettres amiables par lesquelles ils le prioient qu'ayãs quelque propos à luy communiquer de la part du Roy sur le fait de la mort du Duc d'Orleans & autres affaires du Royaume, il voulut se trãsporter iusques en la ville d'Amyens en laquelle tous deux se rendroient pour trouuer moyen de pacifier les grãds troubles esmeus pour la mort dudit Duc. Le Duc de Bourgogne insolent de sa nature, & fier & orgueilleux en son peché, fit responce que volontiers il y iroit, & ne faillit d'y estre le premier. Il se logea au logis de Iacques de Hanghart Bourgeois d'Amyens sur le portail duquel par le dehors (affin que chacun le vit) il fit peindre deux lances croisees en trauers en façon de croix S. André, desquelles l'vne auoit vn fer esmoulu pour la guerre, & l'autre vn roquet pour le Tournay. Les deux autres Princes vindrent quelques iours apres, & s'estans eux & luy rencontrez en ladite ville firent grãd honneur les vns aux autres. Le Duc de Bourgongne estoit accompagné de plusieurs Princes & Seigneurs, entre lesquels estoient le Duc Anthoine de Brabant & Philippes Comte de Neuers ses freres, & auoit biẽ auec soy 3000. Cheualiers bien armez, & bien à cheual, & grand nombre de gens de sçauoir tant en tous droits qu'en Theologie. Les autres deux Princes auoient auec eux amené les plus notables hommes du grand conseil du Roy (c'estoit lors ce qu'auiourd'huy on nõme le priué conseil) lesquels auec les gens de celuy du Duc vaquerent & conferererent certains iours pour trouuer vn moyen de pacificatiõ touchãt l'homicide cõmis en la personne du Duc d'Orleans, & vn moyen de mettre en paix le Roy & le Royaume: mais il ne fut possible d'y paruenir pour ce que le Duc de Bourgogne estoit si obstiné (& si ainsi fault dire) si glorieux & fier d'auoir fait ce bel acte qu'il ne se voulut iamais sousmettre d'aller demander pardon au Roy, & tant enuelopé de la fureur de son peché qu'il ne le voulut ny peut iamais recognoistre, ains au rebours se plaisoit tãt en ce forfait qu'õ eust dit à l'ouir parler que le Roy luy estoit grandemẽt tenu pour auoir deliuré sa personne & son Royaume d'vn si pernicieux homme. De ceste opinion estoient trois Docteurs en Theologie des plus renommez de ce tẽps là, lesquels se meslans des affaires d'estat plus auãt qu'il ne conuenoit à leur vacation estoient auec le Duc à Amyens, & par passages de la sainte escriture tirez par les cheueux l'entretenoient en ceste opinion. Mais les Princes n'ont iamais faulte de flatteurs qui souuent abusans des saintes

lettres

lettres rendent les Princes cruels & sanguinaires, & les nourrissent en leurs mauuaises affections, lesquels on peult hardiment appeller empoisonneurs de fontaines peubliques, d'autant que le cœur d'vn Prince est vne vraye fontaine publique de laquelle chacun puise l'eau de l'exemple & du patron de sa vie. *Flatteurs de Princes.*

Entre ces trois Theologiens qui estoient à Amyens auec le Duc, l'vn estoit maistre Iean Petit qui prononça l'accusation faite contre le feu Duc d'Orleans à Paris en la presence des Princes du sang & gens du conseil du Roy. Ces trois Docteurs furent bien si hardis que de dire deuant les Princes à Amyens qu'il auoit esté licite au Duc de Bourgongne de faire au Duc d'Orleans ce qu'il auoit fait, & s'il ne l'eust ainsi fait qu'il eust grandement preuariqué & offencé Dieu, & qu'ils estoient prests & appareillez de soustenir ceste opinion cõtre tous ceux qui la voudroiẽt impugner de faux. Quand les deux Princes venus de la part du Roy eurent debattu les matieres par plusieurs iours, voyans qu'ils ne pouuoient venir à conclusion de paix ils dirent au Duc de Bourgogne de par le Roy qu'il eust à se garder d'aller à Paris s'il ne luy estoit mandé: toutesfois le Duc de Bourgogne ne voulant obeir à ce commandement du Roy leur dit que son intentiõ estoit d'y aller le plustost qu'il pourroit, pour en la presence de sa Maiesté faire son accusation pour sa iustiffication. Le Roy Loys de Sicile & le Duc de Berry s'en retournerent à Paris, & le Duc de Bourgogne s'en retourna en la ville d'Arras auec ses deux freres. *Iean petit Theologien.* *Son opinion meschante.* *Superbe dudit Duc.*

Quand le Roy sceut la responce du Duc de Bourgogne il l'estima fort arrogante & presumptueuse, comme feirent aussi tous ceux de la partie du feu Duc d'Orleãs, mais les Parisiẽs pipez des belles promesses de liberté du Duc de Bourgogne (cõme tousiours le peuple se laisse piper par ceux qui la leur promettent) & qui estoiẽt grandemẽt affectez audit Duc receurent vne grãde ioye du meurtre du Duc d'Orleans pour la haine qu'ils luy portoient à cause des grandes tailles lesquelles ils esperoient prendre fin par sa mort. Ce qui estoit cause que leur amour croissoit enuers le Duc de Bourgogne. Dequoy estant aduerti il fut d'autant plus encouragé & esmeu de desir d'aller à Paris. Il assẽbla tous les Seigneurs & gentilshommes de toutes ses terres & fit grand mandement de gẽs de guerre tãt de pied que de cheual, & auec ceste grande armee tira vers S. Denis en Frãce là où le vindrent visiter le Roy Lois de Sicile & le Duc Iean de Berry son oncle & parrain, & auec eux le Duc de Bretaigne qui luy dirent encores de la part du Roy que puis qu'il estoit deliberé d'aller à Paris il y entrast auec 200. hommes seulement. Or estoient auec le Duc ses deux freres, le Duc de Lorraine, & le Cõte de Cleues son beau fils, & ainsi tous ensemble entrerent dedans Paris tresbien armez & en grand force de gens de guerre combiẽ que le Roy eut mandé & remandé qu'ils n'entrassent point en ceste equippage. A l'entree dudit Duc de Bourgogne firent les Parisiens extreme signe de ioye: car les petits enfans assemblez par les rues ou il passoit crierent Noël à haute voix, & firent les citoyẽs plusieurs grands signes de reiouissance, se fondans sur certaine esperance qu'il estoit venu là pour les mettre en quelque nouuelle liberté & immunité de tailles, mais ils ne sçauoient pas ce qui depuis s'ensuiuit de ceste venue. Ceste grãde ioye des Parisiens despleut grandement à la Royne & à ceux du parti d'Orleans, mais il leur conuint l'endurer, car pour l'heure le Duc de Bourgogne auoit la force entre les mains, & les volontez des Parisiens qui se fussent tous exposez à la mort deuant qu'endurer que desplaisir luy fust fait. *Odieuse au Roy.* *Paresiens cõtre Orleans.* *Duc de Bourgongne vers Paris.* *Bien accompagné.* *Ioye des Parisiens.* *Pipez de promesses.*

Le Duc Iean de Bourgogne eſtant venu à Paris contre le gré & vouloir du Roy ſe logea en ſon hoſtel d'Artois, lequel à force douuriers il fortiffia de grãdes barrieres & y fit baſtir vne forte chãbre de pierre de taille en forme d'vne tour ou il couchoit, ayant fait loger autour de ſa perſonne la pluſpart des gens de guerre qu'il auoit amené. Pluſieurs Princes eſtoiẽt biẽ mal contens de cela, mais ils n'oſoient ouurir la bouche pour en dire mot, ny faire ſemblant de le trouuer mauuais pour la grande affection que le peuple de Paris luy portoit. La Royne ſur tous autres comportoit cela impatiemment: car le cœur luy ſeignoit de voir vn vaſſal à la barbe du Roy ſe fortiffier dedans Paris. Mais il fallut qu'elle paſſaſt par là cõme les autres: car le peuple de Paris eſtoit ſur le point de ſe mutiner & eſmouuoir contre ceux qui euſſent voulu entreprendre de faire iniure au Duc de Bourgogne. Aduint donc que le Duc ſe ſentant aſſeuré contre ſes ennemis, le 8. iour de Mars de l'an 1407. ſ'en alla en grande trouppe de Seigneurs ſes fauoris & grãd nombre de peuple en l'hoſtel de Sainct Pol ou le Roy eſtoit logé, auquel lieu en plein conſeil il ſe preſenta pour auoir audience, & eſtre ouy en ſa iuſtification ſur la mort du feu Duc d'Orleans, & la ſeeant en eſtat Royal le Duc de Guyenne Daulphin de Viennois es preſences du Roy Loys de Sicile, du Cardinal de Bar, des Ducs de Berry, de Bretaigne, de Lorraine, & d'vne infinie multitude de Comtes, Barons, Cheualiers, Gentilshõmes & autres fit le Duc de Bourgogne propoſer par la bouche dudit maiſtre Iean Petit Thelogien vn grand proces pour ſadite iuſtification ſur le meurtre cõmis en la perſonne du feu Duc d'Orleans. Nous n'auons voulu inſerer de mot en mot ce procez en ceſte hiſtoire d'autãt qu'il eſt trop prolixe, mais ſeulement en auons icy extraict les principaux points & articles à ce que les lecteurs voient les cauſes qui meurent le Duc Iean de Bourgogne à faire meurtrir ainſi cruellement l'autre Prince, & comme ce Theologien mal à propos & abuſiuement accommoda à ſon intention quelques peſſages de la ſainte eſcriture.

Crainte dudit Duc.

Deſpit de la Royne.

Duc de Bourgongne vers le Roy.

En grande compagnie.

Procez de la mort d'Orleans.

Ce Docteur apres longues prefaces voulant prouuer que le Duc d'Orleans auoit eſté iuſtement mis à mort, commença par les hauteſſes & preeminences du Duc Iean de Bourgogne, le diſant Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, deux fois Pair de France, & Doyen des pairs, couſin germain du Roy, & ſon vaſſal & ſubiect, & que pour ces cauſes le Roy eſtoit tenu de l'aimer, aider, & deffendre contre toutes perſonnes, & de le venger de ſes ennemis & malueillans. Et outre toutes ces grandes prerogatiues qui ſont les plus grandes & les plus honnorables de tout ce Royaume apres la couronne: il dit le Duc Iean auoir receu ceſt honneur d'eſtre beau pere du Duc de Guyenne Daulphin & fils aiſné du Roy d'vne part, & de Madame Michelle de France fille du Roy femme du fils vnique dudit Duc Iean de Bourgongne d'autre: & pour ce ne pouuoit eſtre la reſtriction de parentage & d'amitié plus grande. Conclud iceluy Petit que par douze obligations le Duc Iean de Bourgongne eſtoit tenu de faire ce qu'il auoit fait, & auoir eu commandement paternel de deffendre & venger le Roy & ſa noble lignee de toute ſa force & puiſſance tant qu'il viuroit, & que ſon feu pere le Duc Philippes cognoiſſant bien qu'il y auoit pluſieurs inſidiateurs qui aſpiroient à priuer le Roy & ſes enfans de la noble couronne de France luy feit tel commandement eſtant au lict de la mort. Puis venant au fait de la mort du Duc d'Orleans cita le paſſage de Sainct Pol ou il dit: La racine de tous maux eſt cupidité, de laquelle eſtãs conuoiteux aucuns ſe ſont fouruoyez de

Deduit par Iean Petit.

Qualitez du Duc de Bourgogne.

Ses alliances.

Ce qu'il fait approuué.

de la foy. Ledit Petit fit tout le fondement de ſon dire de ce paſſage l'appliquant entierement à l'infidelité, trahiſon, deſloyauté, & maluerſation du Duc d'Orleans, auquel il imputoit tous ces crimes, diſant qu'il fut tellement embraſé de conuoitiſe qu'il taſcha pluſieurs fois d'oſter la couronne de Frãce au Roy Charles ſon frere, & ce par pluſieurs ſortes & diuers moyens: aſſauoir tromperies, barats, ſortileges, & mal engins, taſchant de tout ſon pouuoir à deſtruire la perſonne du Roy meſme & de ſes enfans & ſa generation. Et en ce il le dit auoir eſté crimineulx de leze maieſté tant diuine que humaine: car voulant faire mourir le Roy ſon frere en langueur, il fina de quatre perſonnes, & par force d'argẽt les induiſit à executer pluſieurs grãdes malheuretez. L'vn d'iceux eſtoit vn moine apoſtat, l'autre cheualier, l'autre eſcuyer, & l'autre vn vallet, auſquels il bailla ſa propre eſpee, ſa dague, & vn anneau pour dedier & voüer au nõ des diables. Et pour ce que ce malefice ne ſe pouuoit bõnemẽt faire ſinon en lieu ſecret & ſolitaire, loing de la frequence des gens, leſdits quatre perſonnes porterẽt les choſes ſuſdites en la tour de Mont-iay vers Lagny ſur Marne ou ils furẽt par pluſieurs iours: & là le moine fit pluſieurs inuocations de diables, dont il en fit deux entre Paſques & l'Aſcenſion vn Dimanche fort matin deuant Soleil leuãt en vne mõtaigne pres de la tour de Mõtiay. Et faiſant ledit moine pluſieurs choſes ſuperſtitieuſes requiſes à telles inuocations de diables, ſe deſpouilla pres d'vn buiſſon tout en chemiſe & ſe mit à genoux, piquant icelles dague & eſpee par la pointe en terre & l'anneau aupres, diſant & murmurant pluſieurs charmes, & inuoquãt les diables, & continua tant ſon ſort infernal que deux diables vindrent à luy en forme de deux hommes veſtus de noir, ou de verbrun (comme il ſembloit) deſquels l'vn ſe nommoit Hernyas, & l'autre Eſtraman. Et lors leur feit le moyne honneur & treſgrande reuerence comme l'on pourroit faire à Dieu le Createur. Ce fait ſe tira le moine arriere d'iceluy buiſſon, & le diable qui eſtoit venu pour l'anneau l'emporta & ſ'eſuanouit, & l'autre qui eſtoit venu pour la dague demoura. Puis print icelle dague & eſpee & ſ'eſuanouit auſſi comme le premier. Incontinent le moine retourné ou les diables auoient eſté, trouua iceux dague & eſpee couchees de plat, & que l'eſpee auoit la pointe rompue, et trouua la pointe en la poudre ou le diable l'auoit laiſſee, et vne demie heure apres l'autre diable qui luy rendit l'anneau qui ſembloit rouge comme eſcarlatte, et luy dit ces mots. C'eſt fait tu le mettras en la bouche d'vn homme mort en la maniere que tu ſçais, et lors diſparut. Le moine refit la pointe deſdits dague et eſpee cuidant bruſler le Roy. Mais Dieu le preſerua par ſa bonté, par le moyen des Dames de Berry et de Bourgongne qui le retirerent ſoubs leurs robbes à celle fatalle mommerie des Ardans.

Duc d'Orleans accuſé.

De ſortileges.

De Negromancie.

Inuocation de diables.

Sortileges.

Fantaſtiques.

D'auantage il accuſa le Duc d'Orleans de trahiſon, diſant que quand le Roy Charles fit alliance du mariage de ſa fille aiſnee auecques le Roy Richard d'Angleterre, le Roy Richard voulut quoy que ce fut parler à la perſonne du Roy de France meſmes, et ſ'eſtans aſſemblez les deux Rois, le Roy Richard dit au Roy Charles que la groſſe maladie qu'il auoit luy eſtoit venue au pourchas et par le moyen des deux Ducs d'Orleans et de Milan: l'exhortant que pour Dieu il ſ'en print garde, et qu'il ſe gardaſt d'eux. Et à ceſte cauſe le Roy Charles print deſlors ſi grande indignation contre le Duc de Milan que ſon Herault qui portoit ſes armes ne ſ'oſa oncques puis trouuer deuãt ſa preſence, & incontinent que ces rapports vindrent à la cognoiſſance de Loys Duc d'Orleans, il ne ceſſa de

Duc d'Orleans accuſé de trahiſon.

machiner la ruine du Roy Richard, & d'auoir intelligence auec le Duc Héry de Lanclaſtre auec lequel il fit eſtroitte & fraternelle alliance tant pour deſtruire le Roy Charles de Frãce que Richard Roy d'Angleterre, de maniere qu'il eſtoit cõ uenu entr'eux deux que les deux Rois chaſſez hors de leurs Royaumes la couro ne de France ſeroit pour Loys Duc d'Orleans, & celle d'Angleterre pour Henry Duc de Lanclaſtre. Henry en vint à ſon entente, & chaſſant le Roy Richard ſe fit Roy d'Angleterre: mais Dieu pourueut à ce q̃ Loys ne vint à chef de ſon entre- priſe & ſouhait. Et qu'ainſi ſoit que le Duc d'Orleans ait touſiours porté & fauo riſé Henry de Lanclaſtre & les Anglois ſes partiſans l'on le peut cognoiſtre à ce qu'il manda aux Anglois ennemis du Roy & du Royaume de Frãce qui eſtoiẽt aſſiegez au Chaſteau de Bordes qu'ils tinſſent bon & qu'ils ſe gardaſſent bien de rẽdre la place aux Frãçois, & cependant leur promettoit d'empeſcher le ſiege ou de leur donner bref ſecours. Et outre ce empeſcha pluſieurs voyages entreprins contre iceluy Henry de Lanclaſtre. Par là il prouuoit que ledit Duc auoit eſté traiſtre & deſloyal à ſon Prince & naturel ſeigneur & à la choſe publique de ce Royaume. Auſſi pour prouuer l'alliance & amitié du Duc d'Orleans auec ledit de Lanclaſtre il dit que du tẽps que Héry de Lãclaſtre detenoit en priſon le Roy Richard, & que ledit de Lanclaſtre auec ſes partiſans marchandoit de faire mou- rir pluſieurs grãds ſeigneurs d'Angleterre qui luy eſtoient ennemis, l'vn de ſes amis luy dit que cela eſtoit dangereux & qu'il ſeroit à douter pour la crainte des François, Henry dit, il n'y a nul danger, car i'ay vn puiſſant amy en France auec lequel ie ſuis allié qui eſt le Duc d'Orleans frere du Roy, qui ne ſouffriroit ia- mais que l'on attentaſt ny entreprint aucune choſe à mon deſaduantage: & pour les aſſeurer fit publiquement lire des lettres d'icelles alliances. Auſſi accuſa le Duc d'Orleans d'auoir commis crime de leze maieſté en la perſonne de la Roy- ne, car pour l'oſter d'aupres de la perſonne du Roy & l'eſloigner de toute admi- niſtration, affin que plus aiſement il paruint au gouuernement & adminiſtration de toutes choſes, fit entendre faulſement & contre verité, que le Roy eſtoit grã- dement marry & indigné à l'encontre d'elle, & qu'il luy conſeilloit & trouue- roit bon que ladite Dame ſoſtaſt de la compagnie du Roy, & qu'elle ſabſentaſt auec ſes enfans pour vn temps, iuſques à ce que le Roy euſt digeré ce maltalent qu'il auoit conceu contre elle, & qu'elle ſe retiraſt en lieu hors de la puiſſance du Roy, affin qu'il n'euſt occaſion de la faſcher, & taſchoit totallement de la mener auecques ſes enfans au Duché de Luxembourg qu'il auoit en gouuer- nement. Par ainſi d'vn coſté il fut demeuré maiſtre & gouuerneur de la per- ſonne du Roy Charles, & de l'autre il euſt eu en ſa puiſſance la perſonne de la Royne & de ſes enfans. Mais la Royne ſeſtant conſeillee à aucuns de ſes fi- delles conſeillers trouua par conſeil qu'elle ne deuoit bouger d'aupres du Roy, & que les rapports du Duc d'Orleans n'eſtoient que menſonges forgees pour ſattribuer toute puiſſance & tout gouuernement. Et quoy que ledit d'Or leans la preſſaſt, elle changea de deſſein, & ne bougea, ſapperceuãt de la damna- ble deception d'iceluy. Plus accuſoit le Duc d'Orleans d'eſtre empoiſonneur, le diſant auoir autrefois voulu faire manger vne põme empoiſonnee au Daulphin dernier treſpaſſé, laquelle fut baillee à vn petit enfant, & luy fut cõmãdé de la por ter audit Daulphin, & de ne la donner à autre. Si aduint qu'en portant ladite põ- me il paſſoit parmy les iardins de l'hoſtel Sainct Pol ou il rencontra la nourriſſe de l'vn des enfans du Duc d'Orleans tenant l'enfant ſuſdit entre ſes bras, & pour ce que

Conuiration de Loys.

Cõtre le Roy ſon frere.

Intelligence auec les Anglois.

Auec Henry de Lanclaſtre.

Diuerſes accuſations.

Contre Orleans.

Ses rapports menſongers.

Loys accuſé de poiſons.

ce que la pomme sembloit à ceste nourrisse belle & fort bonne, elle dit à l'enfant qui portoit la pomme qu'il la luy baillast. Ce qu'il ne vouloit faire disant qu'il la portoit au Daulphin, & qu'il auoit charge de ne la donner à autre qu'à luy. Quoy voyant la nourrisse, la luy osta par force, & la bailla à manger au fils qu'elle portoit, dont il cheut incontinent malade & bien tost apres en mourut. Il accusoit d'auantage le Duc susdit d'Orleans d'auoir esté souuent enuoyé par deuers le Pape en Auignon & auoir praticqué secrettement auec ledit Pape que le Roy & ses enfans fussent priuez de la Couronne de France comme indigne d'icelles, & que le Pape feist comme le Pape Zacharie auoit fait autresfois au Roy Childeric troisieme, lequel il priua de la Couronne de France, & la bailla à Pepin. Et pour facilement induire ledit Pape d'Auignon (qu'on nommoit le Pape de la Lune) à entreprendre ceste priuation, iceluy Duc d'Orleans tint & soustint touſiours le party de ce Pape contre le Pape Gregoire seant à Rome, faisant le rebours de ce qui auoit esté ordõné par l'Eglise Galicane touchãt lesdits deux Papes. Finablemẽt il dit le Duc d'Orleans auoir cõmis crime de leze maiesté cõtre le Royaume pour auoir entretenu les gens d'armes en grãde cõpagnies tenãs les champs par l'espace de quatorze ou quinze ans, qui n'ot fait autre chose que piller, desrobber, trãçonner, brusler maisons, forcer femmes, violer vierges, rauir les biẽs & meubles des lieux saints & profanes, & se permettre tous les excez ou le feu & l'espee prẽnent licence de cruauté. D'auãtage mettre garnisons, capitaines, & gouuerneurs és places fortes & de frontiere de ce Royaume à sa poste, tẽdant à fin de cõmander par tout & se faire obeir sans respect de droit ny de loy. Et pour mieux vexer le Royaume le disoit auoir esté autheur de mettre & impo ser sur le poure peuple grãdes tailles, impositiõs, & tributs auec incroyable foule & oppression du Royaume, les deniers desquelles il auroit retirez & appliquez à son vsage, & qui pis est les auroit prestez aux anciens ennemiz de France ses amis & alliez pour affoiblir & eneruer le Roy, & l'exposer en proye à ses malueillans: cuy dant par ce moyen paruenir à son dessein, & faire tomber la Couronne de France entre ses mains. Ce sont les principaux crimes dont fut lors accusé le Duc Loys d'Orleans par le Duc de Bourgõgne, & à ces causes maistre Iean Petit conclut ne deuoir ledit Duc de Bourgongne estre seulement absoubs à pur & à plain du meurtre par luy commis, mais dit le Roy estre grandement tenu de le remunerer & recompenser, comme ayant osté de la voye vn meschant & tresperniciex tyran.

De suſciter le Pape.

De priuer le Roy.

De leze maieſté.

De ruiner les pays.

De faire impoſitions.

La proposition & accusation du Duc Iean de Bourgogne cõtre le deffunt Duc Loys d'Orleans faite, la Royne doutant la force du Duc de Bourgogne & les esmotions des Parisiens qui le portoiẽt & fauorisoiẽt publiquemẽt entrans pour luy tumultuairemẽt en debat & cõtestation pour soustenir sa querelle, se partit de Paris auec le Daulphin son fils aisné & ses autres enfans, auec lesquels elle s'en alla demeurer au Chasteau de Meleun: & bien tost apres le Roy Charles qui lõguement auoit esté detenu de sa maladie accoustumee reuint à conualescẽce. Le Duc Iean de Bourgogne se retirant vers le Roy se recõcilia auec luy, & impetra & obtint de luy lettres de remissiõ, pardõ, & abolitiõ du cas n'agueres aduenu en la personne d'Orleans seellees du grãd seel du Roy & signees de sa propre main, dont plusieurs Princes & seigneurs furent fort esbahis. Toutesfois les Princes en haine du meurtre susdit deboutterent le Duc de Bourgogne de l'administration des affaires: desqls se voyãt entieremẽt desmis partit de Paris le cinquieme

Crainte de la Royne.

Priué des affaires.

iour de Iuillet l'an de ſalut 1408. accompagné de ſes deux freres d'Athoine Duc de Brabant & de Philippes Comte de Neuers : mais ce ne fut ſans eſtre bien fort regretté des Pariſiens qui à ceſte cauſe auoient conceu vne malueillance mortel le contre les Princes qui l'auoient repouſſé du gouuernement des affaires.

Toutes ces choſes aduindrent en l'an mille quatre cens-ſept auquel le Roy Charles eſtant en ſon Palais en ſa chambre du Parlement accompagné des Prin-

Edit ſolennel du Roy.

ces & ſeigneurs de ſon ſang fit vn Edit par lequel il ordonna que ſ'il aduenoit qu'il decedaſt auant que ſon fils Duc d'Aquitaine ou de Guyenne fut en aage competant, ce neantmoins vouloit qu'il gouuernaſt le Royaume en ſon nom par la deliberation des gens des trois Eſtats du Royaume iuſques à ce qu'il fut en aage, & ſ'il aduenoit que ledit Duc d'Aquitaine decedaſt auãt ſon aage il vou-

Sur la ſucceſſion de ſes enfans.

loit que Iean ſon ſecõd fils Cõte ou Duc de Touraine luy ſuccedaſt en ce droit, & pareillement Charles ſon troiſieſme fils Comte de Ponthieu (qui fut depuis Roy de France ſoubs le nom de Charles ſeptieſme) ſ'il aduenoit que ledit Duc de Touraine mourut. Il faiſoit cela pour oſter toute occaſiõ aux Princes du ſang de faire brigues & menees apres ſon decez ſur le gouuernement, qui eſt ordinairemẽt ſi friand que quelques belles ordõnances qu'on face ſur iceluy il eſt preſque impoſſible d'euiter les menees & les inſolences des grands.

En ce temps là l'Vniuerſité de Paris eſtoit en grand credit & authorité, la-

Grandeur de l'Vniuerſité.

quelle elle prenoit ſi grande qu'elle ſe meſloit de condamner & deſmettre les Papes de leur ſiege, comme elle voulut deſmettre le Pape Benedic ou Benoiſt, & eſtoit vn crime capital d'offenſer vn Eſcollier. Or entre ces diuiſions de ces deux maiſons de Bourgongne & d'Orleans & les guerres ciuiles & les troubles de la France, chacun ſ'eſtudioit d'acquerir & gaigner la bõne grace & faueur de l'Vniuerſité d'autant que celuy qui eſtoit aydé de plus grãd nõbre de gẽs de lettres eſtoit eſtimé le pl⁹ ſage & le pl⁹ hõme de bien de to⁹. Cõme vn iour de la feſte S. Catherine de l'an 1407. autres diſent 1405. la proceſſion des Eſcolliers paſſoit le long d'vne rue aſſez mal habitee derriere l'Egliſe S. Anthoine allãt à l'Egliſe de SainteCatherine du Val des Eſcolliers, quelque varlet ou ſelon d'autres vn

Eſcollier offenſé.

page d'vn Cheualier nommé Charles de Sauoiſy retournant d'abreuuer vn cheual & le galloppant par la rue à trauers la troupe des Eſcolliers fit reiallir & ſauter de la boüe ſur vn d'iceux. Ceſt Eſcollier irrité de ſe voir ainſi ſaly donna vn coup de poing à ce page, lequel ſ'eſcriant fit ſortir de la maiſon de ſon maiſtre tous les autres ſeruiteurs, pages, & vallets auecques leurs armes qui bien toſt pourſuyuirent les Eſcoliers iuſques à la porte de l'Egliſe ſaincte Catherine, & l'vn des valletz tirant pluſieurs coups de fleſches en tira vne de la porte de l'Egliſe iuſques au grand autel ou la meſſe ſe celebroit. Dequoy l'Vniuerſité fit telle pourſuitte que Sauoiſi qui auoit eſté Treſorier de France, & auoit aduoué leſdits ſeruiteurs, fut banni du Royaume de France, ſa maiſon raſee & abbatue, & luy excommunié. Eſtant banni il ſ'en alla en Auignon vers le Pape Benedic qui l'abſolut & arma quatre galleres, auec leſquelles il alla faire guerre aux Sarraſins, ou il fit vn grand butin, puis eſtant ſa paix faicte & luy rappellé fit refaire ſa maiſon, mais elle ne fut pas parfaicte pour les empeſchemens que luy firent ceux de l'Vniuerſité, & fit auſſi edifier par les Sarraſins qu'il auoit amenez doultre mer le chaſtel de Saignelay pres Auxerre. D'autres diſent que tant ſ'en fault que ceſte maiſon ait eſté abbatue par ceſt arreſt que les marques d'icelle mo nſtrent aſſez du contraire, ſeulement furent cloſes & murees les feneſtres & la

Sauoiſi condamné.

Banny puis rappellé.

Arreſt de l'hoſtel de Sauoiſi.

1408

& la porte de derriere, comme encores on les voit murees, & l'arreſt de la Cour qui eſt ſur ladite porte muree graué en vne groſſe pierre note le temps & la cauſe de telle condamnation. Ceſte maiſon eſt auiourd'huy l'hoſtel de Lorraine derriere l'Egliſe du petit Saint Anthoine. En ladite année mil quatre cẽs ſept au mois de Septembre Guillaume de Tignonuille Preuoſt de Paris autres dient preſident fit pendre au gibet deux Eſcolliers eſtudians en l'vniuerſité, pour auoir tué vn homme, & à fin qu'ils ne peuſſent auoir grace il les fit haſtiuement executer de nuict aux torches. L'vniuerſité prenant ceſte iniure eſtre faite à tout le corps d'icelle en fit telle pourſuitte qu'au mois de May enſuiuant Tignonuille fut condamné à tirer luy meſme du gibet leſdits deux Eſcolliers, les baiſer à la ioüe & les mettre dedans vne biere en vne charette, & les faire porter à l'Egliſe, eſtant le bourreau le conducteur de ladite charette monté ſur vn cheual & veſtu d'vn ſurplis comme vn preſtre, & ſe voit encore le tombeau deſdits Eſcoliers dedans l'Egliſe des Mathurins à Paris. En celle meſme annee pource que le Pape Benedic & ſes officiers faiſoient en ce Royaume pluſieurs exactions d'argent, les Prelats & gens d'Egliſe en firent plainte au Roy & fut la matiere deduite & plaidee en la Cour de Parlement en laquelle cõparut l'Vniuerſité de Paris qui remõſtrãt l'importance ceſte de matiere requit qu'on fit ceſſer telles exactiõs. Pareille requiſition fut faite par le procureur general du Roy qui en outre requit que les pecunes receuës fuſſent rendues & reſtituees, & que inhibitions & deffences fuſſent faites que doreſnauãt on ne fit telle exactions en ce Royaume. A prendre laquelle concluſion eſtoient preſens les officiers de la chambre Apoſtolique qui requirent ce que bon leur ſembla, & parties oyes furent appointees au conſeil, & depuis tout veu par ladite Cour fut dit que toutes exactions, Annates, vaccans, & decimes que ledit Pape vouloit faire leuer en ce Royaume ceſſeroient, enſemble tous arrerages qu'on ſ'efforçoit de leuer ſur tous les ſubiets du Royaume. Que d'effẽce ſeroit faite que deſdits arrerages on ne payaſt aucune choſe & que ceux qui pour ceſte cauſe on auoit excõmuniez fuſſẽt relaxez comme plus à plain eſt porté par ledit arreſt. Et depuis le Roy fit vne ordõnance cõforme à iceluy & voulut & ordõna qu'elle fut gardée cõme Loy, Edict, arreſt, & ordõnance perpetuelle. Ceſt ordonnance fut publiee & enregiſtree le 15. iour de May. 1408. & conſequẽment en fut faite vne autre 1418. enſuiuant. Mais ceſt Edict dependoit des patentes cy deſſus inſerées par leſquelles ledit Roy annulle l'obeiſſance des contendans en la Papauté receuãt la neutralité, voulant que les Metropolitains fiſſent tout deuoir, & qu'on ſe pourueut aux benefices par les ordinaires.

Deux Eſcolliers pendus.

Deſpendus & enterrez.

Plainte contre le Pape.

Requiſition du Procureur general.

Arreſt notable.

Le Duc Ieã de Bourgogne depuis la propoſition & accuſation faite cõtre le feu Duc d'Orleãs auoit gaigné vne cruelle bataille cõtre les Liegeois par le moyen de laquelle il remit Iean de Bauiere ſurnõmé Sans-pitié Eueſque du Liege ſon beau frere en ſon ſiege. Or auoit ledit Duc de Bourgogne de grands & puiſſans ennemis en Cour, deſquels eſtoient les principaux les enfans du feu Duc d'Orleans, & la Ducheſſe leur mere, le Roy de Sicile, les Ducs de Berri, de Bourbõ, de Lorraine, & de Bar, le Duc Lois de Bauiere frere de la Roine, le Marquis du Põt, les Cõtes d'Armaignac, de Clermont (ceſtui cy fils du Duc de Bourbõ) du Perche, & de Harcourt, le Vicõte de Chaſtelleraud, le ſeigneur de Beaumont, & vne infinité d'autres leſquels par eux ou par leurs negotiateurs (pendãt le voyage du Liege) faiſoient vne merueilleuſe pourſuitte & inſtance enuers le Roy du meur-

Victoire du Duc de Bourgogne.

Ses ennemis.

Leur pourſuitte.

tre cõmis en la perſonne du Duc d'Orleans ſon frere vnique, meſmement la Ducheſſe vefue du deffunct vint à Paris accõpagnee de ſes enfãs & d'autres pluſieurs grands Princes, & demanda audience au Roy qui luy fut accordée en la grande ſalle du Louure, ou ſeant en habit royal le Duc d'Aquitaine ou de Guyenne Daulphin fils aiſné du Roy cõme repreſentant la perſonne du Roy ſon pere, vint ladite Ducheſſe accõpagnee de ſõ fils Charles Duc d'Orleãs, & ſuiuie de maiſtre Pierre Lorfeuure ſon Chancelier & de maiſtre Pierre Couſinot aduocat en Parlemẽt & là en la preſence des Ducs de Berri, de Bourbõ & de Bretaigne, des Cõtes d'Alançon, de Clermont, de Mortaigne, & de Vendoſme & de tous les ſeigneurs du conſeil du Roy, ladite Dame dõna charge à l'Abbé de S. Fiacre moyne de l'ordre S. Benoiſt de faire publiquement lecture d'vn liure, auquel eſtoient contenues pluſieurs accuſations contre le Duc Iean de Bourgongne, enſemble les confutations des obiets autrefois propoſez par le Duc Iean contre le feu Duc d'Orleãs. Le Chancelier de France ſ'eſtoit ioint auec Couſinot Aduocat de ladite Dame, la concluſion duquel fut que ſe deportant de la concluſion criminelle (laquelle il dit appartenir au Procureur du Roy ſeulement) il vint à la concluſion pretendue, diſant & requerant pour ladite Dame, que par le iugement du Roy il ſoit ordonné que le Duc de Bourgogne ſoit amené au chaſteau du Louure ou ailleurs ou il plairoit au Roy en la preſence du Roy ou du Daulphin, des Princes du ſang & maiſon de France & ceux du conſeil & du peuple, & iceluy de Bourgogne eſtant à genoux ſans courroye & ſans chaperon deuant Madame d'Orleans & ſes enfans die & confeſſe publiquement & à haulte voix, que malicieuſement & par aguet il a fait occire le Duc d'Orleans par haine, enuie, & conuoitiſe & non pour autre cauſe nonobſtant les choſes qui par luy ont eſté propoſees & diualguees au contraire apres ledit cas aduenu, & que pour ſe iuſtiffier & couurir ſon peché il aye fait propoſer contre verité, & die que toutes ces offences & chacune d'icelles il ſe repent & luy en deſplaiſt & demande pardon à la Ducheſſe d'Orleans & au Duc d'Orleans ſon fils, ſuppliant humblement iceux qu'il luy veullent pardonner ſes offences & qu'il proteſte ne ſçauoir rien contre le bien & honneur du feu Duc d'Orleans reuoquant ce qu'il auoit dit au contraire. Ce faict qu'iceluy Duc de Bourgogne en l'eſtat que deſſus ſoit mené en la Cour du Palais & de là en l'hoſtel de S. Pol, eſquels lieux ſera monté ſur haults eſchaffaux expreſſement pour ce enleuez, ou il die & prononce les parolles ſuſdites preſens ceux qui à ce ſeront deputez par la Ducheſſe d'Orleans & ſon fils, & autant en ſoit fait au lieu ou le cas fut commis, auquel lieu ſoit iceluy Duc à genoux autant de temps que certains preſtres à ce depputez diront & acheueront les ſept Pſalmes auecques la Letanie & qu'apres il baiſe la terre en demandant pardon à Dieu à ladite Ducheſſe d'Orleans & à ſes enfans. Et que de ceſte amende honnorable enſemble des mots ſuſdits ſoient faictes lettres, & actes publiques, par lettres royaux en tel nombre qu'il en ſoit enuoyé par toutes les bõnes villes de ce Royaume auec enionction aux iuges des lieux de les faire publier à ſon de trompe. En outre pour les reparatiõs deſdites offences à ce qu'il en ſoit memoire perdurable que les maiſons que ledit Duc de Bourgogne poſſede dedans Paris ſoient deſtruites & ruinees ſans pouuoir eſtre iamais reparees pour le tẽps aduenir, & es lieux deſdites maiſons ſoit vne croix de pierre erigee, ou en fort tableau ſera grauee la cauſe de la ruine d'icelles maiſons. D'auantage que la maiſon de laquelle ſortirent les homicides & où ils eſtoient cachez, & en certains autres logis que le

Vefue demãde iuſtice.

Parla bouche d'vn Abbé.

Son aduocat.

Sa requiſitiõ

Contre le Duc de Bourgongne.

Pardon dudit Duc.

Plein de hõte

Amande honorable.

Ses maiſons ruinees.

Duc ſera contraint d'acheter, ſoit edifiee vne Egliſe collegiale, ou à ſes deſpens ſoit fondé vn college de ſix chanoines, ſix vicaires & ſix chapellains & que de ce college la collation en appartienne à ladite Ducheſſe d'Orleans & à ſes ſucceſſeurs, & ſoit doué & fondé de mille liures pariſis de rente amortie auec tous meubles neceſſaires pour iceluy, & que ſur le portail dudit college ſoit grauée en groſſe lettre la cauſe de la fondation d'iceluy. D'auãtage concluoit Couſinot qu'outre ce college le Duc de Bourgogne en fõderoit encore vn autre ou ſeroiẽt mis douze chanoines & douze vicaires de la ville d'Orleans de laquelle le college porteroit le nom & ſeroit de 2000. liures pariſis amorties & ſoit la cauſe de la fondation grauee cõme deſſus. Seroit auſſi contraint ledit Duc faire baſtir deux chapelles, l'vne en Hieruſalẽ au S. Sepulchre, & l'autre à Rome, chacune douee de 100. liures, ou auſſi ſoit eſcritte la cauſe de la fondation, le tout aux deſpẽs dudit Duc de Bourgogne. Outre ſoit cõdamné de payer la ſomme d'vn millió d'or pour eſtre diſtribuee aux hoſpitaux & autres pies cauſes. Et pour l'accompliſſement des choſes ſuſdites toutes les terres & ſeigneuries que ledit Duc poſſede en ce Royaume ſoient miſes en la main du Roy & vẽdues pour le paracheuement de ce que deſſus. D'auantage ſoit iceluy Duc condamné à tenir priſon fermee ou ſeroit le plaiſir du Roy iuſques à ce que le tout ſoit accõpli. Et apres l'accõpliſſemẽt de toutes ces choſes le Duc ſuſdit ſoit enuoyé outre mer en exil perdurable, ou pour le moins qu'il y demeure l'eſpace de vingt ans, & apres en eſtãt de retour, luy ſoit enioint de n'approcher iamais la Royne ny les enfans du feu Duc d'Orleans de cent lieues pres quelque part qu'ils ſoiẽt. Finalement ſoit iceluy Duc cõdãné aux deſpens qui pour ceſte occaſion ont eſté, ſont & ſerõt faits par la Ducheſſe d'Orleans & à ſes intereſts. Telles eſtoiẽt les pourſuittes que faiſoit la Ducheſſe douariere auec ſes enfans & partiſans cõtre le Duc Ieã de Bourgogne pendant qu'il eſtoit en ſon expedition & voyage du Liege, tellement que l'on diſoit en Cour que ſ'il ne vouloit obeir que l'on le cõtraindroit auec les forces du Roy. Mais quand les nouuelles vindrent de la grande victoire ſur les Liegeois, les pourſuiuans baiſſerẽt les teſtes & furent ſi fort eſtonnez que de crainte & frayeur qu'ils auoient ils eſtoient cõtraints de dõner louange à celuy que n'agueres ils condãnoient le tenant deſia pour ruine de fõds en cõble. Enquoy l'on peut cognoiſtre l'aſſeurance qui eſt es choſes mondaines & la fermeté qui eſt en la foy des hõmes: car les partiſans d'Orleãs auoiẽt impetré du Roy qu'il annullaſt le pardon qu'il auoit donné par lettres patẽtes ſignees de ſa propre main au Duc de Bourgogne, & ſe vantoient de le cõtraindre par armes: & tout fut intermis & refroidi pour l'effroy ou entrerent les Orleannois qui cognoiſſans le Duc de Bourgogne puiſſãt & vindicatif & eſtre victorieux auec telles forces entre les mains le fauoriſoient publiquemẽt, de ſorte que toutes concluſions priſes cõtre luy furẽt miſes à neant & fut ordonné que tous gens de guerre qu'on auoit mandez pour brider le Duc ſuſdit, ſe retireroient chacun dont ils eſtoient venus.

D'autre part les Ambaſſadeurs d'Angleterre qui lors eſtoient en France pour vne trefue oyans les nouuelles de ceſte victoire, ſ'en donnerent grandes merueilles & nõmmerent le Duc Iean de Bourgongne, Iean ſans paour. Les Princes du ſang, aſſauoir le Daulphin, les Ducs de Berri & de Bourbõ & pluſieurs autres grãds Seigneurs tenans le parti d'Orleans, ainſi eſtonnez qu'ils eſtoient aduiſerent de mener le Roy pour la ſeureté de ſa perſonne en la ville de Tours & l'accompaignerent les Rois de Sicile & de Nauarre partiſans des enfans d'Orleans.

Fondation.

College fõdé.

Fondations de chappelles

Payement de ſomme.

Le Duc enuoye outre mer.

Comdamné aux deſpens.

Force au Roy.

Gẽs de guerre renuoyez.

1408.

Les Parisiens voyans que le Roy les abandonnoit, furent tant troublez qu'ils tendirent les cheines par les rues, car ils pensoient qu'on esloignast le Roy loing de Paris pour courre sus au Duc de Bourgogne qu'ils aimoient & fauorisoiét vniquement, dont ils ne faillirent incontinent de l'aduertir. Surquoy le Duc tint cõseil auec ses deux freres le Duc de Brabant & le Comte de Neuers, & ses deux beaux freres Guillaume de Bauiere Côte de Hainault, Hollande & Zelande, & Iean de Bauiere Euesque du Liege lesquels luy promirent tous d'vn accord de le secourir à l'encontre de ses aduersaires & tous ceux qui luy voudroient nuire, reserué le Roy en sa personne, & le Daulphin son fils aisné, & ses autres enfans. Sur les prosmesses dequels s'appuyant ledit Duc il rassembla son armee qui desia estoit en chemin pour se retirer, de laquelle il fit passer les monstres en la ville de Roye en Vermãdois. Le 23. iour de Nouẽbre 1408. il arriua auec son armee à S. Denis en France, logeant ses gens au plat pays es enuirons. Les Parisiens le l'édemain marcherẽt au deuãt de luy auec 2000. cõbattãs qui le conduisirent & acõpaignerent iusques en son hostel d'Artois, le menu peuple chantant Noël par les carrefours cõme si le Roy fut arriué. Dont les autres Princes augmenterent leur enuie. Le Duc voyant de loin que toute ceste faueur des Parisiens ne tẽdoit qu'à le faire noter d'ãbition populaire, & qu'en fin le tout luy redõderoit en haine enuers le Roy, enuoya le Duc Guillaume de Bauiere sõ beau frere, les seigneurs de S. George, de Croy, de la Viefuille, & Dolhaz, auec aucuns Docteurs de son conseil, pour traicter la paix auec le Roy & les enfans d'Orleãs & leurs partisans. Le Duc de Bauiere fut honorablement & ioieusement receu tãt pour estre proche parẽt de la Royne de France que pource que l'on auoit desia fait le mariage de sa fille auec Iean fils du Roy Duc de Touraine. Apres plusieurs remonstrances le Roy arresta d'enuoyer ses Ambassadeurs à Paris par deuers le Duc de Bourgongne pour luy faire sçauoir les moyens de paix, & de retourner en sa grace. Pour porter ces moyens furent deleguez Loys Duc de Bauiere frere de la Roine, le seigneur de Montagu grand Maistre d'ostel de France, & aucuns Conseillers du grand Conseil du Roy. Les articles estans veuz par le Duc de Bourgongne ils furent trouuez trop aigres, & n'en fut pas content. Et par-ce qu'il haissoit mortellement le grand Maistre de Mõtagu, il se desgorgea sur luy auec beaucoup d'iniures & reproches, cõme s'il eust esté cause de ce dur Traicté, & sur ce mescontentement le Traicté fut renuoyé à Tours ou il fut moderé.

Parisiens en trouble.

Promesse de secours.

Bourguignon receu à Paris.

Sa modestie.

Enuoyé vers le Roy.

Articles aigres.

Traitté renuoyé.

Pendant ce pourparler de paix, la Ducheſſe d'Orleans voyant qu'elle ne pouuoit venir à bout d'auoir iustice de la mort de son mary à cause de la puissante faction du Duc de Bourgongne qui prenoit tous les iours accroissement, tomba malade de despit & de fascherie, & mourut à Blois deuant la cõclusiõ de la paix, dont le Duc de Bourgõgne n'en fut pas trop marry: car il n'y auoit personne qui le poursuiuit si asprement ny si diligemment qu'elle. Ainsi demeurerent les enfans d'Orleans fort ieunes orphelins de pere & de mere, & desnuez de support, d'ayde, & de conseil, & cõme on voit ordinairemẽt que lon laisse les plus foibles en crouppe, ceux du sang Royal, & les Conseillers du conseil du Roy ne faisans pas grand cas de ces ieunes Princes se refroidirent, si bien qu'estans les Traictez corrigez lon peust voir quelle difference il y auoit entre les conclusions prinses contre luy au parauant cé present Traicté, qui fut tel.

Mort de Valentine.

Les foibles abandonnez.

Premierement il fut dit & ordõné de par le Roy & sõ cõseil q̃ le Duc de Bourgogne se partiroit de Paris auec ses gẽdarmes, & retourneroit en sõ pays iusques au

Traitté.

" au premier mercredy de Feburier qu'il retourneroit par deuers le Roy en sa vil-
" le de Chartres accompagné seulement de cent Gentils-hommes en armes, & les
" enfans d'Orleans en ameneroient cinquante. Auquel iour estoit aussi ordonné
" que le Duc Guillaume de Bauiere Comte de Haynault auroit quatre cens hom
" mes d'armes pour la seureté du Roy & de toute sa Cour. Pour ceste assemblee *Eschauffault dressé.*
fut dressé vn hault eschaffault en l'Eglise nostre Dame de Chartres venant iusques au Crucifix, ou le Roy, la Royne, les Roys de Nauarre & de Sicile, les Ducz de Berry, & de Bourbon, le Cardinal de Bar, le Marquis du Pont, l'Archeuesque de Sens, & l'Eueſque de Chartres auec plusieurs autres grands seigneurs furent *Princes & seigneurs.*
presens, & y estoient aussi venus les ieunes enfans d'Orleans auec le nombre des Gentils-hommes qui auoit esté dit. Il auoit esté ordonné que le Duc de Bourgongne viendroit deuant le Roy auec vn personnage de son conseil, qui diroit les parolles que le Duc deuoit dire. Or au iour qui auoit esté dit, le Duc de Bourgongne estant venu à Chartres, se presenta en ceſt eschauffault deuant le Roy, *Le Duc Bourguignon vers le Roy.*
au deuant duquel tous les Princes se leuerent pour luy faire honneur, fors le Roy, la Royne, & le Daulphin. Le Duc approchant le Roy se mit à genoux auec son Aduocat nommé Dollehaing, par la bouche duquel furent proferees ces
" parolles : Sire, voicy Monseigneur le Duc de Bourgongne vostre seruiteur *Parolles au Roy.*
" & Cousin venu par deuers vous, pour-ce qu'on luy a dict que vous estes fort
" indigné sur luy pour le fait qu'il a commis & faict faire en la personne de Mon
" seigneur d'Orleans vostre frere pour le bien de vostre Royaume & de vostre
" personne, comme il est prest de vous dire, & faire veritablement sçauoir quand
" il vous plaira, & pourtant Mondit seigneur vous prie tant & si humblement
" cõme il peult qu'il vous plaise effacer de vostre cueur, l'ire & indignation qu'a-
" uez conceue cõtre luy, & le tenir en vostre bonne grace. Apres ces paroles ain- *Priere d'amitié.*
si proferees par Dollehaing Aduocat du Duc de Bourgongne, il luy fut dit qu'il se retiraſt vn peu arriere. Ce qu'il fit incontinent. Le Duc de Berry susdit se mettant à genoux dit à la Royne quelques motz en l'oreille, & soudainement la *Priere pour le Duc.*
Royne, le Daulphin son fils, les Roys de Nauarre, & de Sicile, & le Duc de Berry
" se mirent à genoux deuant le Roy, disans : Sire nous vous prions, qu'il vous
" plaise passer la priere & requeste de vostre Cousin le Duc de Bourgongne.
" Ausquelz le Roy repondit nous le voulons & accordons pour lamour de
vous. Adoncques le Duc de Bourgongne s'approcha, & luy dit le Roy en
" ces termes. Beau Cousin nous vous accordons vostre requeste & vous par-
" donnons tout. Ce faict le Duc de Bourgongne auecques son Aduocat Dol- *Pardon au Duc.*
lehaing allerent vers les deux enfans d'Orleans qui estoient derriere le Roy
" plorans amerement, ausquels dit l'Aduocat Dollehaing : Messeigneurs voicy *Priere au duc d'Orleans.*
" le Duc de Bourgongne qui vous prie qu'il vous plaise oster de voz cueurs, la
" vengeance ou haine que pourriez auoir contre luy pour l'exces fait & perpetré
" en la personne de Monseigneur d'Orleans vostre pere, & que doresnauant vous
" demourez & soyez bons parens & amis ensemble. Apres lesquelles parolles di-
" tes le Duc de Bourgongne parla de sa bouche disant, & de ce ie vous en prie. Iceux rien ne respondirent & sur ce leur commanda le Roy leur oncle qu'ils ac-
cordassent la requeste de son cousin le Duc de Bourgongne. Lors ils respondi- *Commandement contraict.*
" rent : Sire puis qu'il vous plaist le commander nous luy accordons sa requeste &
" luy pardonnons toute la malueillance que auions contre luy, car en rien ne
" voulons desobeir à chose qui soit à vostre plaisir. Ces choses ainsi accordees le

Serment sur Euangiles. Cardinal de Bar par commandement du Roy, apporta les Euangiles, sur lesquelles les deux parties iurerent la paix, assauoir les deux enfans d'Orleans, & le Duc Iean de Bourgongne, laquelle ils promirent tenir perdurablemẽt d'vne part & d'autre sans aller au contraire, directement ny obliquement, & fut dit lors par la bouche du Roy aux parties. Nous voulons que desormais vous demourez & soyez bons parens & amys ensemble, & vous defendons estroictement « Parolle du Roy. que ne faciez ne pourchassiez grief l'vn à l'autre, ne aussi à autres quelconques « personnes qui à vous ont esté fauorables, & ne les hayez ne monstrez aucune « hayne sur tant que vous pourriez mesprendre & forfaire enuers nous, exceptez « les faisans l'homicide dict qui à tousiours sont & seront bannis de nostre Roy- « Homicides punissables. aume. Ce sont les propres, parolles dont vserent le Roy & les Princes en la forme de ceste paix, lesquelles nous auons bien voulu inserer sans y changer vne seule lettre, affin que lon voye le langage de ce temps là. Ainsi fut accordee & iuree la paix par le Duc de Bourgongne & les enfans d'Orleans, & furent despeschees lettres de pardon au Duc Iean de Bourgõgne seellee de cire verde en lacz de soye, & autres de ladicte paix en cire blanche dattees du neufiesme iour de Lettres de pardon. Mars 1408.

Ceste paix fourree & contrainte faite pour ceder au temps estant ainsi conclue & arrestee à Chartres entre ces Princes, la plus part des Princes & seigneurs qui estoient presens à ce Traitté s'en retournerent en leurs terres, mais le Duc de Duc Bourgui gnon à Paris. Bourgõgne vint à Paris, là ou il fut receu des Parisiens auec vne incroyable ioye & infinies graces à Dieu qui auoit assopi ceste esmeute de guerre allumee entre ces Princes, & estoient extremement aises de voir le Duc Iean hors de l'ennuy qu'il auoit pour ce meurtre, car ils l'aymoient singulieremẽt pour-ce qu'en leur Peuple immoderé. faueur il s'estoit oppose à ceste imposition que le feu Duc d'Orleans auoit voulu mettre sur eux, mais ils ne voioient pas ce quia pres s'en ensuiuit. Aussi le peuple qui a beaucoup de testes & de piedz & de mains, n'a point d'yeux pour voir « les choses aduenir. Peu de iours apres le Duc partant de Paris s'en alla faire les « nopces de Philippes Comte de Nuers & d'Anthoine duc de Brabant ses freres, le premier auec l'heritiere de Coussy, & l'autre auec l'heritiere du Comte de Lu- Roy de Lussignan. xembourg. Ce qui fut l'an 1409. auquel temps le Roy de Cypre Iean de Lusignan espousa Charlotte de Bourbon, & le sieur de Montagu grand Maistre de France pour la grande authorité qu'il auoit, fit le mariage de son fils auec la fille du Sire d'Albret Conneſtable de France, contre la volonté dudit d'Albret, d'au- Force par la faueur. tant que ledit de Montagu n'estoit de maison fort noble, & nullement egalle à celle d'Albret, mais la faueur que le Roy portoit à Montagu força le Conneſtable à y entendre. La despence des nopces fut tresgrande & excessiue, & selon aucuns, aux despens du Roy. Dequoy les Princes conceurent telle ialousie contre Montagu qu'ils ne cesserent iamais qu'ils ne le fissent mourir, & mesmement le « Haine contre Montagu. Duc de Bourgongne le haissoit de telle sorte qu'il ne songeoit à autre chose qu'à la ruine dudit Montagu, & ce pour plusieurs causes, desquelles les principalles estoient celles cy. Que luy qui estoit enfant de Paris, yssu d'assez bon lieu, fils de Girard de Montagu Notaire & Secretaire du Roy, & qui auoit luy-mesme esté Secretaire, & premierement suiuy la plume, tenoit neantmoins vn grand estat Causes d'icelle. l'vn des premiers de France & de la couronne, indigne de sa condition, & digne d'vn grand personnage. Qu'il auoit eu longuement la superintẽdance des finances desquelles il s'estoit fait si excessiuement riche, qu'en bastimens, meubles, &

autres

1408 et 1409.

autres despences il s'estoit voulu esgaller aux Princes, & auoit esté si presumptueux de faire forcer par le Roy le Sire d'Albret Connestable de Frãce de donner sa fille en mariage au fils dudit de Montagu. Que les nopces de sondit fils furent si sumptueuses qu'vn Roy ne les eust sceu faire dauantage, & qu'il les auoit faites aux despens du Roy, en vn temps auquel le peuple estoit foullé & poure, & le Roy necessiteux. Qu'il possedoit tellement le Roy qu'il auoit eu de luy des dons excessifz & immenses, qu'il s'entremettoit de tous affaires d'Estat, & de finances, & qu'il failloit que tous ceux qui auoient affaire au Roy passassent par ses mains. Qu'aucun ne pouuoit auoir faueur, don, ny payemẽt du Roy que par son moyen, & qu'il auoit tousiours esté l'vn des plus affectionnez partisans de la maison d'Orleans contre ledit Duc de Bourgongne. Qu'il s'estoit trouué auec le Duc de Bourbon en Beauiolois en vne esmotion de guerre que faisoit Amé de Viri Gentilhomme Sauoisien audit Duc de Bourbon, de laquelle neantmoins le Duc de Bourgongne estoit tacitement l'autheur, encores qu'il n'y voulut point estre nommé, & faisoit fort semblant de ne s'en mesler point, combien qu'il eust ceste affaire fort à cueur. Que ledit Montagu sembloit espouser toutes les querelles contraires audit Duc de Bourgongne. Quil auoit acquis vne infinité de biens, faict plusieurs beaux bastimens, & grandes despences, & deux de ses freres, l'vn Archeuesque de Sens, & l'autre Eueſque de Paris, à la reception duquel il mena le Roy & tous les Princes en l'hostel Episcopal de Paris, ou il dressa le plus sumptueux festin qu'on eust veu iamais en ladicte ville, & le tout aux despens du Roy.

Recherches de ses actions.

De ses faueurs.

Partisand'Orleans.

Fait ces freres grands.

Ces grandes richesses, ceste authorité grande, ces excessiues despences, ceste superbe fastueuse, ceste naissance & origine basse, & ces grands honneurs indignes de la condition de Montagu le mirent en la haine & ialousie des grands, & en la mauuaise opinion d'vn chacun, mais à cause de la grande faueur & authorité qu'il auoit, aucun ne luy osoit dire mot, ains chacun luy faisoit bonne mine. Mais le Duc Iean de Bourgongne voyant que la faueur du Roy enuers Montagu commẽçoit à s'affoiblir à cause de la maladie frenetique du Roy qui luy faisoit mesconnoistre toutes choses, sceut prendre ceste occasion aux cheueux. Pour se vanger de Montagu, il sollicita les Princes de donner ordre aux finãces du Royaume, lesquelles estoient tant diminuees & pincees par ceux qui en auoient eu au parauãt l'administration, que les riches ioyaux & meubles du Roy estoient tous engagez iusques à sa vaisselle. Ces Princes qui estoient les Roys de Sicile & de Nauarre, & les Ducz de Berry & de Bourbon & autres d'ailleurs ialoux de la grandeur de Montagu en parlerent au Roy, luy remonstrans le grãd desordre de sa maison, & les pilleries & larcins qui s'estoient commis en ses finances par ses officiers depuis son aduenement à la courõne, & par vne requeste cõcluoient que le bõ plaisir du Roy fut qu'aucuns d'entre eux eussent par sa Maiesté la puissance de reformer generalement & sans nul excepter tous ceux qui depuis le commencement de son regne auoient eu le gouuernement desdictes finances, & qu'ils les peussent desmettre, destituer, corriger, punir, & condamner selon leurs demerites. Ceste requeste leur estant accordee par le Roy, ils commancerent à vacquer à ceste reformation, & trouuerent incontinent que ceux qui auoient manié les finances depuis seize ou vingt ans auoiẽt fort preuariqué en leur estat, & s'en estoient enrichis eux, & leurs parens, & amis, mesmement le grand maistre Montagu. Adoncq à la poursuitte dudit Duc de Bourgongne &

Causes de haine.

Diminution de faueur.

Finances du Roy diminuees.

Recherches sur icelles.

Et sur les finances.

des autres Princes. Pierre des Eſſars Preuoſt de Paris grand partiſan de Bourgongne print ledit de Montagu priſonnier, & eſtant mis es priſons du petit Chaſtellet fut gehenné cruellement. Auſſi furent conſtituez priſonniers la plus part de ceux qui auec luy ſ'eſtoient meſlez du gouuernement des finances, & les autres ſ'en fuyrent euitans l'orage qui en ce temps là, qui fut l'an 1409, tõmba ſur les finances. Ledit Duc nõ content d'auoir fait empriſonner Montagu, ains voulant ruiner toute ſa maiſon ſ'il pouuoit, fut cauſe que l'Archeueſque de Sens ſon frere fut acuſé, & pour le faire prendre fut enuoyé vn huiſſier à Amiens ou l'Archeueſque eſtoit allé pour receuoir les Ambaſſadeurs d'Angleterre, mais l'Archeueſque par trompereſſes parolles ſe deffit de l'huiſſier & ſe ſauua. Commiſſaires furent dõnez à Montagu pour luy faire ſon procez tous appoſtez & nommez par le Duc de Bourgongne. Ils l'interrogerent ſur beaucoup de poincts qu'eux meſmes ſçauoient bien, mais ils le vouloient prendre par le bec, & le faire mourir en quelque ſorte que ce fut, car le Duc de Bourgongne qui pouuoit ce qu'il vouloit, auoit reſolu de le faire mourir. Ils l'interrogerent de quel pere il eſtoit fils, quels biens ſon pere luy auoit laiſſez, quelle vacation il auoit priſe en ſa premiere ieuneſſe, quels ſeruices il auoit faits, par quel moyen & arts il eſtoit paruenu à ceſte dignité de Grand Maiſtre, quels biens faits, Eſtats, dons, & gages il auoit eus du Roy, quelles deſpences il auoit faites tant en meubles, baſtimens, bagues, & entretenement ordinaire, qu'en mariage de ſes filles colloquees haultement, & quels biens il auoit preſentement. Ayant reſpondu à tout le mieux qu'il pouuoit, ils luy mirent en auant qu'ils ſçauoient bien que ſon pere n'eſtoit pas gentilhomme, qu'il eſtoit Secretaire du Roy, que luy meſme l'auoit eſté, auoit en ſes premiers ans manié la plume, non les armes, que par mauuais arts & moyens il eſtoit paruenu à vn Eſtat indigne de ſa condition, ains digne d'vn Prince ou d'vn gentil-hõme de grãde maiſon. Qu'il auoit mis la main dans les finances du Roy deſquelles il ſ'eſtoit enrichi, faict baſtir pluſieurs belles maiſons, fonder monaſteres, achepter grands & precieux meubles, marié ſes filles haultement, & faict vne grande deſpence. Qu'on ſçauoit bien qu'il n'auoit eu que tant de bien de ſon pere, & tant d'Eſtats & de dons du Roy, qu'il auoit deſpendu tant & tant es choſes ſuſdites, & toutesfois il auoit trente voire cinquante fois plus vaillant que ne ſe montoient les biens de ſon patrimoine, ny le reuenu annuel de ſes Eſtats, ny ſes dons, ny ce que ſon meſnage luy auoit ſceu acquerir, & neantmoins il auoit faict ces grandes deſpences. Quil failloit doncques qu'il euſt deſrobbé le Roy, & pillé ſes finances. Ces commiſſaires eſplucherent ſa vie, ſes actions, ſes biens, ſes moyens, & ſes facultez de ſi pres qu'ils monſtroient bien qu'ils le vouloient faire mourir. Adoncq ſon procez luy eſtãt faict & parfaict par eux, & luy contrainct confeſſer tout ce qu'ils voulurent, il euſt la teſte tranchee aux halles à Paris, le 17. iour d'Octobre 1409. Sa maiſon de Marcouſſis à ſept lieues de Paris fut donnee à Guillaume de Bauiere Comte de Hainault beau frere du Duc de Bourgongne, & ſes meubles pillez & donnez à qui les demanda. Quelque temps apres ſon proces eſtant reueu ſon corps & ſon chef penduz à Monfaucon furent tirez de là, mis dedans vn cercueil & apporté honnorablement au tumbeau du Couuent des Celeſtins de Marcouſſis qu'il auoit fondé lors qu'il baſtit le chaſteau dudit lieu. Voila vn bel exemple de la fortune qui ſe ioue de ceux qu'elle fait ſemblant d'aymer, leſquels elle met à ſa rouë, & tantoſt les fait monter hault, puis quand il luy plaiſt pour ſon paſſetemps

Montagu pris.

Financiers empriſonnez.

Commiſſaires à Montagu.

Les interrogatoires.

Sur ſes actions.

Ses accuſations.

Haine de cõmiſſaires.

Montagu decollé, ſes biens pillez.

Ieux de fortune.

1410 & 1411

" passetemps les abbaisse se iouant ainsi d'eux sans vouloir qu'ils demeurent lon-
" guement en vn estat prospere. Et lors qu'elle faict plus de caresse aux hom-
" mes, c'est lors qu'elle est plus à craindre, mais comme elle est aueugle & fem-
" me, elle sçait tellement les aueugler qu'ils ne la peuuent cognoistre, ny voir,
" ny discourir ses bons tours. Elle est vne bonne maistresse d'escolle, si les hom-
" mes sçauoient vser de ses instructions, car elle monstre aux hommes comme
" ils se doiuent mesurer, aspirer à charges & dignitez dignes de leur condition
" & ne se hurter aux grands, car il leur aduient ce qui aduint au pot de terre
" quand il se hurta au pot de fer, d'autant qu'il se cassa. Voila comment sont
" dangereuses les haines des grands, lesquels en temps corrompu comme estoit
" celuy là suscitent tels iuges qu'ils veullent pour se venger de leurs ennemis.

Ses instructions.

Ne se faut iouer aux grands.

Et ne sera hors de propos de reciter sur cela, ce qu'vn Moine du Conuent des Celestins de Marcoussis respondit au Roy François premier. Ledict Roy comme Prince curieux de toutes les antiquitez & choses memorables de son Royaume, voyant le tombeau dudict Montagu, & sçachant la façon de laquelle il estoit mort, dit en plaignant la fortune de cest homme: que c'auoit esté mal faict de le faire mourir par iustice. Ce moine ou soit par ignorãce pour auoir touſiours ouy dire que Montagu auoit esté condamné par Commissaires, ou soit par vne subtilité fondee sur la raison, respondit au Roy: Sire, il ne fut pas condamné par iustice, ains par Commissaires. Ce mot alors & depuis a esté trouué fort bon, pour-ce que le iugement de Commissaires apostez ne semble point estre iugement de Iustice. Le Roy imbecile du corps & de l'esprit voyoit tout cela de ses yeux, sans y pouruoir, ou vouloir oser donner ordre.

Response de Moine.

Le dernier iour de Decembre de l'an mil quatre cens dix, le Roy estant reuenu à conualescence auoit tenu ses Estats au Palais à Paris, ou auoient assisté tous les Princes du sang Royal excepté les enfans d'Orleans qui ne s'y voulurent trouuer, pour-ce qu'ils ne pouuoient endurer les deportemens du Duc de Bourgongne qui seul auoit le gouuernement du Royaume, qui faisoit mourir & fleurir ceux qu'il vouloit, & auoit luy seul plus de suitte que tous les autres Princes ensemble, comme on voit touſiours que ceux qui manient affaires, ou qui tiennent grande cuisine sont bien suiuis. Auſſi que par lesdicts Estats il auoit esté dict qu'en l'absence du Roy & de la Royne, le Daulphin leur fils aisné gouuerneroit & commanderoit aux affaires & seroit assisté & conseillé par les Ducz de Berry & de Bourgongne. Le l'endemain qui fut le premier iour de Ianuier ledict Duc fit à Paris vn sumptueux festin au Roy de Nauarre, aux Ducz de Berry, de Bourbon, de Brabant, de Bauiere frere de la Royne, & de Lorraine, aux Comtes de Mortaigne, de Neuers, de Clermont, de Vaudemont, d'Alençon, de Vendosme, de Sainct Pol, de Cleues, de Tancaruille, de Namur, de Penthieure, & de Dampmartin au Marquis du Pont fils au Duc de Bar, & à plusieurs autres seigneurs & Cheualiers. Apres il donna à chacun des Princes pour estreine & present vn niueau d'or faict comme vn niueau de masson, auquel à vne petite chesne d'or pendoit vn petit plombeau d'or, & à chascun desdits Cheualiers & Gentil-hommes donna vn niueau d'argent de mesme façon que les autres, le tout bien & industrieusement fait & elabouré. Il n'y eut Prince

Haine contre le Duc de Bourgongne.

Ordonnance des Estats.

Festin dudit Duc.

Ses presens d'vn niueau.

ny ſeigneur en la compagnie qui ne cogneut bien ce que vouloit ſignifier ceſte façon de preſent, car par ce niueau ledict Duc vouloit monſtrer qu'il donneroit ordre que les choſes deſreglees ſeroient remiſes & reduictes à droicture, & que ce qui eſtoit difformé par les maluerſations de ceux qui gouuernoient le Royaume pendant la maladie du Roy, ſeroit reformé & eux ramenez à la raiſon. Ce qui donna à pluſieurs des aſſiſtans & à pluſieurs autres vne grande matiere de diſcourir & grande occaſion de penſer à eux, car ils voyoient ce Duc eſtre grand & puiſſant Prince, & homme cruel & vindicatif, & oultre ce le Roy & la Royne qui ſ'eſtoit miſe de ſon coſté par force, luy auoit à la priere du Duc de Berry parauant donné la garde et le gouernement du Daulphin leur fils aiſné, pour l'auoir en ſa protection contre les entrepriſes des factieux qui eſtoit ce que ledict Duc auoit le plus ſouhaitté & brigué pour eſtre fortiffié de l'ombre de l'heritier preſumptif de la couronne, & pour mettre à ſa poſte pres dudict Daulphin des hommes de ſa faction, comme puis apres il fit, car il luy donna pour Chancellier le ſieur de Dollehaing qui auoit eſté ſon Aduocat en la cauſe du meurtre du Duc d'Orleans, & fit le ſieur de ſainct George premier Chambellan dudict Daulphin. D'auantage furent donnez audict Duc de Bourgongne ſa vie durant les Chaſteaux de Crotoy & de Beaurain ſur Chance, deſquels furent faicts Capitaines les ſeigneurs de Croy & de Humbercourt, & Meſſire René Pot fut faict gouuerneur du Daulphiné. Tous affaires eſtoient tellement maniez par le duc de Bourgongne, que les Ducz de Berry & de Bourbon ſe voyans priuez de tout maniement & authorité ſe retirerent en leurs terres fort mal contans. Ce ſont les affections des plus grands du monde qui par l'ambition des biens & honneurs ſe gehennent eux meſmes. Et combien qu'ils ne vueillent prendre la peine requiſe aux grandes charges, ſi eſt-ce qu'ilz ſont extremement ialoux & marris quand ils voyent qu'autres qu'eux ſ'en meſlent. Le Duc de Berry auoit faict tout ce qu'il auoit peu pour mettre entre les mains du Duc de Bourgongne ſon nepueu & filleul le gouuernement du Royaume, pour-ce que luy eſtant deſia fort aagé ne pouuoit plus endurer la fatigue des affaires. Toutesfois quand il vit ſondict nepueu monté ſi hault qu'il ne faiſoit plus de cas de ſon oncle, il ſe repentit de l'auoir pouſſé à ceſte grandeur, de laquelle l'autre le regardant ſur l'eſpaulle, ne luy vouloit faire part. Les Princes & ſeigneurs de la ligue d'Orleans, conſiderans ces façons de faire, & ces inſolences du Bourguignon, penſerent bien que ceſte occaſion donneroit moyen au Duc d'Orleans de ſe vanger de la mort de feu ſon pere, & en ces termes ſ'aſſemblerent à Meun ſur Yeure les Ducz d'Orleans & de Bourbon, les Comtes de Clermont, d'Alençon, & d'Armaignac, & le ſire d'Albret Coneſtable de France, & pluſieurs autres, mais ne ſe pouuans accorder remirent l'aſſemblee à vne autre fois. Ce qui fut l'an 1410.

L'intelligence d'iceluy.

La Roine pour ledict Duc.

Officiers du Daulphin.

Grandeur du Duc de Bourgongne.

Ialouſie des grands.

Ialouſie d'oncle au neueu.

Inſolence dudict Duc.

Le Duc de Berry ſe voyant meſpriſé par le Duc de Bourgongne ſon nepueu, ſe voulut vanger de ce meſpris, et luy tournant le dos ſe rallia auec les Ducz d'Orleans et de Bourbon, leſquels liguez enſemble ſe trouuerent à Gyen ſur Loyre, autres diſent à Angers, là ou fut entre eux la ligue faicte & iuree. Le Roy aduerti d'icelle en fut fort deſplaiſant pour-ce qu'il voyoit que la paix iuree et accordee à Chartres eſtoit rompue, et que ceſte ligue attraineroit

Meſpris irrité.

Paix rompue par ligue.

attraineroit beaucoup de maulx à ce Royaume. Le Duc de Bourgongne pour se fortifiier, entretint le plus qu'il luy fut possible le Roy & le Daulphin en haine contre les Orleanois, & leur faisoit entendre que le Duc de Bourbon estoit le seul moteur de ces troubles pour le desir & l'ambition qu'il auoit de gouuerner. A ceste cause le Roy fit par force d'armes oster audit Duc de Bourbon le Chasteau & la seigneurie de Creil. Dequoy ceux du party d'Orleans se sentans piquez pour la deffaueur qu'on faisoit à ce Prince leur partisan, amasserent forces qui à diuerses & grandes troupes se rendirent en la ville de Chartres, le Roy & ceux de son parti ne sachans de quel costé se retourner parmy ces diuisions & mescontentemens, assemblerent aussi des forces pour resister à celles de la faction Orleanoise, & en ces commencemens d'esmotions & de troubles, le Duc Loys de Bourbon conceut vn tel regret de ce qu'on luy imputoit la cause de ces malheurs, qu'il en mourut aagé de 70. ans. Le Comte de Clermont son fils succedant aux biens & à la passion de son pere, se ligua auec les Ducz d'Orleans & de Berry, & les Comtes d'Alençon & d'Armaignac. Tous ces Princes & ceux de leur faction enuoyerent lettres, declarations, & remonstrances au Roy & aux bonnes Villes de ce Royaume, tendans à ce qu'ils fussent ouys en leurs iustifications, & remonstroient qu'ils ne tendoient qu'au bien du Royaume & du Roy, contre la Tyrannie de ceux qui tenoient le Royaume & le Roy en trouble & en guerre. Le Roy, qui ne pensoit ny ne parloit que par le cueur & la bouche du Duc de Bourgongne, leur respondit qu'ils eussent à poser les armes, & que venans vers luy en toute humilité & reuerence auec leur train ordinaire il les orroit volontiers. Mais ils ne voulurent entendre à cela, disans que le Duc de Bourgongne leur capital ennemy possedoit les personnes & les volontez du Roy, de la Royne, & du Daulphin leur fils, auoit les forces & les armes en main pour leur ruine, et qu'ils ne vouloient se trouuer en lieu ou il fut le plus fort, et eux les plus foibles. Le Roy irrité de cela à la suscitation du Duc de Bourgongne qui ne desiroit que trouble, leur vouloit faire faire leurs proces et les faire declarer rebelles et criminels de leze Maiesté, mais estant conseillé d'attendre encore pour quelque temps, leurs terres furent saisies. Le Duc de Bourgongne qui cognoissoit bien que c'estoit à luy à qui les autres en vouloient, et qui targuoit et couuroit sa cause et sa personne de la cause, de la personne, & du nom du Roy, faisoit courir vne infinité de mauuais bruitz contre ces Princes, & par artifices subtils, & par personnes attitrees les mettoit en la male grace du peuple, disans qu'ils vouloient oster la couronne & la vie au Roy & au Daulphin son fils. Ce qui estoit pour irriter contre eux les volontez du peuple, qui ne s'amuse qu'à ce qui se dit, non à ce qui est. De ces artifices, qui n'ont esté en France les derniers, se seruoit le Duc de Bourgongne pour faire sa cause (qu'il disoit estre celle du Roy) fortifiee de la bienueillance du peuple, laquelle il cognoissoit estre vn grand rampart contre ses ennemys, & assembla vne grosse armee ornee de plusieurs Princes, comme du Roy de Nauarre fils de Charles le Mauuais qui fit tant de maulx en France durant les regnes des Roys Iean & Charles le Quint, des Ducz de Brabant & de Lorraine, du Marquis du Pont, & des Comtes de Neuers, de sainct Pol, de Ponthieure, de Mortaigne, de Vaudemont, & plusieurs autres, mais ce grand nombre d'hommes n'estonna point les Orleanois desperez de

Paix rompue par ligue.

Haine du Roy contre Bourbon.

Factions & guerre.

Declarations de Princes.

Declaration du Roy.

Contre les Princes.

Malice du Duc de Bourgongne.

Faict courir des bruitz.

Contre ses ennemis.

Assemblees de gens.

leur deffaueur, & priuez du nom & de l'aſſiſtance du Roy, ains vindrent loger à Winceſtre, (par nom corrompu appellé Biceſtre) Gentilli & autres villages aux enuirons de Paris auec leur armee complette d'vn grand nombre de gens de pied & de cheual. On ne pouuoit eſperer de ces deux armees qu'vne grande deſolation, car deſia le pauure peuple qui touſiours porte le fais de toute la fole enchere des diuiſions des grands eſtoit ſi foullé de tailles & oppreſſions, & tant tourmanté des violences & inſolences des gens de guerre qu'il n'auoit plus aucune eſperance de ſ'en pouuoir releuer. Le Roy voyant ſon Royaume & ſoy ainſi troublez des diſcordes & de l'ambition des Princes du ſang, eſtoit reduit à ſi piteux termes qu'apres n'auoir peu par lettres, prieres, & Gentils-hommes les reconcilier, il fut contraint d'enuoyer ſouuent la Royne ſa femme vers les Princes Orleanois pour les diſpoſer à quelque raiſon & accord. Mais eux ne ſe fians en elle, d'autant qu'elle les auoit trompez & abandonnez pour ſuiure le parti de Bourgongne, & qu'ils ſçauoient bien que ce qu'on leur faiſoit n'eſtoit que pour les tromper & ſeparer, ne voulurent entendre à aucun accord. Ce qui irrita tellement le Roy, d'ailleurs touſiours irrité par le Duc de Bourgongne qui eſtoit bien aiſe des reſponces des Orleanois & qui en ſçauoit faire profit, qu'il declara tous les Princes Orleanois attaintz & conuaincuz du crime de felonnie, & leurs terres & biens confiſquez. Et cõme il voulut faire executer ceſt Arreſt & en deſpeſcher lettres patentes, le Duc de Berry ſage & ancien Prince deſireux du bien du Royaume, & ennemy des violences de ceux qui le brouilloient, l'enuoya prier de ne vouloir point encore deſpeſcher aucune choſe, d'autãt que cela pourroit irriter les cueurs des Orleanois au lieu de les adoucir ou intimider, & que bien toſt ſe pourroit trouuer quelque moyen d'appointement. Ceſt aduis fut creu contre la volonté du Bourguignon qui vouloit brouiller ſa querelle parmy les troubles de la France. Toutesfois en fin en deſpit de luy furent enuoyez d'vne part & d'autre perſonnages ſages aymãs paix, qui firẽt tãt qu'au chaſteau de Vvinceſtre pres Paris, la paix fut conclue aux conditions qui ſ'enſuiuẽt.

Le peuple porte le fais de tout.

Trouble du Roy.

Deffiance de Princes.

Arreſt cõtre les Orleanois.

Sage aduis du Duc de Berry.

Traitté de paix.

Que les ſeigneurs du ſang Royal d'vn coſté & d'autre (excepté le Comte de Mortaigne) ſe retireroient tous en leurs terres & ſeigneuries, & rameneroient « tous leurs genſdarmes auec eux. Que le Duc de Berry ſi bon luy ſemble pour- « roit aller demeurer à Gyen ſur Loyre, le Roy de Nauarre ſe pourroit retirer en « ſon Duché de Nemours, le Duc de Brabant pourroit (ſ'il vouloit) aller voir ſa « ſœur en Bourgongne. Que leſdits Princes et ſeigneurs ne marcheroient ſur les « terres les vns des autres. Que aucun des Seigneurs ne retournera par deuers le « Roy ſans eſtre mandé par ſa maieſté auec lettres patentes ſeellees de ſon grand « ſeel et confirmees par ſon conſeil, et que ce ſoit pour cauſe neceſſaire. Que le « Roy ne mandera point le Duc de Berry ſans mander le Duc de Bourgongne, ny « le Duc de Bourgongne ſans mander pareillement le Duc de Berry. Et de ce ſe- « ront lettres expediees par le Conſeil du Roy aux parties auec peines appoſees « à qui les enfraindroit. Que le Roy eſliroit perſonnes non ſuſpectes ny penſion- « naires des vns ny des autres Princes ſuſdits, ainçois qui auroient ſeullement fait « le ſerment au Roy deſquels les noms ſeroient remonſtrez aux vns et aux autres. « Que les Ducz de Berry et de Bourgongne ayans le gouuernement de la perſon- « ne du Daulphin commettront telles perſonnes que bon leur ſemblera pour le « gouuerner en leur abſẽce. Que Pierre des Eſſars ſera depoſé et priué de l'eſtat & « offi-

Entre les Princes.

Enionction.

Gouuerneurs du Daulphin.

office de Preuoſt de Paris & de tous offices royaux & en ſõ lieu ſera vn autre pour ueu tel qu'il plaira à ſa Maieſté. Ainſi fut ceſte paix conclue & accordee entre les Princes le deuxieme iour de Nouembre l'an 1410. & fut commis meſſire Iean de Neelle Chancellier du Daulphin pour receuoir le ſermẽt des Princes. Lors ſuiuant ceſt accord le Roy eſleut douze Cheualiers, quatre Eueſques & quatre Cõſeillers de Parlement pour ſon conſeil. Ainſi partirent de Paris les Princes d'vne part & d'autre & emmenerent leurs armees les retirans de la campaigne & des forteresſes occupees. Et pour ce que le Comte d'Armaignac eſtoit venu auec grandes trouppes de gens de guerre pour tenir le parti d'Orleans, on nõma long temps apres les Orleannois les Armaignacs, combien qu'en l'armee d'Orleans y eut des Princes plus puiſſans que le Comte d'Armaignac. Ce nom de faction dura depuis longuement en France, & fit mourir beaucoup de gens. Ses gens portoient pour enſeigne vne eſcharpe de linge, & ſemble que les eſcharpes blanches dont auiourd'huy on vſe ſoient procedees de ces Armaignacs. Ceſte paix fut nõmee la paix de Winceſtre pour auoir eſté traictee & faite au chaſteau de Winceſtre à vn quart de lieuë de Paris.

Serment des Princes.

Orleannois nommez Armaignacs.

Leurs marques & enſeignes.

Nonobſtant tous ces troubles encore dreſſoit on des feſtes & nopces, car en l'an ſuſdit mille quatre cens dix, fut conclu le mariage de Loys Duc de Guyenne & Dauphin auecques Catherine de Bourgongne fille du Duc. Auſſi fut faite alliance entre les maiſons d'Orleans de Berry & d'Armaignac, car Charles Duc d'Orleans eſpouſa la fille du Comte d'Armaignac niepce du Duc de Berry.

Daulphin marié.

On fit vne aſſemblee aux Bernardins à Paris ou aſſiſterent pluſieurs Prelats, & ſur tout les facultez de l'Vniuerſité, en laquelle fut traicté des immunitez & priuileges de l'Egliſe Gallicane, pour l'exempter (ſuiuant l'ordonnance du Roy de l'an mille quatre cens ſix) de toutes procurations, decimes, & autres actions, & conclud que l'Edict & l'Arreſt confirmatif d'iceluy auroient lieu & vigueur, nonobſtant toutes cenſures Eccleſiaſticques que le Pape ſceut ny peut interieter pour inualider ceſte ordonnance: car cecy aduenant ils dirent eſtre loiſible d'en appeller au Concile general de toute l'Egliſe. Neantmoins pour ne ſe monſtrer vouloir entreprendre ſur la ſainteté du Pape, fut accordé que là où il y auroit neceſſité euidente, que les Egliſes de France aſſemblans y pouruoiroient de leur bon gré, & feroient la leuee par leurs commiſſaires, comme auſſi la diſtribution deſdicts deniers au Pape fut arreſté en ſomme que le Pape n'auroit point ſubuention que par ce moyen de l'Egliſe Gallicane, & d'autant que l'Archeueſque de Rheims auoit fait ſerment à l'Vniuerſité, il fut ſommé d'y tenir la main, d'ou aduint que le Pape demandant le payement du dixieme impoſé ſur la France, on luy nya tout plat comme eſtant l'impoſition inique: & fut la choſe ſi bien ſolicitée que la Cour de Parlement, & les gens du Roy ſe mirent du coſté de l'Vniuerſité pour deffendre les franchiſes de l'Egliſe Gallicane, de ſorte qu'il fut conclud que le Pape ne feroit aucune leuee de deniers en France. Par là vous voyez quelle eſtoit lors l'authorité de l'Vniuerſité de Paris qu'elle ſeule tint teſte au Pape, & fit fleſchir les plus grands Seigneurs du cõſeil à ſa volonté, & de combien elle eſt chãgee & diminuee de ſa grandeur: ſoit que cela vienne de la faulte de ſes ſuppoſts ou des diuerſes humeurs de ceux qui ſont venus depuis.

Aſſemblee pour l'Egliſe.

Appel au Concile.

Cõtre le Pape

Le Parlemẽt pour l'Vniuerſité.

Son authorité iadis.

Apres la paix de Winceſtre le Duc de Bourgongne ſ'eſtant retiré en ſes pays bas menant auec luy Pierre des Eſſars comme l'vn de ſes plus fidelles conſeillers au commencement de l'an 1411. enuoya vers le Roy puis vers le Duc de Berry à

Ambaſſadeurs du Duc de Bourgongne au Roy.

Bourges les Seigneurs de Croy & de Douri Cheualier, & maiſtre Raoul le Maire Docteur es droits & chanoine de Tournay. Apres qu'ils eurent auec le Roy negotié ce qu'ils auoient en charge du Duc leur maiſtre ils prindrent le chemin de Bourges pour aller vers le Duc de Berri, mais quand ils furent en Sologne entre les villes d'Orleans & de Bourges ils trouuerẽt vne embuſche des gens du Duc d'Orleans, qui prenãs priſonnier le ſeigneur de Croy le menerent lié & garrotté en vn chaſteau à trois lieuës de Blois, & les autres Ambaſſadeurs ny leurs ſeruiteurs n'eurẽt aucun mal. Le ſeigneur de Croy fut le lẽdemain interrogé, & examiné rigoureuſement iuſques à le gehenner auec grande cruauté pour tirer de luy ſ'il eſtoit conſentant ou cõplice de ceux qui auoient mis à mort le Duc Loys d'Orleans, mais on n'en peult iamais tirer aucune choſe. Quelques iours apres il fut mené à Blois & ietté en vne obſcure & orde priſon. Les autres Ambaſſadeurs aduertirent incontinent le Duc de Berri de l'ẽpriſonnemẽt de Croy. Dequoy ledit Duc Prince vieil & ſage fut fort marri, preuoyant bien que le Duc de Bourgogne ſon neueu Prince de grand courage & vindicatif ne lairroit ceſte iniure impunie, & que ce violemẽt des perſonnes publiques ſeroit la rompture de la paix de Winceſtre. D'auãtage il reputoit que ceſte iniure eſtoit faite non moins à luy qu'au Duc de Bourgogne, d'autãt que ledit de Croy luy eſtoit enuoyé Ambaſſadeur pour ſes expres affaires. Parquoy ledit Duc qui deſiroit oſter entre ces Princes toutes occaſions de noiſes enuoya prier le Duc d'Orleans de deliurer Croy, luy remõſtrant cõme le droit des gẽs auoit eſté violé, & le mal qui de là en pouroit aduenir, mais le Duc d'Orleãs auec douces parolles ſ'excuſant de ceſte priſe enuoya au Duc de Berri ceux qui eſtoiẽt enuoyez vers luy & tira les choſes en longueur. Le Roy & le Dauphin ſon fils pareillement aduertis de ceſte priſe eſcriuirent treſexpreſſement audit Duc d'Orleans à ce qu'il eut à rendre Croy ſur tãt qu'il craignoit de ſe meffaire enuers eux, mais pour quelques lettres ou mandemens que le Roy luy en eſcriuit il n'y voulut obeir, & tant plus les Princes en faiſoient inſtance & priere & tant plus faiſoit le Duc d'Orleãs rigoureuſement traicter & reſſerrer ledit Croy, qui par pluſieurs & diuerſes fois fut examiné & queſtionné. Le Duc d'Orleans eſtoit irrité pour les deffaueurs qu'on luy faiſoit en Cour & ne portoit pas aux lettres, prieres, & cõmandemens du Roy tel reſpect qu'il deuoit faire pour ce qu'il eſtoit mal traicté. Le Duc de Bourgongne aduerti de la priſe de Croy entra en grãde colere, cognoiſſant que le Duc d'Orleãs cherchoit occaſion de renouueller leur querelle, & que la paix de Winceſtre eſtoit rõpue deuant qu'elle fut bien conſolidée, & auſſi qu'il aimoit & eſtimoit beaucoup ledit ſieur de Croy cõme hõme experimẽté aux affaires. Donc le Bourgignon ſe reſoluãt qu'il auoit la guerre ſur les bras cõmença à donner ordre au recouuremẽt des finãces qui ſont les nerfs de la guerre, & pour en auoir d'extraordinaires vendit incontinent au Gantois ſes confiſcations, & à quelques Flamãs leur liberté à bel argẽt cõptant qu'il receut. Il mena auſſi ſon fils Philippes Cõte de Charalois par pluſieurs bõnes villes de Flandres leur monſtrãt leur ſeigneur futur, & à ceſte occaſion elles luy firent de grands & riches preſens. De là il ſ'en alla en pluſieurs autres bonnes villes de ſes pays là où il faiſoit aſſembler les Eccleſiaſtiques, les Nobles, & le tiers Eſtat, & auec grande vehemence & perſuaſiõ de parolles leur remõſtroit ſa iuſte cauſe ſa bõne foy, le Traicté de paix de Winceſtre fait auec le Duc d'Orleans, le violement des gens fait par ledit Duc d'Orleans en la priſe & priſon du ſieur de Croy, & la guerre qui de la venoit à naiſtre entre

Croy prins.

Gehenné & examiné.

Violement de perſonnes publiques.

Droit des gẽs violé.

Croy mal traicté.

Deſpit de Prince.

Colere du Duc de Bourgogne.

Finãces nerfs de guerre.

Remonſtrance du Bourguignon.

" entre eux deux. Parquoy prioit lesdits Estats de vouloir en cause si sainte, iuste & " legitime le secourir. Ce que tous d'vne voix & volonté luy promirent faire, com " me il ne se trouue gueres de peuples qui refusent secours aux Princes d'autant " qu'ils sont tousiours eloquens à faire leurs plaintes & à demander.

Princes eloquens à demander.

Ce pendant le Roy tresmal content de ce que le Duc d'Orleãs n'auoit voulu obeir à son cõmandemẽt ny deliurer le sieur de Croy, & irrité par le Duc de Bourgogne entra en vne grãde colere & haine cõtre luy, tellemẽt que de iour à autre il dõnoit congé aux officiers de sa maison qu'il presumoit estre seruiteurs & partisans de la maison d'Orleãs, les eslognoit du gouuernement, des offices qu'ils auoiẽt en Cour, les cassoit de son estat, & publiquemẽt faisoit faueur & caresse à ceux de la maison de Bourgogne. Le Duc d'Orleans aduerti de cela & irrité plus que deuãt de ces deffaueurs, enuoya supplier le Roy q̃ les assassinateurs & meurtriers de son feu pere fussent punis selon les Traictez parauant passez. A quoy le Roy fit vne molle responce, qu'ẽ bref il y donneroit ordre. Ce qui ne contenta pas le Duc d'Orleans qui cognoissoit bien cõment le Roy estoit gouuerné, & en quelle forge ses responces, ses volontez, ses passions & ses lettres estoiẽt forgees & moullees. Toutesfois le Roy reuenant quelquesfois en son bõ sens, & estõné de telles esmotiõs qui croissoiẽt de iour à autre, escriuit au Duc de Berri son oncle qu'il aduisast de pacifier ces troubles, & trouuer moyen de mettre en amitié les Ducs de Bourgogne & d'Orleãs ses neueuz. Ledit Duc desireux de mettre à effect le cõmandemẽt & volõté du Roy, & d'ailleurs amateur du biẽ du Royaume qui estoit troublé par ces Princes, enuoya l'Archeuesque de Bourges Chãcelier de Berri vers le Duc de Bourgogne auec moyẽs & articles pour paruenir à la paix finale. Le Duc de Bourgogne estãt en la ville de S. Omer ouit volõtiers ledit Archeuesque & luy fit respõce qu'il n'auoit tenu à luy ny ne tiẽdroit pas par apres que tous les points & articles des Traictez faits tãt à Chartres qu'à Wince ne sortissent leur plein & entier effect, & qu'il vouloit demeurer tresobeissãt & tresfidelle subiect et seruiteur et parant du Roy. Ceste responce rapportee au Roy luy fut tresagreable, mais d'autant quelle estoit sans aucun effect & qu'õ ne procedoit cõtre les meurtriers du feu Duc d'Orleãs en telle diligẽce que le Duc souhaittoit, il escriuit au Roy quelques lettres par lesquelles luy et ses freres chargeoient grandement le Duc de Bourgogne de ce meurtre & d'autres crimes, et huict iours apres escriuirent audit Duc vn Cartel de deffy duquel & de la responce faicte à iceluy, nous auons bien voulu mettre la teneur.

Haine du Roy cõtre Orleãs.

Mollere spõce

Volontez du Roy quelles.

Duc de Berri bon Prince.

Response du Duc de Bourgogne.

Despit des enfans d'Orleans.

Charles Duc d'Orleãs Cõte de Valois, de Blois & de Beaumõt, seigneur de Coussy, Philippes Cõte de Vertus, et Iean Cõte d'Angoulesme freres, à toy Iean qui te dis Duc de Bourgogne. Pour le treshorrible meurtre par toy fait en grãde trahison d'aguet à pans par meurdriers affaictez en la personne de nostre tresredoubté seigneur & pere Mõseigneur Lois Duc d'Orleans, seul frere germain de Monseigneur le Roy nostre souuerain seigneur & le tiẽ, nonobstant plusieurs fermẽs alliãces & cõpagnies d'armes qu'auois à luy, & pour les grãdes trahisõs desloyautez, deshonneurs, & mauuaistiez que tu as perpetré contre nostredit souuerain seigneur, Mõseigneur le Roy & cõtre nous en plusieurs manieres: Te faisons sçauoir que doresnauant nous te nuirõs de toute nostre puissance, et par toutes les manieres que nous pourrons, et contre toy, et de ta desloyauté et trahison appellons Dieu et raison en nostre aide et tous les preud'hommes de ce mõde. En tesmoin de verité nous auons fait seeller ces presentes lettres du seel de moy, Charles dessus nommé. Donne à Gergeau le 18. iour de Iuillet. 1411.

Cartel de deffy.

Trahisons de Bourgogne.

Deffié.

Ce Cartel fut par vn Herault preſenté au Duc de Bourgongne en la ville de Douay. A ce deffi du Duc de d'Orleans celuy de Bourgogne fit ceſte reſponce.

Sa reſponce.

Iean Duc de Bourgogne, Comte d'Artois, de Flādres, de Bourgogne, Palatin, Seigneur de Salins & de Malines, à toy Charles qui te dis Duc d'Orleans, à toy Philippes qui te dis Cōte de Vertus, & à toy Iean qui te dis Comte d'Angoulesme, qui n'agueres nous auez eſcrit vos lettres de deffiance, faiſons ſçauoir & vous lons que chacun ſçache que pour abbattre les treshorribles trahiſons par treſgrandes mauuaiſtiez & aguets à penz, cōſpirees, machinees & faites felonnemēt à l'encontre de Monſeigneur le Roy noſtre treſredoutable & ſouuerain ſeigneur & le voſtre, & contre ſa treſnoble generation, par feu Loys voſtre pere faux & deſloyal traiſtre de paruenir à la finale execution deteſtable à laquelle il a contendu à l'encontre de noſtre treſredouté & ſouuerain Seigneur & le ſien, & auſſi contre ſadite generation, pour leſquelles menees nul preud'homme le deuoit laiſſer viure: & meſmement nous qui ſommes couſin germain de mondit Seigneur, Doyen des Pairs, & deux fois pair & plus aſtraints à luy, & à ſadite generation qu'apres quelconques de ſes parens & ſubiets, ne deuions vn ſi faux, deſloyal, cruel, & felon traiſtre laiſſer ſur terre plus longuement, que ce ne fuſt à noſtre treſgrand charge: auons pour nous acquitter loyaument & faire noſtre deuoir enuers noſtre treſgrand & ſouuerain Seigneur & ſadite generation, fait mourir ainſi qu'il deuoit ledit faux & deſloyal traiſtre, & ainſi auons fait plaiſir à Dieu, ſeruice loyal à noſtredit treſredouté & ſouuerain Seigneur, & executé raiſon. Et pour ce que toy & teſdits freres enſuiuez la trace faulce, deſloyalle, & felonne de voſtredit feu pere, cuidās venir aux dānables & deſloyaux faits, à quoy il contendoit, auons treſgrād lieſſe au cœur deſdites deffiances: mais du ſurplus contenu en icelles toy & teſdits freres auez menti & mentez fauſemēt, mauuaiſement, & deſloyaumēt traiſtres que vous eſtes, & dōt à l'aide de noſtre Seigneur qui ſçait & cognoit la treſenterie & parfaite loyauté amour & vray intentiō, que touſiours auōs & aurōs tāt que viurons à noſtredit ſeigneur, ſadite generatiō, au bien de ſon peuple, & de tout ſon Royaume, vous ferons venir à la fin & punitiō, quels tels faux, mauuais, & deſloyaux traiſtres, rebelles & deſobeiſſans felons cōme toy & teſdits freres eſtes doiuent venir par raiſon. En teſmoin de ce nous auons fait ſceller ces lettres de noſtre ſeel. Donné en noſtre ville de Douay le treziesme iour d'Aouſt, l'an de grace 1411. Ces lettres ainſi expediées furent miſes entre les mains d'vn ſien officier d'armes qui ſ'en alla trouuer le Duc d'Orleans à Blois & les luy donna: dont ledit Seigneur receut grand deſplaiſir de veoir telle reſponce. Toutesfois il ne laiſſa de faire bonne chere & bon traictement au Herault du Duc de Bourgogne.

Aux enfās d'Orleans.

Accuſation.

Contre Loys d'Orleans.

Contre ſes enfans.

Par le Duc de Bourgogne.

Cartel porté

Or fault il entendre qu'au commencement de ceſte guerre le Roy Charles de France & ſon fils aiſné le Daulphin fauoriſoient appertement le Duc Iean de Bourgongne, d'autant que le Roy eſtoit mal diſpoſé de ſon ſens, le Daulphin ieune, & ledit Duc habille & malicieux homme qui ſçauoit manier le pere & le fils & leur faiſoit faire, dire, & eſcrire tout ce qu'il vouloit tellement que le Roy par ordonnance faicte par l'aduis de ſon conſeil commanda à tous Nobles & autres de quelque condition & eſtat qu'ils fuſſent qui auoyent accouſtumé de porter les armes, de ſarmer en diligence pour aller ſeruir le Roy en la cōpagnie du Duc Iean de Bourgogne & l'aider à cōbattre & chaſſer les ennemis & rebelles du Roy. Par ceſte ordōnāce eſtoit auſſi cōmandé à toutes gēs de guerre qu'ils

Le Roy pour Bourgogne.

Ordonnance du Roy.

qu'ils euſſent à obeir audit Duc, comme ſi le Roy y euſt eſté en perſonne, que toutes villes & paſſages luy fuſſent ouuerts, & que toutes choſes neceſſaires luy fuſſent adminiſtrees. Grãd nombre de gens de guerre ſ'appreſta pour aller trouuer ledit Duc, & d'ailleurs le Daulphin par pluſieurs lettres & meſſages luy mãda qu'auec la plus grande diligence & le plus d'hommes qu'il luy ſeroit poſſible amaſſer, il euſt à venir en l'Iſle de France pour l'aſſiſter & ſecourir contre le Duc d'Orleans & ſes alliez qui gaſtoient & pilloient le Royaume en diuers lieux, meſmement vers Senlis & en l'Iſle de France. D'autre part les Pariſiens (pour le moins la plus grande partie) ſuiuoient ce party, tant pour l'affection particuliere qu'ils portoient au Duc de Bourgogne que pour ce qu'ils voyoient le Roy & le Daulphin ſon fils incliner de ce coſté là, car ils craignoient que le Roy & ſon fils fuſſent tirez hors de leur ville par ceux de la faction d'Orleãs. Ce qui fut cauſe qu'ils ne voulurent permettre que le Duc de Berry oncle du Roy vint à Paris ſe retirer en ſon hoſtel de Neelle pour ce qu'il eſtoit du party d'Orleans, non tãt pour paſſion de factiõ qu'eut ce vieil & ſage Prince, que pour ce que voyãt qu'il ne pouuoit les mettre d'accord, il vouloit ſouſtenir le plus foible & le plus mal ſecouru, voyant que le Duc de Bourgogne auoit rauy les perſonnes & les volõtez du Roy, de ſon fils, & des Pariſiens, qui (ſelon l'opinion de quelques hiſtoires) manderent audit Duc de Berry qu'ils ne le receuroient point en la ville de Paris. Toutesfois noz Chroniques de Frãce diſent que durant ces troubles eſtãt venu ledit Duc à Paris, & eſtant logé en ſon hoſtel de Neelle il eut grande peur & frayeur de l'aſſemblee des bouchers & eſcorcheurs eſleuez en armes par Pierre des Eſſars Preuoſt de Paris, tenant le party du Duc de Bourgongne, & qu'à ceſte cauſe ledit Duc de Berry ſ'en alla à Meleun, la ou l'allerẽt trouuer les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes d'Alançon, d'Armaignac, de Richemont, de Vienne, & de Tonnerre, le Sire d'Albret Conneſtable, & leurs alliez qui eſtoient en nombre ſix à ſept mille Cheualiers & Eſcuyers preſts & delibetez de faire guerre au Duc de Bourgongne, voila ce que diſent les chroniques de France. D'autres diſent qu'affin que ledit Duc de Berry n'eut aucun moyen de ſe tenir & habiter en ſa maiſon de Neeſle, ils vindrent à grandes troupes & rompirent les huys & les feneſtres dudit hoſtel, & enuoyerent ſupplier la Roine de venir à Paris ſans y mener ledit Duc. Alors (comme il a eſté dit) ſ'eſtoient à la ſuſcitation de Pierre des Eſſars, eſleuez les bouchers & eſcorcheurs de Paris, deſquels eſtoit capitaine vn beliſtre nommé Caboche eſcorcheur de la grande boucherie de Paris, en intention de tenir en ſubiection ladite ville & ſur tout les partiſans d'Orleans, & allans à Corbeil prindrent la ville par force & y mirent garniſons. Cela fait ils tindrent les riuages & paſſages de la riuiere de Seine, & pour en eſtre les maiſtres, rompirent le pont de Corbeil, et les bacs qui ſont ſur ladite riuiere pour empeſcher les Orleannois d'entrer en l'Iſle de France. Alors le Duc de Bourbon et le Comte d'Alançon vindrent à Meleun vers la Royne luy requerir ayde pour le Duc d'Orleans contre le Duc de Bourgongne. Mais cela leur fut refuſé à cauſe que le Roy auoit de nouueau fait vn Edit en faueur dudit Duc de Bourgongne. Ainſi ſe recommença ceſte guerre entre ces deux grands Princes. Le Duc d'Orleans faiſoit ſon aſſemblee en Gaſtinois & le Duc de Bourbon & le Comte d'Alançon auec vne groſſe troupe de gens de guerre tant à pied qu'à cheual, ſe mettans aux champs enſeigne deſployee pour la part d'Orleans, entrerent au pays de Vermandois, & par ſurprinſe ſe firent maiſtres

Le Daulphin pour luy.

Cõtre le Duc de Berry.

Eſtonné des bouchers.

Partiſans d'Orleans.

Eſmotion de bouchers.

Riuieres empeſchees.

Prinſes de villes.

de la ville de Peronne, puis allerent en la ville de Neesle appartenante au Comte de Dampmartin, & en celle de Han appartenantes au Duc d'Orleans & à Chauni, auſquelles ils mirent garniſons. De là le Duc de Bourbon alla fortifier les places & chaſteaux de ſon Comté de Clermont pour reſiſter au Duc de Bourgongne & à ſes partiſans.

Reſiſtance aux Bourguignons.

Peu de iours auparauant Clinet de Brabant qui touſiours ſe diſoit Admiral de France tenant le party d'Orleans, auecques vn camp volant de deux mille combattans auoit voulu ſurprendre la ville de Rheteil, mais il fut bruſquement repouſſé par ceux de dedans pluſieurs de ſes gens tuez, & luy bleſſé. De là il tira vers Bapaumes qu'il voulut pareillement ſurprendre, mais il fut repouſſé par les troupes que les ſeigneurs de Helly, de Buſſé & d'Arcuelles menerent contre luy, & ainſi fut ceſte guerre commencee par les Orleannois qui eſtoient irritez.

Guerre commencee par Orleans.

Le Duc de Bourgongne durant ces menees & aſſemblees des Orleannois ne dormoit pas, ains aſſembla vne grande armee de Bourguignons, Flamans & Artheſiens, & grand attirail de guerre pour tourmenter les Orleannois que le Roy auoit declarez ſes ennemis. Ceſte declaration ſeruoit beaucoup au Duc de Bourgongne & apportoit grand preiudice à ſes aduerſaires, car chacun couroit à luy & abandonnoit les autres. Approchant la ville d'Archiers qui eſtoit au Comte de Dampmartin, ceux de la ville eſpouuentez ſe vindrent rendre à luy & luy apporterent les clefs d'icelle. De là il alla aſſieger la ville de Han ſur Some appartenante au Duc d'Orleans, à laquelle eſtant donné vn furieux aſſault pluſieurs hõmes d'vne part & d'autre y moururent, mais beaucoup plus du coſté des aſſiegez, tellement que la ville eſtant abandonnee, fut par les Bourguignõs prinſe & pillee, puis bruſlee. Pluſieurs autres villes voiſines tenãs le party d'Orleans comme Neeſle, Roye, & Chauny eſpouuentees de la fumee de Han, & craignans pareil traictement, ſe rendirent à mercy au Duc de Bourgongne & luy enuoyerent leurs clefs. Cela aduint l'an mille quatre cens-vnze. Apres cela le Duc ſe retira à Mondidier.

Siege de Han

Villes ſe rendent.

Les Flamans qui faiſoient le plus grand nombre de l'armee du Duc de Bourgongne & qui en ce temps là eſtoient arrogans, ſuperbes, & inſolens pilleurs & difficiles à gouuerner en guerre, apres le ſac de Han ſe voyans chargez de butin & de proye & eſtãs à Mondidier deſirerent de retourner en leur pays, auſſi pour ce que le temps par eux promis au Duc de le ſeruir eſtoit expiré, & luy firent demander leur congé. Dequoy le Duc fut grandement troublé pour ce qu'il ſçauoit bien que les Orleannois ſes ennemis eſtoient ſi pres de luy, que ſi ſon armee ſe rompoit oultre le grand danger ou il ſe mettoit, il en receuroit honte & blaſme tant enuers le Roy qui l'attẽdoit à Paris & qui l'auoit mandé pour le ſecourir, qu'à l'endroit de ſes ennemis qui feroient ſi bien leur proffit de cela que partout ils le proclameroient couard & craintif. Ce qui deſtourneroit de luy les cueurs & les volontez de ſes alliez & de ſes gens de guerre. Adonc il ſe reſolut de prier les Flamans de le vouloir encore ſeruir pour quelque temps, leur faiſant remonſtrer & prier par leurs capitaines qu'ils ne le vouluſſent abandõner à ce beſoing, ny ainſi expoſer ſon honneur & ſa perſonne en proye à ſes ennemis, leſquels il ſçauoit eſtre pres de luy pour les combattre à grande puiſſance. Les capitaines les ayans fait aſſembler leur firent pluſieurs belles remonſtrances de leur deuoir & du beſoing du Duc, les vns auoient enuie de demeurer & les autres ſe fondans

Inſolence de Flamans.

Demandent congé.

Troublẽt leur Duc.

fondans ſur leur terme expiré, ſur leurs affaires domeſtiques, & ſur l'hyuer ap- 1414
prochant dirent reſolument qu'ils ſ'en vouloient aller. Et quelque remonſtran-
ce que les capitaines repliquans à cela leur fiſſent, ſi ne peurent ils les retenir, &
non contans les Flamans d'auoir fait ce reffus, mirent le feu aux fauxbourgs de
Mondidier & ſe mettans en armes & chargeans leurs chariots deſlogerent de
nuict auecques grande huee & ſans prendre congé. Le Duc eſtonné de ce depart *Quelque priere.*
enuoya vers eux des gentilshommes de leurs pays pour les prier de demeurer,
mais ces gentilshommes ne pouuans rien obtenir, luy meſme accompagné du
Duc de Brabant ſon frere, alla vers eux & à mains iointes, à teſte nue auec gran-
de humilité, parolles humbles, plaintiues, & eſmouuãtes auec louanges de leur
valeur & fidelité, & auec promeſſes de recompenſes de priuileges, d'immuni- *Que leur fit le Duc.*
tez & de franchiſes les pria, les requiſt, les ſupplia, les exhorta de vouloir enco
re le ſeruir pour quelques iours. Le Duc de Brabant accompaigna les prieres de
ſon frere des ſiennes particulieres, mais tant plus ces mutins & barbares hom-
mes eſtoient priez & plus ils eſtoient obſtinez, & ne firent aucun compte des
prieres & humilitez de leur Duc ny de ſon frere. Et non contans de les auoir re- *Leur barbarie*
fuſez, tout à plat ils firent par leurs chefs entendre au Duc qu'ils auoiẽt promeſſe
de luy ſeellee de ſon ſeel par laquelle il les deuoit faire conduire à la fin de leur
terme iuſques en leurs pays, ou pour le moins oultre la riuiere de Some. Ils
produiſirent ceſte promeſſe deuãt le Duc auec ſommation de l'accomplir, & ou
il ſeroit dilayant de ce faire ils luy dirent en ſa barbe qu'ils luy enuoyeroient en
pieces ſon fils aiſné le Comte de Charolois qui eſtoit à Gãd en oſtage pour eux. *Leur menaſſe.*
Le Duc voyant auoir affaire à ceſte brutalle multitude, & que ſes prieres les fai-
ſoient plus inſolens & arrogans commença à les appaiſer, & fit ſonner les trom
pettes pour le deſlogemẽt, dont oultre les prieres & parolles qu'il perdit & qu'il
ne luy proffita rien de ſ'eſtre humilié, il receut vn treſgrand dommage par le feu
qui ſortant des loges deſdits Flamans auſquelles ils l'auoiẽt mis, ſauta ſur les tã- *Tãtes bruſlees*
tes des Bourguignõs, Artheſiens & autres de ſon camp. Le Duc receut alors l'vn
des plus grands deſplaiſirs qu'il endura iamais, car il ſçauoit ſes ennemis eſtre en
grand triomphe à moins d'vne iournee de là, & n'attendoit que l'heure qu'ils
vinſſent pour le combattre, & ſçauoit qu'incontinent qu'ils ſeroient aduertis de
ce deſlogement ils l'eſtimeroient laſche & paoureux, & diroient qu'il ſeroit fuy *Ennuy du Duc de Bourgongne.*
deuant eux. Dequoy il auoit plus de regret & d'ennuy que de toute la perte qu'il
faiſoit. Mais il fallut qu'il ſupportaſt doucement ceſte inſolente mutinerie des
Flamans ſans y pouuoir donner ordre.

Le Duc deſlogea de Mondidier, & le meſme iour de ſon deſlogemẽt enui-
ron quatre heures apres, vne bande d'Orleannois ſous la conduitte de Pierre du
Queſnes ſeigneur de Gannes qui eſtoient en nombre de deux cens combattans
entra en ce logis, et eſtant tout le bagage en deſarroy pour le ſoudain et inopine *Butin des Orleannois.*
deſlogement trouuerent grand butin, car pluſieurs marchans y perdirent leurs
biens, autres furent tuez, et autres prins priſonniers. Les Orleannois ſ'en allerẽt
incontinent en la ville de Sainct Denis qu'ils prindrent par intelligence, et tous
les iours faiſoient des courſes iuſques aux portes de Paris, auſquels Enguerrand *Prinſe de S. Denis.*
de Bournonuille qui ſoubs le Comte de Sainct Pol eſtoit gouuerneur de Paris,
alloit à l'encontre, et les repouſſoit, et ſ'y faiſoient ordinairement eſcarmou-
ches et rencontres auec diuerſes fortunes des vns des autres. Le Roy animé par
le Duc de Bourgogne contre les Orleannois par lettres patentes deffendit à tou-

tes perſonnes de n'aller au ſeruice du Duc d'Orleans & ſes complices ſur peine d'eſtre declaré rebelle & ſeditieux. Mais cela n'empeſchoit que ceux qui eſtoiēt ennemis du Duc de Bourgongne, & affectionnés aux Orleannois n'allaſſent les trouuer.

Ce pendant que la guerre ſaigriſſoit au tour de Paris, le Duc de Bourgogne enuoya prier le Roy Henry quatrieme d'Angleterre de luy enuoyer ſecours. Ledit Roy conſiderant que les guerres ciuiles de France & les querelles de ces deux grands Princes & illuſtres maiſons qui auoient mis en faction & en part toutes les autres maiſons & les volontez de France, luy pourroient quelques-fois apporter proffit (comme puis apres elles firent à ſes ſucceſſeurs) enuoya volontiers au ſecours dudit Duc douze cens combattans en bon equippage ſoubs la charge de Thomas Comte d'Arondel, & des comtes de Peimbrok & de Tain, & des ſeigneurs le Roux, & Grey qui repeuplerēt l'armee dudit Duc au lieu des Flamans qui l'auoiēt abandonné, tellement que ſon armee ſe trouua auſſi groſſe qu'elle auoit eſté auparauant. Quelques Chroniques diſent que les Anglois deuant que ſe ioindre à l'armee du Duc de Bourgogne prindrēt la ville de Laon appartenante au Duc d'Orleans. Tant y a que les Orleannois ne iouirent pas lōgue ment du plaiſir qu'ils auoient eu du deſbandement des Flamans, car peu apres le Duc de Bourgogne fortiffié d'vne groſſe armee taſchoit le plus qu'il pouuoit de ſapprocher de Paris, & de les combattre & ruiner.

Roy d'Angleterre requis à ſecours

Armee du Bourguignon

Le Duc d'Orleans de ſon coſté ne dormoit pas, ains de toute ſa puiſſance & induſtrie ſefforçoit d'entrer dedans Paris, & d'auoir en ſa puiſſance le Roy & le Daulphin, & pour y paruenir corrompit le capitaine du Pont Sainct Cloud tenant le party de Bourgogne qui luy liura ledit Pont au grand regret du Duc de Bourgogne & du Roy qui en fut tant courouſſé qu'il fit publier vn nouuel Edit treſrigoureux du 3. iour d'Octobre de l'an 1411. contre le Duc d'orleās & les ſiēs. Dont pluſieurs ſe retirerent du party du Duc d'Orleans pour ſe remettre au ſeruice du Roy qui lors fauoriſoit le Duc de Bourgogne, de ſorte que le Roy faiſoit mourir tous ceux qui eſtoient prins du party d'Orleans, & entre autres à la ſuſcitation de Pierre des Eſſars reſtitué en ſon Eſtat de Preuoſt de Paris, vn chef ualier nommé Binet ou Vinet d'Eſpineuſe natif de Beauuoiſis eut la teſte trancchee aux Halles à Paris pour ce qu'il auoit prins quelques cheuaux que le Duc de Bourgongne enuoyoit au Daulphin. Le Duc d'Orleans ſeſtant fait maiſtre du Pont Sainct Cloud donnoit par deux endroits beaucoup d'affaires à la ville de Paris, dont le Roy ſe trouuoit en grande peine & extremité ſe voyant aſſiegé par ſon oncle, ſes propres neueuz, & autres Princes ſes parans, & ſeigneurs ſes ſubiets, & conceut ſi grande haine contre eux que par tout ſon Royaume il fit publier vn autre Edit le plus rigoureux qu'on eut encores veu. Car par iceluy eſtoient nommez comme ennemis, Charles Duc d'Orleans, Iean Duc de Berry, Iean Duc de Bourbon, Iean Comte d'Alançon, Charles Sire d'Albret, & Bernard Comte d'Armaignac accuſez de vouloir depoſer le Roy de ſon Eſtat & luy oſter ſa couronne, & en vouloir eſtablir vn autre. Parquoy eſtoit mandé de les prendre en quelque lieu qu'on les peut apprehender, & les punir cōme conuaincus de felonnie, rebelles, & criminels de leze maieſté. Et à ſon de trompe furent leſdits Princes publiquement bannis du Royaume de France, ſans eſpoir de rappel, & en outre furent proclamez, interdits, & excommuniez à chandelles eſtaintes, & cloches ſonātes, envertu de certaine bulle trouuee (ou pluſtoſt cōtrouuee) és

Veut ruiner les Orleānois.

Autre nouuueau Edit.

Haine contre les Orleānois.

Pont S. Cloud pris.

Declarez rebelles.

1411

ésArchiues des priuileges du Roy autresfois octroyee par le Pape Vrbã cinquie me. Tous ces Edicts estoiẽt faits, moullez, & bastis par le Duc de Bourgogne, par lesquels il irritoit d'auantage le Roy & le peuple contre ces seigneurs, se seruant des instruments par lesquels on rẽd odieux les hommes enuers le peuple quand on l'imbibe de ceste opinion qu'ils ont voulu attẽter à la personne ou à l'estat du prince, & tousiours de ces moyens se sont seruis ceux qui possedans la personne de leur Prince ont voulu ruiner ceux qui sembloient ou vouloient empescher leur grandeur & tyrannie. Plusieurs gentilshommes aduertis de cest Edict par lequel on les auoit ainsi proscripts & excommuniez, la plus part se retirerent du seruice des Orleannois & se rendirent à celuy du Roy sous la charge du Duc de Bourgogne, qui du commencement leur faisoit bon visage, mais ne se fioit pas beaucoup à eux. Ce qui aduient ordinairement à ceux qui apres auoir suiui vn parti s'en repentent, & le laissent, & võt suiure le contraire. Bien tost apres la publication de cest Edit les Parisiens par iceluy d'auantage irritez contre ces Princes & seigneurs allerent piller le chasteau de Wincestre appartenant au Duc de Berry, & le ruinerent de la façon qu'on le voit auiourd'huy ruiné.

Artiffices des factieux.

A rendre odieux leurs ennemis.

Ceux qui laissent leur parti.

Quelques histoires disent qu'apres que les Anglois se furent ioints au Duc de Bourgogne, le Duc d'Orleãs de ce aduerti passa son armee outre la riuiere d'Oyse sur vn pont de bois qu'il auoit fait faire, (car Compiegne, le Pont S. Maxance, & les autres passages de sur ladite riuiere estoient tous en la puissance du Duc de Bourgogne) & venant iusques aux portes de Clermont en Beauuoisin de la enuoya son Auantgarde conduitte par le Comte d'Armaignac iusques pres du lieu ou le Duc de Bourgogne s'estoit campé & parqué, & luy & sa bataille demeurent es enuirons de Clermont & Cathenay, & y estoient le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alançon, de Vertus, & de Vienne, l'Archeuesque de Sens frere du grand maistre de Montagu, Geoffroy Bouciquault, les seigneurs de Craon, de Mombason, de Hangest maistre des Arbalestiers de France, le Sire d'Albret Cõnestable de France, & plusieurs autres seigneurs Barons, Cheualiers, & Escuyers qui enuoyerent denoncer la bataille au Duc de Bourgogne. Mais quand il sceut que ses ennemis estoient si pres de luy il fit mettre le feu en ses tantes & pauillõs, abãdonna son charroy, & s'en fuit honteusement. Voila ce que disent quelques Chroniques de France. Cela aduint l'an 1411.

Anglois auec Bourgogne.

Duc d'Orleãs en Beauuoisin.

Duc de Bourgogne fuit.

L'armee du Duc Iean de Bourgogne estant remise sus par le moyen cy dessus declaré, tous les iours se rendoient à luy gens de guerre en la ville de Ponthoise, en laquelle il auoit desia seiourné quinze iours, attendant de iour à autre ceux de ses pays qui venoient à la file pour faire seruice au Roy & à luy. Entre autres y vint vn homme incognu qui entra dedans sa chambre en deliberation de le tuer, & pour executer son entreprinse s'aduança souuent, faisant sembler de vouloir porter quelque parolle secrette audit Duc. Mais luy qui (selõ ce qui aduient à personnes qui sçauent faire & faire faire des meurtres, & qui se craignent de la reuanche) auoit suspectes toutes personnes incognues, se doutant de celuy qu'il voyoit estre incognu, lequel il auoit veu aussi faire cõtenãce de s'aprocher de luy, print vn bãc, & le mit soudain entre luy & ce meurtrier, à fin qu'il ne peut approcher sans moyen d'estre repoussé. L'assassinateur voyãt qu'on se doubtoit de luy changea soudainemẽt de couleur & perdit toute contenance, cõme font ceux qui sont surpris en malefice, de sorte q̃ par son maintiẽ mal asseuré, & par le soudain changement du taint de sa face il fut descouuert par les gentilshommes

Meurtrier pour le tuer. Descouuert.

A la contenance.

du Duc eſtans en ſa chambre & prins &mis priſonnier. Ayant confeſſé le fait la teſte luy fut tranchee, mais pour cela ledit Duc ne peut eſchapper d'eſtre tué, car quelques annees apres il le fut, eſtant payé de meſme monnoye qu'il auoit preſtée au feu Duc d'Orleans, lequel il auoit fait tuer, ſalaire ordinaire des Princes meurtriers.

Fut prins et puny.

Le Duc apres auoir quelque temps ſeiourné à Ponthoiſe, en partit auecques quinze mille cheuaux, & pour ce que ſes ennemis tenoient aſſiegez les droits chemins pour aller à Paris il print le chemin vers Meulan, ou apres auoir paſſé la riuiere de Seine, picqua toute la nuict. Le l'endemain il entra à Paris par la porte Sainct Iacques, & au deuant de luy allerent les Bourgeois de Paris conduicts par le Preuoſt de Paris & les Conſeillers du Chaſtellet. Le peuple par les carrefours à haulte voix crioit Noel, les rues eſtoient reluiſantes de falots, torches, & flambeaux, & le Daulphin ſon gendre ſortit du Louure pour l'aller recueillir. Durant ces careſſes les Orleannois qui eſtoient les plus forts du coſté de la riuiere d'Oyſe & Marne couroient toute l'Iſle de France faiſans mille maux, & les Bourguignons couroient de l'autre coſté de la riuiere de Seine iuſques à Corbeil, Montlehery, & Meulan. Le beau & bon pays des enuirons de Paris eſtoit du tout gaſté, perdu, & ruiné, & ce qui eſtoit le pis en ceſte guerre (comme il aduient ordinairement aux guerres ciuiles) le fils eſtoit contre le pere, le pere contre le fils, & les freres contre les freres, comme il ſe vit alors en pluſieurs exemples.

Bourgogne à Paris.

Bien receu.

Guerres ciuiles.

Au mois de Nouembre de l'an mille quatre cens vnze, le Duc de Bourgongne qui auoit deſia longuement ſeiourné à Paris fit ſur ſes ennemis vne entrepriſe laquelle il tint ſi ſecrette qu'ils n'en peurent eſtre aduertis. Et prenant auecques ſoy ſix mille hommes de pied ſoubs la conduitte de pluſieurs grands Seigneurs & capitaines, tous enſemble partirent de Paris de nuict, & cheminerent iuſques à vne demye lieuë du pont Sainct Cloud que tenoient les Orleannois, & pouuoit eſtre enuiron 8. heures du matin quand ils y arriuerent. Le Duc voulant donner ordre que ceux du pont Sainct Cloud ne fuſſent ſecourus par le Duc d'Orleans, eſtant auecques ſes grandes trouppes à Sainct Denis enuoya le Mareſchal de Bourgongne auecques quatre cens hommes d'armes & quatre cẽs Archers outre la riuiere de Seine deuãt S. Denis pour empeſcher que les Orleannois ne vinſſent par vn pont neuf qu'ils auoiẽt dreſſé ſur Seine, & de fait rõpirent ledit pont à demy. Ce fait le Duc eſtablit quatre eſcadrons en quatre diuerſes aduenues par ou l'on entroit en la ville pour empeſcher qu'aucun des ennemis ne paſſaſt qui ne penſoient pas les Bourguignons ſi pres deux. Ils ſouſtindrent pour quelques temps l'aſſault, mais croiſſant le grand nombre des Bourguignons venans ſur eux à groſſes trouppes, & ſe voyans pourſuiuis de telle façon il fallut qu'ils abandonnaſſent leurs premieres barrieres, ſe retirans les vns au fort du pont & les autres en l'Egliſe qu'ils auoient fortifiee. Parquoy le Duc voulant auoit l'Egliſe addreſſa audit lieu toutes ſes forces, laiſſant ſeulement vne trouppe pour brider les ſaillies de ceux de la tour du põt, & lors commença l'aſſault à l'Egliſe par eſtrange violence. Mais encore que ceux de dedans ſe deffendiſſent de grand courage toutesfois ils furent prins à force viue d'armes, & y en eut beaucoup de tuez tãt aux barrieres que dedans l'Egliſe toute nageante en ſang. Vne partie des Orleannois voyant l'Egliſe priſe ſe voulut

A S. Cloud.

Pont rompu.

Orleannois ſe ſauuent.

Les vns tuez

Autres ſe noyent.

ſauuer

sauuer à la fuitte pour gaigner la tour du pont, mais la presse fut si grande que le pont de bois rompit soubs eux, dont il y en eut grand nombre de noyez en la riuiere de Seine. Ce iour il fut rapporté au Duc de Bourgogne que des Orleãnois estoient bien morts 900. à S. Cloud, comptans ceux qui auoient esté noyez & de quatre à cinq cẽs prisonniers. L'Eglise prise le Duc fit dõner l'assaut à la tour du Põt, mais ceux de dedãs se deffendoient de telle furie que ceux de dehors y perdirẽt leur peine. Pendẽt l'assault ils enuoyerẽt de l'autre costé de Seine vn hõme à S. Denis aduertir le Duc d'Orleans de la perte de S. Cloud, & comme ils estoyent assaillis en la tour. La pluspart des seigneurs Orleannois ayans entendue ceste nouuelle en grande diligence monterent à cheual auec 2000. hommes pour venir secourir leurs gens assiegez, & venans de l'autre costé de la riuiere se vindrent mettre en bataille à l'opposite ou estoit le Duc de Bourgogne, & se mirẽt à pied comme s'ils eussent voulu cõbattre leurs ennemis. Semblablement descẽdit ledit Duc, mais cela ne seruit de rien, car la riuiere de Seine estoit entre deux, seulement furent tirez quelques coups d'arcs & d'arbalestes, car ils ne pouuoiẽt faire autre chose. Apres que les Orleannois eurent esté là quelque temps en bataille, ils se leuerent, & laissans quelques vns des leurs à la deffence de la tour remonterent à cheual, & retournerent à Sainct Denis. Lors fut le Duc de Bourgogne conseillé de retourner à Paris auec son armee, de laquelle se trouuerent à dire seze ou vingt hommes qui furent tuez à l'assault de Sainct Cloud. Ainsi retourna il à Paris auec grand honneur de ceste victoire, grande careſſe du Roy, & grande allegresse des Parisiens.

1411 le duc bourbon prins par les bourguignons

La tour du pont assaillie.

Secours à ceux de la tour.

Riuiere entre deux.

Victoire de Bourgogne.

Le Duc Charles d'Orleans auecques les autres Princes de son parti tint alors vn conseil auquel il fut resolu que veu leur perte & les grandes forces du Duc de Bourgogne, ausquelles pour l'heure ils ne pouuoient resister, chacun d'eux se retireroit en ses terres & pays pour ramasser forces nouuelles & les ioindre au printemps ensuiuant pour recommencer la guerre. Et ainsi deslogerent ils de Sainct Denis à grande haste, & par là on cognut que le Duc d'Orleans pensant venger la mort de son pere eut asses mauuaise issue du commencement de ceste guerre pour auoir par deux fois violé la paix faite entre luy & le Duc de Bourgongne, lequel aduerti du soudain depart de son ennemy alla à Sainct Denis ou il print plusieurs habitans prisonniers, & entre autres l'Abbé dudit lieu comme receptateur des ennemis du Roy, & leur fit payer grosse rançon. Il y en eut d'autres qui allerent à la tour Sainct Cloud qu'ils trouuerent abandonnee. Colinet de Puyseurs qui auoit esté prins à Sainct Cloud fut decapité aux Halles à Paris, & son corps mis en quatre quartiers pour auoir liuré le fort de Saint Cloud aux gens du Duc d'Orleans, & cinq de ses complices furent executez auec luy. Cela aduint l'an susdit 1411.

Retraicte d'armee.

Violement de paix.

Orleannois punis.

Les Annales de France disent qu'apres que les Princes furent deslogez de Sainct Denis, & que le Duc d'Orleans se fut retiré en sa ville d'Orleans, le Duc de Bourgongne amena le Roy & le Daulphin deuant la ville d'Estampes, laquelle il print, & fut prins dedans le Duc de Boubon qui fut enuoyé prisonnier en Flandres. Que puis apres le Duc de Bourgongne enuoya son auantgarde en Beausse, & quelques Seigneurs tenans le parti d'Orleans en estans aduertis allerent hastiuement au deuant, les rencontrerent au Puyset (ou à Puyseaux) & les desconfirent, & y furent prins Iacques de Bourbon Comte de la Marche, le Seigneur de Hambre, & plusieurs autres iusques à douze cens qui furent me-

Duc de Bourbon prins.

Prisonniers à Bourges.

nez prisonniers en la grosse tour de Bourges. Qu'apres ladite deconfiture le Duc de Bourgogne se retira & amena le Roy & le Daulphin à Paris, & qu'alors le Comte d'Arondel & les autres seigneurs Anglois qui estoient venus à l'aide du-

Duc de Bourbon deliuré.

dit Duc de Bourgogne se departirẽt d'auec luy, & bien tost apres le Duc de Bourbon fut deliuré en rendant autres prisonniers. Voila ce que disent les Chroniques de France. Celles de Bourgogne ne font aucune mention du Duc de Bourbon ny du depart des Anglois, lesquels l'histoire d'Angleterre dit auoir esté li-

Legereté.

centiez par ledit Duc de Bourgogne deuant que la guerre eut prins fin. Ce que Henry 4. Roy d'Angleterre qui les luy auoit enuoyez attribua à vne grande legereté & inconstance.

Bien disent les histoires de Bourgogne que Iean de Croy fils aisné de ce Seigneur de Croy qui estoit tenu prisonnier entre les mains du Duc d'Orleans prit

Prisonniers.

au Chasteau de Montlyas vn fils du Duc de Bourbon aagé de trois ans, & vne fille de la Ducheſſe de son premier mari fille du Duc de Berry auec leurs seruiteurs, seruantes & nourrisses, & le mena au chasteau de Renti ou ils furent detenus prisonniers iusques à la deliurance du seigneur de Croy, qui à la requeste de ladite Ducheſſe & du Duc de Berry son pere fut deliuré sur sa foy, & lesdits enfans de Bourbon rendus sans payer rançon, & ramenez au Duc de Berry leur ayeul à Bourges.

En ces mesmes iours presque toutes les places du Comté de Valois furent ostees aux Orleannois par la diligence & vaillance de Valeran Comte de Sainct

Comte de Valois prins.

Pol lequel pour les seruices que là & ailleurs il fit au Roy fut à la requeste du Duc de Bourgongne fait Conneſtable de France par la priuation du Sire d'Albret. Toutes les autres places que les Orleannois tenoient es autres endroits du

Orleannois perſecutez.

Royaume leur furent ostees par force ou par suprinse, & tous ceux qui tenoient le parti d'Orleãs estoient fort perſecutez, de sorte que tous ceux qu'on pouuoit trouuer & prendre estoient ou executez, ou tuez, ou noyez, & n'auoient parens ny amis qui osassent parler pour eux de peur d'estre soupçonnez de trahison &

Proſcription Pragherie.

d'estre Orleãnois, & si on vouloit mal à quelqu'vn il ne failloit que dire qu'il fut Orleannois, & incontinent il estoit tué, si que la France sembloit vne proscription de Rome. D'auantage il se mit sus vne Praguerie de payſans qui se nommoient les enfans du Roy, & faisoient grands maux aux Orleannois, prindrent plusieurs places par force, mesmement le fort d'Andeli ou ils prindrent prisonnier le fils naturel du Roy d'Armenie. Aussi ils prindrent le Comte de Rousſy en

Cruautez.

son chasteau de Pontarsy, & l'emmenerẽt prisonnier à Laon ou il fut trellongement. D'autre part les gens de guerre du Duc d'Orleans faisoient vne infinité de maux en Beausse & autres lieux circonuoisins. A ceste cause le Daulphin & le Duc de Bourgogne accompagnés de plusieurs Princes, seigneurs & capitaines, & d'vne forte armee allerent mettre le siege deuant la ville d'Estampes, les habi-

contre Orleãnois.

de laquelle se rendirent à leur mercy, & le capitaine Orleannois nommé Loys Bourdon s'estant sauué au chasteau fut en fin contrainct de se rendre à la volonté du Daulphin qui le fit mener prisonnier à Paris. Or pour tourmenter d'auantage les Orleannois, les prisons de Paris regorgeoient de leurs prisonniers, lesquels on laissoit mourir de faim, de froid, & de mal aise, les vns estoiẽt iettez en l'eau, & ceux qu'on trouuoit morts es prisons estoient iettez à la voyrie auec les corps des bestes bruttes, & aucun ne les vouloit enterrer soubs ombre d'vne excommunicatiõ (Dieu sçait qu'elle) fondee sur l'inimitié de ces deux Princes qui se

se couuroient du grand & ordinaire manteau du bien publicq & du seruice du Roy, & toutesfois l'vn ny l'autre n'en approchoit. Et ce pendant le peuple mené par le nez, & sollicité d'vne part & d'autre de prester la main à l'vn ou à l'autre estoit celuy qui souffroit tout le mal de leurs passions. *Peuple souffre tout.*

Doncques le Daulphin & le Duc de Bourgongne apres la prinse de la ville & du chasteau d'Estãpes, voyans que la raison de la guerre ne pouuoit permettre de tenir leur armee aux champs à cause de l'hyuer, retournerent à Paris, & lors plusieurs grands seigneurs Orleanois qui estoient és prisons de Paris furent mis entre les mains du Duc de Bourgongne qui les enuoya à L'isle en Flandres, & fit couper la teste à Mansard du Bost qui auoit esté prins à l'assaut de Sainct Cloud, pour auoir esté si presumptueux que d'auoir par Cartel deffié le Duc de Bourgongne son seigneur souuerain. Aussi fut decapité aux halles vn Cheualier nommé Pierre de Famechon seruiteur fauori du Duc de Bourbon. Dequoy ledict Duc son maistre fut tant offencé qu'il en fit des menaces au Duc de Bourgongne, lequel pour se vanger dudit Duc & de ses menasses enuoya contre luy vne grande troupe de gens de guerre, soubs la charge d'Ame de Viry Sauoisien, du sieur de Fierbourg, & autres Capitaines qui gasterent le pays de Beauiolois, en vengeance & contr'echange de ce que le Duc de Bourbon auoit gasté le pays de Charolois. De façon qu'ils vindrent assaillir le Duc de Bourbon, & Hector de Bourbon son frere bastard iusques en la ville de Ville-franche. Cela aduint l'an 1411. *Prisonniers Orleanois.* *Guerre entre les Ducz de Bourbon & Bourgongne.* *Beauiolois gasté.*

Nos Chroniques de France disent qu'en celle mesme annee, le Pape (sans nõmer lequel, car alors il y en auoit trois à cause du Schisme) sollicité par le Roy octroya qu'on leuast les decimes par tout le Royaume, quelque opposition que les Prelats taschassent d'y donner, mais tout estant en confusion, & le peuple n'ayant plus dequoy fournir, il fallut que les Ecclesiasticques accordassent au Roy ce qu'au parauãt ils auoient accordé au Pape mesme, lequel pour les payer de leur refus se monstra plus facile à accorder au Roy ce que le Bourguignon eut accordé sans telle dispence. Voila ce que disent nosdites Chroniques. *Decimes octroyees.*

Les Ducs de Berry & d'Orleans considerans que de iour à autre leurs affaires alloient mal, s'aduiserẽt du moyen dont ordinairemẽt s'aduisent ceux qui d'eux-mesmes ne sont assez forts pour resister à leur ennemy, ou qui ne sçauent plus par quel bout sortir de leurs affaires, c'est de recourir aux estrangers, voire aux ennemis. Car eux estans à Bourges accõpagnez des autres Princes & seigneurs de leur ligue enuoyerent leurs Ambassadeurs (les histoires d'Angleterre disent vn nommé Albert qui selon les nostres est le sire d'Albret priué de son Estat de Conneстable de France cõme disent nos Chroniques) vers le Roy Henry quatriesme d'Angleterre ennemy iuré de la France, auec leurs blancs seellez de leurs seings & seels, & auec instãtes prieres de les secourir. Les histoires Angloises & nos Chroniques disent que lesdits Ambassadeurs arriuerent à port de salut en Angleterre, & que le Roy dudit Royaume irrité contre le Duc de Bourgongne de ce qu'il auoit mespriſé les forces qu'il luy auoit enuoyees, & esperant que ces discordes de France pourroient par apres porter vn grand proffit à son Royaume, enuoya au secours du Duc d'Orleans, son second fils Thomas Duc de Clarence, & Edvvard Duc d'Yorch son frere auec neuf mille, autres disent, quatre mille archers & huict cens cheuaulx, mais les histoires Bourguignonnes disent que comme lesdits Ambassadeurs passoient par le pays du Maine pour aller en *Mal des Orleanois.* *Recourir aux estrangers.* *Pour les secourir.* *Secours des Anglois.*

Bretaigne s'embarquer pour passer en Angleterre, vne partie d'eux furent prins par le Bailly de Caen, les autres se sauuerent à la course, mais tous leurs papiers, memoires, instructions, & blancs seellez furent prins, & par ledit Bailli enuoyez au Roy, lequel en la presence de plusieurs Princes, du Preuost de Paris, & de l'vniuersité qui en ce temps là auoit vne grande authorité, fit lire lesdits memoires. Il fut trouué que celuy qui deuoit porter la parolle pour tous lesdits Ambassadeurs, entre autres choses deuoit dire comme ne pouuant le Duc d'Orleans obtenir iustice du Roy de la mort de son pere contre le Duc de Bourgongne, il recouroit à luy pour l'auoir, promettant ledit Duc d'Orleans auec les Ducz de Berry, de Bourbon, & Comte d'Alençon audit Roy d'Angleterre, tout secours confort, & ayde contre le Duc de Bourgongne, & contre ceux de Galles & de Yrlande, & s'il y auoit aucunes terres sur la mer ausquelles il pretendit aucun droict qu'ils feroient en sorte qu'il seroit content, & que de tout leur pouuoir ils seruiroient luy, ses enfans, & les siens au temps aduenir cõtre les plus grands du Royaume de France. Que lesdits deputez requissent 300. lances de secours contre le Duc de Bourgongne, & 3000. archers qui seroient payez pour quatre moys. D'auantage entre lesdits papiers furent trouuez des memoires dressez par Iaques Petit Moine Augustin sur le gouuernement de ce Royaume, entre les articles desquels estoit, que tout homme qui ne seroit noble fut contraint de labourer, ou chassé hors de France. Que les Duchez de Luxẽbourg & de Lorraine, & les villes de Sauoye & de Prouence fussent conquestees. Voila les articles des memoires dressez par des moines qui des ce temps là se mesloient des affaires d'estat. Aussi se portoient ils fort bien puis que telles gens qui ne se doiuent mesler que de la deuotion s'en mesloient. C'est ce que disent les histoires de Bourgongne.

Papiers pris.

Offres des Orleannois.

Leurs requisitions.

Moines se meslent d'affaires.

Il y auoit certaines personnes transportees de fureur, de rage, & de passion particuliere (entre lesquels estoit Pierre des Essars Preuost de Paris, grand partisan de Bourgongne) qui pour rendre ces Princes de la faction d'Orleans plus odieux, faisoient courir le bruict que dedans lesdits papiers interceptez y auoit des articles contenans comme lesdits de Berry, d'Orleans, de Bourbon, & d'Alençon vouloient oster la couronne au Roy & à son fils, & faire vn nouueau Roy. Mais ces bruits ont tousiours esté des artifices desquels se sont seruis les partisans d'vn costé pour rendre leurs ennemis plus odieux, mesmes le Roy estant aduerti & abbreué de cela qui neantmoins estoit faulx (car lesdits Princes n'en vouloient nullement au Roy, ains audict Duc de Bourgongne) en pleura à chaudes larmes, & accusant la malice de ces Princes, pria les Princes & seigneurs qui estoient pres de luy de le vouloir ayder, assister, fauoriser, & conseiller contre eux. Alors tous les Princes se leuans & s'agenouillans deuant luy en toute humilité & reuerence luy promirent tout seruice, fidelité, & support, & pour mettre les Orleanois en haine enuers le peuple furẽt par tout publiees lettres & ordonnances par lesquelles chascun estoit aduerti qu'ils vouloient s'emparer de l'Estat, & faire vn nouueau Roy.

Pour rendre odieux les Princes.

Promesses de secours au Roy.

Le Duc Loys de Bauiere frere de la Royne estant venu en soupçon des Parisiens d'estre Orleanois (qui estoit alors crime capital, & autant à dire que rebelle au Roy) fut contraint pour euiter la fureur desdits Parisiens de se retirer, & ne peult estre sauué de ceste grande calomnie par les excuses qu'il en fit, ny par la faueur de la Royne sa sœur qui estoit Orleannoise, car le Duc de Bourgon-

Orleannois crime capital.

gne

gne qui tenoit le Roy & les Parisiens entre ses mains, leur faisoit faire ce qu'il vouloit, & comme on dit, en iouoit à la pellotte, & comme ledit Loys Duc de Bauiere faisoit porter son bagage par charroy les gens du Duc de Bourgongne le vollerent entre les riuieres d'Oyse & de Seine sans qu'il fut iamais possible audit Loys d'en auoir raison.

Parisiens au Duc de Bourgogne.

Le Comte d'Alançon s'estant retiré en ses terres faisoit ordinairement des courses sur celles du Duc d'Aniou Roy de Sicile, lequel pour les deffendre y alla auecques forces ce pendant que d'vn autre costé le Roy en enuoya d'autres soubs la charge d'Anthoine de Craon pour mettre les pays dudit d'Alançon en son obeissance. La ville de Damfront fut prinse par ledit de Craõ, mais il ne peut prendre le chasteau, pour ce qu'il estoit fort & garny d'vn bon nombre de bons hommes. Et ne le pouuant prendre, il bastit deuant vn Blocut bien remparé auquel il laissa quelques gens pour empescher que ceux de dedans ne fissent aucunes saillies, & ce pendant il s'en alla trouuer le Connestable de Sainct Pol qui estoit venu auecques vne gaillarde armee pour mettre le siege deuant la fortereste de Sainct Remy au plain, & y auoit fait venir de Vernon force engins de siege pour la batterie de la muraille. A ce siege se trouua le Roy Loys de Sicile Duc d'Aniou partisan du Roy auecques forces pour ayder le Connestable. Les capitaines Orleannois se resserrans ensemble auecques leurs gens entreprindrent d'aller combattre le Connestable & leuer le siege de Sainct Remy, & delibererent d'executer si secrettement leur dessein que personne n'en pourroit estre aduerty iusques à ce qu'ils luy fussent à dos. Mais estant le Connestable aduerty de ceste entreprinse se tint prest, combien qu'il ne les pensast estre si proches qu'ils estoient, car ils marchoient en extreme diligence. Le Connestable donnant la bataille aux Orleannois les deffit & mit en fuitte & routte, & fut la ville de S. Remy mise entre ses mains, & en apres print la ville de Belesme & autres petites places sur les Orleannois, tousiours affoiblissant leurs forces & intelligences. Car d'autre costé en Beauiolois Amé de Viry auec le bastard de Sauoye faisoit beaucoup de maux au Duc de Bourbon, & autant en faisoit en Poictou le Seigneur de Helly, Enguerrand de Bournonuille sur quelques troupes du Duc de Berry, Guichard Dauphin grãd maistre de Frãce en Niuernois, le Seigneur de S. George en Gascogne & autres partisans du Roy en autres diuers endroits de ce Royaume, faisans tous les iours grãdes conquestes sur les Orleannois qui receuoiẽt pertes incroyables, cõbien qu'ils fussent assistez du secours d'Angleterre.

Guerre en Aniou.

Siege de S. Remy.

Dessein secret descouuert.

Orleannois deffaits.

Leurs pertes.

Le Roy Charles voyant ses affaires prosperer à mesme que ceux des Orleannois ses ennemis declinoient, & sçachant qu'ils s'estoient retirez à Bourges pour luy faire teste, print resolution de les poursuiure iusques à ce qu'il les eut contrains de reuenir à leur deuoir, & à son obeissance. Le Duc de Bourgogne voyãt le Roy en ceste resolution poussoit fort à la rouë, voyant les choses inclinees en sa faueur, & auoit au conseil du Roy la principalle authorité, d'autant que tous ses aduersaires en estoient recullez. A sa poursuitte le Roy de France manda tous les gens de guerre pour aller en personne trouuer les Orleannois, & luy mesme alla en son armee, ce pendant que le Roy d'Angleterre nouuellement partisan des Orleannois escriuit aux habitãs de Gãd, Bruges, Ypre, & autres villes de Flandres des lettres par lesquelles il les sollicitoit de se departir de l'obeissance du Duc de Bourgongne leur Prince, mais les Flamans ne voulurent

Anglois pour eux.

entẽdre à ces lettres & perſuaſions. Quelques ſeigneurs Orleannois ſurprindrẽt la ville de Veruins & la pillerent, mais peu de iours apres elle fut reprinſe par les Bourguignons qui prenans quarante Orleannois les firent decapiter tant en ladite ville de Veruins qu'à Laon.

Siege de Bourges.

Le Roy marchant en pays auecques ſon armee print le chaſteau de Fontenay, & la ville de Dun le Roy appartenant au Duc de Berry tenue par les Orleannois, & de là tirant oultre alla mettre le ſiege deuant la ville de Bourges dedans laquelle ſ'eſtoient retirez les Princes tenans le party d'Orleans en deliberation de ſe bien deffendre contre ceux qui les viendroient aſſaillir, & eſtoit ladite ville pourueue de bon nombre de gens de guerre, de viures, & de toutes munitions requiſes pour ſouſtenir vn ſiege. L'armee du Roy ſelon la commune eſtimation eſtoit de plus de cent mille hommes. Quelques hommes d'armes ſortirent de la ville deuant les coureurs crians viue le Roy. Et par ce que ceux de la part du Roy cuidoient que ceux qui faiſoient telles acclamations fuſſent des leurs ils ne ſe mettoient point en deffence contre eux, de ſorte que pluſieurs de ceux du camp du Roy furent tuez deuant qu'on ſe print garde de ceſte trahiſon. Mais l'auantgarde qui ſuiuoit les coureurs de bien pres rembarra incontinẽt les Orleannois ſi viuement qu'ils furent contraints ſe ſauuer en la ville, toutesfois ceux de la ville eurent le courage ſi grand qu'ils laiſſoient toutes leurs portes ouuertes & ſe mirent en bataille pour receuoir leurs ennemis ſ'ils fuſſent venus. Au commencement du ſiege moururent pluſieurs du camp du Roy qui beuuoient eaux des puys eſquels on auoit mis d'vne herbe nommee en Latin *Iſatis*, & en François de la Gueſde, de laquelle vſent les tainturiers & ceux qui beuuoient de ces eaux eſtoient empoiſonnez & en mouroient incontinent. Apres que par quelques priſonniers on eut ſceu la façon de l'empoiſonnement des eaux il fut par cry public deffendu à tous ceux du camp du Roy de boire des eaux des puiz & commãdé de boire ſeulement des eaux viues & courantes. Les aſſiegez & les aſſiegeans iniurioient les vns les autres. Les partiſans du Duc d'Orleans de deſſus les murailles de la ville appelloient le Duc de Bourgongne faux meurtrier du Duc d'Orleans, & diſoient que ſ'il n'euſt eſté là preſent ils euſſent ouuert les portes de leur ville au Roy, mais que d'autant que ledit Duc tenoit le Roy priſonnier entre ſes mains ils n'auoient voulu les ouurir. Les Bourguignons appelloient ceux de dedans faulx traiſtres Armaignacs & rebelles au Roy leur ſouuerain, auec vne infinité d'autres iniures qui ont eſté renouuellees & pratiquees en ce Royaume depuis quinze ans. Le trezieme iour du mois de Iuillet de l'an mille quatre cens-douze, à la pourſuitte du Duc de Berry furent accordees certaines trefues, pendant leſquelles quelques traiſtres eſtans au camp du Roy fauoriſans le Duc d'Orleans mãderent ſecrettement à ceux de la ville qu'ils ſaillifſent ſur le cãp & qu'il en eſtoit tẽps. Ceux de dedãs ſuiuãs ceſt aduertiſſemẽt, vn iour que le Roy eſtoit en ſa tante, & que chacun repoſoit ſans ſe douter de ſurprinſe ou trahiſon, iſſirent de la ville par deux portes enuirõ 500. hõmes d'armes deſlite en deliberatiõ de prẽdre le Roy & le Daulphin, & de tuer le Duc de Bourgogne, mais il aduint que deux pages du ſieur de Croy qui menoiẽt abreuuer deux courſiers les deſcouurirẽt, & retournerẽt en arriere à toute bride criãs à l'arme voicy nos ennemis ſaillis hors la ville. L'alarme donnee au cãp du Roy les aſſaillans furent receus par ſon aduãtgarde de telle vigueur qu'ils furẽt cõtraints de tourner le dos & ſe ſauuer à courſe de cheual apres que 120. d'iceux eurẽt eſté tuez & 40. prins priſonniers.

Bien munie.

Orleannois repouſſez dedans icelle.

Eaux des puiz empoiſonnees.

Deffence d'en boire.

Aduertiſſement de traiſtres.

Pour tuer le Duc de Bourgogne.

Pen-

Pendant ce ſiege ceux de la ville faiſoient de grands butins, car tous les viures venans au camp fuſt des parties de Bourgongne ou du coſté de Paris, tout ou la pluſpart eſtoit deſtrouſſé & deualiſé par ceux de Bourges qui ſ'embuſquoient en toutes les aduenues. Et pour ce que la ville de Sanxerre tenue par les Orleannois faiſoit grand empeſchement aux viures du camp du Roy, elle fut prinſe par quelques trouppes dudit Seigneur, dont le cãp qui quaſi eſtoit affamé eut moyẽ d'eſtre ſoulagé de viures. D'ailleurs les aſſiegez aduertis que l'Admiral de France & le Vidaſme d'Amyens venoient au camp conduiſans beaucoup d'argent du Roy, firent ſortir de leur ville enuiron 400. hommes d'armes, deſquels eſtant l'entrepriſe eſuentee, ils furent deſtrouſſez par cinq cens hommes d'armes menez par le Duc de Lorraine & quelques ſeigneurs, & cuidans prendre furent pris eux meſmes, & eſtimans faire grand butin demeurerent en proye, les vns morts les autres priſonniers. Le Duc de Berry vieil & caſſé & ennuyé de toutes ces pertes & deſaſtres de voir ſes hommes mourir & ſes pays deſtruire fit prier meſſire Philibert de Lignac grãd maiſtre de Rhodes, qui eſtoit au camp du Roy de vouloir procurer enuers ledit ſieur Roy & le Daulphin ſon fils ſon lieutenant general en l'armee quelque appointement & paix. Ce que ledit Lignac commença de faire ſi ſagement qu'il ne ſe monſtroit nullement affectionné ny paſſioné plus à vn parti qu'à l'autre. Auſſi en ces meſmes iours vint le Mareſchal de Sauoye Ambaſſadeur de la part du Cõte de Sauoye ſon maiſtre pour diſpoſer les deux parties à la paix, & ſ'eſtãt ioint auec ledit grand maiſtre de Rhodes, eux deux impetrerent des parties ſaufconduit pour aller & venir du camp en la ville & de la ville au camp, pour dreſſer les moyens de paruenir à la paix, pour laquelle parfaire le Roy depputa auec les deux ſuſdits ſeigneurs quelques notables gentils hommes, mais le Duc de Bourgogne qui eſtoit le principal motif de ceſte guerre empeſchoit de tout ſon pouuoir la paix, diſant (ce que depuis par la paſſion de pluſieurs autres a eſté mis en auant en preſque ſemblables troubles) que le Roy ne deuoit point faire la paix auec ſes ſubiects, rebelles, & criminels de leze Maieſté, & mettoit en auant qu'ils auoient contre tout droit diuin & humain violé & enfraint les loix de la guerre, ayans durant la trefue fait vne ſaillie ſur le camp du Roy, & failli ſoubs le pretexte de ladite trefue à prendre au deſpourueu le Roy & ſon fils.

Butin des aſſiegez.

Bãcerre priſe

Entrepreneurs pris.

Deſir du Duc de Berri.

Saufconduit pour la traicter.

Conſeil des factieux.

Le Roy apres auoir ſeiourné vn mois deuant ville de Bourges ſans aucun effect, changea le lieu de ſon ſiege, car ayant eſté du coſté deuers la Charité ſus Loyre il ſe tranſporta à la partie dextre de la cité vers la riuiere d'Yeure aſſez loing de la ville, dont les habitans eurent grande ioye, eſtimans que le Roy ſ'en allaſt, par ce qu'il auoit fait mettre le feu par toutes les loges de ſon camp. Mais ils eurent courte ioye, car le l'endemain le Roy ayant paſſé la riuiere d'Yeure ſe vint camper deuant Bourges du coſté deuers Orleans, qui eſtoit l'endroit duquel ceux de Bourges auoient plus de viures: mais ceux de la ville qui auoient veu le camp paſſer l'eau, mirẽt le feu en ces fauxbourgs ou le Roy venoit loger. Ce qui fut vn piteux ſpectacle, car grand nombre de maiſons & pluſieurs temples bruſlerent. Alors le Duc d'Aquitaine ou de Guyenne Daulphin, ſoit qu'il fut inſpiré de Dieu, ſoit qu'il fut à ce incité par aucuns qui n'aymoient pas le Duc de Bourgongne, commença à ſe faſcher de ceſte malheureuſe & inteſtine guerre: car il conſideroit que non ſeulement le pays de Berry mais auſſi le Royaume de France en eſtoit deſolé & affligé de toutes parts: que c'eſtoit l'heritage

Lieu de ſiege changé.

courte ioye.

Bruſlemens piteux ſpectacle.

auquel il eſtoit nay pour ſucceder apres le decez du Roy Charles ſon pere, & que tout ce dommage tomboit ſur luy meſme, à l'appetit des affections & humeurs de ſes couſins les Ducs de Bourgogne, & d'Orleans. Parquoy de ſon motif il fit faire deffence aux canonniers & aux maiſtres des engins de guerre qu'ils n'euſſent plus à tirer ny demolir en aucune maniere que ce fut les murailles, portes, ny deffences de la ville ſur peine de la vie. Le Duc de Bourgogne fut grandement eſmerueillé de ceſte deffence, & penſa bien incontinent que le Daulphin auoit pres de luy des Seigneurs qui luy auoient remué ſa penſée en la faueur des Orleannois. Et peu de iours enſuiuans le Daulphin dit reſolument au Duc de Bourgogne ſon beau pere qu'il feroit finer ceſte guerre. Le Duc qui voioit qu'il ne pourroit deſtourner le Daulphin, luy reſpondit doucement que puis qu'il luy plaiſoit ainſi le faire que ce fut ſelon la concluſion qui auoit eſté prinſe à Paris par le conſeil du Roy : c'eſt aſſauoir que ſi les Orleannois ſe vouloient humilier enuers le Roy & congnoiſtre leur faute il les receuroit à obeiſſãce & en ſa grace. A quoy le Daulphin repliqua qu'il deſiroit bien qu'ils vinſſent à l'obeiſſance du Roy ſon pere, au demeurant que la guerre auoit deſia trop duré & que c'eſtoit au preiudice du Royaume & du Roy ſon pere, & que tout en pourroit tomber ſur luy qui eſtoit heritier preſumptif de la couronne de France. D'auantage que ceux contre qui on faiſoit la guerre eſtoiẽt ſon oncle & ſes couſins germains, & proches de ſon ſang. Lors le Duc congnut tout appertement que la volonté du Daulphin eſtoit toute changee, & entra en ſoupçon cõtre le Duc de Bar qui des long temps luy eſtoit ſuſpect, & luy en fit la mine : toutesfois il dit au Daulphin qu'il eſtoit bien content que les Traictez de la paix ſe fiſſent ſelon ſon bon plaiſir & aduis à l'honneur du Roy & de luy. Et des ce iour le Duc de Bourgongne commença à faire l'humble & le petit enuers le Daulphin, voyant bien que les affaires prenoient autre train par le changement de la volonté dudit Daulphin, de ſorte que les deputez des parties (qui deſia auoient failli à leur entrepriſe & ſ'eſtoient deſiſtez de ceſte pourſuitte) furent raſſemblez, & fut tãt pourparlé que de rechef on entra bien auant en termes de paix.

Deffence de guerre.

Duc de Bourgogne mal content.

Sageſſe du Daulphin.

Sa volonté changee.

au grand deſpit du Duc.

Les deputez des deux parties ne pouuans tomber en concluſion de ceſte paix firent requeſte au Roy que pour le bien de ſes affaires les Ducs de Berry & de Bourgogne parlementaſſent enſemble, eſperans que par ce moyen tous differens ſe vuideroient plus aiſeement. Ce que le Roy & les Princes trouuans bon, pour ce faire fut eſleu vn marez lieu de leur accez, car encore que le Duc Iean de Berry fut oncle charnel & parrain du Duc Iean de Bourgogne & luy ſon pre neueu & filleul, ſi eſt ce qu'ils ne ſe fioient gueres l'vn de l'autre. En ce lieu furent faites fortes barrieres pour l'aſſeurance des deux Princes, car la proximité de parentage ne les aſſeuroit gueres, d'autant que la cupidité d'eſtre grand ne recognoiſt aucun parentage. Ainſi vindrent ces deux Princes à ces barrieres en bel equipage, ayant chacun ſon conſeil derriere luy, & tous deux auoient certain nombre de gens de guerre diſtant des barrieres par meſme interualle pour ſcorte de leurs perſonnes, & eſtoient tous deux armez de toutes pieces. Et tout bon vieillard qu'eſtoit le Duc de Berry aagé de ſoixante & dix ans, il eſtoit bien armé d'vn treſbeau harnois, la capeline d'acier en teſte, l'eſpee & la dague en la main, la haſche d'armes au coſté, & au front luy pendoit vn fermeillet auec vne bague fort riche. Deſſus ſes armures il auoit vn tournelet de pourpre (comme dit Enguerrand) deſſus lequel il portoit la bande en eſcharpe toute ſemee de

Requeſte de deputez.

Deffiãce d'oncle à neueu.

Leur pourparler.

Habit du Duc de Berri

Mar-

Marguerites en broderie, & ſembloit bien grand Prince & fils de Roy. Le Duc de Bourgogne venant à face ouuerte, monſtroit qu'il auoit le cœur logé hautement, accordant ſes faſtueux geſtes à la hauteſſe de ſes parolles, & ſembloit biẽ eſtre vn grand & hardi Prince, mais vain & inſolent. Il donnoit eſbahiſſement à qui le regardoit, car ſi la face peult donner foy de ce qui eſt au cœur il ſembloit qu'il n'euſt voulu ceder à Prince du mõde. Eſtans venus enſẽble ils ſ'appuyerent tous deux ſur les barrieres, ou ils furent l'eſpace de deux heures, & auoiẽt en parlãt aucunesfois recours à leur cõſeil ſelõ l'occurence de leurs propos & Traictez pour dreſſer leurs reſponces l'vn à l'autre: car ils vuidoiẽt les articles dreſſez par les deux parties. Les deux Princes apres auoir paracheué leur pourparler, ſe ſeparerent l'vn de l'autre, monſtrans & faiſans ioyeuſe chere enſemble: toutesfois le Duc de Berry trouuant eſtrange de ſon propre neueu fils de ſon frere qu'il vint à luy en armes, & parlementer à luy auec barrieres, luy dit au partir par maniere de ioyeuſeté, Beau neueu & filleul quand voſtre pere mon frere viuoit, il ne failloit point de barrieres entre nous deux: nous eſtions bien d'accord moy & luy. A quoy le Duc de Bourgogne fit reſponce, Monſeigneur ce n'eſt pas par moy, mais ſans replique le Duc de Berry auec les ſiens remonta à cheual & ſ'en retourna.

1412

Inſolence du Duc de Bourgogne.

Pourparler de Princes.

Reproche d'oncle.

Les Commiſſaires & deputez pour le faict de la paix eurent pluſieurs grandes conferences enſemble, & quant à ceux du Roy & du Duc de Bourgongne ils mettoient en auant que les Orleannois eſtoient rebelles au Roy, & que iamais ils n'auoient voulu obeir à ſes Edicts & mandemens. Ils pretendoient auſſi grandes amandes contre leſdits Orleannois, pour auoir occupé les villes, places, & forts de l'obeiſſance du Roy, pour y auoir mis les feuz, les auoir pillez & ſaccagez, & mis à mort les ſubiets du Roy. Semblablement ils exageroient fort la rebellion & deſobeiſſance des deſſuſdits pour auoir fermé les portes de la cité de Bourges au Roy, luy eſtant en perſonne auec ſon fils aiſné. A quoy faiſoient reſponce les deputez de la part d'Orleans qu'il y auoit long temps que le Roy n'auoit eſté en ſanté ny en bon propos, & qu'eſtant ainſi indiſpoſt il n'eſtoit capable de commander, ny eux tenus d'obeyr à ce que luy faiſoient faire leurs mortels ennemis qui poſſedoient le Roy, & qui ſoubs le nom & pretexte de ſa Maieſté vouloient executer leurs affections & vengeances. Et quant aux villes occupees, ils diſoient qu'attendu que leurs Seigneurs ſont du ſang Royal de France ils pouuoient aller & venir librement & franchement par les bonnes villes de ce Royaume, & mener leurs gens de guerre pour le faict de leur guerre, & querelle particuliere, laquelle ils auoient à bonne & iuſte cauſe contre le Duc de Bourgogne, & que ſi le Roy euſt eſté en ſanté, ils n'euſſẽt eſté en peine de la pourſuitte qu'ils faiſoiẽt pour auoir iuſtice, & qu'il n'euſt laiſſé impunie la mort cruelle de ſon frere germain & vnique. Pour ces raiſons diſoient n'auoir point forfait enuers le Roy pour ce regard: mais bien recongnoiſſoient auoir meſprins pour luy auoir fermé les portes de la ville de Bourges, eſtant ſa Maieſté en perſonne deuant la ville, & par ce Traicté de paix luy en demandoient mercy en luy rendant les clefs de la ville. Le Mercredy enſuiuant les Ducs de Berri & de Bourgogne retournerent aux barrieres auec les deputez, & conclurrent la paix ſoubs le bon plaiſir du Roy, & ſe partirent d'enſemble treſioyeuſement. Le l'endemain le Roy en ſon conſeil approuua & ratiffia ce que les traicteurs & deputez auoiẽt fait auec les Ducs, ce qui fut le Ieudi quatorzieme de Iuillet l'an de ſalut 1412.

Orleannois Rebelles.

Leurs inſolences.

Roy en ſon mauuais ſens

Excuſes des Orleannois.

Sur leurs accuſations.

Paix conclue

Le Vendredy quinzieme les Princes assiegez, assauoir les Ducs de Berry, & de Bourbon, le Sire d'Albret, le Comte d'Eu, Iean de Bar frere au Duc de Bar ac-
Princes ennemis se noyẽt. cõpaignez de grand nõbre de Cheualiers sortirent de la ville, portans tous leurs bandes, vindrent en la tente du Daulphin, d'autant que le Roy estoit malade. Ils s'entrebaiserent tous apres auoir donné fin à la conclusion de la paix. Toutes-
Paix peu agreable. fois les freres d'Orleans ne vindrent point auec les autres. Ce qui fit presumer qu'ils n'auoient pas la paix aggreable par ce qu'il estoit dict que la paix de Charres selon sa forme & teneur sortiroit son plain & entier effect, & s'entretiẽdroit inuiolablement & perpetuellement tant en ce qui conceuroit le fait de la mort du feu Duc d'Orleans, que les mariages pourparlez des enfans d'Orleans auec ceux du Duc de Bourgongne. Ces choses ainsi faites le Duc de Berry rendit au nom du Roy les clefs de sa cité de Bourges au Daulphin auec les armes aux
Paix publiee yeux qui luy tõboient de ioye qu'il auoit de ceste paix. Ainsi fut publiee la paix à son de trompe, auec inhibition tresexpresse aux parties & partisans de ne se dire ny faire iniure les vns aux autres sur peine de la vie, ny se nommer Armaignacs ny Bourguignons par mocquerie & iniure, comme durant ceste guerre
Noms factieux. ceux qui tenoient le parti du Roy estoient appellez par derision Bourguignons & ceux de la part d'Orleans estoient nommez Armaignacs, pour raison de l'escharpe du Comte d'Armaignac laquelle tous ceux de leur faction portoient.

Le Roy partant de son camp deuant Bourges s'en vint à Auxerre, là où furent mandez les trois Estats de France, pour assister & veoir faire les sermens de l'obseruance de la paix. Iceux estans arriuez fut dressé vn hault eschaffault ou theatre hors la ville aupres de l'Abbaye Sainct Mariã, sur lequel estans le Roy & les
3. Estats à Auxerre. Princes, fut la paix iuree, & y vindrent le Duc Charles d'Orleans auec Phillippes Comte de Vertus son frere qui confirmerent en leurs personnes ce que leurs procureurs auoient desia fait, & fut conclud le mariage du Comte de Vertus auec la fille du Duc de Bourgogne. Apres lesdits sermens & accords faits tous les
Amitié de Princes. Princes allerent disner ensemble au logis du Daulphin, monstrans grãd accord & amitié les vns aux autres, & continuerent plusieurs iours en grandes cheres & esbattemens, auec grande & apparente demonstration de grande reconciliatiõ & amitié. Mesmes les Ducs d'Orleans & de Bourgogne furent veus sur vn mesme cheual se pourmener auec les autres Princes. Ce qui sembla vne grande apparence de grande fraternité, mais telles apparences trompent souuent les hommes & les volontez sont fort muables, comme il sera veu cy apres.

Ceste paix qui estoit proffitable & aggreable aux François n'estoit gueres aggreable aux Anglois, car eux ayans passé la riuiere de Loyre aduertis de l'accord fait entre ces Princes, & voyans que le Duc d'Orleans qui les auoit fait ve-
Anglois despitez. nir, auoit faite ladite paix sans les en aduertir & sans leur payer ce qui leur auoit promis gasterent les pays de Touraine & du Maine, prenans villes chasteaux & fortereresses, & ia auoient prins les villes de l'Aigle & de Buzaucais, & l'Abbaye de Beaulieu en Touraine qu'ils bruslerent, & prindrent l'Abbé d'icelle. Et pour ce que les Anglois disoient qu'ils ne s'en retourneroient point en Angleterre si le Duc d'Orleans ny estoit, & qu'ils ne fussent payez de leur solde pour le temps
Se font payer qu'ils auoient esté en France, appointement fut fait auec eux en leur donnant deux cens quarante mille escus, desquels ils receurent comptans cent quarante mille, & pour les cent mille qui restoient emmenerent en Angleterre pour ostage Iean Comte d'Angoulesme frere du Duc Charles d'Orleans & grand pere paternel

paternel du Roy Frãçois premier là où quelques hiſtoires diſent auoir demeuré 30. ou. 32. ans. Les hiſtoires d'Angleterre diſent qu'apres que les Anglois eurent pillé l'Abbaye de Beaulieu, le Duc de Clarẽce ayãt retiré ſes ſoldats de la proye & du pillage ſ'en alla en Gaſcogne, marchant en bataille rangee pour n'eſtre point ſurprins ny aſſailly par les chemins. que par tout ou il paſſoit il mettoit tout en proye, de façon qu'ayant mis tout au feu & à ſang il emmena auec luy vn grand nombre de beſtail, & vn grand butin d'or & d'argẽt. Que ſes ſoldats pour l'heure contens de ce pillage eurent meilleur moyen d'attendre l'argent que le Duc d'Orleans deuoit enuoyer, car dés le cõmencement le Cõte (elles diſent le Duc mais il n'eſtoit q̃ Cõte) d'Angouleſme dõné en oſtage pour 900000. eſcus que ledit Duc d'Orleans deuoit donner auoit eſté enuoyé en Angleterre, là où il fut iuſques à ce qu'ils furent payez. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes.

Iean Comte d'Angouleſme.

pays à feu & à ſang.

Quelques Chroniques diſẽt qu'apres ceſte paix faite entre ces Princes, les Ducs d'Orleans, de Berry, & de Bourbon furent aduertis par Pierre des Eſſars Preuoſt de Paris cõme en l'hoſtel de Bourgogne auoit eſté tenu vn conſeil ſecret auquel eſtoient le ſieur de Iaqueuille & ledit des Eſſars, & qu'en iceluy fut conclud que ſi on trouuoit les ſuſdits trois Ducs à point en l'aſſemblee qui ſe deuoit faire à Auxerre pour ordonner des affaires du Royaume on les deuoit tuer. A quoy ledit des Eſſars aduertiſſeur diſoit n'auoir voulu donner ſon conſentement, ains auoit dit que c'eſtoit trop meſchãment fait d'auoir fait mourir le Duc Lois d'Orleãs, & de vouloir en apres faire mourir le Duc Charles ſon fils & les autres deux Ducs. Le Duc de Bourgogne aduerti que des Eſſars auoit deſcouuert ce conſeil, ſe reſolut de le faire mourir cõme il fit puis apres. Leſdits Ducs d'Orleans de Berry & de Bourbon aduertis de ceſte entrepriſe ne voulurent aller à Auxerre, mais voyans peu apres que le Daulphin auoit prins le gouuernement du Royaume ils l'allerent trouuer à Meleun, & furent de luy ſi bien recueillis qu'il print à ſon ſeruice deux gentilshommes de la maiſon du Duc d'Orleans, mais peu apres ils furent tuez par la faction du Duc de Bourgongne qui ſçauoit bien ſe deffaire des hommes quand il ſe deffioit d'eux, ou qu'il leur vouloit mal.

Aduertiſſement.

De mort.

Aduertiſſeur menaſſé

Malice du Bourguignõ

Encores que la paix faite deuant Bourges & iuree à Auxerre euſt eſté iurée des mains & de la langue des Princes, ſi eſtce qu'elle ne l'eſtoit pas du cœur ny de la volõté, car il n'y auoit celuy d'eux qui ne machinaſt quelque trauerſe & trõperie à ſon cõpagnõ, & qui n'entreprint tous les iours des vẽgeãces ſur ceux qui auoiẽt tenu parti contraire à eux ou qui leur eſtoient ſuſpects, de ſorte qu'en vne meſme ville, bourgade, & maiſon ceux qui vouloiẽt mal à vn autre, l'alloient deferer & accuſer de fauoriſer l'ẽnemi de leur Prince, & ne ſe pouuoit trouuer plus forte calõnie q̃ celle là qui eſtoit ſecondee du tẽps, tãt ſõt dãgereuſes les querelles des Princes & les guerres ciuiles. Par ce moyẽ pluſieurs gens d'hõneur perdirent la vie, & d'autres furent en grand dãger de la leur. Meſmes le Duc Bourgogne entra en ſoupçõ d'vn cheualier de ſa maiſon nõmé Iourdain, ou ſelõ d'autres Bourdin de Saligni auparauãt fort fauoriſé de ſon maiſtre, accuſé d'auoir (ſelõ aucũs) voulu tuer ledit Duc à la ſuſcitatiõ de la vefue du feu grãd maiſtre de Mõtagu que le dit Duc auoit fait decapiter, ou ſelõ d'autres pource q̃ ledit Saligni ſ'eſtoit voulu rẽdre Orleãnois, & auoit deſcouuert pluſieurs ſecrets du Duc ſon maiſtre au Duc d'Orleãs. Le Duc le fit mener en Flandres là où il fut mis en vn orde, eſtroitte, & obſcure priſon. D'auãtage cõbiẽ q̃ par la paix de Bourges iuree à Auxerre il euſt eſté dict que ceux qui à l'occaſion de ceſte guerre auroient eſté deſmis de leurs

Paix fourree

Mal des gueres ciuiles.

Fauori deffauoriſé.

eſtats & offices y ſeroient reſtablies, ſi eſt ce qu'il y en euſt pluſieurs qui ne peurent iamais iouir de ceſte grace, meſmemẽt ceux qui auoiẽt ſuiui le parti de ceux d'Orleans les affaires deſquels eſtoient touſiours mis en delay & en longueur ſe cõſumãs en leurs pourſuittes ſãs effect, pour ce que le Duc de Bourgogne eſtoit celuy qui auoit le pl⁹ de credit & d'authorité pres du Roy, & que to⁹ affaires paſſoient par ſes mains. Dequoy le Duc d'Orleãs auoit plaintes à toutes heures auec vn eſtrange meſcontentemẽt, mais il ne pouuoit y remedier pour ce que le tẽps luy eſtoit contraire, nourriſſant ce pendant dedans ſon cœur vne attante de vengeance contre l'autre. La Cour eſtoit eſtrangement brouillee des ſecrettes & diſferẽtes pratiques qui ſ'y faiſoiẽt, car les Orleãnois auoient pour eux le Daulphin qui manioit les affaires, & les Bourguignõs auoiẽt le Roy qui la pluſpart du tẽps eſtoit malade de ſa maladie accouſtumee, & incapable d'entendre aux affaires. A ceſte cauſe le Duc de Bourgongne ſe vouloit contre le Daulphin entremettre de tous affaires, & auoit à ſa deuotion tous ceux du conſeil pour ce qu'ils eſtoient preſque tous faits de ſa main. Ainſi n'y auoit il entre les Princes que diſſimulatiõ, faintiſe, hypocriſie, trahiſon des vns contre les aurres, & nulle vraye amitié. Dõt il ne fault ſ'eſbahir ſi le temps d'alors eſtoit bien calamiteux, & ſi Dieu puniſſoit les vns & les autres pour leur ambition pour laquelle ils oublioient leur foy, leurs ſermens & leur deuoir enuers le Roy. Le Duc de Bourgongne ſe voulant venger de quelques officiers du Roy qui auoient tenu parti contraire à luy, & meſmemẽt de quelques financiers qui ſ'eſtoiẽt enrichis de deniers Royaux perſuada au Roy de conuoquer tous les Princes & grands ſeigneurs de ſon Royaume, les Prelats & les commis & deputez des bonnes villes, pour aduiſer à la reformation des abus du Royaume, & ſur tout au faict des finances. Nos Chroniques diſent que peu des conuocquez y vindrent, meſmement des Nobles & qu'à ceſte cauſe ceux de Paris ne peurent executer leur entrepriſe. Autres diſent que les Princes firent aſſembler leſdits trois Eſtats leſquels ayans prins leurs cõcluſions firẽt vn monopole, choiſiſſans l'Vniuerſité de Paris pour deduire tout deuant le Roy eſtans tous forgez à vn coing, & les vrais ennemis de la maiſon d'Orleans qui eſtoit occaſion que les Orleãnois les haioiẽt à mort, & ne vouloit accepter aucune choſe qui ſortit de ceſte aſſemblee qui leur eſtoit ſuſpecte. Dõc le Recteur parlant pour & au nom de la ville de Paris, mit en auant que le Roy voulant entretenir la paix, la deuoit faire iurer & ratiffier aux ſeigneurs de ſon ſang qui encores ne l'auoient iuree ny promiſe es mains de ſa Maieſté: & eſtoit à luy de faire chaſſer les Anglois qui faiſoient mille extorſions ſur ſes ſubiects & de forcer le Comte d'Armaignac (auquel les Pariſiens vouloient mal de mort) d'entretenir la paix, en quoy il faiſoit fort mal ſon deuoir. Paſſa oultre celuy qui parloit pour l'Vniuerſité & ville de Paris, & remonſtra que les faultes qui ſe commettoient au ſeruice de ſa Maieſté, eſtoient celles qui cauſoient ceſte deffaillance qu'on y voyoit: & ſe fondãt ſur la diſtribution des finances voulut ſẽquerir ſur la deſpence de la maiſon du Roy, ſur les aydes & autres leuees: diſant qu'on monſtreroit que de ſix cens mille francs les cens mille n'alloiẽt point au ſeruice de ſa Maieſté: & ſur l'heure accuſerent quelques vns des officiers qui eſtoient pres de la perſonne du Roy & auoient le manimẽt de ſes finances. Et ſur tout ſe plaignirẽt de l'eſpargne ainſi ſ'apelloit alors des deniers mis dedãs les coffres du Roy, eſq̃ls ne ſe trouuoit pas vn ſeul denier, & ceux qui durãt ſa maladie les manioiẽt n'auoiẽt pas eſgard ny aux dõs faits par le Roy, ny aux Princes qui auoient

Bourguignõ grand.

Factions de la Cour.

Trahiſon entre Princes.

Vengance non Zele.

3. Eſtats aſſemblez.

Remonſtrance de l'Vniuerſité.

Remonſtrance ſur les finances.

Accuſation contre les financiers.

auoiẽt manié les affaires. S'attaquerent aux Threſoriers, qui ayãs leué les deniers du Roy, ſ'en ſeruent & les preſtent à vſure, & ce pendant qu'ils en font leur profit, le ſeruice du Roy demeure en arriere, & en ſomme requirent que ſa Maieſté fit faire information contre ceux qui auoient manié les finances depuis quelques trois ou quatre ans, & tout cecy pour y enuelopper des Eſſars, lequel le Duc de Bourgongne pourſuiuoit à mort, encore qu'il euſt eſté l'vn des fauoris ſeruiteurs qu'il euſt. Propoſerent vn point à noter, que c'eſtoit vn grand abus que les Officiers de ſa Maieſté qui eſtoient à ſes gaiges, prenoient penſions des autres ſeigneurs au grand deshonneur du Roy & preiudice du bien public, entant que la iuſtice eſtoit par eux alteree & corrompue. Accuſerent le peu de conſideration qu'on auoit à mettre des Conſeillers en la Cour de Parlement de Paris (pour lors ſeule en tout le Royaume, & le chef d'iceluy) d'autant que la ieuneſſe ſans experience y eſtoit receue, & que les parens vſoient de telle conniuence eſtans en grand nombre en icelle, qu'il eſtoit impoſſible d'auoir iuſtice, ſi ces grandes parentez ſe liguoient enſemble. Accuſerent le nombre des Generaux, Eſleus, Receueurs, & autre telle ſorte d'offices comme non neceſſaires, ains fort dommageables à la republique. Auſſi ſe plaignirent des maiſtres des Requeſtes comme ils firent pareillement de tous les Eſtats du Royaume, ſans eſpargner le Chancelier, qui en ce temps là n'auoit que deux mille liures pariſis de gages & mirent en ieu ceux qui tenoient deux offices incompatibles, & conclurent par vn bon conſeil donné à ſa Maieſté pour oſter ces abus de ſon Royaume. Car en premier lieu, ils vouloient que ceux qui auoient manié les finances fuſſent ſaiſis, & leurs biens mis es mains du Roy iuſques à fin de compte: que tous dons & penſions extraordinaires fuſſent annullees, & que deſormais nulle taille ou impoſt fuſt mis ſus que pour le ſeul fait de la guerre non particuliere, mais qui ſeruit pour le bien & deffence de tout le Royaume. Et d'autant que quelques vns eſtimoient que l'Vniuerſité parloit, pouſſee ſeulement des citoyens de Paris, & du Duc de Bourgongne elle remonſtra n'auoir rien mis en auant que par le conſentement de tous les Eſtats, & ſupplia le Roy, Meſſieurs du ſang & du conſeil de tenir la main au bien public & à l'auancement de la couronne de France. Chacun ayant aduoué l'Vniuerſité de ce qu'elle auoit dit, pluſieurs ſe doutent de payer les deſpens de ceſte procedure, & ſur tout les officiers qui auoyent manié les finances, la pluſpart deſquels ſe ſauuerent à la fuitte, entre leſquels fut des Eſſars Preuoſt de Paris, car le Duc Bourguignon ne le ſupportoit plus, l'ayãt pris en haine: & ſi le Roy ne fut retõbé en ſa maladie, il alloit mal pour pluſieurs d'entre ceux qui auoient eſté mis au regiſtre des accuſez par l'Vniuerſité.

Contre les financiers.

Contre les Conſeillers.

Contre tous Eſtats.

Bon conſeil.

Donné par cõmun aduis

Les finãciers en fuitte.

Quelques autres hiſtoires diſent qu'eſtans par l'aduis de ceſte grande aſſemblee appellez ceux qui auoient manié les finances pour rendre compte de leurs charges furent grandemẽt eſtõnez. Dont la pluſpart deſdits financiers fuyant la faueur du Duc de Bourgogne ſ'enfuirent & les autres attrappez furent mis priſonniers. Entre leſquels Pierre des Eſſars auparauãt fauori & partiſan du Duc de Bourgogne & maintenant du Duc d'Orleans ſe ſentant coupable de ſes maluerſations ſ'enfuit à Cherebourg dont il eſtoit capitaine, & en ſon abſence luy fut oſté ſon Eſtat de Preuoſt de Paris, & dõné à Baudrin de la Heuſe. Bien toſt apres le Roy retõbãt en ſa maladie frenetiq̃, les affaires eſtoiẽt gouuernez par le Daulphin qui deſia cõmẽçoit à tourner le dos au Duc de Bourgogne, & gouſtãt la douceur du gouuernemẽt ne vouloit auoir en iceluy ny ſuperieur, ny egal, ny precep

Appellez pour rendre compte.

Mis priſonniers.

teur. Toutesfois ledit Duc fit si bien qu'il fut par le conseil ordonné que les officiers des finãces seroiẽt arrestez iusques à ce qu'ils auroiẽt rendu cõpte de leurs receptes & despences. Estant le Roy ainsi malade, le Duc de Bar & Loys Duc de Bauiere frere de la Royne & le Comte de Vertus frere du Duc d'Orleans conseilloient & suscitoient le Daulphin de prendre toute l'administration des affaires du Royaume, luy remonstrans que veu l'indispositiõ du Roy son pere c'estoit à luy seul de les manier: qu'il auoit assez d'aage & d'experience pour le pouuoir faire sans compaignõ, & qu'il ne deuoit permettre que le Duc de Bourgogne qui estoit vn grand entrepreneur augmentast si fort son authorité. Il ne failloit gueres eschauffer ny esmouuoir vn ieune Prince plein de cœur, lequel ainsi suscité par ces Princes commença de donner des venues au Duc de Bourgogne, & à ne faire plus comme il faisoit au parauãt tant de cas ny de luy ny des siens. Il depossa messire Iean de Neesle seigneur de Dolhin pour ce qu'il auoit eu querelle contre le Chancelier de France, & print là son excuse, mais à la verité c'estoit pour ce qu'il luy auoit esté dõné de la main du Duc de Bourgogne. D'ailleurs les habitans de Soissons subiets du Duc d'Orleans par la secrette suscitatiõ du Daulphin se mirent en armes & rompirent la muraille du chasteau qui ioignoit autour de la ville à fin de pouuoir aller tout autour des murailles. D'auãtage à la suscitation d'aucuns partisans du Duc de Bourgogne ils demolirent le pont planté sur leur riuiere par lequel on entroit au chasteau.

Ieune homme suscité.

Aise à esmouuoir.

Ce que fait le Daulphin.

Ceux qui estoient poursuiuans pour la reddition de leurs comptes touchant les finances considerans que le Duc de Bourgongne estoit leur principalle partie, & qu'il en faisoit la plus grande poursuitte & instance tant pour se venger de ceux à qui il vouloit mal que pour tousiours monstrer aux Parisiens (de la faueur desquels il se vouloit seruir & les vouloit auoir pour partisans) que luy seul d'entre tous les Princes estoit Zelateur du bien du Roy & du Royaume, s'aduiserent que le Daulphin & le Duc de Bourgogne cõmençoient à entrer en pique & ialousie pour le fait du gouuernement, car le Daulphin y trouuant de la douceur le vouloit seul auoir, & le Duc de Bourgongne se faschoit de le desmordre. Cela leur donna quelque esperance qu'ils pouuoient eschapper des mains dudit Duc, & à ceste cause par l'entremise du Duc de Bar & du Duc Loys de Bauiere commencerent à practiquer la bonne grace du Daulphin. Pierre des Essars qui estoit fuitif tant pour le faict des finances que pour la haine que luy portoit le Duc de Bourgogne pour les causes cy dessus deduictes apres la grande faueur & support qu'il auoit eu dudit Duc, sceut si bien par subtils moyens gaigner la bonne volonté du Daulphin, qu'il fut par luy mandé de venir à Paris. Mais comme des Essars pensast y venir si secrettement que le Duc son ennemy n'en sceut rien, sa venue estant descouuerte, il fut prins par quelques Cheualiers du Duc assistez d'Elyon de Iacqueuille Capitaine de Paris & de 6000. hõmes de la cõmune de ladite ville menez par Ianot Caboche escorcheur de vaches en la boucherie S. Iaques, Ieã de Troye Chirurgiẽ & Denisot de Chaumõt, & mené prisonnier au Louure & de là en la cõciergerie du Palais. Peu de iours apres ledit des Essars à la suscitatiõ du Duc de Bourgogne pour lequel il auoit fait vne infinité de folies & insoleces à Paris, fut en la place des Halles de ladite ville decollé & pareillemẽt fut coupee la teste à Iaques de la Riuiere trouué mort en la prisõ au petit du Mesnil, & à plusieurs autres, & furẽt d'autres decolez, pẽdus, noyez assõmez, & emprisonnez, la pluspart desquels auoiẽt esté au cõmencement partisans du Duc de Bour-

Financiers poursuiuis.

Leurs menees

Pour reuenir en grace.

Auecques le Daulphin.

Des Essars prisonnier.

Bourgogne. Ainſi ſe iouent les mauuais Princes de la vie des hõmes. Le peuple armé d'armes & d'impudence alla au logis du Daulphin & luy tint vn langage rebelle & orgueilleux, luy diſant qu'il falloit qu'il rendit certains traiſtres qui eſtoient en ſon hoſtel. C'eſtoient tous ſes officiers & ceux des Ducs de Berry & d'Orleans qu'il auoit recueillis au tout de luy, dont ils auoient les noms en vn roolle. Le Daulphin en colere remaſchee entre ſes dents reſpondit au peuple qu'il ne falloit pas que de ceſte façon il entraſt en ſon logis, & qu'en iceluy il n'y auoit point de traiſtres. Mais ces obſtinez & acharnez mettans en arriere tout reſpect repliquerent au Daulphin qu'il falloit qu'il les leur liuraſt de bon gré, autrement ils les prendroient par force, & en feroient la punition telle qu'ils meritoient, ou les mettroient en pieces. Ceux à qui ils vouloient plus de mal & qui eſtoient au logis du Daulphin eſtoient le Duc de Bar, & le Duc Loys de Bauiere, le Chancelier de Guyenne, Iaques de la Riuiere ſeigneur d'Annuel, Regnaud de Gennes ou d'Angennes, ſes deux fils, les deux fils du ſieur de Boiſſay, Michel de Vitry & ſon frere, les deux Geremmes, Pierre de Naiſſon, Guillot du Meſnil, Yſabeau de Bretaigne dame du Gueſnay, & pluſieurs autres Cheualiers, Eſcuyers, ſeigneurs, Dames, & Damoiſelles ſeruans le Roy, la Royne, le Daulphin & ſa femme. Ce qui donnoit vn grand creue-cueur au Daulphin. En fin il fallut bailler les deſſuſnommez à ceſte populace Pariſiẽne eſmeuë par le Duc de Bourgongne, lequel ſur ces entrefaites entra en la chambre dudit Daulphin acompagné du Duc de Lorraine & d'aucuns des Pariſiens en armes, qui en la preſence dudit Daulphin en prindrent pluſieurs autres. Alors le Daulphin voyant qu'en ſa preſence on luy faiſoit ces indignitez de le brauer, & de luy prendre ſes meilleurs & plus agreables ſeruiteurs, conceut vne grande haine contre le Duc de Bourgongne, ſi qu'il ne ſe peut tenir de luy dire qu'il ſ'en vengeroit, & qu'il ſçauoit bien que tout cecy procedoit du conſeil dudit Duc pour ce que ſes gens eſtoient les principaux entremetteurs & inſtrumens de toutes ces menees. Le Duc de Bourgongne ne ſceut ſi bien ſ'excuſer de cela, que le Daulphin n'entraſt en vne extreme colere, & furent tous les deſſuſdits menez en diuerſes priſons par la populace de Paris. Laquelle ne ſe contentant de cela alla en pluſieurs maiſons tuer les maiſtres d'icelles, & par la rue tuoit ceux qui luy eſtoient deſagreables, & apres les auoir tuez les trainoit à la riuiere. Il fut enioinct au Daulphin de ne bouger de la ville de Paris, & lors furent executees les vengeances & inimitiez particulieres, car ceux du parti de Bourgongne faiſoient tuer ſoubs le nom d'Orleannois ceux contre qui ils auoient eu enuie, ialouſie, querelles, inimitié, ou proces.

Pluſieurs mis à mort.

Colere du Daulphin.

Impudẽce de beliſtres.

Demandent pluſieurs per ſonnes.

Qui leur ſont liurees.

Menaſſe du Daulphin.

Meurtre de peuple.

Vengeances executees.

FIN DV DIXNEVFIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE VINGTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Ambition du duc de Bourgongne.

OVTES ces choſes ſe faiſoient par la folle & impetueuſe ambition du Duc de Bourgongne, lequel pour la couurir d'vn beau manteau mettoit touſiours deuãt les yeux des Pariſiens ce maſque du bien publicq, leur faiſant entendre que le Daulphin auoit commandé à Pierre des Eſſars d'amener cinq cens bacinets (auiourd'huy ce ſont ſalades) aux enuirons de Paris ſous couleur de faire vn Tournoy au bois de Vincẽnes, & que ceux de la faction Orleanoiſe auoient deſia faict grande aſſemblee de gens pour recommencer la guerre, & pour troubler le repos public de la France. Ceſte opinion grauee dedans la teſte de pluſieurs, les Pariſiens qui auoient planté toute leur eſperance en l'authorité du Duc de Bourgongne qui leur promettoit de les deliurer des pilleries qu'ils ſouffroient, ſ'oppiniaſtrerent pour ſa faction plus obſtineement qu'ils n'auoient fait, de façon qu'en plus grande furie que deuant ils ſe mirent en armes. Et afin que ceux de ſon parti peuſſent mieux eſtre recognuz ils portoient des chapperons blancs. Et pource qu'alors le Duc de Bourgogne poſſedoit le Roy, les Pariſiens ſe couuroiẽt de l'affectiõ & deuoir qu'ils auoient au Roy, cõme ſi leur quelle euſt eſté celle du Roy, ſi biẽ qu'ils firẽt en ſorte que les Princes & les Prelats qui eſtoient aupres du Roy, & le Roy meſme porterẽt le chapperon blanc. Peu apres la cõmune de Paris ſe mit en armes en nõbre de plus de douze mil hõmes qui ſe firẽt maiſtres de la ville, ſ'en vindrẽt en l'hoſtel S. Pol qui eſtoit le logis du Roy, & là apres auoir fait preſenter leurs requeſtes au Daulphin luy preſenterẽt vn roolle auquel eſtoiẽt nõmez bien quarãte perſonnes qu'ils nõmoiẽt traiſtres aucuns deſquels eſtoient preſens, autres abſens, & ſur le chãp enuiron vingt furent pris priſonniers. Deux iours apres le Roy ſe pourmena par la ville de Paris portãt le chaperon blanc cõme les autres Princes faiſoient. Peu de tẽps apres les Pariſiens ſe mirent encore en armes plus tumultuairement que deuãt fermerẽt les portes de leur ville, y mirent gardes, & en chacune rue planterent des gens de guerre. Puis en grande multitude & tumulte allerent au logis du Roy, à Sainct Pol, mirent garniſon en trois tours de ce logis & vne partie d'eutre eux monta en la chambre du Roy, auquel apres auoir fait faire par vn moyne Carme vne longue harangue tendante à la reformation du Royaume, preſenterent au Duc de Bourgogne vn autre roolle, affermãs qu'ils ne partiroient de là qu'on ne leur euſt liurez ceux qui eſtoient nõmez en iceluy, entre leſquels eſtoit Lois de

Contre ceux d'Orleans.

Furie de peuple de Paris.

S'empare de la ville.

Le Roy au chaperon blanc.

Cõtraint par le peuple de liurer des hommes.

de Bauiere frere de la Royne, & l'Archeueſque de Bourges confeſſeur de ladite Dame, leſquels ils firent inſtance importu'ne dauoir iuſques à dire que ſi on ne les mettoit entre leurs mains ils les iroient prendre iuſques en la chãbre du Roy. En quoy on peut voir l'arrogance & l'impudence d'vne multitude eſmeuë. La Royne ſe trouuant fort troublee de ce qu'ils demandoient le Duc Loys ſon frere, cõmanda au Daulphin ſon fils d'aller auec le Duc de Bourgogne vers ces cõmunes les prier d'attẽdre à prendre ſon frere priſonnier iuſques à huict iours de là, ſinon qu'elles permiſſent qu'elle le fit cõduire apres elles la part qu'elles vouldroient. Le Daulphin voyãt ſon pere, ſa mere, & toute la Cour ſi troublee ſe mit à pleurer. Ce que voyant le Duc de Bourgogne le conforta d'vne bonne eſperãce que toutes choſes iroiẽt bien, ce qu'il pouuoit bien promettre, car il faiſoit faire ce qui ſe faiſoit, & tout dependoit de luy. Il mena le Daulphin vers ceſte tourbe de fols enragez & leur fit entẽdre la requeſte que la Royne leur faiſoit en faueur de ſon frere, mais eux qui eſtoient ſaiſis de la fureur & qui eſtoient ſans reſpect à perſonne n'en voulurent rien faire, ains crioient tumultuairement que ſi on ne leur vouloit donner les perſonnes qu'ils demandoient ils mõteroient iuſques en la chambre du Roy en la preſence duquel ils les prendroient. Ceſte reſponce obſtinee fut rapportee à la Roine par ledit Duc qui en faiſoit bien le marry, combien que ce fut luy qui faiſoit iouer ce ieu, & que ceux que ces enragez demandoient fuſſent ſes ennemis. Finablement le Duc Loys frere de la Royne & les autres nommez au roole de ces enragez furieux tãt hommes que femmes, voyans qu'ils ne pouuoient eſchapper, ſe mirent en leur miſericorde & furent menez en diuerſes priſons. Ceux de l'Vniuerſité voyant ces exces & outrages commis és perſonnes d'honneur & de reſpect, declarerent publiquement qu'ils ne ſ'eſtoient point entremis de l'empriſonnement de ces Seigneurs & Dames, & qu'en façon du monde ils n'entendoient ſ'en meſler. Les mutins voyans que l'Vniuerſité les deſauouoit & eſtoit deſbandee d'auecques eux, furent bien eſtonnez, dont ayans crainte d'en eſtre accuſez ſeuls, impetrerent lettres du Roy par leſquelles eſtoit declaré que ces prinſes eſtoient faites pour le bien & vtilité du Royaume, & qu'il n'entendoit qu'il en fut rien imputé aux Pariſiens, & les iuſtifioit entierement. Iamais l'Eſtat de la ville de Paris ne fut plus miſerable car perſonne n'y pouuoit eſtre aſſeuré puis que la populace ayant rompu toutes les barrieres des loix diuines & humaines n'auoit aucune reuerence aux Princes ny aux autres perſonnes. Quoy conſiderans pluſieurs grands ſeigneurs, & voyans le dãger qui les menaſſoit de iour en iour ſ'abſentoient ſecrettemẽt, car de ceux qui auoient eſté prins les iours precedens, les vns auoient eſté maſſacrez par les rues & dedans leurs maiſons, les autres iettez en la riuiere, & les autres eſtranglez en priſon ſans forme ny figure de proces. Cela ſe faiſoit l'an mille quatre cens-treze.

Ses plus prochains.

Royne cõtrainte.

Rage de peuple.

Bonne mine.

Pardon dõné.

Cruautez à Paris.

Nos Chroniques de France diſent que Meſſire Henry de Marle premier Preſident en la Cour de Parlement de Paris, & Meſſire Iean Iuuenel des Vrſins Aduocat du Roy audit Parlement & pluſieurs autres gens de bien & d'honneur de ladite ville de Paris, voyans ces troubles, ſeditions & tumultes aſſemblerent vne bonne troupe de gens de bien, & vindrent en l'hoſtel de Sainct Pol ou eſtoit le Roy & le Daulphin ſon fils aiſné, & là en la preſence du conſeil & de l'Vniuerſité leur remonſtrerent les inconueniens auſquels ils eſtoient en ladite ville pour les meurtres, maſſacres, & empriſonnements qu'on y

Remonſtrance

Sur les maſſacres.

faiſoit, & que les violences & dommages que faiſoit le Duc d'Orleans auec ſon armee ruinoit vne partie de la Normandie. Que le Royaume eſtant de tous coſtez en proye ſ'en alloit perdre ſi bien toſt il ne plaiſoit à ſa maieſté y remedier par vne bonne paix. Alors le Daulphin & le Duc de Berry ſon oncle deſplaiſans de l'empriſonnement & de la mort de tant d'honorables perſonnes leurs bons ſeruiteurs contre la promeſſe du Duc de Bourgongne, trouuerent façon de gaigner aucuns des principaux de Paris qui eſtans praticquez par leſdits deux Princes ſ'aſſemblerent en l'Egliſe S. Germain de l'Auxerrois. Leur chef ſ'appelloit Augier qui fit deſployer vn eſtẽdard aux armes du Roy, & marchans par la ville à haute voix crioient la paix.

Remonſtrance ſur la paix.

Le Duc de Bourgongne entendant ce bruict & ceſte entrepriſe les en voulut diuertir, mais il n'y peult rien faire, ains plus fort que deuant crioient la paix. Le Daulphin & le Duc de Berry ſe ioignans à eux qui les receurent fort honorablement allerent auecques leur ayde tirer de priſon le Duc Loys de Bauiere, le Duc de Bar, & les Dames & Damoiſelles priſonnieres. Ce pendant les bouchers & eſcorcheurs de Paris partiſans du Duc de Bourgongne nommez Caboches eſtans deuant l'hoſtel de ville & entendãs la venue du Daulphin auecques ſes partiſans entrerent en telle frayeur qu'ils ſe cacherent, & ſ'en fuirent ou ils pouuoiẽt trouuer ſeurté, & la plus part ſe ſauuerent és pays du Duc de Bourgongne. Alors le Daulphin manda le Duc d'Orleans & ſes alliez pour venir vers luy. Le Duc de Bourgongne aduerty de cela, & craignant que le Duc d'Orleans voudroit vanger ſur luy la mort de ſon pere, delibera de ſe retirer auec vn deſſein d'emmener auec luy le Roy & le tirer hors de Paris. Et pour paruenir à ſes fins & pratiquãt Charles de Saueuſe Cheualier fauory du Roy, ledit Charles mena le Roy à la chaſſe iuſques à Bondis pour le mettre entre les mains dudit Duc, mais les Princes & ſeigneurs & les Pariſiens aduertis que le Roy ſortoit de la ville luy firent compagnie, de ſorte qne le Duc de Bourgongne ne peut executer ſon deſſein, ains ſ'en alla à Compiegne abandonnant la Cour. Bien toſt apres vindrent à Paris les Ducs d'Orleans, de Bourbon, & d'Aniou Roy de Sicile & le Cõte d'Alançon partiſans d'Orleans & mandez par le Daulphin, leſquels furent fort honorablement receus par les Pariſiens. Et eſtant la chance tournee à ſon tour pour les Orleannois, leſdits Princes demanderet reparation des choſes qui auoient eſté faites contre eux, tant pour les excommuniemens, que pour le ſaiſiſſement de leurs terres, & banniſſement de leurs ſubiets, & en obtindrent declarations & prouiſions du Roy qui reſtablit chaſcun en ſon office, à ſçauoir le Sire d'Albret en ſon Eſtat de Conneſtable, Regnauld de Corbie en ſon Eſtat de Chancelier, & autres: & apres ce le Roy ſeeant en ſon lit de Iuſtice au Palais prononça & declara la iuſtification des Princes partiſans d'Orleans qu'il voulut par tout eſtre publiee, diſant les accuſations du Duc de Bourgongne faulſes & calomnieuſes, & par icelle caſſa & annulla tout ce qui auoit eſté fait & attaint contre les Princes, ſeigneurs, cheualiers, & autres de la ligue. Ce qui fut au mois de Septembre de l'an mille quatre cens-treze, & du regne du Roy le trente-troiſieme. Voila ce que diſent nos Chroniques. Celles de Bourgogne diſent que les Princes Orleannois aduertis des empriſonnemens & maſſacres faits à Paris manderent au Roy leurs Ambaſſadeurs, par leſquels ils ſe plaignoiẽt de ces façons de faire, & requeroient que tous les priſonniers leurs partiſans fuſſent deliurez, autrement ils feroient guerre à feu & à ſang à la ville de Paris à laquelle ils en vouloient. Le

Priſonniers deliurez.

Deſſein du duc de Bourgongne d'emmener le Roy.

Chãce tournee.

Officiers reſtabliz.

Menaſſes des Orleannois.

Roy

Roy desireux de mettre vn bon repos en son Royaume fit tant que les Ambassadeurs des Princes des deux parties s'assemblans à Ponthoise tomberent en vn accord & paix finale, par laquelle il fut dit. Que toutes voyes de faict & d'armes cesseroient entre les Princes, & que toutes gens de guerre seroient renuoyez : que pour les choses aduenues à Paris, les Princes de l'vne ny de l'autre part ne portent aucune rancune à ceux de la ville de Paris, ny à autres quelconques, fust soubs ombre & pretexte de iustice ou autrement. Que toutes les places, ensemble les Estats seroiẽt restituez à ceux qui en ont esté expulsez par l'iniure de ceste guerre: Que le Roy present, iceux Princes ioureroient de tenir ceste paix ferme & stable. A la conclusion de ceste paix furent presens les Ducs de Berry, & de Bourgogne, lesquels estans de retour par deuers le Roy luy exposerẽt le tout, qui luy fut tresaggreable, & à son fils le Duc d'Aquitaine. Et à la verité dire, le Duc Ieã de Bourgogne, pour lequel ces guerres & querelles ciuiles se continuoient, n'y prit pas grãd plaisir: car il se doutoit bien que les Princes prisonniers, qui incõtinent furẽt deliurez voudroient iouer aux reuãches, & que pour vn ennemi qu'il auoit au parauant, il en auoit dix maintenãt. Car tout le monde se faschoit si extremement de ses façons de faire & du deportement & insolence que le populaire auoit fait à son adueu, que mesme ses amis desia commençoient à luy tourner le dos. Lors vous eussiez veu que valent les faueurs des Princes. Les esprits & volontez des personnes se renuerserent en affectiõs cõtraires: mesmes le Duc d'Aquitaine, qui se souuenoit de l'insolente brauade à luy faite par la populasse partisane du Duc de Bourgongne, commanda incontinent que les plus fauoris dudit Duc fussent empoignez: de maniere qu'en l'hostel propre du Duc furent pris le seigneur de la Viefuille, & messire Charles de Lens: lequel de la Viefuille fut incontinent deliuré à la priere de la Duchesse d'Acquitaine fille au Duc de Bourgongne, Robinet de Mailly fut banny du Royaume pour s'estre absenté. Iean de Troyes Chirurgien & cõcierge du Palais s'en estoit fuy, voyãt baster mal les affaires du Duc son maistre au moyen dequoy sa maison fut saccagee, & fut l'office de Concierge rendu à celuy auquel le Duc de Bourgogne l'auoit fait oster. Ainsi furent traictez ceux qui peu auparauant traictoient mal les autres. Le Seigneur de Iaqueuille fut desmis de la capitainerie de la cité de Paris & se retira en Bourgogne auec Iean Caboche, & autres bouchers & escorcheurs de Paris, qui estoient les principaux concitateurs du petit populaire. Maistre Eustace de l'Astre Chancelier de France, fait de la main du Duc de Bourgogne s'en fuit en Flandres & fut comme nous auons dit restitué en estat de Chancelier maistre Arnaud de Corbie, lequel estant restitué honnorablemẽt se desmit de soy-mesme, alleguant sa vieillesse : mais c'estoit pour le desplaisir qu'il auoit de voir ce Royaume en si grande combustion de partialitez, & luy succeda maistre Iean Iuuenal de la maison des Vrsins. Aussi s'en fuirent de Paris les Commissaires deputez pour cognoistre des causes criminelles, tous creez à la deuotion du Duc: lequel voyant ainsi traicter ses seruiteurs, & mesmes estant aduerti par ses fidelles seruiteurs que l'on auoit desia fait aucuns aguets de nuict autour de son hostel, que l'on taschoit à le surprẽdre en sa maison d'Artois, & que de iour en iour arriuoient à Paris, par deuers le Duc d'Acquitaine grand nombre de Gentilshommes, & de gens de guerre Orleannois, ses ennemis capitaux, fut conseillé de prendre garde à sa personne. Et pour ce faire plus seuremẽt & plus honestemẽt, trouua moyen que le Roy, duquel il iouissoit aisement, entreprint vne chasse, en

Traicté de paix.

Chacun restitué.

Crainte de vengeance.

Duc de Bourgogne hay.

Ses fauoris prins.

Et mal traictez.

Desmis restituez.

Chancelier se desmet.

Duc de Bourgogne se craint.

S'en va en Flandres.

la foreſt de Senar, vers Ville-neufue S. George, & eſtant le Roy en ladite foreſt, le Duc ſ'adreſſa à luy, & luy fit entẽdre qu'il venoit de receuoir nouuelles de ſes pays de Flandres ou luy eſtoient ſuruenus aucuns grands affaires qui requeroiẽt ſa preſence & ſans luy ne ſe pouuoient demeſler. Ce qui le contraignoit de prẽdre cõgé du Roy, & eſtãt ſeulemẽt accõpagné du Sieur de S. George, ſ'ẽ alla paſſant en grande doute, par les bois de Bondis, & ſans arreſter ny repaiſtre que biẽ à grãde haſte, cheuaucha iuſques au põt S. Maixãce ou il coucha vne nuit à fort petite cõpagnie. Le l'endemain le ſeigneur de Ront qui auoit le mot, le vint querir auec vne ſcorte de 200. hõmes d'armes & y arriua fort matin, & ainſi fut conduit à ſeurté iuſques à l'Iſle en Flandres. Incontinent que ſon partement fut deſcouuert à Paris tous les Pariſiens de la part d'Orleans qui auoient eſté des long temps fort perſecutez, commencerent à crier contre luy à merueilles, & en public le blaſmoient ſans reſpect ny crainte, l'accuſans de la coulpe de toutes ces guerres ciuiles & de la vexation de tout ce Royaume, dont ſe ſentant coupable, & auoir merité ſupplice, ſ'en eſtoit fuy à grand haſte. Le Roy, le Duc d'Aquitaine, & celuy de Berri tous enſemble luy tournerent le dos, & ne fault demander ſi la Royne aydoit à pouſſer à la rouë pour auoir ietté tant de l'armes à cauſe de l'empriſonnement de ſon frere le Duc Lois de Bauiere, qui eſtoit vn eſtrange & nouueau exemple, au frere d'vne Royne de France.

En crainte.

Meſdiſans contre luy.

Chacun luy court ſus.

Les Princes Orleannois eſtans aduertis de la fuitte du Duc de Bourgogne, n'eurent iamais nouuelle plus agreable ny plaiſante, & incontinent ſe mirent en grãde compagnie le Roy de Sicile, les Ducs d'Orleans, de Bourbõ, les Cõtes d'Alançon, d'Eu, de Vertus, de Vaudemõt, & de Dãpmartin, l'Archeueſque de Sens de la maiſon de Montagu, le Borgne Foucault, frere Iacques le grand & pluſieurs autres partiſans d'Orleans, & ſ'en viennent à Paris pour ſaluer le Roy, au deuant deſquels viennent les Ducs de Berry, de Bar, de Bauiere, l'Eueſque de Paris, & infiny nõbre de bourgeois de la ville qui ſ'eſtans rencontrez, ſ'entrefirent de grandes careſſes, pour la ioye qu'ils auoient de ſe reueoir enſẽble, ce qu'ils n'eſperoiẽt eſtant le Duc de Bourgogne aupres du Roy. Mais eſtant iceluy eſloigné, toutes ſes faueurs furent renuerſees & inclinees en ſa ruine & des ſiens: & ſ'eſtant le paſteur abſenté, les brebis reſterẽt en proye entre les mains de leur capitaux ennemis, tout ſous l'authorité du Roy, & pretexte de iuſtice, lequel ne deffaut iamais aux grands ſeigneuts qui ont ſoif de vengeance. Et cõme le Duc de Bourgongne auoit fait aux Orleannois, ainſi en contreeſchange en fut fait alors aux Bourguignons, car l'on leur mit incontinent la chaſſe apres, & la rage deſſus, & en bref iours en fut empriſonné grãd nõbre deſquels fut fait iuſtice aſſez haſtiue. Entre autres furẽt executez deux neueuz de Iean Caboche, apres qu'ils eurent eſté lõguement trainez parmy Paris: pareillemẽt fut executé l'hoſte de l'huis de fer, frere de maiſtre Iean de Troyes Chirurgien fugitif en Flandres. Le Roy Charles, qui à cauſe de ſa maladie eſtoit mené par les plus forts, ores par le Duc de Bourgogne, ores par le Duc d'Orleans, & tantoſt par la furie du populaire de Paris, ſ'eſtãt reduit auec les Orleannois & furent incontinent publiees lettres patẽtes, au grand deshonneur & deſauantage du Duc de Bourgogne & de ſes fauteurs & adherans, donnees en plein Parlement, du 12. iour de Septembre, l'an 1413. par leſquelles eſtoient nommez comme ſeditieux & principaux eſmoteurs & perturbateurs de ce Royaume. Charles de Recourt dit de Lens, Elyon de Iacqueuille, Robinet de Mailly, Guillaume Barrau ſecrettaire, vn Chirurgien nõmé maiſtre

Partiſans Orleannois.

Ioyeux de ſon depart.

Pretexte de iuſtice.

Bourguignõs prins.

Le Roy Orleãnois.

 1413

ſtre Ieã de Troyes,& ſes enfans,Thomas le Goys & ſes enfans,Garnot de Saint-hyen boucher,Simon leCoutelier eſcorcheur de vaches,Baudes Bordes,André Rouſſel,Deniſot de Chaumõt,Maiſtre Euſtace de l'Aſtre, maiſtre Pierre Cautõ, maiſtre Diuſque Frãçois,maiſtre Nicole de S.Hylaire,maiſtre Nicole du Queſnoy,Iean Guerin,Iean de Pymorin,Iacques Laban,Guillaume Gẽte,Iean Parẽt, Iacques de S.Laurent,Iacques de Rouen,Martin de Neauuille,Martin deColõmiers,Touſſaint Bargard,Ieã Rapiot,Hugues de Verdũ,Laurens Calot,Iean de Rouẽ fils d'vne tripiere du puis noſtre Dame,Ieã Maillard frippier&autres leurs cõplices,leſquels furent cherchez par tous lieux de la ville pour en faire comme le Duc de Bourgogne auoit fait es perſonnes des Orleãnois, deſquels pluſieurs auoiẽt eu les teſtes tranchees,les autres auoiẽt eſté iettez en Seine,les autres maſſacrez es priſons:cõme auoit eſté meſſire Iacques de la Riuiere, frere au Comte de Dãpmartin,auquel l'on feit acroire qu'il ſ'eſtoit deſeſperé en la Conciergerie du Palais,& qu'il ſ'eſtoit luy meſme aſſõmé d'vn pot d'eſtaing:cõbien que l'õ tenoit que Elyon de Iaqueuille auoit eu querelle à luy en priſon, pour la querelle des deux Ducs,& que la mort dudit de la Riuiere ſ'en eſtoit enſuiuie. Entre les principaux partiſãs de Bourgogne eſtoit Valerãd deLuxẽbourg Cõte de S.Pol, auquel le Duc de Bourgogne auoit fait donner l'eſtat deConneſtable de France duquel il auoit fait priuer meſſire Charles d'Albret.Les faueurs donc ainſi changees,le Roy manda au Cõte de S.Pol,qu'il euſt à renuoyer l'eſpee de laCõneſtablie qui luy auoit eſté baillée:ce qu'il ne voulut faire quoy que le Roy euſt deſia fait proclamer Charles d'Albret Cõneſtable à la ſuggeſtion des Orleannois. Et par le cõſeil du Duc de Bourgogne enuoya le Cõte de S.Pol par deuers le Roy, ſes Ambaſſadeurs,pour ſ'excuſer du refus qu'il auoit fait de rẽuoyer l'eſpee,mais celuy qui en porta la parolle fut mené en priſon. Sẽblablement fut mandé audit de S.Pol qu'il eut incõtinẽt& ſans delay,à rendre au Duc d'Orleãs les chaſteaux de Couſſy,& de Pierrefõs,leſquels il luy occupoit, ce qu'il fit: mais il ne voulut onc renoncer à l'Eſtat de Conneſtable de France. De toutes ces menees furent bien eſtonnez ceux de la part de Bourgogne:car ils furent tous mis en arriere,& tous deſemparez de leurs Eſtats,tant petis que grands,&ne ſe pouuoient ſauuer à moitié de deuant les yeux des Orleannois,qui auoient toute la vogue & ne ſe faiſoit rien en Cour que par leur moyen & credit. D'auantage le Duc Iean de Bretaigne vint en ces meſmes iours en Cour, auec ſon frere le Comte de Richemont pour praticquer le mariage de Catherine de France fille du Roy auec le Roy d'Angleterre,& fruſtrer le Duc de Bourgogne de l'eſpoir & pourchas qu'il faiſoit des long tẽps de donner ſa fille au Roy ſuſdit d'Angleterre, & pour ceſte cauſe,fit iceluy Duc de Bretaigne de grandes pourſuittes &voyages.Ainſi auoit le Duc de Bourgogne pour lors tous les vents au viſage: tellemẽt que ceux meſmes qui auoient fauoriſé ſa querelle luy tournoiẽt le dos, cõme l'on voit les girroettes de Cour tourner & ſuiure les vents des faueurs,parquoy ne ſont biẽ conſeillez ceux qui y arreſtent l'ancre de leur eſperance.En outre meſſire Guichard Daulphin d'Auuergne,qui auoit eſté fait(à la pourſuitte du Duc de Bourgogne) grand maiſtre de France par la mort du grand maiſtre Mõtagu,fut cõtraint d'abſenter la Cour,& luy fut l'Eſtat de grand maiſtre leué, & luy fut dit qu'il ne retournaſt en Cour iuſques à ce que le Roy le mandaſt. Autant en fut fait au Seigneur de Rãbures maiſtre des Arbaleſtiers que quelques vns diſent eſtre le Colomnel de l'infanterie&au Borgne de la Heuſe,qui auoit eſté fait Preuoſt de Pa-

Qui ſont pro ſcripts.

Comme auoient eſté les Orleannois.

Comte de Saint Pol.

Ne veut quiter ſon eſtat.

Orleannois fauoris.

Pratique du Duc Breton.

Faueurs de Cour.

Priuees d'Eſtat.

ris & à meſſire Anthoine de Craon, finablement furẽt chaſſez & bannis trois cẽs qu'hommes que femmes de la ville de Paris partiſans de Bourgogne. De toutes ces priuatiõs & banniſſemens eſtoit le Duc de Bourgogne aduerti tous les iours par ceux de ſon parti, leſquels le ſolicitoient inſtamment de prendre les armes, & retourner vers Paris pour empeſcher la ruine de ſes amis & partiſans. Surquoy le Duc fit en ces iours conuoquer la Nobleſſe de ſes pays, & des gẽs de ſça uoir pour prendre conſeil, & deliberer ſur ce qu'il auoit de faire. Lequel conſeil fut premierement tenu à l'Iſle, & puis à S. Omer, ou luy fut accordee vne taille pareille à celle que le Roy leuoit annullement, combiẽ qu'il ne trouuoit pas par conſeil qu'il deuſt enfraindre & violer la paix ſi ſouuent iurée.

Par les Orleannois.

Taille accordee au Duc de Bourgongne.

En ladite annee mille quatre cens treize que toutes ces brouilleries, tumultes, maſſacres, changemens, & reuolutions ſe faiſoient, le Roy eſtant au bois de Vincennes fit vn Edict pour l'entretenement de la paix, ſe doutant bien que le Duc de Bourgogne ne ſe pourroit tenir de remuer touſiours quelque choſe, pour ce qu'il auoit ſceu que grand nombre de caualerie eſtoit paſſé par le pays de Châpaigne allant de Bourgongne en Flandres, & d'ailleurs il craignoit que le Duc Iean de Bretaigne ne ſe mit du coſté du Duc de Bourgongne à cauſe d'vne querelle que n'agueres il auoit eue contre le Duc d'Orleans & le Comte d'Alançon ſon beau frere, pour ce que ledit Comte luy auoit publiquement reproché qu'il eſtoit plus Anglois que François, & qu'il auoit au cœur vn Lyon plus grãd qu'vn enfant d'vn an.

Edict depaix

Reproche.

Le Duc de Bretaigne offencé de cela conceut vne grande haine contre le Duc d'Orleans & le Comte d'Alançon qui auoient alors de tout point gaigné le Roy, lequel preuoyoit bien que ceux que les Princes Orleannois auoient deſapointez en haine du Duc de Bourgongne remuoient meſnage, aſſauoir Guichard Daulphin d'Auuergne qui auoit eſté chaſſé de la Cour & priué de ſon Eſtat de grand maiſtre, le Comte de Sainct Pol qui eſtoit preſſé de rendre ſon Eſtat de Conneſtable, ce qu'il ne vouloit faire, le Sieur de Rambures auquel on auoit oſté l'Eſtat de maiſtre des Arbaleſtiers pour en pouruoir le Comte de Vandoſme, & autres Seigneurs Bourguignons tous ſuſpendus de leurs Eſtats. Le Duc Iean de Bourgongne eſtoit grandement indigné de voir tous ſes partiſans ainſi mal traictez, & encores plus des Edicts & declarations qui tous les iours eſtoient faites contre ſes entreprinſes par la faction d'Orleans qui alors poſſedoit le Roy.

Praticque pour remuer meſnage.

Priuez d'Eſtats.

Sur ces entrefaites arriuerent vers luy à l'Iſle en Flandres les Ambaſſadeurs du Roy Charles leſquels en vertu de certaines lettres Royaux qu'ils portoient & deſquelles ils firent publiquement exhibition luy commanderent qu'il n'euſt à faire aucun pact ny conuenance auecques le Roy d'Angleterre pour le reſpect du mariage de ſa fille ny autrement en quelque maniere que ce fut ſur peine de toute confiſcation. D'auantage qu'il eut à rendre au Roy les chaſteaux de Cherebourg, de Caen, & du Crotoy, & à tenir la paix qu'il auoit ſi ſouuent iurée auecques le Duc d'Orleans & ſes freres. Le Duc par vn grand meſpris ne reſpondit aucune choſe aux Ambaſſadeurs, ains demanda ſes bottes, & montant incontinent à cheual ſ'en alla à Audenarde. Les Ambaſſadeurs retournerent vers le Roy & luy faiſant entendre ceſte brauerie faite à ſon nom & ce meſpris de ſon mandement l'irriterent encore d'auantage contre le Duc, & des lors fit nouuelles lettres & nouueaux Edicts par leſquels ſur grandes peines il mandoit &

Commandement au Duc

De tenir la paix.

Le Roy irrité contre luy.

& commandoit aux Princes du ſang & à tous autres de ne faire aucune leuee de gens de guerre, ny eſmouuoir le peuple à ſedition ſoubs aucun pretexte de " ſon ſeruice & de ſes affaires, car ce à eſté le voile ordinaire duquel les ſedi- " tieux & factieux ſe ſont couuerts pour couurir leurs mauuaiſes intentions, " & pour attirer le peuple à leur party. Auſſi eſtoit inhibé & deffendu à tous gens de guerre ſur certaine grande peine de n'aller au ſeruice d'aucun Prin- ce. Cela aduint en l'an ſuſdit mille quatre cens-treize, auquel le Roy Loys de Sicile à la ſuſcitation du Duc d'Orleans renuoya au Duc de Bourgongne ſa fille fiancee au fils aiſné dudit Roy, & renonça à l'alliance dudit Duc, & alors ledit Roy donna ſa fille Marie en mariage à Charles Cõte de Ponthieu dernier fils du Roy Charles qui fut depuis le Roy Charles ſeptieme, & de ce mariage naiſtra le Roy Loys vnzieme.

1413

Note Voile des factieux.

loÿs Daulphin et charles 7e fils du roÿ charles 6.

Yſabel de Bauiere, femme du Roy Charles femme ſuperbe & vindicati- ue, voyant l'occaſion propre de ſe vanger de l'empriſonnement du Duc Loys de Bauiere ſon frere, & voulant oſter d'aupres de ſon fils Loys Daulphin tous ceux qui luy auoient eſté donnez par le Duc de Bourgongne fit dedans le Louure prẽdre priſonniers quatre Cheualiers de la partie dudit Duc de Bourgo gne qu'il auoit donnez au Daulphin & fauoris & aymez de luy, leſquels elle fit mettre en diuerſes priſons. Le Daulphin fut ſi irrité de cela qu'il cuida ſortir du Louure pour eſmouuoir le peuple de Paris à ſon ayde pour recouurir leſdits pri ſonniers, mais les Princes Orleannois taſcherent de l'appaiſer par belles pa- rolles. Toutesfois ils ne peurent ſi bien faire que ſecrettement il n'eſcriuit de ſa main trois lettres audit Duc par leſquelles il le prioit inſtamment de le venir trouuer & ſecourir, & les luy enuoya par vn ſien Secrettaire. Le Duc de Bourgongne ayant entendu la prinſe de ces quatre Cheualiers ſuſdits, & receuant coup ſur coup lettres les vnes ſur les autres du Daulphin, entra en nouuelle ioye & eſperance de rentrer en faueur & credit, & de ſe vanger de ſes ennemis. Il manda toutes les forces de ſes terres & Seigneuries, & affin qu'on ne l'accuſaſt d'eſtre infracteur & perturbateur de la paix, pour ſa deſ- charge il eſcriuit lettres aux bonnes villes de ce Royaume, ſ'excuſant ſur celles que le Daulphin luy auoit eſcrittes, deſquelles il enuoya par tout des copies vidimees auecques les ſiennes, & deſquelles nous auons bien voulu in- ſerer la teneur.

Royne vindicatiue.

Daulphin irrité.

Deſcharge du Duc.

" Treſchers & bons amis, il eſt bien vray que vous auez bien en memoire " comment en l'an paſſé au mois d'Aouſt, Monſeigneur le Roy apres ſon re- " tour de la cité de Bourges retourna en ſa ville d'Auxerre, & voulut bonne " paix eſtre & demourer touſiours entre les ſeigneurs de ſon ſang & lignage, " & celle voulut & ordonna qu'elle fut iuree ſolennellement promiſe d'entrete- " nir, tant par nous tous de ſon ſang & lignage, comme par tous Prelats, nobles, " vniuerſitez, & bonnes villes de ſon regne. Et ainſi que vous ſçauez, tous pre- " ſens audit lieu d'Auxerre le promirent & iurerent ſolennellement, tant pour " eux en leurs noms, comme pour ceux de laquelle partie ils eſtoient venuz " audit lieu d'Auxerre. Et puis apres Monſeigneur le Roy renuoya ſur ce ſes " lettres patentes à pluſieurs bonnes villes de ſon Royaume, pour icelle paix iurer " & entretenir. Et de rechef n'agueres & dernierement le iuraſmes en propres per " ſonnes de cõmandement de mõdit ſeigneur le Roy, & auſſi des autres ſeigneurs " de ſon ſang & lignage. Et iurerent ſelon la forme d'vne cedule faite à Auxerre

Ses lettres aux villes.

Contre les Orleannois.

Infracteurs de paix.

par laquelle entre les autres choſes, il ordonna eſtre & demourer entre leſdits
ſeigneurs bonne amour & vnion, & qu'ils fuſſent bõs parens & amis les vns aux
autres. Et iaçoit ce que ladite paix laquelle nous auons touſiours deſiree fut par
nous bien & entierement gardee, ſans faire ou ſouffrir eſtre faict quelque cho-
ſe au contraire de noſtre coſté : neantmoins nous eſt bien le contraire par iniu-
res deteſtables que pluſieurs ſe ſont efforcez de faire à noſtre treſredoutee Da-
Parlant de ſa fille. me ma fille la Ducheſſe d'Aquitaine, comme il eſt aſſez notoire en ce Royau-
me, ſans plus oultre declarer la choſe. Et auſſi les deſpits, iniures, & exces qui
nous ont eſté faits, en prenant de nos gens, en dechaſſant tous ceux qu'on ſça-
uoit ou pouuoit imaginer eſtre fauorables à noſtre dit ſeigneur ou à nous : de
nous auſſi auoir diffamez en predications & collations publiques en pluſieurs
lieux & en pluſieurs manieres. Laquelle choſe nous a eſté dure à porter : neant-
Sa faintiſe. moins nous l'auons porté patiemment, & encores pour l'obſeruation de ladite
paix qui eſt ſouuerain bien de ce Royaume & entre les plus grans maux, & incõ-
ueniens & dommages qui autrement ſe pourroient enſuiuir l'euſſiõs voulu por-
ter iuſques adõc que mon treſredoutté ſeigneur & fils le Duc d'Aquitaine nous
a fait ſçauoir que apres pluſieurs exces & deſpits à luy faits à ſon deſplaiſir, il e-
ſtoit tenu au Louure comme priſonnier à pont leué audit Chaſtel du Louure.
Qui eſt choſe abominable, & qui bien doit deſplaire non pas ſeulement à
nous mais à tous autres ſubiects & bienvueillans de mondit Seigneur le Roy.
Requiert ſecours du duc. Surquoy mon treſredouté Seigneur & fils pluſieurs fois par ſes lettres & meſ-
ſagers nous a requis de noſtre ayde & ſecours pour le deliurer du danger ou il
eſtoit tenu. Et pour ce que nous en gardant noſtre loyauté enuers mondit
ſeigneur & mon treſredoutté Seigneur & fils le Duc d'Aquitaine ſon pre-
mier fils, auquel par lignage & par confederation de mariage, foy, & homma-
ge, & en tant d'autres manieres ſommes obligez, à eux ne pourrions nulle-
ment faillir en telle neceſſité, nous ſommes deliberez d'aller incontinent de-
Le Duc vers Paris. uers Paris, à tout tant de gens d'armes que nous pourrons finer pour la ſeurté
de noſtre perſonne, affin qu'au plaiſir de Dieu nous puiſſions aller veoir en tou-
te bonne proſperité mondit Seigneur le Roy, Madame la Royne, mon treſre-
doutté Seigneur, Monſeigneur d'Aquitaine, & ma treſredoutee fille ſa cõpagne,
& pour eux à mon pouuoir oſter hors du danger auquel ils ſont, & eux mettre à
Pour le deliurer. leur liberté & volonté, comme il eſt de raiſon, ſans ce que nous ayons intention
d'enfraindre ladite paix. Si vous ſignifions treſchers & bons amis, affin que nous
facez & cognoiſſez eſtre bien vueillans & vrais obediens de Mõſeigneur le Roy
que noſtre intention & volonté eſt telle (comme dit eſt) & non autre, & vous
Prie les bõnes villes. prions tant à certes & de cueur que plus ne pouuons, qu'en ce faict cy, lequel eſt
tant fauorable pour meſdits Seigneurs, & pour la paix, tranquilité & vtilité de
ce Royaume, vous nous veuillez aſſiſter & venir à noſtre ayde le pluſtoſt que
vous pourrez pour conſommer & accomplir ce faict cy à l'honneur de moy
& de Mõſeigneur le Roy, & de mondit Seigneur d'Aquitaine, & du bien cõmun
de ce Royaume, & vous tellemẽt porter que l'on ſapperçoiue de voſtre loyauté
enuers Mõſeigneur le Roy, & mondit ſeigneur d'Aquitaine, & du bien cõmun
de ce Royaume, ſi comme nous qui ne deſirons que paix, car nous auons parfai-
Pour ſecourir le Roy. te fiance en vous. Treſchers & bons amis noſtre Seigneur vous ayt en ſa gar-
de. Eſcrit en noſtre ville de l'Iſle, le vingtroiſieme iour de Ianuier mille quatre
cens-treze.

Les

Les Princes & Seigneurs du party Orleannois qui eſtoient pres du Roy ayans eſuenté ces lettres, & aduertis de celles que le Daulphin irrité auoit eſcrittes audit Duc de Bourgogne & de l'appareil de guerre que ledit duc faiſoit pour venir à Paris, ſceurẽt tellemẽt amadouer de belles parolles ledit Daulphin qu'ils le tirerent à leur party, & changerent ſon cueur & ſes affections, de façon que ce ieune Prince qui auoit le cueur de cire fut incõtinent changé en vne autre forme & volonté. Car luy qui n'agueres auoit de ſa main eſcrit trois lettres au Duc de Bourgongne ſon beau-pere, tout ſoudain changeant de volonté eſcriuit aux bonnes villes de la France des lettres patentes comminatoires contre ledit Duc ſon beau-pere, le declarant ennemy du Roy Charles & de luy, pour tourner toutes les forces du Royaume contre luy. Ce que les Orleannois auoient pratiqué pour rompre le voyage du Duc de Bourgongne, & firent d'auantage que ledit Daulphin eſcriuit au Duc lettres toutes contraires à celles qu'il auoit eſcrittes au parauant, par leſquelles il le prioit, & neantmoins luy deffendoit ſur tant qu'il l'aimoit & redoutoit, & ſur la loyauté qu'il portoit au Roy qu'il n'euſt à venir à luy auecques forces & que ſ'il auoit fait aucun mandement de gens de guerre ils les contremandaſt. Voila la fiance qu'il y a aux Princes & meſmement aux ieunes qui ont le plus ſouuent leurs affections molles & capables de toutes figures & impreſſions les dernieres deſquelles demeurent touſiours iuſques à ce que d'autres nouuelles les viennent effacer.

Ieune Prince leger.

Contre ſon beau-pere.

Le contremande.

Le Duc de Bourgongne cognoiſſant les menees & pratiques de ſes aduerſaires qui auoient deſtourné le Daulphin de l'affection qu'auparauant il luy portoit, ne voulut ſ'arreſter aux lettres du Roy ny dudit Daulphin, ny deſiſter de ſon entreprinſe, ains auecques ſes forces ſe mit en campagne couurant touſiours ſon voyage de l'ayde & ſecours qu'il menoit à Paris au Roy & au Daulphin pour les oſter de la ſeruitude & captiuité en laquelle le tenoient les Orleannois. Ainſi marchãt il tira vers Peronne en laquelle il ne peut entrer pour la deffence que le Roy auoit faite aux habitans d'icelle de n'y laiſſer entrer ledit Duc, lequel paſſant oultre la riuiere de Seine entra dedãs la ville de Cõpiegne nonobſtant la deffence du Roy, & de là paſſant pres de Senlis qui luy refuſa l'entree, alla à Dampmartin en Gouelle, la ou luy vint nouueau renfort de Seigneurs & ſoldats Bourguignons. Le Roy, le Daulphin & les Princes de la faction d'Orleans eſtans à Paris furent bien eſtõnez de la ſoudaine approche & des forces du Duc de Bourgongne. Le Daulphin & les autres Princes aſſemblans celles qu'ils auoient dedans Paris, & ſe mettans en armes alloient par la ville & ſ'arreſtans aux places principalles d'icelle au ſon des trompettes faiſoient dire au peuple par la voix du Chancelier du Daulphin, que ledit Duc de Bourgongne venant contre ſon ſerment ſouuent fait, contre le vouloir du Roy, & contre les conuenances de la paix auoit amené vne armee pour rompre le repos publicq, ſe couurant de certaines lettres du Daulphin leſquelles il n'auoit iamais eſcrittes, combien que ledit Duc ſe vantaſt de les auoir. Le Chancelier apres auoir dit ces parolles ſe faiſoit aduouer par ledit Daulphin, lequel publiquement aſſeuroit n'auoir iamais eſcript ces lettres, priant le peuple de garder foy & loyauté à ſon pere & à luy. Incontinent furent toutes les portes de la ville de Paris fermees, excepté celles de Sainct Iacques & de la Baſtille, & encores que ces Princes eurent grandes forces, ſi eſtoient ils en grande crainte, car ils craignoient qu'à l'arriuee dudit Duc le peuple de Paris ſe mutinaſt contre

Duc de Bourgogne reſolu.

Aſſemblee dedans Paris.

Cõtre le Duc

Portes fermees.

eux, & le voulut receuoir. Le Duc eſtant ſans aucune reſiſtance entré dedans la ville de Sainct Denis par vn ſien Herault enuoya lettres au Roy, à la Royne, & au Daulphin, & à ceux de la ville par leſquelles il les prioit luy permettre d'aller vers eux, pour leur faire entendre la cauſe de ſa venue, qui ne tendoit qu'à bonne fin. Le Herault ne peult entrer dedans la ville de Paris, ny voir le Roy, la Royne, ny le Daulphin ſon fils, ny donner ſes lettres à eux ny aux Pariſiens, ains fut menaſſé de ſa vie, & luy fut dit que le premier qui viendroit de la part du Duc ſon maiſtre à Paris auroit la teſte tranchee. Le Duc de Bourgongne irrité de la rudeſſe faite à ſon Herault ſe reſolut d'aller luy meſme en perſonne deuers Paris. Dont le lendemain mettant ſon armee en bataille marcha iuſques deuant ladite ville, & arriua à la porte Sainct Euſtace autrement appellee la porte Montmartre, & attendit là aſſez longuement ſi le peuple voyant ſes forces aux portes ſeſmouueroit point en ſa faueur, car il penſoit que cela deut aduenir. Il enuoya ſon Herault à la porte Sainct Honoré pour voir ſ'il pourroit rien faire, mais il luy fut reſpondu que ſ'il ne ſe retiroit on luy tireroit. Lors il requit ceux qui eſtoient ſur la porte qu'ils vouluſſent ouyr parler quatre Cheualiers de la part de ſon maiſtre qui leur expoſeroient la cauſe de ſa venue, mais il n'y eut ordre de les faire eſcoutter.

Le Duc à S. Denis.

Le Duc deuant Paris.

Ne fut eſcouté.

Ce pendant Enguerrand de Bournonuille eſtoit deſcendu à pied aſſez pres de la porte Sainct Honoré auecques l'eſtandard, pour eſſayer ſ'il pourroit donner courage à ceux de Paris de ſe mettre en armes à la veüe de l'eſtãdard de Bourgongne, mais perſonne ne bougea, car l'ordre eſtoit mis ſi bon dedans la vile que le Duc de Bourgongne ne fit pas ce qu'il penſoit. Bournonuille voyant qu'il ne pouuoit rien faire ſe retira, & peu apres le Duc ſans faire aucune acte d'hoſtilité auſſi ſe retira à Sainct Denis, la ou il fit eſcrire lettres contenans certification des cauſes de ſa venue qu'il diſoit eſtre pour auoir eſté mandé par lettres eſcrittes de la main dudit Daulphin pour l'oſter & deliurer de la captiuité ou il eſtoit, proteſtant n'eſtre venu pour nuyre à perſonne, ny rechercher par ambition aucune adminiſtration en ce Royaume, ny pour troubler le repos & trãquilité publique, ainçois eſtoit preſt d'entretenir de point en point ce qui auoit eſté conuenu par la paix iuree par les Princes. D'auantage qu'il eſtoit tant affectionné au bien du Roy & du Daulphin, qu'il ne ſe deporteroit de ceſte ſienne entrepriſe iuſques à ce qu'il vit le Roy & ſon fils en pleine deliurance & hors de la captiuité en laquelle ils eſtoient detenuz. Par telles lettres il taſchoit à eſmouuoir le peuple contre les Orleannois ſes aduerſaires leſquels il diſoit tenir le Roy en captiuité intollerable. En outre ſe plaignoit du Comte d'Armaignac, qui auoit menacé de mort ſon Roy d'armes, & diſoit que ſa venue auoit eſté ſans endommager le pays ayant ſes gens par tout payé leurs deſpens. Finablement requeroit les loyaux ſuiets du Roy, de le vouloir aſſiſter à ſi iuſte querelle, leur promettant les deffendre & garantir enuers & contre tous, de toutes ſes forces. Ces lettres dattees de l'vnzieme de Feurier 1413. furent par eſpions portees à Paris & par les partiſãs de Bourgogne placardees és places publiques de Greue, des Halles, la place Maubert, au paruis de noſtre Dame, au Palais, & en pluſieurs lieux de l'Vniuerſité dõt les Orleãnois furent fort troublez & en plus grãde crainte que deuant, & pour ce redoublerent la garde de la ville donnans bon ordre que nul inconuenient

Par les Bourguignons.

Proteſtation du Duc.

Sa plainte.

Pariſiens ſuſtinez.

inconuenient ne leur aduint. Ce pendant que le Duc seiournoit à Sainct Denis, le fils du Seigneur de Croy qui estoit detenu prisonnier à Môleheri ou la Royne l'auoit fait mener, fut recouru & enleué par vn matin à l'aide d'vn prestre qui estoit leans, & fut ramené à Sainct Denis par deuers son pere. Dont le Duc receut grande ioye, car il auoit esté empriſonné pour sa querelle à la poursuitte de la Royne. *Prisonnier enleué.*

Le Duc voyant qu'il perdoit temps, voulut encore experimenter s'il seroit ouy, & enuoya autres lettres au Roy de Sicile, & aux Ducs de Berry & d'Orleãs, les priant de permettre qu'il peust parler au Roy & à son fils le Daulphin & leur faire entendre les causes de sa venue. Le porteur desdites lettres fut Flandres Roy d'armes. Lequel venant à la porte Sainct Anthoine ne peut estre introduit en la ville : ains luy fut dit qu'il n'esperast point y entrer. Quoy voyant le Roy d'armes fendit vn baston, & mettant ses lettres en la fente planta le baston à la porte de la ville en lieu fort apparent, & puis s'en retourna à Sainct Denis. Et ayant fait entendre cela au Duc son maistre il fut plus mal content que deuant, mais ne voyant autre exploict ne voulut faire aucune force, & print parti auecques son conseil de s'en retourner en ses pays par le chemin qu'il auoit tenu à sa venue: & laissa ses garnisons en plusieurs bonnes villes comme Soissons, Compiegne, & autres, & puis s'en alla en la ville d'Arras en laquelle il tint ses Estats du pays d'Artois, ou les Nobles du pays luy promirent de le seruir loyaulment contre toutes personnes excepté le Roy & ses enfans. *Le Duc escrit lettres. Aux princes. Le Duc s'en va en ses pays.*

En ce mesme temps il fit escrire en son nom aux bonnes villes de ce Royaume le discours de son voyage de Paris & le reffus qui luy auoit esté fait de l'entree & de l'accez au Roy, & par icelles sommoit les habitans des bonnes villes de l'assister à la deliurance du Roy & ses enfans, de la captiuité en laquelle il les disoit estre detenus. Et pour plus facilemẽt les induire à ce qu'il pretẽdoit d'eux leur enuoyoit le Vidimus des trois missiues escrittes de la main du Daulphin. D'autre part le Roy & le conseil des Orleannois qui gouuernoient, procedoyent contre le Duc de Bourgongne à beaux Edicts, le declarerent rebelle, seditieux, ennemy du repos public, & bannirent luy & tous ses adherans: mandans à tous seigneurs ses vassaux qu'ils n'eussent à luy obeyr, ny porter armes soubs son aduis, sur peine de rebellion. Le Duc se voyant en cest accessoire, tint vn grand conseil sur la deliberation de ses affaires par ce qu'il estoit aduerti que le Roy auoit desia fait plus grand mandement qu'il n'auoit fait depuis qu'il estoit venu à la couronne pour luy courre sus & le destruire. *Escrit aux villes. Declarations contre luy.*

Apres que le Roy eut declaré le Duc de Bourgongne rebelle & ennemy de sa couronne, il assembla ses forces lesquelles soubs la conduitte de Charles d'Albret Conneſtable de France il enuoya mettre le siege deuãt la ville de Compiegne tenant pour le Duc de Bourgongne. Peu apres le Roy partant de Paris auecques grandes forces pour aller contre ledit Duc, luy, le Daulphin, les Princes du sang & autres portoient l'escharpe blanche du Comte d'Armaignac, laissans la croix blanche des Roys ses predecesseurs. Dequoy chacun s'esbahissoit. Estant le Roy pres de Compiegne il enuoya vn sien Herault pour sommer ceux de dedans de luy rendre la ville comme à leur naturel & souuerain Seigneur, mais ils respondirent que tresvolontiers ils receuroient dedans leur ville le Roy & le Daulphin son fils auecques leur train, non autres. Le Roy irrité de ceste res- *Declaré rebelle. L'escharpe blanche. Compiegne sommee.*

ponce ſe reſolut d'auoir la ville par force. Ceux de dedans ſe voyans fort preſſez des forces du Roy qui croiſſoient d'heure à autres demãderent ſecours au Duc de Bourgongne, mais il n'y eut ordre de leur en enuoyer, pour ce qu'il ne pouuoit iouir des Flamans qui proteſtoient ne vouloir prendre les armes contre le Roy ny ſon fils. Parquoy le Duc à ſon grand regret manda aux aſſiegez qu'ils aduiſaſſent de compoſer auecques le Roy. Adoncques la ville de Compiegne ſe rendit au Roy, pardon fut donné aux habitans d'icelle, & les Bourguignons iurans de ne porter iamais les armes cõtre le Roy & ſon fils ſortirent leurs corps & bagues ſauues. De Compiegne le Roy alla aſſieger Soiſſons alors place tres-forte, tenue au Duc de Bourgogne par Enguerrãd de Bournonuille l'vn des braues Cheualiers de ce temps là, mais apres qu'elle eut eſté viuement aſſaillie elle fut priſe par force, & Bournonuille & quelques autres pris furent amenez à Paris & decapitez aux Halles, pluſieurs citoyens de ladite ville furent pendus en diuers gibets hors la ville, & cinquante d'iceux furent auſſi menez à Paris & condamnez à mort.

Se rendit.

Soiſſons priſe

Le Duc de Bourgogne voyant ſes affaires prendre vn mauuais train d'autant qu'il ne pouuoit tirer ſecours ny ſeruice des Flamans ſes ſubiets contre le Roy, que le Cõneſtable Valeran Cõte de S. Pol faiſoit le malade craignãt de faire guerre contre le Roy & (ce qui le faſchoit plus) eſtant aduerti que Philippes de Bourgogne Cõte de Neuers ſõ frere eſtoit allé par deuers le Roy à Laõ, qu'il auoit mis toutes ſes ſeigneuries entre ſes mains luy requerant merci & pardon, & auoit iuré au Roy qu'il ne ſecourroit iamais le Duc de Bourgogne ſon frere contre ſa maieſté, il enuoya pardeuers le Roy la Cõteſſe de Hainault ſa ſœur pour tanter les moyens d'vne bonne paix, & d'vne reconciliation auec le Roy & le Daulphin. La Comteſſe ne peut rien faire pour la premiere fois, tant eſtoit le Roy irrité contre le Duc. Pour la ſecõde fois ledit Duc la renuoya vers le Roy auec leur frere le Duc de Brabant: mais ce ſecõd voyage fut auſſi peu proffitable q̃ le premier: car le Duc d'Orleans & ſes partiſans empeſchoient de tout leur pouuoir la paix, & en diſſuadoient le Roy, la Royne, & le Daulphin, leur remonſtrant le ſermẽt ſolemnel que deuant qu'entreprendre ceſte guerre ils auoiẽt fait de n'entẽdre iamais à accord quelconque auec le Duc de Bourgogne, & de ne ceſſer qu'ils ne l'euſſent ruiné auec ſa maiſõ. Toutesfois le Daulphin cõſiderãt ſagemẽt à part ſoy que ceſte guerre ne ſe mouuoit que par affections des partialitez non pour le ſeruice du Roy ny le bien du Royaume, reſpondit franchement auſdits princes Orleannois qu'il feroit finir la guerre, & qu'il voyoit bien que par le moyen d'icelle le Roy & ſon Royaume eſtoient en voye de ruine. Partant ſe reſolut ce ieune Prince d'accepter la paix, puis qu'elle luy eſtoit preſẽtee par la Cõteſſe de Hainault & le Duc de Brabant ſœur & frere du Duc de Bourgogne. Ledit Duc & la Cõteſſe eſtans de retour vers Roy & le Daulphin qui eſtoient deuant Arras ou il auoit mis le ſiege, trefues furent faites entre le Roy & les aſſiegez de ladite ville. Ce pendãt on euſt tẽps de faire la paix, laquelle fut faite & publiee deuant la Tante du Roy, & fut fait cõmandement de par le Roy que tous tant ceux de la part du Roy que des Bourguignõs euſſent à oſter leurs bandes & eſcharpes, & leur croix S. André. Alors furent preſentees au Roy les clefs de la ville d'Arras de la part du Duc de Bourgogne auec promeſſe de mettre en obeiſſãce du Roy toutes les bõnes villes du Duc de Bourgogne eſtãs riere le Royaume. La teneur de ladite paix fut telle.

Affaires du Duc mal.

Recourt à la paix.

Enuoye ſa ſœur vers le Roy.

Orleannois empeſchẽt la paix.

Le Daulphin la veut.

Trefues.

Paix auec le Duc.

Ce-

" Ce ſont les choſes que le Roy a ordonné de ce qui eſt en limite de la partie du
" Duc de Bourgongne traicté par le Duc de Brabant, la Dame de Hainault & les *Traicté de paix.*
" deputez des trois Eſtats de Flãdres cõme ſes procureurs & ayãs de luy puiſſance.
" Leſquelles choſes furent leuës & ordonnees en la preſence du Duc d'Aquitaine
" & du grand cõſeil du Roy. Premier pour ce qu'en tẽps paſſé ſont aduenues plu-
" ſieurs pertes & dõmages au Royaume de France cõtre le plaiſir du Roy & de ſon
" dit fils d'Aquitaine, en toute humilité hũblement ſupplient les deſſuſdits de Bra *Supplication au Roy.*
" bant & Dame de Hainault & leſdits deputez au nom dudit Duc de Bourgogne
" & comme ſes procureurs de luy fondez ſuffiſamment au Roy & à ſondit fils, que
" toutes choſes ou ledit de Bourgogne a deffailli depuis la paix faite à Ponthoiſe
" ou le Roy & le Duc d'Aquitaine peuuent auoir pris deſplaiſir ils luy veulẽt par-
" donner & en leur bonne grace & amour le receuoir. En oultre iceux traicteurs *Pour le Duc.*
" baillerent ou firent bailler au Roy & au Duc d'Aquitaine ou à leurs commis les
" clefs de la ville d'Arras & de la cité, & auſſi de toutes bonnes villes & fortereſſes
" au Royaume appartenãs au Duc de Bourgogne, eſquelles le Roy & ſon fils met-
" toient baillifs, capitaines, & autres officiers tels & ſi longuemẽt que bon leur ſem
" blera ſans pource enfraindre la paix. Et apres fera ledit Duc de Bourgogne deli- *places deliurees au Roy*
" urer au Roy ou à ſes cõmis le chaſtel du Crotoy, & de fait le remettra en ſa main.
" Que ledit Duc de Bourgogne ſera tenu deſloigner & mettre hors aucuns de ſa
" famille, leſquels ſont en l'indignation du Roy & du Duc d'Aquitaine ſans plus
" les ſouſtenir en nuls de ſes pays, & ſeront iceux declarez & baillez par eſcrit en *Terres rẽdues*
" tẽps & en lieu. Que toutes terres miſes & priſes en la main du Roy & du Duc d'A-
" quitaine, des vaſſaux ſubiets, & bienueillãs, alliez, & fauorables dudit Duc de Bour
" gogne de quelque eſtat qu'ils ſoient pour l'occaſion de ceſte guerre ſerõt miſes
" & reſtituees à iceux. Et auſſi tous banniſſemens & appellations faits à la cauſe de
" uant dicte ſerõt miſes à neant. Et pareillement ſi ledit Duc de Bourgogne a mis *d'vne part & d'autre.*
" ou fait mettre aucunes terres ſeigneuries ou biens quelconques en ſa main des
" ſubiets fauoriſans & bienueillãs ou de ceux qui ont ſerui le Roy en ceſte preſen-
" te annee de quelque eſtat qu'ils ſoient ſeront mis à pleine deliurance. Que com-
" bien q̃ leſdits traicteurs ayẽt affermé au Roy & au Duc d'Aquitaine que le ſuſdit
" de Bourgogne n'a nulle confederatiõ ou alliance aux Anglois, neantmoins pour
" euiter tout ſoupçon les deſſuſdits nõmez promettrõt pour ledit Duc de Bourgo *Le Duc quitera l'Anglois.*
" gne que doreſnauant ne procedera ne fera proceder par maniere d'alliance auec
" leſdits Anglois, ſi ce n'eſt par congé du Roy & de ſon fils le Duc d'Aquitaine. Que
" quant à la reparatiõ de l'hõneur dudit Duc de Bourgogne pour ce que pluſieurs
" lettres ont eſté faites & en pluſieurs lieux de ce Royaume & dehors enuoyees,
" leſquelles ledit Duc de Bourgogne dit eſtre à ſa charge & deshonneur, & ainſi
" qu'apres ceſte paix faite & que le Roy ſera à Paris diſpoſera aucũs de ſon cõſeil a- *Reparatiõ de ſon honneur.*
" uec aucunes gẽs du Duc de Bourgogne tels qu'il luy plaira à cõmettre & en adui-
" ſerõt enſẽble. Itẽ promettra ledit Duc de Bourgogne, que iamais ne fera ne pro- *ſes promeſſes*
" curera par luy eſtre fait en appert ne en couuert aucũ mal, deſtourbier, ou empeſ
" chemẽt aux vaſſaux, ſeruiteurs, biẽ-veillãs, officiers, & ſubiets, du Roy qui en ce-
" ſte q̃relle l'õt ſerui tãt en perſonne cõme ſous autres capitaines de leur cõpagnie,
" n'auſſi aux bourgeois de Paris n'aux autres habitãs de fait ne par aucune maniere
" pour l'occaſiõ dudit ſeruice empeſchemẽt ne fera, ne d'eſtre fait ne procurera. Itẽ
" le Roy veut & ordõne pour touſiours tenir ſes ſubiets en vraye obediẽce cõme ils

doiuent eſtre tenus que le Traicté de Chartres & autres traictez qui depuis ont eſté faits ſoient fermement & ſans corruption gardez, & ſi aucune choſe y a à parfaire & à reparer, que de l'vn & de l'autre laiz ſoit fait & reparé. Item pour la ſeureté que les choſes deſſuſdites ſeront fermement tenues & accomplies par le Duc de Bourgongne, ledit Duc de Brabant, la Dame de Hainault, & les deſſuſdits deputez, iureront tant en leurs noms & propres perſonnes comme eux faiſans forts des Prelats & gens d'Egliſe, des Nobles, & des bõnes villes & tout leur pays, c'eſt aſſauoir ledit Duc de Brabant la Dame de Hainault & les deſſuſdits deputez iureront au nom dudit Duc de Bourgongne pour tout le pays de Flandres, que ledit Duc de Bourgongne tiendra fermement & gardera perpetuellement ceſte bonne paix, ſans deſormais faire venir ou procurer par luy ou par autruy, aucune choſe au contraire. Et au cas que ledit Duc de Bourgongne commenceroit aucune choſe en appert ou en couuert contre la teneur & traicté de ceſte bonne paix, iceux Duc & Dame ne luy feroient ne donneroient aydene conſeil de corps ne de pecune, ne en quelque autre maniere, veu auſſi que les ſeigneurs du ſang du Roy & autres Prelats, & Nobles, & bonnes villes de ce Royaume feroient ſemblable ſerment. Et de ce les ſuſdits bailleront bõnes lettres & compettentes à l'ordonnance du Roy & de ſon conſeil: & auec ce promettent les deſſuſdits Duc de Brabant, Dame de Hainault, & les deputez qu'ils feront loyaument leur pouuoir à faire ſemblablement iurer & promettre par ceux d'Arras, & par les Nobles & autres qui ſont dedans à tenir les choſes deſſuſdites, & auſſi à ceux qui pour le preſent ſont en la compagnie dudit Duc de Bourgogne & es garniſons de ſes villes & chaſteaux d'Artois, de Bourgogne, & de Flandres quand ils ſeront requis de par le Roy.

Par vn chacun.

Meſmement par ledit Duc

S'il Duc y manque.

Promeſſes de ſes deputez.

Tel fut le Traicté de ceſte paix en ce ſiege Arras, lequel fut premierement iuré par le Duc de Brabant & par la Comteſſe de Hainault, puis par le Daulphin, lequel apres l'auoir iuree pria le Duc d'Orleans de la vouloir iurer, mais ledit Duc ſ'en excuſa diſant n'eſtre tenu de faire ſerment, ains eſtre ſeulement la venu pour ſeruir le Roy & luy. Pour la ſeconde fois le Daulphin l'en pria, mais il reſpondit que pour n'auoir rompuë l'autre paix il n'eſtoit tenu de iurer ceſte cy. Pour la troiſieme fois le Daulphin l'en pria de rechef, mais touſiours il ſ'en excuſoit: & en fin eſtant preſſé il la iura, mais ce fut contre ſa volonté. Et apres les autres Princes & Seigneurs partiſans d'Orleans la iurerent à leur grand regret. La nouuelle de ceſte paix apportee aux Pariſiens ne leur fut gueres aggreable pour auoir eſté faite ſans eux, & ſ'en plaignirent au Duc de Berry leur gouuerneur, diſans (comme dit Monſtrelet) qu'à eux appartenoit de le ſçauoir, & qu'en icelle ils fuſſent appellez & comprins. A quoy le Duc de Berry leur reſpondit qu'ils ne deuoient ſ'entremettre des differens qui eſtoient entre le Roy & les Princes du ſang, car (diſoit il) nous nous courrouſſons les vns aux autres quand il nous plaiſt, & quand il nous plaiſt la paix eſte faite & accordée. Les Pariſiens aſſez mal contens de ceſte reſponce bien toſt apres eurent la reuanche contre le Duc de Berry, car le Roy eſtãt à Senlis de retour de la paix d'Arras il retõba en ſa maladie frenetique. A ceſte cauſe il fut deliberé par le cõſeil du Roy que le Daulphin ſon fils aiſné & heritier preſũptif de la courõne prẽdroit le gouuernemẽt des affaires. Dõt le Duc de Berri fut fort mal cõtent, & ſe voulãt emparer de toute adminiſtratiõ fit aſſẽbler le Preuoſt des Marchãs, les Eſcheuĩs, bourgeois, & corps de la

Traicté par luy iuré.

Excuſe d'Orleans.

Contraint de iurer.

Les Pariſiens ſe meſlent de tout.

Le Roy retõbe malade.

1414 1415

de la ville de Paris, l'vniuerſité, toutes les chambres du Parlement & des Comptes, & leur fit propoſer l'indiſpoſition du Roy tant en ſa perſonne qu'en ſon ſens, inhabille à gouuerner & la grande ieuneſſe du Daulphin incapable du maniement des affaires, & comment pour la proximité du ſang Royal il touchoit à luy plus qu'à nul autre d'entreprendre le gouuernement du Royaume, comme eſtant fils, frere & oncle de Rois. Partant luy appartenoit le gouuernement du Royaume. Apres auoir fait faire ceſte remonſtrance par la bouche de l'Eueſque de Chartres, ceux de Paris, apres auoir eu ſur ce cõſeil entr'eux, & ſe reſſouuenans que ledit Duc de Berry leur auoit dit qu'il ne leur appartenoit pas de ſ'entremettre du Roy ny des Princes de ſon ſang, firent reſponſe qu'il ne leur appartenoit pas de parler de cela, mais au Roy ſeul ou à ſon conſeil, auquel ils ſ'en rapportoient. En quoy le Duc de Berry ſapperceut que les Pariſiens luy auoient rendu ſon change. Ce qui aduint l'an mille quatre cens quatorze.

Ieuneſſe incapable d'affaires.

Remonſtrance aux Pariſiẽs.

Change rẽdu

Le Daulphin eſtant retourné à paris print le gouuernement du Royaume, de ſa propre authorité ſe nomma Regent, n'auoit aupres de luy pour ſon conſeil que ieunes gens addonnez à volupté & des perſonnes corrompues, auares, ignorantes & paſſionnees, ne communiquoit les grans affaires au Duc d'Orleans, de Berry, de Bourbon, & autres Princes & ſeigneurs, & eſtoit tant negligent, tant addonné à ſes plaiſirs, & ſi mal ſerui qu'il n'y pouuoit ny vouloit donner nul ordre. Et par deſpit de ce que leſdits Princes ſ'en vouloient entremeſler, pour ce qu'ils voyoient que la ieuneſſe & le mauuais Conſeil de ce Prince laiſſoient aller les affaires ſan deſſus deſſoubs, il ſ'en alla à Meleun d'ou il ne vouloit reuenir de long temps. Et pource qu'en ſon abſence on ne pouuoit donner concluſion ny reſolution aux affaires du Royaume, la Roine ſa mere & le Duc de Berry delibererent d'aller à Meleun pour le faire retourner. Quand ils furent à Corbeil il leur manda qu'ils n'allaſſent point plus auant, & que le lendemain il ſeroit à eux audit Corbeil. Mais le lendemain matin au lieu d'aller à Corbeil il alla droit à Paris, & apres auoir paſſé le pont Charenton il fit leuer le pont & emporta les clefs à Paris, & eſtant entré dedans la ville, fit fermer la porte Sainct Anthoine. Quãd il fut en ſon logis il enuoya querir les clefs de toutes les portes de la ville & alla loger au Louure. Les Pariſiens furent fort effrayez de cela, car alors tous les ſeigneurs eſtoient hors la ville, le lendemain il manda auſdits ſeigneurs qu'ils n'euſſent à retourner en Cour, ains ſ'en allaſſent en leurs pays, terres & ſeigneuries, ce qu'ils firent. Et voila cõment en ce temps là le Royaume eſtoit gouuerné tantoſt par l'vn tantoſt par l'autre, & par des teſtes furieuſes, tantoſt par vn Duc de Bourgongne ambitieux, & tantoſt par vn Daulphin ieune Prince mal aduiſé. Ce qui aduint l'an 1415.

Ieune Prince mal conſeillé

Son mauuais gouuernemẽt

Son mandement.

Durant les factions de ces deux maiſons d'Orleans & le Duc de Bourgongne & les troubles & maux de la pauure France, le Schiſme de l'Egliſe cauſe par la diuerſité des trois Papes tourmentoit toute la Chreſtienté, & la France outre ſes autres maux auoit encore ceſtui-cy pour la tourmẽter d'auantage. Tous les Princes Chreſtiens depuis deux ou trois ans au parauant enuoyoient de iour à autre leurs Ambaſſadeurs vers l'Empereur Sigiſmond le prier d'y vouloir auec eux donner quelque ordre, d'autant qu'ils auoient entendu qu'il auoit vn ſingulier deſir de pacifier les troubles de l'Egliſe tourmentee & deſchiree par ceux qui la deuoient conſeruer & remettre en ſa ſplendeur. Par l'vniuerſel accord de tous les Princes Chreſtiens, il fut mandé au Pape Iean que ſans aucun delay

Schiſme de l'Egliſe.

Zele de l'empereur Sigiſmond.

Mandement au Pape.

ou diſſimulation, il euſt à aquieſcer à la volonté de tous les Chreſtiens, qu'il faloit tenir vn Concile ſelon l'aduis de tous les Princes, & qu'il euſt à obeir à ce qu'on luy mandoit. Luy ſe voyant forcé eſleut deux Cardinaux qu'il vouloit enuoyer en Allemaigne, & leur donna vne liſte des noms des villes, auſquelles il ſe vouloit bien trouuer, & de celles auſquelles il ne vouloit aller, car il y en auoit quelques vnes qui luy eſtoient ſuſpectes. En fin Dieu regarda en pitié la Chreſtienté trahie par vne ambition à trois teſtes. Comme il eſtoit preſt de donner congé à ſes deux Cardinaux & à les deſpeſcher, & comme ils eſtoient preſts à partir il changea tout ſoudain d'opinion, & leur donnant libre & ample pouuoir de faire ce qu'ils voudroient, & d'eſlire telle ville que bon leur ſembleroit pour faire tenir le Concile vniuerſel, il deſchira la liſte qu'il leur auoit donnee des villes à luy ſuſpectes ou non ſuſpectes. Ce qui luy oſta la dignité Papale, & apporta vn grand bien à la Chreſtienté. Car quelle fin euſt peu prendre ce Schiſme, ſi on euſt touſiours eſté ſur le debat du lieu ou ſe deuoit tenir le Concile? Adoncq fut eſleuë la ville de Conſtance pour le tenir au grand contentement de l'Empereur en la protection duquel elle ſ'eſtoit miſe. Il n'y auoit point de doute que les Cardinaux Italiens ne ſ'y trouuaſſent, & que les deux Papes Iean & Gregoire ne ſe miſſent en la puiſſance de l'aſſemblee. Benoiſt ou Benedic eſtoit opiniaſtre, car les Princes François allez vers luy en Auignon ne l'auoient ſceu deſtourner de ſa reſolution. L'Empereur Sigiſmond ſe reſolut d'eſprouuer ſ'il pourroit par ſa preſence Royalle & Imperialle le faire condeſcendre à ſe trouuer audit Concile, & à ſe fier en luy. Il y a eu peu d'Empereurs qui ayent plus trauaillé aux guerres pour auoir victoire contre leurs ennemis que Sigiſmõd qui eſtoit malheureux en icelles, ny qui ait plus trauaillé pour appaiſer les troubles de l'Egliſe. Adoncq il ſ'en alla à Parpignan ville appartenante au Roy d'Aragon là ou tout à eſcient ledit Roy & Benoiſt ſ'eſtoient trouuez. L'Empereur remõſtra à Benoiſt que veu q̃ la Chreſtiẽté ne pouuoit demeurer ſans ſouuerain paſteur, & que deſia à l'enuy l'Egliſe de Dieu acouroit à Conſtance, il ne deuoit deſdaigner ny pẽſer eſtre cõtre la dignité de ſa religion de commettre ſa perſonne aux Chreſtiens. Ce que Iean & Gregoire auoient deſia fait, & ſ'il ne le vouloit faire de bon gré, il faudroit qu'il le fit malgré luy par la contrainte de toute la Chreſtienté. Il auoit attaint l'aage de 77. ans, eſtoit homme de grande ſcience & eloquence, (en laquelle lors qu'il eſtoit homme priué il ne cedoit à hõme de ſon tẽps) & auoit la voix, la corpulence, & l'eſprit qui egalloient les autres parties. Par l'eſpace de ſept heures continues il ora. Le ſommaire & la concluſion de ſon oraiſon fut qu'il debattoit & ſouſtenoit fort & ferme qu'il eſtoit le vray Pape & que quand bien il ne ſeroit Pape, il eſtoit le ſeul Cardinal reſtant de tous ceux qui auoient eſté faits Cardinaux par Gregoire vnzieſme vray & legitime Pape, ou par les autres Papes predeceſſeurs dudit Gregoire. Que les autres Papes auoiẽt eſté creez & eſleuz par des Cardinaux non legitimemẽt creez ny dignes d'eſtre dits vrais Cardinaux, ains faits par des Papes deſquels le droit eſtoit ãbigu. Que ſi le ſiege Romain (diſoit il) eſtoit vuide de Pape, ſ'il y a interregne en la Papauté, ſ'il eſt raiſonnable & proffitable à la choſe publique Chreſtienne qu'il ſe deſmette du Papat, à luy ſeul & à quelques chanoines Romains (non aux Cardinaux creez illegitimement pour les raiſons ſuſdites & qu'il vouloit nommer) appartenoit le droit d'eſlire vn Pape. Il employoit tout le iour à dire & parler, & l'Empereur Sigiſmond & le Roy Ferdinand d'Arragon n'auoient

De venir au conſile.

Concile de Conſtance.

Benedic opiniaſtre.

Remonſtrãce par l'Empereur au Pape

Harãgue de Benedic.

Se dit vray Pape.

Reiette les autres Papes.

uoient dequoy reſpõdre à vne remonſtrãce baſtie de tel artifice & par tant d'annees, ſinon qu'affin qu'il n'eut opinion qu'il eut mauuaiſe cauſe, ils le prierent de vouloir enuoyer à Conſtance ſes Legats pour faire ſes remõſtrances, ou de prendre la peine d'y aller luy meſme en perſonne. Que ſ'il pouuoit faire de ſorte qu'il demouraſt le ſeul Pape, ce luy ſeroit d'autant plus d'honneur. Que ſi au contraire le Concile pour le bien de la Chreſtienté aduiſoit qu'il ſeroit neceſſaire d'aſſembler vn nouueau Concile, il ne deuoit ſe deſeſperer, veu que Dieu auoit mis en luy ces parties de l'eſprit & du corps qui eſtoiẽt requiſes à vn ſouuerain paſteur de l'Egliſe. Qu'il pourroit aduenir que par le conſentement general de tous les Chreſtiens il ſeroit eſleu Pape, ou à fin qu'on vienne au pis qu'il auroit apres le Pape le premier lieu tant en maieſté qu'en reuerence & honneur, & que grandes & honnorables charges ne luy manqueroient point. 1414. 1415

Eſt prié de venir au Cõcile.

Toutes les remonſtrances de l'Empereur ne peurent diuertir Benoiſt de ſon opinion ou pluſtoſt oppiniaſtreté premiere, de façon que ſans rien faire. L'Empereur & le Roy Ferdinand laiſſerent là Benoiſt. Ferdinand derechef fit deffence aux ſiens de demander ny obtenir aucunes prouiſions Apoſtoliques de Benoiſt, & leur commanda d'obeir à tout ce qui ſeroit commandé, ordonné, & conclud par le Concile de Conſtance. Benoiſt ſe retira à Panoſchole reprochãt à Ferdinand l'obligation qu'il luy auoit du iugement qu'il auoit donné en vertu duquel ledit Ferdinand auoit eſté receu Roy d'Aragon. Qu'il auoit eſté (diſoit Benoiſt de ſoy-meſme) l'autheur & le moyen de faire eſlire les iuges qui auoient eſté eſleuz, & du iugement qu'ils auoient donné, & que maintenant pour vn grand plaiſir & benefice, Ferdinand donnoit vne fort mauuaiſe recompenſe.

Son opiniaſtreté.

Ses reproches à Ferdinand de l'auoir fait Roy.

L'Empereur à ſon retour à Conſtance qui fut l'an mille quatre cens quatorze le vingtquatrieme iour de Decembre trouua l'aſſemblee ſi grande qu'il conuenoit faire des quartiers & bandes des Cardinaux, les diuiſant en cinq parties. Les Italiens, les François, les Anglois, les Allemans, & les Eſpagnols eſtoient les principaux. En ces cinq quartiers & bandes, les Cardinaux de chacune nation de ces cinq ſaſſembloient, & les autres nations eſtoient miſes ſoubs quelqu'vne de celles cy. Ce qui eſtoit reſolu par trois de celles cy eſtoit ratiffié & approuué par les autres. De chacune bande furent eſleuz cinq, leſquels eſtans ramaſſez auec les Cardinaux euſſent puiſſance d'eſlire vn Pape. Le Pape Iean contre le conſeil de ſes amis vint à Conſtance. Gregoire y enuoya Charles Malateſta ſieur de Rimini (entre les mains duquel il ſ'eſtoit mis) auecques ſi ample pouuoir, que Malateſta auoit puiſſance & authorité de quitter au nom de Gregoire le Papat. Malateſta eſtant affublé des abillemens Pontificaux ſaſſit en vne belle & magnifique chaire, & comme repreſentãt la perſonne de Gregoire, premierement il ſe leua de ſa chaire, puis deſpouillant ſeſdits abillemens, proteſta & declara qu'il ſe deſmettoit de la puiſſance & dignité Papale. Le Concile rendit à Gregoire le chapeau de Cardinal, & le fit legat en la Marque d'Ancone, mais il mourut toſt apres en la ville de Racanay port de la mer Adriatique. Pluſieurs crimes furent reprochez à Iean, entre leſquels fut vn cruel meurtre, & comme il ne ſe pouuoit pas bien purger de ſes accuſations, il fut priué de la dignité Papale & mis en priſon. Autres diſent qu'il ſ'en fuit en habit deſguiſé à l'aide de Federic Duc d'Auſtriche par le conſeil de l'Archeueſque de Maience, combien que l'Empereur fit toute diligence que cela n'aduint, & qu'il ſ'en

Bandes de Cardinaux.

Procureur pour renoncer

Mort de Gregoire Pape.

Pape Iean depoſé.

fuit premierement à Schaffuſe, de là à Loffemberg, & puis à Fribourg pour ſe retirer ſ'il euſt peu vers le Duc de Bourgogne. Benoiſt fut auſſi depoſé, & Otho Colonne gentilhomme Romain en l'an 1415. fut creé Pape & appellé Martin cinquieme, pource qu'il fut eſleu le iour de la feſte Sainct Martin vnzieme iour de Nouembre.

Benoiſt depoſé.

Martin Pape

En ce Concile les actes & decrets faicts par les trois Papes contendans en la Papauté furent confirmez, eſtant aduiſé qu'il ne falloit pas qu'vn droit ambigu de trois Papes duquel la deciſion eſtoit ignoree des hommes apportaſt preiudice aux Chreſtiens. Iean Hus & Hieroſme de Prague nouueaux preſcheurs des Boheſmes eſtans ſur la foy de l'Empereur venuz audit Concile furent bruſlez vifs, & fut en outre reſolu qu'à compter de ce iour, cinq ans apres vn autre concile ſeroit aſſemblé, & vn autre ſept ans, & vn autre dix ans apres. Et que puis apres à perpetuité on aſſembleroit les Conciles de dix en dix ans. De quatre Cardinaux qui auoient ſuiui Benoiſt, & qui eſtans citez à comparoiſtre à ce Concile n'y comparurent point, les deux ayans entendu l'eſlection de Martin vindrent vers luy, les autres demeurerent auecques Benoiſt à Panoſchole. Iean eſtrant ſorti de priſon alla à Florence là où il adora Martin duquel auparauant il auoit eſté adoré, le recognoiſſant pour Pape, & ſe contentant de demeurer Cardinal, demeura fauori de Martin. Ce Concile de Conſtance dura depuis l'an 1414. iuſques à l'an 1417.

Iean Hus bruſlé.

Conciles ordonnez.

La meſme annee ſelon aucuns que le Pape Martin fut creé, en France naſquirent de nouueaux maux ſur les anciens qui n'eſtoient encore effacez. Le Roy Henry quatrieſme d'Angleterre mourant l'an 1413. laiſſa pour ſucceſſeur en ſon Royaume ſon fils Henry cinquieme. Les hiſtoires Angloiſes diſent qu'en l'an mille quatre cens quinze ledit ieune Roy enuoya en France vers le Roy Charles ſes Ambaſſadeurs pour dire audit Charles qu'il eut à rendre le Royaume de France deu au Roy Edvvard troiſieme, & aux autres Rois d'Angleterre ſes ſucceſſeurs. Charles receut ces Ambaſſadeurs bien courtoiſement, mais ne leur faiſant aucune reſponſe ſur leur demande, leur promit qu'au premier iour il enuoyeroit les ſiens vers le Roy Henry qui en ſa preſence la luy feroiét. Bien toſt apres Charles les enuoya en Angleterre vers Henry, & comme ils eurent fait vne longue harangue & deſia commẽçaſſent à dire quelques iniures audit Roy, il les interrompit doucement, & leur dit qu'ils ſ'en retournaſſent en France, & diſſent à leur Roy que dedans peu de iours les Anglois entreroient en France, & que par armes non par Ambaſſades ils repeteteroient & recouureroient leur droit. Alors ledit Henry amaſſa forces pour venir en France. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. Les noſtres diſent que ledit Henry cinquieme enuoya en France ſes Ambaſſadeurs demander en mariage Catherine fille du Roy Charles. Il leur fut reſpondu que les Princes manians les affaires ny le Roy n'auoient loiſir de pẽſer à cela, ny de leur en donner la reſponſe telle qu'ils faiſoiét ſemblant de deſirer. L'Anglois interpretant ceſte remiſe à vn pur & vray reffus, & comme eſtant irrité d'iceluy & d'vne ignominie, les affaires de France eſtans en treſpiteux eſtat, l'hyuer enſuyuant paſſa en Normandie, & y ayant mis pied aſſiegea la ville maritime de Harfleu, aſſiſe entre deux monticules ſur la riuiere de Seine. Voila ce que diſent noz hiſtoires.

Mort du Roy Henry 4.

Menaſſe de l'Anglois.

Excuſe ſur mariage.

L'Anglois en France.

Les François eſtans aduertis du deſſein des Anglois tendus ſur la Normandie, mirent des forces en la campaigne ſous la charge (ce diſent les Anglois) du ſieur

Sieur de Bouſſicaut qui mit aux villes & coſtes de Normandie bõnes garniſons, l'Anglois aſſiegea la ville de Harfleu auecques ſon armee d'vn grãd nombre de voilles qui portoient de gens de guerre enuiron ſix mille ſalades & vingt-quatre mille Archers, ſans les canonniers, & ceux qui auoient la charge des flombelles & autres engins dont leſdits Anglois menoient grande quantité. Auecques ceſte equipage fut la ville de Harfleu en peu de iours ſi contrainte qu'il conuint à ceux de dedans ſe rendre audit Roy Henry Anglois : lequel voulant entrer en ladite ville, deſcendit de cheual & ſe faiſant deſchauſſer entra en la ville tout nud pieds, & en ceſt eſtat marcha iuſques à l'Egliſe Sainct Martin parrochialle dicelle ville, rendant graces à Dieu de la victoire qu'il auoit obtenue en ſon premier effect & arriuee en France. Depuis ayant le Roy Henry ſeiourné en la ville de Harfleu par l'eſpace de quinze iours, & mis fortes garniſons dedans voulut aller à Calais pour auoir moyen plus aiſé de tirer gens de ſecours d'Angleterre, & ayant en ſa compagnie deux mille hõmes d'armes & treze mille Archers, vint loger à Fauuille, paſſant le pays de Caux, & de là au Comté d'Eu ou il y eut pluſieurs grandes eſcarmouches de ceux qui des places fortes ſortirent ſur eux & de là par le Vimeu deliberoit de venir paſſer à la Blanquetaque, par ou autresfois auoit paſſé le Roy Edvvard ſon predeceſſeur quand il gaigna la bataille de Creſſy ſur le Roy Philippes de Valois, mais il trouua que les François auecques grandes forces auoient deſia occupé le paſſage. Parquoy il reprint ſon chemin tirant vers Araines, pillant & bruſlant tout le pays ou il paſſoit, & le Dimanche troiſieme iour d'Octobre vint loger à Bailleu en Vimeu, & de là voulut gaigner le Pont de Remy, mais n'y pouuãt paſſer alla paſſer à Hangeſt ſur Somme, l'armee du Roy Charles de France le coſtoyoit touſiours le long de la riuiere de l'autre coſté ſoubs la conduitte du Sire d'Albret Conneſtable de France. Le Roy Henry d'Angleterre ſ'en alla paſſer au Ponteau de mer & pardeuant la ville d'Amyens ſ'en alla à Bones & de là à Vauuiller, & Bainuillier. Finablement le dix-huictieme iour d'Octobre il paſſa la riuiere de Somme au paſſage de Voyenne & Bethencourt, ayans eſté leſdits paſſages mal gardez par ceux de Sainct Quentin, comme il leur eſtoit enioint de par le Roy de France. Ainſi le Roy d'Angleterre alla prendre logis pour tout ſon camp à Monchy la gache vers la riuiere de Mirammõt, & l'armee des François tira vers Bapaumes, ſe renforçant ladite armee de iour en iour de toutes pars venoient gens d'armes au camp du Conneſtable pour cõbattre contre les Anglois. De maniere que le Roy Henry d'Angleterre ſe voyant hors de ſes pays, & bien auant enclaué és terres de France, ſans pouuoir eſchapper, ſinon auecques vne bataille qui eſtoit fort hazardeuſe pour luy, eſtans les François en bien plus grand nombre que les Anglois, fut conſeillé de demander appointement & paſſage pour aller à Calais. Ce qu'il ne peut obtenir, encore qu'il fit offre de rendre la ville de Harfleu au Roy Charles, car les François ſe voyans en grand nombre eſtimoient qu'ils foudroiroient les Anglois. Parquoy ils prindrent reſolution de leur liurer la bataille, & fut ainſi reſolu au conſeil du Roy le vingtieſme iour d'Octobre, par trente Seigneurs dudit conſeil, & ne ſ'en trouua que cinq qui furent d'aduis de ne point dõner la bataille. Toutesfois (cõme il aduient ſouuent) le pl⁹ grand nombre vainquit le meilleur. Le Conneſtable ayant prins iournee pour combattre enuoya vers Philippes de Bourgongne Comte de Charolois vnique fils du Duc Iean de Bourgongne, le Seigneur de Montgauguier pour luy faire

Siege de Harfleu.

Sa prinſe.

Nouueau ſecours.

L'Anglois à Vimeu.

Pays gaſté.

Deux armees prochaines.

Æduis ſur bataille.

ſçauoir & certiffier le iour de la bataille, le priant de par le Roy de ſe trouuer à ſi bon affaire. Philippes pour lors eſtoit à Arras & receut ledit Montgauguier treshonorablement. Et apres auoir expoſé ſa legation au Comte de Charolois qui eſtoit vn bien ieune Prince, & aymant fort les armes, il n'eſperoit point de moins que d'aller à celle iournee: mais ſes deux gouuerneurs le Seigneur de Robais & le Seigneur de la Viefuille auoient expres commandement du Duc ſon pere au contraire, & leur eſtoit deffendu expreſſement & ſur tant qu'ils ſe pouuoient meſprẽdre enuers luy, qu'ils ſe prinſſent bien garde que Philippes ſon fils n'y allaſt. Toutesfois ils faiſoient ſemblant de l'y vouloir laiſſer aller, & firent reſponce au Seigneur de Montgauguier que ledit Comte de Charolois feroit la diligence conuenable à tel Prince, & à luy meſmes ils donnoient à entendre qu'il y iroit. Mais ils ne taſchoient que à l'en eſloigner, de ſorte qu'ils le menerent d'Arras iuſques à Aire, là ou le Conneſtable enuoya au Comte de Charolois ſuſdit, Montioye Roy d'armes de France pour faire ſemblable requeſte au Comte comme deſſus, mais ſon depart eſtoit touſiours mis en delay par leſdits gouuerneurs qui trouuerent moyen de le tenir ſecrettement au chaſteau, affin qu'aucunes nouuelles ne luy fuſſent apportees, & ne permettoient que toutes gens parlaſſent à luy. Quand ce ieune Prince ſ'apperceut que ſes gouuerneurs ne le tenoient leans ſinon pour donner empeſchement qu'il n'allaſt point à ceſte bataille contre les Anglois, il entra en ſa chambre fort troublé, en iettant groſſes larmes, & ce pendant tous les gentilshõmes de ſa maiſon partirent ſecrettement pour ſ'y trouuer, & ne demoura auec ledit Seigneur Comte que ſes deux Gouuerneurs, & le ieune Seigneur d'Antoing, leſquels voyans que ledit Prince ſe contriſtoit oultre meſure, en fin luy declarerent la deffence que leur auoit fait le Duc ſon pere. Deſia y eſtoit arriué Anthoine de Bourgogne Duc de Brabant & Philippes de Bourgongne Comte de Neuers, lequel le ieudy veille de la bataille feit vne eſcarmouche ſur le camp des Anglois, dont il fut fait Cheualier par les mains de Bouciquault Mareſchal de France. Ce pendant le Roy Henry d'Angleterre partant de Mouchy la gache vint à Bonnieres, & de là en belle ordonnance iuſques à Baugy, auquel lieu paſſant l'eau & eſtant ſur la montaigne deſcouurit les grandes trouppes des François qui alloient loger à Rouſſiauuille & à Azincourt, affin de rencontrer les Anglois qui demandoient d'aller à Calais. Bien toſt apres arriua le Conneſtable à Azincourt, & auecques luy toute l'armee de France autour de ſa banniere. Le Roy Henry d'Angleterre auecques ſon oſt print logis en vn petit village nommé Maiſoncelles à trois traits d'arc ou enuiron des François, & les vns & les autres firent de grands feuz au plus prez de leurs principalles bannieres tant les François que les Anglois, pour remarquer le lieu ou ils deuoient le lendemain combattre. Les François eſtoient en nombre de cent cinquante mille cheuaux, & grand nombre de charroy, auec Ribaudequins & autres abillemẽs de guerre, ou eſtoient pluſieurs Princes, aſſauoir les Ducs d'Orleãs, de Bourbon, & de Bar, les Comtes d'Alançon, de Neuers, d'Eu, de Richemont, de Vendoſme, de Salines, de Grand-pré, de Rouſſi, de Dãmartin, & pluſieurs grands ſeigneurs. Le Cõneſtable d'Albret ce iour cõduiſoit l'auãtgarde encore qu'ileuſt charge de toute l'armee. Auec luy en l'auantgarde marchoiẽt les Ducs d'Orleãs & de Bourbon, les Cõtes d'Eu, & de Richemõt, le Mareſchal de Bouciquaut, le maiſtre des Arbaleſtiers,

Le pere veut garder ſon fils.

Douce reſpõce

Deſpit de ny aller.

Se contriſte.

Depart de l'Anglois.

Ennemis voiſins.

Ordonnance d'armee.

Arbaleſtiers, le Seigneur de Dampierre Admiral de France, Meſſire Guichard Daulphin d'Auuergne & Clunet de Brabant. La bataille eſtoit conduitte par le Duc de Bar & par les Cõtes d'Alançon, de Neuers, de Vaudemõt, de Blãmõt, de Salines, de Grand-pré, & de Rouſſi. L'arrieregarde eſtoit menee par les Cõtes de Marle, de Dãmartin, & de Fouquẽbergue, & auec eux eſtoit le ſeigneur de Louroy capitaine d'Ardres. Le Vendredy 25. du mois d'Octobre, l'an de ſalut 1415. apres que toutes les batailles ſuſdites furent miſes en ordonnance l'on pouuoit iuger à l'œil que les François eſtoient bien ſix fois autant que les Anglois, leſquels ſe deffians de leurs forces firent offre au Roy Charles de luy remettre la ville de Harfleu enſemble toutes les places qu'ils auoient conqueſtees & de luy payer ſes intereſts, & qu'il les laiſſaſt aller leur chemin à Calais, mais le Conneſtable n'y voulut entendre, penſant que toute la force des Anglois n'eſtoit pas baſtante pour les lacquais François. Parquoy ſe voyans les Anglois debouttez de leur offre, appellans l'ayde diuine à leur ſecours, firent toutes choſes requiſes à gens attendans la mort, & puis ſe mirent tous en bataille on ils demeurerent iuſques entre neuf & dix heures du matin. Ce que les François firent pareillement, attendans les vns & les autres que les premiers vinſſent aſſaillir, par ce qu'ils ſ'eſtoient parquez en lieux les plus inacceſſibles qu'ils pouuoient, & auoient les Archers Anglois fiché deuant eux, chacun vn pail aiguiſé des deux bouts, les vns pres des autres pour ſe fortiffier enſemble. Le Roy d'Angleterre deſcendit à pied, & voyans les Anglois que les François ne venoient à eux les aſſaillir, partirent le petit pas & apres commencerent les Archers Anglois à tirer ſur leurs ennemis de telle furie qu'en peu d'heure ils tournerent l'auantgarde en fuitte. Lors le Duc Anthoine de Brabant, voyant le deſordre en l'auantgarde laiſſa ſa troupe derriere, & ſe deſbandant ſe rua au milieu des Archers Anglois, deſquels il fut incontinent mis à mort. Ceux de la bataille pour long temps firent teſte, combattant vigoureuſement, mais leurs cheuaux eſtoient ſi horriblement lardez de fleches Angloiſes que les maiſtres ne les pouuoiẽt garder de fuir & ainſi ſe mirent en routte. Lors l'arrieregarde qui encores reſtoit entiere, voyant les deux autres batailles auoir du pire, & eſtre à tel deſordre que les ennemis tiroiẽt les François cõme brebis, ſe mit à fuir & ſ'en alla toute à vau de routte, & furent les Princes & Seigneurs François tous morts ou prins. Entre leſquels furent le Duc Anthoine de Brabant, & Philippes de Bourgogne Comte de Neuers & de Retheil freres germains du Duc Iean de Bourgogne, le Duc Edvvard de Bar le Cõte d'Alançon & les Cõtes de Vaudemont, de Marle, de Blammont, de Grand-pré, de Rouſſi, de Fouquẽbergue, Meſſire Loys de Bourbõ, fils du ſeigneur de Preaux & grãd nõbre d'autres grãds ſeigneurs. Il ne faut oublier que le Cõte d'Alançon eſtãt en la meſlee ſe pouſſa ſi auãt qu'il rua vn grãd coup d'eſpee ſur l'armet du roy d'Angleterre, & de ce coup luy abbattit vne grãde partie de ſa courõne criãt ie ſuis le Cõte d'Alançon, mais il fut incõtinent enuirõné des Archers du corps du Roy Henry qui cõtre le vouloir de leur maiſtre le mirẽt à mort. En ceſte bataille moururent enuiron dix mille François, & des Anglois enuiron ſix cents hõmes vns & autres. Le Roy Anglois apres la bataille fit appeller Montioye Roy d'armes de Frãce auec tous autres Heraults Frãçois & Anglois & leur dit nous n'auons pas faite ceſte occiſiõ, ains à eſté Dieu tout puiſſant, cõme no⁹ croyõs par les pechez des François. (Ainſi le recite Enguerrand) puis apres leur demanda auquel

En trois.

Crainte des Anglois.

changee en force.

Camp des Anglois.

La bataille deffaicte.

Francois deffaits à Azincourt.

Grande deffaicte.

Bataille d'Azincourt.

l'honneur de ceſte bataille deuoit eſtre attribué à luy ou au Roy de France. Ledit Roy d'armes reſpõdit qu'à luy deuoit eſtre la victoire imputee. Lors ſçachãt que le prochain chaſteau ſe nommoit Azincourt, dit que ceſte bataille ſe nõmeroit la iournnee d'Azincourt, laquelle les François des ce temps nommerent la Male-iournee pour la grande perte qu'ils y receurent. De ceſte bataille fut apportee au Cõte de Charolois vne riche eſpee garnie d'or, de pierreries, & de precieux ioyaux, laquelle auoit eſté prinſe dedans les coffres du Roy d'Angleterre par Robinet de Bournonuille & Iſambert d'Azincourt qui pendant la bataille ſe deſbandans ſe ruerent ſur le bagage du Roy d'Angleterre & le deſtrouſſerẽt. En haine dequoy le Roy ſuſdit fit crier à ſon de trõpe par toutes ſes batailles que ſur peine de mort tous Anglois euſſent à mettre à mort tous leurs priſonniers François. Ce qui fut fait auec vn grãd meurtre de grãds ſeigneurs, dõt leſdits de Bournonuille & Azincourt furẽt cauſe. Et eſtãs de ce accuſez enuers le Duc de Bourgogne il les voulut faire mourir, mais le Cõte de Charolois ſon fils les ſauua en faueur de la belle eſpee qu'ils luy auoient donné.

Eſpee bien riche.

Apres le depart des Anglois, le Comte extremement marry de la mort de ſes deux oncles ſe tranſporta ſur le lieu de la bataille, & par pitié fit enterrer tous les morts qui eſtoient demourez nuds ſur les champs. Et à ce faire furent de par luy commis l'Abbé de Rouſſiauuille, & le Baillif d'Aire, leſquels firent meſurer en quarrure vingt cinq cens verges ou cannes de circuit de terre, & firent diligemment clorre ceſt eſpace de fortes hayes & eſpines, & au dedans d'vn grand & profond foſſé, à ce que les loups, chiens, & autres beſtes charongnieres n'y peuſſent entrer. Et de ladite terre fit faire vn Cimetiere par l'Eueſque d'Eſguines, ſuffragant de Loys de Luxembourg Eueſque de Terouenne qui le benit, puis firent faire trois foſſez de la largeur de deux hommes, dedans leſquels furent enſeuelis de compte faict cinq mille huict cens hommes. Les amis & ſeruiteurs des Princes & Seigneurs auoient deſia emporté les corps de leurs Seigneurs & maiſtres. Il y en eut vn grand nombre qui ayans eſté naurez à mort en ceſte bataille d'Azincourt allerent mourir és bois prochains, les autres és Hoſpitaux des villes prochaines & és villages. On eſperoit que les guerres ciuilles du Royaume de France prendroient fin pour auoir eſté prins priſonnier le Duc Charles d'Orleans à la bataille ſuſdite d'Azincourt, & auecques luy auſſi meſmement le Duc de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Richemont, & de Vendoſme qui eſtoient les principaux chefs des Orleannois, mais la faction trouua bien encore des nourrices de diſſentions.

Morts enterrez.

En grande foſſe.

Corps emportez.

Eſperance de paix.

Le progres des affaires qui ſuccederent apres la bataille d'Azincourt monſtroit apertement de quelle paſſion eſtoit pouſſé & mené le Duc Iean de Bourgongne continuant la guerre ciuile en ce miſerable Royaume. Car encores que ſes ennemis capitaux les Ducs d'Orleans & de Bourbon & pluſieurs autres Seigneurs fuſſent priſonniers entre les mains des Anglois, & qu'ils n'euſſent aucun pouuoir de luy nuire, ſi eſt-ce que des qu'il fut aduerty de la perte de ceſte bataille, il vint vers Paris auecques plus de dix mille cheuaux, en eſperance d'entrer au gouuernement des affaires du Royaume, & de reculler d'aupres du Roy ceux qui reſtoient du conſeil, ſçachant bien que ceux qui luy eſtoient les plus contraires eſtoient la plus grand part morts ou prins. Il ſe mit doncques en campaigne & ſen vint vers Troyes. Le Roy entendant ſa venue luy

Ses ennemis pris ou morts

luy manda que ſil vouloit aller contre l'Anglois, il luy bailleroit le gouuerne- 1415
ment. Mais luy qui vouloit pluſtoſt auoir les Anglois pour amis & fauteurs de ſes fureurs que les combattre, reſpondit qu'il eſtoit reſolu d'aller trouuer le Roy & le Daulphin pour communiquer auecques eux de certains grands affaires. *Suſpect au Roy.* Le Roy & le Daulphin irritez grandement de ce qu'il venoit en armes vers eux manderent à toutes les villes qui ſont entre Paris & Troyes de ne luy faire nulle ouuerture. Par tout où il paſſoit il laiſſoit grande frayeur de ces forces. Les Pariſiens qui alors tenoient le parti d'Orleans entrans en nouuelle crainte de ſon armee forte & puiſſante enuoyerent prier le Comte d'Armaignac nouuellement fait Conneſtable apres la iournee d'Azincourt par la mort du Sire d'Albret, de les venir garder auecques grand nombre de genſdarmerie. Nonobſtant *N'obeit au Roy.* le commandement que le Roy auoit fait aux villes de ne donner entree ny ouuerture au Duc, ſi eſt ce que Laigny le receut, mais auſſi ne pouuoit vne petite & foible ville comme celle là reſiſter à ſi grande puiſſance. Eſtant à Laigny il enuoyoit ſouuent prier le Roy de luy permettre d'aller à Paris auecques ſon armee, mais il ne peult iamais impetrer cela. Son armee ſe renforçoit de iour à au- *Ses forces.* tre par nouuelles venues de forces de ſes pays. La ville & la Cour enfermee en icelle eſtoient en grande crainte, & meſmement le Roy Loys de Sicile à qui le Duc en vouloit plus qu'à tous autres, d'autant que ledit Roy luy auoit renuoyé ſa fille fiancee au fils aiſné du Roy. Ledit Roy Loys voyant la haine que luy portoit le Duc, ne ſe pouuoit aſſeurer de luy, & luy auoit mandé que de leur differend il vouloit le Roy & ſon conſeil pour iuge, mais le Duc offencé de l'iniure de ſa fille renuoyée reſpondit qu'il ne vouloit point d'appointement auecques ledit Roy, & que quand il auroit moyen de ſe venger de l'iniure receuë de luy, il le feroit. Ceſte reſponce eſtonna tellement ledit Roy Loys qu'il abandonna Paris, & ſen alla en ſon pays d'Aniou. Le Duc de Bretaigne vint à Paris pour prier le Roy de permettre au Duc de Bourgongne de venir à Paris, mais ne pouuant obtenir cela il ſen retourna en ſon pays. A ceſte cauſe le Duc de Bourgongne voyant auoir fait vne grande leuee de bouclier, & vne exceſſiue deſpence ſans nul effect, & que ce ſeroit temps perdu de vouloir forcer Paris ou il y auoit ſi grand nombre de gens de guerre, ſen retourna à Laigny ou il auoit deſia ſeiourné ſix ſepmaines. Dont les Pariſiens par mocquerie le nommoient Iean de Laigni, & de la print le chemin de ſes pays de Flandres & d'Artois. Cela aduint l'an mille quatre cens quinze, auquel Loys Daulphin de Viennois & Duc de Guyenne fils aiſné du Roy deceda, & fut ſon corps enterré en l'Egliſe noſtre Dame de Paris. Il ne fut gueres plaint pour ce qu'il eſtoit Prince mal conditionné, & ne vouloit croire aucun conſeil, ains gouuerner les affaires à ſa fantaſie. On eut opinion qu'il euſt eſté empoiſonné par le Duc de Bourgõgne, pource que ledit Daulphin luy auoit renuoyé ſa femme fille dudit Duc, & que quelques prieres que ledit Duc eut faite au Daulphin de la reprendre, le Daulphin n'en auoit iamais voulu rien faire. Depuis ceſte Princeſſe fut remariee à Artus de Bretaigne Comte de Richemont Conneſtable de France qui fut en apres Duc de Bretaigne. En celle meſme annee le Prince d'Aurange qui tenoit le parti du Duc de Bourgogne ſẽpara preſque de tout le pays de Languedoc ſans qu'aucun ſ'y oppoſaſt pour le Roy.

Haine de luy & du Duc d'Anjou.

Braue ledit d'Anjou.

Va à Laigni.

Mort du Daulphin Loys.

Mort du dauphin loys et charles ſõ frere ſont dauphin

Empoiſonné.

Languedoc

Saiſi de la pluſpart d'aurange

Les hiſtoires d'Angleterre diſent qu'apres la bataille d'Azincourt le Roy Charles bien eſtonné du mauuais ſuccez de ſes affaires, ſe reconcilia auecques

le Duc de Bourgogne pour crainte qu'il auoit que ce pendant que ſon Royaume eſtoit troublé de guerres ciuiles il ne fut d'autant plus endommagé par dehors par vn ennemy eſtranger. Mais les noſtres ne diſent pas cela, ains font continuer ces deux Princes en leurs haines comme nous auons dit.

Haine du Roy contre Bourgogne.

Nous auons dit cy deuant comme Iean Petit en pleine aſſemblee des Princes de France auoit propoſé & deffendu que le meurtre commis en la perſonne du Duc Loys d'Orleans par le Duc Iean de Bourgogne eſtoit neceſſaire & important pour le proffit de la France. Ceſte propoſition auoit eſté declaree heretique & pour telle condamnee par l'Vniuerſité & l'Eueſque de Paris, tellement que ledit Duc de Bourgogne (à la ſommation dudit Eueſque) auoit publiquemẽt deſaduoué les articles propoſez par ledit Petit, autrement l'Eueſque eut declaré leditDuc heretique, & furent publiquement bruſlez deuant l'Egliſe noſtre Dame de Paris. Mais le Duc trouuãt des amis au Cõcile de Cõſtance fit tant que les Cardinaux reuoquerent & annullerent ladite ſentence d'excommuniement.

Iean Petit Theologien.

Sentence reuoquee.

Il aduint ſur la mort du Daulphin Lois, que le Roy eſtant malade de ſa maladie accouſtumee, ceux qui manioient les affaires ſe voyans les maiſtres firent vne grande impoſition ſur la ville de Paris, laquelle les Pariſiens ia mangez iuſques aux os pour les guerres & troubles precedens portoient fort impatiẽment. Le Duc de Bourgogne aduerti de cela, en fut fort ioyeux, eſperant par ce moyen auoir occaſion de remuer meſnage à Paris, car il conſideroit qu'il n'y auoit plus au conſeil du Roy que la Royne, le Duc de Berri, & le Cõte d'Armaignac Conneſtable de France, de ceux qui luy pouuoient nuire, & ne craignoit gueres les autres. Parquoy il ſaduiſa d'enuoyer gens à Paris pour eſmouuoir le peuple, qui deſia eſtoit ſur le point de faire vne ſedition. Ceux qu'il y enuoya ſceurent ſi dextrement manier ceſte reuolte & ſedition, que ceux du parti dudit Duc coniurerent de prendre le iour de Paſques enſuiuant (ce pendant que chacun vacqueroit à la deuotion & ne ſe doubteroient d'aucune ſurpriſe) tous ceux qui eſtoient pres la perſonne du Roy & les mettre à mort. Les Pariſiens deuoiẽt en cela eſtre ſecondez d'vn grand nombre de gẽs de guerre qui deuoient entrer à Paris à iour nommé. Mais eſtant ceſte coniuration deſcouuerte par vne poure femme, incontinent le Roy & les Princes ſe retirerent au Louure, & Tanneguy du Chaſtel Preuoſt de Paris auecques forces chemina par la ville, mit gardes es rues, & print pluſieurs conſpirateurs priſonniers, leſquels furent puis apres decapitez aux Halles, receuans le ſalaire de ceux qui ſe mettent entre les querelles des Princes. Ce qui aduint l'an 1416.

Impoſition à Paris.

Eſmouuoir le peuple.

Surpriſe au iour de Paſques.

Note Tanneguy du Caſtel preuoſt de Paris

ſeditieux punis.

En ces meſmes iours mourut à Paris Iean Duc de Berry en ſon hoſtel de Neeſle aagé de quatre vingts neuf ans, Prince ſage, vertueux, amateur des lettres & des ſciences, & ſeulement taché du vice d'auarice qui luy fit perdre beaucoup de reputation, & faire pluſieurs exactions en Languedoc. Le Duché de Berri adonc par la loy de Reuerſion des Appannages reuint au Roy & à la couróne, & le Duc de Bourbon ſon gendre luy ſucceda au Duché d'Auuergne & au Comté de Montpenſier. Auſſi treſpaſſa en ces meſmes iours à Angers, Lois Roy de Sicile Duc d'Aniou, & luy ſucceda Lois ſon fils aiſné au Duché d'Anjou, & aux droits des Royaumes de Sicile, d'Aragõ & de Hieruſalem. La mort de ces Princes oſta tous les Princes du ſang d'aupres du Roy, ſi qu'il ne demeura plus pres de luy que le Conneſtable d'Armaignac qui gouuernoit tout, & n'eſtoit aggreable à tous, car il n'aduançoit aux honneurs & bien faits que les Gaſcons gens de

Mort du Duc de Berri.

Mort du Duc d'Aniou.

ſon

1416

son pays, & changea plusieurs officiers. Il mena par force la Royne & Catherine sa fille à Blois puis à Tours, & par mandement Royal print toutes les bagues, ioyaux, & thresors qu'elle auoit durant ce miserable tẽps resserrez en quelques Eglises pour les conuertir ainsi qu'il disoit aux affaires du Roy. Il alla mettre le siege deuant la ville de Harfleu, d'ou le chassa le Duc de Clarence Anglois ayãt fait vne grosse desconfiture des nostres sur mer. Les histoires Angloises disent que Thomas Comte d'Orcestre gouuerneur de Harfleu apres la victoire & bataille d'Azincourt, auec trois mille hommes se mettant en campagne courut iusques aux portes de Rouen, mais au retour, estant chargé de proye & de butin il rencontra le Comte d'Armaignac auec vne bonne trouppe d'hõmes qui le chargea, & vainquit, & deffit, & tua plus de 300. des siens. Mais les François non contens de ceste victoire, & marchans trop auant eurent d'autres Anglois en teste qui les vainquirent, & prindrent la reuanche de leurs 300. hommes deffaits. Voila ce que disent les histoires d'Angleterre.

Siege de Harfleu.

Deffaictes.

Le Duc de Bourgogne fut si irrité du refus qu'on luy auoit fait d'entrer à Paris qu'il lascha à ses capitaines la bride de la licence du trouble, de la sedition, du larcin, & de la cruauté, lesquels desia par les guerres passees contre les Orleannois estoient si acharnez au sang qu'ils ne se pouuoient saouller de le respandre. Doncques se voyans aduouez de leur maistre, se mirent aux champs, dressans des trouppes & compaignies, & en plusieurs endroits de la France recommencerent la guerre plus cruelle que deuant, mesmement es pays de Picardie, & es voisinages de Bourgongne, faisans toutes les cruautez, pilleries, volleries, viollemens, & meurtres dont ils se pouuoient aduiser. Quelques vns d'entre eux coururent iusques aux portes de Paris, mais ils furent repoussez. De là ils s'en allerent à Beaumont sur Oyse appartenante au Duc Charles d'Orleans prisonnier en Angleterre, prindrent la ville & la pillerent, & mirent dedans la riuiere vne infinité de peuple innocent. Ce ne leur estoit que ieu & coustumier exercice de forcer filles & femmes en la presence de leurs peres & maris, les Nonnains en la presence de leurs Abbesses, de piller les temples, de brusler les maisons, tuer les hommes & de faire toutes autres insolences & cruautez.

Licence de guerre.

Cruautez et larcins.

A Beaumõt sur Oyse.

Le Roy voyant ses actes si execrables fit vn Edict par lequel les Cappitaines & chefs des gens de guerre du Duc de Bourgongne & aucuns des principaux des seditieux de Paris & leurs adherans & complices furent prononcez & declarez rebelles, desobeissans, seditieux, & conuaincus de crime de leze Maiesté, & estoit par iceluy Edict donnee puissance à tous vrais subiects du Roy d'enuahir lesdicts rebelles par armes & toutes voyes de faict, & les massacrer & mettre en pieces sans qu'il leur fut pour ce besoing d'autre grace ou pardon. Et affin que les Cappitaines fussent mieux congnus, leurs noms estoient declarez par ledit Edict. Le Roy fit cest Edict pour ne pouuoir amasser forces contre ces volleurs, car estant occuppé en la guerre contre les Anglois il ne pouuoit resister à tant d'ennemis à vn coup esleuez en tãt de diuers lieux, & sẽbloit que le Duc de Bourgongne de propos deliberé s'estudiast de tourmenter le Roy affligé par les Anglois anciens ennemis de France, & faire affliger vn affligé qui oultre toutes ces calamitez estoit persecuté de sa maladie accoustumée, & ne pouuoit donner ordre à ses grands affaires. Dõt ce poure Royaume estoit en extreme misere. Cest Edict fut fait l'an 1416.

Edict contre les rebelles.

Volleurs.

Or le Roy voyant que ces voleurs ne faisoient nul compte de se retirer, in-

Gens de guerre contre luy

continent enuoya vne trouppe de gens de guerre contre eux, & lors fut la guerre ouuerte plus cruelle que deuant, car quand ils se pouuoient prendre les vns les autres, ils se tuoient sans mercy, & ne voyoit on gueres d'arbres qui ne soustinssent autant de pendus que de branches, tant estoit la haine enuenimee des vns contre les autres. Ainsi le Duc voyãt que le Roy auoit fait quelques trefues auecques les Anglois, pour auoir plus d'aleine pour luy courir sus, & que tous les mandemens du Roy estoient publiez à son grand deshonneur voulut de plus en plus renforcer ses gens de guerre, voire souffrit qu'ils tinssent les chãps, viuans à discretion sur les pays, & leur abandonnoit toutes les terres qu'il tenoit sous l'obeissance du Roy au tour de la riuiere de Somme iusqu'à la mer vers le Crotoy & Monstreuil, & se saisit de la ville de Boulogne sur la mer.

Haines des vns aux autres.

Viure à discretion.

L'Empereur Sigismond autant desireux de mettre d'accord les deux Roys de France & d'Angleterre qu'il l'auoit esté de pacifier les troubles de l'Eglise vint en France vers le Roy Charles auec vne grande cõpagnie de Princes & seigneurs Allemans, Hongres, & Bohemes. Les François n'oublierent aucun deuoir, ceremonie, magnificence & honesteté pour le receuoir. Il alla en la Cour de Parlement & monta la hault au siege, auquel les Rois se mettent. Deux Aduocats des plus eloquens plaiderent deuant luy vne belle cause. Il y auoit procez entre deux gentilshommes pour la Seneschaussee de Beaucaire. Lvn d'eux estoit Cheualier, & l'autre ne l'estoit point. Celuy qui n'estoit point Cheualier auoit bien meilleur droit & estoit plus estimé que l'autre & le Cheualier fõdoit le sien sur sa Cheualerie qui sẽbloit aux Iuges estre vn grãd aduantage pour luy. Ayans les deux Aduocats eloquẽment plaidé pour leurs parties. L'Empereur qui presidoit ne voulant permettre que celuy qui n'estoit point Cheualier & qui auoit esté loué de plusieurs beaux actes de guerre & de sa grande Noblesse perdit sa cause & son Estat, le fit monter la hault vers luy, & luy dõna l'ordre de Cheualerie. Estant à Paris il voulut eriger le Cõté de Sauoye en Duché, mais les gens du Roy s'opposerent à cela, disans que l'Empereur ne pouuoit en Frãce vser d'aucũ droit d'Empereur, d'autant que la Frãce n'estoit subiecte à l'Empire, ny aux Empereurs. Ce qui offença aucunement Sigismond qui s'en alla à Cãbray là où il erigea le Cõté de Sauoye en Duché. De la il passa en Angleterre accõpagné des Ambassadeurs du Roy Charles, pour tascher de faire paix entre ces deux Rois. Le Roy Héry 5. le receut & festoya honorablement à Londres, & peu s'en fallut que ce bon Empereur ne fit vne bonne paix entre ces deux Princes, mais la nouuelle des gẽs du Cõte de Dorcestre deffaits en Normãdie par le Cõte d'Armaignac Connestable de France irrita tellement le Roy Anglois qu'il ne voulut entendre à aucun accord. Toutesfois sa colere se moderãt dedans quelques iours, il se laissoit aller à quelque volõté de paix, quãd le malheur fatal de la Frãce qui n'estoit las ny saoul de la tourmenter luy osta ceste bõne volonté: (car il fut aduerti (selõ que disent les histoires Angloises, les nostres n'en parlent point) que le Connestable de Frãce enorgueilli d'vne deffaite de 300. Anglois estoit allé mettre le siege deuãt Harfleu, & que Iean Vicomte de Narbonne auec vne armee de mer rodoit la coste de Normandie. Voila ce qui irrita l'Anglois à ne vouloir entẽdre à la paix voyãt que ce pendant qu'on luy en faisoit parler, on luy faisoit guerre ouuerte.

Sigismond Empereur en France.

Cause plaidee deuãt luy

Fait vn Cheualier.

Refuse d'eriger vn Duc.

Va en Angleterre.

Espoir de paix rompue

Le siege estant mis par les forces maritimes & terestres des François deuant Harfleu, le gouuerneur de la ville le fit diligemment entendre au Roy Henry lequel vouloit luy mesme en personne passer de deça pour secourir les siens.

Mais

Mais Sigiſmond le diuertit de ceſte volonté, & le conſeilla d'y enuoyer des forces ſous la charge de quelque ſeigneur. Henry croyant ce conſeil enuoya au ſecours des aſſiegez vne armee ſous la charge de ſon frere Iean Duc de Bethfort, lequel rencontrant ſur l'emboucheure de la riuiere de Seine l'armee nauale du Vicomte de Narbonne la combattit & deffit, puis entra aiſeement dedans la ville de Harfleu apportant viures & ſecours aux aſſiegez. Le Conneſtable aduerti de la deffaite des forces nauales du Vicomte de Narbonne leuant le ſiege de deuant Harfleu ſe retira à Paris. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. Dequoy toutesfois les noſtres ne font aucune mention. 1417

Armee Angloiſe deffait les François.

Sigiſmond voyant que les cueurs des François & des Anglois eſtoient tant aſſimez les vns cõtre les autres qu'il n'y auoit nul moyen de les mettre d'accord, laiſſa Henry & l'Angleterre, & ſ'en vint à Calais là ou le Duc Iean de Bourgogne l'alla trouuer, & luy fit hommage des Comtez de Bourgongne & d'Artois, comme fiefs de l'Empire. Ledit Duc fut auſſi prié par le Roy d'Angleterre de ſe vouloir entendre auecques luy contre le Roy de France, luy promettant de luy faire part de la moitié des conqueſtes qu'il feroit en France, mais le Duc ne ſ'y voulant accorder fit ſeulement prolonger les treues qu'il auoit auec luy depuis l'an 1417. iuſques à 1419.

Sigiſmond à Calais.

Treues prolongees

Le Duc eſtant de retour de Calais ou il eſtoit allé vers l'Empereur Sigiſmõd & voyant que le gouuernemẽt du Royaume eſtoit tout entre les mains du nouueau Daulphin nommé Iean auparauant Duc de Touraine du viuant de Loiſ ſon frere aiſné, fit tant par l'entremiſe de Guillaume de Bauiere Comte de Hainault & de Hollande ſon beau frere qu'alliance de perpetuelle amitié fuſt faicte entre ledit Daulphin & ledit Duc, & fuſt ceſte confederation faite à Valencien nes là ou le Duc de Bourgongne vint vers le Daulphin qui luy fit grande demonſtration de bonne volonté. Ceſte alliance & promeſſe d'amitié donnoit à quelques vns eſperãce que la guerre ciuile prẽdroit fin, & crainte aux ẽnemis du Duc de Bourgogne quelle ſeroit cauſe de leur ruine: car ils ne craignoient autre choſe que ceſte intelligence par laquelle ils voyoient que le Duc monteroit au feſte de ſes deſirs, & qu'il auroit moyen de les ruiner. Ledit Duc Guillaume eſtant venu à Paris ſe vãtoit d'auoir eſté l'entremetteur & negotiateur de ceſt accord, & adoncq les aduerſaires du Duc de Bourgongne delibererent entre eux d'arreſter ledit Guillaume iuſques à ce qu'il eut rendu le Daulphin entre les mains du Roy. Guillaume aduerti de ceſte deliberation deſlogea incontinent de Paris, & le iour meſme de ſon partement ſ'en alla à Compiegne là ou il trouua le Daulphin ſi malade que le ſoir meſme de ſon arriuee qui fut vn iour de Paſques Flories il treſpaſſa l'an mille quatre cẽs ſeize, autres diſent mille quatre cens dixſept. Ceſte mort apporta vne grande triſteſſe au Duc de Bourgongne qui eſperoit ſoubs ce ieune Daulphin ſon gendre rentrer en faueur & commandement, & vne grande ioye aux ennemis dudit Duc qui auparauant craignoiẽt que le gouuernement de ce ieune Prince aimant ledit Duc leur apportaſt leur ruine, & courut vn bruit que les ennemis dudit Duc l'auoiẽt empoiſonné. Ainſi en moins d'vn an (ſi les temps de la mort de ces deux Daulphins ſ'accordent) on vit en France trois Daulphins. A Iean Daulphin ſucceda Charles Comte de Ponthieu, qui apres la mort dudit Iean fut appellé Daulphin, & depuis Roy ſous le nom de Charles ſeptieme.

Menees du duc de Bourgongne auec le Daulphin.

Accord ſuſpect.

Le Daulphin Iean meurt. 1417

Trois Daulphins en France.

Charles Daulphin.

Le Duc de Bourgongne n'eſtoit point aimé de ce nouueau Daulphin Char-

les, & ne ſe pouuoit faire autrement, d'autant que ledit Charles auoit touſiours eſté en la compaignie de Lois Duc d'Aniou Roy de Sicile, n'agueres decedé, ennemy capital de la maiſon de Bourgongne. Donc le Duc de Bourgongne print occaſion d'accuſer ledit Dauphin Charles, & la memoire de ſon beau pere d'auoir fait mourir les deux Daulphins, & de ceſte accuſatiõ fit publier letres qu'il enuoya aux bonnes villes de France, chargeant ceux qui eſtoient à l'entour du Roy de la mort de ces deux Princes. Par ces lettres il diſoit que Iean Daulphin dernier eſtoit mort les leures & la langue merueilleuſement enflees, & que les yeux luy ſortoient horriblement de la teſte gros & enflez, & conclut qu'il n'eſtoit mort que de poiſon. Puis accuſoit ſeſdits aduerſaires d'auoir violé & enfraint par ſix fois les Traittez de paix, aſſauoir celuy de Chartres, de Wincestre, d'Auxerre, de Ponthoiſe, de Paris, & de Rouures en Bourgongne. Et conſiderant ledit Duc que ſes malueillans fortifioiẽt leur faction du ſupport & de la perſonne du nouueau Daulphin Charles, il enuoya aux bonnes villes de Picardie ſes Ambaſſadeurs, leſquelles en faueur dudit Duc firent auecques eux Traittez par leſquels elles promirent de le ſecourir & ſeruir de tout leur pouuoir & bien pour le ſeruice du Roy, de mettre ſes gens en icelles & non autre quelconque. Qu'elles puniroient par voye de iuſtice ceux qui ſe trouueroient eſtre contraires au Duc ſuſdit. Et le Duc leur promettoit de les entretenir ſoubs l'obeiſſance du Roy en toute liberté, de ne leur donner point garniſons qui les foullaſſent, & de ne permettre qu'ils fuſſent opprimez d'impoſts & maletoſtes. Ce qui aduint l'an 1417.

Accuſé de poiſon.

De ſon frere

Traitté.

Auec les villes.

Le Roy aduerti du grand preparatif de guerre que faiſoit le Duc de Bourgogne enuoya vers luy le ſeigneur de Canni Aubert de Brabançon, ſage cheualier auec amples memoires & inſtructions pour diuertir ledit Duc de la guerre qu'il vouloit faire. Mais le Duc cuida violer le droit des gens, car il vouloit vne fois faire couper la teſte audit de Canni, tant il fut tranſporté de colere & de fureur, quand il eut ouy ce que Canny luy diſt de la part du Roy. Toutesfois en fin reuenant en ſon bon ſens, il voulut voir & lire tous les articles portez par les inſtructions dudit de Canny, y reſpondit de poinct en poinct, & auons bien voulu inſerer la teneur deſdits articles auecques la reſponſe à iceux par le Duc, ſans changer les mots & la façon de parler de ce temps là.

Violer le droit des gens.

Reſponce au premier article.

Zele vers le Roy.

L'article premier contient que premierement ledit de Canny parlera au Duc de Bourgogne en luy diſant, que le Roy & Mõſeigneur le Daulphin ſont moult eſbahis des manieres qu'il a tenu & encore tient deuers le Roy & à ſa Seigneurie, veu qu'il eſt ſon parent tant prochain comme chacun ſçait, & à luy obligé par tant de manieres comme luy meſme a touſiours dit & confeſſé, en toutes ſes lettres & eſcrits. A ce premier article le Duc de Bourgongne reſpondit, Que vray eſt qu'il eſt ſon parent, & vaſſal & obligé deuant tous & contre à luy, & pour cauſe de ce il a tenu les manieres de l'aimer & ſeruir, en contendant au temps paſſé, & que bon regime fuſt mis in ſon Royaume, tant au regard de ſa perſonne, de la Royne, & de ſes enfans, comme ſur la reparation de ſes maiſons & places, de bonne iuſtice & bonne adminiſtration des finances, comme il appert notoirement par les ordonnances Royaux. Leſquelles choſes à la pourſuite du Duc ont eſté publiees & iurees en la preſence du Roy tenant lieu de iuſtice: mais les manieres de ceux qui ſont entour le Roy, qui ſeront cy apres nommez furent cauſe de tout rompre, de gaſter & diſſiper, non pas tant ſeulement la ſu-

1417

" la ſuſtance du Roy & de ſon Royaume, mais generalement de tous ſes ſubiets
" & particuliers eſtans audit Royaume, & meſmemẽt du Duc de Bourgongne, &
" de tous ſes bons amis & bien-veillans, en les deſtruiſans de corps & de tenemẽs,
" ainſi comme ils les ont peu prendre & apprehender, ayans procuré tant en Cour
" ſpirituelle comme ailleurs ſon deshonneur & damnement de ſa bonne renom-
" mee & memoire de ſa poſterité & generation. Mais le Duc de Bourgongne au
" ſainct Concile de Conſtance obtint vne ſentence pour ſoy par laquelle il appert
" clairement du bon droit d'iceluy Duc, & de la mauuaiſtié & haine des autres.
" Le deuxieme article contient. Luy remõſtrera, pour declarer ce que dit eſt, com
" ment ſes gens & les ſubiets de ſes pays & autres qui ſont & ſ'aduouent de luy,
" font guerre ouuerte au Roy & à ſes ſubiets, en prenant par aſſault & par ſiege
" les villes, chaſteaux, & fortereſſes du Roy, & font toutes les cruautez & inhu-
" manitez par feu, par ſang, & autrement que faire pourroient les ennemis d'An-
" gleterre, & encores pis. De ceſt article la reſponce fut telle. Dit le Duc que les
" gens & ſubiects des pays de Bourgongne, & d'autres qui ſ'aduouent audit Duc
" font guerre ouuerte non au Roy, ains à ceux qui ſont autour du Roy, qui
" ont perſeueré & perſeuerent en leurs rigueurs, & qui n'ont voulu entendre à au
" cun regime & bien de paix, & qu'il eſtoit touſiours enuahi & aggreſſé, & ſes bõs
" amis & de bonne volonté par voye de feu & de ſang, dont il a eſté contraint de
" ſignifier par ſes lettres patentes en pluſieurs particulieres villes de ce Royaume,
" les dures rigueurs commiſes & perpetrees par ceux qui ſont autour du Roy, &
" la volonté qu'il auoit, & pareillement les manieres qu'il tiendra pour y reme-
" dier. Et pour cauſe de ce fit il ſon mandemẽt de genſd'armes, & de trait: & que
" graces à Dieu il a pour ſeruir le Roy, & pour le bien de luy & de ſon Royaume
" ſix mille cheualiers, & Eſcuyers, & iuſques au nombre de trente mille combat-
" tans, tous bien-veillans du Roy & de ſon Royaume, & de ſes bons ſubiets. Et
" ont fait les gens du Duc qu'aucunes places qui eſtoient garnies de pillards, ro-
" beurs, & autres malfaicteurs luy ont eſté rẽdues, baillees, & deliurees, & les ont
" priſes au nom du Roy, & laiſſees en la garde des nobles vaillans hommes ſub-
" iets de Monſeigneur le Roy, qui pour quelque choſe du monde ne voudroient
" faire deſloyauté deuers le Roy & le bien de ce Royaume, qui a eſté fait au gré
" des bonnes villes, des citez, & de tout le pays enuiron. Le troiſieme article con-
" tient. Item & en oultre luy remonſtrera, comme ſes gens & officiers prennent
" ſermens des habitans des bõnes villes du Roy, d'eſtre obeiſſans au Duc de Bour
" gongne, & auecques ce leur font deffence de par luy, que d'oreſnauant ils ne
" payent plus rien au Roy de ſes aides ou redeuances qu'ils luy ont accouſtumé
" de payer. Laquelle choſe eſt voye merueilleuſe, contre l'honneur, authorité &
" ſeigneurie du Roy. De ceſt article la reſponce fut telle: Que ſ'il prend les ſermẽs
" deſdits habitãs, c'eſt affin qu'ils ſoiẽt & perſeuerẽt en bõne loyauté deuers le Roy
" & le bien de ſon Royaume, à la confuſion & reproche des empeſcheurs de paix,
" & deſtruiſeurs du Royaume qui ſont entour le Roy. Et ceux qui ſe ioignent &
" ſont obeiſſans au Duc de Bourgogne, c'eſt pour ce qu'ils voyent & cognoiſſent
" qu'il a tant bonne volõté au bien du Roy & de ſon Royaume que plus ne pour
" roit, & plus que nuls autres. Et n'eſt pas (ſauf la reuerence du Roy) que la def-
" fence ſoit faicte de non payer au Roy ſes aides & autres debtes, mais bien pour
" roit eſtre qu'ils ont fait deffenſe qu'on ne les baille pas aux faux traiſtres & em-
" peſcheurs de paix, & qu'elles ſoiẽt conſeruees & gardees à employer au bien du

Le duc de Bourgongne guerroye le Roy.

Le Duc ſe purge.

Ses moyens.

Loue ſes gens

Ses deffences

Ses excuſes ſur ce

Accuſe les traiſtres.

Roy & du Royaume en temps & en lieu. Et ils ont bien fait, car tout l'argent qui chet es mains desdits traistres, qui monte vne tresgrande somme de deniers a esté tousiours mauuaisement & desloyaument emblé au Roy, & departy entre eux à l'aduantage des ennemis de France, & au tresgrand & innumerable dommage du Roy, de son royaume, & de sa cheualerie, comme chacun sçait. Toutesfois l'intẽtion du Duc de Bourgongne est de procurer quand il sera vers le Roy, que tels aides plus n'ayent cours, & que les bons subiets du Royaume soient tenus en leurs anciennes libertez & franchises, en pouruoyant aux affaires & necessitez du royaume, par toutes bonnes voyes & manieres. Le quatrieme article contient. Item luy remonstrera en outre, cõment les choses dessusdites, qui maintenant sont faictes par ledit Duc de Bourgongne, quant au poinct de la venue & descendue des Anglois, font accroire & imaginer à plusieurs gens qu'elles sont faictes au grand proffit & aduantage d'iceux Anglois: comme pour oster la puissance du Roy, & non resister aux mauuaises volontez & efforcemens des Anglois & que le Duc de Bourgongne soit leur allié & fermenté de cest article, la responce fut telle, que telle imagination ne peut, ne doit choir en cueur de loyal homme: car autres fois lon a veu la descendue des Anglois sans ce qu'on leur fit resistance, au contraire combien que les traistres qui pour lors gouuernoient & encores gouuernent fussent tous sages & aduisez de la descẽdue & venue. Dont le Roy a eu telle perte de terre & cheualerie que chacũ sçait. Et doit on fermemẽt tenir, que si les Anglois eurent lors l'auantage sur le Royaume par le faux & mauuais regime des traistres, ils veulẽt encore perseuerer: & mesmemẽt veu que par leurs damnables manieres ils ont prins Harfleu, qui est vne des plus fortes deffences de Normandie. Et ceste chose doiuent bien fermement noter & afficher en leurs cueurs, les nobles cheualiers & escuyers de la compaignie du Duc de Bourgongne, ausquels les perturbateurs de paix veulent imposer telle trahison & desloyauté comme d'empescher au resistement de la mauuaise volonté des Anglois. Et sauue la reuerence du Roy, tous deux qui dient le Duc de Bourgongne estre fermenté & allié aux Anglois, ils mẽtent mauuaisemẽt & faulsement. Le cinquieme article contiẽt, Que pour ces causes requerra ledit messire Aubert de Canni de par le Roy au Duc de Bourgongne, qu'il vueille cesser de tels efforcemens & choses dessusdites, & specialement d'assaillir les bonnes villes du Roy & de ses subiets, & de mettre siege deuant, & aussi de prendre serment de luy obeir par les subiets du Roy demourans en ses bonnes villes. Et auecques ce luy requerra, que tous les gens d'armes qu'il a assemblez face departir, issir & retourner chacun en son lieu: car veu les manieres qu'il a tenu & tient iusques icy, le Roy croit fermement qu'il tient & fait assembler iceux gens d'armes, pour donner secours, faueur & aide aux Anglois, & pour greuer le Roy & sa seigneurie. A ceste article respond ledit Duc, que l'on voit maintenant clairement la fausse & damnable volonté des traistres, car tout le monde apperçoit bien qu'ils n'ont nulle puissance de resister aux Anglois, & que maintenant il est temps de faire assemblee de gens d'armes pour le Roy, & pour son royaume mesmement des bons & loyaux cheualiers: comme sont ceux de la compaignie dudit Duc de Bourgongne, & non pas d'eux donner congé, & enuoyer chacun en sa maison. Et est apparence claire & euidente qu'ils le font en faueur des Anglois, & pour greuer le Roy & sa seigneurie. Et encores d'abondant doiuent noter les Cheualiers & Escuyers de la com-

De larcins.

Veut oster les aydes.

Descente des Anglois.

Excuse sur ce

Traistres accusez.

Priere au Roy.

Duc accusé.

Tousiours accuse les traistres.

« la compagnie dudit Duc, que les traiſtres les reputent ennemis du Roy, & deſ-
« loyaux deuers luy & ſon royaume. Et pour ce reſpõd ledit Duc de Bourgõgne
« pour ſoy & pour tous ceux de ſa compaignie, tout abſoluement qu'il n'en fera
« departir ſes gens, mais pourſuiura touſiours comme par la teneur de ſes lettres il
« promet. Le ſixieſme article contient que pour induire le Duc de Bourgongne à *Accuſé de diffame.*
« ce, meſſire Aubert luy remonſtrera le grand deshonneur qu'il a fait, le grand dif-
« fame & reproche que ſera à luy & à ſa generation, ſ'il perſeuere en tenant les ma-
« nieres qu'il a commencé: en luy priant treshumblement & doucement qu'il a à
« ce bien penſer & aduiſer, & qu'il ne face telle villenie à ſon bon pere, qui fut tant
« vaillant & loyal, & qui en ſa mort luy commanda de touſiours obeir au Roy & *Commandement d'obeir au Roy.*
« à ſes commandemens. De ceſt article la reſponce du Duc de Bourgongne fut
« telle, que ſon pere de bonne memoire à qui Dieu pardoint, fut touſiours com-
« me dit eſt, bon & loyal deuers le Roy. Et pour ce qu'il voyoit & cognoiſſoit les
« iniquitez des mauuais, regner en la Cour de France, au temps de ſon treſpas, il
« commanda à ſon fils, loyaument ſeruir au Roy & à la couronne de France, ſans
« eſpargner ſon corps & ſa cheuãce. Dont le Duc de Bourgongne a prins ces bõ- *Deſir du Duc.*
« nes manieres tendant à la reparation & bonne reformatiõ de ce royaume & à la
« conſeruation d'iceluy. Et n'a pas ce fait ſoudainement, mais touſiours par treſ-
« grãde & meure deliberatiõ de conſeil. Et ſ'il ſen departoit il en auroit blaſme &
« reproche à ſa grande charge, & de ceux qui de luy iſtront, & pour ce il ne ſen de-
« partira pas. Le ſeptieſme article contient que meſſire Aubert remonſtrera ſem- *Remonſtrance aux ſeigneurs.*
« blablemẽt les choſes deſſuſdites à tous les ſeigneurs, Barõs, Cheualiers, Eſcuyers
« & autres de la compaignie du Duc de Bourgongne, auſquels il pourra parler en
« eux priant & requerãt de par le Roy, qu'eux & leurs predeceſſeurs, qui touſiours
« ont eſté bons & loyaux deuers le Roy & ſa ſeigneurie, maintenant ne ſen veulẽt
« pas deffier ne eux deshonorer ne diffamer par mauuais conſeil, en faiſant aucune
« choſe, dõt eux ne leurs ſucceſſeurs puiſſent eſtre reputez au tẽps aduenir, d'auoir *Pour euiter reproche.*
« eſté deſobeiſſans au Roy, & d'auoir dõné faueur à ſes ennemis. De ceſt article la
« reſpõce du Duc fut telle, que touſiours les manieres qu'il a tenu & entẽd tenir, il
« a fait & fera au plaiſir de Dieu, par le cõſeil de ſes Barõs Cheualiers & Eſcuyers *Permiſſion du Duc.*
« & autres gens notables, & pour ce il octroye pleinemẽt que tout leur ſoit remõ-
« ſtré. Car de tãt qu'on leur parlera plus deſdites beſongnes de tant plus verrõt ils
« & recognoiſtront les iniquitez de ceux qui deſtourbent la paix & la bonne intẽ-
« tion dudit Duc. Le huictieſme article contient. Item & en la fin en executant à
« la perſonne du Duc de Bourgongne, & à tous ceux de ſa compaignie, ce que le
« Roy a cõmandé audit meſſire Aubert, il fera le plus doucemẽt & gratieuſement *Commandemens en douceur.*
« qu'il pourra, les cõmandemens & defences contenues & declarees ez lettres pa-
« tentes ſur ce baillees de par le Roy à meſſire Aubert. Et de ce demãdera reſpõce.
« De ceſt article la reſponce fut telle, qu'ayant le Duc en memoire que pas ne luy
« faut faire telles defences, & qu'il ſçait bien que ces choſes ne viennent pas de la
« certaine volonté du Roy, & que le Roy l'ayme, & luy veut bien, & le deſire & *Le Roy ayme le Duc.*
« demande ſouuent de ſa venue: mais ces faux & traiſtres couuertement font ces
« inſtructions & defences. Et auſſi veu que les ennemis de ce royaume y ſont n'a-
« gueres deſcendus, il n'eſt pas maintenant heure d'obeir à telles defences: mais
« ainçois tous les hommes loyaux ſe doiuẽt emploier à la defenſion de ce royau- *Fault le defendre.*
« me. Et ſuppoſé que les ennemis ia n'y deſcendiſſent: ſi ne voudroit pas ſouffrir
« le Duc de Bourgongne que les faux traiſtres demouraſſent en telle gouuerne-

Le neufieme article contient. Que ſi le Duc de Bourgogne ou autre de ſa compaignie diſoient que ceux qui gouuernent deuers le Roy, luy ont fait & font de iour en iour pluſieurs grands durtez & choſes qu'il ne peult ne doit endurer ne ſouffrir: encore reſpondra meſſire Aubert, que ſi aucuns de ceux qui ſont entour le Roy ont fait aucune choſe au Duc de Bourgongne qui luy deuſt deſplaire, ſi ne ſeroit ce pas cauſe raiſonnable ne ſuffiſãte pour ainſi deſtruire le Royaume, comme il a fait deſtruire & encores fait chacun iour, ne que pour ce il euſt deu fauoriſer ne donner conſeil, confort, ne ayde aux Anglois ennemis du Roy, à la charge de ſon honneur & de ſa generation à tout iamais, & qu'il peut bien proceder par autre maniere plus honneſte. A ceſte article reſpond ledit Duc de Bourgongne que ce qui eſt cy deſſus & moult d'autres choſes innumerables qui ſeroient moult longues à reciter, eſt tout notoire que les gouuerneurs c'eſt aſſauoir Meſſire Henry de Marle, l'Eueſque de Paris, Meſſire Tanneguy du Chaſtel, Meſſire Burel de Dampmartin, Maiſtre Eſtienne de Mauregard, Maiſtre Philippes de Corbie, & pluſieurs autres ont eſté principaux promoteurs & conduiſeurs deſdites iniquitez, à la perturbation de paix qui eſt en ce Royaume, & d'autres grands excez & crimes qui cy apres ſeront declarez. Et pourtant ledit Duc de Bourgongne ſ'eſt mis en armes, non pas pour deſtruire le Royaume, ou pour fauoriſer les Anglois: mais il eſt en armes pour en chaſſer & debouter leſdits gouuerneurs de toute leur gouuerne, & d'eſtre entour le Roy. Et ne ceſſera tant qu'il aura la vie au corps, iuſques à tant qu'il ſera paruenu à ſa bonne intention: car ils ne ſont pas tels hommes qui doiuent auoir telle authorité ne pas leur eſt deu pour lignage, ſcience, loyauté, experience ou autre bonté: mais c'eſt vne grande ordure & deriſion que par gens de ſi petit fait & condition la puiſſance des Anglois ſoit debouttée & enchaſſée. Et à ce doiuent bien auoir regard les Seigneurs & les Nobles de ce Royaume, & tous autres preud'hommes de ſouffrir telle beſtiſe & ordure, de ſe laiſſer ainſi deſtruire, ſuppediter, & deshonorer par telles gens, qui rien ne ſçauẽt, & qui rien ne peuuent ne valent: car chacun cõmunement voit qu'ils n'ont de puiſſance, d'authorité, & de ſeigneurie fors ce qu'ils entreprennẽt de faire & qu'ils ſe dõnent. Et ils cõduiſent & ont conduit les choſes deſſuſdites par grãdes cruautez, tyrãnies, & inhumanitez, leſquelles ils ont touſiours fait & font de iour en iour aux bõs, vrais, & loyaux ſubiets du Roy, ſous ombre de faire & maintenir iuſtice.

Modeſtie du Duc.

Excuſe pour auoir appellé les Anglois.

Seigneurs accuſez.

Les armes contre eux.

Indignes des charges.

Leur Authorité.

Bien de la paix.

Le 10. article contient. Item dira en outre meſſire Aubert quant à ce point a la requeſte de bonne memoire Monſeigneur de Hainault nagueres decedé à autresfois voulu & octroye pour le bien de la paix, au Duc de Bourgogne & à tous autres qui l'õt ſerui moult en treſgroſſes choſes & qui leur deuoit plaire, car elles eſtoient au bien & proffit du Duc & de tous ceux qui l'ont ſerui. Mais il ne les voulut pas accepter, & n'en feit cõte: dont le Roy n'en eſt pas bien content, & à bon droit. Et neantmoins encore n'a il pas la main ſi cloſe qu'il ne ſoit bien enclin à faire grãdes courtoiſies & graces au Duc de Bourgogogne, & à tous autres qui ont eſté à ſon ſeruice, ſi meſtier eſt, & ils ſont vers luy deuoir, cõme ils ſont tenus. De ceſt article la reſponce dudit Duc fut telle. Que pour le bien de paix & vnion de ce Royaume qu'il a touſiours deſiré & deſire de tout ſon cœur il ſe tranſporta deuers Monſeigneur le Daulphin dernier treſpaſſé, & Monſeigneur de Hainault, leſquels Dieu a appellez. Et apres moult de parolles dites ſur

Main cloſe.

Deſir du Duc.

le

" le fait de la paix le Duc de Bourgongne leur bailla vne cedule contenant la vo-
" lonté finale qu'il auoit ſur icelle paix, à tous qui la voudroient auecques luy,
" excepté le Roy Loys nagueres mort pour aucuns intereſts qu'il auoit contre
" luy. Dont le Daulphin & le Comte de Hainault furent moult bien contens: *Fault ſe haſter en paix.*
" leſquels pour la perfection de ceſte matiere de paix ſe tranſporterent à Compie-
" gne. Et combien qu'en telles choſes on doit proceder le plus haſtiuement & di-
" ligemment qu'on peut affin de faire ceſſer tout inconuenient de guerre: neant- *Traiſtres autour du Roy.*
" moins les traiſtres d'entour le Roy menerent les beſongnes par allees & venues
" à voyes frauduleuſes, par l'eſpace de trois mois ou enuiron, ſans de ce prendre
" aucune concluſion. Toutesfois il eſt bien vray que finablement le Comte de
" Hainault alla à Paris, & moyennant la Royne procura deuers les traiſtres ſur la-
" dite beſongne certain appoinctement, dont aſſez eſtoit content: mais ainçois
" que l'appoinctement fut entierement paſſé il ſapperceuſt ſecrettement & repo-
" lement qu'on deuoit prendre luy & la Royne, & les empriſonner, à fin qu'ils fiſ- *Ce qu'ils veulent faire.*
" ſent apres du Daulphin leur volonté. Parquoy le Comte de Hainault print vn
" haſtif conſeil de partir couuertement de Paris & retourner à Compiegne: au-
" quel lieu aſſez toſt apres ſa venue le Daulphin treſpaſſa par defaute & damnable
" maniere: laquelle choſe le Duc de Bourgongne declare par ſes lettres deſſuſdi-
" tes: Apres le decez duquel le Comte de Hainault ſe tranſporta en ſon pays de
" Hainault, ,auquel lieu luy fut adreſſee la reſponce de ladite paix dont il fut treſ- *Changent de mine.*
" mal content. Diſant que apres le decez du Daulphin les traiſtres ont changé &
" muée ce que auparauant auoit eſté octroyé & paſſé. Et enuoya icelle reſponce
" au dit Duc de Bourgogne, laquelle veuë par le Duc Iean à treſgrãde & meure de-
" liberation de conſeil, il trouua quelle eſtoit mout malgratieuſe au regard du biẽ
" du Roy & de ſon Royaume & de ſoy meſme: & pour ce ne fut pas bien cõtent,
" & n'en fit compte, mais fut meu de faire & d'enuoyer en pluſieurs lieux de ce *Deſolatiõ du Royaume.*
" Royaume leſdites lettres patentes contenans la deſolation du Royaume & ſa
" bonne volonté & intention. Leſquelles lettres preſenta en ſa perſonne au Com- *Mort du Cõte de Hainaut*
" te de Hainault, iceluy Comte eſtant malade, de laquelle maladie il mourut: le-
" quel en ſon bon ſens & entendement ouyt la lecture des lettres & les receut ag-
" greablement pour faire publier en ſon pays. Et dit que le Duc de Bourgongne
" faiſoit bien: car les traiſtres d'entour le Roy eſtoient pires que nul ne pourroit
" dire, n'imaginer, en offrant au Duc de Bourgongne ſon ſeruice, de corps & de
" biens ſe Dieu luy donnoit grace de releuer de ſa maladie: & ſi ſon corps pour *Deſſein de traiſtres.*
" l'infirmité demouroit empeſché il luy offrit ſes ſubiects, amis, & bien-vueillans,
" & ſa finance. Et lors iura vn treſgrand ſerment, que ſil ne ſe fut l'autre hier ha-
" ſtiuement party de Paris, les traiſtres auoient conclud de prendre la Royne &
" luy meſme, comme tantoſt bien notoirement apparut, en tant qu'il touche la
" Royne: car ils la prindrent & empriſonnerent, & emporterent tous ſes biens *Contre la Royne.*
" au deshonneur du Roy, d'elle, & de toute leur generation. Il eſt vray auſſi que
" quand le Duc de Bourgongne eſtoit à Laigny, le Duc de Bretaigne fut en grand
" peril & danger à Paris: & conuint qu'il ſ'en partit pour ce qu'il procuroit la paix
" du Royaume. En oultre dit le Comte de Hainault en iurant comme deſſus, *Iurement.*
" que certainement il tenoit que ſi les Anglois eſtoient à vn lez des portes de Pa-
" ris, & le Duc de Bourgongne fut l'autre lez, à vne des portes ils lairroient ain-
" çois entrer dedans les Anglois que le Duc de Bourgongne. En toutes les cho-
" ſes deſſuſdites dit le Comte de Hainault en la preſence de Madame de Hainault,

Monſeigneur de Charolois, Monſeigneur de Sainct Pol, le Threſorier de Haynault, Iean Baſtard, maiſtre Euſtace de Laſtre, Monſeigneur de Champ-di-uers & pluſieurs autres. Auſſi il y a bien apparu, qu'ils n'ont nulle volonté de bié faire: car nouuellement ils ont fait ardoir & bruſler les lettres patentes du Duc de Bourgogne au Palais à Paris, par leſquelles le Duc de Bourgongne offroit paix à tous ceux qui auec luy la vouloient auoir, comme cy deſſus il eſt touché: laquelle choſe leur fut & eſt vne poure vengeance & grande foibleté de cœur, d'eux cuider venger d'ardoir vn peu de parchemin. Item & finablement affin que chacun ſçache la volonté du Duc de Bourgogne, il fait ſçauoir à tous & ſignifie qu'il perſeuerera en ſon bon propos, & ne le delaiſſera, iuſques à ce qu'il aura eu grand conſeil auecques le Roy, & luy aura fait au long demonſtrer les iniquitez, tyrannies, cruautez & inhumanitez cy deſſus declarees, la deſolation du Royaume, & les manieres qu'il conuient tenir, pour la reparation d'icelle tellement & tant que le Roy & tous les bons & loyaux preud'hommes de ſon Royaume en deuront eſtre contens. Et combien que le Duc de Bourgogne par ſes lettres patentes ait offert paix à tous comme dit eſt, & que ceux d'entour le Roy ne l'ayent pas receu à ce, mais ayent perſeueré en leur rigueur: neantmoins le Duc de Bourgongne voulant en ceſte partie laiſſer toute rigueur & vengeance pour le bien du Royaume, qui tant a beſoin de paix, de confort & d'aide il eſt preſt & appareillé de vouloir paix à tous, ſelon la teneur de ſes lettres.

Mauuaiſe volonté.

Reſolution du Duc.

Tyrannies du Royaume.

Qui a beſoin de paix.

Tels furent les articles des inſtructions de l'Ambaſſade du Seigneur de Canni & les reſponces à iceux faictes par le Duc de Bourgogne: par leſquels appert que le Duc en vouloit particulierement à ceux qui commandoient au pres de la perſonne du Roy. Vray eſt qu'il ne nomme aucuns Princes, ains leurs miniſtres ſeulement. En quoy appert ſa manifeſte diſſimulation. Auſurplus le Seigneur de Canny eſtant de retour à Paris fut cõſtitué priſonnier & mené en la Baſtille, par ce qu'on feit entendre qu'il portoit faueur aux affaires du Duc de Bourgogne, d'autant qu'il ſ'eſtoit trop fié en ſon ſecretaire, lequel auoit donné pluſieurs coppies des inſtructions, & des reſponces du Duc de Bourgongne à pluſieurs perſonnes, auant qu'il les preſentaſt au conſeil. Tellement qu'eſtant en plein conſeil, on luy en produit vne copie dont il demeura tout cõfus & ne ſceut autre choſe que faire, ſinon ſ'excuſer ſur ſon clerc, lequel ſ'eſtoit rendu fugitif. Ainſi ce poure Seigneur du coſté du Duc de Bourgogne auoit eſté menaſſé de luy faire trencher la teſte pour auoir entreprins ceſte Ambaſſade, luy qui eſtoit du ſang du Duc de Bourgogne: & eſtant de retour vers le Roy fut mis en la Baſtille, pour ſ'eſtre aux grans affaires du Roy trop fié en vn ſeruiteur. En quoy vn ſeigneur ne peut eſtre trop ſecret & diſcret: car les ſeruiteurs domeſtiques, n'eſtimans les choſes eſtre de telle importance, ſouuent mettent leur maiſtre en danger. Ce aduint l'an 1417. auquel le Concile aſſemblé à Conſtance & finiſſant audit an conſiderant les grands troubles de la France pour la diuiſion qui eſtoit entre les Princes à raiſon du gouuernement, & adminiſtration des affaires & de l'indiſpoſition du ſens & de la perſonne du Roy & la trop grande ieuneſſe du Daulphin qui ne permettoit qu'on luy donnaſt vne telle charge, enuoya vn Docteur pour Ambaſſadeur vers le Duc de Bourgogne, par lequel le Concile declara ledit Duc deuoir auoir l'adminiſtration du Royaume de France durant la maladie du Roy & le bas aage du Daulphin.

Diſſimulatiõ du Duc.

Canni priſonnier.

Deux fois en danger.

Fin du Concile de Cõſtãce

Enuoye vers le Duc.

Les affaires des François au Royaume de Naples ne ſe portoient pas mieux que

que ceux de deça. Les Frãçois qui eſtoiẽt à Naples auec Iaques de Bourbon Cõte de la Marche mary de la Royne Ieanne, au commencement eſtoient bien humainement & fauorablement traittez d'elle, ils auoient les gouuernemens, offices & dignitez au grand meſcontentement de la nobleſſe Neapolitaine, & de ces grands Capitaines de guerre qui auoient vaillamment ſerui le Roy Ladiſlas, & qui deuant ſes ſecondes nopces faiſoient tourner la Roine là ou ils vouloient. Vn grand Capitaine nommé Sfortia meſpriſant ledit Iaques de Bourbon qui eſtoit par les François appellé Roy, vn iour parlant à luy ne le nomma que Cõte. Ce qui irrita tellement Iaques qu'il le fit mettre en priſon, & en ſourdit vne ſedition. Iaques eſtoit eſtimé vaillant homme aux guerres contre les eſtrangers, mais non accouſtumé aux guerres inteſtines. Ia les affaires eſtoient venues à tel poinct que les ſeigneurs Neapolitains l'auoient contraint de ſe contenter d'eſtre appellé Prince de Tarante, de coucher auec la Roine, & de ſ'abſtenir du nom de Roy & du gouuernement des affaires, ce pendant que la Roine Ieanne gouuernoit tout. Luy aduerti que cela ſe faiſoit du conſentement de ſa femme, & voulant couper la racine aux conſpirations qui ſe faiſoient contre luy, fit corporellement punir ceux que bon luy ſembla, & mettre Ieanne en priſon dedans le chaſteau de Naples. Ceſte malicieuſe femme, qui n'auoit point faulte de malice & de diſſimulation, & diſſimulant ſa douleur remercia bien affectueuſement ſon mari de ce qu'il auoit puni les ſeditieux, & de ce qu'il la ſoulageoit du faix & de la grande charge de tant d'affaires qui meritoient & requeroient bien la prudence d'vn grand perſonnage tel qu'il eſtoit. Qu'elle le ſupplioit de luy donner moyen de iouyr d'vne trãquillité d'eſprit & d'vn repos exempt des troubles & des faſcheries des affaires & des guerres tant inteſtines qu'eſtrangeres. Ainſi ceſte femme diſſimulant & couuant ceſte indignation & ce deſpit feminin, en apparence ſ'adonna à tous plaiſirs, eſbats, delices & ieux de la Cour, & à careſſer, flatter, & mignotter ſon mari, comme font la plus part des femmes quand elles veulent tromper leurs maris. Elle fit bien mieux pour le tromper, car elle luy nomma la plus part des noms de ceux qui auoient coniuré contre luy, & parmi ceux là mit quelques vns de ceux à qui elle vouloit mal, ne ſe ſouciant pas de faire mourir ſes amis & bons ſeruiteurs, moyennant qu'elle fit auſſi mourir ſes haineux, & que par ce moyen elle dreſſaſt ſes artifices pour puis apres prendre ou faire mourir ſon mari. Ce qui eſtoit ſon ſeul deſſein. Luy ayant deferé les noms des cõiurateurs elle luy cõſeilla de les faire mourir. Alors ceſte femme ſe mit ſi auant en la bonne grace & amitié de ſondit mari qu'il penſa que iamais femme n'auoit eſté ny ne pouuoit eſtre ſi fidelle à mari que celle la eſtoit enuers luy. Iacques qui eſtoit bon & non pas fin, ſe laiſſa ainſi pipper, tromper, & beffler par ceſte femme, & alors elle fut miſe en honneſte liberté, & luy fut permis parler à qui elle voudroit, & d'aller ou bon luy ſembleroit. Elle ſe voyant au deſſus de ſes deſſeins remit ſus vne plus forte coniuration que deuãt. Sforce fut mis hors de priſon, & Iacques fut contraint de ſe ſauuer au chaſteau auquel auparauãt il auoit fait mettre Ieanne priſonniere, & y fut enfermé & aſſiegé, mais trouuant vne gallere au pied du chaſteau aſſis ſur la mer il ſen alla à Tarante, là ou eſtant derechef aſſiegé il fut contraint de ſe contenter de prendre quelque ſomme d'argent, d'abandonner ceſte ville, & de ſe retirer de deça. Alors il fit vœu de ſe rẽdre moine. Ce qu'il fit, car il ſe rẽdit Cordelier à Bezançon là ou il mourut, & y eſt enterré. Et d'autant que Ieanne auoit promis au Pa-

Affaires de Naples.

Meſpris de Roy.

Cõtrainte de Roy.

Ieanne Roine priſonniere.

Sa diſſimulation.

Tromperies des femmes.

Malice de femme.

Mari peu cault.

Iacques de Bourbon en danger.

Se fait moine

pe, capitaines, gens, & argent contre des petits tyrans vſurpateurs qui ſ'eſtoient emparez de pluſieurs villes appartenantes au ſiege Pontifical, elle fut par luy receue en ſa protection, & de ſon conſentement couronnee Roine de Naples.

Ieanne couronnee Royne.

Or tant que Iaques de Bourbon viuroit elle ne pouuoit ſe remarier à autre ny auoir des enfans de luy veu la longue diſtance de terre & de mer qui eſtoit entre eux deux. Elle pouuoit bien adopter quelque Prince, & à ceſte cauſe elle adopta & appella à ſoy Alphonſe Roy d'Aragon, au frere duquel elle auoit monſtré & donné comme en leurre vne eſperance de ſon mariage & de ſon Royaume. Alphonſe eſtoit Roy de Sardeigne & de Sicile, & comme le Pape Martin ſe fut plaint à Ieãne qu'elle n'auoit pas enuoyé au ſecours du ſiege Romain contre les ennemis d'iceluy le nõbre d'hommes qu'elle auoit promis, & eut declaré Loys Duc d'Aniou Roy de Naples & feudataire de l'Egliſe & que tout incontinent ſans aucune oppoſition il ſe fut fait maiſtre & ſeigneur de la Calabre, Alphonſe venant par mer à Naples, & ayant ſalué ladite Roine comme ſa mere enuoya ſupplier le Pape de le vouloir auſſi receuoir à l'hõmage & foy du Royaume de Naples comme feudataire de l'Egliſe. Martin luy refuſa ſa demande. Et cõme Alphõſe ſe plaignoit fort de ce que le Pape luy deſnioit cela, veu qu'il auoit eſté adopté pour fils par la Roine Ieanne en eſperance du Royaume de Naples, le Pape luy reſpõdit qu'il n'auoit peu faire moins que de recognoiſtre Lois d'Aniou pour Roy de Naples, & vaſſal & feudataire de l'Egliſe, veu qu'il auoit eſté inſtallé audit Royaume, & receu à foy & hommage d'iceluy par les Papes Alexandre cinquieme & Iean vingt-troiſieme, & que le ſiege Pontifical auoit acouſtumé de confirmer ſes vaſſaux & feudataires, non les oſter. Ceſte reſponſe donna vne plus grande crainte que deuant aux affaires de l'Egliſe. Par l'ordonnance du Concile de Cõſtance on deuoit tenir & aſſembler vn autre Concile à Pauie, auquel de toutes parts on enuoyoit des Ambaſſadeurs. Alphonſe y enuoya les ſiens qui requeroient que la cauſe de Benoiſt ou Benedic qui ſain & ſauf eſtoit à Panoſchole & qui ne ſ'eſtoit voulu trouuer au Cõcile de Conſtance fut veuë, cognue, & iugee. La cõmemoration de ce different qui ſembloit eſtre aſſopi par ledit Cõcile dõna telle frayeur au Pape Martin q̃ pour ne faire renaiſtre le Schiſme ia arraché des Chreſtiens, il accorda à Alphonſe ce qu'il auoit demandé. Alphonſe du bien receu du Pape, print ſa reuanche, car eſtant ſur ces entrefaites Benoiſt decedé, deux de ſes Cardinaux auoiẽt eſleu Pape vn chanoine de Barcelonne nõmé Gilles, & le nõmerent Clement huictieme. Ces Cardinaux & le lieu ou ils auoient faicte ceſte election eſtoient aux terres du Roy d'Aragon. Il enuoya à Panoſchole Alphonſe Boria, qui depuis fut Pape ſous le nom de Caliſte cinquieme, lequel fit tant enuers Gilles qu'il renonça au nom, & à la dignité Papale, & fut fait Eueſque de Maiorque. Ceux qui l'auoiẽt creé & eſleu demeurans opiniaſtres en leur electiõ ſeditieuſe, d'autãt que l'Egliſe vniuerſelle obeiſſoit à Martin, & que deſia Alphonſe le recognoiſſoit pour ſouuerain paſteur furent chaſſez, & en fin mis en priſon. Voila cõment print fin le Schiſme qui auoit duré par tant d'annees quand il n'y eut plus qu'vn vray & legitime Pape.

Ledit Roy à Naples.

Refuſé à la couronne.

Concile ordonné à Pauie.

Gilles eſleu Pape.

Fin du Schiſme.

Depuis lors il n'y eut pas grand' amitié ny intelligence entre la mere femme de bijarre, leger, & variable eſprit & le fils non engendré mais adopté, car l'vn & l'autre ſe plaignoit l'vn de l'autre, & chacun d'eux ſe plaignoit que l'autre luy auoit dreſſé des embuſches. La ville de Naples eſtoit diuiſee en deux factiõs, car les vns tenoient le parti de la maiſon d'Aniou, & les autres d'Aragon. Alphonſe crai-

Factions de Naples.

craignant la legereté & inconſtance de ſa mere, delibera de l'enuoyer bien loing de la ville de Naples. Elle ſe doutant de cela, ou ſoit qu'elle eut cõceu d'elle meſme ce ſoupçon, ou ſoit qu'elle l'eut deſcouuert ne vouloit ſortir du chaſteau. Alphonſe venãt au chaſteau pour voir ſa mere adoptiue en fut exclus, nõ ſans grãd danger de ſa perſonne, car cõme ſon cheual eut mis les pieds de deuant ſur le põt leuis du chaſteau qui le ioint à la ville, les portiers gardans la porte pour la Royne leuans ledit Pont, cuiderẽt renuerſer Alphonſe & le cheual dedans le foſſé, ou les creuer tous deux entre la porte & le pont, mais il ſe ſauua le mieux qu'il peut. Alors tous les Aragonois & Siciliens qui eſtoient à Naples furent pris, & incontinent ſuruint au ſecours de Ieanne, Sfortia auec forces, & d'Eſpagne & de Sicile vint vne armee de mer au ſecours d'Alphonſe qui fit pareillement mettre priſonniers pluſieurs de ſes aduerſaires, deſquels fut fait eſchange auec ceux que Ieãne auoit fait empriſonner. Ieanne desherita Alphonſe cõme ingrat, & adopta Loys troiſieme Duc d'Aniou fils de l'autre Loys deuxieme du nõ. Ce ieune Prince venãt auec groſſe armee à Naples, rẽdit la partie de ſa mere plus forte, & celle d'Alphonſe plus foible. Incõtinent elle luy dõna le Duché de Calabre. Sõ pere Loys oultre luy, auoit laiſſé trois autres enfans, aſſauoir René qui fut depuis Duc d'Aniou & de Bar, & Roy de Sicile appellé le bon Roy René, Charles Cõte du Maine, & Marie mariee à Charles Daulphin de France depuis Roy ſoubs le nom de Charles ſeptieme. Loys Duc de Bar grand oncle de René luy donna par teſtament ledit Duché. Alphonſe venant auec vne grande armee de mer aux cõtes de Prouence print par ſurprinſe la ville de Marſeille appartenante aux Ducs d'Aniou, & la pilla, & de là ſ'en alla en Aragon auecques ſa flotte chargee de grãde proye & de butin.

Danger d'Alphonſe.

Loys d'Aniou adopté.

Enfans d'Aniou.

Marſeille priſe.

Nous auõs dit cy deuant cõme Loys Duc d'Aniou Roy de Sicile eſtoit mort. Le Daulphin Charles ſon gẽdre eſtant allé à ſes obſeques à Angers fut aduerty que ceux de Rouen ſ'eſtãs eſleuez & mutinez en armes auoiẽt tué le ſeigneur de Gaucourt gouuerneur de ladite ville, & les Aduocats & Procureur du Roy, & mis le ſiege deuãt le chaſteau. Le Daulphin deſlogeãt ſoudainemẽt d'Angers enuoya partie de ſes forces vers la ville de S. Florẽtin aſſiegee par les Bourguignõs pour la ſecourir, mais deuat qu'elles arriuaſſent ladite ville auoit eſté priſe. Auec d'autres forces le Daulphin ſ'achemina vers Rouen, mais les habitãs d'icelle aduertis de ſa venue ẽuoyerẽt vers luy les pl⁹ apparẽs bourgeois d'entre eux pour luy remõſtrer q̃ ce qu'ils auoiẽt fait c'eſtoit pour les grãdes extorſiõs que leur faiſoiẽt au païs de Caux les gens de guerre du Roy, & non pour empeſcher l'authorité dudit Daulphin. Lequel puis apres eſtant par eux receu en leur ville fort honorablement il leur pardonna doucement leur faulte. Eſtant à Rouen, il fut aduerty comme d'vn coſté le Duc de Bourgongne venoit vers Paris à grande puiſſance, & d'autre que le Roy d'Angleterre eſtoit auec mille vaiſſeaux ou pl⁹ deſcẽdu en Normandie. Il ne ſçauoit de quel coſté ſe tourner ny auquel des deux entendre, aſſauoir ſ'il deuoit aller à l'encõtre du Roy d'Angleterre pour le cõbattre, ou aller à Paris pour la garder. En fin par l'aduis des plus ſages il ſe reſolut de ſe ietter dedans Paris pour la deffendre contre le Duc de Bourgongne, lequel ayant leué vne groſſe armee & ayant bien pourueu aux affaires de ſes pays marcha droit vers la ville de Beauuais qui le receut auecques grand applaudiſſement, le peuple chantant par les rues, Noel. Pluſieurs villes effrayees de ſes grãdes forces ſ'enuoyerent rendre à luy, & pour mieux les obliger de demeurer

Sedition à Rouen.

Le Daulphin y va.

Extremité.

Moyen de gagner villes.

en ſon obeiſſance & amitié, & pour attirer les autres il leut quittoit toutes gabelles & impoſitiõs. Auſſi pluſieurs ſeigneurs ſoit par crainte de ſa grãde puiſſance, ſoit par amour de iour à autre ſe rendoient à luy. Les coureurs du Duc ſoubs la cõduitte de Iean de Luxembonrg allerent paſſer la riuiere d'Oyſe, & donnerent iuſques aux portes de Senlis, ou eſtoit pour les Armaignacs Robert Deuſné qui fit vne ſaillie ſur les Bourguignons, mais en fin les Armaignacs furent rembarrez dedans la ville, dont les habitans affectionnez au Duc de Bourgõgne prindrent priſonnier Robert Deuſné, mais peu apres ils le deliurerent & mirent hors leur ville, & y receuãs Iean de Luxembourg firent le ſermẽt au Duc. Lequel en apres paſſant la riuiere d'Oyſe alla aſſieger Beaumont ſur Oyſe qui par aucuns iours endura la batterie, mais ceux de dedans voyans qu'à la longue ils ne pourroient eſtre ſecourus, & que les forces du Duc eſtoient trop grandes ſe rendirent à luy. De là il alla à Ponthoiſe, puis à Meulan qui pareillement ſe rendirent. En fin il ſ'approcha de Paris, & ſe logea au village de Mont-rouge prenant ſon logis en vn coſtau duquel il pouuoit eſtre deſcouuert de ceux de Paris. Iean de Luxembourg alla à Sainct Cloud ou il print & bruſla vne petite tour au bout du Pont auecques les moulins eſtans deſſoubs, & aſſaillit la groſſe Tour dudit lieu, mais il n'y peut rien faire, car il y auoit bonne deffenſe dedans. Le Duc quittant Mont-rouge ſe vint camper en vn lieu ou il y auoit vn arbre ſec, ſur lequel il fit mettre ſon Eſtandard. Et à ceſte cauſe il nomma ce logis le camp de l'arbre ſec. En ce lieu il ſeiourna huict iours, durant leſquels ceux de Paris firent pluſieurs ſaillies, & eſcarmouchoient tous les iours, & neantmoins il ne fit pas beaucoup de grands faits d'armes. Eſtant le Duc Iean de Bourgongne parqué à l'arbre ſec il enuoya dedans Paris vn de ſes Herauts nommé Palis auec lettres adreſſantes au Roy. Le Daulphin Charles prenant leſdites lettres y fit reſponce fort rigoureuſe. Dequoy le Duc Prince haultain & ſuperbe ne ſ'eſtonna pas beaucoup, tant pour ce qu'il ſçauoit que le Dauphin luy eſtoit particulierement ennemy, que pour ce que tous ceux qui eſtoient pres de luy eſtoient ennemis dudit Duc. Apres qu'il eut ſeiourné quelques iours à ceſt arbre ſec, il reculla, & alla prendre Montlehery, Marcouſſis, Dourdan, Paleſeau, & autres petis chaſteaux és enuirons de Paris, la prinſe deſquels peut beaucoup nuire à ladite ville. Cependant le Comte d'Armaignac Conneſtable courant la campagne auecques forces print cinquante gentilshommes Bourguignons & en mit d'autres en fuitte. D'autres capitaines Bourguignons prindrent les villes de Chartres, Eſtampes, Gallardon, Auneau, Rochefort, & autres, eſquelles le Duc ne ſouffroit qu'on payaſt aucune gabelle, impoſition, ny autre ſubſide que celuy du ſel. Ce qui concita tellement l'amour du peuple enuers luy, & honora tant ſa reputation que par tout ou il alloit il eſtoit receu, hormis la ou les Armaignacs eſtoient les plus forts. Du camp de Montlehery, le Duc eſcriuit lettres patentes, par leſquelles (contrefaiſant le Roy) il prioit tous habitans & fidelles ſubiets du Roy d'enuoyer leurs deputez vers luy la part qu'il ſeroit, auecques pouuoir, procuration, & puiſſance de paſſer & accorder ce qui par les autres deputez des villes, Chapitres, & communautez ſeroit traitté, paſſé, & accordé. Apres la prinſe de Montlehery & des autres chaſteaux cy deſſus nommez, le Duc de Bourgõgne alla mettre le ſiege deuant la ville de Corbeil, laquelle il aſſiegea ſeulement du coſté de Montlehery, tellement que du coſté de la Brie & par la riuiere elle pouuoit receuoir tout le ſecours qu'elle vouloit.

Courſes à Senlis.

Qui ſe rend au Duc.

Camp du Duc.

Deuant Paris.

A l'arbre ſec.

Amour du peuple.

Enuers le Duc.

Le ſiege

Le ſiege dura trois ſepmaines & le Duc voyant (ſelon aucuns hiſtoriens) qu'il ne pouuoit, emporter la place leua le ſiege, mais ſon depart ne fut pas pour ceſte occaſion ſeulement, ains pour les lettres & prieres que luy enuoya la Royne Yſabel, qui iuſques alors auoit eſté de la faction d'Orleans & grãde ennemie du Duc de Bourgogne, par leſquelles elle le prioit de la deliurer de la captiuité & ſeruitude en laquelle elle eſtoit. Surquoy il fault notter que la cauſe qui eſmeut la Royne à implorer le ſecours du Duc, fut qu'elle eſtant au bois de Vincennes enuoya à Paris vn ſien gentil-homme, lequel par les chemins rẽcontrant le Roy qui alloit viſiter la Royne, luy fit biẽ vne humble inclination de reuerẽce cõme peut faire vn homme qui eſtoit à cheual, mais ſans ſarreſter à parler au Roy il picqua & paſſa outre vers Paris. Cela donnant vn nouueau ſoupçon au Roy fit prendre ce gentil-homme qui fut mis priſonnier, gehenné, puis ietté en leau. Ceux qui gouuernoient le Roy & le Daulphin leur mirẽt en teſte quelques mauuaiſes volontez contre la Royne, irritans le mari contre la femme, & le fils contre la mere, ſi bien que ladite Royne accompaignee de ſa belle ſœur la femme de Loys Duc de Bauiere, ſous ſeure garde fut enuoyee priſonniere à Blois & de là à Tours, & luy furent donnez hommes qui eſpioient tellement ſes actions qu'elle ne pouuoit parler ny eſcrire à aucun ſans leur preſence. Ce fut lors que le Conneſtable d'Armaignac qui gouuernoit tout & ſes adherans firent prendre, autres diſent piller, ſes cabinets & threſors tant ceux qui eſtoiẽt reſſerrez en quelques Egliſes qu'en certains endroits de la ville à Paris. Ce qui depuis couſta la vie au Comte d'Armaignac comme auſſi ceſt exil fut cauſe de ceſte illegitime exheredation que fit le Roy Charles ſixieme contre ledit Daulphin en faueur du Roy d'Angleterre ſon gendre combien qu'il ne le peut faire. Elle doncques qui enduroit ces indignitez par ceux qui eſtoient pres du Roy ſon mari & du Daulphin ſon fils, & voyant que le Duc de Bourgogne eſtoit pres la ville de Paris auec ſi grande puiſſance qu'aucun ne luy pouuoit reſiſter, penſa en elle que le ſeul moyen de ſe venger de ceux qui luy auoient fait ceſte honte & de ſe tirer de ſa captiuité eſtoit d'appeller ledit Duc, encores qu'elle ne l'euſt iamais aymé, & qu'elle euſt touſiours eſté Orleannoiſe. Toutesfois alors elle ſceut bien diſſimuler, & ſe tourner du coſté du vent & vers la partie pour l'heure la plus forte, ſçachans bien que ledit Duc ne demandoit pas mieux que de l'auoir en ſa compaignie pour fortiffier ſa cauſe, & ceſte ayde de ſon nom, à ſe venger de ſes ennemis eſtans pres du Roy & du Daulphin. Adoncques ceſte femme malicieuſe & vindicatiue, enuoya ſecrettement homme fidelle au Duc de Bourgogne eſtant lors au ſiege de Corbeil. Ce qui fut en partie cauſe que le Duc abandonna aſſez temerairement le ſiege de ladite place, mais il conſideroit ſagement qu'ayant la Royne de ſon parti elle luy vaudroit mieux que trente villes de Corbeil. Il ſachemina vers elle, & la rencontra à l'Abbaye de Marmonſtier, là où elle eſtant aduertie de ſa venue, eſtoit contre la volõté de ſes eſpions allee ouyr meſſe pour eſtre prinſe de luy ou pour le prendre. Le Duc l'ayant rencontree l'emmena en la ville de Tours, là où fut incontinent fait commandement au Cappitaine du Chaſteau de ladite ville qu'il eut à le rendre à le Royne. Ce qu'il fit, combiẽ que ce fut à ſon extreme regret d'autant qu'il eſtoit de la faction des Armaignacs. La Royne mit dedans ledit Chaſteau vn autre capitaine auec 300. hommes qui luy promit & iura de le garder, toutesfois il ne tint pas ſon ſerment, car peu apres il mit la ville & le chaſteau entre les mains du Daulphin Charles, puis la Royne

Siege de Corbeil.

La Royne chãge de parti.

La cauſe de cela.

Soupçonnée du Roy ſon mari.

Ses cabinets pillez.

Vengeance de mere contre ſon fils.

Sa malice.

Se rend au Duc de Bourgogne.

Chaſteau de Tours rendu à la Royne.

La Royne à Chartres.

deffendit à ceux de Tours de ne payer aucunes gabelles, impositions, ny subsides que celuy du sel. De Tours la Royne & le Duc allerent à Chartres, ou elle print le gouuernement du Royaume par le conseil du Duc de Bourgongne, & en escriuit aux bonnes villes du Royaume, leur commandant d'obeir en tout & par tout audit Duc, & ne payer desormais aucuns deuoirs ny redeuãces aux gouuerneurs du Roy & du Daulphin son fils. En apres fut ordonné par le conseil de la Royne, & du Duc de Bourgongne, que maistre Philippes de Moruillier se transporteroit en la ville d'Amiens accompagné d'aucuns notables clers, auec vn Greffier iuré, & là feroient & establiroient de par la Royne vne souueraine Cour de Iustice, comme celle qui estoit au Parlement à Paris, afin que les subiects des Bailliages & ressorts d'Amiens, Vermandois, Tournay, & Seneschaussees de Ponthieu auec les enclauemens des susdits pays ne fussent desormais trauaillez d'aller à Paris à la Chancellerie pour raison de leurs affaires. Et audit maistre Philippes de Moruillier fut donné vn seel, auquel estoit engrauee l'image entiere de la Royne estãt droitte, ayant les deux bras tẽdus vers la terre, comme desconfortee & implorant ayde & secours, & au costé droict y auoit vn escu de France, en l'autre vn escu miparti de Frãce & de Bauiere, & à l'entour du seel estoit escrit: *Cest le seel des causes, souuerainetez, & appellations pour le Roy.* Et fut ordonné que de ce seel on seelleroit en cire vermeille, & que toutes lettres & mandemens se feroient au nom de la Royne, en ceste forme. *Ysabel par la grace de Dieu Royne de France, ayant pour l'occupation de monseigneur le Roy le gouuernement & administration de ce Royaume par l'octroy irreuocable à nous sur ce faict par mondit seigneur & son conseil, &c.* Aussi fut ordonné vn autre Chancellier oultre la riuiere de Seine pour les villes & pays obeissans à la Royne & au Duc de Bourgongne, & ces deux Chancelliers assemblerent grãde finãce par le moyen de leur seel. De tels establissemens furent ceux de la Cour de Parlement de Paris fort mal contens.

Nouueau gouuernement.

Reglement dressé à Amiens.

Nouueau seel.

Son intitulation.

L'armee du Duc à Montlehery.

Partant de Chartres le Duc Iean de Bourgongne auec son armee vint iusques à Montlehery, ayant pratiqué aucuns de ses partisans qui luy deuoient liurer vne des portes de la ville de Paris: mais ceste practique estant descouuerte, ceux qui auoient conspiré en ceste faction eurent les testes coupees, & conuint que le Duc sans aucũ effect s'en retournast à Chartres, là où estoit la Royne qu'il print auec luy pour la conduire iusques à Troyes en Chãpaigne, ayãt touſiours son armee de Bourgongne quant & luy, car il auoit licencié les gens de guerre de Picardie, & les auoit pieça enuoyez es garnisons de la frõtiere. Dont le Connestable d'Armaignac estimant les forces du Duc grandement diminues, se mit aux champs auec son armee pour donner sur le Duc quand il verroit son aduantage, parquoy vint dõner sur la queuë de l'armee des Bourguignons pres la ville de Ioigny. Estant l'armee en grande alarme, ils se mirent incontinent en bataille, & faisant teste aux Armaignacs les repousserent iusques à la bataille du Connestable, qui voyant le Duc estre plus fort qu'il n'estimoit se retira apres vne grosse escarmouche attaquee par le seigneur de Chasteau-villain qui auoit suiuy les Armaignacs bien auant. De Ioigny la Royne fut menee & conduitte honorablement par le Duc iusques à Troyes ou elle fut receuë tresioyeusemẽt, & y tint son estat, & incontinent par l'aduis & conseil du Duc de Bourgogne manda le Duc de Lorraine, lequel elle fit faire Connestable de Frãce, priuant de ceste estat le Comte d'Armaignac, mais ledit Duc ne iouyt iamais de ceste estat. Estant la

Mene la Royne à Troyes.

Comte d'Armaignac ẽtre le Duc.

La Royne à Troyes.

la Royne à Troyes, le Duc de Bourgogne alla à Mommelian, ou il parlementa pour la ſeconde fois auec l'Empereur Sigiſmond, & de là ſ'en reuint en Bourgogne veoir la Ducheſſe ſa femme & ſes filles.

Armaignac priué d'Eſtat

Ce pendant la Royne ſuſpendit la Cour de Parlement de Paris, par ce qu'elle adheroit au Comte d'Armaignac Conneſtable, & reuoqua tout ce qui auoit eſté fait par ladite Cour depuis l'an de ſalut mil quatre cens & treize, & en eſtablit vne ſouueraine en la cité de Troyes, cõme deſia elle auoit fait à Amyens. Et durant ces entrefaites les ſages ſeigneurs & Prelats d'vne part & d'autre amenerent les affaires à ceſte raiſon, que les Princes furent contens d'enuoyer leurs ambaſſadeurs & deputez pour ſonder ſ'il y auoit moyen de paruenir à quelque bonne paix: & ſuiuant la bonne volõté des Princes, le Pape Martin auſſi enuoya deux Cardinaux des Vrſins & de S. Marc pour eſtre mediateurs & promoteurs de ceſt affaire. Et furent enuoyez les Ambaſſadeurs du Roy à Montereau fault Yonne, & ceux de la Royne & du Duc de Bourgogne à Bray ſur Seine, leſquels conuindrent ſouuent en l'Egliſe d'vn village nommé Tourbe qui eſtoit à mychemin des vns & des autres, & finablement tomberent en vn appoinctement, lequel ayant eſté porté à la Royne, & puis au Duc de Bourgogne, ils le trouuerent equitable, & l'approuuerent, & le ſemblable fit le Roy & le Daulphin. Mais quand le Comte d'Armaignac & le Chancelier le virent, ils iurerent qu'ils ne ſouffriroient iamais que le Roy acceptaſt tel Traicté, lequel ils diſoient eſtre trop deſ-aduantageux & deshoneſte pour luy, & le Chancelier dit au Roy qu'il le ſeellaſt ſi bõ luy ſembloit, car quant à luy il ne le ſeelleroit iamais. Ainſi à l'appetit de ces deux, la paix fut troublee & rompue, par ce qu'ils craignoient qu'eſtans les Princes d'accord ils ne fuſſent priuez de la faueur & du gouuernement, & deſmis de leurs Eſtats. Et à ceſte occaſion par la paſſion de ces deux le Traicté fut annullé & rompu, dont les Pariſiens conceurent haine mortelle contre le Conneſtable, meſmement ceux qui au parauant l'auoient fauoriſé commencerent à le hayr, voyans clairement que par ambition & pour ſon intereſt particulier il auoit fait rompre le Traicté de la paix que les Princes auoient accordée: Dont le menu peuple murmura fort contre luy & contre ceux, qui n'ayãs point pitié des oppreſſions dudit peuple ne vouloient point receuoir la paix, & ne ceſſa ledit populaire de conſpirer ſecrettement contre eux, & chercher le moyẽ de mettre la ville de Paris entre les mains du Duc de Bourgogne.

Parlement à Troyes.

Cardinaux pour la paix.

Traitté de paix.

Paſſion particuliere.

Empeſche le bien publicq.

En ce meſme temps le Comte de Charolois tint les Eſtats de ſes pays bas pour trouuer moyen de leuer le ſiege de Senlis que le Cõneſtable d'Armaignac tenoit treſeſtroittement aſſiegee des long temps, & pour mieux colorer ſon deſſein il y auoit mené le Roy en perſonne tout malade qu'il eſtoit, & auoit fait ſi grand effort qu'il auoit fait capituler les aſſiegez de luy rendre la ville ſi dedans le dixneufieme iour d'Auril les gens du Duc de Bourgogne ne venoient les ſecourir & leuer le ſiege. Parquoy tous les plus grands ſeigneurs de Picardie partiſans du Duc de Bourgogne ſe mirent en armes à grandes forces, & ſ'en vindrẽt camper pres de Senlis, qui fut le dixſeptieſme iour d'Auril. Le l'endemain ils ſe mirent tous en bataille en belle ordonnance en vn lieu nommé l'Eſtang pres de Gouuieu pour venir combattre le camp du Conneſtable, lequel eſtant aduerti de leur venue fit mettre ſon camp en armes. Ce pendant ceux de la ville voyans leurs ſecours ſi prochain, firent vne braue ſaillie ſur le camp de leur ennemy, & mirent le feu es tantes & pauillons, tellement que les Armaignacs qui penſoient

Eſtats en Charolois.

Priuez en armes.

Armee en bataille.

aller au deuant des Bourguignons furent bien empeschez de se couurir pour
Senlis sommé. l'impetueux effort de ceux de la ville : dont le Conneſtable se trouua en grand
esmoy, & les somma de luy rendre ladicte ville, le lendemain matin comme il
eſtoit conuenu. Lors ils firent reſponſe qu'ils tiendroient promeſſe. Le lende-
main matin leur fut faite encores telle ſommation (eſtant le iour venu, auquel
Reſpaire de ceux de Sᵉlis il eſtoit cõuenu de la rendre) mais eux ſçachans que leurs ſecours venoit ce iour
combatre l'ennemy, firent reſponce que le iour eſtoit bien venu, mais qu'il n'e-
ſtoit pas encores paſſé. Dont le Cõneſtable eſtant deſplaiſant fit trẽcher la teſte
à quatre des oſtages qu'il auoit de la ville de Senlis, aſſauoir à deux gentilshom-
mes, l'vn nommé Guiillaume Manchelier, & l'autre Bodard de Vingles, & à
deux bourgeois, Guillaume Eſcalot, & Iean Beaufort aduocat du Roy à Senlis:
Vangeances pour oſtages tuez. pour la mort deſquels ceux de la ville firent coupper les teſtes à quarante ſix pri
ſonniers qu'ils auoient des gens du Conneſtable. Ce matin dixneufieme d'Auril
le Conneſtable alla au deuant des Bourguignons iuſques aupres de Creil ſes gẽs
tous en belle ordonnance de bataille & y menoit touſiours le Roy en perſonne
& là ſe feirent de grandes eſcarmouches entre les deux camps qui eſtoient bien
Crainte pour le Roy. proches l'vn de l'autre. Lors le Conneſtable craignant la touche ou poſſible ne
voulant mettre la perſonne du Roy en danger du hazard d'vne bataille, feit vne
ruſe & enuoya au nõ du Roy vn Herault ſçauoir quelles gens eſtoient ceux qui
ainſi ſ'eſtoient mis en armes, & ce qu'ils demandoient. Auquel Iean de Luxem-
bourg (auecques le ſeigneur de Foſſeux) chef de ceſte entreprinſe, reſpondit en
ces mots. Ie ſuis Iean de Luxembourg, & auec moy le ſire de Foſſeux & pluſieurs
autres Seigneurs, ſommes enuoyez de par le Duc de Bourgogne pour ſeruir le
Seruir le Roy. Roy & faire ſecours à la bonne cité de Senlis à l'encontre du Comte d'Armai-
gnac, lequel nous ſommes tous preſts de combatre auec tous ſes aydans & non
contre le Roy, car nous ſommes preſts de le ſeruir comme ſes loyaux vaſſaulx
& ſubiects. Apres ceſte reſponce par le herault rapportée au Conneſtable il dit
Fault combattre les riches. haut & clair. Puis que pas n'eſt icy le Duc de Bourgongne ny ſon fils, nous ne
pouuons pas grandement gaigner, ie conſeille que nous nous retirions, car ce
ſont compagnons qui ne demandent qu'à gaigner & ne ſont pas grandement ri-
ches. Auſſi il auoit eu aduis que Charlot Duilly eſtoit vers Dampmartin en
Goelle auec grandes troupes pour luy clorre le pas : Parquoy il fit incontinent
deſloger ſon armée pour tirer vers Paris le plus diligemment qu'il peut, & ne
Opinion de couhardiſe. voulut hazarder la bataille. Ce qui luy tourna à grand deshonneur & opinion
de couhardiſe, & en cela redoubla la haine des Pariſiens conceue des long
temps contre luy, & leur fut occaſion de mener à chef leur conſpiration &
Dieu ſçait ſi ceux de la part de Bourgongne pouſſoient à la roue voyans que
Calamitez ſangmentent. tout le peuple ſe mutinoit, ſapperceuans bien que ſi le Duc de Bourgongne
qui eſt ſi puiſſant, n'eſtoit reconcilié auec le Roy, tout le royaume eſtoit en
grand danger de tomber en grande ruine : car les calamitez ſ'augmentoient de
iour en iour par les calamiteuſes partialitez. En fin ſe trouuerent quelques ieu-
Perrinet-clerc nes hommes de moyens eſtats & de legier eſprit, deſquels les principaux eſtoiẽt
Seditieux. Perrinet le Clerc fils de Iean le Clerc, ferron, Iean Thiebert fils d'vn boucher,
Perrin Bourdichon, & autres iuſques à ſix ou ſept, qui ſ'aduanturerent d'aller
ſecrettement trouuer le ſire de l'Iſle-Adam qui ſe tenoit lors à Ponthoiſe, & tant
traicterent auec luy qu'il leur donna parolle de ſe trouuer la nuict du vingt-
neufieſme iour de May, aux portes de Paris auec le plus grand nombre de gens
de guerre

de guerre qu'il luy ſeroit poſſible & luy aſſignerent la porte Sainct Germain des prez par laquelle ils ſe feirent forts de le mettre dedans auecques tel nombre qu'il voudroit. Ceſte promeſſe fut bien ſecrettement tenue & ſi bien conduicte, que ledit Seigneur de l'Iſle-Adam vint au iour & heure nommée aux portes de Paris auec huict cens combattans tous hommes deſlite & de choix, deſquels furent les principaux capitaines auec luy le Veau ou ſelon d'autres le Beau de Bar, Baillif d'Auxois, le ſeigneur de Chaſtelluz, le ſeigneur de Cheureuſes, Ferry de Mailly, Loys de Variguines, Lyonnet de Bournonuille, Daniot de Gouy, & autres vaillans chefs de guerre. Eſtans arriuez à la porte Sainct Germain des prez, trouuerent Perrinet le Clerc qui les attendoit & auoit deſrobbé à ſon pere Iean le Clerc les clefs de ladite porte qu'il auoit en garde, & les gardoit fort curieuſement ſoubs ſon cheuet: mais il ſe fut pluſtoſt doubté de tout le monde que de ſon fils. Ainſi fut ceſte porte ouuerte comme il auoit eſté conuenu, & adonques ſe trouuerent aucuns des conſpirateurs à la porte qui parlerent au ſeigneur de l'Iſle-Adam & à ceux de ſa trouppe, les aſſeuransde tout ce qui leur auoit eſté promis, & diſant qu'ils entraſſent ſeurement & qu'il ny auoit ame qui euſt puiſſance de leur nuire & qu'ils trouueroient bonne eſcorte qui les attendoit en armes. Le ſeigneur de l'Iſle-Adam Cheualier ſage & accord meit tous ſes gens en bataille comme ſ'ils euſſent eſté deuant l'ennemi pour combattre, & en belle ordonnance paſſerent la porte Sainct Germain en grande ſilence enuiron deux heures apres minuict. Lors eſtant toute la trouppe des Bourguignons entree dedans la ville de Paris, Perrinet le Clerc referma la porte auecques la clef, & en la veuë de tous ietta les clefs par deſſus la muraille dedans les foſſez, à fin que l'õ n'euſt aucun ſoupçon qu'il voulut mettre autres gens en la ville: puis commença ceſte trouppe à cheminer tout bellement ſans ſonner mot iuſques à ce qu'ils vindrent pres du Chaſtellet, là où ils trouuerent enuiron quatre cens hommes en armes tous preſts pour leur faire compagnie, & là conclurẽt d'vn accord d'aller aſſaillir quelques maiſons & logis de ceux qui gouuernoient les affaires au pres du Roy, & ſe mirent en deux trouppes pour aller par diuerſes rues. Et incontinent ſe prindrent à crier auecques grand effroy, la paix bonnes gens, la paix, viue le Roy & le Duc de Bourgogne. A ce cri ſortit grande multitude de peuple auecques les armes, auecques leſquelles ſ'en allerent incontinẽt aſſaillir les maiſons de pluſieurs ſeigneurs & courtiſans. L'vne des trouppes alla au logis du Roy & rompit les portes, & ne ceſſa iuſques à ce que le Roy euſt parlé à eux & accordé tout ce qu'ils demandoient, & incontinent le firent monter à cheual & auecques luy le frere du Roy de Cypre leſquels ils firent marcher auecques eux parmy la ville de Paris. Les autres allerent au logis du Conneſtable d'Armaignac pour le prendre, mais luy eſtant ia aduerti ſ'eſtoit en habit diſſimulé ſauué ſecrettement en la maiſon d'vn pauure homme pres de ſon logis. Les autres trouppes ſ'en allerent au logis du Chancelier & de Raimonnet de la Guerre leſquels y furent trouuez & prins. Tanneguy du Chaſtel preuoſt de Paris ayant ouy ceſte groſſe alarme ſ'en fuit haſtiuement au logis du Daulphin, lequel il enueloppa d'vn linceul ſeulement, & l'emporta haſtiuement en la Baſtille Sainct Anthoine là où ſe retirerent pluſieurs de leur faction. Toute celle nuict les Pariſiens de la part du Duc de Bourgongne ne firent autre choſe que piller & ſaccager maiſons & prendre priſonniers ceux qui eſtoient de par-

Pour rendre Paris.

Seigneurs de la faction.

Clefs deſrobbees.

Pour rendre Paris.

Bourguignõs dans Paris.

Paris ſurprinſe.

Criſeditieux

Seditieux cõtre le Roy.

Daulphin en danger.

ty & faction contraire, les menoiēt es priſons du Palais,& entre eux partageoiēt leurs biens,& eſtans les priſons du Palais, ils les menoient au Louure, au Chaſtellet, Petit-pont,&autres lieux d'aſſeurance. Entre autres furent prins les Eueſques de Senlis, de Bayeux,&de Conſtances en Normandie,&auecques eux Hector de Chartres, Enguerrand de Marcoucy,& autres en grand nombre. Le Seigneur de l'Iſle Adam alla celle nuict à l'hoſtel de Bourbon ou il trouua Charles de Bourbō aagé de quinze ans, lequel apres qu'il euſt eſueillé, il interrogea quel parti il vouloit tenir? le ieune Prince reſpōdit tel parti que Monſeigneur le Roy. Adoncques le Seigneur de l'Iſle-adam le feit leuer, puis le mena deuers le Roy auecques lequel il ſe tint touſiours.

Saccagemens à Paris.

Empriſonnemens.

Pendant ceſte grande eſmeutte pluſieurs ſe ſauuerent en la Baſtille Saint Anthoine auecques le Daulphin, comme maiſtre Iean Louuet Preſident de Prouēce, & maiſtre Robert le Maſſon,& autres d'apparence & de grand eſtat furent prins, auſſi deux Cardinaux de Bar, & de S. Marc auec l'Archeueſque de Rheims & tout leur train: mais pour ce qu'ils auoient conſeillé la paix ils furent remis en leur liberté à la priere de l'Eueſque de Paris. Tanneguy du Chaſtel fut proclamé à ſon de trōpe &priué de l'eſtat de Preuoſt de Paris,&en ſon lieu fut ſubſtitué le Beau de Bar Baillif d'Auxois, & à brief dire tous les Preſidēs, Conſeillers de Parlement, de la Chambre des cōptes, des Requeſtes & les Bourgeois tenans le parti des Armaignacs qui auoient empeſché la concluſion de la paix furent pillez, ſaccagez, menez priſonniers, ou cruellement tuez. Puis fut crié de carrefour en carrefour de par le Roy à ſon de trompe ſur peine de confiſcation de corps & de biens que tout homme & femme qui ſçauroit aucuns tenans le parti du Comte d'Armaignac ou qui les auroit muſſez ou recellez, euſt ſoudain à le venir reueler au Preuoſt de Paris. Dont il aduint qu'incontinent vint le pauure hōme en la maiſon duquel eſtoit caché le Cōte d'Armaignac, qui declara que ledit Cōte eſtoit caché chez luy: au moyen dequoy le Preuoſt de Paris y alla,&l'ayant trouué le fit monter en crouppe derriere luy, à fin que le peuple ne le tuaſt: car on n'ē vouloit qu'à luy, par ce que l'on auoit opinion qu'il entretenoit la guerre ciuile & les malheurs & calamitez de ce temps là, comme chef de faction,& qu'il ſeſtoit oppoſé à la paix de Tourbe. Ainſi fut mené le Comte d'Armaignac Conneſtable es priſons du Palais à trauers de ce peuple mutiné qui luy diſoit mille villenies.

Prelats priſonniers.

Preuoſt de Paris priué d'eſtat.

Grande ſedition à Paris.

Conneſtable prins.

(rouppe la derriere d'une choſe vn cheual &

Ceſte Tanneguy fuſt vng des meurtriers du cōte Bourgoing.

Eſtant prins ledit Conneſtable, Tanneguy du Chaſtel capital ennemy du Duc de Bourgongne ſe voyant en grand danger ſ'il ne continuoit de faire la guerre audit Duc ſe ſaiſit du Daulphin Charles qu'il auoit mis en la Baſtille, à ce qu'il euſt ſoubs qui faire la guerre, & pour couurir ſa querelle, & vn ſoir il print ledit Daulphin & l'emmena au pont de Charenton, de la à Corbeil, & puis à Meleun en la plus extreme diligence & le plus couuertement qu'il peult: & incontinent manda genſdarmes de toutes parts pour venir trouuer ledit Daulphin, faiſant ſon deſſein que ce pendant qu'il n'y auoit pas encore grand nombre de gens de guerre dedans Paris il le pourroit aiſement reprendre. Et fit en ſorte que le Mareſchal de Rieux & le Seigneur de Barbaſan entrerent à Paris auecques ſeize cēs combattans pour ſurprendre la ville & mettre le Roy entre leurs mains: mais tout le peuple ſ'eſtant mis en armes ils furent rechaſſez dehors auecques grand meurtre des leurs,& ayans failly à leur entreprinſe ſe retirerent à Meaux.

Daulphin ſaiſi.

Pour ſurprēdre Paris.

La prinſe de la ville de Paris capitalle de France amena vne grande muta- 1417
tion aux affaires: car eſtant diuulguée, les autres villes meſmement du coſté de Picardie ſuiuirent ce vent, tournans voile à la partie la plus forte comme fit Cõpiegne, laquelle ayant entendu les nouuelles de Paris feit traicté auecques Hector & Philippes de Sauenſes là enuoyez de la part du Duc de Bourgogne. Autant en firent la ville & chaſteau de Creil, le pont ſaincte Maixance, Monchi le Pereux, le pont à Choiſi, Noyon par le moyen du Seigneur de Genlys. Le Pleſſier, la cité de Laon, Corbeil, Soiſſons, Chauny ſur Oyſe, Giſors & Peronne, de laquelle le Cappitaine & gouuerneur nommé Thomas de Lerſiez fut mené à Laon & euſt la teſte tranchee, pour eſtre de la faction des Armaignacs, pour leſquels il gardoit la ville de Peronne. Auecques luy furent executez Iean de Bernemicourt ſon lieutenant & Alard de Veruigueur. Le douzieme iour de Iuin 1417
les communes de Paris commencerent à iouer de merueilleux & eſpouuentables ieux, car ſ'eſtans reſerrez enſemble en nombre de plus de quarante mille, enuiron quatre heures apres midy tous armez de diuerſes armes (car les vns portoient de vieux maillets, les autres des haſches, congnees, & maſſues, & autres d'autres armes ſelon que la fureur les incitoit) commencerent à faire grand bruict & tumulte, crians viue le Roy & le Duc de Bourgongne, & coururent à grandes trouppes, & ſans ordre es priſons de toute la ville & rompirent les portes mettans à mort les Geoliers & Geolieres, & tous ceux qu'ils trouuerent iuſques au nombre de ſeize cents perſonnes, toutes de grande qualité, deſquels furent les principaux le Comte d'Armaignac Conneſtable de France, Henry de Marle Chancelier de France, & cinq Eueſques, aſſauoir ceux de Conſtances, de Bayeux d'Eureux, de Senlis & de Saintes, l'Abbé de Sainct Cornille de Compiegne, le Comte de Grand Pré, Raimonnet de la Guerre, Hector de Chartres, Enguerrand de Marcoucy, Charlot Poupard, les Seigneurs de la chambre de Parlement, des Comptes, des Requeſtes, & du Threſor, qui eſtoient en grand nombre, & generalement furent maſſacrez tous ceux qui furent trouuez es priſons du Palais, du four-l'Eueſque, de ſainct Magloire, de ſainct Martin des chãps, de Chaſtelet, du Petit-pont, du Temple & autres. Et couroit le ſang des meurtres & maſſacres par toute la ville: car le malheur eſtoit tant deſbordé que ſi quelcun de ladite commune euſt accuſé vn ſien malueillant d'eſtre Armaignac incontinent celuy la eſtoit aſſommé ſans autre figure de procez. Dont en y eut pluſieurs meurtriz encores qu'ils tinſſent le parti du Duc de Bourgogne. Pour le moindre deſplaiſir. Les voiſins ſe faiſoient meurtrir les vns les autres, choſe eſtrange & horrible à voir, à dire, & à lire & dura ceſte cruelle occiſion iuſques au l'endemain dix heures deuant midy. Et pource que les priſonniers dugrand Chaſtellet ſe mirent en deuoir de reſiſter à la furie de ceſte populace enragee de laquelle pluſieurs furent bleſſez par eux, ils entrerent en telle fureur que le l'endemain ils redoublerent l'aſſaut au Chaſtellet, auec feu & fumée de maniere que les priſonniers furent forcez de ſe rendre. Alors ce furieux & impetueux peuple en fit ſauter pluſieurs de la tour du hault en bas, leſquels eſtoient receuz des autres ſur les pointes des picques, Iauelines, pertuiſanes, & autres longs bois, & ainſi piteuſement & cruellement deſchirez en pieces. Les corps du Comte d'Armaignac Conneſtable, de Henry de Marle Chancelier de France, & de Raimonnet de la Guerre furent mis tous nuds ſur les carreaux, & liez enſemble & mis

Reddition de villes.

Armaignac decollé.

Peuple de Paris en armes.

Priſons rompues.

Maſſacres à Paris.

Sang coulãt par les rues.

Meurtres long.

Chaſtellet aſſailli.

Corps du Cõneſtable & chancelier.

ſur la pierre de marbre en la Cour du Palais. Et par ce que le Comte d'Armaignac portoit pour la deuiſe de ſa faction vne bende en eſcharpe, ceux de l'eſmeute luy leuerent vne bende de ſa peau de la largeur de trois ou quatre doigts deſpuis les eſpaules iuſques au genouil, & la luy mirent en eſcharpe, puis traynoient ces trois corps de lieu en lieu par grande irriſion & inſolence trois iours durant, & au quatrieſme furent trainez hors la ville ſur vne claye par le cheual qui auoit accouſtumé trainer hors la gadoue. Finablement furent laiſſez en vn foſſé en vn lieu nõmé la Louuiere ou eſtoit la voyrie des cheuaux & des beſtes mortes, & en ce lieu meſmes furent iettez ſans ſepulture: mais ceux qui ſe trouuerent morts de la part de Bourgongne furent honorablement portez és ſepulchres des Egliſes.

Trainez à la voirie.

Grãde cruauté.

Ainſi eſtoient traittez les corps des treſpaſſez ſelon les affections de ce peuple & les humeurs des ſeditieux: & ne ſe contentoient d'eſtre inhumains alencontre des viuans, ſ'ils n'eſtendoient la cruauté contre les morts. La prinſe de la ville de Paris apporta des mutations fort eſtranges, car ceux qui auparauant eſtoient en danger de perdre leur vie eurent droit de commander ſur la vie des autres, comme le ſeigneur de Canny qui depuis ſon ambaſſade faite vers le Duc de Bourgongne auoit eſté touſiours detenu en la Baſtille en fut fait Cappitaine, ayant moyen d'y faire tel traictement que bon luy ſembloit à ceux qui l'y auoient tenu priſonnier. Bien toſt apres le Duc de Bourgongne ayant eu aduertiſſement de la prinſe de Paris vint trouuer la Royne à Troyes ou elle tenoit ſon eſtat, & la mena à Paris auec la pluſgrande puiſſance qu'il peult mettre ſus. Tous les ſeigneurs de la part de Bourgongne accompaignez de bien ſix cens des plus notables bourgeois de Paris marcherent au deuant de la Royne & du Duc pour leur faire reuerence & la bien venuë. Leſdits bourgeois firent preſent au Duc de Bourgongne & à Philippes de Bourgongne Comte de ſainct Paul ſon neueu de deux magnifiques robbes de veloux bleu, ſemees de croiſettes de ſainct André, leſquelles ils veſtirent pour entrer en la ville pour ſe rendre par ceſt habit plus agreables à ceux de Paris. Tout le peuple eſtoit ſorti hors la porte S. Antoine pour venir au deuant de ce Duc qu'ils eſtimoient eſtre celuy qui les tireroit hors de toutes calamitez, & eſtant parmy les rues, l'on iettoit ſur le chariot ou coche de la Royne vne grande quantité de fleurs & roſes de toutes les feneſtres, tellement que le coche & le Duc en eſtoient tous greſlez & couuerts, & n'oyoit on autre choſe parmy Paris que, viue le Roy & le noble Duc de Bourgongne. Le Roy les receut auec grande careſſe, car il aimoit naturellement le Duc Iean encore qu'on luy donnaſt mauuaiſe impreſſion de luy, tellement que le Roy eſtoit forcé par l'humeur de ceux qui eſtoient aupres de ſa perſonne de ſuiure les plus forts, & ſ'accommoder aux choſes preſentes, à raiſon de la maladie qui le tourmentoit bien ſouuent, de ſorte que les plus forts auoient tout le maniement des affaires ſoubs le nom & vmbre du Roy, qui ne ſçauoit rien la plus part du temps de ce qui ſe faiſoit, qui n'eſtoit autre choſe que vengeances mutuelles dont le pauure peuple portoit la folle enchere.

Contre les morts.

Moyen de vangeance.

Bourguignõs en credit.

En la ville de Paris.

Ioye de peuple.

S'accommoder aux plus forts.

Eſtats nouueaux donnez.

Lors fut le conſeil tenu, par lequel les ſeigneurs de Chaſtellus & de l'Iſle-Adam furent tous deux créez Mareſchaux de France, meſſire Robinet de Mailly fut fait grand pannetier, Charles de Lens Admiral de France, & Maiſtre Euſtace de Laſtre fut eſleu Chancellier de France. Meſſire Philippes de Moruil-

Moruillier premier Preſident en Parlement, & le Duc Iean de Bourgongne capitaine de Paris au lieu du Daulphin. Ainſi ſe tournoient les rouages de fortune, tantoſt pour les vns, tantoſt pour les autres : vray eſt que c'eſtoit la volonté & prouidence de Dieu qui affligeoit ce pauure Royaume par toutes ſortes de calamitez, car d'vn coſté le Daulphin commença à faire treſcruelle guerre cõtre le Duc de Bourgongne, & ſe nommoit Regent du Royaume, & eſtoiẽt les principaux Conſeillers & flambeaux de ceſte ciuile diſcorde, maiſtre Iean Louuet Preſident de Prouence, le Viſcomte de Narbõne, Tanneguy du Chaſtel, & maiſtre Robert le Maſſon Chancelier dudit Daulphin, lequel auoit és parties de Picardie vn braue capitaine nommé le ſeigneur de Bocquiaux qui par ruſe & ſans grande effuſion de ſang cõqueſta pluſieurs villes & places fortes, & entre autres print d'emblee la ville de Compiegne, & l'oſta d'entre les mains du ſeigneur de l'Iſle-Adam qui en receut autant de deshonneur comme il auoit gagné de bõne reputation à la prinſe de Paris.

Calamitez de France.

La poure France eſtoit agitee de toutes ſortes de calamitez ayant guerres inteſtines & eſtrangeres. Car le Roy Henry d'Angleterre la voyant tourmentee des vns y amena les autres, eſtant en l'an 1417. deſcendu en Normandie auec vne groſſe armee prenant pays, villes & chaſteaux, effrayant les peuples & les ſoldats François de ſa ſoudaine venue. Il print premierement la place de Touques forte d'aſſiette & d'art, puis celles de Louuieres, Pont de l'Arche, Caen, Cherebourg, Falaiſe, Argentan, Alançon, Couſtances, S. Lo, & pluſieurs autres ſans trouuer aucune reſiſtance, d'autant que les guerres inteſtines auoiẽt fait mourir la moitié des hommes de Frãce & que plus de vingt-cinq mille meſnages forcez par la calamité du temps auoient abandonné la Normandie & ſ'eſtoient retirez en Bretaigne la ou ils auoient eſté bien receuz és villes de Fougeres, Vitré & autres voiſines de la Normandie pour y exercer le meſtier de drapperie. Apres les prinſes des villes ſuſdites, l'Anglois alla mettre le ſiege deuant Rouen laquelle il aſſiegea ſi eſtroittement que les aſſiegez furent cõtraints de mãger chiens, chats, rats, cheuaux & autres beſtes immondes, de ſorte que de iour à autre mouroit vn grand nombre de ceux de dedans, & combien que par pluſieurs fois ils euſſent enuoyé par deuers le Roy Charles & le Duc de Bourgongne, ſi ne peurent ils tãt faire que ledit Roy eut la puiſſance de faire leuer le ſiege aux Anglois. Dequoy eſtoit cauſe la diuiſion des Princes qui gardoient les forces pour ſe fortiffier cõtre leurs parties cõtraires, leſquelles ils aymoient mieux ruiner qu'ayder la France, ny qu'en chaſſer les Anglois anciens ennemis d'icelle. En fin apres auoir le ſiege duré ſix mois, l'an mille quatre cens-dix-huict, la ville de Rouen fut prinſe par compoſition, qui portoit que tous ceux qui eſtoient logez dedans la ville payeroient au Roy Henry d'Angleterre trois cens mille eſcus à trente cinq ſols piece, & par la reddition de ladite ville furent rendues à l'Anglois par compoſition toutes les forteresſes tant d'vn coſté que d'autre de la riuiere de Seine. Le Duc Iean de Bretaigne voyant les affaires des François ſe porter mal & craignant que l'Anglois ſe ruaſt ſur luy, vint à Rouen vers ledit Roy d'Angleterre qui le receut en protection. Bien toſt apres la prinſe de Rouen, les villes de Hõneſleu, de Vernon, d'Eureux, & de Mante ſe rendirent à luy & enuoya mettre le ſiege deuant la Roche-Guyon, Chaſteau-gaillard, Yury, Ponthoiſe, Saint Martin le Gaillard au Comté d'Eu, Meulan, Poiſſy, Sainct Germain en Laye, Giſors, Gournay, Chaumont, Aumale, & autres petites places qui tenoient

L'Anglois en Normandie.

Calamitez de Normandie.

Famine de Rouen.

Diuiſions des Princes.

1418

Reddition de Rouen.

encores, & la plus part de la Normandie hormis le mont Sainct Michel qui fut
Mont Sainct Michel. si vaillamment deffendu par vne troupe de gentilshõmes Normãs qu'il ne peut iamais deuenir Anglois. De toutes ces places les vnes furent prinſes par force, les autres par compoſition. Les prinſes de ces villes & les victoires, conqueſtes & bonnes fortunes de l'Anglois donnoient vne eſmerueillable frayeur aux François, ce pendant que les partiſans du Daulphin qui faiſoient la guerre contre le Duc de Bourgongne ſurprindrent la ville de Laigny ſur Marne laquelle
Surprinſe de Laigny. fut incontinent reprinſe par le Sieur de l'Iſle-Adam Mareſchal de France qui mit tous les Daulphinois au fil de l'eſpee, au meſme temps que les Ambaſſadeurs des Princes contendans ſ'eſtans reduits enſemble auecques les Cardinaux enuoyez par le Pape firent vn Traitté de paix qui eſtoit aſſez tollerable, mais les fauoriz du Daulphin qui ne craignoient autre choſe que l'accord de leur maiſtre auecques le Duc Iean de Bourgongne ne le voulurent accepter, allegans
Paix refuſee qu'il eſtoit inique à leurdit maiſtre. Dequoy les Pariſiens furent extremement deſpits, car ils auoient deſia ſi longuement enduré les maux & les trauaux de la guerre qu'ils n'en pouuoient plus. Dont ſe voyans hors d'eſperance de paix eſtoient comme deſeſperez, & ſ'eſleuerent en armes en groſſes troupes, & accourans aux priſons tuerent plus de trois cens hommes, & puis vne tant cruelle peſte ſuruint à Paris qu'il y mourut plus de quatre vingts mille perſonnes. Ceſte commune ne ſe voulant contenter des meurtres inhumains qu'elle auoit commis en la baſſe court de la Baſtille Sainct Anthoine, commença
Fureur de peuple. à crier qu'on leur deliuraſt ſix priſonniers qu'ils nommeroient, autrement ils prendroient la place, & ia commençoient à deſmollir les pierres de la porte. Quoy voyant le Duc de Bourgongne les leur fit deliurer à la charge qu'ils les meneroient és priſons du Chaſtellet, mais les ayans entre mains ils les mirent en pieces. Le Duc ne pouuant ſouffrir ces inſolences fit prendre puis pendre les principaux autheurs. Sur ces entrefaittes la ville de Soiſſons fut par les gens
ſeditieux puniz. du Daulphin prinſe ſur les Bourguignons, & de tous coſtez le Daulphin faiſoit forte guerre audit Duc de Bourgongne, lequel ſe voyant ſi preſſé qu'il n'auoit moyen de ſouſtenir la guerre, conſeilla le Roy que les aydes & impoſts fuſſent remis ſus, leſquels luy meſmes auoit fait ſupprimer deuant la prinſe de Paris. Ce qu'il faiſoit pour attirer le peuple à fauoriſer ſa faction, & pour ſe reſtablir au gouuernement des affaires, & cela aduint l'an mille quatre cens dix-huict.

Malice du Duc de Bourgongne. Le Duc de Bourgõgne ſe voyant fort preſſé de ſon ennemy le Dauphin, & cõſiderant que le Roy eſtoit ſi deſnué de moyens à cauſe des guerres paſſees qu'il n'auoit peu ſecourir les villes de la Normãdie, ny empeſcher que l'Anglois ne les emportaſt, ſ'aduiſa pour ſe vanger du Daulphin, & ſe purger de toute haine, enuie, & infamie publique de moyenner entre les deux Rois vne bonne paix, puis que ledit Daulphin l'auoit refuſee, & pour deliurer la France de guerre: & fit tant que les deux Rois ſe trouuerent à Meulan ſur Seine, au-
Pourparler de deux Rois. tres diſent bien pres de ladite ville, la ou Charles Roy de France mena ſa femme Yſabel & ſa fille Catherine treſbelle Princeſſe. Autres diſent que ledit Charles Roy de France ny fut point à cauſe qu'il eſtoit extremement malade, & que ſeulement y vindrent la Royne ſa femme, ſa fille Catherine, & le Duc Iean de Bourgongne. Autres ſouſtiennent que les deux Rois ſ'y trouuerent, & qu'ils entrerent en quelque eſperance de faire vne bonne paix par le moyen du mariage

mariage du Roy Anglois & de la ſuſdicte Catherine, mais l'Anglois faiſoit par le moyen de ce mariage, des demandes ſi exceſſiues qu'ils ſe departirent ſans rien faire. Le Roy Anglois fut tellement eſpris de la beaute de la ieune Princeſſe qu'il adoucit vn peu ſa haine contre les François. Le Daulphin aduerti de ceſte negotiation, & voyant que cela ne ſe pouuoit faire ſans qu'on y mit quelque choſe du ſien, fut conſeillé de preuenir deuant que ceſte alliance ſe conclut entierement. Ioint qu'il eſtoit bien aduerti que le Roy Anglois refuſé des demandes qu'il auoit faictes à Meulan auoit dit au Duc de Bourgongne qu'en fin il auroit la fille du Roy, ou qu'il le debouteroit de ſon Royaume, & que le Duc de Bourgongne auoit faict audit Roy vne reſponce par laquelle il monſtroit qu'il eſtoit irrité contre l'Anglois, & que facilement il pouroit eſtre diſpoſé à faire vne paix auec ledict Daulphin, & à ſe departir de l'intelligence & alliance d'Angleterre. Adoncq le Daulphin enuoya ſes Ambaſſadeurs vers le Duc pour le diſpoſer à la paix. Ils conuindrent auec luy du lieu auquel le Daulphin & luy ſe deuroient trouuer pour parlementer enſemble, qui fut entre Meleun & Corbeil pres Poilly le fort, là ou ils vindrent tous deux bien accompagnez. Ils ſentrecareſſerent comme ſi iamais ils n'euſſent eu guerre ny different enſemble, & apres pluſieurs honneſtes propos en apparence pleins de diſſimulation & faintiſe, ils firent enſemble vne paix, laquelle ils iurerent & firent iurer aux autres Princes & ſeigneurs eſtans auec eux, la teneur de laquelle nous auons bien voulu inſerer en ce lieu, ſans en rien changer ny y adiouſter, tant pour voir le ſtyle de ce temps là, qu'affin qu'on cognoiſſe le peu de conſcience qui eſt en quelques vns de ceux qui ſont pres des grands Princes tenans leurs ames & conſciences entre leurs mains. Car par ce qui ſenſuiuit apres ladicte paix on pourra voir en quelle eſtime & recommandation ils auoient leurs promeſſes & leurs ſermens faits auec ſi grandes inuocations du nom de Dieu, & confirmez de leurs propres mains auec ſoubsmiſſions aux cenſures Eccleſiaſtiques.

1418

Sans effect.

Aduis du Daulphin contre l'Anglois.

Le Daulphin & le Duc enſemble.

Traitté entre eux.

Prince ne ſe ſouuient de promeſſes.

Charles fils du Roy de France Daulphin de Vienne, Duc de Berry & de Tours, Comte de Poictiers, & Iean Duc de Bourgongne Comte de Flandres, d'Arthois & de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, & de Malines: A tous ceux qui ces preſentes lettres verront & orront, ſalut. Comme pour l'occaſion des grandes diuiſions qui depuis certain temps ont regné en ce Royaume, aucuns ſoupçons ſoient engendrez en noz cueurs, & de pluſieurs noz officiers, vaſſaulx, & ſeruiteurs les vns contre les autres, pourquoy & pour aucunes imaginations auons conclud d'entendre d'vn commun accord aux grands faicts & beſongnes de noſtre Sire le Roy & de ſon Royaume, & reſiſter aux damnables entrepriſes & efforcemens des Anglois noz anciens ennemis, qui ſoubs vmbre & par le moyen deſdictes diuiſions ſe ſont enhardis d'eux bouter au millieu de ce Royaume, & de faict ont conqueſté & occupent vne grande partie de la ſeigneurie du Roy noſtre Sire, & pourroient encore plus faire, ſi les choſes eſtoient en telle ou ſemblable diſpoſition: Nous faiſons ſçauoir qu'attẽdans & conſiderans ſi grans maux & innumerables inconueniens, que pour le faict deſdites diuiſions ſelles n'eſtoient appaiſees pourroiẽt encores plus enſuiuir au treſgrãd cõfondemẽt & perdition de ceſte ſeigneurie, qui redõderoit à vn chacun de nous à qui la cho-

Traitté de paix.

Deſir de paix

Ennemis du Royaume.

Confusions des maulx.

se plus touche qu'à nul autre & de à ce remedier & pouruoir de nostre cueur, & affection. Pourquoy apres aucuns traittez sur ce eux & pourparlez entre aucuns de nous d'vne partie & d'autre, de rechef auiourd'huy nous sommes assemblez, & d'vn commun accord & consentement, pour l'honneur & reuerence de Dieu principallement, & aussi pour le bien de la paix, à qui chascun bon Catholique est & doit estre enclin & à releuer le pauure peuple des dures & grandes oppressions que à ceste cause a souffert. Nous auons promis & iuré en la main de Reuerend pere en Dieu Alain Eueſque de Leon en Bretaigne enuoyé à nous du sainct Siege Apostolique pour le faict de l'vnion & paix du Royaume, sur la vraye Croix & sainctes Euangiles pour-ce attouchez de noz mains par la foy & serment de nostre corps fait l'vn à lautre, sur nostre part de Paradis en parole de Prince, & autrement en oultre que faire se peult les choses qui ensuyuent. Premierement nous Iean Duc de Bourgongne tant que nous viurons en ce monde, nous apres la personne du Roy nostredict seigneur, honorerons & seruirons de tout nostre cueur & nostre pensee plus que nuls autres, & aymerons la personne de nostredit seigneur le Daulphin, & comme à son estat appartient à luy obeirons & ne ferons ne souffrerons estre faict à nostre pouuoir aucune chose qui soit à son preiudice, & de tout nostre pouuoir luy ayderõs à garder & maintenir son estat en toutes manieres, & luy serõs tousiours vrays & loyaux parens, procurerons son bien & honneur, & escheuerons son mal & dommage par toutes voyes à nous possible & de ce l'aduertirons. Et s'il aduenoit qu'aucuns de quelque estat qu'il fut luy voulsist faire guerre, ou porter dommage, nous en ce cas le seruirons & ayderons de toute nostre puissance, contre tous comme pour nostre propre faict. Et pareillement nous Charles Daulphin dessusdict si longuement qu'il plaira à Dieu nous donner vie au corps à quelque estat domination & puissance que au temps aduenir, pourrions venir, toutes choses faictes mises en oubly de bonne foy, nous aymerons nostre trescher & tresamé Cousin le Duc de Bourgongne dessusdict: & en toutes ses affaires & besongnes, le traitterons comme nostre prochain & loyal parent, voudrons & procurerõs son bien, hõneur, & proffit, & echeuement de son mal, le garderons & maintiendrons en son Estat, & en toutes ses affaires & besongnes, le traitterons: si aucun de quelque estat qu'il fust, le vouloit greuer d'aucune chose, nous le soustiendrons & porterons, & aussi tost que de ce nous requerra luy ayderons, & deffendrons de toute nostre puissance contre tous qui viure peust & mourir. Et mesmes si aucuns de nostre sang & lignage, ou quelques autres par la raison d'aucunes choses au temps passé en ce Royaume ou ailleurs vouloit demander, ou faire de nostredit Cousin de Bourgongne, ou de ses pays & subiects, nous & toute nostre puissance luy ayderons & deffendrons contre tous ceux qui levoudroient greuer & dommager. Item que nous Charles Daulphin & Iean Duc de Bourgongne entendrons doresnauant par bonne vnion chascun selon son estat à tous les grands affaires de ce Royaume, sans vouloir entreprendre, ou auoir enuie l'vn sur l'autre. Et s'aucune relation nous estoit faicte, par aucuns de noz officiers ou par autres qui fust à la charge l'vn de l'autre à engẽdrer aucune diuision nouuelle. Nous de ce aduertirons l'vn l'autre en bonne foy, & n'y adiousterons aucune foy. Et comme bon & loyal parent & prochain de nostre seigneur le Roy, & de la couronne de France, nous principalement sans aucune fiction, nous

Pauureté du peuple.

Iurement du Daulphin.

D'aymer le Duc.

A l'ayder.

A oublier iniures.

A procurer son honneur.

A le deffendre.

Vnion entre eux.

Sans fiction.

" nous emploirons à debouter leſdits ennemis, & autres à reparer la domination
" de ce royaume, & ne prendrons auec leſdits ennemis aucuns traittez ou allian-
" ces fors du bon plaiſir & conſentement l'vn de l'autre: & qui plus eſt en toutes
" alliances que ferons doreſnauant nous comprendrons l'vn l'autre en bonne foy.
" Et ſi aucunes alliances ou traittez auoient eſté faits deuant la datte de ces pre-
" ſentes auec les ſuſdicts ennemis anciens, ou auec d'autres preiudiciables l'vn à
" l'autre de nous doreſnauant voulons icelles eſtre nulles. Et toutes ces choſes deſ-
" ſuſdites auons promis & promettons (comme dit eſt) fermement & entierement
" à tenir ſans iamais aller ou faire aller au contraire: Et ſi aucuns de nous de ſa vo-
" lonté ou autrement enfraigniſt ou feiſt enfraindre ledit traitté de ceſte preſente
" alliance (que Dieu ne vueille) nous voulons & nous plaiſt & à chaſcun de nous,
" que les vaſſaulx, ſeruiteurs preſens & à venir de celuy qui enfraindra ladicte
" paix ne ſoient obligez apres ladite infraction d'iceluy ſeruir, mais ſeruiront l'au-
" tre deſdites parties. Et en ce cas ſeront abſoubs & quittes en tous ſermens de
" loyauté & autres de toutes promeſſes & obligations de ſeruice: & leſquels au-
" dit cas des maintenant comme adonc nous de ce les tenons quictes & abſous,
" ſans ce qu'au temps aduenir on leur peut impugner à charge ou reproche, ne au-
" cune choſe demander. Et en plus grande ſeureté & confirmatiõ, à ce que n'ayõs
" aucune imagination ſur les ſeruiteurs & officiers l'vn de l'autre, nous auõs vou-
" lu & ordonné que nos principaux ſeruiteurs & officiers iurent de faict en noſtre
" preſence es mains dudit Eueſque de Leon, tenir les choſes deſſuſdites de par eux,
" & en tant qu'il leur pourra toucher. Eſpecialement que de tout leur pouuoir ils
" nous entretiendront en bonne & vraye amour l'vn auec l'autre, & ne feront au-
" cune choſe ne procureront qui de ce nous doiue empeſcher: mais ſi aucun em-
" peſchement apperceuoient, de ce ils nous aduertiront. En toutes les choſes deſ-
" ſuſdites ils feront leur deuoir & bailleront ſur ce leur ſeel. Meſmement ont iuré
" ſur les ſainctes Euangiles, de par nous Daulphin nos amez & loyaux ſeruiteurs,
" Sire Iacques de Bourbon, ſeigneur de Curoy, maiſtre Robert le Maſſon noſtre
" Chancellier, le Viconte de Narbonne & les ſeigneurs de Barbaſan, d'Eſpaignon,
" du Boſquage, de Montenay, de Gamaches, Sire Tanneguy du Chaſtel, ſire Iean
" Louuet preſident de Prouence, Guillaume de Margouin, Hues de Noyeries,
" Iean de Meſnil, Pierre Tier, Guychard de Bourdon, & Collard de la vigne. Et de
" par nous Duc de Bourgongne, nos treſchers & amez le Comte de ſainct Pol Si-
" re Ieã de Luxembourg, ſire Archembault de Fuxe, le ſeigneur de Nauillé, le ſei-
" gneur d'Autré, ſire Thibault de Neuf-chaſtel, le ſeigneur de Montagu, ſire Iean
" de la Trimoille, Guillaume de Vienne, ſire Pierre de Bauffremont grand prieur
" de France, ſire Gautier de Ruppes, Sire Charles de Lens, Iean ſeigneur de Cotte-
" brune Mareſchal de Bourgongne, Iean ſeigneur de Thoulõgeon, Guillaume de
" Champs diuers, Renier Pot, Pierre ſeigneur de Giac, Antoine de Thoulõgeon,
" Philippes Ioſſequin, & Nicole Raullin: Et en outre pour plus grande ſeurté des
" choſes deſſuſdites, Voulons & conſentons que les ſeigneurs du ſang & lignage
" de noſtredit ſeigneur, pareillement iurent de tenir & garder ceſte preſente ami-
" tié concorde & vnion ainſi faite entre nous, & finablement les gens d'Egliſe, les
" nobles & les bonnes villes de nos pays & ſeigneuries, & de noſtre ſire le Roy. Et
" auec ce nous & chacun de nous pour obſeruer les choſes deſſuſdictes & chaſcu-
" ne d'icelles, nous ſoubmettons à la correction de noſtre mere ſaincte Egliſe &

Les intelligences.

Le premier qui enfraindra.

Abſous & quittes.

Serment de leurs ſeruiteurs.

Pour les tenir en amour

Leur iuremẽt ſeront y beaucoup qui ſeront tous les Bourguignons

Seigneurs d'vne part & d'autre.

François & Bourguignõs

Semence des ſeigneurs du ſang.

1419

Menasse d'excommunication.

de noſtre ſainct pere le Pape ou de leurs commis & deputez: par leſquelles voulons & conſentons eſtre contraints & chacun de nous par voye de ſolennelle excommunication d'aggreuences & reagreuences, d'entredits en noſtre pays & terres par la ſentence & iugement de l'Egliſe plus en oultre que faire ce pourra. En teſmoing de toutes les choſes deſſuſdites nous & chacun de nous auons eſcrit à ces preſentes noſtre nom & de nos propres mains, & auons fait

Seing & ſeels.

mettre nos ſeaux adce. Donné au lieu de noſtre aſſemblee, & congregation ſur le Ponchiel qui eſt à vne lieue pres de Meleun aſſez pres de Poilly le-fort, le Mardy vnzieme iour de Iuillet. L'an de grace mille quatre cens dixneuf.

FIN DV VINGTIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE VINGT-VNIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1419

LES ſeruiteurs du Daulphin voyoyẽt biẽ que ceſte paix faite entre ces deux grands Princes diminueroit & retrancheroit leur authorité & leur gain, & que le Duc de Bourgongne couſin germain du Roy & Prince cault & aduiſé ſçauroit bien gaigner la bonne grace du Daulphin qui eſtoit ieune Prince, volontaire, & aiſe à perſuader, comme la plus grande partie des Princes ont les oreilles & les volontez de cire & capables de toutes impreſſions. Que ledit Duc poſſedant ainſi le pere & le fils voudroit faire des vengeances contre ceux qu'il penſoit luy eſtre ennemis, comme deſia il auoit fait aux annees precedentes contre pluſieurs grands perſonnages comme le Comte d'Armaignac Conneſtable, Montagu grand maiſtre, de Marle Chãcelier, des Eſſars preuoſt de Paris, & pluſieurs autres, leſquels les Duc qui eſtoit le plus vindicatif homme du monde auoit fait cruellement mourir. Que demeurant ceſte paix en ſon entier la puiſſance dudit Duc redoubloit, qui luy eſtoit vn inſtrument propre pour ruiner ſes aduerſaires & pour ſe baſtir vne grandeur à laquelle il n'y auroit plus de reſiſtance. Toutes ces conſiderations paſſees par les fantaſies de ces gens là les firent conferer enſemble de leurs affaires, & aduiſerent que le moyen de faſſeurer dudit Duc eſtoit la roupture de la paix, & qu'il ny auoit autre voye que celle là par laquelle ils ſe peuſſent maintenir en leur grandeur. Adoncques incontinent apres que le Daulphin apres ſon entreueue auecques le Duc fut retourné en Touraine, ils luy mirent en teſte pluſieurs impreſſions ſiniſtres dudit Duc de Bourgongne, luy donnans à entendre que ledit Duc encore qu'il eut promis de guerroyer les Anglois pourſuiuoit ſecrettement d'auoir alliance auec eux & de les faire maiſtres en ce Royaume, & qu'encore qu'il menaſt ceſte trame ſecrettement ſi eſt-ce qu'on congnoiſſoit bien ou il vouloit venir, car il ne faiſoit aucun ſemblant de leur faire guerre cõme il auoit iuré & promis par le Traicté de paix. En outre qu'il n'auoit point fait leuer ſes garniſons des villes occupees par le Roy comme il eſtoit conuenu, & qu'il ne faiſoit choſe qui tendit à l'obſeruation de la paix. Que ceſte diſſimulation ne tendoit ailleurs qu'à deſarmer le Daulphin à fin de l'expoſer en proye aux Anglois anciens ennemis de la couronne de France de laquelle il eſtoit heritier, pour puis apres diuiſer comme vn butin la ſeigneurie de ce Royaume auecques eux, & qu'on pouuoit bien coniecturer par le ſuccez des guerres precedentes que l'intention dudit Duc n'eſtoit autre que

Ialouſie de ſeruiteurs.

Ieunes princes.

Conſiderations de ceux qui craignent

Leur conference.

Contre le Duc de Bourgogne.

Ses menees.

d'auoir tout ſeul le gouuernement. Ce qu'il auoit bien monſtré par ce qu'il fit & declara apres la bataille d'Azincourt, en laquelle le Duc Charles d'Orleans auoit eſté prins par les Anglois, d'autant que par icelle deuoit ceſſer la guerre que de ſi long temps il faiſoit contre les Orleannois de laquelle il ſe couuroit pour paruenir à l'inſatiable deſir & ambition qu'il auoit de gouuerner ce Royaume: Car apres la prinſe dudit Duc d'Orleans eſtant eſteinte toute occaſion de guerre, l'ambition dudit Duc ne le fut pas, ny ſa vengeance aſſouuie ny ſaoullée, ains il renouuella la guerre contre le Comte d'Armaignac laquelle il n'a voulu terminer iuſques à ce qu'il ait eſmeu le peuple de Paris cõtre luy, & qu'il l'ait fait cruellement meurtrir par ledit peuple, duquel (ſelon la couſtume des grands ambitieux qui veulent atteindre au gouuernement des affaires, ou à l'vſurpation d'vn Eſtat) il ſ'eſtoit touſiours ſerui en ſes deſſeins, ambitieux. Que non contant de cela il a entamé la guerre contre le Daulphin ſans auoir honte ny conſcience de guerroyer & tourmenter le fils aiſné du Roy heritier preſumptif de la couronne, & de le vouloir tirer du ſein du Roy ſon pere & de la Royne ſa mere, & le priuer de ladite couronne ſa legitime ſucceſſion, ce pendant que ledit Duc n'auoit pitié ny compaſſion de tant de calamitez, bruſlemẽs, ruines, famines, meurtres, oppreſſions, violences, ſacrileges, larcins, & violemens, deſquels par ſon ambition & par ſon deſir de vengeance il auoit eſté la premiere forme matiere, & cauſe en ce Royaume ſans ſentir ſa conſcience chargee de tant de gens de bien maſſacrez & meurtris à ſa pourſuitte meſmes du feu Duc d'Orleans frere vnique du Roy, duquel le ſang crioit vengeance. Ces rapports & bruits faits du Duc de Bourgogne couroient par la France, & eſtoient ſemez dedans les oreilles du Daulphin par Tanneguy du Chaſtel, maiſtre Iean Louuet, maiſtre Robert le Maſſon ſon Chancelier, le Vicomte de Narbonne les ſeigneurs de Barbaſan, d'Eſpagnois, de Montenay, du Boſcage, de Gamaches, & certains autres fauoris dudit Daulphin qui ordinairement eſtoient à ſes oreilles & ne ceſſoient de luy imprimer dedans la teſte ces opinions leſquelles ils aigrirent de telle ſorte qu'ils mirent ledit Duc en haine mortelle de ce ieune Prince.

Son ambitiõ.

Les grands ſe ſeruent du peuple.

Maux du Duc.

Sang crie vengeance.

Opinions donnees à vn ieune Prince.

Ces fauoris du Daulphin ayans ainſi preparé le cœur & la volõté de leur maiſtre, & cognoiſſans que lire de la plus part des Princes eſt meſſagere de la mort de ceux à qui ils veulent mal ils ne doubterent point de conſpirer la mort dudit Duc ſçachans qu'ils ne pourroiẽt faire plus grãd plaiſir ny plus agreable ſeruice à leur maiſtre que de le tuer. Et pour conduire ceſte menée à effect (ſoit qu'ils le luy cõmuniquaſſent ou qu'ils le luy celaſſẽt) ledit Daulphin fut par eux mené de telle ſorte que partant du pays de Touraine auecques vingt mille combattans il ſ'en vint à Monſtereau fault-Yonne ainſi appellée, à cauſe que pres ladite ville la riuiere d'Yonne deffault, & ſe iette en celle de Seine. Eſtant le Daulphin arriué là, il enuoya incontinent Tanneguy du Chaſtel au Duc de Bourgongne eſtant pour lors à Troyes en Champaigne auec le Roy & la Royne, & portoit ledit du Chaſtel lettres ſignees de la main dudit Daulphin audit Duc par leſquelles auec vne grande affection il le prioit que pour mettre fin & concluſion à ce qui auoit eſté acheminé entre eux pour le bien & ſoulagement du Roy & du Royaume, & auſſi pour certains grands affaires importans aux vns & aux autres, il voulut venir vers luy audit lieu de Monſtereau. Du Chaſtel accompaignant les lettres de ſon maiſtre de belles perſuaſions & prieres, rendit ſa legation ſuſpecte au Duc, homme ſoupçõneux, tant de ſa nature que du ver qui luy picquoit la conſcience

L'ire des princes.

Coniuration cõtre le Duc.

Prié de venir vers le Daulphin.

science pour tant de massacres cõmis desquels il craignoit la vengeance qui luy estoit secrettemẽt menassee en sõ cueur par les soupçõs qu'il auoit, de sorte qu'il differa par plusieurs iours à y faire responce, & remõstroit audit du Chastel qu'il estoit plus seãt & plus cõuenable audit Daulphin que luy mesmes vint à Troyes vers le Roy sõ pere & la Roine sa mere qui desiroiẽt le voir, qu'à luy d'aller vers ledit Daulphin, & que toutes choses se traitteroient plus meurement auec le cõseil du Roy & d'eux tous ensemble que s'ils estoient separez. Du Chastel s'en retourna auec ceste responce, mais les conspirateurs qui consideroient bien qu'ils n'auroient pas le moyen de conduire à effect leur coniuration en la presence du Roy & des Princes qui estoient fauorables au Duc de Bourgõgne, ne cesserẽt iamais qu'ils n'eussent fait resoudre le Daulphin de demeurer à Monstereau, & de n'aller ailleurs, pour ce qu'estant ledit du Chastel à Troyes il auoit diligemmẽt sondé & recherché l'intention & l'affection de tous les grands, & auoit trouué qu'ils estoient tous à la deuotion du Duc. Ce qui fut cause que le Daulphin se resolut de ne bouger de Monstereau, lieu fort cõmode pour la resolution prinse entr'eux. Incõtinẽt fut ledit du Chastel renuoyé à Troyes vers le Duc pour luy donner aduis de l'intention du Daulphin, & pour persuader ledit Duc de venir à Monstereau. Ce que du Chastel fit si dextrement & auec tant de belles parolles, promesses, & asseurances que le Duc se voyant ainsi pressé de prieres & d'importunitez de partir de Troyes, & conduict de son mauuais genie qui le vouloit cõduire à son malheur & à son destin, & d'ailleurs considerant que le Daulphin n'auoit peu par aucunes remõstrances estre persuadé de venir vers son pere, se laissa en fin conduire à la volonté de ses ennemis, ou plustost à son malheureux destin & se resolut d'aller trouuer à Monstereau le Daulphin qui le tiroit par la corde de tant de seuretez, & de tant de beaux langages. Le Duc estant venu iusques à Bray sur Seine plusieurs gentilshommes d'vne part & d'autre furent enuoyez deuant que ces deux Princes se peussent ioindre, d'autant que tousiours le Duc cõme vray augure de sõ malheur prochain se deffioit, & estoit en quelque crainte de ce qui luy deuoit aduenir. En fin apres plusieurs allees & venues le Dauphin enuoya l'Eueſque de Valẽce, pour ce qu'il auoit vn frere Eueſque de Lãgres sage & hõneſte Prelat en la maiſon du Duc de Bourgõgne, tous deux yſſus de la maiſon de S. Valier extraitte des Cõtes de Poitiers & de Valẽtinois, & chacun de ces deux Prelats eſtoit des plus fidelles ſeruiteurs & conſeillers de leurs maiſtres. Ceſt Eueſque de Valence ne penſant à aucun mal (car les coniurez n'auoiẽt garde de luy communiquer leur entreprinſe, d'autant qu'ils ſe doutoient de ſon frere, & que les coniurations ſe doiuent communiquer aux moins de perſonnes qu'õ peut) fit entẽdre à sõ frere l'Eueſque de Lãgres que le Dauphin deſiroit parlementer auec ledit Duc en toute paix & amitié, & que ledit Duc feroit vn grand tort audit Daulphin ſ'il ſe doutoit de luy nõ pl⁹ qu'il auoit fait au parlemẽt qu'ils auoient eu entr'eux à Poilly le fort. Ainſi allerent ces deux Eueſques freres par deuers le Duc Iean de Bourgongne, & le prierent de ne faire aucun doute d'aller fidellement & en ſeureté par deuers ledit Daulphin ſans aucun ſoupçon de tromperie, d'embuſche, & de perfidie. Le Duc pouſſé de ces perſuaſions & de celles de ſon cõſeil, le Dimãche dixieme iour de Septembre en l'an 1419. partit de Bray ſur Seine pour ſacheminer vers Monſtereau, accompaigné de cinq cens hommes d'armes menez par Charles de Lens Admiral de Frãce, & de deux cens Archers ou Arbaleſtiers conduits par Iacques de la Baume yſſu de l'ancienne &

Reſponce du Duc.

Intentions fondees.

Deſtin des hommes.

Coniuratiõs ſe doiuent celer.

Aſſeurance au Duc.

Le Duc s'achemine.

treſilluſtre maiſon de la Baume, grand maiſtre des Arbaleſtiers braue & vaillant gentilhõme. Le Duc auoit en ſa compagnie pluſieurs ſeigneurs aſſauoir Charles fils aiſné du Duc de Bourbon, le ſeigneur de Noaillé frere du Cõte de Foix, Iean fils du Cõte de Fribourg, les ſeigneurs de S. George, de Ionuelle, d'Autré, de Mõtagu, de Vergy, de Põtallier & pluſieurs autres, auec leſquels il ſachemina vers Mõſtereau. Il eſtoit enuirõ trois heures apres midi quãd, par trois gentilshõmes qu'il auoit enuoyez pour deſcouurir ſ'il y auoit riẽ à douter, il fut deſtourné de paſſer pl⁹outre, & aduerty qu'ils auoiẽt veu ſur le põt de Mõſtereau des barrieres faites de nouueau auec groſſes ſerrures & férremẽs, & que cela auoit eſté fait au grand aduantage du Daulphin, de façon que ledit Duc (luy diſoiẽt ces trois gentilshommes) deuoit ſagement penſer à ce qu'il entreprenoit deuant que paſſer plus outre, & qu'il leur ſembloit qu'il ne ſe deuoit expoſer à tel hazard.

Sa cõpagnie.

Aduertiſſemẽt au Duc.

Conſeil aſſemblé.

Sur ces aduertiſſemens le Duc de Bourgongne eſtant tout à cheual fit aſſembler ſon conſeil, pour ſçauoir ce qu'il deuoit faire. Les Seigneurs de ſon conſeil furent de diuerſes opinions, car les vns doutoient grandement ceſte iournee par les nouuelles & rapports qui d'heure en heure ſe faiſoient de la mauuaiſe volonté des conſeillers & courtiſans du Daulphin qui ne la pouuoient celer. Les autres qui ne penetroient pas auant aux affaires du monde, & qui ne penſoient à aucun mal, le conſeillerent qu'il y deuoit aller, diſans ne pouuoir croire que dans la teſte d'vn ſi grand Prince comme eſtoit le Daulphin, peut entrer aucune mauuaiſe penſee, ny aucune deliberation de deſloyauté & perfidie. En ces contradictions & diuers aduis de ſon conſeil, le Duc forcé de ſon deſtin, ou pour parler en Chreſtien, de la iuſte vengeance & ire de Dieu qui ſurmõte tous conſeils humains, apres auoir vn peu reſué, ſongé, & penſé dit tout hault & clair qu'il y iroit en intẽtion d'attẽdre telle aduãture qu'il plairoit à Dieu luy ẽuoyer, & dit en outre que pour la crainte de ſa perſõne il ne luy ſeroit iamais reproché que la paix & la trãquilité de ce Royaume fuſſent retardees, ſçachant bien que ſi par quelque malheur la guerre venoit à ſe rallumer entr'eux deux, la charge, le mal, & le deshonneur en tomberoit ſur luy ſeul. Adoncques ſ'acheminant il ſ'en alla deſcendre au chaſteau de Monſtereau par la porte vers les champs, ou les Daulphinois luy auoient dreſſé ſon logis affin qu'il eut moins de doute de ce qu'ils luy braſſoient, & fit deſcendre auecques luy tous les ſeigneurs, deux cens hommes d'armes, & cent Archers pour l'accompagner. Auecques luy eſtoit la Dame de Gyac en qui il croyoit plus qu'il ne deuoit, laquelle eſtant en grand credit & authorité enuers les deux Princes qui auoit ſouuent eſté vers le Daulphin pour dreſſer ceſte aſſemblee, & auecques grandes perſuaſions auoit induit ledit Duc de venir à Monſtereau. Apres qu'il fut deſcendu de cheual, il ordonna à Iacques de la Baume qu'il eut à ſe mettre à l'entree de la porte vers la ville auecques ſes Archers pour la ſeureté de ſa perſonne, & incontinent reuint vers luy Tanneguy du Chaſtel, luy diſant que le Daulphin eſtoit tout preſt & qu'il n'attendoit qu'apres luy. Le Duc de Bourgongne accompagné des ſeigneurs ſuſdits qui eſtoient venus auecques luy vint iuſques deuant la premiere barriere du pont, non ſans quelque ſoupçon qu'on luy vouloit iouer vn mauuais tour. Là de rechef vindrent au deuant de luy de la part du Daulphin quelques vns qui renouuellerent les promeſſes & ſermens du Traitté de Poilly, & affin qu'il ne ſe doutaſt d'aucune embuſche luy firent vn nouueau ſerment, & le menans iuſques pres du pont le laiſſerent là, & ſ'allerent rendre pres dudit Daulphin

Diuers aduis

Ire de Dieu.

Reſolution du Duc.

Conſeil de femme.

Le Duc va vers le Daulphin.

Soupçon.

Daulphin. Alors le Duc voyant ces fortes barrieres demanda à ſes gens ſ'il leur ſembloit qu'il peut aller ſeurement vers le Daulphin, attendu les promeſſes ſaintes & ſolemnelles faites par tant de nobles & notables perſonnes d'vne part & d'autre. Ils reſpondirent qu'il ne ſe deuoit craindre d'aucune choſe & qu'ils ne craignoient de l'accompagner. Sur ce il ſe mit en chemin faiſant paſſer vne partie de ſes gens deuant luy, & paſſa la premiere puis la ſeconde barriere, laquelle fut par les gens du Daulphin fermee à clef apres que le Duc & ſes gens furent entrez dedans, & marchant plus auant trouua Tanneguy du Chaſtel lequel par ieu de ſa main il toucha ſur l'eſpaulle, diſant à ceux qui eſtoient pres de luy, que c'eſtoit luy en qui le plus il ſe fioit. Regardez le malheur de ceſt homme de ſe deffier de tous, & ſe fier ſeulement en celuy qui le tua. Ainſi paſſa plus outre iuſques aſſez pres du Daulphin qui armé de toutes pieces & l'eſpee au coſté eſtoit appuyé ſur vne barriere. Alors ledit Duc de Bourgongne ſe mit à vn genouil pour faire reuerence & honneur au Dauphin, & le ſalua auec grãde humilité & hõneſtes parolles, mais le Daulphin ne luy rendit pas la pareille, ny ne fit pas grand cas de luy, monſtrant bien vn eſprit tranſporté de paſſiõ & de haine. Il cõmença à reprocher audit Duc qu'il n'auoit pas tenu ſa promeſſe, n'auoit point fait guerre aux Anglois, ny fait vuider ſes garniſons des villes qu'il auoit occupees ſur le Roy comme il auoit eſté conuenu. Ce pendant que le Daulphin parloit, eſtant le Duc de Bourgongne à vn genouil, Robert de Lore le print par le bras dextre, luy diſant, leuez vous, vous n'eſtes que trop honorable. Le Duc à genouil, homme de baſſe ſtature voulant retirer ſon eſpee qui luy ſembloit eſtre demeuree trop derriere quand il fit la reuerence mit la main ſur la garde pour la retirer vn peu plus deuant, & pour la porter mieux à ſon aiſe. Alors ledit Robert luy dit, mettez vous la main à voſtre eſpee en la preſence de Monſeigneur le Daulphin. Sur ces parolles ſ'approcha Tanneguy du Chaſtel qui fit aux autres vn ſigne en diſant: Il eſt temps. Et ſoudain d'vne petite hache frappa le Duc de Bourgongne au viſage d'vn ſi furieux coup qu'il cheut ſur ſes deux genoils accroupy, & de ce coup luy abbattit le menton. Le Duc Iean de Bourgongne ſe voyant ainſi outragé & naturé cuida tirer ſon eſpee, mais incontinent Tanneguy redoubla pluſieurs coups auec les autres cõiurez tant qu'ils l'abbatirent à terre comme mort, & ſoudaine ment Oliuier Layet auec Pierre Frotier par deſſoubs ſon haultbergeõ luy fourrerent leurs eſpees dedans le ventre.

Deffiance du Duc.

Barrieres paſſees.

Reuerence du Duc.

Le Duc retire ſon eſpee.

Frappé en la teſte.

Oliuier Layet y tient la main.

D'autres diſent que comme ledit Duc commençaſt à reſpondre trop arrogamment au Daulphin, & ce pendant maniaſt la garde de ſon eſpee comme ſ'il euſt voulu ſ'en aſſeurer, Tanneguy prenãt vne hallebarde de l'vn des archers du corps de ſon maiſtre & luy diſant, comment veux tu mettre la main à l'eſpee contre Monſeigneur le Daulphin, donna vn coup de ladite hallebarde au Duc en la teſte & le coucha mort à terre. La teſte dudit Duc de Bourgongne ſe voit en la Chartreuſe de Dijon en laquelle ſon corps eſt enterré, & y a vn grand trou qui poſſible a eſté depuis fait plus grand par les mains de ceux qui par grande curioſité le manient. Surquoy ne ſera hors de propos de dire la reſponce que fit vn moine de ladite Chartreuſe de Dijon au Roy François premier du nom, lequel (comme Prince curieux) voyant ceſte teſte, & contemplant le trou aſſez grãd qui y eſtoit, demãda cõment auoit eſté fait ce grãd trou. Le moine luy reſpondit, Sire, c'eſt le trou par ou les Anglois paſſerent en Fran-

Tué.

Coup de Hallebarde.

Tanneguy monſtrãt ayant ſes chauſſes & ſon harnois

ce. Ce mot estoit bien dit car le Duc Philippes de Bourgongne fils & heritier du dit Iean pour venger la mort de son pere fit venir en France les Anglois qui la rauagerent.

Deffence vaine.

Pour reuenir à la mort dudit Duc pendant ceste miserable meslee le seigneur de Noaillé frere du Cõmte de Foix, voulut desgainer son espee pour deffendre le Duc, mais le Viscomte de Narbonne le cuida frapper d'vne dague, à laquelle ledit de Noaillé se ietta de grand cueur, & l'arracha des poings du Viscomte. Ce pendant il fut feru par derriere d'vn grãd coup de hache, de telle roideur que bien tost il tomba mort aupres du Duc son Seigneur. Le Daulphin qui estoit ieune Prince, eut horreur de ce sanguinaire massacre (spectacle à la verité execrable & horrible) & se retira en son logis grandement troublé & esperdu, accompaigné de Maistre Iean Louuet President de Prouence, & autres ses conseillers. Vray est que Iean de Fribourg s'efforça de faire quelque resistence: mais les coniurez luy firent lascher l'espee à force de coups. Les autres dix Seigneurs furent tous prins prisonniers, excepté le Seigneur de Noaillé qui mourut aux pieds du Duc de Bourgongne, & le Seigneur de Montagu qui de grande agilité sauta par dessus la barriere & se sauua, voyant son maistre le Duc de Bourgongne tombé mort. Le Seigneur de Sainct George fut blessé au costé de la pointe d'vne hache, & le seigneur d'Autré d'vne taillade en la main. Quand le seigneur de Montagu fut outre la barriere, il commença effroyablement à crier à l'arme, à la clameur duquel accoururẽt messire Anthoine Thoulõgeon, Messire Simon Otheliuier, Saubertier, & Iean Dermay auec certains autres & se mirẽt auec leurs espees en deuoir de forcer les barrieres: mais ledit Messire Simon fut fort nauré en la teste. Car ceux de la ville & des barrieres commencerent à tirer force coups d'Arbalestes sur les Bourguignons si qu'ils furent contraints de se retirer à sauueté dedans le chasteau. Ainsi fut meurtry le Duc Iean de Bourgongne soubs l'asseurance de tant de sermens & iuremens de tant de grands Princes & seigneurs. C'est en ce meurtre que la fureur du ciel s'espandit sur la France & que le sang espãdu criãt vengeance causa des malheuretez si grãdes que si de nostre tẽps no⁹ n'auiõs veu des choses autãt ou pl⁹ violẽtes, ou à tout le moins presque semblables, il sẽbleroit que cela eut esté impossible, cõme aussi difficilemẽt le croirõt nos successeurs viuãs en repos, (s'ils õt ce biẽ d'y viure) quãd ils serõt si heureux q̃ de ne cognoistre, ny voir ny toucher le mõstre horrible de la diuision d'vn Royaume. La vie de ce Duc Bourguignõ auoit esté malheureuse à la Frãce, mais sa mort le fut encores d'auantage cõme s'il eust esté né pour faire durant sa vie, & laisser apres sa mort tant de maux à la France laissant vne semence de vengeance si biẽ enracinee que cẽt ans apres la playe en a saigné. Et bien que le Daulphin recognoissant sa faute, enuoyast de tous costez lettres pour se purger de ce massacre (comme peut estre qu'il ne sçauoit rien de l'entreprise) si est ce que ceux qui voyoiẽt bien cler n'estoient si lourdauts qu'ils ne cognussent bien s'il y auoit prins plaisir, ou non, puis que les meurtriers estoient ceux qui le gouuernoient & esquels il auoit plus de fiãce. On pẽsa que le Duc de Bourgõgne eut esté vẽdu par les Eueſques de Valẽce & de Lãgres, qui le cõseillerent d'aller à Monstereau bien que le reste du conseil ne fust point d'aduis de ceste entreueuë: mais celuy qui le plus y fit, c'estoit la Dame de Gyac, laquelle estoit fort fauorie du Duc, & qui sans mal penser le solicita de se fier aux parolles de celuy qui le pria du pourparler au nom du Daulphin.

Horrible spectacle.

Prisonniers.

Crie à l'arme

Bourguignõs repoussez.

Sang crie vengeance.

l'autheur semble excuser le Daulphin qui estoit cheuf en ambition du meurtre

Excuse du massacre.

Le duc vẽdu.

Les seigneurs

1419

Les seigneurs & Cappitaines qui estoient venus auecques le Duc voyans ce malheur, prierent bien fort les gens de guerre de vouloir encore pour quelque temps garder la place que le Duc leur seigneur leur auoit donnée en charge. Mais eux ayans perdu leur maistre s'en allerẽt tellement desbãdez que les Daulphinois les poursuiuans en tuerent & prindrent vn nombre infini au grand deshonneur de ceux qui les conduisoient. Or le Seigneur de Ionuelle & ceux qui estoiẽt au chasteau de Mõstereau auecques luy ausquels le Duc l'auoit donné en garde furent fort estonnez de ceste pauure aduenture aduenue à leur maistre, car ils n'auoient leans ny viures ny artillerie pour la garde de la place, d'autant que deuant leur venue on auoit tout desmuni & desarmé par le conseil des coniurateurs qui auoient dressé les engins de leur dessein le plus seurement qu'ils auoient peu. Toutesfois ces seigneurs estans au chasteau se resolurent d'attendre encore leans iusques à ce qu'ils auroiẽt d'autres plus certaines nouuelles du Duc leur maistre, car ils ne pouuoient croire qu'il eust esté ainsi proditoirement tué en la presence du fils du Roy qui à Poilly l'auoit tant honorablement receu. Les autres menus officiers du Duc qui estoient dedans le chasteau auecques les Seigneurs & capitaines estoient en grande perplexité & peine, pour ne sçauoir ou estoit leur maistre, mais comme ils estoient en ceste peine, le corps dudit Duc fut par les gens du Daulphin despouillé de sa robbe, de son haubergeon, de ses anneaux, & des ioyaux qu'il portoit au col, & de toutes autres choses, hormis de son pourpoinct & de ses houseaux, & demeura le corps de ce grand Prince sur le pont iusques à minuict qu'il fut porté dedans vn moulin pres dudit pont & mis sur vne table. Le l'endemain il fut auecques son pourpoint & ses houseaux enterré en l'Eglise nostre Dame deuant l'autel Sainct Loys, ayant sa barrette tiree sur son visage, mais puis apres, comme nous dirons, il fut tiré de la, & porté en la Chartreuse de Dijon.

Soldats desbandez.

Dessein des coniurateurs

Attente de nouuelles.

Corps du Duc despouillé.

Enterré à Monstereau.

Le Daulphin enuoya deux cens hommes d'armes pour faire escorte à quatre ou cinq Cheualiers qui vindrent vers le chasteau pour signifier à ceux qui estoient dedans qu'ils eussent à le rendre entre les mains dudit Daulphin, les menassant que s'ils n'obeissoient & s'ils enduroient l'assault, on leur feroit trancher les testes. Ils firent responce que le Duc de Bourgogne leur maistre leur auoit donné en garde ceste place, & qu'ils ne la rendroiẽt pas qu'ils n'eussent certaine nouuelle ou autre enseigne de luy. Deux ou trois fois ceux de dehors firent ceste sommation à ceux de dedãs qui demandoient tousiours nouuelles de leur Duc, mais on ne leur faisoit aucune responce sur cela, & tousiours persistoient en ce qu'ils ne rendroiẽt point ladite place sans l'expres commandement d'iceluy. Alors les Cheualiers du Daulphin dirent à ceux de dedans qu'ils missent par escrit ce qu'ils voudroient auoir, & qu'on leur feroit responce. Ce qu'ils firent.

Chasteau sommé.

Responce d'assiegez.

Premierement requirent que la forteresse fust mise entre les mains de Monseigneur de Bourgongne, ou au moins qu'ils eussent descharge de luy signee de sa main. Que tous les prisonniers ayans esté prins auecques le Duc fussent deliurez sans finances. Que tous hommes & femmes de quelque estat qu'ils fussent en la forteresse s'en peussent aller ailleurs franchement, auecques tous les biens qui auoient esté leans apportez de leur party. Qu'ils eussent delay de quinze iours iusques à ce que leurs cheuaux fussent venus. Qu'ils eussent saufconduit pour deux cens hommes d'armes qui les viendroient querir & que ledit saufcõduit durast quinze iours. Lesquels articles estans visitez par le Daulphin furẽt

Leurs articles

Pour s'en aller.

renuoyez les Cheualiers vers le chaſteau auecques charge de faire telle reſpon-
ce. Que quant à la perſonne du Duc elle ne fut plus demãdee: car l'on ne la peut
auoir. Quant aux priſonniers qui ont eſté prins ils ſont bien à Monſieur le Daul-
Reſponces à ces articles. phin, & leur departira des biens & offices de ce Royaume, & n'en ſoit enquis
plus auant. Quant aux biens qui ſont dedans la forteresſe appartenans au Duc
de Bourgogne, ils demeureront en la main de Monſieur le Daulphin, & les fera
Par le Daulphin. receuoir par inuentaire, en baillant deſcharge à ceux qui les ont en garde: & les
autres qui ſont leans emporteront tous leurs biens qu'ils y ont apportez. Quant
aux quinze iours que demandez de delay, riens ne ſera: mais on vous fera con-
duire iuſques à Bray ſur Seine. Quant au ſaufconduit de deux cens hommes
d'armes il n'eſt nul beſoin de l'auoir puis qu'aures conducteurs. Apres pluſieurs
parolles les ſuſdits du chaſteau feirent traicté auecques le Daulphin qu'ils ſen
Deliurãce de priſonniers. iroient ſeurement leurs corps & bagues ſauues, rendans la forteresſe & tous les
biens & ioyaux du Duc de Bourgogne demouroient audit Daulphin. Ainſi fu-
rent deliurez tous les Seigneurs & ſeruiteurs eſtans dedans le chaſteau de Mon-
ſtereau. Enguerrand eſcrit ainſi de deux qui eſtoient priſonniers entre les mains
Mots de Monſtrelet. de Monſeigneur le Daulphin. De là ſe partit auecques ſes gens & enuoya les pri-
ſonniers deſſuſdits, la Dame de Giac, & Philippes Ioſquin à Bourges en Berry:
leſquels priſonniers firent ſerment audit Daulphin de le ſeruir & tenir ſon parti,
fors Charles de Bourbõ & meſſire Pierre de Giac. Quant aux autres iaçoit qu'ils
Bourguignõs irritez. fuſſent requis par pluſieurs fois d'iceluy Daulphin & de ceux de ſon conſeil, que
ils vouſiſſent demourer auec luy & faire ledit ſerment, & que grands biens &
honneurs leur fuſſent offerts, neantmoins oncques ne ſ'y voulurent conſentir,
ainçois firent reſponce que mieux aimoient mourir en priſon ou autrement cõ-
Deliurez. me il plairoit au Daulphin que de faire choſe qui à eux & à leurs ſucceſſeurs peut
eſtre reprouuée à mal. Pourtant voyant leur volonté, & que autre choſe on n'en
pouuoit auoir furent depuis tous mis en deliurance, moyennant grãde ſõme de
pecune qu'ils payerent, excepté meſſire Charles de Lens qu'ils feirent mourir &
ne retourna pas. Ledit Enguerrand auſſi en vn autre lieu eſcrit ainſi de la Dame
de Giac & de Philippes Ioſquin. Auec le Daulphin (dit-il) demeura la Dame de
Gyac, laquelle, comme il fut commune renõmée, fut conſentãt dudit homicide,
& pareillemẽt y demoura Philippes Ioſquin, & n'oſa retourner deuers la Ducheſ-
ſe de Bourgogne ne deuers ſon fils le Cõte de Charolois, pourtant qu'il n'eſtoit
pas bien en leur grace. Lequel Philippes Ioſquin eſtoit natif de Dijon, fils de l'Ar-
moyer de feu le Duc Philippes de Bourgogne, & par long tẽps auoit eſté moult
Fauori du Duc. feable & aymé par deſſus tous du ſuſdit Duc de Bourgongne, eſt aſſauoir de ſes
ſeruiteurs, & meſmes luy faiſoit porter ſon ſeel de ſecret, & ſigner lettres de ſa
main comme ſi ledit Duc les eut ſignées, & y auoit peu de differẽce du ſigne que
contrefaiſoit le deſſuſdit Philippes Ioſquin à l'encontre de celuy que faiſoit le
Duc de ſa propre main. Pour leſquelles beſongnes & grandes authoritez, il fut
par pluſieurs fois moult hay de pluſieurs ſeigneurs repairãs en la Cour d'iceluy
Prince. Mais neantmoins eſtant en l'eſtat deſſuſdit il acquiſt de grandes finances
& feit vne moult notable maiſon dedans la ville de Dijon, leſquelles cheuances
Ses biens. à ſon departement il delaiſſa en pluſieurs lieux, c'eſt aſſauoir en Bourgogne, en
Flandres & ailleurs, leſquelles furent prinſes comme confiſquees des Officiers
Confiſquez. du Comte de Charolois, & les donna à aucuns de ſes ſeruiteurs, & le deſſuſdit
Philippes ainſi comme dit eſt ſ'en alla deſnué de tous biens. Tels ſont les mots

propres,

propres d'Enguerrand touchant ce qui concerue la dame de Gyac, & Philippes Ioſquin, par leſquels l'õ peut cognoiſtre que ceux qui mettẽt plus de fiance aux princes qu'en Dieu en fin ſe trouuent fort loin de leur cõpte, & eſgarez du droit chemin. Au ſurplus le Daulphin le Lundi 11. de Septẽbre eſcriuit aux bonnes villes de France, comme Paris, Rheims, Chaalons, & autres, faiſant ſçauoir que le Duc de Bourgogne en l'aſſemblee de Monſtereau auoit cherché ſon eſpée pour l'offencer en ſa perſonne, dont par ſa folie il eſtoit demeuré mort ſur la place, les priant de luy eſtre fidelles. D'autre part le Seigneur de Montagu eſtant eſchappé de Monſtereau & venu à Bray ſur Seine eſcriuit en ſon nom pluſieurs lettres aux bonnes villes de ce Royaume, meſmement à celles tenant le parti du Roy & du feu Duc de Bourgogne, comme Paris, Rheims, Chaalons, Troyes, & autres, leſquelles furent aggreables aux habitans d'icelles, & promirent de perſiſter en leur loyauté enuers le Roy. Ceux de Paris eſtans fort deſplaiſans & troublez de la mort du Duc feirent nouueau ſerment entre les mains de Philippes de Bourgogne Comte de S. Pol neueu du feu Duc, d'eſtre fidelles au Roy & au Comte de Charollois ſon fils, & qu'ils pourſuiuroient de tout leur pouuoir pour auoir la vengeance de ceſt homicide contre les conſpirateurs & coupables. Et de ce furent faites lettres ſeellées de leur ſeel.

1419

Mort accuſé.

Lettres de Montagu.

Serment des Pariſiens.

Philippes nouueau Duc de Bourgogne par la mort de Iean ſon pere tué à Monſtereau faut-Yonne, ſe monſtra cruel vengeur du meurtre proditoiremẽt cõmis en la perſonne d'iceluy. Il eſtoit en Flãdres autres diſent faulſemẽt à Paris quãd ſon pere fut tué. Les Pariſiens apres la mort de ſondit pere enuoyerent vers luy leurs Ambaſſadeurs, ou pour mieux dire deputez, auec leſquels il print cõcluſiõ deſcrire aux bonnes villes tenãs le parti du Roy & celuy du feu Duc ſon pere, à ce qu'elles perſiſtaſſent en leur fidelité, & leur mandoit qu'il eſperoit auoir en bref treſues auec les Anglois. Et ce pendant les prioit que chacune enuoyaſt vers luy à Arras leurs deputez auec puiſſance d'accorder ce dont ils ſeroiẽt requis. Sur ce point il deſpeſcha ſes Ambaſſadeurs vers le Roy d'Angleterre eſtant lors à Rouẽ pour impetrer treues pour tous les pays eſtãs en la l'obeiſſance du Roy & la ſienne. Ses Ambaſſadeurs obtindrent les treues qu'ils pretẽdoiẽt ſur eſperãce de proceder plus auant en Traicté auec leſdits Anglois. Les deputez des trois Eſtats ne faillirent de venir quelque temps apres à Arras, là où par la bouche du Doyẽ du Liege fut propoſé que le nouueau Duc de Bourgogne eſtant affectionné au ſeruice du Roy, & deſirant le grand bien de la France auoit deliberé de dreſſer vn voyage. A ceſte cauſe les prioit de demeurer fermes en leur fidelité & loyauté enuers le Roy, & tenir ſon parti comme ils auoient tenu celuy du feu Duc ſon pere, & luy donner aide & ſecours ſi beſoin en eſtoit. Ce qui luy fut treſliberallement accordé par les deputez deſdits trois eſtats.

Fils vengeur de ſon pere.

Eſcrit par tout.

Treſues obtenues.

3. Eſtats à Arras.

Or les Pariſiens & ceux qui eſtoient aupres du Roy qui tous tenoient le parti de Bourgogne redoutoiẽt la fureur du Daulphin. Les vns qui tenoiẽt grands eſtats & offices craignoient que ſi ledit Daulphin venoit à eſtre le plus fort, ils vinſſent à eſtre priuez de leurs eſtats auecques le danger de leurs vies, & les petis auoient crainte que ſ'il venoit à cõmander à ce Royaume, les tailles & autres impoſitiõs que le feu Duc de Bourgogne auoit faites ſupprimer ſeroiẽt remiſes ſus. A ceſte cauſe de leur part, & de celle des Pariſiẽs, & de Philippes de Bourgogne Comte de Saint Pol couſin germain du Duc Philippes ils enuoyerent vers ledit Duc leurs Ambaſſadeurs, le prier de dõner ordre à ces affaires pour la vengeãce de la mort cruelle de ſon feu pere, & de ne laiſſer les partiſans de ſondit pere en

Crainte du Daulphin.

Ambaſſadeurs vers le Duc.

proye & à la fureur & vengeance du Daulphin & de ſes partiſans qui ne cherchoient que leur ruine & deſtruction. Ledit Duc les remerciant de leur bonne volonté les aſſeura que bien toſt il auroit la vengeance de la mort de ſon pere, & que par l'aduis & conſentement du Roy il enuoyeroit bien toſt ſes Ambaſſadeurs vers le Roy d'Angleterre, & au demeurant les prioit de tenir touſiours fidelité au Roy & à luy, & tenir en obeiſſance tous leurs voiſins de l'Iſle de France. Sur ces entrefaictes le Duc fut aduerti qu'Eſtienne de Vignolles dit la Hire & Poton de Xaintrailles partiſans du Daulphin tous deux braues Cappitaines & qui depuis aux guerres contre les Anglois au temps de Charles ſeptieſme firent pluſieurs preuues de leur vaillance & fidelité auoient prins la ville de Creſpi en Laonnois, & la forte place de Claron, la prinſe deſquelles tenoient en grande ſubiection les pays de Laonnois & de Vermandois. Dequoy ayant ledit Duc ordinairement des plaintes, cela luy fit haſter ſon entrepriſe, & enuoya ſes Ambaſſadeurs vers le Roy d'Angleterre Henry cinquieſme auecques certains articles qu'ils luy communiquerent. Ledit Roy leur fit reſponce qu'en peu de iours il enuoyroit audit Duc les ſiens pour luy faire entendre ſa volonté ſur leſdits articles. Quelques temps apres arriuerent à Arras les Ambaſſadeurs du Roy Anglois, & apres pluſieurs conferences des vns auecques les autres finablement ils en vindrent à concluſion & ſe trouuerent d'accord, pourueu qu'il pleut au Roy Charles trouuer bon ce qui par eux auoit eſté traicté, & pendant qu'on aduertiroit ledit Roy qui pour lors eſtoit à Troyes, pour ſur ces faits ſçauoir ſa volõté, les Frãçois, Anglois, & Bourguignons feroiẽt abſtinẽce de guerre, & exerceroiẽt les vns auec les autres leurs commerces comme en temps de paix. Et pour ce pẽdant ſoulager les pays de Vermandois & de Laõnois qui eſtoient trauaillez par les gens du Daulphin, le Duc enuoya vne armee à Peronne en deliberation d'aſſieger le chaſteau de Muin ou ſe retiroient les ennemis, mais ſur ce point ils entendirent que Caradoz de Queſnes & Charles de Flaui auec leurs trouppes auoient ſurprins par eſcalade la ville de Roye, & l'auoient reduitte en l'obeiſſance du Daulphin. Ce meſme iour les Bourguignons laiſſans l'entrepriſe de la ville de Muin firent ſonner leurs trompettes, & montans à cheual en toute diligence marcherent vers la ville de Roye ou ils trouuerent encores contre les murailles les eſchelles dreſſees, par leſquelles les Daulphinois auoient eſchellé la ville, & tout chaudement ſans leur donner loiſir de penſer à ſe fortiffier leur liurerent vn gros aſſaut, qui de grãd cœur & force fut ſouſtenu par les ennemis, toutesfois les Bourguignons gaignerẽt ſur eux vn faux-bourg. Iean de Luxẽbourg chef de ceſte armee amena les Daulphinois à telle raiſon qu'apres auoir iouy de la ville de Roye vingt-ſept iours ſeulement ils la rendirent aux Bourguignõs, & ſ'en allans leurs corps & bagues ſauues furẽt deſtrouſſez par vne troupe d'Anglois venans au ſiege de Roye au ſecours des Bourguignons. D'ailleurs le Vidame d'Amyens mit en l'obeiſſance du Duc de Bourgongne le fort chaſteau de Muin qui faiſoit tant d'ẽnuy aux pays de Laõnois & de Vermãdois, & auoit touſiours tenu pour la faction d'Orleans cõtre celle de Bourgogne, dõt Perõne, Roye, Mõdidier, Amyens, Corbie, & autres villes auoiẽt beaucoup enduré. Quelques tẽps apres furent proclamees les treues entre les Rois de France & d'Angleterre par tous les pays de l'obeiſſance dudit Roy Charles & du Duc de Bourgogne, ſoubs eſperance de conclurre bien toſt apres paix finale entre leſdits Roys & ledit Duc, lequel marchant auec ſon armee ſecourue d'vn bon nombre d'Anglois ſe preſenta

Pour l'animer.

La Hire & Poton.

Anglois practiqué.

Traicté auec luy.

Soulagement de pays.

Roye priſe.

Aſſiegee.

Repriſe.

Treſues entre les deux Rois

presenta deuant la ville de Cresp̃i qui tint bon pour quinze iours contre ses forces, mais en fin elle fut contrainte de se rendre, & les Daulphinois qui estoient dedans s'en allerent à Soissons qui tenoit leur parti. Le Duc à la priere de ceux de Laon demantela ladicte ville de Cresp̃i. Ce qui aduint l'an 1419. 1419

Prise de Cresp̃i.

Apres la prinse & ruine de Cresp̃i, le Duc tira vers la ville de Troyes, là ou suiuant ce qui auoit esté accordé entre ses Ambassadeurs & le Roy d'Angleterre, ledit Roy se trouua auecques Charles Roy de France & d'Ysabel de Bauiere sa femme. Ladite Roine & ledit Duc tindrent vn Conseil sur les affaires auparauant traittez auec le Roy d'Angleterre & pour la cõclusion du mariage dudit Roy auec Catherine fille du Roy Charles qui estoit tousiours detenu de sa fieure frenetique & priué de son sens, tellemẽt qu'il accordoit tout ce qu'õ luy proposoit, aussi bien ce qui luy estoit pernicieux, que ce qui luy estoit profitable, de sorte que toutes choses se passoiẽt à la fantasie de ceux qui pouuoiẽt vne fois empieter sa personne & sa volõté. Ledit Duc trouua bien à propos ce pauure Roy, pour executer sa vengeance contre ses ennemis, pour le meurtre commis en la personne de son pere, & auoit tant fait que pres dudit Roy n'estoit demeuré personne que ceux qui estoient à sa deuotion, desquels il faisoit le principal Conseil de France, qui furent tous consentans du traicté faict auecques le Roy d'Angleterre, le plus malheureux & pernicieux, qui fut iamais mis par escrit tãt pour auoir esté fait contre toutes loix & preeminences de la Courõne de France, que pour les malheurs & ruines qui en aduindrent. Car Charles fils aisné du Roy & Daulphin de Viẽnois fit longuement ou plustost soustint la guerre contre ledit Duc, qui ayant en sa puissance le Roy & la Royne auoit auecques elle conclud que le Roy Charles dõnãt au Roy Anglois en mariage sa fille Catherine, il le faisoit son vray & legitime heritier, & apres son decés successeur au Royaume de France, duquel il deboutoit son fils Charles, annulant l'antique constitution & coustume des Rois fondee sur la loy Salique, ou selon d'autres, sur l'ancienne loy de France touchant l'exheredation des femmes. Mais ladite Roine estoit tant irritee contre le Daulphin son fils de ce qu'il l'auoit fait detenir prisonniere à Tours, d'ou elle auoit esté deliuree par le Duc Iean de Bourgongne, & de ce que sondit fils luy auoit prins les grosses sommes de deniers qu'elle auoit cachees dedans Paris, & en quelques Eglises, qu'elle consentit à la totale ruine & destruction de sondit fils par ce mauldit traicté, duquel nous auons ici inseré quelques articles affin qu'on cognoisse l'iniquité d'iceluy.

Entreueue de deux rois.

Frenesie de Charles.

Malice du Duc.

Charles exhorede son fils.

Donne son Royaume à l'Anglois.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à tous nos Baillifs, Preuosts, Seneschaux, & autres chefs de nos iustices ou à leurs Lieutenans, salut. Comme » accordance finale & paix perpetuelle soient huy faictes & iurees en nostre ville » de Troyes par nous & nostre trescher & tresamé fils Henry Roy d'Angleterre, » heritier & Regent de France pour nous & luy les Royalitez de France & d'Angleterre tãt par le moyen du mariage de luy & de nostre treschere & amee fille » Catherine, cõme de plusieurs poincts & articles faits, passez & accordez par cha » cune partie pour le bien & vtilité de nous & de nos subiets, & pour la seureté » d'iceux pays, par le moyen de laquelle paix chacun de nosdits subiets & ceux de » nostre dit fils pourront desormais conuerser, marchander & besongner les vns » auecques les autres, tãt dela la mer comme deça. Item est accordé que nostredit » fils le Roy Henri d'oresnauant nous honorera comme son pere & nostre com- » pagne la Royne, comme sa mere, & auec ce ne nous empeschera nostre vie du-

Meschant traitté auec le Roy Anglois

Seureté de pays.

rant que ne iouiſſions & poſſedions paiſiblemẽt de noſtre Royaume. Item que noſtredit fils le Roy Henry ne nous troublera ou empeſchera comme deuant eſt dit, ce que nous tenons & poſſedons tant que nous viurons, & ainſi que nous tenons & poſſedons de preſent la courõne & dignité royalle de France, & les reuenus, fruicts, & profits d'iceux, à la ſouſtenance de noſtre eſtat & des charges du Royaume, & que noſtredite compaigne tienne tant qu'elle viura eſtat & dignité de Roine, ſelon la couſtume du Royaume auec partie deſdites rẽtes & reuenus à elle cõuenable. Item eſt accordé que tãtoſt apres noſtre treſpas, & deſlors en auant la courõne & royaume de France auec tous leurs droits & appartenances demoureront & ſeront perpetuellement à noſtredit fils le Roy Henry & de ſes hoirs. Item pource que no⁹ ſommes tenus & empeſchez le plus du tẽps par telle maniere que nous ne pouuõs en noſtre perſonne entẽdre ou vacquer à la diſpoſition des beſongnes de noſtre Royaume, la faculté & l'exercice de gouuerner & ordonner la choſe publique dudit Royaume ſeront & demouront noſtre vie durant à noſtredit fils le Roy Henry, auec le conſeil des nobles & ſages dudit Royaume à nous obeiſſans qui auront aimé l'honneur & proffit dudit Royaume, par ainſi que des maintenant & deſlors en auant il puiſſe iceluy regir & gouuerner par luy meſmes & par autres qu'il voudra de preſent auecques ſon conſeil & des nobles & ſages deſſuſdits. Leſquels facultez & exercices de gouuerner ainſi eſtans par deuers noſtredit fils le Roy Henri, il labourera affectueuſement, diligemment, & loyaument à ce qu'il puiſſe eſtre à l'honneur de Dieu, de nous & de noſtre dite compagne, & auſſi au biẽ dudit Royaume, à defendre & tranquiller, appaiſer, & gouuerner iceluy Royaume ſelon l'exigence de iuſtice & equité, auecques le conſeil & aide de grands ſeigneurs, barons, & nobles dudit Royaume. Item que noſtredit fils labourera de ſon pouuoir & le pluſtoſt que faire ſe pourra proffitablement à mettre en noſtre obeiſſance toutes & chacunes villes, citez, chaſteaux, lieux, pays, & perſonnes dedans noſtre Royaume deſobeiſſans à nous & rebelles, tenans la partie vulgairemẽt appellee du Daulphin & d'Armaignac. Item que continuellement de noſtre treſpas & apres iceluy ils ſeront feaux hommes & liges de noſtre dit fils & hoir. Et iceluy noſtre fils pour lenr ſeigneur ſouuerain & lige de vray Roy de Frẽce ſans aucune oppoſition, contradiction, ou difficulté receuront & comme à tel obeiront. Et qu'apres ces choſes iamais n'obeiront à auttre qu'à nous comme à Roy ou Regent le Royaume de France. Ou ſinon que noſtredit fils le Roy Henri perde vie ou mẽbre, ou ſoit prins de mauuaiſe prinſe, ou qu'il ſouffre dommage ou diminution en ſa perſonne ou eſtat, honneur, ou aux biens, mais ſ'ils ſçauent qu'aucune choſe ſoit contre luy machinee ils l'empeſcheront de leur pouuoir, & luy feront ſçauoir le pluſtoſt qu'ils pourront par les meſſages ou lettres. Item que toute noſtre vie durant noſtredit fils le Roy Henry ne ſe nommera ou eſcrira aucunement ou fera nommer ou eſcrire Roy de Frãce: mais dudit nom de tout point ſ'abſtiẽdra tant cõme nons viurons. Itẽ eſt accordé que nous durãt noſtre dite vie nõmerons, eſcrirõs, & appellerons noſtredit fils le Roy Henry en langage & langue Françoiſe par ceſte maniere: Noſtre treſcher fils Henry Roy d'Angleterre & heritier de France: Et en lãgue Latine, *Noſter præcharißimus filius Henricus Rex Angliæ, hæres Franciæ.* Item conſideré les enormes crimes & delits perpetrez audit Royaume de France par Charles ſoy diſant Daulphin de Viẽnois, il eſt accordé que nous, noſtre-dit fils le Roy, & auſſi noſtre treſcher fils Philippes

Condition auec l'Anglois

Charles ſera touſiours roy

L'Anglois roy apres ſa mort.

Gouuernera les affaires.

Trauaillera au repos.

Reprendra les places.

On luy obeira

Sera aduerti.

Sa qualité.

Haine de pere à fils.

" pes Duc de Bourgongne ne traitteront aucune paix ne de concorde auec ledit 1420
" Charles, ne feront ou feront traitter ſinon du conſentement & conſeil de tous
" & chacun de nous trois & des trois eſtats des deux royaumes deſſuſdits. Item
" que ſemblablement noſtredit fils le Roy Henry pour ſa partie, outre ſes lettres
" patentes pour ces meſmes choſes ſeellees de ſon grand ſeel, nous fera donner *Lettres de l'Anglois cõfirmatoires*
" & faire lettres patentes approbatoires & cõfirmatoires de ſes treſchers freres &
" autres de ſon ſang Royal, des grands ſeigneurs, barons, des citez & villes à luy o-
" beiſſans, deſquels en ceſte partie nous voudrons auoir lettres de noſtredit fils le
" Roy Henry. Toutes leſquelles & chacune des choſes deſſuſdites & eſcrittes.
" Nous Charles Roy de France deſſuſdit pour nous & noz hoirs entant que pour
" ra toucher nous & noſdits hoirs ſans dol, fraude & mal engin, auons promis & *Promeſſe de charles.*
" promettons, iuré & iurons en parolle de Roy aux ſainctes Euangiles de Dieu
" par nous corporellement touchees faire accomplir & obſeruer, & qu'icelles fe-
" rons par noz ſubiects obſeruer & accomplir. Et auſſi que nous & nos heritiers
" ne viendrons iamais au contraire des choſes deſſuſdites ou aucunes d'icelles en
" quelque maniere en iugement ou dehors iugement, directement, ou par obli-
" que ou par quelconque couleur exquiſe. Et à fin que ces choſes ſoient fermes *Et pour ſes heritiers.*
" & ſtables perpetuellement & touſiours, nous auons fait mettre noſtre ſeel à
" ces preſentes lettres, donné à Troyes le vingt-vnieme iour du mois de May l'an 1420 29 mai
" mille quatre cens & vingt, & de noſtre regne le quarante-cinquieme, ſeellees à
" Paris ſoubs noſtre ſeel ordonné en l'abſence du Grand. Ainſi ſignees par le Roy
" en ſon grand conſeil I. Millet.

Par ces articles on peult voir à quels termes les guerres ciuiles & inteſtines a- *Maux de guerres ciuiles.*
uoient conduit ce pauure Roy, qui desherita ſon propre fils legitime & vray
hoir & ſucceſſeur, pour mettre la couronne de France ſur la teſte de l'ancien en-
nemy de la couronne de France. Ces choſes eſtans accomplies par la trame du *Trames du Duc.*
Duc de Bourgongne (duquel le ſeul but eſtoit de ſe venger de la mort de ſon
pere) les deux Rois partirent de la ville de Troyes auec toutes leurs puiſſances
pour venir mettre le ſiege deuant la ville de Sens, en laquelle eſtoient quelques
capitaines tenans le parti du Daulphin. Apres qu'elle eut eſté prinſe les deux
Rois enſemble, comme pere & fils, allerent aſſieger auec leur armee la ville de
Monſtereau faut Yonne ſouſtenue par Pierre de Guitry partiſan du Daulphin,
& fut prinſe d'aſſault le vingt-quatrieme iour de Iuing de l'an mille quatre cens *Priſe de Sens & Monſtereau.*
vingt. Ceux de dedans ſe ſauuerent au chaſteau en telle precipitation, fureur &
crainte, que pluſieurs d'iceux tomberent en la riuiere pour la grand preſſe des
fuyans & des ſuiuans. La ville eſtant prinſe le corps du Duc Iean par le comman
dement du Duc Philippes ſon fils, fut deterré du lieu ou il eſtoit en l'Egliſe no-
ſtre Dame deuãt l'autel Sainct Lois. Ledit Duc mort auoit encore ſa calotte ou
petit bonnet ſur ſon viſage qui couuroit la playe qu'il auoit eue de la hache de *Duc de Bourgongne deterré.*
Tanneguy du Chaſtel, les boyaux luy ſortoient par les autres coups qu'il auoit
euz, & eſtoit encore veſtu de ſon pourpoint & de ſes bottes. Ledit corps deter-
ré fut honorablement enſeueli & mis dedans vn cercueil de plomb, puis porté
au Conuẽt des Chartreux lez Dijon, fondé & baſti par le Duc Philippes le Har-
di ſon pere. Le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne ne ſe contentans de
la prinſe de la ville de Monſtereau, voulurent auſſi auoir le chaſteau, mais quel-
ques prieres que fiſſent vingt gentilshommes prins priſonniers en la ville, à ceux
de dedans ledit chaſteau, leſquels ledit Roy auoit enuoyez ſoubs bonne garde

Sommation de chaſteau.

ſur le bord du foſſé dire à ceux de dedans que ſ'ils ne ſe rendoient leſdits vingt gentilshommes ſeroient pendus, iamais ceux de dedans n'en voulurent rien faire, dont leſdits vingt gentilshommes furent pẽdus. Huict iours apres ledit Guitry rendit le chaſteau, les corps & biens de ceux qui eſtoient dedans ſauues, exceptez de ceux qui ſeroient trouuez coulpables de la mort dudit Duc Iean.

Conqueſtes.

Apres la prinſe de la ville & du chaſteau de Monſtereau, la ville de Villeneufue le Roy aſſiſe ſur la riuiere d'Yonne fut priſe, en laquelle pluſieurs Daulphinois furent tuez. Durant ce temps le Daulphin Charles reduiſit ſous ſa puiſſance les villes de Languedoc & de la Prouence que le Prince d'Aurange tenant le parti de Bourgongne auoit conquiſes. Le Roy d'Angleterre voulant pouſſer ſa fortune auecques le Duc de Bourgongne vint mettre le ſiege deuant la ville de Me-

Siege de Meleun.

leun deffendue par le ſeigneur de Barbaſan, qui ſouffrit tant dedans ladite ville en eſperance d'eſtre ſecouru, que luy & ſes gens finablement mangerent leurs cheuaux. En fin il fut contraint de rendre la ville, & luy fut amené priſonnier à Paris, pour ce qu'il eſtoit l'vn de ceux qui auoient accompaigné le Daulphin au meurtre du Duc Iean. De là le Roy alla aſſieger Moret, puis Meaux, qui furent prinſes. Compiegne fut aſſiegee & ſe deffendit ſi bien qu'elle ne peut eſtre em-

Anglois Regent en Frãce

portee. Apres les priſes de ces villes le Roy Anglois ſoy faiſant appeller Regent en France ſ'en retourna à Troyes vers le Roy Charles, de là ou il le tira, & luy & le Duc de Bourgogne le menerent en la ville de Paris. Leur venue fut treſagreable aux Pariſiens eſperans que ce nouueau changement apporteroit quelque fin aux miſeres & troubles de la France, mais de plus en plus ils croiſſoient. Le Roy

Ce qu'il fait à Paris.

Henry eſtant arriué à Paris commanda qu'on fit iuſtice de ceux qui ſeroiẽt trouuez coulpables de la mort du Duc Iean de Bourgongne, & oſtant la capitainerie de Paris à Philippes de Bourgongne Comte de Sainct Pol couſin germain dudit Duc Philippes, il la donna à ſon frere Thomas Duc de Clarence, & mit à Paris vne groſſe garniſon d'Anglois, iettant dehors de ladite ville les gens de guerre François & Bourguignons qui y eſtoient an parauant. Nos Annales de France diſent qu'apres auoir eſté ledit Roy Anglois honorablement receu à Pa-

Puis à Rouen & de là en Angleterre.

ris, il laiſſa ledit Duc de Clarence ſon lieutenant en France, & ſ'en alla à Rouen, puis de là en Angleterre. Les hiſtoires Angloiſes diſent qu'apres que ledit Roy eut ſeiourné quelques iours à Paris, il remonſtra aux ſeigneurs de ſon conſeil comme ſes affaires l'appelloient en Angleterre, & laiſſa la charge des affaires du Royaume de France au Duc de Bourgogne & à ſon frere Humfred Duc de Gloceſtre, & enuoya pour ſes lieutenans generaux en Normandie, le Duc Thomas de Clarence ſon autre frere, & Richard Comte de Waruich. Ayant mis ceſt ordre à ſes affaires de France il paſſe en Angleterre. Voila ce que diſent les hiſtoires dudit pays.

Son authorité à Paris, & ſe ſert du Duc.

Ledit Roy eſtant à Paris ſe faiſoit croire de tout & ordonnoit de toutes choſes à ſon plaiſir au nom du Roy Charles & du ſien, de ſorte qu'il donnoit toutes les charges, honneurs, & dignitez aux Anglois, & petit à petit deſtituoit les François de tous moyens, & luy ſuffiſoit d'auoir le Duc de Bourgongne pour luy, lequel il ſçauoit ſe vouloir venger de la mort de ſon pere, & ne pourchaſſer autre choſe ſinon que faire priuer le Daulphin Charles de la couronne de France. Ce qui fut cauſe que ledit Duc mit entre les mains dudit Anglois toutes les villes tenans ſon parti ſous couleur de les mettre en l'obeiſſance du Roy Charles qui auoit declaré ledit Roy d'Angleterre ſon heritier & ſucceſſeur. Ce pendant

1420

dant Charles n'auoit quasi que le nom de Roy, car on luy auoit fait vn grand retranchement de son Estat & de ses moyens, & n'auoit pas la quarte partie de la suitte qu'il souloit auoir, ny tel nõbre de seruiteurs & Officiers que le Roy d'Angleterre, par les mains duquel passoient toutes choses. Le Roy Charles estoit logé en son hostel de S. Pol, & l'autre au Louure, mais la Cour & l'affluẽce du peuple estoit bien plus grande au Louure qu'à l'hostel de Saint Pol, d'autãt que tous les affaires se manioient audit Louure, toute grãdeur, & toute Royauté & puissance y estoient, & n'y auoit que desolation, pitié, calamité, misere, & follie au logis du Roy Charles.

Misere de Charles.

Grandeur de l'Anglois.

Quelques iours apres l'arriuee des deux Rois à Paris qui fut l'an mille quatre cens-vingt, ils s'assemblerent en l'hostel Sainct Pol auec leur conseil, la Cour de Parlement, l'Vniuersité de Paris, & autres personnes de sçauoir & de qualité. Eux deux vestuz de mesme parure estoient assis sur vn mesme siege, & de l'autre costé vers le milieu de la salle sur vn autre siege le Duc de Bourgõgne, qui apres auoir demandé audience aux Rois, fit proposer par la voix de maistre Nicolas Raullin son Aduocat vne plainte du meurtre cõmis en la personne du feu Duc Iean son pere, exaggerant fort la felonnie de cest homicide contre le Daulphin Charles & les autres coupables d'iceluy, contre lesquels cest Aduocat print ses conclusions tendant à ce qu'ils fissent amande honorable comme il s'ensuit. Sçauoir qu'ils fussent mis dedans tumbereaux & menez par tous les quarrefours de Paris, testes nues, par trois iours de Samedy, ou à iours de feste, & que chacun d'eux tint vn cierge ardant en la main, & qu'ils pronõçassent à haute voix, qu'ils auoient occis mauuaisement, faussement, damnablemẽt, & par enuie, le Duc de Bourgõgne sans cause raisonnable quelcõque, & ce fait qu'ils fussent menez au lieu ou ils perpetrerẽt ledit homicide, cest assauoir à Mõstereau fault-Yonne, & là dissent & repetassent lesdites parolles. En outre qu'au lieu ou ils l'occirent, fut faite & edifiee vne Eglise, & là fussent ordõnez douze chanoines, six chapellains & six clercs, pour y perdurablemẽt faire le diuin office, & fussẽt pourueus de tous ornemẽs sacrez, de tables, de liures, de calices, de nappes, & de toutes autres choses necessaires & requises: & fussent les douze chanoines fondez chacun de deux cẽs liures parisis, les chappellains de cent &, les clercs de cinquãte, mõnoye dite aux despẽs dudit Daulphin & ses cõplices. Et aussi que la cause pourquoy seroit faite ladite Eglise fut escrite de grosse lettre, & entaillee en pierre au portail d'icelle, & pareillement en chacune des villes qui s'ensuiuent c'est à sçauoir à Paris à Rome, à Gand, à Dijon, à Sainct Iacques de Compostelle, & en Hierusalem ou nostre Seigneur souffrit mort & passion. Apres laquelle proposition, fut proposé de rechef par maistre Pierre de Marigny Aduocat du Roy en Parlemẽt prenãt cõclusiõs criminelles cõtre les dessusdits homicides. D'auãtage le Recteur de l'vniuersité de Paris nõma maistre Ieã l'Archer Docteur en la faculté de Theologie pour la part de toute l'Vniuersité, leql se leuãt proposa fort autẽtiquemẽt deuãt toute ceste Royalle assemblee, les exhortant de faire iustice, & de punir les coupables des crimes d'homicide & meurtriers, & qu'ils escoutassẽt doucemẽt & benignemẽt, & entẽdissẽt aux reqstes & prieres du Duc Philippes de Bourgõgne ainsi outragé en la persõne de feu sõ pere, & qu'icelles requestes vousissent mettre à effect & execution. Voila les mesmes mots des requerans. Apres ces propositiõs fut respõdu par le Roy par la bouche de sõ Chãcelier, que de la mort dudit Duc & de ceux qui l'auoiẽt occis, & des requestes contre eux presentement

Instance du Duc.

Pour la mort de son pere.

Estranges demandes.

Eglises edifiees.

Response de Charles.

faites de la part du Duc ſon fils, il leur feroit par la grace de Dieu & la bonne ayde & aduis de Henry Roy d'Angleterre Regent de France & heritier, bon accompliſſement de iuſtice ſur toutes les choſes dites & propoſees ſans faillir. Ce fait ſe departit toute ceſte aſſemblee, & alors ſe deliberoit le Roy d'Angleterre de repaſſer la mer pour y mener Catherine de France Royne d'Angleterre ſa femme: mais auant que partir tint les Eſtats de tout le Royaume en la ville de Paris, ou eſtoient les deputez & Ambaſſadeurs des bonnes villes qui auoient eſté conuoquez par le commandement du Roy Charles. Alors ledit Roy d'Angleterre fit proclamer & appeller à la table de marbre Charles Duc de Touraine Daulphin & furent faites contre luy toutes les ſolemnitez & ceremonies accouſtumees en tel cas pour le crime commis en la perſonne du Duc Ieã de Bourgongne. Et pour ce que à ces adiournemens & proclamations ledit Daulphin ne fut ny ne cõparut, ny n'enuoya. Par la ſentence du conſeil & de la Cour de Parlement il fut banny & exilé du Royaume, & iugé indigne de ſucceder à toutes Seigneuries venues & aduenir. Luy aduerty de ceſt Arreſt inique en appella publiquement à la pointe de ſon eſpee & nommeement de l'attente & ſucceſſion qu'il pretendoit à la couronne de France comme vray heritier d'icelle apres le decez du Roy Charles ſon pere, ſelon les loix, couſtumes & ſtatuts inuiolablement obſeruez en ce noble Royaume. Toutesfois les Pariſiens qui auoiẽt pour la plus part touſiours tenu le parti des Ducs de Bourgõgne, memẽt ceux qui auoiẽt eſté aduancez par eux en grãds offices, furẽt treſioyeux de tel bãniſſement: car ils auoient crainte qu'iceluy Dauphin venãt à ſe remettre ſus, ils ne fuſſent deboutez cõme deſloyaux. En ces meſmes iours le Roy d'Angleterre qui portoit vne dẽt d'inimitié au ſeigneur de l'Iſle-Adam Mareſchal de Frãce, dõna charge au Cõte ou Duc d'Orceſtre, capitaine de Paris de faire prẽdre priſonnier ledit Mareſchal, ayãt ẽuie par pluſieurs fois de le faire mourir, ce qu'il eut fait ſans l'interuẽtion des prieres du Duc de Bourgõgne: mais ce neãtmoins il demoura en priſon iuſques à la mort du Roy Henry ſuſdit au grãd regret des Pariſiens qui ſe mirent en armes le iour qu'il fut mené priſonnier en la Baſtille pour le recouurir: mais les Archers Anglois eſtoient en tel nombre qu'ils contraignirent la commune des Pariſiens de ſe retirer, & en bleſſerent pluſieurs à coups de fleches.

Promis de vanger ledit Duc.

Les trois Eſtats à Paris.

Le Daulphin banny.

Haine des Pariſiens cõtre luy.

Force de haine

Pariſiens bleſſez.

Cela aduint en l'annee 1420. ſur la fin de laquelle ou ſelon d'autres au commencement de l'an mille quatre cẽs vingt-vn à la fin du mois de Mars, le Duc de Clarence frere du Roy d'Angleterre & pluſieurs Seigneurs Anglois partirent de Normandie, & venans en Aniou ſe preſenterent en bataille deuant la ville d'Angers, mais n'y pouuans rien faire, ſe vindrent loger à Beau fort en vallee. Les Anglois ayans prins quelques Eſcoſſois allans au fourage, (car en l'armee des François y auoit pluſieurs Eſcoſſois) les amenerent au Duc de Clarence qui ayãt ſceu d'eux en quel eſtat, & ou eſtoit l'armee des Frãçois, & quels chefs & combien d'hommes elle auoit, fit marcher ſon armee Angloiſe vers le petit Baugé pres du grand & là trouuerent vn Cheualier nommé Iean de la Croix lequel ayant apperceu l'armee des Anglois, ſe retira en l'Egliſe, puis luy & ſes gens monterent au clocher, là ou ils ſe deffendirent ſi vaillamment auecques des pierres qu'ils iettoient d'enhault, tellement que les Anglois ne les peurent auoir. Le Duc de Clarence voyant ne pouuoir venir à bout de ceux qui eſtoiẽt dedans ce clocher, ſe delibera d'aller trouuer & combattre l'armee des François & Eſ-

Les Anglois à Baugé.

& Escossois, laquelle ils trouuerent en fort bon ordre. Les deux armees estans venues aux mains, les Anglois furẽt deffaits & vaincuz, & les Frãçois vainqueurs & triomphans. Le Duc de Clarence frere du Roy Anglois, le Comte de Suffolk ou de Stantfort, & les seigneurs de Grey, & de Roors, & plusieurs autres grands seigneurs Anglois & autres iusques au nõbre de quinze cens, autres disent deux ou trois mille y furent tuez, & plusieurs seigneurs prins. Ceste bataille fut dõnee pres de Baugé en Aniou la veille de Pasques au mois de Mars de l'an susdit 1421. Les Anglois qui estoient à Beaufort aduertis de la mort du Duc de Clarẽce, s'en fuirent hastiuement en Normandie d'ou ils estoient venuz.

1420 & 1421

Anglois tuez & prins.

Anglois y.. bataille ...

Ce pendant que le Royaume de France enduroit ces desolations & calamitez sans aucune esperance de ressource, en l'an 1419. Marguerite de Clisson Comtesse de Pentheure veufue de Iean de Bretaigne fils de Charles de Blois, desirant faire tomber le Duché de Bretaigne entre les mains de ses enfans qu'elle auoit euz dudit Iean son mari, & qui auoit esté par la force des armes osté audit Charles de Blois son beau-pere, conuia en son chasteau de Chantoceaux sur Loyre, ledit Duc Iean de Bretagne cinquieme du nom, soubs couleur de bonne foy, & de luy donner le plaisir de la chasse, & de la compagnie de plusieurs honnestes Dames des pays d'Aniou, de Poitou, & de Bretaigne. Le Duc ne se deffiant d'aucune chose, & ne pensant que ceste femme luy voulut faire aucun outrage, auec petite compagnie alla à Chantoceaux, là ou ladite Marguerite Dame dudit chasteau, & deux de ses enfans assistez de quelques gentilshommes Bretons prindrent ledit Duc & ceux de sa suitte, & les mirent prisonniers en diuerses prisons dedãs ce chasteau. La Ducheste femme dudit Duc de Bretaigne qui estoit lors à Vẽnes (ordinaire demeure des Ducs dudit pays) aduertis de la prise & prison de son mary assẽbla en ladite ville de Vennes tous les Barõs, seigneurs, & Prelats de Bretaigne, lesquels auec elle resolurent de leuer vne armee pour aller deliurer le Duc de sa prison, & d'enuoyer vers le Roy d'Angleterre luy remonstrer l'enormité de ce cas, & le prier de vouloir secourir ladite Ducheste, ses enfans, & eux, pour les aider à deliurer le Duc de sa prison. Les Ambassadeurs Bretons enuoyez vers ledit Roy le trouuerent au siege de Meleun (duquel nous auons parlé cy dessus) & bien que ledit Roy eut regret de la fortune dudit Duc qui estoit son amy & allié, & qu'il eust bonne enuie de le secourir si est ce qu'il respõdit ausdits Ambassadeurs qu'il ne pouuoit pour l'heure leur dõner le secours qu'ils demandoient, ains leur promit qu'apres auoir mis ordre aux affaires de la France, de laquelle il esperoit bien tost se faire maistre il ne fauldroit de le leur donner. Pour cela les Barons de Bretaigne ne laisserent pas d'amasser forces pour aller assieger Chantoceaux, & en deliurer leur Duc s'ils pouuoient, & ia estoit leur armee bien pres de Chantoceaux, quand la Comtesse de Pentheure aduertie de l'amas & des approches de ladite armee, enuoya ledit Duc & ceux qu'elle auoit prins auecques luy, liez, & garrottez, & les yeux bouchez au chasteau des Essars en Poictou, soubs la conduitte d'Oliuier, & Charles ses enfans qui le traitterent bien rigoureusement, selõ ce qu'en a escrit le Procureur general de Bretagne de ce temps là par vn gros proces verbal fait du stille du tẽps & du païs, & elle demoura dedans le chasteau de Chantoceaux auec bon nõbre de gens de guerre pour se deffendre. L'armee Bretonne qui pensoit que le Duc fut encores prisonnier dedans Chantoceaux, mit deuant le siege qui y fut trois mois, & battit si furieusement ce chasteau qui estoit bien l'vne des plus for-

Affaires de Bretaigne.

Duc de Bretagne conuié.

Mis en prison

Secours Anglois requis.

Siege de Chãtoceaux.

... gebondi

Dura trois mois.

tes places de ce temps là, qu'il fut preſque tout abbattu & ruiné, & vn grand nombre d'hommes de dedans tuez, & reduiſit les aſſiegez en telle extremité que la Comteſſe effrayee de la ruine de ſa place & de la mort d'vn nombre infiny d'hommes & de femmes tous les iours tuez de coups de canons demanda à parlementer. Au commencement ceux de dehors ne vouloient accorder aucun pourparler ſ'ils n'auoient la perſonne du Duc & des autres prins & detenus auec luy, & les perſonnes de ladite Comteſſe & de Charles & Oliuier ſes enfans, & ladite place de Chantoceaux pour en faire à leur plaiſir & volonté. Toutesfois fut autremẽt conclu leur Traitté, car la Dame de Pentheure en premier lieu promit à ceux du ſiege remettre les perſonnes du Duc, de Richard ſon frere, & des autres prins auec luy qui eſtoient tous ſains & ſaufs, dedans la place de Châtoceaux, & les leur bailler & deliurer plainement. Auſſi leur promit bailler & deliurer la place de Châtoceaux pour en faire à leur plaiſir & volonté, & promit qu'elle & ſes enfans qu'õ diſoit eſtre coupables du cas comparoiſtroient en perſonne en la Cour de Parlement de Bretaigne, qui prochainemẽt ſeroit aſſigné en la ville de Vennes, pour ouyr droit & iugemẽt ſur l'accuſation que le Procureur general de Bretagne feroit contre eux, & auſſi ſur les autres cõcluſions qu'il vou droit prendre, ſauf la grace du Duc en ce qui eſtoit de leurs vies. Dont ſi ſon plaiſir eſtoit il leur feroit remiſſion, autrement non. Et fut accordé que ſi à ice-luy prochain parlement ils ne comparoiſſoient on procederoit à l'encontre d'eux nonobſtant leurs abſences, comme ſi preſent y eſtoient, en leurs perſonnes. Et pour ſeureté de comparoir audit Parlement en perſonne, eſter à droit, et fournir l'arreſt qui en ſeroit donné, la Dame de Pentheure bailleroit en oſtage tels perſonnages qu'il ſeroit aduiſé par les Barons de Bretagne. Ceſte femme accorda facilement ce Traitté pour ſauuer ſa vie, & celle de ſes enfans, & ceux de l'armee auſſi ſ'y accorderent pour le grãd deſir qu'ils auoient de recouurir la perſonne de leur Duc.

Traitté de reddition.

Du Duc & de la place.

Remiſsion.

eſter a droit ſtaven k recht

Oſtages donnez.

Pour parfaire & accomplir ce Traitté furent accordees trefues par les aſſiegeans ſans toutesfois deſemparer le ſiege, & ce pendant elle enuoya querir aux Eſſars ledit Duc, & les autres priſonniers qui furent ramenez à Chantoceaux, & deliurez comme il auoit eſté dit. Là ſe trouuerent pareillement Iean & Guillaume auſſi enfans de la Comteſſe, mais nullement conſentans de ceſte felonnie, d'autant qu'ils eſtoient abſens quand elle fut executee, & pour ſeurté de comparoir & eſter à droit, la Comteſſe dõna pour oſtage ledit Guillaume, & rendit entre les mains du Duc la place de Chantoceaux qui fut raſee & ruinee, & la Comteſſe, & Oliuier, & Charles ſes deux fils en ſortirent auecques leurs bagues, ioyaux, & meubles, & ſe retirerent ou bon leur ſembla, ſelon ce qui auoit eſté promis & accordé entre eux. Ceſte deliurance ſelon aucuns fut au mois de May, & ſelon d'autres au mois de Iuillet de l'an mille quatre cens vingt.

Priſonniers deliurez.

Chantoceaux ruinee.

Bien toſt apres le Parlement general de Bretaigne fut aſſigné tenir en la ville de Vennes, là ou en pleine Cour à la requeſte du Procureur general de Bretaigne furent appellez ladite Comteſſe, & ſes deux fils, & autres coupables de l'empriſonnement qui y eſtoient aſſignez. Mais eux, ny autres pour eux ny comparoiſſans point, ils furent par ſuffiſans interualles contumacez, tellement qu'il fut deliberé & conclud par la Cour qu'on procederoit contre eux en leur abſence, tout ainſi que ſ'ils eſtoient preſens, en enſuiuant les concluſions qui

Abſens contumacez.

qui contre eux auoient eſté prinſes par le Procureur general, dont il auoit ſuffiſamment informé la Cour. Et furent les deſſuſdits par arreſt de la Cour de Parlement declarez criminels de crime de leze-Maieſté, & tous leurs heritages & biẽs meubles confiſquez par confiſcatiõ appliquez au Duc. Et fut ordonné que leurs oſtages tiendroient priſon iuſques à ce qu'ils vinſſent eſter à droit, & au ſurplus que les chaſteaux, maiſons fortes, & autres baſtimens du Comté de Pentheure & des autres ſeigneuries appartenãtes aux deſſuſdits au temps du crime par eux commis ſeroient demollis & abbatus, les cloſtures de leurs villes raſees iuſques à pleine terre, & les arbres de foreſts & buiſſons de leurſdictes ſeigneuries ſeroient couppez à la haulteur de deux toiſes, & en ſigne de perpetuelle maledi-ction, & que la memoire en ſoit & demeure à iamais entre les hommes.

Declarez criminels.

Arreſt notable contre eux.

Ceſt Arreſt duquel n'y auoit appel fut mis à execution, car les villes & chaſteaux de Guimgamp, Lamballe, la Roche-derien, & autres fortes places appartenantes aux condampnez furent abbattues, & en la foreſt de Goello chacun arbre couppé comme par la moitié. Et Guillaume de Blois qui auoit eſté preſent à la prononciation de ceſt arreſt, fut comme leur oſtage mené priſonnier au fort chaſteau d'Aulroy, là où il fut tenu par l'eſpace de 27. ans, au bout deſquels il fut mis dehors, plorant tant continuellement & amerement de ſon malheur en ſa priſon qu'il en deuint aueugle.

Executé.

Priſonnier aueugle.

Le Roy d'Angleterre fut aduerti que le Daulphin Charles auoit eſté conſentant du cas commis contre la perſonne du Duc de Bretaigne, pour ce qu'on diſoit qu'en la place de Chantoceaux on auoit trouué vn ſeellé dudit Daulphin, par lequel il promettoit ayder ceux de Pẽtheure à executer leur entrepriſe. D'autres diſent que le Daulphin n'ẽ ſceut, & n'y promit iamais riẽ, car il n'eſt pas vray ſemblable qu'il eut voulu iouer ce mauuais tour audit Duc qui eſtoit ſon beau frere. Mais ſ'il le fit, ce fut à la ſuſcitation de ceux qui le poſſedoiẽt & d'autres diſent que le Daulphin aduerti des practiques qui ſe faiſoiẽt entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretaigne fit tant par menees, Ambaſſades, & promeſſes qu'il tira ledit Duc de ſon parti contre les Anglois & autres ennemis du Royaume de France, & fut accordé entre ledit Duc & les Ambaſſadeurs du Daulphin que le Daulphin auoit enuoyez vers luy que bien toſt apres leſdits Daulphin & Duc ſe rendroient en la ville de Sablé, pour la conclurre vne bonne paix entre eux & communiquer des affaires du Royaume. Adoncques le premier iour de l'an mil quatre cens vingt-vn, ſe trouuerent ces deux Princes à Sablé, là où ils firent vn Traicté d'accord & de bonne paix par lettres deſquells nous auons bien voulu inſerer la teneur.

Daulphin accuſé.

Duc de Bretaigne practiqué.

Pourparlez à Sablé.

" Charles fils du Roy de France Regent le Royaume de Frãce, Daulphin de Viẽ-
" nois, Duc de Berry, de Touraine, & Cõte de Poictou, & Ieã Duc de Bretagne Cõ-
" te de Montfort & de Richemõd. A tous ceux qui ces preſẽtes lettres verrõt ſalut.
" Comme les Anglois anciens ennemis & aduerſaires de France & qui de tout tẽps
" ſe ſont efforcez & efforcent d'occuper le Royaume de France ſoient depuis au-
" cun tẽps ença deſcendus en iceluy Royaume, auquel tãt pour leur entrepriſe cõ-
" me à l'occaſion des diuiſions qui ont eſté, & ſont, & des fauteurs adherãs & ay-
" dans qu'ils ont euz & trouuez, ils y ont eu tel aduantage qu'à preſent ils occup-
" pẽt grãde partie du Royaume, & detiennẽt les perſõnes du Roy noſtre ſeigneur
" & pere, & de la Royne noſtre Dame & mere hors de leur liberté, & en leur ſerui-
" tude, en eux efforçãt d'vſurper le Royaume, & no⁹ debouter & priuer de la ſuc-

Anglois ennemis.

Veulent la France.

ceſſion de noſtredit ſeigneur & pere nous Charles Regẽt deſſuſdit qui ſommes
ſon vray &naturel heritier&ſucceſſeur de ſa courõne,& les autres parés deMon
Exhereder le Daulphin. ſeigneur qui à luy pourroiẽt par droit ſucceder apres nous. Laquelle choſe ſi elle
demeuroit ſelõ l'intention de nos ennemis&leurs adherans,ſeroit en grãde ſcan
dale,leſion,& dõmage& à l'exheredation de la maiſon,lignee Royal &au grand
reproche de no⁹ &de tous les autres vaſſaux&ſubiets de mõdit ſeigneur&pere,
en eſpecial de nous Charles Regẽt deſſuſdit,&de nous Iean Duc de Bretagne qui
par le plaiſir de Dieu auec les autres obligations naturelles&de lignage en quoy
Conſideratiõ ſommes tenus vers Monſeigneur auons eſpouſé noſtre treſchere & treſamée cõ-
paigne ſa fille. Sçauoir faiſons que toutes les choſes deſſuſdites conſiderees par
nous Charles Regent & Iean Duc de Bretaigne deſſuſdit. Euë auſſi conſideratiõ
que nous enſemble alliez auec l'aide de Dieu le createur auons bien pouuoir de
reſiſter auſdits ennemis & de conſeruer le Royaume, nos pays & ſubiets & auſſi
de reſiſter à tous autres qui à nous ou à aucũ de nous auroiẽt fait ou porté guer-
re, deshonneur,deſloyauté,preiudice, & dõmage &iceux punir cõme les cas le
requierẽt. Et entre autres Oliuier & Charles de Blois,deſquels,nous Ieã Duc de
Bretaigne deſſuſdit ſommes ſeigneur &Prince naturel & ce nonobſtant par tra-
hiſon&felonnie nous ont puis peu de iours ença pris&tenu priſonnier&noſtre
treſcher & treſamé frere Richard de Bretaigne au treſgrand deſplaiſir de nous
Conſeil. Charles Regent&Ieã Duc de Bretaigne deſſuſdit. Apres grande&meure delibe-
ration de conſeil auquel eſtoiẽt pluſieurs ſeigneurs du ſang royal, des Prelats &
autres Cõſeillers deMõſeigneur &de nous Charles,&auſſi d'aucuns des Prelats,
Barons & gens de conſeil de nous Iean Duc de Bretaigne. Et pour ce auons icy
Alliance. amenez & faits aſſẽbler auons outre & par deſſus les amitiez, alliances & autres
obligations en quoy nous ſommes l'vn vers l'autre tenus pour plus grãde ferme
té & accroiſſement de bonne amour par entre nous fait,accordé,traicté,& pro-
mis foy,fraternité confederation l'vnvers l'autre tant pour nous cõme pour nos
Promeſſes du Duc Breton. pays &ſubiets en la maniere qui ſenſuit. C'eſt aſſauoir que nous Ieã Duc de Bre-
taigne tant pour nous & en noſtre nom,comme pour nos Barons, vaſſaux,pays
& ſubiects cherirons & honnorerons noſtre treſredouté ſeigneur& frere Char-
les Regent de France deſſuſdit & luy complairons en toutes manieres ainſi que
raiſon eſt & que tenus y ſommes. Et luy ayderons &donnerons,conſeil,cõfort,
ayde & ſecours à l'encõtre des Anglois anciẽs ennemis deſſuſdits& autres leurs
adherans,alilez,aydans,& complices, au recouurement de la perſonne du Roy
noſtre ſeigneur & pere, & ſes pays occupez par leſdits anciens ennemis & leurs
Au Daulphin. alliez de toute noſtre puiſſance ſans y eſpargner choſe dont nous puiſſions finer
Et nous expoſerons & emploirons de noſtre puiſſance cõtre tous ceux qui ſef-
forceront d'endommager la ſeigneurie du Roy & celle de noſtredit ſeigneur &
frere,leurs perſonnes,honneurs & dignitez ainſi que fils& loyal parent de mon
dit ſeigneur le Roy cõme bon frere de mondit ſeigneur le Regent deuons faire.
Contre les Anglois. Et à ceſte cauſe mettõs nous,nos pays & ſubiets en guerre ouuerte cõtre leſdits
anciens ennemis leurs alliez & cõplices,& declarons que nous renonçons plai-
nement & entierement à toutes alliances, traictez & parlemens que nous au-
rions fermez, tenus ou enconuenancez tant auſdicts anciens ennemis qu'à leurs
Renonciation alliez à quelconque occaſion que ce ſoit, attendu que iamais à eux n'entendiſ-
mes auoir trefue. ſinon ſur l'intention que pendant icelle nous puiſſiõs enuoyer
par

" par deuers leſdits ennemis pour traicter du bien de paix ſi faire ſe pouuoit. Et 1421
" qu'à preſent ſommes bien acertenez qu'ils ne veulent accord ny appoincte-
" ment: mais tendent à eux attribuer la couronne & ſeigneurie Royale de France.
" Et à ceſte cauſe nous caſſons, froiſſons, & annullons la trefue & abſtinence de
" guerre que nos Ambaſſadeurs pourroient en noſtre nom auoir fermee & prin-
" ſe auecques eux leurs alliez & adherans. Et nous Charles Regent deſſuſdit co- *Aux Anglois.*
" gnoiſſans grandement la bonne affection que noſtredit frere a enuers mondit
" ſeigneur & nous, iceluy aymerons & cherirons & luy garderons ſes droits, hon-
" neurs, & dignitez, en tant qu'à nous touche & luy complairons en toutes ma-
" nieres raiſonnables comme à noſtre treſcher & treſamé frere, & auec ce luy aide-
" rons & donnerons conſeil, confort, ſecours & ayde à l'encontre de ſes anciens
" ennemis & leurs adherans & tous autres qui quelque choſe entreprendre vou- *Promeſſes de ſecours.*
" droient contre ſa perſonne, ſes pays & ſubiects, & ſingulierement luy ayderõs à
" l'encontre d'Oliuier & Charles de Blois & leur mere leurs alliez & cõplices, pour
" paracheuer de mettre à execution l'arreſt & ſentence de ſon parlement donné à
" l'encontre d'eux, pour raiſon du crime de leze-Maieſté par eux commis al'encon
" tre de luy qui eſt leur naturel ſeigneur & Prince. Et à ceſte fin cõtre tous les deſ- *Guerres aux Anglois.*
" ſuſdits nous mettons des à preſent nous nos pays & ſubiects en guerre en renon
" çant à toutes alliances à ce contraires, promettons de bonne foy nous Char-
" les Regent & Iean Duc de Bretaigne deſſuſdits en parolles de Princes & ſur les *Iuremens de Princes.*
" Sainctes Euangiles pour ce par nous reellement touchees & ſoubs l'obligation
" de tous nos biens meubles & heritages tenir, accomplir & auoir aggreables cha-
" cun de nous en ſon regard toutes les choſes deſſuſdites, & chacune d'icelles
" tant par nous que par noſdits pays & ſubiects ſans iamais venir à l'encontre
" fraude, deception ne mal engin, & ſi aucun de nous ſçauoit & cognoiſſoit que
" l'on vouſiſt faire quelque entreprinſe contre ne au preiudice des choſes deſſuſ- *Promeſſes mutuelles.*
" dites, il le reuelera & fera aſſauoir à l'autre en toute diligence, & ne ferons au-
" cun traicté ou alliance quelconque auecques les deſſuſdits anciens ennemis
" leurs adherans ne autres contre leſquels a eſté faite ceſte preſente alliance, ſans
" le conſentement l'vn de l'autre, & voulons ces preſentes eſtre publiees d'vne *Publiees.*
" part & d'autre par tous les lieux ou ont de couſtume eſtre faictes publications
" ſolemnelles en maniere que perſonne n'y puiſſe pretendre cauſe dignorance.
" Et aux vidimus d'icelles faits ſoubs les ſeeaux autenticques voulons eſtre foy ad
" iouſtee comme à ce preſent original. En teſmoing de ce nous auons fait mettre
" nos ſeaux à ces preſentes. Donné à Sablé ſoubs nos ſeaux le 8. iour de May l'an
" mil quatre cens vingt & vn.

Oultre le contenu de ce preſent Traicté fut conuenu & accordé entre ces *Bannis des Princes.*
deux Princes, que le Daulphin banniroit de ſa Cour Iean Baſtard d'Orleans
& les autres qui auoient parauant inſtigué ledit Daulphin contre ledit Duc, &
qui auoient cõſeillé ceux de Pentheure à la priſe dudit Duc. Ce que le Daulphin
promit & iura ſur les ſaints Euangiles.

Le Duc eſtãt retourné en ſes pays ſuiuant la promeſſe faite au Daulphin, aſſem *Le Duc Bretõ dreſſe armee.*
bla vne armee pour l'enuoyer en Normãdie cõtre les Anglois ſous la cõduitte de
Richard de Bretagne ſon frere Cõte d'Eſtampes laquelle eſtoit cõplette de ſeize
mil cõbattãs. Le Roy Anglois aduerti du traicté fait entre le Daulphin & le Duc,
& des forces que ledit Duc enuoyoit en Normãdie cõtre luy, mãda au Cõte de

Suffolk & de Richemõt qu'ils allaſſent vers ledit Duc pour le diuertir de l'alliance & intelligence faite auec le Daulphin. Mais le Duc ne voulut entẽdre à la rõpture d'icelle ſi le Daulphin ne cõmẽçoit le premier. Dequoy le Roy Anglois fut fort deſplaiſant, car durãt ceſte legatiõ d'autre coſté ſes pays eſtoient aſſaillis par les forces du Daulphin. Ce qui aduint l'an ſuſdit 1421. auquel pareillement Iacques de Harcourt qui au parauãt auoit fait ſemblant de tenir le parti du Duc de Bourgogne cõmença la guerre cõtre les partiſans dudit Duc au pays de Vimeu, par le moyẽ des fortereſſes qu'il y tenoit cõme le Crotoy & autres, & commença par vn nauire chargé de bled appartenant à Hemon de Bõber qu'il prit au Haure d'Eſtappes. Ledit Bõber partiſan de Bourgogne encontre ſchange de la priſe de ſon nauire auec le ſecours des garniſõs Angloiſes qu'il auoit euz du capitaine de Calais vint bruſler to⁹ les vaiſſeaux trouuez au port du Crotoy qui eſtoiẽt en grand nõbre. En haine dequoy ledit de Harcourt pilla & bruſla quelques villages appartenans à l'autre, & ſe ſaiſit de pluſieurs places & villes appartenãtes audit Duc cõme Põt de Remy, S. Requier, La Ferté, Drugy, Mareuil, Diaucourt & Araines, eſquelles ſe mirẽt quelques Daulphinois qui faiſoient pluſieurs courſes & pilleries ſur les terres dudit Duc, lequel leuãt vne armee pour ſecourir ſes pays & ſubiets, prit, raſa, & bruſla les places de Pont de Remy, Mareuil, & Diaucourt, puis alla aſſieger la ville de S. Requier deffendue par le ſeigneur d'Offemõt partiſã du Daulphin. Cõme il eſtoit deuãt ladite ville il fut aduerti que les Daulphinois auoiẽt aſſemblé vne armee es pays de Chãpaigne, Brie, & Valois pour le venir combattre & leuer le ſiege de S. Requier. Ce qui auec le conſeil de ſes capitaines le fit reſouldre d'aller au deuant d'eux pour les combattre & pour leur eſpargner (comme on dit) la moitié du chemin. Les deux armees ſe rencontrans pres de Mons en Vimeu, & venans aux mains, de premiere abordee les deux parts des gens du Duc ſ'en fuirent, & les fuyans ayans la banniere du Duc portee par vn vallet la ietterent par terre, mais elle fut relleuee par Iean de Roſimbos braue gentil-homme, lequel encourageant quelques vns de ceux qui commençoient à fuyr, à retourner, & les menaſſant de leur en faire roproche, il leur oſta la peur, & les aſſeura ſi bien qu'ils retournerent. Quelques vns de ceux là eſtoient eſtimez braues gentils-hommes, mais comme les armes ſont iournalieres, le glaçõ de la peur ſe mit ce iour la tellement en leurs cœurs qu'il y eut vne grande peine à les leur eſchauffer. Ils auoient abandonné le Duc leur ſeigneur entre ſes ennemis, dont ils furent fort blaſmez par apres, toutesfois ils ſ'excuſerent ſur la banniere du Duc qu'ils ſuiuoient, mais comme toutes excuſes ſont fondees ou ſur la raiſon, ou ſur l'apparence d'icelle, ou ſur ce qui n'en a point, celle là fut trouuée aſſez maigre. Comme ils ſe raſſembloient, voicy venir le Roy d'armes de Flãdres qui les aſſeura que le Duc eſtoit mort & qu'il le ſçauoit à la verité. Ce qui leur renforça encore d'auantage la crainte, & à ceſte cauſe ne retournerent les fuyans en la bataille ains ſ'en allerẽt paſſer leau de Some à Pinquigny, & de la ſe retirerent en leurs maiſons. Les Daulphinois qui les auoiẽt veus ainſi fuir cuidãs que le Duc fut deffait ſe deſbãderẽt auſſi d'auec leurs troupes, & auec ſix ou ſept vingts cõbattans coururent apres à courſe de cheuaux, & en tuerent & prindrẽt aucũs, cuidans la bataille gaignee pour eux. Mais la chãce tourna biẽ, car le Duc auec enuiron 500. cõbattãs qui eſtoiẽt reſtez auec luy, & auec grãde hardieſſe & vaillãce de ſa perſõne entra dedãs les Daulphinois qu'il mit en routte, & gaigna ſur eux la bataille & le champ. Ce qui aduint le dernier iour d'Aouſt de l'an 1421.

Pratique cõtre le Daulphin.

Cõtre le Duc de Bourgongne.

Harcourt cõtre luy.

Daulphinois contre le Duc

Deſſein de combattre.

Fuitte en bataille.

Armes iournalieres.

Desbandemẽt d'armee

Vaillance du Duc.

Le

Le Duc de Bourgongne ayant receu ceſte victoire tira vers Abbeuille, la ou il fit cheualiers pluſieurs de ceux qui auoient touſiours demeuré auecques luy en ce conflict, & caſſa de ſon ſeruice & de ſa ſolde ceux qui ſ'en eſtoient fuiz, dõnant ainſi à la vaillance ſon loyer, & la honte & le blaſme à la couardiſe ou au malheur. Les priſonniers Dauphinois que le Duc auoit prins en ceſte bataille firent tant auecques le ſieur d'Offemont qui commãdoit dedans la ville de Sainct Requier qu'il la rendit audit Duc à la charge que ledit Duc luy rẽdroit quelques vns de ſes gens ſans payer aucune rançon. Ce qui fut fait & accompli d'vne part & d'autre. 1421

S. Requier rendue.

Le Roy Henri d'Angleterre aduerti en ſondit royaume de la deffaite de ſon armee à Baugé, & de la mort du Duc de Clarence ſon frere, enuoya diligemmẽt Emond Duc de Sommerſet braue & vaillant ſeigneur en Normandie pour y commander au lieu dudit Duc de Clarence, & puis repaſſant la mer à Calais auecques Iean Duc de Bethfort ſon frere, & l'armee qu'il auoit leuee, tira droict à Paris & au chaſtel du bois de Vincẽnes, là ou le Roy Charles & la Roine ſa femme eſtoient. Le Duc de Bourgongne apres la bataille de Vimeu ſ'en eſtoit allé en ſes pays de Bourgongne pour receuoir l'hõmage & le ſerment de ſes ſubiets, & apres cela fait tira vers Paris & le bois de Vincennes, & y arriua au meſme temps que le Roy d'Angleterre. Tous deux tindrent par pluſieurs iours des conſeils ſecrets tendans à trouuer les moyens de ruiner & faire mourir le Daulphin, d'autant qu'ils penſoient que tant que ledit Daulphin viuroit iamais les factions de France ne ceſſeroient. Le Duc eſtoit à cela pouſſé de vengeance pour la mort de ſon pere, & le Roy Anglois d'ambition pour l'aſſeuree eſperance qu'il auoit d'eſtre vrayement Roy de France ſi ledit Daulphin venoit à mourir. Mais le ciel qui vouloit biẽ que l'Anglois tourmẽtaſt la France, ne vouloit pas pourtãt que la France euſt vn Roy Anglois. Nos Chronicques de France diſent que le Roy Anglois eſtant repaſſé en France alla mettre le ſiege deuãt la ville de Dreux qui luy fut rendue par compoſition, puis de la vint à Chartres ou il fut receu à grand honneur. En apres il tira à Baugenci là ou il penſoit paſſer la riuiere de Loire, mais trouuant l'armee du Daulphin qui gardoit tous les paſſages de ladite riuiere, il ne l'oſa aſſaillir. Adonc il ſ'en alla à Bõneual ou il ſeiourna quelques iours, puis ſ'alla camper entre Meun ſur Loire & la Bruiere, ou les François luy firent de grãdes eſcarmouches, & pource que les viures luy faillirent il fut cõtraint de d'eſcamper & de ſe venir loger deuant Orleans, de là ou tirant vers le Gaſtinois il ſe retira à Meleun auecques grandes perte de ſes gens & de ſon charoy. Voila ce que diſent nos Annales. Celles d'Angleterre diſent que la reſolution prinſe entre le Roy Anglois & le Duc de Bourgongne fut d'aller ſecourir la ville de Chartres aſſiegee par le Daulphin qui auoit auecques luy des forces Eſcoſſoiſes. Le Daulphin ne voulut pas attendre la venue de ſon ennemy, ains ſe deffiãt de ſes forces tira vers Bourges, mais Henry deſireux de venir aux mains auec luy, apres auoir prins les villes de Dreux, de Vendoſme, & quelques autres, tira au pays de Beauſſe qu'il deſtruiſit. De là tira vers Villeneufue l'Archeueſque aſſiſe ſur la riuiere d'Yõne nõ loing de Sens, & la print, puis retournãt vers la riuiere de Loire & la paſſant tira vers Bourges là ou le Daulphin ſ'eſtoit retiré. Il vouloit attirer le Daulphin à la bataille, mais le Daulphin n'en voulut aucunement manger. Ledit Roy voulut aſſieger la ville de Bourges, toutesfois la voyant forte de nature & d'artifice il changea d'opinion, & repaſſant la riuiere de

Le Roy Anglois.

Vient en Frãce.

Deſſein de faire mourir le Daulphin.

Siege de Dreux.

Chartres aſſiegee.

Et d'autres places.

Loyre il ſen alla vers la ville de Senlis, là ou il fit faire vne grande prouiſion de viures. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. Les noſtres diſent que ledit Roy Anglois alla mettre le ſiege deuant la ville de Meaux, la quelle il tint aſſiegee ſi longuement que ceux de dedans furent par famine contraints de rendre la place. En ce meſme temps le ſieur de Rochebaron partiſan de Bourgongne qui auoit pluſieurs places fortes en Foreſts & Auuergne fit venir le ſieur de Sallemonne auecques grand nombre de Bourguignons, Sauoiſiens, & Lombards pour tenir garniſon en icelles, dont aduint qu'ils firent force maux es pays de Lymoſin, d'Auuergne & de Foreſts. Ceux du pays ne pouuans plus ſupporter tant d'excez ſ'aſſemblerent en nombre infini, & creerent ſur eux vn chef nommé Imbert de Groſlee baillif de Lyon qui alla aſſieger leſdits gens du ſieur de Rochebaron dedans vne petite ville nommee Serouerotte à laquelle mettant le feu il contraignit ceux de dedans de ſe ſauuer parmy les flãmes qui en bruſlerent pluſieurs. Rochebaron ſe ſauua, & par les montagnes ſ'en vint en Bourgõgne, & furent toutes les places qu'il auoit en ces pays prinſes & pillees par les partiſans du Daulphin.

Maux en Lymoſin.

Siege de Serouerotte.

L'armee que le Duc de Bourgongne auoit en ſes pays d'embas ne dormoit pas, ains faiſoit touſiours quelque entreprinſe ſur les ennemis de Iean de Luxẽbourg chef d'icelle. Il aſſembla vne armee auec laquelle il alla aſſieger la place du Queſnoy pres Amiens qui fut ſi furieuſement battue que ceux de dedans furent contraints de la mettre entre ſes mains, puis il la fit ietter par terre de fonds en comble. En apres il alla aſſieger & prendre les forts de Louroy & de Hericourt en Vimeu, & les deux fortereſſes d'Araines qui ſe laiſſerẽt longuemẽt & furieuſement battre. Mais en fin ceux de dedans leſdits deux forts eſtans priuez d'eſperance de tout ſecours commencerent à parlementer, & rendirent leſdits forts qui depuis furent demoliz. Le Daulphin voyant les deux armees du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgongne loin de luy, mit le ſiege deuant la ville de Coſne ſur Loire auecques vingt mille hommes, & auoit ia mis en ſon obeiſſance la ville de la Charité aſſiſe ſur ladite riuiere. Ceux de Coſne ſe voyans preſſez d'vn ſi gros ſiege capitulerent auec le Daulphin de luy rendre la ville le ſeizieme iour du mois d'Aouſt enſuiuant, au cas qu'audit iour le Duc de Bourgongne ne les ſecourut de telle puiſſance qu'il peut contraindre ledit Daulphin de leuer le ſiege. Pour aſſeurãce de ce traitté ils donnerẽt oſtages au Daulphin, dequoy eſtant le Duc de Bourgongne aduerti il manda audit Daulphin par ſon herault qu'il ne faudroit audit iour de ſe trouuer pour ſecourir ceux de Coſne, auec toute ſa puiſſance. A quoy le Daulphin luy fit reſponſe qu'il l'attendroit auſſi. Le Duc enuoya prier le Roy d'Angleterre de vouloir enuoyer ſecours aux aſſiegez de Coſne, mais ledit Roy fit reſpõſe qu'il n'y vouloit pas enuoyer, ains y iroit luy meſme en perſonne, toutesfois tombant malade de la maladie de laquelle peu apres il mourut, il y enuoya ſon armee ſoubs la charge du Duc de Bethfort ſon frere & du Comte de Waruic, & luy meſme les ſuiuoit en littiere, mais quand il fut à Meleun ſa maladie le contraignit de ſ'en retourner au bois de Vincennes ou depuis il mourut. Les Princes Anglois ſuſnommez vindrent trouuer à Vezelay le Duc de Bourgongne & ſon armee qui les attendoit, & ioints tous enſemble ſe rendirent deuant Coſne la veille du iour qu'il eſtoit conuenu de la rendre & qu'ils deuoient combattre, mais ceux qui gouuernoient le Daulphin aduertis de la grande puiſſance du Duc de Bourgongne le conſeillerent

Armee du Duc.

Sieges diuers

Siege de Coſne.

Traitté de reddition.

Mort du Roy Anglois.

rent de ſe retirer ſans combattre. Ce qu'il fit,& adoncq il ſen alla à Bourges ſans que perſonne comparut pour luy à celle iournee. Parquoy la ville de Coſne demeura en l'obeiſſance du Duc de Bourgongne. En ces meſmes iours fut prinſe par les partiſans de Bourgongne la ville de Sainct Diſier en Partois ſur les Daulphinois. Ce qui aduint l'an 1421. 1422.

L'an 1422. le 29. iour d'Aouſt le Roy Henry d'Angleterre eſtant malade au bois de Vincennes deceda de la maladie nommee le mal Sainct Fiacre ayant eſté tout eſpris de menue vermine de pouls qui luy ſailloient par les yeux, par le nez & par les oreilles, & luy croiſſoient ſur toutes les parties de ſon corps en ſi grande abondance, que les medecins ne peurent empeſcher qu'ils ne luy mangeaſſent & rongeaſſent tous ſes membres, les hiſtoires Angloiſes ne diſent pas cela, ains diſent qu'on ſoupçonna qu'il eut eſté empoiſonné, il laiſſa pour regẽt au royaume d'Angleterre Humfred Duc de Gloceſtre ſon frere, & en celuy de France Iean Duc de Bethfort ſon autre frere auecques le Duc de Bourgongne les priant de ne faire iamais paix auecques le Daulphin ſ'ils n'auoiẽt le duché de Normandie auecques toutes ſes appartenances & dependances & en ſouueraineté. Il regna neuf ans cinq mois & 23. iours,& veſquit trente-ſix ou ſelon d'autres quarante ans, ſon corps fut porté en Angleterre & enterré à Weſtmeſtre auecques ſes predeceſſeurs.

L'Anglois meurt au bois de Vincennes d'vne eſtrange maladie.

Son teſtamẽt.

En celle meſme ſaiſon le Vicomte de Narbonne & le Comte d'Aumale entrerent dedans Bernay en Normandie ou ils trouuerent de grandes richeſſes. Les Anglois qui eſtoient là pres aduertis de ceſte entrepriſe des François y allerent,mais eſtans ſurprins par les François ils furent battus, & trois cens d'eux demeurerent ſur la place morts & vn grand nombre prins. Les Anglois qui eſtoiẽt es marches de Normandie & du Perche voulans auoir la reuenche de ceſte defaite allerent aſſaillir les François, mais ils n'en eurent pas meilleur marché que les premiers, car ils furent deffaits & huict cens des leurs furent tuez pres de Mortagne.

Priſe de Bernay.

Nos Annales de France, non celles de Bretaigne, diſent qu'enuiron ces iours là le Daulphin fut aduerti que le Duc Iean de Bretaigne qui ſ'eſtoit allié des Anglois auoit cuidé ſurprendre la Rochelle. Le Daulphin y alla & pour obuier à l'entreprinſe dudit Duc entra dedans ladite ville. Comme il tenoit vn conſeil en ſon logis, la charpenterie d'iceluy fondit, dont pluſieurs des aſſiſtans furent bleccez & tuez, & le Daulphin ſ'eſtãt ſauué pourſuiuit leſdits Bretõs, leſquels au bas Poictou pres Montagu il combattit & deffit auecques vn grand carnage. Voila ce que diſent nos Annales ſeules, ce qui ne peult conuenir auecques le Traicté peu auparauant fait entre le Daulphin & ledit Duc duquel nous auons cy deſſus parlé. Es meſmes iours que le Roy d'Angleterre mourut, les Anglois forts en Guyenne ayans aſſiegé la ville de Bazas en Gaſcongne, reduiſirent à telle extremité les aſſiegez qu'ils furent contraints de capituler auecques les Anglois que ſi dedans trois mois ils ne faiſoient venir ſecours plus fort que les aſſiegeans pour leur faire leuer le ſiege, ils leur rendroient la place vies & bagues ſauues. Et d'autant que les forces de ceux qui vindrent au ſecours de ladite ville n'eſtoient aſſez fortes pour forcer les Anglois, la ville leur fut rendue.

Le Breton allie à l'Anglois.

Maiſon tõbee

Siege de Bazas rendue aux Anglois

Le Duc de Bethfort Regent en France auecques le Duc de Bourgongne par l'ordonnance de la derniere volonté du Roy Henri d'Angleterre taſchoit de ruiner le Daulphin Charles, mais la mort du Roy Charles ſixieme rompit tous

les deſſeins des Anglois. Ledit Roy mourut en ſon hoſtel de Sainct Pol à Paris le 21. iour d'Octobre 1422. & cinquante iours apres la mort du Roy Anglois.

Mort de Charles 6.

Ce Roy auoit durant ſa vie enduré pluſieurs afflictions tãt en ſa perſonne qu'ez troubles de ſon Royaume, ayant veu meurtrir ſon frere germain par ſon couſin germain, deux de ſes fils Dauphins mourir deuãt luy, ſa femme eſtre contre luy, ſon propre fils luy faire la guerre, & luy meſme & la Royne ſa femme ſouſmis en la puiſſance des Anglois anciens & capitaux ennemis de ſa couronne. Il veſquit cinquante-deux ou cinquante cinq ans, & en regna pres de quarante deux.

Ses troubles.

Son regne fut ſi miſerable qu'il ſert de patrõ, d'exẽple, & de comparaiſon à tous les regnes malheureux qui ont eſté depuis. Il eſtoit beau Prince & bien diſant, mais ceſt accident de ſa maladie luy hebeta l'entendement, & donna cauſe & matiere aux Princes & ſeigneurs d'eſmouuoir des factions pour le gouuernement du Royaume. Son corps fut enterré en petite ceremonie en l'Egliſe Sainct Denis aux deſpens de Tanneguy du Caſtel qui aduança l'argent des frais de ſes funerailles, car le Royaume eſtoit ſi pauure qu'on ne pouuoit trouuer deniers pour les faire. Son regne fut miſerable & long, durant lequel pluſieurs choſes memorables aduindrent en autre pays.

Son regne long.

Durant iceluy furent les longues & aſpres guerres pour le Royaume de Naples par la malice des deux Ieannes Roynes dudit Royaume, & par les inueſtitures des Papes en faueur des Ducs d'Aniou & d'autres Princes. Les Annates furent inſtituees par Boniface neufieme, les Chreſtiens furent par les Turcs deffaicts à Nicopoli, comme nous auons dit cy deſſus. L'Eſtat de Milan fut erigé en Duché. La ſecte des blancs manteaux, les moines du mont d'Oliuet, les Hieronimites, & les Trinitois autrement appellez freres de la redemption des Captifs commencerent. Chryſoloras de Conſtantinople enſeignoit les lettres Grecques en Italie, Bertholde Schvvarts moine & Alchimiſte enuiron l'an 1400. ou ſelon d'autres 1380. inuenta l'artillerie, l'Eſcoſſe fut conuertie à la foy. Grandes diuiſions ſ'eſmeurent en la Religion au pays de Boheme, le Cõcile de Piſe fut aſſemblé pour la reformation de l'Egliſe, le Schiſme fut grand en l'Egliſe par l'eſlection de deux puis de trois Papes, & apres fut appaiſé par le Concile de Conſtance, auquel Iean Hus & Hieroſme de Prague furent bruſlez vifs. Les Comtés de Cleues & de Sauoye furent de ces temps là erigez en Duchez, & pluſieurs autres grandes & memorables choſes aduindrent tant en l'Aſie qu'en l'Europe.

Diuerſes choſes.

Durant ſon regne.

CHARLES 7. ROY 53.

CHARLES ſeptieme du nom au parauant Daulphin & Regent en France, aagé de 21. an, ſucceda audit Royaume à ſon pere, & eſtoit en Poictou quand il entendit la mort d'iceluy. Le cõmencement de ſon regne dõna vn grãd changement, car les villes qui eſtoiẽt en l'obeiſſance de l'Anglois & du Duc de Bourgõgne cõmencerent à pãcher leurs volõtez vers le nouueau Roy Charles. Ce que conſiderans le Duc de Bethfort Regent en Frãce & le Duc de Bourgõgne ils firent tous leurs efforts pour ſoppoſer à la puiſſance dn nouueau Roy, lequel ſe voyant Roy, ſe reſolut de pourſuiure ſes deſſeins auecques plus grandes forces & plus grand courage que deuant, conſiderant qu'au commencement & en la naiſſance de ſon regne cõſiſtoit le coup de la partie de tout le temps qu'il regneroit & de ſa reputation, & que l'opinion qu'à ce cõmencement il donneroit à ſes ennemis, à ſes voiſins, & à ſes ſubiets, & la crainte ou le meſpris qu'il pourroit conciter en leurs cueurs demourroit touſiours ou longuement. Il auoit vn nombre

Changement d'affaires.

nombre infini de bons capitaines & de braues ſoldats (grand appuy, heur, & ſouſtien d'vn grand Eſtat) qui eſtoient reſtez vifs, ſains, & ſaufs des factions des maiſons de Bourgogne & d'Orleans, & des guerres des Anglois qui en auoient fait mourir vn nõbre incroyables, leſquels eſtoiẽt touſiours demeurez fidelles à leur Prince naturel. Le Duc de Bourgogne de ſon coſté faiſoit to⁹ les preparatifs qu'il pouuoit pour retenir la force de ſon coſté, cognoiſſãt biẽ que le naturel des Frãçois eſtoit de ſe faſcher de la ſubiection des Anglois leurs naturels & anciens ennemis. Adoncques renforceant ſon armee il l'enuoya ſoubs la charge de Iean de Luxembourg aux enuirons de Guyſe contre les gens du nouueau Roy Charles, & par ce qu'il auoit faute de bons chefs il fit tant enuers le Duc de Bethfort ſoy diſant Regent en France que Iean de Villers Seigneur de l'Iſle-Adam qui eſtoit priſonnier en la baſtille pour la haine que luy auoit portee le Roy Henry d'Angleterre, fut deliuré, ſe ſouuenant ledit Duc du ſeruice que ledit de l'Iſle-Adam luy auoit fait à la prinſe de Paris ſur le Comte d'Armaignac, & fit ledit Duc rendre audit de l'Iſle-Adam partie de ſes Eſtats & offices, & deſlors l'employa à ſes affaires comme parauant. Iacques de Harcourt rendit au Duc, Sainct Valeri comme il auoit eſté conuenu, & en fut fait Cappitaine Iean Blondel. Auſſi fut prins le ſieur de Bocquiaux au chaſteau de Toiſy ſur Oyſe, & ayant eſté enuoyé à Paris fut decapité & eſcartellé pour auoir mis à mort Guy de Harcourt baillif de Vermandois. Il auoit eſté de tout le temps ennemy du Duc de Bourgongne & fort obſtiné en toutes les factions d'Orleans, des Armaignacs, & des Daulphinois. Ce qui fut bien cauſe de ſa mort combiẽ qu'il y eut vn autre pretexte, mais " les Princes voulans faire mourir ou endommager quelqu'vn, n'ont iamais faute " de droit ny de gens qui ont de malicieuſes inuentions. D'auãtage Iean de Luxẽbourg auec l'armee de Bourgogne eſtoit touſiours au guet pour executer quelque bõne choſe ſur ſes ennemis prit en ces iours le forts de Buſſy ſur Fontaines, & Proiſy au Cõté de Guyſe. Le Roy Charles de ſon coſté ne dormoit pas car apres ſ'eſtre fait proclamer Roy à Bourges, puis à peu de ſolẽnité courõner à Poictiers, là où il eſtoit quand ſon pere mourut attendant la commodité de ſe faire ſacrer à Rheims (comme il fit ſept ans apres) il fit de grandes conqueſtes ſur les Anglois & Bourguignons & pluſieurs places ſe prenoient d'elles meſmes renonçans à la foy par force donnee aux Anglois.

Les Ducs de Bourgogne & de Bethfort Regent incontinent apres que le Roy Charles ſe fut fait couronner en la ville de Poictiers, firent le douzieme de Nouembre mille quatre cens vingt-deux, à Paris couronner & nommer Henry ſixieme du nom aagé de dix ans fils de Henry cinquieme, Roy de France, & pour tel fut nommé & proclamé en ladite ville de Paris & autres lieux & villes vſurpees & detenues par les Anglois, & fut fait vn grãd ſeel duquel on vſoiẽt la grãde Chãcelerie & en celle de Paris, auquel eſtoit eſcrit. HENRY PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. En ſon ſeel eſtoit graué vn Roy aſſis en vne chaire, tenant deux ſceptres, & au bas au coſté dextre eſtoit l'eſcu de Frãce, & à ſeneſtre celuy d'Angleterre, eſcartellé des armes de Frãce & d'Angleterre, & fut forgee monnoye blanche au nom & aux armes dudit Hẽry de dix deniers tournois piece. Ainſi y auoit il alors deux Rois en Frãce, to⁹ deux diſans y auoir bõ droit, mais le gaſteau eſtoit mal parti, car l'Anglois tenoit preſq̃ tout l'heritage & la ville capitalle du Royaume, en laquelle à la grãde hõte & confuſion des François il fut couronné Roy de France. Toutesfois il euſt eſté

Fräcois ennemis des Anglois.

L'Iſle-Adã deliuré.

Punition de meurtre.

Haine de Princes.

Charles proclamé Roy à Poictiers.

Roy Anglois couronné Roy à Paris.

Son intitulation.

Son ſeel.

mal aiſé de l'en empeſcher, puis que le Duc de Bourgogne le plus puiſſant Prince de France ſ'alienant de ceux du ſang de ceux deſquels il eſtoit ſorti, & ſ'accoſtant des eſtrangers qui vouloit ruiner les ſiens pour agrandir les autres. Le Roy Charles auoit ſoubs ſa puiſſance les pays de Berry, Bourbõnois, Lyonnois, Fourreſts, Auuergne, & Languedoc, & la plus part des pays de Xainctonge, & de Poictou, à cauſe que les Princes auoiſinans ſes terres ou qui en eſtoiẽt ſeigneurs y auoient tenu la main, ioinct auſſi que Poictou & Berry eſtoient de ſon partage, & que le Lãguedoc auoit eſté oſté au Cõte de Foix par le Prince d'Aurãge.

Malice du Duc de Bourgogne.

Pays ſubiets à Charles.

Les Anglois apres auoir fait couronner à Paris leur ieune Roy Henry ſixieme du nom ſ'efforçoient le plus qu'ils pouuoient à gaigner villes & pays par l'enhortement & conduitte du Duc de Bethfort oncle dudit Roy, tellement que ils faiſoient plus de conqueſtes par le moyen du Duc de Bourgogne, que pour affection que le peuple de France leur portaſt. Et pource que le nouueau Roy de France Charles de tous coſtez reprenoit & reconqueroit ſon Royaume ſur les Anglois & Bourguignons, le Duc de Bethfort ſe diſant Regent le Royaume de France pour ſon neueu le petit Hẽry ſoy diſant Roy de Frãce & d'Angleterre, & ayant peur de perdre ſes conqueſtes que le feu Roy Henry ſon frere auoit faites deça la mer, il ſolicita le Duc Philippes de Bourgogne de renouueller les cõfederatiõs, alliances, & amitiez qu'ils auoient enſemble, ſçachãt bien que leur aſſeurance giſoit en l'amitié dudit Duc, & qu'incontinẽt qu'il leur tourneroit le dos leurs affaires n'iroient gueres bien deça la mer. Partãt ne ceſſa ledit Duc de Bethfort qu'il n'euſt fait venir le Duc de Bourgongne, & celuy de Bretaigne cõtreuenãt au Traicté parauãt fait auec le Roy Charles eſtãt Daulphin, & le Cõte de Richemont frere dudit Duc de Bretaigne en la ville d'Amyẽs là ou leſdits Ducs & Cõte apres grãdes careſſes faites par les vns aux autres, parlerẽt de renouueller les cõfederatiõs d'armes & alliances d'amitié, & de parẽtage, & fut entre eux cõclu que le Duc de Bethfort ſe nommant Regent prendroit en mariage Anne de Bourgogne ſœur germaine du Duc Philippes, & Artus de Bretaigne Cõte de Richemõt qui fut depuis Cõneſtable de Frãce, puis Duc de Bretaigne prẽdroit l'autre ſœur nõmee Marguerite de Bourgogne, autresfois mariee à Loys Daulphin de France, & Duc de Guyenne premier fils du Roy Charles 6. Et par le moyẽ deſdits mariages fut faite grãde alliãce entre les maiſons de Bourgogne, de Bethfort & de Bretaigne, laquelle fut couchee par eſcrit au Traicté dõt la teneur ſ'enſuit.

Conqueſtes de l'Anglois

Aduis de ſon oncle le Duc de Bethfort.

Renouuellemens d'amitié.

Parmariages

Traicté de cõfederation.

Iean Gouuerneur & Regent du Royaume de Frãce, Duc de Bethfort, Philippes " Duc de Bourgogne, & Ieã Duc de Bretaigne. A tous ceux qui ces preſentes lettres " verront ſalut. Sçauoir faiſons que pour la cõſideratiõ des amitiez & prochaineté " de lignage qui ia ſont entre nous moyennãt les mariages cõclus, accordez, & cõ " fermez entre nous Ieã Duc de Bethfort Regẽt de Frãce, & noſtre treſchere & treſ- " aimee cõpagne & couſine Anne de Bourgogne d'vne part, & noſtre treſcher & " treſaimé frere Artus Duc de Touraine, Cõte de Mõtfort & d'Iury, & pour noſtre " treſchere & treſaimée ſœur & couſine Marguerite de Bourgogne d'autre part, & " le biẽ du Roy noſtre ſire & de ſes Royaumes de Frãce & d'Angleterre, de nous & " de nos dominations & ſeigneuries, de nos terres, pays, & ſubiets, nous & chacun " de nous iurons & promettons eſtre & demeurer tant que nous viurons en " vraye fraternité, bonne amour, & vnion, & nous entraymerons, & entretien- " drons, comme freres, parens, & bons amis, garderons & deffendrons l'honneur " l'vn de l'autre tant en couuert comme en publicq, ſans fraction ny quelconque " diſſi-

Par mariages

Promeſſes d'amitié.

" dissimulation, aduertirons l'vn l'autre de tout ce que nous sçaurons & enten- 1423
" drons estre au proffit, dommage, honneur, ou blasme l'vn de l'autre, de nos sei-
" gneuries, terres, pays, & subiects, & si aucun ou aucuns nous faisoit mauuais rap
" ports l'vn de l'autre, nous n'y adiousterons point de foy, mais retiendrons seu-
" rement chacun deuers nous ceux qui feront lesdits rapports, & par vraye amour
" & charité ferons sçauoir incontinent à celuy de qui telle rellation aura esté fai-
" te, pour en faire ainsi comme raison sera. Et si nous ou l'vn de nous auons affai-
" re pour nostre honneur, ou nos pays, terres, & seigneuries garder & deffendre
" contre aucuns autres qui nous voudroient greuer ou endommager, nous &
" chacun de nous serons tenus d'ayder & seruir celuy de nous qui aura à beson-
" gner si de ce sommes requis, & à cinq cens hommes d'armes ou de trait valant
" ledit nombre en la maniere que cil qui aura à besongner voudra. Et sera tenu
" celuy qui sera requis payer à ses despens pour le premier mois. Et celuy qui les
" requerra sera tenu de les payer au temps qu'ils seruiront outre. Et si aucun de
" nous veult auoir plus grande puissance pour ayder celuy qui sur ce & de ce se-
" ra requis, sera tenu d'ayder le requerant le plus abondamment qu'il pourra ses
" pays demourez garnis. Item que de toute nostre puissance & par les meilleu-
" res voyes & manieres que nous sçaurons aduiser nous nous emploirons pour
" le relieuement du pauure peuple de ce Royaume qui tant a à souffrir & tant souf
" fre de pauureté à debouter les guerres hors de ce Royaume & le mettre en paix
" & tranquilité, à fin qu'en iceluy Royaume Dieu soit serui & honnoré, & que
" marchandise & labeur y puissent auoir cours. Nous doncques & chacun de
" nous promettons loyaument & en parolle de Prince faire tenir & accomplir
" toutes les choses dessusdites par la maniere dessusdite autant que nous viurons,
" sans doresnauant faire ny aller à l'encontre par quelque maniere que ce soit,
" soubs l'obligation de nos biens tant meubles, qu'immeubles presens & à venir.
" En tesmoing de ce auons fait mettre nos seeaux à sesdites presentes lesquelles
" nous auons seellees & signees de nos propres mains & auons escrit au dessous
" nos propres noms en la ville d'Amyens le dixseptiesme iour d'Auril l'an mille
" quatre cens vingt & trois.

Ne croire les rapports.

Garder honneur & paix

Conuention de payement.

Pour secourir le peuple.

Parolle de Prince.

Appositiõ de seels.

Enuiron ce temps Ambrois de Lore Baron d'Iury & de Sainct Andry en la Marche braue & vaillant Cheualier qui se tenoit en Normandie, & estoit Cappitaine de Saincte Susanne, fit vne entreprinse sur Fresnoy le Vicomte detenu par les Anglois, mais estant icelle descouuerte il fut contraint s'en retourner sans rien faire, & Iean du Bellay qui estoit auecques luy accompaigné de deux cens combattans print le chemin du Mans. Il fut rencontré par vn Anglois nommé Berry qui auoit bien quatre vingts bons Archers. Les François les assaillirent, mais eux se mettans à pied & se rengeans pres d'vne haye se deffendirent vaillãment & à force de traicts, dont ils tuoient les cheuaux des François & les departirent & mirent en desarroy, tellement que les François furent deffaits auecques grand meurtre des leurs, mais le sieur de Fontaines en eut bien la reuanche, car rencontrant vne compagnie d'Anglois en vn lieu appellé la Neufuille il les assaillit, & en tua ou print enuiron 800. ce pendant que d'vn autre costé le sieur de Gamaches & Amaulry de Sainct Liger rencontrans vn grand nombre de Bourguignons en vn lieu appellé la Blanquetaque les deffirent auecques vn grand carnage fait sur eux.

Entreprinse descouuerte.

Francois deffaits.

Anglois deffaits.

Les histoires Angloises disent que Charles vogant (comme l'on dit) à pleine

Vogues àplein voile.

voile au commencement de ſon regne, pour ne donner par ſa dilatiõ & longueur aucun moyen à ſon ennemy de ſ'aggrandir d'auantage, en peu de iours aſſembla vne groſſe armee, & auec icelle alla aſſieger la ville de Meulan aſſiſe ſur la riuiere de Seine, qu'il print, & tua tous les Anglois qui eſtoiẽt dedans. Le Duc de Bethfort aduerti de cela enuoya Thomas de Montagu Comte de Saliſberi, & Iean de Luxembourg chef de l'armee du Bourguignon auec vne bonne troupe d'hommes pour recouurer Meulan. Ceſte entreprinſe ayant heureuſement ſuccedé, le Comte de Saliſberi auec vne partie de ſes forces ſ'en alla en Champaigne de laquelle il eſtoit gouuerneur, & en peu de iours print la ville de Sedane, tuant tous ceux qui eſtoient dedans, entre leſquels fut Guillaume Marin capitaine de la place. Voila ce que diſẽt leſdits hiſtoires Angloiſes. Nos Chroniques diſent que ce ſiege dura depuis Paſques iuſques à la feſte Sainct Iean, & que ladite ville eſtãt prinſe par armes & par aſſault quarãte François y furent tuez, que ledit Comte en fit pendre autant, & print les autres priſonniers. Apres la ville de Sedane ledit Comte print les places d'Eſpernay & Vertus, & le chaſteau de Montaguillõ, & la plus part des fortereſſes du pays de Champagne les vnes d'aſſault, les autres par famine, & par compoſition. Ce qui aduint l'an 1423. ou ſelon d'autres 1422.

Meulan reconuert.

Sedane priſe.

Priſes de places.

Les hiſtoires d'Angleterre pourſuiuans la prinſe de Sedane diſent que les Pariſiens aduertis que de iour à autre ſ'aggrandiſſoient & renforçoient les forces du Roy Charles, par le moyen deſquelles ils voyoient bien & eſperoient qu'en peu de temps ils retourneroient ſoubs ſa puiſſance (ce qu'ils deſiroient ardamment) à fin que, ſi cela n'aduenoit ſelon leur ſouhait, leur fidelité ne vint à eſtre ſuſpecte aux Anglois, enuoyerent en Angleterre leurs Ambaſſadeurs vers le Roy Henry le ſupplier de leur enuoyer ſecours. Ledit Roy apres les auoir remerciez de leur bonne volonté, les pria de demeurer & perſiſter en leur fidelité, leur promettãt qu'aucun ſecours n'y ſupport ne manqueroit à leur ville moyẽnant qu'ils fiſſent leur deuoir, & ne ſoubliaſſent, & ne ſuiuiſſent le parti de leur ennemy. Le Duc de Bethfort eſtant abſent de Paris, quelques Pariſiens qui mal patiemment ſupportoient l'Empire & la ſeigneurie des Anglois, voyans que le Duc de Bethfort eſtoit loin delibererent de receuoir Charles dedans leur ville, & conſiderans qu'ils ne deuoient laiſſer couler vne ſi belle occaſion, firent aduertir Charles de leur deliberation, & luy aſſignerent le iour auquel il ſe deuoit trouuer aux portes de leur ville. Mais ceſte entrepriſe ne peut reuſcir, ains (comme il aduient touſiours en telles entrepriſes qui ne peuuẽt venir à fin) la ruine & le mal d'icelle tomba ſur ceux qui l'auoient faite, & qui ne la peurent executer. Bethfort vint à bonne heure pour luy & les Anglois, & eſtant aduerti de la coniuration des coniurateurs pluſtoſt qu'ils n'auoient penſé, fit rigoureuſement punir ceux qui en furent trouuez coupables. Puis cognoiſſant par ceſte entrepriſe les cœurs & les volontez des habitans mal affectez enuers ſon Roy & luy, delibera de bien & ſoigneuſement garder & fortiffier la ville, y mettre de iour des corps de garde aux coings des rues d'icelle, de nuict la faire bien garder, deſcouurir par eſpies & hommes appoſtez, les langages & les affections des hommes & preuenir les embuſches des François, ne voulant laiſſer ny oublier aucun point de diligence & preuoyance, comme ne penſant eſtre aucunement aſſeuré auecques eux. Voila ce que diſent leſdites hiſtoires, dequoy les noſtres ne font aucune mention.

Deſir de ſon Roy.

Remerciemẽt de volonté.

Les Pariſiens ſe veulent rẽdre à Charles.

Punition de coniurateurs

Soing de garder villes.

Charles

Charles desirant recouurer la ville de Creuant assise sur la riuiere d'Yonne pour faciliter les desseins & entrepriſes qu'il faisoit sur la Champaigne, & desirant auoir la ville qui en est voisine, fit à son armee passer la riuiere de Loire, & soubs la conduicte de Iean Senar Connestable d'Escosse fit assieger ladite ville de Creuant, tenant lors pour le Duc de Bourgongne. Ledit Duc estoit alors ez pays de Flandres, mais la Ducheſſe douariere sa mere aduertie de ce siege enuoya le sieur de Toulongeon Mareschal de Bourgongne auecques forces au secours de ladite ville. Auſſi estant le Duc de Bethfort aduerti de ce siege enuoya au secours des assiegez les Comtes de Salisberi & de Suffolk auecques quatre mille hommes, lesquels ioincts en la ville d'Auxerre auecques les Bourguignons menez par Toulongeon faisoient vne belle armee. Partans d'Auxerre & marchans en campaigne ils rencontrerent les François sur la montaigne pres la ville de Creuant en fort lieu & de difficile aduenue, car pour les combattre il falloit les aller assaillir en ce lieu aduantageux, ou il estoit bien difficile de monter, meſmes à vn homme nullement chargé. Parquoy les Capitaines Anglois & Bourguignons voulans tirer les François de ces collines & les attirer à la plaine, passerent la riuiere d'Yonne du costé de Colanges les vineuses, pour puis apres repasser l'eau pour venir à leur aise vers Creuant. Ce qu'ils firent en extreme diligence. Les gens du Roy Charles voyans cela & pensans que les ennemis s'en allaſſent, descendirent de la montaigne, & se vindrent mettre en battaille au bas pres du bort de la riuiere. Apres que les deux armees se furent bien regardees par l'espace de trois heures, les Bourguignons & les Anglois gaignerent vn pont sur leurs ennemis vn peu à quartier d'eux, par lequel ils passerent à la fille, ou les archers Anglois firent grand deuoir, & contraignirent à nuee de fleches ceux qui auoient la garde du pont de fuir. Adoncques passa toute l'armee de Bourgongne & d'Angleterre & vint charger les François d'vne grande furie. D'ailleurs ceux qui estoient dedans firent vne horrible saillie, & se ruans à dos donnerent tant d'affaires à leurs ennemis qu'ils ne sçauoient bonnement en quel lieu faire teste. Là commença vn combat tresapre & furieux, car les François ne vouloient auoir le deshonneur d'auoir esté contraints de leuer ce siege par force, les Anglois ne vouloient endurer la honte d'estre vaincus par vn Escossois qui commandoit en l'armee de France, & les Bourguignons vouloient bien auoir la reputation de ne s'estre point laiſſez surmonter sur leur lieu & fumier, meſmement ayans vn si puiſſant secours d'Anglois. Tellement que des deux parties, tous estoient si tresaprement animez les vns contre les autres, qu'ils sembloient tous bestes sauuages & cruelles, n'ayans souuenance que d'espancher sang sans aucune espargne de leurs vies. Ceste meslee sanguinaire dura assez longuement, & iusques à ce que les Escossois qui estoient enuiron trois mille se mirent tous en routte, & en fuyant furent tous les gens du Roy Charles mis en grand desordre, & s'en alla toute celle armee à vau de routte, & fut bien tué que prins la plus grand part des Escossois, entre lesquels le Connestable d'Escosse chef des gens du Roy fut prins par le seigneur de Chastellus. Auſſi furent prisonniers le Comte de Vantedour qui perdit vn œil, & bien enuiron quatre cens Escossois, & y furent occis le bastard du Roy d'Escosse, le neueu du Comte de Bocquinghan & autres Escossois iusques au nombre de douze cens hommes.

Armee de Charles.

Secours à Creuant.

Rencontre de Francois & Anglois.

Attirer au combat.

Pont gaigné.

Combat furieux.

Et acharné.

Routte de Francois & Escossois.

Morts & prisonniers.

Apres la battaille de Creuant le seigneur de Toulongeon Mareschal de Bour-

gongne mena l'armee de Bourgongne deuãt le chaſteau de la Buſſiere en Maſconnois, lequel il aſſiegea: mais le capitaine qui eſtoit dedans voyant ne pouuoir reſiſter ne ſouſtenir le ſiege par la force, recourut aux fineſſes qui ne doiuent eſtre eſpargnees aux ennemis. De ſorte qu'il conuint auecques ledit ſeigneur Mareſchal, qu'à certain iour qui lors fut nommé entre eux, il luy rendroit la fortereſſe de la Buſſiere entre ſes mains, moyennant certaine ſomme de deniers conuenue entre eux. Eſtant le iour de la reddition arriué, ce cappitaine auoit fait deux embuſcades pres du Chaſteau ſans que les Bourguignons ſ'en doutaſſent, à cauſe des promeſſes qui eſtoient arreſtees auecques ledit cappitaine, dont aduint que ledit Mareſchal entré dedans la fortereſſe luy douzieme, l'vne des embuſches ſaillit à l'impourueuë ſur ſes gens qui ne ſe doutoient d'aucune hoſtilité, & les deſconfit de telle façon que bien peu en eſchappa. L'autre entra audit chaſteau & print le Mareſchal de Bourgongne & les ſiens tous priſonniers. Dont iceluy Mareſchal ſe trouua fort eſtõné, & apprint de ne ſe fier vne autre fois en ſon ennemy que ſur bons gages. Toutesfois quelque temps apres il fut deliuré en eſchange de luy au Comte de Vantadour qui auoit eſté prins en la battaille de Creuant. Ce pendant l'autre armee du Duc de Bourgongne, eſtant ſoubs la conduicte de meſſire Iean de Luxembourg es pays d'embas faiſoit touſiours nouuelles conqueſtes ſur le Roy Charles, & au mois d'Aouſt print les forts de l'Andreſſie & d'Arſie, dont il deſmoliſſoit les vnes, & fortifioit les autres. Incontinent apres la battaille de Creuant, le Duc Philippes de Bourgongne partant de ſes pays de Flandres ſ'en vint en Bourgongne, accompaigné d'Artus de Bretaigne Comte de Richemont qui lors eſpouſa Marguerite de Bourgongne ſœur du Duc ſuſdit. Le Duc ſeiourna en ſes Duché & Comté de Bourgongne iuſques au mois de Feurier enſuiuant & lors ſ'en partit pour ſe trouuer auec le Duc de Bethfort ſon beau-frere, le Comte de Conuerſan, l'Eueſque de Terouenne & meſſire Iean de Luxembourg leur frere, ſur le different qui eſtoit entre le Duc de Gloceſtre frere dudit de Bethfort & Iean de Bourgongne Duc de Brabant pour raiſon de ce qu'eux deux auoient eſpouſé en meſme temps vne meſme femme, aſſauoir Iaqueline de Bauiere. Dequoy il y auoit grand proces pendant à Rome, & grande guerre entre les parties, dont les pays de Hainault, Zelande, & Hollande eſtoient en grande combuſtion contre les Brabançons, & les vns & les autres fort apauuris. A ceſte cauſe ſ'aſſemblerent les Princes ſuſnõmez pour les mettre d'accord, & pour ceſte raiſon auoient leſdites parties enuoyé leurs Ambaſſadeurs qui confererent lors des droits de leurs maiſtres, mais il ne fut poſſible d'en venir à aucune bonne & pacifique concluſion. Adonc ces Princes ſe departans aſſignerẽt encore leſdits Ambaſſadeurs de ſe trouuer audit lieu enuiron la feſte de la Trinité. Ce qui ſera dit cy apres.

Fineſſes ſur les ennemis.

Executees.

Se fier en ſon ennemi.

Conqueſtes du Roy Charles.

Mariage.

Different de Princes.

Aſſemblee pour l'accorder.

En celle meſme ſaiſon vn cheualier Anglois nommé le Sieur de la Poulle partit du pays de Normandie auecques deux mille cinq cens combattans pour aller courir les pays du Mayne & d'Aniou, & alla aſſieger le chaſteau de Segré en Aniou. Ambrois de Lore eſtant aduerti de cela en donna aduis à Iean de Harcourt Comte d'Aumale lieutenant pour le Roy Charles eſdits pays du Maine & d'Aniou, qui eſtoit pour lors à Tours, en intention de faire quelque entrepriſe contre les Anglois, mais ayant eu ceſt aduertiſſement il ſ'en alla haſtiuement en Aniou, & amaſſant forces tira droit vers les Anglois qui ayans fait vn grand butin de priſonniers, de threſors, de beſtiail, & d'autres choſes ſ'en retour-

Anglois chargez de butin.

tournoient en leurs garniſons. Les Anglois apperceuans pres le chaſteau de la Grauelle les François venir vers eux ficherent en terre grand nombre de pieux ferrez qu'ils portoient auecques eux pour empeſcher que les Frãçois ne les chargeaſſent. Cela au commencement empeſcha l'entreprinſe & l'ardeur des François, quelques vns deſquels furent bleſſez de ces pieux, mais en fin par leur vaillance rompans & trauerſans la ruſe des Anglois, ils entrerent dedans, les chargerent & deffirent, tuerent quatorze cens d'iceux, recoururent les priſonniers & le beſtiail & les meubles que leſdits Anglois auoient butinez, & prindrent priſonniers les plus ſignalez d'entre eux, deſquels ils eurẽt groſſes rançõs. En ceſte rencontre furent faits pluſieurs cheualiers, & apres icelle ledit Cõte d'Aumalle alla vers Auranches pour la cuider mettre en l'obeiſſance du Roy, mais il ne peut, puis tirãt vers S. Lo, pilla les faulxbourgs, & ſans faire autre choſe retourna vers le pays du Maine au meſme temps que la ville de Compiegne fut par les François prinſe ſur les Anglois. Le Sieur de l'Iſle-Adam auecques grande troupe de Bourguignons vint pour l'aſſieger contre les François, mais eux faiſans vne ſaillie ſur les Bourguignons en tuerent bien cinq cens, & mirent l'Iſle-Adam en fuitte.

Deffaite d'Anglois.

cheualiers faits.

Bien toſt apres qu'Artus de Bretaigne Comte de Richemont eut eſpouſé Marguerite ſœur du Duc Philippes, il eut vne querelle auecques le Duc de Bethfort, laquelle il print tant à cueur qu'il renonça entierement à l'alliance & confederation d'armes faite n'agueres entre luy & leſdits Ducs de Bethfort & de Bourgongne. Charles aduerty du maltalent & meſcontentement du Comte ſceut bien ſe ſeruir de ceſte occaſion, car incontinent il le fit pratiquer par promeſſes d'honneurs & de biens, qui ſont les deux liens par leſquels on tire & lie les hommes. Il ſ'en alla adoncques trouuer ledit Roy Charles qui luy fit tant honneſte recueil qu'incontinent (à ce quelques vns diſent) il le fit Conneſtable de France. Dequoy pluſieurs prindrent vn grand eſbahiſſement veu qu'il n'attendit pas l'ãnee reuolue de ſon mariage & de ſon ſermẽt de cõfederation qu'il ne ſe departit. Autres diſent que ledit Comte ne fut pas alors fait Conneſtable, ains quelque temps apres. Semblablement du coſté de Picardie pluſieurs gentilshõmes ſ'ennuyans des continuels exces que faiſoit l'armee du Duc de Bourgõgne ſe reſolurent de ſe bien deffendre cõtre icelle, & de quitter le party dudit Duc & ſe mettre de celuy du Roy, de ſorte que deſlors ils commencerẽt de mettre toutes les garniſons qu'ils peurent recouurer dedans leurs places, & dedans celles ou ils peurent eſtre les plus forts. Et vint bien toſt apres leur intention en lumiere, car ils declarerent par les efforts qu'ils faiſoient ſur les ſubiets du Duc Philippes de Bourgongne & du Roy Henry d'Angleterre, qu'ils eſtoient leurs ennemis, dont toutes les villes & places furent incontinent miſes entre les mains du Roy Charles. Ces Seigneurs furent appellez à ban, & alors ils firent pleine declaration de tenir le party du Roy, faiſans nuict & iour forte guerre aux Bourguignons. Pluſieurs ſ'eſbahirent grandement de cela, veu qu'ils auoient eſté treſaffectionnez au Duc Philippes de Bourgongne, mais ils ſ'excuſerent ſur les torts & violences que leur faiſoit ſon armee. Si eſt ce que quelques vns en porterent la folle enchere, car eſtans prins ils furent executez à mort. Peu auparauant Perrinet Graſſet capitaine du Duc Philippes de Bourgongne print la ville de la Charité ſur Loyre ſur le Roy Charles, puis fit treſapre & treſcruelle guerre en Berry. En ces meſmes iours Iean de Luxembourg chef

Querelle entre Princes.

Changement de volontez.

Villes ſe rendent.

Declaration de party.

La Charité prinſe.

de l'armee du Duc de Bourgongne mit le ſiege deuant la forte place de Wie-
ge, pendant lequel ledit Iean fin & ruſé chef de guerre, craignant que ceux qui
eſtoient dedans Guyſe fiſſent quelque entreprinſe ſur ſon ſiege, les voulut pre-
Entreprinſe. uenir de diligence & d'inuention pour les attrapper au paſſage, & ainſi qu'ils
auoient proietté en ſon eſprit vn bon nombre de gens de guerre ſortit de la
ville de Guyſe leſquels ſe trouuerent entre les mains de ceux qu'il auoit mis
en vne embuſche, & y furent prins les Sieurs de Xaintrailles & de Verduiſant,
leſquels depuis furent deliurez par rançon & auecques promeſſes qu'ils ne
ſ'armeroient point deça la riuiere de Loyre ſinon en la compaignie du Roy
Charles.

Traitté. En ce meſme temps fut fait vn Traitté entre le Sieur de Montagu tenant le
party de Bourgongne d'vne part, & Eſtienne de Vignolles dit la Hire, d'autre,
De rendre Vitry. aſſauoir qu'iceluy de Mõtagu auroit l'obeiſſance de la ville de Vitry en Partois
& autres fortereſſes en Chãpaigne que tenoit ledit Vignolles dedans le premier
iour de Kareſme ẽſuiuãt, au cas que ledit de Vignolles dedãs iceluy terme n'eut
ſecours de Charles, mais ce ſecours n'eſtãt point enuoyé la Hire tenãt ſa promeſ
ſe rẽdit les places qu'il tenoit en Chãpaigne entre les mains du ſieur de Mõtagu,
Siege du mõt S. Michel. leſquelles il receut, & en print l'obeiſſance au nom du Duc de Bourgongne.

Les Anglois ayans mis le ſiege deuant le mont Sainct Michel, les racines
haultes duquel ſont enuironnees de la grand mer Oceane, auoient reduit les
aſſiegez en vne grande diſette, & extremité de viures, car là ou la deſcente
De tous coſtez. eſtoit la moins haute & moins mal aiſee à monter, ils ſ'eſtoient campez & a-
uoient fait de petites tours de terre pour ſe fortiffier: & affin que par mer ceux
de dedans ne peuſſent auoir ſecours d'hommes ny de viures, ils auoient des
nauires ſur mer aux enuirons. Mais le Sieur de Beaufort Admiral de Bretai-
gne dreſſant vne armee nauale à Sainct Malo, & venant au ſecours des aſſie-
Anglois chaſſez. gez meit à fonds partie des nauires Anglois, donna la chaſſe aux autres,
& accommoda les aſſiegez des viures deſquels ils auoient tant de beſoing.
Ceux de dedans ioints aux Bretons ſe ruerent ſur les aſſiegeans, les mirent en
routte, & ſe deliurerent du ſiege. Les Anglois ſe ſauuans à Ardenon diſtan-
Se ſauuerẽt. te à trois mille pas dudit mont, y firent vn fort qu'ils appelloient Baſtille,
de laquelle ſortans ſur les greues des enuirons du mont donnoient ſouuent
de legeres eſcarmouches aux garniſons d'iceluy, iuſques à ce que Ieã de la Haye
Baron de Colances capitaine de Mahinne la Iuhez ſuiuant ce qui auoit eſté ac-
cordé entre luy & ceux de la garniſon dudit mont, venant au iour aſſigné, &
rencontrant les Anglois ſur ces greues en tua plus de deux cens, & print Nico-
las Bourdet Cheualier Anglois riche & vaillant Seigneur. Ce qui aduint l'an
Naiſſance de Loys 11. mille quatre cens vingt-trois, auquel naſquit Loys fils aiſné du Roy qui fut de-
puis le Roy Loys vnzieme, & peu apres en l'an mille quatre cens vingt-quatre le
Comte de Glaſco autres diſent de Donglas Eſcoſſois vint en France au ſecours
de Charles auec cinq mille hommes, & nos Chroniques diſent que le Roy luy
donna le Duché de Touraine.

Siege d'Yury Le Duc de Bethfort qui ſe diſoit Regẽt en Frãce aduerty que le chaſtel d'Yury
en Normãdie auoit eſté pris ſur les gens du Cõte de Richemõt (qui le tenoit par
dõ des Anglois) par Giraut de la Paliere Gaſcõ, il alla mettre le ſiege deuãt. La pla
ce eſtoit ſi biẽ deffẽdue par les aſſiegez, qu'il y fut deuant 4. mois. Les Anglois
diſent que peu de iours apres qu'il fut arriué deuant il cõtraignit les aſſiegez de
ſe

se rendre, mais nos hiſtoires diſent qu'apres que le Duc eut demouré quatre mois deuant, ayant reduit les aſſiegez en extreme neceſſité, accord fut fait entre luy & ledit Giraut que ſi dedans certains iours entre eux ordonné, ledit Giraut n'eſtoit ſecouru du Roy Charles il luy rẽdroit la place. Charles aduerti de ceſte paction, de Tours ou il eſtoit enuoya vne armee aux ſecours des aſſiegez ſoubs la charge de Iean Duc d'Alançon, accompaigné des Comtes de Glaſco & de Boukan Eſcoſſois, du Comte d'Aumalle, & du Vicomte de Narbonne qui auoient deliberé de combattre les Anglois ſi la commodité ſ'y offroit. Cõme ils furent en chemin ſur le pays Chartrain ils furent aduertis que Giraut auoit rendu la place aux Anglois. Adoncques le Duc d'Alançon chãgeant de deſſein par l'accident nouueau, alla aſſieger la ville de Verneuil qui eſtoit des terres de ſon Apannage, & la print, excepté la Tour qui apres luy fut rendue par compoſition. Ledit Duc tint cõſeil auec les autres ſeigneurs & Cheualiers Frãçois & Eſcoſſois pour aduiſer à ce qu'ils deuoient faire, & eſtans aduertis que le Duc de Bethfort aduerti de la priſe de Verneuil venoit contre eux, les vns eſtoient d'aduis qu'on euitaſt les occaſions de donner la bataille, & qu'on ſe reſſouuint des malheurs aduenus à Crecy, à Poictiers, & à Blangi, pour les auoir donnees dés qu'on auoit apperceu l'ennemy. Les autres auſquels l'Empire des Anglois eſtoit inſupportable perſuadoient & conſeilloient la bataille, diſans qu'õ leur imputeroit à crainte, couardiſe, & deshonneur ſi ayans l'ennemy ſi pres ils ne le cõbattoient, d'autant (diſoient-ils) que ſi nous nous en allons ſans combattre noſtre depart ſemblera eſtre vne fuitte. Ceſte opinion fut la plus forte, & eut vne malheureuſe fin. Les François ſortans de Verneuil ſe camperent à la pleine qui eſt au deſſoubs. Le Duc de Bethfort aduiſant les François & ſ'eſtant mis en bataille, & ſelõ quelques vns à pied, vint aux mains auec eux. Quatre cens cheuaux Lombards (c'eſt à dire Italiens, car en ce temps là tous les Italiens eſtoient en France nommez Lombards) qui auoient le commandement de dõner la premiere charge & d'attaquer l'eſcarmouche, apres auoir deffaits ceux qu'ils chargerent les premiers, auidez du pillage ſ'amuſerent plus à piller le camp des ennemis qu'à les frapper, repouſſer, & vaincre. Les François ſ'eſtans attaquez au premier bataillon des Archers Anglois les repouſſerent, deffirent, & tuerent, de ſorte que l'Anglois penſoit deſia que la victoire fut entre les mains des François. Mais Bethfort rappellant & encourageant les ſiens à bien & vaillamment combattre, redoubla & rẽforça le chamaillis, & deffit & vainquit les François. Le Comte de Glaſco, Iamet ſon fils, les Cõtes de Boukã Conneſtable de France, d'Aumale, & de Ventadour, y furent tuez, & le Vicomte de Narbonne trouué mort fut mis à quatre quartiers, & iuſtitié pour ce qu'il auoit aſſiſté à Monſtereau à la mort du Duc Iean de Bourgogne, & auſſi y moururent les ſieurs de Grauille, de Beauſault, de la Palu, de Malicorne, & autres iuſques au nombre de cinq mille. Le Duc d'Alançon, ſon baſtard, & le ſieur de la Fayette Mareſchal de Frãce furẽt pris priſonniers. Ledit Duc peu apres ſortit de priſon en payant rançon. Les Anglois diſent que quinze mille hommes moururent en ceſte bataille, & deux cens furent prins, que deux mille Anglois y moururent, & qu'elle aduint l'an 1425. mais nos hiſtoires diſent 24. Le l'endemain de ceſte victoire les Anglois reprindrent la ville de Verneuil, & les François qui eſtoient dedans furent renuoyez leurs bagues ſauues. Bethfort ſ'en retourna à Paris, & le Comte de Saliſberi ramaſſant l'armee victorieuſe laſſe de la victoire precedente qui leur auoit aſſez cher couſté, ſ'achemina vers le

1423 & 1424.

Accord de reddition.

Secours auſdits aſſiegez.

Priſe de Verneuil.

Remonſtrance ſur batailles.

Mauuaiſe opinion ſuiuie.

Italiens iadis nommez Lõbards.

Victoire renuerſee.

Francois defaits.

Victoire chere.

Mans pour y mettre le siege. Vn Cheualier nommé Pierre, selon d'autres, Guillaume Porc capitaine de Mahinne la Iuhes, autres disent de Sees, ayãt en vne embusche surprins les Anglois victorieux & chargez de proye en tua & print vn grand nombre. Pour cela Salisberi ne laissa de s'acheminer vers la ville du Mans, l'assiegea, & la battit si furieusement auec tant de pieces d'artillerie inuentee auparauant, selon les vns en l'an 1400. autres disent 1380. & de laquelle les Frãçois n'vsoient pas encore beaucoup, que dedans peu de iours, & despouilla presque toute la ville de ses murailles.

Inuention d'artilleries.

mans prins par les anglois

Les assiegez estonnez de ceste grande ruine & n'ayans aucune esperance d'auoir le secours que iusques à ce iour là ils auoient esperé, rendirent leur ville & eux bagues sauues en luy donnans mille cinq cẽs escus. Le gouuernement de la ville estant donné à Guillaume Comte de Suffolk, l'Anglois alla assieger la ville de Sainte Susanne alors tresforte place de laquelle estoit gouuerneur Ambroise de Lore estimé grand capitaine. Le siege fut long & aspre tant par la viue & continuelle expugnatiõ des Anglois que par la defféce valeureuse des Frãçois pleine de playes & de mort. L'Anglois battãt la place auec neuf canons en peu de iours fit vne bresche grande de la longueur d'vn trait d'arc. Adoncques de Lore contraint par la necessité se rendit à l'Anglois, en luy payant pour la liberté de luy & des siens deux mille escus. En apres le Comte de Salisberi prit Mahinne la Iuhez, & la ville de la Ferté Bernard apres auoir esté quatre mois deuant, combien que quelques vns veulent soustenir que ladite ville de la Ferté ne fut iamais prise par les Anglois, & à ceste cause l'appellent la pucelle. Mais les histoires Angloises & les nostres s'accordent à ceste prise. Les Anglois aussi prindrent plusieurs autres places forts & chasteaux, les vns par composition, les autres par force.

Reddition du Mans.

Siege de S. Susanne.

Sa reddition.

Prises de vil les par les Anglois.

Les nouuelles des victoires des Anglois, de leurs ordinaires conquestes, & des prinses de tant de villes, places, & pays apportees par la France, apportoient aux vns crainte, aux autres ennuy, & le Roy Charles se voyant de toutes parts si extremement pressé de ses ennemis ne sçauoit (comme on dit en commun prouerbe) à quel saint se vouer, ny de quel bois faire flesches, ny que faire, ny que dire, ny où aller. Il estoit reduit en telle necessité d'argent qu'vn iour que les capitaines Poton & la Hire le vindrent trouuer, ils le trouuerent à table serui seulement d'vne queuë de mouton & de deux poullets, qui est vn suffisant exemple de son extreme necessité, & vallable preuue que ce iour là ses officiers ne firent pas grand chere. Ces choses aduindrẽt l'an 1424. Parmy tant de fortunes dont le Roy Charles estoit agité, plusieurs gentilshõmes Picards, Chãpenois, & Gascõs quittans le parti de l'Anglois se rendirẽt au seruice dudit Roy offencez de la saisie que les Anglois auoient fait de leurs terres & ne laissoient aucun moyen par lequel ils peussent endommager leurs aduersaires.

La France estonnee.

Necessité du Roy.

Gens se rendent à luy.

Ce pendant que les affaires des Anglois se portoient bien en France, Henry de Lanclastre Duc de Glocestre passant deça, print sur le Duc Iean de Brabant la ville de Mons en Hainaut, & les autres places que Iean de Bourgogne Duc de Brabãt tenoit pour le dot de sa femme Iacqueline de Bauiere Comtesse de Hainaut, Zelande, & Hollande, qui auoit comme nous auons dit cy dessus, laissé ledit de Brabant son mari legitime pour se marier audit Duc de Glocestre. Ce qui irrita grandement le Duc Philippes de Bourgongne qui soustenoit la cause du Duc de Brabant son cousin germain, & à ceste cause ledit Philippes & le Duc de Bethfort frere du Duc de Glocestre s'assemblerẽt à Paris pour essayer de mettre d'accord

Femme à deux maris.

d'accord ces deux Ducs de Gloceſtre & de Brabant maris d'vne meſme femme, & aſſemblerent des hommes de ſçauoir pour decider ceſte matiere & declarer ſ'il eſtoit licite à Iacqueline de quitter le Duc de Brabant pour eſpouſer l'autre, & pour prononcer lequel eſtoit ſon legitime mari. Surquoy fut dreſſé vn appoinctement qui fut accepté par le Duc de Brabant, mais le Duc de Gloceſtre & Iacqueline ne le voulurent accepter ny tenir. Dont le Duc de Bethfort ſon frere entra en grande colere contre luy, craignãt que cela fut vne cauſe pour faire departir ledit Duc Philippes du parti d'Angleterre, & que de ceſte diuiſion ſortiroit la ruine des affaires du Roy d'Angleterre en France. Ledit Philippes fut tant indigné du reffus qu'auoit fait le Duc de Gloceſtre qu'il proteſta hautemẽt en pleine aſſemblée qu'il ne lairroit fouller la perſonne ny l'honneur du Duc de Brabant ſon couſin germain pour homme qui en parlaſt. Ces parolles demeurerent bien auant au cœur du Duc de Bethfort qui n'en fit aucun ſemblant pour ne troubler les affaires du Roy ſon neueu, ains les diſſimula couuertement pour vn temps. En ces meſmes iours le Duc de Bourgogne ſe remaria en ſecõdes nopces auec Bonne d'Artois vefue de Philippes de Bourgogne Comte de Neuers & de Rhetel ſon oncle paternel mort à la iournee d'Azincourt, & ce par diſpence de l'Egliſe. Apres ces nopces il ſ'en alla trouuer le Duc de Sauoye à Maſcõ, là où auſſi ſe trouuerent quelques Princes & ſeigneurs de la part du Roy Charles pour traicter de la paix entre ledit Roy, les Anglois, & ledit Duc de Bourgogne. Le Roy auoit prié le Duc de Sauoye de ſe trouuer à ceſte aſſemblee pour ſoliciter le Duc de Bourgogne de ſe condeſcendre à la concluſion de quelque bon appoinctement entre eux, à ce que les Anglois anciens ennemis de la France en peuſſent eſtre chaſſez, mais les vns & les autres faiſoient des demandes ſi exorbitantes les limites de raiſon que pour ceſte fois ils ne peurent rien conclurre, & ſeulement ſous eſpoir de paruenir vne autrefois à finale concluſion de paix, le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbõ promit d'eſpouſer Agnes ſœur du Duc de Bourgogne dedans le temps prefix entre eux.

Appoinctemens ſur iceluy.

Aduis du Duc de Bethfort.

Diſſimulation

Mariage du Duc de Bourgogne.

Demandes exorbitantes.

Rompant la paix.

Le Duc de Bourgogne aduerti des efforts q̃ faiſoit en Hainaut le Duc de Gloceſtre contre le Duc de Brabant dreſſa vne armee pour aller ſouſtenir ledit de Brabant. Dequoy l'autre aduerti enuoya des lettres brauaches & pleines d'orgueil au Duc de Bourgogne, auſquelles il reſpondit en pareil ſtile, & en forme de Cartel de deffy au cõbat, & le Duc de Gloceſtre luy repliqua par autres lettres pleines de reproches & piques, acceptant ledit combat. Auſquelles de rechef le Duc de Bourgongne reſpondit, & luy aſſigna le iour & le lieu de leur combat, mais par l'aſſemblee des trois Eſtats aſſemblez à Paris à la requeſte du Duc de Bethfort qui ne vouloit aucunement que ce combat vint à effect pour la crainte qu'il auoit qu'il apportaſt dommage aux affaires des Anglois en France, il fut declaré nul & mis à neãt, comme n'y ayant iuſte cauſe pour laquelle l'vn ny l'autre deuſſent combattre. Le Duc de Gloceſtre ne voulut obeyr à ceſt arreſt, ains faiſoit en Angleterre grand amas de gens de guerre pour les mener ſur le pays du Duc de Bourgogne. Le Duc de Bethfort voulãt de tout ſon pouuoir empeſcher cela paſſa en Angleterre vers ſon frere qu'il reprint tant aigremẽt de ceſte ardeur de combattre que ledit de Gloceſtre ſe deſiſta du combat, & de la pourſuitte du mariage de ladite Iacqueline, ioint que le Pape Martin cinquieme declara ledit mariage nul, & que ſ'il aduenoit que ſi le Duc de Brabant mourut auant elle, ſi ſ'ne pourroit elle iamais contracter mariage auec le Duc de Gloceſtre. Et ainſi

Cartel de deffy.

Declaré nul.

Amas de gẽs

Mariage declaré nul.

retourna Iacqueline auecques le Duc de Brabant ſon mari qui mourut bien toſt apres nō ſans ſoupçon d'auoir eſté empoiſonné. Philippes de Bourgogne Comte de Ligni & de Sainct Pol fut ſon heritier, & par l'aduis des trois Eſtats de Hainault, de Zelande, & de Hollande, le gouuernement du pays de Hainaut fut donné au Duc de Bourgogne. Ces choſes aduindrent es anneesmil quatre cens vingt cinq, vingt-ſix, & vingt-ſept.

Hainault au Duc de Bourgogne.

Pour reuenir aux affaires de ce Royaume que nous auons ia par deux ans laiſſees pour parler de ceux de Bourgogne, les hiſtoires de Bretaigne diſent que Artus de Bretaigne Comte de Richemont deliuré des mains des Anglois deſquels il auoit eſté priſonnier depuis la iournee d'Azincourt en laquelle il fut prins par eux en l'an 1415. vint trouuer le Roy Charles à Chinon (autres diſent à Angers) qui luy donna l'eſtat de Conneſtable de France vacquant par la mort du Comte de Boukan Eſcoſſois tué à la iournee de Verneuil. Il ne voulut accepter ceſte charge ſans l'aduis & conſentement du Duc de Bretaigne ſon frere, toutesfois d'autres diſent qu'il fut fait Conneſtable des qu'il arriua à la Cour, comme nous auons dit cy deſſus. Auſſi en ce meſme temps (ſelon les hiſtoires Angloiſes) ledit Duc de Bretaigne craignant la trop grande force des Anglois, & qu'apres qu'ils auroiēt vaincu les Frāçois, ils ne ſe ruaſſent ſur luy & ſon Eſtat quitta leur parti & ſe mit de celuy de Charles qui donna audit nouueau Cōneſtable à iouir pour certaines annees les ſeigneuries de Parthenay, Secondigni, Vouuant, Meruant, Chaſtellaillon, & autres qui luy eſtoient aduenues par le decez du Duc de Berry ſon oncle par luy achetees à grandes ſommes de deniers de meſſire Iean l'Archeueſque.

Comte de Richemont.

Sa modeſtie.

Terres alliez données.

Les Seigneurs de Manni & de Creſtain deux vaillans Cheualiers François eſtans auecques leurs trouppes allez courir deuant le Parc l'Eueſque pres d'Auranches ou eſtoient pluſieurs Anglois, les aſſaillirent, mais en fin les François eſtans battus, ledit de Manni fut prins priſonnier. Charles qui auoit mis toute ſon eſperance au Comte de Richemont nouuellement creé Conneſtable le pria d'aller en Bretaigne amaſſer des gens pour faire la guerre aux Anglois. Le Conneſtable promettant au Roy tout ſecours, fidelité, & ſeruice, le ſupplia de faire obſeruer enuers le Duc ſon frere ce qui auoit entre le Roy & le Duc eſté accordé par le Traicté de Sablé, aſſauoir que le Roy feroit vuider de ſa Cour & meſmes du Royaume Iean Louuet Preſident de Prouence, Iean baſtard d'Orleans, Guillaume d'Auaugour, & Fortier, qui auoient conſeillé ceux de Pentheure de prendre à Chantoceaux ledit Duc priſonnier, d'autant que le Conneſtable diſoit que iamais le Duc ſon frere ne permettroit que forces fuſſent leuees en ſes pays ſi on ne fourniſſoit à ceſt article, & craignoit qu'à faute de l'accōplir le Duc ne voulut rompre le ſuſdit Traicté & ſe deſmettre du parti du Roy. Auſſi requeroit ledit Conneſtable que Tanneguy du Chaſtel preuoſt de Paris vuidaſt le Royaume, nō pour ce qu'il fut cauſe de la priſe dudit Duc, mais pour ce qu'ō diſoit qu'il auoit eſté l'vn de ceux qui auoient tué le Duc Iean de Bourgogne. Et d'autant que ledit Conneſtable auoit eſpouſé l'vne des filles dudit Duc de Bourgongne, ſes parens & amis le pourroient accuſer de laſcheté ſ'il ne luy couroit ſus. Doncques pour euiter ceſt inconuenient ſupplioit le Roy de le faire vuider. Le Roy luy promit volontiers qu'il feroit vuider les deſſuſdits qui auoient eſté cauſe de l'empriſonnement du Duc de Bretaigne, mais quant à Tanneguy du Chaſtel il ne le vouloit faire, d'autant qu'il l'aimoit ſingulierement, & l'appel-

Courſes.

Terres amaſſees en Bretaigne.

Faire vuider des hommes.

Remonſtrance du Conneſtable.

Au Roy pour punitiō

Le deſſus eſt eſcript que Tanneguy eſtoit de grande memoire

l'appelloit ſon pere, pour ce que luy eſtant ieune ledit Tanneguy de nuict pour euiter les factions de Bourgongne, l'emmena en la Baſtille Sainct Anthoine & le lendemain à Meleun. D'auantage le deſchargeoit de la mort du Duc de Bourgongne, diſant qu'il ne l'auoit fait ny fait faire, mais quant aux autres promit de faire executer l'article du Traicté de Sablé contenant leur eſlongnement de la Cour.

Arrogance de Roy.

Du chaſtel excuſé.

Le Conneſtable fondé ſur ceſte promeſſe ſ'en alla en Bretaigne pour y leuer gens. Le Duc dudit pays ſ'aſſeurant auſſi que le Roy Charles tiendroit la promeſſe qu'il auoit faite audit Conneſtable ſon frere promit aux Nobles d'aller en France au ſecours & à la ſolde de Charles contre les Anglois. Mais des que le Conneſtable fut parti de la Cour ceux que le Roy luy auoit promis de chaſſer, ſceurent ſi bien par artifices ordinaires des courtiſans gaigner, amadouer, & practiquer le Roy, que tant ſ'en fault qu'il ſe parlaſt plus de les faire vuider qu'au contraire le Roy conceut par leurs faulx rapports vne mauuaiſe opinion & vne grande deffiance du Conneſtable, & chaſſa de la Cour l'Eueſque de Clermont que ledit Conneſtable y auoit laiſſé pour ſoliciter le Roy de l'execution de ſa promeſſe faite ſur le banniſſement des deſſus nommez. Voyez le naturel de certains Princes qu'il y a qui ſont en la diſpoſition du premier & du dernier qui ſont aupres d'eux. Voila pourquoy les grands qui ſont ambitieux pour n'eſtre oubliez d'eux ne les abandonnent que le moins qu'ils peuuent, car ils ont les oreilles & les volontez ſi aiſees à peſtrir & manier que touſiours y demeure la derniere impreſſion de bonne ou mauuaiſe volonté qui efface la precedente. Le Conneſtable eſtant en Normandie auecques ſes forces leuées en Bretaigne fut bien aduerti de ces menees, mais pour cela il ne deſiſta de ſa bonne volonté & entreprinſe. Le Duc de Bretaigne aduerti de ce qui ſe paſſoit à la Cour contremanda les Nobles qui eſtoient auecques ledit Conneſtable, lequel bien faſché de cela ſacheminoit en Cour accompaigné de pluſieurs grands Seigneurs dudit Duché. Le Roy aduerti que le Conneſtable venoit ainſi vers luy ſi bien accompaigné entra en quelque ſoupçon, & ceux qui eſtoient auecques luy ennemis & hais du Conneſtable le luy faiſoient auoir, le faiſoient deſloger de ville en ville & de lieu en lieu pour l'eſlogner touſiours du Conneſtable qui le ſuiuoit de bien pres. En fin le Roy contrainct de l'extreme neceſſité de ſes affaires, qui ſurmonte toutes autres paſsions & qui rompt le col aux diſsimulations, & entendant que les Ducs de Bourgogne & de Bretaigne & le Conneſtable auoient ceſt affaire à cœur, ſans l'execution duquel il voyoit ſes affaires aller mal, ſe reſolut de tenir ſa promeſſe. Adoncques il enuoya en Prouence le Preſident Louuet, Cadart Medecin, & le Baſtard d'Orleans qui eſpouſa la fille dudit Preſident, & Guillaume d'Auaugour, & Fortier furent bannis du Royaume. Bien toſt apres ledit Baſtard par l'entremiſe du Conneſtable fut rappellé pour ce qu'il eſtoit grand & experimenté Cappitaine, comme puis apres il le fit paroiſtre en pluſieurs grandes guerres contre les Anglois. Du Chaſtel ſe voyant hay des Anglois & Bourguignons, & craignant qu'ils luy dreſſaſſent quelque mauuaiſe partie, ſupplia le Roy de luy donner congé de ſ'en aller. Charles l'aymant ſingulierement le luy accorda mal volontiers, & l'enuoya à Beaucaire là où il demeura iuſques à ſa mort, le faiſant payer de ſon Eſtat de Preuoſt de Paris.

Artifices de courtiſans.

Pour chaſſer leurs ennemis

Naturel de Princes.

Bretons contremandez.

Malice de courtiſans.

Bannis de la Cour.

Crainte de Tanneguy.

1425

Apres que ces gens furent hors de la Cour le Conneſtable y arriua & y fut fort bien receu, & ceux de ſon parti bien veus & fauoriſez à leur tour, au lieu que peu au parauant ils n'oſoient monſtrer aucunement le nez deuant leurs ennemis. Ainſi à la Cour ſes reuolutions & changemens, & chacun y eſt fauoriſé à tour de roolle, tantoſt l'vn tantoſt l'autre. Charles fit prier le Duc de Bretaigne de ſe trouuer à Saulmur, là où auſſi il ſe trouueroit. Le Duc fort contant de ce que le Roy auoit chaſſé de ſa Cour les deſſuſdicts vint trouuer le Roy à Saulmur, là où ils demeurerent douze iours enſemble, traictans & parlans de pluſieurs grands affaires meſmement de la guerre contre les Anglois. Le Duc fit au Roy hommage de ſon Duché & des autres terres qu'il tenoit en France. Toutesfois les hiſtoires de Bretaigne ne font aucune mention de ceſt hommage.

Faueurs de Cour.

Hommage de Bretaigne.

Le Comte de Richemont Conneſtable de France ayant vne armee de vingt mille combattans alla mettre le ſiege deuant Saincte Iame de Beuuron confinante à la Bretaigne. Les François y donnerent vn aſſault qui dura quatre heures par la vaillance de ceux de dedans & de ceux de dehors, & ainſi qu'ils combattoient les Anglois ſortans par vne poterne aſſiſe ſur vn eſtang ſaillirent par le derriere ſur les François qui ne craignoient ceſte ſurprinſe, tellement que de tuez ou noyez audit eſtang le nombre vint iuſques à quatre cens. Doncques les François contraincts d'auoir abandonné l'aſſault & bien frottez, retournans tous effrayez en leur camp, la nuict enſuyuant deſlogerent, quelque commandement menaſſe & reproche, que le Conneſtable leur fit ſils ne demeuroient. Mais le deſpit d'auoir eſté battus, & la fureur & la crainte d'auoir pis, leur eſtouppoient tellement les oreilles qu'ils ne pouuoient eſcoutter aucun commandement, menaſſe, ny reproche de leur chef. Le Conneſtable voyant n'auoir peu eſtre le maiſtre de ſes gens ny par aucune remonſtrance les remettre en leur premiere ardeur, pour couurir par quelque belle entrepriſe la honte de leur fuitte print le chemin du pays d'Aniou, là où il print la Fleſche, le chaſtel de Gallerande, ou Garlande, & quelques autres petites places de peu de valeur. Ces choſes aduindrent l'an 1425.

Siege de S. Iame.

Francois deffaits.

La crainte.

Priſes de chaſteaux.

Apres qu'à la requeſte du Conneſtable ceux que nous auons cy deſſus nommez eurent eſté chaſſez de la Cour, le Seigneur de Gyac premier chambellan du Roy commença de manier les affaires & les finances, homme de peu de valeur, d'entendement, & d'experience, mais comme la plus part des Princes mettent indiſcrettement leurs iugemens & affections ſur certaines perſonnes de nul ou de peu de merite, le Roy planta tellement ſon affection ſur luy que l'eſtimant vn treshabile homme il luy donna entieremẽt le maniement de tous les affaires tant de la guerre que de la paix, ſi bien que tous placets & requeſtes tant de iuſtice que des finances paſſoient par ſes mains. Il y faiſoit faire par le Roy & le conſeil telle reſponce qu'il luy plaiſoit, ils eſtoient incontinent accordez ou reffuſez ſelon ſa volonté, tous affaires d'Eſtat eſtoient par luy deſpeſchez, les Princes & les Cappitaines ny autres ne pouuoyent nullement auoir ny dons, ny charges, ny honneurs, ny aucun payement ſans en parler au Seigneur de Gyac. Il n'eſtoit ny eloquent ny experimenté aux affaires, mais ſeulement il faiſoit bonne mine, rendoit les reſponces honneſtes à vn chacun, ne meſcontentoit gueres perſonne de parolle, mais pluſieurs par effect, pro-

Amitié des Princes.

Puiſſance d'vn homme

Tromperie d'vn grand courtiſan.

promettoit beaucoup & tenoit bien peu, eſtoit vn donneur de caſſades & de bons iours, & par deſſoubs main faiſoit de mauuais offices à qui il en vouloit. Il eſtoit vindicatif, ne faiſoit que pour ceux qu'il cognoiſſoit aymez de ſon maiſtre, pour les autres il alleguoit les ordonnances du Roy, la neceſſité des affaires, & autres excuſes forgees d'vne mauuaiſe volonté. Il ſe tenoit fort ſubiect pres du Roy, le premier à ſon leuer, le dernier à ſon coucher, complaiſant à ſon humeur, hauſſant les eſpaules, ou ſecondant d'vn langage compoſé les intentions dudit Roy; & bref faiſant en toutes choſes le courtiſan tel qu'il le fault eſtre es Courts corrompues des Princes corrompus. Or d'autant qu'il ne parloit que d'integrité, que de vertu, que de ne faire point ſon proffit, que du ſeruice du Roy, & qu'on voyoit qu'il prenoit à deux mains, que ſa maiſon eſtoit toute pleine de corruptions, que luy, ſa femme, & ſes ſeruiteurs prenoient de tous coſtez, & ſ'enrichiſſoient de biens, maiſons, & eſtats, & que ce pendant qu'il ſ'enrichiſſoit, les gens d'armes ny les autres officiers du Roy n'eſtoient point payez, ny la iuſtice exercee, ny les affaires en bon eſtat, il ſuſcita contre luy vne ſi grande haine de tous & vne telle enuie de pluſieurs qu'il eſtoit d'vn chacun maudit & blaſphemé.

Donneur de caſſades & de verſatcheur trõpeur.

Ses factions de faire.

Sa corruption

Prenoit de tous coſtez.

Le Conneſtable chef des armees & des armes de France voyant qu'à faulte de payement de gens de guerre les compaignies eſtoient deſgarnies, & le peuple mangé, & foullé grandement, & que ledit de Gyac eſtoit cauſe de tout ce mal, de nuict le fit prendre dedans ſon lict, & ſans aucune declaration le fit promptement ietter & noyer dedans vne petite riuiere pres de Bourges. Autres diſent qu'il luy fit ſommairement faire ſon procez, & qu'apres il le fit ietter dedans ladite riuiere. Le Roy fut tant offencé de la mort dudit de Gyac contre le Conneſtable que de long temps apres il ne le voulut voir, mais en fin la colere du Roy ſ'appaiſant, & recongnoiſſant les concuſſions & la malice dudit Gyac, & la valeur du Conneſtable, il fut preſque bien aiſe de ce qui eſtoit aduenu à Gyac, & rentra le Conneſtable de France en ſa grace mieulx que deuant.

Hay de tous.

Fut mis en leau.

Apres la prinſe de la Fleſche, de Garlande, & des autres petites places prinſes au pays d'Aniou par le Comte de Richemont Conneſtable de France, ceſte premiere ardeur de combattre eſchauffee dedans le cœur des François commença à ſe refroidir par la ſouuenance de tant de pertes de villes, de batailles, d'eſcarmouches, & de ſaillies. Les Anglois diſoient que la perfidie de laquelle les François auoient vſé en la rompture de pluſieurs Traictez qu'ils auoient faicts auecques les Anglois eſtoit punie par leur deſaſtre, & par la perte de tant de batailles & rencontres. Les François auoient aſſez de raiſons au contraire, mais en fin ſe reſueillans & relleuans de leurs pertes comme d'vn long & profond ſommeil, ſe reſolurent de ſe bien deffendre, & de faire ce qu'ils pourroient pour chaſſer les Anglois de la France. Le Duc de Bethfort apres la deffaicte de Saincte Iame de Beuuron eſtoit allé en Angleterre pour remonſtrer au Roy dudit Royaume & aux Seigneurs de dela, le beſoin que les affaires d'Angleterre en France auoient de l'aſſiſtance du ſecours, des hommes, & de l'argent dudit Roy & dudit Royaume. Bethfort eſtant de retour en France auec vne grande partie de ce qui luy eſtoit neceſſaire & aduerti que la ville de Montargis eſtoit mal garnie d'hommes enuoya deuant elle pour l'aſſieger vne partie des forces qu'il

Le Conneſtable en grace.

Francois accuſez de perfidie.

Se veulent deffendre.

Siege de Mõtargis.

auoit menees de dela la mer, ſoubs la charge de Richard Comte de Waruich. Mais le Comte ſapperceuant qu'il y auoit plus de gens dedans qu'on n'auoit rapporté au Duc de Bethfort ne voulut de premiere abordee l'aſſaillir, ains ſe campa bien pres de là, l'enuironna, & y fut biẽ longuement, foſſoyant ſon parc, & le fortiffiant grandement d'vne forte Baſtille de grands pieux & foſſez. Les François qui eſtoient dedans furent reduicts en extreme peine & neceſſité par les Canons que tiroient les Anglois, & pour la famine qui leur ſuruint. Le Conneſtable de Richemont aduerti de ce ſiege enuoya au ſecours des aſſiegez & contre les aſſiegeans bonne trouppes d'hommes ſoubs la conduitte du baſtard d'Orleans, des ſieurs de Gaucourt, de Grauille, & Derual, & d'Eſtienne de Vignolles dit la Hire, & d'autres Cheualiers & Capitaines, leſquels arriuez deuant Montargis, & forçans le parc duquel les Anglois ſ'eſtoient fortiffiez, entrerent dedans, en tuerent quinze cens, mirent les autres en routte, & en ietterẽt dedans la riuiere du Loing vn grand nombre de ceux qui ſe vouloient ſauuer. Ainſi fut le ſiege leué au grand honneur & proffit des François, car ils y gaignerent vn grand butin.

Par les Anglois.

Famine d'aſſiegez.

Anglois deffaicts.

Cela aduint en l'an mille quatre cens vingt-ſix, auquel le Comte de Clermõt & de la Marche fils du Duc de Bourbon, le ſieur de Boſſac, le Conneſtable de Richemont & autres de leur alliance faſchez de la neantiſe, des voluptez, & de la nonchalance du Roy qui ne ſ'adonnoit qu'à choſes viles & baſſes ſans penſer à ſes affaires, & qui eſtoient mal contens de ce qu'il ne faiſoit cas d'eux, ains aduançoit aux biens & aux honneurs, perſonnes de neant, & qu'il ſe laiſſoit du tout gouuerner par le ſieur de la Trimouille qui auoit en puiſſance & authorité ſuccedé au ſieur de Gyac, & qui conſeilloit le Roy de ne faire compte de ces ſeigneurs, ſ'eſleuerent en armes pour aller en la ville de Bourges prendre d'aupres du Roy ledit ſieur de la Trimouille. Or comme ceux qui ſont fauoris des Princes couurent ordinairement les embuſches qu'on leur dreſſe du nom hault & ſpecieux deſdicts Princes, & leur font croire que c'eſt auſdicts Princes non à eux contre qui ſe dreſſent ces menees, la Trimouille fit croire au Roy que ceſte conſpiration eſtoit faite & dreſſee contre la perſonne de ſa Maieſté non contre luy. Le Roy (le nom duquel eſt vne trompette qui aſſemble force gens) ſe fortiffia brauement de tant d'hommes que l'entreprinſe de ces Seigneurs faite contre la Trimouille fut de nul effect, ſi qu'ils furent contraincts de ſe retirer.

Victoire des Francois.

Meſcontentement de Seigneurs.

Malice des François.

Le nõ du Roy

Ambrois de Lore fut aduerti que Iean Faſtol Cheualier Anglois eſtoit au pays du Maine auecques deux ou trois mille combattans, alloit deuant le chaſtel de Saincte Suſanne duquel de Lore eſtoit Cappitaine pour le Duc d'Alançon. Partant de Sablé auecques ſept ou huict vings hommes de guerre ſeulement il ſceut qu'en vn village nommé Ambrieres à demy lieuë pres de Saincte Suſanne y auoit vne bande de mille ou douze cens deſdicts Anglois. Tirant droit là, il chargea deſſus, & en tua bien huict vingts ſans prendre aucuns priſonniers que Henry Blanche qui les conduiſoit, & vn homme d'armes. Apres ledit de Lore & les Seigneurs de Rais & de Beaumont prindrent d'aſſaut le chaſteaux du Lude, là où fut tué vn braue & vaillant Anglois nommé Blanquebourne. En celle meſme ſaiſon fut mis hors de priſon le Duc d'Alançon prins à la iournee de Verneuil, payant deux cens mille eſcus pour ſa rançon.

S. Suſanne.

Anglois deffaicts.

Ces

1426 et 1427

Ces choſes aduindrent l'an 1426. auquel le Conneſtable reuenu en grace enuers le Roy fit remparer la ville de Pontorſon ſur les marches de Normandie & de Bretaigne pour tenir frontiere aux Anglois qui eſtoient en garniſon à Auranches, & furent mis dedans pour la garder les ſieurs de Roſtrenan & de Beaufort, leſquels vn iour faiſans vne ſaillie iuſques à Auranches rencontrerent les Anglois qui les deffirent, & fut prins Roſtrenan. Apres ſa priſe le Duc enuoya le ſire de Chaſteau-briant, & le Marechal de Bretaigne ſon frere à Pontorſon qui renforcerẽt & repararẽt la place, & mieux que deuãt la garnirẽt de viures & d'artillerie. Bien toſt apres les Anglois vindrent aſſieger ladite place auec ſi grande puiſſance que la ville n'eſtoit aſſez forte pour la ſouſtenir, & furent ſi longuemẽt deuant que les viures commencerent à faillir à ceux de dedans. Le Duc de Bretaigne ſçachant la neceſsité en laquelle eſtoient reduits les aſſiegez enuoya vne groſſe bande de gens de guerre pour donner des alarmes aux Anglois aſſiegeans. Ils allerent iuſques ſur les greues du Mont Sainct Michel là ou ils ſçauoient que paſſoient les viuandiers qui portoient les viures au camp deſdits Anglois, leſquels aduertis de l'aſſemblee des Bretons, en diligence marcherent contre eux, & de telle ſorte les chargerent qu'il n'en eſchapa vn ſeul qui ne fuſt ou mort ou prins. Ceux de dedans aduertis du deſaſtre aduenu à ceux qui les venoient ſecourir & ſe voyans hors d'eſperance de ſecours & de viures rendirent ladite place de Pontorſon es mains des Anglois, le huictieme iour de May mille quatre cens vingt-ſept.

Põtorſon fortifié.

Francois deffaits.

Pontorſon aſſiegé.

Anglois deffaits.

Aprs que les Anglois eurent recouuert ceſte place, le Duc de Bethfort qui lors eſtoit à Rouen deſcendit auecques grande puiſſance à Pontorſon, penſant entrer en Bretaigne pour la deſtruire & ruiner, & ſe venger du Duc dudit Duché qui auoit quitté le parti des Anglois pour prendre celuy des François. Le Duc Iean fut nõ ſans cauſe eſpouuẽté de la menaſſe des forces de l'Anglois, car il n'auoit aſſez de moyen pour leur reſiſter, & le Roy Charles eſtoit ſi empeſché à ſouſtenir les guerres qu'en diuers endroits de ſon Royaume les Anglois luy faiſoient que ledit Duc n'auoit aucune eſperance de tirer ſecours de ce coſté là. Adoncques par le moyen de quelques mediateurs fut traictee la paix entre le Roy d'Angleterre & ledit Duc, pource que le Duc promettoit faire hommage au Roy cõme Roy de Frãce, & garder le Traitté de paix finale d'entre les deux Royaumes ſelon qu'il eſt contenu es lettres dont la teneur ſenſuit.

Les Anglois en Bretaigne.

Paix.

« Iean par la grace de Dieu Duc de Bretaigne Cõte de Montfort & de Richemõt. A tous ceux qui ces preſentes lettres verrõt ſalut, Sçauoir faiſons que pour « le bien de paix & demeurer en la bienueillance de Mõſeigneur le Roy de Frãce « & nous, auons renõcé & renonçons par ces preſentes à toutes alliãces par nous « faites au preiudice de mondit ſeigneur le Roy ſaucunes en auons faictes. Et iurons & promettons par la foy & ſerment de noſtre corps, & en parolle de Prince pour nous & nos hoirs qne ſans dol, fraude, ne mal engin nous garderons « & ferons garder & obſeruer les appoinctemens & Traictez de paix finale des « deux Royaumes de France & d'Angleterre ſans iamais venir au contraire, & que « à mon-dit Seigneur le Roy de France & d'Angleterre, & à mon treſcher & « treſamé frere le Regent du Royaume de France Duc de Bethfort durant ſa Regence es choſes touchans & concernans le faict & gouuernement dudit Roy« aume, & de la choſe publicque d'iceluy obeirons, ſauf en ce noz droicts « Royaux, libertez, & nobleſſes. Et promettons eſtre, ſerons, & demourrons

Traitté de paix.

Renonciation d'alliances

Promeſſe d'obeiſſance.

perpetuellement hommes de mondit seigneur le Roy & de ses hoirs Roys de France, luy ferons hommage luy venu, & estant en son Royaume de France ou à ses successeurs Rois de France dedans trois mois apres que nous en serõs requis en telle maniere que noz predecesseurs Ducs de Bretaigne ont accoustumé de faire à Roy de France, sans opposition, contradiction, ou difficulté quelconque, & iamais à nul autre comme à Roy de France sinon à mon-dit Seigneur le Roy de France & d'Angleterre & à ses hoirs Roys de France n'obeirons. En tesmoing de ce nous nous auons signé ces presentes de nostre main, & faict seeller de nostre seel le huictieme ionr de Septembre, l'an mille quatre cens vingt-sept. Pareillement les seigneurs & les deputez des Estats de Bretaigne, donnerent aussi lettres toutes conformes à celles dudit Duc, desquelles la teneur ensuit.

De seruice au Roy.

Apposition de seel.

Nous, &c. salut. Comme nostre Prince & seigneur le Duc de Bretaigne en certain accord faisant entre treshault, tresexcellent & trespuissant Prince le Roy de France & d'Angleterre & nostredit seigneur, iceluy nostre seigneur ait iuré garder & obseruer les appoinctemens & traittez faits entre les deux Royaumes de France & d'Angleterre, aussi ait promis faire hommage & recognoissance audit Roy de France tels que ses predecesseurs Ducs de Bretaigne l'ont accoustumé faire à Roy de France en le gardant es honneurs, priuileges, franchises, libertez, vsages, & preeminences dont les Ducs de Bretaigne ses predecesseurs ont accoustumé iouyr & vser. Nous auons iuré & iurons par la foy & serment de nostre corps tenir & garder ledit Traicté & appoinctement de paix final fait entre lesdits deux Royaumes, ainsi que nostredit seigneur & Prince l'a promis & iuré sans en aucune maniere venir au contraire. Et auons renoncé & renonçons à toutes alliances & promesses faictes au preiudice de ladite paix final, reserué les feauté & obeissance que nous deuons à nostredit seigneur & Prince. En tesmoing de ce nous auons mis & apposé à ces presentes le seel, &c. le 8. iour de Septembre, l'an 1427.

Promesses de seigneurs.

Du duché de Bretaigne.

Leur renonciation.

Ce pendant que ces choses se passent ailleurs, la ville du Mans se voulut reuolter contre les Anglois qui y estoient en garnison. Les Principaux de la ville ne pouuans supporter leur empire & voyãs que les forces Angloises n'estoiẽt assez suffisantes pour estre les maistres d'eux, conspirerent de mettre les Frãçois dedans. Dõques ayans complotté par ensemble des moyens & du iour qu'ils les deuoient receuoir, ils firent entẽdre leur dessein & volonté aux capitaines François qui estoient en garnison aux plus prochaines places. Comme le iour assigné fut venu ils se presenterent de nuict bien pres de la ville, signifians leur arriuee par des feuz qu'ils firent. Les habitans conspirateurs apperceuans de loin ce feu, en firent aussi vn autre pour monstrer par ce signe semblable au leur qu'ils auoient veu le leur. D'vne part & d'autre les feuz furent tuez, & les François sans faire aucun bruict approcherent des portes de la ville. Les coniurateurs trouuans à la porte les gardes endormies, les tuerent, & ouurirent la porte aux François qui entrerent auecques leurs gens de pied, & ceux de cheual demeurerent sur la porte pour pouuoir courir & aller là ou il seroit besoin, puis entrans plus auant tuerent tous les Anglois qu'ils rencontrerẽt. Le bruict, le tumulte & l'effroy estoient tels qu'ils ont accoustumé d'estre en la prise d'vne ville, mais il n'y auoit personne hormis certain petit nõbre des coniurez qui sceust au vray dire que c'estoit. Les autres citoyens pensoiẽt que les Anglois voulussent piller & sac-

mans reuolt gnt les anglois.

Reuolte du Mans contre les Anglois.

Coniurateurs d'icelle.

Francois receuz dedans.

& ſaccager la ville, & il ſembloit aux Anglois que les citoyens vouluſſent auec quelque tromperie faire vne ſedition. Guillaume Cõte de Suffolk gouuerneur de la place ſ'eſtant reueillé au premier bruit, aduerty par le cry des ſiens qui ſe ſauuans des maiſons eſtoient tuez par la ville que les François y auoient eſté introduits, auec ſes gardes ſe retira & ſauua en vne tour aſſiſe ſur la porte Sainct Vincent, & de là enuoya incontinent aduertir Iean Talbot qui eſtoit à Alançon de ſon deſaſtre, & le prier de le venir ſecourir. Talbot manda audit Comte & à ceux qui eſtoient auecques luy qu'ils euſſent bon courage, & que bien toſt apres il les iroit ſecourir. Il ſe mit en chemin ce pendant que les François iouiſſoient de la ville du Mans par eux ſurprinſe, leſquels ne ſe doutans de rien ſ'adonnoient à autant de plaiſir & d'oiſiueté ſans faire ny garde, ny guet, comme ſ'ils n'euſſent eu à craindre aucun ennemy ny aucun danger, car ſe refrechiſſans de tant de trauaux qu'ils auoient ſoufferts penſoient que les Anglois enfermez dedans ceſte tour en laquelle ils ſ'eſtoient retirez, n'attanteroient aucune choſe contre eux, ains ne penſeroient qu'à venir à mercy & compoſition auecques eux. Incontinent Talbot arriua, qui par les ſiens fut receu & introduit dedans la ville par la porte Sainct Vincent, de laquelle ils ſ'eſtoient emparez. Il trouua toutes choſes douces & tranquilles, il ne vit ny garde ny ſoldats aux portes toutes ouuertes, le vainqueur comme on dit, viuant à gogo, ſe pourmenãt & iouant ça & là, ne penſant à autre choſe qu'à ſe reſiouir de la deffaicte de ſes ennemis, & de la victoire donnee aux habitans de ladite ville du Mans. Sur ces entrefaites elle fut priſe par l'Anglois, les vainqueurs François auec peu de reſiſtance furent tuez deuant qu'ils euſſent loiſir de ſ'aſſembler ou de prendre les armes. A donc chacun n'eut autre recours ny eſperance de ſalut qu'à gaigner les portes de la ville, mais comme ils les virent ia gaignees par les Anglois, eux voyans que l'eſperance de la fuytte leur eſtoit oſtee, commencerent de ſupplier les Anglois de leur ſauuer la vie. Talbot fit crier par la ville que chaſque François eut à mettre les armes bas, que les Anglois euſſent à ceſſer de tuer ceux qui ne ſe deffendoient point, & qu'on ne fit mal qu'à ceux qui feroient reſiſtance. Eſtant par ce moyen donnee l'eſperãce de la vie aux Frãçois, ils ietterent leurs armes & ſe rẽdirent aux ennemis. Vne grande partie d'iceux furent tuez, les autres mis priſonniers, & les habitans trouuez coupables de la cõiuration furent rigoureuſement punis. Cela aduint l'an 1427. auquel Talbot apres la repriſe du Mans print la ville de Laual, & les Frãçois recouurerent ſur les Anglois les places de la Ferté Bernard, Marcheſnoir, Nogent le Rotrou, Nogent le Roy, Chaſteau-neuf en Thimerais, Bertaucourt, & pluſieurs autres places.

1427

Tumulte en la ville.

Negligence de François.

Secours aux Anglois.

François deffaits.

Par Talbot.

Places priſes.

L'Empire des Anglois eſtoit deſia paruenu iuſques aux riuages de la riuiere de Loyre & par mocquerie appelloient Charles, le Roy de Bourges pour ce qu'il ne bougeoit gueres de là. Leur principal deſſein eſtoit de prendre la ville d'Orleans. Le Comte de Salisberi apres la prinſe de Pontorſon en l'an 1427. eſtoit allé en Angleterre & en eſtoit reuenu en l'an 1428. auec grande puiſſance & appareil de guerre, & combien que par le conſeil d'Angleterre il euſt eſté promis au Duc d'Orleans priſonnier des Anglois qu'on ne toucheroit point à ſes villes d'Orleans, & de Blois, toutesfois ledit Comte de Salisberi à la pourſuitte de ceux de Paris, qui ſe plaignoient n'auoir point de paſſage ſur la riuiere de Loire, d'autãt que la ville d'Orleãs eſtoit Frãçoiſe fut chargé par le Duc de Bethfort Regent en France pour le Roy Henry d'aller mettre le ſiege deuant icelle.

Promeſſe au Duc d'Orleans.

Le Comte partant de Paris auec vne belle armee print ſon chemin par le pays Chartrain, la ou il print d'aſſault Nogent le Rotrou, & Chaſteau-neuf, & fit pẽdre ceux qui eſtoient dedans. Ceux de Chartres le receurent honorablement, & partant d'icelle il alla mettre le ſiege au Puiſet, qu'il print d'aſſault, & fit pareillement pendre tous ceux qui le tenoient. La petite ville de Thouri fut prinſe, & trouuee bien garnie de viures que les Anglois firent mener en leur armee, & firent raſer la fortereſſe. Ceux de Rochefort & de Bertaucourt aduertis de la prinſe de Thoury quitterent leurs places. Le Comte de Saliſbery allant deuant Ianuille en Beauſſe la print, mais les gens de guerre qui eſtoiẽt dedans ſe retirerent au chaſteau, lequel le Comte fit ſi viuement aſſaillir que le lendemain ils ſe rendirent à ſa mercy. Alors il fit emmener à plaines chartees à Paris tous les priſonniers qu'il auoit prins en ceſte guerre, pour touſiours ſ'entretenir en la bonne grace des Pariſiens. Ceux de Meun ſur Loyre aduertis que le Comte apres la prinſe de Ianuille vouloit aller deuant leur ville, & conſiderans qu'ils n'eſtoient aſſez forts pour ſe deffendre contre luy, la luy enuoyerent offrir. Le Comte en y allant print le Chaſteau de Mompipeau & autres petis forts & Chaſteaux de la Beauſſe qui faiſoient pluſieurs maux à ceux qui alloient & venoient audit pays & faiſant remparer le fort dudit Meun il y mit bon nombre d'Anglois, leſquels de nuict allerent piller l'Egliſe & la petite ville de Noſtre Dame de Clery.

Prinſe de Thoury.

Ianuille priſe.

Apres que le Comte eut prins toutes ces places de Beauſſe qui luy pouuoient nuyre à tenir le ſiege deuant la ville d'Orleans, il ſe reſolut de l'aller aſſieger, combien que pluſieurs capitaines & ſeigneurs qui eſtoient auec luy n'en fuſſent pas d'aduis, mais le ſien vainquit ceux des autres. Il ſe preſenta en bataille deuant ladite ville deuant la porte Renard. A ſa venue yſſirent d'icelle le baſtard d'Orleans, Eſtienne de Vignolles dit la Hire, Poton de Xaintrailles, & autres capitaines & pluſieurs gens de guerre, & là y eut grande & longue eſcarmouche, durant laquelle les chariots, l'artillerie, le bagage, & les viures des Anglois paſſerent & ſe rendirent à Meun, de là ou le Comte ſ'achemina vers la ville de Baugency qu'il aſſiegea ſi eſtroittement des coſtez de Beauſſe & de Soulogne que ceux de dedans furent contraints de ſe rendre, puis Chaſteau-neuf ſur Loyre, & autres petites places ſe rendirent aux Anglois. Le Comte enuoya des forces deuant Iargeau & y mit le ſiege. Ceux de dedans ſe deffendirent fort bien par l'eſpace de quelques iours, mais voyans qu'ils n'eſtoient aſſez forts pour reſiſter aux ennemis ils ſe rendirẽt. Alors y auoit dedãs Suilly vn vaillant Cheualier nõmé Iean de Leſgot qui auoit grand nombre de gens, mais le Sieur de Rochefort parant du Sieur de la Trimoille ſeigneur dudit Suilly y venant par cautelle y fit entrer pluſieurs Bouguignons, en mit dehors ledit Leſgot, & ſe rendit au Comte de Salisbery contre le Roy. Le Comte accompagné de Guillaume Comte de Suffolk & du capitaine Talbot alla mettre le ſiege deuant la ville d'Orleans, auquel les habitans d'icelle monſtrerent leur foy & loyauté. Ils bruſlerent & ruinerent leurs faulxbourgs qui reſſembloient vne grãde ville pour euiter qu'iceux eſtans prins ils ne peuſſent de là eſtre battus & tourmẽtez. Ils font preparatifs de tout ce qui eſt neceſſaire à ſouſtenir vn long ſiege, deſpouillent tous les champs tant de Beauſſe que de Soulogne aux enuirons de ladite ville, & en icelle emporterent tous les viures qu'ils y trouuerent. Diuiſent les quartiers de ladite ville entre eux pour les garder chacun endroit ſoy, & ſe preparent de ſouſtenir

Tous les forts prins.

Saillie.

Priſe de Baugency.

Iargeau priſ.

Orleans aſſiegee.

Ordre donné à vn ſiege.

1428

ſtenir auec vn grand courage l'effort des aſſiegeans. Deuant ladite ville y a vn grand pont aſſis ſur la riuiere de Loyre reſpõdant ſur le pays de Soulogne, & par iceluy on portoit ordinairement dedans la ville des viures des villes, villages, & champs dudit pays. L'Anglois ſe ſaiſit de toutes leſdites villes & villages, & ſe faiſant maiſtre de la campaigne ſempara du pont, fit des forts & des tranchees aux lieux des fauxbourgs, & commença à battre la ville. Comme ceux de dedãs ſe virent eſtroictemẽt aſſiegez & battus, ils firẽt venir nouuelles forces de François à eux, ſur leſquels ils firent chef Eſtienne de Vignolles dit la Hire & Iean baſtard d'Orleans. Les murs de leur ville furent fort briſez & caſſez, & de iour à autre l'Anglois ſapprochoit d'iceux & de leur foſſé. Chacun iour ſe faiſoient de belles ſaillies & eſcarmouches entre les aſſiegez & les aſſiegeans, auec victoire tantoſt auantageuſe pour l'vn, tantoſt pour l'autre. Les Anglois mettoient leurs archiers deſquels ils auoit vn grand nombre en lieu ſi aduantageux qu'ils bleſſoiẽt vn nõbre infini de ceux de dedans auſquels les fleſches faiſoiẽt vne grande crainte. Ce pendant que ceux de dehors font leur deuoir de biẽ aſſieger, & ceux de dedans à ſe bien deffendre. Charles eſtant à Bourges, autres diſent, quelques villes de ce Royaume eſmeues de pitié du mal des Orleãnois enuoyerent au ſecours des aſſiegez, Charles Duc de Bourbon, autres diſent ſon fils, auec munitions de viures & d'artillerie & nouuelles forces d'hommes. Ledit Duc de Bourbon, ou ſon fils eſtant à Blois fut aduerti que le Comte de Saliſberi faiſoit de Paris venir au camp des Anglois force chariots chargez de viures & munitions, accompaignees de quelques trouppes de ſoldats Anglois, dont changeant de route & de chemin ſe reſolut de les aller aſſaillir, & ſen alla droit vers elles, & fit ſecrettement entẽdre ſon entrepriſe aux ſeigneurs aſſiegez, la pluſpart deſquels le vindrent trouuer pres Ianuille en Beauſſe. Iean Faſtol conducteur de ces troupes Angloiſes deſcouurãt de loin les François fit mettre en rond ſes chariots qui portoient leſdits viures & munitions, autres diſent qu'ils ſe clouirent de leurs chariots & de grands pieux ferrez fichez en terre, ſe mirent à pied, & mirẽt leurs archiers deuant, & chargeans le Duc de Bourbon & les Frãçois les mirẽt en route, ſi bien que ledit Duc apres auoir perdu plus de deux cens hommes des ſiens fut contraint ſe retirer, & auec grande difficulté & peu de gens ſen alla à Orleans. Et d'autant que la principalle charge des viures eſtoient des harancs ceſte deffaite fut appellee la bataille des harancs. Faſtol pourſuiuant ſon chemin arriua au camp des ſiens ſans aucun empeſchement.

Viures mis dans la ville.

Secours aux aſſiegez.

Saillies & eſcarmouches

Deuoir d'aſſiegez & d'aſſiegeans.

Aduis des ennemis.

Ordonnance d'armee.

François deffaits.

Ceſte nouuelle apportee en Angleterre doubla la ioye publique, d'autant qu'ẽ ces meſmes iours que cela aduint au mois de Decembre de l'an 1428. autres diſent en Ianuier 1429. le ieune Roy Henry ſixieme du nom fut auec grande ioye & ceremonie couronné à Londres, à l'aage de huict ans. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes, & les noſtres diſent que lors que le Comte de Saliſberi auec ſon armee ſe vint camper deuant le pont de la ville d'Orleãs aboutiſſant à la Soulogne, les habitans de ladite ville & les ſeigneurs qui eſtoient dedans faiſoient paracheuer vn bouleuert deuant la Tournelle du bout dudit pont, & faiſoient abbattre & bruſler les faux-bourgs qui eſtoient au bout d'iceluy. Quand on vit approcher les Anglois, les ſeigneurs, capitaines, & gens de guerre ſaillirent contre eux, & fort deffendirent les barrieres des faux-bourgs & des Egliſes, tellement que les Anglois contraicts de reculler ſe retirerent loing des faux-bourgs, & apres que le feu mis en iceux fut eſtaint ils ſy camperent, & dedans l'Egliſe

La bataille des harancs.

Couronnement de Roy Anglois.

Saillie ſur les Anglois.

des Augustins fortiffierent vne forte Bastille, & y assirent leurs artillerie qu'ils faisoient tirer iour & nuict, tellement qu'en peu de temps ils endommagerent fort le portereau du bout dudit Pont, & commencerent à faire mines en terre pour aller au bouleuert des Tournelles. Or d'autãt que l'vsage de l'artillerie (encore qu'il fut desia trouué) estoit assez lourdement practiqué aussi ne faisoient ny les assiegeans ny les assiegez grand effort auec leurs pieces & bombardes.

Portereau en dommagé.

Artillerie peupratiquee

Ceux de dehors vsoient de ces grosses pieces qu'on appelloit Mortiers qui iettoient le boullet d'vne pesanteur effroyable, qui valloiẽt toutesfois bien peu où point pour la batterie. Vn iour les Anglois donnerent vn merueilleux & furieux assault au bouleuert, & ceux de dedans se deffendirent vaillamment, les habitans portoient chaux viue, cendres, gresses, eaux chaudes, cercles liez en croisee, vin, & viandes, pommes, & vinaigre à ceux qui auoient combattu lesquels rembarrerent fort vaillamment les Anglois, & en enterrerent plusieurs dedans le fossé.

Deffence contre assault.

Ceux de dedans virent bien que le portereau estoit trop foible pour resister contre si grande puissance, & à ceste cause firent vne bastille sur le meillieu du pont, puis mirent le feu au bouleuert des Tournelles & du portereau, dont les Anglois auoient ia miné la moitié, & se retirerent en celuy qu'ils auoient fait faire sur le pont. Toutesfois quelques François qui vouloient garder les Tournelles demeurerent, mais le Comte de Salisberi les fit assaillir, & leuer eschelles, & fit tant qu'il les print. Dequoy ceux de la ville furent bien esbahis. Incontinent apres le Comte de Salisberi fit reparer le Bouleuert des Tournelles, & mit dedans vn Capitaine nõmé Guillaume Classidas. Deux iours apres arriuerent en ladite ville le bastard d'Orleans, la Hire, les sieurs de Brosse, de Bousac, de Saincte Seuere Mareschal de France, Iacques de Chabannes, & autres grands Seigneurs & cappitaines auecques plusieurs gens de guerre, la venue desquels reconforta grandement ceux de la ville. Les Anglois firent quatre Bastilles tant au dessus qu'au dessoubs desdites Tournelles & du Bouleuert le long de la riuiere de Loire, tellement que du costé de Soulogne on n'eut sceu entrer dedans la ville ny par eau ny par terre, & tiroient iour & nuict dedans ladite ville leur artillerie, qui toutefois ne tua iamais six hommes des assiegez. La riuiere estoit alors si basse qu'en plusieurs lieux on la pouuoit passer à gué: les François la passoient souuent, & faisans plusieurs belles escarmouches sur les Anglois en laissoient q̃lquefois sur la place. Voila ce que disent nos histoires. Quelques vns ont laissé escrit que comme le siege fut long & que la famine deuint grande dedans la ville, les habitans d'icelle s'assemblans aduiserent aux moyens de leur conseruation. Ils se resolurent de ne se rẽdre iamais à l'Anglois, & quelques vns d'eux furent d'aduis de se mettre en la foy du Duc de Bourgongne, pensans que quelquesfois il se ressouuiendroit qu'il estoit Prince du sang de France, & qu'il ne desireroit point la ruine d'icelle en laquelle il auoit si bonne part. Ledit Duc ne refusoit pas de receuoir ladite ville en sa foy & sauuegarde, mais s'il vouloit entretenir le Traicté fait entre luy & l'Anglois il ne le pouuoit faire sans le consentement dudit Anglois. Le Comte de Salisberi ne voulant entendre à ceste reddition, ne se peult tenir qu'il ne dit au Duc qu'il n'estoit pas raisonnable que veu qu'il tendoit les fillets pour prendre les bestes vn autre luy emportast la proye. Il pouuoit bien respondre plus honnestement à vn si grand Duc, pour ne le rendre moins affectionné & ardant à la poursuitte de ceste guerre qui n'estoit pas finie.

Feu au bouleuert.

Les tournelles reparees.

Secours de Francois.

Conseil d'assiegez.

Sur leur cõseruation.

Orgueilleuse responce.

finie. Auſſi ce qui aduint puis apres blaſma & cõdãna ceſte brauerie, & deux maux en aduindrent: car la volonté du Duc de Bourgogne fut par là offencée, d'autãt que penſant que les Anglois portaſſent enuie à ſa gloire il commença d'auoir mauuaiſe opinion d'eux, & en apres les Anglois furent contraincts de quitter le ſiege. Les hiſtoires Angloiſes diſent que ſ'eſtans ceux d'Orleans reſolus de ne ſe rendre point aux Anglois ains au Duc de Bourgongne ſeulement, ils luy firent entendre leur volonté & reſolution. Le Duc leur reſpondit qu'il entendroit voluntiers à leur reddition de la façon qu'ils la demandoient ſi elle eſtoit agreable au Duc de Bethfort. Les aſſiegez enuoyerent leurs deputez à Paris vers ledit Duc de Bethfort, lequel apres les auoir ouyz aſſembla ſon conſeil & luy racompta les conditions que ceux d'Orleans demandoient. Les vns dudit cõſeil eſtoient d'aduis de les accepter, veu que par icelles ceſte grande, opulente, & importante ville eſtoit tirée de l'obeiſſãce & affectiõ du Roy Charles. Le Duc de Bethfort & pluſieurs autres Seigneurs au contraire diſoient qu'il les failloit reietter, & que ce ſeroit vn acte de villain & treſpreiudiciable exemple, ſi ceſte ville ſi long tẽps aſſiegee & preſque prinſe par les forces de leur Roy en fin venoit à tõber pluſtoſt entre les mains d'autruy que celles de leurdit Roy, d'autant que les autres villes & pays ſuiuroient l'exemple de ceux d'Orleans. Ceſte opinion eſtant ſuiuie, il fut reſpondu aux deputez d'Orleans qu'il failloit qu'ils ſe rendiſſent au Roy d'Angleterre non à autre, d'autant que ceſte guerre ſe faiſoit en ſon nom. Et de là procederent les deux maux cy deſſus declarez. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes.

1428 et 1429.

Mal d'icelle.

Reſponce du Duc de Bourgogne.

Opinions diuerſes.

Opinion ſuiuie.

Le Comte de Salisberi eſtant au bouleuert (ou ſelon d'autres en la tournelle du portereau) & regardant par vne feneſtre du coſté de la ville, vn coup de canõ de ladite ville frappant contre les barreaux de fer de ladite feneſtre les rompit & eſclatta, & l'vn des eſclats frappant ledit Comte luy creua vn œil, luy froiſſa tout le corps, & le ietta par terre. Eſtant emporté en ſa tante & de là à Meun ſur Loyre, la nuit enſuiuãt ou ſelon d'autres deux iours apres treſpaſſa. Les Anglois marris & eſtonnez de ſa mort la celerent le plus longuement qu'ils peurent, mais bien toſt apres elle fut ſceuë par quelques priſonniers François par eux deliurez, & pour cela ne laiſſerẽt leſdits Anglois de pourſuiure le ſiege, car en leur armee ils auoient encores les ſieurs de Talbot, d'Eſcalles, de Neufuille, Faſtol, & Claſsidas, lequel encore qu'il ne fut prince, ny grand ſeigneur ſe rendit tant recommandable par ſa vaillance que tous les autres ſe rapportoient à ſa ſageſſe, bon aduis, & conduicte, & mit la ville d'Orleans en ſi piteux eſtat que ſi Dieu n'euſt eu pitié d'elle, elle eut eſté contrainte de ſe mettre ſous le ioug de la domination Angloiſe.

Salisbory regit de frare bleſſé. et mort regit de tout feuur eſt Bethfort in paris

Mourut.

Siege pourſuiui.

Sage conduicte.

Apres la mort dudit Comte, les Anglois pour plus aiſeement & viſtement prendre la ville departirent leurs forces, & l'enuironnans de toutes parts mirent garniſons es villes voiſines le long de la riuiere de Loyre, & bruſlerent pluſieurs maiſons, preſſoirs, & ediffices tout le long du val de ladite riuiere. Auſsi les noſtres en ce meſme temps abbattirent pluſieurs Egliſes & Monaſtres des faulxbourgs de leur ville, & firent cela pour ce qu'ils furent aduertis que le Duc de Bethfort Regent en France pour le petit Roy d'Angleterre ſoy nõmant Monarque des François, venoit les aſsieger à grande puiſſance du coſté de la Beauſſe. Car combien qu'on l'eut prié & admonneſté de ceſte entreprinſe, pour ce qu'il y

Monaſteres abbatus.

auoit ſerment & conuention entre le Roy d'Angleterre & le Duc d'Orleans que tant que ledit Duc ſeroit en priſon, ledit Roy n'entreprendroit rien ſur les terres & villes dudit Duc, ſi eſt ce que le Duc de Bethfort ſe reſolut de faire tout egal, & de priuer tous les Princes de France de leur heritage. Le vingt-neufieme iour de Decembre de l'an mil quatre cens vingt-huict, les Anglois mirent le ſiege deuant la ville du coſté de la Beauſſe, & pour ſe fortiffier & garder les allees & venues que nul ne peult entrer en icelle ny les aſſaillir ils rompirent les chemins, firent de grands foſſez, & pluſieurs Baſtilles tant ſur ladite riuiere qu'aux aduenues, leſquelles ils nommerent l'vne du nom de Paris, l'autre de Rouen, l'autre de Londres, & les autres des noms de quelques autres villes. Ils y planterent leur artillerie de laquelle de toutes parts ils tiroient iour & nuict dedans la ville, ruinans pluſieurs cheminees ſans tuer que bien peu de gens. Il ne ſe paſſoit iour que les Princes, Seigneurs, Capitaines, & gens de guerre Frãçois ne fiſſent des ſaillies & des eſcarmouches, & n'allaſſent reſueiller les Anglois qui de leur coſté emportoient ſouuent la victoire ſur les noſtres. Vn iour de Noël les deux parties firent treſues depuis le matin huict heures iuſques au ſoir, affin que les vns & les autres peuſſent vacquer à la deuotion. Les noſtres preſterent aux Anglois vne bande de ioueurs de toutes ſortes d'inſtruments qui les allerent reſiouir ſur la baſtille, & ayans ioué ſe retirerent, & ſoudain les treſues venans à faillir ils commencerent de plus belle à ſ'eſcarmoucher & guerroyer. Le premier iour de l'an mille quatre cens vingt-neuf, peu ſ'en fallut que les Anglois ne ſurprinſſent par eſcalade le Bouleuert de la porte Renard, fauoriſez de l'obſcurité de la nuict qui eſtoit pluuieuſe, toutesfois ils furent rudement repouſſez par les noſtres. Loys de Culant Admiral de France vint iuſques au portereau auecques deux cens hommes de cheual, & là en deſpit des Anglois paſſa la riuiere de Loyre au port Sainct Loup, & ſe rendit dedans la ville. Le l'endemain ſes gens allerent donner le bon iour aux Anglois à grand coups de coutelas. La longue tenue & reſiſtance de ceux de dedans, leur vaillance, & leur grand courage enhardiſſoiẽt les autres de les aller ſecourir, tellemẽt qu'il ne ſe paſſoit gueres iour que ſecours ne leur vint d'hommes & de viures.

Siege des Anglois.

Forts nommez noms de villes.

Victoires diuerſes.

Treſues en ioye.

François au ſecours.

Des aſſiegez

Le feu des guerres bruſloit entierement toute la France, les Anglois ſ'y pourmenoient la craye en la main, & les François eſtoient deſeſperez, ce pendant que Charles ne bougeoit de Meũ ſur Yeure ou de Bourges à faire l'amour à vne belle Dame nommee Agnes Soler, & à faire de beaux parterres & iardins, n'apprehendant ny ſon mal, ny celuy de ſon Royaume. Mais Dieu qui la regardoit en pitié ſuſcita tout à propos la valeur de pluſieurs vaillans Cheualiers comme Iean Baſtard d'Orleans, Poton de Xaintrailles, Eſtienne de Vignolles dit la Hire, & d'autres qui par leur vaillance & vertu ſuppleans à l'imbecilité de leur Roy, la conſeruerent. A cela ſe ioignit vn miracle que quelques vns ont eſtimé ſimulé, & auoir eſté baſti & formé par les deſſuſdicts Seigneurs, & la plus part le tindrent & l'ont tenu depuis pour miracle veritable & aſſeuré. Il y eut vne ieune fille de l'aage de vingt-deux ans natiue de Vaucouleur en Lorraine, ou ſejon d'autres d'Aſpiencourt nommée Ieanne fille de Iacques Darc & d'vne femme nommee Yſabeau. Ceſte fille diſoit que par pluſieurs fois les Anges, Saincte Catherine, & Saincte Marguerite, & autres Saincts & Saintes ſ'eſtoient apparus à elle, & ſ'addreſſant (à ce que quelques vns diſent, à Robert de Baudricourt cappitaine

La belle Agnes.

Miracle.

Ieanne la Pucelle.

pitaine de Vaucouleur luy dit que Dieu luy auoit donné les moyens d'ayder le Roy Charles au recouurement de ſon Royaume. Baudricourt de prime arriuee meſpriſa le langage de ceſte fille, & la penſa eſtre inſenſee & tranſportee. Toutesfois elle continua tant en ces remonſtrances, & en fit telle inſtance enuers ledit de Baudricourt qu'en fin il l'eſcoutta attentiuement, & ayant trouué qu'elle parloit pertinenment, commanda à vn gentilhomme de la mener vers le Roy qui eſtoit alors à Chinon. Eſtãt introduitte en la chãbre, elle alla droit choiſir le Roy, lequel eſtãt aduerty de ſa venue ſ'eſtoit retiré derriere pluſieurs autres gentilshõmes qu'il auoit fait abiller beaucoup plus pompeuſemẽt que luy, affin qu'elle ne le peut diſcerner d'entre les autres. Toutesfois elle ſ'adreſſa droit à luy meſmes luy faiſant la reuerence comme ſi elle l'eut cognu des long temps. Le Roy ſe voyant preſſé d'elle luy dit qu'il n'eſtoit pas le Roy, ains vn autre qu'il luy nomma. Mais elle repliqua: Au nom de Dieu, gentil Roy ceſt vous meſmes à qui ie veux parler. Elle luy dit pluſieurs choſes dont il fut fort eſbahy, & ne ſçauoit ce que ce pouuoit eſtre. Il ordonna qu'elle fut examinee par les gẽs de ſon conſeil, & par Docteurs & maiſtres en Theologie, leſquels apres l'auoir examinee, rapporterent qu'en toutes ſes parolles & actiõs ils ne cognoiſſoient rien qui ne fut bon & digne de louange, & en quelques ſiennes reſponces ſembloit qu'elle eut veu les eſcriptures, & qu'elle les entendit ſans aucune mauuaiſe opinion & interpretation. Cela donna vn tel contentement au Roy que des lors il monſtra viſaige plus ioyeux qu'au parauant. Apres ce, reuenãt trouuer le Roy il l'eſcoutta en tout ce qu'elle voulut dire, & elle luy dit à part ẽtr'eux deux certaines choſes ſecrettes qui demeurerent entr'eux, & leſquelles il ne voulut iamais reueller. Elle pria le Roy d'enuoyer vn de ſes armuriers querir vne eſpee qu'elle diſoit eſtre en l'Egliſe de Saincte Catherine de Fierebois au pays de Touraine en laquelle pour enſeigne eſtoient grauees trois Fleurs-de-lys de chacun coſté. Ce que le Roy fit, & fut ladite eſpee trouuee comme elle auoit deſigné le lieu entre autres ferremens rouillez, encores qu'elle n'euſt iamais eſté audit lieu de Fierebois. Ce qui fut trouué fort eſmerueillable. Voila ce que racomptent preſque toutes les hiſtoires tant Françoiſes, Flamandes, & Bretonnes, qu'Angloiſes & autres. Toutesfois il a depuis couru vn bruit qui des bouches de ceux qui viuoient de ce temps là, ont coulé dedans les bouches & oreilles des hõmes de noſtre temps que ce miracle de ceſte fille eſtoit ſuppoſé & appoſté. Car les vns diſent que c'eſtoit la garce de Iean baſtard d'Orleans, les autres du Sieur de Baudricourt, & les autres de Poton, leſquels eſtans fins & aduiſez, & voyans le Roy ſi eſtõné qu'il ne ſçauoit pl⁹ que faire ny que dire, & le peuple pour les cõtinuelles guerres & oppreſſions ſouffertes tant abbatu qu'il ne pouuoit relleuer ſon cueur ny ſon eſperance, ſ'aduiſerent de ſe ſeruir d'vn miracle cõpoſé d'vne faulſe religion, qui eſt la choſe du monde qui plus fait croire aux hommes meſmement aux ſimples ce qui n'eſt pas, puis la ſaiſon du temps eſtoit fort propre à receuoir telles ſuperſtitions, eſtant le peuple ruiné, & deuotieux & la plus part ſuperſtitieux. Adonc ces Seigneurs par l'eſpace de quelques iours l'inſtruiſirent de tout ce qu'elle deuoit reſpondre aux demandes qui par le Roy & eux luy ſeroient faites en la preſence du Roy (car ils deuoient eux meſmes faire les interrogatoires) & affin qu'elle peut cognoiſtre le Roy lors qu'elle ſeroit menee vers luy (lequel elle n'auoit encore iamais veu) ils luy faiſoient tous les iours voir par pluſieurs fois ſon pourtraict. Et d'auantage ſuiuant ce que

1429

Dit auoir des viſions.

Va vers le Roy.

Fainte du Roy.

La Pucelle ſage.

Parla au Roy.

Miracle ſuppoſé.

Peuple ruiné

Fainte de ſeigneurs.

quelques vns diſent, le Roy Charles craignant d'eſtre aſſaſſiné par les Anglois auoit accouſtumé de faire abiller cinq ou ſix Seigneurs meſmement les deſſuſdits de ſa parure, affin que celuy qui voudroit l'aſſaſſiner ne le ſceut biẽ choiſir ſ'il ne le recognoiſſoit bien. Ils dirent donc à ceſte fille qu'affin qu'elle recognut le Roy ẽtr'eux abillez de meſme parure que luy, cõme il ſortiroit de la grãde ſalle du Chaſteau de Chinon pour aller à l'Egliſe, elle le recognoiſtroit à cela qu'il ſeroit entre ledit baſtard & Baudricourt, & que ledit Baudricourt luy tiẽdroit vn bras ſur les feſſes. Autres diſent qu'elle fut aſſignee à venir en ſa chambre, & qu'il luy fut dit que le Roy ſeroit à la ruelle de ſon lict. Le iour deſigné auquel elle deuoit venir vers luy en ſa chambre, & eux ayans dreſſé ceſte partie ils ne faillirent de ſ'y trouuer. Eſtant entree, les premiers qui luy demanderent ce qu'elle vouloit furent leſdits deux Seigneurs leſquels luy demandans ce qu'elle demandoit, elle reſpondit qu'elle vouloit parler au Roy. Ils luy preſenterent vn des autres Seigneurs qui eſtoient là, luy diſans que c'eſtoit le Roy, mais elle inſtruitte de tout ce qui luy ſeroit fait & dit, & de ce qu'elle deuoit faire & dire, dit que ce n'eſtoit pas le Roy & qu'il eſtoit caché en la ruelle du lict, la ou de vray il eſtoit, & allant l'y trouuer luy dit ce qui a eſté dit cy deſſus. Ceux qui ſouſtiennent ceſte opinion que ce fut vne inuention de religion ſimulee, diſent qu'elle proffita tant à ce Royaume qu'elle releua les courages perdus & abbattus du deſeſpoir, & arma les cueurs & les bras de pluſieurs perſonnes qui au parauant eſtoient cõme aſſommees. Ceux qui tiennẽt ce miracle pour vray trouuent mauuaiſe ceſte autre narration, & ſe ſcandaliſent de ce qu'on vueille oſter ceſte opinion ſi longuement tenue d'vne choſe ſaincte & d'vn miracle, pour la vouloir conuertir en fable. Mais en choſes concernantes l'opinion des hommes ſur vn faict de Religion il ne fault ny trop credulement les croire, ny trop legerement & opiniaſtrement les meſpriſer, & puis que c'eſt la commune creance nous pourſuiurõs ce que nos Chroniques diſent d'elle.

A la pucelle.

Inſtruite par eux.

Sainte de Religion.

Conſeil au Roy.

Au parauant que ceſte fille fut amenee au Roy il auoit eſté arreſté en ſon conſeil que veu les grãdes pertes de villes & des hommes qu'il faiſoit tous les iours, meſmement pour la perte n'aguieres faite en la bataille des harancs, il failloit qu'il ſe retiraſt au Daulphiné pour le garder, & ſ'y fortiffier, & que de là il pourroit deffendre les pays de Lyonnois, de Languedoc, & d'Auuergne, & ſe preualoir du ſecours de Prouence, veu que le Roy de Sicile qui en eſtoit Comte eſtoit de ſon party, ſon beau-frere, & ennemy mortel du Duc de Bourgongne & des Anglois, ioint que les Comtes de Foix, d'Armaignac, & de Comminge, & les ſeigneurs Gaſcons tenans le party Frãçois luy pourroient plus aiſemẽt donner ſecours d'hõmes & de viures, que ſ'il ſe tenoit en Berry & en Touraine. D'auantage que ſi le malheur vouloit que les Anglois emportaſſent la ville d'Orleans il n'y auroit plus de moyen de tenir le pays de Berry, ou quand bien on le tiendroit, il ne failloit pas ainſi hazarder la perſonne du Roy Charles, la perte duquel ſeroit la perte & deſolation de la France. Que luy eſtant à Lyon ou à Grenoble il pourroit de là faire tout ainſi que iadis auoit fait Charles le Quint ſon grand pere qui ſans bouger de la ville de Paris auoit par la fidelité & les armes des ſiens, aſſiſtees de ſon bon conſeil, chaſſé du Royaume de France les Anglois. Ce conſeil eſtoit bon & ſage & plein de grande conſideration, mais il fut rompu par la venue de la Pucelle qui diſoit ce que les deſſuſdits Seigneurs

Pour aller en Daulphiné

A la deſperade.

Se ſauuer.

Seigneurs luy faiſoient dire, ou inſpiree de Dieu, & fut d'autant plus de foy adiouſtee à ſes parolles qu'on ſceut combien aſſeureement elle auoit limitee l'heure de la iournee des harancs, ainſi que faiſoient foy les lettres que le Seigneur de Baudricourt auoit ſur ce enuoyees au Roy. Adonc il fut arreſté que Ieãne ſeroit enuoyee à Poitiers tant pour voir ſi elle perſeueroit en ſa premiere volõté, & la faire interroger encores par les Docteurs, qu'auſſi pour luy faire fournir gens, viures, artillerie, & deniers pour ſon voyage, ſi on trouuoit qu'il fut expediẽt de le faire. Car la cour de Parlemẽt de Paris chaſſee de là par les Anglois ſe tenoit alors en ladite ville de Poitiers, & les gẽs qui la tenoiẽt pour le Roy qui n'auoiẽt voulu ſuiure le party du Bourguignõ ſ'y eſtoiẽt retirez, & faiſoiẽt iuſtice aux ſuiets du Roy, cõme auſſi l'vniuerſité de Paris eſtant affectionnee à la cauſe de l'Anglois, les hõmes de ſçauoir & qui cognoiſſoient le tort fait à leur Prince laiſſerent Paris, & ſ'en vindrent à Poitiers pour ſuiure la fortune de leur Roy naturel. Eſtãt ladite Pucelle examinee à Poitiers, les Docteurs ne trouuãs que redire ſur elle cõclurent q̃ ſes deſſeins procedoiẽt de la grace de Dieu nõ de ſorts ny de charmes, cõme depuis les Anglois l'ont publié, & que quelques vns ont voulu affermer. 1429

La Pucelle creuë.

Enuoyee à Poitiers.

La Pucelle inſpiree.

Ce pendãt que ces choſes ſe paſſoiẽt à la Cour, les Anglois ne ceſſoient de tourmẽter ceux qui eſtoiẽt aſſiegez dedãs la ville d'Orleãs, & les aſſiegez n'oublioiẽt rien de ce qui peut ſeruir à leur deffence: car le troiſieme iour de Mars de l'ã 1429. faiſans vne ſaillie contre les Anglois, Milord Grey neueu du Comte de Saliſbery qui auoit eſté tué fut occis. Ce qui donna vne grande triſteſſe aux Anglois & les irrita d'auantage contre les noſtres comme ils le firent bien ſentir le lendemain à vne ſaillie faite par quelque bande de Gaſcons de ceux du Sieur d'Albret, car ils rembarerent ſi furieuſement les noſtres qu'ils furent contraints ſe retirer à leur grand dommage, non ſans perte de pluſieurs ſoldats qui y furent tuez, & d'autres qui furent emmenez priſonniers à Paris. Et d'autant que le ſecours amené par la Pucelle ne vint à Orleans iuſques au mois de May, tant le Roy Charles eſtoit lors pauure & deſnué de tous moyens, tandis qu'elle ſe tenoit à Blois pour la leuee de la gendarmerie, & attendant les Seigneurs qui deuoient auec elle aller au ſecours d'Orleãs pour ſe mettre dedans & leuer le ſiege, elle enuoya vn Heraut aux Anglois aſſiegeans auec vne lettre qu'elle leur eſcriuoit. Et d'autant qu'elle eſt bien longue & pourroit eſtre facheuſe nous en reciterons ſeulement les principaux points, à cauſe qu'elle a eſté vn des plus grãds fondemens de la ruine de ceſte fille pour eſtre tombee entre les mains de ſes ennemis.

Deffaite.

Pauureté du Roy.

Lettres de la Pucelle.

" Roy d'Angleterre faites raiſon au Roy du Ciel de ſon ſang Royal, & rendez
" à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes villes qu'auez forcees & vſurpees, car
" elle eſt venue de par Dieu pour vous quereller le Royaume par vous iniuſtemẽt
" prins ſur le ſang Royal, & ce nonobſtant elle eſt preſte à vous accorder la paix ſi
" vous y voulez entendre, & ſi faiſant droit à chacun vous ſatisfaites aux domma
" ges par vous portez à ce Royaume. Ie ſuis ordonnee de Dieu pour eſtre chef de
" guerre qui ſuis deliberee de chaſſer vos gens par force de toute place par eux te-
" nue ſur les François, ſ'ils ſont ſi hardis que d'attẽdre mes forces, mais ſ'ils ſ'humiliẽt, ie le prẽdray à mercy: mais ſoppiniaſtrans voicy la Pucelle qui viẽt pour les
" occir, & maſſacrer, & laquelle le Roy du Ciel enuoye pour vo⁹ chaſſer de Frãce.
" Et vous aſſeure que ſi vous ne ſortez ie feray vn ſi grand carnage de vous, que
" iamais n'en fut veu de tel ou pareil en toute la Chreſtienté, car le Roy du Ciel

Menaſſe les Anglois.

De les tuer.

La force du Ciel.

m'a donné plus de force & de cueur à mes ſoldats qu'à vous ny aux voſtres, auſquels ie conſeille de ſ'en aller de par Dieu, auant que la Pucelle les aſſaille. Ne penſez que le Roy du Ciel fils de Saincte Marie vous ſouffre que teniez la France ſoubs voſtre main, ce ſera le Roy Charles qui l'aura & poſſedera à qui Dieu l'a donnee, comme au vray heritier, & lequel entrera à Paris auec belle & puiſſante compagnie. Si donc vous ne croyez les nouuelles de Dieu reuellees à la Pucelle ſoyez aſſeurez que quelque part que vous rencontrerons nous verrõs qui eſt celuy qui a le droit de ſon coſté. Au reſte vous Comte de Suffort, & vous Reſeigneur de Talbot, & d'Eſcalles Lieutenans du Duc de Bethfort ſoy diſant Regent de France pour le Roy d'Angleterre, faites moy reſponce ſi la paix vous agree, ou ſi aymez mieux ſentir que vallent noz forces en guerre, & vous ſouuienne du dommage qui de cecy vous peut aduenir. Entendez aux nouuelles que ie vous porte, & à la volonté de Dieu que ie vous annonce, car vous n'y voulans entendre ie feray tant que les François feront le plus beau & merueilleux effect d'armes qu'oncques aduint en la Chreſtienté. Eſcrit le Mardy de la grand ſemaine, mil quatre cens vingt-huict.

Autre menaſſe.

A l'Anglois

Les Anglois ſe mocquerent de ces lettres, & tindrent à mocquerie les menaces de Ieanne qu'ils appelloient ſorciere & enchantereſſe, & là menaçoient de ce que depuis ils luy firent, aſſauoir de la faire bruſler, comme celle qui ſentoit mal de la foy, & ſe mocquoient de la ſimplicité du Roy & de ſon conſeil, qui ſe laiſſoient ainſi tromper, & embabouinner par les folles promeſſes de ceſte vachere, hors de ſon ſens, ou pouſſee de l'eſprit malin, comme ſi elle eſtoit plus apte à faire la guerre que tant de bõs capitaines qui eſtoiẽt en France, & leſquels ne pouuoient reſiſter à l'effort du Roy d'Angleterre.

Qui ſe mocque d'elle.

Et du Roy.

Durant cecy les eſcarmouches ſe faiſoient & continuoient tous les iours entre les tenans & aſſaillans. Entre les François fut recommandé vn ieune Eſcuyer du pays de Daulphiné appellé Aymart de Puiſieux, auquel tant pour ſa beauté que hardieſſe & dexterité, Eſtienne de Vignolles dit la Hire Gaſcon donna le ſurnom de Capdorat, tant il ſe plaiſoit en la vaillance de ce gentilhomme, comme ſ'eſbahiſſant qu'vn corps ſi beau & douillet peut faire de ſi grands faits d'armes, d'autant que quelques vns tiennent que la delicateſſe & les armes ſont choſes incompatibles enſemble. Durant le mois d'Auril ne ſe firent pas de grands faits d'armes, chacun ſ'efforçant de ſe fortiffier de viures, & munitions, & les Anglois dreſſans des forts ſur les auenues des viures, affin que plus on n'en peut conduire dedans la ville: mais ſur la fin dudit mois & en l'an mille quatre cens vingt-neuf, arriua à Orleans vn vaillant & fort renommé Capitaine François nommé Meſſire Florent d'Illiers accompaigné de Poton & d'Amador de Vignolles frere de la Hire, venans de Chaſteaudun, & conduiſans quatre cens hommes pour raffrechir ceux qui eſtoient aſſiegez. A leur arriuee eut vne forte & rude eſcarmouche entre les Anglois & eux ſecourus des citoyens, & tomba le malheur ſur les aſſiegeans qui furent repouſſez par les noſtres iuſqu'à leurs trenchees non ſans y eſtre bien eſtrillez, & y perdre vn grand nombre de ſoldats des plus braues. Ces choſes ainſi faites la Pucelle ayant en la ville de Blois amaſſé les forces que le Roy auoit mandees & accompaignees, pluſieurs ſeigneurs & braues capitaines ſ'arma à blanc, & elle & eux à eſtandart deſployé ſe mirent en chemin du coſté de la Soulogne pour venir à Orleans. Les chefs de guerre à la veuë des Anglois qui n'en firent aucun ſemblant paſſerent tous les viures par la

Capdorat.

Amas de viures.

Secours aux aſſiegez.

La pucelle amaſſe forces.

la riuiere & les firent mener dedans la ville d'Orleans, & la Pucelle y entrãt auec grande allegreſſe des aſſiegez, leſdits chefs retournerent à Blois pour querir le demourant des viures, de l'artillerie, & des pouldres. Quelques Chroniques diſent que la Pucelle eſtant reſolue de n'entrer dedans ladite ville ſans donner ſur les Anglois, les cappitaines qui ne ſe fioient pas tant en ſes viſions & promeſſes qu'ils ne vouluſſent ſaſſeurer ſuiuant la diſcipline militaire, ſçachans que la plus grande force du ſiege eſtoit vers la Beauſſe, ſe reſolurent de venir par la Soulogne, & pour n'eſtre par elle deſtournez de leur reſolution ne luy en dirent rien. Elle qui penſoit faire (comme dit eſt) faict d'armes, ordonna que ſes ſoldats ſe confeſſaſſent & chaſſa les femmes publiques du camp, & ſe voyãt fruſtree de ſon intention en fut fort marrie. Or tandis que les viures deuoient entrer en la ville, ceux de dedans pour amuſer les Anglois leur donnerent vne chaude alarme, durant laquelle le charroy entra à ſon ayſe, & ce pendant la Pucelle ſe tint à vn village pres de la ville, là où le Baſtard d'Orleãs & pluſieurs autres ſeigneurs la vindrent receuoir, & careſſer, ne voulans qu'elle entraſt que ſur le tard en la ville, tant affin que les Anglois ne ſe miſſent en deuoir de luy empeſcher l'ẽtree qu'auſſi pour le bruit qu'à ſon arriuee feroit le peuple qui l'attendoit auec vne deuotiõ & eſperance telle qu'il croyoit que ſans ſa preſence il ne ſeroit iamais deliuré de ce ſiege. Ainſi à huict heures du ſoir, elle armee tout à blanc & montee ſur vn beau courſier de pareille couleur, entra dedans la ville, faiſant deuant elle porter ſon eſtandart auquel eſtoient paints deux Anges, chacun tenãt vne Fleur-de-lys, & au meillieu l'Image de la vierge Marie, deuant laquelle eſtoit encores repreſenté vn Ange qui luy offroit vne Fleur-de-lys. Et pour obuier aux mauuaiſes opinions & bruits des meſdiſans elle auoit touſiours auec elle ſes deux freres, & en la ville fut logee chez vne honnorable Dame.

1429

Sageſſe de Cappitaine.

Ordre de la Pucelle.

Seigneurs au deuant d'elle

Creance du peuple en icelle.

Entre à Orleans.

FIN DV VINGT-VNIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE VINGT-DEVXIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1429

L'Arriuee de la Pucelle en la ville d'Orleans donna vne merueilleuſe ioye aux aſſiegez qui l'attendoiét comme vn miracle enuoyé du Ciel. Alors le Baſtard d'Orleans manda venir en ladite ville toutes les forces des villes de Montargis, Chaſteaudun, & autres fortereſſes des enuirons, & luy & ladite Pucelle accompaignez de ces forces allerent au deuant des ſeigneurs de Bouſſac, de Raiz, de Lore, & de Gaucourt, qui menoient de Blois à Orleans le demeurant des viures & munitions pour leur faire eſcorte, & paſſans deuant toutes les Baſtilles des Anglois entrerent à ſauueté dedans la ville ſans qu'ils fuſſent aſſaillis des ennemis. Pluſieurs arbaleſtiers, archers, & gens de pied ſaillans de la ville allerent aſſaillir l'vne des plus fortes Baſtilles des Anglois qui ſe deffendirent vaillamment. Dequoy eſtant la Pucelle aduertie y alla, accompaignee de bon nombre de gens de guerre. Son arriuee renforça le combat ſi que la Baſtille fut vaillamment & honorablement gaignée par les François & ſoixante Anglois y furent tuez, & vingt-deux priſonniers. Les Anglois des autres baſtilles firent ſemblant de vouloir aller ſecourir leurs gens, mais quand ils virent le grand nõbre des noſtres, & la mauuaiſe fortune des leurs ils ſe monſtrerẽt pluſtoſt ſpectateurs d'icelle que deffenſeurs. Quelques iours apres à la venue de Claſſidas Capitaine du bouleuert du pont & du portereau, & des autres Anglois qui eſtoient en diuerſes baſtilles qu'ils auoient faites du coſté de Soulogne, la Pucelle & pluſieurs Cappitaines ſaillirent de la ville & trauerſans la riuiere de Loyre vindrent du coſté de Soulogne. Quoy voyans les Anglois qui eſtoient en vne forte baſtille bien garnie de toutes munitions l'abandonnerẽt, & ſe retirerent en celle qu'ils auoient faite aux Auguſtins. Ieanne paſſa outre ceſte Baſtille abandonnee, & ſe preſenta deuant celle des Auguſtins, là où fut dõné vn furieux aſſaut auquel les François eurent du pire, pluſieurs d'eux furent bleſſez, & la Pucelle frappee d'vn coup de traict qui toutesfois ne luy fit aucun mal. Les Anglois penſans auoir eu la victoire eſleuerent vn haut cry & huee, qui eſpouuenta tellement les François que la pluſpart d'iceux commencerent à fuir, laiſſans la Pucelle peu accompagnee. Elle irritee de ceſte fuitte & honte, courut apres pour les faire reuenir, & pour leur faire reproche, mais les Anglois pẽſans qu'elle ſ'en fuit auec eux la pourſuiuirent viuement, luy diſans vne infinité d'iniures & de villenies. Comme elle eut attaint les ſiens, & iceux tellement encouragez qu'elle les fit reuenir au

Ioye des Orleannois.

Secours des Francois.

Anglois aſſaillis.

Et tuez.

Saillie de la Pucelle.

Bleſſee.

Encouragea les ſiens.

au combat, elle alla assaillir de rechef la bastille des Augustins, & la print & brussa auecques vn grand carnage des Anglois. Apres cela elle voulut aller assaillir le Bouleuert des Tournelles, mais la nuict suruenant elle changea d'aduis, resolue de l'assaillir le lendemain. Mais la nuict les Anglois brusserent l'Eglise de Sainct Iean le Blanc, & leur bouleuert du champ Sainct Priué. Et d'autant que les Anglois auoient retenu le Heraut que la Pucelle leur auoit enuoyé auecques les lettres cy dessus escriptes, elle leur enuoya encores vn trompette les sommer de le luy rendre, & les accuser de barbarie de ce que contre la coustume ancienne & le droit commun de toutes nations ils auoient retenu vn messager public-que. A cecy adiousta le Bastard d'Orleans que s'ils ne renuoioient ce messager que tout autant d'Anglois qui tomberoient en ses mains & les prisonniers qu'il tenoit passeroient au fil de l'espee, sans espargner ceux mesmes qui estoiẽt venus pour traicter de la rançõ des autres. Les Anglois renuoyerent le Heraut auec mil & mille iniures & villenies dictes contre la Pucelle.

1429

Changement d'aduis.

Droit de gens violé.

Heraut renuoyé.

Les habitans de la ville las du long siege qui auoit desia duré sept mois, & de la fatigue & des couruees de la guerre, prierent la Pucelle & les Seigneurs François qui estoient auecques elle de vouloir iouer à quitte & à double pour les deliurer de ce siege. Adoncques contre l'aduis du Seigneur de Gaucourt gouuerneur de la ville, elle & les autres seigneurs passerent en Soulogne, & laisserent dedans la ville bon nombre de gens de guerre pour combattre du costé de la ville la Bastille des Tournelles qui estoit merueilleusement forte. La Pucelle & les Cappitaines donnerent l'assaut par dehors, & ceux de la ville iettoient du feu gregeois & des grenades pour mettre le feu aux fagots dudit bouleuert. L'assaut commençant à trois heures apres midy dura iusques à la nuict si dur & si aspre que les Anglois n'en pouuoient plus, car poudre, traicts, & courages leur faillirent.

Siege. Dure sept mois

Longueur de siege facile.

Long assault.

Alors les François dressans leurs eschelles entrerent dedans le Bouleuert, & tuerent tous les Anglois qu'ils trouuerent dedans. Classidas & plusieurs autres Cappitaines Anglois se retirerent dudit Bouleuert dedans les Tournelles, & saillirent du costé du Pont pour aller combattre ceux de la ville qui estoient dessus, mais ils furent repoussez, & aduint qu'en se retirant, le Pont qu'ils auoyent reparé de bois rompit sous eux, & tous armez tombans en la riuiere se noyerent. Alors les François entrerent dedans les Tournelles tant du costé de la Pucelle que du costé de la ville. Là y eut grande tuerie, plusieurs prisonniers furent prins & grand butin gaigné, & la Pucelle & les siens passans par dessus le Pont qui fut bien tost reparé entrerent dedans la ville. Elle auoit esté blessée d'vn coup de traict, mais elle n'en faisoit pas grand cas. Toutesfois elle fut bien pensee, louee de sa valeur, & estimée comme vne chose diuine enuoyee du Ciel pour le secours des assiegez. La Pucelle ne voulut nullement que ceste nuict personne rentrast dedans la ville, ains retint les forces aux Tournelles, tant pour conseruer ce que vaillamment ils auoient conquis, que pour voir si l'Anglois se mettroit en campagne pour combattre & venger la mort des leurs, mais ils n'en auoient nulle enuie, ains estoient fort effrayez tant pour la mort de tant de vaillans hommes des leurs tuez, que pour ce qu'à veuë d'œil, ils congnoissoient comment leur bonne fortune descheoit, ayans presque en vn moment perdu deux ou trois forts les plus puissans qu'ils eussent, ausquels estoit la fleur de leur gensdarmerie.

Anglois tuez

Grãde tuerie

Louange de la Pucelle.

Anglois estonnez.

De leurs pertes.

Le huictieme iour de May de l'an 1429. Les Comtes de Suffolk & d'Escalles & le Millord Talbot voyans leurs pertes & desastres euidens sortirent de leurs bastilles, y firent mettre le feu, & auec leur armee, viures, & munitions s'en allerent es villes de Meun sur Loire, Baugency, Iargeau, Ianuille, & autres forteresses qu'ils tenoient. Ainsi fut leué le siege de deuant la ville d'Orleans, & tous les ans à pareil iour que les Anglois le leuerent les habitãs de ladite ville en memoire perpetuelle font procession generalle.

Leue le siege d'Orleans.

Les histoires Angloises disent que Talbot se retira à Meun sur Loyre, & apres l'auoir fortifiee s'en alla au pays du Maine, & mettant le siege deuant la ville de Laual la print. Les nostres disent qu'apres le siege d'Orleans leué la Pucelle alla à Chinon trouuer le Roy qui la loua grandement de sa valeur, & l'estima mieux

La Pucelle estimee miracle.

que deuant vn miracle enuoyé du Ciel pour la deliurance de son Royaume. Charles desireux de poursuiure sa bonne fortune & de chasser les Anglois de la France dressa vne belle & gaillarde armee, de laquelle il donna la charge à Iean Duc d'Alançon (nouuellement deliuré de sa prinse aduenue à la bataille de Vernueil) & à la Pucelle. Ledit Duc alla mettre le siege deuant la ville de Iargeau sur Loyre, qui fut prinse d'assault, & le Comte de Suffolk prins dedans a-

Iargeau prise

uecques plusieurs autres prisonniers. Mais comme les François les emmenoient à Orleans, vn si grand debat s'esmeut entre eux pour lesdits prisonniers, assauoir à qui cestuy cy & cestuy là deuoit demeurer, que de despit ils tuerent

Prisonniers tuez.

la plus grande part d'iceux. Les Anglois disent que à la prinse de Iargeau deux cens Anglois furent tuez, & quatre cens prins, & que les nostres y perdirent trois cens hommes. Apres ladite prinse les nostres se presenterent deuant Meun sur Loyre du costé de la Soulogne la riuiere entre deux (disent nos Chroniques) & que d'arriuee ils prindrent le fort du Pont (toutesfois il n'y en a point, ny ap-

Meun assiegee.

parence d'y en auoir eu) & y mirent bonne garnison contre les Anglois qui tenoient la ville. Le l'endemain ils passerent outre & allerent deuant Baugency ou ils voulurent mettre le siege, mais les Anglois effrayez de leur puissance a-

Composition.

bandonnerent la ville, & se retirerent au chasteau à l'entour du pont. Ceux du pont qui estoient bien enuiron six vingts hommes & ceux du chasteau demanderent composition qui leur fut accordee, à la charge qu'ils sortiroient bagues sauues, vn baston blanc en la main, & qu'ils ne s'armeroient d'vn mois apres. A Baugency arriuerent le Comte de Richemont Connestable de France, & le sire d'Albret auecques douze cẽs hommes. Ledit Connestable auoit esté lõg temps absent de la Cour à cause que le Roy luy vouloit mal pour le meurtre cõmis en la personne du sieur de Beaulieu par le Mareschal de Ialognes, & par les menees

Connestable en grace.

dudit Connestable, mais le Roy prié par la Pucelle de remettre en sa bonne grace ledit Connestable & de considerer le besoin qu'en l'extremité de ses affaires

Ne fault irriter vn grand

il auoit d'hommes & mesmement d'vn tel homme qu'estoit ledit Connestable, & qu'il ne le failloit irriter, le receut en sa grace.

De toutes parts arriuoient gens en l'armee des François, car la nouuelle du siege leué de deuant Orleans auoit relleué les cœurs des François, & preuoyoient par iceluy vn bon augure du bon succez de nos affaires. Aussi chacun voyoit le bon heur des Anglois s'escouler, & se conuertir en malheur. Les seigneurs Frã-

Malheur des Anglois.

çois qui estoient auec le Duc d'Alançon & la Pucelle delibererent d'aller deuãt Meun sur Loire, & cõme ils estoiẽt en chemin, ils eurẽt aduis par leurs coureurs que les Anglois qui estoient dedãs Meun l'auoiẽt abãdonnee, & qu'on auoit veu

Talbot

Talbot, Iean Faſtol, & ſix mille combattans Anglois prendre le chemin de Ianuille en Beauſſe. Il fut entre les François conclud de les ſuiure & combattre ſi on les pouuoit attaindre. Au village de Patay en Beauſſe les noſtres rencontrãs les ennemis les chargerent & deffirent, de telle façon que quatre mille d'iceux furent tuez & trois cens prins, entre leſquels furent le Comte d'Eſcalles, Gaultier de Hõgrefort, Talbot qui eſtoit venu de Laual au ſecours de ceux de Meun, & pluſieurs autres capitaines & ſeigneurs Anglois. La chaſſe dura iuſques à Ianuille qu'ils tenoient, laquelle fut alors priſe. Les Anglois diſent que le combat dura plus de trois heures, que leur cauallerie fut miſe en routte, que l'Infanterie ſe ſauua à Meun auecques partie de la caualerie, qu'enuiron mille Anglois furent tuez, cent prins, entre leſquels fut Talbot, & que ſix cents hommes des François y moururent. Voila ce qu'ils diſent. Quelque temps apres Talbot fut deliuré par eſchange de Poton de Xaintrailles. Iean Faſtol & les autres Anglois qui peurent eſchapper ſe ſauuerent à Corbeil, à Meun, à la Ferté, & pluſieurs autres fortereſſes de Beauſſe furent prinſes par les François. Toutes ces choſes aduindrent en l'an 1429.

1429

Anglois rencontrez à Patay.

Deffaits.

Talbot prins deliuré.

Charles ne mãqua de ſon deuoir à bien vſer de la bõne fortune qui ſe preſentoit à luy & qui le fauoriſoit, car pour ſe rẽdre plus Auguſte & venerable aux ſiẽs & plus redoutable à ſes ennemis il delibera d'aller à Rheims pour ſ'y faire ſacrer, ſuiuant la couſtume des Rois ſes predeceſſeurs. Ceſte entrepriſe fut miſe en deliberation, & y auoit pluſieurs Princes, ſeigneurs, & chefs de guerre qui n'eſtoient pas d'opinion qu'il y deut encore aller, luy remonſtans que mal aiſeement le pouuoit il faire, d'autant que les villes de Rheims, de Troyes, Chaalons, Auxerre, Laon, Soiſſons, & toutes les autres villes pres deſquelles il falloit paſſer eſtoient en l'obeiſſance des Anglois, comme auſſi eſtoient celles de Picardie, de l'Iſle de France, & tous les pays d'entre la riuiere de Loyre & la mer. Toutesfois Ieaune la pucelle, l'authorité de laquelle eſtoit plus grande que celles des ſeigneurs, l'admonneſta, preſſa, & perſuada de telle façon de ſ'aller faire ſacrer, diſant qu'elle eſtoit enuoyee de Dieu pour l'y mener, & que le temps que Dieu auoit ordonné eſtoit venu, que ledit Roy ſe reſolut d'y aller, penſant que apres ſon ſacre il ſeroit plus heureux cõtre ſes ennemis, & plus reſpecté & honoré de ſes ſubiects, & de fait fit aſſembler à Orleans au moys de Iuing l'an mille quatre cens trente toutes les forces qu'il peut, & ſe mit en chemin pour aller à Rheims. Son camp eſtoit compoſé de 12000. bons & hardis combattans, & de pluſieurs Princes & ſeigneurs, & ſa cornette eſtoit portee par la pucelle.

Charles pourſuit ſon heur

Se veult faire ſacrer.

Remonſtrãce de danger.

Conſeil de la pucelle.

1430

Alors le ſieur de la Trimoille gouuernoit totalement le Roy & les affaires du Royaume. De quoy le Conneſtable & pluſieurs autres ſeigneurs luy portoient vne treſgrande enuie, & eux ayans menez auecques eux douze cens hommes pour accompaigner le Roy, ledit de la Trimoille ſe craignant d'eux ne voulut qu'ils accõpaignaſſent le Roy. Ce qui apporta vn mal audit Roy & au royaume, car ſi la Trimoille euſt ſouffert que tous ceux qui ſ'offroient de ſeruir & ſuiure le Roy l'euſſent ſuiui, on eut en peu de temps recouuert tout ce que les Anglois tenoiẽt en France, mais encore que chacun cognut que ce malheur procedaſt de la paſſion de la Trimoille, aucun n'en oſoit dire mot. Par là on peult voir que de tous temps les Princes ont eſté mal ſeruiz, de quoy eſt cauſe l'enuie des plus grands qui ſe paiſſans de deffiances, ou voulans faire proffit du temps iouent au boutehors, à fin que l'aduancement des vns ſoit le recullement

La Trimouille gouuerne.

Son mauuais conſeil.

Mauuais conſeillers.

des autres, mais touſiours le Roy & le publicq payent l'eſcot de telles deſpences, & ſentent le preiudice des faultes que telles enuies produiſent.

Nonobſtant ceſte mence du ſieur de la Trimoille le Roy ſacheminant à Rheims arriua deuant Auxerre, les habitans de laquelle ne le voulurent receuoir, diſans qu'ils auoient donné argent au ſieur de la Trimoille pour demeurer en abſtinence de guerre. Ce qui d'auantage rẽgregea la haine & l'enuie que luy portoient les plus grands ſeigneurs de la Cour. La pucelle vouloit qu'à toute force on aſſailliſt la ville, mais par l'aduis des Seignenrs elle fut cõtenue en abſtinẽce de guerre, moyennãt qu'elle fournit viures à l'armee du Roy. De là le Roy alla à Sainct Florentin qui ſe rendit à luy, & luy fournit ce qui eſtoit neceſſaire pour ſon armee. Les hiſtoires Angloiſes diſent que le Roy allant à ſon ſacre tira vers la ville d'Auxerre, & approchant de ladite ville, ceux de dedans enuoyerent vers luy leurs deputez luy promettre que treſuolontiers ils feroient ce qu'il voudroit, moyennant qu'il luy pleut leur donner treues pour quelques iours durant leſquelles ils peuſſent aduiſer ſ'ils pourroient auoir ſecours de l'Anglois ou non. Charles pour n'offenſer les volontez de ceux de ladite ville, leur accorda les treues, & laiſſant vne bõne partie de ſon armee aux enuirõs d'icelle, pour aduiſer à ce que ceux de dedãs ne mãquaſſent de parolle, cepẽdant auec le reſte de ſon armee ſ'en alla vers Troyes. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes, mais les noſtres racõptent qu'apres la reddition de S. Florentin le Roy alla mettre le ſiege deuant la ville de Troyes garnie de ſix cens hommes de guerre tant Anglois que Bourguignons qui à l'arriuee du Roy firent vne ſaillie ſur ſon armee. Il fut là deuãt ſept, ou ſelon d'autres, neuf iours parlemẽtant tous les iours auec ceux de dedans qui faiſoient ſemblant de ſe vouloir rendre. Son armee auoit vne extreme beſoin de viures, de munitions, & de machines de guerre, & ceux de dedans monſtroient ne ſe vouloir pas rendre. Adoncques pluſieurs ſeigneurs & capitaines eſtoient d'aduis de leuer le ſiege & de retourner ſans marcher plus auant. D'autres diſoient de faire venir Ieanne, & de ſçauoir ſur ce ſon aduis, auquel eſtoit fondee vne grande eſperance. Eſtant introduicte deuant le Roy, elle luy demanda ſi elle ſeroit creuë. Charles l'ayant par deux fois aſſeuree qu'ouy, elle luy dit que ſ'il vouloit encore auoir patience pour deux iours, la ville de Troyes ſe rendroit à luy. L'aduis de la pucelle eſtant ſuiui, elle ſ'arma, monta ſur vn gros courſier, & prenant vn baſton en ſa main alla par l'armee, mit en beſongne Cheualiers & Eſcuyers, & gens de tous eſtats, & fit porter huys, feneſtres, tables, fagots, & autres pieces de bois qu'elle fit prendre es logis des faulxbourgs pour dreſſer des taudis approchans contre la ville pour aſſortir quelques pieces d'artillerie, & fit telle diligence & batterie que ceux de dedans eſpouuentez, parlementerent de ſe rendre, & en fin ſe rendirent à la charge que les gens de guerre ſ'en iroient leurs bagues ſauues. Les Anglois & les Bourguignons vouloient en deſlogeant emmener auecques eux les priſonniers Frãçois qu'ils auoient, mais la pucelle les leur oſta par force à la porte de la ville, dont le Roy fut contraint les contenter des rançons de leursdits priſonniers. La ville de Chaalons en Champaigne ſe rendit pareillement, & le Roy y paſſant la riuiere de Marne, alla droit à Rheims detenue par les Anglois, comme auſſi eſtoient les autres villes & places du pays de Champaigne. Les habitans de Rheims ſe faſchans de la domination des Anglois ne voulurent longuement ſouſtenir le ſiege, ains rendirent eux & leur ville à Charles, à la charge que les Anglois qui eſtoient

Refus d'Auxerre.

Treſues demandees.

Armee partie.

Siege de Troyes.

L'aduis de Ieanne.

Troyes ſe rend

Chaalons ſe rend.

eſtoient ſ'en iroient de la meſme façon que ſ'en eſtoient allez ceux de Troyes. A Rheims vindrent vers luy les Ducs de Lorraine, & de Bar, & le Damoiſeau de Cõmerci auec grand nõbre de gẽs de guerre luy offrir tout ſeruice. Le Dimãche enſuiuant le Roy Charles alla au matin en l'Egliſe metropolitaine de ladite ville, & là fut apportee la S. Ampolle (de laquelle nous auons parlé au premier liure de ceſte hiſtoire en la vie de Clouis premier Roy Chreſtien) & laquelle eſt touſiours depuis ledit Clouis religieuſement gardee en l'Egliſe S. Remy de Rheims. Charles ſelon la couſtume de ſes anceſtres, fut oingt, ſacré, & couronné Roy de France par Regnault de Chartres Archeueſque de Rheims & Chancelier de France, & touſiours durant la ceremonie la Pucelle eſtoit pres de luy toute armee à blanc, tenant ſon eſtendart en la main. Apres ſon ſacre, il fit pluſieurs chevalliers, & erigea la Seigneurie de Laual en Comté. Au partir de Rheims il alla (ſelon la couſtume & deuotion ancienne des Rois ſes predeceſſeurs) à Sainct Marcou dependant de l'Abbaye Sainct Remy de Rheims au dioceſe de Laon, auquel lieu on dit eſtre donnee de Dieu aux Rois de France puiſſance de guerir la maladie des Eſcroelles. Au partir de Sainct Marcou il alla vers les villes de Vailly ſur Aine, de Laon, & de Soiſſons qui ſe rendirent ſans aucune force ny contrainct, & ſeiournant à Soiſſons les villes de Chaſteau Thierry, Prouins, Colomiers, Crecy en Brye, & pluſieurs autres places enuoyerent leurs deputez ſe rendre en ſon obeiſſance, & ce pendant la ville d'Auxerre apres le terme des treues expiré, voyant n'auoir aucune eſperance d'eſtre ſecourue des Anglois ſe rendit à l'armee du Roy.

Rheims ſe rend.

La S. ampolle.

Charles oingt & ſacré.

Maladie des eſcroelles. Cerfuere.

Auxerre ſe rend.

Le Duc de Bethfort grandement eſtõné du bon heur du Roy Charles & des conqueſtes de tant de villes & pays qu'il faiſoit, & de la prinſe de Talbot qui eſtoit en France vn grand appuy & ſupport de ſes affaires, auec douze mille hommes qu'il auoit auecques luy à Paris ſe reſolut d'aller au deuant du Roy venant droit à ladite ville, & de le combattre en chemin, auecques bonne eſperance de la victoire, par le moyen de laquelle il eſperoit que les autres villes & pays ſe contiendroient beaucoup mieux en leur deuoir, & ne tendroient à vne reddition. Le Roy eſtant à la Mothe de Nangis en Brie, entendit que le Duc de Bethfort n'eſtoit pas loing de là, & auoit bonne enuie de le combattre. Mais le Duc refroidiſſant ſa premiere ardeur ne voulut venir aux mains, ains ſe contenta d'attaquer quelques legeres eſcarmouches, & monſtra bien qu'il ne vouloit que tenir longuement l'armee du Roy ſur les champs, & tirer en longueur ceſte guerre, à fin que par ladite longueur, la furie ſoudaine & naturelle des François vint à ſe relaſcher & rallantir. Alors le Duc ſe retira à Paris auecques vne eſpece de fuitte. Les Anglois diſent que Charles voyant que ſon ennemy eſtoit egal à luy en nombre & en forces, aduiſa qu'il ſeroit beaucoup meilleur pour luy de ſ'abſtenir du combat ſans danger que le tanter auecques le danger, de peur d'interrompre & arreſter par la temerité le cours de ſes affaires qui auoient commencé de prendre vn bon train. Adoncques furent faictes quelques legeres eſcarmouches entre les gens de guerre des deux armees, & Charles congnoiſſant le deſir que les Anglois auoient de combattre, & voyant bien que ſ'il demeuroit longuement pres d'eux il ſeroit contraint de combattre cõtre ſa volonté, ou de demeurer clos & ſerré dedans ſon camp auecques la honte de ſa reputation, de belle nuict leua ſon camp & ſ'en alla. Ce qu'eſtant le matin apperceu par le Duc de Bethfort, à peine peut il tenir ſes gens de guerre qu'ils ne ſuiuiſſent les Fran-

Eſtonnement du duc de Bethfort.

Fureur des Francois.

Eſcarmouches.

Charles leue ſon camp.

çois, mais il les contint sagement pour ne tanter temerairement la fortune, car voyant qu'il seroit mal aisé de tirer les Frãçois au combat, il s'en retourna à Paris en intention de leuer nouuelles forces, & de combattre vne autre fois le Roy Charles auec plus d'aduantage quand la commodité s'en presenteroit. Voila ce que disent les histoires Angloises.

Resolution de l'Anglois

Les nostres disent que ledit Duc n'ayant voulu venir aux mains auec Charles pres la Mothe de Nangis, le Roy par l'aduis de quelques vns voulut se retirer es pays qui luy estoient obeissans tout le long de la riuiere de Loyre, & commanda pour ceste effect que le lendemain son armee passast la riuiere de Seine à Bray. Ceux de ladite ville promirent au Roy de donner le passage à luy & à son armee, mais la nuict les Anglois entrerent dedans pour deffendre le passage. Il y auoit desia quelques gens du Roy qui auoient passé la riuiere, mais les vns furent prins & les autres tuez. Plusieurs seigneurs & la pucelle furent bien aises de ceste accident, qui empeschoit le Roy d'aller sur les riuages de la riuiere de Loyre, & desiroient que le Roy continuast sa bonne fortune, & acheuast de conquerir les pays & villes de l'Isle de France, & de la Brie. Adoncques il retourna à Chasteau Thierry pour passer la riuiere de Marne, & de là alla à Crespi en Valois & à Dampmartin. Le Duc de Bethfort aduerti de cela, saillit de Paris auec grosse armee, tira droit à Mitri en France au dessous de Dampmartin, & là pres d'vn bois en vn lieu de forte venue & aduantageux pour luy & pour ses gens, les rengea en battaille, & couroient ses auantcoureurs bien auant. Le Roy enuoya la Hire & autres Capitaines pour les escarmoucher, l'escarmouche dura presque tout le iour, & estant le Roy aduerti que les anglois s'estoient campez en vn lieu trop fort & aduãtageux pour eux, il ne fut pas conseillé de les aller assaillir. Adoncques le lendemain le Duc de Bethfort deslogeant se retira sans rien faire, & Charles retournãt vers Crecy enuoya sommer les villes de Beauuais & de Cõpiegne qui luy manderent qu'elles feroient ce qu'il vouloit, cõbien que lon disoit que ladite ville de Beauuais n'auoit esté es mains des Anglois. Charles partant de Crecy pour aller à Cõpiegne vint loger à vn village nõmé Barrõ pres Senlis, là ou il eut nouuelles que le Duc de Bethfort estoit parti de Paris auec son armee, & que Henry Eueſque de Winceſtre Cardinal, oncle du Roy d'Angleterre luy auoit amené trois mille Anglois souldoyez de l'argent du Pape & tirez par ledit Cardinal d'Angleterre sous vmbre de les mener contre les Bohemiens desuoyez de la creance de quelques articles de l'Egliſe Romaine. Alors le Roy donna charge à Ambrois seigneur de Lore & au seigneur de Xaintrailles de les aller recongnoistre. Eux les ayans recognuz & l'ayans mandé au Roy il mit ses gens en battaille, & commença à marcher vers Monstier Pilloé pres Senlis, pource que les Anglois y tiroient, & pres de Senlis enuiron l'heure de vespres arriua leur armee qui se mit à passer vne petite riuiere qui est entre Senlis & Barron en vn passage si estroit qu'ils ne pouuoient passer que deux à la fois. Le Roy aduerti de leur passage les vouloit aller combattre sur iceluy, mais auãt qu'il y fust, ils estoient presque tous passez. Les deux armees estans prochaines s'escarmoucherent fort, mais la nuict les separant les Anglois se logerent sur le bord de la riuiere, & les François pres d'eux au lieu de Monstier Pilloé. Le lendemain le Roy rengea ses battailles. La premiere estoit conduicte par le Duc d'Alençon & le Comte de Vendosme. La seconde par le Duc de Bar & les seigneurs de Bousſac & de Raiz Mareschaux de France. La troisieme estoit faicte en for-

Aduis du roy & des seigneurs.

Bethfort auec armee.

Se retira.

Soubsmission de villes.

Bohemiens.

Passage d'armee.

Ordonnãce de l'armee du roy Charles.

en forme d'ælle, & la quatrieme eſtoit conduitte par Ieanne la Pucelle, par le baſtard d'Orleans, par le Seigneur d'Albret, & par autres capitaines, & la cinquieme compoſee d'Archers qui gardoient l'artillerie eſtoit menee par le Seigneur de Grauille grãd maiſtre des Arbaleſtiers & Crannequigniers de France qui eſtoit ce qu'auiourd'huy eſt le grand maiſtre de l'artillerie. Le Roy accõpaigné du Duc de Bourbon & du ſieur de la Trimoille eſtoit pres deſdites batailles. Les Anglois ſ'eſtoient parquez & fortiffiez de foſſez & de pieux, auoient vn eſtang derriere eux, & ne vouloiẽt ſaillir de leur fort. Le Roy les vouloit tirer au combat, mais quand il eut entendu par les capitaines les fortiffications que leſdits Anglois auoient faites, il fut diuerty de ſa premiere reſolution. En fin ſes batailles ſ'approcherent d'eux à bien deux traits d'arc, leur fit pluſieurs eſcarmouches, & ſouuent ſ'approcherent à pied & à cheual iuſques à combattre main à main. Enuiron l'heure du Soleil couchant, les François ſ'approcherent en plus grande puiſſance qu'ils n'auoient fait de tout le iour, & vindrent ſur le parc des Anglois combattre main à main, ſi bien que ceſte eſcarmouche dura iuſques à la nuict, & y furent pluſieurs Anglois tuez. La nuict venue les François ſe retirerent au lieu ou ils auoient couché la nuict precedente, & les Anglois demeurerent en leur parc. Le lendemain matin les Anglois deſlogerent & ſe retirerent à Paris, d'autant que le Duc de Bethfort commençoit de ſe deffier des Pariſiens, voyant que tout ce qu'il leur commandoit ils le faiſoient de telle façon qu'il eſtoit bien aiſé à cognoiſtre qu'ils le faiſoient contre leur volonté, & ne ſe fioit pas beaucoup au Duc Philippes de Bourgongne. Alors le Cardinal Henry Legat du Pape, reprenant les forces qu'il auoit menees d'Angleterre les mena en Boheme, & le Roy tira vers Creſpy, puis vers Cõpiegne qui ſe rẽdit à luy. Iean de Luxẽbourg vint à Compiegne trouuer le Roy, & luy promit de moyenner la paix entre luy & le Duc de Bourgõgne, mais il n'en fit rien, ains ſoubs ceſte couleur de paix venoit là ſeulemẽt pour deſcouurir les forces & les intentiõs du Roy, & pour le deceuoir. Charles ne ſ'apperceuãt de ceſte trõperie luy dõna ſauf conduit pour le Duc de Bourgõgne, affin que ledit Duc peut venir à Paris vers le Duc de Bethfort pour traitter par enſemble de la paix. Les habitans de Beauuais & de Senlis enuoyerent à Compiegne les plus notables hommes de leur ville pour luy rendre eux & elle.

Celle de l'Anglois.

Armees voiſines.

Anglois tuez.

Deffiance des Pariſiens, pour deceuoir

Et cõbien que Charles eut vne merueilleuſe ioye de la faueur de la fortune & du bõ ſuccez de ſes affaires, il n'eſperoit pas pourtant pouuoir iamais chaſſer les Anglois de Frãce qu'il n'euſt premierement rõpu l'intelligence & amitié qu'ils auoient auec le Duc de Bourgõgne. Ce qu'il eſperoit biẽ luy deuoir aduenir bien toſt. Adõc à ce que diſent les hiſtoires Angloiſes, il ẽuoya vers ledit Duc ſes Ambaſſadeurs par leſquels il ſe purgea enuers luy du meurtre cõmis en la perſonne de ſon pere, & luy fit par eux remõſtrer qu'il n'y auoit riẽ plus eſloigné de toute iuſtice & pieté, ny riẽ plus mal cõuenable au Duc q̃ de porter les armes & faire la guerre cõtre ſa patrie & cõtre ſes concitoyens, & que, pour vengeãce de ſes particulieres iniures, auoir intelligence & amitié auec les perpetuels ennemis de ce Royaume. En apres leſdits Ambaſſadeurs deuoient parler de la paix, offrir conditiõs hõneſtes & raiſõnables, & promettre beaucoup pl⁹ qu'il ne pouuoit tenir.

Faut rompre intelligences.

Ceſte pratique eſtant deſcouuerte au Duc de Bethfort, il ſe vit reduit en plus grande perplexité que deuant, quand il vit les affaires Anglois ſe porter mal, & prendre vn mauuais train. Alors il ſe reſolut que de quelque co-

Bethfort eſtonné.

ſté que la fortune penchaſt & quoy qu'il luy peut aduenir de mal & de ſiniſtre, de faire ſur tout & premierement en ſorte que ſ'il ne pouuoit retenir, conſeruer, & deffendre toutes les places & lieux que le Roy Henry ſon frere auoit recouuertes en France, à tout le moins que la Normandie ſi long temps poſſedee par ſes anceſtres ne vint à ſe perdre, ſuiuant ce que ledit Henry auoit ſur toutes choſes ordonné & remonſtré en mourant. Doncques laiſſant la garde de la ville de Paris à Loys de Luxembourg Eueſque de Therouenne ſoy diſant Chancelier de France pour le Roy d'Angleterre, à vn Cheualier Anglois nommé Iean Rochelle, & à vn François nommé Simon Morhier Preuoſt de Paris auecques deux mille Anglois pour la garde de ladite ville, il ſ'en alla en Normandie, là ou quand il fut arriué il fit venir à luy les principaux hommes des villes, auſquels premierement il remonſtra les biens que de tout temps les Rois ſes anceſtres auoient faits aux Normans, les loix qu'ils leur auoient donnees, & par enſemble l'ancienne race & lignee des Ducs de Normandie de laquelle les Rois d'Angleterre eſtoient yſſus. Et apres il admõneſta & pria les vns & les autres & chacun en particulier de vouloir de toutes leurs voluntez, cueurs, & forces ſ'employer & trauailler à garder la paix, & à ne violer point leur foy. Que ſ'ils faiſoient cela il les aſſeuroit qu'ils pourroient eſperer & attendre vne grande & honorable recompenſe de leur Roy Henry. Ce pendant que le Duc de Bethfort faiſoit ces remonſtrances, il fut aduerty que pluſieurs habitans des villes & des champs ſe craignans, abandonnoient villes, champs, & maiſons. Dequoy ſe trouuant eſtonné & marry il aſſembla ſon conſeil auquel il fit venir tous les capitaines, & les pria de luy dire leur aduis ſur les moyens qu'il y auroit de contenir le peuple Normand en deuoir. Tous furent d'aduis de partir leur armee en pluſieurs lieux. Alors l'vne partie d'icelle fut donnee à Richard Duc d'Yorch pour aller garder la coſte de la mer, l'autre fut miſe en garniſon és villes, & la troiſieme fut miſe ſoubs la charge d'Emond Duc de Sommerſet pour la mener à Rouen. Et ayant le Duc de Bethfort mis ceſt ordre aux affaires de Normandie il retourna à Paris. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes.

Garder la Normandie.

Fait remonſtrance aux Normans.

Pour les contenir.

Aſſemble conſeil.

Durant le temps que ledit Duc eſtoit en Normandie, Charles partant de Sẽlis vint deuant la ville de Saint Denis, laquelle ſans aucune reſiſtance ſe rendit, & y demeura quatre iours, durant leſquels ſe firent pluſieurs eſcarmouches entre les François & les Anglois qui eſtoient à Paris, car chacun iour les François alloient courir iuſques aux portes de ladite ville. Ieanne la Pucelle & les Ducs d'Alançon, & de Bourbon, les Comtes de Vendoſme & de Laual, & les Seigneurs d'Albret, de Lore, de Rais, & autres capitaines vindrent loger au village de la Chappelle qui eſt entre Paris & Sainct Denis. Les François eſtans logez là, allerent eſcarmoucher iuſques à la porte Sainct Honoré, au lieu ou l'on faiſoit alors & auquel depuis ſ'eſt longuement iuſques à peu d'annees d'icy tenu le marché aux pourceaux, marché ordinaire des cheuaux, & braquerent quelques Canons & Couleurines qu'ils tiroient dedans la ville de Paris. Ils donnerent l'aſſault au bouleuert de la porte Sainct Honoré & le prindrent. Les Ducs d'Alançon & de Bourbon ſe tenoient en bataille derriere la butte de la voirrie pour garder que les Anglois ne ſailliſſent par la porte Sainct Denis, ou par vne autre, & la Pucelle qui ne ſçauoit pas la profondeur de l'eau qui eſtoit aux foſſez de ladite ville, à toute force vouloit

S. Denis ſe rend.

La Chappelle S. Denis.

Hardieſſe de Ieanne.

vouloit qu'on l'assaillit, si qu'on ne la peut iamais garder qu'elle & le Mareschal de Rais auec grand nombre de gens ne se vinssent mettre dedans l'arriere fossé, ou elle se tenant tout le iour fut d'vn vireton blessee à la iambe. Pour cela elle n'en vouloit bouger, & à toute puissance faisoit ietter fagots, bois, & pierres dedans le grand fossé pour le cuider cõbler, mais à cause de la profondeur de l'eau il ne luy fut iamais possible. Le Duc d'Alançon sur la nuict l'alla tirer à toute force de là, & l'emmena à la Chappelle, & le lendemain à Sainct Denis vers le Roy. 1430

Blessee.

Les histoires Angloises disent que le Roy Charles ayant prins la ville de Sainct Denis, enuoya le Duc Iean d'Alançon & Ieanne la Pucelle vers Paris, pour tanter s'ils pourroient faire reuolter les Parisiens, & s'ils le pouuoient faire, d'assaillir la ville. Le Duc d'Alançon & la Pucelle s'approchans d'icelle auec leur armee furent viuement repoussez & auec grande perte de leur gens par les Anglois qui sortirent de dedãs. Le Duc de Bethfort aduerty de cela retourna en diligence à Paris, & apres auoir loué les Parisiens, les remercia de ce qu'ils n'auoient fait comme auoient fait ceux de Sainct Denis. Voila ce que disent lesdites histoires.

Veut esmouuoir Paris.

Fut repoussee

Or estant le Roy Charles à Sainct Denis, selon ce que disent nos Chroniques, ceux de Laigny luy vindrent rendre eux & leur ville, & y enuoya Ambrois de Lore. Le Roy Charles auoit vn grand desir de se retirer en ses villes assises le long de la riuiere de Loyre pour prendre quelque relasche des longs trauaux de ces guerres, car par le langage que luy auoit tenu Iean de Luxembourg il s'attendoit bien de faire quelque accord auecques le Duc de Bourgongne. Parquoy par l'aduis de son conseil il fut aduisé & ordonné que le Duc de Bourbon, le Comte de Vendosme, Loys de Culant, & autres capitaines iroient és villes qui en ce voyage s'estoient nouuellement reduictes en son obeissance, pour les y entretenir, ausquelles le Duc de Bourbon demoura lieutenant general pour le Roy, lequel partant de Sainct Denis alla à Laigny, & de là passer les riuieres de Seine & d'Yonne pres de Sens, puis tirant à Montargis passa oultre. Apres le depart du Roy Charles, les François qui estoient dedans la ville de Sainct Denis l'abandonnerent, & s'en allerent à Senlis. Dequoy estans aduertis les Anglois & Bourguignõs qui estoient à Paris, ils reprindrent ladite ville de Sainct Denis, & par l'ordonnance du susdit Eueſque de Therouẽne Chancelier des Anglois osterent de l'Eglise de ladite ville les armures qu'y auoit donnees Ieanne la Pucelle, & les emporterent sans en faire aucune recompense à la dite Eglise.

Laigny se rẽd.

Le Roy va en Tourraine.

S. Denis reprinse.

Par l'Anglois

Toutes ces choses aduindrẽt en l'an 1430. & durãt qu'elles se passoient le Duc de Bourgõgne soubs le saufcõduit du Roy vint à Paris vers le Duc de Bethfort, & cõbien qu'il eut mandé au Roy par Iean de Luxẽbourg qu'il traitteroit auec ledit de Bethfort vn bõ appointemẽt, toutesfois il n'ẽ fit rien, ains au cõtraire fit plus fortes alliãces que deuãt auec ledit Duc Anglois qui auoit espousé sa seur. Les Anglois & Bourguignons qui estoiẽt à Paris allerent deuant Laigny resolus d'y mettre le siege. Ambrois de Lore & Iean Foucault que le Roy y auoit laissez voyans la foiblesse de leur ville qui n'estoit pour soustenir vn siege saillirent aux champs au deuant des Anglois, & par trois iours & trois nuits entresuiuans firent de si brusques escarmouches que les Anglois, ne peurent iamais approcher les barrieres à vn traict d'arc pres de ladite ville, & eux voyans la grande vaillance & resistance de ces deux braues Capitaines s'en retournerent à Paris.

Duc de Bourgongne à Paris.

Siege de Laigny.

Laual prinſe. Sur ces entrefaites fut par ſurprinſe & par l'intelligence d'vn muſnier prinſe ſur les Anglois la ville de Laual auparauant prinſe par Talbot par eſcalade, & y furent tuez cinq cens Anglois. Le chaſteau de Sainct Scelerin pres d'Alançon fut prins par quelques gentilshommes François, & au tiers iour qu'ils y furent entrez, les Anglois de la garniſon d'Alançon en eſtans aduertis les allerent aſſaillir pour reprendre ledit chaſteau, mais ils furent ſi viuement repouſſez qu'ils furent contraints de ſ'en retourner d'ou ils eſtoient venus. La Hire couroit la Normandie, faiſant touſiours quelque prinſe de villes & d'hommes ſur les Anglois, & le Comte de Richemont Cõneſtable de France par eſcalade print la ville de Louuiers.

Conſeil de reconciliation. Le Roy fut conſeillé de ſe reconcilier auecques le Duc de Bourgongne par tous ceux de ſon conſeil qui luy remonſtrerent que l'amitié dudit Duc luy eſtoit importante du recouurement de tout ſon Royaume. Adoncques il enuoya vers ledit Duc vne honorable Ambaſſade, le chef de laquelle l'Archeueſque de Rheims Chancelier de France l'aſſeura de l'affection & volonté que le Roy auoit d'auoir paix & amitié auecques luy. Et affin qu'il entendit le fons de l'affection du Roy Charles, il luy dit que ledit Seigneur eſtoit content de *Auec le Duc de Bourgõgne* ſ'abbaiſſer plus qu'à ſa maieſté Royalle ne conuenoit pour venir à quelque bon traicté qui fut proffitable à tous les Princes du ſang Royal, dont il eſtoit vn des premiers & principaux de tout le Royaume, ou la plus part de ſes Seigneuries eſtoient, qui pour raiſon de ces ciuiles diſſentions eſtoient en proye aux eſtrangers & anciens ennemis de France. Et que pour paruenir au bien de paix, le Roy *Offres à luy faites.* luy feroit telles offres & reparations pour cauſe de l'homicide du feu Duc Iean de Bourgongne ſon pere qu'il auroit occaſion de contentement. Semblablement excuſoit iceluy Archeueſque le Roy Charles ſon maiſtre de l'homicide ſuſdit allegant ſa ieuneſſe, & que lors il eſtoit au gouuernement de gens qui plus auoient d'affection à leur propre proffit & à la vengeance, que d'eſgard *Remonſtrance au Duc.* au proffit vniuerſel de ce Royaume, & de conſideration à la paix & repos de l'Eſtat. Qu'alors le Roy n'euſt oſé contredire à ces gens là, pour ce qu'il eſtoit ieune, & qu'il craignoit de les irriter pour pluſieurs cauſes qu'il luy laiſſoit à conſiderer. Telles & ſemblables perſuaſiõs firent les Ambaſſadeurs du Roy. *Sa reſponce.* Auſquels fut doucement & benignement fait reſponce par le Chancelier de Bourgongne, que le Duc & ſon conſeil auoient bien ouy & entendu ce que de la part du Roy luy auoit eſté expoſé, & qu'il auroit ſur ce aduis, & dans peu de iours leur ſeroit faite reſponce. Tous les gens de bien deſiroient bien que la paix ſe fit entre le Roy & le Duc: car pour les longues guerres tous les pays du Duc eſtoient ſi extremement trauaillez que plus n'en pouuoient, & deſiroient *Deſir de paix* grandement la paix pour auoir moyen de reſpirer & reprendre alaine. Et par ce que l'on croit aiſeement ce que l'on ſouhaitte, le peuple d'Arras tenant deſia la paix pour conclue, bien qu'il n'y eut encores ny paix ny treues, pluſieurs hommes deſia ſe retiroient par deuers le Chancelier de France pour impetrer remiſſions, lettres de graces, offices, & autres mandemens Royaux: comme ſi le Roy Charles euſt deſia eſté pleinement & entieremẽt reſtitué en ſon Royaume. Leſ- *Mandemens ottroyez.* quels mandemens & lettres iceluy Chancelier leur ottroyoit & deſpeſchoit, cõme ſ'aſſeurant deſia de la paix, pour le bõ accueil & ioyeuſe reception qu'on leur faiſoit par tout: & meſmement par les reſponces qui leur en furent faites ſecrettement par aucuns du conſeil priué du Duc qui les aduertiſſoiẽt à toutes heures

que

que le Duc eſtoit fort enclin à la paix, & q̃ la cõcluſiõ d'icelle ne tenoit plus qu'à bien peu de choſe. Finablement ils entendirent que maiſtre Ieã de Tourcy Eueſque de Tournay, & meſſire Hue de Launoy qui ſur ces entrefaites venoiẽt de deuers le Duc de Bethfort empeſcherent que la paix ne fut alors conclue auecques le Roy Charles, car ils admoneſterent le Duc d'entretenir la foy & ſerment qu'il auoit fait au Roy Henry d'Angleterre, & n'eſtoient pas contens que la paix ſe fit. Adoncques fut prinſe concluſion d'enuoyer à certain iour par deuers le Roy Charles pour plus ample intelligence de ſa volonté. Ainſi fut ceſte practique de paix retardee & differee : & par meſme moyen furent commis meſſire Iean de Luxembourg, l'Eueſque d'Arras, & meſſire Dauid de Brimeu auecques pluſieurs autres Gentils-hommes pour aller par deuers le Roy Charles. Ce pendant furent faites trefues entre les François & Bourguignons iuſques au iour de Paſques: pendant leſquelles le Duc de Bourgongne partant de Hedin auecques la Ducheſſe de Bethfort ſa ſœur treſnoblement accompagné comme d'enuiron quatre mil combattans, la remena à Paris à ſon mari.

1430

Empeſchemẽt de paix.

Par les brouilleurs.

Trences faites

Ledit Duc de Bourgongne eſtant arriué à Paris à ſa venue par les carrefours de la ville fut crié Noël, & les habitans le prierent de prendre le gouuernement de leur ville, luy promettans toute ayde & aſſiſtance en ſa querelle, comme ils auoient fait au feu Duc ſon pere, & l'importunerent tant qu'il ne ſe peut deffaire d'eux, qu'il ne leur eut promis de prendre ledit gouuernement à la feſte de Paſques enſuiuant, auquel temps le Duc de Bethfort & luy reſolurent de mettre ſus la plus grande puiſſance qu'ils pourroient pour conquerir les villes que le Roy Charles auoit conquiſes aux enuirons de Paris. Et deſlors le Duc de Bourgongne commit ſon Lieutenant au gouuernement de Paris le ſieur de l'Iſle-Adam, & apres auoir ſeiourné trois ſepmaines en ladite ville il ſe retira en ſes pays d'Artois & de Flandres, là où il fut ſuiui d'vn grand nombre d'habitans de Paris qui ne pouuoient ſupporter les inſolences des Anglois. Et encores qu'il y eut trefues entre les François & Bourguignons ſi eſt ce qu'ils ne faiſoient nulle abſtinence de guerre, ains couroient les vns ſur les autres, car les François faignoyent de faire la guerre aux Anglois, & les Bourguignons ſe mettoient parmy les trouppes des Anglois. Ainſi n'eſtoit le peuple guieres relleué par ladite trefue.

Les Pariſiens pour Bourgogne.

Leurs offices.

Trefues de nul effect.

En celle annee qui fut mil quatre cens trente, le Duc de Bourgongne en troiſiemes nopces en la ville de Bruges eſpouſa Yſabel fille de Iean Roy de Portugal & le propre iour de ſon mariage inſtitua l'ordre de la Toiſon, bien qu'il ne la celebraſt que l'annee enſuiuante. L'intention pour laquelle il l'inſtitua fut que voulant rendre ſes Cheualiers & les grands Seigneurs de ſa Cour plus fidelles, obligez, & affectionnez à luy garder loyauté, il mit ſus ce nouuel ordre de Cheualerie qu'il nomma de la Toiſon. Voulant monſtrer que la conqueſte fabuleuſe que l'on dit auoir fait Iaſon de la Toyſon d'or en Colchos n'eſtoit autre choſe que la conqueſte de vertu, laquelle l'on ne peut conqueſter ſans vaincre les horribles monſtres qui ſont les vices & meſchantes affections. Et ſi ceſte proſperité n'eſt en vn Gentil-homme il n'eſt pas digne de porter les armes, qui ne tendent à autre but ſinon à acquerir bonne reputation par vertu & par victoire ſur les monſtres horribles des vitieuſes affections. Et ne ſe pourroit mieux repreſenter la vertu que par l'or qui eſt le plus luiſant & le plus pre-

Inſtitution de la Toiſon.

Par le Duc.

Toiſon de Iaſon.

L'or precieux cieux metal de tous les autres, & la choſe entre toutes les corporelles la plus neceſſaire & ſouhaittable: auſſi entre les biens & richeſſes de l'ame, ny en a point de tant neceſſaires, ny tant importantes que la Vertu, ſeule Royne & dominatrice *La Vertu.* de toutes choſes, & à laquelle il conuient que toutes autres ſe ſoubmettent, ſi elles veulent bien tenir leur rang & faire leur deuoir. Ainſi en l'honneur de Dieu, & de Vertu, le Duc mit ſus ceſt ordre de la Toiſon d'or, auquel il inſtitua vne fraternité de vingt-quatre Cheualiers ſans reproche, Gentils-hommes de quatre coſtez, & à chacun d'iceux il donna vn colier d'or richement ouuré de ſa deuiſe, c'eſt aſſauoir de fuzils entrelaſſez auecques des pierres gettans le feu & eſtincellans. Il portoit ceſte deuiſe du fuzil, par ce qu'vn B. denotant *L'ordre du Toiſon.* Bourgogne eſt fait en forme de fuzil. Au deſſoubs dudit colier pendoit à chacun ſur le deuant vne Toiſon d'or, de la façon que les Seigneurs & Dames portent au col Images, deuiſes, fermeillets, & autres ioyaux. Ceſt ordre de Cheua- *Pluſieurs ordres.* lerie fut inſtitué à l'exemple & imitation de pluſieurs ordres au parauant faits comme de celuy de la Genette inſtitué par Charles Martel peu cognu par les autheurs, de celuy de l'Annõciade fait par les Cõtes de Sauoye, de celuy de l'eſtoile inſtitué par le Roy Iean de France, ou pluſtoſt ce diſent aucuns par Hues Capet, & de celuy du Bleu iartier inſtitué par les Roys d'Angleterre. Pour eſtre de *Cheualiers de la Toiſon.* ceſt ordre, furent eſleus & choiſis vingt-quatre Cheualiers, deſquels le premier fut le Duc Philippes autheur, inſtituteur, & chef de l'ordre: & apres furent choiſis Meſſire Guillaume de Vienne Seigneur de Sainct George, Meſſire René *Leurs noms.* Pot, ſeigneur de la Roche, le Seigneur de Roubaix, le ſeigneur de Mõtagu, meſſire Roland de Huquerque, meſſire Anthoine de Vergy, Comte de Dampmartin, meſſire Dauid de Brimeu ſeigneur de Ligniz, meſſire Hue de Launoy ſeigneur de Santes, Meſſire Iean ſeigneur de Commines, meſſire Anthoine de Toulongeon Mareſchal de Bourgogne, meſſire Pierre de Luxembourg, Comte de Cõuerſan, meſſire Iean de la Trimoille ſeigneur de Ionuelle, meſſire Iean *Grands ſeigneurs.* de Luxembourg ſeigneur de Beaureuoir, meſſire Gilbert de Launoy ſeigneur de Villerual, meſſire Iean de Villiers ſeigneur de l'Iſle-Adam, meſſire Anthoine ſeigneur de Croy & de Renty, meſſire Florimond de Brimeu ſeigneur de Maſsincourt, meſsire Robert ſeigneur de Mamines, meſsire Iacques de Brimeu ſeigneur de Grigny, meſsire Baudouin de Launoy ſeigneur de Molambais, meſſire Pierre de Bauffremont ſeigneur de Chargny, meſsire Philippes ſeigneur *Du pays de Bourgogne.* de Ternant, meſsire Iean de Crequy, & meſsire Iean de Croy ſeigneur de Tours ſus Marne. Tous leſquels Cheualiers firent ſerment en receuant l'ordre, & certaines ſolemnelles promeſſes pour l'entretenement dudit ordre & obſeruation des ordonnances faites par le Duc chef d'iceluy, lequel donnant l'ordre aux Cheualiers les baiſoit diſant ces mots. AV NOM DV PERE, DV FILS, ET SAINT ESPRIT. Telle fut la fondation de ceſt ordre des Cheualiers de la *Donation de l'ordre.* Toiſon d'or, lequel les Roys de France Ducs de Bourgongne euſſent peu prendre pour ce que par la loy de reuerſion des Apannages le Duché de Bourgongne leur reuint apres la mort de Charles dernier Duc d'iceluy mourant ſans *Rois de France Ducs de Bourgogne.* hoirs maſles, mais le Roy Loys vnzieme ſe contentant de celuy de Saint Michel qu'il inſtitua ſouffrit que Maximilian Duc d'Auſtriche qui eſpouſa la fille dudit Duc Charles le transfera en ſa maiſon & à ſa poſterité, comme encores il y eſt. En celle ſaiſon mourut à Lyon ce grand Theologien Iean Gerſon Chancelier

de Paris, s'eſtans retiré là cõme en vn exil volontaire quand il vit qu'on ne le vouloit eſcoutter ny croire ſur les abus qui deſlors eſtoient en l'Vniuerſité & en toute l'Egliſe Gallicane. *Mort de Oct ſon.*

Nous auons cy deſſus dit que le Roy auoit prins le chemin vers la riuiere de Loyre. Or fault il noter que ſ'il ne ſe fut ſi toſt retiré, & que ſi au lieu de prendre ſon chemin vers le pays de Touraine il l'eut dreſſé vers la Picardie il eut empeſché les courſes que ce pendant faiſoit le Duc de Bourgogne audit pays, & reconquis la ville d'Amyens & autres villes de nom, & donné vn grand eſtonnement à ſon aduerſaire. Mais ſe laiſſant gouuerner à quelques vns qui auoient eu peur deuant Paris quand ils virent qu'on leur faiſoit teſte, il ſe retira au milieu de ſon bon heur & lors que plus que iamais il deuoit ſe tenir en campaigne pluſtoſt que ſe donner du bon temps en ſes iardins du pays de Touraine, & à faire l'amour à ſa belle Agnes. *Faulte de Charles.* *Quand il ſe retira.*

Durant ce temps le Duc de Bourbon qui eſtoit demeuré Lieutenant du Roy es marches de France Champaigne & Brie, ſe tenoit communement à Beauuais, Senlis, Soiſſons, Laon, & autres villes prochaines faiſant ſon deuoir le mieux qu'il pouuoit. Toutesfois pour ce que les Cappitaines & gens de guerre du Roy n'eſtoient point payez, ils pilloient, ruinoient, & gaſtoient leſdits pays, chacun faiſant le maiſtre, ſi que pluſieurs bourgades demeurerẽt inhabitees, & pluſieurs terres en friche. Cela deſpleut tant audit Duc que quittant ſon gouuernement il ſen alla en ſes pays de Bourbonnois, & laiſſa pour ſon Lieutenant le Comte de Vendoſme que le Roy fit depuis ſon lieutenant general auſdits pays. *Inſolence de guerre.* *Duc de Bourbon quitte tout.*

En ce meſme temps la Pucelle accompaignée d'vn bon nombre de Cappitaines print la ville de Sainct Pierre le Monſtier, & apres alla mettre le ſiege deuant la Charité mais ce fut en vain, car Perrinet Graſſet Cappitaine de ladite ville la tourmenta tellement par l'eſpace de trois mois quelle fut deuant, qu'elle y perdit beaucoup d'hommes & beaucoup de pieces d'artillerie, & fut contrainte de leuer le ſiege. *Siege de la Charité.*

Ambrois de Lore, Iean Foucault & Guenede eſtans à Laigni aduertis que les Anglois couroient l'eſtrade ſe mirent en campaigne, & les rencontrans les combattirent, les mirent en routte, en tuerent vn grand nombre, & en prindrent pluſieurs priſonniers, entre leſquels fut leur Cappitaine nõmé Ferrieres, & vindrent courir iuſques à Paris aux barrieres de Saint Denis & Saint Anthoine. Nous auons cy deſſus parlé du chaſteau de Sainct Scelerin appartenant au Duc d'Alançon. Le Duc voulant le reparer enuoya querir ledit Ambrois de Lore qui eſtoit à Laigny, & le luy donna en garde. Ambrois commença de le reparer & fortiffier auec vne extreme diligence, mais deuant que la fortiffication fut acheuee les Anglois le vindrent aſſaillir. Les ſoldats François qui eſtoient dedans tourmentez de la continuelle batterie des Anglois, & deſeſperãs d'auoir ſecours contraignirẽt ledit de Lore d'aller trouuer le Roy. Luy faignãt de faire vne ſaillie de nuit, ſortit dudit chaſteau, & le 5. iour d'apres arriua à Chinon, là où il trouua le Roy & le Duc, auſquels il fit entendre ce qui l'auoit forcé de venir à eux, & le beſoing de ſecours qu'auoient les aſſiegez de ladite place. Le Roy tout incontinent fit marcher vne armee au pays du Maine contre les Anglois. Dequoy eux eſtãs aduertis recõmencerẽt plus furieuſemẽt que deuãt à battre ledit chaſteau de Saint Scelerin, & y firent donner vn furieux aſſaut qui dura bien cinq heures, *S. Scelerin reparé.* *Aſſiegé par l'Anglois.* *Anglois repouſſez.*

auquel pluſieurs furent tuez d'vne part & d'autre, mais en fin les Anglois furent repouſſez, & contraints de leuer honteuſement le ſiege.

Les Anglois qui eſtoient à Paris retournerent pour mettre le ſiege deuant Laigni, mais ils receurent meſme perte & honte qu'ils auoient fait deuant Saint Scelerin. La Pucelle qui pour lors eſtoit en Berri vint vers Laigni, & aduertie que quatre cens Anglois eſtoient en campaigne tira de Laigni les forces qui y eſtoient, & accompaignee d'icelles, de Iean de Foucault, & Iean de Sainct Aulbin les rencontra, les chargea, & tua tous, ſans qu'il en demeuraſt vn ſeul. Autres diſent quelle en prit quelques vns priſonniers qu'elle mena à Laigni. Iuſques icy elle auoit eſté tresheureuſe, mais ſon bon heur ſe changeât, le malheur la ſurprint. Le Duc de Bourgogne, Iean de Luxembourg, chef de l'armee des Bourguignõs, le Comte de Hantonne, & autres Cappitaines Anglois & Bourguignons auecques grandes forces allerent mettre le ſiege deuant le chaſteau de Soiſy, & le prindrent. Les Cappitaines François & la Pucelle les voulurent aller combattre, mais vn Cappitaine Picard qui eſtoit dedans Soiſſons ne les voulut laiſſer paſſer par ladite ville, ains la vendit au Duc de Bourgogne & la mit entre les mains dudit de Luxembourg, & par ce moyen allerent mettre le ſiege deuant la ville de Compiegne, là où vindrent à leur aide les Comtes de Suffolk & d'Arondel auec mil cinq cens combattans, mais Guillaume de Flaui Cappitaine de ladite ville monſtra bien la mine de ſe vouloir bien deffendre, & chacun iour faiſoit des ſaillies ſur les aſſiegeans. La Pucelle & ceux qui eſtoient à Laigny aduertis du ſiege que les Anglois auoient mis deuant Compiegne y allerent en grande diligence, & entrerent dedans ladite ville, mais quelques iours apres leur venue, la Pucelle eſtant allee faire vne ſaillie fut abandonnee des ſiens qui furent repouſſez dedans la ville par les Anglois & Bourguignons, & prinſe par Iean de Luxembourg. Les vns diſent que comme elle vouloit ſe retirer dedans ladite ville, la preſſe des François chaſſez par les Anglois eſtoit ſi grande à la porte, qu'elle ne pouuant entrer fut prinſe, autres diſent que les barrieres luy auoient eſté fermees par la ialouſie de quelques Cappitaines François ialoux de ce que la gloire de tout ce qui ſe faiſoit de bon en ces guerres luy eſtoit attribuee. Iean de Luxembourg la vendit aux Anglois qui la menerent à Rouen au Duc de Sommerſet, là où quelque temps apres elle fut publiquement bruſlee. Surquoy laiſſans à part le droit fil de noſtre hiſtoire nous auons bien voulu inſerer pluſieurs choſes appartenãtes à la cognoiſſance de l'hiſtoire de ladite pucelle, le diſcours deſquelles poſſible que l'en trouuera trop prolixe, mais comme il y a diuerſes humeurs, gouſts, & appetits des hommes, & que les vns aiment vne choſe, les autres vne autre, nous deſirans contenter les vns & les autres, & ſçachans qu'il y a pluſieurs perſonnes qui deſireront ſçauoir tout ce qui touche au fait de ladite Pucelle, auons bien voulu en ce lieu mettre ce que nous en auons trouué ailleurs par eſcrit. Or deuant qu'entrer en ce diſcours il faut noter que tous ceux qui tenoient le parti de l'Anglois auoiẽt en merueilleuſe haine, horreur, & deteſtation ceſte Pucelle & la craignoient plus que tout le reſte de l'armee, leur ſemblant que depuis ſa venue les affaires du Roy Charles ſ'eſtoiẽt bien portez & les leurs empirez, & à ceſte cauſe ſouhaittoient ſa mort, & furent extrememẽt aiſes de l'auoir en leurs mains. Les Docteurs & Eccleſiaſticques Anglois ne voulans confeſſer qu'il y eut en elle aucune diuinité, l'accuſerent d'infidelité, d'hereſie, d'ido-

Perte d'Anglois.

Tous deffaits

Malheur de la Pucelle.

Rendue à ſes ennemis.

Abandonnee des ſiens.

Comment elle fut prinſe.

Pucelle prinſe par compaignons et Bastards des anglois a Rouen 1431

Fut bruſlee à Rouen.

Diuerſes humeurs.

Deffaites de la pucelle

Les Anglois contre la Pucelle.

Accuſations contre elle.

d'Idolatrie & d'inuocation des malins eſprits : en teſmoing dequoy l'vniuerſité de Paris alors treſaffectionnee à la grandeur des Anglois comme dependant de la volonté du Duc de Bourgongne, eſcriuit au Roy d'Angleterre les lettres deſquelles la teneur ſenſuit.

Diſcours de la pucelle

" Sire nous auons n'agueres entendu que certaine femme nommee la Pucelle
" Ieanne eſt tombee entre voz mains, & eſt à preſent en voſtre puiſſance, dequoy
" nous ſommes merueilleuſement ioyeux ayans eſpoir & confiance que par vo-
" ſtre bonne ordonnance il y ſera pourueu, faiſant mettre ceſte femme entre les
" mains de la iuſtice à fin qu'elle ſoit punie de tous les malefices & grands ſcanda-
" les aduenus publicquement par tout ce Royaume, elle en eſtant l'occaſion & le
" moyen au grand preiudice de l'honneur de Dieu, & alteration de ſa ſaincte foy
" catholique parmi le peuple ſubiet à voſtre maieſté royalle. Et pource que c'eſt
" à nous pour le deuoir de noſtre profeſſion, de ſingulieremẽt & ſur tout vacquer
" à l'extirpation de telles iniquitez & peruerſitez ſi euidentes, meſmement en ce
" qui touche le fait de la religion & l'integrité de la foy Catholique, auſſi ne pou-
" uons nous diſſimuler les faicts & actions de ceſte femme, le delay de la punition
" de laquelle doit eſtre faſcheux & deſplaiſant à tous bons Chreſtiens, & ſur tous
" à voſtre maieſté, pour l'obligation qui vous rend redeuable à Dieu, plus que
" Prince qui viue, eu eſgard aux grands biens & honneurs qu'il a octroyé à voſtre
" excellence. Et quoy que pluſieurs fois nous ayons eſcript à voſtre maieſté tou-
" chant ceſt affaire, ſi eſt-ce Roy treſredouté, que pour ne faillir enuers Dieu, &
" n'eſtre point iuſtement blaſmez de pareſſe & indeuoir en vne matiere tant fa-
" uorable & neceſſaire, nous vous ſupplions en l'honneur de noſtre Sauueur
" Ieſus Chriſt, qu'il vous plaiſe ordonner que bien toſt ceſte femme ſoit miſe es
" mains de la iuſtice de l'Egliſe, & que la charge de luy faire ſon proces ſoit don-
" nee à reuerend pere en Dieu l'Eueſque & Comte de Beauuais, & à l'inquiſiteur
" ordonné en France ſur le faict des deſuoyez en la foy, auſquels ſeuls appartient
" telle cognoiſſance, & qui doiuent auoir le iugement des cauſes de la conſcience,
" à fin que par voye raiſonnable on procede contre les peruerſitez de ceſte fem-
" me, & qu'elle en ſoit punie comme il appartient, & ſuiuant les ſainctes conſti-
" tutions des Peres : & que par ce moyen tout erreur ſoit chaſſé, & toute faulſe
" & ſcandaleuſe opinion deſracinee des cueurs & fantaſies de vos bons & l'oyaux
" ſubiets. Et nous ſemble fort conuenable (ſi c'eſt le bon plaiſir de voſtre maieſté)
" que ceſte femme ſoit menee en ceſte cité de Paris, pour luy eſtre fait ſon proces
" notablement & ſeurement par les docteurs & autres excellens perſonnages qui
" ſont par deça en grand nombre, à cauſe que l'execution & pourſuitte en ſeroit
" plus auctoriſee & mieux aueree, que ſi elle eſt faite en autre part de ce royaume:
" ioint que la raiſon veult qu'elle ſoit punie es lieux meſmes eſquels elle a vſé de
" ſes tours & a commis ſes meſchancetez & ſcandales, & ou ſes exces ont eſté ma-
" nifeſtez & cognus à tout le peuple. Ce que faiſant, Sire, vous vſerez du deuoir
" loyal qui vous oblige à Dieu noſtre Seigneur, lequel nous prions vous donner
" perpetuelle felicité. Eſcrit à Paris en noſtre congregation ſolennellement & ge-
" neralement celebree aux Mathurins le vingt-vnieme iour de Nouembre, mille
" quatre cens trente. Voſtre treshumble & deuote fille, l'Vniuerſité de Paris.

Lettres au roy Anglois contre la pucelle.

Pour la faire mourir.

Louange dudit roy.

La pucelle miſe à la iuſtice pour la punir

Soit menee à Paris.

ſes meſchancetez.

Le Roy Angloīs ſollicité par ces lettres & autres qui ſont au ſuſdit original, vou lut condeſcendre à vne partie de ce que l'Vniuerſité luy requeroit touchant le proces cõtre la pucelle, & pour ce il deſpeſcha les patẽtes en la forme qui ſẽſuit.

Reſponce dudit Roy.

Henry par la grace de Dieu Roy de France & d'Angleterre, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Il est assez notoire à chacun, comme depuis quelque temps en ça vne femme se faisant nommer la pucelle Ieãne, apres auoir l'habit & vestement du sexe feminin, s'est contre la foy diuine, comme chose abominable deuant Dieu, & reprouuee des hommes, & deffendue par toute loy & ordonnance, habillee & armee en estat & habit d'homme, a faict & exercé des faits cruels & grands massacres & homicides, & (ainsi qu'on dit) a donné entendre au peuple qu'elle estoit enuoyee de Dieu, le seduisant & abusant par ceste maniere, & outre ce disant qu'elle auoit cognoissance des diuins secrets, & ensemble mettant en auant plusieurs autres folies, superstitions, idolatries, & crimes de maiesté trespernicieux & dommageables, & scandaleux pour nostre tressaincte foy catholique. Or tandis qu'elle vsoit de ces abus & exerçoit tout fait d'hostilité alencontre de nous & de nostre peuple, elle a esté prise armee de tuant Compiegne par aucuns de nos loyaux subiets, & depuis amenee prisonniere par deuers nous. Et pource que de faulses superstitions, & pour auoir dogmatisé erreurs & peruerse doctrine, elle est suspecte par aucuns, & par ainsi attainte de crime de leze maiesté diuine, & que pour ce fait elle est diffamee, nous auons esté requis tresinstamment par reuerend pere en Dieu nostre amé & feal Cõseiller l'Euesque de Beauuais iuge Ecclesiastique & ordinaire de ladite Iehanne, à cause qu'elle a esté prise es termes & limites de son diocese, & exhortez pareillement par nostre tressaincte & treschere fille l'Vniuersité de Paris, qu'icelle Ieanne nous vueillons faire rendre, bailler, & deliurer audit Euesque pour interroger sur lesdits cas & proceder contre elle selon les ordonnances & disposition des droits diuins & canoniques, y appellant ceux qui feront à y appeller, & ausquels appartiẽt la cognoissance de telles causes : A ceste cause nous qui pour reuerence & honneur du nom de Dieu, deffence & exaltation de saincte Eglise & foy catholique, voulons deuotement obeir comme bon, vray, & humble fils de saincte Eglise aux requestes & instances dudit reuerend pere en Dieu, & aux exhortations des docteurs & maistres de nostredite fille l'Vniuersité de Paris, ordonnons & consentons que toutes & quantes fois que bon semblera audit reuerend pere en Dieu, icelle Ieanne luy soit deliuree reallement & de faict par nos gens & officiers qui l'ont en garde, à fin qu'ils la puissent librement interroger, examiner, luy faire son proces selon Dieu & raison, & suiuant que le portẽt les saincts Canons & les statuts de nostre mere la saincte Eglise catholique. Si donnons en mandement à tous nosdits gens & officiers qui ont en garde icelle Ieãne, qu'ils ayẽt à la deliurer audit reuerẽd en Dieu l'Euesque de Beauuais reallement & de faict sans aucun refus ny contredit toutes les fois que par luy ils en serõt requis. Mãdons en outre à tous noz autres iusticiers, officiers & subiets tãt François comme Anglois qu'audit reuerend pere en Dieu & à tous autres qui seront & sont ordonnez pour assister, vacquer, & entendre audit proces, ne donnent de faict ny par autre voye quelconque aucun empeschement ou destourbier, mais plustost si requis en sont par ledit Euesque, luy donnent aide, secours, faueur, deffence, protection & confort, sur peine de grieue punition. Toutesfois nostre intention est de rauoir & reprendre entre nos mains ladite Ieanne, si ainsi est qu'elle ne fust attainte & conuaincue des cas dessusdits ou d'aucuns d'iceux, ou autres qui concernent nostre saincte foy catholique. En tesmoing de quoy nous auons faict mettre nostre seel ordonné en l'absence du grand à ces

Contre la pucelle.

Ses accusations.

Prise prisonniere.

Diffamee.

Donnee à l'Euesque pour l'interroger.

Les S. Canõs.

Commandemẽt de secourir l'Euesque

presen-

presentes donnees à Rouen le troisieme iour de Ianuier l'an mille quatre cens trente, & de nostre regne le neufieme. *diſcours de la pucelle Ianuier.*

Ces lettres patentes ne donnent aucun blasme de paillardise à Ieanne, & s'il estoit besoing nous pourriõs encore apposer icy les lettres du chapitre de Rouẽ le siege Archiepiscopal vacquant pour lors, qui prient le Duc de Bourgongne & Iean de Luxembonrg detenteurs de la pucelle de la deliurer au susdit Euesque pour luy faire son proces, esquelles ne se parle que de la faulte commise par Ieanne en ce qu'elle auoit faint son sexe en se vestant en homme, allant à la guerre contre la coustume & honnesteté des dames. Mais d'autant que par les procedures faictes contre elle on en pourra mieux recueillir la verité que par telles lettres & iussions, estant mesmement la cause deduite deuant les mortels ennemis des François & de Ieanne, nous en discourrons non pas le tout qui seroit trop prolixe, mais vne bonne partie qui seruira le plus à la matiere, combien que cela de soy-mesme soit assez prolixe, mais il fault en cela contenter & ceux qui ont en merueilleuse reuerence le nom, la valeur, le bon heur, & la chasteté de ladite Ieanne la pucelle, & ceux qui en ont mauuaise opinion, soit que ce soit à tort ou à droit. Venans doncques au faict comme Ieanne fut cõduite à Rouen, l'Euesque de Beauuais la fit citer par deuãt luy, & l'inquisiteur de la foy, & l'Abbé de Fescãp & plusieurs autres tãt Docteurs que Bacheliers en Theologie, & quelques Canonistes, pour venir rendre raison de sa foy, & respondre sur les articles qui luy seroient proposez par le procureur fiscal, lequel parla comme il s'ensuit, accusant la Pucelle & proposant les points sur lesquels il vouloit qu'elle fut examinee. D'autant que ç'a esté par deuant vous monsieur & reuerend pere en Dieu par la misericorde de Dieu Euesque de Beauuais, & comme ordinaire de ceste cité & dioceſe de Rouen, & par deuant religieux homme maistre Iean le Maistre de l'ordre des freres prescheurs & bachelier en Theologie, substitué, & conuié par venerable & excellẽt hõme maistre Iean Grauerent Docteur en Theologie, & dudit ordre des freres Prescheurs inquisiteur de la peruersité heretique au Royaume de France à ce deputé par le sainct siege Apostolique, comme deuant iuges competens, estant presentee certaine femme qu'on nomme ordinairement Ieanne la pucelle, laquelle depuis n'agueres a esté prise es fins & limites de vostre dioceſe de Beauuais, & laquelle le Roy nostre seigneur vous a mise entre les mains comme estãt son iuge ordinaire & Ecclesiastique, entant qu'elle est vostre iusticiable, & doit estre corrigee par voz mains, comme celle qui est suspecte, scandalisee, & notoirement diffamee deuãt tout le monde des choses que ie diray cy apres, à fin que vous & lesdits Iuges auecques vous la prononciez telle qu'elle est, & que pource elle en soit punie. Aussi est-ce à vous à la declairer & prononcer sorciere, deuinereſſe, faulse prophetereſſe, inuoquant les esprits malings, & les coniurant, & la dire (comme elle est) superstitieuse, & addonnee aux arts deffendus de Magie & Nicromance, errant comme folle & desuoyee contre l'article de la foy, qui croit la saincte Eglise vniuerselle, & contre plusieurs autres points concernans la purité de nostre creance, comme se desuoyant d'iceux, & estant idolatre, sacrilege, apostate, maldisante & malfaisante, & blasphemant Dieu & ses saints, scandaleuse, seditieuse, troublant la paix & repos commun, & empeschant la tranquillité du peuple, comme celle qui ne se plaist que des guerres, & ne desire que l'effusion du sang humain qu'elle poursuit, y incitant & esguillonnãt les Princes auec ses

La faulte de Ieanne.

Ses mortels ennemis.

Sa deffense

Articles sur la pucelle

Ses accusatiõs

Requeste contre elle pour l'interroger.

Diffamee.

Accusee.

Scandaleuse.

ruſes & ſorcelleries. C'eſt à vous à la condamner comme heretique, veu que laiſſant la bien ſeance de ſon ſexe, & oubliant la honte & honneſteté requiſe en vne femme elle ſ'eſt difformement deſguiſee prenant l'habit & accouſtremẽt, & le harnois propre à l'homme & ſeant à vn ſoldat, & ce ſans vergongne ny reſpect quelconque de ſon eſtat ny de ſon ſexe. Elle eſt outre ce abominable deuant Dieu & les hommes, violant les loix tant humaines que diuines, & faiſant contre la diſcipline & ancienne ordonnance de l'Egliſe, ſeduiſant & les Princes & le peuple, en ce que meſchamment elle a permis & conſenti, au grand meſpris & contemnement de noſtre Dieu, qu'on la veneraſt & qu'on luy fit reuerence, & l'adoraſt en luy baiſant les mains & les accouſtremens, comme ſi c'euſt eſté quelque choſe diuine. Si elle n'eſt pas heretique, comme ayant ſemé faulſe doctrine à tout le moins elle eſt ſuſpecte d'hereſie, & pource eſt il raiſon que ſuiuant les ſaincts Canons & ordonnances diuines elle ſoit canoniquement & legitimement punie & chaſtiee de ſes faultes. Sur ce Iean d'Eſtinet Chanoine des Egliſes de Bayeux & de Beauuais, & Promoteur commis par vous en ceſte cauſe, accuſant ladite Ieanne ſe faict fort de vous deuëment informer & prouuer que ceſte femme doit eſtre punie pour les regards ſuſdits comme attaints des crimes ſus mentionnez. Au reſte ledit Promoteur proteſte qu'il ne pretend point ſ'obliger de prouuer rien de ſuperflu & non ſeruant à la matiere, & ſuffira ou pourra ſuffire pour l'execution de ce qu'il pretend ou du tout, ou à tout le moins en partie, auecques toutes autres proteſtations accouſtumees d'eſtre faites en cas ſemblable, & eſquelles le droit nous diſpenſe & permet d'adiouſter, ou diminuer, de corriger chãger ou interpreter ſuiuant le deuoir & puiſſance de ſon office. Premierement doncques, meſſieurs, puis que de droit diuin & ciuil & canonique, c'eſt à vous qu'appartient le iugement ordinaire & l'inquiſition es matieres concernantes la foy, & qui touchent le fait d'hereſie & ſortilege, & eſquelles la ſuperſtition & crimes ſemblables ſont remarquez, à fin que ces peruerſitez ſoient oſtees & deſracinees nõ tant de ce dioceſe ſur lequel vous eſtes commis paſteur, ains encore de tout le Royaume de France, & auſſi meſmement que par voſtre moyen & diligence ceux la ſoient du tout arrachez du milieu des hommes leſquels propoſent quelque cas contre noſtre ſaincte foy catholique, qui en quelque ſorte que ce ſoit vſent de ſortileges, deuinations, charmes, & inuocations de malings eſprits, qui diſent paroles ſcandaleuſes, ou ſentent mal de la foy, & que voſtre puiſſance ſ'eſtend ſur toute perſonne, ſoit tenant en la iuriſdiction ſuſdite ou y eſtant apprehendee, & ſoit de voſtre deuoir & charge de les punir cõme iuges cõpetans en la cauſe, quoy que les accuſez ſoient laiz & non promeuz en l'Egliſe ny tonſurez, d'autant que voſtre authorité es matieres de la foy ſ'eſtẽd ſur tout ſexe, aage & cõdition. A ceſte cauſe vous requerons de nous faire iuſtice ſur les articles qu'auons propoſez, & ſuiuant la confeſſion ouye de la propre bouche de ceſte femme.

Deshontee. *Seductrice.* *Heretique.* *Doit eſtre punie.* *Droits diuers.* *Fault extirper ſortilege.* *Et ceux qui en vſent.* *L'authorité de l'Egliſe.*

Or fault il noter que la cauſe qui meut ce Promoteur de parler ainſi deuant l'Eueſque, fut pource que Ieanne auoit eſté interrogée deſia par pluſieurs fois par les Cõmiſſaires deputez par le ſuſdit Eueſque, & de la confeſſion de laquelle ceſtuy cy faiſant ſon proffit, & l'interpretant à ſa fantaſie en tira les articles que nous vous diſcourrons: affin que vous voyez de quelle façon on y procedoit, & ſ'ils auoient point autre deſir que de la ruiner, & enſemble on cognoiſtra par là que iamais on ne meit ſa pudicité en doubte, encore qu'vne ou deux fois elle fut

Haine contre la pucelle. *Non accuſee de paillardiſe.*

enquiſe

enquise si elle perdant sa virginité, les voix qui parloient à elle cesseroient point de la visiter, & si le mariage empescheroit point celle frequentation qu'elle se disoit auoir auec les Vierges Sainte Catherine & sainte Marguerite: & ce luy proposoit-on à cause qu'elle auoit confessé d'auoir voué virginité des le temps que ces voix la cõmencerent à visiter, qui fut en l'an quatorzieme de son aage, & que pour ceste occasion elle n'auoit voulu se marier à vn ieune homme auquel ses parens l'auoient promise. Adõc nous nous arresterõs sur les points proposez par le susdit Procureur fiscal contre la Pucelle & tirez de la disposition & confession d'icelle, luy parlant en ceste sorte: Au premier article Ieanne respõd qu'elle croit fermement que nostre saint Pere le Pape de Rome, & tous les Euesques & Ecclesiasticques sont commis pour la deffence & conseruation de la sainte foy Catholique, & pour punir ceux qui errent, faillent, & se desuoient en icelle: mais quant à ce qu'elle fait, elle sçait & cognoit ses actions si bonnes, & ayans authorité d'enhaut, qu'elle ne veut ne pretend se sousmettre au iugemẽt de l'Eglise visible & militante, ains seulement à celle qui est celeste & inuisible, à sçauoir à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, & à tous les Saincts & Sainctes de Paradis, & pense que iamais elle n'a defailly en la foy & aimeroit mieux mourir que de s'en desuoyer en sorte quelconque. Quant à ceste article elle ne douta oncques de la puissance de l'Eglise & n'estoit si sçauante qu'elle sceut la distinction des Eglises militante & triomphante, comme ainsi soit que plusieurs fois elle requist d'estre iugée par le Pape & par l'assemblée des Cardinaux du siege Pontifical, à quoy iamais on ne voulut entendre. Dit en outre le Promoteur que ladite coupable auoit non seulement des vn an au parauant, ains des son enfance, & non es Dioceses, & iurisdiction du susdit Euesque, ains par tout le Royaume de France, commis plusieurs crimes par ses charmes & sorceleries, vsant de superstitions, & idolatries, & souffrant qu'on l'adorast, & qu'elle auoit inuocqué les Diables, & s'aidoit de leur ministere, leur demandoit aide, & conseil, transigeoit auecques eux & donna conseil aux autres de faire le semblable, disant, maintenant & croiant qu'il ny auoit offence ny peché à faire ces choses, ny à commettre ces sortileges, qu'elle disoit approuuez & louables, & de grãd proffit aux hõmes, & par ce moyen induisant plusieurs gens de bonne reputation à se laisser aller apres vne telle superstition & idolatrie: & que ce faisant elle fut surprinse à Compiegne.

Diſcours de la pucelle Ieanne

Ne se voulut marier.

Points propoſez cõtre elle

Sa confeßion

Sur la foy.

Le promoteur l'accuſe.

De charmes.

Et ſortileges.

Icy voit on vne calomnie plus qu'euidente, car lisez sa deposition & vous verrez qu'elle deteste tout charme & reuerence au Diable, & croit fermement que les voix qui luy parloient, estoient bonnes & enuoyées de Dieu, lesquelles ne luy apprenoient que bien & la voye de salut, par lesquelles elle estoit informee comme elle diliureroit le Roy & Royaume de France, sans que iamais elle sceut aucun charme ou bien vsast de sort ou enchantement quelconque.

Elle les deteſte.

Au second article (continue le Promoteur) a respondu Ieanne, niant que iamais elle ayt esté sorciere, deuineresse, ny charmeuse, ou magicienne, ou qu'elle vsast oncques d'aucune superstition deffendue par l'Eglise: neantmoins sur le point de l'adoration & reuerence qu'elle a souffert qu'on luy portast, elle dit que s'il y a eu quelques vns qui ayent baisé ses mains ou ses accoustremens, ce n'a esté ny de son vouloir, iussion, ou consentement, plustost leur a elle deffendu de son pouuoir. Et passans outre en l'interrogatoire si elle sçauoit point l'intention de ceux qui luy baisoient ainsi les mains, & les accoustremens.

Autre accuſation.

Son humilité

Elle dit que pluſieurs la voioient de bon cœur, & l'aymoient d'vne grande affection, & que pour ce ils l'approchoient & luy faiſoient telles careſſes encores qu'elle les repouſaſt: bien ſouffroit elle approcher les pauures, non pour en receuoir reuerence, ains à cauſe que de tout ſon pouuoir elle taſchoit de les ſupporter & leur bien faire. Apres eſt dit que la ſuſdite Ieanne nommée la Pucelle eſt tombée en pluſieurs grands & damnables erreurs leſquels reſſentoient leur hereſie, comme auſſi elle ſouſtenoit des propoſitiõs faulces, erronées & ſcandaleuſes, tant contre la foy, que ſur les douze articles d'icelle, & contre le ſainct Euangile & l'ordonnance & ſtatuts des Conciles approuuez du conſentement de l'Egliſe vniuerſelle, & en ſomme ſes fautes ſont telles, qu'elles vont directement au contraire de tout droit diuin & humain & les conſtitutions du ſacré Canon, & leſquelles elle a publiees à haute voix, & les à empraintes, & caracterees és cœurs & fantaſies des ſimples gens, ſans auoir eſgard que telle doctrine eſt deteſtable & ſcandaleuſe, offençant les oreilles delicates & qui ſont bien affectionnees à la purité de la religion, & laquelle a donné ayde, faueur, cõfort, & deffence à ceux qui les ont enſeignees, publiees & annoncees & au peuple & aux Princes. Ce monſieur le Promoteur fut bien camus à prouuer que la Pucelle euſt rien fait contre la ſaincte Egliſe comme ainſi ſoit, qu'il n'y auoit de ſon temps perſonne qui plus reueraſt ny les Eccleſiaſtiques, ny les choſes ſainctes & les miſteres de la religion Catholique que Ieanne: car eſtant propoſé ceſt article à icelle, elle le nia tout à fait, & proteſta qu'en tout ce qu'elle auoit peu faire, iamais n'auoit failly de ſupporter & deffendre l'Egliſe: à ceſte cauſe le ſuſdict chiquaneur allant du cocq à l'aſne, continua ſon dire en ceſte ſorte. Pour mieux & plus à plain & ſpecialement vous informer, Meſſieurs, des offences & crimes ſus alleguez communs par ceſte accuſée, tant au dioceſe de Beauuais qu'en d'autres lieux & parties du royaume de France: il fault que vous ſçachiez que ceſte fẽme qu'on dit la pucelle, eſt natiue d'vne ferme nommée le Gràs, le pere de laquelle ſe nomme Iacques d'Aré & ſa mere Iſabeau: & laquelle Ieanne a eſté nourrie en ſon enfance & premiere ieuneſſe iuſqu'à l'aage d'enuiron dixhuict ans au village de Domprin ſur la riuiere de Moſelle, dioceſe de Toul, bailliage de Chaumont en Baſſigny & Preuoſté de Monteſcler & d'Andelot. Et eſtant née, eſleuée & nourrie au village entre gens ruſtiques, ne fut onc appriſe ny inſtruitte en la creance des Chreſtiens, ny enſeignee és fondemens & premiers articles de la ſaincte foy Catholique, ſeulement l'ont endoctrinee quelques vieilles, leſquelles l'ont accouſtumee aux ſorts & enchantemens luy aprenant les charmes, deuinations, ſuperſtitions & arts magiques: comme auſſi eſdits villages pluſieurs ont eſté notez, & diffamez de tout temps & antiquité de telles folles ſuperſtitions & curioſitez plus que damnables. Et qu'il ſoit vray, Ieanne meſme a confeſſé qu'elle a ouy pluſieurs fois parler & bien ſouuent à ſa marrine des viſions, & apparitions des Fées, ou des eſprits fées: par laquelle ſienne marrine, & par autres diuerſes elle a eſté inſtruitte en la ſcience des diables, & tellement y a proffité, qu'elle a confeſſé deuant vous que iuſqu'à preſent elle a doubté ſi ces viſions eſtoient point eſprits malings ou autres. Ce maiſtre fiſcal gloſe, & interprete mal le dire de la pucelle, car iamais elle ne douta que les viſions des Vaudois ne fuſſent illuſions diaboliques, & les appelle fantoſmes. Mais quand ce vient à parler des aparitions des ſaintes qui l'inſtruiſirẽt pour venir en Frãce, c'eſt là qu'elle dit que ce ne ſont point eſprits malings, ains enuoyez de Dieu & qu'elle confeſſe ne penſer

Aimoit les poures.

Contre la foy

Doctrine deteſtable.

Promoteur malicieux.

Contre la Pucelle.

Accuſation des Parens.

De la Pucelle

Sa mere accuſee.

La Pucelle accuſee de viſions.

Viſions ſainctes.

pẽser point pecher en les honorant & adiouſtant foy à leur dire. Mais pourſuiuõs le propos du Chiquaneur. Au quatrieſme article Ieanne dit qu'elle confeſſe ce qui eſt dit de ſes pere & mere & du lieu de ſa naiſſance: mais elle nie ce qu'on luy impute de l'arbre ou de la fontaine aux Fees, & proteſte ne ſçauoir que c'eſt: & quant à ſon inſtruction en la foy, elle dit que (là Dieu mercy) elle a eſté bien & ſuffiſamment inſtruitte, & qu'elle croit ce qu'vne bonne Chreſtienne doit croire, & ſçait ce que peut ſçauoir celle qui a eſté toute ſa vie nourrie aux champs: & pour leſgard de ſa marrine elle en a dit ce qui ſ'en peut dire veritablement. Elle a confeſſé que pres de Domprin y a vn grand & vieux arbre qu'on nomme l'arbre charmé & feé de Bourlemont, & qu'aupres de ceſt arbre y a vne fontaine pres laquelle on dit que frequentent les malins eſprits, auec leſquels ſe meſlent de nuict les ſorciers danſans & gambadans autour deſdits arbre & fontaine. Adiouſte que pour le cinquieſme article, Ieanne eſtant interrogée le vingt quatrieſme de Feurier touchant ceſt arbre, reſpondit que ceſt arbre & la fontaine ſont ſurnommez des Fées, & qu'elle a ouy dire que les febricitans qui en boiuent, ou viennent querir de ceſte eau pour en boire eſt pour auoir ſanté: mais qu'elle ne ſçait ſ'ils gueriſſent de leurs maladies: & ſi elle en a beu, comme pourroit eſtre aduenu, elle allant ſouuent en ces cartiers, ſi ne le feiſt elle onc pour reſpect d'aucune ſuperſtition, ains ſeulement pour y eſtancher ſa ſoif. Enquiſe ſi iamais les Saintes qui luy parloient l'auoient viſitée ny parlé à elle pres ceſt arbre & ceſte fontaine, elle le nia, bien le confeſſa elle depuis: mais ne ſceut oncq ſe ſouuenir quand ce fut, ny qu'eſt-ce qu'elles luy auoient dit. Et comme on la pourſuiuit pour luy faire confeſſer ſi iamais ces voix luy auoient fait aucune promeſſe, fuſt en ce lieu ou autre, elle dit que iamais elles ne luy promirent rien ſans le congé & commandement de noſtre Seigneur. Or comme on ſ'enquiſt d'elle le dixſeptieſme de Mars, ſi ſa marrine qui ſe vantoit d'auoir veu les Fées eſtoit reputee femme ſage en ſon village: elle reſpondit qu'on la tenoit pour preude, ſage, & fort femme de bien, & que perſonne ne la ſoupçonna onc d'eſtre deuine ny ſorciere. Et de rechef on luy demanda ſi elle eſtimoit que ces Fees fuſſent bons eſprits ou mauuais, elle reſpondit n'en ſçauoir rien. Auſſi luy demanderent ſi elle auoit cognoiſſance de ceux & celles qui certain iour de la ſepmaine vont au Sabath auec les Fées, reſpondit, n'en ſçauoir rien, & moins en auoir iamais fait eſſay, bien auoit ouy dire qu'on y alloit le Ieudi, mais elle ne croioit rien de cela, & eſtimoit que c'eſtoit ſorcellerie. Oyez ie vous prie comme ce monſieur le Promoteur calomnie les parolles de la pucelle: ladicte Ieanne (dit-il) eſt couſtumiere de frequenter leſdits arbre & fontaine, & nuict & iour & meſmement aux heures qu'on celebroit le diuin ſeruice, affin que lors eſtant ſeule elle peut à ſon aiſe dancer & caroler autour des lieux ſuſdicts, ou elle faiſoit pluſieurs bouquets & chapeaux des fleurs & herbes plus ſoefues qu'elle trouuoit es enuirons, & en couronnoit ledit arbre en chantant certains vers, & diſant quelques mots de ſortilege: & y retournant le lendemain, quoy que le ſoir elle y eut mis ces chapellets & guirlandes, ſi eſt-ce qu'elle n'y trouuoit choſe quelconque. Et nonobſtant ceſte accuſation calomnieuſe, Ieanne reſpondit au ſixieſme article, diſant que iaçoit que ſur le chaut du iour elle ſoit allee ſouuent auec les autres filles du village ſe pourmener & iouer auecques elles iuſques à la fontaine nommée des Dames, ſi eſt-ce que iamais elle n'y donna bouquet ny chappeau à larbre aux Fées: & ſi elle a fait quelque tiſſu de fleurs,

Diſcours de la pucelle Ieanne

Son inſtruction.

L'arbre de Domprin.

Surnommé des Fees.

La pucelle ſe purge.

Des accuſations des Fees

Sa marraine.

Les Fées au Sabath.

Accuſation de ſacrilege.

Calumnieuſe.

Des bouquets

c'eſtoit pour le donner à l'image & repreſentation de la vierge Marie en l'Egliſe de Domprin. Au reſte ſi elle y a dancé ne le ſçauroit dire, bien peut elle aſſeurer que des le temps qu'elle commença d'auoir diſcretiõ, elle n'alla plus ſe iouer auec ſes compaignes & moins deſlors qu'elle receut la reuelation de ſa venue en France. Et d'autant que ſon frere l'vn de ceux qui vindrent vers le Roy Charles auec elle diſoit qu'elle auoit eu la viſion des Saincte au lieu ſuſnommé de la Fontaine aux Dames, elle le nia fort & ferme. Et iaçoit qu'aucuns ſuperſtitieuſement luy demandaſſent ſi en ſon pays y auoit vn bois nommé Bois-cheſnu, à cauſe qu'il y auoit certaines propheties qui diſoient qu'aupres de ce bois ſortiroit vne fille qui feroit des choſes merueilleuſes, ſi eſt ce qu'elle ſe mocquoit de ces reſueries, & n'adiouſtoit point foy à telles fantaſies & ſuperſtitions, quoy que veritablemẽt la maiſon de ſõ pere ne fuſt gueres eſloignee dudit Blois cheſnu, comme le pouuant voir de la porte de la maiſon ou Ieanne eſtoit nourrie. Adiouſtoit ce fiſcal, que Ieanne ſouloit porter en ſon ſeing de la Mandragore eſperant par ce moyen auoir bonne fortune tant en richeſſes qu'autres choſes temporelles, comme ſi la Mandragore auoit en ſoy telle efficace. Surquoy interrogee Ieanne pour le ſeptieme article, le nia tout à plat, ne ſçachant que c'eſtoit: il eſt vray qu'eſtãt encore enquiſe ſur cecy, & les deleguez luy demandãs qu'eſt-ce qu'elle auoit fait de ſa Mandragore, elle reſpondit n'en auoir iamais eu, & que iamais elle n'en veit: bien auoit ouy dire en ſon enfance, qu'il en y auoit pres du village d'ou elle eſtoit natifue, & que c'eſtoit vne choſe fort difficile & dangereuſe à garder, & qu'elle auoit ouy dire que cela ſeruoit pour enrichir vne perſonne, mais qu'elle penſoit que ce ſont fables, & par ainſi n'y adiouſtoit foy quelconque, ioint que ces voix ne luy en auoient tenu propos quelconque. Auant que paſſer outre faut aduiſer comme l'eſprit de ceſte fille eſtoit conduit, car biẽ qu'il n'y eut aucune incommodité ſi les Saintes luy eſtoient apparues ſoubs l'arbre des Fees ou ailleurs, ſi eſt-ce que pour l'eſgard que le bruit couroit que les Fees alloient ſoubs ceſt arbre, & qu'on tenoit pour choſe aſſeuree que les ſorcieres y alloient faire leur ſabbath, elle ne vouloit faire ce tort à ſa reuelation qu'elle fut dicte luy auoir eſté faicte en lieu ſoupçonné de ſuperſtition, folle erreur & idolatrie: car elle aſſeura iuſqu'à la mort que les voix qui luy parloiẽt eſtoient de la part de Dieu, & que de Dieu & non d'autre & elles & elle eſtoient enuoyees. Continua pour le huictieme article le ſuſdit Promoteur que Ieanne eſtant ſur l'an vingtieme de ſon aage ſ'enfuit au deſceu de ſes pere & mere de ſon village, & ſ'en alla à Neuf-chaſtel en Lorraine ou elle ſeruit chez vne femme nommée la Rouſſe qui tenoit hoſtellerie, ou hebergeoient gens de toutes ſortes, & des femmes non gueres chaſtes, auecques leſquelles ladite Ieanne conuerſoit: & que ſouuent elle menoit les beſtes aux champs & les cheuaux à l'abbreuoir & à paiſtre, ou elle apprit à hardiment monter deſſus, & ſ'y tenir auſſi bien que ſeroit vn homme, & ſ'y accouſtuma à manier les armes. A quoy Ieanne reſpondit que pour la crainte des genſdarmes Bourguignons qui couroient, elle fut l'eſpace de quinze iours chez ceſte femme nommee la Rouſſe, ou elle ne ſe meſla oncques des affaires domeſticques ſans iamais ſortir aux champs, & nia franchement de n'auoir oncques cognu mauuaiſes compagnies au logis de la ſuſdicte Rouſſe, & moins y auoir gardé les beſtes, ſi ce n'eſt qu'elle les aidoit à cõduire en vne Iſle de paour des genſdarmes, & ſi elle les auoit gardees en ſon enfance, elle n'en auoit point ſouuenance. Meit en auãt le ſuſdit Promoteur pour ſon neufie-

Sa negation.

Propheties.

Mandragore

L'opinion des Mãdragores.

Apparition de Saincte.

Non en lieu ſoupçonnee.

La Pucelle ſeruante.

En hoſtellerie.

S'excuſe.

me

me article que Ieanne eſtant au ſeruice de la ſuſdite Rouſſe elle fit citer par deuant l'Official de Toul vn ieune homme, pour ce qu'elle mettoit en auant qu'il luy auoit promis mariage, & que ledit ieune homme refuſa de l'eſpouſer à cauſe qu'elle auoit frequenté auecques les ſuſdites compagnies qui hantoient au logis de la Rouſſe : & que ce ieune homme ſ'eſtant abſenté pour euiter ce mariage, Ieãne auſſi vaincue d'impatience ſe retira dudit ſeruice. Voila vn autre point propre pour ſes accuſateurs ſi l'accuſation euſt eſté veritable, & ſi le cas n'euſt eſté tout au contraire, entant que ce ne fut pas la Pucelle qui fiſt citer le garçon ains luy fiſt conuenir la fille comme ſi elle luy euſt promis parolle de mariage, & l'inſtance duquel proces elle gaigna, comme elle confeſſa par ſa reſponce, diſant que les voix luy promirent bonne yſſue de ſon proces, & que ſa partie le perdroit tout content. Pour la continuation de ſon dire, le Promoteur mit en auant que Ieanne la Pucelle auoit dit que depuis cinq ans ença elle auoit eu & auoit des viſions & apparitions de Sainct Michel, & des vierges Saincte Catherine & S. Marguerite, leſquelles particulierement luy auoient reuellé de la part de Dieu, que ce ſeroit elle qui leueroit le ſiege d'Orleans, & feroit couronner le Roy Charles à Rheims, & contraindroit tous ſes aduerſaires de quitter les places de ſon Roy. L'accuſoit de deſobeiſſance & d'auoir failly contre la ſeconde table, entant que ſans congé de pere ny de mere & de ſon propre mouuement elle ſ'en eſtoit allee vers le capitaine de Vaucouleur nõmé Robert de Baudricourt, auquel Ieanne declara ſes viſions, & comme les Saincts ſuſdits l'incitoient à faire le voyage vers le Roy Charles : & comme ledit de Baudricourt la repouſſaſt ſi eſt ce qu'en fin il condeſcendit à ſa demande. Pour le dixieme article Ieãne reſpondit en ceſte ſorte. Qu'elle eſtant encore ſeulement aagee de treze ans elle eut des viſions & reuelations qui luy promirent de la part de noſtre Dieu & Seigneur de luy ayder & aſſiſter en ſon gouuernemẽt, & qu'à la premiere fois que ces choſes luy apparurent elle eut vne treſgrande peur & fut toute effroyee, & ce luy aduint en plein midy en temps d'eſté, elle eſtant au iardin de ſon pere, & lors elle eſtoit encores à ieun. La voix qu'elle ouit tendoit vers la partie dextre tendant à ladite Egliſe: & confeſſa ne l'ouir iamais ſans voir en premier lieu vne grãde clairté qui là precede du coſté que vient ceſte voix. Or ſ'aſſeuroit ceſte fille que ceſte voix ne pouuoit eſtre autre que de Dieu & enuoyee d'enhault : & oſa affermer que l'ayãt ouye par trois fois elle ſe tint pour reſolue que c'eſtoit la voix d'vn Ange, & que par icelle elle auoit eſté conſeruee en pluſieurs grands dangers, & qu'elle l'auoit bien entendue, & cogneut combien ſon aſſiſtance luy eſtoit prouffitable. Comme on ſe fuſt enquis quel ſigne elle auoit pour ſ'aſſeurer que ceſte voix luy appriſt la voye de ſon ſalut, & les moyens de ſauuer ſon ame : elle dit que iamais ceſte voix ne luy propoſa que de ſe bien gouuerner & viure chaſtement, & frequenter l'Egliſe, & y ouir le diuin ſeruice, & au reſte luy conſeilla de venir en France pour la deffence du Daulphin ſon Roy, & la deliurance de tout le Royaume : & la preſſoit ceſte voix de telle ſorte que la pauure fille ne ſ'en pouuoit deſpeſtrer. Nous ne voulons faſcher les lecteurs en la lecture & au diſcours de tant de viſions, leſquelles pourroiẽt eſtre en ce temps autant odieuſes que difficiles à croire. Tant y a que ceſte fille diſoit que des la premiere admonition de Saint Michel qui luy apparut, accompaigné de pluſieurs autres Anges, elle ſe ſentit ſi aſſeuree qu'il n'y auoit peril qui l'euſt ſceue deſtourner de faire ceſte entrepriſe, & proteſta touſiours de iamais n'eſtre

Diſcours de Iaqueville

Accuſee de mariage.

Fit citer vn garcon.

Apparitiõs.

Declare ſes apparitions.

La voix de Dieu.

A la deffence du Roy.

Viſions ſuſpectes.

venue en France que par l'expres commandement de Dieu. En outre disoit que les Anges s'en allãts elle ploroit de desplaisir, & eut bien voulu qu'ils l'eussent cõduitte auec eux tant leur compaignie luy estoit aggreable tout au cõtraire est le depart de Sathan qui quelque Ange de lumiere qu'il se faigne estre, si est ce qu'il laisse tousiours mal contens, & effrayez ceux ausquels il s'addresse. Et quant au depart de ceste fille au desceu de ses parens elle dit que ses voix ne luy conseillerent oncques, mais qu'elle le fit de sa teste craignant qu'ils ne luy donnassent point congé, comme ainsi soit qu'ils l'auoient tenue fort subiecte & en soigneuse garde, à cause d'vn songe que son pere auoit fait luy presageant que sa fille s'en iroit auecques des gendarmes. Or les Iuges pensans triompher là dessus s'enquirent si ce songe estoit aduenu à son pere depuis qu'elle auoit eu ces visions, ce qu'elle dit estre vray, & deux ans apres qu'elle eut receu ces reuelations.

Sathan.

Vision de son pere.

Sur l'vnzieme article gist le poinct le plus pregnant pour les calomniateurs, entant que l'accusateur disoit que Ieanne estant familiere du capitaine de Vaucouleur Robert de Baudricourt, luy dit vn iour en se vantant, qu'apres qu'elle auroit accomply ce pourquoy Dieu l'enuoyoit en France. Dieu luy auoit reuelé qu'elle auroit trois enfans, l'aisné desquels seroit Pape, le second Empereur, & Roy le troisieme: ce qu'oyant ledit seigneur luy dit, puis que ce serõt de si excellens hõmes que vos enfans, ie voudrois estre le pere de l'vn d'iceux, affin que par iceluy ie fusse aduantagé. Auquel elle respondit: Nenny gentil Robert, nenny ce n'est pas ainsi que doiuent aller les affaires, & le tẽps n'est point encor venu, le S. Esprit y besongnera prõptemẽt. De ceste calõnie se purgea Ieãne disant que iamais elle n'auoit tenu propos de ces choses, ny fait mẽtion des trois enfans. A ceste cause on s'enquit d'elle si les voix qui en vision luy parloient, l'appelloient point fille de Dieu, ou fille de l'Eglise, ou la Pucelle au grand cueur, à quoy elle satisfist, disant que depuis que le siege d'Orleans fut leué toutes les fois qu'elles la visitoient, elles la nommoient Ieanne la Pucelle fille de Dieu. Pour le douzieme article & celuy auquel se sont pl^{s} arrestez les Iuges qui ont cõdãné Ieãne le Promoteur l'accusa d'auoir pris l'habillemẽt & armures propres à l'hõme, & qu'elle en requist instãment Robert de Baudricourt lequel en faisoit tresgrande dificulté, la chose luy semblãt mal seãte, & abominable qu'vne fille d'autre habit que de celuy qui est ordõné pour tel sexe (tãt l'antiquité auoit la bienseance & honnesteté en recõmandation) & ce qui plus offençoit les Docteurs & les Ecclesiastiques, estoit que Ieanne protestoit q̃ c'estoit par le cõmãdemẽt de Dieu qu'elle faisoit ces choses. Surquoy la respõce d'icelle fut telle que les voix luy cõmanderẽt d'aller à Vaucouleur vers le Sieur de Baudricourt qui luy donneroit gens pour la conduire: & qu'elle s'estant excusee sur son sexe, aage, & foiblesse, & que ce n'estoit à elle à guerroyer, ne sçachant ny piquer cheuaux, ny manier les armes; si est ce qu'en fin pressee elle obeit, & s'en alla chez vn sien oncle auecques lequel elle fut huict iours, & lequel elle pria de la conduire à Vaucouleur ainsi qu'il fit, ou elle fut armee, & de là fut enuoyee en Lorraine vers le Duc qui la vouloit voir, puis print le chemin de France accompaignee d'vn homme d'armes, vn Escuyer, & quatre seruiteurs, couchant tousiours ou és Abbayes des Dames s'il s'en trouuoit, ou auec les hostesses des logis ou ils hebergeoient. En somme interrogee si elle auoit pris l'habillemẽt d'hõme par le cõseil des voix, respond que iamais ne luy conseilla, & ne le fit onc que par reuelation & com-

Autre accusation.

Cõtre Ieãne.

Les voix & visions.

Habit de femmes.

Cõmandemẽt des voix.

Couche auec les femmes.

& commandement du grand Roy du Ciel, ſans que iamais le ſieur de Baudricourt luy en donnaſt l'aduis, ou commandement de ce faire. Et d'autant qu'on vouloit ſçauoir d'elle ſi elle penſoit auoir bien faict, chãgeant ainſi d'habit & veſtement: elle confeſſa frãchement que puis que c'eſtoit de la part de noſtre Seigneur qu'elle l'auoit faict, il eſtoit impoſſible qu'il yeuſt offence quelconque, & qu'elle auoit bon garant en ce faiſant, & que tout le bien qu'elle faiſoit, c'eſtoit par les exhortations des voix qui luy conſeilloient toutes choſes vertueuſes, & luy aprenoient à touſiours ſagement ſe gouuerner. Concluant que de tout ce qu'elle a faict ſoit changeant ſon veſtement, ou allant en guerre, elle ne le feit iamais pour autre reſpect ny ſalaire, que pour le ſalut & ſaluation de ſon ame. Les trezieme, quatorzieme, & quinzieme articles cõcernẽt ce port d'habit d'hõme, ſur lequel ſes Iuges ſarreſterent longuemẽt, d'autant qu'ils ne pouuoient croire que ſelon le dire de Ieanne, par reuelation diuine vne fille contre l'hõneſteté de ſon ſexe, & cõtre la loy diuine & les ordonnãces Eccleſiaſtiques, deuſt eſtre veſtue cõme vn hõme, & ſarmer cõme vn ſoldat. Par ainſi l'accuſerẽt de blaſpheme contre Dieu, & ſes Saincts, la condãnoient d'auoir violé tout droit tant humain que diuin, & luy imputoient que malheureuſement elle auoit ſcandalizé ſon prochain auec ceſte irreuerence. Mais à tout cecy elle reſpondit que iamais elle ne fit choſe en laquelle elle penſaſt faire offence, ains pour obeir aux reuelations qu'elle ſ'aſſeuroit eſtre bonnes, & venans de Dieu, puis qu'vn ſi grand bien en eſtoit aduenu, que la deliurãce de tant de pays tirez de la ſeruitude Angloiſe pour les remettre es mains du vray Roy de la couronne de France. Bien eſtoit elle contẽte que puis qu'on ne luy permettoit point d'ouyr la Meſſe & receuoir le ſacrement de l'Autel ſuyuant ſa couſtume, pource qu'elle ne vouloit laiſſer ceſt habit d'hõme, de ce veſtir en fille pour auoir moyẽ d'ouyr la Meſſe, laquelle ſur toute choſe elle deſiroit. Sur le ſeiziesme article interrogee ſi aucuns des partiaux du Roy Charles l'auoient iamais admonneſtee de ſe veſtir cõme fille, dit qu'aucuns l'en auoient ſollicitee, mais que iamais elle ne le laiſſeroit que par le commandement de celuy grand Roy du Ciel qui luy auoit donné charge de ſe veſtir en hõme ſans que pour cela elle mentit ſon ſexe, puis que chacun eſtoit aduerty qui elle eſtoit, & que ce n'eſtoit pas vn hõme. Et ſi elle euſt voulu changer, il n'y auoit perſonne pour qui ſi volõtiers elle l'euſt fait que pour Madame de Luxembourg qui requiſt ſouuent ſon mary de ne liurer ceſte fille entre les mains des Anglois ſes aduerſaires. Le dixſeptieme article giſt en accuſation de ſortilege entant que le Promoteur dit que Ieanne la Pucelle eſtant arriuee en armes deuant Charles Roy de France, elle luy promit arrogãmment trois choſes, l'vne qu'elle leueroit le ſiege d'Orleans, l'autre qu'elle le cõduiroit à Reims pour le faire ſacrer & couronner, & la troiſieme qu'elle feroit par ſon art qu'il ne demoureroit pas vn Anglois en France qui ne fut chaſſé ou tué. Ce Promoteur mettoit en auant qu'elle ſeſtoit en diuers lieux publiquement vantee de cela, & en outre dit qu'affin qu'on adiouſtaſt plus de foy à ſes faicts & paroles elle commença deſlors à vſer de deuinations, & predire pluſieurs choſes, deſcouurant les faicts, & vies plus ſecrettes de pluſieurs qui venoient vers elle, & deſquels elle n'auoit onc eu cognoiſſance, ſe vantant qu'elle ſçauoit cecy par reuelation. A ces deux obiẽctiõs elle dit que quant aux promeſſes faites au Roy elle ne faiſoit q̃ ſon deuoir eſtãt pour ce fait enuoyee de Dieu pour luy annoncer la deliurance de ces villes, & que par elle on verroit les effectz: mais de

Commandemẽt de Dieu.

On ne peut faillir à les faire.

Port d'habit d'homme.

Honneſteté de ſexe.

Reuelation diuine.

Deuotion.

Commandemẽt du Ciel.

Priere pour elle.

Ses vãteries.

Ses predictions.

Contre les Anglois. dire qu'elle chaſſeroit les Bourguignons & Anglois, elle a touſiours dit, & dit encores que ce ſera le Roy Charles qui les domptera, & fera venir le Bourguignon à ſon obeiſſance, & chaſſera les Anglois de ſes terres. Quant à ce qu'on dit qu'elle cogneut le ſieur de Baudricourt & le Roy ſans les auoir iamais veus, cõfeſſa que par le moyen des voix qui l'accompaignoient elle les diſcerna facilement d'entre les autres. Mais quant à predire ny les choſes aduenir, ny à deſcouurir les ſecrets de perſonne, elle ne ſceut oncq cela, ny n'apprit iamais enchantement, deuination, ny ſorcelerie quelconque. Sur le dixhuictieme article on luy meit ſus qu'elle auoit diſſuadé au Roy Charles & aux ſiens de ne preſter l'oreille à paix, accord, ny traicté d'appoinctement quelcõque auec ſes aduerſaires, & que touſiours elle les auoit ſollicitez à l'effuſiõ du ſang humain, diſant que leur paix & repos ne pouuoit ſ'acquerir qu'à la pointe de la lance & au trenchant de l'eſpee: & qu'elle ſçauoit bien que les ennemys du Roy ne laiſſeroient onc ce qu'ils auoient vſurpé, ſi on ny procedoit à toute outrance, & que le plus grand bien qui pourroit aduenir à toute la Chreſtienté, eſtoit de chaſſer & deſraciner du tout les Anglois de ce Royaume. A cecy elle dit, que quant à mõſieur le Duc de Bourgõgne elle a touſiours eſté d'aduis qu'õl'attiraſt par quelque hõneſte accord, & q̃ pour ceſt effect ſouuent elle luy a eſcrit diuerſes lettres pour l'induire de faire accord auec ſon Roy & ſeigneur ſouuerain: mais quant aux Anglois elle eſtoit d'auis que la paix qu'on leur deuoit offrir eſtoit qu'ils ſe retiraſſent en leur Iſle.

Predire choſes aduenir.

Soliciter au ſang.

Chaſſer les Anglois.

Enchãtemẽs. Pour le deuxieme article, ce Promoteur accuſa la Pucelle d'auoir pris conſeil des malins eſprits, & que par enchantement & moyens nõ permis & illicites, elle auoit deſcouuerte certaine eſpee qui eſtoit en l'Egliſe de ſaincte Catherine de Fierebois, ou biẽ qu'elle luy auoit faite cacher pour ſ'ẽ ayder à ſeduire & abuſer les Princes ſoubs pretexte de ceſte eſpee miraculeuſement reuelee. A quoy elle reſpondit qu'elle ne ſçauoit rien de ceſte eſpee, ſi nõ apres qu'elle eut ouy meſſe en la ſuſdite Egliſe de Fierebois, que ſes voix l'aduertirẽt qu'il y auoit vne eſpee ayant cinq croix empraintes deſſus, laquelle il falloit qu'elle eut pour ſ'en ayder contre les ennemis de ce Royaume, & par ainſi elle ſupplia le Roy qu'on la luy feit apporter, ce qui fut fait à ſa requeſte. Sur l'article vingtieme fut chargee d'auoir eu des anneaux charmez, & qu'elle dit quelques parolles ſortilegues ſur ſõ enſeigne & ſur les guidons q̃ portoiẽt les ſiens, diſant que cela ſeruoit pour leur dõner bõne fortune en guerre: vſant de grãdes cõiurations, affin que par ce ſort elle bienheuraſt leurs entrepriſes tenãt pour tout certain q̃ tant qu'ils porteroiẽt ces drapeaux ainſi cõiurez, ils ne pourroient receuoir aucune deffaite par leurs aduerſaires. Et qu'elle ſe plaignit publiquemẽt à Cõpiegne lors qu'elle fut priſe, de ce que les ſiens auoient oublié d'apporter ces enſeignes, & que cela auoit eſté cauſe qu'elle eſtoit tõbee en ce malheur. Pour ce que ceux qui ſ'aidẽt d'arts deffendus & ſoubs bon pretexte pretendent authoriſer leur peruerſité ont de couſtume de conſacrer les inſtrumens deſquels ils ſ'aident, les Iuges ayans ouy ce que le Promoteur auoit mis en auãt, dirẽt à la Pucelle, ſi (par le ſerment qu'elle auoit fait) iamais elle auoit miſe ſon eſpee ſur quelque autel pour la rendre plus fortunee, & ſi elle n'auoit point ſõ eſtre accouſtumé lorsqu'elle fut priſe. A cecy elle dit qu'elle ne ſçait que iamais ſon eſpee fut poſee ſur autel: & quant au iour qu'on la prit elle auoit vne eſpee qu'elle auoit conquiſe ſur vn Bourguignon. Quant à l'anneau que l'Eueſque detenoit & qui appartenoit à ceſte fille, elle dit

Enchãtemẽs.

Leſpee de Fierebois.

Anneaux charmez.

Sortileges.

Interrogatoire.

Anneau charmé.

dit que ſes pere & mere le luy auoient donné, & qu'il y auoit en eſcrit, Ieſus Maria, ſans aucune pierre, & qu'elle ne penſoit point que l'anneau fuſt autre que les anneaux communs que chacun porte, & que iamais elle n'en auoit abuſé, comme ſi ceſt anneau euſt quelque force de guerir les malades ainſi qu'on le mettoit en auant. Et d'autant qu'on la blaſmoit de ſon enſeigne, & qu'õ diſoit qu'elle eſtoit charmee, ils ſ'enquirẽt ſi elle auoit fait ietter de l'eau beniſte par deſſus, & y fait dire quelques oraiſons & exorciſmes: mais elle dit ſimplement qu'elle n'entendoit rien de ceſte pratique, ains que ſ'il y auoit quelque bon heur en ſon enſeigne cela venoit de la grace de Dieu, & non de la force du drapeau qui eſt choſe inſenſible: & ſi quelques Cappitaines en auoient porté de pareille ſorte c'eſtoit tant pour l'amitié qu'ils luy portoient, que pour ce que le Roy les auoit mis en ſon regiment & ſoubs ſa puiſſance. Nous auons dit cy deſſus que certaine lettre que la Pucelle eſcriuit à ceux qui tenoient le ſiege deuant Orleans, adreſſante au Roy d'Angleterre & au Duc de Bethfort ſoy portant pour Regent en France preiudicia fort à la cauſe de ceſte fille: auſſi au vingt-vnieme article, ce Procureur fiſcal accuſa la priſonniere de preſumption & temerité de ce qu'elle oſa eſcrire au Roy Anglois & au ſeigneur Duc de Bethfort des lettres en la ſuſcription deſquelles eſtoit le ſigne de la croix auec ces deux mots, *Ieſus Maria*, & que ces lettres cõtenoiẽt pluſieurs points articles mal ſentãs de la foy, & pernicieux & indigne de ſortir de la main d'vne perſonne Chreſtienne. La Pucelle leur confeſſa d'auoir eſcritte ladite lettre, & noté tous les points d'icelle, ſauf qu'elle n'y meit point, rendez vous à la Pucelle, ains rẽdez au Roy, elle ne voulãt ſ'vſurper choſe qui fut de la maieſté de ſon Prince: au reſte leur dit, que ſ'ils croient qu'elle ſoit enuoyee de Dieu, ils peuuẽt aſſeurer de n'eſtre point abuſez: & quãd bien ils ne le croiront point, ſi eſt ce pourtant que ſans faillir c'eſt Dieu qui la enuoyee. Et pour ce que le vingt-deuxieme article ſe fonde encore ſur les lettres ſuſdittes qui firent grandement deſpiter l'Anglois, Ieãne dit que ſ'ils euſſent adiouſté foy à ſon dire ils n'euſſent que bien fait, & qu'auant le temps & eſpace eſcoulé de ſept ans ils en ſentiront la verité, & cognoiſtront ſ'ils eſtimeroient folies ce dequoy elle leur auoit donné aduertiſſement. Et ſur l'article vingt-troiſieme ou elle eſt calomniee que les eſprits malings l'ont deceuë, & par iceux abuſee elle eſtoit venue en France: elle dit n'en eſtre riẽ, & qu'elle aimeroit mieux eſtre tiree à quatre cheuaux que d'auoir entreprins ce voyage ſans le congé & expres commandement de noſtre Seigneur. Et au vingt-quatrieme article elle ſe mocqua de la beſtiſe de ſes iuges qui imputoient à Magie ce qu'elle mettoit le ſigne de la croix & les noms de Ieſus & Maria deuant le commencement de ſes lettres: qui a eſté & eſt encores la marque que pluſieurs perſonnes mettent au commencement de leurs lettres. Et ſur le vingt-cinquieme point qu'on luy meit en auant qu'elle abuſoit du nom des Anges, d'autant qu'elle eſtoit venue comme vn tyran & maſſacreur eſpandant le ſang humain, ce qui eſt du tout contraire à vne perſõne ſainte qui ſe dit enuoyeé de Dieu: elle reſpõdit que ce n'eſtoit à eux à qui elle en deuoit rendre compte, & que cela ne touchoit en rien à leur proces, veu qu'elle eſtoit enuoyée pour le ſecours du Roy de France. Que ſ'ils vouloiẽt paſſer plus auant, ils la renuoiaſſent deuant celuy de la part duquel elle eſtoit venue. En quoy elle auoit raiſon, car de bien ſaints & iuſtes perſonnages ont eſté iadis enuoyez pour eſpandre le ſang humain, qui pour cela n'ont point eſté dits faire deshonneur à Dieu, qui eſt auſſi bien iuge rigoureux que pere plein de mi-

Diſcours de la pucelle

Enſeigne charmee.

Grace de Dieu.

Lettre preiudiciable.

Mal ſentans de la foy.

Sa reſponce.

Sur leurdites lettres.

... ſept ans ſeront les anglois chaſſez de France ... 1431

Deceptiõ des prits malins.

Magie.

Enuoyée de Dieu.

Pour eſpandre ſang.

sericorde. Or est il que le Comte d'Armaignac fils de celuy qui estant Connestable de France fut massacré à Paris par la sedition esmeuë par ceux du party Bourguignon, combien qu'au Concile de Constance eust esté arresté ce qu'il failloit croire touchant le Schisme regnant en l'Eglise pour les trois contendãs à la Papauté, si est ce que, ou n'ayant gueres bonne affection vers celuy que le Concile auoit esleu, ou touché de quelque sotte superstition, & en voulant estre esclarci par ceste fille cõme par vn messager celeste, n'estimant pas plus l'authorité de tout le Concile & de l'Eglise que d'elle, ny d'Ange qui sçauroit apparoir, luy escriuit pour en auoir resolution. Mais Ieanne ne luy respondant que paroles de delay de luy en dire son aduis lors qu'elle seroit à Paris donna occasion à ses malueillans au vingt-sixieme article de l'accuser d'arrogance trop grande, & de vouloir s'attribuer vne authorité deuë seulement à l'Eglise vniuerselle, & de la chose de laquelle desia le Concile auoit donné resolution. Mais Ieanne se purgea en cecy, que tant s'en faut que la presomption le luy feit faire, que sur l'heure elle dit son opinion au messager enuoyé par le Cõte, & l'asseura qu'elle tenoit ce luy qui seoit à Rome à sçauoir Martin 5. pour le vray Eueque general de l'Eglise, mais ne luy peut respõdre à loisir pour lors selõ qu'elle pretẽdoit, n'estimãt poĩt qu'il fallust ainsi legeremẽt escrire à vn si grand seigneur que ce Comte. Voyez la simplicité du siecle d'alors, qu'vn grand Prince s'arrestast en l'opiniõ d'vne fille, quand bien c'eut esté la plus glorieuse des Sainctes de Paradis, plustost qu'au-iugement de tout vn Concile legitimement assemblé, ny qu'à l'electiõ à laquelle tous les Prelats & Princes de la Chrestienté auoient donné consentement. Et d'autant qu'il y a encores de la matiere à beaucoup poursuiure en ce proces, il plaira au lecteur de ne se fascher point en le lisant. Il est vray que d'autant que les articles vingt-septieme, vingt-huictieme, vingt-neufieme, trentieme, & trente-deuxieme, ne consistent que sur les visions & opiniõs qu'elles estoient de la part de Sathan, & par ainsi mensongeres, ce que Ieanne nioit fermement se tenant à sa premiere croyance, qu'elle estoit enuoyée de Dieu, nous les auons obmises pour euiter prolixité, & affin de venir à l'article trentetroisieme auquel le Promoteur dit que la Pucelle s'estoit vantee temerairemẽt & auec grande presõptiõ & arrogãce qu'elle sçauoit ce qui estoit passé, auoit la cognoissãce de l'aduenir, & n'ignoroit le present en ce qui estoit le plus secret & caché : ce qui estoit priuilege permis & propre à la seule diuinité & nõ à vne creature humaine, & moins à vne fẽme rustique, idiote, simple, & sans aucunes lettres, & que pour ceste orgueil elle estoit grandement punissable comme heretique, d'autãt qu'elle abusoit le peuple Chrestien, entant que Dieu ne se communique point aux personnes qui ont les mains sanglantes & qui font tort à tout le monde. A cecy elle respondit fort sagement, disant que c'estoit à Dieu à reueller ses secrets à qui bon luy sembloit & qu'elle n'auoit rien dit sans reuelation d'enhault : comme du siege d'Orleans elle tesmoigna auoir eu asseurance qu'elle le leueroit, & qu'elle seroit blessee à l'assaut de la bastille. Au reste leur dit que sans faillir auãt que les sept ans fussent expirez ils n'auroient point vn pouce de terre en France, & qu'elle estoit bien fort marrie que le terme fut si long pour les François, & qu'il fallut que par si long temps ils souffrissent les cruautez Angloises. Adiousta qu'elle sçauoit aussi asseurément comme elle les voyoit estre là, que le Roy de France seroit paisible possesseur de toutes ses terres & seigneuries, & que d'icelles il chasseroit les Anglois. Et quant à sa prison, elle confessa que ses voix l'aduertirẽt de sa prise, mais

Schisme de l'Eglise.

Response de Ieanne.

Sur grande question.

Creance du temps.

Prolixité euitee.

Predictions.

Dieu peut tout.

Menasse aux Anglois.

Bon augure à Charles.

Discours de la pucelle

mais non du lieu ny du iour, ou de l'heure, luy disans qu'elle eut bon cœur & respondit hardiment, car il failloit que cela aduint, mais qu'il luy conuenoit auoir espoir en Dieu qui ne la lairroit point sans aide & consolation.

Au trente-quatrieme article est contenu comme Ieanne se vantoit de cognoistre le langage, & la parolle des Anges, enquoy on l'accusoit de folie & grãde temerité: mais à cecy elle obuia, disant que par longue continuation elle cognut que c'estoit vn bon esprit: car en ayant douté par vn long espace de tẽps, si est-ce que loyant parler si souuent de ce qui est bon & saint, & que tousiours il l'admonnestoit de bien faire, & de ne point se souiller d'aucun peché mortel, & entendant le discours des miseres que souffroit le Royaume de France, & que c'estoit le bon plaisir de Dieu que par son ministere la deliurance d'iceluy print son acheminemẽt, elle ne peut moins faire que de croire que ce n'estoit point vn esprit tenebreux, lequel ne dit iamais vray que pour seduire & ne predit que peu, ou point du tout auvray ce qui doit auenir: ioint que souuent elle s'estoit confessee, auoit ieusné, prié, & receu le Sacrement de l'autel, que si ces voix eussent esté malignes, elles n'eussent eu garde de la suiure tãt, & de l'inciter à seruir Dieu & frequenter l'Eglise: là où les sorciers & enchanteurs la frequentent superstitieusement & sans deuotion qui soit procedante de l'interieur de l'ame. Or sur le trente-cinquieme article luy estant mis en auant qu'elle se vantoit de sçauoir discerner quels estoient ceux que Dieu aimoit, & qui estoient ceux ausquels il portoit haine: elle respõdit, que iamais en general elle n'auoit parlé de cela bien cõfessa que pour l'esgard du Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre, elle sçauoit par reuelation que Dieu l'aimoit bien, & que sur ce Duc elle auoit eu plus de visions que pour hõme du monde, sauf pour le Roy Charles son Roy & Seigneur, mais que des autres elle n'en sçauoit rien, puis que Dieu ne le luy auoit point cõmuniqué par sa grace. Or s'enquerãs d'elle les Iuges, si Dieu aimoit les Anglois. Ie ne sçay (dit elle) rien de l'amour ou haine que Dieu leur porte, ny quel sera à l'aduenir l'estat de leurs ames, d'vn cas suis ie bien asseurée que tous seront chassez de France sauf ceux qui passeront sous le trenchant du glaiue François, & que sans faillir Dieu donnera contre eux la victoire à Charles Roy de France. Le trentesixieme interrogatoire est, sur les visions & voix venans à la Pucelle: & en fin luy met on auant comme vn grand crime, qu'elle auoit dit que les Saintes qui parloient à elle auoient esté veuës par le Roy, & par le Duc de Bourbon, & deux ou trois autres Seigneurs de Frãce: & presuma le Promoteur qu'elle auoit fait quelque sort & inuocation & par icelle fait paroistre quelques malings esprits pour seduire ces Princes. Elle ne nia point de l'auoir dit, mais ne peut receuoir pour argent comptant qu'on soupçonnast sinistrement de ses apparitions, que iusqu'au dernier soupir elle soustint estre bõnes, & venans de la part de nostre seigneur, & qu'ainsi l'auoit cognu le Roy, & le Duc de Bourbon, & les plus sages & vertueux Prelats de France qui auoient fait diligente inquisition de ces visions, auãt que d'y adiouster foy aucunemẽt. Au trentesseptieme article on luy mit en auãt, qu'elle nioit le liberal arbitre en l'hõme & attribuoit aux destinees & fatalitez la necessité de la disposition volontaire, pour ce qu'elle auoit dit, qu'estant dedans la tour de Beaureuoir, & ayant sauté du haut en bas pour se sauuer elle dit qu'elle auoit esté forcée par la necessité de se faire. Ils pensoient l'auoir prise en ce que sans l'aduis de ces voix elle auoit fait ce saut pour euader: car ou elle n'auoit point aucune reuelation, ou bien elle mespriza orgueilleusement les

Cognoistre les Anges.

Ministere de la Pucelle.

Esprit seducteur.

Sorcier.

Reuelation.

Amour ou haine de Dieu

Saints parlants.

Apparitions.

Le liberal arbitre.

admonitions des voix celeſtes, comme auſſi ſ'en allãt de l'aſſaut de Saint Denis, contre l'aduis de ces conſeillers. Mais la Pucelle leur dit, que quant à ſon depart de S. Denis elle ne le fit pas ſans cõgé des Saintes qui la conſeilloient, & que ſans ſa bleſſure receuë deuant Paris, elle n'euſt eu garde de laiſſer la deſſuſdite place: mais contrainɛte d'obeir aux Princes, il fallut qu'elle ſ'en allaſt, encores que de bon cœur elle ne fit point le voyage. Quant au ſaut de la tour de Beaureuoir, elle confeſſa que trop hazardeuſement elle le fit, & ſe miſt en hazard d'y perdre la vie, & qu'elle le fiſt ſans en auoir conſeil des voix, dequoy elle ſe repentoit, entant que iamais qu'elle ſceut, elle n'auoit deſobey à leurs admonitions, & que de ceſte faute elle leur en auoit crié mercy, & enſemble les auoit remerciées, à cauſe qu'elle l'auoient garantie de mort en ce ſaut, comme en pluſieurs autres endroicts elles luy ſeruirent ſouuent de ſauuegarde. Pour le trente-huictieme article on ſ'attaqua à Ieanne en ce qu'elle diſoit que tout ce qu'elle auoit fait, ny faiſoit, venoit de la part de Dieu & par la reuelation des Saincts Anges & des Saincts ſuſnommées. A quoy elle reſpondit, qu'elle n'ignoroit pas que comme humaine elle eſtoit ſubiecte à peché, & qu'elle ne ſçauroit rien faire de bon ſans la grace diuine, neantmoins, qu'elle ſceuſt, ne ſ'eſtoit elle aduancée à faire choſe qui peut preiudicier à ſa conſcience, entant que les voix la gardoient ordinairement de ſe forfaire. Surquoy continuant le Promoteur, adiouſta le trente-neufieme article diſant que ceſte fille ayant frequenté ordinairement parmy les ſoldats, trouppes d'hommes remplis de tous vices, eſt neantmoins ſi outrecuidée que de ſ'oſer rendre iuſte & ſe dire ſans aucun peché mortel, comme ainſi ſoit que le iuſte cheoit ſept fois le iour. A quoy elle reſpondit comme deſſus, que tãt qu'il luy eſt poſſible, elle taſche de ne point tomber, & qu'elle ne ſçait auoir fait peché qui luy ſemble mortel, ioint que les Saincte qui luy paroiſſoient, la ſolicitent ordinairement de ſe confeſſer, & la gardent de faire les œuures de peché, & ſi elle eſt en peché elle n'en ſçait rien, non plus qu'elle eſt aſſeurée ſi elle eſt en la grace de Dieu, combien qu'elle ſeroit bien fort marrie, ſi au vray elle ſçauoit que Dieu ne luy donnaſt point ſa grace, veu que tout ſon deſir ne tend qu'à luy eſtre aggreable, & le ſeruir de tout ſon cœur & de toute ſon ame.

Congé des ſaincte.

A la Pucelle

Garantie.

Hante les ſoldats.

Se confeſſe.

Son amour enuers Dieu.

Or pour la veoir ainſi conſtante en ſa iuſtice les Anglois ſoffençans & ayans vne dent de laict ſur elle plus que pour l'ordinaire guerre qu'elle leur auoit faite, luy demanderent ſi apres auoir prins vn homme à rançon ou fait iceluy mourir, ceſt peché mortel ou non, elle leur diſt n'auoir oncques commis telle faute, Et d'autant qu'on luy mettoit en auant vn certain Cheualier Bourguignon nommé Franquet d'Arras, qu'on tenoit qu'elle auoit fait mourir à Latigny le tenant ſon priſonnier (ce qui fut la cauſe principale du proces qu'on luy faiſoit) elle confeſſa qu'elle auoit conſenty qu'on le feit mourir ſ'il l'auoit merité, & que luy eſtant priſonnier auoit confeſſé des vols, l'arcins, & trahiſons, crimes, dignes de punition. Au reſte ce ne fuſt elle qui le condamna, ains le Baillif de Senlis, lequel fut quinze iours à l'interroger & luy faire & parfaire ſon proces. Et pour plus ample iuſtiffication elle dit qu'elle fiſt toute inſtance poſſible pour ſauuer de mort ledict Franquet, pour retirer vn ſien hoſte qui eſtoit à Paris, mais ayant entendu que ſon hoſte eſtoit mort, & que le Baillif luy reprochoit qu'elle donnoit empeſchement à iuſtice, elle ſe deſiſta de ſa pourſuitte pour le ſalut de Franquet, & en laiſſa faire aux gens de iuſtice, qui en auoient la charge & non elle. On luy meit en auant pour l'article quarantieme que veſtue deformement & en habit

Accuſee de la mort.

D'vn Cheualier.

Condamnee.

bit indecent, elle auoit osé temerairement receuoir le Sacrement de l'autel, veu que par les sacrez Canons ceux qui se vestent ainsi soient excommuniez : mais elle confessant ceste reception bien souuent faicte par elle en habit d'homme, persista neantmoins que ce qu'elle en faisoit estoit en obeissant à Dieu, & que ce pendant elle ne receut iamais ledit Sacrement estant armee. Ie laisse les quarante-vnieme, quarante-deuxieme, & quarante-troisieme articles, qui ne sont que sur les visions & sur les demandes si Ieanne voyoit corporellement les Anges & les Saincts, & quel langage ils parloient. Pour venir au quarante-quatrieme auquel le Procureur fiscal dit, que la Pucelle s'estoit vantee que les Saincts qui luy apparoissoient, luy auoient promis de la conduire en Paradis, & l'asseuroient de sa felicité pourueu qu'elle conseruast son corps de souilleure, & se tint touſiours vierge.

Visions de la pucelle

Vision des Anges.

Apparition de Saincts.

Les iuges luy demanderent si elle pensoit point qu'apres ceste reuelation elle peut tomber en peché mortel, à quoy elle fist responce que de cecy elle s'en rapportoit à Dieu, neantmoins dit, que si elle estoit en peché mortel & s'estoit forfaicte, que pour vray elle se tenoit asseurée que les Saincts la delaisseroient sans plus la visiter. Et quant à ce qu'on luy obiectoit, que puis que son ame estoit si pure, pourquoy est-ce qu'elle se confessoit si souuent, elle dit qu'elle n'estoit pas si nette, & qu'homme du monde n'a la conscience si pure qu'encore ne luy soit besoin la nettoyer par la confession & penitence. Le quarante-cinquieme, & quarantie-sixieme articles, sont encor sur mesme propos mais au quarante-septieme calomnieusement ils luy imposerent sus des blasphemes & execrables sermens faicts par elle ne pouuant paruenir à son entente, & se voyant arrestee au chasteau de Rouë prisonniere, comme celle qui renioit Dieu, & detestoit les Saincts Marguerite & Catherine ses conseilleres : mais sur cecy, elle protesta auecques vn grand zele & vehemente affection, que iamais elle ne iura le nom de Dieu, & que de sa bouche ne sortit oncques parolle maugreante, ny qui l'esmeut à blasphemer ny Dieu ny les Saincts qui sont en sa gloire, & que mal-heureusement en ont parlé ceux qui la blasment d'vne meschanceté tant abhominable & detestable. Le quarante-huictieme article n'est que repetition des precedens, à sçauoir si elle croyoit fermement que ces esprits qui luy parloyent fussent les Saincts qu'elle disoit, & s'ils auoient corps materiel, & si Dieu les auoit formez tels qu'elle les voyoit. Quant à croire qu'ils estoient bons, elle dit ouy : mais quant au corps ou à leur creation elle s'en rapportoit du tout à nostre Seigneur.

Conscience nettoyee.

La Pucelle nè iure le nom de Dieu.

Si les saints ont corps materiel.

Au quaranteneufieme le Promoteur accusa Ieanne la Pucelle d'idolatrie, & d'auoir honoré & serui le diable, baisant la terre par ou passoiẽt ces esprits & se mettant à genoux pour leur faire honneur & reuerence, ioignant leurs mains pour les remercier, & vsant de tout autre signe exterieur d'adoratiõ, sans qu'elle sceut si c'estoient bons esprits ou non : cõme ainsi soit que par les circonstãces il estoit aisé à iuger que c'estoiẽt Diables qui la frequentoient, & l'ayans seduicte luy faisoient seduire les autres. Sur le cinquantieme article elle dit, que quãt à elle c'est Dieu qu'elle inuocque & reclame en son aduersité, & que ia n'aduienne qu'elle ait recours aucunement aux Diables : & remercie Dieu & la vierge Marie de ce qu'il leur plaist de luy enuoyer consolation par ces voix qu'elle estime estre bonnes, & venans de la part du Tout-puissant.

Idolatrie.

Au cinquãtevnieme article n'est faite mẽtiõ que des visiõs qu'elle eut à Chinõ

deuant que venir en la chambre du Roy par leſquelles elle fut inſtruicte qui eſtoit le Roy, & ou il ſ'eſtoit retiré pour la tenter. Mais le cinquãte-deuxieme article l'accuſe d'vne eſtrãge impieté entant que le Promoteur dit que Ieãne ſeduit tellement le peuple Catholique que pluſieurs abuſez de ſon hipocriſie & fainte ſaincteté, l'adoroient cõme vne ſainte elle eſtãt preſente, & le ſouffrant, & encore l'honorant en ſon abſence, faiſans celebrer des meſſes & offices, tout ainſi que ſi c'eſtoit en l'honneur deſia glorifié & canoniſé: voire l'eſtiment plus grande que tout autre ſaint, exceptee la vierge Marie, & pour ce luy eſleuent des images & repreſentations és Egliſes & portẽt ſon pourtraict ſur eux en memoire de ſa vertu, tout ainſi qu'on fait des bien-heureux qui ſont en Paradis: ce qui eſt ſcãdaleux, & du tout contraire à la religion & ſincerité de la doctrine des Chreſtiens. A cecy elle reſpondit que veritablement ce ſeroit vne grande & abhominable preſomption à elle, ſi elle ſouffroit que tel honneur luy fut fait, & vne infame idolatrie à ceux qui en vſeroient en ceſte ſorte: mais afferma que iamais ce la n'aduint, & que ſi on auoit fait celebrer Meſſe ou fait memoire d'elle en priãt, ce n'eſtoit l'inuoquant ou reclamant comme ſaincte, ains en priant Dieu qu'il luy pleuſt luy reſiſter, & la ſecourir contre les aduerſaires du Roy & du Royaume. Quant aux images, iamais n'en fut dreſſé és Egliſes ny par elle ny de ſon conſentement, & ne ſçauoit qu'onc on en euſt erigé pour la repreſenter. Au reſte, pource qu'au cinquante-troiſieme article, on l'accuſoit que ſous elle marchoiẽt comme ſoubs vn general tous les Princes & Barons de France, elle reſpondit que preſomptueuſement elle ne ſ'attribuoit riẽ, ains que le Roy Charles luy faiſoit ceſt hõneur, & les Princes y prenoient plaiſir qu'elle commandaſt, & que volontiers elle l'entrepriſt pour chaſſer les Anglois du Royaume de France, lequel par ſi long temps ils detenoient. Au cinquante-quatrieme article on luy meit ſus, qu'elle allant par pays ne vouloit eſtre ſeruie que par les hommes iuſqu'aux offices plus ſecrets de ſa chambre, & ainſi (n'ayans autre preuue) ils reuoquoient en doute la pudicité de ceſte fille. Mais elle leur monſtra que iamais en lieu ou elle ſe trouuaſt homme n'auoit rien veu ny cognu de ſes ſecrets, & que quelque part qu'elle couchaſt s'il y auoit des femmes, elle en faiſoit coucher vne auec elle, ou ſinon elle couchoit toute veſtue & armee pour euiter & le ſoupçon & le ſcandale qui peut tomber ſur vne ieune femme.

La Pucelle adoree.

Comme vne ſaincte.

Son excuſe.

La Pucelle chef d'armee

Seruie par les hommes.

Accuſee d'impudicité

Le cinquante-cinquieme article l'accuſa d'auarice, diſant qu'elle abuſoit de ſes reuelations pour en tirer gaing & proffit: à quoy elle reſpond en vn mot que elle n'auoit autre bien & reuenu en ce monde que les dons & biens faits de ſon Roy, & ne deſiroit autre choſe que l'auancement de l'honneur & gloire de Dieu & la deliurance des François, & que iamais elle ne receut preſent ny penſion que de ſon Prince: & ce qu'elle auoit n'eſtoit que pour la paye de ſes ſoldats. Or pour le cinquante-ſixieme article y eut vn traict qui donna vn croc en iambe à la Pucelle, ce fut vne femme qui vouloit ſe meſler de faire parler de ſoy, & laquelle ſ'appelloit Catherine de la Rochelle, laquelle ſe vantoit de faire trouuer tous les threſors cachez. Ceſte folle auoit dit que ſi on ne tenoit de pres l'œil à la Pucelle, qu'elle ſortiroit de priſon par le ſecours & ayde du Diable.

D'auarice.

Folle femme.

A ceſte cauſe on ſ'enquiſt de ladite Ieanne qui eſtoit ceſte Catherine, & ſi elle la congnoiſſoit: elle dit que pour vray elle l'auoit veuë à Iargeau, & qu'ayant congnu les fols eſſais de ceſte femme, elle ne l'eſtimoit autre que trompeuſe & ſorciere, & que les voix l'auoient aſſeuree que ce que ceſte femme

Accuſe la Pucelle.

me faiſoit reuſſiroit à mal, & que Dieu en eſtoit offencé. Et pour ce (diſoit Ieanne) luy ay-ie conſeillé de ſe retirer en ſa maiſon pour ſeruir ſon mari & prendre eſgard à ſon meſnage, d'autant que ceſte femme ſe vantant qu'vne Dame veſtue de blanc luy apparoiſſoit toutes les nuits, Ieanne coucha ſouuẽt auec elle pour en ſçauoir la verité, mais en fin elle veit que n'eſtoiẽt que mocqueries. Sur le cinquante-ſeptieme article on luy propoſa l'aſſaut donné à la ville de Paris, pour luy monſtrer qu'elle eſtoit abuſeuſe de gens, entant qu'elle ſ'eſtoit vantée de prendre ladite ville, l'ayant par vraye reuelation: & neantmoins tant ſ'en faut qu'elle la prit que pluſtoſt elle fut bleſſee aux foſſez d'icelle, & fallut qu'elle ſe retiraſt ſans yriẽ gagner, cõme auſſi elle auoit eſté forcée de ſ'oſter de deuãt la ville de la Charité qu'elle auoit aſſiegée. L'accuſerent auſſi qu'ayant failly à Paris elle auoit dit que Ieſus l'auoit deceuë. Ce qu'elle nia tout à fait, diſant que tãt ſ'ẽ fault que ceſte parolle luy fuſt ſortie de ſa bouche, que meſmes elle alla en ceſt aſſaut plus par contraincte que de ſon bon gré, & pour complaire aux Seigneurs & Cappitaines de l'armee, qui vouloient faire eſſay de la vaillance de leurs ennemis, d'autant que ſes voix ne luy auoient point conſeillé d'aller à ceſt eſcarmouche non plus qu'au ſiege de la Charité: au reſte depuis qu'eſtant à Meleun elle auoit eu reuelation qu'elle ſeroit prinſe, elle ſe rapportoit auſſi à l'aduis des Cappitaines ſans la hazarder, & toutesfois ne leur deſcouuroit elle rien de ſa future prinſe. D'vne fort maigre accuſation vſerent les Officialiſtes en leur cinquante-huictieme article, faiſant vn grand peché de ce que Ieanne auoit fait paindre deux Anges en ſon enſeigne, leſquels aſſiſtoient deuant Dieu, & tenoyent le monde entre leurs mains, & qu'en icelle eſtoient eſcrits les noms de Ieſus & de Marie, & imputoient ce fait à orgueil & preſomption, comme auſſi ils en faiſoient des armoiries de ladite Pucelle, qui auoient deux Fleurs-de-lys d'or ſur azur, & vne eſpee d'argent au milieu ayant le pommeau & la croiſée d'or, & à la pointe vne couronne d'or: & plus la blaſmoient de ce qu'elle diſoit que Dieu luy auoit commandé de ce faire. A quoy elle reſpondit que quant à l'eſtandart, ſes voix luy commanderent de le porter, & y faire paindre le Roy du Ciel, ce qu'elle fiſt combien que ce fut contre ſon gré, mais ſe dit ignorer qu'elle en eſtoit la ſignification, & ſur les armoiries, elle dit qu'elle n'en auoit point, mais que le Roy de ſon propre mouuement & grace ſpeciale auoit donné à ſes freres la puiſſance de porter les Fleurs-de-lys, ainſi que deſſus eſt dit, ſans que iamais elle en euſt fait requeſte à ſa Maieſté, ou que cela euſt eſté commandé par aucune reuelation.

Diſcours de la pucelle

Tromperesſe de gens.

Excuſe de la Pucelle.

Reuelation de voix.

Paincture de deux Anges

Armoiries de la Pucelle

Priuilege donné.

Au reſte de ce qu'on luy demanda ſi elle auoit confiance en ſon eſtandart comme ayant quelque force plus que les autres, elle reſpondit qu'elle n'y mettoit non plus de fiance qu'aux autres, ſeulement le portoit pour obeyr à la reuelation: dit auſsi que les Anges qui y eſtoient paints ne portoient ny la figure de Sainct Michel, ou autre de ceux qui luy apparoiſſoient, ains pour ce qu'elle voyoit que pres de noſtre Seigneur on paignoit des Anges es Egliſes. Et pource qu'au ſacre elle porta ſon eſtandart & le tenoit deuant le Roy lors qu'il fut ſacré, les Iuges preſumans qu'il y euſt du charme ſ'enquirent ſi elle auoit point fait paſſer par deſſus la teſte du Roy ſon enſeigne: ce qu'elle dit que non qu'elle ſceut: & pourquoy eſt ce doncques (dirent-ils) que voſtre guidon eſtoit pluſtoſt porté en ce ſacre, que de pas vn des Cappitaines de l'armee? C'eſtoit raiſon, dit elle, que puis que ſous luy tous auoient marché durant le voyage, que ce fut

Eſtandart.

Anges paints

Eſtandart au ſacre.

auſſi luy qui euſt l'honneur d'eſtre pres la perſonne de ſa Maieſté, tandis que duroient les ceremonies du ſacre. Aduiſez cõme ces bons peres recherchoient les matieres de pres & cõbien ſcrupuleuſement ils ſe gouuernoient à ſ'enquerir ſur les choſes qu'eux meſmes faiſoient auec (peut eſtre) plus de ſuperſtition que ne faiſoit ceſte poure fille. Auſſi au 59. article ils ſ'offençoient de ce que Ieanne offrit à Sainct Denis en France ſes armes qu'elle auoit deuant Paris, lors qu'elle y fut bleſſée & l'accuſoient d'impieté, diſans que cecy auoit elle fait à fin qu'on les honoraſt comme ſaintes reliques. Luy mettoient en auãt encor qu'elle faiſoit allumer des cierges, & faiſoit fonder & tõber la cire d'iceux ſur ceux qui vouloiẽt ſçauoir leur fortune aduenir, faiſant pluſieurs ſorceleries & deuination auec ceſte ceremonie. Quant à ce point, elle dit qu'il n'en eſtoit rien, & que iamais elle n'vſa de telles façons de faire, & ne voudroit pour mourir qu'aucune action ſuperſtitieuſe luy fuſt vrayement imputée. De la ſuſpenſion de ſes armes en l'Egliſe dè S. Denis, elle confeſſa les y auoir miſes par deuotion comme en vſent ordinairement les gens de guerre bons Chreſtiens apres quelque victoire, & pour ce qu'elle ayãt eſté bleſſée ayãt ces armes endoſſées, apres ſa gueriſon elle les porta en l'Egliſe du patron de France, non pour y eſtre honorées, ains en recognoiſſance du bien que Dieu luy auoit fait, la deliurant de mort en ceſte bleſſure, & qu'elle penſoit que par l'interceſſion de Saint Denis elle auoit eſté garantie. Et d'autant que ſouuent elle auoit reffuſé de iurer ſur certaints points qu'on luy vouloit demander, le ſoixantieme article fut que Ieanne meſpriſoit l'Egliſe ne voulant obeir au Prelat qui luy commandoit de iurer de dire verité ſur ce qu'elle ſeroit interrogée. Mais à cecy elle reſpondit que les choſes qui touchoient le ſecret de ſon Roy, ne ſeruoient de rien à leur proces, & qu'elle n'eſtoit tenue de leur dire, & ne le feroit pour mourir: que s'ils vouloient en ſçauoir d'auantage, ils pouuoient en eſcrire à ſa Maieſté qui ſçauroit leur en eſclarcir le doubte. Or fut Ieanne calomniée au ſoixante-vn article en ce qu'on diſoit qu'elle ne vouloit recongnoiſtre le iugement de l'Egliſe militante: comme ainſi ſoit qu'elle ignoroit la difference de celle qu'on appelle triomphante & de la militante: par ainſi elle en demanda l'interpretation, & l'ayant entendue, elle diſt que volontiers elle ſe ſoumettoit à la volonté du Pape ſeul, & parlant à luy, comme le ſçachant eſtre le Vicaire de Dieu en terre, & que de bon cœur elle recognoiſſoit l'Egliſe pour ſon iuge és cas qui concernent la foy & ſa conſcience, leur requerant que ſi elle auoit dit choſe quelconque contre la foy qu'on l'admonneſtaſt & que treſhumblement elle receuroit correction & obeiroit à la foy de la Saincte Egliſe, contre laquelle elle ne veut aller aucunement, ains la recognoiſt pour mere laquelle auſſi elle ſçait ne l'obliger à choſe qui ſoit impoſſible: & qu'au reſte tout ce qui eſt contenu en ſes depoſitions eſt de Dieu, par le commandemẽt duquel elle la fait, & au iugement duquel elle ſe rapporte, & lequel ayãt ſeruy, elle feroit obeiſſance à Sainct Pierre & à l'Egliſe militante, pour la deffence de laquelle elle voudroit mourir comme vne bonne Chreſtienne. Le ſoixante-deuxieme article eſt ſur le meſme point. Le ſoixante-troiſieme giſt en ce que les iuges luy mirent en auant qu'elle n'auoit point honte de mentir en iugement, & de dire pluſieurs parolles iniurieuſes & pleines de mocquerie à tant de venerables hommes qui aſſiſtoient là, & contre toute vne nation, choſe fort mal ſeante à vne femme Saincte & de bonne vie: ce qui monſtroit aſſez qu'elle eſtoit guidee par les eſprits malings, non par le conſeil des anges & inſpiration diuine, ainſi qu'elle ſe

offre d'armes.

Allumer cierges.

Garand de Saint.

Secret nõ reuelé.

Egliſe militante.

Iuge des hommes.

Iugement de Dieu.

Mentir en iugement.

ſe vantoit, veu qu'il eſt eſcrit des faux Prophetes ſes ſemblables vous les cognoiſtrez à leurs œuures. Surquoy elle reſpõdit que ſes paroles ne furent onques iniurieuſes ny ſcandaleuſes & tout ce que iamais elle leur diſt eſtoit qu'elle auoit eu vne eſpee d'vn Bourguignon à qui elle l'oſta, qui eſtoit bonne à donner de gros horions aux Anglois. Aduiſez ſ'il y auoit vn grand fondement d'iniure, & ſ'ils auoient grande occaſion de ſe plaindre, & de l'appeller mocqueuſe ny iniurieuſe. Les 64. & 65. articles reuiennent ſur les viſiõs & par ainſi nous les laiſſons cõme ſuperfluz & touchez deſia par pluſieus fois par cy deuãt. Au ſoixante-ſixieme on dit que de pluſieurs crimes qui ſont mis ſus à ceſte Ieanne, il y en a qui repugnent diuerſement au droit diuin Euangelique, canonique & ciuil, & qui fait directement cõtre ce qui a eſté ordonné par les Saincts Conciles generaux, comme ſont les deuinations, charmes, enſorcellemens, & ſuperſtitions, aucuns de ces crimes ſont formellement contre le droit diuin, les autres eſtans cauſe de la cheute d'autruy, les vns reſſentent l'hereſie, & donnent occaſion à pluſieurs d'errer en la foy: d'aucuns on voit les troubles & ſeditions, empeſchement de paix & repos, les autres ne tendent qu'à l'effuſion du ſang humain. Par les autres elle ediffie mal ſon prochain, l'incite à blaſphemer Dieu & ſes Saincts offençant par tels blaſphemes les oreilles des gens de bien: & ainſi ceſte temeraire eſt attaincte de ſeruir le diable, & offenſer Dieu & ſon Egliſe, & par conſequẽt doit eſtre ſeurement punie par meſſieurs de l'Egliſe. Autant en propoſa le Promoteur au 67. & 68. articles, à quoy la pucelle reſpondit que tout ainſi que l'accuſation eſtoit faulſe & calomnieuſe, il auoit mal & iniuſtement conclud contre elle qui ſe rapportoit à Dieu, & au teſmoignage de ceux qui l'auoient hantee, ſi iamais ſes actions furent autres que d'vne bonne & fidelle Chreſtienne, ſe rapportant de tout au iugement du ſainct ſiege Apoſtolique, duquel elle ſ'aſſeuroit que la iuſtice luy ſeroit beaucoup plus equitable que de ceux qui la iugeoient, leſquels eſtoient ſes mortels ennemis, & lequel ne luy mettoit en auant choſes impoſſibles à ſçauoir qu'elle deſobeit à Dieu ayant reuelation de faire ce qu'elle faiſoit, & à quoy elle ne pouuoit ſans grand peché deſobeir. Sur ces concluſions de Promoteur on commẽça à proceder contre Ieanne la Pucelle, & en fin la declarerẽt telle que portoit la requeſte du Promoteur, à ſçauoir ſuperſtitieuſe, ſcãdaleuſe, ſorciere, deuinereſſe, & inuocatrice de malings eſprits, & par ainſi digne de punition tant ſpirituelle que corporelle, ainſi qu'il appert par les aſſertions des Docteurs là conduits & appellez à la poſte des Anglois qui n'euſſent oſé iuger autrement que contre le ſalut de ladicte Pucelle, & auſſi ſelon qu'il eſt contenu en vn inſtrumẽt public faict ſur le meſme propos, & lequel pour euiter prolixité, nous auons obmis. Eſquelles choſes neantmoins ne ſe parle onc que Ieanne fut autre que Pucelle, & q̃ ſes viſions l'induiſoient touſiours à conſeruer ſa virginité. En ſomme le vingt-quatrieſme de May, l'an mil quatre cens trente vn, Ieanne fut declaree ſchiſmatique par les aſſertions ſuſdites & preſchee & eſchafaudee à Rouen par la ſentẽce du ſuſnõmé Eueſque de Beauuais, aſſiſté du Vicaire de l'inquiſiteur de la foy, & du chapitre de l'Egliſe cathedrale de Rouen ſeants audit lieu cõme iuges, & luy fut pronõcee ſa ſentẽce par le ſuſdit Eueſque qui la condãna cõme heretique, ſchiſmatique, & ſcãdaleuſe, fondãt ſa cauſe ſur le port d'armes & habillement d'hõme plus que ſur autre choſe, & ſur les apparitions aduenues à ceſte fille, qu'il dit eſtre faulces, menſongeres & diaboliques: de ſorte qu'il la liura au bras ſeculier pour en faire telle iuſtice que de raiſon, afin

Faux Prophetes.

Deuinations.

Pechez irritans.

Excuſes de la Pucelle.

Ses ennemis.

La pucelle declaree.

Digne de mort.

ſchiſmatique

Liuree au bras ſeculier.

qu'vn membre pourry fut retranché, & que ſa ſentẽce ſeruit de preiugé à la peine que depuis on feit ſouffrir à ceſte fille: laqnelle ſe ſoubmit comme touſiours elle auoit fait à l'Egliſe en ce qui eſt de la foy, nevoulant faillir ny par malice, ny par ignorance. Les Anglois ont depuis fait courir vne abiuration de la Pucelle, en laquelle elle recognoiſt que tout ce que iamais elle feit au ſeruice du Roy de Frãce auoit eſté executé par le miniſtere des Diables, & qu'elle auoit outrepaſſé la loy diuine & les ſtatuts des ſaincts Conciles. Or la teneur de la ſentence donnée contre la Pucelle fut en telle ſorte.

Abiuration.

Sentence contre elle.

Au nom de noſtre Seigneur ainſi ſoit il. Tout puiſſant paſteur qui deſire de ſurintendre deuement ſur le troupeau fidelle de noſtre Dieu, doit de tout ſon pouuoir & diligence ſ'efforcer de tant plus à arracher les ſemences d'erreur & infidelité de la bergerie de Ieſus Chriſt, cõme plus obſtinemẽt le ſerpent venimeux & aduerſaire des humains taſche à eſpandre le venin & infection de ſa malice, reſiſtant à ſes pernicieux eſſays & repouſſant ſes complots & machinatiõs dommageables. Et lors doit il vſer de plus grãde diligẽce qu'il voit que les tẽps ſont plus perilleux, & que les faux Prophetes ſ'efforcent de ſ'inſinuer en l'Egliſe, & y ſemer ſectes & opinions de ruine, perdition & erreur, leſquels le ſainct Apoſtre predit deuoir aduenir ſur les derniers temps du mõde lors que les doctrines diuerſes, eſtrangeres, & contraires au ſainct Euangile ſeront annõcees par les meſchans pour mettre à bas & eſbranler le troupeau, ſi noſtre mere la ſaincte Egliſe ne cõfond leurs pernicieux erreurs & inuentions diaboliques par l'effort de la parole diuine, & de la ſacrée cõſtitution des ſaincts Canons & Cõciles. Cõme adonc par deuãt nous Pierre par la miſericorde de noſtre Seigneur Eueſque de Beauuais, & frere Ieã le Maiſtre vicaire en ceſte cité & dioceſe de l'inquiſiteur de la foy au Royaume de Frãce, & à ce ſpecialemẽt cõmis & deputé par ledit inquiſiteur, no⁹ Iuges cõmis & cõpetãs en ceſte cauſe auõs ouye toy Ieãne nõmée cõmunemẽt dicte la Pucelle, ſur pluſieurs treſmechãs & pnicieux points plains d'erreur & d'impieté, toy eſtãt accuſee & preſentée deuãt nous en matiere d'hereſie & deſuoyement de la foy, d'ou ſ'en eſt enſuiuy qu'ayants meurement & fort diligẽment veu & cõſideré de poinct à autre tout ce qui eſt cõtenu au proces faict cõtre toy, & remarqué & peſé iuſtemẽt tout ce qui eſt à cõſiderer, & principalement ſur l'eſgard des reſpõces, cõfeſſions, affirmatiõs, & ſerments par toy dõnez faits & preſtez ayant reſpect aux deliberatiõs des maiſtres des facultez de Theologie & decretz en l'vniuerſité de Paris, voire & de tout le corps d'icelle Vniuerſité & des Prelats, Docteurs, & hõmes ſçauãts tãt en Theologie, qu'ẽ l'vn & l'autre droit qui ſont en ceſte illuſtre & excellẽte Cité de Rouẽ, enquis ſur les qualificatiõs & determinatiõs de tes opiniõs, reſpõces & actiõs, & ſur icelles eu aduis & meur cõſeil auec le zele deu vers la foy Catholique & religiõ Chreſtiẽne, & cõſiderãs & entẽdans ce qu'ẽ ceſt endroit doit eſtre attendu & cõſideré pour la cõſequẽce du fait, & l'efficace de l'exẽple, & prenãt ſeſgard à ce qui doit eſmouuoir & nous & tout autre qui p̃tend iuger ſans tranſport, & auec toute iuſtice & integrité. Nous dõc, ayãs noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt & l'hõneur de la ſaincte & droite foy Catholique deuãt les yeux, afin q̃ de la face de noſtre Dieu puiſſe ſortir noſtre iugemẽt, diſõs & affermõs q̃ tu as griefuemẽt failly & delinqué en faignãt ne ſçay quelles viſiõs mẽſongeres & frauduleuſes apparitions, & par icelles ſeduiſãt les autres qui legeremẽt & temerairemẽt adiouſtoiẽt foy à tõ dire, & en deuinãt les choſes à venir, blaſphemãt Dieu & ſes ſaincts ſacremẽs q̃ Dieu a ordonnez pour le ſalut de ſes fidelles, vſant d'Apoſtaſie, crime, & ſeditiõ, eſmouuãt troubles

Faux prophetes.

Leurs erreurs

Ieanne ouye.

Son proces.

Fait par Docteurs.

Conſequence de faict.

Apparitions frauduleuſes.

troubles & ſcandales & en fin errant du tout en la foy Catholique. Neantmoins d'autant que ſouuent ayant eſté admoneſtee & que longuement nous auons attendu la reſipicence, à laquelle à la fin par la grace de Dieu tu es paruenue retournant au giron de mere Saincte Egliſe de bon cueur, & grande contrition ainſi que nous l'eſtimons, & que de ta propre bouche tu as confeſſé tes faultes & abiuré ces erreurs ſelon la forme deuë & vſee ordinairement en l'Egliſe, nous te deſlions & abſoluõs de la ſentence d'excommunication que tu auois encourue par tes forfaits, pourueu que de bon cueur & ſans faintiſe tu reuiennes au ſein de l'Egliſe, & faces & accompliſſes parfaittement la penitence qui par nous te ſera enioincte en autãt d'allegeance de ton ame pour les crimes & ſcandales par toy perpetrez: à ſçauoir te condemnans à priſon perpetuelle au pain de douleur, & eau de triſteſſe affin que tu pleures là tes pechez & faces penitence de tes faultes, ſans que iamais plus tu rẽchees en tes peruerſitez paſſees, & à ceſte peine te condemnons diffinitiuement te faiſans grace pour l'eſgard de noſtre modeſtie, & pour l'amour de ta reſipiſcence.

Fin du deſroõſt de Pucelle.

Reſipicence.

Abſolution

Cõditiõnelle.

Voila vne belle grace faite à celle qui meritoit plus de louange que de blaſme, & de recompenſe glorieuſe que condemnation tant ignominieuſe: mais attendez la malice de ces iuges, car voyans que les Anglois n'eſtoient point contens que Ieanne fut quicte pour vne priſon perpetuelle, à cauſe que follement ils croyoiẽt ce que Catherine de la Rochelle auoit dit que ſi on ne là depeſchoit bien toſt elle ſeroit deliuree, luy mirẽt ſus qu'elle eſtoit retõbee en ſon premier erreur, & auoit repris les habillemẽs d'hõme, & là deſſus luy firent faire ſon proces, l'excõmunient & cõdamnẽt pour heretique: la ſentẽce cõtre laquelle ſecondement iettee ie laiſſe, cõme ne ſeruãt que de redite: tãt y a qu'elle fut liuree par icelle ſentence au bras de iuſtice ſeculiere ſelon que le requeroient les ſeigneurs Anglois, qui menaçoiẽt les Docteurs de mort ſi Ieãne ne leur eſtoit liuree: tel eſtant le plaiſir & volõté du Duc de Bethfort, & de tous les capitaines. Adonc elle fut bruſlee ſans autre forme de proces que celle que l'Eueſque luy auoit faite, & ſen allant de ce mõde laiſſa la vengeance ſur le front des Anglois & le bon heur qui ſuiuit de mieux en mieux les affaires du Roy Charles ſeptieme. Alors qu'elle fut condamnee il y eut vn religieux de l'ordre des freres preſcheurs nommé frere Pierre Boſquier lequel dit & preſcha que to⁹ ceux qui auoiẽt aſſiſté & cõſenty à ladite ſentence eſtoiẽt peruers & mauuais iuges, & que la iuſtice de Dieu les puniroit de leurs faultes. Gõtre ceſtuy ſaigrirẽt meſſieurs les Officialiſtes & le conſiſtoire de l'inquiſiteur de telle ſorte que le poure Boſquier fut apprehẽdé, & peu ſen fallut qu'on ne le fit mourir, tant la iuſtice eſtoit viuemẽt enracinee au cœur de ces ſanguinaires Eccleſiaſtiques, & tant ils en vouloiẽt & à Ieãne & à ceux qui tenoient le party du Roy: mais à la fin il fut quicte en faiſant amẽde honorable, & ſe dediſant publiquement de ce que publiquemẽt auſſi il auoit propoſé, & fallut qu'il tint priſon au pain & à l'eau iuſqu'à Paſques, luy eſtant fait ſon proces au mois d'Aouſt l'an mille quatre cens trente-vn. Telle fut la fin de ceſte Pucelle qui eſtoit l'eſpouuentail, le ſpectre, & l'eſtonnement des Anglois, par leſquels & par les Flamans alors ennemis des François & par le Pape Pie ſecond, & par Antonin Eueſque de Florence elle eſt grãdemẽt louée, biẽ que quelquesvns interpretent cela à vne religion ſimulee comme cy deſſus nous auons dit. Les habitans de la ville d'Orleans qui la louent & honorent merueilleuſement dreſſerent ſur leur pont ſa ſtatue armee, mais en l'an mille cinq cens ſoixante-deux,

Indigne iugement.

Proces fait à la pucelle.

Bruſlee.

Condamnee par mauuais iuges.

Haine de iuges.

Saſtatue à Orleans.

eſtant ladite ville aſſiegee par l'armee du feu Roy Charles neufieme ſur les proteſtans qui là tenoient, ladite ſtatue fut emportee d'vn coup de canõ de ceux de dehors & depuis en a eſté faite vne autre ſemblable.

Siege de Cõpiegne. Pour reuenir au ſiege de Compiegne que nous auons laiſſé bien loing pour parler de la Pucelle il y auoit deſia ſix mois qu'elle eſtoit aſſiegee, & les aſſiegez eſtoient en grande neceſſité de viures. Iamet du Tilloy eſcuyer ſ'alla mettre dedans la ville auec quatre vingts ou cent hommes, & fut ſecouru par vn ſecours de mille cinq cens hommes menez par le Comte de Vendoſme & le Mareſchal de Bouſſac, leſquels arriuans deuant ladite ville ſe ruerent ſur les Bourguignons & Anglois qui tenoient le ſiege, & entrerent dedans leurs fortifications qui eſtoient faites à grands foſſez, pallis, & pieux, les François furent vainqueurs & les Anglois vaincus, la plus part deſquels ſe recullerent par deſſus vn pont qu'ils auoient fait ſur la riuiere d'Oyſe. Ce pendant qu'ils combattoient, ceux de dedans la ville aſſaillirent vne Baſtille que les Anglois & Bourguignons auoient faite deuant leur porte, & là furent tuez cinq cens Picards de la compaignie de Iean de Luxembourg & la nuict ſuruenant leſdits Comte & Mareſchal furent contraints de ſe retirer dedans la ville. En celle nuict les Anglois & les Bourguignons las du long ſiege & de leurs pertes frequentes leuerent leur camp & deſlogerent de deuant la ville de Compiegne abandonnans tantes, pauillons, viures, munitions, & machines de guerre, & dura ce ſiege ſelon aucuns ſix, ſelon d'autres ſept, & ſelon d'autres huict mois. Durant ledit ſiege auoit eſté fait certain appoinctement pour traitter paix, par lequel auoit eſté accordé que la ville de Compiegne ſeroit miſe és mains du Duc de Bourgongne pour ce que c'eſtoit paſſage de riuiere affin que de ſes pays il peult aller & venir à Paris & ailleurs ou il ſeroit beſoing pour traitter de la paix. Cela fit acheminer le Duc en eſperance d'entrer dedans la ville de Compiegne, mais quelque commandement que le Roy fit au Sieur de Flauy gouuerneur d'icelle de mettre ladite ville entre les mains dudit Duc de Bourgongne, ſi eſt ce que Flauy n'en voulut rien faire, & eſtant en cela aydé & ſupporté par les habitans fit entendre au Roy que ce qui luy faiſoit faire ceſte difficulté de mettre la ville entre les mains dudit Duc, eſtoit pour le ſeruice de ſa maieſté, d'autant (diſoit Flauy) que le Duc eſtant ennemy du Roy Charles pourroit là dedans exercer pluſieurs cruautez & exces contre ceux qui auoient fidellement ſeruy & ſouſtenu le party de ſadite maieſté. Flauy & les habitans gardoient ſi ſongneuſement ladite ville que perſonne n'y entroit qui ne fut bien cognu. Le Duc de Bourgõgne eſtant à Noyon & eſtant aduerty que le ſiege de Compiegne eſtoit leué, en fut extremement faſché, & ſe retira en Artois, la ou eſtant, les Liegeois eſmeurent au Comté de Namur vne grande guerre contre luy, & nonobſtant cela, le Duc de Bourgongne ne faiſant pas grand compte du deffy que l'Eueſque du Liege & pluſieurs autres gentilshommes Liegeois luy auoient enuoyé ſe reſolut d'aller aſſieger Compiegne. En quoy il fut treſmal conſeillé, d'autant qu'il luy euſt beaucoup mieux vallu deffendre ſes terres qu'aſſaillir celles d'autruy. Mais voulant ledit Duc faire l'vn & l'autre il alla mettre le ſiege deuant la ville de Compiegne & enuoya le Sieur de Croy auecques huict cens combattans cõtre les Liegeois, leſquels apres pluſieurs de leurs pertes il contraignit de condeſcendre à vne paix.

Siege leué.

Traitté.

Flauy ne veut rẽdre la ville

Guerre des Liegeois.

Duc de Brabant. Durant le ſiege que le Duc auoit mis deuant Compiegne deceda Philippes de Bour-

1430

de Bourgogne Duc de Brabant, & Comte de Zelande & Hollande fils d'Antoine de Bourgogne qui estoit fils de Philippes le Hardy. Ledit Duc de Brabant n'auoit iamais esté marié, & adoncques decedant sans hoirs, ledit Duc de Bourgongne estant deuant Compiegne se portant son vray & legitime heritier, laissa la charge dudit siege à ses Cappitaines, & s'en alla en Brabant là où il fut receu Duc dudit pays. La Comtesse Douayriere de Hainaut sa tante y pretendoit quelque droit, mais considerant la grande puissance du Duc son neueu elle n'en osa iamais esmouuoir aucune querelle. Or cõme les choses humaines sont meslées de bon heur & de malheur, en la mesme saison que ce grand Estat de Brabant escheut audit Duc, il receut aussi de grandes trauerses en ses affaires tant du costé de France que de Bourgogne. Surquoy il faut sçauoir que le Prince d'Aurange partisan de Bourgogne tous les iours gaignoit places & villes en Languedoc, Prouence, & Daulphiné, & se vantoit de conquerir le Daulphiné à l'ayde du Duc de Sauoye qui luy auoit enuoyé trois cens lances de secours. Ledit Duc voyant les guerres de France & les grands affaires du Roy Charles esperoit auoir sa part au butin du Daulphiné qui luy est voisin, ayant accordé auecques ledit Prince que venant à conquerir ledit pays ils le partageroient entre eux. Le Duc deuoit auoir le pays des montaignes marchissans à la Sauoye, & le bas pays deuoit escheoir au Prince lequel accompaigné de douze cens combattãs prit en Daulphiné plusieurs chasteaux. Ce que voyans le sieur de Gaucourt gouuerneur pour le Roy au pays de Daulphiné, Imbert de Groslée Seneschal de Lyon, & Rodigue de Villandras braue & vaillant Cheualier assemblans quinze à seize cens combattans, & voulans regagner ce que le Prince auoit prins audit pays, assiegerent le Chasteau de Colomiers qui se rendit à eux.

Choses mondaines.

Esperãce du Duc de Sauoye.

Partage du Daulphiné.

Le Prince le voulant recouurer se mit en campaigne auecques vne armée de Sauoisiens & Bourguignons & estant rencontré par les François entre Colomiers & Anthon au sortir d'vn bois, il fut par eux deffait deuant que ses gens eussent loisir de se ramasser & rallier ensemble pour se ranger en bataille. Il y eut des gentils-hommes Bourguignons qui voyans ce desordre se mirent à pied auecques les leurs, & pour quelque temps soustindrent la furie des François, en attendant que leurs gens se missent en bataille, mais lesdits Gentils-hommes furent incontinent deffaicts. Ce premier bataillon rompu le surplus de l'armée du Prince d'Aurange se mit à vau de routte, & luy voyant ses gens rõpus, se voyant poursuiui, & se voulant sauuer piqua iusques au fleuue du Rhosne l'vn des plus impetueux & roide de l'Europe, & estant armé, sa lance à la main, & monté sur beau coursier se ietta du haut du riuage dedans ledit fleuue, & trauersa & passa à sauueté à l'autre riue. Ce fut vne chose admirable, car iamais on n'a ouy dire qu'autre homme ait fait le tour. Les ennemis estans sur le bord de l'eau eurent le plaisir de ce spectacle, sans qu'aucun d'eux se hazardast de le suiure. Ainsi demeura aux François le Camp & l'honneur de ceste rencõtre, en laquelle moururent enuiron trois cens Sauoisiens & Bourguignons, & y en fut prins enuiron six vingts, les autres se sauuerent hastiuement par d'autres chemins & eschapperent.

Guerre en iceluy.

Iournee d'Anton.

Prince d'Aurange deffait

Se sauua à nage.

Ceste iournee gaignée par les François leur remit plusieurs places gaignées par les Bourguignons, entre lesquelles fut Ambournay qui fut demolie, & ledit Prince perdit toutes les places qu'il auoit, qui depuis luy furent restituées par la liberalité du Roy. Ceste deffaicte aduint au mois de May de l'an 1430.

Victoire des Francois.

Siege leué. Eſtant la groſſe armee du Duc de Bourgogne deuant Compiegne ſoubs la charge de Iean de Luxembourg elle fut contrainɛte par l'armee du Roy ſuruenante de leuer le ſiege, & laiſſer les Baſtilles qui auoient eſté faites la deuant auecques beaucoup de frais. En quoy le Duc fit vne grande perte outre celle qu'il feit de la mort de pluſieurs Cappitaines qui y moururent. Ceſte leuée de ſiege fut de telle importance au Duc que par ceſte occaſion il perdit en Picardie douze ou treize places des plus aſſeurees qu'il eut, & en ces meſmes iours il

Deux pertes receut vne autre grande perte. Car ayant enuoyé cinq ou ſix cens combattans pour aſſieger la place de Germigni, eux marchans ſans ordonnance, & rencontrans quelques lieures, les pourſuiuirent à cors & à cris comme chaſſeurs non

Mauuaiſe diſcipline. comme gens de guerre, & ſans conſiderer ſ'ils eſtoient pres de l'ennemy ou non ſeſpandirent les vns çà, les autres là ſans ſe doubter aucunement de l'ennemy ny ſans enuoyer des coureurs pour deſcouurir pays. Poton de Xaintrailles aduerti que les Bourguignons eſtoient à la chaſſe des lieures, tous en deſordre & deſarmez, auecques douze cens combattans qu'il tira de Germigni vint donner ſur leſdits Bourguignons qui crioient au leurier, les deffit, deſconfit, & tua, & en

De gens de guerre. print enuiron cent.

Ceſte rencontre fut pres Bouchoire, ce pendant que le Duc eſtant à Peronne entendoit tous les iours nouuelles de nouuelles deffaictes de ſes gens, pour auſquelles donner quelque remede ou auoir la reuanche d'elles il manda tous ſes

Deffaites des Bourguignõs Cappitaines & gens de guerre, & les Comtes d'Eſtanfort & d'Arondel Anglois pour ce qu'il eut aduis qu'vne trouppe de François eſtoit aux enuirons de Roye. Les François leſquels le bon ſuccez de leurs affaires auoient rendus plus hardis firent par vn Heraut entendre au Duc de Bourgogne qu'ils eſtoient tous preſts de le combattre ſ'il ſe vouloit mettre aux champs. Le Duc fit reſpõce qu'il n'euſt iamais le cœur failly, & qu'ils ſeroient combattus. Toutesfois ils ne combatti-

Heur des Francois. rent point, car luy voyãt le bon heur des François ne voulut trop temerairemẽt entreprendre de les combattre ſ'il ne voyoit ſon grand aduantage.

Les Anglois & Bourguignons eſtant dedans Meleun vn iour ſortirent de la

Tour de ceux de Meleun. ville pour aller battre l'eſtrade. Les habitans de la ville les voyans dehors leur fermerent les portes au nez, ſi qu'ils ne peurent rentrer, & quelques Anglois qui eſtoient demeurez dedans la ville ſe ſauuerent au chaſteau. Le Commãdeur de Gereſme & le ſieur de Chailly qui tenoient la pres quelques fortereſſes pour le Roy, & Iean Foucault auecques la garniſon de Laigny vindrent incontinent au ſecours des habitans, & aſſiegerent ceux qui eſtoient dedans le chaſteau, leſquels pareillement furent ſecourus par les Anglois qui eſtoient à Paris, mais peu leur ſeruit ce ſecours, car les aſſiegez furẽt contrainɛts de rendre le chaſteau & ſ'en aller. Apres la prinſe de Meleun, Gereſme & Chailly allerent à Prouins, &

Anglois chaſſez de Meleũ prindrent le chaſteau d'aſſaut là où il y auoit quatre ou cinq cens Anglois auſquels ils firent couper les teſtes, puis prindrent Crecy, Moret, Colomiers, Blandi, Corbeil, le bois de Vincennes & tous les autres petis chaſteaux & forts que

Anglois decolez. les Anglois tenoient aux enuirons de Paris. Huict mille Anglois & Bourguignons courans le pays de Champaigne entre Chaalons & noſtre Dame de l'Eſpine furent deffaicts par le ſieur de Barbazan & Euſtace de Conflans Cappitaine de Chaalõs, accompaignez des garniſons des villes voiſines, faiſans le nombre de quatre mil hommes, & furent preſque tous les Anglois tuez, & n'y mou-

Deffaite d'Anglois. rurent que quatre vingts François.

Les

Les affaires des Anglois de iour à autre ſempiroient en France & ceux des François conduicts d'vn grand heur ſe portoient aſſez bien. Ce qui donnoit vn grand ennuy aux Seigneurs Anglois qui eſtoiẽt deça. Dont ils furent tous d'aduis de faire venir en France leur Roy Henry ſixieme du nom ieune Prince auec vne forte armee, tant pour conforter les ſiens faſchez & ennuyez de leurs longs trauaux & de leurs pertes, que pour contenir les courages des François ou par amour ou par force. Adoncques ce ieune Roy aagé de douze ans ayant amaſſé gens & argent de l'Egliſe & du peuple, paſſant en France vint premierement à Rouen, puis à Paris, accompaigné de Henry Cardinal de Wincеſtre, du Duc de Bethfort ſon oncle, du Comte de Waruic, & d'autres Seigneurs Anglois, & fut fort honorablement & fauorablement receu des Pariſiens la pluſpart deſquels qui ſecrettement tenoient le parti de leur Roy naturel faiſoient bonne mine & ſemblant d'auoir pour aggreable ledit Roy Anglois. Quelques iours apres il fut en l'Egliſe noſtre Dame de Paris couronné Roy de France par ledit Cardinal, & deuant luy y auoit deux couronnes l'vne deſquelles fut miſe ſur ſa teſte, & l'autre eſtoit pres de luy, ſignifiant par là qu'il eſtoit Roy de France & d'Angleterre. Mais cela n'eſtonna ny le Roy ny les Frãçois qu'ils ne pourſuiuiſſent le cours de leur bonne fortune. Ils prindrent par fineſſe la ville de Chartres. Le Baſtard d'Orleans ayant mis en trois endroits des gẽs en embuſcade mit Florent d'Illiers pres la porte Sainct Michel, auec la premiere trouppe, & la ſeconde vn peu plus loing de la porte. Luy & la Hire auec cinq cens cheuaux ſ'embuſcherent à ſix cens pas d'icelle. Il enuoya deuant des chartiers qu'il auoit inſtruits de ce qu'ils deuoient faire, & leur commanda de porter en des charettes grande quantité de poiſſons, meſmement d'Aloſes, & de ſe trouuer auec leurs charettes au point du iour à la porte de la ville. Ces chartiers le iour au parauant auoient parlé à quelques portiers de la ville qu'ils cognoiſſoient, & leur auoient promis de leur donner le lendemain des Aloſes ſ'il leur vouloient ouurir les portes de bon matin. Doncques les portiers voyans le l'endemain matin au point du iour approcher les chartiers, leur ouurirent les portes pour le deſir qu'ils auoient d'auoir les Aloſes promiſes. Florent d'Illiers embuſché pres de la porte ſortant de ſon embuſcade ſe ſaiſit incontinent de la porte, & tout auſſi toſt y arriua l'autre trouppe qui eſtoit en embuſcade derriere luy, & tous enſemble entrans dedans la ville planterent l'enſeigne de France deuant la grande Egliſe noſtre Dame de ladite ville, attendans le Baſtard d'Orleans. Ceux qui vouloient faire reſiſtance furent tuez, & entre autres l'Eueſque de la ville qui eſtoit Bourguignon fut maſſacré. L'Aubeſpin Baillif de la ville ſelon aucuns fut tué, & ſelon d'autres ſauta les murs de ladite ville, & ſe ſauua auec pluſieurs autres. Mais en autres endroits le ſuccez fut tout autre. Vn nommé l'Aragonois qui tenoit le parti de l'Anglois par l'intelligence qu'il auoit auecques la garſe du ſeigneur de Villars Cappitaine de Montargis à laquelle il promit deux mil eſcus print ladite ville. Le Comte d'Arondel ayant mis pres la ville de Beauuais deux mille hommes en embuſcade, enuoya deuant certain nombre de bons hommes deuant les portes d'icelle pour conuier ceux de dedans à l'eſcarmouche. Les ſieurs de Bouſſicaud & de Xaintrailles eſtans ſortis furent aſſaillis par le Comte, & la (ſelon aucuns) fut tué Xaintrailles auecques vn grand nombre de ceux qui eſtoient ſortis, & ſelon d'autres fut prins priſonnier, & depuis rendu en eſchange du ſieur de Talbot prins à Patay, combien que les hiſtoires Angloiſes diſent que ledit Talbot paya vne

1430

Anglois eſtonnez.

le roy anglois d. 12 ans

Roy Anglois à Paris.

Couronné Roy de Frãce

Chartres priſe.

Par vn chartier.

Portes ouuertes.

Les Francois dedans Chartres.

Intelligence auec vne garſe.

Eſcarmouche.

groſſe rançon pour la deliurance de ſa priſon. Le Duc de Bar & le ſieur de Barbazan aſſiegerent la place de Chappes pres Troyes en Champaigne detenue par les Anglois & Bourguignons. Le Cõte de Vaudemõt & le Mareſchal de Bourgogne auec pluſieurs Anglois & Bourguignõs allerẽt au ſecours des aſſiegez, mais ils furent repouſſez & deffaits. Toutes ces choſes aduindrẽt en l'ã 1413. auquel ſeſmeut vne grande querelle puis guerre entre René Duc de Bar & depuis Duc d'Aniou Cõte de Prouẽce & Roy de Sicile, & Antoine de Lorraine Cõte de Vaudemont pour la raiſon ſuiuante. Charles premier du nom Duc de Lorraine fils aiſné de Iean ayant eu trois fils, Charles, Ferry ou Federic, & Robert, les perdit tous trois, & luy reſterent trois filles à ſçauoir Marie qui fut mariée à Enguerrand Comte de Coucy laquelle mourut ſans hoirs: la ſeconde Catherine mariee à Iacques Marquis de Baden lequel renonça à la ſucceſſiõ de Lorraine, & la troiſieme fut Yſabeau eſpouſe de René d'Aniou fils de Loys ſecond ſorti de la maiſon de France. Or ſappelle icy ce René Duc de Bar à cauſe que Robert puiſné de l'Empereur Henry quatrieme en l'an mil trois cens ſoixante eſpouſa Marie fille de Iean Roy de France, en faueur duquel mariage il eut le Comté de Bar qui luy fut erigé en Duché, lequel toutesfois il tenoit en franc aleu du Roy. De ce mariage vindrent Henry qui mourut deuant ſon pere, Edvvard qui ſucceda au Marquiſat de Pont & au Duché de Bar, & mourut auecques ſon plus ieune frere nõmé Iean à la iournée d'Azincourt contre les Anglois: y fut encore Henry qui mourut en Cypre lors que les Chreſtiens ſe retirerẽt de la deffaite que les Turcs en firent en Hongrie, & Loys qui ayant eſté Eueſque de Chaalons permuta auec l'Eueſque de Verdun & de Poictiers pour eſtre Cardinal, & auec tout cela il vouloit ſucceder au Duché, mais on luy remonſtra qu'il valloit mieux puis qu'il ne pouuoit ſe marier que ſa ſœur aiſnée y ſuccedaſt ce que volontiers il accorda. Or ceſte ſœur aiſnée eſtoit Yoland femme de Iean Roy d'Aragon fils du Roy Pierre d'Aragon, duquel mariage vint auſſi vne fille nommée Yoland qui fut eſpouſe de Loys d'Aniou deuxieme du nom & mere de ce René Duc de Lorraine, adopté en ce Duché par Loys Cardinal de Bar & ſon oncle maternel: ainſi Bar & Lorraine litigieux des longs temps tomberent à vn meſme ſeigneur & le tout par le moyen des femmes. Mais Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont querella ce Duché de Bar contre René d'Aniou non pour droit qu'il y pretẽdiſt, mais ſolicité par le Bourguignon qui en vouloit à la maiſon d'Aniou. D'autres racomptent autrement ce different, & diſent qu'Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont frere de Charles Duc de Lorraine premier du nom diſoit ledit Duché de Lorraine de droit luy appartenir par la mort de ſon frere (comme fief d'Empire qui ne tombe en quenouille) & qu'Yſabeau fille de ſon frere & mariee au ſuſdit René en deuoit eſtre excluſe. Ceſte opinion eſt plus ſuiuie que l'autre. Tous deux firent de grandes aſſemblees. Le Duc auoit de ſa partie l'Eueſque de Mets, le Seigneur de Barbazan, & pluſieurs Frãçois, & le Comte fauoriſé du Duc de Bourgogne auoit grand nombre de Bourguignons & Sauoiſiens. Le Duc deuant la ville de Vaudemõt mit le ſiege qui dura trois mois, au ſecours de laquelle vint l'armee de Bourgogne, mais René ne la voulãt attẽdre, ains deſirãt l'aller trouuer pour la cõbatre laiſſa q̃lques troupes deuant la ville, & marcha vers ſes ennemis beaucoup moindres en nõbre que luy. Les Bourguignõs qui ne pẽſoiẽt riẽ moins que d'auoir la bataille ſur les bras, furent incontinẽt aduertis par leurs coureurs que le Duc de Bar venoit auecques ſon armee pour les combattre. Le

Chappes pres Troyes.

1431

Guerre entre Les Duc d'Anjou & Vaudemont.

René Duc de Bar.

Deffaicte de Chreſtiens.

Bar en litige

Debat pour Lorraine.

Armee de contends.

Siege de Vaudemont.

Le Sieur de Thoulõgeõ Mareſchal de Bourgõgne & les autres capitaines ne vou lãs eſtre prins au deſpourueu firẽt grãde diligence de ſe mettre en bataille, ou il y eut quelque differẽt, car les gentilshõmes de Bourgongne & les hõmes d'armes vouloiẽt cõbattre à cheual, mais quelques gẽs Picards & quelques Anglois ne le voulurẽt ſouffrir. En fin d'vn commun accord il fut dit que toutes perſonnes de quelque cõdition & eſtat qu'ils fuſſent deſcẽdroiẽt à pied, & que qui y cõtreuiẽdroit ſeroit mis à mort. Ainſi furẽt mis to⁹ les cheuaux auec tous les chariots & bagage derriere les bataillõs, & furẽt mis les Archers en frõt, & vne partie ſur les aiſſes, ayãs tous leurs pieux aiguiſez deuãt eux, affin que les ennemis ne les peuſſent aiſeement rompre & entrer en eux. Ce pendant le Duc René ſ'eſtant approché demy quart de lieuë pres des Bourguignons, leur fit entẽdre par vn Herault qu'il venoit pour les combattre. Ils firẽt reſponce qu'ils ne deſiroient autre choſe & qu'il ſeroit le treſbien venu. Le Duc ſ'approcha à vn traict d'arbaleſte pres de ſes ennemis, & fut conſeillé par le Sieur de Barbazan qui eſtoit vn vaillãt chevalier de ne combattre les Bourguignons, ains les laiſſer temporiſer & vaincre à la faim, laquelle les luy rendroit (ce diſoit il) vaincus ſans coup frapper. Mais le Duc ne le voulant croire auoit vne ſi grãde enuie de les combattre qu'il luy ſembloit qu'il n'y ſeroit iamais aſſez à tẽps. Les Bourguignõs voyans ſi pres l'ẽnemy firẽt mettre deux tõneaux de vin ſur le fond, & boire & mãger leurs ſoldats, puis firent loger quelques pieces d'artillerie ſur les deux bouts & au milieu de leurs bataillons. En ceſt eſtat furent les vns deuant les autres par l'eſpace de deux heures, ce pendant qu'il aduint que deuant eux ſe monſtra vn Cerf qui ſ'approcha fort pres du camp des Bourguignons, & ſ'arreſtant tout court frappa du pied en terre par trois fois, & puis ſ'en alla donner à trauers la bataille des Barrois & Lorrains. On fit vne grande huee apres le Cerf, & lors le Cõte de Vaudemont mõté ſur vn petit cheual enuironna les bataillons des Bourguignons, en les exhortant de biẽ faire leur deuoir, iurant ſur la damnation de ſon ame que ſa querelle eſtoit iuſte & equitable, & que le Duc René le vouloit desheriter pour ce que toute ſa vie il auoit tenu le party des Ducs de Bourgongne. La bataille fut dõnee entre ces deux Princes au lieu de Villemant (autres diſent de Belleuille pres Nancy) en l'an 1431. autres diſent 32. en laquelle ceux de René furent mis en routte, luy prins, & l'Eueſque de Mets auec deux cẽs autres & trois mille des ſiens tuez, & puis eſtant mis en la puiſſance du Duc de Bourgongne fut mene priſonnier au fort chaſteau de Bracõ ſur Salins, là ou il fut lõguemẽt priſonnier, & y eſtãt (cõme il eſtoit bon paintre) en la chambre ou il eſtoit peignit de ſa main des oublies d'or, ſignifiant par la que les ſiens qui ne faiſoient pas grande diligence pour le faire deliurer l'auoient du tout oublié.

1431 & 1432

Differents ſur le combat.

Armees voiſines.

Deſir de cõbattre.

Cerf parmy vne armee.

René pris priſonnier.

Bon paintre.

En celle meſme ſaiſon Robert de Willugby, le baſtard de Saliſberi, & Mathieu Gogth gentilhomme du pays de Galles en Angleterre que nos Chroniques appellent Mathago, & pluſieurs autres Anglois mirent le ſiege deuant la place de Sainct Scelerin en Aniou, dedans laquelle cõmandoit Iean Armaigne lieutenãt d'Ambrois de Lore qui ſe deffendit & ſouſtint lõguemẽt & vaillãmẽt le ſiege. Le ſieur de Lore aduerty de ce ſiege & craignãt que les Anglois emportaſſent la place ſupplioit le Roy Charles (autres diſent qu'il pria le Duc d'Alançon & le Cõte du Maine Gouuerneur d'Aniou) de ſecourir les aſſiegez. Luy & le Sieur de Bueil y furent enuoyez auec forces, leſquels eſtans arriuez à Beaumõt le Vicõte ſ'y arreſterẽt iuſques à ce que leurs autres troupes de ſecours y fuſſent arriuees.

Siege de S. Scelerin.

Troupes attendues.

Le troiſieme iour apres qu'ils furent là, d'autres troupes Frãçoiſes arriuerent au village de Binaing, ou d'Aubigny à 300. pas. Entre les troupes Frãçoiſes qui eſtoient de plus de deux mille hõmes eſtoit la riuiere de Sarte qui ſe pouuoit paſſer ſur vn põt aſſez pres de Beaumõt. Les Anglois qui eſtoiẽt deuãt S. Scelerin ad-

Francois aſſaillis.

uertis de l'entrepriſe & des forces des Frãçois enuoyerẽt vne troupe des leurs cõtre eux, & arriuans à Binaing ou à Aubigny aſſaillirent les Frãçois qui y eſtoiẽt. S'eſtant eſleué vn grãd cry & bruit d'vne entrepriſe nõ preueue ny crainte, Bueil & ceux qui eſtoient auecques luy à Beaumõt le Vicomte voulant aller ſecourir les ſiens paſſa le pont. Mais eſtant arriué là il trouua que les Anglois vainqueurs

Anglois vainqueurs.

emportoient les enſeignes des François & qu'ils ſ'amuſoient au partage du butin & des priſonniers. Les Frãçois trouuans les Anglois ainſi empeſchez les chargerent de telle façon qu'eſtans leſdits Anglois cõtraints de quitter les enſeignes Françoiſes & le ſoing de leur butin on fut longuement en doute à qui demourroit la victoire. En fin les François demeurerent vainqueurs, ſix cens Anglois furent tuez, & pluſieurs prins, entre leſquels fut Mathieu Gogth. Des François il y en eut 25. ou 30. priſonniers, cõbien que les hiſtoires Angloiſes qui bien ſouuent paſſent ſoubs vn doux ſilence ce qui eſt au deſaduãtage de leur natiõ diſent que le nõbre des François tuez & priſonniers fut grãd. De Lore bleſſé fut prins, mais incõtinent apres les François recõmençans la charge cõtre les Anglois en tuerẽt

Deffaits par les Francois.

vn autre grand nõbre, & recoururẽt & ramenerẽt ledit de Lore. Robert de Wyllugby aduerty de ceſte deffaite, leua le ſiege de S. Scelerin & ſ'en alla à Alançon. Armagne qui eſtoit dedans la place les voyant deſloger ſaillit ſur eux, & leur dõnant ſur la queuë en print & tua vn grand nombre.

Le Duc de Bethfort partant de Paris alla mettre le ſiege deuant Laigny, &

Siege de Laigny.

du coſté de la Brie tout aupres des murs de la ville fit faire foſſoyer & fortiffier vn grand parc qui contenoit plus que ladite ville. Puis il fit faire vn pont pour trauerſer la riuiere de Marne du coſté de la France, & au bout dudit pont fit faire vn grand & fort Bouleuert. La ville eſtoit deffendue par Guermede, Foucaut, & Renaud de S. Iean braues cheualiers, leſquels pour la lõgueur du ſiege eurent beaucoup à ſouffrir. Le Roy pour les ſecourir dreſſa vne armee menee par le baſtard d'Orleans, le ſieur de Rieux Mareſchal de Frãce, Iean de Xaintrailles frere de Poton, Eſtiẽne de Vignolles dit la Hire, Rodigo de Villandras Eſpaignol, les

Secours donné.

Sieurs de Culant & de Gaucourt Gouuerneur du pays de Daulphiné, & pluſieurs autres qui amenoient grande quantité de viures. Eſtans arriuez deuant ladite ville, ils vouloient contraindre les Anglois qui eſtoient dedans à ſortir dehors pour voir leur contenance, mais pour ce iour là les Anglois ne voulurent ſortir. Le lendemain les François ayans attirez les Anglois à l'eſcarmouche, pluſieurs François furent tuez, bleſſez, & prins priſonniers, entre leſquels fut tué Iean de Xaintrailles frere de Potõ. Les François qui eſtoient dedãs

Deffirent les Francois.

la ville ſortirẽt, & aſſaillirẽt vne bãde d'Anglois qui eſtoiẽt cãpez deuãt l'vne des portes. Ceux de dehors voyãs cela coururẽt par derriere ſur leſdits Anglois telle mẽt qu'ils furent tous deffaits, & entrerẽt les François dedans ladite ville. Alors le Duc de Bethfort ſaillit pour cuider empeſcher l'ẽtree deſdits viures & des Frãçois, mais les Frãçois qui eſtoiẽt derriere ſ'arreſterẽt tout coy pour les deffendre, & retournans courir ſus aux Anglois vne eſcarmouche ſ'attaqua entr'eux, tant

Chault extreme.

qu'ils ne ſ'entrecognoiſſoient point. Le chaut eſtoit ſi vehement que pluſieurs furent ſuffoquez ſoubs leurs armes, & d'autres moururent ſans eſtre frappez.

En fin

En fin le Duc de Bethfort & ſes gens furent contraints ſe ſauuer en hâſte dedans leur parc. Le lendemain le Sieur de Gaucourt entra dedans la ville pour la garder & deffendre, & les autres capitaines & François allerent vers la Ferté ſoubs Yerre, la ou ils firent vn pont ſur baſteaux pour paſſer la riuiere de Marne pour venir en la France, ou ils prindrent pluſieurs fortereſſes qui faiſoient beaucoup de dõmages aux François. Le Duc de Bethfort qui eſtoit au ſiege deuant Laigny aduerty que les Frãçois auoiẽt paſſé la riuiere de Marne, & ſe doutãt qu'ẽ ſon abſence ils euſſent quelque entrepriſe ſur la ville de Paris, les habitãs de laquelle eſtoient mal affectez enuers les Anglois, leua haſtiuemẽt ſon ſiege, & ſ'en retourna vers Paris, & ſes gens par diuers chemins y retournerent les vns par la France, les autres par la Brie, laiſſans deuant Laigny leurs machines de guerres, vitures & loges. Ceux de Laigny voyans la fuitte des Anglois les ſuiuirent, tuerẽt vn grand nombre d'iceux, & prindrent pluſieurs priſonniers auec grand butin d'armes & de cheuaux. 1432

Anglois rompus.

Crainte pour Paris.

Et affin que le Duc de Bourgongne eut dequoy penſer à ſes affaires, les Gantois pour le faict des monnoyes ſ'eſleuerent contre leur Gouuerneurs, tuerent le grand Doyen de leur Egliſe, vn Eſcheuin, & vn Conſeiller de leur ville, & voulans ſe ruer ſur les Egliſes furent appaiſez par l'Abbé de Sainct Bauon, & depuis les Gouuerneurs qui durant la fureur ſ'eſtoient abſentez firent ceſſer ceſte furie populaire auecques promeſſe que le Prince oubliant tout ce qui eſtoit paſſé ne leur en imputeroit aucune choſe. Auſſi fut il contraint de le diſſimuler pour l'heure veu qu'il auoit affaire ailleurs, & ne vouloit ſe faire de nouueau vn ennemy furieux tel qu'eſtoit le peuple de Gand qui autresfois auoit fait teſte aux Rois de France meſmes. Cela aduint l'an 1431. auquel pres la ville d'Argentan au dioceſe de Sees, fut vn combat de trente Anglois cõtre autãt de Frãçois. Il n'y eut aucun d'vne part & d'autre qui ne fut bleſſé, neuf Anglois furent tuez, & les autres ſ'en fuirent, trois François furent tuez, & les autres furent fort bleſſez. Les hiſtoires Angloiſes mettent ces choſes cy en l'an 1432. & 33. & diſent que ce pendant que les François & les Anglois combattoient les vns contre les autres de la principauté, de la puiſſance, de l'Empire, & de la vie, la fureur des guerres auoit en la France apporté la licence de tous maux, les biens d'vn chacun eſtoient emportez, enleuez, & rauis, les Threſors ſacrez eſtoient pillez, les hommes eſtoient ça & là tuez, bleſſez, meurtris, prins, & cruellement punis, & tourmentez, les femmes eſtoient forcees, les filles violées & rauies entre les mains & deuãt les yeux de leurs peres, & meres, chacun iour les villes eſtoient prinſes, ſurprinſes, & pillees, les biens de leurs citoyẽs ailleurs ẽportez, les bourgs, villages, & maiſons bruſlees, les champs deshabitez, & bref il n'y auoit cruauté qui ne fut exercee en France contre les miſerables François, & la iuſtice eſtoit muette parmy l'inſolence, le bruit, la force, & le ſon des armes. L'Angleterre auoit ſa part de pluſieurs malheurs, car de iour à autre elle voyoit les funerailles, meurtres, & playes des ſiens, & ſes richeſſes diminuées par vne infinité de tributs & d'impoſitions miſes ſur elle. De façon qu'il ſembloit que les maulx de l'vne & de l'autre Prouince fuſſent communs, que tout l'Occident les fit reſonner & retentir, & que le bruict des malheurs de ces deux Royaumes pleins de dueil & de triſteſſe paſſaſt par toutes les parties de la terre. Adoncques il n'y auoit perſonne au monde qui ne ſ'eſmerueillaſt comment ces deux peuples auoient tant de forces à ſupporter tant de maux & malheurs, & qui n'euſt compaſſion

Anglois deffaits.

Gantois ſeditieux.

Deffaite mutuelle.

Cruautés & licences.

Maux en Angleterre.

Et en Frãce.

de leurs calamitez, & ſur to⁹ le Pape Eugene quatrieme deſireux de trouuer quelque doux moyẽ d'accorder ces deux Princes & de mettre fin à leurs guerres, enuoya en France Nicolas Cardinal de Saincte Croix pour mettre paix entre eux. Il alla premieremẽt trouuer le Roy Charles, puis le Duc de Bethfort leſquels l'vn apres l'autre il exhorta à la paix. L'vn & l'autre reſpondit au Legat qu'il auoit bonne enuie d'y entendre: mais quand ce vint au fait & au prendre, & à la negotier, tant ſ'en fault qu'ils ſe vouluſſent contenter d'honneſtes conditiõs, qu'au contraire ils demeurerent plus que deuant obſtinez en leurs demandes & haines. Le Cardinal voyant qu'il n'y auoit nul moyen ny nulle eſperance de mettre vne bonne paix entre ces deux Rois, pour ne rendre de tout point inutile ſa legation fit entre eux des trefues pour ſix ans, mais comme contre leur vouloir ces deux Princes les firent à la priere de ce Legat, auſſi les rompirent ils incontinent apres ſon depart. Voila ce que les hiſtoires Angloiſes diſent eſtre aduenu en l'an 1433.

Exhorter à la paix.

Treues forcés

Roy Anglois à Rouen.

Quelques iours apres que le Roy Henry d'Angleterre eut eſté couronné en la ville de Paris, il ſ'en alla à Rouen, de la ou il enuoya en Angleterre le Cardinal Henry pour querir argent, & pour mettre ordre à quelques troubles nouuellement ſuruenus en Angleterre. Peu apres le Cardinal retourna à Rouen y retrouuer ſon Roy. Là auſſi arriua le Duc de Bethfort pour aduiſer aux affaires qui ſe preſentoient. Il y eut pluſieurs diſputes entre les Seigneurs Anglois, car les vns diſoient que les François ne demeureroient pas longuement en leurs trefues, veu le deſpit qu'ils auoient de ce que la Normandie, la ville de Paris & pluſieurs autres grandes fortes & riches villes eſtoient ſoubs l'Empire des Anglois. A ceſte occaſiõ leſdits ſeigneurs Anglois taſchoiẽt de perſuader qu'on eut à touſiours pourſuiure & continuer la guerre encõmencee, afin qu'aduenãt que les trefues vinſſent à finir ou rompre, leſdits Anglois ne fuſſent en vn grand danger contraints de prendre ſur grãds & non preueuz affaires à l'improuiſte vn conſeil ſoudain & precipité. Contre ceſt aduis quelques vns remõſtroiẽt que la guerre ne pouuoit cõtinuer durãt vn ſi long tẽps de trefues ſans le violemẽt d'icelles, veu qu'il eſtoit treſdifficile de contenir les ſoldats qui to⁹ les iours pour la crainte de l'ennemy eſtoient en armes, qu'ils ne fiſſent beaucoup de rauages & de maux, & qu'à ceſte cauſe il leur ſembloit qu'õ deuoit mettre bõnes garniſõs aux places, & licencier le reſte des gens de guerre durant le tẽps que les trefues dureroient. La premiere opinion fut ſuiuie par les Ducs de Bethfort, de Sõmerſet, & d'Yorch, qui furẽt d'aduis que pour ſ'appreſter à la guerre il falloit payer les gẽs de guerre & amaſſer nouuelles forces.

Aduis diuers.

Sur les affaires.

De la France.

Opiniõ ſuiuie

Ce conſeil eſtant prins, le Roy Henry ſ'en alla à Calais & de là paſſa en Angleterre. Le Duc de Bethfort l'accompaigna iuſques là & eſtant de retour à Paris & veuf d'Anne ſœur du Duc de Bourgõgne delibera d'eſpouſer Iaquette fille de Pierre de Luxembourg Comte de Saint Pol. La mort de la Princeſſe Anne de Bourgõgne & ce nouueau mariage du Duc de Bethfort aliena le Duc de Bourgongne de l'amitié dudit Duc de Bethfort, & des autres Anglois, auec d'autres pluſieurs cauſes qui interuindrent à la trauerſe.

Alienation d'amitié.

Vide fol. 6

Inſolence de ſoldats.

Les treues faites entre ces deux Rois ne furent ny de longue duree ny bien obſeruees, & ce pẽdãt (ſelon que diſent les hiſtoires Angloiſes) les ſoldats Frãçois qui n'eſtoiẽt point payez, & qui eſtoiẽt retirez de l'agriculture & de leur exercice ordinaire par l'eſperance du pillage, & par le deſir de la cõtinuation de la guerre, com-

commencerent de surprendre ça & là tantost les Anglois, tantost les Bourguignons, selon que l'occasion s'en presentoit, & les rãçonner selõ leurs facultez, & combien que les trefues le leur deffendissent, neantmoins la licẽce du temps qui ne vouloit souffrir aucune discipline militaire ny aucune crainte de serment ny de commandement de son Prince, le leur permettoit. Ils surprindrent la place de S. Valeri de Caux assise sur l'emboucheure de la riuiere de Sõme sur les cõfins de la Normandie, & plusieurs entreprinses furent par les François faites sur plusieurs places des pays Aniou, du Maine, & de Normandie. Pres la ville de Caen deuant l'Eglise S. Estiẽne tous les ans le iour S. Michel se tient vne foire, à laquelle les Normans & autres peuples vont pour vendre & acheter. Ambrois de Lore voulant se seruir de ce iour & de ceste foire pour executer quelque belle entreprise, fit venir vers luy les Cappitaines Iallet ou Iarret, & Ferreboure Cappitaine de Bonmoulins auec 700. hommes, & auec eux partant de S. Scelerin & passant la riuiere d'Orne enuoya vne partie de ses forces pour surprendre la foire, ce pẽdant que luy auec 50. cheuaux & cent arbalestiers les soustenoit contre les Anglois qui tenoient la ville de Caen, pour les empescher de sortir de la ville & de se iecter sur les François qui estoient allez suprendre la foire. Les François se retirans auec grand butin & grand nombre de prisonniers, & ayans passé la riuiere d'Orne, de Lore leur commanda de faire haut le bois à la croix de Pierre. La estans cõptez les prisonniers il renuoya les prestres, les vieillards, les femmes, les enfans, & les poures laboureurs, & emmena enuiron huict cens hommes, autres disent trois mille qui auoient moyen de payer rançon. Il aduint aussi vne autre chose assez plaisante entre les choses serieuses. Vn Escuyer François nommé Guillaume de S. Aubin estoit venu loger à la Fougere au pays du Maine auecques quatre vingts cheuaux, autres disent quarante, là où ce pendant qu'il s'amuse trop, deux cens Anglois de la garnison de Mahinne la Iuhez vindrent donner sur son logis. S. Aubin & les siens se deffendirent si vaillamment qu'ils deffirent & mirent en fuitte les Anglois, & en tuerent & prindrent vn grand nombre. Le Bastard de Beaupreau Cheualier François au cõmencement de la meslee voyãt les François auoir du pire s'en fuit, & se cacha dedans vn buisson, mais en fin estans les Anglois deffaits, d'eux d'entre eux s'en fuirent au mesme lieu ou s'estoit caché ledit Beaupreau, lequel pensant que ce fussent deux hommes qui le poursuiuissent, leur demãda qui ils estoiẽt. Les Anglois effrayez plus que luy, respondans qu'ils estoient Anglois, & qu'ils se rendoient à luy, il cognut que les François auoient gaigné la victoire de ceste rencontre, & prenant la foy de ces Anglois il les mena prisonniers à Guillaume de S. Aubin, se vantãt de les auoir pris en braue Cheualier & combattant, mais estant descouuert pour grand poltron, & mocqué de sa poltronerie, ses prisonniers luy furent ostez, & peu s'en fallut qu'il ne fut puni comme fuyard & imposteur.

1433

Foire à Caen.

Entreprinse sur Caen.

Executee.

Chose plaisante.

Aduenue.

A vn couard

Bien mocqué.

Il y a en France vne ancienne coustume de planter le premier iour de May deuãt les portes des maisons ou en lieu public vn grand arbre : ce qui s'appelle plãter le May. Les Anglois qui estoient dedans Fresnoy le Vicomte en nombre de 400. allerent plãter vn arbre deuãt le chasteau de S. Scelerin, là ou estoit de Lore, & apres l'auoir planté s'en fuirent. De Lore les vouloit poursuiure, mais il ne les peut attaindre, & faisant arracher le May qu'ils auoient planté deuant le chasteau de S. Scelerin, l'enuoya planter deuant Fresnoy le Vicomte par quelques cheuaux legers, ayant enuoyé deuant quatre vingts hommes de pied, chacun te-

Planter le May.

Replanté.

nant vne branche en la main pour tromper l'ennemi,& luy n'eſtoit pas loin de la en embuſche auec vne bonne troupe d'hommes. Comme ſes gens de pied ſe furent mis non guieres loing de la fortereſſe derriere vn buiſſon eſpais auec leurs branches en la main, les Anglois voyans le May planté deuant les portes de leur fortereſſe ſortirent d'icelle,& pourſuiuans viuement ceux qui l'auoient planté ſe ietterent en l'endroit ou eſtoit embuſché de Lore, lequel receuant bruſquement les ennemis les chargea,& la fut long & aſpre le combat. Les gens de pied qui eſtoient embuſchez derriere le buiſſon ſe mirent entre la place & les Anglois, & ainſi ſurprenans & enfermans les ennemis ils en tuerent & prindrent vn grand nombre. De Lore pourſuiuant ſon bon heur deffit& tua deux cẽs Anglois chargez de butin, venans du chaſteau de Saincte Suſanne à Sillei le Guillaume,& reprint les priſonniers & le butin qu'ils auoient prins.

Pour faire vne ſurpriſe

Anglois deffaits.

Le Duc de Bethfort enuoya Pierre de Luxembourg Comte de S. Pol ſon beau pere & Robert Wyllugby auec partie de ſes forces au recouuremẽt & repriſe de S. Valeri. Ils aſſiegerent la place,& la battirent furieuſemẽt, mais les Frãçois qui eſtoient dedans apres auoir reſiſté pour quelques iours, en fin deſperans auoir ſecours rendirent la place & eux bagues ſauues. Le Comte de S. Pol & Wyllugby laiſſans bonne garniſon dedans ladite place ſ'en retournerent à Paris vers le Duc de Bethfort, d'autant que la peſte commença à ſe mettre en la place de S. Valeri, ſoit pour l'intemperature du mauuais aër ou ſoit à cauſe des viures corrompus & trop longuement gardez deſquels viuoient les ſoldats. Peu au parauant les François auoient fait des courſes ſur les terres du Duc de Bourgogne & y auoyent prins & raſé quelques places. Ce pendant que les Bourguignons les veulent reprendre, le Duc de Bethfort enuoya à leur ſecours ledit Vvyllugby & Thomas Therel, leſquels eſtans venus pres de Laon, d'aduenture rencontrerent vne groſſe troupe de François qu'ils deffirẽt, en tuerẽt 160. & en prindrent quelques vns leſques apres ils tuerent. Apres cela les Anglois ſe ioignãs aux Bourguignõs en peu de tẽps reprindrent ſur les François les places qu'ils auoient priſes. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes de ceſte deffaite & rencontre, mais les Françoiſes n'en ſont aucune mention. Ces choſes aduindrent l'an 1431. ou ſelõ les Anglois 32. En ce meſme an le Duc d'Alançon ſe plaignãt qu'il ne pouoit eſtre payé du Duc de Bretaigne du mariage deu à ſa mere ſœur dudit Duc fit prendre l'Eueſque de Nantes ſon Chancelier,& le fit mener à Pouencé. Le Duc Breton irrité de la priſe de ſon Chancelier,& ſcachant que le Duc d'Alançon, ſa mere,& ſa femme, le baſtard d'Orleans,& autres qui eſtoient la venus pour trouuer quelque moyen d'appointer leſdits deux Ducs, eſtoient là auec peu de gens de guerre les fit aſſieger par quelques Anglois. Le Duc d'Alançon n'eſtãt aſſez fort pour ſouſtenir le ſiege ſ'en alla à Chaſteau Gonthier, là où le Duc de Bretaigne le vouloit aller aſſieger. Mais en fin par l'entremiſe du Cõte de Richemont Cõneſtable de France frere du Duc Breton,& oncle maternel du Duc d'Alançon, appoinctemẽt fut fait entre ces deux Ducs, par leql il fut dit que l'Eueſque de Nãtes ſeroit deliuré,& le Duc d'Alançõ payé à certains termes de la ſomme qu'il demandoit.

Peſte dedans

Francois deffaits.

Debat entre les Ducs.

D'Alançon & de Bretaigne.

Appoinctement entre eux.

En celle ſaiſon le Comte d'Arondel alla mettre le ſiege deuant la place de Bonmolins qui luy fut rendue & la fit abbattre, puis apres auoir longuement battu le chaſteau d'Orle au pays du Maine le print par compoſition. Il marcha vers S. Scelerin ou eſtoit le ſieur de Lore, lequel penſant que le Comte y voulut mettre le ſiege ſe mit en campaigne auec 200. combattans, alla au deuant des Anglois qu'il

Guerre au Maine.

1432

qu'il rencontra en vn village, & les ſurprenant ſans qu'ils ſe doutaſſent d'aucune choſe en tua quatre vingts ou cẽt. Les autres ſe mettans en fuitte, de Lore fut par l'eſpace d'vne heure maiſtre du logis & de l'artillerie des Anglois, mais eux ſe rallians & retournans audit logis ils rechargerent de Lore qui de rechef les deffit. Apres Iean Armaigne lieutenant dudit de Lore partant de Sainct Scelerin alla eſcarmoucher pres de Freſnoy le Vicomte. Les Anglois ſaillans ſur luy furent deffaicts, ſix vingts d'iceux furent tuez, & pluſieurs faits priſonniers. Douze mille Anglois mirent le ſiege deuant la ville de Louuiers, dedans laquelle eſtoit le Cappitaine la Hire, Amador de Vignolles ſon frere, Florent d'Illiers, Girault de la Paliere, & autres qui longuement & vaillamment ſe deffendirent, mais les Anglois eſtoient ſi forts qu'ils ne peurent reſiſter à leur grande puiſſance, & furent contraincts de rendre ladite ville que les Anglois deſmantellerent. Le Comte d'Arondel aſſiegea le Chaſteau de Sainct Scelerin deffendu par Iean Armaigne & Guillaume de Sainct Aubin qui ſouſtindrent vaillamment l'effort des ennemis. De Lore faiſoit tout ce qu'il pouuoit enuers le Roy pour y faire enuoyer ſecours. La femme & les enfans dudit de Lore eſtoient dedans, mais ce pendant que le ſecours y alloit, les Anglois donnerent vn ſi furieux aſſault que peu ſ'en fallut que la place ne fut prinſe. A ceſt aſſaut furent tuez Armagne & Sainct Aubin. Ce qui eſtonna tellement les aſſiegez que deuant que le ſecours arriuaſt à eux, ils furent cõtraincts de rendre eux & la place trois mois apres que le ſiege eut eſté mis deuant. Apres la prinſe de Sainct Scelerin le Comte d'Arondel alla mettre le ſiege deuant Sillei le Guillaume. Ceux de dedans effrayez de la reddition de Sainct Scelerin, luy donnerẽt oſtages, luy promettans de luy rendre dedans trente, autres diſent quinze iours la place, ſi dedans ledit tẽps ils n'eſtoient ſecourus par le Roy Charles. Le Duc d'Alançon, Charles d'Anjou, le Conneſtable de Richemont & autres qui marchoient au ſecours de S. Scelerin, aduertis de la reddition de ladite place & de la capitulation faite par ceux de Sillei auecques le Comte d'Arondel, marcherent vers Sillei. Comme ils furent bien pres de Sillei, les Anglois (à ce que leurs hiſtoires diſent) rendirent aux aſſiegez leurs oſtages: mais les noſtres diſent qu'eſtans les deux armees ennemies voiſines l'vne de l'autre pres d'vn village appellé Louuel, pluſieurs belles eſcarmouches furent donnees, car pour ce que les Anglois ſe tenoient en lieu trop aduantageux, les François ne vouloient les aller attaquer ny leur donner la bataille, ains leur enuoyerent dire par vn Herault qu'ils euſſent ou à venir aux mains auecques eux ou à rendre les oſtages à ceux de Sillei. L'Anglois rendit les oſtages & les François ſen retournerent penſans que l'ennemy feroit le meſme. Mais les François n'eurent ſi toſt le dos tourné, que le Comte d'Arondel ne tournaſt vers Sillei & peu ſen fallut qu'il ne le print, & voyant qu'il ne le pouuoit prendre, il print le chemin des pays du Maine & d'Aniou, y faiſant continuellement pluſieurs cruautez, & ſurprint les Chaſteaux de Mellay & de Sainct Laurens des Mortiers, puis retournant en Normandie, quelque temps apres y treſpaſſa apres auoir fait les choſes ſuiuantes. Cela aduint l'an mille quatre cens trente-deux.

Anglois deffaits.

Par pluſieurs fois.

Louuiers deſmantellee.

Aſſault furieux.

S. Scelerin prins.

Siege de Sillé le Guillaume

Eſcarmouches.

François trompez.

Mort du Cõte d'Arondel

Vn peu auparauãt vne grande troupe de payſans de la baſſe Normãdie voiſine de la mer, ſoit qu'ils fuſſent ſolicitez par les Frãçois, ou deſireux de nouuelletez, deſquelles la populace ſe plaiſt fort, print les armes, & chaſſant par force les garniſons Angloiſes de pluſieurs places ſempara d'icelles, & criant contre les

Esmotion populaire.

Anglois disoit qu'il les falloit tous tuer. Par la on peut cognoistre que plustost vn More changera de couleur que les François puissent aimer les Anglois. Ceste tourbe ainsi enragee tira vers la ville de Caen pour augmenter son nombre, & pour deliberer auec ceux qui se deuoiẽt ioindre à elle de ce qu'elle auoit à faire.

Anglois cõtre elle.

Ce pendant les Ducs de Sommerset & d'Yorch aduertis de la soubsleuation de ces Paisans & du chemin qu'ils tenoient, enuoyerent contre eux le Comte d'Arondel, & Wyllugby auec six mil archers & mil trois cens cheuaux pour les empescher de passer outre. Le Comte enuoya deuant Wyllugby auec partie de sa caualerie & deux mil archers, pour dresser quelque surprinse & embusche à ces belliſtres. Wyllugby faisant ce que le Comte luy auoit cõmandé se mit en em-

Embusche contre elle.

buscade, & fit aduertir le Comte du lieu ou il estoit embusché, affin qu'il entendist quand il seroit temps de donner le signal pour leur courir sus. Le Comte aduerti du signal se mit à suiure par les costez la tourbe marchãte, & cõme s'il eust voulu mettre dedans les toilles vne troupe de cerfs, comme il vit que ceste tourbe s'approchoit du lieu ou Wyllugby estoit embusché donnant le signal, Wyl-

Deffaicte par les Anglois.

lugby sortant de son embuscade & le Comte en mesme temps saillant sur eux, ceste tourbe espouuentee de ceste soudaine & non inopinee charge se mit à tendre les bras, & iettant ses armes à demander mercy & pardon. Le Comte esmeu des prieres de ceste canaille fit deffendre la tuerie, & faisant prendre ceux par les

Force gens tuez.

susciatiõs desq̃ls elle s'estoit sousleuée enuoya les autres en leurs maisons. Toutesfois à ceste premiere rencontre & fureur mille hommes furent tuez deuant que les soldats peussent estre reuocquez de la tuerie. Ainsi estant ce tumulte appaisé ceux qui furent trouuez coupables de ceste mutinerie furent mis à mort.

Les chefs punis.

Ce pendant les François sous la charge de Pierre de Rochefort prindrent la ville de Dieppe & autres villes peu soigneusement gardées. Le Comte apres tant de braues choses faites l'ẽtrepriſe de Silli qui fut la derniere qu'il fit iamais, comme nous auons dit cy dessus.

Au pays de Beauuoisin à huit lieuës de Beauuais y a vne place nõmee Gerberoy assise sur vn coustau laquelle ayant esté par plusieurs annees ruinée & inhabitée, La Hire & Poton partans de Beauuais auec 1000. ou 1800. hõmes, delibererent de la rebastir & fortiffier, & en telle diligẽce y firent trauailler qu'ẽ peu

Gerberoy fortifiée.

de tẽps ils la rendirent forte. Le Cõte d'Arondel aduerti de ceste nouuelle fortification soudainement partant de Normandie en toute diligence tira vers Gerberoy pour empescher la continuatiõ de ceste fortereſſe. La Hire voyãt venir les Anglois encouragea les siens au cõbat, & sortãt de la place qui n'estoit assez forte pour la tenir alla attaquer le Cõte qui fut blessé & pris, & mourut puis apres. Dix-sept cens Anglois furent tuez, & plusieurs prins prisonniers. Les Anglois di-

Anglois tuez.

sent que cela aduint l'ã 1434. & les Frãçois l'an 32. Apres ceste deffaicte d'Anglois les François retournerent à Gerberoy, & paracheuerent sa fortiffication. En celle mesme saison les François prindrẽt la ville de Montargis sur les Anglois. Mais cela ne leur proffita rien, car les Anglois qui tenoient le chasteau furẽt bien tost apres secourus par ceux de leur parti. Aussi les François prindrent le chasteau de

Prinses par les Francois.

Rouen qui fut recoux par les Anglois qui mirent grande garde à la porte des champs. Les François se retirerent à la grosse tour, & estans contraints de se rendre à la mercy des Anglois, six vingts d'entr'eux furent decapitez.

FIN DV VINGT-DEVXIEME LIVRE.

Le

LE VINGT-TROISIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1433

CEs affaires se passoient en diuers endroits de ce Royaume ce pendant que le Roy estoit à Chinon s'amusant à faire l'amour à sa belle Agnes, & que le sieur de la Trimouille gouuernoit ledit Roy, & les affaires de la France. Il s'enyura tellement du vin de la faueur, & s'enfla si fort de l'orgueil que les faueurs des Princes & les bons visages de la fortune apportent, que ne faisant compte d'aucun, il vint à estre hay de plusieurs. Les seigneurs de Bueil, de Chaumont, de la Varenne, de Coitiui, & quelques autres ses ennemis de nuict entrans dedans le chasteau de Chinon, & en la chambre dudit la Trimouille qui estoit couché, le prindrent dedans son lict, & en le prenant, le blesserent d'vn coup d'espee qui entra bien auant au vẽtre, & incontinent fut mené au chasteau de Montresor appartenant au sieur de Bueil son nepueu. Le Roy couché audit chasteau entendant ce bruict eut crainte que ce fussent ennemis qui le vinssent surprendre, mais les seigneurs susdicts le venans trouuer en toute humilité luy dirent que ceste prinse du sieur de la Trimouille estoit pour le bien de luy & de son Royaume, laquelle puis apres fut aduouee par le Roy en l'assemblee des Estats tenus à Tours. Quelques temps apres, Bueil deliura la Trimouille son oncle, moyennãt six vingts mille moutons d'or qu'il luy donna. Ceste prinse fut faite à la poursuitte du Duc d'Aniou frere de la Royne, la cause de la haine duquel cõtre la Trimoille estoit pour ce que le Vicomte de Touars seigneur d'Amboise estoit detenu prisonnier par la Trimouille, qui auoit fait aussi decapiter à Poictiers les sieurs de Lessay & de Viuonne, & empeschoit que le Comte de Richemont Connestable ne pouuoit rentrer en la bonne grace du Roy, mais estant la Trimouille chassé, ledit Vicomte sortit de prison, & le Connestable reuint en Cour, & fut bien veu & caressé du Roy & d'vn chacun. En quoy on peult voir la force des flatteurs qui sont pres des Roys, lesquels par vne flatterie & mensonge leurs font oublier tous les seruices de leurs bons seruiteurs. Cela aduint l'an 1433. auquel tout le peuple des enuirons des villes de Caen, Bayeux, & autres lieux de la basse Normandie s'esleuerent contre les Anglois, & s'assemblans en nõbre de soixãte mille hõmes attirerent à eux plusieurs Cheualiers, Escuyers, & gens nobles. Le Duc d'Alençon enuoya le sieur de Lore pour les conduire, qui en l'Abaye du May pres Bayeux en trouua enuiron cinq mille, car les autres s'estoient desia separez. Ils les mena à Aurãches, ou le Duc d'Alençon &

La Trimouille gouuerne.

Prins de nuict.

Mené prisonnier.

Deliuré.

La cause de cela.

Flatteurs des Rois.

Eleuation cõtre les Anglois.

le ſieur de Bueil allerẽt, & là ſe tindrent enuiron dix ou douze iours, puis le Duc les ramena au pays du Maine, mais toſt apres ceux de ladite cõmune ſ'en allerẽt & trouuerent façon de ſe reconcilier aux Anglois.

Vn gentil-homme du pays de Caux nõmé le Carnier aſſembla & eſleua audit pays vingt mille hommes gens de cõmune, la pluſpart deſquels ne ſçauoient ſ'ils ſ'eſleuoient pour les Anglois ou pour les François, mais la plus grãde partie tenoit le party des François. Pierre de Rochefort Mareſchal de France & quelques autres ſeigneurs aduertis de leur intention allerent auec eux & auec leur ayde mirent en obeïſſance du Roy les villes de Dieppe, Feſcamp, Harfleu, Monſtieruiller, Tancaruille, & toutes les autres places dudit pays de Caux, reſerué Arques & Caudebec, dedans leſquelles furent mis pluſieurs Capitaines qui les tindrent, mais ils ne faiſoiẽt rien les pour les autres, car chacun eſtoit maiſtre, & firent pluſieurs maulx aux habitans dudit pays, ſi qu'en bref temps les champs furent tellement abandonnez que les hommes & les femmes ſe retiroient aux fortereſſes, la pluſpart deſquelles furent reprinſes par les Anglois. Vn Capitaine Anglois nõmé Venables auec douze cens cõbattans ſ'alla loger en l'Abbaye de ſainct Gilles en Conſtantin, & y demeura trois mois. Les ſeigneurs de Laual, de Loheac, & de Lore firent vne entrepriſe ſur luy, & de nuict auec huict cens hommes prindrent d'eſcallade partie de ladite Abbaye, & tuerent deux cens Anglois, mais ils ne peurent entrer plus auant pour la dure reſiſtance que firent les ennemis qui repouſſerẽt les François, & les cõtraignirent de ſe retirer aux fauxbourgs de Fougeres. Venables ſortãt quelques iours apres de ceſte Abbaye, & ſe mettant en campaigne fut aſſailly en vn village nõmé Lazay par les ſeigneurs de Loheac & de Lore. Il fut mis en fuitte, & ſa troupe deffaite, de laquelle demeurerent ſur la place pres de trois cens morts, & grand nombre des autres fut prins, & menez à Laual. Venables eſchappé de ce danger entra en tel ſoupçon des ſiens que la teſte luy fut couppee.

Pour les François.

Priſes de places.

Champs abandonnez.

Anglois deffaictz.

Tuez & priſonniers.

Le Roy Charles enuoya en Picardie vne armee ſoubs la charge du Conneſtable de Richemont, du Comte de Dunois, & de Poton. Ils prindrent la ville de Han en Vermandois, qui depuis fut vendue au Duc de Bourgõgne pour la ſomme de quarante mille Saluts d'or. Toutes ces choſes aduindrent en l'an 1434.

Vente de la ville de Han.

Durant toutes ces guerres & priſes & ſurprinſes de villes, & ruines de pays, plus que deuant ſaigrirent les haines & les guerres d'entre les Frãçois & les Anglois. Le Duc de Bourbon gaigna la ville & le chaſteau de Corbeil par le moyẽ d'vn nõmé Ferrieres partiſan des Anglois, qui à beaux deniers luy vendit ladite ville & le chaſteau. Brie conte Robert fut auſſi achetee de la meſme façon, & le chaſteau du bois Vincẽnes fut deliuré & vẽdu au Roy par l'intelligẽce cuë auec vn Eſcoſſois qui faiſoit le guet au hault de ce grãd donion qui y eſt, & par vne groſſe ſomme d'argent qui luy fut donnee. Voila cõment ces places eſtoient reprinſes par argent, ſans que la vie d'aucun y fut oſtee. Poton & la Hire eſtoient cependant en Picardie, la ou de iour à autre ils prenoient places & hommes ſur les Bourguignons, & d'autre coſté le Duc de Bourgongne pour reſiſter aux forces du Roy leſquelles eſtans cõduites par le Duc de Bourbon couroient & gaſtoiẽt le pays de Bourgongne, dreſſa vne forte armee, & alla aſſieger la ville de Muſſy l'Eueſque, qui eſt des appartenãces de Bourgogne. Elle fut ſi furieuſement battue que les deffences furent bien toſt abattues, & encore que ceux de dedans fiſſent au cõmẽcement ſemblant de ſevouloir bien deffendre, ſi eſt-ce que ne pouuans

1434

Places vendues & achetees.

Sans danger.

Siege de Muſſy l'Eueſque

1434

uans ſouſtenir l'effort de l'armee du Duc, ils luy rendirent la ville, & eux bagues & vies ſauues. Apres cela il print par force ou par cõpoſition les places de Luſic Paſſy, Daulermoyne, Haruy, Courſain, Secaloſlour, Maligny, ſainct Pſalle, Sicry, Sabelly, & pluſieurs autres iuſques au nombre de vingt-quatre, & plus. Le chaſteau d'Auallon tenu par le Capitaine Forteeſpice, fut aſſailly, & battu furieuſement par les Bourguignons, & bien deffendu par les François, mais en fin fut de nuict abandonné par ledit Capitaine, & mis aiſemẽt en l'obeiſſance du Duc. Lequel retournant des pays de Bourgõgne en Flandres dõna au Cõte de Neuers & d'Eſtampes ſon couſin vne armee de Picards, Hannuyers, & Flamãs, auec laquelle il alla aſſieger le chaſteau de Moreuil que tenoiẽt les gens du Roy Charles. La place apres auoir enduré le ſiege par l'eſpace de huict iours ſe rẽdit cõme auſſi fit celle de Mortemer qui fut demolie. Apres cela faict, le Duc partãt des pays bas, retourna en Bourgõgne paſſant par Vreuin. Iean de Luxembourg les gens duquel eſtoient preſſez par les François dedans le fort de ſainct Vincent pres Laon, le pria de vouloir auec ſon armee retourner iuſques à Creſſy pour dõner crainte à ceux de Laon qui eſtoient autour dudit fort. Ce que fit le Duc, & y ſeiourna deux iours. Les François craignans l'armee du Duc auec les gens de Iean de Luxẽbourg capitulerẽt qu'il leur ſeroit permis de quitter le fort à la charge qu'il ſeroit demolli. Ce qui fut faict, car les Frãçois penſoient que le Duc vint expres pour les cõbatre encores qu'il ne pẽſaſt point en eux. Ainſi tira il auec ſon armee en Bourgõgne, là ou de prime arriuee il alla mettre le ſiege deuant le chaſteau & la ville de Chaumont en Charolois tenu par les Frãçois, mais ceux de dedans ſe mettãs pour quelques iours en deffenſe furẽt par apres ſi fort trauaillez qu'ils furẽt contrainctz de ſe rendre à la volunté & diſcretion du Duc qui vſant de plus de cruaulté qu'il ne conuenoit à vn Prince, en fit pendre cent ou plus, entre leſquels ſe trouua le fils de Rodigue de Villandras qui auoit eſté cauſe que le prince d'Aurẽge partiſan de Bourgõgne auoit eſté deffait à la iournee d'Anthon en Daulphiné, de quoy le Duc ſe voulut venger ſur ce ieune homme. Apres la prinſe de Chaumont, Beuin, & pluſieurs autres places à ſon exẽple ſe rendirent ſans eſtre aſſiegees. D'autre coſté le Comte de Neuers & d'Eſtampes auec ſon armee en Picardie mit le ſiege deuant Sainct Valleri gardé & deffendu par Charles des Marais, & Philippes de la Tour, leſquels n'ayans aucune eſperãce d'auoir ſecours du Roy capitulerent auec ledit Cõte, que ſi dedãs huit iours ils n'eſtoient ſecourus ils luy rendroient la place. Ne receuans aucun ſecours, ils la rendirent. Ce pendant l'armee que le Duc auoit en Bourgongne ne perdoit point temps, car il enuoya huict cens combattans deuant Coulanges les vineuſes ſous la conduitte de Guillaume de Rochefort & de Philibert de Vaudray, leſquels y mirent le ſiege qui dura trois mois, au bout deſquels les aſſiegez ſe rẽdirent. La ville de Langres fut par vn herault ſommee de ſe rẽdre, mais elle le retint ſans vouloir entendre à aucune reddition.

Priſes de places.

Armee Bourguignonne.

Le Duc de Bourgongne va deuant Laon.

Cruauté du Duc.

Fit pendre des gens

Siege de S. Valeri.

Le Duc de Bourbon auoit eſpouſé la ſœur du Duc de Bourgongne, mais ceſte alliance n'eſtoit aſſez forte pour les faire bõs amis, car ledit Duc de Bourbon en l'abſence de Philippes auoit couru ſur ſes pays. Philippes ſen voulãt reſſentir enuoya vne armee au pays de Beauiolois appartenãt au Duc de Bourbon. Eſtãt arriué deuant Villefranche, les gens du Duc de Bourgongne rencontrerent en chemin ſix cens combattans des gens du Duc de Bourbon qui eſtoient là venus pour cecognoiſtre les Bourguignõs, leſquels les ayans apperceuz leur dõnerent

Alliance ne ſert à amitié

Entre Princes.

la chaſſe iuſques pres de Villefranche, & quelques vns deſdits Bourbonnois furent pris par les Bourguignons & Picards. Les Bourguignons eſtans arriuez deuant la ville de Villefranche enuoyerẽt vn heraut au Duc de Bourbõ luy ſignifier qu'ils eſtoient là venus pour le cõbattre. Ledit Duc n'ayant peu recognoiſtre les forces de ſes ennemis, ne voulut pas les aſſaillir, ains reſpondit au herault que puis que le Duc n'eſtoit pas là en perſonne il ne les combattroit pas. Toutes fois il ne laiſſa pour cela à mettre ſon armee en battaille & d'attaquer les Bourguignõs. D'vne part & d'autre entre les Caualeries des deux armees y eut grande tuerie & deſordre. Les Bourguignõs mirẽt le ſiege deuãt Belleuille en Beauiolois, en laquelle commandoit pour le Duc de Bourbon, Iaques de Chabanes Baillif de Beauiolois acõpaigné de 300. cõbattans, leſquels à l'arriuee de l'armee de Bourgongne ſe mirent en deffence, & fortifierẽt la place. Mais la furie de l'artillerie Bourguignõne fut ſi grãde que les murailles de ladite ville furẽt preſque abbatues. Chabanes preſſé de la neceſſité rẽdit la ville, ſoy, & ſes ſoldats à la merci des Bourguignõs, dequoy le Duc de Bourbon fut fort faſché. Ce pendant le Duc de Bourgongne fit à ſon armee paſſer la riuiere de Saone, & entrer au pays de Dombes, la ſouueraineté duquel eſtoit au Duc de Bourbon. Pluſieurs forteresſes aſſiſes ſur ladite riuiere furẽt rendues aux Bourguignons, & apres infinies pilleries & auoir par feu & par ſang gaſté le pays, ladite armee du Duc de Bourgongne ſ'en reuint en Bourgongne. Sur ceſte guerre ces deux Princes enclins d'entendre à la paix enuoyerent en la ville de Maſcon leurs deputez qui en ourirent quelques moyens. Mais ſ'eſtant eſmeu quelque different entre iceux ſur les qualitez des Princes, aſſçauoir qui des deux ſeroit nommé le premier, pour lors la compaignie ſe ſepara, & fut ſeulement arreſté entre eux que leſdits deux Princes quelques iours apres ſe trouueroiẽt à Neuers. Ce qu'ils firent, & y eſtãs venuz ils mirent fin à leurs guerres & differens, & en outre prindrẽt iournee, & aſſignerent lieu pour faire paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne, laquelle fut depuis conclue à Arras, comme il ſera dit cy apres. Cela aduint l'an mille quatre cens trente-quatre, ou ſelon d'autres trente-cinq, auquel la ville de Sainct Denis en France par deux fois fut prinſe, l'vne par les François, & l'autre par les Anglois. Le baſtard d'Orleans & le ſieur de Rochefort Mareſchal de France la prindrent par eſcalade, & firent pluſieurs eſcarmouches ſur les Anglois qui tenoient Paris, & chacun iour les chaſſoient iuſques aux portes. Houdan & le Pont Saincte Maixance furent prinſes par ledit baſtard, & Pierre Iaillet Capitaine François d'eſcalade print Meulan par l'entremiſe & intelligence de deux peſcheurs qui l'eſchellerent par vne latrine. Les Anglois allerent mettre le ſiege deuant la ville de Sainct Denis qui fut vaillamment & longuement deffendue par le mareſchal de Rochefort, & grand nombre d'hommes d'vne part & d'autre mourut là deuant. Les François retournans de deuant le Pont Saincte Maixance mirent le ſiege deuant la place d'Oruille, & la battirent furieuſement. Les Anglois qui eſtoient dedans, promettans la leur rendre ſi dedans vn iour ils n'eſtoient ſecourus, enuoyerent demander ſecours. Vn camp volant d'Anglois ſe mit en chemin pour les aller ſecourir, mais les François abandonnans le ſiege tirerent vers Sainct Denys. Comme ils voulurent paſſer par vne Iſle, les Anglois en eſtans aduertis y allerent dreſſer vne grande baſtille. Soixante François qui eſtoient paſſez en vne naſſelle deſcouurans ladite baſtille, veirent d'icelle ſortir ſix vingts Anglois qui les allerent furieuſement

Reſponſe au heraut.

Siege de Belleuille.

Rendue.

1434

Intention de paix.

Priſe & repriſe de S. Denis.

Priſes de vil les par les Francois.

Camp volant des Anglois.

1434

sement charger. Mais les François se deffendirent si vaillamment qu'ils tuerent quarante Anglois, prindrent la Bastille en ladite Isle, & furent secouruz incontinent par le Bastard d'Orleans. Durant ce siege le Seigneur de Rambouillet par intelligence print la ville de Meleun. Richard de Marburi tenoit le chasteau, mais voyant la ville prinse sans esperance de secours il le rendit. Ce pendant ledit bastard Comte de Dunois en toute diligẽce amassoit gens pour aller secourir ceux de Saint Denis. Cõme il y alloit, il fut par les chemins aduerty que Mathieu Gogth & Thomas Quinel auec six cens combattans estoient partis de Gisors pour venir audit siege de Sainct Denis. Les Frãçois assaillans les Anglois, les deffirent, & y en eut plusieurs morts & prins, & entre les prisonniers fut prins ledit Mathieu. Les Anglois retournans à Meulan firent coupper les testes à tous lés François qu'ils auoient trouuez auecques les Anglois, & le Mareschal de Rochefort voyant que le secours des François ne venoit point, fit composition par laquelle luy & les siens s'en allerent leurs biens & leurs vies sauues. Les Anglois entrans en la ville de Sainct Denis, la firent desmanteller, & abbattre toutes les murailles d'icelles, hormis celle de l'Abbaye, & de la tour du venin.

Deffaits.

Prise de Meleun.

Composition.

Les Parisiẽs ne pouuãs plus supporter les dõmages que les Frãçois faisoiẽt aux enuirõs de leur ville, enuoyerẽt prier le capitaine Vvillugby gouuerneur de Põtoise de venir vers eux pour estre leur capitaine, prendre la charge & le cõmandement de leur ville, & les secourir. Willugby laissant à Pontoise bonne garnison alla à Paris auec vne troupe d'hõmes, mais peu de iours apres ceux de Põtoise se faschans de l'Empire & du cõmandemẽt des Anglois, se resolurẽt de se rendre au Roy Charles. Adonc cõme vn iour la garnison qui estoit dedãs fut sortie de ladite ville, soit pour aller au recouuremẽt des viures, ou au fourrage, ou à battre la strade pour rapporter quelque butin sur les ennemis, les habitans d'icelle s'apperceuans que les Anglois qui estoiẽt demeurez dedãs estoient en petit nõbre, ils prindrẽt les armes, fermerẽt les portes de leur ville, & prindrent tous lesdits Anglois prisonniers, excepté trois qui se sauuerẽt. Lesdits habitans enuoyerent prier le sieur de l'Isle-Adam de les venir secourir, & de prendre la ville en sa garde au nom du Duc de Bourgogne. L'Isle-Adam ayãt de ce aduerty ledit Duc se mit dedans ladite ville de Pontoise, car desia quelques propos de paix estoiẽt entamez entre le Roy Charles & le Duc, qui se faschant des Anglois, & ayãt fait d'eux, vouloit reuenir François.

De S. Denis.

Reuolte de Pontoise.

Contre les Anglois.

La grandeur des François de iour à autre s'augmentoit, mais tous les endroits de la France sentoient les maux de la guerre. Estant intermise la culture & le labourage des champs, les terres estoient en friche, les villages inhabitez, & les villes extremement desolees, desertes, & poures. La famine commençoit de deuenir grande, & la corruption du temps apportoit vne estrãge licence de faire tout mal. Par Edict des Anglois ceux qui demoureroient auec les Frãçois & qui auoient ou terre, ou autre chose pl⁹ grãde soubs l'Empire desdits Anglois, estoiẽt, ou despouillez de leurs biẽs ou cõtraints de quitter le party Frãçois. Plusieurs gẽtilshõmes, cõtraints par ceste necessité, & ennuyez de l'Empire des Anglois allerent vers le Duc de Bourgongne, d'autant que luy estant amy & ligué des Anglois ils ne pouuoient estre accusez d'infidelité. Ils remonstrerent audit Duc de Bourgogne que le Roy parloit honorablemẽt des Ducs de Bourgogne, qu'à toutes les fois qu'on luy parloit ou qu'il se ressouuenoit du feu Duc Ieã il se

Edict des Anglois.

mettoit à pleurer,& qu'il n'auoit eſté conſentant du meurtre cõmis en la perſõne dudit Iean, ny participant au deſſein qui ſe fit de le tuer. Que lors de la mort dudit Duc, l'eſtat des affaires de la France eſtoit tel, que ledit Roy (eſtant lors Daulphin) eſtoit plus en la puiſſance des ſiens qu'eux en la ſienne, & qu'il auoit diſſimulé pluſieurs choſes,&icelles par force endurees. La haine anciẽne du Duc contre la France cõmençant à ſe refroidir,& à eſtre ſaoullee du ſang de tãt d'hõmes & de la ruine de tant de pays, en fin il fut arreſté & conclu & meſmement par l'entremiſe de deux Cardinaux enuoyez en France par le Pape Eugene que les Ambaſſadeurs & deputez des deux Rois de Frãce & d'Angleterre(ceſtuy cy eſtoit de retour en ſon Royaume)& ceux dudit Duc ſaſſembleroient en la ville d'Arras. Eux eſtans arriuez en ladite ville,en l'an 1435. ſaſſemblerent ſouuent en conſeil, faiſans les vns aux autres pluſieurs offres & demandes, & meſmemẽt furent faites pluſieurs grandes demandes eſloignees de toute raiſon par le Cardinal de Winceſtre oncle du ieune Roy d'Angleterre aux Ambaſſadeurs de Frãce. Les François firent pluſieurs ouuertures pour venir à vne paix finale, & entre autres choſes requeroient que le Roy Henry d'Angleterre ſabſtint & deportaſt du nõ & tiltre de Roy de France qu'il vſurpoit,& dirent que le Roy Charles luy accorderoit volontiers ſoubs certaines conditions les Duchez de Normandie& de Guyenne. Mais les Anglois ne voulurent iamais accorder cela. Les demãdes des deux parties eſtoient ſi cõtraires qu'il ny auoit aucune apparence de les pouuoir iamais ioindre. Durãt le tẽps que ces affaires ſe demenoient entre les François& Anglois,les Bourguignõs qui eſtoiẽt du tout enclins à la paix fauoriſoiẽt le party de France,& en public & en particulier conuerſoient & cõmuniquoiẽt enſemble autant familierement que ſi la paix euſt eſté arreſtee & reſolue entre eux. Ce qui ſe faiſoit à la veuë des Anglois qui en eſtoient ſi faſchez & mal contens qu'ils ſe reſolurent de partir d'Arras, ſe doutans fort bien de ce qui aduint. Aſſauoir que le Duc Philippes de Bourgongne feroit paix auec le Roy Charles, &que eux demeureroient en croupe. Finablement ne pouuãs plus ſupporter les careſſes que ſe faiſoient les François& Bourguignons,& voyãs que perſonne ne faiſoit pl⁹ eſtat d'eux depuis que le Duc de Bourgogne eſtoit gaigné,ils ſe partirẽt de la ville d'Arras le ſixieme iour de Septẽbre ſans auoir cõclut ny arreſté aucune choſe pour laquelle ils eſtoiẽt venus. Et ſ'en alla fort faſché le Cardinal de Winceſtre, qui eſtoitvenu ſeulemẽt le dixneufieme iour d'Aouſt apres les autres Ambaſſadeurs Anglois. Le Duc de Bourgogne ne peult empeſcher qu'iceux Anglois ne ſ'en allaſſent ſans cõcluſion, dõt il fut grãdemẽt deſplaiſant,&faſché:car il ſ'eſtoit mis en grãde deſpẽce & deuoir pour faire ceſte aſſemblee pour mettre (ſ'il pouuoit) en paix ces deux Royaumes : mais il n'y eut ordre que les Anglois ne ſ'en allaſſent. Encores apres leur partemẽt,arriuerent à Arras autres Ambaſſadeurs,aſſauoir desRois de Chypre,de Noruege,de Sicile,d'Eſpagne,de Portugal, des Ducs de Bretaigne & de Milan, & d'autres enuoyées par le Concile de Baſle, cõme l'Archeueſque d'Aux,l'Eueſque d'Auxerre, l'Eueſque d'Albanie, l'Abbé de Vezelay, et l'Archidiacre de Mets gẽs de grãd ſçauoir et authorité,qui firẽt tout ce qu'ils peurẽt pour faire retourner les Ambaſſadeurs Anglois,mais l'on ne peut iamais les empeſcher qu'ils ne paſſaſſent en Angleterre en grãde deffiãce cõtre le Duc de Bourgõgne,lequel ils auoient preſque veu d'accord auec les François,ſe doutans bien que toute ceſte marchandiſe ne ſeroit gueres à leur proffit ny aduantage, comme bien toſt apres leur departement il aduint : car à l'inſtante exhorta-

Remõſtrance au Duc.

Pour l'induire à paix.

Demãdes exhorbitantes.

D'vne part & d'autre.

Soupçon des Anglois.

Deſir du duc

Ambaſſadeurs diuers.

exhortatiõ de deux Cardinaux de ſainte Croix & de Chypre, des Ducs de Bourbon, & de Gueldres, de tãt de Princes là preſens & d'vne infinité de Prelats & gẽs de cõſeil & cõſcience, la paix fut faite & cõclue entre le Roy de France, & le Duc Philippes de Bourgongne, de laquelle la teneur fut telle. 1435 Jn ſcyth 21

" Philippes par la grace de Dieu Duc de Bourgongne, de Lothric, de Brabant, " & de Lẽbourg, Cõte de Flãdres, d'Artois, & de Bourgogne, Palatin de Hainaut, " de Hollande, de Zelande & de Namur, Marquis du S. Empire, ſeigneur de Frize " de Salins & de Malines. Sçauoir faiſons à tous preſens & à venir. Que cõme pour " paruenir à la paix generale en ce Royaume, ayent eſté tenues pluſieurs conuen- " tions & aſſemblees, & meſmement en noſtre ville & cité d'Auxerre, en la ville de " Corbeil, & dernierement ait eſté accordé de tenir en ceſte noſtre ville d'Arras, " certaine iournee & cõuention ſur le faict de ladite paix generalle à laquelle mon " treſredouté ſeigneur le Roy Charles ait enuoyez & y ſont venus nos treſchers & " treſamez freres & couſins le Duc de Bourbon, & d'Auuergne, le Cõte de Riche " mõt, Cõneſtable de France, le Cõte de Vendoſme, grãd maiſtre d'hoſtel, & treſ- " reuerẽd pere en Dieu l'Archeueſque & Duc de Rheims grãd Chãcelier de Frã- " ce, Chriſtofle de Harcourt, Gilbert ſeigneur de la Fayette Mareſchal de France, " maiſtre Adã de Cãbray premier Preſidẽt en Parlemẽt, maiſtre Ieã Tudart Doyẽ " de Paris, Conſeiller & maiſtre des requeſtes de l'hoſtel du Roy, Guillaume Char " retier, Eſtienne Moreau auſſi conſeiller, Iean Chaſtignier, & Robert Marliere " ſecrettaires de mondit Seigneur le Roy, & tous ſes Ambaſſadeurs: & de la part " de mon treſcher ſeigneur & couſin le Roy d'Angleterre y ſont venus treſreuerẽd " pere en Dieu le Cardinal de Winceſtre, l'Archeueſque d'Yorch, nos aymez cou- " ſins les Cõtes de Honctinctõ & de Suffolk, nos reuerẽds peres en Dieu les Eueſ- " ques de Norrouich, de Saint Dauid, & de Liſieux, & pluſieurs autres gens d'Egli " ſe & Ambaſſadeurs de mon treſcher couſin le Roy d'Angleterre, & auſſi y ſom- " mes venus & cõparus en noſtre perſonne, accõpagnez de pluſieurs de noſtre ſang " & autres nos feaux ſubiets en grãd nõbre. A laquelle iournee & cõuentiõ de par " noſtre S. pere ait eſté enuoyé treſreuerend pere en Dieu noſtre treſcher & eſpe- " cial amy le Cardinal de Sainte Croix à tout bon & ſuffiſant pouuoir, & de par le " ſaint Concile de Baſle, ſemblablement ayent eſté enuoyez & ſoient venus treſ- " reuerend pere en Dieu noſtre treſcher & treſaymé couſin le Cardinal de Chypre, " reuerens pere en Dieu les Eueſques de Veronne, d'Albingne, Nicolas Preuoſt, & " Calconie Huche Archidiacre de Mets en Lorraine, Ambaſſadeurs d'iceluy Cõci- " le, ayãt d'iceluy pouuoir ſuffiſant ſur ce, par deuãt leſquels Cardinaux, Legats & " Ambaſſadeurs de noſtre S. pere, & du ſaint Cõcile ſont venus & cõparus leſdits " Ambaſſadeurs de Frãce d'vne part, & ceux d'Angleterre d'autre, & nous auſſi en " noſtre perſonne toutes les fois qu'il a eſté beſoing, & par iceux Ambaſſadeurs " ayent eſté faites pluſieurs ouuertures & oblations d'vn coſté & d'autre. Et com " bien que finablement de la part de Monſeigneur le Roy par leſdits Ambaſſa- " deurs, ayent eſté faictes aux gens & Ambaſſadeurs d'Angleterre grandes & no " tables, offres affin de paruenir à ladite paix generalle, leſquelles ont ſemblé auſ- " dits Cardinaux & autres Legats & Ambaſſadeurs de noſtre dit ſainct pere & du " Concile eſtre iuſtes & raiſonnables, & que leſdits Ambaſſadeurs d'Angleterre " ne le pouuoient ou deuoient raiſonnablement refuſer, & que leſdits Cardinaux " de Saincte Croix & de Chypre et autres Ambaſſadeurs du ſaint Concile euſſent " prié et requis leſdits Ambaſſadeurs d'Angleterre de les accepter en leur diſant

Traitté d'Arras

Deputez du Roy Charles.

Ceux du Roy Anglois.

ceux du Pape.

et du Cõcile

pour faire paix.

leur aduis ſur icelle.

Reffus des Anglois.

& remõſtrant que autrement, & au cas qu'ils ne voudroient entendre à l'effet de ladite paix generalle, ils auoient charge & commandement de noſtre ſainct pere & du Concile de nous exhorter, requerir, & ſommer d'entendre auec mondit ſeigneur le Roy à paix particuliere & reunion auec luy, entãt que toucher nous pouuoit, toutesfois leſdits Ambaſſadeurs d'Angleterre n'õt voulu accepter leſdites offres à eux faites : mais ſe ſont departis de noſtre ville d'Arras, ſans aucune cõcluſion & ſans vouloir prendre ne accepter iour pour certain ne competãt de retourner. Parquoy apres leur partement, par leſdits Cardinaux, Legats, & Ambaſſadeurs de noſtredit ſaint pere & du Concile ayãs eſté exhortés, requis, & ſommez de vouloir entẽdre par effet à ladite paix particuliere, & reunion auec mondit ſeigneur le Roy, moyennãt que pour le cas de la mort de feu noſtre treſcher ſeigneur & pere que Dieu pardoint, & pour noſtre intereſt en ceſte partie, nous ſeroiẽt par mondit ſeigneur le Roy & par ſes Ambaſſadeurs deſſus nommez à ce ſuffiſammẽt fondez pour luy & en ſon nom faites offres raiſonnables, affin de ſatisfaction, recõpenſatiõ, & autremẽt qu'en demeurions cõtens. Leſquelles offres faites par leſdits Ambaſſadeurs de mõdit ſeigneur le Roy ont eſté baillees par eſcrit en vn roolle de papier auſdits Cardinaux, & Ambaſſadeurs de noſtre dit S. Pere & du Concile & par eux à nous preſentee. Duquel roolle la teneur ſenſuit.

De la paix offerte.

Deſir du duc à la paix.

Offres à luy faites.

Ce ſont les offres que nous Charles Duc de Bourbon & d'Auuergne, Arthus Cõte de Richemont Cõneſtable de France, Loys de Bourbon Cõte de Vendoſme, Renaud de Chartres Archeueſque & Duc de Rheims grãd Chãcelier de Frãce, Gilbert ſeigneur de la Fayette Mareſchal de France, Adã de Cãbray Preſidẽt en Parlemẽt, Iean Tudart Doyen de Paris, Conſeiller & maiſtre des Requeſtes de l'hoſtel du Roy, Guillaume Charretier, & Eſtienne Mareau Conſeillers, Iean Chaſtignier, & Robert Malliere ſecrettaires, & to⁹ Ambaſſadeurs de Charles Roy de Frãce noſtre ſouuerain Seigneur, eſtãs preſentemẽt en la ville d'Arras faiſons pour & au nom dudit Roy à Monſeigneur le Duc de Bourgongne & de Brabant pour ſon intereſt & querelle qu'il a & peut auoir à l'encontre du Roy, tãt à cauſe de la mort de feu monſeigneur le Duc Iean de Bourgogne ſon pere, comme autrement affin de paruenir à traicté de paix & concorde.

Deputez du Roy.

Pour la mort de ſon pere.

Premierement que le Roy dira, ou par ſes gens notables ſuffiſamment fondez fera dire à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne que la mort de feu monſeigneur le Duc Iean ſon pere, que Dieu abſolue, fut iniquement & mauuaiſement faite par ceux qui perpetrerent ledit cas, & par mauuais conſeil, & luy en a touſiours deſpleu & à preſent deſplait de tout ſon cœur : & que ſ'il euſt ſceu ledit cas, & euſt eu tel aage & entendemẽt qu'il a de preſent, il y euſt obuié à ſon pouuoir, mais il eſtoit bien ieune, & auoit pour lors petite cognoiſſance, & ne fut point ſi aduiſé que d'y pouruoir. Et priera à mondit ſeigneur de Bourgogne que toute haine & rãcune qu'il peut auoir à l'encontre de luy à cauſe de ce il oſte de ſon cœur, & que entr'eux ait bonne paix & amour. Et ſe fera de ce expreſſe mention és lettres qui ſeront faictes de l'accord & traitté d'eux. Que to⁹ ceux qui perpetrerẽt ledit mauuais cas ou en furent cõſentans, le Roy les abandõnera, & fera toutes les diligẽces à luy poſſibles de les faire prẽdre & apprehẽder quelq̃ part qu'ils pourroient eſtre trouuez, pour eſtre punis en corps & en biens : & ſi apprehẽdez ne peuuent eſtre il les bannira à touſiours & ſans rappel hors du Royaume, & du Daulphiné, auec confiſcation de tous leurs biẽs : & ſeront hors de tous Traittez. Que le Roy ne ſouffrira aucun d'eux eſtre receu ou fauoriſé en aucũ lieu de ſon obeiſſan-

Satisfaction d'icelle.

Les meurtriers puniz.

Et bannis.

" obeiſſance ou puiſſance: fera crier & publier par tous les lieux du Royaume &
" de Daulphiné accouſtumez à faire cris & proclamations, qu'aucun ne les reçoi-
" ue ou fauoriſe ſur peine de confiſcatiõ de corps & de biens. Que mõdit ſeigneur *Du Royaume*
" de Bourgogne le pluſtoſt qu'il pourra bõnement apres ledit accord paſſé, nõme
" ra ceux dont il eſt ou ſera lors informé qui perpetrerent ledit mauuais cas ou en
" furent conſentans, à fin qu'incontinent & diligemment ſoit procedé contr'eux
" de la part du Roy cõme dit eſt. Et en outre pource q̃ mondit ſeigneur le Duc de
" Bourgogne n'a encore peu auoir cognoiſſãce vraye de ceux qui perpetrerẽt le- *Nõmez par le Duc.*
" dit mauuais cas, ou en furẽt cõſentãs, toutes les fois que cy apres en ſera informé
" deuëment d'aucuns autres, il les pourra nommer & ſignifier par ſes lettres paten
" tes ou autremẽt ſuffiſammẽt au Roy, lequel en ce cas ſera tenu de faire proceder
" tantoſt & diligẽment à l'encontre d'eux par la maniere deſſuſdite. Que pour l'a- *Le Roy les fera punir.*
" me de feu mõſeigneur le Duc Iean de Bourgogne, de feu meſſire Archẽbaud de
" Foix Cõte de Noyelles ou de Noaille, qui fut tué auec luy & de tous autres treſ-
" paſſez à cauſe des diuiſions & guerres de ce Royaume, ſerõt faites les fondatiõs
" & edifices qui ſenſuiuent. C'eſt aſſauoir en l'Egliſe de Mõſtereau en laquelle fut
" premierement enterré le coprs de mondit feu ſeigneur le Duc Iean, ſera fondee
" vne chapelle & chapellenie d'vne Meſſe baſſe de *Requiem*, chacun iour perpetuel- *Fundation.*
" lemẽt, laquelle ſera rentee & douée conuenablemẽt de rentes amorties, iuſqu'à
" 60. liures Pariſis par chacun an, & auſſi garnie de calice & d'ornemẽs d'Egliſe biẽ
" & ſuffiſãment & tout aux deſpẽs du Roy. Laquelle chapelle ſera à la collatiõ de
" mõdit ſeigneur de Bourgogne, & de ſes ſucceſſeurs Ducs de Bourgogne à touſ-
" iours. Qu'ẽ ladite ville de Mõſtereau, ou au plus pres d'icelle que faire ſe pourra
" bõnement, ſera fait, cõſtruit & inſtitué par ledit Roy & à ſes frais & deſpens vne *Conuent de Chartreux.*
" Egliſe, cõuent & monaſtere de Chartreux: c'eſtaſſauoir pour vn Prieur & 12. re-
" ligieux, auec les cloiſtres, ſalles, & reffectoires, grãge, & autres ediffices qui y ſe-
" ront neceſſaires & conuenables. Et leſquels Chartreux c'eſtaſſauoir le Prieur &
" douze religieux ſeront fondez par le Roy de bonnes rentes & reuenues annuel- *Fondé & enrichi.*
" les & perpetuelles, & bien amorties ſuffiſãment & conuenablement, tant pour le
" viure deſdits religieux & entrenement du diuin ſeruice, cõme pour les ſouſtene-
" mens des edifices dudit monaſtere & autrement iuſqu'à la ſomme de 800. liures
" Pariſis par an de reuenu, à l'ordonnance & par l'aduis de treſreuerẽd pere en Dieu
" Mõſeigneur le Cardinal de S. Croix, ou de celuy ou ceux qu'il voudra à ce com-
" mettre. Que ſur le pont de Monſtereau au lieu ou fut fait ledit mauuais cas, ſera *Croix ſur le pont de Monſtereau.*
" faite & ediffiée & biẽ en taillée & entretenue à touſiours aux deſpẽs du Roy, vne
" belle croix de belle façõ: & ainſi qu'il ſera deuiſé par ledit Mõſeigneur de S. Croix
" ou ſes cõmis. Qu'en l'Egliſe des Chartreux de Dijon en laquelle giſt & repoſe à
" preſent le corps dudit feu monſeigneur le Duc Iean, ſera fondée par le Roy & à
" ſes deſpens vne haute Meſſe de *Requiẽ*, qui ſe dira chacun iour perpetuellement *Fondatiõ de Meſſe.*
" au grand autel de ladite Egliſe à telle heure que ſera aduiſé: & laquelle fondatiõ
" ſera douée & aſſignee de bonnes rentes amorties iuſqu'à la ſomme de cent liures
" Pariſis de reuenue par an, & auſſi garnie de calices & ornemẽs cõme deſſus. Que *Et autres dernoyens.*
" leſdites fondations & edifices, ſeront commencees à faire le pluſtoſt que bonne
" ment faire ce pourra, en eſpecial cõmencera on à dire & celebrer leſdites Meſſes
" incontinent apres ledit accord paſſé. Et au regard des edifices qui ſe doiuent fai-
" re en ladite ville de Mõſtereau ou au plus pres d'icelle, on y cõmencera à ouurer
" dedans trois mois apres que ladite ville ſera reduitte en l'obeiſſance du Roy, &

A Monſtereau. continuera on diligẽment ſans interruption, tellement qu'iceux edifices ſeront tous parfaits & aſſouuis dedans 5. ans apres enſuiuans. Et quant aux ſuſdites fondations on y beſongnera ſans delay, le pluſtoſt q̃ faire ſe pourra. Et pour ces cauſes tantoſt apres ledit accord paſſé, ſera faite & aſſignée la haute Meſſe aux Chartreux de Dijon, dont deſſus eſt faite mention auec ce qui deſpend: c'eſtaſſauoir de liures, calices, & autres choſes à ce neceſſaires. Et auſſi y ſera dicte & celebrée aux deſpens du Roy la baſſe Meſſe quotidienne qui doit eſtre fondée en l'Egliſe de Monſtereau, ſi toſt qu'elle ſera reduicte en l'obeiſſance du Roy. Et auſurplus touchant les edifices & fondations qui ſe doiuent faire en la ville de Mõſtereau, & aupres d'icelle, de la part du Roy ſera miſe dedans leſdits trois iours apres qu'i celle ville ſera reduicte en l'obeiſſãce du Roy es mains de celuy ou de ceux qu'y voudra commettre monſeigneur le Cardinal de S. Croix, certaine ſomme d'argent ſuffiſante pour commencer à faire leſdits ouurages & edifices, & acheter les calices, liures, ornemens, & autres choſes à ce neceſſaires & conuenables. Et d'autre part, ſeront lors auſſi aduiſées, aſſiſes & deliurées les rentes deſſus declarées montans pour ledit lieu de Monſtereau, 860. liures Pariſis par an, bien reuenans, ſeurement amorties & aſſiſes au plus pres que bonnement faire ſe pourra dudit lieu de Monſtereau: ſans y comprendre les cent liures Pariſis de rente qui doibuent eſtre aſſiſes pour la fondation de ladite haute Meſſe des Chartreux de Dijon. Que pour & en recompenſation des ioyaux & autres bien meubles qu'auoit feu mondit ſeigneur le Duc Iean au temps de ſon decez qui furent prins & perdus, & pour en auoir & acheter des autres, & en lieu d'iceux le Roy payera & fera reellement payer & de faict à mondit ſeigneur le Duc de Bourgogne, la ſomme de cinquante mil eſcus d'or vieux du poix de 64. au marc de Troyes, 8. onces pour le marc, & à 24. karas d'aloy ou autre monnoye d'or courſable de la valeur aux termes qui ſ'enſuiuent. C'eſtaſſauoir quinze mil au terme de Paſques prochain venant en vn an qui commencera l'an 1437. & quinze mil aux Paſques enſuiuant qui ſera l'an 1438. & les vingt mil qui reſteront aux Paſques enſuiuans qui ſera l'an 1439. Et auecques ce, ſera fauf & reſerué à mondit ſeigneur de Bourgongne ſon action & pourſuitte au regard du beau collier de feu mondit ſeigneur ſon pere qu'ils ont eu & l'ont, pour l'auoir & recouurer, & pareillemẽt autres ioyaux à ſon proffit en outre & par deſſus leſdits cinquante mil eſcus. Que de la part du Roy à mondit ſeigneur de Bourgogne pour partie de ſon intereſt ſeront delaiſſées & auecques ce baillees & tranſportées de nouuel pour luy & ſes hoirs procreez de ſon corps & les hoirs de ſes hoirs & deſcendans touſiours de droicte ligne, ſoient maſles ou femelles, les terres & ſeigneuries qui ſ'enſuiuent. C'eſtaſſauoir la cité & Comté de Maſcon & Sainct Iangon, & les metes d'iceux, & auecques ce enſemble toutes les villes & villages, terres, cenſes, rentes, & reuenues quelconques qui ſont & appartiennent & doiuent competer & appartenir en domaine au Roy & à la couronne de France, & par tous les villages royaux de Maſcon & de Sainct Iangon, & metes d'iceux auecques toutes les appartenances d'icelle Comté de Maſcon & autres ſeigneuries que tient & doit tenir le Roy en domaine ancien, en & par tout leſdits villages de Maſcon & de S. Iangon, tant en fief, arrierefief, confiſcations, patronnages d'Egliſes, collations de benefices, comme en autres droits & proffits quelconques ſans y rien retenir de la part du Roy de ce qui touche & peut toucher le domaine, la ſeigneurie, & la iuriſdiction ordinaire des Comtez & lieux deſſuſdits. Et eſt ſauf au Roy

Et à Dijon.

Argent conſigné.

Pour l'achat d'ornemens d'Egliſe.

Recõpence de biens perdus.

Et pris au Duc Iean.

Action reſeruee.

Terres données au Duc.

Maſcon & S. Iagon.

Auec grands droits.

" Roy & reſerué ſemblablement les fiefs & hommages des choſes deſſuſdites, & " le reſſort & ſouueraineté des Egliſes & ſubiects d'icelles, de fondations Royaux " eſtans auſdits bailliages, & és metes enclauées en iceux, & le droit de regale là " où il a lieu & autres droits Royaux appartenans d'ancienneté à la couronne de " France & bailliages deſſuſdits : pour de ladite Comté de Maſcon enſemble des " villes, villages, terres, & domaines deſſuſdites, iouir & vſer par mõdit Seigneur " de Bourgogne & ſeſdits hoirs & ſucceſſeurs à touſiours, & les tenir en foy & hõ- *Iouiſſance au*
" mage du Roy & de ſa Cour de Parlement ſans moyen, pareillement & en telles *Duc & ſes*
" franchiſes, droits & prerogations cõme les autres Pairs de France. Qu'auec ce- *hoirs.*
" la de la part du Roy ſeront tranſportées & baillées à mondit ſeigneur de Bour-
" gogne & celuy de ſeſdits hoirs & ſucceſſeurs legitimes procréez de ſon corps, au-
" quel il delaiſſera apres ſon decez et treſpas ladite Cõté de Maſcõ, tous les proffits
" & emolumens quelconques qui eſcherront eſdits villages Royaux de Maſcon et *Apres ſon*
" S. Iangõ, à cauſe des droits Royaux & de ſouueraineté apartenãs au Roy en iceux *decez.*
" Bailliages, ſoient par le moyen de la garde & ſouueraineté des Egliſes qui ſont
" de fondation Royale & des ſubiets d'icelles, droits de regale ou autrement, tant
" en confiſcations pour quelques cas que ce ſoit, amandes, droits, exploits, iuſtices
" et les proffits et emolumens de la monnoye, comme autres proffits quelcõques
" pour en iouir par mondit ſeigneur de Bourgogne et ſondit hoir durãt leurs vies *Maniere de*
" & du ſuruiuãt d'eux tant ſeulemẽt en et par la maniere qui ſenſuit. C'eſt aſſauoir *ladite iouiſ-*
" qu'à la nomination de mondit ſeigneur de Bourgongne et de ſondit hoir apres *ſance.*
" luy, le Roy commettra et ordonnera celuy qui ſera Baillif de Maſcon pour mõ-
" dit ſeigneur de Bourgogne, Iuge Royal et commis de par luy, et cognoiſtra de *Iuge Royal.*
" tous cas Royaux et autres choſes procedans des Bailliages des pays & lieux et
" enclaueures deſſuſdites, auſſi auant et tout en la maniere et forme que l'õ fait et
" a accouſtumé de faire payer les Baillifs Royaux de Maſcon & de S. Iangon qui
" ont eſté le temps paſſé. Lequel bailliage de S. Iaugõ eſt et ſera aboli par ce moyẽ.
" Semblablement ſeront commis de par le Roy à la nomination de mondit Sei- *Nomination*
" gneur de Bourgogne et de ſondit hoir, tous autres officiers neceſſaires pour la- *du Duc.*
" dite iuriſditiõ et droits Royaux, tãt capitaines, chaſtellains, Preuoſts, Seigneurs,
" cõme receueurs et autres qui exercent leurs offices au nom du Roy au proffit de
" mondit ſeigneur de Bourgogne, et de ſon hoir apres luy, cõme dit eſt deſſus. Sẽ- *Proffit des*
" blablement de la part du Roy ſeront tranſportées et baillées à mõdit ſeigneur et *aides.*
" à ſon hoir deſſuſdit apres luy, to⁹ les proffits des aides, c'eſtaſſauoir des greniers
" à ſel, quatriemes de vins vendus en detail, impoſitions de toutes denrées, tailles,
" fouages, aides, et ſubuentions quelconques qui ont ou auront cours et qui ſont
" ou ſeront impoſées es elections de Maſcon, Chalon, Oſtun, et Lãgres, ſi auãt qu'i
" celles elections ſ'eſtendent en et par le pays et Duché de Bourgogne, et la Com- *Et autres*
" té de Charolois et ladite Comté de Maſcon, tout le pays de Maſconnois et les vil- *droits.*
" les et terres quelconques enclauées en icelle Duché, Comté, et pays pour iouyr
" de la part de mondit Seigneur le Duc de Bourgogne et de ſon hoir apres luy de
" toutes leſdites aides, tailles, et autres ſubuentions, et en auoir le proffit durant le
" cours de leurs vies et du ſuruiuant d'eux . Auquel mondit Seigneur le Duc *Nomination*
" de Bourgongne et à ſondit hoir appartiendra la nomination de tous les offi- *d'officiers.*
" ciers à ce neceſſaires ſoient eſleus, clercs, receueurs, ſergens ou autres, et au Roy
" la commiſſion et inſtitution comme il eſt dit cy deſſus . Et auſſi ſera par le Roy
" à mondit Seigneur le Duc de Bourgongne tranſportee et baillee à touſiours,

pour luy & ſes hoirs legitimes, procrées de ſõ corps & les hoirs de ſes hoirs, ſoiẽt
maſles ou femelles, deſcendans de droite ligne, en heritage perpetuelle, la cité &
Cõté d'Auxerre, auec toutes les appartenãces, & appendãces quelcõques, tãt en
iuſtice, dõmaine, fiefs, patronnages d'Egliſes, collatiõs de benefices, cõme autre
mẽt à les tenir du Roy, de la courõne de Frãce & de ſa Cour de Parlement, ſans
moyen, & en telles franchiſes & droits de prerogatiues cõme les autres Pairs de
En pairrie. Frãce. Et auec ce ſeront tranſportees & baillees par le Roy à mondit ſeigneur de
Bourgogne, & à iceluy de ſes hoirs à qui il delaiſſera apres ſon deces ladite Cõté
d'Auxerre, tous les proffits & emolumens quelconques qui eſcherront en ladite
Ses droits dõnez. Comté & cité d'Auxerre, & en toutes les villes & terres enclauées en icelle, qui ne
ſont point en ladite Cõté, ſoient Egliſes, ou autres, à cauſe des droits royaux en
quelque maniere que ce ſoit tant en regales, cõfiſcations, amãdes, & exploits de
iuſtice, le proffit & emolumẽt de la monnoye cõme autrement durãt leurs vies,
& du ſuruiuant d'eux tant ſeulemẽt en & par la maniere deſſus declarée: c'eſtaſ-
ſauoir qu'à la nomination de mõdit ſeigneur de Bourgogne & de ſon hoir apres
luy, le Roy commettra & ordonnera celuy qui ſera Baillif d'Auxerre pour mon-
Le Roy commettra Iuges. dit ſeigneur de Bourgogne, Iuge Royal & cõmis de par luy à cognoiſtre de tous
cas royaux & autres choſes és metes de la Comté d'Auxerre & és enclauemens
d'icelle, auſſi auant, & tout en la forme & maniere que l'õt fait & accouſtumé fai-
Baillif de Sẽs re par cy deuant les baillifs de Sens audit lieu d'Auxerre. Et lequel baillif de Sẽs
ne ſ'entremettra aucunement durant les vies de mondit ſeigneur de Bourgogne
& de ſon hoir: mais en laiſſera conuenir ledit baillif d'Auxerre qui ſera commis
de par le Roy à la nomination de mondit ſeigneur de Bourgogne & de ſon hoir.
Sẽblablement ſeront cõmis par le Roy à la nomination de mondit ſeigneur de
Bourgogne & de ſondit hoir, tous autres officiers neceſſaires pour l'exercice de
Iuges d'Auxerre. ladite iuriſdictiõ & droits royaux en ladite Comté d'Auxerre, tous chaſtellains,
capitaines, Preuoſts, & autres, comme ſergẽs, receueurs qui exerceront leur offi-
ce au nom du Roy au proffit de mondit ſeigneur de Bourgogne & de ſon hoir
apres luy. D'autre part, de la part du Roy ſeront tranſportées & baillées à mon-
Proffit des aydes. dit ſeigneur de Bourgogne & à ſõ hoir apres luy to⁹ les proffits des aydes: c'eſt aſ-
ſauoir de grenier à ſel, quatrieme devins vẽd⁹ à detail, ĩpoſitiõs de toutes dẽrees,
tailles, fouages, & autres aides, & ſubuentiõs q̃lconques, qui ont ou aurõt cours
& qui ſont & ſeront en ladite cité, Cõté & election d'Auxerre, ſi auãt qu'icelle e-
lection ſ'eſtend en la deſſuſdite Cõté & au pays d'Auxerrois & és villes enclauees
en iceux: pour en iouir par mondit ſeigneur de Bourgogne & ſondit hoir apres
luy & en auoir les proffits le cours de leurs vies durant & du ſuruiuant d'eux tãt
Et autres proffits. ſeulemẽt. Auſquels mondit ſeigneur le Duc de Bourgogne & à ſondit hoir appar
tiendra la nomination de tous les offices à ce neceſſaires, ſoient eſleus, clercs,
ſergens, ou autres & au Roy la commiſſion & inſtitution comme deſſus eſt dit.
Et auſſi ſeront par le Roy baillées & tranſportées à mondit ſeigneur le Duc de
Bar ſur Seine. Bourgongne pour luy & ſes hoirs legitimes, procréez de ſon corps, & les hoirs
de ſes hoirs, ſoient maſles ou femelles deſcendans en directe ligne à touſiours
& en heritage perpetuelle le Chaſtel, ville, & Chaſtellenie de Bar ſur Seine,
enſemble toutes les appartenances, & appendances d'icelle Chaſtellenie, tant
en domaine, iuſtice, iuriſdiction, fiefs, patronnages d'Egliſes, & collations
de benefices, comme autres proffits & emolumens quelconques & à les tenir
En pairrie. en foy & en hommage du Roy, & en Pairrie de France ſoubs le tranſport de la

" ſouueraineté du Roy & de la Cour de Parlement ſans moyen. Et auecques ce
" appartiendra à mõdit ſeigneur le Duc de Bourgogne, & de la part du Roy luy
" ſeront baillees & tranſportees pour luy & ceux de ſes hoirs à qui il delaiſſera a-
" pres ſon deces ladite ſeigneurie de Bar, tous les profits des aides, tant du grenier
" à ſel, ſi grenier y a accouſtumez auoir, & le quatrieme de vins venduz en detail,
" impoſitiõs de toutes denrees, tailles, foages, & autres aides & ſubuentions quel-
" conques qui ont & auront cours ou ſont ou ſeront impoſees en la ville & cha-
" ſtellenie de Bar ſur Seine, & és villes & villages ſubiets & reſſortiſſants à icel-
" le chaſtellenie, pour iouir de la part de mondit ſeigneur le Duc de Bourgon-
" gne & de ſondit hoir apres luy d'iceux tailles & ſubuentions, & auoir les pro-
" fits de la main des grenetiers & receueurs royaux qui ſeront à ce commis par
" le Roy à la nomination de mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne, du-
" rant les vies de luy, & les ſuruiuans d'eux deux. Et auſſi de la partie du Roy
" ſera tranſporté & baillé à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne pour luy
" & ſes hoirs en la Comté de Bourgongne pour touſiours en heritage perpe-
" tuel, la garde de l'Egliſe & Abbaye de Luxeul, enſemble tous les droits, profits
" & emolumens quelconques appartenans à la deſſuſdite garde, laquelle com-
" me Comte à cauſe de ſa Comté de Champaigne, dit & maintient à luy ap-
" partenir, combien que les Comtes de Bourgongne predeceſſeurs à mondit ſei-
" gneur ayent par cy deuant pretendu & querellé au contraire, diſans & mainte-
" nans icelle Abbaye qui eſt hors du Royaume & es metes de la Comté de Bour-
" gogne deuoir eſtre de leur garde, & pour ce pour le biẽ, vtilité, & profit du pays
" & pour obuier à tous debats & noiſes ſera delaiſſé par le Roy à mõdit ſeigneur
" de Bourgongne & luy en demourra ladite garde tout entierement. Auſſi ſeront
" par le Roy tranſportees à mondit ſeigneur de Bourgogne, pour luy & ſes hoirs
" maſles tant ſeulement procrees de leurs corps, & deſcendans d'eux en ligne dire
" cte à touſiours & heritage perpetuel les chaſteaux, villes, chaſtellenies, & preuo
" ſtez foraines de Peronne, Mondidier, & Roye auec toutes leurs appartenãces &
" appendances quelconques tant en domaine, iuſtice, & iuriſdictions, fiefs & ar-
" rierefiefs, patronnages d'Egliſes, collations de benefices, comme autres droits,
" profits, & emolumẽs quelconques, à les tenir du Roy & de la Courõne de Fran-
" ce en foy & hommage, & en Pairrie de France ſous le reſſort & ſouueraineté de
" ſa Cour de Parlemẽt ſans moyen. Auec ce baillera & tranſportera le Roy à mon
" dit ſeigneur le Duc de Bourgongne à celuy de ſes hoirs deſſuſdits maſles auquel
" il delaiſſera apres ſon deces leſdites villes & chaſtellenies de Peronne, Mon-
" didier & Roye, tous les profits & emolumens quelconques, qui eſcherront
" en icelles villes, chaſtellenies & Preuoſtes foreines à cauſe des droits Royaux,
" en quelque maniere que ce ſoit, tant en regalles, cõfiſcations, amendes, exploits
" de iuſtice comme autrement, pour en iouir par mõdit ſeigneur le Duc de Bour-
" gongne & ſondit hoir apres leurs vies & du ſuruiuant d'eux tant ſeulement, &
" par la maniere deſſus declaree. C'eſt à ſçauoir qu'à la nomination de mõdit ſei-
" gneur de Bourgongne & de ſon hoir maſle apres luy, le Roy commettra & or-
" dõnera celuy qui ſera gouuerneur & Baillif deſdites villes & chaſtellenies pour
" mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne, Iuge Royal, commis de par luy à co-
" gnoiſtre de tous cas & autres choſes procedans deſdictes villes, chaſtellenies, &
" Preuoſtez foreines, & es villes ſubiettes à reſſortiſſemens à icelles auſſi auant
" & par la maniere que l'ont fait & accouſtumé de faire par deuant les Baillifs

Ses profits donnez audit Duc.

L'Egliſe & abbaye de Luxeul en Bourgongne.

Peronne donnee au Duc.

Mondidier & Roye.

Nomination du Duc.

Royaux de Vermãdois & d'Amiens. Et en outre ſeront cõmis, ſi meſtier eſt, par le Roy à la nominatiõ de mõdit ſeigneur de Bourgogne & de ſondit hoir maſle, tous autres officiers neceſſaires pour l'exercice de la iuriſdictiõ & droits royaux comme chaſtellains, capitaines, preuoſts, ſergens, receueurs, & autres qui exerceront leurs offices au nom du Roy & au proffit de mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne & de ſondit hoir maſle apres luy, comme dit eſt deſſus, & ſemblablement par le Roy, ſeront tranſportees & baillees à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne & ſondit hoir maſle apres luy, tous les profits des aides: c'eſt aſſauoir du grenier à ſel, quatrieme de vins venduz en detail, impoſitions de toutes denrees, tailles, foages & autres aides & ſubuentions quelconques qui ont ou auront cours & qui ſont ou ſeront impoſees ſur leſdites villes, chaſtellenies, & preuoſtez foraines de Peronne, Mondidier & Roye, & és villages & terres reſſortiſſans à icelles villes, chaſtellenies, & preuoſtez foreines, pour en iouir par mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne, ou ſondit hoir maſle durant le cours de leurs vies, & du ſuruiuant d'eux, auquel mondit ſeigneur de Bourgongne & ſondit hoir maſle apres luy appartiendra la nomination de tous les officiers à ce neceſſaires ſoiẽt eſleuz, clercs, receueurs, ſergens, & autres, & au Roy leur commiſſion & inſtitution comme deſſus. En outre de la part du Roy ſera delaiſſé à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne & à celuy de ſes heritiers, auquel apres ſon deces il laiſſera la Comté d'Arthois, la cõpenſation des aides en ladite Comté d'Arthois reſſorts & enclauemens dicelle, montans à preſent icelles cõpenſations à quatorze mille francs par an ou enuiron: ſans ce que mondit ſeigneur le Duc ou ſondit hoir apres luy durant leurs vies, ſoient aſtraincts d'en auoir autre don, ny octroy du Roy ne de ſes ſucceſſeurs. Et nommeront mondit ſeigneur & ſondit hoir apres luy tels officiers que bon leur ſemblera pour le fait de ladite compoſition, tant eſleuz, receueurs, ſergents qu'autres, leſquels ainſi nõmez, le Roy ſera tenu d'inſtituer & commettre, & leur en faire bailler les lettres. Que le Roy baillera & tranſportera à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne pour luy, ſes hoirs & ayans cauſe à touſiours, toutes les citez, villes, forteresſes, terres & ſeigneuries appartenans à la couronne de France deſſus la riuiere de Somme, de l'vn coſté & de l'autre, comme Sainct Quentin, Corbie, Amiens, Abbeuille, et autres: enſemble toute la Comté de Põthieu deça et dela la ſuſdite riuiere de Somme, Dourlens, S. Riquier, Creuecueur, Arleux, Mortaigne, auec les appartenances et appendances quelconques, et toutes autres terres qui peuuent appartenir à ladite couronne de France, depuis ladite riuiere de Somme incluſiuement. Cõprenant auſſi les villes du coſté d'Arthois, de Flandres et de Hainault, tant du Royaume comme de l'Empire: en y comprenant auſſi au regard des villes ſeans ſur ladite riuiere de Somme, du coſté de France, les banlieux et eſchenuinages d'icelles villes, pour en iouyr par mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne, ſeſdits hoirs et ayans cauſe à touſiours deſdites citez, villes, et forteresſes, terres et ſeigneuries en tous profits et reuenuz, tãt en domaines, comme des aydes ordonnees pour la guerre, et auſſi des tailles et emolumens quelconques, et ſans y retenir de la part du Roy, fors les foy et hommage de ſouueraineté. Lequel tranſport, et bail ſe fera comme dit eſt par le Roy au rachapt de la ſomme de quatre cens mille eſcuz d'or vieux de ſoixãte quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc, et d'aloy à 24. karats, et vn quart de karat de remede ou autre monnoye d'or courant à la valeur, duquel rachapt de monſeigneur le Duc de Bour-

Profits & droits cedez au Duc.

Officiers nommez par le Duc & ſes hoirs.

Villes de la riuiere de Sõme donnees au Duc.

Et leurs eſchenuinages.

Tranſport rachetable.

" de Bourgongne seront baillees lettres bonnes & suffisantes, par lesquelles il promettra pour luy & les siens que toutes & quantes fois qu'il plaira au Roy & aux siens faire ledit rachapt, mondit seigneur de Bourgongne & les siens seront tenuz en receuant ladite somme d'or de rendre & laisser au Roy & aux siens toutes lesdites citez, villes, fortereſſes, & seigneuries comprinses en ce present Traicté tant seulement. Et sera content en outre mondit seigneur de Bourgongne de receuoir le payement des quatre cẽs mille escus d'or à deux fois, c'est assauoir pourueu qu'il ne sera tenu rẽdre lesdites villes, cites, fortereſſes, terres & seigneuries n'aucunes d'icelles, iusques à ce que ledit payement soit accompli, & qu'il ait receu le dernier denier des quatre cens mille escus d'or, & cependant seront à mondit seigneur le Duc de Bourgogne les fruits siens de toutes lesdites citez, villes, fortereſſes, & seigneuries, tant de domaines comme des aides & autres, sans en rien deduire ne rabbatre du principal. Et est à entẽdre qn'audit transport & bail que fera le Roy comme dit est, ne seront point comprinses les citez de Tournay, Tournesis, & Sainct Amand: mais demoureront es mains du Roy, reserué Mortaigne, qui est comprinse & demeure és mains & gouuernement de mondit seigneur le Duc de Bourgogne, ainsi que dessus est dit. Et combien que ladite cité de Tournay ne doiue point estre baillee à mondit seigneur de Bourgongne, ce nonobstant est reserué à mondit seigneur de Bourgongne l'argent à luy accordé par ceux de Tournay par certain traicté & accord qu'il a auec eux, durant iusques à certain temps & annees aduenir, & lequel argent lesdits de Tournay payeront pleinement à mondit seigneur le Duc de Bourgongne. Et pource que mondit seigneur le Duc de Bourgongne pretend auoir droit en la Comté de Boulogne sur la mer, laquelle il tient & possede, & pour bien de paix, icelle Comté de Boulogne sera & demoura à mondit seigneur de Bourgogne, et en iouyra en tous profits et emolumens quelconques pour luy, ses enfans, et hoirs masles procreez de son corps seulemẽt, et en apres demourera icelle Cõté à ceux qui droit y ont ou auront. Et sera tenu le Roy d'appaiser et contenter lesdictes parties pretendans auoir droict en icelle Comté, tellement qu'en ce pendant ils ne demandent ne querellent riens, ne facent aucune poursuitte à lencontre de mondit seigneur de Bourgongne et sesdits enfans. Que le chastel, ville, Comté, et seigneurie de Gyen sus Loire qu'on dit auoir esté donnee et transportee auec le Comté d'Estampes et la seigneurie de Dourdan par feu mõseigneur le Duc de Berry à feu monseigneur le Duc Iean, pere de mondit seigneur de Bourgongne, seront de la part du Roy mises et baillees reaument et de faict es mains de nous Duc de Bourbon et d'Auuergne, tantost apres ledit accord passé pour tenir et gouuerner l'espace d'vn an ensuiuant et iusques à ce que durant ledit an Iean de Bourgongne Comte d'Estampes, ou mondit seigneur pour luy auront monstré ou fait monstrer au Roy ou à son conseil les lettres dudit don, fait à mondit seigneur de Bourgogne par feu mondit seigneur de Berry, lesquel les veuës, si elles sont trouuees suffisantes et vallables, sommairemẽt et de plain et sans quelconques proces, nous Duc de Bourbonnois et Auuergne ferons tenus de bailler et deliurer audit Comte d'Estampes ou à mondit seigneur de Bourgogne pour luy, lesdits ville et chastel de Gyen sur Loyre cõme à luy appartenans par le moyen et transport que luy à fait mondit seigneur de Bourgogne: sans ce q̃ de la part du Roy lon puisse ne doiue alleguer aucune prescription ou laps, depuis le deces de feu mondit seigneur de Berry. Et aussi nonobstant

Par le roy

Payemẽt fait au Duc.

Les fruicts siens.

Reseruation de Mortaigne

Droit de Boulogne.

Gyen sur Loire

Estampes et Dourdan donnees au Duc.

quelconques conditions ou oppoſitions d'autres qui voudront pretendre droit «
Droit d'icelle en ladite Comté de Gyen, auſquels, ſi aucuns en y a, ſera reſerué leur droit pour «
le pourſuiuir par droit de iuſtice quand bon luy ſemblera contre ledit Comte «
d'Eſtampes. Que par le Roy ſera inſtituee & payee à mondit ſeigneur le Com- «
te d'Eſtampes & à mondit ſeigneur le Comte de Neuers ſon frere, la ſomme de «
trente-deux mille deux cens eſcuz d'or que feu le Roy Charles dernierement «
Sõme rendue treſpaſſé feit comme on dit prẽdre en l'Egliſe de Rouen, ou icelle ſomme eſtoit «
en depoſt, comme deniers de mariage apartenans à feue madame Bonne d'Ar- «
thois leur mere au cas qu'on fera directement apparoir que telle ſomme ſoit & «
A termes raiſonnables. ait eſté allouee ou comptee au profit du Roy Charles, & payera icelle ſomme «
de trente-deux mille deux cens eſcus à tels termes raiſonnables qui ſeront adui- «
ſez, apres le payement fait & accompli à mondit ſeigneur de cinquante mille eſ- «
cuz dont deſſus eſt faite mention. Et au regard des debtes que mondit ſeigneur «
le Duc de Bourgongne dit & maintient à luy eſtre tenuës & deuës par feu ledit «
Dettes deues au duc. Roy Charles, tant à cauſe des dõs, & pẽſions, cõme autrement mõtant à moult «
grande ſomme de deniers ſon droit tel qu'il a & doit auoir pour la recouurance «
d'icelles debtes luy demourera ſauf & entier. Que mondit ſeigneur de Bourgo- «
gne ne ſera tenu faire foy & hommage ne ſeruice au Roy des terres & ſeigneu- «
ries qu'il tient à preſent au Royaume de France, ne de celles qui luy pourroient «
eſcheoir cy apres par ſucceſſion audit Royaume, mais ſera & demourera exẽpt «
Exempt de ſubiections. de la perſonne en tous cas de ſubiections, hommages, reſſorts, ſouuerainetez, & «
autres du Royaume durant la vie de luy, mais apres ſon deces mondit ſeigneur «
de Bourgongne à ſon fils & ſucceſſeur en la couronne de Frãce, les hommages, «
Ses ſucceſſeurs feront hommage. fidelitez & ſeruices qui à ce ſont apartenans. Et auſſi ſi mõdit ſeigneur de Bour- «
gongne alloit de vie à treſpas deuant le Roy, ſes heritiers & ayans cauſe feront «
au Roy leſdits hõmages, fidelitez & ſeruices ainſi qu'il appartiendra. Et pource «
que cy apres mõdit ſeigneur de Bourgongne, tant ces lettres qui ſe feront de la «
paix, comme es autres lettres & eſcriptures, & auſſi de bouche recognoiſtra & «
nõmera, & pourra nõmer & recognoiſtre le Roy ſon ſouuerain, offrãs & preſen- «
tans leſdits Ambaſſadeurs du Roy que leſdites nominatiõs, & recognoiſſances, «
tant par eſcript cõme de bouche ne portent aucun preiudice à ladite exemptiõ «
perſonnelle de mondit ſeigneur le Duc, ſa vie durant, & que ladite exẽption de- «
Exemption en vertu. meure en ſa vertu ſelon le cõtenu en l'article precedẽt. Et auſſi qu'icelle nomina «
tion & recongnoiſſance ne ſeſtende qu'aux terres & ſeigneuries qu'iceluy mon «
ſeigneur de Bourgongne tient ou tiendra en ce Royaume. Que au regard des «
Ses ſucceſſiõs feaux ſubiets de mõdit ſeigneur de Bourgogne, des ſeigneuries qu'il tiẽt & doit «
auoir par ce preſent traicté, & qui luy pourroiẽt eſchoir par ſucceſſiõ au royau- «
me de France, durãt les vies du Roy & de luy, ils ne ſeront point contrains d'eux «
armer au commãdement du Roy ne de ſes officiers, ſuppoſé ores qu'ils tiennent «
auec ce du Roy aucunes ſeigneuries & terres: mais eſt contẽt le Roy que toutes «
Ses ſubiets. les fois qu'il plaira à monſeigneur de Bourgogne mander ſes feaux ſubiets pour «
ſes guerres ſoit au Royaume ou dehors, ils ſerõt cõtrains d'y aller ſans pouuoir «
venir au mandement du Roy, ſi lors il les y mãdoit. Et fut fait au regard des ſer- «
cõditiõs ſur les Anglois. uiteurs de mõdit ſeigneur de Bourgogne qui ſont ſes familiers & ſeruiteurs de «
ſon hoſtel ſuppoſé qu'ils ne ſoiẽt point ſes ſubiets. Et toutefois ſ'il aduenoit que «
les Anglois ou autres leurs alliez facent guerre cy apres à mondit ſeigneur de «
Bourgogne, ou à ſes pays & ſubiets à l'occaſiõ de ce preſent traicté, ou autremẽt, «

le

" le Roy ſera tenu de ſecourir & ayder mondit Seigneur de Bourgongne & ſes
" pays & ſubiects auſquels on feroit guerre ſoit par mer ou par terre à toute puiſ-
" ſance ou autrement, ſelon que le cas requerra, & tout ainſi comme pour ſon pro
" pre fait. Et que de la part du Roy & de ſes ſucceſſeurs Rois de France ne ſera faite *Le Roy ne ſera paix.*
" ne promiſe, ne ſouffert faire par les Princes & Seigneurs deſſuſdits aucune paix
" traicté ou accord auec ſon aduerſaire par ceux de la part d'Angleterre, ſans le ſi-
" gnifier, & faire aſſauoir à mondit ſeigneur le Duc de Bourgongne & à ſon heri-
" tier principal apres luy & ſans leur expres conſentement, & les y appeller & com- *Sans le ſignifier au Duc.*
" prendre ſi cõprins y veulent eſtre, pourueu que pareillemẽt ſoit fait du coſté de
" mondit ſeigneur le Duc de Bourgogne & ſon heritier principal, au regard & en-
" tant que luy touche la guerre d'Angleterre. Et que mondit ſeigneur de Bourgo-
" gne & tous ſes feaux ſubiects & autres qui par cy deuant ont porté en armes l'en
" ſeigne de mondit ſeigneur c'eſtaſſauoir la Croix Saint Andrieu, ne ſeront point *La Croix S. André.*
" contraincts de prendre autre enſeigne en quelconque mandement ou armee
" qui ſoient en ce Royaume ou dehors ſoit en la preſence du Duc ou de ſes Con-
" neſtables, & ſoient à ſes gages ou ſoudoyer ou autrement. Que le Roy fera re-
" ſtituer & deſdommager de leurs pertes raiſonnables & auſſi de leurs rançons
" ceux qui furẽt pris le iour de la mort dudit feu Mõſeigneur le Duc Ieã que Dieu
" pardoint, & qui y perdirent leurs biens, & furent grandement rançõnez. Qu'au *Abolition generale.*
" ſurplus abolition generale ſoit faite de tous cas aduenus & de toutes choſes di-
" tes, paſſées, & faites à l'occaſion des diuiſions de ce Royaume, excepté ceux qui
" perpetrerẽt ledit mauuais cas ou qui furent conſentãs de la mort dudit feu Mon
" ſeigneur le Duc Iean, leſquels ſeront & demeurerõt hors de tout traicté, & qu'au
" ſurplus chacun de coſté & d'autre retourne au ſien, c'eſtaſſauoir les gens d'Egli- *Chacun retourne au ſien.*
" ſe à leurs Egliſes & benefices, & les ſeculiers à leurs terres, rentes, heritages, poſ-
" ſeſſions & biens immeubles en l'eſtat qu'ils ſont: reſerué des terres ſeigneu-
" ries eſtans en la Comté de Bourgongne, leſquelles mondit ſeigneur de Bourgo-
" gne, ou feu Monſeigneur ſon pere ont euës & retenues & ont données à autruy *Confiſcatiõs demourons.*
" comme confiſcations & confiſquées à eux à cauſe deſdites guerres & diuiſions,
" leſquelles ſeront & demoureront nonobſtant ladite abolition & accord, à ceux
" qui les tiennent & poſſedent. Mais par tout ailleurs chacun reuiendra à ſes ter-
" res & heritages comme dit eſt, ſans ce que pour demolition & empirement,
" gardes de places, oureparations quelconques, on peuſt rien demander l'vn à
" l'autre. Et ſera chacun tout quitte de rentes, de charges eſcheuës du temps qu'il *Deſcharge de rentes.*
" n'aura iouy de ſes terres & heritages. Mais au regard des meubles pris d'vn coſté
" & d'autre, iamais n'en pourra eſtre aucune choſe pourſuitte, querelle, ne queſtiõ
" faite d'vn coſté ne d'autre. Et en ce preſent traicté ſeront comprins de la part de *Gens d'Egliſe comprins.*
" mõdit ſeigneur de Bourgogne tous les gẽs d'Egliſe, nobles, bõnes villes, & autres
" de quelque eſtat qu'ils ſoiẽt qui ont tenu ſon parti & de feu Mõſeigneur ſon pere,
" & iouiront du benefice de ce preſent traicté tant au regard de l'abolition, cõme
" de recouurer & auoir tous leurs heritages & biẽs ĩmeubles à eux empeſchez tãt
" au Royaume qu'au Daulphiné à l'occaſiõ deſdites diuiſions: pourueu qu'ils ac-
" cepterõt ce preſent traicté & en voudrõt iouir. Et renõcera le Roy à l'alliãce qu'il
" a fait auec l'Empereur cõtre mõdit ſeigneur de Bourgogne & à toutes autres al- *Renonciation d'alliance.*
" liãces par luy faites auec quelcõqs autres Princes ou ſeigneurs quels qu'ils ſoiẽt
" à l'encontre de mondit Seigneur le Duc de Bourgongne: pourueu que mondit
" ſeigneur le Duc de Bourgogne en face pareillement. Et ſera tenu en oultre & le

Le Roy soustiendra le Duc. promettra à mondit seigneur de Bourgogne de le soustenir & ayder à l'encontre de tous ceux qui le voudroient guerroyer ou faire dommage par voye de guerre ou autrement. Et pareillement fera & promettra mondict seigneur le Duc de Bourgongne, sauf toutesfois l'exemption de sa personne, à la vie, comme dessus est declaré. Et consentira le Roy & baillera ses lettres que s'il aduenoit cy apres que de sa part fut enfraint ce present traicté, ses vassaux, feaux, & subiectz presens & à venir ne soient plus tenus de luy obeir & seruir, mais soiét tenus deslors de seruir mondict seigneur de Bourgongne & ses successeurs à l'encontre de luy, & qu'audit cas tous lesdits vassaux, subiects, & seruiteurs soient absous & quittes de tous sermens de fidelité, & toutes autres promesses & obligations des seruices en quoy ils pourroient estre tenus parauant enuers le Roy Charles, sans ce que pour le temps apres aduenir il leur peult estre imputé à charge, & qu'on leur peult rien demander, & que des maintenant comme pour lors le Roy Charles leur commande d'ainsi le faire, & les quitte & descharge de toutes obligations & sermens au cas dessusdit. Et que pareillement soit fait & consenty du costé de mondit seigneur le Duc de Bourgongne au regard de ses vassaux, feaux, subiects, & seruiteurs. Et seront de la part du Roy Charles, faictes les promesses, obligations, & submissions touchant l'entretenement de ce present Traitté es mains de monseigneur le Cardinal de saincte Croix, Legat de nostre sainct Pere, le Pape, & de monseigneur le Cardinal de Cypre, & autres Ambassadeurs du saint Concile de Basle, le plus ample que lon pourra aduiser, & sur les peines d'excommuniement, aggrauation, reagrauation, interdit en ses terres & seigneuries, & autres le plus auant que la censure de l'Eglise se pourra estendre en ceste partie, selon la puissance & pouuoir qu'ont mesdits seigneurs les Cardinaux de nostre sainct Pere le Pape, & dudit sainct Concile: pourueu que pareillemẽt soit faict du costé de mondit seigneur le Duc de Bourgongne. Auec ce fera le Roy auec son seellé bailler à mondit seigneur de Bourgogne, les seellez des seigneurs & Princes de son sang de son obeissance, comme monseigneur le Duc d'Aniou, Charles son frere, mõseigneur le Duc de Bourbon, mõseigneur le Cõte de Richemont, monseigneur le Cõte de Vẽdosme, le Cõte de Foix, le Cõte d'Auuergne, le Cõte de Perdriac, & autres qu'on aduisera: esquels seellez desdits Princes & seigneurs sera incorporé le seellé du Roy. Et promettront d'ẽtretenir & maintenir de leur part le cõtenu dudit seellé, & s'il estoit enfraint de la part du Roy, de, en ce cas estre aydans & confortans mondit seigneur de Bourgogne & les siens à l'encontre du Roy. Et pareillemẽt sera fait du costé de mõdit seigneur de Bourgogne. Que pareillemẽt le Roy fera bailler sẽblables seellez de gẽs d'Eglise, & autres nobles & bõnes villes de ce Royaume de son obeissãce, c'est assauoir ceux desdits gẽs d'Eglise & bõnes villes q̃ mõdit seigneur voudra nõmer auec seurté de peines corporelles & pecuniaires, & autres seurtez q̃ messeigneurs les cardinaux, & autres seigneurs & Prelats cy enuoyez de par nostre S. Pere le Pape & le Cõcile y aduiseront appartenir. Et s'il aduenoit cy apres qu'il y eust aucune faute & obmission ou aucune infraction ou attẽtats faits sur le cõtenn desditsarticles d'vne part & d'autre, ce nõobstãt ceste presẽte paix, Traitté, & accord seront & demourerõt vertuables, & en leur pleine force, vertu, & vigueur. Et ne sera pour cela icelle paix reputée, cassee, ne annullee, mais les attẽtats serõt reparez & amãdez. Serõt aussi les deffautes & obmissiõs accõplies & executees deuemẽt, tout selõ q̃ dessus est

Si le Traitté s'enfraict.

Gens d'Eglise cõprins.

Renonciation d'alliance.

Vassaux absous.

Obligation du Roy.

Peines indictes.

Le Roy baillera ses seelles.

Promesse de garder le Traitté.

Seurté de peines.

Obmission de Traitté.

Contrainte.

» eſt eſcrit, & à ce cõtrains ceux qu'il appartiendra par la forme & maniere que dit
» eſt. Cõme ayõs de rechef eſté treſinſtãment exhortez requis & ſõmez par leſdits
» Cardinaux, Ambaſſadeurs, & meſſagers du S. Concile, de vouloir entendre & de
» nous incliner & condeſcendre (moyennant les ſommes deſſuſdites qui leur ſem *Paix auec le Roy.*
» blent eſtre raiſonnables & ſuffiſãtes, & ne les pouoir ne deuoir par raiſon refuſer
» ainſi qu'ils nous ont dit) à paix & reunion auec mondit ſeigneur le Roy Charles:
» en nous diſant & remonſtrant en outre qu'ainſi le deuions faire ſelon Dieu rai-
» ſon, & tout hõneur, nonobſtant les ſermens, alliãces, & promeſſes pieça faites en-
» tre mon treſcher & treſamé Seigneur le Roy d'Angleterre dernier treſpaſſé &
» nous, pour pluſieurs cauſes & raiſons à nous remonſtrées & alleguées par leſdits
» Cardinaux & autres Ambaſſadeurs deſſuſdits de par noſtre S. pere & du Conci-
» le. Nous pour reuerence de Dieu principalement, pour la pitié & cõpaſſion que *Reuerence de Dieu.*
» nous auõs du poure peuple de cedit Royaume qui tant a ſouffert en tous eſtats,
» & aux prieres, requeſtes, & ſommatiõs à nous faites par leſdits Cardinaux & Am-
» baſſadeurs de noſtredit S. Pere le Pape, & le S. Concile de Baſle, que nous tenons
» & reputons pour commandement, & comme Prince Catholique & obeiſſant *Concile de Baſle.*
» fils de l'Egliſe, eu ſur ce grand aduis & deliberation de conſeil auec pluſieurs
» grands ſeigneurs de noſtre ſang & lignage & autres nos feaux vaſſaux, ſubiects,
» & autres gens de conſeil en grand nombre: Auons pour nous & nos ſucceſſeurs
» feaux vaſſaulx, ſubiects, & autres gens de conſeil adherans en ceſte partie, fait
» & faits bonne & loyalle, ferme, ſeure, & treſentiere paix & reunion auecques *Paix auec le Roy.*
» mondit ſeigneur le Roy & ſes ſucceſſeurs, moyennant les offres & autres choſes
» deſſus eſcrites, qui de la part de mondit ſeigneur le Roy & ſes ſucceſſeurs nous
» doiuent eſtre faites & accomplies, & leſquelles offres de noſtre part & en tant
» qu'il nous touche, tenons pour agreables & les acceptons. Et des maintenant *Contentemẽt & renonciation.*
» conſentons & faiſons les renonciations, ſubmiſſions, & autres promeſſes, & cho-
» ſes deſſus declarées qui ſont à faire de noſtre part, & recongnoiſſons mondit ſei-
» gneur le Roy Charles de France noſtre ſouuerain Seigneur au regard des terres
» & ſeigneuries que auons en ce Royaume. Promettons pour nous & nos hoirs
» par la foy & ſerment de noſtre corps en parolle de Prince, ſur noſtre honneur, *Promeſſes du Duc.*
» & l'obligation de tous nous biẽs preſens & à venir quelcõques, ladite paix & reu-
» nion en toutes & ſingulieres choſes cy deſſus tranſcrites tenir de noſtre part, &
» en tant que toucher nous peut inuiolablement & à touſiours, de point en point
» tout & par la forme & maniere deſſus eſcrite ſans faire, ou venir, ou ſouffrir fai-
» re au contraire, couuertement ou en appert ou autrement en quelque maniere *A entretenir le Traicté.*
» ou façõ que ſe ſoit. Et pour les choſes deſſuſdites & à chacune d'icelles tenir, en-
» tretenir & accomplir, nous ſoubmettons à la cohertion, concluſion, & contrain-
» te noſtre dit S. Pere le Pape, dudit S. Concile, & des deſſuſdits Cardinaux, auſ-
» quels & autres Ambaſſadeurs du Concile & à toutes cours, tant Egliſe comme
» ſeculiere, vueillans & octroyans icelles & chacune d'icelles, eſtre contrainct, & *Cenſure de l'Egliſe.*
» compellé par la cenſure de l'Egliſe, tant & ſi auant qu'il ſemblera expedient auſ-
» dits Cardinaux & Ambaſſadeurs de noſtredit Sainct Pere le Pape & du Sainct
» Concile, au cas que faute y auroit de noſtre part es choſes deſſuſdites, ou au-
» cunes d'icelles. Renonçans à toutes allegations & exemptions tant de droict *Renonciation*
» comme de fait que pourrions dire, ou alleguer au contraire & par eſpecial au
» droit diſant. Que generalle renonciation ne vault, ſi la ſpeciale ne precede:
» et tout ſans fraude, barat, ou mal engin. Et à fin que ce ſoit choſe ferme & ſta-

ble à touſiours nous auons fait mettre noſtre ſeel à ces preſentes. Donné à noſtre ville d'Arras le vingt-vnieme iour du mois de Septembre l'anmille quatre cens trente-cinq. Ainſi ſigné par monſeigneur le Duc de Bourgogne en ſon conſeil.

Iurement.

Les parties eſtans d'vne part & d'autre venus à telle finale concluſion de paix & ayant prins fin ceſte negotiation, fut rapportée au lieu de S. Vaſt (là où ceſte diette fut tenue) l'Euchariſtie & vne croix d'or ſur vn couſſin de velours, ſur leſquels le Cardinal Legat feit iurer & promettre audit Duc de Bourgogne que iamais ne ramenteuroit la mort de feu ſon pere, & qu'il entretiendroit bonne paix & vnion auec le Roy Charles ſon ſouuerain ſeigneur & les ſiens. Et apres le Duc de Bourbon & le Conneſtable tenans la main ſur la croix ſuſdite crierent mercy audit Duc de Bourgogne de par le Roy pour la mort de ſondit feu pere, lequel leur pardõna pour l'amour de Dieu. Et lors les deux Cardinaux mirẽt les mains ſur iceluy Duc, & l'abſolurẽt du ſerment qu'il auoit fait aux Anglois: & pareillement furent abſous pluſieurs autres grans ſeigneurs de ſon parti. Et ils firent ſerment de leur part d'entretenir icelle paix tant ceux de la Frãce comme ceux de celle de Bourgogne. Entre leſquels fit ce ſerment le ſeigneur de Launoy, lequel leuant la main prononça ces mots haut & clair: Voicy la propre main qui autres fois a fait les ſermens pour cinq paix faites durant ceſte guerre, deſquelles nulles n'ont eſté entretenues, mais ie promets à Dieu que ceſte cy ſera entretenue de ma part, & que iamais ne l'enfraindray. Incontinent apres les ſerments faits de toutes parts la paix fut publiee & proclamee à ſon d'infinies trompettes qui tirerent les larmes de ioye à tout le peuple. Et ne fault demander ſi la reſiouiſſance fut grande par la ville: car generallement il ſembloit que non les hommes ſeulement ſ'en reſiouiſſoient, mais auſſi les elemens & tout ce qui eſt en nature. Et ſe leua vne voix de conſolatiõ en ce peuple qui ne ceſſa par pluſieurs iours de crier à haute voix, Noel, par toute la ville, & ſe commencerent nouueaux eſbatemens & ieux publics & priuez, meſmement en l'hoſtel du Duc de Bourgogne ou Seigneurs, Dames, & Damoiſelles commencerent à faire & dreſſer feſtes, combats, dances, feſtins, mommeries, & autres reſiouiſſances, au grand plaiſir & contentement de tous les Ambaſſadeurs eſtrangers: leſquels apres auoir eſté feſtoyez par pluſieurs iours par le Duc de Bourgogne, prindrent congé, & ſe retirerent bien ſatisfaits & contens.

De princes.

Iuremẽt d'vn gentilhõme.

Ioye publique.

En la court du Duc.

Traitté ſemble honteux.

Combien que ledit Traicté de prime face ſemblaſt eſtre honteux à l'honneur du Roy Charles & de la couronne de France, veu les ſouſmiſſions & conditions auſquelles le Roy ſe ſouſmettoit, ſi eſt-ce que qui conſiderera la neceſſité extreme en laquelle le Roy & le peuple eſtoient reduits, il trouuera que puis qu'il eſtoit proffitable il n'eſtoit point honteux, & qu'en ces extremitez il ne faut auoir eſgard à tous ces reſpects, ains à la commodité & vtilité qui prouient de ce que l'on fait, car moyennant ce Traicté les intelligences du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgongne ſe rompirent, & le Roy Charles arracha des mains des Anglois tout ſon Royaume, hormis Calais qui depuis leur a eſté oſtee. Les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre ne voulurẽt attendre la concluſiõ de la paix faite à Arras, ains ſans l'attendre partirent, mais le Duc de Bourgogne eſcriuit audit Roy & l'aduertit dudit Traicté & de la paix & reconciliation qu'il auoit faite auec le Roy Charles à l'inſtante pourſuitte, priere, requeſte, remonſtrance & ſommation des Cardinaux Legats du Pape & des Ambaſſadeurs du Concile de Baſle, &

Mais proffitable.

Anglois mal contans.

& de tous les Princes de la Chreſtienté qui eſtoient venuz en ladite ville d'Arras. Les hiſtoires Angloiſes diſent que le Duc de Bourgogne pour effacer la note de la vilenie qu'il auoit cõmiſe en ce qu'il auoit traiſtremẽt abãdõné la cauſe dudit Roy Anglois luy enuoya faire ſes excuſes de ce Traicté. Mais ledit Duc auoit enuoyé audit Roy ſes lettres par vn Roy d'armes & vn heraut acõpaigné d'vn Docteur en Theologie cordelier enuoyé de la part des Cardinaux Legats. Toutefois leſdits Roy d'armes, heraut, & docteur eſtãs arriuez à Douures, le Roy Anglois leur fit faire deffence de ne ſortir de leurs logis, & ce pẽdãt les lettres dudit Duc furent à Londres portees au Roy & luy preſent leuës en plein conſeil. La lecture de ces lettres troubla tellement le ſens de ce Roy qu'il ſe mit à pleurer, & deſlors dit que ce Traitté & l'intelligence nouuelle d'entre le Roy Charles & ledit Duc ſeroiẽt cauſe de la perte des terres qu'il auoit en France. Les Princes & ſeigneurs Anglois preſens à la lecture de ces lettres ne furent moins cõfus & triſtes que le Roy, & ſortans du conſeil ſans aucune cõcluſion, & ſ'aſſemblans par troupes diſoient pluſieurs villenies & reproches contre le Duc, l'appellans traiſtre, perfide, deſloyal & trõpeur. Et cõme parmi la ville le bruit courut de ce traicté, des parolles on vint aux mains, car le peuple par ceſte nouuelle eſchauffé en fureur, ſe rua auec telle furie & rage contre tous les Flamãs, Hãnuyers, Hollandois, Brabançons, & Picards & autres ſubiets du Duc de Bourgogne qui eſtoiẽt à Londres pour le trafic qu'il en tua & maſſacra vn grand nõbre deuant que par cõmandemẽt du Roy il peut eſtre retiré ny retenu de ſes maſſacres. Ledit Roy à ce que diſent les hiſtoires Angloiſes ayãt cõmandé qu'õ ne tuaſt plus, pria ceux que le Duc auoit ẽuoyez vers luy de dire de ſa part audit duc qu'il le prioit de ne ſe rendre ſans occaſion ennemi des Anglois, ains qu'il eut à aduiſer de garder & entretenir vne ancienne amitié, qui eſtoit beaucoup meilleure qu'vne nouuelle guerre. Qu'il ne chãgeaſt inconſiderément les choſes certaines pour les incertaines, & qu'il auiſaſt biẽ de ne meſler ſes affaires qui eſtoiẽt en bon eſtat auec ceux de Charles qui eſtoient en eſtat piteux & deploré, & qu'il ſe gardaſt bien de tõber temerairement & indiſcretement du hault de ſa bonne fortune au preiudice d'vne miſerable. Le Roy Anglois ayant faict ceſte reſponce aux deputez du Duc, il pẽſa qu'il ſe deuoit vanger de l'iniure que ledit Duc luy auoit faite, & luy dreſſer vne partie pour luy donner bien des affaires, à fin qu'eſtant empeſché à iceux il peut moins facilement ſecourir le Roy Charles. Adonc il enuoya ſecretement des hõmes en Flãdres pour ſolliciter & pratiquer par dons & promeſſes les chefs factieux des villes pour ſ'eſleuer contre ledit Duc. Ces hommes bien inſtruits par le Roy Henri de ce qu'ils deuoient faire, allerent à Gand pour tanter & eſmouuoir les Gantois, mais ils ne peurent rien faire enuers eux, d'autant que ces peuples voyoient que les affaires des Anglois du coſté de deça de iour en iour alloient de mal en pis.

Accuſation du duc.

Sa purgation à l'Anglois.

Traicté dommageable à l'Anglois.

Rage de peuple contre les Bourguignõs

Remonſtrance au duc.

Tourmenter ſon ennemi.

Eſmouuoir ſes ſubiets.

Sur ces entrefaictes ledit Roy Henri fut aduerti que le Duc ſeſtoit emparé de pluſieurs villes que tenoient les Anglois, & y auoit en ſon nom eſtabli nouueaux officiers & mis les Anglois dehors. Ce qui renforcea la haine dudit Roy contre le Duc. Les villes prinſes par ledit Duc ſur les Anglois furent Amiens, Corbie, Sainct Quentin, Sainct Riquier, Abbeuille, Dourlens, & Monſtrueil. Les hiſtoires Augloiſes diſent que ceux que le Duc enuoya vers le Roy d'Angleterre furẽt bien ouys, & eurent la reſponſe ſuſdite, mais d'autres diſent qu'ils ne peurent iamais veoir ledit Roy ny parler aucunement à luy, ains que la re-

Renforcemẽt de haine.

Reſpõſe rude

1435

ſponce leur fut faicte par perſonnes interpoſees par ledit Roy, & qu'apres l'auoir euë il leur fut commandé de vuider viſtement le Royaume. Ces choſes aduindrent en l'an mille quatre cens trente cinq, auquel en l'hoſtel du Roy à Paris pres Sainct Pol mourut Yſabel de Bauiere iadis femme du Roy Charles ſixieme & mere du Roy Charles ſeptieme. Son corps fut mis en vn batteau & porté & enterré en l'Egliſe Sainct Denis en petite ſolennité, accompaigné ſeulement de quatre hommes. Les Anglois qui tenoient la ville de Paris luy firent ceſte indignité, bien que par le contract de mariage fait entre leur feu Roy Henry cinquieſme & la fille de ladite Royne ils euſſent promis au Roy Charles ſixieme & à elle de leur donner l'entretenement qui ſeroit conuenable à vn Roy & à vne Royne. Ce qu'ils ne tindrent pas, car ils la laiſſoient mourir de faim la plus part du temps, & ne luy entretenoient qu'vn petit nõbre d'hommes & de femmes, & pour luy faire encore plus grande indignité luy diſoient ſouuent que le Roy Charles ſeptieme ſon fils eſtoit illegitime, & que n'eſtant pas fils du Roy Charles ſixieme, il ne deuoit pas ſucceder à la couronne de France. Ces reproches meſlees auecques les neceſſitez qu'ils luy faiſoient endurer la firent mourir deuant ſes iours. Mais c'eſtoit punition diuine, car ceſte femme oubliant ce qu'elle auoit apprins des loix de France, pour grand deſpit qu'elle eut de ce que Charles ſon fils preſſé de la neceſſité ſe ſaiſit de quelques deniers qu'elle auoit cachez, fut ſi mauuaiſe que pour ſe venger de cela elle quitta le parti de ſondit fils, & ſe mit de celuy des ennemis du Royaume qui la payerent ſelon ſon merite, & le deſauantagea pour aduantager ſa fille. Auſſi mourut elle miſerablement apres auoir ruiné le Royaume. Ce fut elle qui apporta en France les grands bombans, & l'vſage cõmun des pierreries, & des riches & ſumptueux habits, & à ceſte occaſion fut appellee la grand Gorre, vieil mot François qui ſignifie autant que bombance & brauerie. En celle meſme annee & au meſme mois, qui fut au mois de Septẽbre le Duc de Bethfort Regent en France pour le Roy d'Angleterre ſelon nos chroniques mourut à Rouẽ, & ſelon les Angloiſe à Paris, & ſon corps fut porté à Rouẽ, & enterré en la grande Egliſe de ladite ville. Apres la mort du Duc de Bethfort les affaires d'Angleterre en Frãce qui eſtoiẽt fort eſbranlez commencerent de decliner encore d'auantage, de ſorte qu'on vit bien qu'ils n'auoient ny conducteur, ny maiſtre, ny Regent, car alors quelques peuples François deliurez de la peur que leur faiſoit la puiſſance & auctorité du dit Duc, non ſeulement ſe reuolterent contre les Anglois, mais auſſi apertement prindrent les armes contre eux, & ainſi en peu de temps les affaires d'Angleterre prindrent vn grand changement. Toutesfois pour cela les Anglois ne perdirent cueur, ains d'vn commun conſentement l'authorité des affaires fut dõnee à Emond Duc de Sommerſet & à Richard Duc d'Yorch, auſquels ils auoient toute leur eſperance. Le Roy Anglois qui n'auoit voulu receuoir le Traicté d'Arras & la paix qui par icelluy luy eſtoit dõnee, ſ'en repentit bien puis apres de l'auoir refuſee auec les places q̃ le Roy luy auoit offertes, car pour trop vouloir eſtraindre & embraſſer, il perdit ce meſme dõt il auoit l'entiere & paiſible iouiſſance. Le Roy & le Duc de Bourgogne firẽt en la ville d'Amiẽs publier certains mandemens, par leſquels les impoſitions & ſubſides qui d'ancieneté eſtoient payez, & qui auoient eſté ſupprimez par les guerres eſtoient remis ſus. Cela fit eſmouuoir le peuple en armes, qui eſleut pour ſon Capitaine vn nõmé Honoré Cobrain, & iura de ne payer iamais impoſitiõ ny ſubſide. Ces ſeditieux

Mort d'Yſabel de Bauiere.

Promeſſe non tenue.

Iniures faites à Yſabel.

Sa malice & ſa fin.

Mort du duc de Bethfort.

Affaires Anglois mal.

Repentance.

Subſides font ſedition.

Seditieux punis.

tue-

tuerent quelques officiers du Duc qui pour appaiſer ceſte ſeditiõ y enuoya Iean de Brimeu auec bon nombre de gẽs de guerre, lequel arriué en ladite ville print quelques rebelles entre leſquels fut Cobrain, & fit aux vns coupper les teſtes, & fit pendre & noyer les autres. Ceſte iuſtice purgea la ville d'Amiens de ſeditieux & la mit en l'obeiſſance du Duc. Sur ces entrefaites les Anglois de la frontiere de Boulonnois marris de la paix faite entre le Roy Charles & le Duc Philippes de Bourgongne, firent des entreprinſes ſur les places des Bourguignons, & les Bourguignons ſur celles des Anglois, de ſorte que les Anglois cuiderent ſurprendre la ville d'Ardres. Ceux de la part de Bourgongne en firent autant au Crotoy. Mais ny les vns ny les autres ne vindrent à bout de leurs entreprinſes. D'autre coſté en Champaigne les Anglois furent chaſſez de pluſieurs fortereſſes, & ceux de Pontoiſe rendirent leur ville au Sieur de l'Iſle-Adam auparauant partiſan des Anglois, mais alors leur grand ennemy depuis le Traitté d'Arras. Ainſi furent les affections changees par ledit Traitté, & comme la haine & la vengeance du Duc de Bourgongne feit les Anglois Seigneurs de la France, ainſi apres qu'elle fut ſaoullee & paſſee elle les chaſſa de ce Royaume, & deliura les François de la ſubiection des eſtrangers, & lors cognurent les Anglois que l'amitié & intelligence dudit Duc eſtoit le ſeul inſtrument qui leur auoit mis la France entre les mains, car depuis que le Duc Philippes de Bourgongne les eut abandonnez, leurs affaires ne ceſſerent de decheoir iuſques à ce qu'ils fuſſent au fonds de leur ruine. Ce qui eſt bien conſiderable pour la force vnie de France, qui ſemble eſtre inuincible, ſi les guerres ciuiles ne la rompent. 1436

Entrepriſes.

Changement de volonté.

Leurs affaires deſchoent.

En l'an mille quatre cens trente-ſix, le mardy des Feries de Paſques, le Comte de Richemont Conneſtable de France, le baſtard d'Orleans, & autres ſeigneurs François & Bourguignons eſtans à Pontoyſe delibererent de venir loger en la ville de Sainct Denis toute deſmantellee & ruinee, hormis la tour du Venin gardee par vn capitaine nommé Brichanteau, & vne troupe d'Anglois. Eſtans en chemin ils furent aduertis que quelques Anglois eſtoient ſortis de Paris pour les venir combattre. Eux qui ne demandoient pas mieux, leur eſpargnerent la moitié du chemin, dont ſe rencontrans pres d'vn petit ponceau de pierre qui eſt par delà Sainct Denis ſur le chemin de Pontoiſe, les Anglois deffaits perdirent trois à quatre cens hommes qui moururent ſur le champ, & pluſieurs prins priſonniers, entre leſquels fut Thomas de Beaumont leur Chef. La chaſſe dura iuſques aux portes de la ville de Paris pres deſquelles pluſieurs Anglois furent tuez par les François, leſquels ſen retournans à Sainct Denis y logerent, & aſſaillirent la tour du Venin, qui fut ſi vaillamment deffendue par Brichanteau & les Anglois qu'il auoit auecques luy, que pour l'heure ils ne la voulurent rendre. 15.

Entrepriſe ſur S. Denis.

Anglois deffaits.

Tour du Venin.

Le Conneſtable fut aduerty que les plus notables hommes de la ville de Paris eſtoient grandement ennuyez de la longue domination des Anglois, & deſireux de retourner ſoubs l'obeiſſance du Roy Charles leur naturel ſeigneur. Mais l'Eueſque de Therouenne qui ſe diſoit Chancelier de Frãce pour le Roy d'Angleterre, le ſeigneur de Willugby capitaine de Paris, & autres qui eſtoient en la ville auecques quinze cens cõbattans, les tenoient en ſi grãde crainte & ſubiection qu'ils n'oſoient declarer ceſte bõne volonté. Toutesfois ils la firent ſecrettement entendre audit Cõneſtable par quelques vns des leurs, & luy

Valonté contrainte.

firent remonſtrer que puis que les villes de Corbeil, Laigny, Pontoiſe, Meulan, Sainct Denis, Poiſſy, & le bois de Vincennes, & pluſieurs autres places eſtoient tenues par les gens du Roy deſquelles leur pouuoient venir viures par eau & par terre il luy ſeroit bien aiſé d'affamer la ville de Paris & la contraindre à ſe rendre au Roy. Le Conneſtable ayant ceſt aduis auec les intelligences qui luy furent donnees dedans la ville alla auec les forces qu'il auoit fait paſſer au Pont de Poiſſy, & le troiſieme iour d'Auril 1437. ou ſelon d'autres trente-ſix, arriua deuant la ville de Paris du coſté des Chartreux. Quelques notables hommes de la ville intelligens auecques le Conneſtable aduertis de ſa venue ſi pres de leur dite ville, prindrent les armes, & ſaſſemblans par les carrefours & crians, Saint Denis, eſmeurent tellement le peuple de ladite ville contre les Anglois, & leurs adherans, qu'il leur courut ſus, & en tua & print vn grand nombre, meſmement de ceux qui tenoient leur party. Les Anglois cuiderent gaigner la porte Sainct Denis, mais les chaines incontinent furent tendues par les rues, & lors hommes, femmes, & enfans du hault des feneſtres commencerent à leur getter tables, terteaux, buſches, pierres, & eau chaude, & tout ce qu'ils pouuoient trouuer pour les aſſommer, & par les rues les pourſuiuoient, tuoiét, & maſſacroient. L'Eueſque de Therouenne & le Sieur de Willugby, & Morhier Preuoſt de Paris ſe retirerent en la Baſtille Sainct Anthoine. Durant ce conflict pluſieurs François eſchellerent les murs de la ville, les autres y entrerent en icelle par baſteaux pour ce que les portes Sainct Iacques, & Sainct Michel eſtoient fermees, & les clefs d'icelles entre les mains de l'Eueſque de Therouéne. Mais eſtant leſdites portes rõpues par ceux de la ville, le Conneſtable, le baſtard d'Orleans, & les autres de leur troupe y entrerent, ayans les eſpees nues au poing crians Sainct Denis, viue le noble Roy de France. Toutes ſortes d'allegreſſes furent ce iour là monſtrees, les cloches ſonnerent, feuz de ioye furent faits par les carrefours, tables furent dreſſees, & en toutes les Egliſes graces & louanges furent rendues à Dieu. Bon guet fut mis deuant la Baſtille, laquelle ſelon les hiſtoires Angloiſes fut le lendemain viuement & furieuſemẽt aſſaillie, mais les Anglois pour quelques iours ſe deffendirent vaillamment, eſperans auoir ſecours des Ducs de Sommerſet & d'Yorch. Mais leſdits Ducs ne ſçachãs que les deſſuſdits ſe fuſſent ſauuez en ladite Baſtille, d'autant que les chemins eſtans interceptez par les François ils n'en pouuoient auoir aucunes nouuelles ne leur enuoyerent aucun ſecours ains penſoient apres auoir ouy la nouuelle de la reuolte de Paris que Willugby euſt eſté ou prins ou tué parmy le tumulte du peuple. En fin Willugby ſe voyant n'eſtre point ſecouru rendit la place, & ſe retira ſain & ſauf à Rouen vers leſdits Ducs. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. Les noſtres diſent que les Anglois qui eſtoient dedans la Baſtille ſe voyans furieuſement battus, & ſans eſperance d'eſtre ſecourus parlementerent, & demanderent qu'on les laiſſaſt aller leurs vies & biens ſaufs. Surquoy fut aſſemblé le conſeil des Seigneurs François, auquel pluſieurs furent d'opinion qu'on ne les laiſſaſt point aller, mais en fin on leur permit de ſe retirer, & leur eſtant baillé vn ſaufconduict ils ne voulurent paſſer par la ville, craignans la furie du peuple, ains ſortirent par les champs, & quand ils paſſerent par deuant la ville de Sainct Denis, pluſieurs qui les alloient voir crioient apres ledit Eueſque de Therouenne: Au renard, au renard, & apres leſdits Anglois, à la queuë, à la queuë.

Intelligence à Paris.

1437

Anglois tués à Paris.

Portes de Paris rompues.

Frãcois entrẽt à Paris.

Se rendent.

S'ent võt bagues ſauues.

Huee apres eux.

La nou-

La nouuelle de la priſe de Paris apportée à S. Denis donna vne grande ioye, & Brichanteau aduerti d'icelle, & ſe voulant ſauuer comme deſeſperé, ſauta du hault de la tour du venin dedans les foſſez, mais il fut incontinent tué par les gẽs de labeur dudit pays qui le haiſſoient extremement, pour ce qu'il les auoit pillez, & bruſlé leurs maiſons. Le chaſteau de Creil fut aſſiegé par l'eſpace de quinze iours, mais les Anglois qui eſtoient dedans eſtoient ſi bien garnis de viures, & de munitions, que les François furent contraints de leuer le ſiege. Le chaſteau de S. Germain en Laye ſe rendit au Roy Charles moyennant certaine ſomme d'argent qui fut donnée au Cappitaine Anglois qui le tenoit. Apres ces choſes faites le Roy ſ'en alla es pays de Lyonnois, Daulphiné, & Languedoc pour cõſoler ſes ſubiets des troubles paſſez, & les ſoulager des grandes charges & impoſitions deſquelles durant les guerres ils auoient eſté greuez & foullez. Auſſi le Roy y fut pour pouruoir aux affaires de Guyenne de ce coſté là contre les Anglois, puis qu'il eſtoit aſſeuré du Daulphiné par la paix faite auec le Duc de Bourgongne, lequel ce pendant ſ'appreſtoit pour courir ſus aux Anglois, irrité de ce qu'en lieu de luy ſentir gré des plaiſirs qu'il leur auoit faits ils l'appelloient traiſtre, deſloyal & pariure, taſchoient de luy ſuborner ſes ſubiects, & d'irriter l'Empereur contre luy, & quelque excuſe que le Roy d'Angleterre mit en auãt, ſi eſt-ce que ledit Duc ne pouuoit ſ'en contenter, & ne penſoit qu'à ſe vẽger de telles iniures. Et voulant oſter tout moyen & commodité d'entrer en France il entreprint vne choſe plus facile à commencer qu'à mener à effect, car il delibera d'aller aſſieger la ville de Calais, qu'il diſoit luy appartenir à cauſe de ſon Comté d'Artois. Quelques cappitaines & ſeigneurs le voulurent diuertir de ceſte entreprinſe, pour la cognoiſtre bien haulte & de difficile execution, & les autres qui n'eſtoient pas tant experimentez, pour ſeconder & flatter ſa volonté l'y animoient encore d'auantage par vaines promeſſes de la victoire, & par flatteries. En cela les plus ſages eurent le moins de credit & d'authorité, car quand vn Prince met quelque deſſein en ſa fantaſie, il eſt mal aiſé de l'en deſtourner par quelque raiſon que ce ſoit. Ainſi le Duc tranſporté de vengeance ne pouuoit preuoir que ceſte entreprinſe ſurpaſſoit ſes forces, & ſe reſolut d'aller aſsieger Calais. Et pour faire trouuer bon ſon deſſein il alla à Gand, là où il fit par vn notable Bourgeois & Conſeiller d'icelle faire aux Gantois vne remonſtrance du tort que les Anglois luy tenoient de ſeſtre par tant d'années emparez de ſa ville de Calais, iadis tenue par ſes predeceſſeurs comme dependante du Comté d'Artois, & leur fit en outre dire comme depuis le Traicté d'Arras ils ne ſe ſeroient contentez de luy auoir occupé ſes places, ains au contraire auroient par eſcripts & par menées & practiques diffamé ſon nom & reputation, & voulu alterer ſes ſubiects contre luy. En outre leur fit remonſtrer le grand dommage que tout le Comté de Flandres receuoit en ceſte ville de Calais, en ce que les marchandiſes comme de laines de l'eſtain, du plomb, & autres que les Flamans ſont contraints d'y acheter ne peuuent eſtre payees au gré deſdits Anglois en quelque monnoye que ce ſoit, tant fuſſent elles de bon alloy, & forcent les marchans de Flandres de leur donner or ou argent fondu. Ce qui eſt hors de toute raiſon & couſtume de commerce, & ne ſe faict en pays du monde. Ceſte remonſtrance anima tellement les Gantois qu'ils ſe reſolurent de ſecourir de leurs perſonnes & biens le Duc pour faire la guerre aux Anglois, & mettre le ſiege deuant Calais, qui leur eſtoit tant preiudiciable, & fut ceſte concluſion faite à Gand ſans y appeller les autres mem-

1437

Siege de Creil

Voyage en Daulphiné.

Duc de Bourgogne contre l'Anglois.

Les veut ruiner.

Veut aſsieger Calais.

Fantaſie des Princes.

Remonſtrance du Duc.

Aux Gantois.

Pour les eſmouuoir.

Contre les Anglois.

bres de Flandres comme les Gantois ont accouſtumé faire quand il eſt queſtion de mettre ſus quelque guerre. Les Gantois firent ſonner le tabourin par toutes leurs chaſtellenies, pardonnoient à tous coupables de crimes moyennant qu'ils vinſſent à ce ſiege, commandoient que toutes perſonnes capables de porter les armes y allaſſent, & auec grande inſolence & deſordre ſacheminoient vers Calais là où ils trouuerent leur Duc auec vne belle armée. Le Duc mit le ſiege de-
Pres à Calais. uant le chaſteau d'Oye tenu par les Anglois, leſquels rendirent eux & leur place & ſe mirent en la volonté du Duc & de ceux de Gand qui firent pendre cinquante quatre deſdits Anglois. La place fut bruſlée & le butin raui par les Flamans ſans que les Bourguignons & Picards en euſſent aucune choſe, d'autant
Priſe d'Oye. que les Flamans plus grands en nombre qu'eux leur faiſoient la part. Apres la demolition du chaſteau d'Oye l'armee du Duc vint loger entre le chaſteau de Mercq & la ville de Calais pour la recognoiſtre. Ceux de dedans firent vne ſaillie contre ceux de dehors qui les menerent battans iuſques aux portes, & en rap-
Mercq pris. porterent grand butin. Le bouleuert de la fortereſſe de Mercq fut gaigné par les Picards. Dequoy ceux de dedans ſeſbahirent tellement qu'ils mirent la baniere de S. George dehors deuers la ville pour demander ſecours, mais le lendemain ils ſe rendirent, & furent menez priſonniers en la tante de Gand, & le chaſteau ruiné. Alors le Duc ſe logea plus pres de la ville. L'armée de Flandres ſe lo-
Siege de Calais. gea au propre lieu ou iadis ſ'eſtoit logé Philippes d'Arteuelle quād Calais fut pris ſur les François apres la bataille de Creſſy, & pour ce iour ſe liura vn grād aſſaut à la ville, dont pluſieurs d'vne part & d'autre demeurerent morts ſur la place, & & la Hire qui eſtoit venu au ſecours du Duc de Bourgogne y fut bleſſé. Ceux de la ville firent tel deuoir qu'ils contraignirent le Duc de changer de logis, & de
Par le Duc. ſ'aller camper vers les Dunes contre les montaignes de ſablon. Le Duc recongnoiſſant la ville, vn boulet de canon vint tomber ſi pres de luy qu'il tua vn trōpette, & trois hommes de cheual qui eſtoient auec luy. Les Anglois d'heure à autre venans d'Angleterre à la veuë du Duc mettoient dedans la ville gens, vi-
Deffy de cōbat de l'Anglois. ures & munitions. A quoy le Duc ne pouuoit faire reſiſtance pour ce que ſon armée de mer n'eſtoit encore venue. Vn Heraut d'Angleterre vint vers luy de la part du Duc de Gloceſtre luy ſignifiant que ſ'il vouloit attendre ſon maiſtre il le viendroit combattre dedans peu de iours, & là où il ne l'attendroit qu'il l'iroit chercher iuſques au milieu de ſes pays. Le Duc de Bourgongne reſpondit à ce Herault qu'il n'eſtoit pas beſoing que le Duc de Gloceſtre l'allaſt chercher autre part qu'en ſon camp deuāt Calais, là où il l'attēdroit ſi Dieu ne luy enuoyoit autre fortune.

Eſtonnemens de Flamans. Le Duc de Gloceſtre faiſoit vne groſſe armee en Angleterre qui deuoit eſtre preſte pour paſſer au premier bon vent. Dequoy les Flamans furent tant eſtonnez qu'ils complotterent enſemble de ſ'en retourner en leur pays, meſmement qu'ils voyoient que les Anglois mettoient tous les iours à mort grand nombre de leurs gens, & que la grande Baſtille que le Duc auoit fait faire pour garder le port auoit eſté ruinee par le peuple de Calais à la barbe du Duc, qui auec toute
De la mort des leurs. ſon armée ne les auoit peu empeſcher de faire cela. En fin fut deſcouuerte l'armée de mer du Duc de Bourgogne tant & ſi longuement attendue, mais elle eſtoit bien petite au pris de celle qui venoit d'Angleterre. L'armee du Duc auoit amené ſix grands nauires remplis de pierres bien maſſonnees dedans, & auecques groſſes ancres de plomb furent mis en fonds au port pour empeſcher que

l'armée

l'armee de mer Angloiſe ne peut entrer au port, mais ſ'eſtant la mer retiree ces ſix vaiſſeaux furent laiſſez ſur le ſable à bien peu de profondeur d'eau, dont le peuple de Calais tant hommes que femmes ſortans de la ville coururẽt à grand effort, & rompirent à viue force ces vaiſſeaux, emportans en leur ville la pluſpart du bois, & bruſlerent tout le reſte: combien que du camp on leur tiraſt infinis coups de canons dont ils ne firent compte. Le Duc ſ'eſmerueilla de la hardieſſe de ce peuple, & les Flamans en furent ſi eſtonnez que reſoluement ils delibererent de ſ'en aller voyans toutes leurs forces eſtre aneanties, & craignans la venue de ceſte groſſe armee du Duc de Gloceſtre. Ce qui fut auſſi cauſe que ceux qui auoient amenez les vaiſſeaux du Duc ſe tirerent en haute mer, & ſ'en retournerent la routte qu'ils eſtoient venus. Le Duc eut grãd regret de cela & encores plus du tour que luy iouoient les Flamans, qui ne voulurent iamais attendre la venue des Anglois pour les combattre, comme le Duc auoit promis au Heraut, & comme eux meſmes luy auoient donné la foy de ne l'abandonner point, mais pour prieres ne remonſtrances que le Duc leur ſceuſt faire il ne fuſt poſſible de les arreſter. Ils ne conſideroient pas le blaſme que le Duc en receuoit, ny la perte qu'il faiſoit de ſ'en aller de ceſte façon, attendu les grands frais qu'il auoit faits pour ce voyage: mais ces Flamans crioient inceſſamment qu'ils eſtoient trahis & voulurent aller à toutes forces au logis du Duc pour maſſacrer ceux qui plus auoient l'oreille du Duc, qui eſtoient le ſeigneur de Croy, Baudo de Noyelle, & Iean de Brimeu, leſquels il fallut abſenter pour la furie de ces Flamans. Ainſi cõmencerent ils à deſloger en treſgrand bruit, crians tous d'vne voix, Gaube, Gaube, nous ſommes trahis, & ſ'en allerent ſans ordonnance vers Grauelines: mais le Duc voyant le danger ou ils ſe mettoient, fit mettre les autres gens de guerre en ordonnance, pour faire eſcorte à ces communes de Flandres, de peur que les Anglois ne ſailliſſent ſur eux, eſtant aiſé d'en faire boucherie, cõme de gens eſperdus & ſans conſideration. En ce ſoudain departement ſe perdit vne grande quãtité de tous biens, tant de marchandiſes, viures, qu'engins de guerre: & fut ceſte fortune la plus ſiniſtre que le Duc Philippes de Bourgogne euſt oncques de tout ſon regne: & le tout pour ſ'eſtre plus fié en ces communes de Flandres qu'en ſes gens de guerre, & pour auoir fait ceſte entreprinſe par deſir de vengeance, & contre l'aduis de tout ſon conſeil qui luy remonſtroit que tant de Roys de Frãce auoient failly à en venir à chef, encores qu'ils fuſſent les plus grands Roys de la terre. Mais il aduient bien peu ſouuent que les grands Princes trãſportez d'affections & de colere veulent prendre raiſon en payemẽt, encore qu'on leur paye plus qu'õ ne leur doit. Cela aduint l'an 1436. auquel Loys fils aiſné du Roy Charles & depuis Roy ſoubs le nom de Loys vnzieme eſpouſa à Tours Marguerite fille de Iacques premier du nom Roy d'Eſcoſſe, & peu de temps apres (ſelon que diſent les hiſtoires Angloiſes) furent faites trefues entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne pour peu d'annees.

Empeſcher le port.

Hardieſſe de peuple.

Regret des Flamans.

Inconſideration de Flamans.

Leur furie.

S'en võt ſans ordonnance.

Malheur du Duc.

Princes paſſionnez.

Mariage du Daulphin.

En ce meſme temps au cœur d'hyuer fut la ville de Pontoiſe par eſcalade priſe par Talbot, Foucamberghe, & pluſieurs autres Anglois qui paſſerent par deſſus les glaces & neges qui eſtoient dedans les foſſez, & au commencemement de l'annee 1437. les Anglois auſſi prindrent par eſcallade les villes de Montargis, Cheureuſe, & Oruille, & y mirent Cappitaines à leur poſte, mais bien toſt apres elles furent racheptees par argent. Oruille fut vendue par François de Surienne dit l'Aragonois, & Cheureuſe par Guillaume de Brouillac Cheualier François,

places priſes & repriſes.

qui pareillement bien toſt apres liura la ville & le chaſteau de Dreux longuement tenus par les Anglois, & eut par la vendition deſdites places quatre vingts mille eſcus. Le Comte de Richemont Conneſtable print d'aſſault la ville de Chaſteaulandon, & par compoſition celle de Nemours, puis alla aſſieger Monſtereau faut-Yonne bien deffendue par les aſſiegez. Le Roy y venant auecques vn nouueau renfort, ladite place fut prinſe d'aſſaut auecques vn grand carnage d'Anglois, & de leurs adherans, & pluſieurs autres furent prinſes. Apres les priſes de ces places, le Roy vint à Sainct Denis & de la en la ville de Paris, en laquelle il n'auoit encore eſté depuis qu'il eſtoit Roy. Il y fit ſon entrée auecques les ceremonies & pompes accouſtumées aux Roys de France, armé & monté ſur vn courſier blanc, accompaigné de pluſieurs, Princes, Cheualiers, & Seigneurs, & de ſes gardes, & receu par tous les eſtats, ordres, & dignitez de ladite ville, comme on a accouſtumé de faire à l'entrée d'vn Roy en ladite ville.

Vendues.

Le Roy à Paris.

Fait ſon entree.

Or quelque conqueſte qu'eut faite l'Anglois des pays & ſeigneuries ſubiectes au Roy & à la couronne de France, ſi eſt-ce que pluſieurs nobles, & autres aimerent mieux quitter leurs terres, fiefs, & ſeigneuries, que faucer la foy à celuy à qui ils laë deuoit, encore que l'Anglois euſt fait publier que tout hõme de quelque eſtat ou condition qu'il fuſt qui voudroit ſe tenir es terres par luy conquiſes luy faiſant le ſerment & hommage comme à ſeigneur ſouuerain, ſeroit receu & gardé en ſes biens, droicts, & priuileges. Que ſi leurs terres eſtoient deſia vſurpeees, il les leur rendoit, ou les leur donnoit à ferme, ſi bien que pluſieurs leurs bailliſtres eſtans depuis chaſſez de France, en demeurerẽt en poſſeſſion, & ç'a eſté vn des plus grands meſlanges, & l'vne des plus grandes confuſions du ſang de la Nobleſſe que iamais aduint en France, que ce remuement de meſnage.

Publication de l'Anglois

Confuſion de Nobleſſe.

dommeux

Ce que conſiderans pluſieurs de la Nobleſſe ſe retirerent auecques leurs femmes & enfans en terres qui tenoient pour le Roy de France, pour euiter la ſubiection Angloiſe, emportans ce peu qu'ils auoient de biens pour ſe maintenir & nourrir. Mais ſur tous ſe monſtrerent affectiõnez les Manceaux, car il ne demeura aucun Gentil-homme au Maine qui voulut obeyr à l'Anglois, ains voyans leur pays ſaiſi, ſe retirerent es terres de l'obeiſſance de Charles, comme auſſi feirent les Gaſcons, Normands, Angeuins, & Poicteuins, ſe tenans pres les frontieres Angloiſes preſts touſiours à choquer, & ſ'expoſants à tout hazard tant pour le ſeruice du Roy contre l'Anglois, que pour entretenir leur eſtat, n'ayans autre moyen que par les courſes, pillages, & rançonnemens faits en guerre. Nous ne diſons cecy ſans propos, car ces troupes eſtans ſi grandes qu'elles faiſoient vne iuſte armée, & le Roy n'ayant moyen de les ſoudoyer veu la pauureté de ſon Royaume, c'eſtoit le plat pays qui en portoit la folle-enchere, & pour raiſon dequoy le laboureur n'oſant nullement ſe tenir aux champs, les terres furent long temps ſans eſtre cultiuees dou ſ'enſuiuit, celle grãde famine de laquel le ſera parlé cy apres.

Nobleſſe ſe retire.

Fidelité de Nobleſſe.

Neceſſité du Royaume.

ſubſiſtance

La longueur des guerres tant ciuiles qu'autres auoient rapporté vne telle licence que pluſieurs Cappitaines tant eſtrangers qu'autres qui durant icelles eſtoient en France, & auoient amaſſé grandes troupes de mauuais garçons, tenoient touſiours les champs, pilloient, deſroboient, voloient, & faiſoient tous les maux deſquels ils ſe pouuoient, aduiſer, meſmes vn iour que le Roy alloit par pays, Rodigo de Villandras vn deſdits Cappitaines volla les fourriers & pour-

Licence des guerres.

uoyeurs

uoyeurs du Roy, bien qu'il ſe dit tenir le parti de ſa Maieſté. Ce qui irrita tellement le Roy qu'il le fit chercher par tout pour le faire prendre puis pendre, & n'ayant peu eſtre prins il le bannit de ſon Royaume, mais peu apres prenant en Guyenne pluſieurs places ſur les Anglois, & les mettant en l'obeiſſance du Roy il rentra en ſa bonne grace. En ce meſme temps & an, apres le ſiege leué deuant la ville de Calais auecques grande honte & dommage du Duc de Bourgongne, les Flamans donnoient le blaſme de tout ceſt inconuenient aux Gantois, diſans qu'à leur perſuaſion & bruict les communes de Flandres ſeſtoient eſmeuës & leuées de dedans Calais. Les Gantois irritez grandement de ce qu'on leur donnoit ce blaſme, & le reiettans tantoſt ſur l'vn & tantoſt ſur l'autre, entretrent en diſcord les vns contre les autres, puis ſ'eſleuans en armes vouloient attenter quelques nouuelletez. Le Duc y alla pour les appaiſer & pour leur faire laiſſer les armes, & luy furent preſentez pluſieurs articles inſolens, par leſquels il ſembloit que le Duc ne deuoit penſer, dire, ny faire aucune choſe ſans l'aduis & conſeil de ceſte populace. Dont luy voyant leur fureur augmenter de iour à autre ſe retira de Gand & alla à Bruges, là où il n'eut pas meilleure fortune, car pour la troiſieme fois les Brugelins ſeſleuerent contre luy pour quelques noualitez qu'ils penſoient qu'il voulut faire en leur ville, & meſmement pour ce qu'il vouloit mettre trop de gens de guerre en icelle. Si que le Duc ſe voyant enfermé dedans la ville fut contrainct de faire rompre vne porte qui eſtoit fermée, & en ſortir à grande haſte, non ſans grand danger de ſa perſonne apres auoir veu tuer cent hommes des ſiens, & entre autres le Sieur de l'Iſle-Adam l'vn de ſes fauoris, & apres ſon depart les Brugelins firent decoller trente-deux de ſes ſeruiteurs.

1438

Volleries.

Blaſme aux Gantois.

Leur rebellio

Rebellion de Bruges.

Le Duc en peine.

Mais en fin ces ſeditieux las de leur fureur, & reuenans en leur bon ſens recongnurent leur faute, & cherchans tous moyens à eux poſſibles de rentrer en la bonne grace du Duc, & d'impetrer ſa miſericorde, enuoyerent vers luy vingt quatre des principaux de leur ville leſquels à genoux luy demanderent pardon. Le Duc en l'an mil quatre cens trente huict en la ville d'Arras & en la preſence des deputez de Bruges à genoux deuant luy fit prononcer contre eux la ſentence qui ſenſuit.

Repentance de ſeditieux.

" Premierement fut ordonné que la premiere fois que le Duc iroit à Bru-
" ges, viendroient au deuant de luy vingt perſonnes auecques ceux de la Loy
" ſans chapperons, nuds pieds, & deſchauſſez vne lieuë hors la ville, & eux ve-
" nus en ſa preſence ſe mettroient incontinent à genoux, en luy requerant par-
" don & luy priant qu'il luy pleuſt venir en icelle ville. Que la porte de la
" Bouuerie ſeroit conuertie en vne chappelle, ou l'on celebreroit chaſcun iour
" les heures canoniales. Que d'oreſnauant à touſiours quand mondit Sei-
" gneur & ſes ſucceſſeurs Comtes & Comteſſes de Flandres viendroyent à Bru-
" ges, iceux de Bruges viendroient hors de ladite ville, portans les clefs de
" toutes les portes en perpetuelle memoire d'obeiſſance. Que chaſcun an, le
" iour de leur meffaict, ils feront en l'Egliſe de Sainct Donat chanter ſolem-
" nellement, ou ils ſeront tenus d'eſtre vingt-quatre perſonnes, chaſcun tenant
" vne torche ardante, tant que la ſolemnité durera d'vne liure de cire chaſcune
" torche & à chacun quatre gros. Qu'au bout de la lieuë, ils feront faire vne
" belle croix. Que les biens des Baſtards ne ſeront plus affranchis à la mort,

Sentence contre eux. de Bruges

Demandent pardon.

Leurs ſubmiſsions.

mais ſeront confiſquez au Prince. Que ceux de Bruges quitteront & ra- »
chepteront à mondit ſeigneur les rentes viageres en quoy ſes dommaines »
ſont tenus & obligez. Item ceux de Bruges n'auront plus de congnoiſſance »
ſur eux de l'Eſcluſe: c'eſtaſſauoir que ceux de Bruges ne ſeront leur chef lieu: »
Cognoiſſance oſtee. & ne les ſuiuront plus ceux de l'Eſcluſe en l'Oſt ne autrement, & n'auront affai- »
re auecques eux, fors ſeulement en ce qui touche la marchandiſe. Que ceux »
de Bruges ne pourront faire nulle armee ſur la forfaiture de corps & de biens. »
Que quiconque feroit ceſſer les meſtiers, quand armes & diſcentions ſe n'ai- »
Perſonnes reſeruees. ſtroient encourroit moult griefues peines contenues en la ſentence. Sont re- »
ſeruées à mondit Seigneur aucunes perſonnes à eſtre en ſa volonté de ceux de »
Bruges, & de ceux qui y ſont deuenus Bourgeois durant la diſſention. Don- »
Amande pecuniere. neront & payeront ceux de Bruges à mondit Seigneur deux cens mille rides »
d'or. Ceux de la Loy & autres denommez de Bruges iront dedans huict iours »
hors de la ville au deuant d'aucuns deputez qui y ſeront enuoyez de par ledit »
Duc, & les receuront en grande obedience. Fut ordonné que le fils du ſeigneur »
de l'Iſle-Adam auroit pour l'intereſt de la mort deſon pere dix mille eſcus auec- »
ques aucunes amandes honnorables. Pareillement amanderoient la mort du »
Amande de mort. feure à ſa femme & à ſes amis: Lequel Feure auoit eſté eſcartellé pour ce qu'il »
auoit baillé les marteaux pour ouurir la porte.

Pluſieurs autres choſes & amandes contenoit la ſentence laquelle eſtoit fort prolixe. Et furent long temps à genoux les deputez de Bruges deuant le Duc Philippes, lequel prenant pitié d'eux pour eſtre ainſi mal à leur aiſe les fit leuer, *Pardõ dõné.* & commanda que l'on les fit aſſeoir, car il les voyoit fort troublez & grande- ment pallir. Eſtans ces commiſſaires de retour à Bruges, furent prins des coupa- bles iuſques au nombre de douze qui furent decapitez en la preſence du Da- moyſeau de Cleues neueu du Duc Philippes. D'auantage ceux de Bruges ren- uoyerent au Duc eſtant en la ville d'Arras, ſoixante trois hommes de ſes gens qui auoient eſté pris en la mutination: & leur fut donnée à chacun vne robbe verte aux deſpens de la ville de Bruges. Telles ſont couſtumierement les iſ- *Flamans ſeditieux.* ſues des villes & communautez qui ſe rebellent contre leur Princes & Sei- » gneurs, à quoy ſont fort ſubiectes ces villes des pays de Flandres dont elles ont » receu de grandes afflictions, & y deuroient les autres prendre exemple pour l'aduenir.

Eſtant la France remiſe en partie & bonne eſperance de ſa premiere gran- *La France ſe remet.* deur, encores qu'vne grande partie de la guerre Angloiſe reſtaſt, toutesfois les affaires ſe retournerent du coſté d'Italie & meſmement au Royaume de Na- ples. Loys troiſieme du nom Duc d'Aniou eſtoit decedé, & Ieanne ſa mere par adoption le ſurueſquit d'vn an ſeulement. Ce pendant Ferdinand eſtoit en Sicile qui de long temps eſtoit poſſedée par les Aragonois. Ceux qui tenoi- *Affaires d'Italie.* ent ſon parti le prierent de ſe haſter, & d'autres qui tenoient le parti d'Aniou en- uoyerent diligemment vers René Duc d'Aniou frere dudit Loys le prier de venir en Sicile, l'aſſeurans qu'il eſtoit deſiré des vœus & des prieres de tous, & que Ieanne par ſon teſtament l'auoit declaré ſon heritier. Nous auons *René Duc d'Anion pris* dit cy deſſus qu'il auoit en guerre eſté prins par le Comte de Vaudemont, & deuant la mort de Loys Duc d'Aniou ſon frere il auoit accordé auecques ledit Comte luy donnant en mariage ſa fille aiſnée, comme ſ'il euſt preſagé en ſon

cœur

cœur que par ledit mariage le Duché de Lorraine pour lequel la guerre auoit eſté eſmeuë entre eux deuoit venir en la maiſon de Vaudemont puiſnée de celle de Lorraine. Il n'auoit pas eſté encore deliuré par le Duc de Bourgongne duquel il eſtoit priſonnier, car eſtant par la mort de ſon frere deuenu plus riche & aggrandi du Duché d'Aniou & du Comté de Prouence, il eſtoit contrainct comme plus riche qu'il n'eſtoit lors qu'il fut prins, ſe racheter auſſi auecques plus grande rançon. On l'auoit laiſſé aller en ſa maiſon pour faire argent pour ſa rançon, & ſ'eſtoit par foy & ſerment obligé de reuenir, & ne pouuoit ſans la violer hõteuſement, (laquelle il eſtimoit beaucoup plus que ſon droit) au Royaume de Naples entreprendre la guerre d'iceluy qu'apres auoir payé ſadite rançon. Yſabeau Ducheſſe heritiere de Lorraine ſa femme, Princeſſe de courage viril, eſtoit auec Loys & Iean ſes deux fils allee en Prouence, là où elle amaſſoit gens & argent, & dreſſoit vne grande armee de mer. 1438

Groſſe rançõ promiſe.

Guerres de Naples.

Ce pendant Alphonſe eſtant parti de la Sicile auecques vne armee nauale vint à Naples, là où par la faction contraire plus forte que la ſienne, les portes luy furent fermées, ſi qu'il fut contrainct d'aller en l'Iſle d'Iſchia, puis ſ'en allant deuant Caiette, & faiſant venir à luy les Seigneurs tenans ſon parti il alla mettre par mer & par terre le ſiege deuant ladite ville. Les Marchans Geneuois ayans en icelle ville vne grande partie de leurs biens, & ſ'eſtans declarez du parti Angeuin, craignans qu'eſtant la ville de Caiette prinſe ils perdiſſent tous leurs biens, firent tãt enuers Philippes Duc de Milan (en la protection duquel eſtoit la ville de Gennes) qu'il leur promit d'enuoyer par terre vn ſecours à Caiette, pour le deſir qu'il auoit de ſecourir la Royne Ieanne & ceux du parti des Angeuins deſquels il eſtoit amy. Auſſi ces marchans obtindrent du Senat de la ville de Gennes qu'ils pourroient dreſſer & equipper vne armée nauale pour ne ſouffrir que le nom des Geneuois fut meſpriſé & mocqué par les Cathalans & Aragonois. Alphonſe dreſſa vne armée des plus braues ſoldats du Royaume de Naples ſes partiſans contre ceſt apparat des Geneuois, & par enſemble fit venir à luy des ſoldats leuez en Eſpaigne & en Sicile & tous les Gentils-hommes de ſa maiſon, affin que les vns & les autres ſe reſſouuinſſent deuãt les yeux d'vne ſi grãde Maieſté qu'ils deuoient valeureuſement & opiniaſtrement combattre. L'vn & l'autre ennemy auoit vn grand nombre de vaiſſeaux, mais meſpriſans ce grand nombre, ils ſe fioient beaucoup plus en la valleur de leurs Cappitaines & ſoldats & de leurs bons pillottes & mariniers. Ils ſe rencontrerent entre Caiette & Ponties. Le Roy Alphonſe auoit ſelon aucuns dix-huict, ſelon d'autres vingt-vn vaiſſeaux deſtrange grandeur, entre leſquels y en auoit vnze à trois rãgs, & vn à deux, chacun d'iceux mené, & commandé par vn grand cappitaine, & Alphonſe eſtoit au plus grand de tous auec ſix cens ſoldats choiſis d'entre toutes les troupes. Il ſ'en falloit preſque de la moitié que l'armée des Geneuois ne fut ſi grande en nõbre ny en grandeur de vaiſſeaux que la ſiẽne, mais biẽ auoit elle de bõs pilottes mariniers, & capitaines & le chef eſtoit Blaiſe Agereo ou Aſſareto qui n'eſtoit pas de grande & illuſtre race, mais beaucoup recognu & eſtimé pour ſes faits & ſa vaillance. Au commencement le combat fut egal tant en valeur qu'en eſperance de victoire, mais comme il tiroit en longueur, trois nefs Geneuoiſes faignans d'auoir eu peur, & reculans, prindrent le large de la mer, là où trouuans vn vent qui ſ'eſleuoit fauorable pour eux, & qui leur donnoit en poupe furent

Siege de Caiette.

Duc de Milã protecteur de Gennes.

Armee de Neapolitains

Rencõtre d'armees de mer.

Armee d'Alphonſe.

Cõbat naual.

roidement & fauorablement pouſſez contre leurs ennemis, & les chargeans viuement & trouuans la flotte diuiſée çà & là rompirent aiſeement les autres.

Victoire gaignee.

Celle de laquelle Alphonſe encourageoit les ſiens à l'honneur, à la vaillance, & à la gloire fut ſi roidement & furieuſement pouſſée par ces trois nefs Geneuoiſes qui luy donnerent à gauche & la tournerent à dextre, qu'ils l'entrouurirent & luy firent receuoir tant d'eau que peu ſ'en fallut qu'elle n'allaſt à fonds. Les ſoldats non accouſtumez à telle façon de combattre, eſleuerent vn cri eſpouuantable, & alors on commença à leur ietter à tous de la chaux viue au viſage, à fin qu'eſtant icelle iettée aux yeux comme vne nuée eſpeſſe, la veuë & la lumiere leur fut oſtée, & de loing on leur iettoit des traicts & des fleſches des fillets à peſcher & des traineaux. Les cris meſlez de ceux qui auoient peur & de ceux qui la donnoient empeſchoient que les cõmandemẽs des chefs & capitaines, des pilottes, & mariniers ne pouuoient eſtre ouis, & l'effroy, les courſes, les trepignemens des pieds, & les allées & venues des ſoldats empeſchoient les mariniers de faire leur deuoir. Le Roy de Nauarre frere d'Alphonſe ayant perdu toute eſperance de ſalut, & voyant toutes choſes deſeſperées, & ſa galere inueſtie & priſe, & ſes mariniers mis à fonds ſe rendit, & Alphonſe reduit à pareille neceſſité fut prins, & de deux autres freres qu'Alphonſe auoit en ceſte baraille, l'vn fut auſſi prins, & l'autre ſe ſauua deuant que ſa gallere peut eſtre priſe. Anthoine Prince de Salerne fut pris en vn eſquif, & Henry grand maiſtre de Saint Iacques, le Prince de Tarante, Iean Anthoine Vrſin Prince de Tarãte, Iean Anthoine de la Marche Duc de Seſſa, Ioſia d'Aquauiua, Anthoine Roger fils du Comte de Fundij, Nicola Special Viſroy en Sicile, Diego de Caſtro Comte de Caſtelle, Iean maiſtre d'Alcantara, & autres ſeigneurs iuſques au nombre de quatre mille cinq cẽs furent prins, ſix cents tuez, & n'y eut qu'vn vaiſſeau d'Alphonſe qui ſe ſauuaſt & le butin fut grand. Ceſte victoire gaignée par les Geneuois deliura Caiette du ſiege. Blaiſe mena trois cens priſonniers entre leſquels furent les Roys à Milan au Duc Philippes. Toute l'Italie eſtoit attendant de qu'elle façon ledit Duc vſeroit d'vne tant inſigne victoire. Les potentats ſes voiſins auſquels deuãt icelle ſa grandeur eſtoit redoutable, craignoient que ceſte felicité & gloire ne luy donnaſt l'enuie & les moyens de ſe faire maiſtre de l'Italie. Il ne voulut tanter vne choſe, l'eſperance, l'iſſue, & la fin de laquelle eſtoit douteuſe & dangereuſe, & ſe reſſouuenoit qu'ayant eſté tantée ſouuent par pluſieurs grands Roys, Princes, & Cappitaines ils y auoient perdu leur temps, leur peine, & leur eſperance. Adonc ques quittant là toute ceſte enuie qu'il eut peu auoir, il delibera d'obliger à ſoy par vn grand benefice & en la preſence de tout l'Vniuers, deux grands Roys, & pluſieurs Princes & Seigneurs, conſiderant que ceſte liberalité eſtoit le plus fort lien duquel il pourroit lier, affermir & ſerrer ſon eſtat. Il les receut, traicta, & honora comme ſes amis, compaignons, & parans, & les laiſſant aller, & les deliurant ſans payer rançon leur dõna pluſieurs grãds preſens, & leur promit tous ſes moyens & ſon ſecours pour les aider au recouurement & eſtabliſſement de leurs terres & ſeigneuries. Auſſi il eſcoutta bien volontiers le diſcours que le Roy Alphonſe luy fit, par lequel ledit Roy luy remonſtroit qu'il ſeroit bien plus proffitable & commode aux affaires de l'Eſtat de Milan que le Royaume de Naples fut entre les mains des Aragonois, que de René Duc d'Aniou, diſãt ledit Roy que ſi vne fois René auoit gagné ledit Royaume il ne ceſſeroit iamais de troubler

Soldats eſpouuantez.

Cris empeſchent louie.

Alphonſe vaincu, ſes freres pris.

Priſonniers & morts.

Victoire des Geneuois.

Grandeur redoutable.

Modeſtie de vainqueur.

Laſche ſes priſonniers.

Remonſtrance à luy faite

troubler & guerroyer l'Italie, qu'il n'y eut fait venir ou le Roy de Frãce ſon beau frere ou quelque Prince François pour la conquerir toute ou partie d'icelle, & que touſiours l'ambition, les meurs, les humeurs, les legeretez, & les violences Françoiſes auoient eſté ſuſpectes & deſplaiſantes à Ieã Galeas ſon pere. Le Roy Alphonſe tenoit ce langage au Duc qui l'eſcouttoit attantiuement, ce pendant qu'Yſabel femme de René eſtant ia par mer arriuee à Caiette, & receue en icelle, & que de là eſtant allee à Naples elle faiſoit ſouuẽt aſſembler les ſeigneurs tenans ſon party. Mais l'autre Philippes Duc de Bourgongne n'vſa pas de ceſte courtoiſie en l'endroit de René Duc d'Aniou ſon priſonnier, car il ne le voulut laiſſer aller ſur ſa foy, que premierement ledit René ne luy eût donné la place du Val de Caſſel qu'il tenoit, & que ledit Philippes ne l'eut iointe à la Flandres. René eſtant deliuré, delibera de mener en perſonne la guerre de Naples, & de faire ligue auecques les Geneuois leſquels eſtoient extremement marris de ce que non ſeulement ils eſtoient fruſtrez du guerdon, du pris, & du gain treſgrand de la victoire qui auoit par leur ſueur, danger, deſpence, & valeur eſté gaignée à l'Iſle de Pontia ſur deux grands Rois & tant de Princes & Seigneurs, mais qu'auſſi toute l'obligation, la gratuité, & les remerciemens de ce qu'ils auoient eſté deliurez ſans payer rançon, & de ce qu'ils auoient eu beaucoup de dons eſtoient deuës au Duc de Milan ſeul, & que la haine ancienne ſeule des Cathalans & de la maiſon Royalle d'Aragon n'eſtoit point eſtainte, ains eſtoit d'auantage allumee & enflammee par vne nouuelle enuie que la ville de Gennes grandement renommee par tout l'vniuers, illuſtre de tant de victoires gaignees, tant bien meritee du nom Chreſtien, qui auoit eſpouuenté l'Orient & les Rois des Rois, les forces & la valeur de laquelle tous les murs de Leuant auoient redoubtees, eſtoit tenue par le Duc de Milan, non en protection, mais en ſeruitude, & que tout ce que ladite ville peut chercher ou gaigner par ſa valeur, & par ſes forces, eſtoit (comme ce que les eſclaues gaignent) rapporté audit Duc comme ſon maiſtre. Les Geneuois irritez de ceſte indignité ſe rebellent contre luy & ſe mettent en liberté. René auecques ſa flotte & la leur allant à Naples fut receu en icelle, & eſtant couronné Roy dudit Royaume, cõmença de mettre ordre aux affaires d'iceluy.

Naturel des François.

Ialouſie des Geneuois.

Grandeur de Gennes.

Subiecte au Duc de Milan

René Roy de Naples.

Le Pape Eugene auoit ſecouru la Royne Yſabel de belles forces, & ſecouroit René plus de la ſainteté, faueur, & ſupport de ſon nom que de ſes forces, pour ce qu'il eſtoit empeſché ailleurs à ſouſtenir ſa dignité contre le Schiſme aduenu à l'Egliſe depuis l'an mil quatre cens-trẽte, auquel le Pape Martin cinquieme au quatorzieme an de ſon Pontificat, & le 63. de ſon aage deceda. Deuant ſa mort il auoit commandé d'aſſembler vn Cõcile general à Baſle pour reformer & remettre à la reigle & à l'ancienne ſainteté de l'Egliſe les meurs de toutes ſortes d'hõmes defformees par la malice du temps, & pour faire reuenir au ioug de l'Egliſe Romaine les Bohemes qui ſ'eſtoient diſtraits d'icelle. Il auoit enuoyé à Baſle, le Cardinal Iulian Cæſarin pour ſon Legat audit Concile. Eugene quatrieme natif de Veniſe auparauant appellé Gabriel Condelmer eſtãt Cardinal preſtre fut eſleu Pape apres la mort de Martin, & auoit vn grand deſir de transferer ce Concile à Boulogne la Graſſe, mais l'Empereur Sigiſmond inſiſtoit au contraire, combien qu'il euſt eſté à Rome couronné par ledit Eugene. Deſia de France, d'Eſpaigne, d'Allemaigne, d'Angleterre, de Hongrie, & d'Eſcoſſe le peuple eſtoit accouru à la ville de Baſle, & les Cardinaux qui y eſtoient manderent à Eugene que ſ'il

Concile de Baſle.

Eugene 4. Pape.

ne si trouuoit ils ordonneroiẽt contre luy ce qu'il falloit, & estoit accoustumé
Assemblee à Basle. d'ordonner contre les Papes deserteurs de la cause de l'Eglise. Le Pape confirma
le Legat Cæsarin, & commanda que le Concile commencé se poursuiuit. Les
Cardinaux & les autres Ecclesiastiques voyãs que le Pape appellé, requis, & som
mé ne cõparoissoit point, & n'obeissoit aucunement au mandemẽt du Concile,
crient qu'il le fault deposer de sa dignité, luy oster les saintes clefs, & en eslire vn
autre. L'Empereur Sigismõd arriua sur la violence de ces gens là, & comme sage
cõtre le Pape qu'il estoit, ne pouuoit trouuer bon cest aduis, leur remonstrãt cõbien de maux,
de guerres, & de calamitez auoit apporté à la Chrestiẽté le Schisme precedẽt tãt
mal aisement appaisé & estaint apres tant d'elections & d'aages de Papes. Il
mourut l'an 1437. auquel le Roy Charles de France fit en la ville de Bourges
grande assemblee des Princes, Archeuesques, Euesques, autres Prelats, Do-
cteurs, seigneurs, Barons, & Cheualiers pour auoir d'eux conseil sur le faict de
Assemblee à Bourges. quelques articles resolus audit Concile de Basle & à la requeste dudit Roy sur
l'authorité de l'Eglise Gallicane. Car la lõgueur des guerres, la corruptiõ du tẽps,
& la tyrannie du siege seeant en Auignon auoit causé vn grand peruertissement
en ladite Eglise, & sa liberté y estoit grandement interessee. Les ministres Eccle
siastiques n'estoient plus contenus en deuoir par les assemblees des Chapitres,
Synodes, congregations, restrinctions, & reformations, & les elections estoient
faites abusiuement, d'autant que les Euesques n'estoient point esleus par leurs
Licence des Ecclesiasti-ques. Chapitres, ny les Abbez par leur Conuents, ny les ordres inferieurs par ceux
qui en auoient la charge pour estre sçauans & de bonne vie ou pour prescher
la parolle diuine, ains seulement on y appelloit les enfans de bonne maison
& ceux qui estoient les plus habilles au mesnage. A ceste cause le Roy voulant
obuier à ceste corruptiõ & au malheur qui s'en ensuiuoit, ensemble desireux d'o
ster à la Cour de Rome ce qu'elle auoit entrepris sur l'Eglise Gallicane & sur les
franchises, fit dresser les articles d'icelles au long contenus en la Pragmatique
Sanction, & estant ceste constitution legitime elle fut authorisee par le Concile
de Basle, encore qu'elle diminue grandemẽt l'authorité du Pape en ce qui est des
obuier à cor-ruption. matieres & collations des benefices, & en la cognoissance des causes & matieres
legitimes d'icelles.

Durant que le Cõcile se tenoit à Basle qui dura dix ans, le Pape Eugene craignãt
qu'on le voulut deposer voulut transferer ledit Cõcile à Ferrare, & depuis à Flo
rẽce. Le Cardinal Cæsarin & Legat des sept Cardinaux qui estoiẽt à Basle, cinq
allerẽt auec luy à Ferrare, & les autres deux ne voulurẽt bouger. La couleur du
chãgemẽt du lieu du Cõcile fut par le Pape Eugene fõdee sur ce qu'il disoit que
Concile trãsferé. Ieã Palæologue Empereur des Grecs, & le Patriarche de Cõstãtinople accõpai-
gnez d'vn grãd nõbre de Prelats de Grece venoiẽt vers luy pour trouuer moyen
d'oster toutes les cõtrouerses, disputes, & differens qui estoiẽt entre l'Eglise d'O
rient & celle de deça. La plus part d'eux venoient sur les vaisseaux des Venitiẽs,
ausquels il sembloit meilleur que ledit Concile fut transferé à Ferrare comme
pl⁹ prochaine de l'arriuee & descente desdits Grecs, & en laquelle le Pape estoit
Volontez contraires. desia auec grand nõbre de Cardinaux, qu'à Basle, la ou les volõtez & opinions e-
stoiẽt cõtraires. Les Grecs arriuez à Ferrare y furẽt biẽ honorablemẽt receus, &
d'autãt que la peste s'y mit, le Concile fut trãsferé à Florence. Le Pape Eugene
estoit monté sur vn hault theatre, vn peu plus bas à dextre & à seneſtre e-
stoient assis les Cardinaux, & l'Empereur Sigismond vis à vis de luy, & plus
bas

bas eſtoient aſſis en grand nombre les docteurs qui y auoient eſté appellez. Il eſtoit beſoing de perſuader aux Grecs, non par noz Docteurs, mais par les leurs ſaincts perſonnages, comme Athanaſe, Cyrille, Didyme, Chriſoſtome, & Baſile, grand, docte, & ſainct perſonnage, que le Sainct Eſprit procedoit du pere & du fils, & comme noz Docteurs ſçauans en Grec & en Latin alleguoient & mettoient en auant le texte des exemplaires de ſainct Baſile apporté de Conſtantinople en Italie, les Grecs diſoient que ces exemplaires eſtoient corrõpus, & les noſtres repliquoiẽt qu'ils euſſent à exhiber les leurs. Ils en exhiberẽt quelques vns, mais tous de diuerſes leçons. Ils aſſeuroient qu'vne choſe procedoit du pere & du fils, & vne autre du pere, & oultre cela n'adiouſtoient rien. Comme l'Empereur Grec eut dit qu'il y auoit en Grece pluſieurs exemplaires ſemblables à ceux que ſes Docteurs auoient apportez, le Cardinal Cæſarin luy dit: " Sire, puis que voſtre ſacrée Maieſté ſçauoit qu'elle & les voſtres deuoient venir " en ce combat, il ne falloit pas laiſſer les armes au logis, ains les porter en ce chãp " de bataille. L'Archeueſque de Florence qui aſſiſta à ce Concile dit que cela paſſa ainſi. Le Patriarche de Conſtantinople eſtant extremement vieil & las du long chemin deceda. L'Eueſque d'Epheſe ne peut iamais eſtre diuerty ny tiré de ſon opinion, & demeura auec les ſiens obſtiné en icelle. L'Empereur Grec & les autres Grecs condeſcendirent à noſtre opinion touchant le ſainct Eſprit, & recogneurent le Pape pour ſouuerain paſteur de l'Egliſe. Ce qui aduint l'an 1438. ou 39. Les Cardinaux & autres Prelats demeurez au Concile de Baſle eſtants plus irritez qu'eſpouuentez du depart du Legat Cæſarin & des autres Cardinaux qui allerent auec luy, condamnerent Eugene, le depoſerent de ſon Pontificat, & creerent Pape, Amé Comte puis Duc de Sauoye & le nommerẽt Fœlix cinqieme, lequel apres auoir par l'eſpace de quarante ans eſté Comte & Duc de Sauoye, laiſſa ſon Duché à ſon fils, & ſe retira en vn hermitage, prenant auec ſoy pour cõpagnie ſix des plus vieils Gentilhõmes de ſa cour. Eugene eut ceſt honneur qui deuãt luy n'eſtoit, ny depuis luy n'eſt arriué à aucũ autre Pape, que les deux Empereurs, l'vn des Latins & l'autre des Grecs, allerent vers luy, & le recogneurent pour ſouuerain Paſteur de l'Egliſe, & pere de tout le monde, & dit on que les Armeniens & les Ethiopiens enuoyerent leurs Ambaſſadeurs vers luy pour l'honorer & reuerer pour tel. Ceux qui eſtoient reſtez à Baſle diſoient que l'Empereur Grec fut allé vers eux ſi Eugene ne l'en euſt deſtourné. Le Duc de Milan gendre du Duc de Sauoye & ennemy des Venitiens haiſſoit Eugene qui eſtoit Venitien, & Alphonſe luy eſtoit auſſi ennemy, pour-ce qu'au commancement ledict Eugene deffendoit viuement la cauſe & le droit de René d'Aniou. Et bien que ce Roy & ce Duc fuſſent biẽ aiſes de veoir qu'Eugene auoit vn cõpetiteur, ſi eſt ce qu'ils ne voulurẽt incõtinẽt recognoiſtre pour Pape le Duc de Sauoye, & le Pape Eugene ayãt relaſché l'affectiõ qu'il portoit à René ne le deffendoit plus ſi apertemẽt qu'au parauãt il faiſoit, & René fondé ſur ceſte eſperance & ſecours iuſques alors auoit fait pluſieurs belles grandes & ſignalles choſes en la guerre de Naples, & auoit par ſon ennemy eſté rembarré, & reſerré iuſques en ladicte ville. Son ennemy l'auoit au parauant aſſiegée, mais elle fut ſi vaillamment deffendue par René que Pierre frere d'Alphonſe bleſſé d'vne harquebuzade y mourut, & Alphonſe fut contrainct de leuer le ſiege, mais puis apres reprenant eſperance de la gaigner, de rechef l'aſſiegea, & par le moyen d'vn banny de ladicte ville qui luy monſtra vne ſecrette entree en icelle par vn eſgouſt, il la ſurprint de nuict de la

Aſſiette du Concile.

Diuerſité d'opinions.

Et d'exemplaires en Grece.

Mort de Patriarche.

Cõdemnatiõ du Pape.

Duc de Sauoye Pape.

Honneur d'Eugene.

Hay de Princes.

René rembarré par ſon ennemy.

Naples priſe.

meſme façon q̃ pluſieurs ſiecles deuãt, elle auoit eſté priſe ſur les Gots par Belliſſaire. René ſ'efforçant de deffendre la ville, quand il la vit pleine d'ennemis ſe ietta dedans la fortereſſe, & voyant qu'il n'auoit aucune eſperance de pouuoir regaigner ce qu'il auoit perdu, ny de demeurer en ſauueté par dela, cõpoſa auec les ennemis auec pluſieurs grandes promeſſes qu'il fit pour luy, & pour ceux qui y eſtoient auec luy, & ſ'en alla à Florence vers Eugene, puis ſe retira en France, en l'an de ſalut 1441.

René vers Eugene.

Toutes ces choſes ſe paſſoient en Italie depuis l'an 1435. iuſques en l'an 1441. ce pendant qu'en l'an 1438. & 39. vne cruelle & grande famine ſuiuant les guerres tourmẽta fort la France; & ladite famine fut ſuiuie d'vne peſtilence nompareille, tellement que ce que la guerre auoit laiſſé, eſtoit emporté de la famine & de la peſte. Entre toutes les autres Prouinces de la Gaule tourmentees de ces deux fleaux de Dieu, le pays de la France & la ville de Paris le furent plus que les autres. Les gens du plat pays eſtoient reduits en tant extreme pauureté qu'ils ne ſçauoient ou aller, ny ou ſe mettre, & nayans dequoy viure & ſe ſubſtanter mouroient de faim. A ceſte cauſe le peuple des chãps ſe vint ietter dedãs la ville de Paris, là ou ils apporterent la peſte, de laquelle en ladite ville moururent cinquante mille perſonnes, & pour-ce qu'ils abandonnerent les champs ſans les labourer ſ'en enſuyuit vne ſi grande famine que le ſeptier de bled valloit neuf liures tournois forte monnoye. Il y auoit aux enuirons de Paris grand nõbre de loups & de louues qui venoient manger hõmes, fẽmes, & petits enfans iuſques aux portes de ladite ville, & quelque fois entroient dedans, ſi qu'on n'oſoit aller de nuict par les rues eſcartees d'icelle, & falloit bien dire que la ſolitude fut grãde aux chãps, puis que les beſtes rauiſſantes couroiẽt iuſques dedans la plus populeuſe ville de la Chreſtiẽté. Cela aduint l'an 1438. auquel le Cõneſtable de Richemont d'aſſault print la ville de Meaulx, & y furent tuez pluſieurs Anglois.

Famine & peſte.

En France.

Famine.

Loups dedãs Paris.

Talbot, Foucamberghe, & Eſcalles Capitaines Anglois auitallerent le marché & y tindrent fort, mais Charles y enuoyant nouuelles forces les cõtraignit de ſe rendre par cõpoſition. Apres la prinſe de Meaux, le Roy eſtãt à Paris enuoya en Normandie auec vne groſſe armee, le Conneſtable qui fut bien toſt apres ſuiuy de groſſes troupes menees par Iean Duc d'Alençon & par André de Laual mareſchal de France. Eux ioints enſemble mirent le ſiege deuant la ville d'Auranches en la baſſe Normandie aſſiſe ſur vn couſtau vn peu eſleué reſpondant ſur la grande mer Oceane. Cõme ils eurent demeuré vingt iours deuant, le Comte d'Orcet, Talbot, & Eſcalles accõpagnez de leurs troupes ſe vindrẽt loger au village de S. Leonard diſtant de deux mille pas du Camp des François non gueres loing du Pontgibert aſſis ſur la riuiere de See entre les deux armees, la ou quelques eſcarmouches furent faites d'vne part & d'autre, les vns voulans paſſer la See, les autres les en voulant empeſcher. En fin à la barbe des François les Anglois paſſerent la riuiere, & entrerent dedans Aurãches, & dela faiſans vne braue ſaillie ſur les François cõbatirent vaillamment cõtre eux. Les François changeans de logis ſ'allerent cãper vers Pont Orſon, & les hiſtoires Angloiſes diſent que les Anglois faiſans ceſte ſaillie ſur les Frãçois les different & les contraignirent de changer de logis, & cõme ils deſlogeoient les ſuyuirent, mirẽt en route, & en tuerent & prindrent vn grand nõbre. En ces meſmes iours les ſeigneurs de Lore & de Bueil prindrent de nuict le chaſteau de Saincte Suſanne par la reddition que leur en fit vn Cheualier Anglois qui la leur deliura par le ſignal entre-

Forces en Normandie.

Siege d'Auranches.

Eſcarmouches.

Deffaite.

S. Suſanne prins.

eux

eux dõné d'vne chanſon. En l'année 1439. quelques vns du cõſeil du Duc Philippes de Bourgogne luy dirent que pour ſe venger de la perte & honte qu'il auoit receue au ſiege de Calais ſans l'auoir peu prẽdre, il y auroit moyẽ de faire noyer ladite ville, & le pays circonuoiſin en rompant vne digue de mer. Le Duc qui auoit grandement à cœur ceſte perte & ceſte honte, entendit ſi volontiers à ce fol conſeil, qu'il y adiouſta foy, & comme nous croyons aiſeemẽt ce que nous deſirons penſa que cela ſeroit bien facile. Adonc il aſſembla ſix cens combattans pour faire eſcorte contre les Anglois, & vn nombre infini de pionniers, charpentiers, & autres manouuriers qu'il fit cõduire vers Calais pour rõpre ladite digue, eſperãt que ladite ville ſeroit incõtinẽt noyée. Mais quand ils eurẽt trauaillé par l'eſpace de quelques iours, & qu'õ cognut que cela ne ſeruiroit de riẽ & ne feroit nul dommage à la ville, le Duc commanda que ceſt œuure ceſſaſt. Toutesfois à fin que les piõniers ne ſemblaſſent auoir eſté en vain employez, on les employa à ruiner le pont de Nieullay & quelques autres petites digues, la ruine deſquelles ne fit pas grand dommage aux Anglois.

1439

Croire ce qu'on deſire.

Entrepriſe ſur Calais.

Pour la ſubmerger.

En celle meſme ſaiſon pluſieurs ſiniſtres rapports furent faits audit Duc de Iean de Luxembourg Comte de Ligny & de Guyſe l'vn des plus vaillans Cappitaines qui portaſt l'ordre du Duc, & qui ſous iceluy auoit executé pluſieurs belles choſes es guerres faites par le Duc & les Anglois contre les François. Et n'y auoit perſonne au pres du Duc qui l'eut mieux entretenu en ſa grandeur que luy par ſa vaillance, bon conſeil, & prudente conduitte. Mais comme la vertu & la vaillance pres des grands Princes ſont ſubiectes à eſtre enuiées, quelques ſeigneurs marris de ce que ledit de Luxembourg n'auoit encore voulu faire au Roy Charles le ſerment ordonné par le Traicté d'Arras, firent entendre au Duc qu'il tenoit plus le parti des Anglois que des Frãçois ny le ſien, veu meſmement que ſon frere l'Eueſque de Therouenne eſtoit en France Chancelier du Roy d'Angleterre, auecques lequel il auoit intelligence au grand preiudice du Roy Charles & du Duc. Ce qu'on pouuoit aiſeement cognoiſtre en ce que ledit de Luxembourg entretenoit en toutes ſes places grand nombre de gens de guerre qui faiſoient toutes ſortes d'inſolences aux ſubiects de l'vn & de l'autre Prince. D'auantage aduint en ces meſmes iours que le Duc de Bourgongne (auquel la pluſpart des villes de Picardie auoient eſté données par les conuentions de la paix d'Arras) voulut faire leuer certaine taille en la Preuoſté de Peronne: & entre les autres pour payer ladicte taille ou ayde furent cottiſez quelques villages des Seigneuries de Hem, & de Neelle, qui appartenoient audit de Luxẽbourg. Lequel non content de cela interiecta vne appellatiõ cõtre les officiers du Duc de Bourgogne qui auoient cottiſé ſes ſubiets, dont le Duc aduerti entra en grãde colere & enuoya des Archers de ſa garde auec les ſergens pour aider à faire les executions contre les refuſans. Leſquels arriuez es ſeigneuries ſuſdictes commencerent à leuer ces deniers fort rigoureuſement, de maniere que les bonnes gens des villages ſ'en allerent plaindre à Iacotin de Bethune eſtãt chef de la garniſon de Hem, qui incontinent monta à cheual auec ſes gẽs pour picquer apres les archiers du Duc, & les ayant trouuez, les eſtreilla tout ſon ſaoul, ſans enquerir qu'ils eſtoient. Toutesfois en fin congnoiſſant que c'eſtoient les Archers du Duc de Bourgogne ou faignant les auoir meſcognus, fit ceſſer ſes gens, ſ'excuſant de ce que ſes gens les auoient offencez, & blecez, & qu'il penſoit que ce fuſſent les eſcorcheurs. Les archers ainſi accouſtrez & chargez de coups & de playes

Mauuais rapports.

Contre vn grand.

Accuſé.

Taille leuée.

Colere de Princes Contre les officiers.

ſen allerent faire vne grãde plainte & clameur au Duc leur maiſtre: de ſorte que ceſte nouuelle plainte augmenta les premieres impreſſiõs que le Duc auoit conceuës en ſon cerueau par les premiers rapports contre meſſire Iean de Luxembourg, & ſus le champ manda audit de Luxembourg, qu'il ne failliſt de luy enuoyer Iacotin de Bethune. Ce qu'il ne voulut faire, diſãt que ledit Iacotin ne pẽſoit ſ'adreſſer à ſes Archers. Dont le Duc fut encores plus irrité & indigné que deuant, & iura qu'il le feroit amender, quoy qu'il en fuſt, ne qu'il en deuſt aduenir. Depuis encores & peu de iours enſuiuans ledit Iacotin de Bethune deffeit vne troupe de genſ-darmes qui eſtoient au Comte de Neuers & au Comte d'Eſtampes freres, tous deux de la maiſon de Bourgongne: & y mourut vn Gentilhomme nommé Iean de la Perriere qui eſtoit capitaine de ceſte troupe, dont la haine ſ'alluma plus que deuant contre ledit de Luxembourg, toutesfois il eſtoit grand ſeigneur & grandement redoubté pour ſes vertus, & pour les places & forteresſes qu'il auoit, comme Couſſy, Beaulieu, Bouhan, Beaureuoir, Honnecourt, & autres qui eſtoient garnies de gens de guerres, & de toutes choſes neceſſaires à la guerre. D'ailleurs il n'auoit poinct encore fait le ſerment d'entretenir la paix d'Arras, & eſtoit encores en l'alliance du Roy d'Angleterre. Ce qui eſtoit cauſe qu'on craignoit de l'irriter. Meſmement ſes confreres Cheualiers de la Toiſon d'or eſtoient inceſſamment aux oreilles du Duc Philippes pour l'appaiſer, & pour reconcilier Iean de Luxembourg qui eſtoit de leur ordre, & qui leur en auoit deſia eſcrit, à fin qu'ils euſſent à remonſtrer au Duc ſon innocence, & qu'il luy pleuſt auoir eſgard aux grans ſeruices faits par luy audit Seigneur, & tant firẽt leſdits ſeigneurs que iournée fut priſe pour ouir ledit de Luxembourg en ſes iuſtifications. La iournée fut aſſignée en la cité de Cãbray, en laquelle ſe trouuerẽt pour la part du Duc Philippes maiſtre Iean Cheurot Eueſque de Tournay chef du conſeil du Duc, maiſtre Nicole Raulin Chancelier de Bourgongne, meſſire Hue de Launoy, le Seigneur de Saueuſes, & pluſieurs autres Seigneurs. Auſſi y vint en perſonne ledit Iean de Luxembourg, menant auec ſoy Iacotin de Bethune & grand nombre de gens de conſeil, par leſquels furẽt les matieres longuement debattues, & en fin fut le traicté couché par eſcrit auquel meſſire Iean de Luxembourg corrigea aucuns articles qui furent portez au conſeil du Duc: mais ledit conſeil y adiouſta encores aucuns mots qu'iceluy de Luxembourg trouua ſi aigres que de deſpit il deſchira les articles, & ſ'eſcria hautement qu'il n'en iroit pas comme l'Eueſque de Tournay & le Chancelier Raulin penſoient. Finablement furent les choſes adoucies & entierement accordées au contentement des deux parties, qui apres ce traicté ſe retirerent contens. Quelque temps apres, Iacotin de Bethune ſe vint rendre à la miſericorde & clemẽce du Duc Philippes pour lors eſtãt en ſon chaſteau de Hedin, qui de prime face ſ'eſmeut voyant ledit Iacotin, & le fit mener priſonnier, mais apres conſiderant la confidence que Iacotin de Bethune auoit eu de ſa clemence, quelques iours apres le delibera, eſtimant ce qui eſtoit vray, que ledit de Bethune ne ſe fuſt iamais venu rendre à luy pour homme mort, ſ'il l'euſt eſtimé tyran & cruel. En ceſte maniere fut fait l'appoinctement de Iean de Luxembourg. Et pour touſiours entretenir en amitié le Roy Charles & le Duc de Bourgongne, ſelon aucuns fut conſommé, ſelon d'autres, ſeulement traicté le mariage de Marguerite de France fille du Roy Charles aagée de ſept ans, & de Charles Comte de Charolois fils vnique du Duc.

Fureur de Prince.

Contre Iean de Luxembourg.

Allié de l'Anglois.

Ses confreres prient pour luy.

Iournee aſſignee.

Pour appoinctement.

Parties contantes.

Sageſſe de Prince.

Alliance pour paix.

Mais

Mais la fortune n'ayant eſté aſſez ennemie & contraire à Charles, lors qu'a- 1440
pres tãt de guerres & de trauaux il pẽſoit iouir de quelque repos pour auoir chaſ
ſé les Anglois de la plus grande partie de France, Loys Daulphin de Viennois *Malheur à Charles.*
ſon fils aiſné ſe reuolta contre luy. Charles Comte du Maine frere du Duc René
d'Aniou eſtoit ſi fauori & ayme du Roy que tous affaires ſe manioient par luy
ſans que les autres Princes ny Seigneurs en euſſent le maniement. Les Ducs de
Bourbon & d'Alançon, les Comtes de Vendoſme & de Dunois, le ſieur de la
Trimouille, Anthoine de Chabanes Comte de Dampmartin, & quelques autres *Ialouſie cõtre les Frãcois*
Seigneurs ialoux de la grandeur & authorité dudit Comte du Maine firent vn
conſeil ſecret entre eux tẽdans à fin d'entrer au gouuernement du Royaume, &
ſe plaignãs de la façõ de laquelle il eſtoit gouuerné, & de ceux qui auoiẽt le prin
» cipal maniement des affaires. Ainſi ſont enuiez ceux qui gouuernent, & enuieux *Enuie.*
» ceux qui ne gouuernent point. Pour mieux paruenir au bout de leurs deſſeins,
les vns diſent qu'ils ſe liguerent auecques Loys aiſné du Roy Dauphin de Vien-
nois ieune Prince de naturel ambitieux, impatient, malin, & deſireux de com-
mander deuant le temps, & auecques beaucoup de paſſion, luy remonſtrãs que
luy qui eſtoit heritier preſomptif de la couronne & deſia de bon aage pour
commander & manier affaires ne deuoit demeurer oiſif, ny endurer que ledit
Comte du Maine commandaſt deuant luy. Qu'ẽ cela le Roy ſon pere monſtroit *Ieune Prince ſuſcité.*
ſe deffier ou de ſa capacité ou de ſa fidelité, & que puis que ledit Roy ne faiſoit
compte de luy il falloit que de ſa propre authorité il entreprint le gouuerne-
ment des affaires du Royaume, & print les armes. Que le Roy croyoit trop *Contre ſon pere.*
legerement aucuns qui eſtoient autour de luy, & qu'il ſe laiſſoit trop manier
par eux, ſans vouloir croire le conſeil d'aucuns Princes & Seigneurs qui eſtoy-
ent pour luy faire meilleur ſeruice que les autres, & que le Royaume eſtoit preſt
de tomber en grands inconueniens, auſquels on ne pouuoit ordonner ordre ny *Perſuaſions propres.*
remede ſans ſon aide & faueur: & luy vſerent d'auantage de pluſieurs autres rai-
ſons & propos dont tel aage ſe laiſſe aiſement perſuader. Le Daulphin qui com-
mençoit à ſentir ſon cœur, & eſtant perſuadé, animé, & ſuſcité par ces ſeigneurs,
ſe cachoit du Comte de la Marche ſon gouuerneur, ſage & aduiſé Cheualier, ſe *Le Daulphin ſe deſrobe.*
deffioit de luy, n'en faiſoit plus compte, ne vouloit receuoir ſes remonſtrances
& aduis, & ſecrettement par le moyen des autres Seigneurs, ſe deſrobba de ſon
pere & ſen alla à Nyort, là où les ſuſdicts Princes & Seigneurs l'attendoient.
D'autres diſent que le Roy auoit enuoyé à Nyort ledit Daulphin, & que la vin-
drent vers luy leſdicts Princes & Seigneurs accompaignez de grandes forces *Conſpiration deſcouuerte.*
preſts à ſe mettre aux champs, & attenter quelque nouuelleté. Ce que le Com-
te de la Marche fit incontinent entendre au Roy, lequel aduerti de ceſte con-
ſpiration qui fut appellée la Praguerie, pour y obuier promptement aſſembla v- *Praguerie*
ne armée, ſen alla à Poictiers, & eſcriuit à tous Gouuerneurs & Cappitaines
des villes de ſon Royaume, lettres par leſquelles il les aduertiſſoit de la coniu- *Contre le Daulphin.*
ration faite par ſon fils & les ſuſdicts Seigneurs contre ſa perſonne & ſon Eſtat,
& les prioit de n'adiouſter foy ny creance aux prieres, lettres, & remonſtran-
ces de ſondit fils, & de ſes adherãs, & de ne le ſecourir, aider, ny receuoir en leurs
villes, & gouuernemẽs, auecques deffences treſexpreſſes à tous ſes ſubiects de
le ſuiure. Nonobſtant leſquelles, pluſieurs deſireux de nouuelleté, les autres pi-
» pez de belles parolles, & du nom de liberté qui eſt la plus belle, la plus douce,
» & la plus trompeuſe choſe du monde, les autres penſans proffiter en ce remue-

ment d'Eſtat, les autres mal contens, allerent trouuer le Daulphin, comme on a veu touſiours qu'en tels remuemens les vns y courent pour eſperance de changement d'Eſtat & de proffit particulier, les autres mal affectez enuers leur Prince, les autres mal contens, & les autres trompez & abuſez de ce nom ſpecieux de liberté qui a trõpé beaucoup de perſonnes, & les a fait precipiter à leur ruine.

Ce qu'il apporte.

Le Daulphin accompaigné de ces ſeigneurs & de ces trouppes partant de Nyort vint deuant Sainct Maixant, la fortereſſe de laquelle luy fut rendue par Iacques Picquet, & de la aſſaillans la ville & l'Abbaye pillerent la ville, deliberez d'en faire autant à l'Abbaye. Mais vn Bourgeois de ladite ville nommé Iean Sachet auecques vingt-trois autres enfans d'icelle hommes reſolus deffendit vaillamment & longuement lauant portail & la place de l'Egliſe nommée la place de la Croix, attendant le ſecours du Roy Charles qui eſtoit à Poictiers, & lequel il auoit en diligence enuoyé demander. L'Abbé & les moynes ayans bien remparé par derriere les portes de leur Abbaye, monterẽt les vns ſur la voulte, & les autres ſur la couuerture de l'Egliſe, de là ou ils iettoient pierres & thuilles aux ennemis, leſquels aduertis que le Roy venoit en grande diligence contre eux auecques ſon armée chargerent leur bagage & butin, & ſen allerent. Charles arriuant bien toſt apres leur depart, loua la diligence & la valeur de l'Abbé & des moynes, & en recompenſe du bon ſeruice qu'ils luy auoient fait, donna pluſieurs biens & grands priuileges à l'Abbaye. Ceux qui furent trouuez dedans la fortereſſe furent mis à mort. Cela fait Charles alla à Nyort. Les Daulphinois ne voulans attendre la fureur du Roy ſe retirerent en Bourbonnois dont ceux de Nyort rendirent eux & leur ville à Charles, & eſtant Iacques Picquet prins dedans le chaſteau qu'il auoit liuré au Daulphin il fut eſcartellé. Charles ſuiuit les Daulphinois en Bourbonnois là où il print d'aſſaut la ville de Chambon, & mit garniſons dedans les villes d'Aigue-perſe, Montagu, Combraille, Cuſſet, & pluſieurs autres villes. Dequoy le Duc de Bourbon & ſes ſubiects ne furent moins eſtonnez qu'endommagez.

Priſe de S. Maixant.

Sa deffence.

Picquet eſcartellé.

Le Daulphin fuyant touſiours la proximité de ſon pere, comme ſi quelque furie le pourſuiuoit ſalla iecter dedans la ville de Sainct Pourſain, reſolu d'y eſprouuer la fortune de la guerre ce pendant que ſon pere print les villes de Ryom & de Clermont. Autres diſent que le Roy ſen alla à Lyon & que de là il vint à Clermont en deliberation de iouer à quitte & à double contre ſon fils & les Princes ſes adherans, mais le Comte d'Eu qui retournoit d'Angleterre ou il auoit eſté longuement priſonnier & autres bons Seigneurs ayans pitié du piteux eſtat de ce Royaume appaiſerent le Roy, & moyennerent vne reconciliation telle que le Daulphin & les autres Seigneurs qui eſtoient auecques luy vindrent trouuer le Roy, & leur conuint prendre pardon & remiſſion, & par ce moyen le Roy les receut en grace, oubliant tout le paſſé, puis chacun deux ſe retira en ſes pays. En ceſte conſpiration le parti des rebelles eſtoit le plus fort, car ils auoient plus de gens de guerre que le Roy, & toutesfois il les faiſoit fuir deuant luy, & n'y auoit ville qui les voulut receuoir.

Crainte du pere.

Fureur de pere.

Pardon general.

Quelques vns racomptans d'autre façon ceſte reuolte du Daulphin contre ſon pere diſent que ledit Daulphin ſe fit enleuer du chaſteau de Loches & ſen alla à Moulins, là où il fit venir les Gentils-hommes des pays de Bourbonnois & d'Auuergne, & leur remonſtrant la cauſe qui l'auoit eſmeu à prendre les armes

Autre cauſe de reuolte.

mes pour le bien du Royaume, les vouloit forcer de luy preſter le ſerment de fidelité. Ils reſpondirent que treſvolontiers ils ſureroient de ſeruir ledit ſieur Daulphin enuers & contre tous, hormis contre le Roy ſon pere. Ainſi en dirent pluſieurs autres, dont les ſeigneurs qui eſtoient auec le Daulphin luy conſeillerent d'enuoyer vers le Duc de Bourgongne le prier de le receuoir en ſes pays auec la ſuitte des ſeigneurs qui eſtoient auec luy, & luy bailler ayde, ſecours, & aſſiſtance en ſes affaires. A quoy le Duc fit reſponce que tous ſes pays ſes biens, & ſa perſonne eſtoient au commandement dudit ſieur Daulphin, & q̃ ſ'il luy plaiſoit venir en ſes pays il y ſeroit le bien venu, mais quãt à luy dõner ayde pour faire la guerre au Roy ſon pere qu'il ne voudroit entreprendre pour choſe du monde, & qu'il ne ſeroit iamais reproché à luy ny à ſa memoire qu'il eut voulu animer le fils contre le pere, & qu'il aymeroit mieux eſtre le plus miſerable homme du monde que de ſemer vne guerre inteſtine dedans le Royaume, puis qu'il auoit pleu à Dieu le pacifier, prioit ledit Daulphin de vouloir ſ'arreſter à vn bon conſeil, & ne preſter l'oreille à certains ieunes hommes qui eſtans pres de luy ne demandoient que nouuelletez, changemens d'affaires & alterations de gouuernement, non pour affection qu'ils luy portaſſent, ains pour l'ambition qui les pouſſoit, & pour le deſir qu'ils auoient de monter aux charges, commandemens & honneurs. Qu'il ſ'aſſeuraſt que ceux meſmes qui luy auoient mis en teſte de ſe departir d'auec ſon pere, ſeroient preſts de luy en faire autant quant il ſeroit Roy, ſ'ils n'auoient ce qu'ils pretendent. Que ſ'il eſtoit obeiſſant à ſon Pere, Dieu luy feroit proſperer ſes deſſeings, & luy alongeroit ſes iours ſuyuant ſa promeſſe, & que non ſeulement les Princes du Royaume, & les vaſſaulx du Roy ſon pere, & les ſiens, l'auroient en admiration, crainte, & amour, mais auſſi les eſtrangers. Qu'il auoit ſi bonne part à ceſte Couronne qu'il ne deuoit la ruiner, au lieu qu'il deuoit la conſeruer, & qu'il falloit bien qu'il ſe gardaſt de laiſſer à la poſterité & aux eſcrits des Hiſtoires & Chroniques, vn nom de fils rebelle à ſon pere, & de depredateur & ruineur du Royaume qui par droit legitime & hereditaire luy eſtoit deu. Qu'il ſupplioit de ſe vouloir ranger au Roy ſon pere, enuers lequel il trouueroit toute grace & amitié digne d'vn bõ pere, & ſi le Roy eſtoit courroucé contre luy, il ſe faiſoit fort de le rapaiſer, & le remettre en ſa bonne grace. Comme d'vn coſté ledit Duc faiſoit ces remonſtrances au Daulphin, d'autre il enuoya quelques ſages ſeigneurs vers le Roy par leſquels il luy remonſtroit le deuoir de pere enuers le fils, comme il ne deuoit alterer ny irriter ſon fils contre luy, ny pourſuyure oultre la guerre commancee contre ſondit fils & les autres ſeigneurs. Mais le Roy eſtoit ſi animé contre eux que ne voulant entendre aucune raiſon, remonſtrance, ny perſuaſion, & laiſſant tous les autres affaires qu'il auoit auec les Anglois, il mena ſon armee en Bourbonnois là ou il fit les choſes cy declarees. Ces Ambaſſadeurs ſecondez par le Comte d'Eu firent tant enuers le Roy qu'en fin appaiſant ſon ire, il receut en grace ſon fils & les autres ſeigneurs qui le vindrent trouuer à Cuſſet, & apres leur auoir faict vne longue reprimande de leurs rebellions, & vne remonſtrance de leur deuoir, leur fit expedier lettres de pardon & d'abolition. Voila cõmẽt ceſte Praguerie eſt racõtee par d'autres. En cela le pere vſa d'vne grãde clemẽce enuers ſon fils, car il luy pardõna, & p ce moiẽ coupa la racine aux cõiuratiõs q̃ les pl⁹ grãds du Roiaume luy

Force de ſerment.

Le Daulphin eſtonné.

Sage reſpõce.

Du Duc de Bourgongne.

Au Daulphin.

Remonſtrãce ſage.

Au fils.

Puis au pere.

Pere reconcilié au fils.

Clemence du pere.

dreſſoient appuyez ſur le meſcontentemẽt commun, ſur le meſpris du Roy, & ſur l'entrepriſe & deſſeing du Daulphin. Cela doit enſeigner les Princes de ne meſcontenter les grands, car leur meſcontentement attraine ſouuent vne rebellion. Ces choſes aduindrent en l'an 1439. & l'an enſuyuant apres que le Roy eut appaiſé ces diſcords, il alla mettre le ſiege deuant la Charité qui luy fut rendue par Perrinet Graſſet qui ſe rendit François, & le Roy retournant à Bourges vers luy, vindrent les Ambaſſadeurs du Concile de Baſle auſquels il declara vouloir tenir le party d'Eugene.

Ne faut irriter les grands.

Inſolence des guerres.

Charles voyant que la longueur de ces guerres auoit apporté vne telle licẽce en France que les gens de guerre faiſoient impunement par pays toutes les villenies, barbaries, & cruautez dont ils ſe pouuoient aduiſer, faiſans plus de maulx que les ennemis, il ſ'en alla à Troyes là ou il fit de rigoureuſes ordonnãces contre ceux qui feroient telles villenies, & deſapointa pluſieurs Capitaines, & alors pour donner vn bon reglement aux gens de guerre il ordonna les cõpagnies des gens d'armes iuſques au nombre de quinze cens hõmes, & des compagnies de gens de pied iuſques au nõbre de cinq mille auec leur equipage, en leur ordonnant garniſons es villes, fortereſſes, & chaſteaux, & ſolde raiſonnable, & les tirãt des champs & des villages, il leur donna de ſi rigoureuſes ordonnãces, meſmemẽt à la gẽdarmerie, q̃ le p̃mier qui en enfraignoit aucune eſtoit rigoureuſemẽt puny. Et voila la raiſon pourquoy ils furẽt appellez gens d'ordonnãces, & pour leur payement fut augmentee l'impoſition du vin vendu en detail, ce qui du cõmencement fut aſſez inſupportable au peuple. Au parauant les Roys ſe ſeruoient des Bans & Arrierebans, & des hõmes qu'on leuoit ſelon la neceſſité de la guerre. Les gens de cheual eſtoient appellez Gensdarmes, & les gens de pied Auanturiers. Quelques vns diſent que ce reglement fut fait en l'an 1439. autres apres les guerres finies auec les Anglois.

Inſtitution de gẽdarmerie.

Gens d'ordonnances.

Gens de pied Auanturiers.

Le Roy Charles eſtant à Troyes fit ietter en la riuiere d'Aube pres de Bar le Baſtard de Bourbon, pour ce que publiquement il tenoit quelques parolles cõtre l'honneur, la Maieſté, & la dignité du Roy, & le Daulphin eſtant reconcilié auec ſon pere voulut p quelq̃ inſigne acte & par vn beau & ſignalé ſeruice effacer la memoire de ſa faulte paſſee, dequoy l'occaſion ſe preſenta à propos. Talbot Capitaine Anglois auec quinze cens Anglois gens deſlite venant vers Dieppe ville maritime au pays de Normandie, ſe campa ſur vn couſtau nõmé Pollet aſſez prochain de ladite ville, & y fit baſtir vne treshaulte & groſſe tour de bois appellee Baſtille, laquelle il garnit d'vn grand nõbre d'artillerie & de machines de guerre, afin que de la il peult battre les murs de la ville, & tourmãter ceux de dedans. Charles des Marez cõmandoit en la place auec trois cens bons hõmes. Le Baſtard d'Orleãs luy mena mille hõmes de pied biẽ armez, & apres qu'il eut recognu & viſité la place & les forces qui y ſeroient neceſſaires pour la garder, il y laiſſa Arthus de Longueuille & Thomas Droyn auec ſix cens hommes des mille qu'il auoit menez, & auec les quatre cens qui reſtoient ſortit de Dieppe pour aller ailleurs buſquer fortune. Le Roy peu apres enuoya vn autre ſecours aux aſſiegez ſoubs la charge de Tudoal Carmoiſien dit le Bourgeois Eſcuyer Breton, & de Guillaume de Ricaruille ſon panetier qui menoit cent lances. Eſtant la ville de Dieppe ainſi bien fortiffiee & garnie de gens & de viures, elle reſiſta de telle façon à Talbot qu'il quitta le ſiege, non toutesfois du tout, ains allant à quelque autre entrepriſe laiſſa deuant ladite ville ſix cens Anglois

Effacer ſa faute.

Entrepriſe ſur Dieppe.

Celuy qui y cõmandoit.

Secours aux aſſiegez.

Siege quitté.

Anglois ſoubs la charge de Guillaume Pointz, ou Porto, & de Iean de Rippellay. Ce pendant que les Anglois ſ'oppiniaſtroient au ſiege de ceſte place, ledict Loys fils aiſné du Roy & Daulphin de Viennois qui depuis fut le Roy Loys vnzieſme, par le cõmandement du Roy ſon pere mena vne forte armee au ſecours des aſſiegez de Dieppe, & pour cõtraindre les ennemis de leuer le ſiege. Partant de Poictiers auec ſadite armee, & eſtant arriué ſur les riuages de la riuiere de Some en Picardie il rencontra vn nouueau renfort de ſeize cens hõmes de guerre qui venoient à ſon ſecours menez par le Comte de S. Pol, par le Damoiſeau de Cõmercy, par les ſeigneurs de Gaucourt & de Chaſtillon frere du Cõte de Laual, & par le ſieur de Chaſtillon ſur Marne. Eſtant le Daulphin fortiffié de ce nouueau ſecours, il ſ'en alla à Abbeuille, la ou il fit venir vers luy ledit Theudoal Bourgeois eſtimé bon hõme de guerre, lequel eſtant venu vers le Daulphin, & luy ayant donné vn bon cõſeil de ce qu'il deuoit faire, ledit Daulphin l'enuoya deuant auec trois cens bons hõmes auec charge d'empeſcher qu'aucuns viures n'entraſſent au camp des Anglois, & incontinent ledit Daulphin le ſuiuant auec toute ſon armee entra dedans la ville de Dieppe, la ou apres auoir fait rafreſchir & repaiſtre ſes gens las du trauail & du chemin, ſur le Soleil couchant il enuoya ſix cens hõmes au coſtau du Pollet tenu par les ennemis. Et cõbien q̃ toute celle nuict il pleut continuellement, ſi eſt ce que pour cela les Anglois ne laiſſerẽt de ſaillir ſur les François qui apres les auoir bien frottez les contraignirent de ſe reſerrer dedans leur baſtille, ou tour de bois. Le lendemain, le Daulphin ſortãt de Dieppe auec ſon armee ſ'alla planter ſur le coſtau nõmé Pollet à la veue des ennemis, & ayant fait apporter des ponts qui le ſuyuoiẽt pour paſſer les riuieres & les foſſez, les fit dreſſer ſur les foſſez qui enuironnoient celle groſſe baſtille ou tour de bois baſtie par Talbot, & donnant le ſignal cõmanda à ſes gens de l'aſſaillir. Si les aſſaillans faiſoient bien leur deuoir, les deffendans ne le faiſoient pas moins, & à beau ieu beau retour. Les Frãçois faiſoiẽt merueilles d'aſſaillir, & les Anglois de deffendre, l'aſſault fut long & aſpre, & les Anglois bleſſerẽt vn grãd nõbre de François, les vns à coups de pierres, & les autres à coups de fleſches & de traits. A la premiere rencontre quatre vingts François furent tuez & trente griefuement bleſſez, mais eſtans ſecouruz par des ſoldats fraiz & encouragez par la remonſtrance, par le langage, & par la preſence du Daulphin, & par la haine mortelle qu'ils portoient aux Anglois, ils ne vouloient abandonner l'aſſault, ny ſe retirer. Les habitans de la ville de Dieppe firent auſſi fort bien leur deuoir, & amenerent ſoixante bons arbaleſtriers qui tiroient aux Anglois cachez dedans la baſtille de bois, & les empeſchoient qu'ils ne pouuoient à l'aiſe & en ſeurté comme au parauant tirer aux noſtres. En fin par la vaillance Françoiſe, la baſtille fut forcee & priſe, trois cens Anglois y furent tuez, & les autres prins auec Guillaume Pointz, Iean Ripelay, & le baſtard de Talbot qui tomberent entre les mains des Dieppois. Ceux qui furent trouuez François furent penduz & eſtranglez auec quelques Anglois, leſquels deuant que la baſtille fut aſſiegee, auoient dict quelques villaines & enormes parolles contre le Daulphin. Luy faiſant raſer la baſtille, fit emporter dedans la ville les munitions trouuees dedans icelle, & louant la valleur des ſoldats & des citoyens par la vaillance deſquels auoit eſté gaignee vne ſi belle victoire contre les ennemis, il donna double paye aux ſoldats, & aux habitans pluſieurs beaux priuileges qui furent en apres confirmez par le Roy ſon pere.

1440

loys 6 vi

Armee du Daulphin.

Les ſeigneurs d'icelle.

Ordonnance de guerre.

Pluye.

Ponts portatifs.

Deffence d'aſſiegez & d'aſſiegeans.

Aſſault furieux.

Deuoir des Dieppois.

Victoire gaignee.

Priuileges aux habitãs.

Les hiſtoires Angloiſes ne font pas ceſte perte ſi grande, ains baiſſans les oreilles en ce qui leur porte preiudice, diſent ſeulement que ne pouuans ceux de ceſte Baſtille reſiſter à l'effort des François ils ſe ſauuerent dedans leur camp, & perdans toute eſperãce de pouuoir gaigner la ville de Dieppe ſe retirerent à Rouen. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. En ceſt aſſault furent faicts pluſieurs Cheualiers, & bien toſt apres à ce que diſent les Anglois, le Roy Charles ayant aſſiegé le chaſteau de S. Scelerin ne le peult emporter pour auoir eſté repouſſé par les Anglois. Bien toſt apres deſcẽdit en France le Cõte de Sommerſet auec huict mille cõbattãs, & ayãt mis le ſiege deuãt la Guierche la print par cõpoſitiõ.

Anglois en France.

Les Anglois de la garniſon de Mãte voyãs les forces du Roy eſloignees d'eux, vindrent courir iuſques aux portes de Paris aux fauxbourgs S. Iaques, & emmenans grand butin d'hõmes, de beſtiail, & de meubles, en ſ'en retournant furent rencontrez, & ſi viuement chargez par les forces que le Comte de Richemont Conneſtable de France enuoya de l'autre coſté de la riuiere de Seine que leſdits Anglois furent deffaits, vn grand nombre d'iceux tuez, & prins, & leur butin & leurs priſonniers reſcoux. Les Anglois mirent le ſiege deuãt la ville de Harfleu tenue par les François qui dura ſept mois. Le baſtard d'Orleans, la Hire, & quelques autres Cheualiers y voulans amener ſecours ny peurent entrer ſi qu'ils furent contraints de quitter laditeville de Harfleu & Monſtieruiller aux Anglois. En la baſſe Normãdie y a vne roche faite en forme d'Iſle ſ'auãçãt en la mer. Ceſte roche ſouuent deux fois le iour & autant la nuict eſt de trois coſtez bagnee & enuironnee du flux & reflux de la mer, & eſt appellee Grauille, & anciennement Girarduille. Elle auoit ſouuent eſté priſe & repriſe, tantoſt par les Anglois, & tantoſt par les François, mais en fin demeurant aux Anglois ils la fortifferent de telle façon que les François ne la peurent prendre. Le ſieur de Coitiui Admiral de Frãce, la Hire, & autres Capitaines d'vn coſté aſſiegerẽt la ville & le chaſteau de Creil ſur Oiſe, & Ioachim Renault ſieur de Gamaches, le ſieur de Ialognes & Poton de Xaintrailles de l'autre, battans furieuſement ladite ville & ledit chaſteau. Durant le ſiege Charles y alla en perſonne, accompagné du Daulphin ſon fils, de Charles d'Aniou Comte du Maine, des Comtes de Richemont Conneſtable, & de la Marche, & autres Princes & ſeigneurs. La preſence du Roy accõpagné de forces eſtonna tellement Guillaume Porto Cheualier Anglois tenant ladite ville, qu'il la rendit, & luy & ſes gens ſ'en allerent bagues ſauues. Apres la reddition de Creil le Roy mena ſon armee deuant Pontoiſe, & la logea aux fauxbourgs, & luy en l'Abbaye de Maubuiſſon. Douze cẽs Anglois embuſchez dedans leſdits faux bourgs eſleuans à ſa venue vn hault cry vindrent courir iuſques aux portes de ladite Abbaye, mais eſtans viuement repouſſez par les François, partie deux furẽt tuez ou prins, & les autres mis en fuitte furent contraints de ſe ſauuer dedans la ville. La nuict enſuyuant les François ſe logerent deuant le Bouleuert le long de la prayrie & de la riuiere, & y aſſirent leur artillerie par la diligence de Ioachim Rouault qui eſtoit maiſtre & Capitaine general d'icelle. Grand nombre de batteaux furent là amenez de Paris, ſur leſquels fut fait vn pont pour paſſer à trauers la riuiere d'Oiſe à l'endroit de l'Abbaye ſainct Martin, & fut ledit pont de chacun coſté de la riuiere fortifſié de grands foſſez & pieux. L'Admiral, le ſieur de Ialongnes qui durãt le ſiege fut faict Mareſchal de France, Ioachim Rouault, & autres Capitaines paſſans ledit pont ſallerẽt loger en ladite abbaye S. Martin qu'ils fortifſierẽt iuſqs au põt. Dedans ladite ville eſtoient

Anglois deffaits.

Siege de Harfleu.

Siege de Grauille.

Siege de Creil.

Sa reddition.

Siege de Pontoiſe.

Pont de Baſteaux.

Deuant Pontoiſe.

eſtoyent ſelon nos Chroniques, meſſire Guillaume le Chambellan ou Meſſire Guillaume Poitou ou Porto auecques pluſieurs Anglois, & ſelon les Angloiſes, Iean Cliffort, le Duc d'Yorch & Talbot aduertis du ſiege de Pontoiſe y vindrẽt auec ſix mil combattans, reſolus ſelon les Anglois, de conuier Charles & les François au combat, & ſelon les François d'aſſaillir l'Abbaye de Sainct Martin, mais ils ne l'aſſaillirent point, ains apres auoir fait entrer en la ville par la porte d'ẽhaut grãde quãtité de viures ſ'ẽ retournerẽt à Mante, & en paſſãt pillerẽt l'Abbaye de Poiſſy & laiſſerent à Pontoiſe le ſieur d'Eſcalles auec douze cens cõbattans. Durant ce ſiege qui dura ſix ſepmaines, ceux de l'Abbaye de Saint Martin ſe trouuerent en grande neceſſité de viures, pour à quoy remedier Ambrois de Lore Preuoſt de Paris, enuoya de Paris des baſteaux chargez de viures au camp, aual par la riuiere de Seine, puis contremont la riuiere d'Oyſe, & paſſerent deuãt ladite ville ſans pouuoir eſtre empeſchez par les Anglois, & apporterent viures & confort à ceux de l'Abbaye de S. Martin. Par cinq fois durãt ledit ſiege la ville fut auitaillée par les Anglois, en l'vne deſquelles le Duc d'Yorch ſoy diſant Regent en France pour le Roy d'Angleterre y vint en perſonne. Les François aſſaillirent & gaignerent l'Egliſe noſtre Dame aux faux-bourgs de Pontoiſe, que les Anglois auoient fortifiée, & de quarante Anglois qui eſtoient dedans, les 24. furent tuez. La ville fut aſſaillie des deux coſtez tant de celuy de la riuiere que du Vexin, & en fin contre la vaillante reſiſtance des Anglois prinſe d'aſſaut, cinq cens Anglois y furent tuez & les autres priſonniers entre leſquels fut le Sire de Clypton que le Duc d'Yorch y auoit laiſſé pour commander. Le ſieur de Ialognes fut fait Mareſchal de France à ce ſiege, & pluſieurs Gentilshommes decorez de l'honneur de Cheualerie. Voila ce que diſent nos Chroniques touchant ce ſiege. Les Angloiſes diſent qu'eſtans le Duc d'Yorch & Talbot venus au ſecours des aſſiegez auec vne belle armée ils voulurent (comme nous auons dit) attirer au combat le Roy Charles) mais luy ſe fiant qu'il pourroit gaigner la ville ſans combat & danger, & refuſant de venir aux mains laiſſa deuant la ville vne partie de ſon armée & auec l'autre ſ'en alla. Le Duc d'Yorch aduerti de ce depart, & ſçachant bien que les forces qui eſtoient dedans la ville eſtoient ſuffiſantes pour ſe deffendre, & qu'à ceſte occaſion il n'y auoit rien qui le deut d'auantage retenir la deuant, ſuiuit le Roy & enuoya Talbot auec vn bon nombre de cauallerie pour tirer en quelque façon que ce fut le Roy au combat, mais ne pouuant ledit Talbot le faire, le Duc auec grand butin ſ'en retourna à Rouen. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes.

Reſolution de combat.

Neceſſité de viures.

Auitaillement de place

Pontoiſe priſe d'aſſault.

Cheualiers.

Confiance.

Attirer au combat.

Durant ce temps les François de la garniſon de Conches de laquelle eſtoit Cappitaine Pierre de Breſſe ou de Brezé, & Floquet prindrent ſur les Anglois d'aſſaut Beaumont le Roger, & tuerent ou prindrent tous les Anglois qui eſtoient dedans, puis ils prindrent Beaumeſnil, Louuiers, & pluſieurs autres villes, fortereſſes & chaſteaux, & les Anglois des garniſons du Mans, de Freſnoy, de Mahinne la Iuhez allerent courir deuant Sainct Denis en Aniou, & ſe logeans au bourg, prindrent d'aſſaut l'Egliſe en laquelle les habitans ſ'eſtoient retirez, deſquels ils tuerent vn bon nombre. Les François des garniſons de Sablé, de Laual, & de Saincte Suſanne aduertis de cela allerent à S. Denis, là où trouuans les Anglois chargez de butin, & preſts de monter à cheual pour ſ'en retourner en leurs garniſons, ils les chargerent, en tuerent trois cens, en prindrent vn grand nombre, gaignerent grand butin, recoururent les priſonniers pris par leſdits An-

Priſes de places.

Anglois deffaits.

1441

glois,& de quatre vingts hommes qu'ils eſtoient n'en perdirent que cinq. Durãt le ſiege de Pontoiſe meſſire Iean Floquet Cheualier natif de Normandie & capitaine François par l'intelligence d'vn peſcheur de la ville d'Eureux qui luy fit vn trou en la muraille de nuict entra en ladite ville. Les Anglois ſurprins de ceſte ſurpriſe y voulurẽt reſiſter, mais eſperdus & effrayez ſe ſauuerẽt le mieux qu'ils peurent & ſe retirerent à Vernon, & aux autres places qui tenoiẽt pour eux. Pluſieurs priſonniers Anglois qui auoient eſté prins à l'aſſaut de Pontoiſe furent amenez en la fortereſſe de Couruille pres Chartres pour la deliurance deſquels, vn d'eux fut enuoyé auecques ſaufconduit pour finer la rançon des autres, & aduertiſſant vn Cappitaine partiſan des Anglois nommé François l'Aragonois que ladite place eſtoit mal fortifiée. L'Aragonois ayant ceſt aduertiſſement ſ'alla embuſcher pres ladite place, puis enuoya quatre de ſes gens veſtus de iaquettes blanches portans des ſacqs pleins de nauets, de pommes, poix & autres choſes menues. Ces quatre hommes entrans dedãs la place ſans aucun empeſchement ny qu'aucun leur demandaſt ce qu'ils demandoient (car partie des ſoldats de la garniſon eſtoient encores au lit endormis & partie eſtoit allée aux champs) entrerent doucement dedans la chambre du capitaine & le trouuans endormi le prindrent. L'Aragonois ayant le ſignal de ces quatres hommes enuoyez deuant incontinent ſortant de ſon embuſcade ſe ſaiſit de la place & de tout ce qui eſtoit dedans & ainſi deliurant les priſonniers Anglois, & prenant ceux qui les tenoient emporta le reſte du butin à Rouen, & ainſi porta la penitence de ſa nonchalance & ſottiſe celuy qu'ayant l'ennemy ſi pres de luy faiſoit ſi mauuaiſe garde: Toutes ces choſes aduindrent en l'an mil quatre cens quarante-vn, auquel ſelon aucuns Philippes Duc de Bourgongne ayant vſé de grande rigueur en l'endroit du Duc René d'Aniou ne fit pas le meſme en l'endroit du Duc Charles d'Orleãs detenu priſonnier par les Anglois depuis la bataille d'Azincourt donnée en l'an 1415. iuſques à ceſte année: car ledit Philippes deſirant obliger à ſoy ledit Duc d'Orleans & oſter ces noms factieux d'Armaignacs & d'Orleãnois qui auoient ſi longuement tourmenté ruiné & diſſipé la France fit par ſubtils moyens ſolicister la deliurance dudit Duc d'Orleans enuers les Anglois auſquels ledit Duc de Bourgogne eſtoit odieux à cauſe du Traicté d'Arras. Il donna la charge de l'inſtruction de ceſt affaire à ſa femme fille du Roy de Portugal, Princeſſe courageuſe & aduiſée, & l'aſſiſtant de quelques hommes ſages & experimentez aux affaires du conſeil deſquels elle ſe deuoit ſeruir luy donna inſtruction de ce qu'elle deuoit dire & faire ſelon la couſtume de long tẽps receuë en Frãce que les grãds affaires ſe manient par l'entremiſe des femmes. Elle fit tãt que les Ambaſſadeurs Anglois vindrent premierement à Calais, puis à quelques autres villes voiſines là où elle venant de Flandres ſe trouua. Premierement elle & eux parlerent des moyens de mettre vne bonne paix en ce Royaume entre ces deux Rois, mais ceſte negociation ne pouuant ſi toſt prendre fin, ains eſtant de longue trainée & de lointaine eſperance, elle eut moyen de parler auec Charles Duc d'Orleãs lequel à ſa requeſte les Anglois auoient fait venir là. Elle le ſceut gagner & amadouer de telle façon que luy ſe faſchant de ſa longue priſon durant laquelle Yſabel ſa femme fille du Roy Charles 6. eſtoit morte, accorda auecques ladite Ducheſſe de Bourgogne que toute memoire des iniures & querelles paſſees entre luy & le Duc de Bourgogne ſeroit effacée, oſtée, & aſſopie, vn perpetuel oubli mis deſſus elles, & qu'il eſpouſeroit Marguerite de Cleues fille de la ſœur dudit Duc de Bour-

Prinſe d'Eureux.

Rançõ de priſonniers.

Surpriſe de Couruille.

Par l'Aragonois.

Penitence de nonchalance.

Duc d'Orleans.

Deliuré de priſon.

Par le Duc de Bourgogne

Faſcherie de Priſon.

Bourgogne. Cela eſtant entre elle & luy accordé, & eſtãs par elle les Anglois diſ 1441
poſez à le rendre en payant rançon il paya la ſomme de quatre cens mil eſcus, & ainſi eſtant le Duc Charles d'Orleans par le moyen de ſon plus grand ennemy deliuré de priſon vingt cinq ans apres ſa prinſe, & eſtans ces deux Princes reconciliez & liez de nouuelle alliance, de là en auant le Duc d'Orleans ſans aucune diſſimulation garda ſaintement l'amitié auec ledit Duc de Bourgogne. Eſtant deliuré, en la ville de S. Omer il eſpouſa ladite Marie de Cleues de laquelle il eut le Roy Loys douzieme, Marie femme de Iean de Foix Vicomte de Narbonne deux ieunes fils de Gaſtõ Comte de Foix, & Alienor de Nauarre, duquel mariage naſquit ce vaillant Gaſton de Foix tué à la bataille de Rauenne. Apres le mariage d'iceluy Charles auecques ladite Marie, le Duc de Bourgongne celebrant ſon ordre de la toiſon en l'Abbaye de Saint Bauon en la ville de Saint Omer il le donna audit Duc d'Orleans, à Iean Duc de Bretaigne, à Iean Duc d'Alançon, & à Matthieu de Foix Comte de Comminge fils d'Archambaut de Grailly Captal de Buch & Comte de Foix. En ces meſmes iours René Duc d'Aniou retourna d'Italie, & ne ſ'eſtant peu faire aucune paix à Calais les trefues furent faites pour trois ans, & furent les deux Roys liez d'vne nouuelle alliance d'affinité & parantage. Marguerite d'Aniou fille de René Duc d'Aniou & Roy de Sicile, de laquelle eſtoit tante paternelle Marie Royne de Frãce femme du Roy Charles fut mariée au Roy d'Angleterre & par ce moyen ledit Roy Charles eſtoit oncle du coſté de ſa femme & de la fẽme dudit Roy Anglois. En faueur de ce mariage le Roy Anglois qui tenoit le Comté du Maine rendit à Charles d'Aniou ſoy diſant Cõte du Maine oncle paternel de ſa femme, ledit Cõté biẽ qu'il fut tenu par les garniſons Angloiſes qui auec grande difficulté en deſlogerent, & de là procederent pluſieurs mauuais bruits contre ledit Roy qui en faueur de ſa femme quittoit en Frãce ce qu'il y auoit. En celle meſme année mourut Marguerite de Bourgogne fille du Duc Philippes de Bourgogne qui auoit premierement eſté fẽme de Loys Duc de Guyenne & Daulphin fils aiſné du Roy Charles 6. & depuis à l'heure de ſon treſpas femme du Cõte de Richemont Cõneſtable de Frãce, & en ce meſme an autres diſent l'an 1440. meſſire Guillaume Baron & ſeigneur de Raiz attaint & conuaincu du crime de ſorcellerie, enchantemens, ſortileges, diuinatiõ de malins eſprits d'auoir fait mourir des petis enfans ſoit pour en auoir le ſang pour eſcrire des liures de Magie ſoit pour faire du parchemin vierge duquel les enchanteurs font ſi grand cas ou pour auoir le ſuif de l'homme que telles gens eſtiment propre à leurs operations & diableries fut en la ville de Nantes bruſlé par pierre de l'hoſpital Preſident de Bretaigne. En ce meſme an treſpaſſa au lieu de la Touche pres Nantes le Duc Iean de Bretaigne troiſieme du nom fils de Iean le Conquerant apres auoir ſagement regné par l'eſpace de quarante-deux ans, & luy ſucceda François ſon fils premier du nom.

Charles Duc d'orleans 25 ans priſonnier deliuré p le Bourguignõ

Obſeruation d'accord.

Loys douzieſme fils du Duc d'orleans et mary de Ieanne

Ordre donné au Duc d'Orleans.

Mariage du Roy Anglois.

Autre fille d'Aniou.

Mort de Princeſſe.

Gilles de Raiz bruſlé.

Mort du Duc Breton.

En ce tẽps Robert de Sallebruch Damoiſeau de Cõmerci n'eſtoit gueres aimé du Duc de Bourgogne pour ce que les gens de guerres que le Damoiſeau tenoit en quelques places fortes qu'il auoit ſur les marches de Chãpaigne & de Luxembourg faiſoiẽt infinies volleries tant ſur les terres du Roy que celles dudit Duc. A ceſte cauſe l'ãnee precedente le Cõneſtable de France luy auoit fait guerre, & oſté quelques vnes de ſes places entre leſquelles fut aſſiegée la fortereſſe de Mõtagu aſſiſe en lieu fort de nature alors tenue par aucuns tenans le parti du Duc de Bourgongne, auecques leſquels auoit eſté accordé que ladite fortereſſe

Haine du Duc de Bourgogne.

ſeroit miſe entre les maīs du Roy en tel eſtat qu'il plairoit au Duc de Bourgogne, aſſauoir entiere ou ruinée. Ledit Robert faiſoit inſtāment & importunement ſo liciter le Roy de luy rendre ſa fortereſſe de Mōtagu, mais le Duc de Bourgogne qui vouloit mal de mort audit Damoiſeau & ne voulant conſentir que ceſte place luy fut rendue entiere, mit force maſſons & manouuriers apres qui en peu de tēps la ruinerent, à fin qu'elle fut en ceſt eſtat rendue au Roy dedans le commencement du mois de Iuin enſuiuant, ſuiuant ce qui auoit eſté accordé au Roy par ceux qui la tenoient au nom du Duc. Deuant ceſte demolition ledit Damoiſeau fit tous ſes efforts pour corrompre par argent ceux qui eſtoient dedans pour la rauoir d'eux. Quelques vns d'iceux furent gagnez mais ne pouuās executer leur trahiſon, pour le grand ſoin & ialouſie que le chef de la garniſon auoit de ſa place ils furent ſurprins & punis de mort, & par ce moyen les pays des enuirons de Rheims, Laon, S. Quentin & autres furent deliurez des courſes & pilleries que faiſoient ordinairement ceux dudit chaſteau : Sur ces entrefaites la Ducheſſe de Bourgongne alla en la ville de Laon trouuer le Roy auquel elle fit pluſieurs requeſtes tant pour l'accompliſſement des articles de la paix d'Arras que pour autres choſes. Le Roy qui eſtoit mal content de la demolition du chaſteau de Mōtagu luy fit fort bon recueil, mais auſſi ce fut tout : car il ne luy fut rien accordé de ce qu'elle demandoit. Ce qui auec les rapports qui furēt faits au Duc de quelques entrepriſes que le Roy faiſoit ſur aucunes de ſes places fut cauſe que ledit Duc garnit de viures, gens & munitions ſes places de Flandres & de Bourgogne voiſines de celles du Roy.

Montagu ruinee.

Cōiurateurs punis.

Bon recueil.

Sans effect.

Ces ſoupçons, ces deffiances, & ces meſcontentemens que le Roy Charles donnoit à quelqs Princes & Seigneurs, furent cauſe qu'en celle année qui fut l'ā 1441. les Ducs de Bourgogne, de Bretaigne, de Bourbon, & d'Alançon, & les Comtes de Neuers, d'Eſtampes, & pluſieurs autres ſ'aſſemblans en la ville de Neuers dreſſerent des articles qu'ils enuoyerent au Roy pour la reformation & correction de pluſieurs corruptions aduenues en l'Eſtat du Royaume, & aucuns torts & griefs qu'ils pretendoient leur eſtre faits & tenus par le Roy. Ils firent coucher par eſcript leurs plaintes qu'ils mirent entre les mains de l'Archeueſque de Rheims Chancelier de France enuoyé par le Roy en ceſte aſſemblée, à fin qu'en icelle rien ne fut fait, propoſé, entrepris ny conclu à ſon preiudice qu'il n'en fut aduerti. Depuis leſdits Princes enuoyerent vers le Roy leurs Ambaſſadeurs auec grandes & longues inſtructions, contenans les meſmes plaintes qu'ils auoient faites au Chancelier. En ces inſtructions eſtoit vn article conceruant le Duc de Bourgogne en tels mots.

Meſcontentemens.

De Princes et Seigneurs.

Leurs demandes et articles

Item ont parlé iceux Princes du faict de Monſeigneur le Duc de Bourgongne ſans vouloir de preſent faire aucune pourſuitte ainſi & par la maniere qu'il propoſe : c'eſt aſſauoir pour donner à congnoiſtre au Roy, que le traicté de la paix entre le Roy & luy n'eſt point encore accompli en pluſieurs articles de la part du Roy, & auſſi qu'il y a treſgrand nombre d'articles ou on a attenté directement, & encore fait on de iour en iour contre ledit Traicté de la paix au grād preiudice de Monſeigneur le Duc de Bourgongne. A quoy le Roy reſpond en ces mots. Le Roy a touſiours deſiré & voulu auoir paix, amour, & bon accord, auec mondit Seigneur de Bourgogne, & pour l'auoir, ny à rien eſpargné & iuſques à preſent a touſiours entretenu ladite paix & accord & a volōté d'ainſi faire, ſans rien interrompre & pour le mieux fermer, & entretenir a le Roy bien voulu

Sur le fait de la paix.

Reſponce du Roy.

" voulu le mariage de sa fille auec son fils monseigneur de Charolois. Et quant à 1441
" ce qui reste à accomplir du Traitté de la paix d'Arras fait entre le Roy & mõsei-
" gneur de Bourgongne, mondit seigneur a veu les grands affaires que le Roy ius
" ques à present a eus & souffers, parquoy ne les a peu accomplir ainsi qu'il eust
" voulu: mais il a intention & bon vouloir de les accomplir au mieux & le plus *Veut accõplir la paix.*
" brief qu'il pourra, & tant que mondit seigneur le Duc de Bourgongne en deura
" estre content. Et quant à ce que audit article est faite mention qu'en plusieurs
" points & articles de ladite paix a esté attenté directement de la part du Roy &
" fait on de iour en iour, le Roy ne sçait ne croit, & ne voudroit que rien de sa part
" eust esté attenté ne fait au contraire: mais bien auroit le Roy sur ce dequoy soy
" douloir dõt il se passe de present. Esdites instructions y auoit vn article concer-
" nant Monseigneur Charles de Bourgongne Comte de Neuers, par lequel ledit *Sans rien enfraindre.*
" seigneur faisoit requeste au Roy attẽdu la prochaineté de lignage dõt il apparte-
" noit au Roy de si pres, & que Monseigneur son pere feu Philippes de Bourgon-
" gne Cõte de Neuers estoit mort en son seruice à la bataille d'Azincourt, & aussi
" les seruices qu'il luy auoit desia faits & pouuoit encore faire à l'aduenir, il luy
" pleust faire leuer & oster les empeschemens à luy mis au grenier à sel de Arcy
" sur Aube, & luy faire auoir les acquits & descharges pour le payement de sa pen
" sion accoustumee. Aquoy le Roy faisoit response, qu'en contemplation des *Affaires du Roy.*
" choses susdictes, nonobstant les grandes charges & affaires qu'il luy conuenoit
" supporter pour le faict de sa guerre, toutesfois estoit tresbien content que mon
" dit seigneur de Neuers eust sa susdite pension, dont il prendroit en payement sa
" composition de Rhetelois pour la somme qu'elle vault: & au surplus que le Roy
" luy bailleroit de ses aydes & tailles, en faisant par iceluy Comte de Neuers o-
" beissance au Roy, & à ses lettres, mandemens, & officiers mieux que iusques a-
" lors n'auoit esté fait par ledit seigneur de Neuers. Et se plaignoit le Roy de mon *Sa plainte.*
" dit seigneur de Neuers, disant qu'il n'estoit point content, qu'il souffroit par tou
" te la Comté de Rhetelois, ses pays de Champaigne & autres circonuoisins estre
" mangez, foulez, & courus tant par ses gens comme par autres qui passoient & a-
" uoient leur retraitte en sa Comté de Rhetelois. Dont il l'admonestoit d'y pour-
" uoir tant que le Roy en deust estre content. Au regard du grenier à sel d'Arcy
" sur Aube, le Roy vouloit que cela fut renuoyé en sa chambre des Comptes pour
" sçauoir si mondit seigneur de Neuers auoit droit au grenier susdit, affin que le
" Roy y donnast prouision selon ce qui luy en seroit certiffié par ladite chambre.
Telles furent les responces du Roy aux plaintes du Duc Philippes de Bourgon- *Plaintes des Princes.*
gne. Quant aux autres Princes nous n'auõs icy inserees leurs plaintes ny les res-
ponces à icelles pour estre trop prolixes, & nous suffira de dire que le Roy ayãt
crainte que ceste assemblee de Princes & Seigneurs enfantast quelque remue-
ment s'offroit de les cõtenter tous, & ne laissoit pas d'estre en son cœur courouss-
sé & faschè de voir faire telles assemblees sans son commandemẽt & permission, *Raports faits au Roy.*
& sans y estre appellé. Les rapports qu'õ faisoit au Roy de la cause de ceste assem
blee le troubloient, car on luy faisoit entẽdre qu'elle se faisoit pour le forcer d'o-
beir à ce que lesdits Princes resoudroient auec les Estats du Royaume, la conuo
cation desquels ils solicitoient, & les vouloient pratiquer pour leur faire chãter
telle chanson qu'ils voudroient, & pour oster toute administration au Roy, qui *L'irritent.*
disoit en colere que s'il sçauoit que ces rapports fussent veritables il lairroit tous
affaires pour courir sus ausdits Princes.

Les trefues faites entre les deux Rois de France & d'Angleterre pour trois ans ne peurent pas tant durer. Il y a en Gascoigne vne petite ville nommee Tartas alors appartenante au Sire d'Albret, laquelle estant tenue par les François, le Captal de Buch grand seigneur en Guyenne, & le Seneschal de Guyenne à Bordeaux de la maison de Mõtferrant accompaignez de quelques autres Seigneurs Anglois allerent mettre le siege deuant, lequel ayãt duré sept mois, le sire d'Albret y suruint pour les secourir, mais ne le pouuant faire il fit auecques les assiegeans l'accord qui s'ensuit. Que ladite ville demoureroit en la puissance des François, & que Charles fils du sire d'Albret en seroit Capitaine & promettroit audit Seneschal de Guyenne à Bordeaux que de ladite ville il n'attenteroit aucune chose par guerre, par force, dol, ou autrement contre les Anglois, ains leur seroit permis d'aller, entrer, sortir, & venir en ladite ville, toutes & quantesfois que bon leur sembleroit pour y achepter, vendre, debiter, & trafficquer. Qu'il seroit aussi permis aux François de frequenter, negotier, & trafficquer auec les Anglois tant en la ville de Bordeaux qu'aux autres qui estoient en leur puissance. Que si ledit Charles d'Albret ne vouloit obseruer, ratiffier, & entretenir lesdites conditions il luy seroit permis de le signiffier audit Seneschal de Guyenne trois mois deuant le terme expiré desdites conditions, dedans lequel temps s'il aduenoit que les François fussent en bataille vaincus ils seroient tenus de liurer & rendre ladite place de Tartas. Au contraire qu'ils pourroient la tenir & garder. Que ce pendãt on donneroit audit Charles d'Albret encore bien ieune seigneur quelques seigneurs Anglois & François pour le conseiller en ce qu'il deuroit faire. Estant cest accord ainsi passé chacun s'en alla ou bon luy sembla. Nos Chroniques de France disent qu'estant la ville de Tartas assiegee par les Anglois & vaillãment deffendue par les gens du seigneur d'Albret qui en estoit seigneur, lesdits assiegez par faulte de viures & de secours firent appointement aux Anglois que si dedans la feste de S. Iean ensuiuãt ils n'estoient secourus & lesdits Anglois combattus ils rendroient la place, & de ce furent baillez pour ostages le fils du Sire d'Albret & quelques autres, & ce pendant ladite place mise en main neutre entre les mains du Sieur de Cauna gentilhomme Gascon. Ceux de Tartas ayans fait entendre au Roy leur appointement il s'achemina vers eux auec vne armee, & estant arriué pres de Tartas se resolut de combattre les Anglois qui ne voulurent manger de la bataille, & à ceste cause la ville fut rendue au Roy, & les ostages deliurez comme suffisamment acquittez de leur promesse. Apres la prinse de Tartas le siege fut mis par le Roy deuant la ville de Sainct Seuer qui fut prinse d'assault, auquel 400. Anglois & plusieurs habitans furent tuez, & la ville pillee. La ville d'Acqs apres auoir enduré le siege par l'espace de six semaines & quelques furieux assaulx donnez par le Daulphin se rendit par composition, & le gouuernement d'icelle donné au Vicomte de Lomagne fils du Comte d'Armaignac, qui fut fait Cheualier à l'assault de ladite ville. La ville de la Reolle sur Garonne à neuf lieuës par dessus Bordeaux, Agen, & quelques autres villes assises sur ladite riuiere se rendirent pareillemẽt au Roy, apres le partemẽt duquel du pays de Gascõgne, les Anglois & les habitãs de Bayonne reprindrent la ville de Sainct Seuer sur les François, mais peu apres elle fut recouuerte par le Comte de Foix qui en fut fait gouuerneur. En ce voyage de Gascongne mourut le bon Cheualier la Hire grand guerrier & bon capitaine, nommé Estienne de Vignolles, duquel nous auons souuent parlé cy deuant. En ces mesmes iours le

Siege de Tartas.

Traitté de sa reddition.

Permission de frequenter.

Autre forme de reddition.

Place depositaire.

Rendue au Roy.

Mort de Vignolles.

sieur de

1471

ſieur de Coitiui fut fait Admiral de France. Le capitaine Floquet capitaine d'Eureux entre Eureux & Neuf bourg rencontrant vne troupe d'Anglois plus forte & groſſe que la ſienne les combattit, & deffit, & en tua 300. Le Comte de Dunois ayant mis le ſiege deuant la place de Galardon pres Chartres fut contrainct de le leuer par la ſuruenue de Talbot accompaigné de grandes forces. Talbot ayant contraint ledit Comte de leuer le ſiege ſen alla. Dequoy eſtant le Comte aduerty il retourna, & print d'aſſault ladite place de Galardon, au meſme tẽps que le Sieur de Touteuille Capitaine du Mont Sainct Michel print la place de Grauille ou Girarduille ſur le baſtard d'Eſcalles Anglois. Quelques hiſtoires mettent ce ſiege & prinſe de Tartas & des autres villes deuant le voyage du Roy Charles à Troyes, la ou il fit les ordonnances ſur la gendarmerie, autres apres, & diſent qu'il fut fait deuant les treues faites entre les Rois de Frãce & d'Angleterre, cõme il eſt bien vray ſemblable, & que les trefues furent faites entr'eux apres toutes ces guerres cy deſſus declarees.

Anglois deffaits.

Galardon priſe.

Trefues.

Les trefues faites entre les Rois de France & d'Angleterre donnerent bien relaſche à leurs guerres & inimitiez, mais non aux trauaux des gens de guerre, car affin qu'eux qui eſtoient accouſtumez de viure en inſolence & licence qui ruinoient champs, paiſans, laboureurs, & villages, & eſtoient hais des villes ne demeuraſſent oiſifs en leurs maiſons, il fut aduiſé de les enuoyer en vne guerre eſtrangere, de laquelle l'occaſion bien propre ſe preſenta, car à la priere de René Duc d'Aniou Roy de Sicile qui ſupplia le Roy de le ſecourir contre la ville de Mets & quelques autres villes du Duché de Lorraine qu'il diſoit eſtre de l'ãcien Domaine dudit Duché, le Roy en perſonne y mena vne armee accompaigné du dit René, du Dauphin ſon fils, des Comtes du Maine, de Dunois, de Boulogne, & de pluſieurs autres ſeigneurs, Cheualiers, & gentilshommes. Eſtant le Roy arriué à Nancy, il manda à ceux de Mets qu'ils euſſent à recognoiſtre ledit René pour leur ſouuerain ſeigneur ſans ſe mettre en peine d'endurer vn ſiege. Ils reſpondirent qu'ils n'eſtoient en rien ſubiects audit Duc, & que des le temps de Godeffroy de Buillon qui en eſtoit Duc ils ſ'eſtoient racheptez & mis hors de la ſeruitude & obeiſſance dudit Duché, & qu'ils ne tenoient que de Dieu & de l'Empire, en la protection duquel ils eſtoient. Charles voyant que les prieres & remonſtrances ne pouuoient les induire à recognoiſtre ledit René pour leur ſeigneur, mit deuant ladite ville le ſiege qui y dura plus de cinq mois. Ceux de dedans preſſez de la faim & ennuyez du long trauail de ce long ſiege firent tant enuers le Roy par l'entremiſe de Pierre de Breſſé ſeigneur de Mauny qui lors gouuernoit fort le Roy que ledit Sieur Roy leua le ſiege de deuant leur ville, moyennant certain grand nombre de vaiſſelle d'argent doré & deux cens mille eſcuts d'or qu'ils luy payerent pour le deffroy de ſon armee, & par ceſt appointement leſdits habitans quitterent audit René cent mille Florins qu'ils auoient preſtez à luy & à ſes predeceſſeurs Ducs de Lorraine. Ainſi demeurerent leſdits habitans en leurs anciennes franchiſes. Les villes de Thou & d'Eſpinal ſe rendirent à René. Quelques vns diſent que le Roy ayant mis le ſiege deuant la ville de Mets, il donna au Daulphin ſon fils vingt mille cheuaux & dix mille hommes de pied qu'il mena ſur les confins du territoire de la ville de Baſle, en laquel le ſ'eſtoit tenu, ou ſelon d'autres, ſe tenoit le Concile tant odieux au Pape Eugene. Le Daulphin vint aux mains auec les Suiſſes qui amenoient ſecours à ladite ville, auſquels il vouloit vn grand mal pour ce qu'ils eſtoiẽt ennemis à Sigiſmõd

Guerre de Mets.

Sommation à Mets.

Siege de Mets

Leué par argent.

Armee à Baſle.

Duc d'Auſtriche frere de l'Empereur Federic auec lequel il auoit alliance & fraternité, car l'vne des filles de Iacques Roy d'Eſcoſſe eſtoit mariee audit Daulphin & l'autre au Duc Sigiſmond. Le Daulphin tua quatre mille Suiſſes & mettant les autres en routte fut entré en leur pays, ſ'il n'euſt eſté empeſché de la difficulté & rudeſſe des chemins mõtagneux & boſcageux d'iceluy, & ayant bruſlé les lizieres des terres des Suiſſes retourna vers ſon pere au ſiege de Mets, & lors fut fait l'accord ſuſdit entre le Roy & les habitans de ladite ville. Voila ce que quelques vns diſent. Autres diſent que l'Empereur Federic ſe plaignant de ce que les Suiſſes ſ'eſtoient rebellez contre luy & l'Empire, enuoya prier ledit Roy par vn Cheualier Allemand nommé Bourgalemoine, ou par d'autres Bourgu le Moine, de luy preſter vne partie de ſes forces pour aller contre leſdits Suiſſes. Le Roy luy accordant ſa requeſte enuoya à Baſle auecques vne bonne armee le Daulphin accompaigné & aſſiſté dudit Bourgalemoine tant en conſeil qu'en la cognoiſſance & guyde des pays & chemins. Auecques ledit Daulphin eſtoit auſſi vne bõne troupe d'Anglois cõduits par le capitaine Mathieu Goght ou autrement nommé Mathago, d'autant que lors, comme nous auons dit, y auoit trefues entre les deux Rois de France & d'Angleterre. Apres que le Daulphin euſt paſſé par les pays de Montbelliard & de Straſbourg il arriua aux enuirons de Baſle, la ou il rencontra vne bonne troupe de Suiſſes, leſquels il attaqua & chargea furieuſement, mais eux ſe fortiffians dedans des iardins, auſquels la caualerie ne pouuoit entrer tuerent ledit Bourgalemoine & quelques autres cheualiers & gentilshommes François. Pour cela il ne laiſſa de forcer leſdits Suiſſes, leſquels il tua tous & n'en eſchappa pas vn ſeul. De là allant vers les villes de Sainct Ypolite & du Vaudelieure elles ſe rendirent à luy, mais les ſoldats François vſans de leur inſolence accouſtumee, & pillans les champs irriterent tellement les habitans du pays, que ſ'aſſemblans en diuerſes troupes ils tuerent vne grande troupe de noſdits ſoldats deſbandez au pillage. Le Daulphin voyant la perte de Bourgalemoine & de tant de ſes gens, & la rudeſſe du pays ſe retira, & alla trouuer ſon pere à Nancy ville capitalle de Lorraine, la ou quelques vns diſent que vint le Comte de Suffolk Anglois enuoyé par le Roy Henry d'Angleterre demander en mariage la fille de René Duc d'Aniou & de Lorraine & Roy de Sicile laquelle luy fut accordee, combien qu'autres diſent comme nous auons cy deſſus dit que ce mariage auoit eſté fait auparauant. Ces choſes aduindrent en l'an 1444.

Suyſſes deffaits.

Guerre cõtre eux.

Suiſſes attaquez.

Soldats tuez au pillage.

Mariage demandé.

Le Roy Charles ſ'employant en tout ce qu'il pouuoit pour ledit René luy fit rendre le Chaſteau d'Arlay que le baſtard de Vergi tenoit en gage de certaine ſomme qu'il diſoit auoir frayee pour les affaires dudit René, du tẽps qu'il eſtoit priſonnier en Bourgongne & pour moyenner que René ſortit entierement des mains & de la ſubiection du Duc de Bourgongne, & que ſes villes & chaſteaux de Neufchaſtel, de Clermont en Argonne, & de Gaudrecourt qu'il auoit engagees audit Duc de Bourgongne pour la ſomme de ſa rançon luy fuſſent rendues, fit tant que la Ducheſſe de Bourgongne vint à Chaalons par deuers luy pour accorder auecques le Roy René touchant la finance de laquelle il eſtoit demeuré redeuable au Duc de Bourgongne pour le ſurplus de ſa rançon, pour laquelle ſes terres eſtoiẽt engagees. L'accord fut fait entre ledit René & la Ducheſſe par l'entremiſe du conſeil du Roy que les places ſuſdites engagees ſeroient rẽdues au Roy René, moyennant qu'il dõneroit audit Bourguignon en perpetuel heritage

Argent preſté demandé.

Accord pour le payement.

heritage la terre du Val de Caſſel en Flandres. Et combien que nous ayons cy deuant parlé de ce faict, ſi eſt ce que les plus aſſeurees hiſtoires diſent que ce fut en ceſte annee 1444. 1444 1445

L'annee 1445. ſẽbla eſtre remarquable pour la mort de pluſieurs Dames illuſtres qui moururẽt, entre leſquelles furẽt Marguerite fille du Roy d'Eſcoſſe fẽme du Daulphin, la Royne d'Eſcoſſe ſa mere, la Royne de Portugal mere de la Ducheſſe de Bourgogne, & la Royne d'Eſpaigne ſa ſœur. Le Duc de Bourgogne obtint du Roy que pour neuf ans il y auroit ſuſpenſion des appeaux de Flandres au Parlement de Paris, deſſeignant par ce moyen faire tãt que les Flamãs ne ſeroiẽt plus tenus de reſſortir deuant autres iuges que ceux de leur pays. Mais ce que le Duc Philippes ny ſon ſucceſſeur ne peult faire, Charles le Quint Empereur le fit par le Traitté de Madril ſur la deliurãce du Roy Frãçois 1. pris à la bataille de Pauie. A la requeſte des Rois d'Eſpaigne, de Nauarre, de Portugal, & d'Aragon qui enuoyerẽt leurs Ambaſſadeurs vers le Roy Charles pour le fait du Cõte d'Armaignac, l'appointemẽt dudit Cõte fut fait auec le Roy qui luy rẽdit ſa fẽme, ſes enfans & ſes terres qui luy auoiẽt eſté priſes en l'an 1443. par le Daulphin. Le Duc Frãçois de Bretaigne premier du nom vint faire au Roy hommage de ſon Duché & des terres qu'il tenoit en France, & le Roy ayant enuoyé ſes Ambaſſadeurs vers le Roy Henry d'Angleterre qui auoit nouuellement eſpouſé la fille du Roy René de Sicile ſa couſine germaine, les trefues d'entre les deux Rois furent prolongees iuſques en la fin de ladite annee 1445. & accordé qu'ils ſe verroient entre Paris & Rouen, & deſpuis leſdites trefues furent allongees iuſques au mois d'Auril de l'an 1446.

Mort de Dames illuſtres.

Des euocations au parlemẽt de Flandre

Flamans diſpenſez. anno 1525 & 1526

Treues prolongees.

Durãt tãt d'affaires, le Roy ſe laiſſãt couler aux plaiſirs, ſ'eſtoit enamouré d'vne Damoiſelle de la Roine ſa femme nõmee Agnes Sorel, natiue du pays d'Auuergne & belle Damoiſelle. Sa beauté luy acquit le nõ de la belle Agnes, & affin qu'elle eut quelque tiltre, le Roy luy donna ſa vie durãt le chaſteau de Beauté pres le Bois de Vincennes, & y fit baſtir ce grand pauillon qu'õ y voit tout deſcouuert, & de là elle fut appellee Madamoiſelle de Beauté. Le Roy eut d'elle quatre filles qui furent mariees en quatre bonnes maiſons de ce Royaume, combien que quelques vns diſent qu'elle n'ẽ eut qu'vne qui fut mariee au ſieur de Brezé grãd Seneſchal de Normandie, & que d'autres diſent que la fille qu'elle fit ne veſquit guieres, & que meſmes le Roy diſoit que ce n'eſtoit pas de ſon faict. Et bien que l'affectiõ que le Roy luy portoit diminuaſt d'autãt de celle qu'il deuoit porter à la Royne ſa femme, & luy retranchaſt autant de ce qui par le mariage luy eſtoit deu, ſi eſt ce que ladite Royne eſtoit contrainɛte d'aualler ceſte pillulle bien amere, & d'endurer patiemment que la belle Agnes eut le meilleur & le plus beau des appetis & des affections du Roy ſon mary. On dit que voyant le Roy laſche, mol, & peu ſe ſouciant des affaires de ſon Royaume, & des victoires que les Anglois obtenoient ſur luy, vn iour elle luy dit que lors qu'elle eſtoit bien ieune fille, vn Aſtrologue luy auoit dit qu'elle ſeroit aymee de l'vn des plus courageux & valeureux Rois de la Chreſtienté. Que quand le Roy luy fit ceſt honneur de l'aymer, elle penſoit que ce fut ce Roy valeureux & courageux qui luy auoit eſté predict par ledict Aſtrologue, mais que le voyant ſi mol & auecques ſi peu de ſoing de ſes affaires & de reſiſter aux Anglois & à leur Roy Henry qui à ſa barbe luy prenoit tant de villes, elle voyoit bien qu'elle eſtoit trõpee, & que ce Roy ſi valeureux & courageux eſtoit le Roy d'Angleterre.

La belle Agnes.

ſes filles.

Mariees. nota la belle agnes ſe prenoit de luy

Prediction d'Aſtrologue

Adõc dit elle au Roy Charles, ie m'ẽ vois le trouuer, car c'eſt luy de qui entẽdoit ceſt Aſtrologue, non de vo⁹ qui n'auez courage ny valeur, puis que ſans vous remuer vous laiſſez ſurprendre vos pays. Ceſte parolle proferee de la bouche de ceſte femme que le Roy aymoit plus qu'il ne luy conuenoit, eſmeurent & piquerent tellement ſon cueur qu'il ſe mit à pleurer, & de là en auant ſ'eſuertuant print le frein aux dents, & ne ſ'adonna plus tãt à la chaſſe ny aux iardins comme au parauant il faiſoit, ſi bien que par ſon bon heur & par la vaillance de ſes bons ſeruiteurs deſquels il fut fidellement ſeruy, il chaſſa les Anglois de la France hormis de Calais. Ceſte femme puis apres mourut en l'an mille quatre cens quarante-neuf, en l'Abbaye de Iumieges ſur Seine au deſſoubs de Rouen, & fut enterree à Loches.

Piquante parolle.

Eſmeut le Roy.

Le vingt-huictieme iour de Decembre de l'an 1445. autres diſent 46. naſquit Charles fils du Roy qui premierement fut Duc de Berri, puis de Normandie, & en fin Duc de Guyenne, & qui à la ſuſcitation du Duc de Bourgogne Charles ſe fit chef de la guerre du bien public contre le Roy Loys vnzieme ſon frere, & en l'an 1446. François Duc de Bretaigne fit prendre dedans le Chaſteau de Guilledo aſſis ſur le riuage de la mer Gilles de Bretagne ſon frere, & l'accuſant poſſible à tort d'auoir voulu mettre les Anglois en Frãce & en Bretaigne, & d'auoir pris l'ordre du Roy d'Angleterre qui l'auoit fait ſon Conneſtable, & eu ſecrettes intelligences auec luy contre le Roy Charles & ledit Duc, il le fit mettre en priſon, & quatre ans apres eſtrangler, comme ce faict eſt plus amplement deduit és Annales de Bretaigne.

1445. 1446.

Gilles de Bretagne pris.

Le Schiſme de l'Egliſe duroit touſiours par la diuerſité des Papes, car le Duc de Sauoye eſleu Pape & nõmé Felix, comme nous auons cy deſſus dit, ne ſe vouloit deſmettre de la Papauté, & Eugene de ſon coſte ne vouloit obeir à ce que le Cõcile auoit decreté contre luy. Charles eſtant à Bourges, les Ambaſſadeurs de l'Empire & du Roy d'Angleterre vindrent vers luy pour trouuer les moyens de pacifier l'Egliſe. Auec eux Charles enuoya les ſiens vers l'Antipape Fœlix pour le diſpoſer à ſe deſmettre de la Papauté, mais il n'y vouloit aucunement entendre. Eſtant mort le Pape Eugene, Thomas de Serſonne ou de Sarreſane natif de Gẽnes, autres diſent natif de Sarreſane, Cardinal de Boulogne, grãd Theologié & eſtimé grand hõme de biẽ fut eſleu Pape & nõmé Nicolas 5. En moins d'vn an il fut fait Eueſque de Boulogne, Cardinal, & Pape, mais nonobſtãt ſon electiõ le Schiſme de l'Egliſe ne ceſſa pas incõtinẽt, car touſiours viuoit l'Antipape Fœlix. L'Empereur Albert auoit tenu l'Empire deux ãs, & auoit eu pour ſucceſſeur Federic Duc d'Auſtriche. A ſa priere iointe à celles du Roy de France & du Duc de Bourgogne, Fœlix renonça au Papat, & ſe cõtenta de demeurer Cardinal, & d'eſtre Legat en Sauoye. Ce qui luy fut accordé par le Pape Nicolas, & ainſi fut appaiſé le vingt-troiſieme Schiſme de l'Egliſe, & tout ce que Fœlix auoit fait & decretté durant ſon Papat fut ratiffié & tenu pour bon. Charles enuoya en Angleterre le ſieur de Preſſigny & Guillaume Couſinot qui prolongerent les trefues iuſques au mois d'Auril enſuiuant de l'an 1448.

Diuerſité de Papes.

Pape Nicolas 5.

Ses decrets ratiffiez.

Par le traitté du mariage du Roy d'Angleterre auec la fille du Roy de Sicile, il auoit eſté accordé que ledit Roy Anglois deliureroit à Charles d'Aniou Cõte du Maine oncle paternel de ſa femme ledit pays du Maine & la ville du Mans, toutesfois ledit Roy n'en auoit encores voulu rien faire, ains auoit mis en garniſon en ladite ville deux mille cinq cens Anglois, & ſes miniſtres auoiẽt par l'eſpace

Promeſſe non tenue.

l'eſpace de trois ans ou plus mené & tiré en longueur la demande que les negotiateurs du Roy Charles & dudit Comte du Maine faiſoient dudit pays, combien que le Roy Anglois eut par pluſieurs fois eſté ſommé de ce faire. Le Comte du Maine ſe voyant mené & trompé de belles parolles, de promeſſes, & de dilatiõs fit ſi eſtroittemẽt aſſieger la ville du Mãs qu'elle ſ'en alloit eſtre priſe par aſſaut, mais à la requeſte de l'Eueſque de Gloceſtre il fut acordé que ceux de dedans abandonneroient ladite ville, & ſ'en allerent bagues ſauues. 1448

Siege du Mãs.

Philippes Duc de Milan eſtoit tellemẽt guerroyé par les Venitiens qu'il ſ'en alloit perdre ſon eſtat. Il promettoit au Duc Charles d'Orleans fils de ſa ſœur de luy donner le Comté d'Aſt, moyennant que ledit Charles luy dõnaſt ſecours contre ſes ennemis. Le Duc d'Orleans fit tant enuers le Roy Charles que ſoubs la charge d'vn Cheualier nommé Renault on luy enuoya dix mille hommes tant de pied que de cheual, leſquels prindrent la ville d'Aſt par la reddition qu'en fit le Gouuerneur d'icelle le meſme iour que Philippes Duc de Milan aggraué de maladie & de faſcheries deceda en la ville de Milan. Les Milannois ſe faſchans de leur longue ſeruitude, apres pluſieurs diuerſes opinions ſur le faict de leur liberté & de leurs affaires, en fin ſ'entrentendans & accordans ſe mirent en liberté, choſe treſſalutaire aux grands Eſtats ſ'ils en ſçauent ſagement & vnanimement vſer & iouir. Regnaud diſant qu'il eſtoit treſiuſte & raiſonnable que le Duc d'Orleans ſuccedaſt à ſon oncle maternel, ſans attendre nouueau ſecours de France, ſ'alla auec grande violence & fureur ruer ſur les terres voiſines de la ville, comme ſi les guerres ne ſe deuoient conduire que par fureur non par raiſon & prudence, & bien que ſes amis luy remonſtraſſent qu'il ſe deuoit reſſouuenir de la perte quelq̃s annees auparauant aduenues aux François pres d'Alexãdrie, & qu'il ſe gardaſt de rẽdre ce lieu encor pl⁹ renõmé par vn nouueau deſaſtre, ſi eſt ce que luy diſant que ceſte remonſtrance eſtoit vne couhardiſe alla mettre le ſiege deuant la ville de Boſt. Les Milannois mirent dehors de priſon Barthelemi Culeon ou Coleon Bergamaſque grãd hõme de guerre que le Duc Philippes auoit mis priſonnier, & le prierent que puis qu'ils l'auoiẽt mis en liberté il voulut deffendre la leur commune & generalle. Coleon aſſemblant des forces de ceux de Nouarre, d'Alexandrie, & de Dertone alla attaquer Regnaud, le vainquit, & tua grande partie de ſes gens, & ceux qui ſe peurent ſauuer ſe retirerent en la ville d'Aſt. François Sforce l'vn des plus grands cappitaines de ſon temps auoit eſpouſé Blanche fille Baſtarde du Duc Philippes de Milan, & pour dot auoit eu la ville de Cremone. Eſtant eſleu chef des Milãnois en la guerre qu'ils faiſoient aux Venitiens pres de Caruails il les vainquit en bataille, les mit en routte, & print tout leur bagage, & leurs munitions. Ayant eu ce grand heur il eſleua plus haut ſes deſſeins & ſon eſperance, & eſtant des ſa ieuneſſe treſconuoiteux d'Empire, de ſeigneurie, & de grandeur, & ayant vne armee orgueilleuſe de ceſte victoire recente, affectionnee enuers luy, & treſobeiſſante, il contracta intelligence auecques les Venitiens, & quitta le party des Milannois. Les villes de la Lombardie eſtoiẽt en combuſtion, les vnes tenans vn party les autres vn autre, les vnes ne vouloiẽt venir ſoubs la puiſſance & ſeigneurie de l'Eſtat de Milan, les autres de leur bon gré ſe rendoient à François Sforze, & y en eut peu qui ſe continſſent en leur deuoir. La ville de Milan ne ſçachant comment il failloit vſer de la liberté, & eſtant priuee de tout ſecours & viures de dehors, & laſſee & ennuyée des diſputes & debats des factions, & voyant preſque ſur le

Guerre à Milan.

Duc de Milan mort.

Liberté bonne

Barthelemy Coleon.

Francois. Sforze.

Ses intelligences.

bord de ſes foſſez & aux pieds de ſes murailles l'armee de Frãçois Sforze fut contrainte de ſe rendre à luy, & le receut & honora pour ſon Duc.

Or la rompture des trefues faites auec les Anglois deſtourna le Roy Charles de penſer aux affaires d'Italie & de donner moyen au Duc d'Orleans d'aller conquerir le Duché de Milan qui auoit eſté vſurpé par ledit Frãçois Sforze. Frãçois de Surrienne ſurnõmé l'Aragonois Normand de nation & partiſan de l'Anglois deuant le temps des trefues expiré print d'emblee la ville de Fougeres en Bretaigne ſur les confins de la Normandie. Dequoy le Duc de Bretaigne à qui elle appartenoit ſ'enuoya plaindre au Roy Charles, luy remonſtrant que ceſte iniure luy auoit eſté faite par les Anglois, bien que religieuſement il entretint les trefues, & qu'à ceſte cauſe l'Anglois luy deuoit rendre ce que contre raiſon il luy auoit oſté. Charles ayant eſcoutté la complainte du Duc enuoya vers le Roy Henry d'Angleterre & le Duc de Sommerſet lieutenant general dudit Roy en France, deux de ſes conſeillers aſſauoir, Iean Hanart & Guillaume Couſinot pour redemãder la ville de Fougeres, & ce qui auoit eſté prins en icelle durant le tẽps des trefues. Il fut reſpondu auſdits Ambaſſadeurs de Charles que l'Aragonois auoit fait cela ſans cõmandemẽt & cõſentemẽt du Roy d'Angleterre, & que ceſt acte deſplaiſoit merueilleuſſement audit Roy & audit Duc. Et affin que ledit Duc perſuadaſt cela au Roy, il le luy manda par hõmes expres enuoyés de ſa part, & prioit ledit Roy que cela ne donnaſt aucune ouuerture à la rõpture des trefues. Que ſi pour aduiſer à la reparation des exces commis en ladite ville & de ce qui y auoit eſté prins il vouloit enuoyer ſes Ambaſſadeurs en la ville de Louuiers, ledit Duc ſe ſoubſmettoit d'y enuoyer pareillement les ſiens, leſquels par enſemble pourroiẽt accorder ce fait. Le Duc de Bretagne enuoya ſemblablemẽt ſes Ambaſſadeurs vers ledit Duc auquels fut faite pareille reſpõce qu'à ceux du Roy. Toutesfois ces reſpõces du Duc de Sõmerſet n'eſtoiẽt que caſſades, car l'Anglois n'auoit rien moins en fantaſie & volõté que rendre la place de Fougeres, & ſe faſchãt de la paix ne taſchoit qu'à chercher les moyẽs de la rompre. Et ainſi tenoit il par telles parolles en ſuſpens les Ambaſſadeurs du Roy & du Duc de Bretaigne, & ce pendant on ſ'armoit de toutes parts, on faiſoit leuees de gens, & l'Aragonois fortiffioit ſa place. Le Duc de Bretaigne crioit, ſe tourmentoit, & ſe plaignoit au Roy de la priſe de ceſte ville ſurprinſe en tẽps de treues, eſquelles il eſtoit cõprins, & remõſtrant qu'il eſtoit ſubiet du Roy & ſon neueu, le sõmoit & requeroit de luy ayder comme vn ſeigneur doit faire à ſon vaſſal. Le Roy luy dõnoit touſiours bõne eſperãce de le faire, & attãdoit ceux qu'il auoit enuoyez vers le Roy d'Angleterre qui luy aporterẽt vne pareille reſpõce à celle que le Duc de Sommerſet auoit faite aux autres. Charles ſ'accordãt d'enuoyer ſes Ambaſſadeurs à Louuiers, le iour de ſ'y trouuer fut aſſigné, & ſ'y trouuerent les vns & les autres. Les hiſtoires Angloiſes diſent qu'eſtans là aſſemblez ils iugerent & arreſterẽt que la ville de Fougeres deuoit eſtre rẽdue auec tout ce qui auoit eſté pris dedãs, & to⁹ dõmages recõpenſez. L'Aragonois pourtãt ne vouloit ſ'y acorder, & deffendoit ſa cauſe de pluſieurs belles raiſons. En fin cõme les Frãçois demãdoient inſtãment aux Anglois ce qui auoit eſté pris ſur le Duc de Bretaigne leur aſſocié, & l'Anglois aſſeuraſt qu'il n'eſtoit pas en ſa puiſſance de rendre ce qui eſtoit en celle d'vn autre, & proteſtoit pour euiter toute note de coulpe & de fraude que ſi les François repetoient quelque choſe priſe par voye de faict par l'Aragonois, leſdits Anglois ne le deffendroiẽt point, leſdits Ambaſſadeurs ſans rien faire

Rompture de paix.

Ses excuſes,

Sur ceſte priſe

ce ſont caſſades.

Reſolution de pourparler.

Sans effect.

faire ſe ſeparerent. Ce pendant les François ſurprindrent le Pont de l'Arche, & ainſi furent violees & rõpues les trefues, & on recourut aux armes. Voila ce que diſent les hiſtoires Angloiſes. Bien eſt vray que ce pendant que leſdits Ambaſſadeurs d'vne part & d'autre parlementoient à Louuiers, Floquet capitaine & Bailif d'Eureux voyant bien qu'on eſtoit à la guerre fit vne entrepriſe de ſuprendre la petite ville du Põt de l'Arche aſſiſe ſur la riuiere de Seine. Il y auoit vn chartier voiturier, leq̃l accouſtumé d'aller & venir ſouuẽt en ceſte ville, qui eſtoit cognu des Anglois & auoit veu que la place eſtoit peu ſoigneuſement gardee par eux, & qu'il n'y auoit pas grand nombre de ſoldats. Ayant apperceu cela, il en aduertit ledit Floquet, Iacques de Clermont, & le ſeigneur de Mauny grands capitaines de guerre, & les pria de luy dõner quelques bõs ſoldats choiſis pour l'aider à ſon entrepriſe. Ils luy en dõnerẽt deux bien aſſeurez, chacun deſquels portant vne hache, & ſe faignans eſtre des bucherõs ou charpentiers accõpaignerẽt ce voiturier. D'autres ſoldats les ſuiuoient d'aſſez loin affin qu'vn grand nombre n'apportaſt quelque ſoupçon. Tous enſemble au iour entre eux aſſigné ſe trouuerent en vne tauerne hors la ville ſoubs couleur d'y vouloir loger celle nuict. L'hoſte de ceſte tauerne quelques iours deuant auoit receu vne iniure d'vn Anglois. Le voitturier ſçachant bien cela pria l'hoſte offencé de l'iniure receuë de l'Anglois, de luy donner vne chambre à part en laquelle luy & ceux qui eſtoient auec luy peuſſent ſecrettement loger, & alors luy deſcouurit ſon entrepriſe ſur ladite ville. L'hoſte bien aiſe de cela luy promit tout ſon ſecours & aſſiſtance. La nuit enſuiuant le ſieur de Breſſi auec vne bonne troupes d'hõmes ſe mit en embuſcade le plus pres qu'il peut de la ville vers le port Sainct Ouyn. Floquet auec Iacques de Clermont & cinq cens cheuaux ſembuſcha à l'autre coſté de la ville dedans la foreſt ſur le chemin de Louuiers. Le voitturier à l'aube du iour enſuiuant ſ'approchãt de la premiere porte du pont auec ſa charette & ſes ſoldats abillez en bucherons ou charpẽtiers, appella le portier par ſon nom, & le pria de luy vouloir ouurir la porte, d'autant (diſoit-il) qu'il eſtoit haſté de conduire ſa marchãdiſe là où il auoit promis, & en diſant cela luy promit de luy donner vne piece d'argent pour ſon vin ſ'il luy faiſoit ceſte courtoiſie & luy reſpondoit pour ſes charpentiers qui eſtoyent auecques luy. Le portier qui congnoiſſoit ce voiturier prenant vn Anglois auecques luy ouurit la porte au voiturier, lequel eſtant entré dedans fit là arreſter ſa charette & faiſant ſemblant de vouloir tirer de ſa bourſe vne piece d'argent pour donner le vin au portier & à l'Anglois, tout à eſcient il laiſſa tomber à terre vne piece de monnoye de Bretaigne. Comme le portier ſe fut baiſſé pour amaſſer ceſte piece le voitturier tirant ſon poignart luy en donna vn grand coup & le tua, ce pendant que les deux ſoldats abillez en bucherons ayans paſſé à la ſeconde porte tuoient l'Anglois qui eſtoit venu auec le portier. Incontinent au ſignal dõné, Floquet & les autres ſortans de leur embuſcade entrerent furieuſement dedans la ville, & crians auec grande huée tuerent ou prindrent tous les Anglois endormis, & entre autres fut prins le Comte de Fauquemberghe grand & riche Seigneur en Angleterre. De la meſme façon preſque auoit eſté quelques années au parauant priſe la ville de Chartres. Ceſte ſurpriſe du Pont de l'Arche contriſta & mutina fort les Anglois, qui diſoient que le Roy Charles ne tenoit point ce qu'il auoit promis, mais luy deſirant faire que tout allaſt bien & que le Duc Breton veſquit en paix, taſcha d'appaiſer le tout en ceſte ſorte. Que le Duc de Bretaigne recouureroit ſa ville de

Guerre ouuerte.

Entrepriſe ſur le Pont de l'Arche.

Par vn voiturier qui ſe loge aux fauxbourgs.

Vient à la porte.

Appelle le portier.

Le tua.

Ville ſurpriſe

L'Anglois ſe plaint.

Fougeres auec ce qui auoit eſté pris en icelle iuſques à la concurrãce de 16000. eſcus, comme auſſi il vouloit que les ſiens rendiſſent au Roy la ville du Pont de l'Arche, & le Comte de Fauquemberghe qui y auoit eſté pris. A quoy les Anglois feirent autant la ſourde oreille qu'ils auoient au parauant fait à la ſommation que leur auoit faite le Duc le Bretaigne, & ne peut en cela eſtre rien accordé combien que le Duc les fit ſoliciter par l'Eueſque de Rennes, par le ſire de Guymené, & par le Seigneur de Carneuenoy, duquel eſt deſcendu ce ſage & vertueux cheualier François ſeigneur de Carneuenoy ſurnõmé de Carnaualet decedé depuis cinq ans, & en ſon viuãt gouuerneur de la perſonne du Roy qui eſt à preſent. Ce pendant le ſieur de Mouy ſurprint la fortereſſe de Gerberoy en Beauuoiſin, & vn Gentil-homme Gaſcon nommé Verdun ou Verdrin print les places de Coſnac & de Sainct Magrin en Xainctonge, & Floquet Bailly d'Eureux print la ville de Conches. L'Archeueſque & les habitans de la ville de Bordeaux enuoyerent prier le Roy Charles de leur rendre les places de Coſnac & de Saint Magrin, & ſemblablemẽt le Duc de Sommerſet & Talbot l'enuoyerent requerir de leur rendre les places du Pont de l'Arche, de Conches, & de Gerberoy. Charles leur fit reſponſe que ſils vouloient rendre la ville de Fougeres au Duc de Bretaigne il leur rendroit les places que nouuellement les François auoient priſes ſur eux. Comme celuy que ledit Duc auoit enuoyé vers le Roy luy eut reſpondu qu'il n'auoit aucune charge de parler de la ville de Fougeres, il ſ'en alla ſans pouuoir obtenir aucune choſe. Charles cognut bien qu'il ne pouuoit vaincre par modeſtie les tromperies & ſubterfuges des Anglois, & fut aduerti que leur Roy par terre & par mer faiſoit forte guerre aux Rois d'Eſcoſſe & d'Eſpaigne ſes amis & aliez, expreſſement compris aux trefues, que les Anglois prenoiẽt les Dieppois, les Rochelois, & autres de ſes ſubiets, & que ceux qui eſtoient en garniſon aux villes de Mante, Laigny, Vernon, Vernueil, & autres places venoient trauerſer les chemins de Paris, d'Orleans, & de Chartres, habillez en habits diſſimulez, & maſquez, ſi qu'on ne les pouuoit cognoiſtre, volloient les paſſans, coupoient les gorges aux marchans, alloient aux maiſons des Gentils-hommes, les tuoient, & pilloient, & bruſloient leur maiſons, & faiſoient tous les maux dont ils ſe pouuoient auiſer: tellement qu'il n'y auoit homme qui ſoſaſt trouuer ſur les chãps. A ceſte cauſe le Roy en ſon conſeil conclud que les Anglois auoient rompu les trefues, & delibera de leur faire guerre ouuerte par mer & par terre ſans plus ſ'amuſer à leur enuoyer des Ambaſſadeurs, & leur faire des remonſtrances.

Moyens de paix ouuerts

Seigneur de Carnaualet.

Places ſurpriſes.

Demandees.

Cruauté des Anglois.

Sur les François.

FIN DV VINGT-TROISIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

LE VINGT-QVATRIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

1449

LE Roy Charles voyant qu'il ne failloit plus cõduire les affaires preſens par Ambaſſades & remonſtrances ains par les armes, & deſirant ſecourir le Duc de Bretaigne en ceſte cauſe commune, luy manda qu'il eut à amaſſer des forces pour recommencer la guerre à ceux qui auoient rompu les trefues. Les Anglois qui eſtoient en garniſon à Fougeres faiſans vne courſe ſur les terres du Duc de Bretaigne furent rencontrez par vne troupe de Bretõs qui les rembarrerent, & en tuerent enuiron 120. Il y auoit pres les murs de la ville de Vernuil au Perche vn moulin, le meuſnier duquel ayant eſté commandé par les Anglois de faire la nuict bon guet, de fortune ſ'endormit. Vn Anglois le ſurprenãt endormi le battit. Le meuſnier deſirãt ſe venger de ceſte iniure receuë de libera de liurer la ville aux François, & deſcouurit ſon intention à Floquet, lequel trouuant bon les moyens que le meuſnier luy dõnoit, & luy promettant bõ ſalaire, il cõmuniqua l'entrepriſe à Pierre de Brezé & à Iaques de Clermõt. Eux venans au iour aſſigné, le meuſnier dreſſant pres de ſon moulin des eſchelles aux murs de la ville les fit entrer dedans. Ce qui aduint vn iour de Dimãche auquel chacun eſtoit à la Meſſe ſans ſe douter d'aucune ſurpriſe. Le meuſnier qui auoit la nuit fait le guet, au point du iour pria ceux qui auoiẽt veillé auec luy, d'aller à la Meſſe, pour puis apres venir deſiuner. Ses cõpaignõs eſtãs allez à la Meſſe, il fit vn notable ſeruice aux François, & vengea ſon iniure. La ville eſtant prinſe, les Anglois qui ſe peurent ſauuer ſe retirerent dedans le chaſteau, & ſe ſaiſirent de la Tour qui eſt au milieu d'iceluy, bien forte de bonne muraille & de bons foſſez. Mais à fin qu'ils ne peuſſent ſortir de la, Iean Baſtard d'Orleans Comte de Dunois venant en diligence enuironna la Tour de tous coſtez. Peu de iours apres eſtant àduerti que Talbot eſtoit venu iuſques à Breteuilh pour le contraindre de leuer le ſiege de deuant la Tour de Vernuil & pour apporter des viures aux aſſiegez, il laiſſa la deuant auec quelques forces Florent d'Illiers gentil-homme du pays Chartrain & luy auec le reſte marcha à l'encontre de Talbot & le rencontra pres de Harcourt, campé en lieu bien aduãtageux pour luy. Talbot eſtãt tout ce iour la prouoqué au combat par les François n'en voulut toutesfois iamais manger, ains la nuict enſuiuant ſe retira dedans le chaſteau de Harcourt. Dont les François le laiſſans ſ'en retournerent à Eureux.

Amaſſe gẽs.

Surpriſe de Vernueil.

Par moyen d'vn meuſnier.

Les Anglois en la tour.

Irrité d'iniure.

Cõtre Talbot

Se retire.

Ce pendant que ces choſes ſe paſſoient en Normandie, le Roy Charles par-

tant d'Amboiſe ſachemina vers la ville de Vernueil pour porter ſecours à ceux qui aſſiegeoient la Tour. En ces meſmes iours les Comtes d'Eu & de Sainct Pol auecques quatre mille hõmes prindrent la ville & le chaſteau de Nogent le Roy & bruſlerent le chaſteau, & de là, à la priere du Comte de Dunois allerent vers la ville du Pont-Audemer, vulgairement nommée le Ponteaudemer, & y donnerẽt l'aſſaut auquel les Anglois ſe deffendirent vaillamment. Mais les Picards d'vn coſté & les gens du Cõte de Dunois de l'autre entrans en la ville chaſſerent les ennemis, leſquels ſe ſauuãs en la maiſon cõmune d'icelle aſſiſe au marchepeu apres ſe ſoubsmirent à la puiſſance & diſcretiõ des Cõtes de Dunois & de S. Pol. Ceux qui furent prins eſtoient bien en nombre quatre cens vingt, entre leſquels fut le general des finances de Normãdie, & Fouquet Heton Anglois. Eſtant la ville du Ponteaudemer prinſe, le ſieur de Mouy en fut fait gouuerneur au meſme temps que pluſieurs autres places furent priſes par les François ſous la cõduitte & charge du ſieur de Loheac, & la Tour de Vernueil ſe rendit. La ville de Liſieux fut par apres aſſiegée par le Comte de Dunois & par ceux qui auoient aidé à la priſe du Pont-Audemer, & prenant ladite ville par compoſition il laiſſa les habitãs en leurs anciens priuileges & franchiſes. La ville de Mante donna bien plus d'affaires & de peine à l'auoir, car les Anglois qui la gardoient ne la vouloient point rendre, mais comme le peuple ſe fut eſleué contre eux & ſe fut ſaiſi d'vne bonne partie de la ville & de la porte au Saint, les habitans ſe rendans aux François receurent d'eux telles conditions qu'ils voulurent donner, & fut entre eux accordé ce qui ſenſuit.

Aſſaut à Ponteaudemer.

Aſſiegez ſe rendent.

Villes priſes.

Mante ſur Seine.

Que tant les gens de guerre que tout autre de quelque eſtat ou condition que ce ſoit pourront ſen aller librement hors la ville de Mante, ſauf qu'il ne ſera loiſible aux ſoldats d'approcher d'vne lieuë d'aucun lieu ou ſoit le camp royal, ou troupe aucune Françoiſe, tenãt ſiege deuãt quelque place que ce ſoit. Que ceux qui ſen irõt, & pourront faire emporter auec eux leurs biens meubles par eau & par terre quelque part qu'ils voudront par vne ou pluſieurs fois durãt le tẽps de la ſeureté cy deſſoubs limitée, à ſçauoir 8. iours pour vuider du lieu, & 15. iours pour faire tranſporter leurs meubles, eſtans leſdites ſeurtez gardées tãt aux ſoldats & citoyens ſortans qu'à ceux qu'ils deputerõt pour emporter leurs hardes. Que ce pendãt & ſoldats & citoyens pourront vendre (ſi bõ leur ſemble) durant le terme ſuſdit leurs biens en la place de la ville, & emporter le pris ſans aucun empeſchemẽt. Au reſte eſt accordé aux nobles, aux Bourgeois, & Eccleſiaſtiques de la ville de Mãte qu'ils iouirõt de ce qui leur appartiẽt, & demourerõt en leurs eſtats, offices, benefices, terres & poſſeſſions par quelq̃ droit que ce ſoit: ſauf ſ'ils les auoient obtenues par confiſcation de ceux qu'on auroit chaſſez pour la querelle du Roy de France & pour auoir ſuiui ſon parti. A donné le Roy abolitiõ & pardõ de tous crimes à tous Bourgeois & habitans de Mãte de tout ce qu'ils ont fait ny pourpẽſé par cy deuãt cõtre ſa Maieſté, deſquels ſil y en a aucuns qui veulent retourner pour iouir de ceſte grace (eſtans abſens) le pourrõt faire dedans le 24. de Septẽbre prochainemẽt venãt, ſans qu'il leur faille prẽdre autre aſſeurãce ny ſaufconduit que les preſentes ou copie d'icelles: rentrans en leurs biens meubles & immeubles auſsi bien que les autres. Parmy les meubles ne ſeront compris les baſtons de guerre, comme artillerie & tout autre machine à traict, ſauf ce que le ſoldat eſt couſtumier de porter. Eſt accordé aux Bourgeois Marchans & habitans de ladite ville qu'ils ſeront maintenus en leurs anciens droicts, fran-

Traicté de ſa reddition.

Les conditiõs

D'icelle.

Abolition donnees.

Sanfconduit.

 1449

« franchiſes,priuileges,& immunitez ainſi qu'ils eſtoient auant que Henry der-
« nier decedé deſcendit en France. Tout cecy ayant eſté ainſi accordé par leſdi- *Accord.*
« tes parties fut arreſté que le Roy y appoſeroit ſon ſeel pour ratiffier le tout plus
« autentiquement. Donné à ſainct Ladre les Mante le 26.d'Aouſt 1449. Et ſigné
« Charles,Loys,Iean,& Pierre de Brezé,Culant,& Guillaume Couſinot. Incon-
tinent apres le Roy alla faire ſon entree en ladite ville. Charles partant de la vil-
le de Chartres ſen alla à Verneuil là ou auec grand honneur & allegreſſe il fut *Entrepriſe.*
receu par les habitans, ce pendant que ſieur de Brezé Seneſchal de Poictou fit
vne belle & ſignallee entrepriſe. Il y a en Normandie vn chaſteau appellé Lon-
gny auquel il y a vne grãde baſſe court enuironnee de murs & de foſſez. Le Ca-
pitaine ſaincte Marie neueu de Laragonois eſtoit dedans, & y commandoit
ayant auec luy deux cens bons ſoldats qu'il tenoit en ladite baſſe court. Brezé
trouuant moien de parler à luy le ſceut ſi bien pratiquer qu'il fut entre eux ac- *Pratique.*
cordé qu'à certain iour ledit ſainte Marie luy deuoit rendre ce chaſteau. Eſtant
venu le iour entre eux aſſigné, Brezé enuoya vn bon nombre de ſoldats à Lon-
gny,leſquels Saincte Marie faiſant bien peu de cas de l'amitié de ſon beau-pere
ny de la femme d'iceluy qui eſtoit leans, ſecrettement mit dedans le chaſteau *Chaſteau vendu.*
par vne poterne de derriere. Les ſoldats qui ſe tenoient en la baſſe court ayans ap
perceu les François dedans le chaſteau voulurent ſe mettre en deuoir de les re-
pouſſer, mais ſe cognoiſſans trop foibles & ſe voulants renfermer dedans leur
baſſe court, furent tous pris & deualiſez hormis la femme de l'Aragonois, la- *Soldats deualiſez.*
quelle apres auoir dit mille villenies & iniures à ſaincte Marie ſon gendre fut
enuoyee libre ſans qu'aucun outrage luy fut fait. Floquet enuoya vn Herault
deuant la ville de Vernon ſur Seine pour ſommer les habitans d'icelle de ſe ren-
dre au Roy Charles, mais Iean Doremont Capitaine de la place ſe mocquant
du Herault, fit reſponce que volontiers il luy rendroit les clefs de ladite ville,&
diſant cela il fit apporter vn grand trouſſeau de clefs rouillees qu'il donna audit
Herault. Mais le Herault luy reſpondant qu'elles eſtoient trop rouillees pour *Moquerie à vn Herault.*
pouuoir ſeruir aux portes d'vne tant bonne ville, il ſ'en retourna vers le Comte
de Dunois qui eſtoit pres de la, luy raportant ce que Doremont luy auoit re-
ſpondu. Le Comte irrité de ceſte mocquerie ſe campa au coſté de la ville par ou
lon va à Rouen,ce pendant que le ſieur de Mouy & Guillaume le Chenu aſſie-
geoient l'autre coſté auec vne groſſe troupe de francs Archers qui auoient eſté *Francs archers.*
nouuellement inſtituez, & leuez par les champs,& exempts de la contribution
de toutes impoſitions. Ces ſeigneurs auec le ſecours & la valeur de ces francs
archers ayans ſoudainement prins l'Iſle qui eſt deuant Vernon ſe ſaiſirent faci-
lement du pont. Les habitans eſtonnez de la ſoudaine priſe de l'Iſle & du pont,
enuoyerent vers le Comte,Iean Abaron Anglois & Guillaume Daguenet, auec *Surpriſe du pont de Vernon.*
les plus apparans & ſignalz bourgeois. Eux ayans la commodité de parler au
« Comte, Daguenet commença ainſi ſa harangue. Monſieur vous auez enuoyé
« vn Herault aux habitans de Vernon pour leur remonſtrer & conſeiller au nom
« de noſtre Roy de mettre eux & leur ville ſoubs ſa puiſſance. Cela nous a fait ve- *Harãgue des habitans.*
« nir vers vous pour vous prier de nous dire l'occaſion qui vous a eſmeu de nous
« faire ceſte remonſtrance,& ce que vous penſez que nous deuons faire enuers
« vous. Le Comte ſeigeur modeſte & ſage leur reſpondit: Vous n'ignorez point,
« Meſſieurs les deputez de Vernon, que la ville de Vernon,le chaſteau & le pays
« des enuirons de droit hereditaire paternel & Royal appartiennent au Roy de

Frãce. Et pour ce que l'Anglois ennemi de ce Royaume ſ'en eſt emparé par force ou par ſurpriſe, le Roy ayãt ſuccedé au Roy ſon pere à bõ droit demãde que ladite ville, le chaſteau, & le pays luy ſoient rendus. Aux annees paſſees il y a eu beaucoup de guerres par leſquelles ce Royaume a eſté depredé, pillé, & ruiné, & le peuple deſtruict a longuement & miſerablement ſouffert. Il y a eu quelques trefues entre ces deux Rois de France & d'Angleterre, affin que ce pendant on peut negocier vne bonne paix. Mais les Anglois ne demeurans longuement en leur foy au beau milieu du temps des trefues ſurprindrent & pillerent la ville de Fougeres, laquelle ils tiennent encore, combien que par pluſieurs fois il ayt eſté accordé entre eux & nous du moyen de ſatisfaire à tous les dommages qui y ont eſté faicts. Le Roy ayant receu tant d'iniures, a par le conſeil des Princes & pl⁹ ſages ſeigneurs de la Frãce reſolu de repeter & regagner par iuſtes armes ce q̃ la perfidie des Anglois a oſté à ſon pere & à luy. Voila la cauſe qui nous a eſmeu de vous conſeiller de vous rendre au Roy. Apres que le Comte eut dit ces parolles, ceux qui eſtoient venus à luy ſe retirans en la ville, les habitans d'icelle contre la volonté des Anglois ſe reſolurent de ſe rendre au Roy, & à ceſte occaſion enuoierent leurs oſtages au Comte de Dunois, & luy rendirent Vernonet (ainſi ſ'appelle le chaſteau.) Mais pource que la ville de Vernon n'eſt pas fort loing de Rouen, les habitans d'icelle eſperans que de là leur pourroit venir ſecours promirent au Comte de luy rendre la ville ſi dedans le prochain Samedy l'Anglois ne leur en enuoyoit. Eſtant ledit Samedy expiré, & eux voians qu'il ne leur venoit aucun ſecours, ils licentierent les Anglois, & en leur ville receurent le Comte qui en fit Capitaine Rigaud de Fontaines. Les hiſtoires Angloiſes diſent qu'ayans les habitãs de Vernon accordé auec le Roy Charles preſent au ſiege d'icelle, de la luy rendre ſi dedans certain iour entre luy & eux accordé ils n'eſtoient ſecourus, le Duc de Sommerſet y arriua, dont Charles fut contraint de leuer le ſiege. Voila ce que diſent leſdictes hiſtoires.

Reſponce du Comte.

France depredee.

Iniures receues.

Chaſteau de Vernon rẽdu.

Condition de reddition.

De Vernon.

Durant le ſiege de Vernon le Roy eſtant à Louuiers, vers luy arriuerent pluſieurs Princes & ſeigneurs accompagnez de groſſes troupes. Se voiant ainſi accompagne, & deliberant d'aller aſſieger la ville de Rouen, il enuoya aſſembler gens de toutes parts, & ne fault douter qu'il ne fit de grands fraiz pour leuer forces, & que le peuple ne fut grandement foullé par tout le Royaume, car en quatre diuers lieux il auoit enuoyé de belles & fortes armees en l'vnẽ deſquelles commandoit le Duc de Bretaigne, en l'autre le Comte de Dunois general pour ſa Maieſté, la troiſieme eſtoit conduitte par les Comtes d'Eu & de S. Pol, & le Duc d'Alençon auoit la ſienne. Iean Comte de ſainct Pol partant de Vernueil ſe delibera d'aller mettre le ſiege deuant Gournay, mais le Capitaine qui commandoit dedans, voiant le peu qu'il pouuoit proffiter en tenant contre l'armee du Comte, ſe rendit vies & bagues ſauues, pour laquelle priſe le Roy louãt le fait dudit ſeigneur Comte, luy fit preſent de la ſuſdite ville de Gournay & de ſes appartenances pour donner cueur aux autres de ſ'employer à ſon ſeruice. Durant ceſte priſe, le Comte d'Eu eſtoit à Andely ſur Seine, & en ſa compagnie les ſeigneurs de Culant grand Maiſtre & de Ialognes Mareſchal de France, le ſeigneur d'Orual fils aiſné du ſire d'Albret, & Poton grand Eſcuyer de ſa Maieſté. Ceux cy auecques leurs troupes vindrent aſſieger la place & chaſteau de Harcourt où ils furent par l'eſpace de quinze iours, à cauſe que les Anglois leur faiſoient teſte: mais à la fin ils ſe rendirent par compoſition, voyans que le ſecours ne leur

Deliberation ſur Rouen.

Quatre armees.

Recõpenſe de valeur.

Siege de Harcourt.

ne leur venoit au tẽps limité par eux, lors qu'ils parleméterẽt auec les noſtres. De telle cõdition & ſous pareille cõuenãce fut repris le chaſteau de la Roche Guyõ deuant lequel ſe preſenterent le Mareſchal de Ialognes, & le ſeigneur de la Roche-Guyou ſur qui les Anglois l'auoient pris. Toutesfois l'hiſtoire de Normandie tient que le capitaine du lieu eſtant marié en France ſe rendit aux noſtres pour iouyr des biens de ſon eſpouſe. Les complots des noſtres ſe faiſoient lors à Louuiers, à cauſe que l'aſſemblee de la Nobleſſe y eſtoit fort grande, & ainſi de là en auant comme dvne ſourſe abondante ſortoient les compaignies pour aller ça & là conquerir ce que les Anglois detenoient ſur la France. Par ainſi Charles d'Arthois Comte d'Eu, & Iean de Luxembourg Comte de Sainct Pol, & le ſeigneur de Saueuſes ſuiuiz de quatre mille combattans, firent aſſieger la place de Neufchaſtel de Nicourt ſur lequel commandoit Adam Hilleton Anglois. La ville fut priſe d'aſſault des que les troupes arriuerent, mais non le chaſteau qui tint bon l'eſpace de quinze iours, mais en fin il fut rendu par compotion comme les places ſuſdites. D'autre part l'armee conduicte par le Comte de Dunois lieutenant general de ſa maieſté accompaigné des Comtes de Clermõt & de Neuers, des Seigneurs d'Orual, & de Ialognes Mareſchal de France, du ſeigneur de Culant grand maiſtre de France, de meſſire Pierre de Brezé Seneſchal de Poictou, du ſeigneur de Blainuille maiſtre des arbaleſtiers à tout quatre mil bons ſoldats, vint à Chambrois en Normandie, & emporterent ces ſeigneurs la place par compoſition. Iean Duc d'Alançon ne dormoit de ſon coſté, ains dreſſant vne entreprinſe ſur la ville & chaſteau de Sees, y alla ſi finement qu'il ſurprint les principaux de la garniſon pres d'vn eſtang, leſquels ayant faits priſonniers il les amena deuant la ville, menaçant ceux qui eſtoient dedans que ſi la place ne luy eſtoit rendue il feroit trencher les teſtes à ſes priſonniers. Ainſi les autres ne voulans perdre ces hommes compoſerent auec le Duc & luy mirent la place entre les mains auec condition qu'il les lairroit en liberté. Il n'eſtoit pas gentil compaignon pour lors qui ne faiſoit quelque beau fait d'armes pour le ſeruice du Roy Charles, la fortune duquel ſ'eſtoit appriuoiſee pour les ſiens à la confuſion des Anglois des le temps qu'ils firent mourir la Pucelle: auſſi la garniſon qui eſtoit pour ſa maieſté à Dieppe feit entrepriſe ſur l'Abbaye de Feſcamp qui eſt vn port de mer, ſçachans que l'Anglois n'auoit guieres grandes forces dedãs, & fut ceſte entrepriſe ſi ſagement conduitte que les noſtres la ſurprindrent ſecrettement vn peu au parauant que renfort d'hõmes & de viures y arriuaſt en vn nauire duquel les noſtres ſe feirent maiſtres. François duc de Bretaigne pour la deffence duquel ceſte guerre auoit prins commencement, pour ne manquer aucunement de ſon debuoir, ſ'accompaignant de meſſire Arthus de Bretaigne ſon oncle Conneſtable de France & Comte de Richemont & ſeigneur de Partenay, du Cõte de Laual ſon couſin, du ſire de Loheac Mareſchal de France, du ſeigneur de Coitiui Admiral de France, des ſeigneurs d'Eſtouteuille, de Bouſſac, de Maleſtroit, de la Hunaudaye, d'Orual, de Rouaut, & autres excellens cheualiers, & capitaines, alla mettre le ſiege deuant la ville de Couſtances qu'il print ſans effuſion de ſang, comme auſſi S. Lo ſe rẽdit ſans faire aucune reſiſtance. De pareille diligence vſa Iean Duc d'Alançon ſur la ville d'Alançon capitalle de ſon Apannage, & ayant intelligence auecques les Alançonnois ſes vaſſaux qui ſe faſchoient du ioug Anglois il entra dedans Alançon ſans que les Anglois ſ'en donnaſſent aucunement garde, leſquels ſe ſauuans au chaſteau, à

1449 y. vielle mort 1431

La Roche Guyon.

Aſſemblee à Louuiers.

Aſſault de Neufchaſtel.

Armee.

Garniſon ſurprinſe.

Courage des Francois.

Entrepriſe ſur Feſcamp.

Duc de Bretaigne auec armee.

Alençon ſurprinſe.

la fin fallut qu'ils rẽdiſſent la place à celuy qui en eſtoit le iuſte & legitime heritier & ſeigneur. Or n'auions nous parlé que de quatre armees qui eſtoiẽt lors ſe pourmenans par la Normandie & pays voiſin, & ne parlions de la 5e. qui eſtoit vne des plus belles, aſſçauoir celle du Cõte de Foix Gaſton 4e. du nom, lequel ayãt aſſemblé ſix cents hõmes d'armes, & quelques mil ou douze cens hommes de pied, pour faire le deuoir de ſa charge & chaſſer les Anglois de ſon gouuernemẽt (car le Roy l'auoit fait gouuerneur de Guyẽne depuis la riuiere de Garonne iuſques aux monts Pyrenees) ſe mit en campaigne accompaigné d'vn grãd nombre de ſeigneurs & gentils-hommes Gaſcons affectionnez à la couronne de France. Et d'autant que la ville de Mauleon de Sole, de laquelle eſtoit ſeigneur le baron de Luxe Biſcain eſtoit detenue par les Anglois, encore qu'elle fuſt de l'obeiſſance Françoiſe il y alla mettre le ſiege. Les habitãs ne ſe firent trop aſſaillir, ains complotterent ſoudain de rendre la ville. Ce qu'entendans les Anglois, ſe reſolurent de ſe ſauuer au chaſteau, lieu preſque inacceſſible à cauſe qu'il eſt aſſis ſur le roch, & lequel on ne peult ny miner, ny ſaper, & moins venir à l'aſſaut ou y braquer artillerie, & pource le falloit auoir par famine. Les Anglois eſtans preſſez du ſiege du Comte qui ſçauoit le deffault de viures qu'ils ſouffroient au chaſteau ne ſceurent à qui mieux ſ'addreſſer pour eſtre garanti qu'à Iean Roy de Aragon, de Caſtille, & de Nauarre, la fille duquel eſtoit mariee au Cõte de Foix. Le Roy en prend la deffence & aſſemblant grãdes forces vint en Biſcaye cuidant par ceſte parade eſtonner les noſtres iuſqu'à leur faire leuer le ſiege. Mais il fut eſtonné voyant leur braue contenance, & le deſir qu'ils auoient de l'affronter ſ'il approchoit d'auantage pour troubler leur entrepriſe, par ainſi taſcha d'auoir par doulceur ce à quoy la force ne pouuoit rien faire, & ayant obtenu ſauf conduit de ſon gendre, vint à petite compaignie à vn quart de lieuë du camp François, ou auſſi le Comte vint en pareil equipage. La le Nauarrois remonſtra au Comte combien il ſoublioit de ſ'attaquer à luy qui eſtoit ſon beau-pere, & d'aſſieger vne place laquelle il ſçauoit eſtre en ſa ſauuegarde. A quoy le Comte reſpondit, qu'il luy eſtoit & ſeroit à iamais bon fils & obeiſſant, ſauf es choſes qui concernoient le Roy de France ſon bon ſeigneur, & duquel il auoit ceſt honneur d'eſtre parẽt, auquel pour mourir il ne feroit faute, puis qu'il luy auoit fait ceſt honneur que de luy donner le gouuernement de Guyenne depuis les mõts Pyrenees iuſques à la riuiere de Garonne auquel limite ceſte ville eſtoit aſſiſe, la q̃lle ayãt priſe, il ne ceſſeroit oncq̃s que le chaſteau ne luy fuſt rẽdu, ſi plus grande force que la ſienne ne luy faiſoit à force d'armes quicter l'entrepriſe, & hors ce fait & l'honneur des ſiens à l'aduenir & le ſeruice deu à la courõne de France il n'y auoit choſe qu'il ne fit pour complaire à la maieſté du Roy ſon beaupere. Ainſi fut vain le voyage du Roy de Nauarre, & ſans fruict l'eſperance des aſſiegez, qui furent contraincts de rendre par compoſition la place de Mauleon, & eux retirez le ſeigneur de Luxe vint auec ſix cens hommes bien armez, & portãs la croix rouge ſe preſenter au Comte, auquel il iura fidelité, & fit hommage au Roy es mains dudit Cõte de la terre & des finages de Mauleõ qui luy appartenoiẽt, & ayãt fait l'hõmage il prit la croix blãche, & feit faire le ſemblable à tous ceux qui le ſuiuoiẽt qui iurerẽt auſſi de ſeruir fidellemẽt le Roy de Frãce. L'Anna liſte de Foix ſe trõpe en ceſt endroit, lors qu'il dit que le Cõte de Foix conquiſt ceſte ville l'an 1446. veu que c'eſt cõtre tous ceux qui en ont eſcrit, & nõmémẽt cõtre Monſtrelet qui eſtoit de ce tẽps, & qui met cecy en l'an 1449. auquel nous aimons

Armee en Guyenne.

Priſe de Mauleon de Sole.

Roy d'Aragõ

Auoir par douceur

Differens entre gẽdre & beaupere.

Reſponce du Comte.

Eſperance ſans fruict.

Serment de fidelité.

aymons mieux nous arreſter qu'à ceſt Annaliſte. Durant que le Comte de Foix 1449
ſ'occupoit ainſi au ſeruice du Roy Charles ſeptieme, il achepta la terre & Vicomté de Narbonne qu'il dõna à Iean ſon fils, lequel eſpouſa Marie fille de Charles Duc d'Orleans, & duquel mariage ſortit ce grand foudre de guerre Gaſton de Foix Duc de Nemours, lequel vainquit les forces d'Italie & d'Eſpaigne à Rauenne: comme auſſi il acquiſt la moitié du Capdalat ou conſeigneurie de Buch de la maiſon de Candale. En celle meſme ſaiſon le ſeigneur de Blainuille maiſtre des Arbaleſtiers de France print le chaſteau de Touques en Normandie ſur les Anglois: comme auſſi les Comtes de Dunois, de Clermont, & de Neuers prindrent celuy de Hieſmes. Les ſeigneurs ſuſ-nommez ſ'adreſſerẽt à Argentã qu'ils aſſiegerent, & comme les Anglois detinſſent les noſtres ſoubs belles parolles, ſi fallut il parler autre langage, à cauſe que les citoyens deſireux d'eſtre ſoubmis à leur Roy legitime, mirent les François dedans, & les Anglois ſe retirans au chaſteau y furent viuement aſſaillis & forcez de prendre party plus honorable, qui fut ſortir auecques vn baſton blanc au poing, à cauſe de la fourbe par eux iouée, faignans de ſe vouloir rendre. En ſomme les places de Chaſteau-gaillard, & de Freſnay, & la ville de Giſors furẽt en moins de rien miſes en l'obeiſſance du Roy qui aſſembloit touſiours forces plus grandes, reſolu d'aller mettre le ſiege à Rouen ville capitalle de tout le pays de Normandie. Ce temps pendant le Duc François de Bretaigne, qui auoit laiſſé meſſire Pierre de Bretaigne ſon frere à la garde de ſes pays, ſe meit ſus à grand armée & print les places de Gauray, Thorigny, du Pont d'Oue, de la Haye, du Puys, de Vallongnes, & pluſieurs autres en la baſſe Normandie & pays de Conſtantin. Quand le Roy eut aſſemblé ſes gẽſdarmes, il enuoya le huictieme iour d'Octobre ſommer par ſes Heraux ceux de ladite ville & cité de Rouen qu'ils miſſent & rendiſſent la ville en ſon obeiſſance: mais les Anglois qui eſtoient dedans ne voulurent ſouffrir que les Heraux parlaſſent au peuple, ny baillaſſent ladite ſommation, & les menaſſerent de tuer. Ce qui contraignit les Heraux de ſ'en retourner à grande haſte. Quand le Roy ſceut ces nouuelles, il enuoya ſes genſ-darmes deuant ladite ville & les conduiſoient les Comtes de Dunois, d'Eu, & de Sainct Pol, qui furent trois iours deuant ou ils eurent grandement à ſouffrir (car c'eſtoit ſur l'hyuer en temps de pluyes, de neges & de glaces) mais toutesfois ils feirent de grandes eſcarmouches.

Capdal de Buch.

Priſes de places.

Anglois trõpeurs trõpez

Autres places priſes.

Sommation à Rouen.

Siege de Rouẽ

Au troiſieme iour les François ſe mirent tous en bataille, cuidant que ceux de ladite cité les meiſſẽt dedãs, & les enuoyerẽt ſommer de rechef: mais les Anglois ne voulurẽt ſouffrir que les herauts approchaſſẽt. Quoy voyãs leſdits Seigneurs François, & que ce n'eſtoit pas choſe preſte qu'ils entraſſent en ladite cité, ils ſ'en retournerent au giſte au põt de l'Arche, & la vindrent ſecrettemẽt aucuns des habitans de Rouen qui ſe feirẽt forts de garder vn pan de mur & quelques tours, & de mettre les gens du Roy dedans. Le Roy y enuoya, & furẽt menees & dreſſees des eſchelles ſecrettement de nuit à l'endroit qui auoit eſté dit, & par icelles pluſieurs Frãçois mõterent ſur les murailles & ſe meirent dedãs leſdites tours, mais il aduint que le Seigneur de Talbot vint en ceſt endroit auec grand nombre d'Anglois, & chaſſa leſdits Frãçois qui vaillãment & lõguemẽt bataillerẽt. A ceſt aſſaut furẽt faits cheualiers Charles de la Fayette, le ſeigneur d'Eſgreuille, maiſtre Guillaume Couſinot & autres. Là eſtoiẽt venus, les Rois de Frãce & de Sicile: leſquels voyãs ceſte entrepriſe faillie, ſ'ẽ retournerẽt au giſte audit põt de l'Arche

Rouẽ ſurpriſe.

Par eſcallade

& les genſ-darmes ſe logerent es villages le long de la riuiere de Seine. Le ieudy dix-ſeptieme iour dudit mois d'Octobre, ceux de ladite ville de Rouen qui auoient veu la grande puiſſance du Roy, & le dur aſſaut qu'ils auoient fait, eurent crainte que la ville fut prinſe d'aſſaut & pillee: Adoncques ils enuoierent l'official de la ville & autres deuers le Roy demander ſaufcõduit pour quelques vns des plus notables gens de la ville: & leur eſtant octroyé le l'endemain pour la partie de ceux de Rouen allerent vers le Roy l'Archeueſque dudit lieu & autres gens d'Egliſe & Bourgeois: & de par le Duc de Sombreſſet certains Cheualiers & Eſcuyers qui marcherent iuſques au port Saint-Ouyn, ou Sainct Ouen là où ils trouuerent le Comte de Dunois Lieutenant general pour le Roy, le Chancelier de France, meſſire Iean Iuuenel des Vrſins ſeigneur de Trainnel, le Seneſchal de Poictou, & meſſire Guillaume Couſinot, & promirent ledit Archeueſque & les deputez de la ville, de faire leur loyal deuoir de la mettre en l'obeiſſance du Roy, dequoy les Anglois ne furent pas bien contens. Puis ſ'eſtans tous enſemble retournez à Roüe, l'Archeueſque fit ſon rapport à ceux de la ville qui delibererent de mettre les François dedans. Les Anglois cognoiſſans la volonté des habitans ſe mirent en armes, & ſe retirerent dedans le chaſtel & au Palais & ſe ſaiſirent des portaux & tours de la ville, les habitans de laquelle voyans la mine & les façons de faire des Anglois ſe meirent ſemblablement en armes, & tout ce iour & toute la nuict firent grand guet ſur leſdits Anglois, & la nuict enuoyerent deuers le Roy certains hommes pour le ſupplier de les ſecourir haſtiuement, luy promettãs de mettre luy & toute ſa puiſſance en la ville, ce que le Roy feit & y enuoya diligemment ſon armée: & le Dimenche matin ceux de ladite ville ſ'eſmouuans en ſedition coururent ſus aux Anglois les chaſſerent, & firent deſemparer les portaux, tours, & murailles. Les Anglois effrayez ſe retirerent au Palais, au chaſteau, & ſur le fort du pont.

Ceux de Roüe vers le Roy.

Deputez de Rouen.

Veulent rendre la ville.

Guet à Roüe.

Anglois effrayez.

Alors les habitans enuoyerent vers le Comte de Dunois qui eſtoit logé bien pres de là, le prier de venir. Il y vint haſtiuement ayant en ſa compaignie le Bailly d'Eureux, le Seigneur de Mauny, & le Seneſchal de Poictou, qui n'ayant pas eu le loiſir de prendre ſes greues alors appellées le harnois de iambe, eut la iambe rompue d'vn coup de pied de cheual en entrant en la ville. Il fut ramené au Pont de l'Arche pour guerir, & laiſſa la conduitte de ſes genſ-darmes au Seigneur de Mauny, & le Comte de Dunois ſe mit en bataille deuant la porte de Martinuille. Le Roy aduerti de cela, deſlogea du pont de l'Arche & fit charger ſon artillerie pour aller aſſieger ſix vingts Anglois, qui ſ'eſtoient retirez dedans Saincte Catherine du mont de Rouen, mais deuant qu'il arriuaſt le Comte de Dunois les feit ſommer de rendre eux & le fort. Eux voyans le Roy approcher à ſi grande puiſſance & que ceux de la ville eſtoient contre eux, ſe rendirent, & leur fut baillé vn heraut pour les conduire. Comme ils ſ'en alloient, ils trouuerent le Roy qui leur dit: qu'ils ne fiſſent nuls maux & qu'ils ne prinſſent rien ſans payer. A quoy eux reſpondans qu'ils n'auoient dequoy. Le Roy leur fit bailler contant cent francs & ſ'en alla loger au lieu de Saincte Catherine, dont ils eſtoient partis. Les gens d'Egliſe, Bourgeois & habitans de la ville allerent deuers le Comte de Dunois, & luy porterent & preſenterent les clefs de la ville. Trois cẽs lances entrerent dedãs la ville, & les autres ſe logerent aux villages des enuirons.

François deuant Rouen.

Anglois retirez.

Liberalité enuers eux.

Cri par la croix blanche

Ce meſme iour les Anglois rendirent la Tour du pont de la ville & fut crié

crié que tout homme grand & petit portaſt la croix blanche. Le Duc de Sombreſſet qui eſtoit au Palais requiſt qu'il peut parler au Roy. Ce qui luy fut accordé. Il alla deuers luy bien accompaigné de Cheualiers & Eſcuyers Anglois, & fut conduit par les Heraux du Roy iuſques au mont Saincte Catherine. Le Roy eſtoit aſſis en ſon grand conſeil, accompaigné du Roy de Sicile, des Comtes de Clermont, du Maine, d'Eu, & de S. Pol, du Chancelier, & de pluſieurs Princes de ſon ſang, Barons, chefs de guerre, & gens notables, & apres qu'il eut fait la reuerence requiſt au Roy que luy, ſa femme, & ſes enfans, le Seigneur de Talbot, & tous les autres Anglois ſ'en peuſſent aller ſeurement, & qu'ils iouiſſent de l'abolition qu'il auoit octroyée à ladite ville. A quoy le Roy reſpondit que la requeſte n'eſtoit pas raiſonnable, qu'il n'en feroit rien & qu'ils n'auoient pas tenu l'appoinctement par eux fait, par lequel ils deuoient rendre le chaſtel & le pōt, mais les tenoient encore par force contre ſon gré, & auoient voulu empeſcher que ceux de la ville ne la luy miſſent en ſon obeiſſance, & pour ces cauſes, auant que luy & les autres Anglois partiſſent, ils luy rendroient Harfleu, Hōnefleu, & toutes les autres places qu'ils tenoient en Caux. Le Duc ſ'excuſa de cela, diſant qu'il ne pouuoit rendre Harfleu, car c'eſtoit la premiere place que le Roy d'Angleterre ſon ſeigneur auoit prinſe en Normandie, & ſur ces parolles le Duc print congé, & ſ'en retourna au Palais au trauers de Rouē, ou il veit que tout homme portoit la croix blanche: & le conuoyerent les Comtes d'Eu, & de Clermont. Bien toſt apres le Roy fit aſſieger le Palais par dedās & par dehors la ville. Le Duc de Sombreſſet voyant qu'il ne pouuoit eſtre ſecouru, apres pluſieurs parlemens & trefues continuées de iour en iour iuſques à douze iours, feit compoſition par laquelle fut dit, que le Duc, ſa femme, & les autres Anglois ſ'en iroient leurs corps & biens ſaufs, reſeruez les priſonniers & la groſſe artillerie, & payeroient au Roy cinquante mil eſcus, & tout ce qu'ils deuoient en la ville ſeroit payé: & de ce baillerent oſtages le ſeigneur de Talbot (auquel le Roy fit grand honneur & l'enuoya à Eureux) le fils du Comte d'Ormont d'Irlande, le Seigneur de Bouquigny, le fils du ſire de Roos, le fils de la Ducheſſe de Sombreſſet, & le fils de Thomas Gouet Cappitaine & Gouuerneur de Cherbourg. Le Duc de Sombreſſet commit pour rendre entre les mains du Roy les places ſuſdites, les Seigneurs Thomas Hou, & Fouques Ethon qui y firent leur deuoir, mais le Cappitaine de Honnefleu reffuſa de la rendre, & ainſi Talbot demeura priſonnier en France. Puis ſ'en allerent le Duc & autres à Harfleu, & de là à Caen, & le Roy demeura & feit la feſte de Touſſaints audit lieu de Sainte Catherine, & l'vnzieme iour enſuiuant, accompaigné deſdits Princes tous habillez en grand triomphe feit ſon entrée en la cité de Rouen, ou il fut receu en grand honneur & ſolemnité. Ceux de la ville tindrent tables ouuertes à tous paſſans par les carrefours, & feirent de grands dons au Roy & à ſes officiers, Heraux, & pourſuiuans. Cela aduint l'an mil quatre cens quarante neuf.

1449

Sombreſſet au Roy.

Sa requeſte.

Reſponce à luy faite.

S'ē retourne.

Reddition. De rouen aux Anglois

Oſtages Anglois.

Talbot demeuré priſonnier.

Entree du Roy à Rouen.

Durant le ſiege de la ville de Rouen, le Duc de Bretaigne reprit la ville de Fougeres par la reddition que luy en fit Frāçois l'Aragonois qui l'auoit priſe, & leql quittant le parti des Anglois ſe rēdit au Roy Charles auec promeſſe de toute fidelité. Mathieu Goght, par nos Chroniques appellé Mathagot qui eſtoit dedās Belleſme voyāt ne pouuoir auoir ſecours des ſiēs quitta ladite place au Duc d'Alançon, au meſme temps qu'vne troupe d'Anglois allant au fourrage fut par les

François deffaicte pres le chaſteau & ville de Gauray en baſſe Normandie. Apres que le Roy Charles eut donné ordre aux affaires de la ville de Rouen, il ſ'en alla à Caudebec, puis mena ſon armee à Harfleu, & mit deuant icelle le ſiege qui apporta pluſieurs difficultez, tant pour le flux & reflux de la mer que pour la rigueur de l'hyuer le plus aſpre en gelée & pluyes que long temps auparauant on eut ſenty, & aux enuirons n'y auoit ny village, ny maiſon, ny lieu à couuert auquel le ſoldat ſe peult loger ny couurir: ains chacun pour ſ'accommoder le mieux qu'il pouuoit faiſoit des creux & des cabanes, les vnes couuertes de geneſts, & les autres de paille. Iean & Gaſpar Bureau freres hommes hardis & aduiſez commandoient à l'artillerie, leſquels ayans fait de hautes leuées ſur les ſablons là où la mer faiſoit chacun iour ſes flux & reflux, planterent ſeize canons pour battre les murs de la place, de façon que par les tranchees dextrement conduittes les François pouuoient aiſeement aller iuſques pres du foſſé. Le Roy en perſonne auec vn bon morion en teſte & vne rondache en la main bien ſouuent alloit veoir l'œuure des tranchées. Il y auoit à la rade vne flotte de vingt cinq vaiſſeaux pour empeſcher qu'aucũ ſecours d'Angleterre ne vint aux aſſiegez, & qu'il ne fut auſdits aſſiegez permis de ſe ſauuer de la ville. Thomas Flurigan commandant en icelle ſe voyant ſi eſtroictement aſſiegé qu'il ne pouuoit eſperer aucun ſecours ny auoir moyẽ de ſe ſauuer, du haut du mur fit prier le Comte de Dunois de parler à luy. Apres que le Comte & luy eurent longuement parlé enſemble de la reddition de la place, en fin le iour de la feſte de Noël il fut accordé que l'ennemy ſortiroit dedans le premier iour de Ianuier enſuiuant, & pourroit emporter de ladite place tout ce qu'il y auoit. Ceſt accord eſtãt fait & arreſté, & ſeellé des ſeels de ſix ſeigneurs Frãçois, les ennemis pour aſſeurãce de leur promeſſe donnerent huict oſtages, & le premier iour de l'an 1450. autres diſent 49. là ville de Harfleu fut rendue aux François, & le cinquieme iour d'apres Charles enuoya des forces deuant Honnefleu, & durant ces ſieges, eſtoit en l'Abbaye de Iumieges, là où mourut la belle Agnes en l'an 1449. ou 50. & furent ſes entrailles enterrées en ladite l'Abbaye, & ſon corps apporté à Loches. Nos Chroniques racomptent la reddition de Honnefleu preſque de la meſme façon que celle de Harfleu, & diſent que le Comte de Dunois alla deuant ladite place en laquelle eſtoient quatre cens Anglois bons combattãs, qui furent de ſi pres aſſaillis que le dix-huictieme iour dudit mois de Iãuier ils promirẽt rendre la place au cas que dedans ce iour là les François ne fuſſent cõbattus. Ayans les Anglois donné oſtages de leur parolles, & ne venant aucun pour combattre les François la ville fut rendue auſdits François, & les oſtages Anglois rendus.

Siege de Harfleu.

Grand hyuer

Empeſchemẽt à la rade

Reddition de Harfleu.

1450

Siege de Honneſleu.

mort de la bell. ag mil 1450

Sa reddition.

Le Duc François de Bretaigne de ſon coſté faiſoit ce pendant grand deuoir de faire la guerre aux Anglois, accompaigné du Comte de Richemont Conneſtable de France ſon oncle, & de Iacques de Luxembourg Comte de S. Pol, & tous enſemble allerent mettre le ſiege deuant les villes de Conſtãces & de S. Lo qui ſe rendirent, puis prindrent Tombelaine pres du Mõt S. Michel, & pluſieurs autres petites forteresſes de la baſſe Normandie, au meſme temps que le Conneſtable de Nauarre & le Maire de Bayonne aſſemblerent bien trois mille hommes tant de ladite ville que des autres places que tenoient les Anglois, pour aller leuer le ſiege de Guiche aſſis à quatre lieuës de Bayonne. Les François aduertis de cela allerent au deuant, les combattirent, & les deffirent, & y eut bien douze cens Anglois tuez. Vn capitaine Anglois nommé Soliton auecques quarante lances

Breton contre l'Anglois.

Places de Normandie priſes.

Siege de Guiche.

lances trauerſa le ſiege, & ſe mit dedans la place, mais apres voyant ne pouuoir 1450
eſtre ſecouru, de nuict luy & ſes gens la quicterent. Le Baſtard de Foix les apperceuant les pourſuiuit, en tua vn grand nombre & print Soliton priſonnier. Ceux de la place effrayez de ceſte deffaicte rendirent eux & ladite place aux Frãçois, leſquels apres cela prindrẽt quelques autres forts ſur la mer entre Acqs & Bayonne. Nos chroniques attribuent ceſte victoire à ce baſtard de Foix, du quel n'eſt faicte aucune mention en celle de Foix qui attribuent ceſt honneur au Comte dudit pays. D'autres diſent que ledit Comte enuoya le ſieur de Lautrec & ſon baſtard auecques vne armee aſſieger ce chaſteau de Guiche, & que le Conneſtable de Nauarre aduerti de cela aſſembla vne bonne troupe d'Anglois & que luy & Georges Soliton, par autres appellé Soluiton Maire de Bayonne, menant ſecours aux aſſiegez par la riuiere du Dou qui paſſe deuant Bayonne, il fut prins par les François qui auoient eſté aduertis de leur venue, & deux cens Anglois furent tuez. Georges voyant que la fortune n'eſtoit pas fauorable aux ſiens, & iouant à quicte & à double auec ſoixãte cheuaux paſſa à trauers l'armee des François, & entra dedans la forteresſe, mais voulant en ſortir de nuict pour ſe retirer à Bayonne, il fut prins par ledit baſtard de Foix. Voila ce qu'aucuns diſent. Ces choſes ſe faiſoient en Guyẽne aux meſmes iours que la Normandie eſtoit toute en guerre, & que de iour à autre les Frãçois la gaignoient petit à petit auioud'huy vne place demain l'autre. Freſnoy le Vicõte fut prins & les Anglois qui eſtoient dedans enuoyez bagues ſauues, & y fut reprins Montfort qui auoit eſté prins au Ponteau-de-mer pour la rançon duquel furent payez dix mille ſaluts d'or. Le Duc d'Alençon mit le ſiege deuãt Belleſme garnie de deux cens Anglois qui furent tellement par luy aſſailliz qu'ils prindrẽt iour à la rendre au cas que ledit Duc ne fuſt combattu. Dequoy ils baillerent oſtages, & ne leur venant aucun ſecours ils rendirent la place au Duc. Bernay & Eſſay & autres petites places furent repriſes les vnes par compoſition les autres par force. En ce meſme tẽps Thomas Quiriel Anglois, que les Anglois appellent Therel venant d'Angleterre auec trois mil, autres diſent quatre mil hõmes, en Normandie aſſiegea la place de Valognes autres diſent Liſieux, laquelle il print le 21. iour apres qu'il eut mis le ſiege deuant. Incontinẽt apres luy & les autres Anglois des garniſons voiſines auec ſept mille cõbattans, ſe mirent aux champs & delibererent de paſſer les guez ſainct Clement. Le Roy Charles aduerti de cela manda au Comte de Clermont qu'il euſt à combattre Quiriel, ou Therel. Ledit Comte accompagné du Comte de Caſtres, de Pierre de Brezé Seneſchal de Poictou, du ſieur de Rieux, lors ſelon nos Chronicques Admiral de France, des ſieurs de Mouy & de Mauny, de Ioachin Rouault, de Robert Comerghan, de Geofroy de Couran & autres capitaines auec ſix cens hommes d'armes & grand nombre d'archers, commanda audit Rouault & Couran d'aller auecques leurs troupes recognoiſtre les forces, le nombre & la mine des ennemis, & quel chemin ils prenoient. Ayans rencontré les Anglois ils attaquerent l'arrieregarde, & apres auoir tué quelques Anglois & contans de ceſte bonne fortune ils ſe retirerẽt vers le Comte de Clermont, auquel ils firent entendre ce qu'ils auoient veu & faict. Le Comte faiſant marcher ſon armee en bonne ordonnance ſe mit à ſuiure haſtiuement les Anglois ia arriuez au village de Formigni qui eſt entre Carantan & Bayeux, & qui ayans de loing deſcouuert l'armee des François eſtoient en battaille, & auoiẽt enuoyé q̃rir le capitaine Mathieu Gogt, par les noſtres appellé Mathagot.

Anglois deffaits.

Anglois tuez.

Guerre en Normandie.

Siege de Belleſme.

Siege de Valognes.

Mandement du Roy au Comte de Clermont.

Armee marche.

Rencontre d'ennemis.

Ils auoient à l'vn de leurs coſtez des vergers de pommiers & des hayes qui empeſchoient les Frãçois de les aſſaillir. Adõc le Cõte venãt à la barbe des ennemis commença à les attaquer, mais ſe voyant inegal & moindre en nombre à eux il enuoya prier le Comte de Richemont eſtant à S. Lo de venir à ſon ſecours. Richemont acompaigné de Iaques de Luxembourg, du Comte de Laual & des ſeigneurs d'Orual & de Loheac qui menoient deux cens quarante cheuaux & vn grand nõbre d'arbaleſtiers y ſuruint incontinent. Deſia le Cõte de Clermont deſcẽdu de cheual & ſeſtant mis à pied auoit cõmencé l'eſcarmouche & ſeſtoit recullé de ſon premier logis ayant perdu quelques pieces de ſon artillerie, quãd le Cõte de Richemõt eſtãt ia arriué au moulin de la Foſſe pres duquel il ſeſtoit cãpé, enuoya vne bõne troupe de ſes gens attaquer les ennemis. Mathieu Gogt voyant que les François eſtoient deſia arriuez au pont de la barre, fut tant eſperdu de frayeur qu'abandonnant ſes cõpaignons, auec bon nombre de caualerie & mille archers ſe retira, & partie ſen alla à Bayeux, & partie à Caen. Quiriel ſe voyant ainſi abandonné de Mathieu Gogt mena ſes gens au bas du ruiſſeau qui arrouſe le village, là ou eſtant attaqué vn furieux cõflict, les arbaleſtiers Frãçois deffirent les Anglois, & en tuerent vn grand nõbre, & incontinent ſe rallierent auec le Cõte de Clermont. Tout à l'heure meſme le ſieur de Brezé par le cõmandement du Conneſtable alla charger l'aile droitte des Anglois, & deffit tout ce qu'il rencontra quelque braue reſiſtance que fiſſent les ennemis. Eſtans les deux troupes & ailes des Anglois deffaictes, le Cõneſtable paſſant le ruiſſeau chargea les ennemis auec toutes ſes forces là ou il fut cõbattu auec vne grãde opiniaſtreté & valeur, & rien ne profita aux Anglois d'eſtre en plus grand nombre que les François, car ils perdirent 4704. hommes des leurs qui moururent ſur la place, & quatorze cens furẽt prins priſonniers, entre leſquels fut Thomas Quiriel auec pluſieurs gentils hommes, & ne moururẽt que huict François, perte bien petite, pour ſi grande victoire. Entre tous les François qui à ce iour firent grande preuue de leur vaillance, les ſieurs de Montgacon & de Saincte Seuere firent paroiſtre la leur, le ſieur de Brezé Seneſchal de Poictou merita pareillement vne grãde louange, & le ſieur de Mauny qui menoit les troupes de Floquet demeuré malade au Pont de l'Arche, y acquiſt vne grande gloire. Il y eut lors grand debat & diſpute à qui eſtoit deuë la louange de ceſte bataille gaignee, aſſauoir au Conneſtable ou au Comte de Clermont. Les vns diſoient qu'elle deuoit eſtre attribuee au Conneſtable, à cauſe de ſa qualité qui commande à toutes autres perſonnes, & les autres ſouſtenans le contraire diſoient que le Comte de Clermont eſtoit en ceſte armee lieutenant general pour le Roy, & que par ſa cõduite & diligence la victoire auoit eſté gaignee. Le Roy Charles vuida ce debat, & en attribua l'honneur au Comte de Clermont. Apres ceſte bataille furent faits pluſieurs cheualiers. Les François victorieux allerent mettre le ſiege deuant la ville de Vire, de laquelle eſtoit capitaine Henry Malbury pour lors priſonnier des François, qui le fit rendre à la charge que quatre ou cinq cens Anglois qui eſtoient dedans ſe retireroient bagues ſauues à Caen. Apres la prinſe de Vire, le Comte de Clermont alla aſſieger la ville de Bayeux, & le Conneſtable ſen alla trouuer le Duc de Bretaigne ſon neueu, qui apres la prinſe de Tombelaine pres du Mont Sainct Michel auoit deliberé de mettre le ſiege deuant la ville d'Auranches. Le Roy Charles enuoya au ſecours du Comte de Clermont deuant la ville de Bayeux, le Comte de Dunois auecques vne belle armee qui ſalla cam-

A Formigni

Rencontre.

Furieux conflict.

Anglois deffaicts.

Deffaite d'anglois à Formigni.

Braues cheualiers.

Debat de gloire vuidé.

Places de Normandie aſſiegees.

la camper au fauxbourg qui regarde vers Caen, & les Comtes de Clermont & de Caſtres ſe logerent à celuy qui regarde vers Carentan. Le ſieur de Montigni qui menoit les trouppes du Duc d'Alançon & Robert Conigan Eſcoſſois furent logez pres l'Abbaye ſainct François, & ainſi eſtant la ville de Bayeux aſſiegee de trois endroitz, par l'eſpace de quinze iours endura vn ſiege ſouſtenu par neuf cens, autres diſent, quatorze cens Anglois qui eſtoient dedans accouſtumez à ſouſtenir & deffendre ſieges, à prendre villes, & à toutes ſortes de guerre. Quelques vns diſent que Mathieu Goght y eſtoit & y commandoit. Les François qui auoient fait vne grande batterie aux murs de la ville, & auoient deſir de gaigner le butin & le pillage d'icelle, voyans qu'elle eſtoit aiſee à aſſaillir & prẽdre, ſans aucunement attendre l'ordonnãce des chefs de guerre, laſſaillirent, deſirans de chaſſer les Anglois de toute la Normandie, mais ils furent viuement & bruſquement repouſſez. Mathieu Goght preſſé d'vn long ſiege, voyant auoir ſouſtenu vn furieux aſſault auquel il auoit perdu vn grand nombre d'hommes parlementa auec le Comte de Dunois, auec lequel il compoſa des conditions de ſa retraitte, & de celle de ſes Anglois. Et bien qu'il demandaſt pluſieurs choſes il ne peult obtenir ſinon que luy & ſes ſoldats ſ'en pourroient aller libres vn baſton blanc en la main, & lairroient leurs armes dedans la ville de Bayeux. Que chacune femme de marque auroit vn cheual pour la porter, que les autres auec les petis enfans ſeroient emportees en charrettes, qu'il ſeroit permis à chacun homme de cheual d'emporter dix eſcuz, & à chacun homme de pied cinq, & leur fut deffendu de ſe retirer à Caen, ains à Cherebourg. Ceſtoit vne grande pitié de voir ce deſlogement de maris, de femmes, & d'enfans, les vns à pied, les autres en charette, & les autres à cheual, l'vne portant vn enfant au berceau ſur ſa teſte, l'autre en ſes bras, & les enfans plus grandelets tenãs leurs meres par les mains ou par les robbes. La ville de Bayeux prinſe de ceſte façon, le Conneſtable prit le chaſteau de Briquebec, & la ville de Valognes ſe rendit à luy, de laquelle ſortirent ſix vingts Anglois qui ſe retirerent à Cherebourg bagues ſauues, & ce pendant les Mareſchaulx de France allerent mettre le ſiege deuant ſainct Sauueur le Vicomte qui ſe rendit par compoſition. Le Conneſtable, le Comte de Dunois, & les Mareſchaulx de France mirent le ſiege deuant la ville de Caen garnie d'vn grand nombre d'Anglois. Le Comte de Clermont & le Conneſtable ſe logerent en l'Abbaye ſaint Eſtienne auec douze cens cheuaulx, quatre mille cinq cens hommes de pied, & deux mille Archers François. Le Comte de Dunois ſe logea au faulx bourg de Vaucelles auec cinq cens cheuaulx, deux mille deux cens hommes de pied & deux mille francs Archers. Quatre iours apres arriuerent deuant Caen, les Comtes de Neuers & d'Eu accompagnez d'vne bonne troupe d'hommes, leſquels paſſans la riuiere d'Orne ſur le pont q̃ les François y auoient fait faire, ſallerent loger à l'Abbaye de la Trinité. Eſtans ainſi toutes ces troupes & tous ces ſeigneurs ioints enſemble, le lendemain fut battu & aſſailly le fort qui regardoit vers l'Abbaye S. Eſtienne. Le Roy Charles ſuruint accõpagné du Roy de Sicile, des Ducs de Calabre, & d'Alençon, & de Comtes du Maine, de S. Pol, d'Eu, & de Tãcaruille, & de pluſieurs autres Princes & ſeigneurs, auec mille cheuaulx, deux mille arbaleſtiers à cheual, & deux mille francs archers Frãçois, & ſe logea à l'abbaye d'Ardaine. Sa preſence augmenta & anima le courage des aſſiegeãs de façon q̃ bien toſt apres les forts & baſtions qui regardoiẽt le faulxbourg

Siege de Bayeux.

Biẽ deffendu.

Deſirrardant.

Compoſition d'aſſiegez.

Pour ſe rendre.

Pitié de reddition.

Siege de Caen

Grande Nobleſſe.

Batterie.

de Vaucelles furent aſſaillis & prins par la conduicte & vaillance du Comte de
Baſtions pris. Dunois, ce pendant que de l'autre coſté le Conneſtable fit par vne mine ſauter
vne tour qui eſtoit en vn coing regardant vers S. Eſtienne. Le ſault & cheute de
Saut d'vne tour. ceſte tour eſtonna tellement le Duc de Sommerſet qui eſtoit dedãs auec ſa femme & ſes enfans & quatre mille Anglois, que tout incontinent luy & les ſiens parlementerent de ſe rendre, & de mettre en auant quelques conditions de leur reddition. Pour proceder à ceſte compoſition ſ'aſſemblerent pour le Roy, le Comte de Dunois lieutenant general pour ſa maieſté, le Seneſchal de Poictou, & Iean Bureau Threſorier de France. Pour les Anglois eſtoit Richard de Heriſſon Baillif de Caen & autres, & pour la ville comparurent l'Abbé de S. Eſtienne dudit lieu, & le lieutenant du Baillif où toutes choſes debattues, en fin fut accordé ce que ſ'enſuit. Que ſi dãs le premier iour de Iuillet prochain ils n'eſtoient
Compoſition de reddition à conditions. ſecourus auec telle puiſſance qui peut combattre le Roy, ils luy quicteroient & ville & chaſteau. Et au cas qu'ils ne ſeroient ſecourus, il ſeroit permis au Duc de Sommerſet, ſa femme & ſes enfans de ſ'en aller auec tous leur biens meubles, armes & cheuaux, comme auſſi à tous les Anglois qui eſtoient en ladite ville & aux citoyens qui ne voudroient y demourer: & que pour tranſporter leurs biẽs on leur fourniroit vaiſſeaux & chariots, mais qu'ils en payeroient la voicture à leurs deſpens. Neãtmoins ſeroient tenus les Anglois de rendre tous les priſonniers qu'ils detenoient ſans en eſperer rançon, & de quicter aux citoyens toute debte, ſi par cas ils leur eſtoient redeuables ſans qu'au partir ils les rançonnaſſent en ſorte quelconque. Auec ce laiſſeroient toute artillerie & munitions ſans emporter que leurs arcs & eſpees & pour aſſeurance dequoy ſeroient liurez pour oſtages douze ſeigneurs Anglois, deux cheualiers Normans, & quatre Bourgeois de la ville. Ceſte cõpoſition acceptee de deux coſtez, les Anglois ſ'en
Oſtages. allerẽt leurs bagues ſauues, & entra le Roy dedãs ladite ville à grand triomphe.

Durant le ſeiour que le Roy Charles fit à Caen vindrẽt vers luy le ſeigneur de Croy & Iean de Croy ſon frere, & le ſieur Arſi cheualier, Ambaſſadeurs du Duc Philippes de Bourgogne demandans audit Roy de la part de leur maiſtre ſa fille
Demande de mariage. pour la marier à Charles Cõte de Charolois fils dudit Duc. Le Roy apres la priſe de Caen enuoya deuãt Falaiſe ſes forces ſous la charge de Poton de Xaintrailles grand Eſcuyer & Bailly de Berry, Iean Bureau maiſtre de l'artillerie & capitaine general venant bien loin apres Poton auec grand nõbre de frãcs archers, les Anglois ſortans de Falaiſe vindrent charger ſi viuement luy & ſon artillerie que ſ'il n'euſt eſté ſecouru de Poton qui y ſuruint biẽ à propos, il euſt eſté battu, mais par la vaillance dudit Potõ les ennemis furent repouſſez iuſqu'aux portes de la ville. Le Roy partant de Caen vint deuãt Falaiſe, & ſe logea à demie lieuë
Siege de Falaiſe. de la place en l'abbaye S. Andri qui regarde vers Argentan, le Duc d'Aléçon ſe logea à l'abbaye S. Marguerite, & le Cõte de Dunois à la Guibray, tellemẽt que la ville fut aſſiegee & enuirõnee de tous coſtez. Le Roy voyant q̃ deuant ladite ville y auoit pl⁹ de forces qu'il n'en eſtoit beſoin, enuoya le Cõte auec partie d'icelles à Cherbourg. Ceux qui demeurerẽt deuãt Falaiſe par pluſieurs iours, l'aſ-
Forces à Cherebourg. faillirent & battirent furieuſemẽt, rõpirent & abbatirent grande partie des murs & ne donnoient aucun loiſir ny relaſche aux aſſiegez. André Treſboth & Thomas Ethon, leſquels Talbot auoit laiſſez dedans ladite place auecques mil cinq cens Anglois, craignans d'eſtre forcez & prins, commencerent à parlamenter de la reddition d'icelle, & donnans leurs oſtages, ils ſ'obligerent de la mettre en la

1450

en la puiſſance du Roy Charles dedans vnze iours enſuyuans, moyennant que Talbot leur Capitaine qui auoit eſté pris à Dreux fut deliuré, & que deuant leſdits vnze iours on ne leur amenaſt aucuns ſecours. Eſtans les vnze iours expirez & ne leur venant aucun ſecours, ils rendirent la place, & ſẽ allerent bagues ſaues. Talbot leur fut rendu, & le Roy donna la Cappitainerie d'icelle à Poton. Le Roy donna vne partie de ſon armee au ſieur de Culant grand Maiſtre d'hoſtel de France pour la mener deuãt la ville & le chaſteau de Damfront. Et bien que ladicte ville & le chaſteau fuſſent tresforts & qu'il y eut dedans huict cens Anglois, ſi eſt-ce que eux conſiderans le mauuais train de leurs affaires, & comme ils alloient touſiours en declinãt perdãs toutes leurs places ils rendirent ladite place. Quelques vns diſent que moyennant certaine ſomme qu'ils promirent bailler ils ſ'en allerent, & donnerent oſtages pour la promeſſe de la ſomme. Toutes les priſes de ces places aduindrent en l'an 1450. auquel deceda le Duc François de Bretaigne premier du nom affectionné à la France, mais mauuais frere : car peu au parauant il auoit fait mourir cruellement Gilles ſon frere ſieur de Rais & de Chaſteau Briant apres l'auoir tenu par l'eſpace de quatre ans en vne ordre obſcure & eſtroitte priſon. Les Bretons tiennent en leur hiſtoire que ledit Gilles adiourna ſon frere à comparoiſtre deuant Dieu noſtre ſouuerain iuge pour rendre compte de l'iniuſtice qu'il luy faiſoit en le faiſant mourir, & qu'il ne faillit de mourir au meſme temps que l'autre luy limita. Pierre ſon frere luy ſucceda au Duché, & peu apres vint faire hommage d'iceluy au Roy.

Compoſition de reddition.

Talbot rendu

Reddition de Dampfront.

Mort du Duc Breton.

Le Conneſtable eſtant deuant Cherebourg que les Latins appellent *Cæſaris burgum*, & que quelques vns diſent auoir eſté baſti par Ceſar, en ce ſiege fut veue vne choſe de laquelle au parauant on n'auoit ouy parler, & en fut l'inuenteur Iean Bureau. La place de Cherebourg eſt aſſiſe ſur la mer en lieu ſablonneux, & auquel on ne peult aſſeoir l'artillerie à cauſe que chacun iour la mer faict deux fois ſon flux & reflux. En ce lieu ſi mauuais & ſi peu aſſeuré, Iean Bureau planta ſes pieces d'attillerie, leſquelles contre l'iniure & la violence de la mer il couurit & enueloppa de peaux de cuyr, ointes & greſſees de greſſe & d'oingtz. Par ceſt artifice eſtans les canons & les poudres qui eſtoient dedans deffendues & contregardees contre la force de la mer n'eſtoient aucunement gaſtees, de façon que quand la mer ſe reculloit & que l'artillerie demeuroit à ſec elle tiroit contre la ville, & en peu de temps fit vne grande breſche. Thomas Gouel gouuerneur de la place, eſtonné de ceſte merueilleuſe inuention ſe reſolut de la rendre. Il auoit vn fils qui eſtoit oſtage pour l'argent qui auoit eſté promis par le Duc de Sommerſet à la compoſition de Rouen, lequel il demãda luy eſtre rendu pour la reddition de ladite place. Et luy eſtant ſondit fils rendu il la rendit, & ſ'en retourna en Angleterre auec tous les Anglois qui eſtoient auec luy. Au commencement de ce ſiege fut tué le ſieur de Coittiui gouuerneur de ladite place & Admiral de France, grand Cappitaine, & fidelle ſeruiteur de ſon maiſtre. Auſſi durant iceluy fut tué Tudoal le Bourgeois, ou ſelon d'autres Tudoal Carmoiſien, Baillif de Troyes, Cheualier, & bon Cappitaine. Ceſte place fut la derniere de la Normandie priſe par les François ſur le Roy Henry ſixieme d'Angleterre trente ans apres que le Roy Henry cinquieme ſon pere l'eut par armes conquiſe ſur les François, la guerre deſquels en Normandie ne dura qu'vn an ſix iours auecques peu de perte d'hommes, veu le grand nombre & la grande puiſſance des ennemis à qui ils auoient affaire, & les diuerſes victoires qu'ils gaignerent. Le

Cherbourg.

Son aſſiette.

Artifice pour l'artillerie.

Reddition de Cherbourg.

Mort de Coittiui.

Conqueſte de Normandie.

Roy Charles fit Pierre de Brezé grand Seneſchal dudit pays pour la garde des places duquel il laiſſa douze cens hommes d'armes & douze cens Archers. Cela aduint ſelon nos hiſtoires l'an mil quatre cens cinquante, & ſelon les Angloiſes l'an cinquante-vn.

Guerre en Guyenne.

Charles voulant vſer de ſa bonne fortune, & chaſſer les Anglois de tout le continent de deça, mena en Guyenne toutes ſes forces, & les diuiſa en quatre parties pour aſſieger tout à vn coup quatre villes. Le Vicõte de Lymoges, Charles de Culant, le ſieur de Ialongnes Mareſchal de France, Poton de Xaintrailles grand Eſcuyer & Bailly de Berry, Pierre Louuain, Ioachin Rouaut, & Geoffroy de S. Belin mirent le ſiege deuant la ville de Bergerac en Perigort, & apres ſeſtre laiſſee aſſez longuement battre ſe rendit, & y fut laiſſé pour la garder ledit Mareſchal de Ialognes auec cent hommes d'armes. Apres ces Seigneurs prindrent le chaſteau de Iẽſac aſſis ſur la riuiere de Dordogne, & tuerẽt vingt-cinq Anglois qui eſtoient dedans. Auſſi ſe rendirent les villes de Sainte Foy en Agenois, & celle de Mont-ferrand, & quelques autres petis chaſteaux. Les Seigneurs de Gaſcogne outre la riuiere de Garonne ne laiſſoient l'Anglois en repos, car le Sire d'Orual fils aiſné du Sire d'Albret ennemy capital des Anglois accompaigné de la Nobleſſe du pays des Landes plus vaillante que riche, & d'vne partie des troupes du Comte de Foix partit de la ville de Bazas, (ſelon quelques vns capitale deſdites Landes) pour courir au pays de Medoc, lequel pluſieurs eſcriuains bien doctes ſe trompans en ceſt endroit appellent Iſle, combien que ce ne ſoit ny Iſle, ny Peninſule, ains ſeulement vne grãde plage de pays, d'vn coſté bordé du droit fil & de la ligne droicte de la riuiere de Garonne depuis Bordeaux iuſques à Soulac ou ladite riuiere ſe iette dedans la mer, & de l'autre coſté d'vne ligne oblique de la mer laquelle faiſant vne pointe audit Soulac lors qu'elle rencontre la riuiere de Garonne fait que ledit pays de Medoc eſt comme vn triangle agu, les deux lignes obliques & equilaterales duquel ſont enuironnées d'eau, aſſauoir l'vne de la mer, & l'autre de la riuiere, & la troiſieme ligne droicte eſt terre ferme aboutiſſante aux Lãdes de Bordeaux. De ſorte que no⁹ ne pouuõs aſſez nous eſbahir cõme tous nos Geographes & Coſmographes ont apellé ce pays de Medoc Iſle, & de ce que leurs cartes le mettẽt dedans la mer, veu qu'il cõmence aux portes de la ville de Bordeaux. Pour reuenir au ſire d'Orual comme il fut arriué en Medoc, & qu'il vouloit refreſchir ſes gens il eut aduis que ceux de la ville de Bordeaux capitale de Guyenne ſous la conduitte de leur Maire, qui alors eſtoit vn Eſtat de grande dignité en ceſte ville, faiſoient vne entreprinſe de le venir charger, & qu'ils auoient à leur ſecours bien pres de là, neuf mille hommes de pied. D'Orual ne ſ'eſtonnant aucunement de ceſt aduis bien qu'il n'eut que cinq cens hommes, mais tous braues & vaillans ſe mit en bataille, puis attaquant l'ennemy pres ladite ville de Bordeaux (quelques vns diſent que ce fut pres Talance autres diſent à Begle autres diſent aux Lãdes voiſines de Haillan maiſon des anceſtres de l'autheur) tua mille ſix cens Anglois, en prit douze cens, & contraignit les autres de ſe ſauuer à la fuitte, entre leſquels fut ledit Maire. Ceſte victoire eſtoit deuë en partie à Eſtiẽne de Vignolles, à Robin Petit Eſcoſſois, & au ſieur de l'Eſpinaſſe braue & ancien capitaine, & les Gentilshommes Gaſcons qui eſtoiẽt en ceſte meſlée auec le Sire d'Orual y rapporterent vne grande louange. Les hiſtoires Angloiſes diſent que les François eſtoient deux fois autant que les Anglois, & que bien qu'ils deffiſſent leſdits Anglois, ils perdirent plus de dix mille hom-

Siege de Bergerat.

Et d'autres places.

Pays de Medoc.

N'eſt Iſle.

Erreur de Geographes.

Entreprinſe du Maire de Bordeaux.

Deffaicte d'Anglois.

1450 & 1451

hommes des leurs. Mais l'autre opinion eſt ſuiuie de toutes les autres hiſtoires.

Pres Bordeaux.

Apres ceſte deffaite le chaſteau de Montguion tenu par Arnault de Sainct Iulien fut pris par compoſition, & les ſeigneurs deſſuſdits mirent le ſiege deuant la ville & le chaſteau de Blaye aſſiſe ſur vn Roc commandant à la riuiere de Garõne, qui a pres de deux lieuës de large là deuant. La vindrent auec nouueau rẽfort le Comte de Pentheure, Pierre de Beauuau ſieur de la Baſſiere lieutenãt du Cõte du Maine, Iacques de Chabanes grand maiſtre d'hoſtel de France, Scipion Pic de la Mirandolle, iſſu de la race des Comtes de la Mirandolle en Italie, & Ioachin Rouaut. Elle fut aſſiegée par eux du coſté de la terre, & Iean Bourſier Treſorier de France auoit vne flotte de nauires deuant ladite place auec bon nombre d'hommes & grande quantité de viures pour empeſcher que les Anglois ne peuſſent la ſecourir. Cinq vaiſſeaux venans de Bordeaux voulurent ietter à terre hommes & viures pour les faire entrer dedans la place au ſecours des aſſiegez, mais eſtans viuement chargez par ledit Bourſier ils furent repouſſez & pourſuiuis iuſques dedans la ville de Bordeaux. Eſtant Bourſier reuenu de la chaſſe des ennemis la place fut battue de coups de canon, de ſorte qu'vne grande breſche eſtant faite, quelques archers de la bende de Pierre Louuain ſur le ſoleil couchãt ſauterent ſur les murailles, & eſtans ſuiuis d'vn grand nõbre d'autres qui ne vouloient pas que les premiers ſeuls emportaſſent ceſt honneur, la ville fut prinſe par force, deux cens Anglois furent tuez, ou prins, & les autres ſe ſauuerent dedans le chaſteau, leſquels deſperans d'auoir ſecours, firent auecques le Comte de Dunois lieutenant general pour le Roy & les ſeigneurs cy deſſuſ-nommez l'accord qui ſenſuit.

Blaye aſſiegee.

Par mer & par terre.

Secours repouſſe.

Blaye ſe rend

Compoſition de reddition.

" Premierement a eſté accordé & appoincté entre les deſſuſdits Seigneurs & les " aſſiegez, que le Maire de Bordeaux & autres de la garniſon de Blaye mettront & " rendront reallement & de faict ledit chaſteau & doniou es mains de Monſeigneur le Comte de Dunois ou à ſes commis pour le Roy de France noſtre Sire " dedans le iourd'huy. Delaiſſeront en iceluy chaſteau tous leurs biens quelsconques or, argent & artillerie eſtans en iceluy, & iceux mettront ou feront mettre " en bon & loyal inuentaire deuant partir ſans en gaſter ou en celer aucune choſe. " Demeureront tous iceux eſtans audit chaſteau & donion priſonniers à la volon " té du Roy ſaufs leurs biens, & ſ'il plaiſt audit ſieur Roy ou à Monſeigneur le Cõte de Dunois de deliurer les deſſuſdits ou aucun d'eux pluſtoſt & auant le terme " de quatre mois prochainement venans ſoubs les moyens & traictez qui ſeront " aduiſez, & ne ſe pourront armer à l'encontre du Roy n'aucun tenãt ſon parti pluſtoſt que leſdits quatre mois ne ſoient paſſez & accomplis. S'il y a aucuns qui au " treſfois ayent eſté de la partie du Roy ils demourront à ſa pleine volonté. Auant " que les deſſuſdits ny d'eux ſoient mis à finance ils ſeront tenus de bailler reallement & de fait es mains de Monſeigneur le Comte de Dunois ou de ſes commis " toutes les places qu'ils tiennent & occupent au pays de Guyenne. Demourront " tous priſonniers & ſeelles ſi aucuns en ont, quittes & deliures & auſſi toutes promeſſes & obligations à eux faites par aucun du parti du Roy appartenãs au deſſuſdits, & rendront les oſtages qu'ils tiennent francs & quittes. Si aucuns d'iceux eſtans en ladite place veulent demourer au parti du Roy, & faire le ſerment " d'eſtre au temps aduenir bons & loyaux enuers le Roy faire le pourront, & y ſeront receus & auront leurs heritages dont ils iouiſſoient parauant. Toutes cha" cunes choſes les deſſuſ-nommez & chacun d'eux ont iuré & promis chacun de

Priſonniers au chaſteau.

Ne ſe pourront armer.

Priſonniers quittes.

ſa part, faire tenir & accomplir de point en point, ſelon leur forme & teneur ſans l'enfraindre en aucune maniere. Teſmoings les ſeels & ſeings manuels mis audit appoinctement le 24. de May l'an 1451.

Pic de la Mirandolle.

Voila le traicté de la reddition de Blaye, au ſiege de laquelle furent faits pluſieurs Cheualiers, & entre autres ledit Pic de la Mirandolle, lequel pour auoir audit ſiege eu les deux iambes emportées d'vn coup de canon fut par apres honorablement recompenſé par le Roy Loys vnzieme, & ſ'habitua, maria & mourut audit pays, là où ſa poſterité vit encore. Apres la prinſe de Blaye les ſuſdits ſeigneurs ioints à Iean Comte d'Angouleſme, allerent mettre le ſiege deuant la ville de Bourg aſſiſe ſur la riuiere de Dordogne à vne lieuë de l'embouchure des deux riuieres de Garonne & de Dordogne, de laquelle eſtoit Cappitaine Berard de Mont-ferrand auec 500. bons ſoldats. La place fut rendue par ledit de Mont-ferrand, à la charge qui ſ'enſuit. Que luy & les autres qui eſtoient dedans icelle ſ'en iroient ou bon leur ſembleroit, que ceux qui voudroient demeurer en ladite place y demourront ſi bon leur ſemble, en faiſant le ſerment d'eſtre bõs & loyaux ſubiets au Roy, iouiront de leurs biens & heritages & auront abolitiõ generalle de toutes choſes quelsconques. Demourront tous leſdits habitans en leurs franchiſes & priuileges à eux octroyez par les Ducs de Guyenne, & ſ'obligeront les Comtes d'Angouleſme de Dunois & de Pentheure (auec leſquels fut fait ce Traicté) de les leur faire confirmer par le Roy, & ceux qui ſ'en voudront aller auront tous leurs biens cheuaux & harnois & toutes autres choſes & bon ſaufconduit. S'il y a aucuns qui preſentement veulent faire leur ſerment & aller faire leurs beſognes & querir leurs biens & debtes ils ſeront receus à ſe declarer François, & auront terme iuſques à Noël prochain. Et ce pendant pourront retourner ce bon leur ſemble en ladite ville & faire le ſerment & ils ſeront receus & auront tous leurs bien & heritages. Attendant ledit temps de Noël les deſſuſdits qui ſ'en iront, pourront laiſſer en garde en ladite ville tous leurs biens ou aucuns d'iceux ſi bon leur ſemble les enuoyer querir pendant iceluy temps, & les vendre & en iceux biẽs qu'ils laiſſeront en ladite ville ne leur ſera dõné aucun empeſchement, pourront leſdits habitans demander acquerir & ſe faire payer de toutes leurs debtes bonnes & loyalles de tous ceux qui leur deuront quelque choſe ou pourroient deuoir à quelque cauſe ou couleur que ce ſoit, nonobſtant qu'ils l'ayent du parti contraire. Si les habitans de laditeville ou aucun d'eux ont quelque bien au parti contraire ils les pourront aller ou enuoyer querir par congé de leur capitaine ſans aucune reprehenſion. Voila le Traicté de la reddition de la ville de Bourg que les deux parties promirent obſeruer & garder inuiolablement le 29. de May 1451.

Siege de Bourg.

Reddition de Bourg.

Francs.

Receus à ſe declarer.

Garde des biens.

Biens au parti contraire.

Siege de quatre places.

Alors furent en meſme temps aſſiegées quatre places. Le ſire d'Albret, les ſires de Tartas & d'Orual ſes fils, le Comte de Foix, le Vicomte de Lautrec ſon frere legitime, Bernard de Bearn ſon frere naturel, & autres ſeigneurs & Gentilshommes Gaſcons mirent le ſiege deuant la ville d'Acqs en Gaſcogne. Le Comte d'Armaignac, Poton de Xaintrailles, & les Seneſchaux de Thoulouſe, Agenois, Rouergue, Querci, de Guyenne, deuant la ville de Rions. Le Comte de Pẽtheure, le Mareſchal de Ialongues & Iean Bureau Treſorier de France accompagnez de trois cens lances & de deux mille francs Archers deuant la ville de Caſtillon en Perigort, & le Comte de Dunois deuant le chaſteau de Fronſac le plus fort de la Guyẽne aſſis ſur vn haut roc eſleué ſur l'emboucheure des riuieres de Dor-

Siege d'Acqs & Rions.

De Caſtillon & de Frõſac

1451

Dordogne & de l'Iſle. La ville d'Acqs apres auoir aſſez longuement ſouſtenu le ſiege en fin d'eſperant d'auoir le ſecours qu'elle attendoit de Bordeaux ſe rendit. Rions, Caſtillõ, Fronſac, S. Milliõ, Libourne, & autres petites places & chaſteaux, voyãs ne pouuoir eſtre ſecourues ſe rendirẽt auſſi, & ce qui outre la furie de l'artillerie de laquelle elles eſtoient battues, & la vaillance & hardieſſe des François qui les battoient & tourmentoient iour & nuit, les eſmeut à ſe rendre, fut que les habitans de la ville de Bordeaux capitale de la Guyẽne, & à l'exẽple de laquelle les autres ſe gouuernoient, auoiẽt enuoyé vers les ſuſdits ſeigneurs Frãçois quelques vns d'entre eux pour traicter de la cõpoſition & reddition d'icelle. Dõt les autres petites villes voyãs qu'eſtãt ladite ville de Bordeaux en la puiſſance des Frãçois leur chef leur ſeroit oſté, & n'auroiẽt plus moyẽ de ſouſtenir l'effort des François, ſe rendirent volontairement. Deuãt le chaſteau de Fronſac les Frãçois attendoient les Anglois qu'on diſoit deuoir venir à eux pour les cõbattre, & furent faits pluſieurs Cheualiers, & apres la reddition de ces villes & places, les habitans de la ville de Bordeaux voyant la plus part des villes & places des enuirons aſſiſes ſur les riuieres de Dordogne & de Garonne eſtre prinſes & n'auoir nouuelles ny ſecours du Roy d'Angleterre, enuoyerẽt des le 6. iour de Iuin quelques vns des plus notables d'entr'eux vers le Comte de Dunois lieutenant general en l'armée du Roy pour le prier de vouloir differer de mener ſon armée deuant leur ville iuſques au 23. iour dudit mois enſuiuant, durant lequel temps ils feroient entendre au Roy d'Angleterre leur ſeigneur, leur extreme neceſſité, & comme ils eſtoient reſolus de ſe rendre au Roy de France ſi dedans ledit iour prefix ils n'eſtoiẽt ſecourus de luy, & promettoient audit Comte de rendre eux & leur ville au Roy de France deuant ledit vingt-troiſieme iour de Iuin ſi dans iceluy ils n'eſtoient ſecourus dudit Roy leur Seigneur, lequel ils vouloient bien aduertir pour ſauuer leur foy & leurs ſermens, & pour plus honnorablement ſe rendre au Roy de France. Cela leur eſtant accordé par le Comte, il enuoya vers eux en ladite ville Poton de Xaintrailles, & meſſire Iean Bureau Treſorier de France pour traicter & accorder auecques leſdits habitãs la forme, les points & les conditions du Traicté & appoinctement qui ſe deuoit faire entre leſdits Poton & Bureau d'vne part, & les gens des trois eſtats de ladite ville & pays de Bourdelois, duquel nous auons bien voulu inſerer la teneur de mot à mot.

Se rendant.

Reddition de villes.

Bordeaux ſe veut rendre.

Enuoye ſes deputez.

Vers le Cõte.

Pour ſe rendre.

Bourdeaux Bourdelois requierent eſtre mis en nombre de ſujets

" Premierement que ceux du parti du Roy de France pour eſcheuer l'effuſiõ du " ſang humain & la totale deſtruction du pays de Guyenne & de Bourdelois ſont " contens de donner terme & delay à ceux deſdits trois Eſtats pour attendre l'ar- " mée du Roy d'Angleterre qu'ils eſperoient de bref venir, & l'attẽdoient de iour " en iour, iuſques au mercredy 23. iour de ce preſent mois de Iuing. Item & au cas " que dedans ledit 23. iour du mois de Iuin ceux de la partie du Roy d'Angleterre " ne viendrõt ſecourir & aider ceux dudit pays de Guyenne & de Bourdelois en " telle maniere que par puiſſance d'armes ils puiſſent debouter les gẽs du Roy de " France du camp ou ils ſont deuant la place de Fronſac & en iceluy demourer " les plus forts: En ce cas & tantoſt iceluy iour paſſé les gens deſdits trois Eſtats " promettront & iureront des à preſent par leur foy & ſerment & ſur la vraye " croix bailler & deliurer diligemment au Roy de France noſtre ſire en ſa perſon- " ne ſe poſſible luy eſt d'eſtre bonnement au iour ainſi que l'on a eſperãce qu'il ſe- " ra. Et au cas qu'à celuy iour le Roy de Frãce ny pouuoit eſtre en ſa perſonne, cõ- " me appointé & accordé a eſté, en ce cas ceux deſdits 3. eſtats baillerõt à Monſei-

Traicté de Bourdeaux.

Pour ſe rendre à conditions.

Au Roy de France.

gneur le Cõte de Dunois ſon lieutenant general ſur le fait de ſa guerre & autres ſeigneurs ſes conſeillers & officiers en ſa cõpagnie, ainſi q̃ le Roy mãdera par ſes lettres patẽtes dedãs leſquelles ſes articles ſont incorporez & annexez, & les promettra le Roy entretenir & obſeruer de point en point la poſſeſſiõ de ladite ville & cité de Bourdeaux priſe, & cõſequẽmẽt des autres villes, chaſteaux, & fortereſſes deſdits pays. Itẽ & pour ſeurté de faire tenir & accõplir les choſes deſſuſdites ſans fraude, barat, ou mal engin, leſdits trois eſtats des pays de Bourdelois & de Guyẽne ont accordé qu'ils baillerõt & liurerõt royallemẽt & de fait dedans demain qui ſera Dimẽche pour tout le iour es mains de mõdit ſeigneur le Cõte de Dunois lieutenãt general du Roy cõme dit eſt, les villes & places de Vaires, Riõs, S. Macaire, & Blaignac es mains de meſſire Ieã Bureau Treſorier de Frãce, & la place de Caſtillõ au pays de Perigort. Itẽ & ſ'il aduient que dedãs le 23. iour de ce preſẽt mois de Iuin l'armée du Roy d'Angleterre vint pour le ſecours dudit pays de Guyẽne & de Bourdelois, en ce cas ceux d'iceluy pays pourrõt ſecourir & ayder en tout & par tout ce qu'ils pourrõt pendãt ledit tẽps. Itẽ & au cas que dedãs le 23. iour de Iuin, leſdits Anglois & ceux dudit pays de Bourdelois pourront par puiſſãce d'armes debouter les gẽs du Roy hors de leur champ ou ils ſont deuãt la ville de Frõſac, & en iceluy demeurer les plus forts, en ce cas & tãtoſt iceluy aduenu ledit ſeigneur Cõte de Dunois lieutenãt general du Roy (comme dit eſt) & maiſtre Ieã Bureau Treſorier de Frãce deliurerõt leſdites 5. places : c'eſtaſſauoir à Mõſeigneur le Captau les places de Vaires, Blaignac, & Caſtillõ, & les places de Rions, & S. Macaire aux Bourgeois manãs & habitãs de la ville de Bourdeaux. Et auſſi rendrõt les deſſuſdits ſeellés qui ont eſté pour ce baillés à mõdit ſeigneur le Cõte de Dunois lieutenant general du Roy. Itẽ & ſ'il aduenoit qu'aucunes citez villes, chaſteaux, fortereſſes, ou places eſtãs audit pays de Bourdelois ne ſe vouſiſſent reduire & mettre en l'obeiſſance & ſubiection du Roy de Frãce cõme lade te ville de Bourdeaux, eux ſur ce deuëment ſommez & requis, en ce cas le Roy les contraindra par puiſſance d'armes à l'aide & ſecours de ſes ſubiects. Item & ſeront les manans & habitans deſdites citez, villes, chaſteaux, & fortereſſes, incontinent la poſſeſſion d'icelles priſe & eu le ſerment au Roy de Frãce ou à ſes commis pour luy d'eſtre doreſnauant bõs vrais & loyaux ſubiets & obeiſſans au Roy de Frãce & à ſa courõne, & de tenir ſon parti enuers tous & cõtre to⁹ à touiourſmais perpetuellemẽt. Itẽ & fera le Roy à l'entrée de ladite ville de Bourdeaux au iour que bailler & liurer la doiuẽt ſ'il eſt preſent ou mondit ſeigneur le Cõte de Dunois pour luy ſe le Roy ny peut eſtre, le ſerment ſur le liure & ſur la croix ainſi qu'il eſt accouſtumé, de tenir & maintenir les bourgeois, marchans, manans & habitans de ladite ville de Bourdeaux & du pays de Bourdelois & chaſcun d'eux preſent & abſent qui demourront ou demourer voudront en ſon obeiſſance en leurs franchiſes, priuileges, libertez, ſtatuts, loix, couſtumes, eſtabliſſemens, ſtilles, obſeruãces, & franchiſes du pays de Bourdelois, & leur ſera le Roy bon Prince & droicturier ſeigneur, & les gardera de tort, & de force de ſoy meſmes, & de tous autres à ſon pouuoir, & leur fera ou fera faire droit, raiſon, & accompliſſement de iuſtice & des choſes deſſuſdites, & chacune d'icelles. Le Roy leur donnera & octroyera ſes lettres patentes ſeellées de ſon grãd ſeel, en la meilleure forme que ſur ce pourra & deura faire quittement & franchement de ce qui appartiendra au Roy. Item et ſ'il aduenoit que le Roy ne puiſſe eſtre au iour de ladite entrée, mondit Seigneur Cõte de Dunois lieutenãt du Roy promettra & iurera

Promeſſe du Roy.

Promeſſe des habitans de Bourdeaux.

De rendre places.

Fronſac.

Rendre les ſeellés.

Contrainɛte.

Serment au Roy.

Option de demeurer.

Iuſtice promiſe.

1451

» & iurera faire ratiffier par le Roy toutes les choſes deſſuſdites & de les luy faire
» iurer & promettre ainſi que dit eſt. Item & ſ'il en y a aucuns qui ne veulent de- *Ratiffication du Roy.*
» mourer ou faire le ſerment au Roy ou à ſes officiers aller ſ'en pourront quand
» bon leur ſemblera & ou il leur plaira, & pourrõt emporter ou faire emporter tou-
» tes leurs marchandiſes, or, argent, & biens meubles, nefs, vaiſſeaux & toutes au-
» tres choſes quelsconques, & aurõt pour ce faire bon ſaufcõduit & terme de vui- *Emporter leurs biens.*
» dãge iuſques à demy-an, à cõpter de la dacte de ces preſẽtes, pourueu que quãd
» ils ſeront audit parti du Roy de Frãce ils feront le ſermẽt de non faire ou pour-
» chaſſer en iceluy parti aucun mal, ou dommage, tant qu'ils y ſerõt. Et ſ'ils auoy-
» ent aucuns heritages au pays iceux demeureroient à leurs plus prochains heri-
» tiers eſtans audit pays & qui voudront faire le ſerment au Roy de France ou à *Heritiers.*
» ſes officiers de demourer en iceluy parti. Item & ſ'il en y a aucuns eſdits pays de
» Guyẽne & de Bourdelois qui ne ſoient deliberez ou aduiſez de faire le ſerment
» & qu'ils veulent aller en aucuns lieux de ce Royaume de France ou dehors que- *Pourront aller ou ils voudront.*
» rir & pourchaſſer aucuns de leurs biens ou debtes faire le pourront. Et auront le
» temps & terme d'eux declarer & mettre en l'obeiſſance & ſubiection du Roy
» de France ſe bon leur ſemble iuſques à demy-an prochain venant. Et ſ'il en y a
» aucuns Ambaſſadeurs ou autres qui depuis ſoient abſens de ladite ville & cité
» de Bourdeaux ou du pays deſſuſdit qui vueille retourner & faire le ſermẽt com- *Faire ſermẽt*
» me les autres d'eſtre bons, vrays loyaux, & obeiſſans ſubiects au Roy de Fran-
» ce, faire le pourront, & ils ſeront receus & auront tous leurs biens, rentes, reue-
» nus, & poſſeſſions & heritages dedans demy-an ainſi que les autres deſſuſ-nom-
» mez. Item & ſ'il en y a aucuns pendant ledit temps de demy an qui ſ'en veullent
» aller hors de l'obeiſſance & ſubiection du Roy de Frãce & laiſſer aucuns de leurs
» biẽs en garde en ladite ville de Bordeaux ou ailleurs audit pays de Guyẽne & de *Biẽs en garde*
» Bourdelois, faire le pourrõt, & leur demourrõt ſeurs & ſaufs pẽdant ledit tẽps de
» demy-an. Et auſſi les pourrõt enuoyer querir iceluy tẽps pendãt ſe bõ leur ſem-
» ble & les emporter ou faire emporter ou bõ leur ſemblera. Et ſ'il leur eſt deu au-
» cune choſe en ladite ville de Bordeaux ou ailleurs audit pays de Guyenne & de
» Bourdelois ils les pourrõt pourſuiure & demãder leur en ſera faite raiſon & bõne *Pourſuitte & demande*
» iuſtice cõme il appartiẽdra. Itẽ & ſ'il en y a aucuns qui veulent auoir ſaufcõduit
» pour eux en aller auec leurs biens, meubles quelsconques, cheuaux, vaiſſeaux &
» autres choſes ils aurõt bon ſaufconduit pour ce faire & ne leur couſtera chacun
» ſaufcõduit vn eſcu d'or. Item a eſté appointé, traicté & accordé qu'ẽ mettãt par
» ceux deſdits trois eſtats leſdites villes, chaſteaux & fortereſſes des pays de Bour- *Fortereſſe de Bourdelois.*
» delois & de Guyẽne & de Gaſcogne & en faiſant le ſerment ainſi que dit eſt deſſus
» par les manans & habitans en iceux. Tous iceux manans & habitans auront abo-
» lition generale de tous cas ciuils & criminels & de toutes peines encourues, &
» leur en fera le Roy bailler ſes lettres patentes ſeellées de ſon grand ſeel en gene-
» ral & en particulier ainſi que auoir le voudront quittement & franchement de
» ce qu'il appartiendra au Roy. Item & demourront tous les nobles, & non nobles, *Nobles & non nobles.*
» manans & habitans deſdites villes & pays qui demourer voudront en iceux &
» auront fait le ſerment en leurs poſſeſſions droiturieres & en leurs chaſteaux, for-
» tereſſes & ſeigneuries & autres heritages ou qu'ils ſoient ſituez ou aſſis & auſſi
» en leurs biens, meubles, marchandiſes & autres quelsconques ſans ce qu'on leur *Demourront en leurs biẽs.*
» en face auoir tort ou violence ou qu'õ leur dõne aucũ empeſchemẽt ou deſtour
» bier quelconque. Itẽ & pareillement demourront les gens d'Egliſe eſtans eſdits

pays de Guyenne & de Bourdelois en tous leurs benefices, dignitez, biẽs, meu-
bles & immeubles, en leurs offices d'Egliſe, iuriſdictions, & poſſeſſions ſpiri-
tuelles & temporelles, ſeigneuries, villes, chaſteaux, fortereſſes, hoſtels, poſſeſ-
ſions, reuenues, rentes, & autres biens quelsconques à eux appartenans & en i-
Les Eccleſia-ſtiques auſſi ceux maintenus & gardez. Et auſſi en leurs franchiſes, priuileges, preeminences,
& libertez quelconques. Et de ce auront les manãs & habitans es pays de Guyen
ne & de Bourdelois bõnes lettres du Roy ſeellées de ſon grãd ſeel telles qu'au cas
appartiendra & deura appartenir quittement & franchement de ce qu'il peult
Chaſteaux donnez. appartenir au Roy de France. Item & ſi les Roys d'Angleterre & Ducs de Guyẽ-
ne ont donné au temps paſſé à aucuns des manans & habitans & demourans eſ-
dits pays de Guyenne & de Bordelois aucunes terres, ſeigneuries, chaſteaux,
fortereſſes, hoſtels, & autres biens quelsconques à eux appartenans à cauſe de
ladite Duché de Guyenne en quelque maniere que ce ſoit, ils ſeront & demou-
reront à ceux à qui ils auront eſté dõnez, ſauf & reſerué la terre & ſeigneurie de
Par l'Anglois demourront Curton que le Roy de France a donnée. Item & ne ſeront contraincts doreſna-
uant les manans & habitans eſdits pays de Guyenne & de Bourdelois, de payer
aucunes tailles, impoſitiõs, gabelles, fouages, cartaiges ne autres ſubſides quels-
conques. Et ne ſeront tenus de payer doreſnauant leſdits manans & habitans es
Pays de Bourdelois non taillable. pays deſſuſdits, que les droits anciens deuz & accouſtumez en ladite ville de
Bourdeaux & pays deſſuſdits. Item a eſté appoincté que tous marchãs apporte-
ront doreſnauãt marchãdiſes & viures quelscõques en ladite ville de Bourdeaux
& pays de Bourdelois. Et pourront ſeurement venir par eauë douce ou par terre
en payant ſeulement les droits, & deuoirs anciens, & d'ancienneté accouſtumez
tant au Roy de France qu'aux autres ſeigneurs à qui ſe pourroit appartenir, ſelõ
la forme & maniere de leurs priuileges franchiſes & libertez. Item & ſera le Roy
Parlemẽt de Bordeaux. content, qu'en ladite ville de Bourdeaux y ait iuſtice ſouueraine pour y cognoi-
ſtre, diſcerner, & determiner diffinitiuement de toutes les cauſes d'appel qui ſe
feront en iceluy pays de Bourdelois, ſans pour iceux appeaux par ſimple que-
relle ou autremẽt eſtre traictez hors de ladite cité de Bourdeaux. Item en outre
a eſté accordé que mondit ſeigneur le Comte de Dunois fera rendre & deliurer
à ceux dudit Bourdeaux francs & quittes le Maire & ſoubs-maire Iean de Rou-
ſtain & Bertrand d'Agez. Item & fera le Roy battre monnoye en ladite ville de
Maire rendu Bourdeaux par l'aduis & deliberatiõ de ſes officiers, & gẽs deſdits trois Eſtats du-
dit pays de Guyenne à ce congnoiſſans appellez auec eux les generaux maiſtres
des monnoyes. Et promettra le Roy par ſes lettres patentes, que les monnoyes
Battre monnoye. qui à preſent ont cours audit pays y puiſſent encores auoir cours vn an ou deux
ſe bon leur ſemble, & donnera le Roy la plus part de ſon droit ſeigneurial affin
damender icelle monnoye au proffit & vtilité du peuple dudit pays de Bordelois. Item & ſe le Roy laiſſe aucunes gens de guerre en ladite ville de Bordeaux
Gẽs de guerre payez. & pays de Guyenne pour la ſeurté garde & defféce d'iceux, il les payera de leurs
gages & les fera gouuerner bien & deuëment & payer ce qu'ils prendront. Et
ceux qui ſeront logez en ladite ville de Bordeaux ſeront logez es hoſtelleries &
autres lieux moins greuables & dommageables pour les Bourgeois marchans &
habitãs d'icelle ville de Bourdeaux. Item & a eſté appoincté que les officiers que
Faire iuſtice le Roy commettra audit pays de Guyenne, promettront au Roy ou à ſes com-
mis & iureront de faire bonne & loyalle iuſtice ſans faueur autant au petit, que
au plus grand, & qu'ils garderont les couſtumes & loix de la ville de Bourdeaux

&

1451

" & pays de Guyenne & de Bourdelois, & les maintiendrõt & garderont en leurs
" honneurs, priuileges, franchiſes, libertez, & preeminences, & iouyront ceux de *Maintenir en priuileges.*
" ladicte ville de Bordeaux, & autres quelsconques dudit pays de Bourdelois, de
" leurs iuriſdictions & exploits, ainſi que d'ancienneté ils ont accouſtumé.
" Item deffendra le Roy de Frãce ou fera deffendre & inhiber à ſon Procureur en
" ladite ville de Bordeaux qu'il ne vſe ou trauaille aucuns des habitans d'icelle
" ville & pays ſans requeſte de partie, ou qui n'y deuſt faire information prece-
" dente. Leſquels traittez & appointemens, accors, promeſſes, & conuenances,
" Nous Pierre par la permiſſion diuine Archeueſque de Bourdeaux, Bertrãd ſei- *Deputez du pays.*
" gneur de Montferrand, Gaillard de Durfort ſeigneur de Duras, Guadifer Char-
" treuſe Maire & contre-Maire de Bordeaux, Clinet de la Lande ſieur & Baron
" de la Riuiere, Iean de la Lande ſeigneur de la Brede, Bernard Angeuin ſeigneur *Gentilshommes du pays.*
" de Rauſan, & de Puiolz, Guillaume Andron ſeigneur de Lanſſac, Poton de
" Segur ſeigneur de Francz, Arnaud du Boſquat ſeigneur dudit lieu pere de la
" grand mere maternelle de l'autheur, & Arnauld de Roſtain ſieur du Barna,
" Promettons par la foy & ſerment de noſtre corps & ſur nos honneurs tenir &
" accõplir de point en point ſelon leur forme & teneur ſans icelles aucunement
" enfraindre. En teſmoin de ce nous auons ſignees ces preſentes, & ſeellees des
" ſeaulx de nos armes le Samedy ſeptieme iour de Iuing, l'an mil quatre cens cin-
" quante & vn.

Gaſton de Foix Captal de Buch en Bourdelois, & Comte de Benauges audit pays, & de Cãdale en Angleterre grand terrien audit pays de Bourdelois, Cheualier de l'ordre de la Iartiere d'Angleterre, grand partiſan des Anglois & ennemy des François, duquel eſt deſcendue la maiſon de Candale qui eſt auiourd'huy, deſirant ſe retirer auec les Anglois, & laiſſer à quelqu'vn de ſes enfans ou à leurs enfans les terres qu'il tenoit en Bourdelois apres la redition de la ville de Bordeaux, la priſe de laquelle luy oſtoit toute eſperance de ſecours & de ſupport d'Angleterre fit auec le Comte de Dunois le traitté qui ſenſuit. *Maiſon de Candale.*

" Premierement, que ledit Captal de Buch & ſes enfans, & enfans de ſes enfans *Traitté du Captal.*
" leurs heritiers & ſucceſſeurs auront toutes les terres, chaſteaux, forteresſes, ſei-
" gneuries, hoſtels, heritages, & poſſeſſions q̃ ledit mõſeigneur le Captal & mon- *Terres à luy rendues.*
" ſeigneur de Candale ſon fils tiennent & poſſedent en la Duché & pays de Guy-
" enne, & qui leur cõpetent & appartiennẽt par les ſucceſſeurs de leur pere & me-
" re, & autres leurs predeceſſeurs, & en toutes celles qu'ils ont acquiſes de quel-
" que perſonne que ce ſoit. Et ſ'il y a aucunes d'icelles terres, ſeigneuries, cha-
" ſteaulx, forteresſes, hoſtels, & heritages dont ils ayent perdu la poſſeſſion & ſei-
" gneurie par la fortune de la guerre, ou autrement, en quelque maniere que ce
" ſoit, icelles terres & ſeigneuries ſeront rendues & reſtituees royallement & de
" fait par ceux qui les tiennent qui à ce faire ſeront contraints par le Roy. Item *Et à ſes enfans.*
" & ſi auront les terres & ſeigneuries, hoſtels, & heritages dont ledit mõſeigneur
" le Captal & monſeigneur de Candale ſon fils iouiſſent & poſſedent en ladicte
" Duché de Guyenne qui leur ont eſté donnees ou à leurs predeceſſeurs par les
" Roys d'Angleterre & Ducs de Guyẽne. Et ſera tenu le Roy de recõpenſer ceux *Recõpence du Roy.*
" à qui ils ſont & doiuent appartenir iuſques à la valeur de deux mil liures tour-
" nois de rente monnoye de Roy ſe tant montent, & ſe plus montent leſdits en-
" fans, ou enfans de ſes enfans, heritiers, & ſucceſſeurs ſuppleeront le ſurplus à qui
" il appartiendra. Et le Roy les fera iouyr paiſiblement de toutes leſdictes terres,

seigneuries, hostels, & heritages. Item, & si monseigneur le Captal & monsei-
Reparations. gneur de Candale son fils ou ses predecesseurs ont fait ou fait faire le temps pas-
sé en quelque maniere que ce soit ou feront doresnauant par authorité de Iu-
stice aucunes reparations necessaires & proffitables sur les Chasteaux, maisons,
fortereresses, & autres heritages à eux donnees par les Roys d'Angleterre & Ducs
Allouees. de Guyenne, en ce cas icelles reparations seront allouees & rabatues à ceux à
qui deuront appartenir lesdits heritages, chasteaux, hostels, & fortereresses sur ce
qu'il faudra que lesdits enfans, heritiers, & successeurs restituent, se restituer
fault, oultre lesdits deux mille liures tournois de rente desquelles le Roy doit
acquitter lesdits enfans, leurs heritiers, successeurs & ayans cause, sans ce qu'ils
Sans demander fruicts. puissent demander ou rabatre ausdicts messeigneurs le Captal, & de Candale
son fils aucune chose des fruits & reuenuz du temps passé desquels ils & les-
dits enfans demourront quittes pour-ce qu'ils les ont fait labourer & sousté-
nir. Item, & sera content le Roy que ledict monseigneur le Captal emporte
Les biens du Captal. & face emporter dudit pays de Guyenne tous ses biens meubles, or, & argent,
vaisselle, & autres biens quelscõques, quelque part q̃ bon luy semblera, & aura
bon & loyal saufconduit & sera cõduit pour ce faire. Item, & sera le Roy cõtent
q̃ lesdits seigneurs le Captal & de Candale puissent delaisser leursdittes terres &
seigneuries, heritages, chasteaux, fortereresses, hostels, & possessions quelscon-
A son fils aisné. ques qu'il ont au pays de Guyenne à l'aisné fils dudit monseigneur de Candale,
fils dudit monseigneur le Captal, & qu'il en puisse iouir & vser par luy & ses
successeurs heritiers, & ayans cause à tousiours perpetuellement. Item, & pour-
ce qu'iceluy fils dudit monseigneur de Candale est mineur d'ans en l'aage de
Comte de Foix. trois ans ou enuiron le Roy sera content que monseigneur le Comte de Foix
son cousin ayt de par le Roy la garde & gouuernement d'iceluy enfant & des-
dictes terres, heritages, & biens quelsconques pour les regir & gouuerner do-
resnauant au proffit d'iceluy enfant. Et sur ce nourrira ledit enfant soubs l'o-
beissance du Roy iusques à ce qu'il soit en aage suffisant d'auoir son gouuerne-
ment & de sesdits biens & heritages, pourueu que la reuenue desdits heritages
de ceste presente annee demourra & sera du tout à monseigneur le Captal & à
Nourrira l'enfant. monseigneur de Candale, ou à l'vn d'eux lequel qu'il leur plaira. Et se pour-
ront faire payer tant desdits reuenuz que de toutes autres debtes & arrerages
quelsconques à eux deues en leursdictes terres par leurs receueurs & officiers
d'icelles terres & seigneuries. Item a esté accordé que les officiers que mõdit sei
gneur le Captal & le seigneur de Cãdale son fils ont mis & mettre voudront dans
trois mois prochain venans esdictes terres & seigneuries ils seront & demoure
Serment de fidelité. ront doresnauant pour icelles regir & gouuerner pour ledit enfant, en faisant
toutesfois le serment de fidelité & tous autres qu'il appartiendra es mains des
officiers du Roy, ou es mains de mondit seigneur le Comte de Foix d'estre
bons vrays & loyaux enuers le Roy, & bien regir & gouuerner icelles terres
& seigneuries, au proffit & vtilité dudit enfant. Item, & pour-ce que ledit en-
Enfant mineur d'ans. fant est mineur d'ans comme dict est, iceluy Monseigneur de Foix cõme ayant
la garde & gouuernement d'iceluy enfant, fera au Roy la foy & hommage
deuz & accoustumez à cause desdits heritages. Et quand ledit enfant sera en
Fera hõmage au Roy. aage d'auoir son gouuernement il en fera hommage au Roy, comme son sub-
iect & vassal, & fera les autres deuoirs accoustumez. Item, pareillement tous les
subiects demourans es seigneuries que mondit seigneur le Captal & de Can-

dale

" dale tiennent à preſent,& qui demeurent auec ledit enfant feront le ſerment au
" Roy en la main d'aucuns de ſes officiers, deſtre bons & loyaux François ſub-
" iects & obeiſſans au Roy de France Charles, ainſi qu'il eſt accouſtumé de faire
" en tel cas. Item,& ſ'il aduenoit que ledict enfant luy venu en ſon aage ne vou-
" ſiſt demourer au party ne faire le ſerment, ou qu'il allaſt de vie à treſpas ſans *Option de l'enfant.*
" hoir de ſon corps, en ce cas toutes leſdictes terres, ſeigneuries, chaſteaux, for-
" tereſſes,rentes, reuenuz, & poſſeſſions quelsconques ſeront & demourront au
" plus prochain heritier d'iceluy aiſné fils dudict monſeigneur de Candale ſoient
" maſles ou femelles demourans au party du Roy. Item,& pour-ce que mon- *Ses biens il meme.*
" dit ſeigneur de Candale n'eſt pas encore deliberé de prendre le party François,
" le Roy ſera content qu'il ayt terme d'vn an de ſoy declarer François ſi bon luy
" ſemble, & aura ſaufconduit bon & ſuffiſant d'aller ou bon luy ſemblera, & em-
" porter ou faire emporter du pays de Guyenne tous ſes biens meubles & argent,
" vaiſſelle, & autres biens quelsconques durant ledict temps d'vn an. Item,& ſ'il *Pere & fils opteront.*
" aduenoit que pendant ledict temps d'vn an ou partie d'iceluy ledit monſei-
" gneur le Captal, & monſeigneur de Candale ſon fils vouſiſſent demourer ou
" l'vn d'eux, & eux tenir en ladicte Duché de Guyenne quelque part que bon luy
" ſemblera pour aucunes de leurs beſongnes,faire le pourront, pourueu qu'ils fe-
" ront le ſerment ſolẽnel qu'ils ne feront ne pourchaſſerõt choſe qui ſoit au dom-
" mage du Roy ne de ſes hommes & ſubiets tant cõme ils ſeront & demourront
" audit pays du Roy. Item,& ſ'il aduenoit que mondit ſeigneur de Candale ſe *Ne ſerõt nul mal.*
" vouſiſt faire François dedans ledict temps d'vn an,& eſtre vray ſubiect & obeiſ-
" ſant au Roy, & pour-ce faire delaiſſer leſdites terres qu'il a en Angleterre tant
" de ſoymeſmes,comme à cauſe de madame de Candale ſa fẽme,le Roy pour luy *Penſion donnee.*
" ayder à viure & ſouſtenir ſon eſtat en ſon ſeruice luy dõnera la ſomme de deux
" mille liures tournois de penſion par chacun an. Item,il eſt accordé que meſdits
" ſeigneurs le Captal & de Candale pourront demander, requerir,& pourchaſſer
" enuers tous & contre tous ainſi que bon leur ſemblera, toutes leurs debtes,
" obligations,ypothecques, raiſons, & actions qu'ils peuuent auoir enuers plu- *Debtes demãdees.*
" ſieurs perſonnes,& ſur pluſieurs lieux & places,en eſpecial ſur la place de L'eſ-
" parre,& leur fera & fera faire le Roy bonne & briefue expedition de iuſtice de-
" dans vn an prochain venant. Leſquels traittez,accords,appointemens, promeſ-
" ſes & cõuenances, Nous Gaſton de Foix Comte de Benauges, Captal de Buch
" promettons par la foy & ſerment de noſtre corps,&ſur noſtre honneur tenir de
" point en point ſelon leur forme&teneur ſans les enfraindre en aucune maniere. *Serment.*
" En teſmoing de ce nous auons ſigné ces preſentes de noſtre ſeing manuel,&
" ſeellé du ſeel de noz armes le dimanche trezieme iour de Iuing, l'an mil quatre
" cens cinquante & vn.

Eſtant ceſt accord faict auec le Captal de Buch, il en fallut faire vn au- *Traitté de Montferrant.*
tre auec Bertrand Baron de Montferrant & de Langoyran, premier Baron de Bourdelois à cauſe de ladicte Baronnie de Montferrant, par lequel il fut dict, arreſté, & conclud entre ledict Baron d'vne part, & le Comte de Dunois, Poton de Xaintrailles grand Eſcuyer & Iean Bureau Treſorier de
" France d'autre : Premierement que ledit de Montferrant ſera comprins au *Sieur de Mõtferrant.*
" Traitté faict par les deſſuſdits & autres de la part du Roy de France Charles a-
" uec ceux de la ville de Bordeaux & les trois Eſtats du pays de Guyenne &

de Bourdelois. Et ſi iouyra des priuileges, libertez, & preeminẽces donnees & octroiees par ledit Roy de Frãce à ceux de ladite ville de Bordeaux, de Bourdelois & pays de Guyenne. Item, & a eſté appointé qu'au cas que les Anglois par puiſſance d'armes dedans le 23. iour de ce preſent mois de Iuin ne mettront les gens du Roy Charles hors de leur camp qu'ils ont prins & tiennent deuant le chaſteau de Fronſac, & qu'ils ne demeurent en iceluy les plus forts en ce cas ledit iour paſſé ledict ſeigneur de Montferrant mettra toutes ſes places en l'obeyſſance du Roy de France. Item, & a eſté accordé que ſi dedans le vingt troiſieme iour de Iuin l'armee des Anglois vient pour le ſecours des gens du pays de Guyenne, en ce cas ledict ſeigneur de Montferrant ſe pourra armer auec eux, & leur ayder & ſecourir du tout. Et au cas que leſdits Anglois ne demeurent les plus forts au lieu & iour deſſuſdict ledit ſeigneur de Montferrant accomplira ſondict traitté comme dict eſt, & fera le ſerment au Roy d'eſtre bon & loyal François & mettra ſes places & les hommes de ſes terres & ſeigneuries en l'obeiſſance du Roy de Frãce. Item, & pour ce faire ledit iour paſſé le Roy ſera content que ledit ſeigneur de Montferrant ſes hoirs & ſucceſſeurs apres luy ayent toutes les terres, chaſteaux, & forteresſes, hoſtels, & heritages quelsconques que ledit ſeigneur de Montferrant & ſes predeceſſeurs ont tenu & poſſedé, tiennent & poſſedent en la Duché de Guyenne, & que deuëment luy competent & appartiennent par ſucceſſion de ſon pere, & de ſes autres predeceſſeurs, & que de toutes celles dequoy luy & ſeſdits predeceſſeurs ont perdu la poſſeſſion par la fortune de la guerre ou autrement, le iouyſſement luy en ſera baillé de par le Roy incontinent qu'il aura faict le ſerment. Item, & ſi a eſté accordé que ledict ſeigneur de Montferrant aura toutes les terres ſeigneuries, hoſtels, heritages que les Roys d'Angleterre & Ducz de Guyenne ont donné le temps paſſé aux predeceſſeurs dudict ſeigneur de Montferrant, & à luy meſmes. Et ſera le Roy tenu de recompenſer ceux à qui ils ſont & doiuent appartenir ſil en y a aucun ou aucuns iuſques à la valeur de cinq cens eſcuz d'or vieils de rente par chacun an, & ſi plus vallent que ladicte ſomme de cinq cens vieils eſcus d'or ledit ſeigneur de Montferrant ſera tenu de recompenſer ceux à qui appartiennent leſdits heritages du ſurplus ſe aucun en y a. Et ſi ſera quitte enuers le Roy & tous autres des fruicts & reuenuz que par cy deuant luy & ſeſdits predeceſſeurs ont retenu des heritages ſuſdits. Item, a eſté accordé & appointé que des choſes deſſuſdictes octroyra & donnera ledit Lieutenant audict ſeigneur de Montferrant ou à ſes hoirs & ſucceſſeurs ſes lettres patentes en forme ſuffiſant. Item, & pour ſeurté des choſes deſſuſdictes ledict ſeigneur de Montferrant baillera es mains de monſeigneur le Comte de Dunois dedans demain pour tout le iour la place de Montferrant, laquelle place mondit ſeigneur de Dunois ſera tenu luy rendre & reſtituer tantoſt, & incontinent qu'il aura faict le ſerment au Roy, & miſes toutes ſeſdictes terres & ſeigneuries en ſon obeiſſance. Ou toutesfois tantoſt apres que dedans ledit vingt-troiſieme iour de Iuin les deſſuſdits Anglois par puiſſance d'armes auroient bouté & mis hors les gens du Roy de Frãce du camp qu'ils ont eſleu & tiennent deuant le chaſteau de Fronſac. Toutes leſquelles choſes deſſuſdites & chacune d'icelles, Nous Bertrãd de Mõtferrãt ſeigneur dudit lieu de Mõtferrãt promettõs par la

Iouyra des priuileges.

Mettra ſes places au Roy

Fera le ſerment.

Aura ſes heritages.

En iouyra.

Recompenſe pour terres donnees.

Quitte des fruits.

Seurté donnee.

La place de Montferrãt.

Foy & ſerment.

par la foy & ſerment de noſtre corps & ſous noſtre honneur tenir & faire tenir 1451
& accomplir par nous & les noſtres au Roy noſtredit Seigneur de point en point, ſans enfraindre en aucune maniere ſans fraude, barat, ou mal engin. Teſmoing noſtre ſeing manuel & ſeel de nos armes cy mis le quatorzieme iour de Iuin l'an 1451.

Attente de ſecours.

Les habitans de la ville de Bordeaux auec leſquels auoit eſté fait le Traicté cy deſſus mentionné, attendoient touſiours ſecours d'Angleterre & ſembloit qu'ils ſe repentiſſent de l'auoir fait & de deſirer de demeurer touſiours en l'obeiſſance des Anglois, l'Empire deſquels leur eſtoit doux & aggreable comme de leurs naturels & anciens ſeigneurs. Le Comte de Dunois leur prolongea le terme accordé par ledit Traicté de huict autres iours, durant leſquels ne leur vint aucun ſecours. Les partiſans Anglois qui eſtoient dedans la ville, & qui ne vouloient entrer ſous la ſeigneurie des François, firent aux habitans de Bordeaux infinis reproches de l'accord de ce Traicté, & leur faiſans changer de volonté les contraignirent de mander au Comte de Dunois qu'ils ſ'eſtoiẽt reſolus de ſortir de leur ville au iour expirant & le combattre pour ſe deffendre ſi ſecours leur venoit du Roy d'Angleterre, ou ſinon ſe rendre à luy audit iour. Au iour expiré ſe preſenterent en bataille deuant ladite ville leſdits ſeigneurs François pour combattre leurs ennemis, ou reduire la ville en l'obeiſſance du Roy de France. Mais attendans iuſques à ſoleil couché & aucun ne venant pour ſecourir ladite ville, le Cõte enuoya ſommer les habitans d'icelle de la rendre ſuiuãt la promeſſe faite par le ſuſdit Traicté, à quoy ils ſ'accorderent. Deux iours apres le Comte de Dunois & tous les autres ſeigneurs François y entrerent auec grande pompe & magnificence, & alors furent diſtribuées les charges d'icelle à honnorables perſonnages, & les ſermens receus des habitans. Entre autres charges fut donnée la Cappitainerie du chaſteau de Lombriere, qui eſt maintenant le Palais de ladite ville, à Richard de Girard Biſayeul de l'autheur, l'vn des Gentils-hommes de ladite ville, & le Roy Charles remerciant les trois Eſtats d'icelle & du pays de la bonne volonté qu'ils auoient monſtrée en ſon endroit, permit aux gentils-hommes nommez au Traicté cy deſſus inſeré, de mettre ſur le portail de leur hoſtel aſſis en la ville, l'Eſcu des armes dudit Seigneur Roy peint en vne lame de fer blãc & aux autres gentils-hommes deſquels alors le nombre eſtoit grand en icelle, de porter à leur col, vne cornette de velours tané ou de damas tané, & de ce leur donna ſes lettres, comme nous auons veu par celles qui de ce furẽt données audit Richard de Girard. Alors fut le Parlement planté à Bourdeaux ſuiuãt ce qui auoit eſté accordé par le Traicté, & les habitans maintenus en leurs anciens priuileges qui depuis en l'an 1548. leur furent oſtez par la ſouſleuation des peuples de Guyenne.

Terme prolongé.

Changement de volonté.

Nul ſecours.

Hõneur aux gentilshõmes

Noms des gentilshommes de Bourdeaux & de leurs

ſeigneurs

La plus grande partie de la Guyenne eſtant reduitte en l'obeiſſance du Roy Charles de France, l'armee Françoiſe fut licenciee, & les ſeigneurs François retournerent en leurs maiſons pour ſe refrechir. Durant ces guerres de Guyenne comme il n'y eut point de finances aux coffres du Roy ny moyen de recouurer argent, Xançon grand intendant des finances du Roy (que nous pouuons auiourd'huy appeller Treſorier de l'Eſpargne) fut accuſé de les auoir mal adminiſtrées, & à ceſte cauſe eſtant conſtitué priſonnier à Tours, confeſſa auoir deſrobbé vne grande ſomme d'icelles. Mais eſtant ſouſtenu & fauoriſé de quelques vns auſquels il fit vn bon preſent, il ſortit de priſon, moyennant la ſomme de ſix

La Guyenne au Roy.

Financier recherché.

vingts mille escus qu'il donna au Roy pour le soustien de ses guerres. La peine fut bien petite pour vn si grand larcin, mais la necessité du Roy & de ses affaires estoit si grande & le temps si corrõpu que par le moyẽ de certains Seigneurs qui estoiẽt les pilliers des pilleurs & des larrons que le Roy fut bien aise d'attraper ceste somme en temps neccessiteux, & le larcin de cest homme fut couuert par le present qu'il fit à vn grand qui le fit sortir de prison, & de crainte de rigoureuse punition.

Bayonne seule reste.

Au pays de Guyenne ne restoit en la puissance des Anglois ny à conquerir aux François que la ville de Bayonne, deuant laquelle les Comtes de Foix & de Dunois allerent mettre le siege. Les forces des assiegeans à cause des deux riuieres du Dou & de la Niue qui enuironnẽt presque la ville estoient tellement diuisées, que l'vne ne pouuoit secourir l'autre. Toutesfois peu de temps apres les Anglois estans en grand nombre dedans le faux-bourg de Sainct Leon, & se voyãs desesperez de tout secours brullerent ledit faux-bourg auec les Eglises d'iceluy, & se retirerent dedans la ville. Estans poursuiuis par les François peu s'en fallut que lesdits François n'entrassent pesle mesle auec les ennemis dedans la place, mais estans empeschez par vne haute & profonde tranchée que les ennemis auoient faite, ils ne peurent entrer plus auant. Le l'endemain le Sire d'Albret & le Vicomte de Tartas qui auoient prins le faux-bourg S. Leon auec cens cheuaux & trois mille Archers surprindrent, puis rõpirent le pont de bois qui va de la ville aux faux-bourg S. Esprit, par lequel les ennemis pouuoient aller contre les assiegeans. Il y auoit sur la mer vn fort duquel les ennemis pouuoient faire des saillies. Doncques pensans assaillir les François à l'improuiste, & faisans secrettement sortir leurs soldats, le bastard de Foix en estant aduerti se mit en cãpaigne, & les attaquant les contraignit de se sauuer en la ville. Incontinẽt apres il se saisit partie par surprise, partie par force & par armes d'vne Eglise prochaine d'iceluy que les ennemis auoient fortiffiée de tranchées & de bastions, & ainsi estant la ville enuironnée de tous costez les assiegez furent reduits en si grande extremité & crainte qu'ils enuoyerent quelques Bourgeois d'icelle vers les Seigneurs qui estoient deuant pour parlementer auec eux de sa reddition. La paix leur fut accordée à la charge qu'ils donnassent prisonniers Iean de Beaumont frere du Cõnestable de Nauarre Cheualier de Rhodes qui commandoit en ladite ville, auec tous les soldats, & furent les autres habitans d'icelle laissez en leurs anciens priuileges, moyennant qu'ils donnassent quarãte mille escus pour lamande de leur rebellion. Et ainsi fut rendue au Roy la ville de Bayonne. Durant le siege de laquelle les Basques & Biscains faisoient grands preparatifs de la secourir d'hommes & de viures, mais leur effort fut en vain. Le l'endemain de sa redditiõ au soleil leuant & le temps estant serain & clair fut veuë au Ciel vne croix blanche. Ce que la nature des nuees peut rapporter, toutesfois cela fut par les Frãçois & les Anglois qui la virent, interpreté à religion & prodige. Les habitans de la ville pensans que par ce signe ils auoient esté admonestez de se mettre en l'obeissance du Roy de France ietterẽt les croix rouges qu'ils portoiẽt qui sont les croix Angloises, & prindrent les blanches que portent les François. Quelques Bourgeois des villes de Bordeaux & Bayonne allerẽt trouuer le Roy Charles à Taillebourg là où ils luy presterent au nom de tous les habitans de leurs villes le serment de fidelité comme à leur Roy & seigneur naturel. Il donna aux vns & aux autres continuation de leurs priuileges, & à ceux de Bayonne quitta l'amande des quarante

Anglois desesperez.

Faux-bourg S. Leon prins

Anglois rebarrez.

Assiegez affamez.

Reddition de Bayonne.

Prodige.

D'vne croix blanche.

rante mil escus à laquelle ils auoient esté condamnez, pour vingt mille. Toutes ces choses aduindrent en l'an 1452. Ainsi fut la Guyenne perdue par les Anglois & conquise par les François 299. ans apres que Henry deuxieme Roy d'Angleterre l'eut euë par le mariage de luy & de Leonor Ducheſſe dudit pays, comme nous auons dit cy deuant, qui fut l'an de salut 1253. & 222. apres que Henry 3. du nom Roy d'Angleterre l'eut regagnée sur le Roy Philippes Auguste de France qui l'auoit conquise sur le Roy Iean d'Angleterre pere dudit Henry. 1452. *La Guyenne perdue à l'Anglois.*

Le Pape Nicolas desireux de mettre d'accord ces deux Roys de France & d'Angleterre, enuoya en Angleterre vers le Roy dudit Royaume l'Archeuesque de Rauenne de la maison des Vrsins, & vers Charles le Cardinal de Touteuille Normand. Ce Cardinal de Touteuille fut celuy qui reforma l'Vniuersité de Paris & qui dressa l'ordre obserué à la creation des Recteurs & procureurs des nations. Iacques Cueur natif de la ville de Bourges argentier du Roy & hardi marchant traffiquant auec toutes les nations de l'Europe & de l'Asie fut le premier marchant François qui descouurant les mers incognues par auãt à nos François alla en Leuant, & eut commerce auec les Turcs. Il estoit si habile homme, & auoit tant de vaisseaux sur mer, tant d'intelligences auec les estrangers, & vne si bonne reputation d'estre loyal marchant, qu'en peu de temps il deuint extrememẽt riche, acheta plusieurs belles terres, fit bastir plusieurs belles maisons, & à ses despens decora la ville de Bourges de plusieurs bastimens publics, & de rues nouuelles. Mais comme en France vn homme ne peut deuenir riche par sa grande industrie qu'incontinent il ne soit enuié, soupçonné, & accusé d'vser de moyens illicites, il fut (soubs vmbre qu'il auoit commercé auecques les Turcs) accusé d'auoir intelligence secrette auecques eux au detriment & preiudice des Chrestiens, de leur enuoyer contre l'ordonnance Ecclesiastique des armes & des armuriers pour leur en faire à la façon de celles des Chrestiens, de sentir mal de la foy pour auoir practiqué auec eux, d'auoir enuoyé à vn Turc vn Chrestien esclaue qui s'estoit eschapé de son maistre, d'auoir cõmuniqué les secrets du Roy à ses ennemis, d'auoir mal administré ses deniers, & fait plusieurs grandes exactions en Languedoc. Voila ce dequoy on l'accusoit, mais la source de son accusation procedoit de la ialousie qu'on portoit à ses grandes richesses & à son industrie. Pour ces causes il fut par le commandement de Charles mis en prison & quelques temps apres condamné en grosses amandes, & banny à perpetuité de la France. Quelques vns disent qu'il s'en alla en Cypre alors detenue par les Roys de la race de Lusignen auec quelque argẽt, là où relleuant son traffic il acquit plus de biens qu'il n'en auoit perdu en France. La Damoiselle de Mortagne qui l'auoit accusé de certaines choses dont il estoit innocent fut mise en prison. C'estoit à la verité vn homme d'esprit & d'intelligence, mais trop entreprenant, qui se mettant trop auant en la maison des Princes & grands seigneurs, s'embarquant en fermes, receptes, & prests donna du nez en terre, ne pouuant suffire à tous, s'obligeant à trop, & se rendant odieux à beaucoup. Enuiron ce temps le Roy irrité contre le Duc de Sauoye pour quelques menées qu'il auoit faites cõtre la France delibera de luy faire la guerre, & à ceste occasion mit vne armée en campaigne, mais comme il fut au pays de Forests, le Cardinal de Touteuille retournant à Rome alla premierement vers le Duc, puis alla vers le Roy & disposant l'vn & l'autre Prince à son deuoir, fit tant que ledit Duc repara la faute qu'il auoit commise enuers le Roy.

Traicter la paix.

Iacques Cueur.

Ses richesses.

Enuie & accusé.

De plusieurs crimes.

S'en va en Cypre.

Trop entreprenant.

Guerre contre Sauoye.

Bourdelois ſuſcitez. Les habitans de la ville de Borde aux ſuſcitez par les ſeigneurs de Mont-ferrant, de Roſan, d'Anglades, & de Montlau à ſe reuolter contre les François & ſe rendre à l'Anglois, & ſe reſſouuenans de la douceur de l'Empire des Anglois, & des rudeſſes deſquelles les François indiſcrettemẽt vſoient en leur endroit, ſans conſiderer comme il faut traicter les pays nouuellement conquis, enuoyerent *A ſe reuolter* le Sire de l'Eſparre au Roy d'Angleterre luy faire entendre que leſdits habitans eſtoient preſts & appareillez de ſe rendre à luy ſ'il enuoyoit vne armée en Gnyéne. A quoy l'occaſiõ preſente le cõuioit, d'autãt qu'il n'y auoit ny à Bordeaux ny en Guyenne aucunes forces Frãçoiſes ſuffiſantes pour cõbattre les Anglois, & *L'Anglois appellé.* qu'à ceſte occaſiõ il deuoit preferer ceſt affaire à to⁹ autres. Hẽry ayãt entẽdu la legation des Bourdelois, & louãt leur bõne volõté, cõme il ne pouuoit faire autrement, ſe reſolut de renouueller la guerre, d'enuoyer Talbot en Guyéne & de guerroyer les François par terre & par mer. Le ſire de l'Eſparre retourné à Bor- *A Bordeaux.* deaux & rapportant aux habitans d'icelle la bonne affection que le Roy d'Angleterre leur portoit, les confirma de plus en plus en la leur. Talbot fut par ledit Roy eſleu chef de l'armée de Guyenne auecques cinq mille Anglois gens deſlite, & ſe mettant ſur mer print terre à la coſte de Medoc au mois de Decembre de l'an 1452. Les Bourdelois aduertis de ſa venue l'enuoyerent prier de ſe haſter, & firent des aſſemblées particulieres & generalles, par leſquelles il fut mis en auant de laiſſer librement & ſeurement ſortir de leur ville les Seigneurs que le Roy de France y auoit laiſſez, qui eſtoient Oliuier de Coittiui Seneſchal de Guyenne, & Iean du Puy ſoubmaire de leur ville. Ce pendant qu'ils ſont ſur ces diſputtes & que les vns ſont d'aduis de cela, autres du cõtraire, quelques enfans de la ville ſe deſrobbans ſecrettement de l'aſſemblée ouurirent l'vne des portes d'icelle aux Anglois, de ſorte que Coittiui, du Puy, & tous les officiers du Roy *Bourdeaux liurée à l'Anglois.* Charles en la ville, & tous les gens de guerre de la garniſon d'icelle furẽt pris priſonniers, & ne fut fait mal, tort, ny outrage à aucun d'iceux ny des habitãs. Eſtãt la ville de Bordeaux de ceſte façon repriſe, & y ayant Talbot laiſſé vne bonne & forte garniſon, il print par apres bien aiſeement pluſieurs villes, chaſteaux, & *Et autres places.* forteresſes, entre leſquelles furẽt Caſtillon & Fronſac, car les peuples de ce pays là (à ce que diſent les hiſtoires Angloiſes) ſe mettoient en l'obeiſſance des Anglois. Charles eſtant au pays de Touraine aduerti de la reuolte & prinſe de la vil le de Bordeaux enuoya les ſeigneurs de Loheac & de Ialongnes Mareſchaux de France, le Sire d'Orual & Ioachin Rouault au Comte de Clermont ſon gen- *Armee en Guyenne.* dre fils du Duc de Bourbon & ſon lieutenant general en Guyenne auec ſix cens cheuaux & douze cens Arbaleſtiers. Mais l'ennemy diligemment prenoit tous les iours des places, deuant que les forces des François y arriuaſſent à temps. Auſſi arriuerent d'Angleterre à Talbot quatre vingts nauires chargez de viures & de quatre mille combattans. Le Roy Charles partant de Touraine & ſe met- *Pour la recouurer.* tant en chemin aſſembla ſon armée à Luſignen, & de là allant à Saint Iean d'Angeli il entẽdit que Iacques de Chabanes auoit prins la fortereſſe de Chalez apres auoir tué vn grand nombre d'Anglois, & fait coupper la teſte à ceux qui ſ'eſtoient ſauuez en la tour de ladite fortereſſe, pour ce qu'ayans faucé la foy qu'ils a- *Pariures puñis.* uoient promiſe à Charles ils auoient ſuiui le parti de l'ennemi. Il commanda au ſieur de Loheac Mareſchal de France d'aller aſſieger la ville de Caſtillon en Perigot auec mil huict cens cheuaux, & quatre mille archers. Iean & Iaſpar Bureau freres, l'vn deſquels eſtoit maiſtre & Cappitaine general de l'artillerie firent deuant

Bourdeaux rebelle 1452

uant ladite ville de hautes & profondes tranchees & planterent l'artillerie deuant icelle. Talbot aduerti du siege de Caſtillõ ſe mit en cãpagne auec 5000. Anglois marchant contre les Frãçois, leſquels à ſon arriuée ſe retirerent dedans leur cãp tranché & foſſoyé, mais cent de leurs Arbaleſtiers trop tardifs à ſe retirer, furent par Talbot mis en pieces. Eſtant enorguilli de ceſte premiere victoire & penſant que les François ſ'en fuiſſent ſans attendre que toutes ſes forces fuſſent venuës & ſ'amuſa à repaiſtre en vn petit village. Ce retardement ne fut pas inutile aux François, car ce pendant ils ſe fortiffierent dedans leur camp & ſe mettant en bataille ſe preparerent de combattre vaillamment. Talbot ayant aſſemblé toute ſon armée, alla attaquer les François dedans leur camp tranché & foſſoyé, qui le receurent vigoureuſement, & luy eſtant vieil & caſſé, eſtoit ce là monté ſur vne petite hacquenee, & allant çà & là parmy le camp animoit les ſiens au combat, à la gloire, à leur honneur, & à leur deuoir, & tous ceux de ſon armee eſtans à pied auecques vne incroyable hardieſſe aſſailloient le camp des François & pour la brauerie & oſtentation portoient plus d'enſeignes qu'il ne conuenoit à leur nombre : les vns & les autres combattirent longuement & oppiniaſtrement, ſi que la victoire eſtant longuement doubteuſe ne ſembloit promettre le gain ny aux vns ny aux autres, iuſques à ce que venans les Sieurs, de Montauban & de la Hunandaye chefs des forces que le Duc de Bretaigne auoit enuoyees au Roy Charles, les François ſe voyans reſtaurez & confortez d'vn nouueau ſecours firent reculer les ennemis & prindrẽt quelques enſeignes des leurs. Les Anglois effrayez de ce deſaſtre & de ce qu'ils virent que la hacquenee de Talbot bleſſee d'vne harquebuzade eſtoit tombée, & que ledit Talbot fut tué par vn Arbaleſtier François ſe mirent en fuitte. Deuant mourir voyant la victoire certaine aux François, il conſeilla à ſon fils de ſe ſauuer ce pendant qu'il en auoit le moyen, deuant que le malheur de leur deffaicte ſ'augmentaſt. Comme le fils luy fit reſponce qu'il n'abandonneroit iamais ſon pere le bon vieillard luy dit: Mon fils moy eſtant vieil & aagé de quatre vingts ans & ayant fait tant de belles choſes ie ne puis mourir ſans honneur, mais veu que tu es encore ieune ta mort ne te peult pas beaucoup honnorer ny la fuitte deshonnorer. Ce ieune homme voyant mourir ſon pere ayma mieux mourir auecques luy que fuyr, ny que ſauuer ſa vie par la fuitte. La deffaite des Anglois fut bien petite veu le grand nombre de leur chef, deux mille Anglois demeurerent ſur la place, ou deux mille ſelon leurs Hiſtoires, ou huict cens ſelon d'autres & plus de deux mille ſe ſauuerent dedans Caſtillon entre leſquels furẽt les ſieurs de Montferrant & d'Anglades, & le fils du Comte de Candale. Le ſire de l'Eſparre ſe ſauua à Bordeaux. Les François voulans vſer tout à fait de leur victoire aſſiegerẽt ſi eſtroittement la ville de Caſtillon que ceux de dedans furent contraincts de ſe rendre. Ceux de Sainct Million & de Libourne ſuiuans l'exemple de ceux de Caſtillon pareillement ſe rendirent le Chaſteau de Caſtelnau en Medoc, apres auoir par l'eſpace de quinze iours ſouſtenu le ſiege, fut prins par le Comte de Clermont, & ceux qui tenoient le chaſteau de Cadillac ſur Garonne, & les chaſteaux de Blanquefort & de Villandrant, & les villes de Sainct Machaire & de Langon ſe rendirent, car le Roy venant d'Angouleſme à Libourne eſpouuenta tellement les Anglois & leurs partiſans en ces parties de Guyenne que peu de iours apres il print pluſieurs villes fortereſſes & chaſteaux, & enuoyant aux enuirons de Bordeaux es pays de Graues & de Medoc des gens de guerre pour

1453

Siege de Caſtillon.

Enorgueilli de victoire.

Bataille de Caſtillon.

Talbot chef des Anglois

Victoire douteuſe.

Talbot tué.

Talbot vieux de 80 ans

Remonſtre à ſon fils.

Anglois deffaits.

Reddition de places de la Guyenne.

Pays de Graues et Medoc

les gaſter & ruiner, le Mareſchal de Loheac, Loys de Beaumõt, Iacques de Chabanes, & Iean, & Iaſpart Bureau freres il auoit fait venir vne armée de mer garnie d'hommes & de viures vn peu loin de la ville entre Lormõt & elle, à la veuë de laq̃lle y en auoit vne autre d'Anglois plus prochaine de la ville, leſquels pour deffence de leurs vaiſſeaux auoient ſur le port fait vn fort, duquel ils faiſoiẽt des courſes ſur les François qui vouloient trop pres ſ'approcher de ladite ville. Mais en fin eſtans ceux de dedans la ville reduits en extreme neceſſité, & battus, tourmentez, & preſſez des François ſans eſperance de ſecours firent parler de ſe rendre. Charles de ſon coſté tourmenté de la peſte qui ſe mit en ſon camp, compoſa & accorda auecques les Anglois qui eſtoient en ladite ville en la façon qui ſ'enſuit.

Fort ſur le port de Bordeaux.

Peſte au cãp du Roy.

Que ladite ville & cité de Bordeaux luy ſeroit reduicte & demoureroient tous les habitans d'icelle ſes vrais & obeiſſans ſubiects, & feroient le ſerment de non iamais ſe rebeller contre la couronne de France, & recongnoiſtroient le Roy eſtre leur ſouuerain ſeigneur. Que les Anglois pourroient ſ'en aller en Angleterre, ou à Calais, ou autres lieux que bon leur ſembleroit. Et pour ce que quelques Seigneurs dudit pays auoient eſté frauduleuſement, traiſtreuſemẽt, & malicieuſement querir en Angleterre leſdits Anglois en rompant leur foy promeſſe & ſerment qu'ils auoient fait l'annee precedente, vingts perſonnes d'entre eux dudit pays de Bourdelois furent bannis tels qu'il plairroit au Roy, du nombre deſquels furent le Sire de l'Eſparre & le ſeigneur de Duras.

Prinſe de Bordeaux.

Bannis du pays.

Ceſte compoſition fut faite le dix-ſeptieme iour d'Octobre de l'an 1453. auquel an les Anglois furent chaſſez de France hormis de Calais, & le Comte de Clermont depuis Duc de Bourbon & gẽdre du Roy fut fait gouuerneur & lieutenant general pour le Roy au pays & Duché de Guyenne. Le Roy pour contenir la ville de Bordeaux en deuoir & pour euiter vne nouuelle rebellió, fit baſtir aux deux bouts d'icelle deux chaſteaux l'vn nommé Trompette ou Trouſteau du Ha, aſſis du coſté de la terre regardant vers Eſpaigne, qui eſtoient alors eſtimez bien forts. En celle meſme annee les Gantois ſe rebellerent contre le Duc Philippes de Bourgogne à cauſe de l'impoſitió de la gabelle du ſel qu'il voulut leur impoſer. De la naſquit vne guerre qui apporta le feu au pays, & la mort à la plus grande partie du peuple, & le Duc y perdit beaucoup d'hommes. En fin les Gantois ſe ſoubsmirent à la miſericorde & volonté d du Duc & luy payerẽt vne grande ſomme d'argent pour le chaſtiment de leur rebellion.

Gouuerneur de Guyenne.

Chaſteaux de Bordeaux

Rebellion de Ganton.

En ce meſme temps, le Comte de Charolois fils dudit Duc eſpouſa la fille de Charles Duc de Bourbon, & le Sire de l'Eſparre pour eſtre retourné pour la deuxieme fois en Angleterre querir les Anglois, & faulcé ſa foy enuers Charles fut prins & decapité à Poictiers. En ces meſmes iours le Roy enuoya le Comte de Clermont, le Comte de Dampmartin, le Mareſchal de Loheac & le Bailly d'Eureux au Comté de Rouergue pour mettre en ſes mains le Comté d'Armaignac, à cauſe (à ce que diſent nos Chroniques) que le Comte dudit pays ſ'eſtoit rebellé en refuſant la iouiſſance & poſſeſſió de l'Archeueſché d'Aux à celuy qui en auoit eſté eſleu Eueſque par le Chapitre, & en vouloit mettre par force vn autre nommé de Leuſteri: & à ceſte cauſe fut prinſe la ville de Lectoure, & pluſieurs autres du pays contre la grande puiſſance dudit Comte: mais ce ne fut ſeulement pour la cauſe de l'Archeueſque d'Aux que le Roy fit guerre au

Sire de l'Eſparre decapité.

Armaignac.

Entre les mains du Roy

Comte

Comte d'Armaignac, ains d'autant qu'il le cognoiſſoit mal affectionné à la couronne de France, & qu'au parauant il luy auoit donné pardon à la priere du Cõte de Foix. Mais le point principal de ceſte ſaiſie de biens du ſuſdit Cõte fut pour ce qu'il auoit quelque intelligence auec le Duc d'Alençon ſon beau frere (qui auoit eſpouſé la ſœur dudit Comte) ia ſoupçonné d'auoir intelligẽce auec les Anglois, comme cy apres nous dirons. Ce qui aduint l'an 1455. *1453 et 1450* *Cauſe de cela*

La France & le Roy eſtoient en quelque repos & les anciens & capitaux ennemis de la France en eſtoient chaſſez, quand Loys Daulphin de France depuis Roy ſoubs le nom de Loys vnzieme ayant obtenu de ſon pere congé pour quatre mois pour aller en Daulphiné, ſ'y en alla, en intention de ne retourner iamais tant que ſon pere viuroit, & fondoit la cauſe de ſon depart & de ſa reſolutiõ ſur ce qu'il diſoit que les Princes & ſeigneurs qui auoient aydé, ſerui, & ſecouru ſon pere contre les Anglois à la conqueſte de ſes pays eſtoient deuenus ſi orgueilleux qu'il ſembloit que toutes choſes leur fuſſent deuës, & auoiẽt tãt de faueurs du Roy que luy qui en eſtoit fils & heritier n'eſtoit pres de luy en nul pris & eſtime au pris d'eux. Qu'ils auoient tous les dons & biens-faits, & qu'il n'auoit que ſes ſimples penſions, & que ſes ſeruiteurs ne ſe reſſentoient de la liberalité du Roy. Autres diſent que le Daulphin eſtant marri du peu de compte que le Roy faiſoit de la Royne ſa mere, & de ce que ſur ces viels ans ledit Roy faiſoit plus l'amour aux Dames qu'il ne conuenoit à ſon vieil aage & à ſa qualité, ſe retira. Adoncques ledit Daulphin ſen alla au pays de Daulphiné, accompaigné d'vn grande trouppe de Gentils-hommes qui faiſoient vne infinité d'inſolences audit pays, car il n'y a inſolence que ne faſſe la nobleſſe neceſſiteuſe, voire meſmes celle qui ne l'eſt poĩt quãd elle eſt deſeſperee. Il mit en ſes mains la pluſpart des villes & fortereſſes dudit pays & y fit pluſieurs exactions & leuées de deniers. Dequoy pluſieurs plaintes vindrent au Roy ſon pere. *Reuolte du Daulphin.* *Cauſe d'icelle* *Son meſcontentement.* *S'en va en Daulphiné.* *Ses inſolẽces.*

Alphonſe Roy de Naples faiſant la guerre aux Florentins, le Roy Charles leur permit de tirer de France deux mil cheuaux pour le ſecourir, & pour apres ceſte guerre finie aller au Royaume de Naples au ſecours du René Duc d'Anjou Roy de Sicile, lequel ne reffuſant l'offre de ce bon ſecours & de ceſte fortune voulut mener ceſte armée de la le Rhoſne. Mais Loys Duc de Sauoye luy voulut empeſcher le paſſage des Alpes, diſant qu'il eſtoit amy d'Alphonſe, & des Venitiens confederez & liguez auecques Alphonſe, & qu'il eſtoit ennemy des Florentins & des Sforze. Le Daulphin apres la mort de la fille du Roy d'Eſcoſſe ſa premiere femme, ayãt eſpouſé Charlotte fille dudit Duc de Sauoye, & eſtant lors en Daulphiné fit tãt enuers ledit Duc de Sauoye ſon beau pere qu'il luy accorda le paſſage pour ledit René, & le Dauphin luy faiſant cõpagnie iuſqu'à Aſt fit tant que le Marquis de Mõtferrat auparauant ennemy de Sforze ne ſe remua point, & quitta le parti des Venitiens. En ceſte guerre il n'y euſt aucune choſe ſignalee faite, & ne fut ceſte armée Françoiſe menee contre Alphonſe, ains contre les Venitiens. René prenant cela au point d'honneur, & voyant que ce luy ſeroit grande honte de mener la guerre non pour ſoy, mais pour autruy comme ſ'il eſtoit vn ſoldat mercenaire qui fit la guerre pour le Duc de Milan, ſe retira en France. *Armee en Italie.* *Pour René d'Anion.* *Contre les Venitiens.*

En l'an 1456. Iean Duc d'Alençon Prince du ſang de France fut pris priſonnier & amené à Meleun. Il eſtoit accuſé d'auoir ſouuent enuoyé meſſages et lettres aux Anglois pour les ſuſciter à venir en la Normandie, à la conqueſte de *Duc d'Alençon accuſé.*

laquelle il leur promettoit tout ſecours d'hommes, d'argent, & de ſa perſonne,
De trahiſon. la deſcẽte des ports & haures audit pais, & ſes chaſteaux, villes, & places pour leur
retraicte & refrechiſſemẽt. Il leur remõſtroit q̃ le Roy Charles eſtãt abſẽt & voyãt
ſes forces diuiſées en trois endroits ils pourroient ſ'ẽparer de pluſieurs places de
uant que Charles ſ'en apperceut ou qu'il y peut remedier, & à fin qu'ils euſſẽt aſ-
ſeurance de luy & de ſes promeſſes il promettoit ſa fille au fils du Duc d'Yorch.
Pour ces aduertiſſemens qu'il enuoyoit aux Anglois il ſe ſeruoit de Iaques Hay
Contre le Roy Anglois, de Thomas Gillet preſtre de Dãfront, de Houtintõ Heraut Anglois, &
d'Emõd Gallet ou Callet. Ledit Duc leur donnoit ceſte enſeigne ſecrette, aſſa-
uoir qu'ils prinſſent & ſerraſſent le pouce droit de celuy vers lequel il les enuoi-
roit, ou à qui ils portoiẽt ſes lettres. Apres que ces choſes eurẽt eſté veriffiées tãt
par la confeſſion dudit Duc d'Alençon que par teſmoins, Charles premieremẽt
Sõproces fait aſſembla à Montargis ſa Cour de Parlement garnie de Pairs pour luy faire ſon
proces, mais à cauſe de la peſte qui ſe mit en ladite ville ladite aſſemblée fut trãſ-
portée à Vendoſme, là où luy eſtant deux ans apres ſa priſe ſon proces fait & par-
fait par Arreſt d'icelle en la preſence du Roy fut contre luy prononcé l'Arreſt "
Dicton de l'arreſt contre luy. dont le Dictum ſ'enſuit, & lequel nous auons voulu inſerer de mot à mot. Sça- "
uoir faiſons que veuës & viſitées par nous & noſtredite Cour garnie des Pairs "
de France & d'autres, comme il appartenoit les charges informations, & con- "
frontations des teſmoins faites à l'encontre dudit d'Alençon enſemble ſes con- "
feſſious & autres choſes audit proces contenues bien au long & auec grande & "
Condamné à mort. meure deliberation de noſtredite Cour garnie comme deſſus: Auons dit & de- "
clairé & declairons ledit d'Alençon eſtre criminel de leze-Maieſté, & comme "
tel eſtre debouté & priué de l'honneur & dignité de Pairrie de France, & autres "
dignitez & prerogatiues, & l'auons condamné & condampnõs à receuoir mort "
& eſtre executé par iuſtice. Et auecques ce declaré & declarons ſes biens quels- "
conques eſtre confiſquez & à nous appartenir. Toutesfois nous auons reſerué "
Reſerué à autre temps. & reſeruons de faire ſur ce noſtre bon plaiſir, lequel nous declarõs eſtre tel, c'eſt "
aſſauoir qu'au regard de la perſonne dudit d'Alençon nous plaiſt que l'execu- "
tion d'icelle ſoit differée iuſques à noſtre bon plaiſir. Et quant aux biens qui e- "
ſtoiẽt audit d'Alençon iaçoit ce que veue l'enormité de ſon cas, les enfans dudit "
d'Alençon ſelon droit & les vſages gardez en tels cas, deuſſent eſtre deboutez & "
priuez de tous biens, honneurs, & prerogatiues, & viure en telle poureté que "
ce fut exemple à tous autres, neantmoins en remembrance des ſeruices des "
predeceſſeurs dudit d'Alençõ faits à nos predeceſſeurs & à la choſe publique de "
noſtre Royaume, eſperãs que leſdits enfans ſe gouuerneroiẽt enuers nous cõme "
bons & loyaux ſubiets doiuẽt faire enuers leur ſeigneur ſouuerain. Et en faueur "
Moderation de haine. & en contemplation des requeſtes à nous ſur ce faites par noſtre treſcher & bien "
amé Couſin le Duc de Bretaigne oncle dudit d'Alençon. Nous de grace en mo- "
derant la cõfiſcation & forfaitures des biens deſſus declarez voulons & declairõs "
Biens rendus aux enfans. & auſſi nous plaiſt en tant que touche les biens, meubles, qui furent audit d'A- "
lençon qu'ils ſoyent & demourent à ſa femme & enfans, reſerué à nous l'artil- "
lerie harnois & autres abillemẽs de guerre. Et au regard des ſeigneuries & biens "
immeubles, nous en moderant comme deſſus retenons à nous la ville, Chaſtel, "
Places retenues. Chaſtellenie, & Vicomté d'Alençon, la ville, Chaſtel, Chaſtellenie, & Vicom- "
té de Damfront, la ville, Chaſtel, Chaſtellenie, & Vicomté de Vernueil, tant de- "
ça que de la riuiere de Dure, auecques les appartenances & deppendances "

deſdites

" desdites villes & chasteaux, chastellenies &, Vicomtez, lesquelles des à present 1458
" nous vnissons & adioignons au patrimoine & domaine de nostre couronne, &
" auec ce auons retenu & retenons à nous le surplus des chasteaux, chastellenies,
" Vicõtes, terres, reuenus, possessiõs, & biens quelcõques immeubles qui sont de *Vnies en domaine.*
" la Duché d'Alençon adiacentes & dependãtes d'icelle Duché, ensẽble tous droits
" noms, raisons, & actions qui furent & pourroient eschoir tãt en propre possessiõ
" que autremẽt, & toutes autres seigneuries qui sont parties de nostre courõne, &
" Appannage de France ou qu'ils soient, reserué la Cõté du Perche dont cy apres
" sera faite mentiõ pour en faire & ordõner à nostre bõ plaisir. Et aussi auons rete- *Terres d'Appannage.*
" nu & retenons le chastel, chastellenie, terre, & seigneurie de S. Blansay en Tou-
" raine, ensemble ce que ledit d'Alençon auoit & prenoit sur les pays de nostre vil
" le de Tours, & autres rentes, fiefs, & reuenus qu'iceluy d'Alençon auoit & pre-
" noit en nostredite ville & chastellenie de Tours pour en faire & ordonner com- *Reseruation.*
" me dessus. Et semblablement auons reserué & reseruons à nous les foy & hom-
" mage, droits, & recognoissances qui competoient & appartenoient audit d'A-
" lençon à cause de ladite Comté du Perche sur & pour raison des terres & sei-
" gneuries de Nogent le Routrou, ses appartenances & dependãces, & autres ter- *De terres.*
" res appartenantes à nostre treschere & aimée cousine sa femme. Et au regard des
" autres terres seigneuries & biens immeubles qui furẽt & appartindrẽt audit d'A-
" lençon nous les laissons & voulõs qu'ils demourẽt & soient aux enfans dudit d'A-
" lençon, ainsi & par la maniere qui s'ensuit. C'est assauoir la Comté du Perche pour
" en iouir par Pierre seul fils dudit d'Alençon & par ses heritiers masles descendans
" de son corps en loyal mariage, sãs toutesfois aucune dignité ou prerogatiue de
" Pairrie. Et quant au surplus des terres & seigneuries qui furent & appartindrent
" audit d'Alençon nous les laissons & voulons qu'elles soient aux enfans dudit *Autres donnees à sa femme et enfans.*
" d'Alençon tant masles que femelles, pour en iouir lesdits enfans soubs nostre
" main iusques à ce que ils, & chacun d'eux soit en aage. Et apres qu'ils seront aa-
" gez par leurs mains comme de leurs propres choses par leurs heritiers descen-
" dus de leurs propres corps & loyal mariage, & tout selon les coustumes des
" pays ou lesdites terres & seigneuries sont situées & assises. En tesmoing de ce
" &c. Donné à Vendosme le dixieme iour d'Octobre l'an de grace 1458. & de no-
" stre regne le trente-septieme.

Cest Arrest prononcé en l'absence dudit Duc d'Alençon puis apres luy fut si- *Arrest non executé.*
gnifié, mais il ne fut iamais executé, car le Roy Charles moderant sa colere sur
l'execution des demolitions & ruines des maisons & autres choses portées par
iceluy Arrest, il demeura comme presque nul, seulement fut ledit Duc mené pri-
sonnier à Loches, autres disent à Aigues-mortes en Languedoc, & apres la mort *Duc d'Alençon remis.*
dudit Roy fut deliuré de prison par le Roy Loys vnzieme & de luy grãdement
fauorisé. C'a esté le seul Prince du sang de France qui ait iamais esté condam
pné à mort, & toutesfois ne fut executé.

Nota de loys vnzieme.

Il y auoit desia quatre ans que le Daulphin estoit absent de son pere qui luy
auoit facilement pardonné à la premiere fois qu'il se desrobba de luy alors qu'il *Absence du Daulphin.*
s'en alla à Nyort & à Sainct Maixant, & de la en Bourbonnois : mais à ceste
heure en ceste longue absence il sembloit qu'il n'eust aucune repentance de ce
qu'il auoit fait, ny desir de reuenir trouuer son pere. Il estoit tousiours en Daul-
phiné, là où il faisoit non le fils de Roy seulement, mais le Roy mesme, car il
oyoit les Ambassades des Roys & des autres potentats, tenoit les estats dudit

pays, faiſoit aſſemblées, impoſoit tailles & ſubſides, & ſa Cour eſtoit vne autre Cour diſtraicte de celle du Roy ſon pere, lequel le voulant contraindre de reuenir à ſon deuoir, à luy requerir mercy, & le recognoiſtre pour ſon pere aſſembla vne forte armée, & commanda à meſſire Anthoine de Chabanes Comte de Dãmartin de la mener en Daulphiné, & luy amener ſon fils ou par amour ou par force. Le Roy eſtoit grandement irrité contre le Daulphin ſon fils tant pour ce qu'il voyoit qu'il ſembloit que ledit Daulphin ſ'ennuyaſt de la longue vie de ſon pere & deſiraſt d'eſtre Roy, que pour ce que ledit Roy auoit opinion que le Daulphin eut auancé les iours à la belle Agnes, de laquelle le Roy eſtoit eſtrangement coiffé. Toutes ces cauſes iointes enſemble rendoient le fils fort ſuſpect au pere. L'arriuée du Comte de Dampmartin en Daulphiné auecques vne forte armée effraya tellement le Daulphin que faignant d'aller à la chaſſe, des le ſoir il commanda à ſes officiers que le l'endemain on luy allaſt appreſter ſon diſner au bois auquel il ſe deuoit faire l'aſſemblée pour courir le cerf. Eſtant ceſte entrepriſe deſcouuerte par le Comte, il mit ſes gens en embuſcade en vn deſtroit par ou il penſoit que le Daulphin deut paſſer pour le prendre, mais le Daulphin fin, craintif, & ſoupçonneux de ſa nature partit de grãd matin & au lieu d'aller à la chaſſe accompaigné ſeulement de ſix ou ſept de ſes plus fauoris, print le chemin tout à rebours vers le Comté de Bourgongne, & ne ceſſa de picquer qu'il ne fut arriuée à Sainct Claude ville dudit Comté. Et bien luy ſeruit ceſte diligence, car le Comte aduerti de ſa fuitte le ſuiuit à toute bride iuſques pres de Sainct Claude, mais il ne le peult nullement attraper. De Sainct Claude le Daulphin alla à Nozerot, ou il trouua le Prince d'Aurange auquel il ſe deſcouurit de la crainɛte qu'il auoit d'eſtre ſuiui & du deſir qu'il auoit d'aller trouuer le Duc de Bourgogne. Le Prince accompaigné de grandes forces & du Mareſchal de Bourgogne accompaigna le Daulphin à Bruxelles, de là où il deſpecha vn Gentil-homme au Duc de Bourgogne par lequel il luy faiſoit entendre ſa venuë, & le prioit de le ſecourir & retirer en ſon extreme beſoin. Le Duc bien qu'il fut capital ennemy du Daulphin, aduerti de ſa venue en ſes pays, alla au deuãt de luy, & le ſecourant en ſon extreme neceſſité le receut en ſes terres, l'hõnora, le reſpecta, tout incontinent luy aſſigna trente-ſix mil francs pour l'entretenement de ſon Eſtat, & luy donna le choix d'eſlire pour ſa demeure tel lieu, chaſteau, ou ville qu'il luy plairroit. Le Daulphin eſleut Geneppe à deux lieuës de Bruxelles, là où en l'an 1457. luy fut amenee ſa femme Charlotte de Sauoye. Le Duc enuoya vers le Roy le ſieur de Cymay de la maiſon de Croy grand Baillif de Hainault pour faire ſes excuſes enuers luy de ce que ſans le commandement de ſa Maieſté il auoit recueilly & receu ledit ſieur Daulphin, & d'autres choſes contenues en l'inſtruction dudit de Cymay deſquelles nous auons bien voulu inſerer la teneur.

Le pere contre le fils.

Haine de pere.

Vaine du Daulphin.

S'en va en Bourgogne.

Va en Flandres.

Honneur à luy fait.

Excuſes du Duc au Roy.

Premierement que Monſieur le Daulphin eſtant fils du Roy, & celuy qui deuoit luy ſucceder à la couronne, il ne pouuoit faire ſans charger ſon hõneur autremẽt q̃ de le receuoir, honorer, & cherir, cõme le fils de ſon ſeigneur droicturier & Roy legitime. D'auãtage q̃ le ſeigneur Daulphin venant à Bruxelles tout effroyé, il dit au Duc qu'il auoit fait req̃rir le Roy de pluſieurs choſes, ſ'offrãt à ſe ſoumettre & humilier. que ſa Maieſté auoit biẽ accepté les offres de ſõ excellẽce, mais d'entendre aux requeſtes il n'y auoit eu ordre quelconque. Tiercement luy remonſtra q̃ mõdit Seigneur le Daulphin eſtoit grãdemẽt deſireux de ſ'ẽployer

D'auoir receu le Daulphin.

és

" es guerres contre le Turc ſil plaiſoit au Roy luy permettre, & luy donner gens 1457
" & moyẽs pour ce faire: & luy faiſant ce voyage, le Duc de Bourgogne ſ'offroit &
" promettoit de le ſuiure & ſeruir de ſes forces. En fin que le bon plaiſir du Roy
" ſoit de receuoir mondit ſeigneur ſon fils en grace & ſe reconcilier à luy, à quoy *Prier le Roy pour luy.*
" le Duc ſ'offrit encores de tenir la main, pourueu que le Roy y voulut condeſcen
" dre: lequel il ſupplia bien fort de ne paſſer plus oultre en la ſaiſie du Daulphiné
" par ſa Maieſté commencée & bien fort aduancée. A cecy reſpondit le Roy fort
" pertinemment & dit, que quant à ce que Monſieur de Bourgogne ſ'eſtoit mis en
" deuoir de careſſer & feſtoyer en ſes terres l'aiſné des enfans de France, il ne le
" trouuoit que fort bon, & ſçauoit bien quel honneur doyuent au Daulphin
" tous les Princes & ſeigneurs ſubiects & liges de la couronne de France: mais *Reſponce du Roy.*
" qu'il failloit auoir eſgard ſi ledit ſeigneur Daulphin ſe portoit tel enuers le Roy
" ſon pere & ſeigneur que la raiſon le vouloit, & l'obeiſſance du fils au pere luy *Accuſe ſon fils.*
" commandoit, en tant que l'honneur deu audit Daulphin ne luy dependoit que
" de la grandeur & authorité de ſon pere. Quant à l'eſtonnement ſuppoſé & pre-
" tendu par le ſeigneur Duc pour le Daulphin qui dit vouloir eſtre & demourer
" en la grace du Roy pourueu que les requeſtes par luy faites luy ſoiẽt octroyées
" & que le Roy a reffuſé de luy accorder, ſa Maieſté ſ'eſbahit fort grandement
" d'ou ceſte frayeur luy peut proceder, comme ainſi ſoit que le Roy à touſiours *Le pere doux*
" eſté preſt & prompt à le reprendre en grace, & qu'il fut vray l'année paſſée que
" de la part dudit Seigneur Daulphin vindrent au Roy, Gabriel Vermes, &
" le prieur des Celeſtins d'Auignon enuoyé par noſtre Sainct Pere le Pape, on *Le veut bien traicter.*
" ſçait que le Roy dit & maintient touſiours qu'il eſtoit content que ſon fils vint
" vers luy, qu'il le traicteroit & maintiendroit tout ainſi qu'vn bon pere doit
" & eſt couſtumier de maintenir, traicter, & aymer ſon fils obeiſſant, & qu'il
" eſtoit preſt à luy pardonner & oublier toutes faultes paſſées. Et pour ce que
" les deſſuſdicts enuoyez par le Pape dirent au Roy que le Daulphin auoit de
" grandes faueurs & merueilleuſes craintes: le Roy leur dit ou luy a fait dire ſi
" ſouuẽt que toutes les fois qu'il voudra dire d'ou elles luy ſont cauſées, & qui en *Le fils ſoupçonneux.*
" eſt l'occaſiõ auſſi on luy en dõnera telle raiſon & aſſeurãce qu'il aura iuſte cauſe
" de ſe contenter, & plus raiſonnable de ne conceuoir aucune ſiniſtre opinion ny
" doubte de ſon Seigneur & Pere, qui eſt plus ſoigneux du ſalut & honneur de ſon
" enfant qu'il n'eſt de ſa vie propre, la choſe luy touchãt de ſi pres. Auſſi ne tient il *Le pere ayme le fils.*
" point au Roy & iamais il n'a fait reffus que Monſeigneur ne ſoit en ſa grace, &
" qu'il ne ſe voye hors de tout ſoupçon & doubteuſe crainte. Or quant aux re-
" queſtes qu'il luy feit faire à ſçauoir de ne point venir en Cour vers ſa Maieſté, &
" de luy laiſſer ceux qui ordinairement eſtoient à ſon ſeruice, d'autant que toutes
" ces demandes portoient condition, le Roy iamais ne fut condeſcendu à les luy
" accorder, car oultre que cela repugnoit directement à la volonté & deſir de tous
" les ſeigneurs du Royaume, on a auſſi eſgard q̃ cecy eſt venu du cõſeil meſme du *Conſeil des Princes du ſang.*
" monſieur de Bourgogne, & des Princes du ſang, qui tous ont requis que le Roy
" attiraſt pres de ſa perſonne monſeigneur le Daulphin pour en tirer ſeruice, & le
" pouruoir de ſeruiteurs, officiers, & conſeillers gens notables, ſages, & prudens,
" leſquels ſoient ſoigneux de ſon bien, hõneur, & proffit, & le dreſſent, & ſolicitẽt
" à ſ'employer au ſeruice & bien du Roy, & du Royuame, ainſi que nature, & la loy,
" & le deuoir l'y obligent. Que ſi le Roy luy eut accordé les ſuſdites requeſtes, *Loy de nature.*
" Meſſeigneurs les Princes du ſang & toute la Nobleſſe de France euſſent eu iuſte

occaſion de penſer que le deſir de ſa Maieſté tendoit à tenir loing de ſoy mon-
ſieur le Daulphin, comme ainſi ſoit que luy partant, il ne demanda congé que
pour quatre mois, & il y a deſia pres de ſept ou huict ans qu'au grand regret du
Roy il ſe tient abſent. Là où ſa preſence eut eſté plus aggreable au Roy, affin
Congé du Daulphin. que ſon fils fut participant de tãt belles victoires qu'il à pleu à Dieu luy donner
ſur le recouuremẽt de ſon Royaume: entãt que la gloire & contẽtement du pe-
re giſt en la vertu, & actes louables de ſon fils. Et quant aux ſeruiteurs & dome-
ſtiques de mondit ſeigneur le Daulphin, le Roy a touſiours deſiré comme en-
core il deſire qu'ils fuſſent gens de bien & de marque, qui le conſeillaſſent à hau
tes & louables entrepriſes, & nõ point à ſeſtranger ainſi de ſonpere, pour viure
Ses ſeruiteurs ſelon la legereté de ſon cœur: mais luy ayant de tels hommes que ceux que le
Roy n'a oncques voulu qui le ſeruiſſent ce n'eſt le moyen de radreſſer les ma-
tieres & les mettre en eſtat tel que le Roy deſire, & qui redondent à l'honneur
Suſpects au Roy. & proffit de mondit ſeigneur. Et quant à ce que touche le faict du voyage deſſi-
gné par monſieur le Daulphin pour aller contre les Turcs, des que le Roy a veu
les lettres eſcrittes de Saint Claude auant, par leſquelles ſon fils l'aduertiſſoit de
ceſte entrepriſe, il en a eſté fort eſmerueillé, le voyant ſi ſoudain ſaiſi d'vne ima-
Soudaine pẽſee. gination ſi belle, & de laquelle il n'auoit onc veu aucun ſigne ny impreſſion en
ſon deſir, au moins qu'il en euſt peu aperceuoir ny coniecturer: qui luy fait pen-
ſer que c'eſt vne nouuelle couleur pour ſoubs icelle couurir le mauuais vouloir
dudit ſeigneur de touſiours ſ'eſlogner de la preſence du Roy ſon ſeigneur pour
luy faire le ſeruice qui luy doit. Que ſi ce voyage luy eſtoit tãt à cœur qu'il en
Mauuais vouloir du fils. fait le ſemblant, ſon deuoir auſſi luy commandoit de pluſtoſt que l'entrepren-
dre, ſe reconcilier au Roy, & luy obeir comme de raiſon & que Dieu luy com-
mande de faire, pour plus facilement pouuoir remõſtrer au Roy ce ſien deſſein
à fin d'auoir congé & moyen de l'effectuer, comme ainſi ſoit que ſans le congé,
Sans congé du Roy. authorité, & conſentement d'iceluy, il n'eſt à luy, ou autre du Royaume de dreſ-
ſer de telles & ſi hazardeuſes entrepriſes: attendu que les Anglois anciens enne-
mis du Royaume ſont touſiours en aguet pour ſurprendre les pays, & ſeigneu-
ries de ſa Maieſté, & de fouler le peuple & luy troubler ſon repos, & que meſme
Trouble le peuple. ment n'agueres on auoit baſti de tels complots & menées, que ſi elles euſſent eu
leur fin, ceſt ſans faillir que la France fut tombée en auſſi grands perils & incon-
ueniens que iamais elle ſouffrit encores. Ioint que les Anglois ont du tout refu-
ſé au Legat du Pape de vouloir entendre à paix quelconque, ains deſirent de ſe
preualoir de toute occaſion qui ſ'offrira pour offencer le Roy & ſon Royaume.
Conſideratiõ de voyage. Or ſi on dreſſoit à preſent quelque voyage, & que la fleur de Cheualerie & No-
bleſſe ſen allaſt hors de France, ce ſeroit donner voye, & ouurir le paſſage à l'en-
nemy, pour à ſon aiſe entrer & rauager la France, ayant des intelligences com-
me il a, & des miniſtres ſi diligens qui n'attendent ſinon qu'il remue pour luy
dõner entree. Pour ce le Roy y a pourueu iuſques à preſent, & eſpere d'y mieux
Pouruoir à inconueniens pouruoir à l'aduenir Dieu luy en faiſant la grace. Et quand le Roy eut veu que
par vne bonne paix ou trefues longues, & ſeures, ſon Royaume hors de danger,
il ſe fut volontiers employé à ce voyage ainſi que tout bon Chreſtien doit faire
& comme il l'a fait entendre à noſtre ſaint pere le Pape. Quant au dernier point
touché és remonſtrances de Monſeigneur de Bourgongne, qu'il plaiſe au Roy
de tenir ſon fils Monſieur le Daulphin en ſa grace & de ne plus auant proceder
ſur le fait du pays de Daulphiné, ſa Maieſté dit que touſiours a eſté preſt, & l'eſt

enco-

" encores de preſent, de receuoir amiablement ledit ſeigneur ſon fils toutes les 1457
" fois qu'il ſe mettra en deuoir, comme elle a auſſi faict dire aux gens du Dauл-
" phin qui luy ſont venus porter ceſte parolle. Sur le faict du Daulphiné,
" le Roy n'a rien fait que par bon & meur conſeil, & qui voyant que le Dauл-
" phin ſollicité par ceux qui follement l'enhortoient, n'auoit tenu compte *Faits du Daulphiné.*
" des lettres & douces reſpoces qu'il luy auoit faictes pour obuier à tout incon-
" uenient & au preiudice de ſa Maieſté, & de ſes pays & ſeigneuries, il a vſé de
" voye de droit de ſe tranſporter & aller en perſonne audit pays de Daulphiné *Le Roy y veut aller.*
" pour y donner ordre & prouiſion, & l'aſſeurer ſi bien que nul inconuenient en
" puiſſe aduenir. Neantmoins y a il tellement & auec telle douceur procedé, que
" ceux du pays voyans comme il ſ'y portoit en ont eſté plus que contens & ſatiſ-
" faicts, & en ont rendu graces à ſa Maieſté, laquelle leur a octroié d'enuoier gens
" vers mondit ſeigneur le Daulphin pour luy faire entendre quels ont eſté les fa-
" çons de faire qu'elle a tenues, & combien doucement elle a traicté ceux qu'on
" eſtimoit qu'elle deut accabler, pour taſcher touſiours de retirer & reduire ledit *Deuoir du fils.*
" ſeigneur ſon fils. En ſomme le Roy dit que ſon eſperance eſtoit, que ſi Mon-
" ſieur le Daulphin n'eſtoit oppiniaſtrement irrité contre ſon pere, & ſ'il veult
" ouyr comme il doit, les remonſtrances des Daulphinois & le bon conſeil & ex-
" hortations de monſieur le Duc de Bourgongne que volontiers il ſe reduira &
" viendra vers le Roy, lequel eſt preſt comme touſiours il a eſté de le receuoir,
" l'aymer & embraſſer comme ſon fils treſcher, & que ſur tout il deſire de voir
" auant que mourir.

Remonſtrance ſans effect.

Toutes ces remonſtrances, reſponces, & menees furent ſans aucun proffit entant que le Daulphin ne ſortit onc de Bourgongne iuſqu'au treſpas du Roy ſon pere. Le ſieur de Cimay demeura longuemẽt à la Cour ſans pouuoir eſtre veu ny eſcouté du Roy, en fin apres auoir eſté ouy, il luy dict, dictes au Duc de Bourgongne qu'il nourrit le Renard qui mangera ſes poulles. Ceſte reſponce du Roy en fin ſe trouua eſtre vne prophetie, & quelques mois apres le Roy enuoya vers le Duc à Bruxelles l'Eueſque de Conſtances, pour ſe plaindre de ce que ledit Duc auoit retiré le Daulphin ſon fils, & eſtoient les affaires en termes d'entrer en guerre, car il y en auoit de grandes apparences d'autant que le Roy amaſſoit des forces ſur les limites de Picardie, d'ailleurs le ſieur de Rhodemar ſubiect du Duc, au Duché de Luxembourg faiſoit des entrepriſes ſur ledit Duc, & le Roy auoit mandé au Duc qu'il prenoit Rhodemar en ſa protection. D'autre part le Comte de ſainct Pol ſ'eſtant eſtrangé du Duc pour la ſaiſie de la terre d'Anguien que le Duc auoit miſe en ſa main, eſtoit deuenu ſeruiteur du Roy. Toutes ces choſes aduindrent en l'an 1457. & l'an enſuyuant le Noble & excellent art de l'Imprimerie fut inuenté en Allemagne, combien que d'autres diſent que ce fut en l'an 1441. Iean Guttemberg natif de Straſbourg donna les premiers traits de ceſte belle inuention, puis ſ'en allant à Maience luy donna ſa perfection.

Nota Reſponce prophetique.

Treſues de guerre.

Imprmerie inuentee.

Roy de Pologne.

En ce meſme temps Ladiſlas Roy de Hongrie, de Boheme, & de Pologne, enuoya vers le Roy Charles eſtant à Tours vne honnorable Ambaſſade de ſix cens cheualiers par laquelle il luy demandoit en mariage ſa fille Magdelaine, & luy promettoit de ioindre leurs armes & armées enſemble pour aller contre les Turcs. Ceſte Ambaſſade fut honnorablement receuë par Charles auec grande magnificence, mais parmy ces feſtins & ceſte commune allegreſſe, là vint la nou

Mort.

uelle que Ladiſlas eſtoit decedé nõ ſans ſoupçon d'auoir eſté empoiſonné. Dõt ſes Ambaſſadeurs bien dolens ſ'en retournerent d'ou ils eſtoient venus, & fut ladite Magdelaine mariée à Gaſton de Foix fils du Roy de Nauarre. En l'année 1452. mourut Artus Duc de Bretaigne au parauant Conneſtable de France, & decedant ſans enfans, François de Bretaigne ſon neueu Comte d'Eſtampes & fils de Richard de Bretaigne frere dudit Artus luy ſucceda au Duché & fut le deuxieme de ce nom.

Ducs de Bretaigne.

1459

Pierre Fregoſe Duc de Gennes tourmenté & guerroyé par mer & par terre par la faction contraire & par Alphonſe Roy d'Aragon & de Naples, & ſe voyãt deſeſperé de pouuoir longuement tenir la ſeigneurie de Gennes de laquelle il ſ'eſtoit fait ſeigneur, l'enuoya offrir au Roy qui y enuoya Iean fils de René Duc d'Aniou, là où il arriua à bonne heure pour dreſſer vne armée nauale pour la cõqueſte du Royaume de Naples. Sur ces entrefaites mourut Alphonſe laiſſant ſon Royaume paternel d'Aragon à ſon frere Iean, & celuy de Naples à Ferdinand ſon baſtard, diſant qu'il en pouuoit diſpoſer comme de choſe non à luy laiſſée par ſon pere, mais acquiſe par ſa valeur. Le Pape Calixte ſucceſſeur de Nicolas ne voulut receuoir à foy & hommage du Royaume de Naples ce baſtard, diſant que ledit baſtard ne le pouuoit tenir, ains que ledit Royaume deuoit retourner au ſiege Romain, en l'inueſtiture duquel il eſtoit. Au contraire Ferdinand ſouſtenant ſa cauſe diſant que ſon pere Alphonſe auoit eſté par le Pape Eugene receu & aduoué Roy de Naples, à la charge que ledit Ferdinand ſon fils (expreſſement nommé aux conditions auſquelles ledit Alphonſe fut receu) luy ſuccederoit. Que le Pape Nicolas ſucceſſeur d'Eugene auoit confirmé ce decret, & qu'il le deffendroit auec les mains & les armes ſi quelcun luy vouloit faire tort, & oſter ce qui eſtoit à luy, & qu'il auoit Sforza pour compaignon de ſes conſeils & de ſes forces. Il y auoit apparence que l'Italie ſ'en alloit tomber en vne grande guerre, & que ſes maux qui auoient eſté aſſopis renaiſtroient quand il aduint que Calixte deceda. Le Pape Pie deuxieme auparauant nommé Ænea Syluio grand Orateur & Poëte, eſtant monté au ſiege Papal deſirant trouuer moyen de couurir la Chreſtienté contre la puiſſance & la rage des Turcs qui en l'an 1453. auoient auparauant priſe la ville de Conſtantinople le dixieme mois de ſon Pontifical (comme nous dirõs preſentement) aſſembla vn Concile general à Mantoue auquel il ſe trouua, & deuant qu'y aller il couronna Roy de Naples ledit Ferdinand, & le proclama Roy dudit Royaume, à la clauſe & charge toutesfois que cela ne pourroit apporter preiudice, tort, ou fraude à celuy ou ceux qui pretendoient droit audit Royaume. De ceſte clauſe d'exception les Papes ſes predeceſſeurs n'auoient nullement vſé, mais il ne voulut en ce fait preiudicier aux Ducs d'Aniou, ny decider & iuger de puiſſance abſolue du droit ambigu entre deux grands Princes. Alors le ſoing des Chreſtiẽs ſe tourna à la deffence de la religion Chreſtienne. Les Turcs enorguillis des heureux ſuccez de leurs affaires, & encore plus de ceux qui leur ſuccedoiẽt mal, alors que les autres guerres contre leurs voiſins leur donnoient quelque relaſche ne dõnoient aux Chreſtiens aucun repos ny moyen de reſpirer, ny temps ny lieu vuide de crainte. Calepin fils de Paiazet ou Baiazet Empereur des Turcs eſtant par la mort de Tamberlan ou Tamerlan deliuré de la crainte des Scythes ne iouit pas longuement de ſon Empire, & Mahomet ſecond fils dudit Paiazet regna dix-ſept-ans, & remit en leur premiere grandeur & dignité les ſeigneuries & Empires que ſon pere auoit

Gennes offerte au Roy.

Mort du Roy Alphonſe.

Baſtard deffend ſon droit

Par les armes.

Pape Pie.

Concile de Mantoue.

Droit ambigu.

Turcs contre les Chreſtiẽs.

auoit en l'Europe & en l'Asie & qui auoient esté affoiblies & presque renuersées par Tamberlan & les laissa entieres à son fils Amurath, lequel par sa valeur les augmenta, estendant bien loin les cõfins & les limites de ses terres & seigneuries. Il fit veoir ses armes à Orico & à Appollonie, & à la veue & à la barbe de l'Italie print Aulone, de laquelle en Italie il n'y a qu'vn petit traguect. Il fit guerre aux Hongres, tantost ayant du meilleur & tantost du pire, tantost estant en grosses batailles vaincu & tantost vainqueur auec si grande perte & boucherie des siens que se frappant le front & l'estomac il disoit qu'il ne voudroit pas souuent vaincre ses ennemis à si cher pris. Il auoit desia regne trente ans, quand estant las autant de l'heureux succez de ses affaires & guerres que du malheureux, il s'en retourna en Bithinie, & dõna vne armee à son fils Mahomet encore ieune, pour aller en l'Europe y faire quelques conquestes, luy donnant pour conseil & pour gouuerneur de sa ieunesse vn sage Satrape ou Passa que nous appellons Bascha. Comme il entendit que les Hongres & leurs voisins faisoient vn grand preparatif de guerre, il vint luy mesme en personne en l'Europe, & combattant en bataille rangée contre les Chrestiens il les deffit. Mais ce fut auec si grãde perte des siens que ne pouuant plus supporter si grandes pertes en ses victoires, il se desmit de la charge de ses guerres, & la donna à son fils, & s'en retournant à la ville de Prusias capitalle de la Bythinie deceda. La felicité & la vertu de Mahomet son fils surnommé le Grand surmonta de bien loing la gloire de ses predecesseurs. Il eut de son pere, ou par sa vaillance conquit vne grande partie de la Mysie & de la Thrace, la Macedoine, la Thessalie, l'Ætolie, la Boeotie, la Phocide, Locros, la terre Attique, & presque tout l'Epire & l'Illyrie. En l'an 1453. il alla mettre le siege deuant la ville de Constantinople à la grande honte des Princes Chrestiẽs. L'Empereur Cõstantin fils de l'Empereur Iean qui auec les plus grãds seigneurs de son Estat estoit venu à Florence vers le Pape Eugene, estoit dedans ladite ville, & la deffendoit vaillamment. Les seigneurs Grecs & le peuple de la ville restant de ceux qui preuoyans la prise d'icelle l'auoient abandonnée, & s'en estoyent allez l'vn çà, l'autre là, y firent vaillamment & vertueusement leur deuoir. Il y auoit la dedans grand nombre de Geneuois & de Venitiens, qui d'vne honneste ialousie de vertu combattoient entre eux à qui des deux nations feroit plus de preuue de vaillance. Si l'Empereur Turc & les Passats font bien leur deuoir a assaillir & battre la ville, ceux de dedans ne font pas moins le leur à se bien defferdre, & les vns & les autres n'oubliẽt aucũ point de cõseil, d'aduis, d'industrie, & de hardiesse. Le siege dura 60. iours, & les forces des hõmes ne cedẽt aux autres forces des autres hões, m'ait il pleu à Dieu qu'elles y cedassẽt par vn autre moyẽ. En vne nuit clere il sembla au Turc qu'il auoit veu vne grande lumiere tõber du Ciel dedãs la ville. Il ne fit point sẽblãt d'auoir veu cela & n'ẽ dit mot à personne. La nuit ensuiuãte aussi le Ciel estant cler & serain il vit ceste mesme lumiere qui estoit descendue du Ciel s'en retourner au Ciel. Alors se confortant & remplissant d'vne bonne esperance il commença d'assaillir & battre plus furieusement que deuant la ville, luy semblant que ceste lumiere qui estoit tombee du Ciel en elle puis estoit remontee au Ciel signifioit que les Dieux l'auoient au parauant secourue, mais que maintenant ils la quittoient & abbandonnoient. La valeur des hommes fut vaincue, non leur religion. L'Empereur Constantin allant droit contre les ennemis les combattit vaillamment. Mais en fin ceste grande ville gardée par peu d'hommes fut prise par trois cens mille combattans. Constantin

Princes Turcs

Grandeur d'Amurath.

Mahomet son fils.

Chrestiens deffaits.

Mahomet le Grand.

Siege de Cõstantinople.

Biẽ deffẽdue

Bien assaillie.

Vision au Turc.

Qui luy dõne esperance.

La ville prise

en fuyant fut rencontré meurtri pres de la porte, ſa teſte fut fichée au bout d'vne lance & portée par toute la ville, ſa femme, ſes filles, & les belles & honneſtes femmes furent amenées deuant Mahomet, en la preſence duquel elles furent forcées, & deshonoreés, puis decouppées, & hachees en pieces. Le Patriarche & tous les Chreſtiens furent tuez ſans aucune mercy, & l'Image du Crucifix planté en vne place fut ſouillé de fange & de fians, & ſur iceluy eſcrit: Voicy le Dieu des Chreſtiens. Toutes ſortes & eſpeces de cruauté de paillardiſe, d'auarice, & d'impieté furent commiſes en ceſte priſe, & ainſi print fin l'Empire des Grecs & ainſi fut priſe ceſte opulente ville tant bien meritée du nom Chreſtien, en laquel le Ieſus Chriſt auoit eſté tant reueremment adoré par l'eſpace de 1390. ans, & ne ſe perdit ſinon lors que nons l'abandonnaſmes.

Cruauté contre les Chreſtiens.

Fin de l'Empereur Grec.

Pape à Mantoue.

Eſtant doncques le Pape Pie venu à Mantoue, & y trouuant la plus part des deputez & Ambaſſadeurs des Princes Chreſtiens aſſemblez, il leur fit vne harangue, & remonſtrance conuenable & propre au temps. Ce qui ne fut pas fort difficile à vn tant eloquent Pape, meſmement en tel temps, & en affaire de telle importance. Il deplora la ruine & perte de l'Empire Chreſtien, de Conſtantinople, de tant de Royaumes & Eſtats renuerſez & perdus, & tant de pertes receuës à noſtre grande honte. Remonſtra qu'il failloit à tout le moins conſeruer les reliques demy mortes de tant de Chreſtiens expoſez à la proye des Turcs. Que peu auparauant les villes d'Andrinople & de Nicopoli auoient eſté plus loingtaines & eſlognées, & loing diſtantes de la cruauté des Turcs que maintenant il ne ſemble aux Chreſtiens eſtre prochains (comme à la verité ils ſont) de l'arc & des fleſches des Turcs, & toutefois leſdites villes ſõt en la puiſſãce des ennemis de la Chreſtienté. Qu'il failloit que tous les Princes Chreſtiens aſſemblaſſent leurs cœurs, leurs armes, & leurs forces enſemble, pour reſiſter à ceſte barbare & impie nation affin que nous ne fuſſions expoſez à la mocquerie, à la proye, & à la rage, & cruauté de ces barbares. Qu'ils ſe miſſent deuant les yeux pour patrõs, exemples, & mirouers Godeffroy de Buillon, Baudouin, & Bohemond pour les imiter. Que ceux qui eſtoient ſi vaillans és guerres contre leurs voiſins pour aggrandir ou conſeruer leur Eſtat, ne ſe deuoient monſtrer couards ny reſtifs à entreprendre vne guerre ſainte, pour la cauſe & deffence de la religion, & pour le commun ſalut des Chreſtiens. Qui ſera doncques celuy la (diſoit il) qui dira qu'il veult marcher le premier en ceſte guerre ſainte ou y porter l'enſeigne? Qui ſera celuy qui voudra prendre la Croix ou porter celle de noſtre Sauueur? Qui ſeront ceux là qui voudront eſtre appellez & eſtre les ſoldats de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt? La remonſtrance eloquente de ce grand Pape eſmeut les cœurs des aſſiſtans tant qu'ils l'eſcoutterent parler, mais ce pendant que les Ambaſſadeurs des Roys & des autres Princes mettent en auant les cauſes, les guerres, & les empeſchemens de leurs maiſtres chacun pour le ſien, leurs differens & leurs guerres particulieres empeſcherent les ſaintes. Iean fils de René Duc d'Aniou & par ſa mere Duc de Lorraine, & Gouuerneur de Gennes paſſa au Royaume de Naples auec vne armée de Geneuois & de Marſillois, & faiſant la guerre à Ferdinãd ſe plaignoit grandement de ce que le Pape auoit couronné Ferdinand Roy dudit Royaume, & ſes Ambaſſadeurs aſſiſtans à ce Concile en faiſoient vne grande queremonie. Pareillement les autres Ambaſſadeurs des autres Princes mettoient en auant d'autres plaintes de leurs maiſtres, chacun ſelon ſa paſſion ou ſon droit pretendu. Seulemẽt de parolle vne guerre ſainte fut entrepriſe, & promiſe, &

La remonſtrãce aux Chreſtiens.

Contre les Turcs.

Exemples.

Exhortation

Empeſchemẽt de guerres ſaintes.

miſe, & le Concile finit le huictieme mois apres qu'il euſt eſté commencé. Le Duc Iean ayant gaigné vne groſſe bataille au fleuue de Sarno il ſembloit qu'il deut gaigner tout le Royaume. Et comme il voulut aller mettre le ſiege deuant la ville de Naples il en fut diuerti par l'opinion de ceux qui luy remonſtrerent qu'il valloit mieux aller aſſieger & prendre les autres villes prochaines qui la nourriſſoient & qui gardoient de ſ'aller camper deuant icelle qui eſtoit forte, & y perdre honneur & tẽps. Que ſi on ne prend premierement ceſdites villes, ceux qui iront deuant Naples ſeront pluſtoſt aſſiegez qu'aſſiegeans. Ces diuers aduis prolongerent la guerre, & ce pendãt les amis, confederez, & aſſociez de Ferdinand eurent loiſir & temps de luy enuoyer ſecours & pour mieux accouſtrer le Duc Iean de Lorraine, la ville de Gennes ce pendant ſe reuolta contre les Frãçois qui en furent chaſſez & ſe ſauuerent au chaſteau. La ville de Sauone leur demeura touſiours fidelle. Le Duc René Roy de Sicile mena des forces de France en intention & eſperance de recouurer ladite ville de Gennes, mais elles furent deffaictes, deux milles hommes des ſiens tuez, & ceux qui ſe ſauuerent ſ'en furent à Sauone.

Fin du Cõcile

Conſeil mauuais.

Donné loiſir aux ennemis

Francois deffaits.

Durant que ces affaires ſe menoient pardeça, Conſtantin Empereur de Conſtantinople qui n'auoit voulu ſuruiure à ſa patrie, auoit laiſſé deux freres qui ne luy reſſembloient en rien en valeur ny en vertu. Ce pendant qu'entr'eux ils debattent & ſe font guerre pour la Morée à qui des deux elle demourroit, ils donnerent vne belle occaſion au Turc de ſ'en emparer, comme il fit auec pluſieurs villes qui eſtoient aux Venitiens. Auſſi le barbare print au pays du Pont, l'opulente & ancienne ville de Trebizonde poſſedée par vn grand ſeigneur de l'vne des plus illuſtres races de la Nobleſſe Grecque. Le Pape Pie enuoyoit ſes Nonces & Ambaſſadeurs vers tous les Roys, Ducs, & Potentats de la Chreſtienté leur remonſtrer auecques larmes & compaſſions ces miſeres & pertes des Chreſtiens, & le Daulphin Loys eſtant touſiours auec le Duc de Bourgogne promettoit (ſi ſon pere le luy vouloit permettre) de prendre les armes contre les ennemis de la religion Chreſtienne. Le pere diſant qu'il ſ'eſbahiſſoit du ſoudain deſſein & de la ſoudaine enuie de ſon fils luy manda qu'il eut à venir premierement vers luy, & que lors par enſemble ils aduiſeroient à ce qu'il faudroit faire. Mais voyant le Roy que ſon fils ne vouloit point venir ny luy obeyr, il enuoya demander aduis au Pape Pie commẽt il pourroit exhereder ſon fils aiſné rebelle à luy du Royaume de France, & le donner & laiſſer au ſecond qui luy eſtoit bon & obeiſſant fils. Le Pape tournant le viſage & bouchant les oreilles à la propoſition de ce fait, loua le bon & louable deſir du fils & accuſoit le pere auquel il manda qu'il ſe deuoit reſſouuenir de la pieté, de la valeur, de la gloire, & du bon zele de ſes anceſtres, & des trophees & triomphes qu'ils auoient gaignez ſur les ennemis des Chreſtiens. Et comme le Duc de Bourgogne auoit vengé la mort de ſon pere auec beaucoup de ſang eſpandu en Erance, ainſi deſirant par quelque beau fait venger la memoire de la prinſe de ſondit pere vaincu & prins par les Turcs, il promit ou d'aller ou perſonne auecques vne armée contre eux, ou ſi quelque affaire & neceſſité l'en empeſchoit, d'y enuoyer vne belle armee auec bon nombre de chefs. Eſtant le Daulphin en Brabãt, la Daulphine ſa femme accoucha d'vn fils, & le meſme iour de ſa naiſſance le pere le fit appeller Duc de Normandie. En quoy il ſembla qu'il voulut faire le Roy durant la vie du Roy ſon pere. Ce qui d'auantage irrita ledit pere contre luy.

Turc prent la Morée.

Et Trebizõde.

Debat de pere & fils.

Le pere le veut exhereder.

Aduis du Pape.

Deſir du Duc de Bourgogne

Charles chargé d'annees & affaiſſé des longues guerres & des grands trauaux qu'il auoit ſoufferts tomba malade à Meun ſur Yeure au mois de Iuillet de l'an 1461. Eſtant aggraué de ſa maladie, certains flatteurs luy mirẽt en la fantaſie que quelques vns le vouloient empoiſonner. Dequoy il print vne telle apprehenſiõ & crainte qu'il fut ſept iours entiers ſans vouloir manger, combien que les Medecins luy remonſtraſſent qu'il eſtoit plus affoibli & attenué de la longue abſtinence, que de la maladie. Mais en fin voulant manger, les arteres de l'eſtomac, & ſes entrailles & conduits eſtoient ſi reſſerrez, qu'il ne ſceut aualler aucun morceau, & ſentãt ſa mort prochaine, il rẽdit graces à Dieu de ce qu'il le faiſoit mourir le iour de la Pechereſſe: car ce fut le iour de la feſte de la Magdelaine 22. iour de Iuillet dudit an 1461. qu'il deceda le 37. ou 39. an de ſon regne, ordõnãt par teſtament qu'il fut enterré en l'Egliſe Saint Denis entre ſon pere & ſon grand pere cõme il fut. Apres ſa mort il rapporta le nom le Charles le Treſuictorieux, pour auoir conquis ſur les Anglois tout ce qu'ils tenoient en France hormis Calais. Et bien que ſur le milieu de ſon regne il fut fort nonchallant & adõné à ſes plaiſirs & voluptez tant à la chaſſe & à faire de beaux iardins qu'aux amours des Dames, meſmement de la belle Agnes, ſi eſt-ce que ſe ſuertuant puis apres tant à la ſuſcitation de la Pucelle d'Orleans, que pour la remonſtrance de ſes bons & fidelles ſeruiteurs, & par l'obiect & ſpectacle du piteux eſtat de ſes affaires, qui eſt vn piquant aguillon pour ſe ſuertuer, il print le frein aux dents, & ne ceſſa qu'il n'eut rencogné les Anglois au coing de la ville de Calais. En quoy ſe monſtra la bonne fortune de la France enuoyée du Ciel & reſpandue de la main du ſouuerain Dieu, & la fidelité de pluſieurs Princes & ſeigneurs François qui la relleuerent des calamitez qui la menaſſoient. De ſon temps aduindrent en France & ailleurs pluſieurs choſes memorables deſquelles nous auõs parlé en ſa vie. Le Concile ſe tint à Baſle, puis fut transferré à Ferrare, & de là à Florence. Le Schiſme de l'Egliſe à cauſe de l'election de deux puis de trois Papes fut eſtaint. La Pragmatique Sanction fut faite. L'art de l'Imprimerie fut inuenté. Les francs Archers & les compaignies de genſd'armes furent inſtituees, & Conſtantinople fut priſe par les Turcs. Laurens Valle, Blondus Hiſtorien, l'vn natif de Rome, l'autre de Forli, George Trapozunze Rhetoricien, & Theodore Gaze Grecs, Nicolas Perot Eueſque de Siponto autrement dicte Maufredonia, Iean de la Tour bruſlee en Latin appellé de *Turre Cremata*, floriſſoient, & les lettres Grecques commencerent d'eſtre cognues en Italie, apportées par les ſçauans hommes qui ſe ſauuerent de Conſtantinople & du reſte de la Grece, alors que Mahumet deuxieme du nom ſurnommé le Grand fils d'Amurath ſecond conquiſt ceſte grande & renommee ville, œil de l'Europe, & deffence & garde de l'Europe & de l'Aſie. Doncques la fin du regne & de la vie de Charles ſeptieme Roy de France finira ceſt œuure pour les raiſons que le Lecteur trouuera en la preface d'iceluy. A Dieu en ſoit la gloire.

Maladie de Charles.

Son ſoupçon.

Sa mort.

Surnommé Victorieux.

S'eſuertua.

Heur de la France.

Choſes memorables.

Hommes doctes.

Fin de l'œuure.

FIN DV VINGT-QVATRIEME LIVRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PRIVILEGE DV ROY.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France, & de Polongne. A nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlemens de Paris, Thoulouze, Bourdeaux, Rouen, Dijon, Prouence, Grenoble, & Bretaigne: Et à tous noz autres Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, & leurs Lieutenants, & à tous noz autres officiers, ſalut & dilection. Noſtre amé & feal Secretaire de noſtre chambre & Hiſtoriographe de France, Bernard de Girard Sieur du Haillan, Nous a faict entẽdre qu'en l'an mil cinq cẽs ſoixãte & vnze apres auoir fait veoir au feu Roy noſtre treſcher & treshonoré Seigneur & frere que Dieu abſolue, ſon œuure de l'Eſtat & ſuccez des affaires de Frãce imprimé, & les deux premiers liures de l'Hiſtoire & des vies des Rois de Frãce nos predeceſſeurs par luy cõpoſez, eſcrits à la main, & non encores imprimez, ledit Seigneur Roy noſtre frere deſirant veoir ladite Hiſtoire cõduicte à ſa fin, & leſdites vies eſcrites & redigees en bel ordre & lãgage, pourueut ledit de Girard dudit Eſtat d'Hiſtoriographe de France, & luy commanda de pourſuiure & continuer ladite Hiſtoire le plus auant qu'il pourroit. A quoy ledit de Girard auroit auparauãt & depuis ordinairement trauaillé auec beaucoup de peine, trauail, eſtude, & deſpence, & auec curieuſe & diligente recherche de pluſieurs liures tant anciens que modernes, Latins, François, & autres, & de pluſieurs monuments, chartres, & antiquitez qui ſe peuuent recouurer traictans de ceſte matiere. Ayant cõmencé ſadite Hiſtoire à Pharamõd premier Roy des Frãçois, & icelle finie à la mort de feu de bõne & louable memoire le Roy Charles ſeptieme, laquelle il deſireroit faire Imprimer par tels imprimeurs que bon luy ſemblera, ſans qu'autre que celuy ou ceux qui ſeront par luy nommez puiſſent icelle imprimer. Et d'autant que nous deſirons gratifier ledit de Girard, tant en conſideration des ſignalez & laborieux ſeruices qu'en plus d'vne ſorte il a faits aux feuz Rois noz treshonorez Seigneurs, Pere, & Freres, & à nous, tant en voyages & negotiatiõs aux pays eſtrãgers qu'en pluſieurs œuures par luy faites & mis en lumiere, & meſmemẽt en celuy de ladite Hiſtoire de Frãce, & que nous auons eſperance de veoir choſe qui nous ſera aggreable & proffitable au public, à la France & à la poſterité. Nous à ces cauſes apres auoir faict veoir ladite Hiſtoire par perſonnages notables qui nous ont certifié n'auoir veu dedans icelle aucune choſe contraire à noſtre Eſtat & authorité ny au bien du public: Auons par ces preſentes permis & accordé, permettons & accordons audit de Girard qu'il puiſſe faire imprimer en iceluy noſtre Royaume ladite Hiſtoire, tant en François qu'en Latin par tels Imprimeurs que bon luy ſemblera durant le temps de dix ans prochains & cõſecutifs, auec deffence à tous autres Imprimeurs & Libraires de l'imprimer, vendre, ne debiter ſans permiſſion dudit de Girard, à commencer du iour que ledit liure ſera paracheué d'imprimer, ſur peine de confiſcation deſdits liures & d'amende arbitraire. Vous mandant proceder contre les contreuenans par la declaration deſdites peines, & par toutes autres voyes & manieres deues & raiſonnables, Nonobſtant oppoſitions ou appellations quelsconques, pour leſquelles & ſans preiudice d'icelles ne voulõs eſtre differé. Voulans qu'en mettant par bref le contenu audit priuilege au cõmencement ou à la fin dudit liure il ſoit tenu pour deuëmẽt ſignifié & venu à la notice & congnoiſſance de tous, comme ſi expreſſement & particulierement il leur auoit eſté ſignifié. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le ſixieme iour de Iuillet, l'an de grace mil cinq cens ſoixante & ſeize, 1576. 1576.
Et de noſtre Regne le troiſieme. Et au deſſous eſt eſcrit,

Par LE ROY, M. Eſtienne l'Alemant Seigneur de Vouzé Maiſtre des Requeſtes ordinaire de l'Hoſtel, preſent.

Et ſeellé du grand ſeel en ſimple queuë. Signé MORE'. expirat priuilegii 1586

Ledit de Girard a permis à Pierre l'Huillier & Michel Sonnius Libraires iurez de l'Vniuerſité de Paris d'imprimer ou faire imprimer l'Hiſtoire de France, compoſee par ledit de Girard, ſans qu'autres que leſdits l'Huillier & Sonnius puiſſent imprimer ou faire imprimer ladite Hiſtoire iuſques audit terme de dix ans contenuz au Priuilege du Roy, duquel leſdits l'Huillier & Sonnius iouiront cõme ſ'il eſtoit en leurs noms. Donné à Paris les an & iour que deſſus.

TABLE TRESAMPLE DES

NOMS, MATIERES ET CHOSES NOTABLES

CONTENVES EN L'HISTOIRE DE FRANCE.

Age & bonnes meurs reſpectees ſeulement pour le gouuernement. pag.455
Aaron Admiral des Sarrazins en Aſie auec trois cens mille hommes contre Nicephore Empereur. 201
l'Abbaye de Ioye-en-ual fondee. 35
l'Abbaye de Iumieges ou des encruez fondee. 96.97
Abbayes fondees de Lagni & de S. Maur des Foſſez. 97
l'Abbaye S. Germain des Prez lez Paris enrichie par Charles le Chauue. 278
Abbayes conferees aux ſeculiers & gens indignes par Lois le Begue. 281
Abbayes fondees par Lois ſeptieme dit le ieune. 453
Abbayes fondees par Charles le chauue. 277.278
Abrodites gens belliqueux. 183. *deffont les Saxons,* 184
Abrodites transferez pour habiter la Saxe. 199
Abelard Dialecticien marié, moyne, Abbé eſt declaré heretique. 426
Abrodites ſe reuoltent contre Loys 1. 239
l'Abſence fait oublier & l'enuie & la haine. 25.26
Abus des Eccleſiaſtiques. 924
Acception des perſonnes en iugement tollue. 595
Accord des deux Rois & de France & d'Angleterre, par mariage. 942
Accuſation contre Enguerrand de Marigny General des finances de Philippes 4. *le Bel.* 703. 704. 705
Accuſation du Duc de Bretaigne & points d'icelle. 942
Accuſation faite contre Loys Duc d'Orleans en la preſence de Charles 6. *Roy.* 1000. 1001. 1002. 1003
Accuſations contre Ieanne la Pucelle. 1166. *iuſques* 1175. 1174.
Acre aſſiegee par les Chreſtiens, & rendue 379
Acre nommee Ptolemaide aſſiegee. 474. 476
Acre aſſiegee des Rois Auguſte, & Richard, ſe rend. 480
Adelphonſe ſurnommé le chaſte Roy de Nauarre. 166
Adolph comme perfide priué de l'Empire. 662
Adrianopole aſſiegee par Baudouin Empereur. 509
Aduertiſſement aux Rois. 134
Aduis & conſeils venduz. 84
Aduis cruel d'vn Pape touchant vn priſonnier. 603
Adultere commis en l'Abbaye de Maubuiſſon pres Ponthoiſe, & punis. 697
Aetius capitaine Romain tant en Gaule qu'en Eſpaigne fait teſte aux ennemis. 19. 20. *fait paix auec les Francs.* 20. *harangue ſon armee.* 22
Aetius conſeille Merouee Roy autrement qu'il ne penſe 23. *accuſé, eſt mis à mort.* 24
Aelix ſœur de Philippes 2. *Auguſte mariee à Richard Duc de Guyenne & Roy d'Angleterre.* 472. *renuoyee* 475
Aelix mariee à Pierre de Dreux Duc de Bretaigne. 519
les Affaires de France ſe depeſchent à l'appetit d'vne femme. 356
Agilulphe Roy des Lombards. 84
Agnes Imperatrice va en Italie & y fait ſa demeure. 347
Agnes fille de Loys 7. *accordee au Poince Alexis fils de l'Empereur Emanuel.* 463
Aigoland victorieux contre Charles le Grand: puis vaincu & mis en routte. 167
Aigoland ſe veut faire baptizer. 167
Aigrold Roy Dannemarch vient auec vaiſſeaux en Normandie contre Loys 4. *d'Outremer.* 311
Aigrold Roy de Dannemarch chaſſé par ſon fils va en Normandie, 304
droit d'Aineſſe quitté au Puiſné. 94
l'Aiſné des fils de Loys 1: *veut faire la part au plus ieune.* 267. 268
l'Aiſné fruſtré de ſa primogeniture. 338
l'Aiſné fils du Roy de France, Daulphin. 791
Alard en armee tenant le lieu Royal tombe par terre mort. 602
Alaric tué par clouis. 41
Albert d'Auſtriche eſleu Empereur. 662

Agnes la belle femme du 2e charles 7e mort 1458

Albert Empereur tué par ſon neueu nourry en ſa cour 688.
les Albigeois heretiques reprennent les armes. 557
Albigeois heretiques. 510
Albiole, Brondolo & Paleſtine villes prinſes ſur les Venitiens par les François. 211
Alboin Roy des Lombards eſpouſe Clotoſinde fille de France. 51
Albõ Maire du Palais en Sauoye, Daulphiné & Pro uence. 83
Albon gouuerneur en la Bourgongne Tranſiuraine mis à mort. 83
Alcuin Anglois precepteur de charles le Grand Empereur, ſes œuures. 219
Aldegiſe fils de Didier Lombard craignant Charles le Grand, fuit en Conſtantinople. 151
Aldegiſe vient & trouble l'Italie. 156
Aldegiſe fils de Didier reuient en Italie, & y fait la guerre. 177
Aldegiſe renommé capitaine, eſt fait Patrice, irrite l'Empereur contre les François. 156
Alegreſſe des Romains ſur la venue ds Charles le Grãd à Rome. 151
Allemans tributaires aux François. 31
l'Allemagne & l'Italie ſubiette deCharles le Grãd par ſa force & vertu. 157
l'Allemaigne en trouble pour l'electiondes Empereurs. 490.
Alexandre 4. Pape enuoye des preſcheurs pour exciter le peuple à la guerre, non en la terre ſaincte. 591
Alexandrie aſsiegee. 459
Alexandre 4. Pape en armes contre Mainfroy Roy de Sicile, appelle ceſte guerre ſainte. 591
Alexis ieune Empereur Grec aueuglé. 465
Alexis le Ieune demande ayde contre l'iniure faite à ſon pere Iſaac Empereur. 498. 499
Alexis Empereur Grec trompe les Chreſtiens. 371
Alexis le ieune ſoblige aux Venitiẽs pour vn emprunt que les François leur auoient fait. 500
Alexis le tyran cache ſon threſor, ſenfuit de nuict. 502
Alexis ingrat & malheureux, deſpouille ſon frere Iſaac de l'Empire, luy creue les yeux & l'empriſonne. 497. deliuré. 502. meurt. 503
Alexis le ieune ſaquitte de ſa promeſſe enuers les Frãçois, peines ou il eſt. 503
Alliance entre les Oſtrogots, Viſigots & François. 29. 30.
Alliance de voiſins eſt l'eſtabliſſement d'vn Eſtat. 32.
Alliance entre les Empereurs. 237
Alliance de l'Anglois auec le Comte de Flandres, & de Thouloufe. 493
Alliance de Guy comte de Flandres auec l'Anglois par mariage. 654
Alliance ſuſpecte au Roy S. Lois. 561
Alliance ne ſert à amitié. 1203
Alliance des Ducs de Bethfort, reget en France, & en Bretaigne, auec Philippes de Bourgongne par mariage. 1122.
Almeric Roy de Hieruſalem, gloire de luy. 459. tué. 460.
Alphaſal Roy des Perſes. 372
Alphons Comte de Thoulouſe au retour de la terre ſainte meurt. 614
Alphonſe adopté au Royaume de Naples. 1078. ſe trouue en danger. 1079
Amaulry Comte de Montfort Conneſtablede Frãce. 549
Ambaſſade de Charles 7. à Philippes Duc de Bourgongne pour enſemble faire paix. 1160
Ambaſſades des Orleannois enuoyez à l'Anglois pour auoir ſecours, prins auec leurs blancs ſignets. 1030
Ambaſſadeurs de Conſtentin malicieux. 137
Ambaſſadeurs des Galliciens vers Charles le Grand pour receuoir la foy Chreſtienne. 158
Ambaſſadeurs de pluſieurs endroits viennent à Charles le Grand. 188
Ambaſſade de Charles le Grand Empereur vers Irene pour mariage. 195
Ambaſſadeurs d'Orleans vers Bethfort Anglois regẽt en France. 1143
Ambaſſadeurs de Perſe, Barbarie, d'Aegypte vers Charles le Grand Empereur. 197
Ambaſſadeurs des Venitiens à Pepin & l'Empereur. 204
Ambaſſadeurs de Charles le Grand Empereur en Conſtantinople pour aſſeurer la paix. 216
Ambaſſadeurs de pluſieurs Prouinces vers Loys. 1. Empereur. 243
Ambaſſadeurs enuoyez en pluſieurs endroits 262
Ambaſſadeurs pour traitter la paix entre les enfans de Loys 1. 268
Ambaſſadeurs de l'Orient demandans ſecours & au Roy Loys 7, & à l'Empereur. 431
Ambaſſades de Charles 5. le Sage en Allemaigne pour renouueller les amitiez anciennes. 861
Ambaſſadeurs du Pape pour faire paix entre charles le 5. & l'Anglois. 857
Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre aſſemblez à Amyens pour traitter la paix. 933
Ambition de pluſieurs voulans commander. 10
Ambition eſt la ruine des hommes. 80
Ambitiõ & conuoitiſe des Papes. 575
Ambition cauſe de grands maux. 880
Ambition de Iean de Bourgongne, contre les Orleanois Princes du ſang. 1042
le corps S. Ameltrude donné à l'Abbaye de Iumieges par Rhou Idolatre. 204
Amende pecuniere ſur les Pariſiens. 904
Amende pecuniaire des Flamans enuers Philippes 4. le Bel. 677
Amende rigoureuſe contre ceux de Montpellier pour vne ſedition. 876
Amẽde pecuniere ſur les Pariſiens pour leurs rebelliõs, 908.

Amende contre Oliuier de Clisson. 949
Amende honorable demandee pour la mort de Iean de Bourgongne. 1109
Amende honorable prononcee contre Iean de Bourgongne pour la mort de Loys Duc d'Orleãs. 1006. 1007
l'Amitié de la mere aux fils. 261
Amitié des François & Allemans. 317
Amitiez des François auec les Venitiens. 506
Amitié du Bourguignon auec l'Anglois deffaut. 1196
l'Amitié du Pape achetee à beaux deniers cõtens. 578
Amon court la Prouence, pille Marseille, s'enfuit par les Alpes. 59
Amour fait tout oublier. 27
l'Amour du peuple enuers son Roy dure autant, que faict la bonne fortune du Prince. 327
l'Ampoulle sert seulement à oindre les Rois à leur sacre 35.
Amiens prinse par le Comte de Flandres. 472
André le Venitien competiteur de Charles au Royaume de Hongrie, se marie, meurt, sa femme enceinte chassee. 644
André le Venitien Roy de Hongrie. 645
Andronic despouillé des ornemens Imperiaux, tué 466
Angely prinse par le Roy. 548
Angers prinse & desmantellee. 515
Angers à l'Anglois, rebastie. 518
Anglois chassez de Caux, prisonniers. 202
Angers assiegee & rendue à Sainct Lois. 563
l'Anglois assailly de tous costez par Loys 6. Roy de France, se deffie des siens. 396
Anglois deffaits par Guillaume Comte de Flandres. 390. 492. 649. 650
l'Anglois deffaict pres Gisors par Lois 6. le Gros. 392
les Anglois se reuoltent contre Estienne leur Roy esleu 421
l'Anglois donne les benefices à gens incapables. 443
Anglois en armes contre les François, en Guyenne. 518
l'Anglois vassal de France. 548. 607. 646. 760
Anglois assaillis, fuyent. 567. deffaicts. 568
Anglois prisonniers par Lois 9. iusques au nombre de quatre mille. 568
l'Anglois le Frãçois & l'Aragonois passent en Espaigne, reuiennent vainqueurs en France auec grand honneur. 572.
l'Anglois en France contre Loys 9. 566. 567
cent Anglois contre vn François. 567
l'Anglois quitte du tout la Normandie & autres pays à Loys 9. 606
l'Anglois adiourné, ne compare, est declaré rebelle, & son Duché de Guyenne confisqué. 647. s'allie auec le Comte de Flandres. 648.
Anglois en Flandres voulans piller la ville de Gand, tuez. 660
Anglois par simulation veut secourir Philippes le Bel. 666
l'Anglois sollicité de Boniface 8. Pape pour inuader la France. 683
l'Anglois dit luy appartenir la Frãce, se plaint du Roy, suscité par Robert Comte d'Artois. 754
l'Anglois en France rauage le pays de Thierache au feu & à l'espee. 757. 850
l'Anglois en grand apparat demande ayde par tout contre Philippes 6. 754
l'Anglois s'intitule Roy de France. 765
l'Anglois & Flamans liguez. 756
l'Anglois pretend à la France. 729. s'aide de la Loy Salique, & d'vn passage des nombres. 731
l'Anglois despit ne fait compte de faire hõmage au Roy de France, est mandé à Amyens. 747
Anglois & Flamans deffaits & prisonniers. 757
Anglois tuez en Caen 779. refuse bataille. 789
l'Anglois en Ponthieu, se campe à Crecy. 782. son armee. 783. orgueilleux. 785
l'Anglois en Flandres pour cõtracter le mariage de sa fille auec Loys Comte. 792
Anglois en Normandie bruslent tout. 803
Anglois tuez en Paris. 823. 827
Anglois au bois de Boulongne pres Paris. 828
Anglois pilleurs, la paix faicte. 836
l'Anglois vers Paris. 833. deuant Paris. 834
Anglois mis en plusieurs places de Bretaigne. 855
l'Anglois campé à Villeiuifue. 850
Anglois en Normandie. 851. à la Rochelle. 852. deffaits par Bertrand du Guesclin. 851. en Bourgongne. 852
l'Anglois tasche à rendre les François odieux par tout 857. deffaits en Guyenne. 860. chassez de plusieurs places de Normandie par les paysans. 1199. 1200. deffaits deuant Compiegne. 1188
l'Anglois s'excuse du serment fait. 882. accusez de perfidie. 863. vassal de France. 864. cõurt la France sans aucune resistance. 877. en Bretaigne deuãt Nantes. 894. à Vennes. 895. irritez de la paix. 895
Anglois en Flandres, la quittent, par soupçon decollés. 909.
Anglois au secours des Geneuois contre les Sarrazins 935. 936. doux contre les François. 973
l'Anglois en France assiege Harfleu en Normandie. 1060
l'Anglois agreable & bien receu des Parisiens. 1108
l'Anglois au pays de Vimeu. 1061. deffaits pres Sainte Susanne. 1136
Anglois en partie tuez dedãs le Mans. 1138. secouruz par Talbot. 1139. rencontrez à Patay deffaits. 1153. deffaits deuant Montargis. 1136.
Anglois vainqueurs, vaincus 1194. rõpus. 1195. deffaits. 1198. 1199
Anglois decollez iusqu'à cinq cens. 119. chassez de plusieurs villes & chasteaux. 1190. deffaits. 1195. issus des Normans. 1158
Artillerie inuentee. 1120
Anglois assaillis & tuez pres Orleans. 1150. 1151
Armee de Iean de Bretaigne contre l'Anglois. 1115
Anglois deffaits. 1067

Aquitaine et Guienne sont
deux provinces. voir mesme chose p 978

Anglois en grand nombre deffaits. 1123.1124
Anglois tuez, & chassez des enuirons le Mont S. Michel. 1128
Anglois prins & tuez. 1111
Anglois chargez de butin. 1126. deffaits. 1127
Anglois en Bretaigne pour la destruire. 1137
Anglois tuez. 1163.1164
Anglois à Baugé contre les François. 1110
Anglois partie tuez, se retirent à Paris. 1157
Aniou erigé en Duché. 771
Annates instituees par Boniface 9. 1120
l'Annat pour les benefices, deffendu en France. 989
Anneaux & enseignes charmez. 1176.1177
S. Anthoine lés Paris bastie par Loys 9. 594
Antioche en Phenicie assiegee par les Latins prinse. 376.
Antioches villes, l'vne en Pãphilie, & l'autre en Phenicie. 375
Antioche en Phenicie iadis nommee Epidaphus. 360.
Antipatride ville situee entre Cæsaree & Iaphe. 483
Antioche assiegee & prinse. 605
Antropomorphites heretiques, & leur heresie renouuellee. 317
Apannage d'Aribert frere de Dagobert. 88
Apparat de Charles le Grand, & magnificence des seigneurs qui disnoient auec luy. 167
Appellations villaines aux iuges subalternes. 639
Appel au Concile general, contre le Pape. 1017
Appointement entre le Cõte de Flandres, & les chappeaux blancs. 875
l'Aquitaine donnee aux Gots auec condition de paix. 17. 19.
Aqueducs de Vienne, & par iceux prise. 41
Arabes en Afrique. 454
Aragise Duc de Beneuent fait le serment de fidelité à Charles le Grand. 176. est suspect aux François. 177
Arbalestiers Geneuois en bataille. 784
Arbre fee pres de Bourlemont 1171
Arcadius & Honorius succedent à Theodose. 16.
Archambault de Bourbon. 388
Archers gardes de Richard penduz. 308
Archers en bataille. 784
pourquoy l'Argent n'est transporté hors de Frãce. 923
Argent est le moyen de l'obeissance & amitié des gens de guerres. 56. 57
l'Archeuesque & Duc de Reims Doyẽ des pairs clercs. 162
Archeueschez comprimez soubs l'Empire de Charles le Grand Empereur. 227
Archeuesques, & Euesques de France doiuent estre nommez & confirmez du Roy auant qu'estre sacré sur peine d'excommunication. 241
Archeuesque vsurpateur chassé. 314
l'Archeuesque de Rheims voulant desgrader est desgradé. 330. est remis. 331
Archeuesques & Euesques assemblez à Paris touchant leur iurisdiction. 741
Archeuesques & Euesques remis en leur dignité. 331
Arethuse assiegee. 462
Aribert frere de Dagobert meurt. 91
l'Aristocrasie est contre nature. 3. fin d'icelle 4
Arles en Bourgongne prinse. 68
l'Armaignac & ses alliez deffaits & pris. 839
l'Armaignac & François deffaits en Italie. 929
l'Armaignac ne veut combattre que contre les riches. 1084.
l'Armaignac Conneslable prisonnier. 1086, tué. 1087
l'Armaignac repoussé par les Bourguignons. 1082. priué de ses Estats. 1083
Armee d'Attila en Gaule, met le siege deuant Orleãs. 21.
Armee de Nicephore Empereur Grec en Dalmatie cõtre Pepin fils de Charles Empereur, 204
Armee nauale de Pepin Roy d'Italie contre les Venitiens. 206
les Armes ordinairement sont iuges des Princes. 242
Armees du Duc bastard, & de Heroult aux mains. 351.
Armee Chrestienne pour aller en la terre sainte. 473
Armee du Duc bastard Guillaume en Angleterre, d'iuisee en trois batailles, 351
Armee des Chrestiens campee. 435
Armes defin or. 588
Armees de Charles, & de Conradin. 602
Armee de quatre Rois contre l'Aragonnois. 628
Armee Françoise deffaicte des Anglois. 647
Armee Françoise en Flandres. 660
Armee du Roy en Flandres soubs Robert Comte d'Artois. 670
3. Armees de Henry 7. Empereur, victoires & desseins de luy. 689. va en Italie. 690
Armees Angloises naualle & terrestre en Guyenne. 647. 648
Armee Bourguignonne deuant Compiegne chassee. 1190 722
Armee pour aller en Gascongne. 758
Armee de Philippes 6. Roy de cent mille combattans au secours de Tournay. 781
Armee de Philippes 6. contre l'Anglois. 758
Armee du François & Anglois. 783
Armee de Philippes 6. à Crecy. 804
Armee du Prince de Galles en Guyenne. 846
Armee du Prince de Galles ennemy des Françoi. 860
Armees cinq de Charles 5. 908
Armee de Charles 6. pour aller en Flandres. 871
Armee de Richard Anglois en Flandres pour le Schisme touchant le Papat. 918
Armee de Charles 6. pour aller en Angleterre.
Armee naualle de Charles 6. contre l'Angleterre 919
Armee pour assieger Calais. 985. deffendue. 286
Armee de Iean de Bourgogne à Montlehery. 1024
Armee de cent mille hommes deuant Bourges pour le Roy. 1032
Armee de Charles 7. à Creuant. 1125
Armee des Anglois pres Senlis. 1157

Armenias Royne femme de Loys I. *Empereur meurt.* 240.
l'*Armenie iuſques au fleuue d'Eufrate ſe rend à* Baudouin. 373
Armoiries anciennes de France. 35
Armoiries des enfans de France. 418
Armoiries de la ville de Paris & la ſignification d'icelles. 477
Armoiries de la Pucelle. 1163
Arnoul Eueſque de Mets precepteur de Dagobert. 85
Arnoul neueu du Gros eſt faict Empereur, & curateur de ſon oncle. 288
Arnoul en Lombardie prend Veronne, Bergame, *entre en Rome, puis eſt declaré Empereur.* 297
Arnoul meurt le 12. *de ſon Empire.* 297
Arnoul Cõte de Flandres amy fidelle à Loys 4. *d'Outremer.* 303
Arnoul Comte de Flandres pacifie auec Capet & le cognoiſt pour ſon ſuperieur. 329
Arnoul hardy, tué en bataille. 359
pourquoy Arnoul Comte de Flandres ne veult faire hommage à Capet. 329
Arnoul Comte de Flandres, cault & fin enuoye vers Loys 4. *d'Outremer auec preſens.* 306
Arnoul va au ſecours vers Richard Duc de Normandie. 329
Arondel Comte Anglois meurt. 1199. 1200
Arques aſſiegee par Guillaume de Normandie. 344
l'*Aragonois en Languedoc.* 534
l'*Aragonois tacitement en armes contre Charles Roy de Sicile.* 622. 623
l'*Aragonnois trompeur & de petite foy deffie Charles de Sicile au combat pour diſſiper les forces, ne compare audit combat qu'en habit deſguiſé.* 626. 627
l'*Aragon en diſpute.* 988
Arras prinſe en moins de trois iours. 833
Arras aſſiegee. 1054. *rendue au Roy.* 1055
Arreſt notable prononcé par Loys 9. *Roy de France, preſent & ſigné de pluſieurs Princes, Ducs & Eueſques &* Barons. 564
Arreſt pour la ſucceſſion de la Couronne de France. 732.
Arreſt rigoureux contre ceux de Montpellier, moderé 876.
Arreſt de l'hoſtel de Sauoiſi. 1004
Arreſt contre les Orleannois. 1016
Arreſt du Parlement de Paris cõtre les Papes touchãt les priuileges & facultez des Egliſes Gallicanes. 1017
ceux d'Arezzo tuez & priſonniers. 641
Arezzo vendue aux Florentins. 905
Arriens en bataille. 113. *tué.* 114
l'*Arianiſme delaiſſé.* 87
Arriereguarde de Charles Empereur deffaicte. 229
Arrogance d'vn Eueſque contre Philippes le Bel *Roy* 668.
Arrogance de Pape, perfidie & deſloyauté. 717
Arrogance & impudence des Pariſiens eſmeus. 1043
Artaſie ville ſe rend à Baudouin. 375
Articles de paix accordez entre les deux Empereurs 217.
Articles de paix entre le Comte de Flãdres & ſes ſuiets. 911. 912. 913. 914. *interpretez.* 915
Articles ſur leſquels Ieanne la Pucelle fut interrogee. 1167. *iuſques* 1175. 1177. 1179. 1180. 1184, 1185.
Articles *de Charles* 6. *enuoyez à Iean de* Bourgongne *par le Seigneur de Canny, auec reſpõce dudit de* Bourgogne. 1070. 1071. 1072. 1073. 1074. 1075. 1076
Artifices *de Iean de* Bourgongne *pour mettre les Orleãnois princes du ſang en la diſgrace du Roy.* 1025
Artifices *de Courtiſans.* 1133
Artillerie *inuentee.* 1130
Artois *erigé en Comté.* 468
Artus *de* Bretaigne *fait hommage à Philippes* 2. Auguſte, *de toutes ſes terres.* 495. *prins en bataille.* 495
Artus *de* Bretaigne *Conneſtable de France.* 1132
Aſcalon *ville aſſiegee par* Baudouin, *rendue.* 456
Aſcalon *ſe rend à Saladin.* 488
Aſcalonites *deualiſez.* 456
les Aſiatiques *ſe ioignent les Latins.* 373
l'Aſie *preſque tout à Saladin.* 469
*le mot d'*Aſſaſſinateur *d'ou.* 456
Aſſaſſinateurs *de Cliſſon decapitez.* 943
Aſſaſſins bandoulliers, *folle opinion d'eux.* 455. 456
Aſſaſſins *enuoyez pour tuer Loys* 9. *Roy.* 566
les Aſſemblees *des Rois, cõpoſees de* 3. *ſortes de gẽs.* 178
Aſſemblees *generalles, & particulieres faictes pour la commiſeration de Loys* 1. *Empereur.* 258
Aſſemblee *à Paris touchant la guerre de la terre S.* 473
Aſſemblee *à Paris pour ayder au Roy en ſes affaires.* 699.
Aſſemblee *du Duc de* Bourgongne *pour le meurtre de Loys Duc d'Orleans.* 998
Aſtolphe *Lombard demande humblement la paix à Pepin auquel ne ſe veult fier, meurt.* 138
Aſtuces *des meurtriers de Chilperic.* 66
Aſtuce *de Fredegõde en guerre.* 75
Ataulphe *prend les forces d'*Alaric, *paſſe en Gaule, delibere de ſaccager Rome tué.* 18
Athene *priſe par les Pyrates.* 667
Athin *Roy des Sarrazins aſſiegé dans* Auignon. 117
Attila *vaincu ſ'en fuit,* 22. *frayeur d'iceluy, ſe ſauue des Gaules.* 23
Attreman *chef des Gantois rebelles.* 891
Attreman *chef des Gãtois ſeditieux.* 910. *receu en grace.* 916
les Auares, *maintenant dits Hongres contre Charles le Grand.* 177
Auarice *chef entre les maux.* 60
Auarice *de Clotaire ſecond.* 80
Audace *d'vn Herault François vers Hamon Roy des Sclauons.* 93
Audenarde *ſurpriſe par eſchelles, & la garde tuee, repriſe.* 891. *ruinee.* 892. *repriſe.* 893
bon Augure *au baſtard Guillaume entrant en* Angleterre. 350

Auguſte & Richard Rois chefs en l'armee. 480
Auguſte indiſpos retourne laiſſant 500. Cheualiers, & dix mille de pied en terre ſaincte. 481
Auguſte meine armee contre le Cõte de Flandres. 487
Auguſte tuteur des filles du Comte de Flandre, allant en terre ſaincte. 488
les Auguſtins receuz en Paris. 701
2 Auguſtins trouuez impoſteurs degradez, puis decapitez. 966
Auignon prinſe par Celſe maire du Palais. 68
Auignon aſsiegee pour l'erreur des Albigeois. 555
Auignon ville tributaire au ſiege Romain. 899
Aulroy chaſteau en Bretaigne aſsiegé & prins. 772
rendue par faim. 773
Aulroy en Bretaigne aſsiegee. 840
Aumale chaſteau raſé par Auguſte. 492
Aurãce riuiere pres Moret en Gaſtinois, arreſtee pour multitude des corps. 76
Aurelian en habit de mendiant au nom de Clouis met l'ãneau au doigt de Clotilde en ſigne de mariage. 33
l'Auriflambe eſtoit l'enſeigne des Rois François allans en guerre eſtrangere. 477
l'Auriflambe portee en bataille. 520
Autheurs des conſpirations punis, Magiſtrats changez. 271
Autelz dreſſez au camp de Charles le grand, ou chacun receut le S. Sacrement de l'Autel. 181
l'Auſtraſie erigee en Royaume. 93. 94
Autheurs des reuoltes punis. 512
Authorité ancienne des Papes. 235
Authorité des Loix. 13
l'Authorité priuee ne peut preiudicier à la commune. 241
Authorité des François en la creation des Maires du Palais. 108
Authorité de l'Vniuerſité de Paris. 944
Authorité de l'Vniuerſité de Paris. 1004
Authorité de l'Anglois en Paris. 1108
Authorité de l'Vniuerſité de Paris. 1017
l'Auuergne releue d'Aquitaine. 414
pourquoy l'Auuergne en guerre. 414
Auxerre aſsiegee, affamee 334. rendue. 335
Aydes accordez au regent de France. 821
Ayde accordee à Charles le ſage 5. contre Iean de Montfort. 872. 873
Aymart de Puiſieux Eſcuyer pour ſa vaillance recommandé. 1148
Azo Gouuerneur de Gaſcongne ameine les Sarrazins en Guyenne, ou leur Roy Abdecaman fut tué. 250

B

Baiazet Turc victorieux des Chreſtiens, eſt vaincu & reduit en miſerable ſeruitude. 962. 963
le Baillif de Vermandois en danger de ſa perſonne par ceux de Bruges. 726
Baillifs & Seneſchaux inſtituez. 332
Balde 7. interprete du Droict Canon & Ciuil. 869
Banquet fait à Iean Roy premier eſtant priſonnier de l'Anglois. 808. 809
les Bannis gaignent la battaille contre Thierri premier. 103
Bannis remis. 913
Bannis remis en leur priſtin eſtat. 239
Bannis pour fraction perdront leur bien. 914
Bannis de la Cour. 1133
Ban & Arriereban decheu, remis. 334
des Bans & Arrierebans. 230
Banquiers Italiens chaſſez par S. Lois. 592
Banquiers chaſſez de France. 790
Bapteſme de Charles 6. Magnifique, 853. & grand largeſſe audit Bapteſme. 853
le Bapteſme ne ſe doit reiterer. 282
Bar Duché en litige. 1192
Barbares deffaits pres le fleuue Menandre par les François. 435
Barbares taillez en pieces deuant Damiette. 540
Barbeau Abbaye ſur Seine, fondee par Loys 7. Roy. 453
Barrieres faictes ſur le pont de Monſtereau pour le Pourparler du Daulphin, & de Iean de Bourgongne. 1098
comment tant de Baronnies, villes, Chaſtellenies, & ſeigneuries ſont venues à la couronne des Rois. 385
Barſelonne ville prinſe par les Sarrazins. 250
l'egliſe S. Barthelemy deuãt le Palais, eſt baſtie ou eſtoit le logis de Capet. 332
Barthelemy Antipape. 869. 870
Baſine femme du Roy de Thuringe ſuit Childeric, la prend en mariage. 27
Baſtards partagent auec les legitimes. 44. 45
Baſtards & illegitimes indignes d'vn ſiege Royal. 263
Baſtards deboutez du partage. 333
le Baſtard bon, vault mieux pour Roy, qu'vn legitime meſchant. 846
Baſtards tres doctes viuans ſoubs Loys 7. 464
Baſtards Rois. 929
Baſtards partageoient auec les legitimes. 333
Baſtilles d'enuiron Orleans gaignees par Ieanne la Pucelle. 1150. 1151
Baſtilles faictes à l'enuiron d'Orleans par les Anglois. 1142. 1144
la Baſtille baſtie par Hugues Aubriot eſtant Preuoſt de Paris. 854
Baſtimens de Robert. 337
Baſtimens de Loys 9. 594
Baſtimens de S. Lois. 612
Baſtimens d'Enguerrand de Marigny. 117
Bataille entre les Huns, Romains, & Francs. 22
Bataille entre Childeric & Audoacre. 28
Bataille entre les Barrois & Bourguignons. 1193
Bataille pres Moret en Gaſtinois, & pres Sens. 76
Bataille d'Ebroin contre Martin & Pepin d'Auſtraſie pres Laon en Lannois. 100
Bataille contre le Lombard en Piedmont. 150
Batailles incertaines. 110
Bataille ordonnee. 113

Bataille Nauale des François & Venitiens. 206
Bataille entre le pere & ſes fils. 262
Bataille ſanglante nompareille, que celle que Merouee eut contre Attila fleau de Dieu. 268
Bataille contre les Normans. 281
Bataille de Charles Duc de Lorraine & Capet. 327
Bataille de Courtray entre le Comte de Flandres & le Duc de Bourgongne. 390
Bataille entre Papes. 399
Bataille contre heretiques pres Mirebeau. 514
Bataille & deffaictes des Anglois. 568
Bataille de trente mille hommes ſur vn fleuue glacé, perit. 605
Bataille des François victorieux des Arragõnois. 643
Bataille entre les François & Anglois. 661
Bataille de Greminghe. 671.676
Bataille de François & Flamans pres Courtray. 670. 671. 672. 674
Batailles de Philippes 6. cinq contre les Flamans. 738
Batailles de Philippes 6. huict contre les Flamans deuant le mont Caſſel. 738. 739
Bataille nauale des François contre l'Anglois. 757
Bataille nauale en Greneſe. 774
Bataille ordonnee pres Aulroy. 841.842
Bataille donnee entre Charles de Blois & Iean de Montfort. aux meſmes
Bataille entre deux freres 846
Bataille gaignee par deſeſpoir. 885. 886
Bataille des Harancs. 1141
Bataille de Crecy entre Philippes 6. & Edouard 3. d'Angleterre. 783. 784. 785. 786
Bataille cruelle. 787
la Bataille de Courtray ou les François furent deffaits vengee. 889. 890
Bataille de Courtray feſtee & ſolenniſee. 890
Bataille d'Azincourt. 163
Bauares iadis ſ'appelloient Boij, ou Boies, autre Etymologie. 179
les Bauares ſe rendent à Charles le grand. 180
Bauiere aſſaillie par Charles le grand. 178
le roiaume de Bauiere prend fin ſoubs Taſſilon. 179
Baudouin premier Comte de Flandres. 276
Baudouin Comte de Flãdres tuteur & fidelle curateur de Philippes 1. Roy de France. 346
Baudouin apres le deces de Godefroy de Buillon eſt eſleu Roy de Hieuruſalem. 378. Vaincu en Syrie, meſpris de luy. 379
Baudouin 2. eſleu Roy de Hieruſalẽ, victorieux, priſonnier. 397
Baudouin Kalpin auec armees en Normandie 390. meurt. 391
Baudouin Roy de Hieruſalem meurt. 457
Boudouin Comte de Flandres va en terre ſaincte. 488
Baudouin Comte de Flandres, de Conſtantinople. 508 prins priſonnier. 509
Baudouin Empereur de Grece, Comte de Flandres tué & mis par pieces, faict miracle. 552
Baudouin fils de Robert d'Auxerre Empereur de Grece à deux competiteurs à l'Empire. 573
Baudour eſpouſe de Clouis 2. de ſaincte vie, a fondé les Abbayes de Chelles S. Baudour pres Paris. 95
Baugency prinſe par l'Anglois. 1140
Baume en la maiſon d'iceluy. 791
la Beauce deſtruicte par l'Anglois 1117
Bazas en Guienne rendue aux Anglois. 1119
Beguine religieuſe deuine. 618. 619. interrogee. 619
Belleuille en Beauiolois aſsiegee & rendue aux Bourguignons. 1204
Belliſaire Capitaine Romain, Lieutenant de l'Empereur Iuſtinian. 49 reputation de luy. 50
Benedic aagé de 77. ans homme de grandiſsime literature, auec raiſons, ſedit Pape. 1058. eſt prié d'aller au Concile. 1059. deſpoſé. 1060
Benoiſt Antipape ſuſcité par l'Empereur. 398
Benefices donnez à gens dignes d'iceux. 597
Benoiſt 12. Pape deſcrie Philippes 6. par tout, l'accuſant de perfidie, & ſallie auec Loys de Bauiere Empereur declaré heretique. 749.750
Benoiſt eſleu Pape apres le deces de Clement 7. 951
Beneuent ſaccagé par Pepin fils de Charles. 190
Beneuent aſsiegé par Pepin fils de Charles Emp. 193
Berceau d'argent. 887
Beranger vaincu par Raoul. 301
Bergerac ſur Dordonne aſsiegee, prins. 160
Bernard fils de Pepin Roy d'Italie. 216
Bernard fils de Pepin Roy d'Italie, querelle la France. 242. ſ'empare des paſſages d'Italie. 243
Bernard priué de ſon Royaume. 243
Bernard Comte de Languedoc accuſé d'adultere. 252.
Bernard accuſé d'adultere, deffie les accuſateurs. 254
Bernard le Danois homme ſtimulé. 309.310
S. Bernard remonſtre à Loys 7. les delits qu'il a commis à Vitri. 428
Bernard Comte de Comminge meurt. 549
Bernard Archeueſque de Bourdeaux, eſleu Pape nommé Clement cinqieme, ennemi des François. 687
Bernay priſe ſur les Anglois. 1119
Bethfort auec armee contre le Roy. 1156
Berthe Roine, dicte au grand pied mere de Charles le grand meurt. 176
de Berthe Lois le Gros Roy de France eſt iſſu. 361
Bertaire Maire du Palais de France. 101. tué. 103
Bertrude Roine & femme du Roy Clotaire ſecond, accuſe l'Eueſque de Syon. 83
Beryth en Syrie priſe par les Allemans. 491
Beziers ville d'Heretiques aſsiegee, priſe, & 60. mille hommes tuez. 512
Biceſtre chaſteau pres Paris, dict Vincеſtre. 1016
Biorn frere de Heroult tué en bataille. 352
Biron grand maiſtre de l'artillerie de France. 846
Blanche de Caſtille veult ſeulle commander, & pource ſ'engendrẽt des factions. 558. fineſſe d'elle. 559. 562
Blanche de Caſtille gouuerne en France non de ſon authorité priuee. 557. vindicatiue. 560. menees d'elle. 563
Blanche mere de S. Lois regente en France. 582

Blanche mere de S. Loys meurt, & enterree en l'Abbaye de Maubuisson pres Ponthoise. 591
Blasme dõné à Ieanne la Pucelle par aucuns mal vueillans. 1145. 1146
Blasphemes imposez à Ieanne la Pucelle. 1181
Blasphemes punis. 469
Blasphemes rigoureusement punis. 572
Blasphemateurs punis. 592
Bleds distribuez aux pauures affamez. 402
Blois & de Sancerre meurẽt à la bataille de Crecy. 785
Bohemes belliqueux domptez & deffaits par les François. 201
Bocquiaux decapité & escartellé. 1121
Bohemes se mettent en l'obeissance de Charles le Ieune. 212
Boheme en la maison de Luxembourg. 689
Bohemiens desuoyez de l'Eglise Romaine. 1156
Bohemon Seigneur Chrestien descend à Corinthe, auquel Alexis Empereur enuoye grands presens. 371
Bohemond est fait Prince d'Antioche. 376.
Bohemõd en querelle contre Ramond Comte de Thoulouse. 377
Bombarde de guerre de cinquante pieds de long. 887
Bonauenture grand Theologien. 614
le Bon-heur se change en mal-heur. 1152
Boniface 6. Pape cruel enuers son predecesseur encore viuant. 659
Boniface 8. Pape menasse Philippes 4. d'inobedience. 668. 669 vengeance de luy contre les Colonnois. 670.
Boniface 8. Pape excõmunie Philippes 4. se dit en toutes choses souuerain Seigneur du Roy. 669
Boniface 8. Guelphes en armes contre les Colonnois. 670
Boniface 8. constitué prisonnier par Sara & Longaret, est deliuré. 685. meurt cruellement. 686
Boniface 8. Pape excommunie Philippes 4. le Bel, & donne le Royaume à Albert Empereur. 683
Boniface 8. pere de discorde peut seruir d'exemples aux Prelats d'Eglises. 686
Boniface 8. entra au Pontificat comme vn renard, regne comme vn lyon, meurt comme vn chien. 701
Bonté & œuures charitables de S. Loys 9. 571
Bordeaux priuez deffendus. 596
Bordeaux ville capitalle de Guyenne. 646. prinse par les François. 647
Bordeaux assiegee par les Anglois. 652. secourus. 653
Borna Duc de Dalmatie & Liburnie meurt. 245
Bosson meurtrier de Theodebert fils de Chilperic, veult encore tuer Merouee fils de Chilperic. 63. 64
Boson de Comte est faict Roy de Bourgongne. 274
Boson Roy d'Aquitaine en armes pour se faire Roy de France. 284. chassé de France. 285
Bouchard Conneſtable contre les Nauarrains & Pampelune. 212. anime ses soldats. 213
Bouche de Porc esleu Pape, depuis nommé Sergius. 265
Bouches du Nil. 536
Bouchers de Paris pour Iean de Bourgongne contre les Orleannois. 1021
Bouchers de Paris en armes se cachent. 1044
Bouciqnault gouuerneur de Gennes mal voulu. 987
Bouloigne sur la mer assiegee & rendue à Philippes 2. Auguste. 517
le Bourbonnois en debat. 414
Bourbon prisonnier. 1027. deliuré. 1028
Bourges assiegee par le Roy. 1032
Bourguignons Chrestiens. 31
la Bourgongne enuiee par Clouis. 39
la Bourgongne guerroyee. 45
la Bourgongne partagee, estendue d'icelle. 53
la Bourgongne bruslee des Arriens. 116
Bourgongne rendue à Robert Roy. 335
la Bourgongne donnee à Conrad Empereur. 339
18000. tant Bourguignõs qu'Anglois deffaits. 1190. 1192
Loys de Bourgongne Comte de Flandres reçoit le guerdon de ses cruautez. 885. 886
la Bourgongne courrue par les François. 1202
la Bourgongne partie aux François, partie à l'Empire. 340.
la Bourgongne commode pour l'Empire. 339. & subiette audit Empire. 340
la Bourgongne vient au Roy. 838
le Bourguignon en Flandres cõtre les chappeaux blãcs. 875.
le Bourguignon premier Pair (des clercs) de France. 882. 1088
le Bourguignon en credit dans Paris. 918
le Bourguignon Comte de Flandres persuade à Charles 6. d'aller en Angleterre. 1116
Bourguignons fuyent. 1190
Bourguignõs deffaits à faute de bonne discipline. 1190
Bourguignons deffaits, & prisonniers en grand nombre. 1027
Bourses reformees. 924
Boutiques du Palais prises & appropriees à Enguerrãd de Marigny. 705
Breme gouuerneur de l'Empire de Cõstantinople. 574
Breme Roy de Hierusalem. 593
Brest en Bretaigne prise. 767
Brest en Bretaigne assiegee. 855
Bretaigne la grande nommee Angleterre courue par les Pictes. 21
la Bretaigne reduitte en l'obeissance de Dagobert releue de France. 92. 93
Bretaigne doit hommage à la Courõne de France. 767
la Bretaigne se reuolte cõtre Loys 1. Empereur, les Autheurs punis. 239
Bretaigne en contention de deux. 767
le Breton s'allie à l'Anglois. 1137 1138
Bretons vaincus. 77
les Bretons font le serrẽt de fidelité à Charles le Grãd. 176.
Bretons & Normans vaincus par Charles 2. & luy font hommage. 272
Bretons tuez en bataille. 794.

Les

les Bretons plus (en cueur) Anglois que Frãçois. 878
Bride qui retient la cupidité des hommes. 709
Brie & Champaigne ſaccagees. 562
Brie annexee à la Couronne. 735
Brigandines vſitees. 832
S. Brigide en Eſcoſſe. 56
Brondolo, Clodia, & Paleſtine villes priſes ſur les Venitiens par les François. 206
Bruges ville ſe rend à Philippes 4. 658
Bruges ſe reuolte contre le Roy. 663
ceux de Bruges obſtinez ne ſe veulent ſoubſmettre au Roy. 681
ceux de Bruges ſe reuoltent pour la troiſieme fois, amẽdent de 60000. liures. 725
faux Bruict de Richard. 320
Bruges pillee, bruſlee pluſieurs citoyens mis à mort & deſmantellee. 886
Brunehaut ſauue ſon fils le faiſant deſcendre dedans vne corbeille par deſſus les murailles. 61
Brunehaut eſt liee à la queue d'vne iument imdõptee, puis trainee par montaignes, pierres & buiſſons. 82
Brunehaut fait mixtionner la viande de ſon fils dont il en mourut laiſſant quatre fils. 80
Brunehaut meurtriere de dix Rois & d'autres grands perſonnages eſt condamnee à la mort. 81. 82
Brunehaut fait proclamer Sigibert Roy. 80
Brunichilde, ou Brunehaut belle Princeſſe, mais malicieuſe. 60
Brunon Archeueſque de Coulogne, en guerre contre Regius Comte de Mont en Hainaut. 317. 318
Brunon conſpire contre la vie de Richard de Normãdie. 318
Brunon natif de Coulongne Autheur des Chartreux. 417.
Brutio Hermite eſleu Pape nõmé Celeſtin 5. ſe deſmect de ſa dignité. 654
Brunulphe mauuais conſeiller eſt tué par vengeance. 89
Bulgares en France demandãs l'amitié de l'Empereur. 249
le Bulgare court ſur les Abrodites & Dalmates. 249
Bulles du Pape ſur le iugemẽt qu'il auoit fait ſur le different de Philippes 4. de Guy Cõte de Flandres, & de l'Anglois, bruſlees. 658
Bulles du Pape bruſlees par le Comte d'Artois 669
Bulles par leſquelles eſt permis leuer decimes ſur l'Egliſe, neceſsité venante. 658
la Bulle d'or faite par Charles Empereur 4. 839
Bulles d'excommunication controuuees non trouuees. 1024.
Buſsiere en Maſcõnois aſsiegé, fineſſe du capitaine qui la gardoit. 1126
Butin pris ſur les Huns par les François. 181. 182
Butin de Richard Anglois en la terre ſainte. 484
Butin du Prince de Galles. 801
Butin des Orleannois. 1023

Cabinet d'armes de Charles 5. dit le Sage. 881
Cabinets de la Royne pillez. 1081
Caboches & autres bouchers fuyent hors Paris. 1045
Caen priſe par l'Anglois, 779. 780
Cagant ou Hacant ſ'appelloient les Rois des Huns. 183.
Cahors prinſe par l'Anglois. 441
Caiette aſsiegee par l'Aragon, le ſiege leué. 643
le Caire en Aegypte aſsiegé. 543. 544
Calais aſsiegee. 788. prinſe. 789. intelligence ſur icelle. 790
Calamitez & maux de France. 1089
Calamitez de Normandie. 1089
Caliphe vaut autant à dire que ſucceſſeur. 364
Caliphe, c'eſt à dire ſouuerain preſtre. 458
Caliphes en diſpute. 459. tué. 460
le Caliphe ſe ſoubſmet au Soudan. 459
Caliphe tué. 460
Calomnie commune aux Cours des Princes. 54.
Cambray pour Philippes 6. Roy cõtre l'Empereur Loys de Bauiere. 756
vn Canal cauſe d'vne guerre d'entre les Gãtois & ceux de Bruges. 873. 874
Canaux de fleuues de Charles le Grand. 183
Candal maiſon. 830
Candie dõnee au Marquis de Montferrat par le ieune Alexis. 501. remis en la dignité Imperialle. 502
Cãny priſonnier en la Baſtille de Paris, pour ſ'eſtre trop fié à ſon clerc. 1076
Canut Roy Dannemarch, auec les ſiens deffaits en Angleterre. 354
Canut Roy Dannemarch auec cent mille hommes en Angleterre contre Guillaume Roy. 355
Capet fuit Charles de Lorraine. 327
Capet occupe Arthou, chaſteaux & fortereſſes d'iceluy. 329
Capet eſt choiſi Roy de France. 327
capet fait couronner Robert ſon fils Roy de France. 330
Capet meurt. 331
Capet a en haine la race de Charles le Grand. 330
Capet paruenu par les biens de l'Egliſe. 333
Carcaſſonne infectee d'hereſie priſe, & les habitans en uoyez leur nature deſcouuerte. 512
le Cardinal de Laon empoiſonné. 924
pourquoy aux Cardinaux enfermez au conclaue n'eſt donné ny manger ny boire. 634. 635
Cardinaux François & Lymoſins. 868
Carentan en Normandie raſee par colere. 779
Carloman fils de Charles Martel ſe faict moyne en Italie. 118. 119
Carloman moyne & frere de Pepin ambaſſade du Lombard, 135
Carloman Roy de delà le Rhin couronné à Soiſſons. 142. meurt. 146
Carloman vicieux, meurt. 285
l'ordre des Carmes par qui commencé. 465
Carnages des Thuringiens par les Frãçois. 47

Carnage grand entre les François & Anglois. 661
Carnage sur les François. 806
Cartel de deffy d'Adolph demy Empereur à Philippes 4. & le contenu d'iceluy. 648
Cartel de deffy de Guy Comte de Flandres à Philippes 4. le Bel. 654, le contenu. 655
Cartel d'Edvvard Anglois à Philippes 6. 759
Cartel de deffy des Orleannois au Duc de Bourgongne pour le meurtre commis en la personne de leur pere. 1019. auquel respond Iean de Bourgongne. 1020
Cartel de deffy du Duc de Gloceſtre contre Philippes Duc de Bourgongne. 1131
Carthage deux. 609. 610
Carthages prinse. 610
Casbonne assiegee par le Comte d'Armaignac. 616
Cassan Roy des Tartares s'assubiettit la Perse, la Syrie, debelle l'Empereur d'Egypte, ambrasse le Christianisme, puis fait ligue auec les Latins. 668
Catenzano assiegee par le Comte d'Artois. 642. 643
le Castillan en guerre contre le Portugois. 928
Causes des rebellions. 740
Cautelle des Princes. 9
pourquoy en Caux l'aisné fils de famille herite du total heritage. 345
le Caux reduit en l'obeissance du Roy excepté deux villes. 1202
Ceadrage Roy Abrodite accusé d'infidelité & absoult. 248
Celestin Pape esleu ne vit que 18. iours. 580
Celestin 5. Pape canonisé. 696
Celestins de Paris bastis par Charles le 5. dit le Sage. 879.
vn Cerf monstré à Clouis ou la riuiere estoit gueable. 41.
le Cerf volant, deuise de Charles 6. 888
Chaalons Angloise se rend au Roy. 1154
la Chaire ville fondee pres les ruines de Memphis, que signifie. 458
les Chaines de Paris ostees & menees au bois de Vincennes. 907
Chambly assiegé par le Prince, siege leué. 382
Chantoceaux assiegé. & bien deffendu. IIII. rendu. 1112
Capitaines de Vantadour surpris. 932
Censures de l'Egliſe. 742
Ceremonies instituees en l'Egliſe. 87
Ceremonies de l'Egliſe en mespris. 510
Ceremonies des Empereurs à la feſte de Noel. 866
Ceremonies faites à l'entree de l'Empereur en Paris. 867
Cæsaree assiegee, prinse & rasee. 605
Cæsars sont nommez les Empereurs. 888
Chaalons sur la Saone siege des Rois de Bourgongne. 74.
Chagant place maritime tresforte assiegé par l'Anglois. 755.
Chaines qui lient les cueurs & affections des hommes. 125
Chameaux prins en bataille iusques au nombre de quinze mille. 376.377
le Champ de mensonge, pourquoy ainsi nommé. 256
la Champaigne partagee, 341
la Champaigne mespriſee, par vn mespris, 416
Champaigne annexee à la couronne. 735
le Champenois grand Seigneur. 393
le Champenois range le pays de Bar, & les Barrois la Champaigne. 648
les Champenois mis en routte par Loys 6, Roy de Frãce. 393
Champs Cathalanniques. 21
Chancelier de France grand en authorité pres les Rois. 1045
le Chancelier de France fuyt. 1039
Chancelier accusé. 901
Changeurs pillez. 96
le Chant de l'Egliſe auec les orgues institué. 771
Chantoceaux chasteau en Bretaigne pris. 574
la S. Chapelle de Paris bastie par Loys 9. 268
Chaplis lieu ou fut dõnee la bataille entre les enfans de Loys 1. Empereur.
les Chappeaux blancs se veulent emparer de la Flãdres. 874. 875
les Chappeaux blancs contre les Nobles.
chappeaux blancs de Flandres, marque & enseigne des Gantois contre le Comte & ceux de Bruges. 874
chaperons my rouges & pers couleurs des factieux. 816
characux deuin dit qu'il falloit destruire l'Aegypte, & la Syrie pour ouyr de la terre saincte. 481. conseille à Saladin à demollir villes & chasteaux. 482
force de charité. 29
charité est la vertu principalle d'vn Prince. 36
charité paternelle enuers les enfans. 257.260
charité ancienne. 416
charité de fils enuers le Pere. 498
charité du fils enuers le pere. 502
charité esleuee iusques au ciel par les heretiques. 514
la charité sur Loyre prinse. 1127
charles & Aigoland pourparlent. 167
charles en Saxe, ou il donna loix seueres. 171
charles fils de Loys 1. Empereur a pour son partage France. 264
charles Duc de Lorraine vray heritier de la France en armes contre Hues capet. 327. prisonnier. 328
charles Comte de Flandres pere du peuple pouruoit contre la famine. 400. iugement equitable de luy. 401
Charles comte de Flandres tué en l'Egliſe par vn nõmé Lambert vsurier. 403. honoré apres sa mort. 404
charles Comte de Flandres fait ouurir ses threſors & distribuer aux pauures 401
charles Comte de Valois pretend à l'Empire de Grece. 666. va en calabre, prins. 667
Charles demeure paisible de Sicile, fait des impos sur le peuple. 604

Charles

Charles Roy de Sicile frere de Loys 9. delibere paſſer en terre ſainte. 620
Charles le Boiteux & Iacques d'Aragon font paix en ſemble, auec condition. 643. 644
Charles Roy de Sicile, frere de Loys 9. deuant Thunes 610. 611
Charles Martel Roy de Hongrie. 643
Charles le Boiteux de Valois en France. 644
Charles le Boiteux Roy des deux Siciles. 642
Charles le Boiteux deffait au combat. 627
Charles Roy de Sicile demande ſecours pour venger les veſpres Siciliennes. 624. 625
Charles fils de Philippes. 3. eſt inueſty du Royaume d'Aragon par le Pape. 628
Charles Comte d'Aniou & de Prouence, couronné Roy de Sicile 600. Vicaire de l'Empire. 601
Charles Comte de Valoys eſpoux de Catherine fille de l'Aragonois, 625. meurt. 627
Charles Cõte de Blois declaré Duc de Bretaigne. 766. 770
Charles Roy de Boheme declaré Empereur. 777
Charles Comte de Valois puny pour l'iniuſte mort d'Enguerrand de Marigny. 712
Charles Duc de Durazzo decapité. 777
Charles premier Roy de Naples, & ſa ſucceſſion. 776
Charles Comte de Valois fils, frere & pere de Rois, cauſe de la mort d'Enguerrand de Marigny, meurt. 724
Charles de Blois, & Iean de Montfort en proces pour le Duché de Bretaigne. 766. 767
Charles d'Eſpaigne Conneſtable de France, 798. tué. 798
Charles Duc d'Aniou couronné Roy de Sicile. 905
Charles Roy de Nauarre ſoupçonné non meilleur que ſon pere. 956. 965
Charles fils de Loys Duc d'Orleans pere de Lois douzieme. 995
Charles Ronſſac Eſcheuin deſcapité en Greue. 828. 829.
Charles de Nauarre apres auoir fait pluſieurs maux en France hay des grands & du peuple meurt miſerablement. 926. 927
Charles couronné Roy de Hongrie 905. tué par traiſon entre les bras de Ieanne femme de feu Loys Hongre. 906
Charles Martel mourant laiſſa 4. enfans maſles. 118
en ſon cercueil fut trouué vn ſerpent. 119
Charles Martel eſt crée Prince des François. 109
Charles le ieune a en partage Hongrie, & cede terre ferme. 213. meurt. 215
Charles Martel remis en ſa dignité de Maire eſt deffait par Rabod. 107. victorieux pres Cambray. 108
Charles Martel Maire de France, pourquoy ainſi nõmé eſt mis en priſon. 106
Charles Martel baſtard. 109
Charles le Grand 23. Roy de France demeure ſeul. 142.
Charles le Grand aymé de tous les Eſtats. 145
Charles le Grand couronné à Noyon. 142
Charles le Grand repudie ſa femme, & eſpouſe Idegonde. 146
Charles le Grand en Italie contre Didier Lombard. 149. va à Rome. 151
Cõment Charles le Grand apres ſes victoires chaſtioit les vaincus. 151
Charles le Grãd fait grãde donation au ſiege Romain, inſtitue gouuerneurs en Lombardie, rẽd à pluſieurs leur pays & villes. 152
Charles le Grand eſt fait Prince de tous les Royaumes & terres de Rome, & met fin au regne des Lombards, lequel a perdu ſon nom. 152
Charles le Grand met les Vveſphaliens en obeiſſance. 155
Charles le Grãd en ſon ieune aage a dõpté les Eſpaignes. 158
charles le Grand eſt fait Patrice Romain. 152. de retour en Frauce, 154
Charles le Grand vray imitateur de la religion. 155. deſire à faire iuſtice. 156
Charles le Grand va aux Eſpaignes. 159
Charles le Grand ne feit les 12. Pairs, 163. 164
Charles viſite l'Egliſe S. Iacques en Gallice. 168
Charles le Grand partage ſes enfans, à ſon fils charles donne l'Allemaigne, à Pepin l'Italie. 173
Charles le Grand vient à Rome pour ſeconde fois. 175
Charles cõtre les Eſclauons qui faiſoient la guerre contre les Abrodites amis des François. 179. 180. contre les Huns, 180.
Charles le Grand entre à Rome, & receu du Pape Leon 3. 189
Charles le Grand laiſſe le nom de Roy & ſe ſurnomme Cæſar Auguſte, & Empereur. 141
Charles le Grand Empereur pacifie l'Italie, puis part de Rome. 196
charles fils de Charles Empereur enuoyé en Hongrie pour ſubiuguer les Eſclauons. 211
Charles le Grand Empereur patron des Princes. 227
curieux de l'inſtitution de ſes enfans. 228. charitable 229
charles le Grand eſt couronné Empereur à Rome, oinct aſſemblé du manteau & proclamé, & nommé charles Cæſar Auguſte. 191
Charles le Grand Empereur fait partage à ſes enfans. 213. ſe retire à Aix la chapelle. 215
charles le Grand amateur des ſciences. 219
Charles le Crand Empereur victorieux des Sarraſins 220. fait ſon teſtament. 221
Charles ſurnommé le Grand. 223. conqueſte de luy, 224.
charles le Grand Empereur remect l'Empire d'Occident, auecques les grands faits de luy. 325
charles le Grand par droict de guerre eſt fait Empereur de l'Occident. 234. 235
en Charles le Grand eſtoit la lumiere de la vraye foy. 233. ne receut l'Empire du Pape. 235
Charles le ieune appellé le fils de fortune. 211

Charles le Chauue 2. Roy 25. de France. 267
Charles 2. le Chauue eſt vainqueur de la Bretaigne, leur Duc Homonee & ſon fils tués. 270
Charles 2. eſt couronné Roy d'Auſtraſie apres le decez de Lothaire. 271
Charles 2. deffait deux fois par les Bretõs & Normãs. 272
Charles le Chauue couronné Empereur change & de mœnrs & d'habits. 273
Charles 2. Roy reſpond aux Ambaſſadeurs du Pape aſſez cautelement. 272
Charles le Chauue Empereur ſe veut emparer de l'Allemagne, ſon frere Loys decedé. 275
Charles le Chauue enorgueilly des victoires contre les Bretons & Normans, ſempare de l'Empire. 273
Charles 2. Empereur en Italie, contre ſes neueux conſpirans contre luy, meurt d'vn poiſon. 277
Charles le Chauue Empereur ambitieux & cault, fuyt 275
Charles le chauue vicieux. 277
Charles 3. le Gros Roy de France. 28
Charles le Gros. 3. valetudinaire depoſé de l'Empire. 288.
Charles 4. le Simple vainqueur, penſe eſtre vaincu, eſt abandonné des ſiens, & mis priſonnier à Peronne. 299. cede & quitte le droit qu'il auoit au Royaume. 300
Charles 4. le Simple 30. Roy de France. 290
Charles 4. le Simple ingrat enuers Baudouin Comte de Flandres, qui ſouſtenoit ſon party. 296
Charles 4. dit le Bel. 48. Roy de France. 719
Charles le Bel. 4. meurt. 728
Charles le Bel. 4. legitime Roy. 734
Charles 4. le Simple deſmis de la Royauté. 298
Charles 4. le Simple en bataille contre Robert ſon cõpetiteur. 299
Charles Daulphin va de ville en ville pour la deliurãce de Iean ſon pere Roy. 814
Charles Daulphin Regẽt en France aſſemble les Eſtats à Paris, la requeſte que luy firent leſdits Eſtats. 810. deputez. 811
charles Daulphin troublé pour la deliurance du Nauarrois. 813
Charles le 5. depuis Roy premier Daulphin. 791
Charles le Sage 5. en armes ſouſtenant le party de Clement. 7. Pape. 871
Charles le Sage 5. malade d'vne fieure, meurt. 877
charles 5. dit le Sage empoiſonné par charles Roy de Nauarre. 877
Charles 5. à bon droit ſurnommé le Sage Roy de Frãce. 51. 840
Charles le Sage 5. accuſé de perfidie. 863
Charles 5. inhumé à S. Denis en France pres le corps du Gueſclin. 877
Charles Daulphin fils de Charles 6. emmené par la Royne hors de Paris. 978. y retourne. 979
charles le 5. fils de Iean 1. Daulphin. 803. à Rouen auec le Nauarrois. 803
Charles 5. à Tournay. pour le mariage de Marguerite de Flandres, & Philippes de France. 858
Charles 6. prend les armes contre les Orleannois Princes de ſon ſang pour le Bourguignon. 1020. 1021
Charles 6. perſuadé d'aller en Angleterre. 919
charles. 6. par la follie des Pariſiens eſt contraint prẽdre le Chapperon blanc. 1042
Charls 6. va en Flandres contre les chappeaux blancs. 889
charles 6. entre en armes en Paris. 906. ſe loge au Palais. 907
Charles 6. Roy de France 52. fort ieune. 880
charles 6. va à Tours. 1007
Charles 6. va en Auignon vers le Pape Clement. 925
charles 6. extremement irrité contre Iean de Bourgogne. 1048
Charles 6. auec le Daulphin & Princes du ſang deuãt compiegne. 1053. 1054
charles 6. partant du Mãs pour aller en Bretaigne eſt ſurpris d'vne freneſie. 944. 946
Charles 6. en Languedoc ou il mit au gouuernement d'iceluy Iean de Capreuſe ſimple cheualier. 925
Charles 6. malade de ſa freneſie. 952
charles 6. à Amyens pour la paix auec l'Anglois. 942 943
charles 6. fils de Charles 5. naiſt, & baptizé en l'Egliſe S. Paul à Paris. 853
Charles 6. Daulphin eſt fait Vicaire du Saint Empire. 867
charles 6. en grand miſere. 1109
charles 6. meurt en grãde calamité, laiſſant ſon Royaume pauure. 1120
Charles 7. naiſt. 972
Charles Daulphin de Viennois banny & desherité de la couronne, en appelle à la poincte de ſon eſpee. 1110
Charles Daulphin de Viennois exheredé du Royaume de France. 1105
charles Daulphin de Viennois aydé de Dieu & du ciel contre ſes conſpirateurs. 1117. à Bourges. 1117
Charles 7. Roy de France. 53. 1120
Charles 7. proclamé Roy à Poitiers. 1121
Charles 7. en neceſsité. 1130
charles 7. appellé Roy de Bourges. 1139
Charles 7. par le conſeil de la Pucelle, & contre celuy des Princes, veult aller à Rheims ſe faire ſacrer. 1153
Charles 7. oingt, ſacré, & couronné Roy de France à Rheims, va à ſainct Marcou. 1155
Charles Daulphin accuſé de Iean de Bourgõgne d'auoir empoiſonné ſes freres decedez. 1070
Charles Daulphin de France ſaſſocie de toutes ieunes gens au gouuernement, chaſſant les Princes à ce cognoiſſans. 1057
Charmond replique ſouſtenant la Monarchie. 10
Charté de ſel. 831
chartres a eſté priſe par le moyen d'aucuns chartiers. 1191

les

Charles 7e appellé roy de Bourges
1139

les Chartrains reçoiuent l'Anglois en grand ioye. 1117
le pays de Chartres au feu & à l'espee. 397
les Chartreux prennent cõmencement. 386
Chasteaux des Gentils-hõmes de Flandres desmolis. 887
Chasteaux desmolis en Flandre. 714
Chasteaux pris en Aniou. 1134
Chasteaux & forteresses de conspirateurs abbatuz. 344
Chasteaux à l'enuiron de Paris prins par Iean de Bourgongne. 1080
Chasteaux, forteresses demolies, villes desmãtelees en Bretaigne. 859
le Chasteau de Monstreau rendu aux Daulphinois auec cõditions. 1101 prisonniers en iceluy deliurez. 1102
Chasteaux ruinez, reedifiez. 216
le Chastellet de Paris basty & pourquoy par Hugues Aubriot. 903. Chasteté honnie. 61
Chastiement que donne Charles le Grand à ses soldats, accusez de negligence. 155
Chastiement de Charles le Grand enuers ses vaincuz. 151
Chauny prinse par les Orleanois. 1022
Chauny sur Oyse se rend Bourguignonne. 1087
Chefs des seditieux descapitez. 889
Chefs des rebelles en Flandres. 911
le Chef de ville assiegee ne doit saillir pour parlementer. 936. 937
Chefs des pastoureaux sont apostats. 718
Chemins d'Orleans rompuz. 1144
la chemise dõnee à nostre Dame de Chartres. 279
Cherebert Roy 8. de France meurt au Chasteau de Blaye. 58
Cherulphe meurtrier de chilperic. 72
vn Cheual eschappé importe beaucoup aux chrestiens. 499
Cheualier prins dit à l'Anglois le preparatif du Roy Philippes, & au cas semblable de l'Anglois au Roy. 758
Cheualiers nouueaux. 796
Cheualiers Bourguignons prisonniers. 1049
Cheualiers de la Toison d'or. 1162
Cheualiers Anglois prins par les François. 515
Cheualiers plusieurs de France decapitez. 778
Cheualiers Bretons en grand nombre prins. 794
Cheualiers Teutoniens, Hierosolymitains. 693
Cheualiers Frãçois taillez ẽ pieces à Rõceuaux. 169
les Cheueux longs laissez. 15
Chiazzo ville prinse, pillee, & ruinee par les Lombards. 120
Chieti assiegee par les François. 193 rasee. 194
Childebert vaincu par vne femme, meurt de regret. 75 grandeur de luy. 76
Childebert 1. Roy sixieme. 44
Childebert meurt & inhumé en l'Eglise S. Vincent par luy fondee, à present nõmee S. Germain des prez. 54
Childebert veut auoir le gouuernement de France & pource querelle contre Gontran. 71
Childebrand fils de Martin coronal de fanterie de Martel. 113. Childeric 3. Roy. 21
Childeric fils de Merouee. 22
Childeric exilé de France se retira à Thuringe, lubricité de d'iceluy. 25. est rappellé. 26
Childeric retorne en France, & paisible, est ingrat à son hoste. 27
Childeric conquis partie l'Almagne, meurt, exemples des Princes. 29
Childeric 2. Roy 14. de France, fort clement. 97
Childeric 2. fil de Clouis Roy d'Austrasie. 95
Childeric indigne d'estre Roy. 126
Childeric 3. tondu & mis en vn monastere. 128
en Childeric 22. Roy fault la race de Merouee, & Clouis. 129
Childeric 3. ne fut deposé par le pape. 131
chilperic Roy des Bourguignons. 31
chilperic fauorise les Saxons. 58
chilperic enterré à S. Germain des prez. 66
chilperic poursuiuy de Sigibert se sauue à Tournay. 62
chilperic pour ses meffaits diuinement deuient insense. 65 tué. 66 vices de luy. 67
chilperic 2. Roy 19. moyne est couronné Roy. 106
chilperic enterré à S. Germain des prez. 67
chilperic sage 1. Roy 9. entre à Paris, faict mener Brunehault en exil. 62
chilperic chasse Fredegonde, espouse Galsonde d'Espaigne, laquelle il faict estrangler. 65
chiquaneric aportee de l'Eglise de Rome ẽ Frãce. 639
chrestiens deffaits en Hongrie. 1192
chrestiens tuez pres Bayonne. 167
chrestiens tourmentez en la terre Saincte. 366
les chrestiens vainqueurs de 500000. Turcs. 378
chrestiens morts en bataille. 372
chrestiens & Sarrazins en bataille. 480
la Chrestienté fort esbranlee pour l'election d'vn chef sur l'Eglise. 871
la Chrestienté trauaillee par trois Papes. 1055
la chrestienté tormentee des Sarrazins. 93
la chrestienté en guerre. 972
la chrestienté troublee par la Sicile. 479
chrestiẽs prisonniers en terre saincte 12000. 589
les chrestiẽs furẽt deffaits en la terre saincte. 589
chrestiens deffaits en terre saincte. 467
chrestiens prisonniers de Baiazet. 958. aucuns hachez en pieces. 959. deliurez. 961
chrestiens deffaits en Espaigne. 765
cronique capitaine François, occupe Granuille, deffit Rugillon Lombard. 59
le Cimitiere S. Iean estoit l'hostel de Craon. 943
le Cinquantieme denier leué en Flandres, deu au Roy de France. 653 & au Comte. 653
le Circoncis de Iesus Christ apporté en l'abbaye de Carrols en Poictou par Charles le chauue. 279

l'ordre de Citheaux commence. 417
citadelles aux villes de Flandres. 663
ciuita Vecchia prinſe par les Sarrazins. 217
les Clefs du ſainct Sepulchre apportees à Charles le Grand. 188
clemẽce & ſeuerité vertus dignes d'vn Roy. 721
clemence de Charles le Grand empereur. 200
clemence d'Auguſte vers Ferrand Comte de Flandres. 527. 528
clemence louee. 527
clemence de Charles le grand enuers ſes vaincus. 155 vers les Saxons. 156
clemence trop grande, eſt vne ſimplicité & licence de mal faire. 249
clemence & douceur de Loys 1. empereur enuers les homicides de ſon nepueu Bernard. 246
clemence eſt conſeruatiue du ſceptre des Roys. 280. 281
clemence de Charles Martel. 107. 108
clemence de Charles le Gros vers les Frãçois. 276
clemence & bonté de charles le Grand. 176
clemence nompareille de Loys 9. 570
clemence, iuſtice, & authorité de pepin. 142
clemẽce & miſericorde eſt requiſe en vn prĩce. 54
clement 5. pape fait ſon entree à Lyon accõpagné de trois rois, cheute de luy, & perte. 688
clemẽce accouſtumee de charles enuers les hũs. 181
clemence de Charles le grand enuers les Saxons trompeux. 185. 186
cleues erigee en Duché. 1120
clinet de Brabãt Admiral pour les Orleanois. 1022
cliſſon cauteleuſement eſt priſonnier par le Duc Breton. 938. 939 deliuré. 940
cliſſon adiourné, ne compare, & par condamnation deſgradé de ſes eſtats. 949
cliſſon remis en grace. 953
cliſſon Conneſtable hay des princes du ſang pour ſes richeſſes exceſſiues. 948
cliſſon remis en ſes terres confiſquees au roy. 844
cliſſon cõneſtable de france. 878. 881. Daces oſtees par le cõmandement de Charles le ſage. 878
clodion le Cleuelu 2. roy des francs. 14
clodion ambitieux. 15
clodion prend occaſion ſur la ruine de l'empire Romain. 15 cõqueſte premiere d'iceluy. 16
clodion veut repaſſer en Gaule, cõbat les Romains, tue, le fils d'icelay. 19
clodomire Roy d'Orleans, cruel contre ſes parens. 45 tué & recogneu à ſes habillemens. 46
le Cloiſtre eſt vne priſon faſcheuſe. 63
clotaire 2. en bas aage eſt porté de ville en ville, au quel on preſte le ſerment de fidelité. 70
clotaire meurt. 52
clotaire 1. roy 7. de france veult prendre le tiers reuenu de l'Egliſe. 54
clotaire meurt à Compiegne, & inhumé en l'egliſe S. Marc de Soiſſons par luy fondee. 55. 56
clotaire 2. Roy 10. aage de quatre mois, eut pour gouuerneur Gontran ſon oncle fidelle. 67. 69
clotaire 2. gaigne la bataille contre Sigibert. 81
clotaire 2. Roy de quatre Royaumes. 82
clotaire 2. du nom meurt. 87
clotaire eſt nommé pere du peuple. 84
clotaire 3. Roy 13. en France, meurt. 67
clotilde fẽme de Clouis, mere de trois Roys, meurt à Tours. 53 & enterree à Paris. 53
cloſture de ville de bois. 920
clotilde mal traittee des Arriens. 48
cloud fils de Clodomire, ſe rend moyne. 46
clouis eſt baptizé d'vne liqueur diuinement enuoyee. 35 ambitieux. 36. guerroye les Viſigots. 37
clouis enuoye demander Clotilde en mariage, condition d'iceluy, bataille contre les Allemans. 33. 34
clouis autheur de la foy en France. 44
clouis auec ſes ſoldats conuertis à la foy Chreſtienne, ſe faict baptizer à Rheims. 34
clouis fils de Childeric & Baſine. 28. grands iuſticiers. 29. 30
clouis 1. du nom eſleu Roy 5. ſur les François, deffaict & chaſſe Siagrius fils de Gillon. 29
clouis bataille contre Alaric Roy des Gots. 41
clouis 2. roy. 12. 94. meurt laiſſant trois fils, Clotaire, Childeric, & Thierry. 95
clouis 3. Roy. 16. meurt. 104
le clou & la vraye croix de Ieſus Chriſt apporté par le cõmandement de Charles le Chauue. 278
clouis clement, meurt. 43
clouis ſe plaint des Gots. 37
clouis 2. homme de neant. 96
collation des benefices de France n'a lieu enuers les Papes. 989
collations de tous benefices reſeruees au Pape. 796
collecteur des impoſitions tuez. 903
le College S. Iean de Beauuais fondé. 857
college de Nauarre de Paris fondé par Ieãne Royne de Nauarre & de France. 639
colluſion de deux Papes, depoſez. 988
colonie de François en Dannemarch par Charles le Grand empereur. 215
colonnes d'vn eſtat, religion & iuſtice. 88. 89
commandement cruel de clotaire contre les Saxons. 86
combat entre François & Danois. 311
combat furieux faict à creuant. 1125
combat de deux Gentils-hommes, l'vn nõmé le Gris, & Carouges, & cauſe d'iceluy. 930. 931
le cõbat ne doit eſtre accordé q̃ par le ſouuerai. 931
bon cõmencement en toutes affaires eſt le principal poinct. 160
commiſeration des bannis. 102
cometes apparues au Baſtard paſſant en Angleterre. 350
commines ville bruſlee. 889
commiſſaires apoſtez au proces de Montagu. 1012

communes de Flandres en bataille l'vne contre l'autre. 726
competiteurs à l'Empire de Grece. 573
competiteurs mal venuz enuers les Rois. 604
compiegne Bourguignonne. 1087 rendue. 1089
compiegne assiegee des Anglois. 1164
compiegne demeure de charles Martel, le Grand, & de Loys 1. Empereur rebastie par Charles le chauue 276. & appellee Carlonople. 277
compiegne tenant le party de Iean de Bourgogne assiegee par Charles d'Albret Conneſtable de France. 1053 ſe rend au Roy. 1054
compiegne Angloiſe ſubmiſe au Roy. 1156
compiegne ſecourue contre les Anglois. 1188
compiegne aſsiegee des Anglois, ſiege leué. 1188
le Comte de Chaalons emporté par le Diable. 441
le Comte de Foix empriſonné, puis mis en liberté, rentre en ſon Comté. 616
le Comte de Flandres en bonne renommee. 346
le Comte de Flandres cherche ayde contre les chapeaux blancs. 874. 875
le Comte de Maſcon emporté par le Diable. 386
le Comte de Sancerre va en Aſie contre les Infidelles. 455
le Comté de Blois vendu. 942
pourquoy le Comte de Thouloufe adiugé à Simon Comte de Montfort. 533
le Comte de Thoulouſe heretique. 510 reduit. 512
le Comté d'Artois en querelle. 450
comté du Dommaine vſurpé en heritage. 333
le Cõte de Foix cõfiſqué à la courõne de Frãce. 616
le Comté de Rheims erigé en Duché. 164
comtes de Flandres en reuerence. 779
la Comteſſe de Flandre demande ayde à Thierry Eueſque contre Robert Friſon. 361
la vieille Comteſſe de Flandres Magicienne. 526
le Comte eſtoit vn gouuerneur de ville. 316
comtes anciens hereditaires. 333
comtes n'eſtoient qu'officiers & gouuerneurs des villes. 163
comtes de Blois & de Sancerre meurent à la iournee de Crecy. 785
comtez proprietaires. 329. 330
comtez hereditaires. 165
Comtez en proprieté. 326. 327
conciles generaux, ſix. 104
conciles tenuz. 56
cõcile tenu à Aix la chapelle ſur les images. 182
concile tenu à Aix la chapelle. 240
concile à Baugency. 438
conciles aſſemblez en pluſieurs lieux en France pour reformer les Eccleſiaſtiques. 218
le Concile de Chalcedoine cõpoſé de 630. Eueſques.
le Cõcile de Clermõt tenu pour voyager en la terre Saincte, au ſecours des Chreſtiens. 365
concile tenu à Clermont ſur l'election du Pape. 443
concile de Clermont cõtre Anaclete antipape. 415
cõcile de cõſtãce ſur l'electiõ d'ũ Pape. 1058. 1059
concile de Conſtantinople. 56
concile de trois cens Eueſques tenu à Vienne en Daulphiné. 696
concile d'Epheſe de 200. Eueſques tenu cõtre Neſtorius. 14
concile aſſemblé à Gentily pres Paris. 140
concile pour l'Inueſtiture des Eueſchez de France. 152. 153
concile de Latran. 143
concile de Latran ou aſsiſterent deux Patriarches & autres pluſieurs Prelats. 533
concile de Latran. 580
cõcile de Lyõ pour priuer Federic 2. de l'ẽpire. 589
cõcile general tenu à Lyon pour quelques differẽts des articles des Egliſes Latines, & Grecques. 614
cõcile à Paris aſſẽble pour l'hereſie des Albig. 546
concile d'Orleans. 44
cõcile ordõné à Pauie par celuy de Conſtãce. 1078
cõcile de Pauie. 442 anullé, 443
concile tenu à Rheims cõtre Anaclete antipape, pour reſtituer Innocent. 415
cõcile tenu à Rheims pour l'electiõ d'vn Pape. 399
cõcile tenu à Soyſſõs pour aller en Angleterre. 516
concile de Tolete. 87
cõcile de Tours ſur le differẽt de deux Papes. 443
concile tenu à Trois pour l'inueſtiture des Eueſchez. 380
concile à Vienne en Daulphiné. 300
concluſions prinſes contre Iean de Bourgogne ſur la mort de Loys Duc d'Orleans. 1006. 1007
concubines de Charles le Grand. 229
condition des Fiefs ancienne. 832
condition de paix entre Clotaire 2. & ſes couſins. 76. 77
cõditiõs de Treſues entre Philippes 6. & Edvvard Anglois. 762. 763
condition des ſeruiteurs des Roys. 709
conditions de paix rigoureuſes. 832
conditions de la paix faicte entre les Roys François & Anglois. 1106
conditions de paix en Flandres, Hainault, Holande, & Zelande. 724. 725
confeſsion & foy de Ieanne la pucelle. 1169. 1170
confeſsion d'vn Templier condamné. 695
confuſion eſt perte de bataille. 786
cõgratulation de la Liberté de Loys 1. Emper. 259
coniurateurs conuaincuz. 83 punis. 84
coniurateurs punis. 1124
coniurateurs de Childebert punis. 76
cõiuration cõtre les Frãçois en Sicile. 620
coniuration de Geoffroy cõte de Luſignen, du cõte de la Marche, & comteſſe contre Loys 9. 565
cõiuratiõ cõtre la vie du Duc de Bourg. 1096. 1097
coniuration eſt la fin de tyrannie. 569
cõiurat. de petis ſeigneurs cõtre Loys 6. le Gros. 388
cõiurat. des peuples cõtre leurs Prices, d'ou pce. 29
cõiuratiõs cõtre charles comte de Flãdre. 403
coniurations doiuent eſtre ſecretes. 1097

connestable ou comte d'estable seulement auoit la charge de cheuaux royaux. 332
connestable vaut autant cõme comte d'Estable, & celuy qui a superintendance des grands cheuaux du Roy. 173
connestable de France tué par les gens du Roy de Nauarre. 798
conquestes de l'Anglois. 1122
conquestes de charles le Grand, Rois se disans ses seruiteurs, respectez par Aaron Roy de Perse. 224
conquestes de charles le grand. 227
conquestes de charles Roy de Sicile. 604
conqueste premiere de clodion. 16
conquestes du Daulphin. 1108
conquestes des François en Flandres. 909
conquestes des François en Guyenne. 974
conquestes des Gantois en Flandres. 886
conquestes de Loys fils de Philippes 2. en Angleterre. 530
conquestes de Merouee. 24
conquestes des Nauarrois & Anglois. 830
conquestes de Philippes 2. Auguste. 546
Conquestes des Princes Chrestiens en la terre sainte. 371. 373
conquestes de Tamburlan. 963
conrad Empereur, apres Henry. 336
cõrad Empereur en Bourgogne pour l'occuper. 339
conrad Empereur à constantinople. 434
conrad Marquis de Montferrant tué. 432
conrad capuche, pris pendu & estranglé. 604
cõrad fils de Federic se dit Empereur, meurt. 590
conradin esmeut contre Charles frere de Loys 9. pour le recouurement de Sicile. 601
cõradin en Italie auec son armee, ne craint les excommunications du Pape. 602 prisonnier. 603
conradin en habits Royaux chante auant la victoire. 603
en conradin fine la race des Sueues. 604
conradin, Federic Duc d'Autriche & Henry de castille decapitez. 603
Conseil d'vn sage capitaine. 110
Conseil de mauuais conseillers. 358
Conseil de traistres. 436
Conseil cauteleux donné à Philippe I. 361
Conseil d'AEtius dissimulé. 23
Conseil d'apparence. 23
Conseil mauuais d'vn qui manie les affaires. 1153
Conseil d'vn sage ministre. 939
Conseil meschant du Roy Nauarrois. 926
Conseil mauuais. 955 cause de maux. 956
mauuais Conseillers punis. 243
Conseillers traistres. 814
mauuais Conseillers de Pepin Roy d'Italie cõtre son pere Loys I. 255
Conseillers mauuais des Princes. 25
Conseillers d'vn prince 5. d'vn mauuais prince. 8
Conseils de Loüis 4. d'outremer mauuais, contre Richard Duc de Normandie. 307
Consideration que doit auoir vn Roy. 707
Cõspirateurs de Loys I. Emper. doucemẽt punis. 254
Conspirateurs punis miserablement. 388
Conspirateurs priuez de leurs biens. 394
Conspirateurs pratiquez de la mort de Loys Duc d'Orleans. 993
Conspiratenrs cõdamnez & executez à mort. 392
Conspirateurs punis. 270. 271
Conspirateurs punis. 1139
Conspirateurs descapitez aux Halles. 1066
Conspirateurs punis par la teste. 1082
Conspiration bastie cõtre Loys 4. d'outremer. 310
cõspiratiõ pour faire mourir charles Daulphĩ. 1117
Conspiration contre Guillaume Roy d'Angleterre, descouuerte & punie. 354
Conspiration secrette cõtre Loys I. Empereur. 252
conspiration contre Loys 2. le Begue. 281
Conspiration du Pape & du Roy d'Aragon, contre charles Roy de Sicile. 622
Cõspiration descouuerte sur la mort de trois Ducs, Berry, d'Orleans, & de Bourbon, faite par Iean de Bourgongne. 1037
Constãce sœur de Loys 7. mariee à Eustache Comte de Blois, se fait appeller Royne. 422
Constance ville esleue pour tenir vn concile. 1058
cõstãce fille de Mainfroy espouse de l'Aragõnois. 624
Constantinople demeure des Empereurs. 15
Constantinople chef des Eglises. 87
Constantinople, dicte la nouuelle Rome. 126
Constantinople, iadis nommee BYZANTIVM. 191
Constantinople menassee des Turcs. 367
Constantinople fortereſſe des Grecs. 499 eschauguette du monde. 500 battue. 502
Constantinople prise des Latins. 507. 508
constantinople assiegee par les Latins. 506 capitale des Grecs. 507
Cõstãtinople assiegee & rẽdue à Paleologue. 594
cõstãtin esleu Empereur associa son fils à l'Empire, tué. 18. Cõstãtin Empe. refuse secours au Pape. 132
Constantin Empereur Grec denie secours au Pape, malice de luy. 137
Cõstãtin antipape cõdãné, auec ses actes, & cõst. 143
Cõstãtin Emp. de Grece solicité pour deliurer l'Italie des François soubs couleur de liberté. 179
Constantin Empereur Grec en exil. 190
cõtenemẽt irrite les pſones, & expſſemẽt les fẽ. 179
2 Cõuẽts cõstruits ẽ Ieru. p les marchãs y allãs. 416
Corbeil ville prise par les Orleanois. 1021
Cordeliers enuoyez en Tartarie pour preſcher. 583. 584. finesses d'eux 584.
S. Cornille de Cõpiegne fondee par Charles le chauue Empereur. 277
les Corps de S. Denys, Rusticq, & Eleuthere trouuez à Catulien. 85. 86
le Corps de Iean de Bourgongne deterré, puis porté à Dijon. 1207
Corps morts des Connestable, chancelier, & autres nuds sur le paué. 1087 trainez à la voirie. 1088

corruption

Corruption des Royaumes hereditaires. 8
corruptiõ en vn Eſtat pour l'abſence du chef. 138
Coruees impoſees aux gens d'Egliſe par Auguſte. 526
Coſtereaux de Berry cruels, deffaits. 469
le Couard veult auoir le guerdon des vaillãs. 524
Coucy le chaſteau, par qui edifié. 419
Coulanges aſsiegee & rendue. 1203
Cour ſouueraine eſtablie à Amiens, comme à Paris. 1082
la Couronne de France ne tombe en quenouille. 13
la Couronne ſe perd pour ſ'adonner aux vices. 128. 129
la Couronne d'Eſpine de Ieſus chriſt, l'eſponge, le fer de la Lance, grande partie de la vraye croix acheptees des Venitiens par Loys 9. & les mit en la S. chapelle de Paris. 574
la Couronne de France deux fois changee. 730
cours de riuiere arreſté pour la multitude des corps. 76
courteſon ſeditieux a la teſte trenchee. 755
courtray en Flandres aſsiegee par ceux de Bruges. 725
courtray miſe au feu & en cendre. 890
couſtume ancienne des Francs d'eſlire & creer les Roys. 11
couſtumes de Normandie. 353
couſtume de Bretaigne. 767. pour les fiefs. 768
couſtume de France touchant la ſucceſsion des fiefs. 769
craon mauuais ſecretaire d'amour, ſoupçonné, fuit en Anjou. 941
craon ſe ſauue hors Paris accuſé du crime de leze Maieſté. 943
craon trompeté par les carrefours de Paris. 941
en Bretaigne. 943. ſ'excuſe vers le Roy. 944
la Crainte & fuyte eſt vn ſigne de chaſtiment. 85
cranus Baſtard de clotaire, ſa femme & enfans, bruſlez par le commandement du pere. 54
creance des viſions deffendue. 28
creation des Loix treſneceſſaire. 12
creer & donner aduis, different. 130
creil chaſteau oſté au Duc de Bourbõ par les factiõs du Bourguignon. 1015
creſpi en Lannois priſe. 1104. 1105
crime de leze Maieſté du Nauarrois. 799. 800
crocheteurs de benefices en regne. 924
la Croiſade preſchee pour aller outre mer. 699
croy Ambaſſade de Iean de Bourgongne au Roy & au Duc de Berry. 1017. priſonnier, gehenné & examiné. 1018
croyans aux fideles heretiques. 511
la vraye Croix portee en bataille contre les infidelles. 461
la vraye Croix en meſpris. 467. priſe. 468
la vraye Croix offerte aux chreſtiens auec condition. 544
la vraye Croix d'vn pied de long donnee par Philippes 2. 547
la vraye Croix offerte aux chreſtiens auec condition de paix. 539
la vraye croix cherchee. 481
cruauté exercee par clodomire. 45
cruauté de Gondebault, & menees. 32
cruauté d'oncles enuers leurs neueux. 46
cruauté de frere ſur frere. 47
cruauté de chilperic. 65
cruaultez & vices de chilperic. 67
cruauté de mere enuers ſes enfans. 96
cruauté de childeric 2. vers Badille, & pource tué par vengeance. 98
cruauté d'Ebroin vers ſes ennemis. 99. 100
cruautez des Arriens. 116
la crainte faict parler doucement. 133
cruauté de mere contre ſon fils, excuſee. 185
cruauté commiſe en la perſonne du Pape par gens diſſoluz. 187
cruauté de Pepin Roy d'Italie 2. vers le fils de Bernard comte de Languedoc. 252
cruauté d'oncles enuers les neueux. 270
cruauté de charles le chauue contre ſon fils. 278
cruauté de Normans. 292
cruauté entre freres 382
cruauté du fils contre le pere. 383
cruaute du pere tuant ſon gendre. 392
cruaute faicte en la perſonne de charles comte de Flandres. 403
cruauté exercee es Egliſes. 473
cruauté ſur les chreſtiens en la terre ſaincte. 473
cruauté des Barbares. 462
cruauté des Iuifs. 465
cruauté de Richard Anglois pour la vraye croix non trouuee. 481
cruauté d'vn enuers celuy, duquel il tenoit ſa vie. 497
cruauté d'Andronic tuteur d'Alexis ieune Empereur Grec. 465
cruauté du Preuoſt des Marchands de Paris. 818
cruauté d'vn Pape à l'endroit d'vn homme de bien. 659
cruauté des Gibellins. 641
cruauté exercee en l'endroit d'vn corps mort. 674.
cruautez de l'Anglois en Normandie. 780. 782
cruauté enuers deux corps morts. 818. 819
cruauté exercee par le comte de Flandres. 883
cruautez en Flandres des chappeaux blancs. 893
cruauté guerdonnee. 885. 886
cruauté du Bourguignon contre les François. 1203
cruautez exercee en Auuergne, Limoſin, & Poictou enuers les Gentils-hommes, Preſtres, & autres. 916

cruautez de Tamburlan enuers Baiazet & ſes vaincus. 963
cruauté vſee enuers ceux qui tenoient le party du ſang de France. 1028
cruautez inconſiderees, faictes par les Pariſiens. 1043
cruautez contre les morts en Paris. 1088
cruautez & larcins faicts en France par les gens de Iean de Bourgongne. 1067
cruautez de tous maux exercez. 1195. 1196. 1197
couſtume des Royaumes Barbares, ſur la creation des Royaumes. 13
couſtume des Bannis. 147
cuue d'argent. 887
cueur de ieune Prince. 1051
cueurs des ieunes Princes comparez à la cire. 1095
cupidité peruertit tout droict humain. 59
cupidité de regner viole tous droicts diuins. 495
cupidité de venir grand, ne cognoit aucun parentage. 1034
cypre entre les mains de Luſignan. 482

D

Dagobert fuit l'ire de ſon pere Clotaire. 85
Dagobert eſpouſe Gontrude, ſ'irrite contre ſon pere Clotaire. 86
Dagobert 1. Roy 11. pieté de luy. 88
Dagobert baſtit l'Egliſe ſainct Denys en France. 89
Dagobert protecteur des vefues, pauures, & pupilles. 89. Lubricité de luy. 90
Dagobert demande alliance auec Heracle Empereur. 91
Dagobert 2. Roy. 18. 104
Dagobert 2. meurt. 107
la Damaltie, Hiſtrie, & Liburnie ſubiectes aux François. 210
Damas cité aſſiſe au mont de Liban, aſſiegee. 437
eſperance d'auoir Damas. 438
Damas ville prinſe. 460
Damiette reçoit ſecours du Soudan. 540
Damiette ville forte & riche, enuironnee de toutes parts. 538 priſe. 541
Damiette affamee par le camp des Chreſtiens. 540
Damiette rendue aux Barbares. 545
Damiette aſſiſe ſur vne foſſe tiree du Nil aſſiegee. 536. 537 faulxbourg d'icelle prins. 538
Damiette aſſiegee par S. Loys, abandonnee, & prinſe. 586
Damoyſelle accuſee de fauceté & ſorcerie, bruſlee à Paris. 751
Danois courans la mer Oceane deffaicts. 49
les Danois perſuadez à la guerre contre Charles le grand, puis diſſuadez. 170
le Danois demande ſecours à Loys 2. contre Geoffroy. 238
Danois en armes contre l'Anglois, deffaicts par les Normans. 355
Dandolo general des Venitiens. 500
Dãdolo chef des Venitiẽs deuãt Cõſtãtinople. 506
Daleric Roy d'Eſpagne marry du renuoy de ſa fille enuoye Ambaſſade à Clotaire 2. 79
Dauid Roy d'Eſcoſſe en Angleterre auec puiſſance pourchaſſer Eſtienne n'aguere eſleu & couronné Roy. 420 vaincus & mis en route. 421
Dauid Roy d'Eſcoſſe court l'Angleterre, prins & mené à Londres. 788
Dauid Roy d'Eſcoſſe deliuré de priſon. 814
le Daulphin guerroye le Comte de Sauoye. 752 grand patris. 753
le Daulphiné ioinct à la France. 790. 791
le Daulphin ſe voyant en danger, prẽd le chaperon rouge & pers, ſ'accõmodant auec les Pariſiẽs. 818
le Daulphin quitte Paris, va à Prouins ou il aſſẽbla les Eſtats. 820 perplexité de luy. 821
Daulphinois mis en route & deffaicts. 1116
le Daulphin eſt declaré regent en France. 820
3 Daulphins en France en moins d'vn an. 1069
le Daulphin enuelopé dans vn drap ſe ſauue en la baſtille S. Anthoine 1085. ſaiſi & emmené par Tanneguy du chaſtel, hors Paris. 1086
le Daulphiné partagé auant que conquis. 1189
le Daulphin & Iean de Bourgõgne, pour entre eux deux traitter la paix. 1091
pourquoy le Daulphiné fut donné à la couronne de France. 791
le Daulphiné affranchy de la ſubiection de l'Empire. 867
Debat entre les Francs ſur leur gouuernement. 2
Debat pour les Images des Saincts. 104
Debonnaireté de Loys 1. Empereur enuers les Papes. 247
Debats en Flandres. 724 mis en arbitrages. 725
Debat ſur l'election du Pape. 913
Debat ſur l'election du Pape. 687
Debat du comte de Flandres, & de Ieanne Royne vefue de Philippes le lõg Roy de Frãce. 746. 747
Debat pour le deu d'vn mariage. 1198
Decimes ſur les Egliſes. 526
Decimes & leuees ſur l'Egliſe en France. 658
Decimes ſur les Egliſes permiſes pour cinq ans à Philippes le Bel 4. 692
Decime accordee à Charles le Bel. 4. 727
Derual en Bretagne aſſiegee. 855
Decimes miſes ſus. 788
Decimes des Egliſes donnees au Duc d'Anion. 901
Deffaicte mutuelle de François & Anglois. 1195
Deffy de l'Anglois à Philippes 4. 646
Deffy de guerre entre les Frãçois & l'Anglois. 849
Deffy du Duc de Gueldres au Roy Charles 6. 927. 928.

Deffy du Duc d'Orleans à Henry vſurpateur de l'Angleterre. 972
Demãde faite contre les Daulphinois, pour la mort de Iean de Bourgongne. 1109
dix Deniers pour liure impoſez. 699
le Denier quint demandé ſur le peuple, 718
S. Denis en France baſtie. 86
S. Denis en France prinſe & repriſe. 1204
S. Denis en France priſe ſur les Anglois. 1159
S. Denis en France Angloiſe ſe rend. 1158
Depoſition des Rois, eſt au peuple. 131
Deputez de Iean Roy, priſonnier au Daulphin ſon fils, 817
Deputez pour la paix de Bourges au grand deſpit de Iean de Bourgongne. 1034
Deputez des 3. Eſtats tenuz à Paris Iean Roy eſtant priſonnier. 811
le Deshonneur des François en la bataille de Courtray. reparé. 677.678
Deſolation de la France. 824
Deſloyautez du Nauarrois. 927
Deſloyauté punie. 228
Deſpence des Princes demeſurees & non neceſſaire. 8
par vn Deſpit & deſeſpoir Thaſilon Roy ſe fait moine auec ſon fils Theon. 178
Deſpit de Iean de Bourgongne contre les Orleannois pour l'empriſonnement de Croy. 1018
Deſſein de Stilicon de faire tomber l'Empire à ſon fils. 16
Deſſein & menees de Clouis pour auoir la Bourgogne. 32
Deſſein des gouuerneurs de ſ'emparer de leurs gouuernemens. 16
Deſſein d'vn trahiſtre à mal fin. 651.652
le Deſſein de l'Anglois eſt d'aller à Paris. 833. 834
Deſſeins malicieux de Stilicon. 17
Deſſeins des flatteurs. 31
Deſſeins de Pepin. 121.124.125
Deſſeins en crainte des Sarraſins. 158
Deſſeins de Myrtille Empereur Grec deſcouuers. 505
guerre aux Detenteurs du bien de l'Egliſe, vaincus. 38
Deuins enquis ſur la mort de Lois. 9. 618
Deuoir & ſoing d'vn Roy. 131
Deuoir que doit auoir le ſoldat. 161
Deuoir que doit vn Prince à l'adminiſtration de ſon Royaume. 564
Deuoir d'vn vray Roy. 572
Deuoir du Roy & de l'Egliſe. 742
Deuotion mere de richeſſe. 694
Didier Lombard fauoriſé à Conſtantin Antipape. 143
Didier Lombard reçoit les ennemis de Charles. 146.
va contre le Pape, puis le prie de paix. 147
Didier Lombard prend Rauenne & ſ'empare de l'Exarchat, va à Rome menant les deux fils de Carloman auec ſoy. 148
Didier deffaict, par Charles le Grand. 14. 150. prins. 152
Didier Roy Lombard iuſtement chaſſé de ſon Royaume. 234
la dignité change les mœurs. 98
Diligence requiſe en guerre. 250
Diligence eſt vn outil fort neceſſaire à l'homme. 156
Diligence d'vn vray Capitaine aſsiegeant. 161. 162
Diligence requiſe à ceux qui pretendent quelque choſe. 422
Diſciples du Venerable Bede. 218
Diſcipline militaire de Martel. 113
Diſmes ottroyees à Philippes 4. le Bel par le Pape. le Diſme Saladine. 473
Diſpence aux François pour le ſerment qu'ils auoient fait à leur Roy Childeric. 198
Diſpence de Zacharie donnee pour eſprance de reuanche. 128. 131
Diſſentions entre les grands de Frãce pour le Royaume donné au puiſné. 337. 338
Diſſention entre le Roy Loys 7, & le Pape Innocent touchant les inueſtitures des Eueſchez. 427
Diſſimulation de Religion tromperesſe. 144
Diſſimulatiõ eſt mieux cachee des Princes que d'autres hommes. 941
Diſſimulatiõ faintiſe, hypocriſie & trahiſons entre les Princes. 1038
Diſtinctions d'entre les Rois & peuples. 15
Diuiſion en l'Egliſe ſur le Papat. 870
Diuiſions cauſe des calamitez de France. 1089
le Domaine du Roy fortiffié par hommages. 334
le Domaine du Roy eſt vne choſe ſacree à laquelle on oſe toucher. 560
le Domaine des Rois d'ou. 231
Docteurs en Theologie approuuans le meurtre commis en la perſonne de Loys Duc d'Orleans. 998
Dons des mauuais Princes, des Republiques. 8
Dons faits aux Rois de France. 49
Dons de Pepin aux Egliſes. 142
Dons faits & de Charles 5. à l'Empereur, & de l'Empereur à Charles 6. Daulphin. 867
Iean des Dormans Chancelier de France. 900
Douceur d'vn Prince attire les cueurs des ſubiects. 82
Douceur & clemence de Charles le Grand Roy. 226
Douure pillee. 651
Dragan nouueau Soudan. 457. offre à payer tribut, tué. 458
Dreux rendue à l'Anglois par compoſition. 1117
Droits de rentes & cenſures inſtituez. 230
Droit du baſtard Guillaume en Angleterre. 347
Droits diuins violez. 495
Droit de guerre violé.
le Duc eſtoit le chef des gens d'armes. 316

le Duc d'Aquitaine pris & mis prisõnier par son vassal 347
le Duc auoit douze Comtes & leur commandoit. 316
le Duc de Bourgongne Doyen des Pairs laics. 165.163
le Duc de Berry arriué à l'Escluse pour aller en Angleterre. 923. mauuais deportemens de luy. 925
les Ducs de Bretaigne & Champaigne adiournez deuant le Roy S. Lois. 560. coniurateurs cõtre le Roy. 561.
le Duc de Bretaigne prisonnier en Angleterre retourne en son Duché. 872
le Duc de Bretaigne vient vers le Roy Charles. 6. 897 896
Duc de Bretaigne Anglois. 855
le Duc de Bretaigne accusé deuant Charles 6. 942
le Duc Breton malicieux fait prisonnier Oliuier de Clisson. 938. 939
le Duc Breton peu aymé de Charles 6. 941
le Duc d'Orleans & Philippes de Bourgongne. 969. 970. reconciliez. 971
Duchés hereditaires. 165
Duchez du Domaine vsurpez en heritage. 333
Duchez proprietaires. 329. 330
Duchez erigez par Lois. 9. Roy. 564
la Duché d'Orleans reuient à la couronne par la mort de Philippes fils de Philippes Roy. 937
les Ducs au passé n'estoient que gouuerneurs des grandes Prouinces. 163
Ducs, Comtes, Marquis, Palatins estoient noms d'offices, & non hereditaires. 316
Ducs en proprieté. 326. 327
Ducs anciens hereditaires. 333
Douze Ducs en Normãdie: six desquels ont esté Rois d'Angleterre. 497
Ducs de Bourgongne issus de Hues Capet. 838
Dueil en Languedoc & Champaigne. 815
Dueil de deux Rois, entreprint. 37
Dueil entre le Duc de l'Anclastre & vn Prince de Boheme. 797
Dueil de deux gentilshommes, 930. 931
Dueil entre deux Princes Anglois, 967
Dueil de Charles 6. pour le Schisme de l'Eglise. 990
Dueil pour la mort de Loys Duc d'Orleans. 994
Dueil de Valentine femme de Loys Duc d'Orleans son mary tué par Iean de Bourgongne. 997
Dunes Abbaye sur la mer fondee par Loys septieme. 453
Durandal espee de Roland faicte d'vn admirable artifice. 169
Durazzo assiegee. 535

E

EBroin Maire du Palais de France, hõme cruel & perfide. 97. 100
Ebroin en armes, & commande à son Roy, chasse bãnit ses ennemis: fait arracher la langue: creuer les yeux & coupper la teste de S. Leger Euesque d'Authun. 99. 100
Eclypses deux, du Soleil & de la Lune. 216
Ecclesiastiques conuoquez sur leur iurisdiction. 741
Ecclesiastiques reglez. 796
l'Eclastre en la Bourgongne la mer au feu & à sang. 852 914
Ecclesiastiques punis.
Edessa ville est demeuree chrestienne des le temps des Apostres. 373. reçoit honorablement Baudouin. 374 903
Edifices de Hugues Aubriot. 91
Edit sur la diuersité de Religion. 597
Edits sur les benefices.
Edit de Charles 6. solennel sur la succession de ses enfãs en son Royaume sa mort venant. 1004
Edit du Roy sur la paix de son Royaume. 1048
Edit du Roy Charles 6. contre Iean de Bourgongne rebelle & autres. 1067 9
Edits des mauuais Princes. 1053
Edits contre Iean de Bourgongne.
Edvvard passe en Angleterre pour la reconquerre. 347. response de luy plus sainte que braue. 348. meurt. 349
Edvvard Anglois fait preparatif pour venir en France, courage de luy. 450
Edvvard fils d'Angleterre campé deuant Acre, pensa estre tué. 609
Edvvard 1. Roy d'Angleterre fait hommage à Philippes 4. le Bel pour la Guyenne. 639
Edvvard Roy d'Angleterre se declare Vicaire de l'Empire d'Allemagne. 756
Edvvard Roy d'Angleterre victorieux blessé, auec grand perte de sa Noblesse & soldats. 758
Edvvard Roy Anglois en Bretaigne deuant Vennes. 774 758
Edvvard Roy d'Angleterre deuant Tournay.
Edvvard Roy d'Angleterre range toute la Normãdie auec grands cruautez, 780. à Poissy, fuit. 781 800
Edvvard Prince de Galles en Guyenne.
Edvvard Prince de Galles, ensemble Edvvard son pere aagé de 65, ans meurent. 859. 860 508
Efficaces de prieres.
Effigie d'Enguerrand de Marigny esleuee au Palais de Paris. 705
l'Eglise de Rheims pillee Clouis regnãt, le sacrilege puny. 30 94
l'Eglise diuisee par la secte Arrienne.
l'Eglise S. Denis descouuerte pour subuenir aux poures 95 190
l'Eglise n'est subiette aux iuges laics.
l'Eglise S. Iacques en Compostelle enrichie par Charles le Grand. 225
l'Eglise S. Pierre de Rome est faite vne estable à cheuaux. 267
l'Eglise d'Angleterre reformee par Guillaume Roy. 355 465
l'Eglise de Paris par qui fondee. 753
Eglise bastie par le Roy de Boheme. 987
l'Eglise deschiree par les diuisions.

l'Eglise assemblee aux Bernardins de Paris pour les immunitez & priuileges de l'Eglise Gallicane. 1017
Eglises despouillees pour enrichir S. Denis. 90
Eglises pillees des Arriens. 116
Eglises fondees & enrichies par Pepin. 142
Eglises edifiees au lieu des Idoles. 199
Eglises reparees du butin pris sur les Huns. 200.201
Eglises basties par Charles le Grand empereur. 225
Eglises fondees par Robert Roy. 337
Eglises fondees par Henry 1. Roy de France. 345
Eglises & chasteaux bastis en Angleterre par le Normand. 353
Eglise construite par Guillaume Roy d'Angleterre sur l'heritage d'autry. 363
les Eglises tourmẽtees & pillees par les Seigneurs laics. 381
Eglises construictes en Hierusalem par les Latins hantans le Leuant. 416
Eglises violees. 428
Eglises basties au lieu des Synagogues des Iuifs. 465
Eglises exigees & saccagees. 490. 491. bruslees. 491
les Eglises tourmentees par Auguste. 525
Eglises & conuents bastis par S. Lou. 595
l'Eglise diuisee pour la Papauté. 870
Egypte chef de toute Idolatrie. 536
Eldefrede auec armee passe en Angleterre, est deffait. 348
les sept Electeurs de l'Empire instituez. 209. 336
Election des Rois en France, la forme, & conditions. 124
l'Election des Rois, est aux trois Estats. 129.130
l'Election digne d'vn Roy deux choses sont requises. 455
l'Election des Eueschez & Abbayes de gens capables en l'absence du Roy Auguste. 477
l'Election de Papes corrompue. 869. 870
Eleonor Royne d'Angleterre suscite ses enfans contre le Roy. 446
vn Elephant presenté à Charles le Grand empereur, venant de Perse. 197
Eloquence de Charles le Grand. 228
Embusches dressees cõtre le Roy S. Lois pres Estampes. 561
Emond gouuerneur de Bayonne pour l'Anglois meurt. 653
l'Empereur redigé en extreme necessité. 288
l'Empereur va en Italie auec armee, cruel enuers son pere, & citoyens de Rome. 375
l'Empereur le Gros trompeur. 287. 288
l'Empereur Loys 1. est rendu moyne à Soissons. 253
l'Empereur excommunié. 380
l'Empereur Grec dedans Antioche. 412. en sort, meurt. 413
l'Empereur va en Asie pour les Chrestiens. 431. passe le Bosphore de Thrace. 432. nonchalant. 433
l'Empereur à Acre. 436
l'Empereur en Asie auec vne armee. 486
l'Empereur de Grece en France, demandant secours. 574
l'Empereur fait son entree à Paris. 866
Empereurs chassez pour l'aneantissemẽt des Images. 190
les Empereurs & le Pape Gregoire meurent en vn mesme temps. 265
trois Empereurs couronnez soubs vn Pape. 287
Empereurs ennemis du Roy de Sicile. 579
Empereurs cinq tuez pour le Duché d'Austriche. 689
Empereurs esleuz en egalité de voix 716
Empereurs d'Allemaigne en France. 866
l'Empire Romain decline. 87. 88
l'Empire d'vne femme odieux. 195
l'Empire n'est permanent en vne nation. 214
pourquoy les Empires sont transportez, 234
l'Empire d'Occident restably par Charles le Grand 235
l'Empire de Charles le Grãd a duré iusques à Henry 4. soubs lequel fut rniné. 234
l'Empire transporté de France. 283
l'Empire transporté de France. 288
l'Empire diuisé en deux. Loys en Allemaigne, Berãger en Lombardie. 298
l'Empire d'Occident remis par Charles le Grand. 325
les Empires sont transferez par le iugement de Dieu, & pour la mauuaise vie & des Princes & des peuples. 326
l'Empire troublé par les Papes. 443
l'Empire d'Allemaigne en dispute, à qui l'aura. 498
l'Empire debattu par Othon & le Pape. 576
l'mpire des Papes, fascheux en Italie. 580
l'Empire en debat. 601
l'Empire doit tõber aux oncles paternels ou aux fils du frere empereur ia decedé. 776
les Empereurs nommez Cæsars. 888
Empoisonneurs penduz. 566
Empoisonneurs punis. 859
Empoisonnemens à ceux ausquels on vouloit mal. 924
Emprunt des François aux Venitiens. 455
Enfans en multitude engendre des guerres ciuiles. 44
Enfans de Roy n'ont faulte de mauuais conseillers. 88
Enfans de Martel tous differens de naturel. 118
Enfans de Charles le Grand. 176
Enfans de Loys 1. le Debonnaire. 237
Enfans obstinez contre le pere. 256
Enfans de Lois 1. ayans leur pere en commandement, partagent l'Empire, & se font faire hommages par les nobles & seigneurs. 257
Enfans de Charles le Chauue. 277
Enfans de Hues le Grand. 313
Enfans de Loys 4. 316
Enfnns de Lois 6. le Gros. 418
Enfans de Hution restituez en leurs biens. 735
Enfans de Robert. 337

Enfans de Henry Roy d'Angleterre noyez. 394
Enfans de S. Lois. 582.
Enfans veulent deposseder leur pere de son bien. 446
Enfans de Emanuel Empereur Grec 463
Enfans de Philippes le Bel. 697
Enfans de Iean Roy. 838
Enfans de Philippes 3. 634
Enfans de charles de Valois, le Boiteux, & estats d'iceux. 644
Enfans de la maison d'Aniou. 1079
Engins de guerre nompareil. 887
Enguerrand de Marigny superintendant des finances du Roy. 639
Enguerrand de Marigny enuoyé en Flandres. 697. *accusé.* 698
Enguerrand pendu & estranglé à Montfaulcon, pres Paris, par luy edifié, ses bastimens. 711
Enguerrand de Marigny homme sage, mal voulu du peuple & des Princes & gentilshommes. 702. *mandé à venir vers le Roy.* 702
à Enguerrand sont demandez les thresors du Roy Philippes 4. le Bel, est constitué prisonnier en la tour du Temple. 703
combien l'Enuie apporte de maux. 1153
Enguerrand de Marigny accusé par Iean Annat Aduocat de larcin. 703. 704. 705
Enguerrand de Marigny fait esleuer son effigie au Palais, vend & s'approprie les boutiques dudit lieu. 705
Enguerrand de Marigny se deffend contre les crimes à luy imposez par Iean Annat Aduocat. 706. 707
Enguerrand de Marigny choisi par le Roy à son seruice, & oracle de ses volontez. 709
Enguerrand de Marigny demande pardon au Roy, ramené en prison. 710
Enguerrand de Marigny appellant. 710
Enguerrand de Marigny despendu, & enterré en l'Eglise d'Escouys. 716
Enguerrand de Bournonuille braue cheualier decapité 1054
Ennemis de Clouis. 43
Ennemis de Iean de Bourgongne en Cour. 1005. *poursuiuans la iustice du meurtre cõmis vers le Duc d'Orleans.* 1006
Enseignemens de iustice. 637
Entree de l'Empereur, & du Roy des Romains en Paris. 866
Entreprinse de Charles le Grand pour la nauigation. 182. *deuient à rien.* 183
les Entreprinses s'executẽt auec conseil, non auec forces. 782. *Enuie de deux commandans ensemble.* 20
Enuie Duc de Trente chasse & occit Chronique. 59
Enuie entre les Seigneurs de la maison de Clouis 2. 95
Enuie entre freres. 205
Enuie de Clement 5. Pape contre Henry 7. Empereur 689
l'Enuie de Iean de Bourgongne contre Loys Duc d'Orleans paroist par vne requeste presentee à Charles 6. 980. 981
l'Enuie du Bourguignon estrange cõtre le domestique, cause de grand ruine en France. 981. 982. 983
l'Enuieux pour nuyre à autruy, se perd soy mesme. 172
Equipage que doit auoir vn siege. 162
Equuli & Heraclee villes de Venise rasees. 203
Ereſpourg prinse par les Saxons. 154
Escheuinage osté, remis. 929
Escheuins & Preuosts des Marchans de Paris institués par Philippes 2. Auguste. 546
du ieu des Eschets sourdent plusieurs guerres entre les Royaumes & de France & d'Angleterre. 362
l'Echiquier, espece de Parlement institué à Rouen. 639
Esclauons vaincus par Charles le Grand. 180
Esclauons, Sorabes & Albiens en armes. 175
l'Escluse en Flandres assiegee & pillee. 725
les Escolles instituees à Paris les premieres du monde. 219
2. Escolliers penduz, puis despenduz & enterrez. 1005
les Escolliers laissent l'Vniuersité & võt en Angleterre 570
Escosse conuertie à la foy. 1120
l'Escosse hommageable & reduitte à l'Angleterre. 354. 355
l'Escossois entre en Angleterre auec armee. 447
l'Escossois allié auec la fille de Charles comte de Valois. 652
Escossois en routte, morts & prisonniers. 1125
Escossois superbes, dressent embusches cõtre les Frãçois. 917
Escossois battus deuant Tournay par l'Anglois, courẽt l'Angleterre. 764
Escuyers bannerets, 231
Esmeute pour imposition. 718
Esmeute pour les impositions. 801
Esmotion à Beauuais contre leur Eueſque. 682
Esmotion en Flandres sur le traitté de la paix auec Philippes le Bel. 681. 682
l'Espagne se rend à charles le Grand. 174
Espaignols aduancez aux honneurs & charges de Frãce. 561
les Espaignols se reuoltent. 174
Espaignols deffaits sur la coste de Bretaigne 773
Espaignols vsurpateurs nouueaux. 923
Espaignols desloyaux punis. 928
Espee enseignee au Roy par la Pucelle. 1145
Espee fort riche prinse és coffres de l'Anglois. 1064
l'Espee trouuee en l'Eglise S. Catherine de Fierebois. 1176
Esperance des assiegeans deuant Pampelune. 161
Espernay & autres forterssses en champaigne prinses. 1124
Espernay assiegee par l'Anglois & rendue. 850
Esperons dorez (monumens des François) demourez 500.

mourez en vne Chapelle *à Courtray.* 890
Deſeſpoir de Pepin quant à la Royauté. 122
Deſeſpoir de bon heur paſſé. 1158
l'Eſprit de l'homme diuin. 290
le S. Eſprit procede & du pere, & du fils. 615
des Eſſars *Preuoſt de Paris laiſſé de Iean de Bourgongne fuit, priſonnier.* 1040
*l'*Eſtandart *du mont de Caluaire apporté à* Charles *le Grand,* 188
Eſtandart *de Ieanne la Pucelle porté au ſacre.* 1183
Eſtandart *du* Comte *de Flandres venant en guerre en Flandres.* 472
Eſtandart *de Ieanne la Pucelle.* 1149
*l'*Eſtat *des Viſigots en* Gaule. 37
Eſtat *de France miſerable.* 64
*l'*Eſtat *des Rois diminué.* 330
*l'*Eſtat *de l'*Egliſe *fort corrompu.* 923. 924
Eſtats *de Clotaire 2.* 83
les 3. Eſtats *contens de Pepin,* 131
les Eſtats *aſſemblez par Pepin Roy de France à Compiegne.* 138
les 3. Eſtats *aſſemblez ſur les doleances du Royaume.* 558
Eſtats *donnez aux gens doctes & capables.* 571
Eſtats *donnez & non venduz aux gens doctes & dignes d'iceux.* 571.572
Eſtat: *aſſemblez à Paris pour le ſecours du Roy.* 801
Eſtats *aſſemblés pour la deliurãce de Iean Roy de Frãce.* 810. *deputez d'iceux.* 811
Eſtats *de Champaigne aſſemblez en la ville de Vertus.* 821
3. Eſtats *aſſemblez à Paris ſur le reglement de la monnoye.* 816
Eſtats *aſſemblez à Pronins-* 826
Eſtats *aſſemblez à Compiegne.* 821
3. Eſtats *aſſemblez à Paris au commencement du regne de* Charles 6. *Roy.* 880
3. Eſtats *aſſemblez pour le gouuernement du Royaume durant la maladie de* Charles 6. 947
3. Eſtats *aſſemblez ſous l'ombre de ie ne ſçay quel zele.* 1038
3. Eſtats *aſſemblez à Arras.* 1103
3. Eſtats *aſſemblez par Henry 5. Anglois Regent en* France. 1110
Eſtonnement *du* Duc *de* Bethfort, *pour les conqueſtes du Roy.* 1155
Eſtienne 4. *eſleu Pape vient en France.* 239
Eſtienne *de* Comte, *eſt fait Roy d'Angleterre.* 419
Eſtienne *Roy d'Angleterre, prins en bataille, & empriſonné. 423. paiſible de l'Angleterre.* 426
Eſtienne Roy *Anglois perfide.* 421
Eſtienne *Abbé de Sainct Denis enuoyé au deuin.* 618
Eſtienne *Marcel Preuoſt des Marchans de Paris pour le tiers* Eſtat. 801
Eſtienne *de Vignolles dit la Hire partiſan du Daulphin braue* Cheualier *contre les Anglois.* 1104
*l'*Eſtoille *donnee ſeulement aux Nobles &* Cheualiers *en recompenſe de leurs merites. 797. en meſtris, & donnee depuis au* Cheualier *du guet de Paris.* 797
Eſtreines *de Iean de Bourgongne aux Princes & gentilshõmes de la Cour. 1013. deuiſes deſdites eſtreines.* 1014
Etymologie *de Pharamond.* 12
Etymologie *vraye de la loy Salique.* 14
Etymologie *des* Gots *&* Oſtrogots. 19
Etymologie *de* Capet 328
Eudes 1. *Roy de France 29. chaſſe les Normans, genealogie de luy.* 289
Eudes 1. *deſmis du Royaume de Frãce, eſt fait Roy d'*Aquitaine. 290
Eudon *bataille contre ceux qu'il auoit ſtimulé à la guerre.* 115
*l'*Euenement *des batailles incertain.* 119
Eueſchez *erigez,* 712
*l'*Eueſque *de Vienne Arrien.* 41
*l'*Eueſque *de Grado precipité d'vne haulte tour.* 202
*l'*Eueſque *de Clermont chaſſé.* 414
*l'*Eueſque *de Bourges eſleu ſans le ſceu du Roy.* 427
l'Eueſque d'Aparmiers Legat pour ſes menaſſes conſtitué priſonnier, ſon bien ſayſi. 668
les Eueſques *eſleuz par le clergé, ſans nulle acception.* 218
Eueſques *tondus & mis en monaſtere.* 243
Eueſques *corrigez de leur diſſolution conſpirent contre Loys* 1. Empereur. 251
Eueſques *ſeditieux.* 289
Eueſques chaſſez par les heretiques en prieres. 513
Eueſques *d'Angleterre chaſſez.* 516
Eueſques *chaſſez pour la foy promiſe non tenue.* 577
Eueſques de France citez deuant le Pape. 669
*l'*Eueſque *de Laon traiſtre au Regẽt mal voulu, ſenfuit* 822
Eueſques *& Prelats aſſemblez à Paris, pour ce que le Pape Boniface 8. auoit donné la France en proye.* 683
Eueſques, Abbez *& autres Prelats maſſacrez en Paris.* 1087
Eueſques *& autres Prelats priſonniers. 1086. tuez.* 1087
Eureux *rendue par vn traitté de paix.* 322
*l'*Europe *brouillee par les diuiſions des Papes &* Empereurs. 398
Eugene *ſecond, ſucceſſeur à Paſchal.* 247
l'Europe ruinee. 325
Euverard *Palatin tué.* 303
Euſtache *Comte de* Boulogne. 419
Exaction *de* Chilperic *ſur ſon peuple.* 65
Exaction *de Guy comte d'Auuergne ſur ſes ſubiets.* 545
Exactions *ſont cauſes des rebellions & reuoltemens.* 571
Exactions *de la cour de Rome abrogee.* 597
Exactions *ſur les* Flamans. 654
Exactions *du Pape faites en France.* 1005

Exarchat de Rauẽne en la subiection du siege Romain. 152
de l'Excommunication on ne doit abuſer. 256
Excommunication contre Iean Roy *d'Angleterre.* 528
Excõmunication donnee cõtre les heretiques reuoquee. 549
Excommunication inuentee pour l'enuie & haine de deux Princes, cruelle contre les Chreſtiens. 1028
Excuſes *fondees ſur la raiſon, ou ſur l'apparence d'icelle.* 1116
Excuſe *de la mort de Iean de Bourgongne.* 1157
Exemple *du Prince ſert de regle à ſes ſubiets.* 35
Exemple *pour les Princes qui ſouuẽt ſont priuez de leur puiſſance.* 55
Exemple *pour les Princes.* 90
Exemple pour les Princes. 98
Exemple *des Princes idiots,* 300
Exemple *aux auaricieux.* 405
Exemple *aux Princes à ne ſe laſcher aux voluptez,* 128
Exemple pour les grands Princes. 289
Exemple *aux coniurateurs.* 405
Exemple *de S. Lois à tous ſes ſucceſſeurs.* 572
l'Exemple *doit venir des chefs.* 868
Exemples ſuiuãtes la loy Salique pour la ſucceſſion à la couronne de France. 732
Exercice de Charles le Grand. 228
Experiẽce des choſes enſeigne les ruſes pour paruenir au but qu'on pretend. 123
Exhortation de Fredegonde aux ſoldats. 75
Exhortation de Myrtille Empereur *à ſes ſubiets à la cõſeruation de la patrie.* 506
Exhortation *tant aux François qu'aux Allemans d'aller en armes à la terre Sainte.* 430. 431
Exhortation *au combat.* 630. 631
Exhortation aux Prelats pour extirper les Schiſmes. 991
Extrauagantes faites par Benoiſt 12. *Pape.* 728

F

Façon *d'acquerir Empire .* 542
Factieux deſcapitez en la place de Greue par les Pariſiens 828
Factions en Cour. 106. 107
Factions en Angleterre eſt cauſe de ſa ruine. 429
Factions en Italie. 690. 691
Factions en Paris auec leur marques & couleurs. 816
Factions de Naples. 1078
Faim au camp des Latins en terre ſainte. 434
Famine en France exceſſiue. 95
Famine au ſiege d'Antioche. 376
Famine exceſſiue en Flandres. 400, 401
Famine en Damiette. 540
Famine en Nocera. 504
Famine extreme en France. 839
Famine de Rouen aſſiegee. 1089
Farines & plaſtre meſlez enſemble. 434
Faſtarde *Royne & eſpouſe de Charles le Grãd meurt.* 184
Faueur *de la Cour incertain, & leger ſur toutes choſes.* 941
Fauory *mis en haine.* 1037
Fauſtian *Eueſque d'Acqs cauſe de troubles.* 73. *depoſé d'Eueſché.* 74
Faultes *des Princes ſont exemples.* 5
Fautes *à tous victorieux.* 327. 328
Fauxbourgs *de Bourges bruſlez.* 1033
La Fayette *gouuerneur de Gennes, chaſſé & françois tuez,* 987
Federic Empereur *en Grece, meurt & enterré à Tyr.* 476
Federic *Roy de Sicile eſleu* Empereur.
Federic *eſleu* Empereur *par le Pape contre Othon.* 575
Federic Empereur *parle le langage Sarrazin, eſt ſoupçonné d'impieté.* 574. 575
Federic Empereur *eſpouſe la Yoland fille de Breme Roy de Hieruſalem, & ſ'oblige à la guerre de la terre ſainte.* 577. *à Acre.* 578
Federic Empereur *accuſé par le* Pape *de pluſieurs crimes* 578. *excommunié par trois fois.* 579
Federic Empereur *chargé de crimes, eſt excommunié enfans de luy.* 581
Federic 2. *Empereur priué de l'Empire.* 589
Federic *Duc d'Auſtriche en Sicile .* 601. *priſonnier.* 603
Federic *Roy d'Aragon veut inuader l'Italie.* 692
Federic *couronné Roy de Sicile.* 662
Federic *contraint par le Pape va en Aſie pour le recouurement de la terre ſainte.* 576
Fœlix *Eueſque de Rauenne eſt declaré heretique ſon hereſie,* 182
Femmes *& enfans de Clotaire.* 55
Femmes *mauuaiſes aueuglent leurs maris.* 66
Femmes *inhabiles au gouuernemens de Royaumes.* 69
Femmes *donnent la loy aux hommes.* 81
à vne Femme Royne *obeit toute la* France. 106
Femmes *impatientes de toutes paſſions.* 146
les Femmes *dõnent dilation à ce que plus elles ayment.*
Femmes *chaſſees de la Cour.* 237
Femmes *du ſang Royal prodigue de leur honneur.* 242
Femmes *& enfans de Loys* 1. *Empereur.* 266
Femmes *indignes de commander aux hommes.* 419
Femmes *ſaintes & prudentes maculees, & violees en la terre ſainte par les infideles.* 366
Femmes *odieuſes en gouuernement.* 433
Femmes *ne doiuent gouuerner en Royaumes.* 558
Femmes *& argent peſtes du genre humain.* 455
Femmes *ambitieuſes de tiltres & d'honneur.* 599
Femmes *excluſes de ſucceſſion aux fiefs.* 769
Femme *armee & montee ſur vn courſier.* 772
Femmes *ne ſont ſecrettes.* 941
Femme *à deux maris.* 1130

Femme treſcruelle. 991
Femmes viuantes en bons mariages rauies par tel licẽce de Iean de Bourgongne. 1067
Seigneurs Fœdaux ou feaux d'ou. 252
Fermiers des peages pillez, tuez & leurs papiers bruſlés en Paris. 903
Ferragut de grandeur deſmeſuree vient en Eſpaigne au ſecours du Sarrazin auecques vingt mille hommes. 68
Ferrãd de Portugal eſpouſe l'heritiere de Flandres. 489
Ferrand ſoppoſe que Philippes 2. Auguſte n'aille en Angleterre. 516
Ferrand Cõte de Flandres bruſle pluſieurs villes d'icelle. 517
Ferrand Comte de Flandres ſe donne l'Empire de France, auant qu'eſtre vainqueur, eſt pris, bleſſé, & mené au Louure à Paris. 522
Ferrand Comte de Flãdres mené en triomphe à Paris. 525
la Feſte de S. Sacrement inſtituee. 613
Feſtin de Iean de Bourgongne aux Princes de la Cour 101 1013
Feſtins de Montagu 1011
Feu ietté en Conſtantinople. 507
le Feu en Hainault. 520
le Feu en pluſieurs villes de Flandres, mis par Lois fils de Philippes 2. 517
Fidelité d'vn vray amy. 25
Fidelité d'vn ſeruiteur enuers ſon maiſtre. 187
Fidelité de bons ſeruiteurs & ſubiets vers leur ſuperieur 259
Fief de Haubert, ſon etymologie. 231
des Fiefs condition ancienne. 832
comment le Fief peut retourner. 385
les Fiefs non hereditaires ne patrimoniaux. 163
Fiefs inſtituez par Charles le Grand. 229
Fiefs en pluſieurs ſortes. 231
Fiefs hereditaires par Capet. 333
Fiefs de Haubert & plain, & d'autre pluſieurs ſortes, de fiefs, leur redeuance 230. charges d'iceux. 231
la Figure du premier homme quelle. 638
Filles du Comte de Flandres. 488
Filles de Lois 10. *Hutin.* 713
Filles du Comte de Hainault. 752
Filles ſuccedent aux fiefs. 768
Fils de Roy reiettez du Royaume. 124
le Fils Normand conſpire contre ſon pere Roy d'Angleterre. 355
le Fils deſtruict & pille les pays de ſon pere. 447. 448.
les Fils en guerre contre le pere, font paix enſẽble. 452
le Fils deſobeit au pere. 255
le Fils contre le pere. 474
Fils de Baudouin engagé. 593
Fils & filles de S. Lois. 597
le Fils empoiſonne ſon pere. 926
Fin malheureuſe de l'alliance des Princes. 274
Financiers recherchez. 790
Financiers rechershez, quittes à bon marché. 833
Financiers recherchez. 1011. *priſonniers,* 1012
Financiers accuſez. 1038. *en fuitte.* 1039
Financiers appellez pour rendre compte. 1039. *pourſuiuis, deſcapitez, noyez,* 1040. 1041
Fineſſe de Philippes 2. *Auguſte contre Othon Empereur.* 520
Fineſſe de la Ducheſſe de Pentheure. 1111
le Flamand touſiours en bonne eſtime enuers les Rois François. 346
Flamans diuiſez en deux factions. 359
les Flamans & Hannuyers en fuitte. 522. 523
Flamans deffaits par Robert Comte d'Artois. 657
Flamans priſonniers enuoyez en France, 657
Flamans deffaits 660
Flamans deffaits 676. pres le Mont Peuplet. 678
les Flamans en reuoltes contre leur Cõte, luy font loix. 736
Flamans ſe ruans ſur la tente du Roy Philippes 6. ſont deffaits iuſques au nombre de vingt-deux mille. 739
Flamans ſe ſoubſmettent aux François. 753
Flamans excommuniez pour leur foy faulſee. 765
Flamans en fuitte. 793
Flamans ſeditieux deffaits. 889
Flamans inſolens, rompent leur armee, & retournent en leurs maiſons. 1023
Flamans ſollicitez de ſe desbãder de l'obeiſſance de leur ſuperieur. 1031
Flamans pour le Roy & le Daulphin. 1053. 1054
la Flandres ſans bled. 401
Flandres confiſquee à la couronne de France. 525
Flandres adiugee aux enfans legitimes. 608
Flandres pillee par Iean Comte d'Aneſnes. 645
la Flandres erigee en comté. 276
Flandres conquiſe par Charles de Valois à Philippes 4. le Bel. 660
Flandres en reuolte contre leur Comte. 735. 736
Flatterie ruyne des Princes. 102
Flateurs chaſſez de France. 547
Flateurs ne mancquent és cours de Princes 971
Flateurs ne mancquent és cours de Princes. 998. 999
Flateurs de Cour. 1201
la Fleſche, Garlãde & autres petites places rendues au Roy. 1135
les Fleurs-de-lys apportees en France par Eudes 1. 290
Florent d'Illiers au ſecours d'Orleans, 1148
S. Florentin ville aſſiegee des Bourguignons, prinſe. 1079
Florentins 690. à Milan, & de villes en villes demandent argent. 691
Florins à l'aignel forgez. 797
Foire de Caen butinee des François. 1197
Folie & furie des Pariſiens ſouſtenans l'eſtranger contre ceux du ſang. 1042
Folie des Pariſiens. 822
la Folle enchere des diuiſions portee par le peuple. 1016

Fols qui ſe commettent en ſeruitude. 9
Fondateurs des ordres de Hieruſalem. 693
Fontaine fee. & charmee. 1171
Fontenay aſsiegee par Loys neufieme deſtruitte. 566. 567
Fontenay & Villiers raſees par l'Anglois. 569
Force de la beauté de femmes. 18
Force de cupidité de regner. 78
Force de Religion. 132
la Force de la bataille giſt en la force du chef. 372
Force doit eſtre repouſſee par force. 798.799
Force & conſtance que c'eſt. 638
Forces des Anglois. 917
Forces du Daulphin. 823
Forces des Eſcoſſois. 917
Forces de haineurs enuirons Paris. 975
Forces du Duc d'Orleans contre Iean de Bourgongne eſtranger, enuirons Paris. 983
Forces des guerres, quelles. 1018
la Foreſt charbonniere. 107
Forme & lineamens de Charles le Grand. 227
Fort des Pellerins. 535
Fort baſty en Pannonie. 181
Forteresſes raſees en Flandres. 679
Forteresſes en Flandres, deſmolies. 714
Forteresſes en Xainctonge pour l'Anglois rendue au Duc de Berry. 855
le Fort S. Vincent pres Laon demoly. 1203
Forts de la Beauſſe pris par l'Anglois, 1140
Forts faits à l'enuiron d'Orleans par les Anglois nõmés du nom de pluſieurs villes. 1144
Fortunes des Francs. 2
Fortune ſuiuie des hommes. 62
à la bonne Fortune ſ'enclinent les affections des hommes. 150
Fortune fauorable à qui elle veult. 288.289
Fortune non requiſe, eſt ſouuent large. 457
Fortune rit à la ieuneſſe. 474
Fortune ayde aux hardis. 543
Fortune de Loys 9. ſur mer à ſon retour. 592
Fortune du Roy ſuiuie des doctes. 1147
Fortune comme la boule ne ſ'inſiſte long tẽps en meſme lieu. 963
Fortune de l'Anglois dechet. 1152
Fouage impoſé ſur chacune maiſon en Guyenne. 848
Fouques Archeueſque de Rheims conſpirateur cõtre la Couronne. 289
Fouques Comte d'Aniou fait le voyage de Hieruſalem luy deuxieme, ſe fait foueter, race de luy. 342
Fouques Roy de Hieruſalem. 407
Fouques va en la terre ſainte, enfãs de luy, eſt eſleu Roy de Hieruſalem. 411
Fouques Roy de Hieruſalem meurt. 433
de la Foy gardee vient grand prouffit. 263
la Foy Chreſtienne reniee. 370
Foy d'Eueſques faulſee. 577
la Foy ſe peult reuocquer, & non tenir en choſe qui peult nuyre à vne republique. 965
France pour la troiſieſme fois 58
France partagee. 44
la France partagee. 56.57
la France retournant à vn ſeul eſt en repos. 64
la Frãce partagee entre Charles le Grãd & Carloman, 142
la France ſubiette à Charles le Grand par ſucceſsion. 157
la France n'eſt iamais deſpourueue de force. 170. 171
la France & Allemaigne fort trauaillee d'vne grand peſte. 336
la France partagee à deux baſtards. 284
la France eſt le refuge des Papes. 380
la France aſsiegee & de l'Empereur Henry & de l'Anglois. 395
la France en grand peril de ruine. 1084
la France le ſupport des Papes. 415
François baptizez. 35
François eſmeuz de pitié ſur leur ieune Roy. 75
François deffaits. 43
François deuant Milan, 76
le Francois ſe venge du Saxon. 155
Francois deffaits en Pampelune. 158
Francois couſtumiers de vaincre. 159
Francois trahis. 168. *deffaits à Ronceuaux.* 169
Francois deffaits en bataille naualle cõtre les Venitiẽs. 208
le nom Francois craint & reueré. 211
les Francois admirables par tout le monde. 213
les Francois ne veulent eſtre ſubiets aux loix imperiales. 214
Francois deffaits par les Danois. 311. 312
le Francois accablé de cherté, accuſe ſon Roy de perfidie. 320 321
Francois deffaits en Normandie. 344
Francois rebellez contre leur Roy. 382
la France partagee par les eſtrangers, auãt que conqueſtee 522
France refuge des Papes. 581
la France enuiee par Nicolas quatrieme Pape, en paix. 620
la France ſe diminue. 790
France deſolee. 809
la France deſolee par ſes Princes. 824
la France ne doit eſtre eſchantillonnee. 865
la France tourmentee de guerre 72. ans pour la haine de l'oncle contre le neueu. 968
France deſolee & affligee pour l'enuie de deux Princes 1053
des Francoiziens ſont deſcenduz les Francois. 172
les Francois en gloire & valeur en la terre Saincte. 412
Francois louez & ſollicitez d'aller en terre Saincte 430
Francois en valeur. 436
Francois en Angleterre 449. deffaits. 450

François en constantinople honorez. 465
François & Anglois en bataille, contre Saladin & ses Barbares, vainqueurs. 483
François en necessité au voyage de terre sainte. 499
François prennent terre à Constantinople. 502
François deffaits par les Anglois. 518
François deffaits par vne embuscade d'Anglois. 548
vn François contre cent Anglois. 567
François vainqueurs en Xainctonge contre l'Anglois. 569
François deffaits en S. terre. 588
François hays en Grece. 594
François hays en Sicile pour leur rudesse. 605
François en Sicile tuez en iour de Pasques, sonnant le premier coup de Vespres. 622
François insolens. 622. 623
François en Italie, deffaits. 625
François est vn nom & tiltre de vertu. 631
François vainqueurs contre l'Aragonois. 632. 633
François victorieux. 643
François au secours du Duc de Brabant. 645
François deffaits. 633
François deffaits à Douure. 651. tuez 652
François cardinaux. 659
François vainqueurs sur mer. 662
François tuez par les seditieux de Bruges, dormans en leur lict. 665
François deffaits. 673
François vainqueurs des Flamans. 676
François en Flandres bruslans & saccageans le pays. 757
François deffaits. 793
François deffaits en bataille naualle. 757
François prisonniers prins, tuez. 807
François souuent vaincus par l'Anglois. 862
François taillez en pieces en Espaigne par desloyauté. 928
François au secours des Geneuois contre les Sarrazins. 935. 936
François vainqueurs en Bulgarie. 957. vanteurs. 958
François deffaicts en la bataille d'Azincourt. 1063
François deffaits par les Anglois. 1067
François en credit à Naples. 1077
François & Bourguignons iettez hors Paris par l'Anglois. 1108
François vainqueurs des Anglois. 1111
François deffaits 1123. en routte. 1125
François deffaits, & plusieurs nobles tuez 1129. ennemis des Anglois. 1121
François deffaits & noyez. 1133. 1134
François accusez de perfidie. 1135
François deffaits. 1137
François receus dedans le Mans 1138. par leur negligence tuez. 1139
François vaincus victorieux. 1194. deffaits. 1198
Franconie demeure des Francs. 1
les Francs secourent Valentinian Empereur, & pour ce sont exempts de tribut chassez de leur habitation, se retirent en Germanie. 1
les Francs libres. 9
les Frãcs chassez de la Gaule repassent de là le Rhin. 16
les Francs repassent en Gaule & y prennẽt habitation. 20
Francs establis en Gaule. 24
Fredegonde femme de Chilperic, malicieuse 60. faict tuer Sigibert. 61
Fredegonde par belles parolles suborne deux hõmes pour tuer Sigibert. 62
Fredegonde marastre meurtriere des enfans de son mary. 63
Fredegonde auoit pour son paillard Landry de la Tour. 65
Fredegonde femme mauuaise veut faire tuer Gõtran 69
Fredegonde fait tuer l'Eueſque de Rouen. 71
Fredegonde pratique Holderic pour tuer Brunehaut. 72
Fredegõde desire son fils Clotaire 2. estre monarque de toutes les Gaules suscite les Huns 76
Fredegonde cõme femme virile remonstre aux soldats. 74. 75. meurt. 76
Fredegonde malicieuse femme. 72
Frere deceu par son frere. 61. 62
4. freres differens de naturel. 118
trois freres successiuement Rois en France. 697
Frigilde Comtesse de Flandres demande secours au Cõte de Flandres. 361
le Friol erigé en Duché. 156
le Friol, bouleuard de l'Italie. 252
les Frisons embrassent la foy Chrestienne. 105
les Frisons embrassent la loy de Iesus Christ. 118
Frisons tributaires aux Danois. 214. 215
Fronssac chasteau sur la Dordogne basty par Charles le Grand. 146
Fulmination contre les Flamans, peu prisee. 756
Fulminations du Pape mesprisees & contemnees. 578
Fulminations en mespris. 737
Funerailles des morts, & prieres faictes pour eux en mespris. 510
Funerailles des Lois, & de Iean Tristan son fils faictes à S. Denis. 615
Funerailles au Guesclin Connestable de France. 937
Fureur du Prince redoutable au subiect. 54
Fureur du Ciel sur la France, commence. 1100
Fureur des Parisiens. 1087. 1090
Fureur des François. 1155
Furie exercee en Gennes. 629

G

Gabelle du sel mise sus. 854
Gabelle du sel. 801
le Gage meilleur de l'homme doit estre la foy. 184

Gaiffer Duc d'Aquitaine tourmente les Eglises par malice, promet à Pepin Roy de France les terres aux Eccleſiaſtiques 139. malice & vengeance de luy. 140

Gaiffer tué des ſiens meſmes, & enterré pres Bordeaux 141

le Gain ordinairement fait oublier, & le deuoir & l'amitié. 80

Gallois deffaits par Guillaume. 353

Gand aſsiſe ſur l'aſſemblement de pluſieurs riuieres. 188

Gand en Flandres aſsiegee par ceux de Bruges. 726

Gand aſsiegee. 894

Ganes on Ganelon vend l'armee Françoiſe à Marſille Roy Sarrazin. 166

Ganes ou Ganelon enuoyé vers Marſille & Bellingand freres fait le traiſtre non l'Ambaſſadeur. 168

Ganes ou Ganelon deſmembré à quatre cheuaux. 166

la Game que nous apprenõs ſur les iointures de la main par qui inuentee. 337

Ganelon le traiſtre enuoyé à Aix la Capelle tiré à quatre cheuaux. 169

le Gantois ſe veut mettre en la ſauuegarde du Roy. 653

les Gantois ſecrettement font traitté auec Philippes 4. le Bel. 660. 661

Gantois opiniaſtres cõtre Loys leur Cõte & Philippes 6. Roy. 756

Gantois en armes contre ceux de Bruges pour vn canal & les daces. 874

Gantois & autres en armes contre leur Comte. 883. deffaits. 884

Gantois non aſſez chaſtiez ſe rebellent. 890

Gantois ſe ſoubmettent à leur Comte. 884

Gantois reuoltez 910. demandent la paix. 911

Gantois ſeditieux pour la monnoye. 1195

Garde de Philippes 2. Auguſte en bataille 521. affoiblie 522

le Gaſcon pillart deffait pluſieurs notables Cheualiers. François. 166

Gaſcon gentilhomme à Charles le Grand Empereur. 214

le Gaſcon de ſon naturel bouillant. 346

Gaſton Baron de Berry eſleué contre le Roy, demande pardon. 616

Gaſcons deffaits en bataille. 92

Gaſcons & Biernois legers à dreſſer des embuſches. 236

Gaſcons en reuolte. 239

la Gaſcongne eſt miſe en l'obeiſſance du Roy. 346

Gaſcons liez & garrotez, penduz deuant la porte de Rions. 649

la Gaſcoigne bruſlee & ſaccagee en vengeance. 170

la Gaſcongne auec grande prudence en obeiſſance. 346

la Gaſcongne pillee par l'Anglois apres la paix de Bouges. 107

la Gaule poſſedee par les Romains. 15

la Gaule ſaccagee. 18

la Gaule changee au nom de France. 24

Gaultier Seigneur d'Yuetot tué par Clotaire. 54. 55

la Gaule deliuree des Sarrazins par Charles Martel. 117

la Gaule couſtumiere de vaincre. 111

la Gaule toute embraſee de guerre. 518

Gaule enrichie des deſpouilles des aduerſaires. 631

Geillon Conneſtable deffait. 173

gelee en Gaule le iour de la Sainct Iean Baptiſte. 196

Genealogie de Pepin Roy de France. 141

Genealogie de Hues Capet, d'ou deſcendu les Rois auiourd'huy de France. 272

Genealogie d'Eudes I. Roy 29. 289

Genealogie de Hues Capet. 289. 291

Genealogie de Hues Capet. 324

Genealogie d'Arnoul Empereur 297. diuers aduis ſur icelle. 298

Generaux, eſleuz, Receueurs accuſez. 1039

Gennes aſsiegee par trois Rois. 628

Gennes prinſe, & miſe au fil de l'eſpee iuſqu'aux petits enfans. 629

Gennes aſsiegee, par Marc. 717

Gennes aſsiegee des Viſcomtes de Milan. 727

Gennes principalle porte de la Chreſtienté. 937

Gennes appartenante à Charles 6. 964

S. Geneuiefue à Paris. 24

Geneuois gens vaillans ſur la mer. 212

Geneuois contre les Piſans. 577

Geneuois & Venitiens en debat pour vne Egliſe. 593

Geneuois deffaits en Bretaigne. 773

Geneuois au ſecours vers Charles 6. cõtre les Africains. 933. 934. 820

Gentilshommes aſſaillis par la populace, 893

Gentilshommes pillez. 300. Gentilshommes Chreſtiens hachez en pieces par Baiazet Turc. 959

Geoffroy Roy de Dace en armes pour le Saxon, demãde paix à Charles le Grand Empereur. 199

Geoffroy Roy Danois rẽd tributaires les Friſons. 214. 215. occis par les ſiens. 215

Geoffroy Martel Comte d'Aniou fait ſon teſtament. 356

Geoffroy contre les Abrodites, eſt deffait par Charles le Grand Empereur. 215

Geoffroy Comte d'Aniou auec armes en Normãdie, eſt deffaict & mis en routte. 420

Geoffroy de Luſignan enhorté de ſa femme ne veut faire hommage au Comté de Poictou. 565

Geoffroy de Harcourt Normand tient le party de l'Anglois. 779. 780

Geoffroy Teſte-noyre ſempare de la place de Vãtadour 932. 933 1200

Gerberoy rebaſtie par les François. 1162. 1163

Gerſon Docteur en Theologie meurt. 48

S. Germain des prez lés Paris fondé.

la Germanie diuisee en deux Royaumes, Oriental, & Occidental. 181
Giac premier Chãbellan du Roy charles 7. manie toutes les affaires de France. 1134. *prisonnier, & de nuict noyé.* 1135
Gibellin ville. 579
Gibellins bannis de Florence. 601
Gibellins inhumains. 641
Gibellins & les Guelphes en factions. 666
Gilbert de la Poree heretique. 421
Gilbert Duc de Lorraine noyé. 303
Gilbert moyne, desrobbe vn liure de Magie, se voue au diable, est precepteur de Capet, Archeuesque de Rheims de Rauenne puis Pape. 331
Gilles Theologien precepteur de Philippes 4. 635
Gilles esleu Pape nommé Clement 7. 1078
Gillon Romain esleu Roy apres l'exil de Childeric trompé par le François. 26
Gillon fait mourir les François 26. vaincu par Childeric & Guyemans & chassé du Royaume se retire à Soissons. 27
Gironne assiegee 630. rendue. 633
le chasteau de Gisors par qui basty & ruiné. 391
Gisors borne de la France & Normandie. 391. 392
Gisors prinse par Auguste. 488
Girarde Dame d'Alby heretique iettee dãs vn puis. 512
Gloire de Charles & des François. 157
Gloire de Charles le Grand vers les estrangers. 158
Gloire des François en Asie, Afrique. 631
la Glose ordinaire de qui composee. 267
Godefroy de Buillon loué. 429
Godefroy Eueſque de Paris & chancelier de France. 357
Godefroy de Buillon esleu chef du voyage en la terre sainte. 368
Godefroy esleu Roy de Hierusalem, meurt 378
Godefroy contre le Pape, & plante son enseigne sur la muraille. 429
Gondebault oncle de Clotilde, contre Clouis 38. chassé de son Royaume meurt. 41
Godin fils de Varnare, espouse sa marastre 86. est tué. 87
Gondouault prenant le nom du fils de Roy se faict seigneur en partie d'Aquitaine, Angoumois, Perigort, Bordelois, Xainctonge. 72. meurt. 73
Gontault de Biron grand maistre de l'artillerie de France. 846
Gontran sage Prince desire pacifier ses freres. 59
Gontran Roy de Bourgongne. 67
Gontran est bien affectionné au bien du Royaume & du Roy. 70
Gontran fait Childebert son heritier assiege Cõminge. 73
Gontran remonstre au peuple la bonté future de Clotaire, & fait faire reparation du tort que Chilperic auoit fait. 70
Gontran appaisé mãde les Eueſques à disner 73. meurt à Chaalons, conditions d'iceluy, 74
le Got dresse embusche cõtre Clouis, se voyẽt en Guyẽne 37
Gots poursuiuis iusques à Bordeaux. 42
Gots surpris & tuez en vn iour de Pasques. 17
Gothelin Duc de Lorraine deffait Odon Comte de Chãpaigne. 341
Gouuernement de femmes cause souuent des troubles. 70
le Gouuuerneur d'Essa tué par ses citoyens. 374
Gouuernement de femmes fascheux. 346
le Gouuernement de France debatu par Philippes de Valois & d'Edvvard Roy Anglois. 729
Gouuernement de Languedoc donné en tiltre. 876
comment le Gouuerneur se doit en pays nouuellement conquis. 152
Gouuernemens des republiques. 7
Gouuerneurs de Theodebert pilleurs. 51. *occis.* 52
Gouuerneurs du Daulphin, 1016
pluralité de Gouuerneurs troublent vn Estat. 2
Gournay sur Marne assiegé. 382. rendu au Prince Loys le Gros. 383
comme Graces sont donnees des Rois. 722
Gratian, Pierre Lombard, & Pierre Comestor freres bastards gens dõctes viuants soubs Loys 7. 464
la Grandeur des Maires du Palais commence, celle de la maiesté des Rois s'abaisse. 95
Grandeur & declin de la France. 266
Grandeur & malheur de l'Italie. 297
Grandeur & declin de la France. 326
Grandeur des Empires, en quoy consiste. 636
Graueline prinse. 909
la grand Grece dite Italie. 194
la Grece abandonnee des Latins. 594
les Grecs estonnez de la grãdeur de Charles le Grãd Empereur. 194
Grecs deffaits par Ildebrand & Grimoald. 179
les Grecs massacrez par les Latins. 506
les Grecs chrestiens se plaignent touchant les S. reliques vendues aux Latins. 574
lettres Grecques enseignees en Italie. 1120
Gregoire 4. Pape succede à Valentin. 250
Gregoire nõmé Benoist Antipape suscité par l'Empereur 398. *en bataille pris & emprisonné.* 399
Gregoire Pape meurt. 580
Gregoire Pape meurt. 1059
Grenade infectee ou paganisme. 766
Greniers ouuerts entẽps de famine, & à iuste prix. 400
rompus & le tout distribué aux pauures. 402
Grimoald Maire d'Austrasie prisonnier en Paris. 95
Grimoald tué en vne Eglise. 106
Grimoald combat pour sa vie, enuoyé en exil. 194
Grimoald tributaire à Hermangare & remis en son Duché de Beneuent. 217
Grisson fils de Charles Martel fait la guerre à Pepin son frere, vaincu. 119
Guelson Duc de Bauiere contre l'Empereur. 579

Guerdon de Princes cruels. 883. 884. 885
Guerrande en Bretaigne prinſe & miſe au fil de l'eſpee. 773
Guerre entre achepteur & oppoſant. 747
la Guerre loingtaine faſcheuſe aux ſoldats. 210
Guerres ciuiles entre les enfãs de Lois I. empereur. 267 268
Guerre entre les Princes d'Allemaigne. 581
la Guerre ſe meut touſiours ſoubs quelque couleur & occaſion. 180
Guerre Angloiſe groſſe contre la France. 753
Guerre entre les deux Rois Anglois, ſçauoir le pere & fils. 445
Guerre entre l'Anglois & Auguſte. 487
Guerres ciuiles en Angleterre. 599
Guerres ciuiles en Angleterre. 421
Guerres en Angleterre. 348
Guerre en Aniou, 1031
Guerre entre le Duc de Bourbon & le Bourguignon. 1029
Guerre en Bourgongne, & cauſe d'icelle. 338
Guerre en Bretaigne. 766
Guerre en Bretaigne. 840
Guerre en Bretaigne. 938
Guerre en Champaigne. 562
Guerre de Charles le Crand contre Hainaut de la race des Gots. 144
Guerre iuſte de Charles le Grãd contre le Lõbard. 148
premiere Guerre entre le Roy de France & l'Anglois. 391
Guerre de Charles 2. contre les Bretons. 270
Guerre, Chreſtiens contre Chreſtiẽs, appellee ſainte. 591
Guerre des Chreſtiens en la terre ſainte. 364
la Guerre chreſtienne ſe doit terminer par douceur. 534
Guerres ciuiles & domeſtiques. 1026
Guerres pour la deffenſe de l'Egliſe. 142
Guerre en Eſcoſſe contre l'Anglois. 916
Guerre en Eſpaigne. 616
Guerre entre Foix & l'Armaigac, & partiſans d'iceux 838
Guerre heureuſe des François contre les Huns. 182
Guerre contre Fredegonde. 74
Guerre entre freres. 59. 60. 61
Guerres entre freres 47. parens à parens. 48
Guerre nouuelle en Flandres. 697
Guerre contre les Friſons. 118
Guerre en Guyenne. 661
Guerre en Guyenne, & autheurs d'icelle. 721. 722
Cuerre en Guyenne par l'Anglois. 779
Guerre en Guyenne. 928
Guerre en Hongrie. 244
la Guerre contre les Huns dure 7. ans. 181
Guerre en Italie. 928
Guerre entre Loys 7. & l'Anglois, font la paix. 440. 441
Guerre en Lygurie, prouince d'Italie. 933
Guerre en Lorraine entre les François & Allemans. 335
pourquoy la Guerre marine eſt plus cruelle que celle de terre. 213
Guerre contre les Nobles en Flandres. 875
Guerre en Normandie. 341
Guerre entre l'oncle & le neueu. 71
Guerre entre Philippes 2. & l'Anglois, & pourquoy, paix entre eux, 473
Guerre denoncee à Philippss 6. Roy. 757
Guerres des Papes appellees ſaintes cõtre leurs haineurs. 600
Guerre pour la religion. 105
Guerre declaree aux Sarrazins. 238
Guerre contre les Sarrazins & Nauarrois. 221
Guerre au Comté de Thoulouſe. 615
Guerre contre les Viſigots. 48
Guerres en Guyenne. 974
Guerre entre les Rois de Caſtille & de Portugal. 928
Guerre en Saxe. 157
la Guerre des Saxons a duré 34. ans. 199
Guerres entre Theodebert & Thierry freres. 77. 78
du Gueſclin grãd cheualier en Caſtille 845. priſonnier. 847. deliuré. 847
du Gueſclin auec douze cẽs lãces va au ſecours de Hẽry baſtard. 847. 848
du Gueſclin enterré à S. Denis en France ou perpetuellement y a vne lampe ardante. 873
du Gueſclin en Bretaigne prend pluſieurs villes. 856
Gueſclin Cõneſtable de France fidele & loyal ſeruiteur du Roy meurt. 872. 873
Guiemans fidelle à Childeric. 25. ſage en ſes conſeils. 25
Guillaume Duc de Normandie maſſacré, opinions ſur iceluy maſſacre. 303. 304
Guillaume baſtard inſtitué Duc de Normandie. 342. 343
Guillaume Roy d'Angleterre reçoit les hõmages des ſeigneurs du pays. 353. ſon frere tué. 354
Guillaume Duc de Normandie eſpouſe Mathilde fille de Baudouin Comte de Flandres. 347
Guillaume Duc de Normãdie pretend droit au Royaume d'Angleterre. 347
Guillaume baſtard Duc de Normandie par teſtament eſt fait heritier d'Angleterre. 348
Guillaume paſſe auec armee pour conquerir Angleterre demande ſecours à ſes voiſins, au Roy, & au Pape permiſſion. 349. 350
Guillaume vainqueur en Angleterre, reprend & caſſe vn ſoldat frappant ſur Heroult Roy ja mort 352. eſt couronné Roy d'Angleterre. 353
Cuillaume contre les Irlandois & Gallois en Angleterre. 355
Guillaume Roy d'Angleterre combat contre les Sarrazins ſur la coſte d'Eſpaigne. 362

Guillau-

Guillaume Roy d'Angleterre en France auec armee. 363
Guillaume Duc de Normandie combat contre son fils Robert, abbatu par terre. 362
Guillaume Roy d'Angleterre faict son testament, partage ses enfans, meurt. 363
Guillaume Roy d'Angleterre meurt. 382
à Guillaume fils du Duc Robert appartenoit la Normandie. 390
Guillaume declaré Duc de Normandie. 396
Guillaume Burre conneſtable de Hieruſalem met le ſiege deuant Tyr, rendue & donnee aux Venitiens. 398
à Guillaume fils de Robert eſt adiugee la comté de Flandres. 407
Guillaume comte de Flandres inueſty & cruel enuers ſes ſubiects. 409
Guillaume comte de Flandre en vne bataille qu'il eut contre Thierry, meurt. 410.411
Guillaume de Sicile meurt. 475
Guillaume comte de Hollande Empereur, tué. 589
meurt. 592
Guillaume de S. Amour preſche contre l'hypocriſie des Prelats. 598
Guillaume comte de Flandre va en terre Saincte auec Loys 9. 609
Guillaume des Dormans aduocat du Roy. 832
Guillaume le Chanu Flamand pendu & eſtranglé. 740
Guillaume de Blois oſtage l'eſpace de 27. ans, deuiēt aueugle. 1113
Guy de Bourgogne deffaict auec quatorze mille hōmes de ſes gens par Guillaume fils de Robert. 389. tué. 390
Guy de Luſignen Roy de Hieruſalem. 466
Guy de Luſignen renonce au droict, qu'il pretendoit au Royaume de Hieruſalem. 468
Guy comte de Flandres faict hommage pour ſon comté de Flandres. 639
Guy de Montfort, meurtrier, priſonnier les fers aux pieds, eſtranglé. 640
Guy comte de Flandre priſonnier en France, puis laſché. 648
Guy comte de Flandres faict aſſemblee à Grandmont de tous ſes amis & alliez, auſquels fait ſes plaintes contre le Bel. 654
Guy comte de Flandres infracteurs de paix. 656. la Flandres interdicte. 657
Guy comte de Flandres vient à Paris, ſes deux fils auec cinquante de ſes Nobles, ſont mis priſonniers en diuers lieux. 661
Guy comte de Flandres ſur ſon ſerment ſort de priſon, puis y retorne. 674. 675. meurt en priſon. 677
Guyenne en proye & combuſtion, & occupee par Hunault. 145
la Guyenne ſeparee en pluſieurs parties. 163
Guyenne rendue à l'Anglois par accord de mariage. 660
Guyenne en partie conquiſe des François. 720
Guyenne conquiſe par l'Anglois. 788
Guynes ville pres Calais vendue. 797
Guyenne & autres pays heritage de l'Anglois. 862
Guyenne donnee à Loys Duc d'Orleans. 992

H

Habit de cordelier cauſe de grans meurtres. 622
Habits de Charles le Chauue. 277
Hainault, & Hollande en combuſtion. 1126
Hainault à Philippe du Duc de Bourgongne. 1132
Haine entre parens eſt irreconciliable. 59.60
Haine du peuple enuers ſon Prince, d'où. 122
Haines de Charles le Grand contre le Lombard, iuſtes. 147
Haine entre parens. 270
Haine de Loys 7. contre le comte de Champaigne. 427
combien les Haines couuertes apportent de maux. 466
Haines des Papes contre les Sueues. 599
Haine de Nicolas 4. Pape contre Charles Roy de Sicile frere de Loys 9. 620
Haine de Papes contre Loys de Bauiere Empereur. 749
Haine entre grands. 798
Haine de nepueu contre l'Oncle. 969.970
Haineux priuez de leur gouuernement. 971
Haine de Loys d'Orleans contre Iean de Bourgongne. 977
Haine de Loys Duc d'Orleans, & de Iean de Bourgongne. 992
Haines des Princes dangereuſes. 1012. 1013
Haine de l'Anglois contre le Bourguignon. 1221
Haine des Enfans d'Orleans contre Iean de Bourgongne, meurtrier de leur pere. 1013
Haines des Bourguignons, aux François. 1068
Haine ſe commence entre les Anglois & le Bourguignon. 1142
Haine cauſe de pluſieurs maux. 1223
Haines entre les Princes Anglois. 967
Halape ville nommee Heliopoli. 412
les Halles de Paris appellees le marché S. Ladre, baſties par Philippes 2. 547
Hamon vſurpateur du bien de l'Egliſe adiournez en perſonne, prins, demande pardon 2. Loys le Gros. 388
Han en Picardie reprinſe, & vendue au Bourguignon. 1201
Han aſſiegee par le Bourguignon. 1022
Hannebon en Bretaigne aſſiegé. 772. quittee. 772
Harangue en faueur de la Monarchie 2. 4
Harangue en faueurs des Republiques. 6
Harangue d'Abderame Roy des Sarrazins. 112
Harangue pour les bannis de France vers Thyerry 1. 101. 102
Harāgue pour animer le ſoldat au cōbat. 671. 672

Harangue du Comte d'Artois exhortant ses soldats au combat. 642
Harangue des Ambassadeurs de Guy Comte de Flandres à Philippes le Bel. 655
Harangue des Ambassadeurs de Boheme vers Charles le ieune. 212
Harangue Angloise aux Empereurs d'Almaigne. 861
Harangue de Benedic Pape à Sigismond Empereur, & au Roy d'Aragon. 1058
Harangue de Charles Martel à ses soldats. 110
Harangue de Clotilde à Clouis son Mary. 39. 40
Harangue Françoise deuant les Empereurs. 863
Harangue de Dagobert à ses deux fils, & aux seigneurs. 94
belle Harangue & pitoyable d'Eude iadis Roy de France, puis d'Aquitaine en la fin de ses iours. 290. 291
Harangues des Geneuois à Charles. 6. 935
Harangue que fit Heracleon *Venitien à ses soldats.* 208
Harangue des Euesques au Pape enuoyez par Pepin pour la Royauté. 125. 126
Harangue de Iean de Gerson à Charles 6. touchant les Decimes. 901
Harangue de Iean Prochyte à Palæologue Empereur de Constantinople, contre les François, & principalement contre Charles Roy *de Sicile.* 620. 621
Harangue de Iean de Hierusalem *aux Chrestiens.* 535. 536. 537
Harangue de Ieanne Contesse de Flandres, pour son mary prins en la iournee du pont de Bouines. 527
Harangue de Ieanne Comtesse de Flandres, à Philippes 2. Auguste pour son mary prins en la iournee du pont de Bouines. 526. 527. *& la respõce d'Auguste à la Comtesse.* 527. 528
Harangue du Nauarrois aux Parisiens. 812. *pretend droit à la Couronne.* 813
Harangue du Nauarrois au peuple de Paris. 823
Harangue du Pape aux Princes Chrestiens, pour le soulagement des Chrestiens detenuz des Sarrazins. 366
Harangue de Raoul Connestable de France. 630. 631
Harangue de Robert d'Artois contre la pretension de l'Anglois à la Couronne de France. 731
Harangue sur la tyrãnie des François en Flandres. 663. 664
Harcourt Normand accusé d'auoir pris l'ordre d'Angleterre sans le congé de Charles 6. son Roy. 940
Harcourt pour le Daulphin cõtre le Duc de Bourgongne, prend plusieurs villes & places. 1116
Hardiesse de Ieanne la Pucelle. 1158
Harfleu assiegee par l'Anglois, & prinse. 1061
Hariold Roy *des Danois, sa femme & enfans viennent en Frãce receuoir le sainct Baptesme.* 249
Hastinc Chef des Normans homme cruel, & sanguinaire va en Italie. 292. *reuient en France* 293
auec lequel on pacifie. 78
Hazart d'vne bataille.
Hebert Comte de Vermandois pendu & estranglé par son iugement mesme. 315
Helloyn Comte de Monttreuilh tué. 311
la mort de Henry Duc de Friol vengee, 188
Henry 1. *Roy de* France. 337
Henry Roy de France en Normandie auec armes 343. *meurt, femmes de luy.* 346
Henry Roy de Frãce en bataille, mis par terre. 344
Henry Roy de France, & Guillaume de Normandie pacifient. 344
Hẽry Roy d'Angleterre appellé en France par les coniurateurs contre le Roy. 388
Henry 2. *Roy d'Angleterre ne veult combattre contre Estienne.* 425
Henry Roy *d'Angleterre abuse de sa bru future.* 445. 453
Henry Roy *d'Angleterre soustient deux guerres.* 447
Henri Roi *d'Angleterre amasse force contre ses enfans obstinez contre luy.* 447
Henri le vieil Roi *d'Angleterre meurt,* 4. *& est le dernier de la race de* Guillaume Bastard Duc de *Normandie.* 475
Henri *3. fils de Iean est salué* Roy *d'Angleterre.* 530
Henri *Anglois en Poictou & Xainctonge.* 569
Henri *de Lanclastre banni, faict mourir plusieurs seigneurs Anglois.* 967
Henri Roy *d'Angleterre tué en l'Eglise par* Guy de *Montfort.* 614
Henri *de Lanclastre vsurpateur de l'Angleterre couronné* Roi, *commence à regner.* 967
Henri 4. Roi *d'Angleterre meurt.* 1060
Henri 5. *Anglois depuis la porte de* Harfleu *va nuds pieds iusqu'à l'Eglise sainct Martin d'icelle ville.* 1061
Henri 5. *Roi d'Angleterre heritier & regent de France.* 1105. *gouuernera les affaires.* 1106
Henri 5. *Anglois regent en France.* 1108
Henri 5. *Anglois à Paris auec grand pompe.* 1109
Henri 5. *Anglois à Paris, & au bois de Vincennes.* 1117
Henri 5. Roy *d'Angleterre, soy disant heritier & regent de France, meurt au bois de Vincenne.* 1118. *de la maladie nommee S.* Fiacre. 1119
Henri 6. *Anglois couronné* Roy de France *à Paris, intitulation & scel de lui.* 1121
Henri 6. Roy *d'Angleterre couronné à Ldres.* 1141
Henri 6. *Anglois est couronné* Roy de France *en Paris.* 1191
Henri *capitaine puni de son meurtre.* 288
pourquoy Henri *veult chasser Othon son frere de son Empire.* 302

Henri Baſtard declaré legitime Roi de Caſtille. 845
perd la bataille contre Pierre ſon frere. 846
Henri de Caſtille, Federic & Conradin prins. 603
Henri Baſtard apres la mort de Pierre ſon frere eſt demeuré Roy de Caſtille. 848
Henri Empereur au ſecours de Loys 4. d'outremer Roi legitime. 302
Henri Empereur en Flandres. 335. meurt. 336
Henri 3. Empereur ſurnommé le Noir. 341
Henri le Gros Empereur chaſſé de l'Empire par ſon fils Henri, meurt en priſon. 383
Henri Empereur declaré ennemy de l'Egliſe à Rheims, leue armee contre la France. 395. 399
Henri d'Eſpagne ayant la chaine de fer au col eſt mené par toutes les villes de la Pouille. 604
Henri de Flandre frere de Baudouin eſleu Empereur de l'Orient. 509
Henri Empereur de Conſtãtinople meurt à la iournee de Bouines. 534
Henri 7. Comte de Luxembourg eſleu Empereur, deſir & affection de luy. 688. 689
Henri 7. Empereur eſt couronné à Milan, puis reçoit ſa troiſieme courõne en l'Egliſe de Latran. 691. meurt par poiſon. 691
Henri de Marle Chancelier de France, priſonnier, tué. 1087
Heraclee ſe rend aux Latins. 373
Heracliens, & Equilins ennemis. 203
Herault inſtituez, leur eſtat & priuilege. 233
Hereſies. 426
Hereſies des Albigeois, & leurs opinions. 510
Heretiques punis en Albi, & autres villes. 512
Heretiques bruſlez tous vifs. 512. 514
Heretiques vaincus. 513
Heretiques à Paris, leurs hereſies, prins, cõdamnez & bruſlez. 514
diuers Heritiers en Flandres la querellent, & debattent. 406
Hermaire gouuerneur d'Aribert fils de Clotaire tué. 87
Hermangare Comte d'Empus deffaict les Sarrazins. 217
Hermites faicts Cardinaux. 659
l'Hoſtel de Craon raſé. 943
Heroult pretend au Royaume d'Angleterre, luy eſt predict ſa ruine. 349. meurt en bataille. 352
Heſſo Prince Saxon preſte le ſerment de fidelité à Charles le Grand. 154
Heur de la France Loys 9. eſtant priſonnier. 589
Hierarchie des Anges de S. Denis preſentez à Loys 1. Empereur, puis donnez à l'Egliſe de ſainct Denis en France. 248
Hieroſme de Prague heretique bruſlé au Cõcile de Conſtance. 1060
Hieruſalem prinſe par les Sarraſins. 96
Hieruſalem tormentee des Mahumetiſtes. 365
Hieruſalem aſſiegee par trois endroits, prinſe. 378
Hieruſalem menaſſee. 467. rendue à Saladin. 468
Hieruſalem deſmantelee. 539
Hildegard Royne & femme de Charles le Grand, meurt. 176
Hirprand Roy des Lombards chaſſe pour l'Augur de l'oiſeau coquou. 120
Hiſtoires des Tẽpliers, vœux, charges, & deuoirs. 693
Homicides du ſang Royal remis en leurs biẽs. 246
le mot d'Hommage, d'où. 232
Hommage faict à Lois 1. par Vvalia, & autres ſeigneurs. 236
Hommage de la Flandre faite au Roy, par Guillaume Comte. 390
Hommage faict au Roy de la Normandie. 382
Hommage de Guyenne faict à Philippes 2. Auguſte. 495
Hommage de la Normandie faicte à Loys 7. Roy. 420
Hommage du Comté de Flandres. 487
Hommage faict à Baudouin Empereur des terres partagees en l'Orient. 509
Hommage faict au Roy pour la Flandre. 715
Hommage faict à Charles 4 pour la Guyenne. 720
Hommage ſolennel faict par l'Anglois au Roy Philippes 6. 748
Hommage des terres accordees à l'Anglois par la paix, refuſez. 838
Hommage faict pour le Duché de Bretage à Charles 5. 844
Hommage du Duché de Bretaigne faict à Charles. 6. 895
Hommage que l'Anglois doit au Roy de France. 864
Hõmage de Bretagne faict au Roy Charles 7. 1134
Hommage de la Bretaigne à l'Anglois. 1138
l'homme reſpecte celuy duquel ſon bien depend. 122
l'homme de bien eſtime les autres eſtre de ſa ſorte. 158
l'homme eſt le ſeul outil & artiſan de ſa fortune. 633
Hommes du temps de Charles le Bel 4. 728
les Hommes ſouuent attirent leurs malheurs. 179
Hommes doctes du tẽps de Charles 5, dit le Sage. 870
200000 Hommes moururent durant les ſeditions de Flandres. 893
Hongres rauagent & ruinent la France. 315
le Hongre eſtranglé. 776
l'Honneur des femmes irrite les ſubiects contre les Princes. 25
Honneur de Pepin au Pape. 134
Hõneur fait à Pepin, fils de Charles le Grand. 174
Honorius nonchalant. 18
Horologe & Tapiſſerie de Courtray portee a Dijon. 890
pourquoy les Hoſpitaliers de Ieruſalem ainſi nommez. 416

Hospitaliers de Hierusalem. 693
Hospitaliers de S. Iean de Hierusalem nommez Cheualiers de Rhodes, riches du bien des Templiers. 696
Hostel de Sauoye basti en Angleterre. 809
de la S. Hostie seule, & de non autrechose Loys 2. est sustenté par 40. iours. 265
Hues le Grand pere de Hues Capet, Tiltres d'honneur de luy. 303
Hues le Grand prerfide, & à son Roy, & au Duc Richard de Normandie. 308. 309. se resiouist de la prinse de son maistre. 312
Hues le Grand s'allie auec le Duc de Normandie, enfans de luy. 313
Hues le Grand faict guerre à son maistre. 314
Hues le Grand en guerre contre le Roy. 315. 316
Hues Capet ingrat enuers son tuteur. 318
Hues Capet renouuelle les vieilles querelles de son pere pretendant au Royaume. 317
Hues le Grand meurt à Compiegne. 318
Hues Capet Roy. 35. de France. 324
Hues le Grand detette la posterité de Charles le Grand, & de France, & de l'Empire. 325
Hugues Comte d'Arles en Italie contre Raoul, pacifient ensemble. 301
Hugues de Piseaux court sur les François. 393
Hugues Quieret Admiral de France meurt auec grand nombre d'hommes. 757
Hugues Aubriot accusé d'heresié condamné à perpetuelle prison est deliuré. 903. 904
Huet cry de mocquerie. 923
Humeurs diuerses des gouuerneurs d'Estats. 2
Humeurs des peuples est à considerer. 6
Humilité & Reuerence que fit Charles le Grand au Pape Adrian. 151
Hunault cause des guerres en Italie tué 150
Hunault prisonnier de Charles le Grand. 146
Huns chargez par Thierry quittent Orleans. 2
Huns deffaicts. 22
Huns en Allemaigne. 59
Huns deffaicts pres Lyhons en Sanglers. 94
Huns & Gots des parties Septentrionales. 116
Huns sont à present nommez Hongres. 180
les Huns se rebellent contre Charles le Grand. 183
les Huns fuient, ruinez, endurent la guerre sept ans. 181. dompté de rechef. 189
les Huns vaincus par Charles le Grand Empereur. 200
Huns vaincus par Charles fils de l'Empereur. 200
pillez des Esclauons. 201
l'Hyuer fascheux pour la guerre. 483

I

Iacobins pourquoy appellez Huets. 923
Iacquerie de Beauuoisin, pourquoy ainsi nommee. 820. deffaicte. 823
Iaques Comte de S. Pol est en doute des seditieux de Bruges. 665
Iaques d'Arteuelle Brasseur de Biere cõme mutin contre le Roy & son seigneur. 755. ses menees. 756
Iaques d'Arteuelle Brasseur de Biere ne demande paix. 761. mauuais conseillers. 765
Iaques d'Arteuelle seditieux tué. 778
Iacqueline Comtesse de Brabant laisse son mary legitime, prenant le Duc de Glocestre. 1130. 1131
Ialousie de Carloman contre son frere Charles le Grand. 145
Ialousie de voisins cause de grands maux. 202
Ialousie d'vne belle mere. 583
Ialousie, perte de la bataille de Crecy. 786
Ialousie de femmes, ne se peut celer. 941
Ianuille prinse. 1140
Iargeau prinse par l'Anglois. 1140
Iargeau prinse sur les Anglois. 1152
le Iartier bleu ordre d'Angleterre parqui, pourquoy & quand institué. 778
Iconie assise au pied du mont de Taurus prise par les Latins, est la principale ville de Caramanes. 373
Idnabala Roy de Sarragosse hõme trompeur vient vers Charles le Grand. 158
Idnabala Roy Espagnol, pres Ronceuaux assault Charles le Grand à son retour des Espagnes. 166
Idoles abbatuz en Saxe. 199
Idoles abbatuz par toute l'Europe par Charles le Grand. 235
Idolatrie imposee à Ieanne la pucelle. 1181. 1182
Iean I. Roy. 50. de France. 796
Iean Roy de France prins, & en danger de sa vie. 807
Iean Roy de France succede au Duché de Bourgogne. 838
Iean Roy de France meurt en Angleterre en l'hoster de Sauoye. 839. enterré à S. Denis. 840
Iean desireux d'aller en la guerre de la terre Saite. 837. 838
Iean Daulphin de France, meurt à Cõpiegne. 1069
Iean 9. Pape prisonnier, rompt les prisons, & viet en France, oingt & sacre le Begue Empereur. 282
Iean 9. Pape couronna trois Empereurs. 287
Ieanne Papesse Allemande de nation, natifue de Maience, fort sçauante, faisant l'office de Pape, deuient enceincte, abomination d'elle. 279
Ieanne Royne de France meurt. 682
Ieanne Comtesse de Bourgongne succede au Comte d'Artois. 752
Ieanne Comtesse de Hainault religieuse à Fontenelles, procure la paix. 791
Ieanne Royne de Naples accusee de la mort de son mary. 776
Ieanne Royne de France, femme de Philippes 6. meurt. 794
Ieanne de Bourbon femme du Sage meurt. 867
Ieanne Royne de Sicile estouffee entre deux coittes de licts. 905

Ieanne 2. Royne de *Naples*, *se promet en mariage à Iean frere du* Roy d'*Aragon*, *espouse Iaques de* Bourbon. 989
Ieanne Royne de Naples malicieuse, prisonniere par son mary, conspire contre sondict mary. 1077
Ieanne Royne de *Naples adopte Alphonse audict* Royaume. 1078
Ieanne la pucelle, & parens d'icelle. 1170
Ieanne la pucelle accusee de charmes & sortileges, ce qu'elle deteste. 1169. 1170. *si purge.* 1171
Ieanne la Pucelle print les habits & armes d'hommes par le commandement de Dieu. 1174. 1175. *desireuse d'ouyr la Messe.* 1175
Ieanne la Pucelle enuoyee à Poictiers vers la Cour de Parlement. 1147
Ieanne la Pucelle, apparoist pour chasser les Anglois de France. 1144. 1145
Ieanne la Pucelle entre en Orleans. 1149
Ieanne la pucelle natifue de Vaucouleur en Lorraine choisist le Roy entre plusieurs Gentilshommes. 1145
Ieanne la Pucelle estimee vn miracle. 1153
Ieanne la Pucelle *blessee, repoussee du siege de Paris.* 1159
Ieanne la Pucelle *va à Chinon vers le Roy.* 1152
Ieanne la Pucelle *haye des partisans Anglois, accusee d'infidelité.* 1164
Ieanne la Pucelle *blessee en la iambe.* 1159
Ieanne la Pucelle *bruslee à Rouen.* 1164
Ieanne la Pucelle *mise à la iustice pour la faire mourir.* 1165
Ieanne la pucelle prinse, & vendue aux Anglois. 1164
Ieanne la pucelle accusee de plusieurs malefices, trouuee pudique, & non paillarde. 1168
Ieanne la Pucelle *prisonniere, & dõnee à l'Euesque pour l'interroguer, accusee de malefice.* 1166
Ieanne la Pucelle *accusee de sacrilege.* 1171. *d'auoir & porter de la Mandragore* 1172. *de mariage.* 1172
Ieanne la Pucelle *respond aux articles à elle proposez.* 1169. 1170. 1171. 1172
Ieanne enuoiee de Dieu pour le secours du Roy de France. 1177. *condamnee.* 1180. 1181
Ieanne la Pucelle *declaree digne de mort par iuges apostez.* 1185. *chef d'armee.* 1182
Ieanne la Pucellee *liuree au bras seculier.* 1185
Ieanne la Pucelle *mocquee des Anglois.* 1148
*Iean d'*Angleterre *conuaincu de parricide, ses terres confisquees.* 496
Iean frere de Richard gouuerneur de l'Angleterre. 484
Iean Roy *d'Angleterre pour retenir le bien de l'Eglise, est excommunié.* 516
Iean Roy *d'Angleterre excommunié, est absouls, rend les biens aux Egliſes.* 528. 529
Iean illegitime Roy *d'*Angleterre. 529. *meurt.* 530
Iẽan I. Roy *deliuré d'*Angleterre *va en Auignon.* 837
Iean Comte d'Angoulesme donné pour ostage aux Anglois. 1036. 1037
Iean frere de Richard succede au Royaume *d'Angleterre, repudie sa femme.* 495
le chef sainct Iean Baptiste apporté à Pepin Roy *de France par les Ambassadeurs de Constantin Empereur.* 138
Iean Duc de Berry aage de quatre vingts neuf ans, meurt. 1066
Iean Duc de Bourgongne naist. 854
Iean Duc de Bourgongne, comment nommé le hardy. 882
Iean Duc de Bourgogne, ruine de la France. 976. *Doyen des Pairs de France.* 980
Iean de Bourgogne aymé des Parisiens. 978. 979. *faict hommage de ses terres au* Roy. 982
Iean de Bourgongne *despité contre Loys d'Orleans, appaisé.* 986
Iean de Bourgongne meurtrier de Loys Duc d'Orleãs frere de Charles 6. confesse le faict, fuit. 996
Iean de Bourgongne apres le meurtre cõmis vient à Paris. 999
Iean de Bourgongne vers le Roy à genoux demandant pardon du meurtre commis en la personne de Loys Duc d'Orleans. 1009. *factieux.* 1015
Iean de Bourgogne insatiable du sang des Princes du sang, & d'autres. 1037
Iean de Bourgogne auec 10000. *cheuaux à Lagny sur Marne.* 1064. 1065
Iean de Bourgogne *enterré à Monstreau, puis porté aux Chartreux de Dijon.* 1101
Iean de Bourgogne, appellé, Iean sans paour. 1007
Iean de Bourgogne vainqueur des Liegeois retorne à Paris. 1008. 1010
Iean *de* Bourgogne *anime le Roy contre les Princes du sang.* 1015
Iean de Bourgogne enuoye Ambassade au Roy. 1018
Iean de Bourgogne seditieux trouble tout. 1014. 1015. 1016
Iean de Bourgogne *estant à genoux deuãt le Daulphin entre deux barrieres est tué.* 1099
Iean de Bourgogne demande secours à l'Anglois contre les Orleanois. 1024
Iean de Bourgogne *fuit.* 1025. *à Paris.* 1026
Iean de Bourgogne victorieux du pont S. Cloud. 1027. *inconstant & leger.* 1028
Iean de Bourgogne se bende cõtre le Daulphin faisant massacrer ses domestiques & autres. 1041
Iean *de Bourgogne deschet de credit.* 1040
Iean de Bourgogne *accusé de trahisons.* 1019
respond au cartel de deffy à luy enuoyé par les Orleanois. 1020
Iean *de* Bourgogne *cause de tous les massacres, seditions, & rebellions qui se font en Paris & ailleurs.* 1043
Iean de Bourgogne par lettres patentes donnees en Parlement est publié & nõmé seditieux & per-

turbateur du Royaume de France. 1046
Iean de Bourgogne hay & delaissé de ses partisans. 1045
Iean de Bourgogne hay des Princes, & des Parisiẽs en grand haste, fuit. 1046
Iean de Bourgogne obstiné contre les mandemens du Roy & du Daulphin. 1051
Iean de Bourgogne en armes à S. Denis en France, deuant Paris. 1052
Bean de Bourgogne par Edicts Royaux est declaré seditieux, rebelle, & perturbateur du repos public. 1053
Iean de Bourgogne des Parisiens, par moquerie est nommé Iean de Lagny. 1065
Iean de Bourgogne refuse secours au Roy. 1062
Iean de Bourgogne continue ses seditions en guerres ciuiles en France. 1065
Iean de Bourgogne hors du sens, veult violer le droict des Ambassadeurs & messagers. 1070
Iean de Bourgogne meine la Royne en plusieurs villes. 1082
Iean de Bourgogne lasche la bride à ses Capitaines d'exercer tous maux en France. 1067
Iean de Bourgogne auec son armee deuant Paris se loge à Mont-rouge. 1080
Iean de Bourgogne Capitaine de Paris. 1088
Iean de Bourgogne par ses lettres contrefaict le Roy. 1080
Iean de Bourgogne vers le Daulphin sur le pont de Monstreau. 1098. 1099
Iean Comte de Brenne va en terre Saincte auec autres plusieurs seigneurs. 498
Iean de Brenne Roy de Hierusalẽ aux Chrestiens. 535. 536. 537
Iean Cõte de Brenne, salué Roy de Hierusalẽ. 509
Iean Duc de Bretaigne allié auec l'Anglois. 1119
Iean 5. Duc de Bretaigne prisonnier. 1111. deliuré. 1112
Iean des Dormans Chancelier de Frãce fondateur du College S. Iean de Beauuais, meurt. 857
Iean Galeas amy des François. 929
Iean Galeas de Milan atheiste. 959
Iean Hus heretique, bruslé au Cõcile de Constance. 1060
Iean Iuuenel des Vrsins Gentil-homme Romain, Preuost des Marchans de Paris. 925
Iean Leon chef des chappeaux blancs pille le palais du Comte. 870
Iean de Luxembourg chef de l'armee Bourguignonne. 1127. 1128
Iean des Marais aduocat du Roy en Paris. 880
Iean des Marais meurt ignominieusement. 881
Iean de Montfort debouté par arrest du Duché de Bretaigne, faict ligue auec l'Anglois. 770
Iean de Montfort adiorné en personne en Parlement de Paris. 770. accusé de fauoriser l'Anglois. 771. prisonnier au Louure. 771. meurt. 771
Iean de Montfort cõuaincu du crime de leze Maiesté, est priué de tous ses biens & honneurs. 872
Iean Comte de Namur prisonnier, par ceux de Bruges, eschappé. 725
Iean Comte de Neuers pourquoy nommé Tristan 609. meurt. 610
Iean Comte de Neuers, enuoyé au secours du Hongre contre Baiazet Amurath Turc. 956
Iean Comte de Neuers en Bulgarie auec son armee. 957. vainqueurs. 958
Iean Comte de Neuers hardy & temeraire prisonnier. 958. de luy prediction. 959
Iean Comte de Neuers, est faict Duc de Bourgogne par le deces de Philippes son pere. 976
Iean de Noniant grand Maistre. 924
Iean Prochyte ennemy des François, se deguise en cordelier. 621
Iean Prochyte met l'Empereur de Constantinople en haine contre les François. 620
Iean Prochyte habillé en cordelier, en Sicile esmouuant les Princes à conspiration. 622
Iean petit Theologien deffend la cause de Iean de Bourgogne meurtrier. 999. 1000
Iean Prunel Escheuin de Gand ruine Audenarde. 892. pris & decapité. 893
Iean Tresorier du Daulphin tue. 817
les Iesuites comment à estre. 839
Ieunes par tout l'Angleterre attendant la guerre. 921
Ieunesse de Charles le Grand vertueuse. 145
Ieunesse aueuglee. 255
Ieunesses Frãçoises menees en terres Saincts par les Eueſques de Paris, d'Authun, & de Lisieux. 535
Ieunesse des Roys mesprisee. 568
Ieux de Fortune. 1012
Ieunesses incapables de gouuernement. 1057
Ignares priuez de leurs benefices. 728
Images remises, puis abbatues. 107
les Images remises en l'Eglise. 182. abbatues. 185
les images des Saincts, sont mises en controuerses. 248
l'Imperatrix recluse, remise en sa dignité. 254
l'Imperatrix femme de Loys 1. accusee d'adultere, & mise en religion. 252. retiree. 254
Impos mis par necessité. 778
Imposition la France par Philippe 4. appellee Maletoste. 649
Imposition de dix deniers pour liure imposee. 699
Imposition cause d'esmeutes en France. 718
Imposition pour le faict de la guerre 801
Imposition sur gens d'Eglise. 818
Imposition de douze deniers pour liure mise sus. 854
Imposition sur les Parisiens. 1066
Impositions sur le peuple. 8
Impositions cause de reuoltes en Angleterre. 354
Impositions sur les Eglises 491. 492
Impositions rudes sur les Thoulouzains. 534

Impositions causes de rebellion en reuolte en Flandres. 663
Impositions, cause des troubles en plusieurs Royaumes. 873
Impositions abolies soubs Charles 6. 882
Imposteur se disant Baudouin Comte de Flandres *pendu.* 555
Imposture de Padille paillarde du Roy de Castille, contre vne Princesse, Roine. 844
Imposteurs desbauchent le menu peuple. 718. 719
Impudence de Pepin contre son pere Loys Empereur. 258
Inceste puny. 86. 87
Inconstance du peuple quelle. 828
Indignitez d'enfans contre le pere. 258
Infracteurs de paix. 1049
Ingobergue Royne, femme de Cherebert. 57
Ingratitude des Republiques. 4
Ingratitude de Childeric enuers son hoste. 27
Ingratitude d'vn Goudin trouué. 101
Ingratitude du fils enuers le pere. 362
Innocent 6. Pape desireux de la paix, d'entre Iean Roy de France & d'Angleterre. 800. 802
Information sur la mort de Chilperic & de Pretextatus pratiquee par Fredegonde. 72
Inimitié entre les Princes Chrestiens en la Terre Saincte. 412
Iniure faicte à vn Connestable de France. 671
Iniustice, auarice, & ambition punie. 276
Iniustice non impunie. 572
Iniures d'Euesques. 74
les Iniures doiuent estre mis en oubly par le Prince. 84
Innocent 4. succede au Pontifical, & la haine contre Federic *Empereur.* 580
Insolence touchant le sacrilege. 30
Insolences des petits venans grands. 85. 86
l'Insolence faict chasser le Prince. 248
Insolence Françoise. 917
Insolence des Flamans. 1022
Insolences faictes à Paris contre les vsuriers, changeurs, & Iuifs. 901
l'Instruction au Prince necessaire. 84. 85
Instruction aux Princes. 105
l'Integrité du puisné en Royauté, chasse la prerogatiue de l'aisné insolent. 248
Intention des Princes sur le secours qu'ils donnent. 21
Intention du Pape sur le voyage de Hierusalem. 384
Interrogations faites à Ieanne la Pucelle touchant les Fees. 1171. *iusques à.* 1178
Inuectiues & imprecation de Quadrek. 10
Inuention malicieuse de femme. 62
l'Inuestiture des Eueschez & Abbayes est donnee à Charles le Grand. 152. 153
l'Inuestiture de la Sicile appartient au Papat. 899
Iou ou Iura est à present nommé le mont S. Claude en Bourgongne. 83
Iourdam de l'Isle pour plus de dixhuict crimes pendu & estranglé. 720
Iournee d'Azincourt appellee par les François Male-iournee. 1064
Ioyaux du Roy engagez. 1011
Ioye & dueil meslez. 60
Ioyeuseté est tousiours suyuie de tristesse. 949
l'Ire de Dieu ne peult faillir à beaucoup de prosperitez. 641
l'Ire des Princes, est messagere de la mort de ceux à qui ils veulent mal. 1096
l'Ire de Dieu surmonte tous conseils humains. 1098
Irenee pour couurir son impieté commise en la personne de Constantin son fils faict remettre les Images. 186
Irene dissimule & delaye ce que plus elle desire. 195
Irene accusee & rendue odieuse par Nicephore, est exilee. 196
Irene Emperiere du Leuant enuoye à Charles le Grand Empereur pour requerir son amitié. 196
Irene Emperiere faict creuer les yeux à son fils Constantin. 185
Irene sortie d'vn simple homme d'Athenes. 195. *enuoyee en exil.* 196
Irlande iadis subiecte à l'Escossois. 218
Irlandois deffaicts en Angleterre par Guillaume. 355
Isaac Empereur Grec faict son frere Alexis lieutenant general de tout l'Empire. 497
Isacie appellé à l'Empire Grec. 466
Isatis herbe nommee Guelde, des teincturiers. 1032
l'Isle-Adam Mareschal constitué prisonnier par haine de l'Anglois. 1110
l'Isle-Adam deliuré. 1121
l'Isle-Adam à la desrobee entre en Paris auec gens de guerre. 1085
l'Issue des guerres vient de Dieu. 200
Italie ruinee. 18. *& saccagee.* 19
Italie tributaire au Roy de Metz. 49
l'Italie anciennement nommee la grand Grece. 194
l'Italie desmembree par Loys 1. Empereur. 252
l'Italie affligee. 273
le Royaume d'Italie changé. 325
l'Italie ancienne. 575. 576
l'Italie saccagee, pillee, bruslee par Federic *Empereur.* 580
Italie embrasee des guerres renaissantes. 868
Italiens suspectez de sorcelerie. 953

Italiens ialous de leur liberté ſuſcitent à Raoul Hugues Comte d'Arles. 301
Italiens vainqueurs en la terre Saincte. 373
Italiens empoiſonneurs. 929
Italiens nommez Lombards. 1129
Iubilé inſtitué. 701
Iudith Imperatrice femme de Loys 1. Empereur. 261
Iudith fille du Chauue Roy de France & Empereur eſt rauie par Bauldouin nommé Bras de fer. 276
Iugement de pluſieurs meilleur que d'vn. 6
Iugement des Pariſiens ſur la mort de Lois Duc d'Orleans. 995
Iugement de Commiſſaires apoſtez, ne doit eſtre tenu pour iugement. 1013
le Iuge, quel doit eſtre. 596
le Iuge ne peult acheter choſe ny meuble ou immeuble, ny cõtracter mariage, ou alliance au lieu de leur Iuriſdiction. 592
le Iuge ne peult acquerir aucunes terres ou poſſeſſions, ny faire alliance où il aura iuriſdiction. 596
Iuges punis pour leur iniuſtice. 218. 261
Iuges corrompus, punis. 595
Iugement equitable du Comte Charles de Flandres ſur les biens de ſon aumoſnier pillé & maiſons ruinees. 401. 403
Iuges corrompus griefuement punis. 592
Iuges iniques deleguez au proces de Ieanne la Pucelle. 1167. 1168. 1169. 1170
Iuges Eccleſiaſtiques iniques contre Ieanne la Pucelle. 1167. *iuſques à* 1184. 1185.
Iuifs remis en Flandres, chaſſez par Charles. 409
Iuifs punis par le feu iuſque au nombre de quatre vingts, chaſſez. 465
Iuifs rapellez. 701
les Iuifs de France baptizez. 91
Iuifs de France priſonniers, bruſlez. 718
Iuifs pillez. 901
Iuifs pour leurs cruaultez pendus, & en amendes pecunieres. 953
Iuriſdiction du Prince preiudiciee. 743
Iuriſdiction des Eccleſiaſtiques cõfirmee par Philippes 6. Roy de France. 746
Iuſtice eſt le principal deuoir d'vn Roy, & faict aymer iceux. 89
Iuſtice eſt le ſouſtien des Empires & Royaumes. 218
Iuſtice ſouueraine reſeruee au Roy. 230
Iuſtice de S. Loys. 595. 598
Iuſtice que c'eſt. 637. enſeignemens d'icelle. 637
le nom de Iuſte acquis de peu d'hommes. 636
à Iuſtice ſe doiuent ſouſmettre touts hommes. 637
Iuſtice appellee Royne Emperiere. 637. *mere des vertus.* 638
Iuſtice ancienne de France. 639
de Iuſtice haulte moyenne & baſſe, donnee aux Gentils-hommes. 230
le hault Iuſticier a ſoubs luy des hommes de baſſe & moyenne Iuſtice. 230

L

Labeurs des Chreſtiens en Aſie inutiles. 485
la terre de Labour appartient au ſiege Romain. 175
Ladiſlas eſt faict Duc de Dalmatie & Liburnie. 245
Ladiſlas couronné à Naples Roy dudict Royaume. 906
Ladiſlas Roy de Naples declaré ennemy de l'Egliſe, chaſſé de Naples. 988. *meurt.* 989
Ladres empoiſonneurs punis à la mort. 718
Lagny ſe rend au Roy Charles 7. 1159
Lagny ſur Marne prinſe par Iean de Bourgogne. 1065
Lagny ſur Marne ſurprinſe. 1090
Lagny aſſiegee par l'Anglois. 1194
les Laics ne font conſcience d'vſurper le bien de l'Egliſe, comme Abbayes & Eueſchez. 295
Laics greuez par les Eccleſiaſtiques. 741
Lambert retorné en ſon Eueſché, eſt mis en pieces à l'adueu d'vne concubine. 106
Lambert vſurier & vſurpateur du bien de l'Egliſe, tue Charles Comte de Flandres. 403. 404
Lambert meurtrier de Charles Comte de Flandres prins auec ſes alliez punis. 405
la Lampe du Gueſclin touſiours ardante au lieu de ſa ſepulture à S. Denis en France. 873
Lance pretieuſe en laquelle eſtoient enchaſſez les cloux deſquels Ieſus Chriſt fut attaché en la Croix. 301. 303
la Lance dont Ieſus Chriſt eut le coſté percé trouuee en Anthioche. 376. apportee par deça. 379
Lances trouuees fleuries. 165
le Landit (qu'on appelloit l'Indiction) transferé d'Aix la Chapelle, entre Paris & S. Denis en France par Charles le Chauue. 278
Langregeſil Maire du Palais de France. 98. *tué par embuſche.* 99
Landry de la Tour adultere de Fredegonde faict tuer Chilperic venant de la chaſſe. 65. 66
Landry de la Tour eſt conſtitué Lieutenant general pour le Roy. 74
Landry de la Tour Cõneſtable & Maire du Palais faict tuer Chilperic. 65
Landry pourſuit Bertoald iuſques à Orleans, puis meurt en bataille pres Eſtampes. 77
le Languedoc nommé Septimians. 118
le Languedoc donné à Loys 8. Roy. 549
le Languedoc en l'obeiſſance du Roy. 556
Languedoc liberal pour la deliurance du Roy Iean. 814. 815
Languedoc donné en tiltre. 876

Languedoc saisi du Prince d'Aurenge. 1065
Laon, Noyon, & Crecy prinses & reprinses. 394
Larcins d'Enguerrand & ses richesses. 703. 704. 705
Larrecin de Gouuerneurs. 49
Latins victorieux contre les Turcs. 372
Les Latins continuent en Asie auec gloire. 397
Latins tuez par Andronic. 465. *se vengent.* 465. 466
Latins vaincus. 479
Latins chargez par les Grecs. 506
Laual & autres villes reprinses sur les Anglois. 1160
Laurens Roy de Sardaigne prins par les Boulonnois, meurt. 581
Legats pour traicter la paix entre Charles 7. & Philippe Duc de Bourgongne. 1207. 1208
Legendes des Saincts composee par Charles le Grand. 227
Sainct Leger Euesque d'Authun est Martyr. 100
Legereté de peuple. 911
Lendemonde Euesque de Syon conspire cõtre l'estat du Roy. 83
Leon 3. Pape pour sa saincte vie estant en procession, est mutilé, puis empriſonné, & deliuré se sauue vers Charles le Grand. 187
Leon Pape vient en France pour deux causes. 201
Leon Empereur tué par Michael Comte de son Palais. 246
Leon 3. Pape enuoyé à Charles le Grand auec presens, pour prendre le serment de fidelité du peuple Romain. 186
Leon Pape meurt. 238
Leonor Ducheſſe de Guyenne mariee à Lois 7. le ieune. 418
Leonor abuse de son honneur. 436
Lesine assiegee & prinse. 675
Lettre d'or pesant cent liures donnees à chasques Egliſes qu'a fondees Charles le Grand. 225
Lettres faulses produittes pour le Comté d'Artois. 751
les Lettres en repos. 571
les Lettres florissantes soubs Charles 4. le Bel. 727. 728
les Lettrés en deseſpoir. 571
les Lettres presque du tout perdues. 297
Lettres aymees par Charles 5. 878
Lettres du Roy Anglois pour faire mourir la Pucelle. 116
Lettres superbes de Boniface 8. Pape à Philippes 4. Roy de France. 683
Lettres de Clouis à Thierry. 38
Lettres patentes du Daulphin Regent sur la confirmation de la Paix. 835. 836
Lettres de Charles Daulphin à Iean de Bourgongne pour auoir secours. 1049. *le contremande.* 1051.
Lettres de Iean de Bourgongne à toutes ses villes pour leuer gens d'armes contre le mandement du Roy. 1049. 1050
Lettres de Iean de Bourgongne aux Pariſiens contenantes pluſieurs plaintes, & outrages qu'on faiſoit au Roy. 1052
Lettres de Iean de Bourgongne aux Princes du sang eſtans en Paris. 1053
Lettres patentes de Charles 6. pour diſtraire ſes ſubiects de l'obeiſſance des trois Papes. 989. 990
Lettres du Prince de Galles, pour la confirmation de la paix. 836
Lettres patentes de Philippes 6. à l'Eueſque d'Authun. 751
Lettres des Maillotins aux chappeaux blancs de Flandres, trouuees par Charles 6. 906
Lettres de la Pucelle enuoyees aux Anglois, menaſſant les tuer. 1147
Lettres de l'Vniuerſité de Paris à l'Anglois pour faire mourir Pucelle. 1165
Leuee de gens de guerre eſt le voile ordinaire de gens ſeditieux. 1049
Liberalité de Charles le Grand. 226
Liberalité de ſubiects vers ſon Prince. 814. 815
Liberté en quoy conſiſte. 11
Liberté des Heraults. 93
Liberté corrompt les bonnes mœurs. 98
le nom de Liberté ſouuentefois empoiſonne les fols. 179
Liberté eſt vne forte paſſion en l'homme. 198
force de Liberté. 208
Liberté bien receue. 358
nom de Liberté trompeur. 579
Liberté pipereſſe des peuples. 999
la Licence du temps permet pluſieurs maux. 261
Licence du peuple punie. 875
Licence à tous maux. 1195
Licences pour les guerres. 1228
Liegeois en querelle contre Iean de Bourgongne. 986
Liegeois en armes contre Philippe de Bourgongne. 1188
Liens & forces des bons. 719
Liens par leſquels on tire les hommes. 1127
Lieux de plaiſances des Rois François. 781
la Lignee de Charles le Grand renouuellee. 556
la Ligneé de Merouee a duré iuſques à Pepin. 24
Ligues d'Italiens contre l'Empire. 340
Ligues & batailles entre freres. 31
Lincole en Angleterre aſſiegee. 532

Lindeuite fier de ſa victoire, eſt mis en routte. 245
Lisbonne ville principalle de Portugal prinſe. 186
Liurees des Pariſiens. 818
Loches prinſe par Philippes 2. Auguſte. 515
Loix liens des Eſtats, neceſſaires. 12
les Loix *poſitiues & politiques violees en la degradation de* Lois 1. *Empereur.* 258
Loix anciennes perdues, renouuellees. 333
Loix ſumptuaires en Languedoc & Champaigne. 815
Lombardie iadis appellee la Gaule Ciſalpine. 193
le Lombard eſt de petite foy. 120
le Lombard cauteleux en ſes reſponces. 135. & malicieux. 136
Didier Lombard cauteleux fauoriſe Conſtantin Antipape, veult troubler Rome. 143
le Lombard cault & malicieux. 144
le Lombard ſimulé en ſes parolles vers les Ambaſſadeurs de Charles. 149
Lombards deffaicts, pourquoy ainſi appellez. 150
Lombards en Gaule, deffaicts en bataille. 57.
Lombards en reputation, ſubiects à changer de demeure. 51
les Lombards en ſigne de fidelité ſe font abbatre & la barbe & les cheueux. 150
Lombards deſcendent en Italie ſoubs la conduitte d'Alboin leur Roy. 192
d'où la Lorraine a prins ſon nom. 269
Lorraine fief de l'Empire. 316
la Lorraine en tiltre de Duché donnee à Charles frere de Lothaire Roy de France. 322
Lorraine en debat. 1192
Lothaire fils de Lois 1. Empereur eſt creé Roy d'Italie, couronné & ſacré par Paſchal Pape, puis nommé Auguſte. 244
Lothaire fils de Lois 1. Empereur en Italie auec armee. 246
Lothaire fils de Lois 1. Empereur, ialoux de Charles ſon frere coniure contre ſon pere. 251
Lothaire remet Lois 1. Empereur ſon pere en liberté par vn Remord de conſcience. 259
Lothaire tormente l'Egliſe & occupe le bien d'icelle. 262
Lothaire cauteleux en ſes reſponſes aux Ambaſſadeurs. 259. malitieux. 262. va à ſon pere. 263
Lothaire prend la ville de Chaalons, la pille, bruſle, & ſaccage les Egliſes, demande pardon. 260
Lothaire d'Italie craignant la fureur du peuple retire l'Empereur ſon pere du monaſtere. 253
Lothaire Empereur ſe ſauue, ſa femme, & ſes enfans. 268
Lothaire 1. Empereur apres auoir faict partage à ſes enfans ſe rend moyne. 271
Lothaire Roy, & Richard Duc en bataille. 319
Lothaire vaincu, ſenfuit. 319. en Normandie. 320
Lothaire Roy en Lorraine, & iuſqu'à Aix contre Othon 2. Empereur. 323
Lothaire fils de Lois d'outremer Roy de France. 317
Lothaire meurt & enterré en l'Egliſe S. Remy de Rheims. 323
Louange du chef donnee à ſon armee. 22
Louange de Lois 1. Empereur. 266. 267
Louange de ſainct Lois. 572
Louange de Ieanne la Pucelle. 1150. 1151. 1152
Loup pour la Gaſcongne faict hommage à Charles le Grand. 146
Loup ſeigneur d'Aquitaine chaſſé & exilé. 244
Louuiers aſſiegee des Anglois, priſe & demantellee. 1199
Loy Cincienne. 707
la Loy exclud les femmes de gouuerner. 69
Loy Salique attribuee à Pharamond. 12
Loy des cheueleures, pourquoy inſtituee. 14. 15
Loy Salique fort antique. 733. reſtauree. 735
Loyauté des François. 57
Lois fils de Charles le Grand regent en France. 188
Lois fils de Charles le Grand a la France & l'Allemaigne pour ſon partage. 213
à Lois de Bonnaire fils de Charles l'Empereur, aſſocié à l'Empire eſt faict hommage de tous les Princes. 219
Lois 1. eſt mandé de Charles le grand pour gouuerner & manier les affaires de l'Empire. 236
Lois 1. ſalué Empereur, faict les obſeques, & ouurit le teſtament de ſon pere Charles le Grand. 237
Lois 1. emporte la victoire contre les Sarrazins & Gaſcons. 236
Lois premier paſſe en Zelande contre les Normans. 238
Lois le Debonnaire, premier Roy 24. pourquoy ainſi nommé. 235
Lois 1. Empereur remit la Bretaigne en ſon obeiſſance. 239
Lois 1. Empereur dreſſe 3. armees contre L'indeuite. 245
Lois premier Empereur, ne voulant iuger du faict de l'Egliſe, renuoye au Pape. 248
Lois 1. Empereur aſſemble vn Concile auquel il demande pardon. 252. eſt depoſé de ſon Empire

Empire par vn Concile tenu à Lion. 253
Lois 1. *Empereur remis en liberté, enuoie ſes enfans d'auec luy, leur penſant oſter le moyen de plus conſpirer contre luy.* 255
Lois de Bonnaire 1. *eſt ſacré & couronné Roy de France & d'Aquitaine dans Rome.* 235
Lois 1. *& ſes enfans en armes les vns contre les autres.* 256. *les prie & va vers eux.* 257
Lois 1. *Empereur fait guerre contre ſon fils Pepin.* 255
Lois 1. *Empereur de rechef eſt refermé dedans le monaſtere S. Medard à Soiſſons.* 257
Lois 1. *Empereur degradé, & veſtu d'vne robbe noire monachale.* 258. *ſuperſtitieux.* 260
Lois 1. *partage ſes enfans.* 264
Iois 1. *mande à ſon fils de rẽdre le bien aux Egliſes, & à garder ſon ſerment enuers icelle.* 262
Lois 1. *fort affectè vers les Egliſes.* 263
Lois 1. *faict ſon teſtament.* 264
Lois 1. *faict ſon teſtament, laiſſe à Lothaire ſa couronne auec ſon eſpee nommee l'eſpee S. Pierre.* 264. *pardonne à ſon fils Lois.* 265
Lois 1. *malade vit* 40. *iours en prenant le S. ſacrement.* 264. *meurt, & enterré en l'Egliſe ſainct Arnoul.* 265
Lois & Charles fils de Lois 1. *Empereur alliez enſemble contre Lothaire leur frere.* 268
Lois 2. *Roy de France.* 26. *ſurnommé le Begue.* 280
Lois le Begue 2. *pacifie auec Lois Roy de Germanie, auec amples conditions.* 282. 283
Lois Roy de Germanie vient pour ſe ſaiſir de la France. 284
Lois le Begue 2. *meurt l'an* 2. *de ſon regne.* 283
Lois le Begue abuſe des benefices Eccleſiaſtiques. 281
Lois, & Carloman freres au ſiege de Vienne. 285
Lois le Gros Empereur chaſſé, ſ'enfuit auec ſa courte honte. 285
Lois 3. *& Carloman Roys de France.* 27
Lois 3. *& Carloman Baſtards Rois.* 27. *en France.* 264
Lois 3. *deffaict des Normans, en meurt de deſpit.* 285
pourquoy Lois faineant qui eſpouſa vne Nonnain de l'Abbaye de Chelle pres Paris, n'eſt mis au rang des Rois de France. 286
Lois ſuccede à l'Empire apres le decez d'Arnoul ſon pere. 298
Lois d'outremer fils de Charles 4. *le Simple va en Angleterre accompaigné de ſa mere Ogine.* 300
Lois 4. *d'outremer.* 32. *Roy de France pourquoy ainſi nommé.* 302
Lois 4. *d'outremer en armes marche en Lorraine.* 302. *faict alliance auec Othon Empereur.* 303
Lois 4. *ſ'excuſe de l'empriſonnement du Duc de Normandie.* 305
Lois 4. *corrompu & perfide rompt ſa promeſſe.* 306
Lois 4. *d'outremer va à Rouen, veult retenir le ieune Duc Richard priſonnier.* 304. 305
Lois 4. *d'outremer & Hues le Grand en Normandie la pillant & bruſlant.* 309. *eſt ſommé de rendre la Normandie.* 311
Lois 4. *d'outremer prins, eſt eſchappé: puis reprins & deliuré.* 312. *ruſe de luy.* 315
Lois 4. *d'outremer meurt en la ville de Rheims.* 316
Lois 5. *Roy de France meurt ſans hoirs le* 1. *de ſon regne, & enterré à Compiegne.* 323
Lois Prince de Frãce repudie ſa femme fille de Guy de Rochefort. 383
Lois 6. *le Gros Roy.* 39. *ſacré à Orleans.* 386
Lois 6. *le Gros prouide contre ſes ennemis, demande premierement l'aide de Dieu.* 395
Lois 6. *le Gros dreſſe vne armee pour venger la mort de Charles Comte de Flandres.* 404
Lois 6. *le Gros en Flandres au ſecours du Comte.* 410
Lois 7. *le ieune Roy de France* 40. *ſacré en grande affluence de Prelats, autant qu'oncques fut Roy.* 415
Lois 7. *le ieune a regret des exces commis par luy es Egliſes.* 428
Lois 7. *accuſé par Thibault Comte de Blois.* 429
Lois 7. *en guerre contre le Comte de Blois.* 428
Lois fils de Philippes 2. *en Angleterre.* 529. *conqueſtes de luy.* 530. *mal aymé en Angleterre.* 531
Lois 7. *va en Aſie au ſecours des Chreſtiens, paſſe par Hongrie.* 432. *à Conſtantinople.* 434
Lois 7. *le ieune & l'Empereur enſemble.* 437
Lois 7. *reuient en Europe.* 438
Lois 7. *encourage ſon armee contre les infideles, qui ſont mis en fuite.* 435. *en Anthioche receu par Ramond.* 436. *deuant Damas.* 439
Lois 7. *le ieune ſe remarie à la fille du Roy d'Galice.* 440
Lois 7. *ſe remarie pour la troiſieſme fois, duquel mariage eut vn fils nommé de Dieu donné.* 453
Lois 7. *deuot vers les Egliſes, faict iuſtice.* 454
Lois 7. *en Hieruſalem.* 462
Lois 7. *le Ieune meurt, & enterré en l'Abbaye de Barbeau par luy fondee.* 464
Lois 8. *Roy* 42. *pere de S. Lois.* 547
Lois 8. *à vn impoſteur ſe diſant Comte de Flandres.* 555
S. Lois deſcend de Lois fils d'Auguſte, & de Blanche fille d'Alphonſe Roy de Caſtille. 495
Sainct Lois 9. *Roy de France.* 43. *deuotion de luy.* 557

Loys 9. veult visiter son Royaume. 564
Loys 9. en danger de sa vie. 567
Loys 9. amateur des lettres, les retient en l'Vniuersité de Paris. 570. *de iustice & religion.* 571
Loys 9. malade iusques à l'extremité. 582
Loys 9. Roy heureux en toute sorte, delibere de faire le voyage de terre Saincte. 582
S. Loys enuoie aux Tartares auec presens. 583
Loys 9. en Egypte. 585
S. Loys malade, prins. 588
Loys 9. sollicité à faire paix contre le Soudan par le Templier. 585
Loys 9. en Syrie pour son retour d'Egypte. 591. *en France.* 592
Loys à la guerison des Escrouelles adiouste le signe de la croix, se plaist à la lecture de la Bible, se soubscript, Lois de Poissy. 598
Loys 9. est vn miroir à tous Estats. 594
Loys 9. met paix entre ses subiects & voisins. 598
Loys 9. pere de paix. 608. 609
Loys 9. veult retorner en Asie, & assaillir Carthage 606. *en Affrique.* 609
Loys 9. à Carthage, est repoussé, meurt. 610
S. Loys canonisé & mis au catalogue des Saincts. 611
S. Loys canonisé. 682
Loys fils du Bel, nommé Roy de Nauarre, & depuis Roy de France. 696
Loys 10. *dit Hutin Roy* 46. *de France.* 701
Loys Hutin 10. *desire d'aller en terre Saincte.* 712
Loys 10. *Hutin en Flādres auec armee, fait accord auec le* Flamand. 701
Loys 10. *dit Hutin prins d'vne maladie soudaine, meurt, le second an de son regne.* 712
Loys 11. *depuis Roy de France naist.* 1128
Loys 11. *encor Daulphin marié.* 1227
Loys Daulphin de Viennois empoisonné, meurt. 1065
Loys Duc d'Aniou regent & Gouuerneur en France. 878
Loys Duc d'Aniou ambitieux. 880
Loys Duc d'Anion adopté au Roiaume de Sicile. 899
Loys d'Aniou adopté au Roiaume de Naples. 1079
Loys Roy de Bauiere fils de Lois 1. *Empereur contraire à ses deux freres, & pourquoy.* 252
Loys Roy de Bauiere s'empare des Prouinces de la Germanie, puis demande pardon à son pere. 264
Lois de Bauiere Empereur apres auoir vaincu son competiteur Federic. 727. *son couronnement.* 728
Lois de Bauiere contre Philippes 6. Roy. 755. *est auec l'Anglois.* 756
pourquoy Lois de Bauiere Empereur ennemi du Pape. 749
Lois de Bauiere Empereur pratiqué par Philippe 6. contre l'Anglois. 765
Lois Comte de Flandres *& de Neuers prisonnier.* 698. 699
Lois Comte de Flandres adiorné à Paris, est mis prisonnier pour le debat du Comté, & depuis à luy adiugé. 721
Lois Comte de Flandres prisonnier par ses subiects de Bruges, ses Gentilshōmes tuez cruellement, deliuré. 726
Lois Comte de Flandres prisonnier par ses subiets. 736. *capitulé par iceux.* 736. 737
Lois Comte de Flandres *faict hommage de son Comté à Philippes 6. se plaignant de ses subiets.* 737
Lois Cōte de Flandres cruel contre ses subiets. 884. *se cache soubs vn lict.* 885. *en vn buisson.* 886. *plus Anglois que François.* 887
Lois Comte de Flandres *se desrobbe de ceux de Gand, vient en France prendre Marguerite fille de Philippe 6. en mariage.* 792
Lois Comte de Flandres est secouru du Roi, contre ses subiets. 887
Lois Comte de Flandres surpris de maladie, meurt. 891
Lois Duc de Guienne Daulphin accordé auec Catherine de Bourgogne. 1017
Lois de Hongrie *en armes contre Othon Duc de Brunsuich pour les deux Papes.* 902
Lois Roy de Hongrie, meurt. 905
Lois Empereur par haine du Pape Clement 6. est declaré heretique. 777
Lois de Launoy Capitaine des Gantois seditieux, haché en mille pieces. 883. 884
Lois de Luxembourg Chancelier de France pour l'Anglois. 1158
Lois dit de Malle Comte de Flandres. 788
Lois de Montpensier meurt. 556. *testament de luy.* 557
Lois frere de Charles 6. est fait Duc *d'Orleans.* 937
Lois cousin de Charles 6. declaré & couronné Roy de Sicile & de Hierusalem. 925
Lois Duc d'Orleans vanteur de ses amours & voluptez. 976. *auare, ipose taille.* 977. *à Paris.* 984
Lois Duc d'Orleās & Iean de Bourgogne ennemis. 980. 981. 982. 983. *reconciliez.* 984
Lois d'Orleans espié par Iean de Bourgogne *estranger, tué, & massacré.* 993
Lois Duc d'Orleans frere de Charles 6. faulsement accusé de sortilege, negromantie, inuocations de diables, & de trahison. 1001. *empoisonneur.* 1002. 1003.
Lois Roy *de Sicile meurt, enfans de luy.* 905
Lois Roy de Sicile, Duc d'Aniou meurt. 1066
Lubricité de Childeric. 25
Lubricité de Chilperic. 65
Lubricité de Dagobert. 90
Luceria assiegee par Grimoald. 194
Luitfride Duc de Sueue puny pour coniuration. 76

Luitprand Roy des Lombards meurt. 120
Luxembourg querellee par trois enfans freres, & Iean Duc de Brabant. 645. *conquiſe par le Brabantin, & les 3. freres tuez.* 646
les Luxembourgs Rois de Boheme. 689
Luxembourg erigé en Duché. 972
Lyhons en Sangters, pourquoy ainſi nommé. 94
Lymoges prinſe des Anglois, pillee & bruſlee. 851
le Lymoſin affligé par les Bourguignons. 1118

M

MAchines de guerre pour aller en Angleterre. 920
Machines anciẽnes de guerre pour aller aſsieger Calais. 985
Magiſtrats creez en la Bourgongne. 83
Magiſtrats, officiers, & iuges ordonnez à Rome par Lothaire fils de Lois. 247
Magnanimité de Iean Roy priſonnier en Angleterre. 814
Mahaut Imperatrix, veut rentrer en Angleterre & ſ'en dit Royne. 420. 421. 422
Mahaut Imperatrix vaincue & deffaite, fait courir le bruit qu'elle eſtoit morte. 424
Mahault Princeſſe de Portugal eſpouſe de Philippes Comte de Flandres. 471
Mahaut ne peut retenir ſa bõne fortune, mais la chaſſe. 424
Mahaut Imperatrix auec puiſſance va contre Eſtiẽne Roy, le prend & met en priſon. 423
Mahaut Imperatrix vaincue ſ'habille de blanc en tẽps de neige, ſe ſauue. 425
Mahault Imperatrix iniurie Mahault Royne d'Angleterre. 424
Mahumet de pauure eſt fait Roy. 88
Mahumet ſe fait adorer comme Dieu. 91
Mahumet de marchant deuient faux prophete, puis capitaine de larrons. 94
Mahumetiſtes ennemis des Chreſtiens. 364
la Maieſté de Sainct Lois refrene la rage des Eſclaues. 588
la Maieſté du Roy offencee en la perſonne de ſon Conneſtable tué. 799
Maillets faits en Paris par le commandement de Hugues Aubriot Preuoſt de Paris. 903
Maillets de Paris, forgez. 890
les Maillotins pillent, tuent les Fermiers aſsiegent S. Germain des Prez, rompent les priſons. 903
Mainfroy deſirant le gouuernement de Sicile, trompe le Pape, eſt declaré Prince de Tarante, pille les troupes du Pape, puis ſe faict Roy de Sicile 591
Mainfroy deffait & tué. 600
Mainfroy baſtard & de Federic Empereur, ſe veult faire Roy de Sicile, ſe venge des Neapolitains, Naples. 590. *aſsiegé en Nocera, ſe ſauue finement.* 591
Maiorité de Charles 6. declaré à Rheims. 924
premier Maire du Palais nommé Landregeſille. 556
Maires puiſſans. 105
le Maire du Palais ſe nommoit Duc de France & cõmandoit aux autres Ducs. 316
le Maire du Palais ſupprimé. 332
du grand Maiſtre ou grand Seneſchal. 233
grand Maiſtre des Templiers bruſlé. 695
Maiſons pillees en Paris. 700
Maiſons pillees à Rouen par ſedition. 904
Maiſons de Iean de Bourgongne ruinees. 1006
Maiſons en Paris pillees. 1085
Mal d'vn mauuais Prince. 12
le Mal couuert d'vne raiſon & bonne apparence. 90
tout Mal vient de ſe mocquer de Dieu. 100
Mal pour bien rendu. 318
Mal de ſimplicité. 573
le Mal quelquesfois cauſe de grand bien. 1004
Malamocque iadis demeure des Ducs Venitiens. 206
Maletoſte impoſee en France. 649
Maladie eſtrange appellee de S. Fiacre. 1119
Maladies entre les chreſtiens en terre ſainte. 587. *non ſecourues.* 588
Malheur en Aſie ſur le different d'vne Egliſe. 593
Malheur altere la volonté. 482
Malheur des Anglois. 1152
Malheurs qui ſuiuent les longues guerres. 789
Malice du Duc de Bretaigne contre Oliuier de Cliſſon. 938
Malheurs de la France. 794
vn Malheureux deſire auoir ſon ſemblable, pour cõſolation. 170
Malice de femmes. 565. 566
Malice de Iean de Bourgongne contre les Princes de la Couronne. 1015
Mammeluchs vaillans, ſaccagez, gardes de Saladin. 462
le Mans prinſe par Auguſte. 474. 475
le Mans aſsiegee, puis rendue. 1130
le Mans ſe reuolte contre les Anglois. 1138
Manſard du Boſt Orleannois decollé. 1029
Maſcon donnee à Philippes de Bourgongne. 1210. 1211
Maſſacre exercé en Paris. 817
Maraiſe ville ſe rend à Baudouin. 375
Marcel Preuoſt des Marchans hays des Pariſiens eſmeus contre luy eſt tué. 828. *folie de luy.* 829
Comteſſe de la Marche veut faire empoiſonner le Roy Lois 9. 565
le Comte de la Marche en armes contre Loys 9. 565
Sainct Marc de Soiſſons fondee par Clotaire premier. 56
S. Marc porté à Veniſe. 267
Marc fils de Mathieu Vicaire de l'Empire excõmunié. 717
Marcomir ou Marc-meis capitaine des Francs. 1
Mareſchaux de Frãce inſtituez & de leur etymologie. 332
Mareſchaux tuez en la preſence du Daulphin. 818

Marguerite Infante de France donnee en garde au Roy Anglois pour sa bru future. 445
Marguerite de Flandres mariee à Philippes de France. 858. leurs nopces. 859
Marguerite de Flandres femme de Philippes de Bourgongne seule heritiere. 891
Marguerite de Clisson & ses enfans criminels par arrest. 1113
vn Mary n'ose desplaire à sa femme. 261
combien au Mary touche l'honneur de sa femme. 766
le Mariage condãné des Albigeois heretiques fort paillards. 511
Mariages de Princes & Princesses de France. 975. empeschez. 978
Mariages suspects. 976
Mariage d'Ysabel de France Royne d'Angleterre auec Iean Duc de Touraine. 985
Mariage declaré nul par le Pape. 1131
Marques de Paris, Florence, Flandres, Guelfes & Gibellins en Italie. 816
Marquis de Montferrat chef pour aller en terre saincte. 498
Marseille ville est chef de la Prouence. 608
Martel remonstre à ses soldats de ne s'estonner. 114
le nom de Martel d'ou. 115
Martel secouru des Lombards. 117
Martel au siege de Narbonne contre Atin Roy Sarrazin. 117
S. Martin des champs lez Paris fondee par Henry I. Roy de France. 345
Martin 4. esleu Pape amy de Charles Roy de Sicile. 622
Martin cinquieme esleu Pape au lieu de trois qui se le disoient. 1060
la Matiere du feu cessant, les estincelles d'iceluy faillẽt. 991
Maubuisson Abbaye pres Ponthoise fondee par la mere de S. Lois, auec celle du Lys pres Meleun. 591
Maubuisson bastie par Loys 9. 594
Mauleon est faict chef de Poictou par Lois huictieme. 548
Mauleon gentilhomme d'ancienne maison accusé de trahison enuers l'Anglois. 548
S. Maur des fossez fondee. 97
les Maures en Espaigne. 486
Maurice Euesque de Paris sous lequel nostre Dame fut par accomblee. 547
Maux de paillardise. 106
Maux du gouuernemẽs de plusiurs 3. des republiques. 4
Maux aduenuz par le voyage de laterre sainte. 384
3. Maux venans de tyrannie. 409
Maux venus pour la mort d'Enguerrand de Marigny. 711
Maux des Rois de Nauarre faits contre la couronne. 859
Maux aduenus en France par la maladie de Charles 6. 947
Maux de la Frãce pour la maladie de Charles sixieme. 968
Maux des guerres-ciuiles. 1107
Maximes des mauuais Princes, actions d'iceux. 7
Meandre fleuue, 435
Melesala fils de Noradin tient la Tetrarchie de Halap. 460. chassé par Saladin. 461
Meleun prinse par intelligence. 1205
Meleun assiegee, ou les cheuaux furent mangez, puis vendue, 1108
Meluſine fee fille du Comte de Poictiers, & race d'elle. 463
Membergue fille d'Espaigne renuoyee par la ialousie de Brunehaut. 79
Memoire des trespassez faite en la Messe. 56
Memoire de Clouis reueree. 122. 123
Memphis ville ruinee. 458
Menaces des Bulgares contre Lois premier Empereur. 244
Menasses que faisoit Tamburlan au siege des villes. 963
les 4. Mendians cõmencent. 509, instituteur d'iceux. 510
la Mere irrite ses enfans contre le pere. 446
Merouee reduisit les Francs & Gaulois en vn 12
Merouee 3. Roy esleu sur les François. perfidie & etymologie d'iceluy. 19
Merouee fils de Chilperic meurt. 64
Merouee fils de Chilperic espouse Brunehaut sa tante femme de son oncle. 62
Meschanceté d'vne femme descouuerte par vne autre. 61
Mescontentement des Chrestiens Gaulois enuers Clouis 30
Mespris est vne des causes qui ruine les Princes. 295
le Mespris fait demettre les Princes. 298
le Mespris combien importe à vn Roy. 456
Messala fils de Noradin tient la Tetrarchie de Halap, 460
Messes fondees pour l'ame de feu Iean de Bourgongne. 1209
tous les Mestiers en Flandres vacquent pour la guerre. 678
Meulan sur Seine prinse, & recouuerte. 1124
Meun ville & autres forts sur Loyre prinses sur les Anglois. 1152
Meurtre puny, 288
Meurtre fait en l'Eglise. 403. 404
Meurtre ne demeure impuny. 640
Meurtre puny. 1121
le Meurtre de Iean de Bourgongne excusé. 1157
Meurtrier d'vn Empereur puny. 688. 689
Meurtrier cognu à sa contenance, pour tuer le Duc de Bourgongne 1025. conuaincu, puis descapité. 1026
Meurtriers tuez. 60
Meurtriers punis. 189
Meurtriers punis de diuers supplices. 405. leurs parens hays

hays du peuple. 405
Meurtriers enuoyez de la Comtesse de la MARCHE *pour tuer Lois 9. Roy.* 566
Meurtriers tuez. 962
Meurtriers du Duc d'Orleans, mis en sauueté. 996
MEURTRIERS *bannis.* 1208. 1209
MICHAËL *occupe l'Empire de Grece.* 217
MICHAËL *Empereur de Constãtinople tué par celuy qu'il auoit associé à l'Empire.* 274
MECHAEL EMPEREUR *Grec enuoye les liures de S. Denis à* LOIS I. EMPEREUR. 248
MIGNONS *de Charles 6. aucuns fuyent, aucuns prisonniers.* 948
MILAN *prinse.* 50
MILAN *ville propre pour l'Italie Gaule & Allemagne.* 174
MILAN *erigé en Duché.* 1120
4. MILLIONS *d'escus d'or fin demandez par l'Anglois pour la rançon auec plusieurs terres.* 832
MINISTRE *sage d'vn Prince.* 939
MIRACLE *de la vraye* CROIX. 462
MIRACLE *ou suppositiõ touchant le diuorce qui se fit entre Philippes 2. & Ysamberge.* 490
MIRACLE *fait par le corps de Baudouin* EMPEREUR *de Grece, iadis Comte de Flandres.* 552
MIRACLE *pour la France, contre les Anglois.* 1144
Misere d'vn Prince cruel. 884. 885. 886
MISERE *& calamité de Charls 6. & de sa femme.* 1222
MISERICORDE *& equité plus propre aux Princes, que la rigueur des loix.* 3
MOCQUERIE *de Dieu apporte tousiours malheur à ceux qui abusent de son saint nom.* 100
Modestie de Charles le GRAND *Empereur.* 192
MODESTIE *de Lois I. pour le soupçon que Charles son pere pourroit auoir enuers luy.* 236
MODESTIE *des Anglois en victoires.* 862
MŒURS *de Boniface 8.* 686
MOMMERIE *des ardans.* 949. 950
MOMMERIE *inuentee en maniere d'hommes sauuages.* 949
MOMMEURS, *menestriers, iongleux, farceurs chassez de* FRANCE *par Philippes 2. Auguste.* 546
MOMMEURS *auec leur mommerie bruslez.* 950
MOMPEZAT *cause de la guerre de Guyenne, ruiné.* 722
la MONARCHIE *& l'Aristocratie.* 2
MONARCHIE *en nature.* 3
la MONARCHIE *de* FRANCE *nasquit des ruynes de l'*EMPIRE *Romain accreu de l'vsurpation des* GAULES. 16
la MONARCHIE *resemble au gouuernement des Dieux 3. fin d'icelle.* 4
MONASTERE *fondé à* MÕSTREAU FAULT-YONNE *pour Iean de Bourgongne.* 1209. 1210
MONASTERES *abbattuz & faulxbourgs d'Orleans.* 1143
le MONDE *est fort de deux choses.* 703
MONDIDIER *au Duc de Bourgongne.* 1215
MONTFAULCON *de Paris bastÿ par Enguerrãd de* MARIGNY 711
Monnoye forgee au nom de S. Victor martyr par FEDERIC *Empereur.* 581
la Monnoye alteree. 778. 788
Monnoye de BRETAIGNE. 896
Monnoyes chãgees & affoiblies, & pour ce esmotion, & maisons pillees. 700
MONNOYES *changees de forte en foible.* 727
MONSTRE *de trois testes en l'*EGLISE. 988
MONS *en Hainault prinse par le Duc de Gloceſtre.* 1130
MONSTREAU *fault-Yonne assiegee & prise.* 1107
MONSTREAU *fault-Yonne auec le chasteau rendue au Regent.* 821
MONT *Cassel assiegé par Philippes 6.* 738
MONT *Ferrat que c'est.* 437
MONTLEHERY *& plusieurs autres chasteaux pris par Iean de Bourgongne.* 1082
le MONT *S.* MICHEL *assiegé de tous costez.* 1128
MONTARGIS *assiegee* 1135. *secourue.* 1136
Montagu Parisien fils de Notaire hay de Princes pour son grand Estat. 1010. 1011
MONTAGU *prisonnier, interrogé de son lieu, actions, accusé, decollé & ses biens pillez.* 1012
MONTPELLIER *rebelle pour vn ayde demandee, & pour ce meurtre commis.* 875
pourquoy le MONT TAURUS *ainsi nommé, qui est de hauteur inestimable.* 374
le MONT TAURUS *occupé des Chrestiens.* 374. 375
la MORT *menasse tout.* 290
le MORT *ne doit estre inhumé sur la terre d'autruy.* 363
MORT *de trois Rois & d'vn Pape en mesme an.* 634
MORT *miserable du* NAUARROIS, *ioyeuse & en* FRANCE *& à ses subiets.* 927
MORT *soudaine du Comte d'Estampes.* 968
MORT *de* LOIS *d'Orleans machinee par Iean de Bourgongne.* 993
MORTS *à la bataille d'Azincourt enterrez.* 1064
vn MOUTON *de guerre de vingt pieds de large & quarante de long deuant Audenarde.* 887
MOYEN *d'adoucir vn Roy courroucé,* 73
MOYEN *de gaigner le peuple.* 419. 420
vn MOINE *Iacobin outrecuidé.* 817
MOINES *de* GRANDMONT *commence.* 385
MOYSE *reietté des Albegeois heretiques.* 510
la MULTITUDE *n'est sans confusion.* 110
MURAILLES *de Carcassonne, Narbonne & Thoulouse abbattues, & les fossez remplis.* 533
MUSIQUE *inuentee.* 337
MUTATIONS *frequentes meres des maux.* 287
les iustes MUTATIONS *des Royaumes d'ou.* 234
MUTATIONS *des Empires.* 324
MUTINS *punis de la corde, sans acceptiõ de personne.* 200
MUTINS *chastiez au Royaume de Nauarre.* 618
MYRTILLE *desireux de l'*EMPIRE *Grec concite le peuple à sedition, accusant le ieune Alexis, est esleu Empereur.* 503. 504
MYRTILLE *Grec* EMPEREUR, *veut mettre le feu és galleres Venitiennes.* 505. *exhorte ses gens.* 506
Myrtille fuit de Constantinople. 507

N

Nantes en Bretaigne prinſe. 771
Naples ſurprinſe. 776. 777
Naples prinſe par vn canal. 49
Narſes lieutenant de Iuſtinian Empereur. 50. 51
Nations anciennes, cheuelues. 15
la Nature d'vn peuple eſt volage. 505
Nature nous fait libres. 732
Naturel d'vn Roy. 24
Naturel des grands perſonnages. 4
Naturel des ambitieux. 133
le Naturel de Charles le Grand notable. 225
Naturel des Princes idiots. 296
Naturel mauuais de Prince. 306
Naturel des ieunes & viels Princes. 463. 464
Naturel & perſuaſions d'vn trompeur. 630
le Nauarrois promet à Charles le Grand Empereur l'obeiſſance d'Eſpaigne. 220
le Nauarrois adiourné à comparoiſtre en perſonne, ne veut aller ſans oſtage 799. *priſonnier.* 800
le Nauarrois malicieux ſecrettement empeſche donner ſecours au Roy. 801. *fait menees contre le Roy.* 802
le Nauarrois deſcend en Normandie, pariure. 802. *ſe ioint à l'Anglois.* 803. *priſonnier mené à Paris.* 803
le Nauarrois priſonnier deliuré. 812
le Nauarrois par deſſus le Daulphin. 819
le Nauarrois eſleu capitaine des Pariſiens, pour puis apres paruenir à la Couronne de France. 823. *perfide.* 824. 825
le Nauarrois & le Preuoſt des Marchans hays. 828
le Nauarrois deffie le Regent de France. 829
le Nauarrois deſireux de venir vers Charles 5. 853
ſe deffiant va en Angleterre. 854
le Nauarrois empoiſonneur. 926
les Nauires du baſtard Guillaume toutes percees & enfondrees, & pour cauſe. 350
Nauires d'Egypte garnies de munition de guerre deualiſees par l'Anglois. 480
Nauires Françoiſes prinſes & bruſlees. 517. 518
Nauires Anglois prins par les François. 646
Nauires Normans chargez de vin prins, 647
Nauires Anglois deffaits par Charles 5. 851
120. Nauires de Charles 6. pour aller en Angleterre. 918.
Nauires eſcartees pour la tempeſte, les vnes à Londres & autres en autres lieux. 922
Nauires maſſonnees miſes en fonds. 1226
Neantiſe des Rois de France. 105
Neceſsité excite nouuelle force & vertu. 633. 634
Neceſsité domptereſſe d'orgueil. 340
Neceſsité n'a point de loix. 992
Neceſsité d'vn Roy. 1130
Neceſsité ſurmonte toutes paſsions. 1133
Negromantie. 1001
vn Negromãcien Archeueſque de Rheims, puis depoſé. 331
Nef de l'Egliſe agitee. 708
Nef de fin or de Cypre auec equipage enuoyé à Baiazet Turc. 960
Negotiateurs de paix en peine. 844
Neuers & de Retheil Comtez mis en la main de Philippes 4. 698
Neuers & Retheil mis entre les mains du Roy. 714 715
Neuers & Sens occupees par l'Anglois. 833
le Neueu prins de l'oncle. 60
Neuf port Abbaye fondee par Lois 7. 453
Nicee aſsiegee par les Princes Chreſtiens. 371
Nicephore ſ'empare de l'Empire de Grece. 196. 197
Nicephore tributaire à Aaron Admiral des Sarraſins. 201
dire de Nicephore Empereur Grec touchant le Frãçois. 209
Nicephore vainqueur & vaincu, & tué des Bulgares. 217
Nicete Patrice chef de l'armee Grec. 204
S. Nicolas des champs fondee par Robert. 337
Nicolas eſleu Pape ſucceſſeur de Boniface huictieme, qui depuis ſe fit appeller Benoiſt neufieme du nom. 686
Nicolas Oreſme precepteur de charles 5. dit le Sage. 878
le Nil fleuue trompeux. 543
le Nil desbordé. 538
Niueaux d'or & d'argent donnez aux Princes & Seigneurs de la Cour par Iean Duc de Bourgoigne. 1014
Nobert Lorrain autheur de l'ordre de Premonſtré. 417
les Naples en armes contre les chapeaux blancs. 875
Nobleſſe confuſe. 1228
Nocera aſsiegee par Charles. 602. rendue. 604
au Nombre ne giſt la victoire. 632
le grand Nombre ne gaigne les batailles. 22
Nombre des hommes de l'armee allãt en la terre ſainte. 370
le Nom de France fort diminué vers les nations. 242
Nom de liberté trompeur. 579
le Nom Royal quel. 635
Noms ordinaires des Princes 6
Noms nouueaux dõnez à pluſieurs prouinces d'Italie. 193
Noms nouueaux & funeſtes cognuz en Italie. 579
Noms des Seigneurs d'Aſie morts en bataille. 587
Nopces celebrees par Loys 1. empereur. 247
Nopces de Charles 6. & de Iean Comte de Neuers. 910
Nopces d'Yſabel de France auec Richard Roy d'Angleterre. 954. 955
Nopces ſeconde du Duc de Bourgongne. 1131
Noradin ennemy des Chreſtiens. 436
le Normand cault & fin. 287
la Normandie conquiſe par Theodebert. 61
la Normãdie appellee Neuſtrie occupee par Pyrates. 163

les Normans courent durant les diuiſions en France. 270
la Normandie bruſlee par les Normans Danois. 287. 288
la Normandie en grandeur. 304
Normandie iadis nommee Neuſtrie. 288
la Normãdie rendue ſans hõmage eſtẽdue d'icelle. 313
la Normandie en foy & hommage du Roy de France. 322
Normandie en proye. 342
la Normandie abondante en peuple. 345
la Normandie ſoubmiſe au Duc Guillaume *Comte de Flandres.* 391
la Normandie receue en hommage de Philippes I. *Roy de* France. 363
la Normandie en diſpute à qui l'auroit. 389
la Normandie tributaire au Roy de France. 391
Normandie ſubiette à l'Anglois. 472
Normandie conquiſe par Philippes *deuxieme* Auguſte. 515
Normans & habitans en Danie ſe reuoltent, ſuperbes de leurs victoires. 184. *ſe rendent à Charles le* Grãd. 185
les Normans Danois rodẽt la coſte de la mer Belgique. 188
Normans en prieres & oraiſons pour le Duc Richard. 208
Normans deffaits en Irlande. 218
les Normans Danois courent la Friſe. 262
Normans en Aquitaine 269. *pillẽt pluſieurs iuſques à Noyon & Orleans.* 270
les Normans pillans la France *ſont deffaits pres Chinon* 284. 285. *aſſiegent Paris.* 286
Normans deſconfits. 289
les Normans Danois courent l'Angleterre: viennẽt en France auec cruautez. 284. *chaſſez.* 286
les Normans fort cruels & vaillans. 292
Normans contraints par ſort ſortir le pays pour la trop grande multitude. 293
Normans Idolatres en guerre 292. *vaincus en Lorraine.* 297
les Normans rauagent la France, puis vont deuant Conſtantinople. 297
Normans en France gaſtans le pays. 320
Normans voyagent en Italie. 345
Normans victorieux en Angleterre. 355
les Normans pendant le voyage en la ſainte terre ſe font grands en Italie, & la Pouille. 369
Guy de Namur de Flandres, prins & mené priſonnier à Paris. 676
Northombelland Roy d'Angleterre chaſſé de ſes ſubiects. 216
Noyon premier Eueſché des Flamans & Tournaiſiẽs 283
Numides viſtes & vaillans à cheual. 936

O

OBedience *& chaſteté vouee.* 416
Obelier eſt eſleu Duc de Veniſe par les bannis Venitiens 203. *grand Spathaire de l'Empire* Grec 204. *fuit en* France. 205
Obelier & Beat freres ſe rendent à Pepin Roy d'Italie. 206
Occaſion de Clouis *pour guerroyer* Gondehault. 38. 39
Occaſion de fuir oſtee à l'armee du baſtard Guillaume. 350
Occaſion de Clouis pour guerroyer les Viſigots Arriẽs. 36. 37
l'Occident expoſé en proye. 15
Odegeſille oncle de Clotilde ſe retire vers Clouis, *remõſtrance d'iceluy.* 39. *aſſiegé dans Vienne* 40. *tué.* 41
Odigine Royne mere de Loys quatrieme d'Outremer. 302
Odon Comte *de Champaigne pretend au Royaume de Bourgongne, auec armes.* 339. 340
Odon vray heritier chaſſé de Bourgongne. 340
Offices des Eccleſiaſtiques. 742. 744
Offices publics de Saxe donnez aux Eſcoſſois. 171
Offices de Flandres vendues, ſans reſpecter la vertu. 408
Offices vendues & achetees. 571
Offices donnees & non vendues à gens doctes. 571 572
grands Officiers de la couronne inſtituez. 55
Officiers reſtablis en leurs Eſtats. 1044. 1045
Officiers des finances accuſez. 1039
Officiers faits de la main de Iean Bourgongne fuyent. 1045. 1046. 1047
Officiers du Roy tuez 1087. *d'autres en leurs lieux.* 1088
Offres pour la paix. 1208
l'Oiſiueté fait gliſſer les hommes à toutes voluptez. 139
l'Oiſon à vn denier pariſis. 675
Olram Theologien eſcrit contre le Pape, & pour ce eſt declaré heretique. 727
Oliuier de Cliſſon *deſcapité.* 778
S. Omer aſſiegee. 759
l'Oncle en armes contre le neueu. 343
l'Opinion trompeuſe. 98
Opinion mauuaiſe ſuiuie. 1129
Opinions ſur la creation de la loy Salique. 13
Opinions differẽtes ſur la mort de Merouee fils de Chilperic. 64
Opinions ſur les morts de Theodebert & de Thierry. 80
l'Opinion du peuple enuers le Prince genereux. 145
Opinions ſur l'inſtitution des 12. *Pairs de France.* 163 164. 165
Opinions ſur la reuolte des enfans de Loys I. Empereur 252
Opinions heretiques. 510. 511
l'Or pourquoy n'eſt porté hors de France. 923
l'Or entre tous autres metaux, precieux. 1161. 1162
Oraiſon de Clouis. 41

l'Oraiſon & prieres doiuent toutes noz œuures. 520
Oraiſons & prieres des Chreſtiẽs au ſiegs de Damiette. 538. 539
Oracle douteux ſur la fin de la bataille du pont de Bouines entre Auguſte & Ferrand. 526
Ordonnance de Gelaſe Pape. 44
la tour d'Orde pres de Boulogne en Picardie reparee par Charles le Grand. 188
Ordonnance de l'Empereur ſur l'election du Pape.
Ordonnance notable de Charles Comte de Flandres cõtre la famine. 400
Ordonnance de Philippes deuxieme Auguſte touchant l'election des Eueſchez & Abbayes, durãt ſon abſence 477
Ordonnances de S. Lois touchant les offices, eſtats & dignitez, 571
Ordonnance de Lois 9. contre les Iuges corrompuz 592
Ordonnances de bataille de Philippes 6. deuãt le Mont caſſel. 738. 639
Ordonnances ſur les vſures. 790
Ordonnances ſur les tailles. 795
Ordonnance de l'armee Françoiſe contre le Prince de Galles. 805. 806
Ordonnance pour vn an faite tãt en Languedoc qu'en Chãpaigne touchant le dueil du Roy Iean priſonnier. 815
Ordonnances de Iean Roy. 837
trois Ordres de Religions en Hieruſalem erigez. 416
quatre Ordres de Religions mendians commencent. 509
Ordres inſtituez en Hieruſalem, Hoſpitalliers, Chevaliers, & Templiers. 692.693
l'Ordre de l'Eſtoille inſtitué à S. Oouen lez Paris. 797 839
Ordres de Sainte Brigide & de Ieſuites commencent. 839
Ordre du Iartier inſtitué. 778
l'Ordre des Templiers aboly. 695
l'Ordre de la toiſon d'or inſtitué. 1161. 1162
Ordres de pluſieurs Religions commencent. 1120
Ordres de Cheualeries, pluſieurs. 1162
Orgueil des ſubiets abbaiſſé. 389
Orgueil vient des richeſſes. 694
Orgueil d'vn Prince rabaiſſé. 886
Orgueil d'vne Ducheſſe de Bourgongne. 947
Orgueil de Iean de Bourgongne cauſe de pluſieurs troubles en Cour. 1014
Orgues apportees à Pepin Roy de France. 138
les Orgues en vſage en France. 267
l'Orleannois ne veut iurer la paix. 1056
Orleannois ſecouruz par Thierry Roy des Oſtrogots. 121
Orleannois en armes contre Iean Duc de Bourgongne. 1016
Orleannois nommez Armaignacs. 1017
Orleannois hays de Charles 6. pour le ſeigneur de Croy priſonnier. 1019
Orleannois par edict ſont nommez ennemis du Roy. 1024
Orleannois excommuniez, & rebelles 1024. en Beauuoiſin. 1025. ſe ſauuent. 1026
Orleannois ſe font maiſtres de pluſieurs villes en Picardie. 1022
des Orleannois aucuns tuez, aucuns noyez. 1026. 1027
Orleannois perſecutez, & leurs places en Valois oſtees. 1028. priſonniers. 1029
les Orleannois recourent au ſecours de l'Anglois. 1029
aucuns deſcapitez à Laon. 1032
Orleannois aſſiegez ſe veulent rendre au Bourguignon non à l'Anglois. 1143
Orleannois receus honorablement par les Pariſiens. 1044. fauoris du Roy. 1046.1047
Orleannois ſecourus de la Pucelle, & autres ſeigneurs. 1150
Orleans aſsiegee des Anglois. 1140. ſecourue. 1141
Orleans fort aſſaillie & bien deffendue. 1141. 1142
Ornemens Imperiaux. 191
Orontes fleuue abondant en poiſſons 375
Oſmond conſpire & Hues le Grand conſpirent contre Loys 4. d'Outremer. 308
Oſta ville en Eſpaigne miſe en l'obeiſſance de charles le Grand. 188
Oſtages de Iean Roy de France donnez à l'Anglois. 837
Oſtages de Senlis decapitez. 1084
le mot d'Oſter le Royaume eſt odieux aux grands Princes. 313
Oſtrogots tuez en Naples. 49. declinent. 50
Otoman Turc commence à regner. 701
Othomans encores à preſent regnent en Turquie. 957
Othon apres la race de Charles le Grãd, legitime Empereur. 317
Othon 2. Empereur en France auec armes, chaſſé. 323
Othon Empereur au ſecours de Loys 4. d'Outremer. 313
Othon 1. Emperenr meurt, & luy ſuccede othon ſon fils. 322
Othon eſleu Empereur excommunié, va en Italie, & ſe ſaiſit du patrimoine de l'Egliſe Romaine. 514
Othon Empereur va au ſecours du Flamand cõtre Philippes 2. Auguſte, 519
Othon en armes contre les François, ennemy du ſiege Romain. 515
Othon Empereur eſt attaqué, frappé, & en fuite. 523
Othon Empereur excommunié par Innocent 3. pour l'Empire. 576
Othon prins en bataille. 902
Outrecuidance de ſubiets vers leur Prince. 817
Oxfort ville d'Angleterre aſſiegee, & rendue par famine. 425
Oye aſſiegee & prinſe ſur les Anglois. 1226

P

PAdille paillarde de Pierre Roy de Castille. 844
Paillardise d'vne Royne. 436
Paillardise approuuee par vn nommé Almaric. 510
Paillardise secrette aduouee des heretiques. 514
Paillardise commise en l'Abbaye de Maubuisson, pres Ponthoise. 697
Paillardise publique, & aux yeux de tout le mõde, aduouee par heretiques. 854
Paillardise cause de grands maux. 968
les 12. Pairs de France instituez. 162. discours d'iceux. 163
les douze Pairs de France instituez. 330
Pairs de France erigez par Philippe le Bel. 700
Paix donnee à Gondebault, & par luy rõpue. 40
Paix entre freres. 61
Paix entre Lothaire Empereur, Charles 2. Roy de France, & Lois Roy d'Italie. 269
Paix entre les deux Empereurs. 218
Paix entre Loix 1. & Leon Empereurs. 237
Paix dõmageable d'ẽtre les Sarrazĩs, & l'Ita. 238
Paix accordee entre les Empereurs. 240
Paix entre Lothaire & Othon 2. Empereur. 323
Paix entre Robert Roy & Henry Empereur. 336
Paix entre Robert Frison Cõte de Flãd. & Baudouin Comte de Hainault son neueu. 361
Paix en Angle. entre Mahault & Estiẽne. 425.426
Paix & alliance entre Loys 7. & Henry le vieil Roy d'Angleterre. 453
Paix entre Philippes 2. Roy & le Cõte de Flãd. 471
Paix rõpue par ambition de vengeance. 647
Paix & accord entre les Rois d'Aragõ & de Sicile. 659
Paix entre les François & Flamans, auec les conditions d'icelle. 676.677.679
Paix accordee aux Flamans, & le traitté d'icelle. 713. 714. confirmee. 715
Paix entre Lois Comte de Flandres, & Guillaume Comte de Hainault, Hollande & Zelande, & auec les conditions. 724
Paix accordees & conditions d'icelles entre l'Anglois & Iean 1. Roy de France. 835
Paix accordee à Bretigny. 837
Paix traittee entre Iean de Montfort & la vefue de Charles de Blois, soy disant Duc de Bretaig. 843
Paix entre Charles 6. & le Duc de Bretaigne, ensemble les articles d'icelle. 895.896.897
Paix traittee entre le Comte de Flandres & ses subiects, auec les articles d'celles. 911
Paix vendue aux payſans. 932
Paix entre Charles & Richard d'Angleterre, conditions d'icelle. 954. non asseuree. 955
Paix par qui chassee de la Chrestienté. 990
Paix accordee à Chartres, rompue pour la superbe de Iean de Bourgongne. 1014.1015
Paix traittee entre les Orleanois, & Iean de Bourgongne, auec conditions d'icelle. 1016.1017
Paix traittee entre partisans. 1045
Paix de Bourges accordee, auec les articles d'icelle. 1035. peu aggreable aux Anglois. 1036
Paix de Bourges non asseuree, mais fourree. 1037
Paix demandee par les Parisiens contre la volonté du Duc de Bourgongne. 1044
Paix empeschee par les Orleanois, accordee deuant Arras. 1054. articles d'icelle. 1055. 1056
Paix iuree auec grand regret. 1056
Paix traittee, & non accordee. 1083
Paix sans effect. 1090. desiree. 1091
Paix traittee entre Charles Daulphin, & Iean de Bourgongne. 1091. articles d'icelles. 1092.1093
Paix entre le Daulphin & Iean Duc de Bretaigne 1113. articles d'icelle. 1114. 1115
Paix empeschee & retardee. 1161
Paix desiree. 1206
Paix traittee entre Charles 7. & Philippe Duc de Bourgongne auec les articles d'icelle. 1207. 1216. 1220
Paix dommageable à l'Anglois. 1221
Paix iuree. 1220
Palæologue assiege Constantinople. 594
le Palais du Comte de Flandres pillé. 404
le Palais de Paris bastly par Philippes 4. le Bel. 638
le Palais de Paris bastly par Enguerrand de Marigny. 710
le Palais du Cõte de Fland. pillé. 874. rebastly. 875
Palus Mæotides demeure des François. 1
Pãpelune prise d'assault, pleine de richesses que les Sarrazins auoient pillees par tout le mõde. 162
Pãpelune prise auec crnauté de ceux de dedãs. 168
Pãpelune assiege par Charles le Grand. 159.169
Paneade assiegee. 456
le Papat demeure en Auignõ 70. retorne à Ro. 868
le Pape souuerain prestre. 126
le Pape seulement confirme l'election de Pepin. 130
le Pape n'ayant obtenu secours de Constantin, se retire vers Pepin. 132. 133
le Pape vient en France. 133.134
le Pape Leon 3. se iustifie. 190
le Pape Paschal ingrat vers le protecteur du siege Romain. 241
le Pape veut abuser de l'excõmunication. 256
le Pape veut reconcilier Lois 1. auec ses enfans. 259. 257
le Pape commande à Charles 2. Roy d'obeir à l'Empereur Lois 2. 272
le Pape Innocent fait la guerre à Roger Cõte de Sicile. 414
le Pape à quelle intẽtion suscite Federic Empereur d'aller en la guerre saincte. 578
le Pape vend son amitié. 578. ses factions. 579
Pape & Roy adornez deuãt Dieu, p le tẽplier. 695
le Pape arrogant & perfide, est accusé de desloyauté. 717
le Pape se reserue les collations des Archeueschez, Eueschez, & Abbayes. 796

les Papes quels doiuent eſtre. 123
que les Papes peuuent eſlire & demettre les Roys, eſt abuſif. 129
les Papes ſouuerains iuges de l'Egliſe. 248
4. Papes en France Loys 6. le Gros viuant. 415
le Pape ne doit eſtre iugé d'homme viuant. 442
les Papes deſirent l'Empire 576
Papes accuſez pour leur haine. 582
Papes cauſes de grands guerres & ſcandales en l'Egliſe. 633
Papes Limoſins. 868
les 2. Papes Clement & Vrban par qui ſouſtenuz. 902
3. Papes en l'Egliſe. 988
Papes depoſez par vn Concile tenu à Piſe. 988
Papulonia ville prinſe par le Grec. 205
Pardon ſimulé demandé. 624
Pardon eſt deu à ceux qui le quierent. 708
Paydon donné à Iean de Bourgongne du meurtre de Loys Duc d'Orleans. 1009. 1010
Parfaicts Heretiques. 511
Parfaicts, les autres ſe nõmoient croyãs ou fideles, tuent le Legat du pape. 512. armee cõtre eux. 512
Parentage entre Philippes 2. Auguſte & Yſamberge ſa femme. 491
Paris ville capitale de France. 44
Paris aſsiegee par Loys 4. d'outremer. 313
Paris mal cloſe du coſté de petit pont tirant vers ſaincte Geneuiefue. 477
Paris nõ cloſe, fermee depuis la porte S. Anthoine iuſqu'à la tour du bois pres le Louure. 822
Paris aſsiegee par les Anglois. 834
Paris en eſmeute pour la mõmerie des Ardans. 951
Paris ſurprĩſe de nuict p la porte S. Germain. 1085
Paris rendue aux Bourguignons. 1087
Paris ſurprinſe de nuict & pillee. 1085
Paris ſoigneuſement gardee par les Anglois. 1124
Paris reduitte en la puiſſance de Charles 7. long tẽps occupé par les Anglois. 1224. 1225
Paris aſsiegee par le coſté S. Honoré. 1158
Pariſiens en armes pour la recouſſe de S. Loys. 561
Pariſiens mal affectez au Roy. 815
Pariſiens ſe meffient du Nauarrois. 825
Pariſiens ennemis du Roy de Nauarre, vont à Meleun. 830
Pariſiens irritez font amas de gens. 822. *ſe ſaiſiſſent du marché de Meaux.* 823
Pariſiens & Anglois deffaicts. 825
Pariſiens ont touſiours du pire, & ſe faſchent de la guerre, ſe veulent rẽger auec le Regent, demandent pardon. 825. *tuez.* 828
Pariſiẽs les autres decapitez, les autres pẽdus. 907
Pariſiens appellez Maillotins. 903
Pariſiens ſe repẽtans payẽt l'amẽde pecuniere. 904
Pariſiens haineurs du Duc d'Orleans. 978
Pariſiens en troubles, tendent leurs chaines. 1008
Pariſiens au Duc de Bourgogne. 1031
Pariſiens ſe repẽtent de leur orgueil. 906. *punis, & deſarmez.* 907
Pariſiens eſmeuz par vn fauxbruit, contre le Duc d'Orleans. 984
Pariſiẽs cõtre les Orlean. pour Ieã de Bourg. 1021
Pariſiens deſirent r'auoir leur Roy naturel. 1124
Pariſiens impudens enuers le Daulphin, demãdẽt pluſieurs perſonnes qui leur ſont liurez, tuent pluſieurs es maiſons. 1041
Pariſiẽs en armes à la ſuſcitatiõ de I. de Bour. 1042
Pluſieurs faſchez de n'auoir eſté appellez à la paix d'Arras. 1056
Pariures punis. 184
Pariures & rebelles punis. 353
le Pauure pendu pour le riche. 716
Pariures punis. 953
Parlements anciens inſtituez. 109
Parlement aſſemblé par Pepin. 131
Parlement à Neuers, Orleãs, & Vvormes. 140
Parlement aſsemblé par Pepin Roy de France en la ville de Duria. 140
Parlements inſtituez. 141
le Parlement de Paris inſtitué par Charles Martel. 141. 142
Parlement de Charles le Grand à Vvormes. 157
Parlement de Paris inſtitué. 141
Parlements & Eſtats generaux. 142
Parlement à Geneue. 149
Parlement tenu à Noyon tenu par Charles le Grand. 159
Parlement ou aſſemblee de Charles le Grand à Maience. 185
Parlement tenu par Charles le Grãd à Lippia. 188
Parlement d'Aix la Chapelle. 186. 188
Parlement de Charles le Grand Empereur. 216
Parlemẽt enuoyé en Veſtphalie pour iuger ẽdernier reſſort. 200
Parlement de Charles le Grand Empereur. 210
le Parlement de Paris inſtitué par Philippes le Bel. 232. 233
Parlement aſſemblé à Aix la Chapelle. 237
Parlement tenu à Laigny ſur Marne. 260
Parlement à Vormes tenu par Loys 1. Empereur pour le bien public. 261
Parlement à Chaalons tenu par Loys 1. 264
Parlement aſſemblé à Compiegne par Loys 2. le Begue. 280
Parlement ſolennel faict à Laon par Loys 4. d'outremer ou comparut Robert Comte de Vermandoys. 315
Parlement ambulatoire. 332
Parlement ſedentaire de Paris. 332. 333
Parlement de Paris inſtitué par Philippes le Bel. 638
Parlement de Paris chaſſé à Poictiers par les Anglois. 1147
Parlement deux fois l'an. 638. *ordinaire.* 639
Parlement ſedentaire ordonné à Paris, & dequoy il eſtoit compoſé. 712

Parler à ſon ennemy par la diſcipline militaire eſt deffendu ſans le congé du chef. 567
Parolles lubriques de Fredegõde à ſon adultere. 66
Parpignan aſſiegee & prinſe par les François. 628
Parricides cruels ſoubs ſes races & de Merouees, & de Charles Martel. 326
Partage des conqueſtes de la terre Saincte aux Chreſtiens. 374
Partage des freres de Loïs 9. 570
Partage entre freres. 271
Partialité des ſeigneurs de Cour. 95
Partialitez de grands ſeigneurs. 469
Partiſans Orleanois decapitez. 129
Partiſans du Bourguignon empriſonnez & executez par Iuſtice. 1046. ou preſcripts. 1047
Paſſage fait au feu & cẽdre, pource eſt dit cinis. 149
Paſchal primicere & Campul preſtres vſent de grands cruaultez enuers Leon 3. pape 187. le fait du crime plaidé deuant Charles le grand. 189
Paſchal eſleu pape apres le deces d'Eſtienne. 240
Paſchal pape meurtrier des amis de l'Em. 246. 247
Paſchal pape enuoye aux deux Empereurs, pour le meurtre qu'il auoit faict commettre. 247
Paſtoureaux payſans ſe leuent en France, leurs chefs Apoſtats. 718
Patience de Charles le grand. 226
dignité de Patrice, eſtoit tiltre des plus grãds. 156
le Patrimoyne S. pierre. 380
le Patrimoyne S. pierre donné par Mahault ou Mathilde. 376
Pauie aſſiegee par pepin. 136
Pauie ville fatale des Roys de Lombardie, eſt aſſiegee par Charles le grand. 150
Pauie ſituee en la Gaule Ciſalpine. 193
Pauiot enchãteur fait des Images de cire, pour faire mourir les ennemis d'Enguerrand. 711
Pauillons de Tamburlan. 963
Paul diacre accuſé de leze maieſté, eſt bãny & exilé en l'Iſle de Tremuti, eſcrit des hiſtoires. 177
Paul chef de l'armee Grec contre pepin Roy. 205
Pays que tenoient les Bourgnignons en Gaule. 8
Pays propre des Normans. 292
Pays en Flandres bruſlé. 739
Pays, Duché, & autres terres demandez par l'Anglois pour les cõditiõs de paix auec Iean Roy. 832
Pays ſubiect à Charles 7. 1122
le Peché eſt digne de pardon, pourueu que les vertus le puiſſent effacer. 86
Peines ordonnees au Roy Anglois pour la mort de S. Thomas Eueſque de Canturbie. 444
Pelagius exhorte les Chreſtiens à la pourſuitte de la guerre ſaincte. 542
Pelerinage impoſé à Robert Cõte de Flãdre. 714
Peluſe ville priſe. 459
Pendus mis en terre ſaincte. 813
Penſion que l'Anglois doit au Flamand. 390
Pepin gouuerneur ſur les Auſtraſiens, antiquité de ſa maiſon. 101. ſeul gouuerneur des Gaules. 103
Pepin conducteur des bannis. 103
Pepin dompte les Saxons. 104
Pepin donne ſon eſtat de Maire à ſon fils Grimoald. 106
Pepin met Dieu en oubly, ſ'adõnãt à volupté. 106
Pepin aſpire à la Royauté Françoiſe. 119. 120. inſolent. 121
Pepin calomnie le Roy vers tous pour monter au degré de Roy. 121
Pepin donne & confere les dignitez du Royau. 122
Pepin loué deuant le pape. 126
Pepin ſe meſcognoit, ſe faignant cõpagnon au Roy ſon maiſtre. 121
Pepin deſcendu de Pharamond. 129
Pepin 1. 22. Roy de France. 128. 129
Pepin eſleu Roy par les François & non par le pape. 130
Pepin promet ſecours au pape, en eſpoir d'eſtre de luy ſacré & couronné. 133
Pepin va au deuant du pape venãt en Frãce duql il reçoit la couronne, & en eſt ſacré. 134
Pepin retourne en France. 136
Pepin Roy de France va en Italie & pour cauſe, deuotion de luy. 137. veult faire rendre au pape Rauenne, l'Exarchat, & autres villes. 138
Pepin va contre Gaiffer en Aquitaine. 139. 140
Pepin ſemond le Lombard, à rendre les terres du pape. 135. meurt. 141
Pepin eſt couronné Roy d'Italie. 174
Pepin fils de Charles faict guerre au Duc de Beneuent. 175
Pepin enuoyé contre les Huns. 182
Pepin fils de Charles à Rome. 189
Pepin fils de Charles le Grand eſt couronné Roy d'Italie. 191
Pepin Roy d'Italie va à Rome vers Charles Empereur ſon pere. 193
pourquoy Pepin fils de Charles le grand Empereur va cõtre les Venitiens ſes deſſeins. 203
Pepin dreſſe vne armee contre les Venitiens. 205
Pepin Roy d'Italie enuoye vers les Venitiens. 207
pourquoy pepin roy d'Italie a eu haine les Venitiẽs. 210
pepin eſt Empereur & Roy d'Italie. 213. meurt. 215
Pepin fils de Loys va contre les Sarrazins auec groſſe armee. 250
Pepin enuoyé priſonnier en la ville de Treues, eſchappe. 255
naturel de Pepin. 326
le Pere fait tuer ſon fils. 64
le beau Pere abuſe de ſa bru. 453
Pere & mere de S. Loïs, & qualitez d'iceux. 612
le Pere ayant maudit ſon fils, luy pardonne. 617
Perfide trompé par ſon ſemblable. 47
Perfidie entre freres. 59. 60
la Perfidie ſouuent met le Prince en danger. 84
le Perſien ſe dit Roy des Roys. 197
Perfidie mere de maux. 306

Perfidie blasmee. 521
Perfidie punie. 421
Perfidie salariee. 642
Perfidie de l'Anglois, fondee sur raison. 856
Perfidie des Anglois. 863
Peronne prinse par les Orleanois. 1022
Peronne donnee au Duc de Bourgogne. 1215
Perplexité de Roy assiegé par son frere. 62
lõgue Perruque estoit signe des enfans de Rois. 72
la Perse est contraincte à suiure Mahumet. 93
la Personne maistresse, la pensee chambriere. 291
Personnes publiques violentes. 1018
Persuasion du Lõbard cõtre Charles le Grãd. 147
plusieurs Pertes du Bourguignon, tãt de son armee, Gentilshommes, que plusieurs fortes places. 1190
la Peste ensuit l'indisposition des annees. 196
Peste cruelle se met au camp de Lothaire ou moururent ses principaux Seigneurs. 263
Peste en France & Allemagne. 336
Pestes & famines sur les humains. 337
Pestes deux du genre humain. 455
la Peste au camp de S. Lois en Cypre. 583
Peste en la ville de Damiette. 540.541
Pestes au camp de Lois. 9. 610
peste au camp des François. 633
peste en France causee par les Iuifs. 718
les peuples ont faict les Rois. 5
les peuples suyuent la fortune. 23
le peuple animé contre les conspirateurs de Loys 1. Empereur. 253
les Peuples Septẽtrionaux iadis s'appelloient Normans. 292
le Peuple Anglois mal affecté contre son Roy. 607
le Peuple furieux est vne beste, qui ne se manie auec la raison. 818
le Peuple court sur les Gentils-hommes les tuans, leurs femmes & enfans. 820
le Peuple porte le faix de tout. 1016
le Peuple se met des plus forts. 1088
Pharamond esleu Roy, louange d'iceluy. 5
Pharamond ne passa en Gaule. 12. 13. faict les Loix saliques. 12
Pharamõd fils de Marcomir, esleu Roy des Francs, louange d'iceluy. 5. de son Etymologie. 12
Philippique Pape legitime, deposé par frayeur. 143
Philippes le Bel a creé les 6. Pairs clercs. 164
Philippes 1. Roy. 38. de France. 346
Philippes 1. perfide & corrompu. 358
Philippes 1. auec grand honte fuit. 360
Philippes 1. excommunié, est abandonné. 356. 357
Philippes 1. blasmé, pour sa lubricité & ambition. 356. perfide & corrompu. 358
Philippes 1. auec puissance prend sainct Omer, remors de luy. 360. s'enfuit. 361
Philippes 1. prend Vernon sur Guillaume Duc de Normandie. 363
Philippes 1. Roy de France meurt. 384
Philippes 2. Auguste sacré & couronné à Rheims espouse Ysabeau de Haynault. 464
Philippe 2. Auguste entreprend le voyage de terre saincte. 476. 477
Philippes 2. Auguste soustient deux guerres & en Artois, & en Vexin. 493. 464
Philippe 2. Auguste Roy de France. 41. 495
Philippes 2. Auguste se veult approprier le Comté de Vermandois. 470
Philippes 2. Auguste repudie sa femme. 472
Philippe 2. Auguste à Sicile. 477
Philippes 2. Auguste en armes contre le Comte de Flandres. 470
Philippes 2. Aug. fait clorre la ville de Paris depuis la porte de Neelle, S. Michel, S. Iaques, S. Marcel iusques à la Tornelle. 477
Philippes 2. Auguste occupe plusieurs villes en Normandie sur l'Anglois. 496
Philip. 2. Aug. auec Richard Angl. à Marseille. 477
Philippes 2. Auguste se marie: repudie ceste femme puis si tost en prend vne autre. 489. est interdict puis retorne auec sa premiere. 490
Phil. 2. Aug. retorne en Plãd. auec grosse ar. 517. 518
Philippe 2. Auguste, en Flandres. 519. 520
Philippes 2. Aug. en prieres & oraisons auant que cõbatre. 520. sage en bataille. 521. porté par terre. 523
Philip. 2. Aug. fonde l'Abbaye de la Victoire pres Senlis 525. son affection aux Eglises. 528
Philip. 2. Aug. malade faict son testament, meurt. 546. pourquoy appellé Auguste. 546
Philippes 2. Auguste pourquoy appellé Dieu donné, conquestes de luy. 546
Philippes 3. Roy de France. 44. part du siege de Thunes. 613
Philippes 3. se remarie auec Marie fille d'Erix Duc de Brabant. 615
Philippes de Vallois Roy de France fils de Charles Comte de Vallois. 625
Philippes 3. malade en bataille encourage les siens meurt. 634
Philip. 4. le Bel va en Flã. à soy cõfisquee. 662. 663
Philippe le Bel 4. Roy 45. de France. 635
Philippe 4. le Bel enuoye deuers Guy Comte de Flãdres ses Ambassadeurs. 656
Philippes le Bel 4. en propos de ruiner la Flandre à feu & à sang. 666
Philippes 4. deffend de ne porter or hors du Royaume, & pource est excommunié. 669
Philip. 4. le Bel en armes cõtre les Flamans. 670
Philip. 4. le Bel va auec armee en Flandres, s'en retorne en France & pour cause. 674
Philip. 4. le Bel excõmunié par Boniface. 8. 683
Philip. 4. le Bel excommunié, est absoult. 687
Philip. 4. le Bel heureux en fils. 697
Philippes 4. le Bel meurt à Fontaine Beleau, & inhumé à S. Denis en France. 700
Philippes de Vallois, depuis Roy de France va en Italie. 717

Philippe 5. dit le Long eſt ſalué le. 47. Roy de Frãce ſes filles. 713. meurt. 719
Philippes de Vallois declaré Regent en Frãce. 734
Philippes de Vallois 6. Roy de France. 734
Philippes 6. faict ſon entree en Paris. 734. 735
l'entree de Philippes 6. en la ville de Paris. 734
Philippes 6. contre l'opinion de ſon conſeil leue armee contre la Flandre. 737. 738
Philippes 6. deſire ce que les Princes deſirent. 748
Philippes 6. deſirant faire le voyage de terre ſaincte, eſt empeſché par l'Anglois. 749
Philippes 6. mande au Pape qu'il ſe deſiſte du mauuais bruit qu'il ſeme de luy. 450
Philippes 6. menaſſé par le Comte d'Artois 751. amis de luy. 752
Philippes 6. veult combatre l'Anglois, en eſt diſſuadé par vn mathematicien. 759
Philippes 6. Roy reſpond à vn cartel de deffy à luy enuoyé d'Euuard Anglois. 760
Philippes 6. au ſecours du Breton. 774
Philippes ſe ſauue à la bataille de Crecy. 787
Philippes 6. ſe remarie auec Blanche fille de Philippe d'Eureux Roy de Nauarre. 794
Philippes 6. malade, faict remonſtrance à ſes enfans, ſon teſtament, meurt à Nogent. 795
Philippes de Frãce marié auec Marguerite de Flãdres auec conditions dudit mariage. 858
Philippes d'Arteuelle Chef des ſeditieux en Flandre pendus. 889
Philippes d'Arteuelle Capitaine des Gantois contre leur Comte. 884
Philippes Comte de Boulongne, & la nobleſſe de la Frãce irritez cõtre la Royne Blãche de Caſtil. 559
Philippes de Bourgongne meurt. 975. 976
Philippe Duc de Bourgogne, eſt Cõte de Fland. 891
Philippes de Bourgogne vengeur de la mort de ſon pere Iean, eſcrit par toutes les villes. 1103
Philippes de Bourgogne demande audience aux Rois pour la mort de feu ſon pere. 1109
Philippe de Bourgogne delaiſſant ſon ſang, ayde l'eſtranger. 1122
Philippes de Bourgogne Duc de Brabant meurt. 1188. 1189. ſiege leué. 1190
Philippe de Bourgogne aſſiege Cõpiegne. 1188. 1189
Philippe de Bourgogne accuſé de vilẽnie par l'Anglois. 1220. ſe purge. 1221
Philippe Comte de Flandres en France auec ſes forces contre le Roy. 471
Philippes Empereur de Conſtãtinople tué par Ancheral. 514
Philippes de Montfort gouuerneur d'Acres. 593
Philippes de Namur commis pour le gouuernemẽt de Flandres. 489
Philippes de Valois couſin de Charles 4. dit à luy appartenir la courõne ſ'aydãt de la loy Saliq. 730
la Picardie fortifiee par Charles le Grand. 138
Piece d'or donnee à Childeric par Guymans. 26
les Pictes, Eſcoſſois pillent l'Angleterre. 2
Pieces d'vn threſor trouué en Poicton. 494
Pierre Abelard heretiques, & propoſitions heretiques de luy. 426
Pierre Roy d'Aragon faiſant deuoir de Soldat, Capitaine, de lieutenãt general & de Roy, meurt. 632
Pierre d'Aragon fuit, & ſon camp pillé. 629. Roy de deux Royaumes. 634
Pierre Comte d'Auxerre eſt declãré & couronné Empereur de la Grece, priſonnier. 535
Pierre Eueſque de Bayeux va au deuin. 618
Pierre Bertrand Eueſque d'Authun reſpond aux obiections & plaidoier de Pierre de Cuignieres touchãt les iuriſdictiõs des Eccleſiaſti. 744. 745
Pierre du Bois chef principal des ſeditions de Flandres ſe retire en Anglet. ou il eſt le biẽ venu. 916
Pierre Boiſſeau paſſant en Eſcoſſe eſt amené au Cõte de Flandres & Duc de Bretaigne. 872
Pierre de la Broche ſoupçonné d'auoir empoiſonné S. Lois. 618. traiſtre. 619
Pierre de Caſtille ſe ligue auec l'Anglois contre le Roy Charles 5. vſurpateur du biẽ de l'Egl. 844
Pierre Roy de Caſtille en grand miſere, fit & eſt en grãd deſeſpoir. 845. cherche ſecours. 845. 846
Pierre de Caſtille ſ'allie auec Bellemaire Sarrazin prenant ſa fille en mariage 848
ſainct Pierre de Corbie fondee par Baudour eſpouſe de Clouis 2. 95. 96
Pierre Comte de Dreux Duc de Bretaigne pris par l'Anglois. 519
Pierre de Cuignieres noble Aduocat general du Roy contre les Eccleſiaſtiques. 741. 742
Pierre de Cuignieres accuſé de leze Maieſté. 744
Pierre des Eſſars Preuoſt de Paris depoſé. 1016. 1017
Pierre des Eſſars Preuoſt de Paris ſuſcite les Bouchers de Paris contre les Orleanois. 1021
Pierre des Eſſars deſcouure la conſpiration de la mort des Ducs de Berry, d'Orleãs, & de Bour. 1037
Pierre des Eſſars decollé aux Halles. 1049
S. Pierre Eueſque d'Anthioche en Phenicie. 376
Pierre l'Hermite exhorte Guillaume Roy d'Angleterre au voyage d'outremer. 362
Pierre l'Hermite court par la Chreſtienté pour obtenir ſecours des Princes. 365
Pierre l'Hermite natif d'Amiẽs va en Hieruſalẽ, apporte lettres de Symeon Patriarche au Pape, demãdãt ſecours pour les Chreſtiẽs perſecut. 365
Pierre l'Hermite auec Gaultier paſſent les premiers en la terre Saincte, ſe ſauuent. 370
Pierre le Lombard, premier des Theologiens Eueſque de Thoulouſe. 441
Pierre-late ville bruſlee par les ſiens meſmes. 830
Pierre des Marais Aduocat du Roy, fait remonſtrãce au peuple pour les aydes. 900
Pierre de Nauarre & ſa ſeur priſonniers. 859
Pierre d'Orgemont Chancelier de France. 906
Pierre de Sauoye en Angleterre, eſt admis au conſeil de l'Anglois. 809
Pierre, tiſſerran de ſon meſtier tiré de priſon. 665

philippe de bourgongne fait paix auec charles vne fois 1207

Pierres cheent en temps de tẽpeſte, en Lãnois. 492
Pieté de S. Lois. 588
Pieté de Charles Daulphin enuers ſon pere Iean Roy. 810
Pieté de fils enuers le pere. 810.814
Piſans & Geneuois en guerre. 577
Pitié du François ſur vn ieune Roy. 75
Pitié de Charles le Grãd ſur le ſaccagement & tueries qui furent faicts à Pampelune. 162
Piſeaux raſé. 393
Plantes des Ambaſſadeurs de l'Empereur fut l'election du Pape. 240
Places de Bretaigne ſe rendent aux François. 855
Places de Guyenne rendues au Roy de France. 861
Places vendues & achetees, ſans le danger de perſonnes. 1202
Places de Bretaigne à Charles 5. Roy de Frãce. 861
Places pluſieurs en Bourgongne prinſes par les François. 1203
Plaidoiers de Iean de Montfort & Charles de Blois en la Cour de Parlement de Paris pour le Duché de Bretaigne. 767.768
Plaids de la porte, ou deuant la porte du Palais. 612
Plaintes ſur la mort de Lois Duc d'Orleans. 997
Playes des Sarrazins. 115
Playes fermees auant que bien nettoyees, ſ'appoſtument. 984.985
Plectrude Royne gouuernante en France. 106
Pluſieurs peuuent plus qu'vn. 6
Podenſac aſſiegee, prinſe & demãtelee. 649.650
Poictou en l'obeiſſance de l'Anglois. 518. *reprins par le Roy.* 519
Poictou donné à Alphonſe frere de Lois 9. 565
Poiſſy naiſſance de S. Lois. 598
le Poictou & Xainctõge donnez au Duc de Berry. 851.852
le Poictou reduict quaſi tout, à la France. 854
4. Poincts remonſtrez à Charles 6. ſur l'eſtat du ROYAUME. 980.981
Poincts propoſez à Ieanne la PUCELLE *touchant la foy Chreſtienne.* 1169.1170
le Pont ſur Charante pres Taillebourg gaigné par Lois 9. premier que l'Anglois y arriue. 567
le Pont de Charenton baſty par le Regent. 824
Poton de Xaintrailles braue Cheualier pour le Daulphin contre l'Anglois. 1104
le Pont S. Cloud prins par les Orleannois. 1024. *rendu au Roy.* 1027
Pont-Orſon fortiffiee aſſiegee par les Anglois. 1137
Ponthoiſe reduite au Roy. 1205
Ponthoiſe priſe par Talbot Anglois. 1227
porcelets de Repailles viuoient de larcins & pilleries. 910
le PORT *de Calais empeſché.* 1227
portes murees en PARIS. 822
la PORTE *S. Michel pourquoy ainſi nommee, anciennement appellee la porte d'enfer.* 965
pourparlé du Duc de Berry prince du ſang, & de Ieã de Bourg. pour la paix de Bourges. 1034.1035
pouuoir des ROIS *petit.* 105
precepteurs de Charles le Grand Empereur. 218
predications admiſes en Thunes. 611
prediction du PAPE *ſur la mort de Conradin, & Federic ieunes princes.* 602
prediction mauuaiſe pour la France de Iean Duc de Bourgongne. 959
predictions impoſees à Ieanne la PUCELLE. 1175. 1176. 1178
prelats pris ſur mer allãs au Cõcile de Latran. 580
prelats enuoyez au deuin. 618.619
prelats empoiſonnez, & maſſacrez en PARIS. 1087
l'ordre de PREMONſTRé *inſtitué.* 417
preparatif de guerre tant en France, Flandre, que Bretaigne contre l'Anglois. 920
prerogatiue du Duc de Bourgongne au iour du ſacre du ROY. 882
preſage de la future bataille perdue à Crecy. 782
preſage de malheur prinſe d'vn cheual. 994
preſages aduenuz peu de temps auant la mort de Charles le Grand Empereur. 223
preſages merueilleux durant les afflictions que Lois 1. Empereur enduroient. 260
preſcheurs enuoyez en Angleterre de la Comteſſe de la Marche, pour exciter l'Anglois aux armes contre Loys 9. 566
preſeãce pour le iour du ſacre du Roy debatue. 882
preſence engendre haine & enuie. 25.26
preſens faicts aux miniſtres des ROIS. 708
preſtres diſſolus. 467
Pretextatus Eueſque de ROUEN *eſt cauſe d'vn mariage inceſtueux.* 62. *eſt accuſé de larcin, ſon proces faict eſt enuoyé en exil.* 63
Pretextatus Eueſque de ROUEN *tué vn iour de Paſques, en ſon Egliſe en la preſence du monde.* 71
dignité de Preuoſt en l'Egliſe S. Donas de Bruges, ordõnee par ROBERT *Cõte de* FLãDR. *quelle eſt.* 402
Preuoſté de PARIS *vendue.* 596
Preuoſt de PARIS *pendu.* 716
le PREVOST *des Marchans de* PARIS *trop outrecuidé.* 817. *inſolent & temeraire, cruauté de luy.* 818
prieres ſur le Bapteſme & la Cene inſtituees. 56
vn vray PRINCE *quel doit eſtre.* 2. 3
le PRINCE *doit rendre bons ſes ſubiects.* 4. 5
Prince accomply eſt difficile à trouuer. 6
Princes peuuent ſ'empirer. 6
bons PRINCES *ne doiuent gueres & n'oſtent rien.* 8.
edicts des mauuais. 9
les PRINCES *mal conſeillez ſont reduicts à choſes indignes.* 79
le PRINCE *hebeté eſt deſcrit.* 121. 122
le PRINCE *de Galles hydropique, meurt.* 852
le PRINCE *de Galles ne paye ſes ſoldats, dequoy ſont mal contens.* 848
le PRINCE *doit luy meſmè manier ſes affaires, & non ſ'en fier du tout à autre.* 128

ieunes

ieunes Princes ſont conuoiteux de gloire. 195. 196
pourquoy les Princes ſont chaſſez & exilez. 244
Priuileges donnez à l'Egliſe S. Denis pour le Ladit par Charles le Chauue. 278
Priuileges donnez à l'Egliſe S. Denis par Robert. 337
la Primogeniture oſtee à l'aiſné. 338
Princes croiſez pour le voyage de la terre ſainte. 368
les Princes vendent leurs terres pour le voyage de la terre ſainte. 369
combien le Prince en perſonne vault en bataille. 394
combien les Prieres flechiſſent les cueurs des Princes. 508
Prince ieune en meſpris. 557. 559
Princes & Seigneurs croiſez pour paſſer en terre ſainte 582
Princes morts de peſte. 610. 611
Princes priſonniers, ont la Hongrie pour priſon. 777
Princes priſonniers deliurez. 1044
Princes & grands Seigneurs François tant morts que prins en la bataille d'Azincourt. 1063. 1064
Princeſſes prinſes, rachetees auec groſſe rançon. 849
Principautez tirees de l'ancienne Bourgongne. 340
Priſonniers eſtrangers en la iournee du pont de Bouines en Flandres. 524
Priſonniers rachetez par S. Lois. 589
Priſonniers deliurez. 812
Priſons de Paris aſſaillies, rompues & les priſonniers maſſacrez. 1087. 1090
Priuauté de Prince engendre cõtennement des ſubiets. 88.
grands Priuileges dõnez à Charles & à ſes ſucceſſeurs. 152. 153
Priuileges des 12. Pairs de France. 164
Priuileges des Rois de France pour l'election des Eueſchez & Abbayes. 427
Proces faits contre les volleurs, ſaccageurs, & pilleurs d'Egliſes. 260. 261
Priuileges Eccleſiaſtiques. 716
Proces en la Cour de Parlement à Paris pour le Duché de Bretaigne 768. repliques, dupliques. 769
Proces entre le Comte de Flandres, & le Comte d'Artois, en la Cour de Parlement de Paris. 653
Proces contre Ieanne la Pucelle. 1167
Proceſſions faites en Angleterre pour la guerre. 921
Proclamation d'vn Roy eſleu. 124
Prodigalité de Charles 6. retranchement d'icelle. 925
Prodiges eſpouuentables. 249
Prodiges non veu en terre ſaincte. 467
Prodiges & preſages horribles. 492
la Promeſſe pernicieuſe ne ſe doit tenir. 127
Promeſſes des François, Anglois pour voyager à la guerre de terre ſainte. 473
Promeſſes de traiſtres. 740
Promeſſes de bannis, nulles. 351
Promoteur cõtre la Pucelle inique. 1166. 1167. 1168. 1169. 1170. 1171.
Pronoſtique ſur la race du Bourguignon. 882
Pronoſtique ſur la ieuneſſe de Charles 6. 878
Pronoſtique des Rois de la race de Childeric. 28
Propos de Ieanne la Pucelle, tenuz à Charles 7. Roy. 1145
Propos de paix deſiree. 1206
Propos derniers de Charles 5. à ſes freres pour faire endoctriner ſon fils ieune venant à la Couronne. 878
Propos de paix. 952. conuertis en trefues. 953. continuee. 954
Propoſition de Iean Petit Theologien cõdamnee pour heretique, & bruſlee. 1066
Propoſitions heretiques de Pierre Abelard. 426
Prophetie d'vn ſeigneur d'Audenarde ſur la prinſe de Leſine. 675
Preſcription de pluſieurs ſeigneurs partiſans de Iean de Bourgongne contre le Royaume. 1047
Proſes, Reſpons & pluſieurs autres choſes cõpoſees par Robert Roy. 337
Protade adultere de Brunehault. 77. tué. 78
le Prouençal ſ'allie & à Lois 9. & à Henry Roy Anglois par le mariage de deux filles ſçauoir Marguerite, Aleonor. 569
la Prouence quittee à Theodebert. 49
la Prouence rendue aux Rois de France. 57
la Prouence occupee par les Lombards. 59
la Prouence erigee en Royaume. 273
Prouinces de diuers noms appellees. 608
Prudence de Charles 5. Roy de France. 861
la Pucelle condamnee à priſon perpetuelle. 1187
la Pucelle inſpiree 1147. amaſſe forces. 1148
la Pucelle accuſee de pluſieurs vices. 1167. 1187
Pudicité de Ieanne la Pucelle. 1169. 1170
Puis de France empoiſonnez par les Ladres. 718
Puiſſances deux, Sacerdotalle & Royalle. 743
Punition de deux enfans de Clouis 2. pour ſeſtre dreſſé contre leur pere, 96
Punition de l'homme, eſt perdre le ſens. 111
Punition de ceux qui auoient mutilé Leon 3. Pape. 192
Punition des Flamans rebelles. 740
la feſte de Purification inſtituee. 56
Pyrates deffaits & punis. 355
Pyrates François punis par le Comte de Flandres. 471
Pyrates en guerre, prennent Athenes, la Moree, & autres lieux. 667
les monts Pyrenees. 159

Q

Qualité d'vn vray Prince. 2. 3. 4. 5
Qualitez des mauuais Princes. 6
Qualitez de Childeric 3. 122
Qualitez de Iean de Bourgongne, meurtrier. 1000
Quatre francs pour feu és bõnes villes, & vingt ſols au plat pays mis ſus. 854
le Quatrieme du vin vendu en broche mis ſus. 854
Qualitez de Philippes de Valois 6. 795
S. Quentin prinſe des Normans ſur Hebert Comte de Vermandois. 296
Quercy ſe rend à Charles 5. 849

Querelle entre l'Empereur & le Pape. 379
Querelle hereditaire du Liegeois cõtre le Bourguignon 986
Querelle entre Princes. 1127
Querelle entre deux grands seigneurs pour vn moulin. 702
les Quinze vingts bastis par S. Lois. 595

R

RAbanus Eueſque de Maience tranſlate la Bible. 267
deux Races de Turquie, nobles. 594
4. Races nouuelles naiſſent en Turquie. 957
Race des Rois d'Angleterre. 363. 364. 1158
Race d'Aragon. 952
Race de Bourbon. 388. 597. 753. 582
Race de Charles Duc de Lorraine. 328
Race de Charles le Grand finit en l'Empire. 300
Race des Comtes de Flandres. 487
Race ſeconde des Rois François, 129
Races des Rois François, Sauoye, & Saxe. 199
Race de Hues Capet. 324
Race de Guy de Luſignan. 462
Race des Laſcares. 573
Race de Robert Comte de Dreux. 419
Race de Luſignan. 960
Race de Mommorency. 381
Race de Saladin. 486
Race des Ducs legitimes de Normandie. 343
Race de Montfort. 593
Race des Saxons. 199
Rachiſe moyne ſe veult faire de Lombardie. 139
la Racine du mal doit eſtre couppee auant qu'elle prenne pied bien auant. 105
Radaguſe Roy des Gots va à Rome auec 200000. hommes, deffait & tué. 17
Raimõd Comte de Thoulouſe heretique excommunié. 511
Raiſon n'a lieu entre vn peuple furieux. 818
Raiſon eſt la loy des Princes & grands Seigneurs. 945
Ramond paſſe en Aſie, eſpouſe Conſtance, eſt fait Seigneur d'Antioche. 41
Ramond Prince d'Antioche meurt. 455
Ramond Comte de Tripoly circoncis, eſt trouué mort en ſon lict. 468
Ramond receu en ſon Comté de Thoulouſe. 534
Ramond comte de Thoulouſe excommunié, 533
Ramond, eſtoit le nom des Comtes de Thoulouſe. 534
Ramond Comte de Thoulouſe prins par vne femme. 558
Ramond Comte de Tripoly grand terrien en terre ſainte. 466. fuit. 467
Rançonnemens des Eccleſiaſtiques. 742. 743
Rançons de Iean Comte de Neuers. & d'autres Seigneurs François tenuz priſonniers de Baiazet. 960. 961
Raoul de Neeſle Comte d'Eu & Conneſtable de France deſcapité en priſon. 796
Raoul premier Duc de Normandie. 288
Raoul Roy de France 31. pour la ſucceſſion de Charles 4. le Simple, va en Italie. 305
Raoul Roy de France ayant vaincu les Normans eſleué de gloire paſſe en Italie & deffait Beranger Empereur de Lombardie. 301
Raoul proclamé Roy de Frãce, pacifie auec Henry Empereur d'Allemaigne. 301. meurt. 302
Raoul d'Ausbourg eſleu Empereur, ne peut aller en Italie, ſon dire ſur le chemin d'icelle. 615
Raoul de Neeſle Cõneſtable de France dit ſon aduis au conſeil 630. veut combattre. 631
Rapt commis en la perſonne de la fille de Lothaire. 270
grands Rapporteurs ou referendaires. 357
Rapporteur ne mancquent és cours de Princes. 976
Rauiſſemens de Nonnains, filles & femmes. 1067
Rauenne aſsiegee par les Lombards. 119. 120
Rauenne rendue au ſiege Romain. 138
Rauenne en la ſubiection du Lombard. 135
Raſure des gens d'egliſe que c'eſt. 746
Reaumont baſtie par Lois 9. 594
Rebelles punis en Angleterre par Guillaume. 353. 354
Rebelles accuſez du crime de leze maieſté, deſcapitez 777
Rebelles punis. 173. 176
Rebellion punie à Orleans. 908
Rebelles de Flandres punis. 740. 883
Rebellion punie 43. 156
Rebelles punis à Rouen. 908
Rebellion punie doucement. 260
Rebellion à Montpellier, auecques meurtre. 875 876
Rebellion de Rhogand contre ſon maiſtre Charles. 156
Recherches des Financiers. 1011
Recompenſe de ſeruir Princes idiots. 296
Reconciliation entre Charles 7. & Philippes de Bourgongne. 1160
Reconciliation de Princes fainte. 984. 985
le Recteur de l'Vniuerſité de Paris vers Iean de Bourgongne. 979
le Recteur de l'Vniuerſité de Paris ſ'euade & pluſieurs Eſcolliers ſe retirent de Paris. 901
Refus irrite les grands courages. 196
le nom de Regent odieux. 899
Reglement ſur les Eccleſiaſtiques. 796
Regnaud de Caſtille eſpouſe la princeſſe d'Antioche. 455
Regnaud Comte de Boulongne prins & deffait. 524
Regne, vertus, & qualitez de Lois neufieme. 611. 612
Regne miſerable ſous Charles 6. aagé de 13. ou 14. ans 880
Regne malheureux par ſeditions. 904
Regnes de Rois enfans miſerables, brouillez; 881

Regnier & Lambert en bataille pres Peronne. 322
Regrets de Clotaire à ſon dernier iour. 56
Regret & furie des Flamans. 1227
Religieuſes vouees, forcees. 61
Religion ſemblable cauſe amitié entre les nations. 36
diuerſité de Religion *ne peut habiter enſemble & amene trouble.* 91
Religion des Gaulois. 111
la Religion ſurpaſſe toute affection humaine. 123
diuerſité de Religion *entre les Saxons.* 153
la vraye Religion *apparoit par le combat des Chreſtiẽs & Sarraſins à troupes diuiſees.* 167
la Religion Chreſtienne *fort auancee par Charles le Grand.* 235
Reliquaires *precieux apportez de la terre Saincte.* 379
Reliquaires *donnez par Philippes deuxieme Auguſte.* 547
Reliques *apportees à S. Denis par Charles 2. le chauue.* 278
Remonſtrance *du Pape faite à Pepin.* 134
Remonſtrance *de Charles le Grand à ſes ſoldats au ſiege de Pampelune.* 160
Remonſtrance *à Charles Duc de Lorraine.* 327
Remonſtrance *d'vn Prince Danois, pour ne ſe eſleuer contre Charles le Grand.* 170.171
Remonſtrance *des 3. Eſtats à Lothaire pour le pays ruiné.* 321
Remonſtrance *faite aux François eſtant en la terre Saincte.* 434
Remonſtrance *du Prince de* Galles *aux ſiens.* 805
Remonſtrance *de* Gaſcon *gentilhomme à Charles Empereur, ſur les loix qu'il veult eſtablir en France.* 214
Remonſtrances *de Guyemans aux François.* 26
Remonſtrance *d'vn hermite à Charles 6. ſur les impoſitions.* 927
Remonſtrance *de Iean de Bourgongne faicte au Roy.* 1070. 1071. 1072
Remonſtrance *de Lois 1. Empereur aux iuges mal adminiſtrant la iuſtice.* 261
Remonſtrance *ſimulee faite à Loys 4. d'Outremer par Bernard le Danois.* 309. 310
Remonſtrance *maligne de Pape.* 241
Remonſtrance *du Roy Lois 6. ſentant la mort, à ſon fils ſucceſſeur.* 418
Remonſtrãce *treſaigre du Pape au Lombard Aſtolphe.* 133
Remonſtrance *pour deſtourner la guerre de Bretaigne.* 945. 946
Remonſtrances *au Roy ſur les finances.* 1038
Remonſtrance *aux* Gantois *contre l'Anglois.* 1225
S. Remy Eueſque *de* Rheims *fait remonſtrance à Clouis du ſacrilege commis en ſon Egliſe.* 30
S. Remy Eueſque de Rheims 34. *fait la predication.* 35
S. Remy *ville aſſiegee, prinſe ſur les* Orleannois. 1031
Rennes *en Bretaigne prinſe.* 767. 772. *aſſiegee.* 774
des Rentes *& cenſiues erigees ſur les terres.* 230
le Reuenu *de l'Egliſe vſurpé.* 415
Reuerence *portee aux miniſtres de iuſtice.* 770
Repentance de vengeance precipitee. 939
Repreſentation *amenee en queſtion.* 617
Repreſentation *pour le comte de Flandres.* 721
Reprimande *de Charles à ſon armee* 154. *pour laquelle reprend courage & vaincq ſon ennemy.* 155
Reproche *faite à* Charles Duc *de Lorraine heritier de France.* 327
Reproche *faite à l'Anglois de pluſieurs maux.* 760
Reproches *de Clouis à Clotilde ſur la mort de ſõ premier naiz.* 33
Reproches *faites à Lois 7. par Saint* Bernard. 428. 429
Republique *compoſee de pluſieurs 6. ne ſe peut corrompre 7. fin d'icelle.* 7
Republiques *ſouſtenues par pluſieurs & gouuernees par les loix.* 8
Reputation *du maiſtre ſouillee par les ſubiets.* 49
Reputation *des François parmy le monde.* 213
la Requeſte *iuſte ne doit eſtre deniee au ſubiect.* 424
Requeſtes *des 3. Eſtats au Daulphin* Regent *en Frãce.* 810. 811
Requeſtes *de Iean de Bourgongne, Anthoine de Lembourg & Philippes Comte de Neuers adreſſantes à Charles 6,* 980
Reſolution *d'vn vaillant homme.* 523
Reſpect qu'õ doit auoir aux Roynes & meres de Rois. 71
Reſponce *cauteleuſe du Lombard aux Ambaſſadeurs de Charles le Grand.* 149
Reſponſe *de Pepin Roy d'Italie aux* Ambaſſadeurs *Venitiens.* 207
Reſponſe *de Philippes 6. à l'Anglois ſur vn deffy à luy enuoyé.* 760
Reſponſe *ſage faite à François 1. par vn moine Chartreux.* 1100
Reuolte *de deux contre leur pere, & occaſion d'icelle.* 251. 252
Reuolte *des ſeigneurs contre le Roy.* 394
pourquoy les Reuoltes *ſe font contre les Princes.* 409
Reuolte *des Anglois fondee ſur vn faux bruit.* 420
Reuolte *de l'Italie contre l'Empereur.* 443
Reuoltes *de pluſieurs villes de Flandres contre le Roy Philippes 4.* 664
Reuolte *du pays de Flandres.* 674
Reuolte *des ſeigneurs de Guyenne contre le Prince de* Galles. 848
Reuanche *eſt à craindre.* 789
Reuolutions *& changemens de Cour.* 1134
Rhadon *Maire du Palais d'Auſtraſie.* 83
Rheims *prinſe par Charles Duc de Lorraine.* 327
Rheims *Angloiſe aſſiegee, rendue à Charles 7. Roy.* 1154. 1155

Rhode prinſe par les Sarrazins. 96
Rhodoald puny à la mort, ſans forme de proces. 86
Rhodes prinſe ſur le Turc par les Cheualiers. 696
Rhou Prince des Normans Danois, deſcend en Angleterre en armes à vn ſonge merueilleux, interpretation dudit ſonge. 293
Rhou Idolatre entre en France, prend Rouen par compoſition, appelle la Neuſtrie Normandie, ſe faict Chreſtien. 294
Rhou en guerre contre Rambault Duc de Friſe, Regnier Comte de Hainault, qu'il deffit. 293. 294
Rhou Duc de Normandie n'entre en France ſinon que par la fineſſe & trahiſon de Robert. 295
Rhou Duc de Normandie vaincu, iuſtice de luy. 296
Rhou le premier Chreſtien des Ducs de Normandie, ſe marie à la fille du Simple Roy de France. 294. faict hommage au Simple pour le Duché de Normandie. 295
Rhou premier Duc de Normandie. 391
Richard en liberté, eſt enuoyé à Laon pour eſtre nourry & inſtruit en toutes vertus. 305
Richard Duc de Normandie comme captif, eſchappe, ſ'excuſe ſagement. 307. fineſſe de luy. 308
Richard Duc de Normandie gouuerneur des ſeigneurs de Hues & tuteur de ſon fils 318. hõneſteté de luy. 320
Richard Anglois deffait vne troupe de nauires d'Egypte. 480
Richard commande ſeul en Aſie. 482
Richard Roy Anglois en Sicile, marie ſa ſœur à Tancred. 478. en Cypre. 480
Richard Anglois recognu, à Vienne, pris, enuoyé à l'Empereur, puis mis à rançon. 485
Richard Anglois pardonne à ſon frere Iean, puis remis en ſes Seigneuries. 493
pourquoy Richard Anglois n'oſe paſſer en Auſtriche. 485
Richard Comte de Cornouaille en Poictou auec armes. 548
Richard à la pourſuitte d'vn threſor eſt bleſſé à mort, & en meurt. 494
Richard Anglois idiot en ſon amour 955. priſonnier, & deſmis de ſa couronne. 956
Richard Roy d'Angleterre empriſonné, ſes gentils hommes tuez, accuſé de ſes ſubiects. 967. degradé. 967
Richard Roy d'Angleterre renonce à la courõne d'Angleterre. 968
le Riche ſouffre & voit le pauure mourir de faim. 402
Richemont Conneſtable en grace. 1135
Richemont Conneſtable en grace. 1152
Richeſſes des Egliſes. 526
Richeſſes de Damiette. 541. 542
Richeſſes de la ville de Damiette. 586
Richeſſe mere d'orgueil. 694
Richilde Comteſſe de Flandres fait confiſquer les biens & terres de Friſon. 358. eſt des ſiens abandonnee. 359
Rions aſſiegee & prinſe des François. 649. 650
S. Riqueer aſſiegee, deffendue par le ſeigneur d'Offemont 1116. rendue auec charge. 1117
Riue Françoiſe lieu ou le François fut deffait. 84
la Riuiere le Vaux Charles bouillõne du ſang des morts 268
de Robert frere d'Eudes eſt ſortie la genealogie de Hues Capet. 291
Robert eſt couronné Roy de France. 298. tué. 299
Robert 36. Roy de France ſucceſſeur de Capet ſon pere. 334
Robert Roy apres auoir veſcu religieuſement, bien eſtudié, compoſé pluſieurs Reſpons antiennes meurt 336. baſtimens de luy. 337
Robert reuenu de la terre ſainte, fait la guerre à ſon frere en Angleterre, le prend, & luy fait eſteindre les yeux d'vn baſin. 382
Robert Comte d'Angers ſe fait Abbé de S. Germain des Prez & y faict annexer Sainte Croix & Saint Ouen. 295. 296. deſſeins de luy pour eſtre Roy. 296
Robert Comte d'Artois en Nauarre, & Caſtille. 618
Robert Comte d'Artois auec armee gouuerneur en Sicile deffaict. 640
Robert Comte d'Artois accuſé du crime de leze maieſté. 751
Robert Comte d'Artois priſonnier. 716
Robert d'Artois proditeur du Roy Philippes 6. & de patrie meurt. 774
Robert d'Auxerre Empereur marié à vne belle gentille femme de Conſtantinople, laquelle eut le nez couppé, ſa mere iettee en la mer. 573
Robert Duc de Bauiere Empereur. 964
Robert de Caſſel conſtitué gouuerneur de Flandres. 726
Robert le Cocq Eueſque de Laon mauuais & trahiſtre conſeiller. 811. 812. 813. 815
Robert Comte de Flandres eſt tiré hors de priſon. 678
Robert Comte de Flandres eſt ſommé de venir à Paris & faire hommage, dreſſe vne armee, priſonnier. 698
Robert Giſcard Normãd vainqueur & de l'Empereur Henry d'Allemaigne & Alexis Empereur Grec. 369
Robert Friſon priſonnier, & mené à S. Omer 359. puis recouuert des ſiens. 360
Robert Friſon fait paix auec Philippes I. Roy de Frãce. 361
Robert contre ſon pere Guillaume Roy d'Angleterre en bataille luy perce le bras d'vn coup de lance. 362
Robert Friſon meurt. 389
Robert Duc de Normandie va en Hieruſalem auec grande magnificence, conſtitue ſon baſtard ſon heritier.

ritier 341. *meurt au voyage.* 342
Robert frere du Normand tué en Angleterre. 354
Robert Roy de Sicile contumace vers l'Empereur & despouillé du nom & authorité Royalle. 692
Rochebaron Bourguignon assiegé dans Seruerotte, se sauue parmy les flammes. 1118
Rochefort en guerre contre Loys le Gros Prince, fuit. 383
la Rochelle prinse par Lois 8. Roy. 548
Roche d'Erien assiegee, & prinse. 793. *reprinse.* 794
la Rochelle assiegee par le Duc de Berry & du Glesquin se deffend. 852. *rendue.* 853
Roger Cõte de Sicile se nomme le premier Roy de Naples. 414
Roger premier de Sicile. 415
Roger, de Templier deuient Pyrate. 667
Roland vaillant Cheualier neueu de Charles, meurt. 166
Roland combat Ferragut & le tue. 168
Roland enterré à Blaye sur Garonne. 169
Rolland se campe à Ronceuaux à tout vingt mille hõmes, vaillance de luy, auant que mourir met à mort Marsille. 169
les Romains veulẽt vn Pape Ramain ou Italien. 868. 869
Rome prinse & pillee par Alaric. 17
Rome prinse pillee & ruinee par Totilas. 50. *reedifiee.* 51
Rome est instituee chef de toutes les Egliſes par Phocas Empereur. 87
Rome source de toute pieté & vertu. 123
Rome menassee par Astolphe d'estre mise au fil de l'espee. 132
Rome assiegee par le Lombard. 136
Rome toute pleine des pays circonuoisins, & de lãgues differentes. 189
Rome subiette aux Empereurs, & non aux Papes. 247
au Roturier n'est loisible posseder ny acheter aucũ fief. 231
aux Roturiers est permis acheter fiefs auec condition. 385
Rouen assiegee par Loys quatrieme & l'Empereur. 313
le siege leué sans rien faire. 314
Rouen assiegee, eschellee. 451
Rouen assiegee par Philippes 2. rendue. 497
Rouen assiegee par l'Anglois, rendue. 1089
le nom Royal quel. 636
Royaume hereditaire & electif. 7
le Royaume n'est hereditaire. 123. 124
le Royaume de France pourquoy est hereditaire. 131
Royaumes soubs France. 103
Royaumes fondez sur les loix sont de duree. 719
Royaumes en troubles pour les impositions. 873
Roye assiegee & prise. 1104
la Royne de Cypre en Champaigne auec armes. 562
Roynes meurent. 794. 795
Royne des nations mise en proye. 991
le Roy d'Angleterre en France demandant secours à l'Empereur. 216
le Roy ne peut en main estrangere aliener le Royaume. 331
Roy est chose sainte vers le peuple. 182
vn Roy doit prẽdre (pour son soustien) vne femme de haut lieu & bien alliee. 878
Roy experimenté, desiré 905
le Roy est l'Esprit vital du peuple. 710
Rois barbares & grands seigneurs se rendent à Charles par tromperie. 174
3. Rois Africains Sarrazins en Espaigne contre les chrestiens. 765. *deffaits.* 766
Rois d'Angleterre, de Boheme, & d'Escosse à Dijon 442
le Roy d'Angleterre nommé par le Pape. 445
Rois d'Angleterre prins par Simon de Montfort. 599
Roy faisant hommage de son Duché. 563. *appellé Mauclerc.* 564
Rois se disant seruiteurs de Charles le Grand Empereur 224
Rois & grands seigneurs se rendent à Charles le Grãd. 174
Rois de France esleus. 11. 12. 14. 19. 24. 29. 123. 124
Rois de France inuincibles. 75
Rois de France esleus iusques à Pepin. 124
Rois de France treschrestiens. 744. *promettent garder les franchises de l'Eglise.* 745
les Rois de France hors de tutelle à 14. ans. 860
les Rois François protecteurs des Papes. 118
Rois François qui ont voyagé en la terre saincte. 384
au Roy François appartient conferer les Eueschez & Abbayes. 379. 780
Rois de France Ducs de Bourgongne. 1162
le Roy de Hierusalem en Italie, vouë d'aller à Sainct Iacques de Compostelle. 549. *en France.* 546
Roy de Mauritanie vers Charles le Grand. 174
Rois Sarrazins se rendent à Charles le Grãd. 162
quatre Rois fils de Rois meurent miserablement. 65
cinq Rois à Amyens. 748
Rois seulement de mines & masques. 104. 105
les Rois doiuent estre hommes non enfans. 283
Rois par vsurpation sont illegitimes & nõ estimez Rois 302
les Rois se font sacrer ou ils veullent. 387
les Rois enfans deuenuz hõmes recognoissent & leurs bons subiects & les conspirateurs contre leur Estat. 388
Rois, Seigneurs & Princes se croisent contre les Albigeois heretiques. 512
le Roy de Thunes prins, 613
Roys lieutenans de Dieu donnez. 635. 636
Rois pourquoy creez. 719
Rois, Princes, Cheualiers & capitaines qui moururẽt à la bataille de Crecy. 785. 786. *enterrez.* 787
Ruine de Childeric 3. 122

Ruine de la terre ſainte, 466
Ruſe des François à entretenir guerre contre leurs voiſins. 59
Ruſe de guerre. 75
Ruſes de conſpirateurs. 252
Ruſe du Duc Guillaume en guerre. 351
Ruſe de guerre malicieuſe. 448
Ruſe de guerre pour piller non ouye. 963
Ruſe d'vn capitaine aſsiegé. 1126

S

Sabauder Eueſque d'Arles trompeur. 68
Saccagement de Paris. 1085.1086
pourquoy le Sacre eſt ordonné à Rheims. 387
le Sacre des Rois pretẽdu par les Archeueſques de Reims 386
Sacre de Charles 6. à Rheims. 881
Sacrilege puny. 30
Sadrageſille de ſon maiſtre en fait ſon compaignon, & pour ce puny. 85
Sageſſe de gouuerneur. 72
Sageſſe de Baualan. 939. louee. 940
Sal, fleuue d'Allemaigne. 14
Salaire d'vn traiſtre. 140
Saladin ieune Prince de bonne eſperance 459. entre au Royaume de Hieruſalem. 461
Saladin cruel, ſort d'Aegyte 461. ſe ſauue à la fuitte. 462
Saladin en conqueſtes. 466.468
Saladin traittable & clement à ceux qui à luy ſe rendoient. 469
Saladin amaſſe de tous ſes pays & tous ceux qui ſont idoines aux armes. 479
Saladin terreur des Chreſtiẽs meurt, la chemiſe duquel fut portee deuant luy au bout d'vne lance. 486
loy Salique introduitte & obſeruee en France. 713
Saladin eſcript au Comte de Tripoly 460. operance & cruauté de luy, ſort d'Egypte 461. vaincu 462 en Aſcalon. 468
la loy Salique faite & attribuee à Pharamond. 12.13 debat ſur, & etymologie d'icelle. 14
Salaire des trahiſons. 17
Salaire de pilleurs. 52
Salaire de meurtriers. 60
Salerne ville Imperialle de l'Empire de Grece. 175
Salines en diſputes. 752
Salisberi lieutenant de l'Anglois & Suffolk & Mortaigne priſonniers enuoyez à Paris. 757
Salisberi Anglois bleſſé, ſa mort long temps celee. 1143
Salomon Duc de Bretaigne. 272
Sanar Soudan tué. 460
Sanxerre prinſe des Orleannois. 1033
Sanche puiſné contre accord, veut desheriter les enfans de ſon frere aiſné. 616. 617
le Sang inſques aux cengles des cheuaux. 94
le Song crie vengeance. 1100
Sanguin Satrape meurt. 436
Sanguin Satrape de Halape. 412
Sara colomne prins des Pyrates eſt mis à la Cadene, puis deliuré. 684. ſe venge de Boniface 8. Pape. 685 686
Sara & Longaret excommuniez. 212
les Sardes victorieux des Sarrazins Mores. 93
les Sarrazins pour vne parolle de deſpit font la guerre à Heracle Empereur. 96
Sarrazins puiſſans.
les Sarrazins en nombre de quatre cens mille deſcendent en Aquitaine, ſuſcitez par Eudon. 109. bruſlent, pillent & ſaccagent tout. 110
les Sarrazins craignent que Charles le Grand n'aille en Eſpaigne. 158
Sarragoſſe prinſe par charles le Grand. 162
Sarrazins deffaits par les François. 168
Sarrazins tuez iuſques au nombre de trois cens ſoixãte & dix mille hommes. 114
Sarrazins ſeigneurs de l'Orient, Eſpagnes d'Afrique & des deux Boſphores. 127
Sarrazins deffaits. 186
Sarrazins vaincus par les François. 212
Sarrazins experts & accouſtumez ſur la mer. 213
Sarrazins deffaits pres Maillorque. 216.217
Sarrazins vaincus. 220
les Sarrazins fuyent ſur la mer. 213
Sarrazins deffaits par Boniface Comte de Corſe. 251
Sarrazins deuant Rome, lieuent le ſiege faiſans grãds cruautez, 265
Sarrazins auec Soldam de Babylone en Rome, gaſtẽt la Pouille & pluſieurs autres lieux. 267
les Sarrazins deuant Rome, chaſſez. 287
Sarrazins à la ſolde de Federic Empereur. 574. 575
Sarrazins de Nocera Mahumetiſtes, ſont cõtraints au Chriſtianiſme. 667
Sarrazins conuertis à l'exemple S. Lois, 585
Sarrazins en Eſpaigne. 766. deffaits. 700
Sarrazins deffaits iuſques au nombre de cent mille. 965
Satisfaire à vn eſt aiſé. 4
Sauuages en maſques bruſlez. 950
la Sauuegarde des Egliſes rompue. 428
Sauoiſi Threſorier condamné, ſa maiſon raſee pour vn eſcollier offenſé. 1004
Sauoye erigee en Duché. 1120
Sauoye Comté erigee en Duché. 1068
la Saxe en feu, par Charles le Grand. 185
la Saxe indomtable encore que les habitãs d'icelle ayẽt eſté tranſportez, & que d'autres l'ayent occupee. 200
Saxons deffaits pres le fleuue de Viſaire. 54
Saxons exempts de tribut, 93
Saxons deffaits par les Sueues. 58
Saxons rongnez, ſont deffaits en Auſtraſie par Clotaire 2. 86
Saxons deffaits par Pepin. 131.132
les Saxons ſe reuoltent contre Pepin Roy de France. 139

Saxons rebelles à Charles le Grand, aſsiegent Ereſbourg. 153. par fraude deffont les François. 154
les Saxons ſe veulent faire Chreſtiens auec condition. 155. 156
les Saxons ſe reuoltent contre Charles, auſquels eſt pardonné. 157
les Saxons ſe reuoltent contre Charles le Grand. 166
les Saxons ſollicitez à Vvindocinde ou Vvitiſine ſe reuoltent contre par Charles le Grand. 170
Saxons exilez en Picardie. 173
les Saxons reuoltez par Vvitikind contre Charles. 175
Saxons perfides ſe reuoltent. 183
Saxons vainqueurs ſur les Imperiaux. 198
pourquoy les Saxons ſe ſont ſouuent reuoltez, reduits au Chriſtianiſme. 199
Saxons ſe reuoltent pour l'heureux ſucces de Charles le Grand Empereur. 198
les Saxons ſont tranſportez pour habiter en Flandre & Picardie. 198. 199
Saxons grands amis auec les François. 237
Saxons qui auoient eſté tranſportez en Picardie renuoyez. 237
les Saxons bataillent pour les François contre les Eſclauons. 238
S. Scelerin chaſteau reparé. 1163
Scelerin aſsiegee par l'Anglois. 1193. priſe. 1199
Sceptre des mauuais Rois. 10
les Sceptres ne ſont les Roys. 290
Schiſme pour le ſiege Apoſtolique. 142. 143
Schiſme grand en l'Egliſe ſur l'election du Pape. 442
Schiſme ſur l'election du Pape. 869. 871
Schiſme ſur l'election du Pape. 442
Schiſme touchant l'election de l'Empereur. 592
Schiſme en l'Egliſe durant 30. ans. 868. 871
Schiſme & troubles en l'Egliſe. 987
Schiſme en l'Egliſe pour la diuerſité des trois Papes. 1057
Schiſmes en l'Egliſe pour le ſiege. 300
Schiſmes en l'Egliſe des deux Papes. 898. 899
Schiſme en l'Egliſe pernicieux. 989. 990
Schiſme en l'Egliſe pour l'election de trois Papes. 989
le Schiſme de l'Egliſe ayant trois Papes, prend fin. 1078
Sclaomir Abcodiſe priué de ſon Royaume, & exilé. 244
les Sclauons ſe veulent rendre en l'obeiſſance de Dagobert. 89
Secours demandé à Pepin par le Pape. 136
Secours pour Philippes 6. contre Edvvard Anglois. 781
Secours de Charles 6. en Eſcoſſe. 916
Secours accordé aux Geneuoys contre les Sarrazins. 935
Secours requis à Charles 6. pour la guerre de la terre ſaincte. 966
Secours donné aux Orleanois. 1144
Secours de François dans Orleans. 1142
Secretaire de Charles 6. qui. 924
les Seculiers veulent vſer de Tiltre de commendataires, & ſenrichir du bien de l'Egliſe. 280
Sedane ville prinſe. 1124
Seditieux punis en Bretaigne. 239
Seditieux punis en Paris. 700. 817
Seditieux de Flandres non tous deffaicts. 890
Seditieux prins, puis deliurez. 831
Seditieux de Flandres en nombre de cent mille hõmes. 886. 889
Seditieux deffaicts en Auuergne, 916
Seditieux contre la ville de Paris. 1084. contre le Roy. 1085
Seditieux punis. 883. 1222
Seditieux enuoyez à Paris par Iean de Bourgogne pour la ſurprendre le iour de Paſques. 1106
Sedition ciuile à Rouen pour la retention de leur petit Duc Richard 5. 305
Sedition pour la Gabelle du ſel. 831
Sedition pour le fouage impoſé par le Prince de Galles. 848
Sedition en Auuergne, Limoſin & Poictou, auec grandes cruautez. 916
Sedition à Lyon & Paris. 700
Sedition en Paris pour les impoſitions, & en pluſieurs villes de France. 900. 902. 903
Sedition à Rouen appellee la Harelle. 904
Sedition à Rouen ou le ſeigneur de Gaucourt gouuerneur fut tué. 1079
Sedition à Paris. 827. 1086
Sedition & maſſacre faicte à Londre pour la paix. 1221
Sedition pour les ſubſides. 1222
Sedition pour la monnoye en Gand. 1195
Seditions en Paris, & autres villes pour la Maltoſte. 649
Seditions pour les impoſts. 778
Sadrageſille de Gouuerneur eſt nommé Duc. 85
Seigneuries oſtees aux conſpirateurs. 394
Seigneurs ſuyuans Charles le Grand aux Eſpagnes. 159
Seigneuries & Fiefs vendus pour accomplir le voyage de la terre ſaincte. 384
Seigneuries du Roy Anglois. 440
Seigneurs tenans l'hereſie des Albigeois. 511
Seigneurs heretiques decollez. 512
Seigneurs tuez en la bataille de Courtray. 674
grands Seigneurs priſonniers à Rouen, decollez. 803
Seigneurs François prins. 806
Seigneurs François pris, & nombre d'iceux. 808
Seigneurs morts tant François que Flamans. 676
Seigneurs de Guyenne en armes, vont en Caſtille. 846

Seigneurs rèuoltez. 848. *se plaignent du Prince de Galles.* 848

Seigneurs qui vont en Angleterre auec Charles 6. 921

Seneschaux instituez, leurs charges pourquoy ainsi appellez. 232

Seigneurs Anglois prisonniers, tuez. 1152

Seneschaux instituez en chasque Prouince pour administrer iustice. 197. 198

Seneschaux enuoyez par toutes les prouinces pour administrer iustice. 219

Seneschaux enuoyez par le Royaume pour faire Iustice. 237

Seneschaux & Baillifs instituez. 332

Seneschaux gouuerneurs des Prouinces, auoient puissance sur les Princes. 612

Sens declaree Metropolitaine. 280

Sens assiegee & prise. 1107

Sens prinse par Robert Robert Roy. 335

Senlis à l'Anglois. 1118

Sentence contre Ieanne la Pucelle. 1186

le S. Sepulchre non ruiné. 539

le S. Sepulchre de Iesu Christ en grand estime du soudan. 575

Sepulture de ceux qui moururent à Ronceuaux. 169

Sepultures du sang de Charles le Grand mises à dextre, & celles de Hues Capet à la senestre à S. Denys. 612

maniere de Serment des Gots. 37

le Serment d'hommage, quel. 127

Serment des Frãçois en l'election de leur Roy. 123

le Serment de fidelité conditionnel. 127

Serment de l'Anglois au Roy de France. 864

Seruitude des Monarchies. 9

s. Seuere ville prinse par les François. 851

s. Seuer assiegee & prinse par famine. 650

Seuerité de Prince engẽdre l'inimitié des subiects. 88

Seuerité & Clemnce vertus digne d'vn Roy. 721

Sicambriens secourus par les François. 33

le Siege pontifical doit estre vn soleil de toute saincteté. 123

Siege Papal transferé en France. 701. 705

le Siege Papal transferé en Auignon. 688

le Siege Papal parti en deux. 972

Sieges Royaux pestilentieux. 254

Siege de Calais. 1226

Siege des Anglois deuant Orleans. 1144. 1152

Siege de deuant Tournay leué. 764

Siege de s. scelerin. 1193

Sigismond Roy de Bourgongne, sa femme & enfans cruellement occis. 45

Sigismond recogneu Roy de Hongrie. 906

Sigismond Roy de Hongrie de la bataille de Baiazet. 962

Sigismond Roy de Hongrie, esleu Empereur. 988

Sigismond Empereur zelateur de la paix de l'Eglise enuoye au Pape pour assembler le Concile. 1058

Sigismond Empereur en la cour de Parlement de Paris, tient le siege Royal, faict vn Cheualier, veult aussi la Comté de sauoye en Duché. 1069. *à Calais.* 1069

Sigibert faict son entree à Paris, tué. 60

Sigibert meine guerre contre Gontran son frere 67. 68

Sigibert fils de Dagobert Roy d'Austrasie. 94. *meurt.* 95

Similitude d'vn grãd Monarque *à vn seul nocher.* 82. 83

Simon Comte de Montfort l'Amaulry en Asie contre les Sarrazins. 491

à Simon Comte de Montfort est adiugé le Comté de Thoulouse. 533. *meurt.* 534

Simon de Montfort en bataille contre son Roy Anglois. 607

Soissons ville forte tenant pour Iean de Bourgongne prises, plusieurs des citoyens pendus, à l'enuiron, & à Paris. 1054

Soissons prinse par Clouis. 29

Simõ de Mõtfort *vainqueurs des heretiqs.* 513. 514

Simõ Morbier Preuost *de Paris pour l'*Anglois. 1158

Soing tant des assiegez. 160. *q̃ des assiegeans.* 161

le Soldat combat pour l'honneur & le proffit. 186

de Soixante & dix mille personnes en Diamette assiegee, n'en reste que trois mille. 541

Soldats noyez dedans le Rhosne. 68

Soldats degradez des armes pour sçauoir laisser surprendre par les ennemis. 154. 155

Soldats absous d'excommunication. 178

le Songe d'vn Prince idolatre, est interpreté. 293

Songe & vision de Charles 6. 888

Sorabes en saxe pour faire la guerre. 172

Sororge prinse par Baudouin. 375

Sortilege. 1001

le Soudan deffaict. 457

le Soudan armé d'or. 586

le Soudan tué par deux esclaues. 588

Statue à cheual de Philippes 4. le Bel en l'Eglise de nostre Dame de Paris. 678

Statue de Philip. de Valois 6. en l'Egli. de Pa. 740

Statue de Ieanne la Pucelle dressee sur le pont d'Orleans. 1187

Strategeme de guerre. 523

Strategeme de guerre fait par Lois 6. le Gros contre l'Anglois. 396

Strategeme de guerre fait à Audenarde par quatre chartiers. 861. 892

Staurat s'empare de l'Empire de Constantinople, est chassé par Michael. 217

Stilicon contre les Francs, cautelles d'iceluy. 16

Stilicon & son fils tuez. 17

le Suaire de Iesus Christ apporté en l'Abbaye de Cadouin au Diocese de Cahors. 968

Subiect des preſches faictes par ceux, qui alloient pour annoncer l'Euangile en Tartarie. 584
l'Homme approche de Dieu. 584
Subuentions nom trompeur. 900. 902
Succeſſion de l'Empire en debat. 776
les Sueues habitent en Saxe. 58
Suffrages d'election de l'Empire veudus. 592
Sultans ſont procureurs generaux. 364
Surpreneurs pris, pendus & eſtranglez. 932
Sydon & Berith villes prinſes. 379
le Symbole des Apoſtres recité en l'Egliſe tous les Dimanches. 87
Symonie en l'Egliſe condamnee. 924
Synode aſſemblé ſur le diuorce faict par Philippes 2. & d'Ysamberge. 489
Syracone au ſecour de Sanar, vaincu. 458. *deffait.* 459
la Syrie ſuit Mahumet. 93

T

Table ronde eſtablie par Arthus de la grand Bretaigne. 24
Taille pour la guerre de terre ſaincte. 956
Taille miſe ſus, oppoſition à icelle des Pariſiens. 977. 978.
Tailles & ſubſides oſtees par Loys 2. 237
Tailles & cottiſations exceſſiues par toute la Frãce pour les guerres. 919
Tailles impoſees, & reuoquees. 971
Tailles en Flandres accordees à Iean de Bourgongne pour continuer ſes ſeditions accouſtumees en France. 1048
Talbot dans Ponthoiſe. 1227
Talbot Anglois de baſſe condition recõmandé pour vaillance & prudence. 1143
Talbot prins, puis deliuré. 1153
Tãburlan de ſimple ſoldat eſt fait Empereur. 963. *meurt.* 964. *ville baſtie par luy.* 964
Tancred baſtard de Roger de Sicile, ſempare de Sicile. 478
Tancred Normãd Cõte d'Auteuille vont en Italie cõquirent la Pouille, Calabre, Naples, & la Sicile. 345
Tanneguy du Caſtel fait les funerailles de Charles 6. à ſes propres deſpens. 1120
Tanneguy Preuoſt de Paris priué de ſon Eſtat. 1086
Tanneguy Preuoſt de Paris en crainte, ſort de la Cour. 1133
Tapiſſeries, linges, toilles de Flandres portees à Baiazet Turc. 959
le Tartare reçoit le S. Bapteſme. 583
Tartares baptiſez. 615
Tartares en Hõgrie auec biẽ cinq mille hõmes. 635
Tartares ſ'emparẽt du Royaume de Cõſtãtinop. 701
Teia Roy des Gots marche cõtre Narſes lieutenãt de Iuſtinian, eſt vaincu & tué. 51
Tempeſte & orage ſont cauſe d'vne paix 834
Tempeſtes & foudres horribles ouyes à la mort de Boniface 8. 686

Templiers ſentans mal de la foy Chreſtienne ſont tous prins en vn iour. 385
Templiers en bataille vaillants. 480
les Tẽpliers prẽnent leur origine, leurs habits. 385
Templiers pourquoy ainſi nommez. 416. 417
Templiers vaillants. 457
Templiers en debat auec le Cõte de Flandres. 461
Templiers au cõmẽcement Chanoines de S. Sepul- 692. *pourquoy ainſi nõmez.* 693
Templiers detracteurs des vices des Papes, & Eccleſiaſtiq. 692, *leur vœu.* 693. *regle & habit.* 694.
Templiers de Frãce tous empriſonnez en lieux diuers. 692. *leurs fondateurs.* 693
Templiers deſobeiſſans, orgueilleux, impieté à eux impoſee, vices, idolatries, & charmes. 694
Templiers excuſez de leur impieté. 696
le Temporel des Royaumes ou Empires n'appartiẽt aux Papes. 683
le Temps eſt ſur toutes choſes mobile. 212
Templiers tous tuez en vn iour, leur grãd maiſtre bruſlé à Paris. 695. *leur bien confiſqué.* 696
la Terre d'Yuetot erigee en Royaume, de laq̃le ceux de la maiſon du Bellay ont iouy iuſq̃s à ce tẽps. 54
Tenremonde vnie à la Comté de Flandres. 792
la Terre trẽble en Italie, tellement q̃ la couuerture de l'Egl. S. Pierre de Rome fut preſque abba. 196
la Terre tremble en l'Orient. 467
Terre de haulte, baſſe, & moyenne Iuſtice. 230
Terres donnees, pour intereſt, au Duc de Bourgongne. 1210. 1211. 1212. 1213
Terres, ſeigneuries appellees le patrim. S. Pier. 380
Terres donnees pour cõdition de paix, rachetables de 400000. eſcuz. 1214. 1215.
Terre des Anglois en France. 863
Terres du Domaine. 230
Terres nõmees le patrimoine S. pierre. 347
les terres de rebelles & pariures dõnees aux feaux ſeruiteurs. 353
Terres de S. terre partagees, entre les Seigneurs qui y allerent pour la conquerre. 508. 509
Terres vendues pour le voyage d'outremer. 369
Terres quittes par Loys 9. à l'Anglois, & de l'Anglois à Loys. 606. 607
Terres en friche ſans eſtre enſemẽcees. 830. 831
Terres dõnees auec leur ſouueraineté pour la paix accordee. 835
Teſmoings pariures punis. 953
Teſtament de Dagobert. 94
le Teſtamẽt & offices publics oſtez aux Saxõs. 171
Teſtament de Charles le Grand Empereur. 221
le Teſtament rendu aux Saxons. 237
Teſtament de Cliſſon monte à dix ſept cens mille francs. 948
la Teſte de Iean de Bourgongne ſe manie encor en la Chartreuſe de Dijon. 1099
Thamar aumoſnier de Charles Cõte de Flãd. 401. 402. *maiſons de luy pillees & ruinees.* 403. *tué.* 404

Tanneguy du castel meurtrier du duc de Bourgongne 1099.

Tharse prise des Chrestiens. 373
Thassilon Duc de Bauiere faict hommage à Pepin Roy de Frãce, pour son Duché. 138. *perside.* 140
Thassilon se voyãt forcé, se rẽd à la mercy de Charles le grand, puis se reuolte. 178
Thassilon beau fils de Didier ne veult recognoistre Charles le Grand. 177. *est excommunié.* 178
Theodebert redouté entre to⁹ les Rois de l'Euro. 49
Theodebert passe en Italie, legereté de luy, meurt à la chasse d'vn grand Taureau *sauuage.* 52
Theodebert chasse le paillard, & la paillarde Brunehault sa mere grand. 78
Theodebert vaincu par Thierry, *se sauue à Metz en Lorraine, meurt.* 80
Theodat Roy des Ostrogots chassé. 49
Theodores Famille illustre entre les Grecs. 573
Theologiens approuuent le meurtre. 999
Thibault archidiacre de Laude esleu Pape, & se nomme Gregoire. 10 614
Thierry 1. *Roy.* 15. *remis en son siege.* 98. *meurt.* 104
Thierry 2. *Roy.* 20. *surnommé Cala fils de Dagobert.* 108
Thierry Roy *des Ostrogots secoure ceux d'Orleans, charge les Huns.* 21
Thierry Roy des Ostrogots allié auec Gõdebault. 32
Thierry Roy d'Italie simulé. 36
Thierry Roy Ostrogot arbitre, menace Clouis. 37
Thierry suscite tous les Princes Chrestiens contre Clouis. 38
Thierry bastard s'intitule Roy de Bourgõgne. 47
Thierry est indigné sur la mort de Protade. 78. *espouse Membergue d'Espaigne.* 79
Thierry veult tuer sa mere Brunehault. 80
Thierry deffié par quatre Roys. 79
Thierry filz de Clouis 2. *degradé des ornemens Royaux est faict moyne.* 97
Thierry est receu Comte de Flandres. 411
Thierry veult occuper la Cõté de Flandres, fuit auec vn desarroy 410. *receu Cõte de Flãdre.* 411
Thomas de Marle *vsurpateur du bien de l'Eglise, tue l'Eueſque Laon, est excommunié.* 394
Thomas Eueſque de Canturbie, s'oppose au Roy qui donnoit les benefices à gens incapables. 443
Thomas de Cãturbie exilé, vient en Frãce, rentre en grace, puis tué & canonizé. 444
Thomas d'Aquin & Bonauẽture grãs Theolog. 614
Thomas de Tourbeuille *Anglois, prins à Riõs, accusé de traison, est executé à Lõdres.* 652
Thomas du Ladit Chãcelier du Nauarrois *tué.* 830
Thoul en Lorraine assiegée par Odon. 340
Thoulouse ville capitale d'Aquitaine. 88
Thoulouse assiegee 440. *le siege leué.* 441
le Cõte de Thoulouse engagé. 440. *opiniõs sur ce.* 441
Thoulouse tenant le party des heretiques, prinse, ruinee auec vn grand carnage. 513
Thoulouse prinse par Ymber de Beauieu. 558
Thoulouse ioinct à la couronne de France. 614
Thresor trouué en Poictou par vn Gentilhomme *pieces du* Thresor. 494
Thresor de Charles 5. *dit le sage.* 881
Thresor laissé par Charles 5. *dit le Sage.* 896. *donné au Duc d'Aniou.* 900
le Thresor du Roy en lingots, & nõ en mõnoys. 925
Thresoriers recherchez. 790
Thresors de Charles le grand Empe. excellẽt. 222
le chasteau de Thuillieres rasé, & rebasty. 343
Thunes assiegee par Loys 9. 610
Thuringiens nommez Lorrains. 54
Thibault Cõte de Chãpaigne marie à Blanche fille du Roy de Nauarre. 547
Tiltres de Hues le Grand. 303
le Tiltre de Roy donné à l'aisné. 333
Tiltres de Charles Roy *de Sicile frere de* Lois. 9. 620
Tiltres diuers de Rois. 636
Tiltres du Daulphin regent en France. 820
Tiltres d'Ysabel Royne de France, soy disant gouuernante. 1082
Tiltre *de Henry* 5. *Anglois* Roy *de France.* 1106
Toison *d'or, p qui, quãd & pourquoy institué.* 1161
Tortose *assiegé, puis le siege leué.* 377. 378
Toston *assailly, fuit vers le* Roy *de Noruege, puis deffaits par Heroult Anglois.* 351
Totilas Roy *des* Gots *prend* Rome *& la ruine.* 50. *demande alliance des* Francois, *deffaict.* 51
Tourbe Normande *deffaicte.* 1200
Tour *de S.* Ange *de Constãtinop. prise p les frã.* 507
Tour *du venin deffendue.* 1223
Tour *bastie sur deux nauires, deuant la ville de Damiette.* 537
Tour *des ennemis prises.* 538
la Tour *de Dauid prophete demeurè en son entier.* 539
Tournay *auitaillee.* 761
Tours *de bois basties sur deux galeres deuãt Cõstãtinople, garnies d'artifices de guerre.* 506
Tours *assiegee & rẽdue au Duc de Berry.* 854. 855
Tragedies *du sang de France.* 46
Traison *salariee.* 42
Traison est aimee, non le traistre. 42
Traison *descouuerte.* 319
Traison *punie.* 166. 334. 652. 778
Traison *descouuerte.* 619
Traistre *puny.* 140
Traistres *grands prometteurs.* 81
Traistres *deschirez.* 393
Traistre ne doit estre d'aucuns receu ny caressé, mais chassé. 406
Traistres *punis.* 652
Traistres *conseillers.* 814
Traistres *bourgeois d'Amiens decapitez,* 830
Traistres *mal voulus.* 822
Traistres *decapitez en la place de Greue.* 829.
Traistres accusez. 1072
Traitté fait entre Lois 9. *& l'Anglois.* 606. 607
Traitté de mariage du Duc de Bethfort, le Bretõ auec philip-

philippes de Bourgongne. 1122. 1123
Traitté de paix entre Philippes 5. Roy de France & Robert Comte de Flandres. 716
Traitté de paix entre le Bretõ & l'Anglois. 1137. 1138
Traitté de paix fait à Bretigny. 834. 835
Traitté de la paix faite deuant Arras. 1055. 1056
Traitté de paix auec l'Anglois, pernicieux pour la frãce. 1105
Trefues auec l'Anglois apres la mort de Iean de Bourgongne. 1103
Trefues entre les François & Anglois. 1104
Trefues pour six ans si tost forcees. 1196
Trefues accordees deuant Arras. 1054
Trefue & guerre entre Auguste. & Richard. 492
Trefues entre charles 7. & le Duc Bourguignon rompue. 1161
Trefues entre charles de Blois Duc de Bretaigne. 773
Trefues de Federic Empereur auec le Soudan auec bonne condition, reuient en Italie. 578
Tresues accordees entre Loys 7. Henry le ieune son gẽdre & Henry vieil Roy d'Angleterre. 452
Trefues entre Lois & Henri Rois d'Angleterre. 532
Trefues entre Lois 8. & Henri 3. Anglois. 549
Trefues entre Philippes 2. Auguste & Iean Roy d'Angleterre. 525
Trefues faite auec finesse de Philippes 6. Roy. 765
Trefues d'vn an entre Philippes 6. & Edvvard Roy d'Angleterre, y comprins leurs alliez, auec conditions d'icelle. 762. 763
Tresues entre Sarrazins & Chrestiens. 484
Tremblemẽt de terre, en Gaule, le long du Rhin, et en Allemaigne. 196
la Trimouille gouuerne auec vn mauuais conseil. 1153
la Trimouille pris par ses haineurs, puis deliuré par rãçon. 1201
le nom de Treschrestien pourquoy est dõné aux Rois de France. 118
Tribut demãdé sur chasque teste des terres du pape. 132
Tribut sur les Romains. 691
Tributs quittez au peuple par Lois 2. 236
Tripoli assiegee & prinse. 377
Tristesse suit ioyeusete. 949
Tromperie agreable, ostage pour icelle. 651
Tromperie de femme. 1111
Tromperies de femmes. 1077
Trompeur trompé. 797
Trompeurs en necessité recourrent à la tromperie. 185
Trouble à Paris pour le gouuernement. 984
Troubles en Flandres. 357
Troubles és Royaumes & empires par les passions des Papes. 385
Troubles pour les Papes. 443
Tuerie des Anglois deuant Orleans. 1151
Tumulte populaire en Paris. 815. 816
Tumulte des Parisiens. 821
Tumulte en Rome sur l'electiõ d'vn pape Romain ou Italien. 869
Tumulte en Paris. 890
Turcemia de voleur deuient empereur. 589
vn Turc d'vne stature excedant deffait par Philippes Comte de Flandres. 463
Turcs massacrez estans en garnisons és villes de la terre sainte. 374. 375
Turcs tuez en bataille iusques au nõbre de cent mille. 376. 378
Turcs en fuite. 371. deffaits & tuez. 372
Turcs en bataille iusques au nombre de cinq cens mille. 378
Turlupins heretiques, leurs liures bruslés, abomination d'eux, chassez et estaints. 854
Tutelle suspecte. 358
la Tutelle des Rois de France, n'est admise hors l'an 15. 860
le Tuteur abuse de celle qu'il a en charge. 608
Tybere Empereur enuoye ses Ambassadeurs, auec present à Chilperic. 58
Tyberiade assiegee. 467
Tyr au Comte de Champaigne. 483
Tyran que c'est. 4
Tyrannie accusee, non la monarchie. 11
la Tyrannie est cause des reuoltes. 409. 410
Tyrannie guerdonnee. 599
Tyrannie au Royaume de France. 1076

V

VAgabons iettez hors de France. 929
Vaillance de plusieurs Cheualiers François pour la France, contre les Anglois. 1144
Vaillance des François. 523. 524
1000. Vaisseaux ou plus pour l'Anglois descendent en Normandie. 1099
Valenciennes se met en la protectiõ de Philippes le Bel. 645
Valenciennes prinse par Baudouin Comte de Flandres. 335. tenue en foy & hommage de l'Empire. 336
Valentine Duchesse d'Orleans accusee comme empoisonneresse, bannie de la Cour. 969
Valentine veufue de Lois Duc d'Orleans meurt. 1008
Valẽtin esleu Pape, apres le decez d'Eugene, meurt le 40. iour de son Pontificat. 250
Valentinian mescontent d'Aetius. 23. 24
Valeram Comte de S. Pol Connestable de Frãce. 1028
S. Valery rendue aux Anglois. 1198
Vallia Roy des Gots. 18
Vanterie punie. 958
du nom Vassal & de son etymologie. 232
le Vassal en guerre contre son maistre. 314
le Vassal differe du subiet. 232
Varnare estably Maire du Palais en France. 82
Varnare Maire du Palais de Bourgongne. 83
Varnare Ambassade de Brunchaut vers Clotaire fait au contraire de sa legation. 81
Vaisseaux. 229. 230. 232
Vainqueurs deffaits & tuez. 630
Vandales sont venus des parties Septentrionalles, 116
Vanité compagne de la gloire. 121

Vandois en Lombardie. 635
Vẽceslas Empereur indigne priué & deposé de l'Empire 964
Vengeance desiree. 29
Vengeance de Dagobert. 89
Vengeance en l'homme peut beaucoup. 198
Vengeance sur les fils de Lois 1. & de l'impieté cõmise enuers leur pere. 270
Vengeance conspiree contre Lois 4. d'Outremer par ses subiets. 310
Vengeance exercee contre vn Prince prisonnier. 603
Vengeance couuee cõtre Enguerrãd de Marigny. 701
Vengeance exercee. 883
Vengeance de la bataille de Courtray. 890
Vengeance de Philippes Comte de Flandres sur les chapeaux blancs. 893
Vengeance de Prince long temps gardee. 938. 939
Vengeance se prepare contre aucuns mignons de Charles 6. 947
Vengeance de la mort de Loys Duc d'Orleans. 994
Vengeance soubs l'ombre de bon zele. 1038
Vengeance de Iean de Bourgongne contre ceux qu'il auoit en hayne. 1041
Vengeance nourrie dedans le cueur de Princes. 1038
Vengeance d'Ysabel Royne de France contre son fils, se rend au Duc de Bourgongne. 1081
Vengeance de Dieu est par dessus les humains conseils. 1098
Venise fondee, 23
Venitiens enuoyent secours à Charles le Grand. 151
Venise est neutre & borne de l'Empire & d'Occident & Orient. 197
les Venitiens neutres se plaignent vers Nicephore Empereur. 202
Venitiens gouuernez par trois freres. 203
les Venitiens se fortifient contre Pepin Roy d'Italie. 205. *se retirent à Realte.* 206
Venise assise sur vn estang ou plusieurs bouches de mer entrent. 207
Venise fondee de plusieurs petites isles. 211
Venitiens vaillans contre les Turcs. 366
Venitiens & Geneuois en armes pour vne Eglise. 593
Vennes en Bretaigne *assiegee, & prinse d'assaut.* 774
Vennes ordinaire demeure des Duc de Bretaigne. 1111
Verdun ville se met en la protection de Charles 6. 965
Verneuil ville au Perche assiegee, & rendue. 448
Verneuil rendue aux François. 1129
Vernon assiegee. 493
Veronne auec les enfans de Carloman *prinse par Charles le Grand.* 150
Vertu au besoing recogneu. 20
Vertu & force de beauté. 32
*la Vertu de l'*Emp. *Charles le* Grand *redoutable.* 194
Vertu delaissee, & ce qu'elle merite est vendu. 571
Vertu n'accompagne les folies. 655
Vertu d'vn c'est la iustice. 636
Vertu entre tous les biens de l'ame est necessaire. 1162
Vertu d'vn Roy en quoy s'apperçoit. 708
Vertus dignes d'vn grand capitaine. 110
Vertus dignes d'vn Prince. 151
Vertus contenues soubs iustices. 637
Vertus de Charles 5. 878. 879
Vespres Siciliennes. 622. *vengees.* 632
le Vexin donné en dot à Ysabeau de France *mariee au ieune Henry* Roy *d'Angleterre.* 472
Vgolin Giradesto se glorifiant en ses prosperitez, est accablé de malheurs, & meurt de faim en prison. 641
Vices des maris pour trop aimer leurs femmes. 18
le Vice laid en vn Prince. 90
le Vice est cause pourquoy on cõspire cõtre le prince 285
Vices de Charles le Chauue. 277
les Vices des prĩces sõt cause de leur ruine & mort. 278
tous Vices receus entre les Chrestiens. 584. 585
Victor Heraclean chef de l'armee Venitienne contre Pepin Roy *d'Italie.* 207
Victoire chere au vainqueur. 268
Victoire sur les François en Angleterre. 450
Victoire des Chrestiens deuant Damiette. 540
Victoire ville bastie par Federic Empereur. 581
Victoire des François sur les Anglois. 759
Victoire des François sur les Sarrazins. 114
la Victoire ne gist au nombre. 632
la Victoire ne gist pas en la multitude. 672
Victoire des François contre l'Aragonois. 632
Victoire sur les rebelles de Flandres. 739
Victoire chere vendue à l'Anglois. 758
Victoire des Gantois par vn desespoir, cõtre leur Cõte. 884. 885. 886
Victoires des Turcs sur les Chrestiens. 958
Victoire de Iean de Bourgogne cõtre les Liegeois. 1005
Victoires des François en Daulphiné. 1189
Victorieux vaincus. 1129
pour la Vie le soldat combat. 194
Vie mauuaise est suiuie de telle fin. 65
la Vie de Loys 9. sainte. 594
la Vie de Lois 9. fait que plusieurs Barbares prennent le S. Bapteſme. 589
la Vieillesse n'est obeye. 220
Vienne en Daulphiné, des appartenances de Bourgongne. 31
Ville bastie de bois pour le voyage d'Angleterre. 920
Villes d'entre le Pau & les Alpes se rendent à Charles le Grand. 151
Villes prises sur les Anglois. 1204
Villes en Champaigne rendues aux Bourguignõs. 1128
Villes de Champaigne detenues des Anglois. 1154
Villes de Brie, Champaigne, de l'Isle de France se rendent au Roy au parauant Angloises. 1154. 1155
Villes bruslees en Flandres. 517
Villes en Espaigne *prises par Charles le Grãd.* 166, 167
Villes de Flandres *se reuoltent contre leur Cõte.* 409
Villes de Flãdres prinses par Philippes 2. Auguste. 517
Villes desmantellees en Flandres. 679
Villes de Flãdres prinses par Robert Cõte d'Artois. 657
Villes & forteresses de Flandres donnees pour seureté de paix. 679

Villes de Flandres entre elles obſtinees. 726
Villes de Flandres conqueſtees par les Gantois. 886
Villes de Flandres ſe rendent au Roy Charles 6. 889
Villes de Normãdie ſe rendẽt à l'Anglois. 1089. hors mis S. Michel. 1090
Villes à l'imitation de Paris ſe font Bourguign. 1087
Villes de Ponthieu ſe rendent à Charles 5. 849
Villes metropolitaines de l'Empire d'Occident. 221
Villes de Picardie ſe mettent ſoubs l'obeiſſance de leur Roy naturel. 1127
Villes tant en Picardie, qu'en France prinſe par Iean de Bourgongne. 1080
Villes conqueſtees par le Daulphin de Viennois. 1108
Villes ſur la riuiere de Somme donnees pour la mort de Iean de Bourgongne. 1216
Villes prinſes ſur le Roy Charles 7. par l'Anglois. 1140
le bois de Vincenne cloſt par Philippes 2. 547
Vincenne pres Paris vendue & liuree au Roy Charles 7. 1202
Vingt deniers pour liure impoſé. 801
Vire en Normandie ſurprinſe par l'Anglois. 851
Viſigots abandonnans leur Roy, en font vn autre. 92
Viſion effroyable cauſe de la paix. 954
Viſions de Childeric la premiere nuit de ſes nopces horribles interpretation d'icelles. 27. 28
Viſions de Dagobert dormãt pres Montmartre. 85. 86
Viſions de Ieanne la Pucelle. 1170. 1171. 1173. 1183
Viterbe ville demeure anciennement des Papes. 602
l'Vniuerſité de Paris inſtituee par Charles le Grãd. 219
l'Vniuerſité de Paris abandonnee des eſcolliers. 570
l'Vniuerſité fille du Roy. 635
l'Vniuerſité de Paris en debat cõtre la ville pour vn eſcolier pendu. 576.
l'Vniuerſité de Paris enuoye Ambaſſadss vers le Duc d'Orleans. 983
l'vniuerſité de Paris en telle authorité qu'elle ſe meſloit de deſmettre les Papes de leur ſiege. 1004
l'Vniuerſité de Paris fait teſte aux Papes. 1017
l'Vniuerſité rẽge la fureur desbordee des Pariſiẽs. 1043
l'Vniuerſité de Paris affectee contre la Pucelle. 1165
Vœu pour voyage en terre ſainte. 564
Voile ordinaire de tous ſeditieux. 1049
voix de la femme treſcruelle. 991
Voleries parmy la France Lois 9. prins. 589
volonté de Princes ſerfs & priſonniers. 819
Volupté rend le Magiſtrat indigne de ſon Eſtat. 128
Voyage de la terre ſainte. 364
Voyage de Iean Comte de Neuers en Turquie. 957
Vſures reformees par Philippes 2. 547
Vſuriers pillez, 901
Vſurpation des Eccleſiaſtiques touchant leur iuriſdiction. 742
Vveſtphaliens reçoiuent tous le Bapteſme. 198
Vveſtphaliens deffaits, prennent loix des François. 199. 200
Vvinceſtre chaſteau auiourd'huy appellé Biceſtre. 101. pillé par les Pariſiens. 1025

X

Xainctes chaſteau abbattu. 752
Xaintrailles priſonnier. 1191
Xainctonge ruinee. 569

Y

Yeux creuez à deux Seigneurs par la malice de Didier Lombard. 144
les Yeux creuez aux Eueſques mauuais conſeillers de Bernard. 243
les Yeux creuez aux amis de Lois I. Empereur, & deſcapitez. 246. 247
Ymbert de Beauieu gouuerneur de Languedoc. 558
Ypre ville en Flãdres aſſiegee, & rendue auec pluſieurs autres. 407
Ypre aſſiegee des Anglois & Gantois. 890
Yſabeau Royne d'Angleterre deſpitee vient en France auec ſon fils Edvvard, chaſſee retourne. 722. 723. fait depoſer ſon mary de la couronne, 724
Yſabelle fille de Philippes 4. donnee en mariage au fils du Roy Anglois. 683
Yſabel Royne de France femme de Philippes 3. meurt. 613
Yſabel Royne d'Angleterre ſœur de Charles le Bel pretẽd à la Couronne de France. 731. 732. 733
Yſabel de Frãce fille de Charles 6. mariee auec Richard d'Angleterre. 955. renuoyee en France. 956
Yſabel de Bauiere Royne de France fait ſon entree en Paris. 937
Yſabel Royne entreprend le gouuernement du Royaume. 1080. 1081
Yſabel Royne à Chartres. 1081
Yſabel Royne de France ſoupçonnee du Roy Charles 6 ſes cabinets pillez. 1081
Yſabel de France Royne d'Angleterre mal traittee. 967
Yſabel mariee au Duc d'Orleans. 974
Yſabel de Bauiere femme de Charles 6. meurt. 1222
S. Yues du temps de Iean Roy. 839
Yuetot erigé en Royaume. 55
Yury aſſiegee des Anglois 1128. rendue par paction. 1129.

Z

Zabar & Zebulo prinſes. 378
Zacharie de Hieruſalem fait preſent à Charles le Grand des clefs du S. Sepulchre, auec l'Eſtandard du mont Caluaire. 188
Zele & ſainte ordonnance de Charles le Grand. 181
Zele de Charles 2. à l'Egliſe. 990
Zelande en combuſtion. 1126

FIN DE LA TABLE.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE